INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

Rédigé par M. L. DUHAMEL, archiviste.

VOSGES.

ARCHIVES CIVILES. — SUPPLÉMENT A LA SÉRIE E.

TOME SECOND.

ÉPINAL,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

DE VEUVE GLEY.

1867.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉS PAR ORDRE

DE SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES CIVILES.

RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

SIRE,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les deux premiers volumes de l'INVENTAIRE-SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

Votre Majesté regrettait, dans la Préface d'une de ses œuvres, que l'idée émise un jour par Napoléon Ier n'eût pas été exécutée. Le fondateur de votre dynastie voulait que les savants créassent des catalogues, par ordre de matières, des sources authentiques où les auteurs écrivant sur une branche quelconque du savoir humain pourraient aller puiser leurs renseignements. « Aujourd'hui,

» ajoutiez-vous, Sire, l'homme désireux de s'instruire ressemble à un voyageur qui, pénétrant dans » un pays dont il n'a pas la carte topographique, est obligé de demander son chemin à tous ceux » qu'il rencontre. »

La publication dont j'ai l'honneur de soumettre la première partie à Votre Majesté est en voie de réaliser ce projet de l'Empereur.

Les Archives départementales, formées en 1790, dans les chefs-lieux des préfectures actuelles, par la réunion de tous les titres provenant des intendances, cours des comptes, bailliages, évêchés, monastères, châteaux, etc., constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre à l'important dépôt des Archives centrales de l'Empire. — Si ce dernier dépôt renferme le Trésor des Chartes royales et les actes émanés des anciennes administrations établies au siége même du Gouvernement, les Archives départementales comprennent, de leur côté, toutes les collections de nature analogue que possédaent nos provinces, c'est-à-dire, la France entière à l'exception de Paris. Elles contiennent donc d'abord, d'une manière spéciale et complète, ce qui se rapporte à l'histoire des provinces, des communes et des propriétés particulières, ainsi qu'aux intérêts des familles qui les ont habitées

Elles offrent, en outre, un grand nombre de titres précieux pour l'histoire générale, et notamment les actes promulgués par les souverains dans le royaume pour notifier leur avénement, annoncer leurs plans de réforme, demander adhésion à leur politique, etc. Telles, par exemple, les lettres de Philippe-le-Bel réclamant l'appui de ses vassaux dans la lutte contre le Saint-Siége, organisant les élections générales des représentants du pays, prescrivant l'arrestation des Templiers et justifiant cette mesure; telles aussi ces circulaires dans lesquelles Charles IX décline la responsabilité de la Saint-Barthélemy, etc.

A un autre point de vue, les archives départementales fournissent encore à l'étude de l'histoire générale et de l'administration publique d'innombrables matériaux. Avant l'organisation uniforme de la France en départements, chacune de nos provinces avait conservé plus ou moins son autonomie, et, à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. — Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de véritables États souverains (Bourgogne, Provence, Lorraine, Bretagne, etc.), qui traitent parfois d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation en quelque sorte nationale, une cour princière protectrice des sciences et des arts, et entretiennent des relations diplomatiques séparées, soit avec la France, soit avec l'étranger.

On comprend, dès lors, que les éléments de l'histoire générale et de l'administration publique de notre pays soient aussi divisés que le pays l'était lui-même, et que l'étude de nos provinces dans leurs rapports entre elles et avec Paris puisse seule donner l'intelligence complète et la juste appréciation de l'ensemble des faits.

S'il était besoin de démontrer cette solidarité d'intérêt historique, il suffirait, Sire, de rappeler un exemple qui a déjà frappé l'attention de Votre Majesté. La précieuse correspondance de Charles-le-

Téméraire, indiquant jour par jour la marche de ses armées et révélant ses projets (documents conservés aux archives de Dijon), n'intéresse-t-elle pas autant l'histoire du règne de Louis XI que celle de la Bourgogne elle-même? Et, pour descendre à une époque plus rapprochée de nous, comment se rendre compte de l'importance de la Ligue, sans en avoir étudié les nombreuses ramifications provinciales, dont les archives de nos départements nous livrent aujourd'hui le secret?

Enfin, si nous abordons l'histoire des sciences et des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de toutes les branches, en un mot, des connaissances humaines ou de l'administration, l'étude particulière des documents que recèlent nos provinces ne sera pas moins féconde. N'est-ce pas dans les archives de leur patrie ou des villes qu'ils ont habitées que l'on rencontre, sur nos grands hommes, le plus de renseignements? Peut-on faire l'histoire du droit, de la médecine, de la littérature, de la sculpture, de la peinture, etc , sans consulter les titres que nous ont conservés Valence et Toulouse sur Cujas, Montpellier sur Rabelais, Rouen sur Corneille, Marseille sur Puget, Nancy sur Callot, etc.; et, pour des questions que l'on pourrait croire toutes modernes, qui se douterait, par exemple, si les archives des Bouches-du-Rhône n'en fournissaient la preuve, que déjà au xve siècle la France et le Piémont projetaient de concert le percement des Alpes?

En résumé, Sire, les Archives départementales contiennent l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tous genres pour l'histoire générale du pays et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières.

Il était donc désirable que ces riches dépôts, inexplorés et trop méconnus jusqu'à ce jour, fussent mis en valeur au profit des intérêts qui s'y rattachent.

La loi du 10 mai 1838, en classant parmi les dépenses ordinaires des départements les frais de garde et de conservation de leurs archives, avait permis d'en effectuer la mise en ordre et de réaliser successivement plusieurs améliorations. Mais il était réservé à l'initiative de Votre Majesté d'imprimer à cette partie de l'administration une impulsion décisive.

Le décret impérial du 22 juillet 1853, que j'avais préparé d'après vos ordres, donna aux Archives départementales une organisation plus large et plus régulière.

Habilement secondé par les chefs de service de mon ministère, et notamment par le personnel du Bureau des Archives, je confiai à l'expérience d'Inspecteurs généraux sortis de notre savante École des Chartes le soin de visiter les archives des départements, des communes et des hôpitaux, afin d'en surveiller la conservation et le classement, de diriger le personnel, d'après une méthode uniforme, et de relier entre eux les efforts jusque-là isolés des archivistes dans le but de les faire concourir à l'exécution de l'Inventaire que je voulais créer.

Les travaux antérieurs n'avaient eu pour résultat que la publication d'un Tableau général donnant, pour chaque dépôt d'Archives départementales, le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait; cela ne pouvait pas suffire. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches.

Dans ce but, Sire, je prescrivis, en 1853, une méthode d'*inventaire-sommaire* qui donne l'analyse de chacun des articles (cartons, liasses ou volumes) dont les archives sont composées. En même temps que ce travail assure la conservation des documents exposés jusques alors à de si regrettables dilapidations, en constatant publiquement leur nombre et leur état matériel, il en indique la date et le contenu par des citations de natures diverses, dont la réunion formera, pour ainsi dire, une table générale des matières.

L'établissement de cet inventaire-sommaire donna presque immédiatement d'importants résultats, et, dans un rapport adressé à Votre Majesté le 20 juin 1854, je pouvais déjà lui annoncer que cette opération, en pleine exécution dans toutes les préfectures, avait amené la découverte d'un grand nombre de titres précieux. Les archivistes départementaux, formés pour la plupart à l'enseignement de l'École des Chartes, ont secondé les vues de l'Administration centrale avec zèle et dévouement, et, grâce à leurs efforts, que je regarde comme un devoir de récompenser en faisant améliorer de plus en plus la position de ces fonctionnaires, les inventaires des archives civiles étaient, l'année dernière, après huit ans d'un travail assidu, généralement terminés Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication; dès ma rentrée au ministère de l'Intérieur, je me suis occupé d'en préparer les voies et moyens.

J'ai fait appel aux départements, plus intéressés que personne à publier le catalogue des richesses historiques qu'ils possèdent et des documents d'intérêt particulier dont la loi les autorise à délivrer des expéditions rétribuées. L'empressement à peu près unanime avec lequel les Conseils généraux ont adopté ma proposition et voté les frais d'impression nécessaires, montre que les avantages d'une œuvre aussi importante ont été appréciés.

Dès à présent, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format, et tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfectures et faire une large part à la publicité; elle constituera dans chaque département un centre de recherches d'autant plus faciles que, par les soins de mon ministère, il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'œuvre.

Les deux volumes que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté concernent 54 préfectures, renferment 1,683 pages de texte et présentent l'analyse de 12,000 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces, dont la plus ancienne remonte au commencement du VIIIe siècle.

J'ose espérer que Votre Majesté trouvera ce travail digne de sa haute approbation, surtout si elle daigne considérer que la première feuille n'a été mise sous presse qu'au mois de janvier dernier. Elle peut ainsi prévoir la marche rapide que cette publication est destinée à suivre et l'importance des résultats qui s'ajouteront chaque jour à ceux que j'ai l'honneur de lui signaler.

A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'inventaire de leurs collections, et cette

opération, exécutée conjointement avec la première, permet, dès à présent, d'entrevoir le moment où l'ensemble de ces travaux, encouragés par votre auguste patronage, constituera un véritable monument national.

Je suis, avec un profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble serviteur et fidèle sujet,

Le Ministre de l'Intérieur,

F. de Persigny.

Approuvé :

NAPOLÉON.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, ont été promus ou nommés dans l'Ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier. — M. Eugène de Stadler, inspecteur général des Archives départementales : services exceptionnels dans l'organisation de l'Inventaire.

Au grade de chevalier. — M. Aimé Champollion-Figeac, chef du bureau des Archives départementales, auteur d'ouvrages sur l'histoire de France.

2e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

SIRE,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de *l'Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à* **1790**, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable, et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs Inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complétement terminés. Les fascicules divers distribués aux Conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père.

Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, et parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Hâvre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine; endiguement du Rhin; établissement de canaux; projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opérations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création de manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés, ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi voit-on un illustre savant du XVII[e] siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres

patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale,* plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants connus sous le nom de *maintenue de noblesse* complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les Archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents, concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux divers variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient 50 pieds de long*, » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIII[e] siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'édit de Nantes, et d'une de ses institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais reviser sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts

dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scientifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell' Abatte, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation respective des castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les Conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je fais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le Ministre de l'Intérieur,

LA VALETTE.

Paris, le 15 février 1866.

Département des Vosges.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE E[1].

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL. — CANTON DE BAINS.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

XIV° siècle. — Commune de Bains. — Copie d'une charte de franchise de la ville de Bains contenant les droits et usages des habitants.

BB. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1754-1789. — Élection de syndics; — refus de Joseph Breton et Nicolas Breton, élus pour remplir les fonctions de syndics; — supplique tendant à obtenir un conseil de prud'hommes pour les affaires communales.

BB. 2. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1757-1760. — Registre des délibérations de la communauté de Bains, contenant : les nominations et créations de syndics et de prud'hommes; les délibérations relatives aux affaires communales, notamment sur les droits des habitants dans les forêts et sur la recherche des salpêtres dans la communauté.

BB. 3. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1760-1783. — Délibérations de la communauté de Bains sur diverses questions touchant les maîtres de postes.

BB. 4. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1777-1785. — Registre constatant l'établissement des syndics et prud'hommes pour gérer toutes les affaires de la communauté; — délibération dispensant les employés des postes, officiers et invalides d'être compris au rôle des contribuables; — refus de choisir un messager royal; — demande de restitution de biens communaux.

BB. 5. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1785-1787. — Etablissement de syndics, de prud'hommes et délibérations de la communauté : sur une réclamation au sujet du prix des chandeliers pour l'église, sur la construction de moulins et sur la défense de faire pâturer le bétail sur divers prés de la communauté.

CC. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1728-1789. — Ordonnances royales concernant les contributions.

CC. 2. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1751-1789. — Rôles des contributions foncières, personnelles et mobilières, contenant la répartition de l'impôt entre les propriétaires de biens fonciers, les contribuables en raison de l'importance de leurs exploitations, et les habitants imposés en raison de leurs facultés et de leurs moyens d'existence.

(1) Ce Supplément est composé des extraits des inventaires-sommaires des archives communales antérieures à 1790 qui ne doivent pas faire l'objet de publications spéciales. Les inventaires-sommaires d'une certaine importance seront imprimés séparément.

CC. 3. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1714-1750. — Rôles de subvention de la communauté, contenant la répartition des impositions communales destinées à subvenir aux dépenses de ladite communauté.

CC. 4. (Registre.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1737. — Déclaration des biens communaux de Bains, avec les charges publiques dues par les habitants de la communauté.

CC. 5. — (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1709-1716. — Rôles des cens à payer par divers habitants de la communauté de Bains.

CC. 6. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1730-1788. — Comptes et pièces à l'appui présentés par les maires et échevins aux administrateurs de la haute justice de Bains; — recettes et dépenses de la communauté.

CC. 7. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1722-1743. — Pièces relatives à l'octroi des vins; — supplique pour obtenir la fixation et l'adjudication des droits d'octroi; comptes des recettes de l'octroi, présentés par les syndics.

DD. 1. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1768-1776. — Procès-verbal d'abornement et mise en règle des bois communaux de Bains et des Voivres; plan d'abornement, fossoyage, apposition du quart en réserve et division des coupes des bois communaux de Bains, les Charmois et les Voivres, par Pierrot, arpenteur en la Maîtrise des eaux et forêts d'Épinal.

DD. 2. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1759-1778. — Division des coupes du Chanot et du Bertramont, appartenant aux seigneurs de Bains, par Pierrot, arpenteur en la Maîtrise d'Épinal; — alignement desdites coupes par Daval, géomètre du bailliage de Remiremont.

DD. 3. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1764-1768. — Délivrance de bois aux habitants de la communauté de Bains et vente des débris provenant de ces délivrances, avec certificat de publications.

DD. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1765. — Supplique pour conduire les porcs dans les bois des seigneurs pour se nourrir de faine, et procès-verbal d'enquête.

DD. 5. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1759-1761. — Procès-verbaux de martelage des bois accordés à divers particuliers de Bains pour bâtiments nouveaux et toitures.

DD. 6. (Liasse.) — 209 pièces, papier.

1693-1789. — Procès-verbaux de délits forestiers, enquêtes, suppliques, assignations, délimitations, reconnaissances, abornements et circulaires relatives aux forêts.

DD. 7. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1715-1728. — Procès-verbaux de reconnaissance de terres à bois; — sentence du grand doyen de la haute justice de Bains, ordonnances, procès-verbaux d'experts, d'audition de témoins; assignations, citations, pièces à l'appui des divers procès-verbaux et actes de la haute justice de Bains.

DD. 8. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1725-1765. — Rapports du grand doyen de la haute justice et gruerie de Bains, pour ventes de divers bois communaux, pour le prix être employé à l'élargissement des chemins.

DD. 9. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1722-1788. — Baux de louage des terres des seigneurs. — Arrêt du Conseil d'État relatif à la prestation représentative de la corvée. — Correspondance relative aux réparations à faire aux halles et pavés des rues, aux constructions et réparations des bâtiments publics. — Reconnaissance et délimitation de terres; abornement de terrains appartenant à plusieurs particuliers.

DD. 10. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1750-1754. — Livret contenant la copie des arrêts du Conseil royal des finances et commerce des années 1750, 1753 et 1754; — concernant les eaux minérales des bains vieux et neufs. — Copie d'un arrêt qui ordonne la construction d'un nouveau bain et bassin, une plan-

tation d'arbres pour une promenade publique, et qui contient de nouveaux règlements pour la police, l'usage et les droits concernant les eaux chaudes et minérales de Bains.

FF. 1. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1775. — Registre des procès-verbaux de reconnaissance de la glandée et de dénombrement des porcs admis à pâturer des glands et de la faîne dans les forêts.

FF. 2. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1776-1779. — Rapports des sergents et gardes de police sur tout ce qui concerne la police; ordonnances, procès-verbaux et jugements.

FF. 3. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1780-1785. — Procès-verbaux pour contravention à la police des cabarets et en suite de la visite des fours et cheminées.

FF. 4. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1785-1788. — Registre de divers procès-verbaux pour contraventions à la police de la ville.

FF. 5. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1781-1785. — Registre contenant divers procès-verbaux pour contraventions à la police des bains, cabarets et autres lieux.

FF. 6. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1788-1789. — Registre de divers procès-verbaux de police, dont un dressé par la gendarmerie, pour contraventions sur le transport des grains et farines.

FF. 7. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1789. — Registre contenant divers procès-verbaux de police et des déclarations de projets d'acquisition de grains et farines et un procès-verbal contre un particulier qui avait travaillé un jour férié.

FF. 8. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1780-1789. — Opposition aux constructions de maison près des forêts; — Procès concernant une instance entre les communes de Bains et Gremifontaine relativement à une nullité de vente d'un terrain et d'un bois fait à plusieurs particuliers de Gremifontaine.

FF. 9. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1773-1774. — Instances : entre la communauté de Bains et de Charmois-lez-Bains; entre Jean Henry, rifleur, à l'effet de faire sortir ce dernier dudit lieu de Charmois.

FF. 10. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1740-1774. — Nominations d'experts et procès-verbaux d'expertise, concernant la maison de Joseph Tisserand, le moulin au-dessous du Bertramont et autres propriétés. — Déclaration de dépens par Monsieur Thouvenel de Bains, à monsieur Irroy, comme curateur de Colomban Sachot, absent; — fixation d'une redevance de 2 francs à payer annuellement par le propriétaire du moulin Ferry; — pièces judiciaires relatives au moulin Fainant.

FF. 11. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1690-1745. — Procès judiciaires, serments de prud'hommes, procès concernant la police, réclamations, instances, etc.

FF. 12. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1688-1742. — Divers procès devant le bailliage des Vosges, entre le chapitre de Remiremont et la communauté de Bains : — contre Jacques Plaisance, pour lui faire rendre 16 livres 10 sols, indument perçus pour réparations d'une muraille de jardin de la communauté et 30 planches qui lui restaient sur celles employées à la réparation d'un plancher; — contre Sébastien Rollot, Joseph Farron et autres habitants des Voivres, à l'effet de faire payer, par chacun, 2 livres tournois pour dégradation dans les forêts de la communauté de Bains; — contre Pierre-Joseph Cresson et autres habitants de la forêt, pour avoir conduit leurs troupeaux dans les pâturages de Bains.

FF. 13. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1720-1721. — Procès entre Pierre Petit, de Fontenoy, et Claude Menestrey, de Bains, pour réclamation du prix de divers bois que ledit Menestrey avait vendus à Pierre Petit et qui appartenaient aux seigneurs de Bains ou à la communauté dudit lieu.

GG. 1 à 38. (Registres.) — In-4°, 2,169 feuillets, papier.

1652-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 39. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1696-1770. — Testaments et donations au profit de l'église; — testament de Charles Durant, curé de Bains, ensemble les titres des propriétés données; — donation de Georges Roguier, du Charmois, d'un pré dit au pré Rocours, à condition qu'on dirait pour lui quatre messes hautes chaque année; — ventes et locations des bancs d'église; comptes et pièces y relatives.

GG. 40. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1719-1720. — Assistance publique, bureau de secours pour les pauvres, sa formation, liste des pauvres à secourir.

HH. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1717-1761. — Pièces relatives à l'arrosage des prés et règlement de prise d'eau; — supplique pour obtenir la création de foires dans la commune de Bains; requête pour obtenir un aide-pâtre des porcs.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1395-1663. — Commune de Fontenoy-le-Château.— Charte fixant les droits des seigneurs et des bourgeois de Fontenoy, accordée par Thiébaut, seigneur de Neufchâtel, et Marguerite de Bourgogne, sa femme, dame de Fontenoy. — Lettre de réunion pour les bourgeois, au sujet des hommages à rendre aux seigneurs du lieu. — Concession par le duc Antoine d'une gabelle sur les vins, à charge d'en employer le produit à l'entretien des portes et murailles de la ville. — Ordonnance du duc de Lorraine, au sujet de la police de la place de Fontenoy.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations de la commune, relatives : aux réparations des fontaines; aux gardes forestiers; au corps de garde; au salaire des maires; aux réparations des chemins; aux instituteurs et institutrices; aux réparations de la nef de l'église; à la division du territoire en sections.

CC. 1. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1732. — État des droits et revenus des seigneurs de Fontenoy.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1549. — Remises d'amendes par l'empereur Charles V, pour contravention à la police.

CC. 3. (Liasse.) — 16 feuillets, papier.

1501-1668. — Demandes en indemnité d'impôt, au sujet des ravages de la grêle et de la peste. La grêle a détruit la moitié des sarrazins, la peste a enlevé le onzième de la population. — Supplique aux seigneurs de Fontenoy de ne payer pendant deux ans que trois quarts d'avoine.

CC. 4. (Liasse.) — 66 feuillets, papier.

1747-1774. — Comptes rendus par les syndics de Fontenoy relatifs aux contributions perçues par le duc de Lorraine.

CC. 5. (Liasse.) — 15 feuillets, papier.

1555-1576. — Acensement de la gabelle sur les vins. — Mémoires des receveurs de la gabelle, pour dépenses de travaux exécutés en 1566-1567, consistant en réparations des portes et murailles de la place de Fontenoy. — Acquisitions de poudre et de salpêtre. — Quittances des fournisseurs et des entrepreneurs.

CC. 6. (Liasse.) — 2 feuillets, papier.

1662. — Bail d'impôt du receveur d'Arches, pour les marchandises, vins et bière, circulant audit Arches.

DD. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1504-1734. — Titres de diverses propriétés communales. — Partage. — Délimitation. — Acquisition du terrain de la Claire-Voivre, de la marquise de Clairmont, au profit des bourgeois de Fontenoy. — Abandon par Diane de Dompmartin des terres de Conomont et du Hautmont. — Partage de la Voivre.

DD. 2. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1553. — Reconnaissance d'anticipation et d'anciens chemins.

DD. 3. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau.

1361-1740. — Titres des forêts de Fontenoy et communes voisines. — Acquisition de la forêt de la Voivre.

DD. 4. (Liasse.) — 3 feuillets, parchemin.

1542-1663. — Concession des chasses par les seigneurs de Fontenoy, au profit des habitants, à charge de détruire les bêtes fauves.

DD. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1669. — Renonciation et transport par le seigneur de Fontenoy, au profit de l'église, des revenus de l'une de ses propriétés.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier,

1550-1592. — Comptes et quittances des réparations faites à la porte de la tour de ronde, à celle de l'Aître et aux deux ponts.

DD. 7. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1526. — Détail et devis des réparations faites à la fontaine de la côte.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1554-1564. — Jugement qui condamne les bourgeois de Fontenoy à mettre en liberté les échevins de Trémonzey.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1580. — Procès entre les bourgeois de Fontenoy et le seigneur, au sujet de la garde des portes et prisons de la ville.

FF. 3. (Liasse.) — 8 feuillets, papier.

1561-1736. — Plainte des bourgeois de Fontenoy, au sujet des vexations des officiers de police.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1606. — Fondation de l'hôpital de Fontenoy, par Pierre Thierry et Françoise Garnier, sa femme.

GG. 2 à 5. (Registres.) — In-4° et petit in-f°, 1,497 feuillets, papier.

1622-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 8 feuillets, papier.

1609-1698. — Demande d'établissement de foires et marchés. — Exemption de droit, les jours de foire et de marché, sur le sarrazin, l'avoine et les étoffes.

HH. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1576. — Permission de vendre en franchise, à Remiremont, du sarrazin, de l'avoine et des étoffes.

II. 1. (Cahier.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1552. — Inventaire des archives de Fontenoy, dressé par Thiébaut, maire de la commune.

II. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1635. — Destruction de Fontenoy par la peste; à la suite d'un siége, la ville fut prise et incendiée, il ne resta plus que quelques maisons aux extrémités; — au printemps de 1636, la peste enleva les deux tiers des habitants qui s'étaient logés dans les décombres.

BB. 1. (Liasse.) — 2 feuillets, papier.

1742. — Commune de Gruey-lez-Surance. — Délibération par laquelle les habitants choisissent cinq d'entre eux pour gérer les affaires de la communauté.

CC. 1. (Liasse.) — 7 feuillets, papier.

1678. — Extrait des minutes de la Cour des finances du comté de Bourgogne, séant à Dôle.

DD. 1. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1539-1748. — Acensement de la verrerie et des bois du Hatrey. — Arrêt du Conseil d'État donné à Versailles sur la demande du marquis de Clermont-Tonnerre, interdisant les droits d'usage des communautés dans les forêts de son marquisat, en leur en donnant une partie.

DD. 2. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1748. — Partage et abornement des bois avec le marquis de Clermont-Tonnerre.

FF. 1. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1645. — Difficultés au sujet des dîmes, entre les habitants, le curé et les seigneurs.

GG. 1. (Registres.) — In-4°, 1,785 feuillets, papier.

1592-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1788-1790. — Commune de Trémonzey. — Actes de l'administration municipale; délibérations de la communauté de Trémonzey.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1717-1738. — Reconnaissance portant les revenus de la communauté de Trémonzey sur la Voivre-des-Sabots. — Ordonnance pour l'entretien des chemins de traverse de la communauté de Trémonzey, qui ordonne cinq journées de corvées par année, deux jours pendant le mois de mai et les trois autres pendant le mois d'octobre.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1532-1784. — Titres : pour la ville de Fontenoy-la-Côte et Trémonzey, relatif aux bornes plantées au bois de La Manche; concernant la transaction entre les communes de Fontenoy-le-Château, La Côte et Trémonzey, au sujet des droits dans les bois communaux indivis entre ces communes. — Acensement au profit de la municipalité de Trémonzey, sur les seigneurs dé Fontenoy, des droits de banalité. — Bail sous seing privé des terrains communaux des trois communes ci-dessus et dont celle de Trémonzey prend le septième. — Requête présentée au chancelier par les habitants de Trémonzey, contre quelques particuliers de Fontenoy qui prétendaient avoir droit de regain sur leurs héritages. — Minute des recettes et dépenses de la construction de l'église de Trémonzey.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1726-1770. — Arrêt du Conseil qui condamne les habitants des communautés de Fontenoy-le-Château et de Fontenoy-la-Côte à délivrer aux habitants de Trémonzey la moitié du prix des ventes des broussailles des Sires Charles. — Réponse pour les maire et habitants de Trémonzey, défendeurs, contre ceux de Fontenoy, demandeurs. — Règlements de police pour la terre et seigneurie de Fontenoy.

GG. 1 à 18. (Cahiers.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1725-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 19. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1756. — Requête et règlement du casuel de la cure de Trémonzey.

HH. 1. (Liasse.) — 8 feuillets, papier.

1761. — Requête présentée par les habitants de Trémonzey au Roi, pour demander l'autorisation d'aller chercher des cendres lessivées dans la Franche-Comté, sans payer les droits d'entrée.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1721-1735. — Déclaration et ordonnances pour prévenir les incendies. — Arrêt du Conseil royal des finances qui ordonne que tous possesseurs de seigneuries, justices, etc., représentent les titres de possession.

II. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Inventaire des archives communales de Trémonzey.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 606 feuillets, papier.

1690-1715. — Commune de Vioménil. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CANTON DE BRUYÈRES.

DD. 1. (Registre.) — In-f°, 70 feuillets, papier.

1699. — Commune d'Aydoiles. — Livre-terrier des terres de la commune d'Aydoiles, indiquant la nature et les finages, signé par Anthoine.

GG. 1 à 28. (Cahiers.) — In-4°, 445 feuillets, papier.

1685-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Cahier.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1789. — Commune de Bruyères. — Procès-verbaux de l'assemblée générale des trois Ordres de la ville de Bruyères. — Vœux pour la prospérité du royaume de la province de Lorraine et du bailliage de Bruyères. — Répartition de privilèges pecuniers. — Conservation des propriétés. — Code d'éducation pour la jeunesse fréquentant les écoles. — Rétablissement et formation des États provinciaux. — Envoi de députés à l'assemblée des trois Ordres tenue à Nancy. — Aucun impôt sans le consen-

tement des États-Généraux. — Réunion des trois Ordres.

AA. 2. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1789. — Nomination de députés aux États-Généraux. — Établissement d'un ordre fixe et durable dans l'administration. — Levée des impôts au chef-lieu du bailliage. — Le produit des ventes de bois faites par les communautés, versé dans la caisse du receveur général, doit porter intérêt. — Réunion tous les ans des États-Généraux. — Diminution du prix du sel. — Suppression de la banalité des moulins. — Érection en cure de toutes les églises qui sont desservies par des vicaires résidant amovibles. — Disposition du bois d'affouage. — L'impôt sur les routes remplacé en partie par la prestation en nature. — Interdiction de la vaine pâture. — Moyens de subvenir à l'État en supprimant certains impôts onéreux.

AA. 3. (Cahier.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1789. — Vérification par les États de la province, des comptes des communautés. — Réception sans frais des adjudications et réparations des bâtiments communaux. — Réduction des frais d'inventaire. — Tout procès doit être présenté au tribunal du bailliage. — Moyen de pourvoir aux premières nécessités des pauvres. — Diminution des impôts dus aux seigneurs. — Suppression d'une partie des honoraires des huissiers priseurs, etc.

AA. 4. (Cahier.) — In-4°, 19 pages, papier.

1737. — Extrait des registres de la Cour souveraine de Lorraine. — Procès-verbal de MM. les commissaires pour l'exécution de l'acte de cession dudit duché.

AA. 5. (Liasse.) — 3 feuillets, papier.

1755-1757. — Arrêts de la Cour souveraine de Lorraine ordonnant des réjouissances publiques pour la dédicace de la statue de Louis XV; pour l'heureux accouchement de madame la Dauphine et enfin pour la meilleure santé du Roi.

AA. 6. (Cahier.) — In-8°, 21 feuillets, papier.

1789. — Lettre du Roi pour la convocation des États-Généraux.

AA. 7. (Brochure.) — In-8°, 8 feuillets, papier.

1779. — Ouverture des États-Généraux. — Discours du Roi et du garde des sceaux.

AA. 8. (Cahier.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1786-1789. — Registre de transcription des actes de l'autorité souveraine. — Faillite. — Exemption du droit d'aubaine entre la France et le Brandebourg. — Suppression des offices de jurés-priseurs et honoraires de ceux qui sont conservés ainsi que des autres huissiers. — Le duc de Penthièvre nommé grand-veneur. — Fixation de la taxe des receveurs généraux et particuliers des finances pour le recouvrement du vingtième. — Obligation de déclarer aux officiers de police les animaux attaqués de maladie. — Création d'un office de président au Parlement de Nancy. — Convention de limites entre le Roi et le duc de Deux-Ponts. — Défense d'introduire dans les boissons, la céruse, la litharge, etc. — Affranchissement du droit d'aubaine en faveur des Anglais. — Création d'un office de notaire à Fontenay (Vosges). — Création d'assemblées provinciales. — Conversion de la corvée en une prestation en argent. — Traité de commerce et de navigation avec la Russie. — Création de grands bailliages, etc.

AA. 9. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1786. — Disciplines ecclésiastiques en Lorraine. — Tarif des droits de péage de la seigneurie, évêché de Trèves. — Fabrication d'eau-de-vie dans les duchés de Bar. — La connaissance des monnaies, du titre, de l'emploi, de la vente et de l'achat de l'or et de l'argent, est distraite de la juridiction de la Chambre des Comptes de Lorraine et attribuée à la Cour des monnaies. — Les registres contenant les actes de baptêmes, mariages et sépultures doivent être cotés et parafés par le juge du ressort. — Suppression des droits sur les cuirs tannés venant d'un pays étranger. — Abolition du timbre pour les quittances. — Fondation, par madame Marie-Adelaïde de France, de trente places d'éducation dans le monastère de Mirecourt. — Études et exercices des élèves en chirurgie. — Les fonctions d'avocat et de procureur du Roi au bailliage de Remiremont ne pourront plus être occupées par la même personne.

AA. 10. (Cahier.) — In-f°, 50 feuillets, papier.

1769-1770. — Établissement d'un économe séquestre

des bénéfices vacants dans les duchés de Lorraine et de Bar. — Droit de régale sur les bénéfices desdits duchés. — Ratification du traité de commerce et de navigation passé avec la ville de Hambourg. — Défense de fabriquer des eaux-de-vie de fruits. — Convention entre le roi et la reine de Hongrie et de Bohême concernant les limites respectives aux Pays-Bas. — Règlement des juges en matière civile, etc.

AA. 11. (Cahier.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1768-1769. — Commerce des huiles. — Défense des jeux de hasard. — Levée du second vingtième. — Fixation des portions congrues en ce qui concerne l'ordre de Malte. — Exemption du droit d'aubaine en faveur des nobles de Souabe et de Franconie. — Convention pour exemption réciproque du droit d'aubaine, avec : le prince de Liége; le prince de Spire; l'électeur de Cologne. — Défense à tout sujet français de s'établir à l'étranger sans y être autorisé par le Roi, etc.

AA. 12. (Cahier.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1766-1768. — Défenses : d'introduire dans le commerce des monnaies étrangères; aux officiers des bailliages de se nommer juges domaniaux en matière d'octroi. — Arrêt ordonnant des sonneries pour la mort de la Reine. — Payement des pensions d'oblat accordées sur les abbayes, prieurés, etc. — Prières pour le repos de l'âme de la Reine. — Liberté du commerce des cuirs. — Régie et administration des biens des Jésuites. — L'Université établie à Pont-à-Mousson transférée à Nancy. — Suppression du collége de Saint-Nicolas. — Défense de faire du feu dans les montagnes boisées des Vosges. — Procession annuelle de l'Assomption. — Convention pour abolition réciproque du droit d'aubaine entre la reine de Hongrie et le prince de Hesse-Darmstadt. — Clôture d'héritages. — Abolition de la mendicité. — Emploi du don annuel fait par Stanislas.

AA. 13. (Cahier.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1765. — Défenses : d'amasser des glands dans les forêts; de pratiquer l'inoculation de la petite vérole; d'acheter près des personnes inconnues des couverts et des bijoux d'or et d'argent, ainsi que des effets d'habillement. — Prières pour le repos de l'âme du Dauphin et pour celle du Roi. — Prise de possession des duchés de Lorraine et de Bar, etc.

AA. 14. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1764. — L'entrée et la sortie des grains dans les États de Lorraine et de Bar sont libres. — Suspension de divers privilèges d'exemption de subvention. — Fixation du nombre des arbres de réserve dans toutes les forêts. — Création d'une quatrième place de conseiller-prélat..

AA. 15. (Cahier.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1760-1764. — Fondation du Roi en faveur de douze curés infirmes. — Création d'une chaire d'histoire et de géographie au collége de Nancy. — Autorisation de faire des regains. — Règlement de l'office domanial de receveur général des consignations. — Création à Plombières d'un corps municipal. — Rectification du contrat de fondation de six lits de la maison de charité de Saint-Jean-de-Dieu, établie à Nancy. — Règlement pour les ouvriers de manufactures. — Défense aux religieux mendiants et étrangers de faire des quêtes. — Règlement des actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Impôts sur les cuirs, etc.

AA. 16. (Cahier.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

1759-1760. — Prorogation des octrois des villes. — Décri des espèces d'or nommées Auguste de Saxe. — Établissement et acquisitions des gens de main-morte. — Règlement au sujet des appels et de l'instruction de la procédure en matière civile. — Fixation des droits des greffiers des bailliages. — Liste des villes où il y a bailliage, etc.

AA. 17. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1756-1758. — Enregistrement des quatre fondations du roi de Pologne en faveur des pauvres. — Règlement et taxation des droits dus aux receveurs généraux des consignations. — Fixation des distances dans lesquelles les huissiers des bailliages pourront assigner. — Réjouissances publiques à l'occasion de la victoire remportée par les armées françaises sur les troupes commandées par le duc de Cumberland. — Peines infligées aux contrebandiers.

AA. 18. (Cahier.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1755. — Défense de transport des minerais de fer en pays étrangers. — Taxe des dépenses dans les justices inférieures. — Injonction aux officiers de la maréchaussée

de se conformer à la loi dans la rédaction des procès. — Changement des timbres.

AA. 19. (Cahier.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1752-1755. — Droits de jaugeage. — Subrogation d'ascensement du domaine. — Grandes audiences accordées aux grands bailliages. — Recouvrement des droits d'amortissement après l'expiration des baux. — Vérification de l'emploi des arbres accordés pour réparations. — Instruction des procédures criminelles en maréchaussée. — Règlement au sujet des délits forestiers.

AA. 20. (Cahier.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1751-1752. — Établissement d'un curateur aux absents et aux successions vacantes. — Règlement pour les juridictions entre Stanislas et le chapitre de Remiremont. — Impôt sur les cartes. — Exécution des ordonnances contre les mendiants. — Destination des fonds des gages des censeurs royaux. — Établissement d'un collége royal de médecine à Nancy. — Fixation des droits des officiers des bailliages pour réception des officiers inférieurs.

AA. 21. (Cahier.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1731-1744. — Franchises et exemptions attribuées aux commis de la ferme générale, Pierre Gilet et Jean-Baptiste Christophe. — Règlement de la chasse et de la pêche. — Autorisation de laisser paître le bétail dans les bois. — Ordonnance qui enjoint aux malades de se confesser le troisième jour de maladie. — Continuation du paiement des portions congruës. — Prise de possession du duché de Lorraine. — Création de chancelier, garde des sceaux, nomination à cette charge du sieur Antoine Martin de Chaumont de La Galaizière. — Établissement d'un conseil royal des finances et commerce. — Règlement pour les vignes. — Création de six nouveaux officiers de procureur. — Gestion des biens des communautés. — Suppression et création d'une nouvelle maréchaussée. — Prorogation des portions congruës. — Juridiction des grueries et exploitation des bois. — Droit de tabellionnage et du sceau. — Défense aux greffiers de recevoir des testaments en dépôt.

AA. 22. (Cahier.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1699-1705. — Règlement ordonnant la preuve des titres de noblesse. — Prohibition du port d'armes. — Publication du nouveau rituel du diocèse de Toul. — Établissement d'une maréchaussée. — Décharge du droit d'aubaine en faveur des étrangers établis dans les États de Lorraine, de Calabre, Bar. — Règlement de la valeur des pièces d'or et d'argent, tant nouvelles qu'anciennes. — Révocation de l'ordre qui défend les vins étrangers en Lorraine. — Extinction du droit d'aubaine entre les États de Lorraine, Bar, etc., et la France. — Taxe des lettres. — Règlement des chasses. — Règlement pour la forme générale des papiers et parchemins timbrés, etc.

AA. 23. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1698. — Fixation à 700 francs des portions congruës des curés. — Remise des papiers publics dans les archives.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Lettres-patentes du roi concernant les corps, bureaux et comités municipaux, actuellement en exercice.

BB. 2. (Liasse.) — In-4°, 95 pièces, papier.

1681-1752. — Extraits des registres des délibérations des conseils de la ville. — Nomination : des syndics de la communauté; du garde champêtre; délibérations concernant la police intérieure de la ville, le pavage des rues, la construction de maisons, les mesures à prendre contre les incendies, les épidémies, les épizooties, etc.

BB. 3. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1752-1759. — Extraits des registres des délibérations des conseils de la ville. — Nomination : d'asseyeurs pour la répartition des impôts; établissement de fontaines; — réparations aux bâtiments communaux, à l'Hôtel-de-Ville, aux murs du cimetière, etc.

BB. 4. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1770-1789. — Extraits des registres des délibérations des conseils de la ville. — Délibération relative à la contribution patriotique; — nomination des députés des trois ordres aux États-Généraux; délibération concernant le traitement du curé, du maître d'école, du garde champêtre, des asseyeurs d'impôts, du greffier de l'Hôtel-de-Ville, etc.

BB. 5. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1729-1735. — Actes de nomination par S. A. R. le duc Léopold et par Madame la régente Élisabeth-Charlotte des conseillers de l'hôtel de ville de Bruyères.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1699-1712. — Délibérations de la municipalité de Bruyères. — Taxe du vin, du pain et de la viande. — Nomination du sieur Hollard, aux fonctions de régent maître d'école à Bruyères. — Taxe par bête tuée à la boucherie. — Imposition sur le bétail pour réparation à l'église. — Nomination d'un pâtre. — Location des places sous l'Hôtel-de-Ville. — Achat de deux jardins pour agrandir la place devant les halles. — Location pour les regains, des prés communaux. — Précautions à prendre contre le feu. — Construction de trois fontaines. — Réparation à la toiture de l'Hôtel-de-Ville. — Distribution en ville des eaux provenant de Boremont. — Entretien des fontaines. — Enlèvement des fumiers en les transportant hors de la ville. — Création des conseillers de ville. — Ascensement de plusieurs terrains communaux. — Demande en modération de taxe pour l'imposition de subvention. — Répartition des impôts. — Défense aux habitants de servir à boire pendant la messe.

BB. 7. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1712-1721. — Délibération de la municipalité de Bruyères. — Amendes contre les bouchers, boulangers et débitants qui ne suivent pas la taxe. — Nomination de trois classes d'asseyeurs. — Location des regains des ambanies. — Banalité du moulin de Laval. — Liberté aux bourgeois de Bruyères de chasser toutes sortes de gibier, à l'exception du cerf et de la biche, et adjudication de la chasse. — Nomination d'un curé. — Procès-verbal concernant de fausses mesures pour les grains. — Location de l'octroi. — Nomination de deux commis de ville. — Agrandissement de la maison curiale. — Fourniture de fourrages pour la troupe. — Traitement du curé. — Condamnation contre plusieurs individus pour fraude de beurre livré au commerce. — Reconstruction de la boucherie. — Règlement pour la fourniture et la distribution du pain bénit. — Entretien des puits et fontaines. — Réparations aux cheminées des habitations. — Réparations aux murs du cimetière. — Adjudication pour la reconstruction du pavé de la ville.

BB. 8. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier.

1721-1730. — Délibérations. — Reconnaissance des terrains communaux. — Règlement pour la conservation des propriétés particulières. — Condamnation à 50 francs d'amende contre le sieur Labrie pour non déclaration des vins amenés du dehors. — Défense de tirer des pétards dans les rues. — Visite domiciliaire pour reconnaissance des vins amenés en fraude. — Achat d'un fourneau pour l'école. — Visite des drogues dans les boutiques. — Ascensement de terrains communaux. — Réparation des boiseries du chœur de l'église. — Ordre à tous propriétaires, cultivateurs, etc., de déposer, dans les magasins, une certaine quantité de blé et grains. — Construction de magasins à blé. — Prestations en nature. — Rétablissement de la cheminée de la prison civile. — Création d'un troupeau de chèvres. — Construction de murs autour de la maison curiale. — Réparation à la tour de l'église. — Demande de production de certificats pour les personnes s'établissant à Bruyères.

BB. 9. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

1731-1737. — Délibérations : concernant les mascarades et les insultes faites à plusieurs personnes. — Entretien de l'horloge. — Nomination de conseillers de l'Hôtel-de-Ville. — Vol de choux. — Changement de la boucherie. — Choix d'un régent d'école et d'un marguillier. — Construction d'un pont à arcades. — Règlement contre les débitants qui servent à boire pendant la nuit. — Vote d'une somme de 400 livres pour une charge héréditaire de conseiller de l'Hôtel-de-Ville. — Fourniture de pierres pour un puits communal. — Envoi à l'intendant de 840 rations de foin. — Donation d'un dais à l'église. — Traitement d'un médecin stipendié.

BB. 10. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1737-1742. — Délibérations. — Adjudication au rabais de l'office de valet de ville. — Achat de veaux et de porcs avant l'heure prescrite. — Règlement pour le mesurage des grains vendus aux halles. — Visite de la maison curiale. — Défense de mettre du chanvre dans les fours après la cuisson du pain. — Ramonage des cheminées. — Reconstruction de la toiture de l'église. — Nomination de gardes pour les tabacs. — Nomination de trois asseyeurs de trois classes différentes pour asseoir les impositions. — Réception des travaux faits à la maison curiale.

BB. 11. (Registre.) — In-folio, 389 feuillets, papier.

1742-1750. — Délibérations. — Fixation à 19 livres de la ration de foin et vérification de chacune. — Ordre à Curien Vuillemin, pâtre du troupeau de vaches, d'acheter deux taureaux. — Règlement pour la conservation des poteaux auxquels étaient attachées les armoiries de Lorraine. — Régent de langue latine. — Adjudication pour le percement des tuyaux de fontaines. — Nouveau pavé à l'église. — Traitement du sieur Mangeolle, organiste.

BB. 12. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1750-1752. — Délibérations. — Construction d'échelles à incendie. — Réparations à la toiture des prisons. — Établissement d'un bureau de charité. — Prestations sur la route de Rambervillers à Remiremont. — Réparations à tous les bâtiments communaux et adjudication desdites réparations. — Devis dressé par le sieur Quinault, géomètre à Saint-Dié, concernant les fontaines. — Propreté des rues. — Nomination d'un pâtre pour les porcs. — Budget des recettes et des dépenses. — Construction d'armoires pour les archives.

BB. 13. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier.

1757-1765. — Délibérations. — Établissement de ramoneurs publics. — Enlèvement des boues des rues. — Nomination d'un marguillier. — Réparation à l'église paroissiale. — Cens dû pour la possession de la forêt de Champ. — Les maires déchargés de l'impôt dû au chapitre de Remiremont. — Location des bancs de l'église. — Défense de laisser courir les chevaux dans les rues. — Nomination de collecteurs. — Location d'un logement pour le curé. — Préparation des logements destinés à une compagnie de gendarmerie. — Reconstruction à neuf du presbytère. — Réparation à la charpente de l'horloge. — Recherche d'eau à Boremont. — Illuminations et réjouissances au sujet du rétablissement de la paix. — Maison assujettie au travail du salpêtre.

BB. 14. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier.

1765-1770. — Délibérations. — Vente de vieux tuyaux de fontaines. — Construction de la route de Bruyères à Docelles. — Achat d'un porc mâle. — Nomination du comte de Girecourt à la charge de grand bailly au bailliage de Bruyères. — Fête de Stanislas. — Taxe du veau et du mouton. — Démolition d'un mur sur la voie publique. — Visite des bêtes tuées à la boucherie. — Demande à Monseigneur l'Évêque de Toul de faire gras pendant le carême, pour cause d'épidémie. — Règlement contre l'hydrophobie. — Établissement d'un sergent de ville. — Emprunt de 1,500 livres. — Construction d'une place. — Remboursement des emprunts faits par la ville.

BB. 15. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1773-1777. — Délibérations. — Enlèvement des déblais de la nouvelle place. — Délits forestiers. — Nomination des gardes. — Rareté du blé et moyen d'en procurer aux boulangers. — Rétablissement de la toiture de la maison de cure. — Vente de terrains communaux. — Confection d'outils pour les chemins et autres travaux. — Dépôt à l'Hôtel-de-Ville de mesures matrices. — Demande de deux foires de plus. — Augmentation du nombre des fontaines. — Logement des cavaliers de la maréchaussée. — Ouverture d'un chemin communiquant avec celui de Rambervillers.

BB. 16. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1777-1782. — Délibérations. — Réception de tuyaux de fontaine. — Reconnaissance de terrains communaux. — Défense de crier, de tirer des coups de fusil et de nommer des valentins et des valentines pendant la soirée du premier dimanche de carême. — Illumination générale à l'occasion de la fête de Saint-Louis. — Défense d'aller dans les engrangements et dans les écuries avec des lampes. — Établissement d'un piéton de Bruyères à Docelles. — Peines infligées aux fourrageurs. — Entretien des pavés. — Façonnage par entreprise du bois d'affouage. — Incendies. — Donation par le Cardinal de Rohan de cent louis en faveur des incendiés de Bruyères, et répartition de cette somme; remerciements à M. le Cardinal et réponse de ce prélat. — Augmentation des droits d'octroi. — Murs d'enceinte du nouveau cimetière.

BB. 17. (Registre.) — In-folio, 329 feuillets, papier.

1782-1789. — Délibérations. — Vérification des comptes de la ville. — Reconstruction à neuf de la toiture de l'Hôtel-de-Ville. — Emplacement hors de la ville du cimetière. — Séjour à Bruyères du premier président du parlement de Nancy. — Remboursement à l'hôpital de la location d'une salle où se tenait l'école. — Vote de fonds pour l'entretien des routes. — Fermeture des boutiques le jour de la fête de Saint-Louis. — Demande au Roi d'une partie des fonds nécessaires à la construction d'une nouvelle église.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier.

1697-1789. — Arrêts: du Conseil d'État, concernant: les individus qui prétendent avoir droit de ménage, otellage ou autres sur les grains; — les vieux sols décriés; — la permission de stipuler dans les contrats de constitution au denier 25; — l'exemption de la retenue des impositions royales; — le nouveau timbre des papiers et parchemins de Lorraine; — du Conseil Royal des finances, concernant les règlements au sujet du prix des voitures réparties sur les communes pour le service de la France. — Édits portant : imposition sur les cuirs et peaux: —

concernant les priviléges et exemptions de tailles; — portant qu'à l'avenir le denier de l'intérêt de l'argent sera fixé au denier 25; — ordonnant la perception du second vingtième; — portant prorogation des deux vingtièmes et établissant d'autres droits. — Déclarations : relatives aux octrois; — autorisant l'établissement d'un octroi à Bruyères; — concernant la levée des revenus des biens du royaume; — l'impôt des tabacs; — la diminution d'impôts; fixant un délai pour le contrôle des promesses passées avant le 30 juin 1766; — le droit d'oblat à 300 livres par an. — Ordonnances concernant le vingtième. — Lettres-patentes relatives : à un article séparé du traité conclu avec l'Électeur Palatin, pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine et à l'exemption de ce droit, en faveur des habitants de Francfort; — à la perception des impôts; — aux créances que les Suisses auront à répéter aux Français. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace, portant que la discussion sur les successions échues et à échoir au Roi, sera faite par le procureur général.

CC. 2. (Registre.) — In-folio, 597 feuillets, papier.

1697-1785. — Rôles de subventions. — Ponts et chaussées. — Quittances et mandements. — Rations de foin à 19 sols par ration, réparties entre tous les contribuables. — Ports des mandements. — Engrangement des récoltes. — Paiement de blés.

CC. 3. (Registre.) — In-folio, 481 feuillets, papier.

1736-1754. — Rôles : de subventions pour l'établissement de chemins et pour la réparation des routes; — de contributions perçues sur les habitants de Bruyères pour les routes; — devis, plans et réception de travaux concernant les ponts et chaussées; — nomination des officiers de la maréchaussée; — réparation aux murs et fortifications du château de Bruyères; — devis et réception des travaux; — rations de fourrages réparties entre les contribuables, etc.

CC. 4. (Registre.) — In-folio, 527 feuillets, papier.

1774-1775. — Rôle de subventions. — Impôt sur les aubergistes et cabaretiers. — Ponts et chaussées. — Maréchaussées. — Fourrages. — Traitement des collecteurs.

CC. 5. (Registre.) — In-folio, 684 feuillets, papier.

1775-1789. — Rôles de subventions. — Ponts et chaussées. — Maréchaussées. — Pertes de bestiaux. — Confection des rôles. — Traitement des collecteurs. — Cotes irrecouvrables. — Impôts extraordinaires pour acquisition d'une pompe et seaux à incendie. — Route d'Épinal à Deyvillers. — Gardes des offices du parlement de Nancy.

CC. 6. (Cahier.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1731-1789. — Mandements de la Cour de Lorraine au Maire de Bruyères pour l'établissement de rôles de subventions, de contributions et autres impositions sur les habitants.

CC. 7. (Registre.) — Petit in-folio, 333 feuillets, papier.

1627-1660. — Recettes et dépenses de la ville. — Droit de hallage. — Location de la boucherie. — Location d'un terrain communal. — Amendes. — Donation. — Intérêts. — Vente des débris de la maison curiale. — Indemnité à un prédicateur. — Secours à des incendiés. — Réparation à la cloche de l'église. — Fourniture d'hosties. — Fourniture de chaux. — Voiture de matériaux. — Réparation à une fontaine. — Traitement du prêtre. — Réparations à l'église et à d'autres bâtiments communaux.

CC. 8. (Registre.) — Petit in-folio, 313 feuillets, papier.

1662-1682. — Recettes et dépenses de la ville. — Location de terrains communaux. — Traitement du curé. — Procession de la Fête-Dieu. — Enseigne qui est exposé les jours de foire et de marché. — Passage des salpêtriers. — Bois de construction pour réparations. — Divers cens. — Taxe des nouveaux bourgeois. — Réparation à l'horloge. — Gratuité à l'école de quatre élèves. — Donation faite à l'église. — Entretien des fontaines. — Location des regains. — Achat de tuyaux de fontaines. — Achat de blé et de foin. — Indemnité pour logement militaire.

CC. 9. (Registre.) — Petit in-folio, 371 feuillets, papier.

1682-1700. — Recettes et dépenses de la ville. — Droit de poids. — Logement et autres fournitures au capitaine des cuirassiers du roi. — Confection d'échelles. — Étaux des bouchers. — Cens. — Achat de bois. — Réparation à la monture des cloches. — Droit d'enterrement et de sépulture. — Pension du curé. — Régent d'école. — Construction d'égouts. — Remise de foire. — Droit de contrôle. — Réparation à la sacristie. — Voyage à Gerbépal. — Frais de surveillance. — Changement d'une croix.

CC. 10. (Registre.) — Petit in-folio, 256 feuillets, papier.

1700-1706. — Recettes et dépenses de la ville. — Droit sur les vins. — Rétribution au curé pour les messes au compte de la ville. — Écolage d'élèves indigents. — Fourniture de bardeaux pour la toiture de l'église. — Fourniture de seaux. — Conduite d'une nouvelle source. — Tuyaux, auges et taches pour les fontaines. — Remboursement des cens. — Reconnaissance et marques de l'affouage. — Location des prés de l'ambanie. — Tour à l'église. — Traitement du régent d'école. — Entretien de plusieurs fontaines. — Réparations aux serrures des bâtiments communaux. — Arpentage de divers terrains communaux. — Fourniture de vins livrés pour un repas de S. A. Royale. — Indemnité à un tambour pour le jour de la fête de Saint Léopold. — Levée des deniers de la subvention.

CC. 11. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

1707-1714. — Recettes et dépenses de la ville. — Droit de hallage, étaux et boutiques. — Droit d'enseigne. — Indemnité de logement à l'instituteur. — Enterrement et anniversaire des indigents. — Croisées neuves à la maison curiale. — Nettoyage des puits communaux. — Cérémonie religieuse pour la naissance d'un prince. — Traitement des asseyeurs. — Réparations aux vitres de l'Hôtel-de-Ville. — Fourniture de gibier pour la table de S. A. Royale. — Amende contre les individus ayant engrossé femme ou demoiselle.

CC. 12. (Registre.) — Petit in-folio, 193 feuillets, papier.

1714-1721. — Recettes et dépenses de la ville. — Donation pour l'érection d'une cure à Bruyères. — Location des regains dans les prés communaux. — Conduite de farine à Sainte-Marie-aux-Mines. — Location de terrains. — Fourniture d'huile à l'église. — Traitement du marguillier. — Impositions ordinaires et extraordinaires. — Entretien des fontaines, puits et mares. — Location de la maison où sont renfermés les fourrages. — Réparations à la maison curiale. — Location de terrains communaux. — Droit de la mairie sur les chétifs ayant engrossé fille. — Remboursement à la fabrique. — Cens payé au chapitre de Remiremont pour droit d'affouage. — Traitement de l'appariteur. — Traitement des pâtres de vaches et de porcs. — Provisions de bois et de chandelles pour les troupes. — Fermage du droit d'enseigne. — Traitement du curé. — Fermage des eaux-de-vie, bière, etc. — Amendes diverses. — Achat de blé. — Traitement de l'organiste.

CC. 13. (Registre.) — Petit in-folio, 292 feuillets, papier.

1721-1729. — Recettes et dépenses de la ville. — Réparations à l'horloge paroissiale. — Appointements des officiers et arquebusiers. — Fourniture d'un taureau communal. — Enseignement gratuit de quatre élèves pauvres. — Indemnité au greffier pour délivrance de billets de santé. — Traitement du bailly de Nancy. — Conduite d'un officier du régiment gris. — Fourniture de deux chevaux pour officier supérieur. — Nettoyage des rues. — Fermage du hallage. — Location de divers terrains communaux. — Levée de la subvention. — Arpentage de divers terrains communaux et particuliers. — Moulage des grains. — Canon de la ferme de l'encavage et vente de boissons. — Remboursement de quelques amendes pour délits forestiers. — Traitement du receveur, lieutenant, prévôt et procureur. — Gage de conseillers.

CC. 14. (Registre.) — 264 feuillets, papier.

1729-1735. — Recettes et dépenses de la ville. — Location des places sous l'Hôtel-de-Ville. — Intérêts de fonds placés sur particuliers. — Prélèvement de la subvention. — Gage du syndic de l'Hôtel-de-Ville. — Gage du receveur de l'Hôtel-de-Ville. — Cens dû au chapitre de Remiremont. — Vérification des comptes. — Moulage des grains et francs vins du fermage. — Encavage et droit des vins. — Amendes. — Rétablissement des chambres des fontaines. — Réparations aux pavés publics. — Acquisition d'une maison. — Gages du sonneur. — Vente de blés. — Gages des conseillers de l'Hôtel-de-Ville. — Fourniture de papiers timbrés. — Traitement du marguillier. — Gages du capitaine prévôt, chef de police. — Traitement du régent de langue latine. — Fourniture de lumière à l'Hôtel-de-Ville. — Visite des viandes. — Fourniture de bardeaux.

CC. 15. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

1735-1740. — Recettes et dépenses de la ville. — Adjudication du moulage des grains. — Encavage et débit des vins. — Octroi sur les eaux-de-vie, bière et légumes. — Fermage de la boucherie. — Amendes diverses. — Gages des conseillers de l'Hôtel-de-Ville. — Enseignement des enfants pauvres. — Gages des valets de ville. — Traitement de l'organiste. — Garde magasin des grains publics. — Pavés faits à la Peut-Pierre. — Conduite de gibiers. — Pose de poteaux indicatifs sur les chemins. — Subvention pour les menues dépenses de la ville. — Fourniture de plusieurs bouteilles de vins de Bar. — Paiements de cens et de locations. — Trai-

tement d'un commis-greffier. — Fourniture de chaînes pour les échelles. — Repas donné le jour de la Saint-Stanislas. — Gage du comptable.

CC. 16. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, papier.

1740-1749. — Recettes et dépenses de la ville de Bruyères. — Intérêts d'un prêt d'argent fait par la ville. — Paiement de cens et de location. — Fermage du moulage des grains, des eaux-de-vie, etc.; des encavages et débits de vins et de la boucherie. — Recettes des collecteurs. — Amendes diverses. — Gages du lieutenant général du bailliage. — Traitement du curé. — Gages du prévôt, des valets de ville, du régent d'école, du marguillier, des conseillers de l'Hôtel-de-Ville, du secrétaire-greffier et de son commis. — Entretien d'un porc mâle communal. — Gage du garde forestier et du médecin stipendié, des pâtres et des quatre miliciens. — Réparations aux murs du cimetière. — Visite des fours et cheminées, des boutiques de maréchaux-ferrants. — Façonnage de corps de fontaine. — Réparations aux pavés. — Entretien des puits, de l'horloge et des fontaines. — Ports de gibier. — Papier timbré.

CC. 17. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

1750-1756. — Recettes et dépenses de la ville. — Location des places sous l'Hôtel-de-Ville et de terrains communaux. — Intérêts de prêts d'argent faits par la ville. — Fermages dus de l'encavage et débits des vins, eaux-de-vie, bières et liqueurs; de la boucherie. — Traitement du curé; du lieutenant général du bailliage; du chef de police; du syndic; du conseiller d'épée pour la noblesse; des conseillers de l'Hôtel-de-Ville; du comptable; du secrétaire-greffier et de son commis; du régent d'école; de l'organiste; du gardeur de chèvres; du régent de langue latine; du bailly; du garde forestier; du fontainier; du médecin stipendié. — Achat d'un taureau pour le troupeau communal. — Réparations aux cloches et aux puits communaux. — Cordes des cloches. — Abattage des corps de fontaine.

CC. 18. (Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

1757-1762. — Recettes et dépenses de la ville. — Intérêts de fonds placés chez divers particuliers. — Paiement de cens et de divers terrains communaux. — Remboursement d'avances faites par la ville. — Fermage du moulage, de l'encavage, du hallage, des places sous l'Hôtel-de-Ville, de la boucherie. — Traitement du curé; du procureur syndic; du chef de police; des conseillers de l'hôtel de ville et d'autres fonctionnaires et employés. — Lumière de l'hôtel de ville. — Gages des commis de la poste aux lettres; des sergents de ville; des pâtres et des enleveurs des boues. — Entretien des échelles de la ville. — Vingtième des revenus des biens communaux. — Fourniture aux miliciens. — Ferrements des prisons civiles. — Réjouissance en l'honneur de la naissance du Comte de Provence. — Pour une armoire à l'Hôtel-de-Ville.

CC. 19. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1762-1770. — Recettes et dépenses de la ville. — Fermage des places sous l'Hôtel-de-Ville; du hallage; de l'encavage des vins; du moulage des grains; des eaux-de-vie; de la boucherie. — Paiement des cens; des locations de plusieurs terrains communaux. — Intérêts pour plusieurs prêts à divers particuliers. — Enrolements. — Traitement du curé; du procureur-syndic. — Gages du chef de police; des conseillers de l'Hôtel-de-Ville; du secrétaire de l'Hôtel-de-Ville et de son syndic; du médecin stipendié; du régent de langue latine; du marguillier; du maître d'école; de l'organiste; du commis à la poste aux lettres; du calculateur du prix des grains; du chirurgien juré; des sergents de ville; des pâtres des troupeaux de vaches, de porcs et de chèvres; du visiteur des boucheries. — Fondation pour l'écolage de quatre enfants pauvres. — Entretien du porc mâle. — Entretien des puits. — Ramonage des cheminées. — Construction d'un clocher à l'Hôtel-de-Ville. — Gratification aux officiers de l'Hôtel-de-Ville. — Réparations aux bâtiments communaux et aux écuries de la ville. — Levée de recrues provinciaux. — Contributions de la ville.

CC. 20. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1771-1783. — Recettes et dépenses de la ville. — Fermage du hallage. — Paiements des cens et des locations de terrains communaux. — Intérêts d'argent prêté à divers particuliers. — Fermage du moulage des grains; de l'encavage des vins; des débits de boissons; de la boucherie; des eaux-de-vie et autres liqueurs. — Dommages-intérêts sur vente de bois. — Traitement du curé; du procureur-syndic; des conseillers de l'hôtel-de-ville. — Gages du receveur, du greffier et de son commis; du médecin stipendié; du régent de langue latine; du maître d'école; pour l'enseignement de douze enfants pauvres; de l'organiste; des forestiers; du fontainier; du calculateur du prix des grains; du chirurgien juré; des sergents de ville; des pâtres. — Achat et entretien d'un porc mâle. — Droit d'affouage. — Visite des fours et cheminées. — Distribution de blé aux pauvres. — Ha-

billement des sergents de ville. — Réparations à la geôle et à l'hôtel de ville. — Réparations aux habitations des cavaliers de la maréchaussée. — Conduite de blé à Nancy.

CC. 21. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1782-1790. — Recettes et dépenses de la ville. — Reliquat du compte de 1782. — Fermages du hallage, de l'octroi. — Intérêts des sommes prêtées à divers. — Paiement des cens et de plusieurs locations. — Traitement et gage des fonctionnaires et employés de la ville. — Remise de foires; éclairage de l'hôtel de ville; cens dûs au Roi et au chapitre de Remiremont. — Gages de la matrone. — Quote-part de la ville dans le traitement du receveur de l'hôpital des enfants trouvés. — Entretien des pavés de la ville. — Logement des cavaliers de la maréchaussée et de leurs chevaux. — Réparation à la pompe à feu. — Indemnité au fermier du hallage. — Réparation à la tour de l'église. — Habillement des sergents de ville. — Ramonage des cheminées. — Messe et illumination le jour de Saint-Louis.

CC. 22. (Carton.) — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1628-1774. — Obligations de la ville : de 1,000 francs, au profit du sieur Du Saulget, contre Nicolas Fabri, en faveur de la ville de Bruyères. — Impôts et gabelles autorisés à Bruyères, pour le rétablissement de l'église incendiée; — perception du droit autorisé sur les vins, blés, seigles, orges, etc. — Obligation imposée à la ville de Bruyères de payer annuellement 200 francs au marquis de Gerbévillers, en qualité de bailly de Nancy. — Imposition extraordinaire de 1,006 francs 11 sols, pour achat d'une pompe à incendie et de seaux. — Droit établi sur les porcs qui sont tués à Bruyères. — Fixation d'un nouveau tarif des droits sur les papiers et cartons.

DD. 1. (Carton.) — 9 pièces, papier.

1722-1789. — Ordonnance d'Élisabeth-Charlotte, régente de Lorraine, enjoignant aux habitants de travailler sur les routes. — Règlement pour les chemins. — Arrêts, ordonnances et règlements pour les ponts et chaussées, concernant le transport des matériaux sur les chemins. — Fixation du nombre d'arbres à réserver dans les forêts. — Arrêt portant défense de faire du feu dans les forêts des montagnes des Vosges. — Lettres-patentes relatives aux délits forestiers. — Établissement et acquisition de gens de mainmorte.

DD. 2. (Carton.) — 13 pièces, papier.

1755-1789. — Devis estimatifs des ouvrages à faire : à l'église, à l'Hôtel-de-Ville, à la maison de cure, aux fontaines, à la chambre du conseil du bailliage. — Construction : d'une fontaine sur la place neuve en 1772; d'une maison de cure en 1762.

DD. 3. (Carton.) — 18 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1558-1784. — Donation faite au profit de la commune de Bruyères, par Charles III, duc de Lorraine, de la forêt de Faite et du Raing des Aulnas. — Partage d'eau entre Jean Pierrat et Grégoire de Bruyères. — Arrangement entre les communes de Bruyères, Champ et le nommé Dieudonné Grégoire, au sujet d'une construction qu'il avait faite. — Acte signé de Magdeleine de Haraucourt, sonrière du chapitre de Remiremont, portant reconnaissance et cession de servitude sur des immeubles du ban de Belmont. — Échange de terrain entre le sieur Millot et la ville de Bruyères. — Acquisition faite par la ville, de Claude de Vienville, d'une place et d'un jardin près de la maison curiale. — Bail d'une propriété communale, passé primitivement au profit de Nicolas Bontemps, et en second lieu, perpétuellement à Jean Géraux, tous deux de Bruyères. — Arrêts : qui maintient les habitants de Bruyères et Champ-le-Duc dans la jouissance et possession d'un canton de la forêt de Borémont; — qui ordonne aux habitants, propriétaires de maisons, de mettre à une toise de profondeur des pavés nouvellement faits. — Copie d'un titre de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, concernant l'abandon du Raing des Eaulx, au profit des communes de Bruyères, Laval, Champ, Prey et Fays. — Acquisitions : d'une maison, de Laurent Sauvage de Bruyères; — d'une masure, de Jean-François Pierrot; — d'une maison de Brijeot; — de terrains contre les sieurs Mauchet, Janin; — d'un autre terrain pour l'établissement d'un nouveau cimetière. — Vente de l'ancienne maison de cure, à Philippe Laurent. — Arrêt de Stanislas, duc de Lorraine, qui oblige les habitants de Bruyères à couvrir leurs maisons en tuile ou autres matières incombustibles. — Ascensements de terrains, dits au Haut-des-Fourches, à charge de maintenir les conduits qui amènent l'eau au récépient établi au-dessus du faubourg du lavoir, et de là au bassin de la place Stanislas, au profit du sieur Gengoult Collin de Bruyères; — de plusieurs terrains nécessaires à l'établissement d'un nouveau cimetière.

EE. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1686-1784. — Ordonnance et règlements concer-

nant : la défense de vendre et d'acheter des habillements, armes et chevaux, de soldats et cavaliers ; — l'assemblée de la milice ; — le tirage au sort ; — le licenciement des miliciens ; — les recrues, les déserteurs ; — les officiers et soldats qui sont à l'hôtel des Invalides, de rester dans cet établissement ou de retourner dans leurs foyers, avec une pension ; — formation et solde d'infanterie et de cavalerie française et étrangère.

EE. 2. (Liasse,) — 138 feuillets, papier.

1691-1789. — Ordres et lettres de l'intendant de Lorraine et Barrois, relatifs : à la dégradation des routes ; — à l'établissement d'un nouveau cimetière ; — aux droits d'octroi. — Traitement du distributeur des lettres. — Fixation des honoraires de médecin dans différentes villes. — Défense des feux de joie appelés Bures. — Établissement à Bruyères d'une brigade de maréchaussée. — Augmentation des droits d'octroi. — Entretien des enfants trouvés. — Érection d'un Évêché à Saint-Dié. — Adjudication des octrois. — Installation du sieur Georgel comme maire de Bruyères. — Dépense de la fête de Saint-Louis. — Entretien des bâtiments affectés à la justice de ville. — Vente des biens communaux. — Cours d'accouchement. — Partage des biens communaux. — Vote de fonds pour la fête du roi de Pologne. — Aumônes destinées aux soulagements des maladies épidémiques. — Logement des troupes. — Entretien des chaussées.

FF. 1. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillots, papier.

1754. — Jugement en dernier ressort sur faits concernant les ponts et chaussées par le tribunal de Briey, contre Lallemand, Nicolas, cultivateur à Essaye, Lallemand, François, tailleur d'habits à Richecourt, et contre Tixerant, Claude-Nicolas, ex-piqueur sur les chaussées de Marcheville, à Toul ; les deux premiers pour s'être ingérés les fonctions de sous-piqueurs sur ladite chaussée, et, en cette qualité, avoir déchargé plusieurs communes d'une partie des travaux qu'elles avaient à y faire, moyennant une somme qui leur était payée et dont ils donnaient reçu sans signature et pour ce : le premier, condamné à 3 années de bannissement et 100 francs d'amende ; le deuxième, à 25 francs d'amende et 3 mois d'emprisonnement. Quant au troisième, il a été mis hors de cause sans dépens et a obtenu le droit de fixer le chiffre des dommages-intérêts qui lui sont accordés.

FF. 2. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1597-1789. — Copie d'une sentence prononcée par le tribunal de Mirecourt relative au droit d'usage des habitants de Bruyères, dans la forêt de Mortagne. — Arrêt de la Cour de Lorraine portant règlement pour le poison. — Ordonnance du Parlement portant que l'imprimé intitulé « Lettre de monseigneur l'archevêque d'Auch et de ses suffragants au Roi » sera lacéré et brûlé. — Arrêts : du Parlement, qui condamne un imprimé intitulé « Mandement de Monseigneur l'Évêque de Troyes. » — contre Robert-François Damiens, le déclarant coupable du crime de parricide sur la personne du Roi ; — de la Chambre des Comptes de Lorraine servant de règlement pour la conservation des hautes, moyennes et basses justices du Roi sur les parties dont il est propriétaire dans ses domaines ; — de la Cour Souveraine de Lorraine portant règlement pour les huissiers des bailliages de son ressort. — Suppression des offices d'avocats et huissiers au Conseil d'État de Lorraine. — Police champêtre. — Ordre aux bangards de faire exactement leurs tournées journalières ; de dresser des procès-verbaux contre ceux qui laisseraient vaguer leurs bestiaux dans les terrains ensemencés, aussi contre ceux qui laisseraient sortir leurs oies et leurs canards sans avoir l'aile coupée. — Proclamation du Roi portant qu'à l'avenir il ne sera plus délivré de passe-port que pour un temps bref et déterminé et pour affaires urgentes. — Réformation de quelques points de la justice criminelle. — Déclaration du Roi concernant les empoisonneurs. — Ajustement des poids, balances et mesures. — Édit du Roi portant création d'offices à la cour de Nancy.

FF. 3. (Liasse.) — 126 feuillets, papier.

1735-1789. — Jugements et ordonnances de la chambre de police de la ville. — Achat par le sieur Bernard, Jean-Jacques, de sept sacs de méteil sans les exposer sur le marché. — Défense de laver aucune espèce de linge, ni autre chose dans le bassin de la place neuve. — Contravention à la police municipale en ce qui concerne les rues et places publiques. — Fraude sur les comestibles. — Ventes : par Claude, Marguerite, d'un pain de beurre, renfermant des cailloux ; — de pain au-dessus de la taxe. — Défense de conduire des décombres sur les chemins et routes. — Infraction commise par Laurent, Jean-Baptiste, à l'arrêté concernant les précautions à prendre pour prévenir les incendies. — Vol d'œilletons d'artichaut par le sieur Henry, Nicolas. — Injure faite par le sieur Riette au corps des officiers municipaux de Bruyères. — Bœuf enfoui par maladie. — Insultes faites par des jeunes gens à un bourgeois de Bruyères. — Repos public troublé par des attroupements nocturnes. — Contravention aux arrêtés et ordonnances sur les lieux publics. — Arrêté concernant la tenue des fontaines et auges. — Défense d'envoyer

en pâturage les chèvres avec les autres animaux. — Contravention à la défense faite de mettre du chanvre dans les fours. — Ordonnances à chaque propriétaire de tenir de l'eau devant sa maison pendant la sécheresse. — Défense de déposer des matières combustibles autour des cheminées. — Fourniture de logement à des étrangers contrairement à la défense qui en a été faite. — Précautions à prendre contre une épizootie.—Taxe du pain et de la viande.

FF. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 82 pièces, papier.

1784-1787. — Procès de Janin-Louis de Bruyères, contre Valence et les officiers municipaux de Bruyères, au sujet d'un terrain communal à Hélidré, jugé définitivement par la cour de Nancy.

FF. 5. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1786. — Procès jugé par la chambre consultative de Nancy entre Joseph Noël, marchand à Bruyères, et Jean-François Besdel, fermier de l'octroi de Bruyères, pour marchandises entrées en fraude.

FF. 6. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1770. — Procès entre Michel, curé de Bruyères, et la ville, touchant sa portion congrue, jugé en dernier ressort par le Conseil d'État.

FF. 7. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1767. — Procès de la ville contre le chapitre de Remiremont au sujet du muid de vin, jugé en faveur de celle-ci par la Chambre des Requêtes du Palais.

FF. 8. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1754. — Procès de la ville contre Nicolas Gérardot, meunier à Laval, au sujet de la prétendue banalité de son moulin à l'égard de la ville de Bruyères, jugé en faveur de celle-ci par la Chambre des Comptes de Lorraine.

FF. 9. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1702. — Arrêt du Conseil d'État de Lunéville concernant la juridiction du bailliage et celle du chapitre de Remiremont.

FF. 10. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1702. — Procès contre les sieurs Lavaux, Doridant et leurs maçons, devant le bailliage de Bruyères, au sujet de la construction d'une halle, des prisons, de l'Hôtel-de-Ville et d'un auditoire.

FF. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1697. — Procès contre Nicolas Nauguin et Jacques Vanesson de Bruyères au sujet des droits du poids, porté en appel au bailliage d'Épinal, sans décision. — Homologation du code de police de la ville de Bruyères. — Déclaration du Roi concernant le partage des procès entre les deux chambres du Conseil Souverain d'Alsace. — Édit du Roi réglant les clôtures d'héritages dans les duchés de Lorraine et de Bar.

GG. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1721-1787. — Édits de Léopold, duc de Lorraine, pour prévenir la communication des maladies contagieuses et concernant les désordres religieux et les sociétés de Jésuites. — Augmentation du traitement des curés et vicaires du duché. — Déclaration du Roi concernant : les cures et autres bénéfices; — la tenue des actes de mariages, de baptêmes et de sépultures; — les religieuses avant de faire vœu ainsi que leur sortie des couvents; — les secondes noces. — Fondations pour les secours à donner pour épidémies; — règlement pour la distribution de ces secours. — Extrait des registres de la Cour de Lorraine au sujet de la fondation de Sa Majesté en faveur des pauvres honteux des villes de ses États. — Défense à tous religieux mendiants étrangers, de faire des quêtes dans le ressort de la Cour. — Confirmation de l'établissement de divers colléges. — Lettres patentes du Roi concernant : les chirurgiens des duchés de Lorraine et de Bar; — la discipline ecclésiastique; — l'établissement du séminaire de Saint-Dié. — Ordonnance du Roi pour prévenir les maladies contagieuses.

GG. 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1612-1779. — Arrêt concernant l'hôpital des enfants trouvés. — Érection par l'évêque de Toul, Jean de Porcelets de Maillane, de la paroisse de Bruyères. — Acte par lequel Claude Grandferry, de Bruyères, constitue une rente perpétuelle de 50 francs, au profit du curé de Bruyères pour un anniversaire à Brigitte Romain, son épouse. — Donation par Barbe Ranfaing, de Bruyères, à l'église de Bruyères, d'une rente annuelle de 75 francs ou d'une somme de 100 francs pour messes. — Promesse du sieur Doridant, greffier de Bruyères, s'engageant à fournir le fonds de 100 francs pour messes, donné par testament du sieur Jean Grandidier, de Bruyères. — Note indiquant que, par traité, la ville de Bruyères s'est obligée à faire dire, à perpétuité, une messe haute et deux messes basses avec vigile des morts pour les sieurs Royer et Millot, en considération de la cession qu'ils ont faite de la place nécessaire pour la procession autour de l'église.

GG. 3. (Registres.) — In-4°, 2154 feuillets, papier.

1640-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Bruyères.

HH. 1. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1707-1789. — Arrêts du Conseil royal, au sujet : de la liberté du commerce des grains; — des salpêtriers; — des ouvriers des manufactures; — du commerce des drogues; — des orfèvres; — des foires et marchés de Bruyères. — Ordonnance autorisant deux nouvelles foires à Bruyères. — Établissement de magasins de blés. — Arrêt relatif à la fixation des poids et mesures. — Défenses : de distribuer dans le commerce des monnaies étrangères; d'introduire dans les boissons de la céruse, de la litharge, etc.

HH. 2. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1755-1789. — Mercuriale du prix des grains, blé, avoine, seigle, etc.

HH. 3. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1765-1777. — États hebdomadaires du prix des grains. — Essai pour servir à l'histoire métallique de Stanislas, duc de Lorraine. — Arrêts du Conseil d'État concernant : les actes notariés; — la conservation tant des biens ecclésiastiques que des archives et bibliothèques des monastères et chapitres. — Lettres patentes pour l'exécution de l'arrêt de la Cour de Lorraine concernant la noblesse du sieur de Crevecœur, Hubert, baron de Leisquevin, seigneur de Vroncourt, avec tableau généalogique. — Priviléges accordés par le duc Léopold aux Pères Capucins du Duché de Lorraine.

CC. 1. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1761-1784. — Commune de Bult. — Compte des recettes et dépenses effectuées par la communauté; — recettes de ventes du regain provenant des prés communaux, des fruits de même provenance, des terrasses, de collectes faites dans la communauté, d'amendes et d'impositions; — ordonnance de l'intendant de Lorraine relativement aux dettes de la communauté; elles s'élèvent à 750 francs. — Dépenses : pour les gages du maître d'école, du chantre; — pour quote-part de la commune pour l'entretien de l'église de Vomécourt; — rétribution de messes dites par le curé; — entretien des bâtiments communaux; — frais de voyages; — frais relatifs à l'entretien des moulins bannaux; — les dépenses s'élèvent aussi à 750 francs.

FF. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1731-1762. — Requêtes de la commune à la Chambre des Comptes de Lorraine, pour être autorisée à soutenir des procès contre la commune de Vomécourt au sujet des émoluments à donner aux maîtres d'école et contre des particuliers, au sujet d'affouages et de terrains communaux.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Commune de Champ-le-Duc. — Lettre contenant les décrets de l'Assemblée Nationale sur la nomination des députés par tous les citoyens.

CC. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Proclamation du Roi relative à la contribution patriotique.

DD. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1558-1762. — Lettres et arrêts des comtes de Vaudémont et des ducs de Lorraine, maintenant les habitants de Champ-le-Duc et des communes voisines dans leurs droits de prendre du bois, suivant leurs besoins, dans les forêts des Bains-les-Eauves et Borémont, territoire de Bruyères, moyennant un cens annuel de 14 francs, dont moitié au domaine et l'autre moitié au chapitre de Remiremont. — Déclarations des officiers municipaux de Champ-le-Duc à ce sujet.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Arrêt du Conseil d'État du Roi portant imposition des sommes nécessaires pour l'entretien et la confection des routes dans le Duché de Lorraine.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 1132 feuillets, papier.

1663-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — En 1737, le chanoine messire Claude-Joseph, baron de Lamarre, est élu par les dames abbesse et chapitre de Remiremont, curé de Champ; il prête serment de fidélité à la Cour de Lorraine; — les habitants de Herpelmont conduisent : « au Beauménil, un homme inconnu, insensé, fort malade d'esprit et de jugement, il était aussi malade de corps pour s'être refroidi dans les grandes neiges de cette année; il pouvait avoir 6 pieds de haut; — en 1737, illustrissime et revendissime seigneur Monseigneur Jean-Claude Sommier, natif de Vauvillard, en Franche-Comté, archevêque de Césarée, en Cappadoce, grand prévôt de l'insigne

chapitre de Saint-Dié, curé de Champ, abbé commandataire de Bousonville, conseiller-prélat en la Cour de Lorraine et Barrois, d'heureuse mémoire, mourut audit Saint-Dié et fut enterré en la chapelle Saint-Léon le 7 octobre. — Décès de madame Barbe Hucher de Lamarre; — baptêmes auxquels sont présents messire Léopold, baron de Lamarre, lieutenant général au bailliage de Remiremont, et dame illustre, madame Marie-Charlotte-Louise Sébastienne d'Escoraille, dame de l'insigne église et chapitre de Remiremont, — « le 27 avril 1756, » messire Charles Mathiot, prêtre du diocèse de Toul et » sacristain de l'insigne église de Remiremont, fut élu » unanimement curé de Champ et de ses annexes par » mesdames, abbesse, doyenne, chanoinesses du cha- » pitre dudit Remiremont, collateur dudit bénéfice en » tout temps. Ledit sieur Mathiot, lors de sa nomina- » tion, était à Prague, en Bohême, par les ordres de » Sa Majesté l'Impératrice-Reine pour l'établissement » d'un chapitre de chanoinesses fondé par elle, et, à » cause de son absence, il n'a pris possession de ladite » cure que le 14 août de la même année.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 429 feuillets, papier.

1692-1790. — Commune de Charmois-devant-Bruyères. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 650 feuillets, papier.

1685-1789. — Commune de Destord. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1727-1789. — Commune de Deycimont. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Taxe des contributions payées au nom du Roi. — Rôles de subventions pour la construction des chemins et réparation des routes.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1712-1785. — Vente par les habitants de Deycimont à ceux de Lépanges de la moitié de la montagne de Parmont, à charge à ceux-ci d'achever ce qui reste à faire à l'église; ceux de Deycimont se réservent le droit d'aller chercher, dans cette montagne, les pierres qui leur seront nécessaires pour bâtir. — Bail d'un moulin loué par la commune à Jean Colin. — Acte de rétrocession fait par les habitants de Lépanges au profit de ceux de Deycimont, de la montagne de Parmont; ordonnance annulant la vente de cette montagne, parce qu'elle avait été faite sans l'autorisation des seigneurs. — Ordonnance concernant les ouvrages à faire pour recharger et entretenir la route de Remiremont à Lunéville.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Ordonnance pour faire procéder à une levée d'hommes pour remplacer ceux qui manquent dans les bataillons provinciaux des Duchés de Lorraine et de Bar.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1732-1785. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, qui condamne à diverses amendes plusieurs avocats et magistrats de la Cour, pour irrégularités dans des pièces de procédure. — Ordonnance qui enjoint aux syndics, de faire enterrer en leur présence, et sans les dépouiller de leur peau, les bêtes mortes de maladie épizootique.

FF. 2. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1747-1748. — Procès entre les habitants de Deycimont et ceux de Lépanges, au sujet du payement des travaux pour la reconstruction de l'église.

FF. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1776. — Appel par les habitants de Deycimont d'une sentence qui les condamne à une amende et à des dommages intérêts envers M. de Girecourt, pour un délit forestier dans les bois de ce seigneur.

FF. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 61 pièces, papier.

1727-1737. — Procès entre les habitants de Deycimont et ceux de Docelles, au sujet de la limite de leur territoire, au canton dit l'Écho.

FF. 5. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1715-1788. — Plaids-annaux. — Procès entre les habitants de Deycimont et ceux de Laval, au sujet de la forêt de Recreux. — Procès-verbaux de délits champêtres.

GG. 1 à 32. (Registres.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1725-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1785. — Arrêt du Conseil d'État concernant : la rareté des fourrages et les moyens de pourvoir à la conservation

du bétail ; — du Parlement, qui permet de faire des regains, à cause du manque de foin. — Ordonnance concernant les haras. — Demande d'une statistique de toutes les productions du territoire, et de l'état du bétail.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1644. — Commune de Docelles. — Sauvegarde accordée aux habitants contre les gens de guerre et signée par le maréchal de Turenne.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1788-1790. — Délibérations de la commune de Docelles, relatives : — au choix d'une maison particulière pour prendre les délibérations, à défaut d'une maison commune ; — à la suppression du droit de regain dans les prairies non closes ; — à la permission de vain pâturer sur tous les prés du territoire, après l'enlèvement des foins ; — à la défense faite aux habitants de recevoir et de loger des pauvres dans la localité ; — à l'établissement d'une patrouille pour repousser une bande de brigands que l'on avait cru voir rôder entre Deycimont, Docelles et Le Roullier.

CC. 1. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1580-1789. — Dénombrement fourni par la communauté de Docelles, des bois, futaies, taillis, terrains et droits quelconques appartenant à ladite communauté. — Rôles et déclarations pour asseoir les contributions. — Contribution patriotique. — Rôles des subventions pour l'entretien des ponts et chaussées.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier ; 1 carte.

1543-1564. — Abornement des bois communaux de Docelles, de ceux de la commune de Xamontarupt et de ceux de plusieurs particuliers. — Aménagement et carte topographique desdits bois.

DD. 2. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1543-1789. — Copie d'un titre de droits d'usages dans la forêt de Fossard. — Reconnaissance des anticipations sur les terrains communaux. — Baux, acensements, etc., du moulin qui appartenait autrefois à Docelles.

FF. 1. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1697-1788. — Plaids-annaux tenus à Docelles, par le lieutenant de la prévôté et du bailliage de Bruyères ; — rapport des bangards. — Instance entre les communes de Docelles et de Deycimont, au sujet de la délimitation des territoires. — Procès entre les habitants de Docelles et Claude Bexon, de Gérardmer, fermier des moulins de Docelles, au sujet desdits moulins. — Transaction entre les habitants de Docelles et ceux de Cheniménil, relative au barrage de la prairie dudit Cheniménil.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1662-1707. — Extrait des registres des institutions et créations de la chambre épiscopale de Toul, concernant la paroisse du Tholy, formée en partie par un dénombrement de la paroisse de Docelles. — Extrait du même registre concernant la paroisse de Tendon, formée toute entière par le dénombrement de la paroisse de Docelles.

GG. 2. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1682-1782. — Titres relatifs aux dîmes qui appartenaient au curé ; — arrêt qui attribue la dîme novale et de rapportage à l'abbesse de Remiremont ; — amodiation des dîmes de la paroisse de Docelles.

GG. 3. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1467-1771. — Location des places de bancs à l'église. — Donation, à la paroisse de Docelles, d'une maison et autres biens, par le curé de Montzey. — Fondations faites au profit de l'église paroissiale, aux Confréries du Rosaire, du Saint-Sacrement et des Morts. — Comptes rendus par les châteliers.

GG. 4 à 17. (Registres.) — In-4°, 1506 feuillets, papier.

1629-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 1 pièce, papier.

1699-1789. — Lettres patentes de Léopold et de Stanislas, ducs de Lorraine, rétablissant et maintenant les foires et marchés de Docelles.

II. 1. (Cartes.) — 2 pièces, papier.

1730-1785. — Cartes topographiques délimitant les finages de Deycimont, du Roullier et de Cheniménil et celui de Docelles.

II. 2. (Cahier.) — 18 feuillets, papier.

1774. — Inventaire des archives de la commune de Docelles.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1690-1789. — Commune de Dompierre. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1711-1789. — Commune de Fays. — Subventions dues à la recette de Saint-Dié pour les ponts et chaussées et autres impositions.

CC. 2. (Registre.) — In-8°, 4 feuillets, papier.

1782. — Subventions dues à la subdélégation de Bruyères, pour déclaration des biens communaux dépendant de la communauté de Fays.

CC. 3. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1758-1781. — Subventions dues à la recette de Saint-Dié, pour déclaration des biens dépendant de la communauté de Fays non portés au rôle.

CC. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 45 pièces, papier.

1710-1788. — Cens dû au Roi de France, pour les bois et cours d'eau. — Cens dû par les habitants sur le moulin de Fays. — Taxe perçue au nom des ducs de Lorraine sur les cours d'eau et les moulins. — Rente au profit de la confrérie du Saint-Rosaire. — Achat de fournitures pour le moulin de Fays. — Quittance de ces fournitures.

DD. 1. (Carton.) — 19 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 12 sceaux.

1510-1781. — Chartes entre les habitants de la commune de Fays. — Arrangement entre les habitants de la commune de Fays, pour assainir les terrains marécageux. — Défense de conduire du bétail dans la forêt communale de Fays. — Défense de pêcher dans l'étang de Poxon. — Achat du moulin de Fays par 13 habitants de la commune. — Achat de pierres meulières pour le moulin. — Délivrance d'arbres par Lambert, Jacques, secrétaire général du duc de Lorraine, pour reconstruction du moulin de Fays.

FF. 1. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1736. — Procès entre la commune de Lépanges et celle de Fays au sujet de la pâture dans les forêts. — Les habitants de Lépanges conduisent leur bétail dans les terrains communaux de Fays. — Juridiction de Bruyères dans la communauté de Fays.

FF. 2. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1765. — Procès entre les communes de Laval, Fays et Nicolas Genges de Grandvillers pour anticipations de terrains.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Procès entre Nicolas Dolmaire, de Lépanges, et la commune de Fays, pour anticipations de terrains et droits d'eau.

FF. 4. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1715. — Procès entre Joseph Vanier, de Fiménil, et Joseph Villemin, de Fays, au sujet de la possession des droits établis sur les cours d'eau et les moulins.

FF. 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Procès entre la commune de Fays et Nicolas Richard, de Lépanges, au sujet des cours d'eau et des moulins situés sur le territoire de cette commune.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1729. — Ordonnance du Roi aux habitants de Fays pour traquer les loups, et pour avoir de la venaison et du gibier, pour la maison de Sa Majesté.

II. 1. (Carte.) — 1 pièce, papier.

1721. — Carte topographique de la commune de Fays.

BB. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1770-1782. — Commune de Fontenay. — Délibérations de la commune relatives à : la mise en réserve des embanies; — la propriétété exclusive pour les habitants de la vaine pâture; — la récolte des grains; — la conservation des grains et autres céréales; — la demande d'élection d'un garde champêtre; — l'empêchement de construction de maisons sur le bord de la forêt; — l'achat d'une horloge; — la demande de changement de l'instituteur.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Arrêt contre ceux qui prétendent à la cessation des droits sur le sel et le tabac.

DD. 1. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1768-1781. — Demandes : en construction d'un chemin dans la forêt, ban de Vaudicourt; — d'établir un

pont et deux chaussées dans la forêt; — d'ébranchage d'une portion d'affouage, à l'intendant de Lorraine et Barrois. — Baux et ventes de maisons, jardins et champs situés sur le territoire de Fontenay.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1768-1789. — Lettres-patentes du Roi portant sanction de la loi martiale et ordonnant la prohibition des vœux monastiques. — Convois de militaires de Rambervillers à Charmes.

FF. 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1776-1789. — Procès-verbaux : contre une personne qui enlevait les gerbes de blé sans les avoir fait compter; — pour coups donnés à un particulier; — contre deux individus pris à heure indue au cabaret; — pour coups portés au garde champêtre. — Déclaration du Roi convoquant l'Assemblée des États-Généraux. — Menaces de punition contre les employés du Gouvernement qui causeraient, par leurs crimes, les malheurs du peuple. — Lettres patentes du Roi sur un droit de l'Assemblée Nationale concernant les délits et crimes. — Ordonnance du Roi au département des Vosges, pour désigner Girecourt comme chef-lieu de canton, au lieu de Gugnécourt et Uxegney.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 416 pièces, papier.

1683-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1734-1762. — Demande qu'il soit établi un vicariat à Aydoiles, pour desservir Fontenay. — Renseigements demandés au curé d'Aydoiles par le bailly de Bruyères. — Dénonciation contre le curé d'Aydoiles. — Réponse du curé. — Requêtes adressées au duc de Lorraine; ses réponses.

HH. 1. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1776-1788. — Location de prés et bois pour la nourriture des troupeaux de porcs, vaches, chèvres et moutons. — Déclaration de castration des porcs, truies, etc. — Prix de la garde des troupeaux. — Prix de la castration des porcs et des truies. — Allocation d'un porc mâle. — Arrêt du Parlement défendant l'achat des céréales sur pied. — Arrêt de la Cour du Roi ordonnant la suspension des droits de banalité sur les moulins et le commerce des farines. — Arrêt de la Cour du Parlement ordonnant des visites dans toutes les maisons pour y constater la quantité de grains. — Ordonnance de la Cour et du Parlement défendant de laisser ouverts les volières et colombiers pendant les moissons. — Arrêt concernant le commerce des grains.

II. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1768-1789. — Comptes faits par un particulier à un autre pour ouvrage de maçonnerie. — Extrait de mariage de Pierre Marchal, de Fontenay; — extrait de naissance de son fils et de ses deux filles, signés par les curés de Docelles et de Deycimont.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 585 feuillets, papier.

1658-1789. — Commune de Girecourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1559-1598. — Commune de Grandvillers. — Abornements, affouages et autres pièces concernant les bois communaux de Grandvillers.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 838 feuillets, papier.

1632-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Cahier.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1714. — Remembrement des propriétés individuelles et communales situées sur le territoire de la commune de Gugnécourt.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1598-1612. — Commune de Gugnécourt. — Titres relatifs à la vaine pâture dans les bois. — Bornage des forêts de Gugnécourt.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1721-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1621-1785. — Commune de Laval. — Rôles de subventions imposées sur les habitants pour les ponts et

chaussées. — Ordonnances des ducs de Lorraine, relatives : au paiement des cens domaniaux ; — à l'imposition devant servir à l'habillement des miliciens ; — à la fourniture des voitures, pour le transport des grains ; — transaction entre Jacob Vuillemin, de Fays, et les dames du chapitre d'Épinal, au sujet du paiement annuel d'une livre de cire, par les communes de Fays et Laval, audit chapitre. — Édit du roi portant que l'intérêt de l'argent est fixé au vingt-cinquième.

DD. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1589-1789. — Transaction entre la commune de Laval et celle de Fiménil, pour partage d'embanies ; — droits d'usage dans la forêt domaniale de Champ. — Accord et transaction entre les habitants de Laval, Deycimont et Lépanges, au sujet de la vaine pâture et du droit de prendre des bois morts dans la forêt du Recreux et les bois Banny. — Prise des porcs de Laval par les habitants de Deycimont dans les bois du Recreux ; réclamation de leurs porcs. — Déclaration du duc de Lorraine, portant que les manants et habitants de Bruyères, Champ, Prey, Fays et Laval, ont le droit de prendre du bois dans la forêt des Rains-des-Abbés. — Donation de ladite forêt aux habitants desdites communes, par le comte de Vaudémont.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Ordonnance de Moulin de la Porte, conseiller du Roi, pour le dénombrement des garçons et veufs, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à quarante.

FF. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1698-1705. — Procès de la commune de Laval contre les habitants de Fiménil, au sujet du partage des embanies entre les deux communautés.

FF. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1701. — Jugement du tribunal de Bruyères, contre Cunin, Dominique, de Fiménil, pour avoir laissé pâturer 17 bêtes rouges dans l'embanie de Laval.

FF. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1706. — Procès-verbal dressé contre Dusaulzet, par le bangard de Laval, pour avoir laissé pâturer des bestiaux dans les prés de l'embanie et des Mayes, avant l'époque fixée.

FF. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1722-1747. — Procès de la commune de Laval contre celles de Deycimont et Lépanges, concernant la forêt du Recreux. — Déclaration dela Cour Souveraine faisant droit à la requête des habitants de Laval. — Extrait des registres du Conseil Royal des finances et commerce ayant rapport au procès susdit.

FF. 5. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1742. — Procédure concernant des dommages causés dans la forêt du Recreux, par les habitants de Deycimont.

GG. 1. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1752. — Arrêt portant exécution des ordonnances contre les mendiants dans les duchés de Lorraine et de Bar.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1705. — Signification aux habitants de Laval des titres de noblesse de Nicolas Christophe du Saulget.

CC. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1755-1788. — Commune de Laveline-devant-Bruyères. — Taxes perçues au nom des ducs de Lorraine sur les propriétés foncières situées sur le territoire de Laveline.

CC. 2. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1751-1789. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les syndics de Laveline, concernant : les gages du curé, du garde champêtre ; — les dépenses pour l'église et le cimetière, la location de terrains communaux, etc.

FF. 1. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1740-1742. — Procès soutenu par la commune contre des particuliers de Laveline, au sujet de la location de terrains communaux.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1705. — Commune de Laveline-du-Houx. — Lettres-patentes de Léopold par lesquelles les habitants de Laveline ont droit d'usage dans les forêts royales.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 1907 feuillets, papier.

1632-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1742. — Acte capitulaire du chapitre de Saint-Dié, constatant la fondation d'un lit à l'hôpital dudit lieu, par Sébastien Florent, curé de Laveline, pour les malades de cette paroisse.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 71 pièces, papier.

1604-1789. — Commune de Lépanges. — Impôt établi sur les étrangers qui se fixaient à Lépanges, excepté sur ceux qui y prenaient des femmes. — Rôles de subventions pour les ponts et chaussées et de répartitions des contributions sur les habitants de la commune.

CC. 2. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1732-1789. — Cens dus au domaine du Roi. — État des charges communales. — Mandements de la Chambre des Comptes relatifs à l'assiette des impositions.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1556-1751. — Titres relatifs à la forêt du Champ-des-Aunes et à celle de Stiomont; acensements; affouages et droits dans les dites forêts.

DD. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1299-1701. — Droits d'usage dans la forêt de Bennevise. — Titre par lequel les habitants de Lépanges ont le droit de prendre du bois dans ladite forêt pour leur affouage. — Donation faite par Jehans d'Épinal de ces droits d'usage aux habitants de Lépanges.

DD. 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1735-1788. — Location de terrains communaux. — Visite du terrain dit Le Fossé du Grand-Faing par les syndics de la communauté.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 1 plan.

1701-1789. — Procès entre la commune et les propriétaires de la forêt de Bennevise, au sujet des droits d'usage. — Arrêt de la Cour de Lorraine sur ces mêmes droits. — Plan de la forêt.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1720-1783. — Procès entre la commune de Lépanges et celle de Fays, au sujet des limites des terrains communaux. — Enquêtes faites sur le même objet.

FF. 3. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1716-1776. — Procès entre la commune et Nicolas Paradis, au sujet de la vaine pâture des terrains communaux dits Pathieu. — Rejet d'une demande faite par les habitants de Lépanges au sujet d'anticipations faites sur le terrain communal. — Procès-verbaux de gardes forestiers pour délits commis dans les bois de la commune.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1577-1705. — Commune de Mémenil. — Compromis au sujet de la forêt dite de Ménil. — Partage de cette forêt entre les habitants du Ban de Dompierre. — Transaction avec le comte de Girecourt au sujet de ladite forêt.

GG. 1 à 12. (Registres.) — 249 feuillets, papier.

1707-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1608. — Commune de Nonzeville. — Abandon, au duc Henri III, des droits seigneuriaux du chapitre de Saint-Dié, sur les enfants mâles nés des femmes de la basse rue de Destord, Nonzeville, Pierrepont, Bult, Padoux et Sainte-Hélène.

CC. 1. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1766-1786. — Impôts pour la subvention des ponts et chaussées, les gages du Parlement de Nancy et les casernes dudit lieu.

CC. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1782. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, concernant : les gages de gardes forestiers; — du maître d'école; — les réparations aux bâtiments communaux; — les contributions pour le Parlement de Nancy et les casernes dudit lieu; — les ventes de biens communaux; — les bails, acensements et échanges, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1528-1612. — Copies de pièces relatives à un droit de partage et de parcours dans les bois communaux.

DD. 2. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1749-1784. — Déclarations de jouissance de terrains communaux par les habitants.

DD. 3. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1749-1789. — Transaction entre la commune de Nonzeville et celles de Gugnécourt et Pierrepont, au sujet du droit de parcours dans les forêts.

FF. 1. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1528-1612. — Titres des bois communaux de Nonzeville, Pierrepont et Gugnécourt. — Arrangement pour le droit de parcours entre les communes de Gugnécourt et de Pierrepont.

FF. 2. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1680. — Transactions d'individus de la commune au sujet de procès survenus entr'eux à cause des baux de maisons.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1622. — Compte de l'hôpital du chapitre de Saint-Dié, relatif à des droits seigneuriaux sur plusieurs terrains situés à Nonzeville.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Commune de Padoux. — Procès-verbal de visite des fours et cheminées de la commune de Padoux.

CC. 1. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1736-1789. — Règlement de la subvention. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Quittances à l'appui des comptes de gestion des syndics de la communauté de Padoux.

CC. 2. (Liasse.) — 315 pièces, papier.

1759-1781. — Rôles de déclarations de propriétés par les habitants de Padoux.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1715-1748. — Pièces relatives à la vaine-pâture, entre les communautés de Padoux, de Dompierre et de Bult.

DD. 2. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1620-1789. — Titres des forêts de Padoux; — baux, acensements, affouages, procès relatifs à des délits forestiers.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722-1789. — Édit concernant l'aumône publique. — Ordonnance pour la levée de 144 hommes de milice. — Convention relative à la restitution des déserteurs.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1693-1789. — Procès contre le vicaire de Padoux au sujet du moulin dudit lieu.

GG. 1. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 3 sceaux.

1712-1789. — Requête relative à la Confrérie de Notre-Dame des suffrages. — Règlement du Roi Stanislas, au sujet de l'amortissement pour les fabriques.

GG. 2 à 10. (Registres.) — In-4°, 600 feuillets, papier.

1642-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1603-1771. — Défense d'user de l'eau salée. — Papiers relatifs à la meunerie de Padoux.

II. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1639-1789. — Contrat de vente entre les habitants de Padoux et les religieuses Annonciades d'Épinal. — Pétitions diverses.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1713-1742. — Commune de Sainte-Hélène. — Titres relatifs aux droits d'usage dans les forêts du Chapitre d'Épinal.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 808 feuillets, papier.

1616-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Phulpin, de Lymont, Gégoult, Boulanger, Mathieu, Compagnot, Jérôme, curés de cette paroisse.

GG. 1. (Registres.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1741-1789. — Commune de Saint-Jean-du-Marché. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bannerot, Boyer, Jacotel, Paquette, curés de cette paroisse.

GG. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1581. — Droit accordé au vicaire sur les mariages; « Le droit était : livraison d'une mesure de vin à partager » entre ledit vicaire et les dames du chapitre de Remire« mont. »

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1788. — Commune de Viménil. — Désignation d'un terrain communal, pour enterrer les bêtes mortes. — Défense de bâtir sur le sol communal.

CC. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1520-1565. — Exemption, pour les habitants de Viménil, de corvées de pierres pour le four à chaux de Bruyères. — Titre de bourgeoisie portant que tout étranger qui se mariera avec une fille de Viménil, pour y résider, paiera 50 francs, et tout individu n'en étant pas, ni son épouse, paiera 100 francs, pour son droit de bourgeoisie. — Exemption de porter aucune charge de maire dans les affaires du ban de Dompierre.

DD. 1. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1559-1788. — Droits d'usage dans les forêts. — Abornements des forêts et du finage. — Transaction entre les habitants de Viménil, ceux de Dompierre et de Ménil pour l'entretien du four à chaux de Bruyères. — Transaction entre les habitants de Viménil et le baron de Girecourt, pour un passage dans la forêt de la Voivre, et le droit, pour le baron, d'avoir de l'eau du ruisseau pour son étang. — Défense de mettre les bois de Viménil et Gugnécourt en haute futaie. — Autorisation de mettre le vieil étang du Void en pré. — Partage de terrains communaux. — Construction d'un pont sur la route de Grandvillers.

DD. 2. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1750. — Pied-terrier de la commune de Viménil.

DD. 3. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1702. — Plan et contenance de la forêt communale des Hauts-Bois.

FF. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1620-1788. — Contestations entre les habitants de Viménil et ceux de Gugnécourt, au sujet de la vaine pâture, du paiement du maître d'école et du sacristain. — État des revenus de la fabrique. — Nominations de commissaires pour assister le syndic dans les affaires de la commune. — Rapports de délits champêtres. — Contestation entre les communes formant le ban de Dompierre, pour le payement de certaines charges. — Décision de la Chambre des Comptes de Nancy y relative.

GG. 1. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1622-1782. — Décision de l'évêque de Toul, obligeant le curé de Gugnécourt à exercer le saint ministère en l'église de Viménil, moyennant salaire. — Règlement pour l'exercice du culte. — Accord entre les habitants de Gugnécourt et ceux de Viménil, pour le paiement du service du culte. — Ordonnance de l'évêque de Toul portant que l'église de Viménil jouira des priviléges d'une annexe. — Obligation, pour le curé de Gugnécourt, de payer pour les habitants de Viménil, au sieur Claudon, de Fontenoy, une somme de 350 livres. — Supplique des habitants de Viménil à l'évêque de Toul, pour faire reconnaître leur église comme annexe de Gugnécourt, et obliger le curé de cette dernière localité à y exercer le saint ministère. — Autorisation de Stanislas, duc de Lorraine, pour la commune de Viménil, de faire le rachat d'un pré de 9 fauchées, concédé précédemment à la fabrique de Gugnécourt. — Traité pour la confection d'un tabernacle. — Concession à la fabrique, d'un pré communal, dit la Passée. — Élection d'un maître d'école.

GG. 2. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1701-1786. — Comptes de la fabrique; dépenses : achat d'un ciboire, d'une chasuble et d'un coffre pour l'église : 140 francs; — dîmes des Révérends Capucins et du curé de Gugnécourt, le jour des fêtes solennelles : 50 francs; — collation des Capucins, le Jeudi Saint : 2 francs; — couverture des livres de l'église : 12 francs; — achat d'une boîte pour mettre les papiers de l'église : 4 francs; — sonnerie des cloches, le jour de la Toussaint : 1 franc. — Achat de chanvre et confection d'une corde pour la cloche : 2 francs; — fournitures pour les huiles saintes : 2 francs.

GG. 3. (Registres.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1721-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Malbrun, Ozelle, Durand, Lambert et Clément, curés de cette paroisse.

II. 1 (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1734. — Inventaire sommaire des titres en parchemin.

CANTON DE CHATEL.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1702-1768. — Commune de Badmenil-aux-Bois. — Partage des bois communaux et reconnaissance des finages

de Badménil et de l'étang d'Uzemain; — droit de parcours concédé à M. de Viermes; — vente de la forêt du Fiel; — division du quart en réserve; — procès-verbal d'abornement des bois communaux.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 299 feuillets, papier.

1664-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 30. (Registres.) — In-4°, 366 feuillets, papier.

1600-1789. — Commune de Bayecourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1. (Registres.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1777-1789. — Commune de Chavelot. — Baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1729-1789. — Commune de Damas-aux-Bois. — Ordre aux Maires de faire la déclaration des nobles. — Élection de députés aux États-Généraux. — Ordonnance sur la convocation des États-Généraux. — Lettres patentes de Louis XVI sur les décrets de l'Assemblée Nationale.

BB. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1788-1789. — Nomination de Nicolas Euriet aux fonctions de garde-chasse, pour Damas et Haillainville. — Engagements de pâtres communs pour Damas. — Requête présentée au subdélégué pour l'élection d'un syndic.

CC. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1654-1789. — Répartition d'une somme de 420 livres entre les habitants de Damas. — Concession de la moitié de la dîme due sur la forêt essartée, dite Le Haut de la Grande Haie, moyennant 1 jour de terre concédé au curé de Damas. — Lettre d'amortissement pour la commune de Damas. — Demande pour obtenir décharge d'impôts. — Déclaration des habitants pour contribution patriotique. — Obligation d'une somme de 100 francs due à Jean Simon par la commune de Damas.

CC. 2. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1711-1789. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par Pierre Cunin, Louis Thiriat, Jean Milan, Joseph Balland, Joseph Persil, Charles Prunier, Sébastien Parisot de Gascon, Jean-Claude Petit-Jean, Jean Lallemand, syndics de la commune de Damas. — Quittances jointes.

CC. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1760. — État des sommes prélevées par année sur la commune de Damas en vertu des droits féodaux, savoir : 122 livres 17 sous pour un milicien fourni à Sa Majesté; — 121 livres 18 sous pour fourrage à Elle fourni; — 1,528 livres pour seconde dîme; — 33 livres pour le cens de 64 jours de terre; — 1,300 livres au Père Bénédictin de Nancy et au curé de Damas; — 15 livres aux chanoines de Saint-Dié; — 50 livres aux Jésuites d'Épinal; — 76 livres aux Religieux de Beauprey; — total 3,548 livres 15 sous.

CC. 4. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1767-1789. — Rôles des habitants de la commune de Damas, devant fournir les sommes imposées par la Chambre des Comptes : 2,138 livres 7 sous pour ladite chambre; — 1,525 livres 4 sous pour les ponts et chaussées de l'État; — 2,400 livres pour l'utilité de la commune; — total pour une année, 7,901 livres.

CC. 5. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1758-1759. — Abonnement et gage du Parlement de Nancy. — Rôles des sommes dues au Roi pour le revenu des biens situés sur la commune de Damas; — déclarations pour établir les rôles.

CC. 6. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1774-1779. — Abonnement et gages du Parlement de Nancy. — Rôles des sommes dues au Roi pour les biens situés sur le finage de Damas; — déclarations pour établir ces rôles.

CC. 7. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1781. — Abonnement et gages du Parlement de Nancy. — Rôles des sommes dues au Roi pour les biens situés sur le finage de Damas; — déclarations pour établir ces rôles.

CC. 8. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1780-1789. — Abonnement et gages du Parlement de Nancy. — Rôles des sommes dues au Roi pour les revenus des biens situés sur le territoire de Damas.

CC. 9. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1781-1786. — Ordonnance du Roi et arrêts de la Chambre des Comptes, portant fixation d'une somme de 1,817 livres 8 sous pour subvenir aux charges de l'État et de 1,685 livres 15 sous pour les ponts et chaussées pour la commune de Damas. — Commandement donné par M. Delpierre, subdélégué à Mirecourt au syndic de Damas, pour l'exécution des ordres relatifs aux assignations pour payement de la contribution. — Reconnaissance d'un terrain en friche, pour en asseoir la contribution. — État des deux tiers avenants à la commune de Damas sur les ventes et dommages-intérêts. — Quittances pour des sommes versées à la maîtrise d'Épinal pour le cens de 833 arpents de bois essartés à la forêt de Ternes et à La Haie Colle.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1708-1787. — Acensements communaux : au profit de François Fève, d'une parcelle contenant 9 verges, moyennant un cens de 2 francs barrois; — d'une autre parcelle à Julien Queuche pour un cens de 10 sous; — d'une autre à Charles Chevreux, pour un cens de 27 sous;— à Charles Lambert, un terrain situé au faubourg contenant 23 toises pour un cens de 24 sous 6 deniers; — à Dominique Sol, une parcelle de 20 toises, pour un cens de 20 sous 6 deniers; — à François Bazelaire, 1 jour, situé au faubourg du moulin, pour un cens de 7 livres 15 sous; — à Joseph Thiriat, 3 omées 17 vergées pour un cens de 20 sous; — à Jean-Baptiste Jacquot, 22 toises; — à Claude Tharol, 10 vergées pour un cens de 2 francs barrois.

DD. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1708-1789. — Inscription au greffe de la gruerie de Châtel de l'autorisation qu'a reçue la commune, de vendre la forêt dite La Brouine, moyennant un cens de 10 livres et le prix de vente être employé à l'achat d'une cloche. — Vente de la haye de La Taverne. — Autorisation de défricher la haie dite la petite Conée de la Souche, à la condition de payer la dîme à la douzième gerbe, moitié au domaine et l'autre au curé. — Autorisation de vendre 42 arpents de bois au Haut de Launois, à charge par les acquéreurs de payer, outre la dîme ordinaire, la vingt-quatrième gerbe, lorsque les terrains seront mis en culture. — Vente de 21 jours de bois à La Haie Gressin, pour être convertis en terres labourables et le prix être employé au remplacement des bancs de l'église et à la refonte des deux cloches. — Nomination d'un garde-chasse pour les forêts de Charmes et dépendances. — Traités pour la construction des auges des fontaines; — pour réparations à l'église et aux portes du cimetière. — Autorisation et devis : pour réparer trois fontaines communales; — pour construire un escalier à la tour de l'église, ensuite d'un ordre donné par l'Évêque de Toul, sous peine d'interdiction. — Construction d'un pont sur le ruisseau de l'Euron; — curage et redressement dudit ruisseau, entre Rehaincourt et Damas. — Reconnaissance et traités des réparations à faire à la maison de cure.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1713-1788. — Pied-terrier et déclaration des pâquis et héritages appartenant à la commune de Damas. — Arrangement pour l'abornement et la limite des forêts de Béchenot; — acte de reconnaissance et d'abornement de ces bois, par François Gandel, seigneur de Fauconcourt et autres lieux. — Acquisition d'une maison commune. — Visite faite à la maison de cure pour constater les réparations à y faire. — Traité entre le fermier du domaine et la commune de Damas au nom des habitants, par lequel ledit fermier s'engage à céder tous les émoluments communaux, les bois exceptés, pour 108 livres 6 sous par année. — Adjudication du bornage des bois. — Devis des travaux à faire à la maison d'école. — Déclarations faites à la mairie, par les particuliers qui ont fait pâturer des terrains communaux. — Autorisation pour faire rentrer des terrains anticipés et pour procéder à la location des bois défrichés. — Abornement des bois. — Demande de la commune tendant à être autorisée à vendre ses émoluments communaux pour payer le sieur Médar, sculpteur à Damas, pour fourniture d'un autel. — Droits de fermage portés à la vingt-quatrième gerbe au lieu de la douzième sur des terrains convertis en terres labourables. — Traité entre le salpêtrier et la commune. — Reconnaissance des maisons et du moulin banal de Damas, pour les réparations à y faire. — Ordonnance relative au curement des fossés et au récépage des tranchées. — Arrêts du Conseil royal relatifs : à la grosse pâture dans les forêts; — au partage des biens communaux.

DD. 4. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1738-1785. — Ventes des fruits champêtres et des poils des pâtis communaux de Damas.

DD. 5. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Carte topographique des forêts de Damas; — apposition d'un quart en réserve et division des coupes, contenant 2,351 arpents 7 omées.

EE. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1761-1779. — Extraits de congés militaires accordés à Claude Noël, dit sieur Médard, soldat à la compagnie de Joblin; — à Noël Nicolas, soldat provincial; — à Joseph Noël, soldat au bataillon de Bar. — Extrait d'un brevet d'une pension militaire accordée à Jean-Claude Petitjean de Damas.

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1700-1789. — Jugement rendu par le bailliage de Châtel contre la commune de Damas, à la suite de réclamations formées par les habitants de Rehaincourt et d'une requête présentée par Joseph Cosserat de Haillainville, pour sommes dues par ladite communauté. — Confirmation d'un jugement rendu par le bailliage de Châtel, par lequel la commune de Haillainville est condamnée à laisser paître le bétail de la commune de Damas dans les prairies de Grandprey et de La Goulotte. — Rejet d'une demande de résiliation de vente formée par la gruerie de Châtel et confirmation de cette vente par la commune de Damas. — Poursuites faites par ladite commune contre les R. P. Bénédictins de Saint-Léopold, de Nancy, pour les obliger à réparer la toiture de l'église, qui était à leur charge, par suite de la dîme qu'ils percevaient à Damas. — Jugement rendu contre François Véron, censitaire du moulin banal de Damas, pour l'obliger à faire des réparations urgentes audit moulin. — Plaintes portées devant la communauté de Damas, par ledit Véron, contre les meuniers de Roville-aux-Chênes et de Deinvillers, qui s'étaient permis de charger des sacs à Damas, pour moudre. — Déclarations de filles enceintes. — Demande de la commune de Damas à l'effet de diriger des poursuites contre des délinquants forestiers. — Rapports faits par les bangards.

GG. 1 à 13. (Registres.) — In-4°, 729 feuillets, papier.

1640-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 14. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1747-1781. — Arrêt du Conseil d'État du Roi et lettres patentes qui ordonnent que les maîtres-ez-arts, science de la chirurgie du royaume, jouissent de certains honneurs, distinctions et priviléges. — Ordonnance qui confère le titre de chirurgien à Sébastien Bourgeois, de Châtel, et qui l'autorise à s'établir à Damas pour y exercer sa profession, où il jouira des priviléges attribués à sa profession. — Lettre d'amortissement pour la fabrique de Damas. — Engagements d'instituteurs.

GG. 15. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1785. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Damas, rendus par Dominique Aubry, receveur. — Recettes de : 7 livres 14 sous de la confrérie de Saint-Nicolas ; — 6 livres 17 sous, de celle de la Sainte-Vierge; — 28 livres 13 sous pour la place des bancs. — Dépenses de : 7 livres 15 sous pour réparation à l'autel ; — 20 livres pour chandeliers à l'église ; — 108 livres 10 sous à compte sur l'autel de la Sainte-Vierge ; — 3 livres 2 sols pour l'achat d'un voile devant le Saint-Sacrement.

GG. 16. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1685-1781. — Prêt fait au nom de la confrérie de Saint-Sébastien. — Location de cette confrérie. — Nomination d'un receveur, par les confrères; — règlements de comptes ; — quittances ; — liste des confrères.

HH. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1730-1789. — Ordonnance du Roi au sujet des recherches pour le salpêtre. — Arrêts au sujet du monopole des grains. — Demandes pour convertir des terres labourables en prés. — Déclarations de perte de bestiaux. — Statistique agricole pour établir la dîme. — Procès-verbaux constatant des dommages dans les terres ensemencées. — Autorisation pour distiller les eaux-de-vie accordée au sieur Million Georges, de Châtel. — Certificat de reconnaissance de l'état des magasins de sel de Rozelieures. — Soumissions faites par devant le Maire, par lesquelles Thiébert et autres s'engagent à payer les dommages qu'ils causeront dans les terres ensemencées par l'établissement d'un four à chaux et en extrayant de la pierre.

DD. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1622. — Commune de Domèvre-sur-Durbion. — Extrait d'une transaction entre les habitants et la communauté de Domèvre-sur-Durbion et celle de Zincourt, au sujet de la vaine pâture.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 968 feuillets, papier.

1611-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD 1. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1778. — Commune de Frizon. — Procès-verbal d'abornement des bois communaux de Frizon.

GG. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1710. — Transaction servant de fondation de messes pour plusieurs défunts : capital 380 francs.

GG. 2 à 8. (Registres.) — In-4°, 560 feuillets, papier.

1662-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-8°, 718 feuillets, papier.

1688-1789. — Commune de Gigney. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Carte.) — 1 pièce, papier.

1752. — Carte des bois de la commune de Gigney.

DD. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1709-1788. — Commune de Girmont. — Transactions : entre le collége des Jésuites d'Épinal, le comte de Viermes et les habitants de Girmont, au sujet de la foresterie de Launoy et autres lieux ; — entre le R. P. Vès-Joseph Grangé, de la compagnie de Jésus, à Épinal, et les habitants de Girmont, au sujet de la foresterie du Chéneau, Dommartin et autres lieux ; — entre la commune de Girmont et divers habitants, au sujet du chemin dit le chemin des Saules. — Mémoires relatifs au droit de pêche dans le ruisseau de Saint Adrian et autres droits. — Bail des dîmes de Girmont.

FF. 1. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1708. — Procès entre la commune de Girmont et les habitants dudit lieu et de Thaon, au sujet de la location d'un paquis, dit Paquis de l'église, le produit de ladite location devant servir à la décoration de l'église de Girmont.

FF. 2. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1718. — Procès-verbaux de la Cour souveraine de Lorraine et de Bar, au sujet d'un procès entre les habitants et la communauté de Thaon, contre les seigneurs et la communauté de Girmont, au sujet de la délimitation des finages et du cours de la Moselle.

FF. 3. (Liasse.) — 493 pièces, papier.

1718-1734. — Procès concernant les finages et le cours de la Moselle. — Arrêts de la Cour de Lorraine relatifs à ce procès.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-4°, 672 feuillets, papier.

1684-1791. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 carte.

1786. — Commune de Hadigny-lez-Verrières. — Aménagement et bornage des bois de Hadigny. — Carte topographique des bois communaux de Hadigny.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

1678-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1766-1789. — Commune de Haillainville. — Comptes des recettes et dépenses de la commune relatives : à la location des biens communaux ; — aux réparations des bâtiments communaux ; — à la nomination du maire et des syndics. — Pétition du maire à l'effet de se faire payer des frais de voyage. — Dons patriotiques. — Rôles de déclarations de tous les habitants, pour payer, au prorata de leur fortune, la somme de 2,361 livres 19 sols, pour les ponts et chaussées.

DD. 1. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1569-1789. — Ventes de biens communaux et de fruits champêtres. — Reconnaissance de cens sur le finage de Haillainville. — Remembrements des sentiers et usuaires de la ville et des prés de Martymont. — Terrier des immeubles des chanoines de Belchamps. — Donation aux habitants, par Charles, duc de Lorraine, de 350 arpents de la forêt de Martymont. — Procès-verbal de visite de l'église de Haillainville et devis des ouvrages à faire pour son agrandissement.

FF. 1. (Liasse.) — 315 pièces, papier.

1720-1727. — Procès-verbal d'usurpations faites dans les prés de Martymont ; — des embanies entre la commune et celle de Damas-aux-Bois ; — de sommes réclamées par le seigneur et le maire de Haillainville, à la communauté de Mattaincourt.

FF. 2. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1765. — Sentence au sujet de la banalité du moulin de Rehaincourt, au profit des habitants de Haillainville.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 438 feuillets, papier.

1655-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 6. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1771. — Marché pour la refonte de la grosse cloche.

AA. 1. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1730-1789. — Commune d'Igney. — Lois et décrets de l'Assemblée Nationale relatifs à la constitution des municipalités. — Arrêt de la Cour de Nancy, pour empêcher l'émigration en Lorraine.

BB. 1. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1722-1789. — Délibérations de la commune relatives : à la location des pâtis communaux ; — à la nomination d'un instituteur ; — au renouvellement du tiers des Conseillers municipaux ; — à la vente annuelle des regains sur pied.

BB. 2. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1700-1788. — Délibérations de la commune relatives : à la nomination des pâtres pour la garde des troupeaux ; — à l'adjudication du porc-mâle.

CC. 1. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1720-1789. — Déclarations de terrains possédés par les habitants d'Igney, pour asseoir la contribution foncière.

CC. 2. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1768-1789. — Rôle de répartition de contribution d'une somme de 646 francs due par les habitants de la commune au Parlement de Nancy, pour ses gages.

CC. 3. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1743-1782. — États de répartition de contribution d'une somme de 1,068 francs due par les habitants d'Igney, pour la subvention, les ponts et chaussées et autres impositions.

CC. 4. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1751-1787. — Comptes rendus, par les syndics, des recettes et dépenses de la commune d'Igney, relatives : à la réparation des bâtiments communaux, du presbytère, de la maison d'école, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1717-1788. — Location des pâtis communaux d'Igney aux habitants dudit lieu.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1715-1749. — Acquisition au profit de la commune, sur le comte de Métry, du bois de l'Aître et de ses dépendances. — Reconnaissance de 1,002 arpents de forêt pour Igney.

DD. 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1749-1789. — Arrêt du Conseil Royal, concernant la confection et l'entretien des grandes routes.

EE. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1748-1784. — Ordonnance de Louis XV imposant 12 années de service militaire aux jeunes miliciens fugitifs ou déserteurs, au moment du tirage au sort. — Ordonnance de Louis XVI établissant une chaîne pour les soldats déserteurs. — Amnistie.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1711. — Ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, obligeant les filles ou veuves enceintes à déclarer leur grossesse devant le maire ou officier de leur résidence.

FF. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1779-1786. — Procès-verbaux pour délits champêtres.

FF. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1696. — Sentence du bailliage d'Épinal par laquelle le paulier d'Igney est obligé de distribuer aux pauvres dudit lieu, le Jeudi Saint, une somme de 80 francs dont il est redevable au curé.

FF. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1761-1774. — Arrêt au sujet de la destruction des nids de chenilles. — Transaction au sujet de la banalité des moulins.

FF. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1740-1776. — Arrêt du Conseil d'État portant admission gratuite des pauvres malades à l'hôpital de Lu-

néville. — Sentence de la Haute Justice d'Igney, estimant les langues de bœufs et de vaches tuées, à 60 centimes, et les attribuant à Henri Protin, seigneur d'Igney.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 650 feuillets, papier.

1588-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 6. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1720-1754. — Arrêt par lequel les réparations à faire au logement du curé sont à la charge de la paroisse. — Demande de la communauté d'Igney à la Chancellerie de Lorraine, à l'effet d'obliger le curé dudit lieu à payer sa part de rétribution au pâtre chargé de la garde du troupeau public.

GG. 7. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1580-1788. — Conversion en argent des dîmes dues au curé.

GG. 8. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1628-1789. — Donations de parcelles de terrains, au profit de l'église, à charge de services religieux.

GG. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1700-1734. — Déclaration des terrains possédés par l'église pour servir à la perception des droits d'enregistrement sur ces immeubles. — Ordonnance du comte de Vierme portant élection d'un paulier.

HH. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1750-1772. — Arrêts du Conseil d'État défendant : l'exportation des grains; — d'entreposer aucune toile et bonneterie dans les localités frontières de la Champagne et de la Franche-Comté; — concernant les ouvriers déserteurs, sans congé de leur patron. — Édit de Louis XV établissant un droit de 2 sous par livre d'amidon.

HH. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1762-1789. — Lettres patentes du Roi Louis XVI, réglant les récoltes, la police et la vente des produits agricoles.

HH. 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1762-1783. — Règlement sur le roulage. — Défense du Roi Louis XVI de laisser importer en France les cuirs verts ou autres dépouilles d'animaux, afin d'empêcher l'épizootie régnante à l'étranger de se communiquer en France. — Vérification des poids et mesures ordonnée par la Cour des Comptes de Lorraine.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1695-1785. — Actes de ventes de terrains entre divers habitants et la commune d'Igney.

II. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775-1776. — État des petits porcs castrés et à payer au châtreur à la Saint-Remy et à la Saint-Georges, par les propriétaires.

CC. 1. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1776. — Commune de Moriville. — Rôles des déclarations de propriété, pour servir à l'établissement de l'abonnement et des gages du Parlement de Nancy.

CC. 2. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1720. — État des dettes de la communauté de Moriville.

CC. 3. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1785-1788. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatives : à la location des biens communaux; — au paiement du garde champêtre, — à la réparation et l'entretien des bâtiments communaux; — aux contributions, etc.

CC. 4. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780-1789. — Répartition des sommes dues au Parlement de Nancy, par les habitants, sur le revenu de leurs biens.

DD. 1. (Liasse.) — 38 pièces, papier; 1 carte, papier.

1768. — Procès-verbal d'abornement des bois de la commune. — Carte à l'appui.

DD. 2. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1476-1617. — Droits d'usage dans les forêts et acensement de bois, par Charles, duc de Lorraine, au profit des habitants de Moriville.

DD. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1705. — État des ventes de pâtis communaux au profit de la communauté.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1722-1776. — Subventions et impositions pour l'entretien des ponts et chaussées. — Arrêt de la Cour de Lorraine à ce sujet.

DD. 5. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin.

1560-1737. — Acquisitions de terrains sur divers habitants au profit de la communauté.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1592-1745. — Sauf-conduit pour les troupes, donné par Henri, duc de Lorraine. — Construction d'une écurie pour les troupes.

FF. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1625-1731. — Jugement portant redevances par les habitants de la communauté, au profit de la Cour des Comptes de Lorraine.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1702-1778. — Procès-verbal au sujet de la banalité des moulins de Châtel. — Procès concernant l'acensement des propriétés des habitants de Moriville.

FF. 3. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1735-1785. — Procès-verbaux de gardes champêtres au sujet de délits commis sur le territoire de la communauté et dans l'intérieur des bois de Moriville.

FF. 4. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1730-1735. — Procès au sujet de la vaine pâture entre la communauté et le sieur Magnien, seigneur de la verrerie de Portieux.

FF. 5. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1701-1789. — Arrêts et ordonnances de police concernant : l'alimentation publique ; — les enterrements dans les églises et cimetières; — la plantation des vignes; — l'amidon ; — le salpêtre, etc.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 592 feuillets, papier.

1690-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1745-1763. — Location des places de bancs à l'église. — Délibération pour avoir deux maîtres d'école.

GG. 6. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1376-1776. — Procès-verbaux de reconnaissance des réparations à faire à l'église et au presbytère de Moriville.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1620-1625. — Commune de Nomexy. — Charte donnée par Henri, duc de Lorraine, par laquelle il cède à la commune la moitié des amendes de délits faits dans les bois communaux. — Affranchissement d'un cens annuel de 4 livres accordé à la commune par Charles et Nicolle, duc et duchesse de Lorraine.

BB. 1. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1699-1713. — Délibérations de la commune, relatives : à la location des biens communaux ; — au marché passé entre la commune et les pâtres ; — à l'engagement du maître d'école : « le maître enseignera les enfants, chacun selon ses facultés, dira le salut, sonnera les Angelus pour les brouillards, la gelée et les orages; il recevra 120 francs barrois pour l'année, payables en quatre termes ; jouira de la dîme d'une demie-charrue ; sera exempt de toute taille et recevra de plus 1 gros lorrain pour les enfants qui n'écrivent pas, et 1 sol neuf chaque semaine pour ceux qui écrivent. »

BB. 2. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1748-1752. — Délibérations de la commune, relatives : à la fourniture des bêtes mâles ; — au partage des regains ; — à la vente des corps de fontaine ; — aux rôles de subvention, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1625-1789. — État des contributions dues par chaque habitant de la communauté de Nomexy.

CC. 2. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1729-1786. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatives : à la location des biens communaux ; — au paiement des gages du garde champêtre ; — du curé,

du maître d'école; — à la réparation des bâtiments communaux; — à leur entretien, etc.

CC. 3. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1716. — État des charges et tailles dues par les habitants aux seigneurs de la grande et petite seigneurie.

DD. 1. (Liasse.) — 11 pièces; 1 plan, papier.

1610-1727. — Reconstruction de l'église. — Vente de bois pour le produit être employé à ladite construction. — Devis et plan de l'ancienne maison de cure.

DD. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1700-1780. — Pied-terrier des propriétés communales.

DD. 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1599-1715. — Abornement : d'une partie du territoire de Nomexy contigu à celui de Châtel; — du bois communal de Nomexy, contigu à celui d'Igney, dit Le Breleux. — Concession de 50 arpents de bois dans la forêt de Ternes, par les habitants de Nomexy, au profit de ceux de Langley.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1713. — Procès entre Nomexy et Châtel pour l'établissement de deux ponts sur la Moselle. — Sentence par laquelle la commune de Châtel est condamnée à établir lesdits ponts.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1772-1777. — Procès de la commune de Nomexy contre le sieur Padox, avocat à Châtel, au sujet du pâtis d'Avière. — Sentence par laquelle ledit Padox est condamné aux dépens.

FF. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1509-1723. — Difficultés entre la commune de Nomexy et celle de Frizon, au sujet de la vaine pâture, dans une partie de bois dite Le Pain-des-Bois.

FF. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1615. — Procès entre la commune de Vaxoncourt et celle de Nomexy, au sujet de la vaine pâture dans les pâtis de la Moselle, sous le bois de La Héronnière. — Sentence par laquelle les habitants de Nomexy sont maintenus dans leurs droits et ceux de Vaxoncourt condamnés aux dépens.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 575 feuillets, papier.

1628-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Couturieux, Lévêque, Mairesse, Mengin, Paris, Roussel, curés de la paroisse.

GG. 9. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1689. — Inventaire des biens et revenus de la paroisse de Nomexy.

GG. 10. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1746. — Pied-terrier des biens appartenant à la cure de Nomexy.

GG. 11. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1540-1737. — Testaments, donations et échanges au profit de la fabrique de l'église, faits par des particuliers de la communauté de Nomexy et autres.

GG. 12. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1728-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique relatives : aux donations pour services religieux; — au paiement des frais du culte, des gages du sonneur, du sacristain, etc.

II. 1. (Liasse.) — 2 plans, papier.

1628-1723. — Plan d'un ancien cours d'eau entre Nomexy et Châtel. — Plan d'une partie du finage de Nomexy, dit le bois Le Comte et Le Haut-du-Camp.

DD. 1. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1756. — Commune de Oncourt. — Aménagement, cantonnement et abornement des bois d'Oncourt.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1692-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Commune de Pallegney. — Délibération par laquelle on désigne un endroit, pour enterrer les bêtes mortes d'épizootie.

CC. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 4 sceaux.

1775-1788. — Acensements de biens communaux au profit de la commune de Pallegney à plusieurs habitants dudit lieu.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1749. — Transaction entre la commune et les Jésuites d'Épinal, au sujet de deux cantons de bois, dits La Voivrotte et Les Beurny.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-8°, 472 feuillets, papier.

1728-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1700-1752. — Obligation au profit de la chapelle de Pallegney, contre Mathieu Thomas dudit lieu. — Lettre d'amortissement au profit de la Confrérie de Notre-Dame.

H. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1630-1749. — Obligations de vente; testaments, en faveur de la commune et de la fabrique par divers particuliers de Pallegney; — échanges de terres, de prés, bois et autres biens entre des habitants de ladite localité.

CC. 1. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1632-1714. — Commune de Rehaincourt. — Acensement de la haute et basse justice de Passoncourt, au profit de M. de Saint-Germain, par le duc de Lorraine. — Obligations de la commune, pour argent emprunté.

DD. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1569-1782. — Acensement des bois domaniaux de la forêt de Ternes, aux habitants de Rehaincourt, par Charles, duc de Lorraine; — de la forêt d'Onzaine, aux habitants du hameau de Passoncourt, par le même; — et de plusieurs terrains communaux aux habitants de Rehaincourt, pour y bâtir. — Règlement du pâturage dans les bois communaux entre les habitants de Rehaincourt et ceux de Moriville. — Concession de 20 arpents de terre, par François, duc de Lorraine, au profit de M. de Saint-Germain. — Vente de terrains communaux, pour la construction d'une église. — Reconnaissance de tous les biens communaux.

DD. 2. (Liasse.) — 2 cartes, papier.

1752-1777. — Cartes topographiques de bois communaux de Rehaincourt, appartenant à la commune.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1624-1768. — Exemptions du guet du château de Châtel, en faveur des habitants de Rehaincourt, données par Henri et Charles, ducs de Lorraine, moyennant une rente annuelle de 7 francs. — Plaids banaux de la ci-devant commune de Passoncourt.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

1683-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1573. — Règlement entre les habitants de Rehaincourt et ceux de Haillainville, pour fixer le temps des moissons.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1544-1785. — Commune de Sercœur. — Procès-verbal d'abornement des bois communaux. — Acquisition d'une maison d'école. — Partage d'une partie des bois de Sercœur, entre Badménil et Padoux.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788. — Jugement qui rejette la demande des habitants de Sercœur relative à un terrain communal dont se seraient emparés certains particuliers dudit lieu.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1730-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1742-1745. — Commune de Thaon. — Transactions entre le chapitre d'Épinal et la commune de Thaon, au sujet des droits d'usage dans les forêts dudit Thaon.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 745 feuillets, papier.

1655-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Abram, Estienne, Henrion, Sauvage, Jacquemin, Lamoize, Mouzon, Morel, Hertoux, Jourdan, Mougel, Guillaume, Dumont, Anthoine et Saint-Mihiel, curés de cette paroisse.

BB. 1. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1746-1789. — Commune de Vaxoncourt. — Délibérations de la commune, relatives : aux réparations à faire au presbytère; — aux anticipations faites sur le territoire

de la commune, par plusieurs habitants d'Igney; — à la désignation d'un terrain convenable pour y enterrer les bêtes mortes par suite d'épizootie; — aux traités avec les instituteurs et les pâtres communaux.

CC. 1. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1734-1753. — Comptes rendus par les maires et syndics des recettes et des dépenses de la commune, relatives : à la location des pâtis communaux; — à la réparation des bâtiments communaux; — aux gages du maître d'école, du garde champêtre, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1551-1776. — Baux de terrains communaux. — Consentement des notables habitants de la commune de Vaxoncourt, pour la vente de deux prés communaux. — Convention faite entre le maire de Vaxoncourt et celui de Pallegney, pour la vaine pâture dans les prairies naturelles des deux communes. — Contrat de rétrocession de la commune de Vaxoncourt, contre le sieur Grandpère, de Châtel, pour un pâtis communal. — Demande adressée au seigneur de Hadigny pour obtenir le partage des bois, entre les communes de Vaxoncourt, Pallegney et Zincourt. — Droit accordé aux habitants desdites communes, pour la vaine pâture dans les bois. — Vente de pâtis communaux. — Ordonnance du Duc de Lorraine qui enjoint aux voituriers de la commune de Vaxoncourt de conduire 120 cordes de bois, pris dans les forêts de Châtel, pour être déposées sur un pré de la commune de Portieux. — Procès-verbaux de vente de fruits champêtres et de regains communaux. — Pétition adressée au lieutenant général du Bailliage d'Épinal, au sujet de la location des terrains communaux. — Procès-verbal de litige des terrains communaux d'Igney et de Vaxoncourt, pour la limite de séparation des finages de chaque commune. — Pétitions diverses au sujet de terrains communaux anticipés. — Adjudication d'un pont en bois, sur le ruisseau du Durbion, en bas du village.

FF. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1695-1749. — Procès pour la commune contre : plusieurs habitants d'Igney, au sujet d'anticipations sur le finage de Vaxoncourt; — les religieux de Notre-Dame de Charité de Châtel, au sujet d'une rente annuelle; — les Jésuites de Hadigny qui se croyaient dans le droit de couper des bois dans les forêts de Vaxoncourt, pour réparer leurs moulins et autres usines qu'ils possédaient dans la commune de Vaxoncourt.

GG. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1709-1728. — Constitutions pour fondation de messes à perpétuité, par Catherine Gérard, veuve de Jean Aubertin, de Vaxoncourt; Hubert Gérard, du même lieu. — Testament de Anne Ozelle, épouse de Jean Remy, maire à Zincourt, par lequel elle fonde des messes en faveur de la paroisse.

GG. 2 à 5. (Registres.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1600-1630. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1775. — Inventaire des archives communales.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 266 feuillets, papier.

1692-1789. — Commune de Villoncourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bombardin, Bourdon, Latraye, Darand et Gremillet, curés de cette paroisse.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 3 sceaux.

1507-1720. — Commune de Zincourt. — Échange de 270 jours de bois avec le comte de Viermes. — Transaction faite avec le même, pour les bois des fiefs. — Concession faite aux habitants de Zincourt, par Thiébault de Lencourt, d'enlever le bois mort de la paixon dans les bois de La Goutte, de Millerey, de La Voirette. — Transaction entre les habitants de Zincourt et ceux de Domèvre, relativement à un droit de pâture. — Transaction entre les habitants de Zincourt et ceux de Domèvre, relative à la vaine pâture.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1720. — Procès intenté aux habitants de Pallegney, par le comte de Viermes, au sujet des droits d'usage.

GG. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 14 sceaux.

1345-1781. — Requête adressée par les habitants de Pallegney, à l'Évêque de Toul, pour avoir la messe chaque 15 jours. — Transaction entre les habitants de Zincourt et ceux de Pallegney, pour avoir un vicaire résidant à Pallegney. — Séparation de la chapelle de Pallegney de l'église de Zincourt; — ordonnance qui l'érige en annexe. — Supplique des habitants de Zincourt à l'É-

véque de Toul, pour faire contribuer ceux de Pallegney à la peinture des images de leur église. — État des églises de Zincourt et de Pallegney. — Requête des habitants de Zincourt pour faire contribuer les chanoines de Belchamp et de Chaumousey, à la réparation de l'église desdits habitants; remise de la cause après les vacances de Pâques; consultation faite à ce sujet par des avocats d'Épinal. — Extrait d'un procès qui condamne les dames abbesses de Remiremont à contribuer à la reconstruction de l'église d'Aydoilles. — Procès-verbal d'expertise de la maison curiale de Vaxoncourt. — Acte par lequel les habitants de Pallegney, de Zincourt et de Vaxoncourt se reconnaissent débiteurs de la somme de 800 livres, pour réparer la maison curiale de Vaxoncourt.

GG. 2 à 11. (Registres.) — In-4°, 257 feuillets, papier.

1699-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Richard, Vosgien, Batifole, Batho, Lemoine, Dupoirieux, Homblot, Marchand et Lecomte, curés de la paroisse.

Canton d'Épinal.

AA. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1724-1789. — Commune d'Arches. — Lettres de Louis XVI, publiant les décrets de l'Assemblée Nationale; — les droits de l'homme; — des lois sur les finances et les lois martiales et sur les attroupements.

BB. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1766-1789. — Délibérations relatives : à la nomination de trois élus au ban d'Arches; — à la création et au serment de pauliers pour lever la dîme.

BB. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Délibérations relatives : à un terrain situé à Chapuy-Chantré et Clairgoutte; — aux anticipations sur les terres communales; — au payement des réparations faites à l'église, etc. — Partage des terres communales. — État estimatif des récoltes.

CC. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1700-1708. — Répartition de 1,000 livres entre les localités de la prévôté de Bruyères. — Ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, pour le payement des droits d'amortissement. — Répartition entre toutes les localités de la prévôté d'Arches, des frais du passage de la princesse de Vaudémont et de la duchesse de Mantoue.

CC. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1718-1741. — Requête des habitants du ban d'Arches contre des exemptions d'impôts et décisions intervenues. — État des porcs qui allaient à la glandée. — Impôt de 1741, dont la part du Roi Louis XV a été affectée à la réparation de la tour de l'église d'Arches.

CC. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1746-1776. — Décision de M. de La Galaizière, intendant de Lorraine, sur une pétition relative à l'imposition des nouveaux habitants. — Assignation de la commune de Raon, contre le ban d'Arches, pour déclarer des propriétés soumises à l'impôt; — procuration du ban. — Taxe de Raon pour les casernes de Nancy. — Imposition pour payer les frais de reconnaissance des bois. — Demande des asseyeurs concernant l'imposition de deux papetiers du sieur Lesoing. — Arrêt de Louis XVI imposant 5,121 livres destinés au payement de ce procès.

CC. 4. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1749-1772. — Édits de Stanislas, duc de Lorraine, et de Louis XV, roi de France, pour l'imposition et la perception du vingtième des bois et autres revenus. — Arrêt du Conseil d'État de Louis XV, concernant les droits de francs-fiefs.

CC. 5. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1686-1784. — Lettres de Jacques Charnel et de Jean-Baptiste Desmarets, intendants de Louis XIV, concernant les impôts. — Traité du sieur Mareschal, prévôt, et des habitants d'Arches, pour la fourniture de denrées à Barbeg. — Rôles des impôts et contributions.

CC. 6. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1621-1787. — Répartitions d'impôts de toutes natures. — Déclarations de propriétés pour le payement des contributions. — Subventions pour les ponts et chaussées, les chemins, etc.

CC. 7. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1686-1775. — Quittances relatives : aux contributions et fournitures du ban d'Arches; — aux redevances; — à des frais de procès; — aux frais d'abonnement; — à la

taxe des casernes de Nancy; — aux remises faites aux communautés de Raon, Hadol, Senaide, La Rue; — aux frais de reconnaissance des bois du ban, etc.

CC. 8. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1775-1779. — Reçus donnés par Perrin et Gérôme, de Raon, au sujet du procès des bois. — Quittances pour remboursement d'avances. — Pouvoir donné à Cottel, greffier d'Archettes, de payer une somme d'argent au sieur Durac, pour des frais de procès.

CC. 9. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1782-1789. — Quittances relatives : aux frais concernant le canal des moulins d'Épinal; — aux réparations de la sacristie; — à la milice; — aux subventions; — aux bois; — au pont de la papeterie, etc.

CC. 10. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1680-1772. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté d'Arches, rendus par Jean Poirot, Dominique Thouvenin, Nicolas Germain, Nicolas Pernot, Claude Aptel, Joseph Brigion et Gengoult Mathieu, en qualité de maires, syndics ou collecteurs.

CC. 11. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1772-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté d'Arches, rendus par Nicolas Germain, Nicolas Arnould, Nicolas Charpentier, François Christophe, Joseph Mathieu, Jean Hatton, Joseph Florentin, Maurice Mathieu, Nicolas Houillon, Nicolas Houot et Claude-Joseph Delaporte, comme maires, syndics ou collecteurs de la communauté d'Arches.

DD. 1. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1736-1782. — Délibérations et devis pour la reconstruction du presbytère et de l'église. — Délibérations et rôles des habitants pour le curage du canal des grands moulins d'Epinal et relativement au pont à y construire. — Répartition des corvées et des cens.

DD. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1712-1777. — Engagement de Boulay, Georges, d'Eloyes, à 20 francs pour le pont, à cause des dégradations causées par ses écluses. — Répartition de cens par affouagers, par les commis du ban. — Autorisations données au sieur Fresse, de clore un terrain et au sieur Gremillet, de bâtir. — Reconnaissance des propriétés communales acensées à la Feigne-Lajus et délimitation entre les sieurs Vuillemin et Hocquart. — Transactions au sujet des fontaines communales, avec le curé et le maître d'école. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine concernant la vente des terrains anticipés.

DD. 3. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1583-1775. — État des bois de Son Altesse et de l'église Saint Pierre de Remiremont, par moitié, arpentés en 1583. — Confirmation des priviléges du ban d'Arches dans les forêts, avec une ordonnance relative aux délits forestiers. — Convocation pour le partage des banbois. — Reconnaissance des bois. — Déclaration concernant les bois de clôture. — Ordonnance pour l'entretien des ponts et chaussées.

DD. 4. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1740-1753. — Vente des bois provenant de la tranchée de La Houssière, requête dudit ban, pour avoir versé trop d'argent sur le produit de cette vente. — Arrêt de Stanislas, duc de Lorraine, relatif aux frais de délivrance des arbres aux particuliers. — État des amendes pour délits forestiers. — Quart en réserve.

DD. 5. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1760-1785. — Nomination du sieur Brigion, comme forestier. — Requête des habitants du ban d'Arches, contre l'arrêt du 10 août 1775 relatif à l'obtention des affouages par ancienneté et de bois pour bâtiments. — Requête et délibération relatives au partage des terres communales. — Lettre de l'autorité forestière de Remiremont sur le prix et la rareté des bois. — Fabrication de neuf chiffres pour marquer les affouages.

EE. 1. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1631-1789. — Franchise de logement et de contribution militaire donnée à Arches et Archettes, par Charles IV, duc de Lorraine. — Fournitures militaires; — dépense extraordinaire pour la milice, par ordonnance de Stanislas, duc de Lorraine. — Ordonnance du Roi Louis XV sur le recrutement de la milice. — Levée extraordinaire. — Condamnation des frères Guerre, pour achat d'effets militaires. — Imposition pour les casernes de Nancy. — Défense de porter, sans droit, des croix et autres signes distinctifs. — Loi martiale sur les attroupements.

FF. 1. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1619-1776. — Arrêt de la Cour des Comptes sur les droits de pâturage, usage, affouage, de Granges et Moyenpal, sur le ban d'Arches. — Procès-verbaux de gardes champêtres pour délits forestiers. — Mémoire des sentences. — Procès entre les communautés du ban d'Arches et le procureur, au sujet d'affaires forestières. — Rapport contre la communauté d'Agneuménil pour son troupeau trouvé dans les bois de Remiremont.

FF. 2. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1751-1752. — Procès de la communauté de Pouxeux contre celle d'Uriménil, pour délits forestiers. — Rapports forestiers et autres. — Requête adressée au chancelier de Lorraine par la commune de Raon contre les autres communes du ban d'Arches.

FF. 3. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1703-1775. — Rapports forestiers et autres. — Délibération du ban d'Arches, contre Dounoux et Uriménil, au sujet des bois. — Règlement pour les plaids-annaux. — Arrêt du duc Léopold, concernant les plaids banaux dans les juridictions communes des prévôtés d'Arches, Dompaire et Remiremont.

FF. 4. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1707-1753. — Ordonnance du duc Léopold rétablissant le tour du ban de Plombières, à faire par les gens de la prévôté d'Arches, accompagnée de la demande des gens de police et des habitants dudit Plombières. — Réclamation de Nicolas Mathieu, maire et collecteur du ban, afin de ne pas supporter, deux ans de suite, la charge et les dépens. — Note des condamnations subies par la communauté d'Arches pour délits forestiers commis par des inconnus.

FF. 5. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1683-1770. — Contestations au sujet des terrains situés à La Manfosse et à Archettes. — Procès : contre le sieur Sergent au sujet d'un bois dit Le Pré-Haut, situé à Rehaupal; — contre Dieudonné, par Salmon, lequel réclamait une somme de 1,500 livres pour Vernet, de Luxeuil; — contre de La Salle et Madame Duperron, au sujet d'une redevance pour le four banal. — Arrêt du Conseil d'État, cassant une ordonnance de police de Remiremont sur les grains, et une de la Cour de Lorraine, au même sujet.

FF. 6. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1770-1782. — Réclamations : des Dames de Remiremont, dans le revenu des saules du bas de la prairie d'Arches, louées au sieur Deguerre; — de Duroc, d'Archettes, pour avoir payé une trop forte part dans les frais du procès des bois. — Supplique en faveur d'un pauvre homme appelé Guillaume André, saisi pour contributions.

FF. 7. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1704-1781. — Règlement de Léopold, duc de Lorraine, sur la chasse. — Jugement contre les gens de Courcelles en faveur de Blemerey, au sujet de la vaine pâture. — Ordonnance de Stanislas, duc de Lorraine, sur les filles enceintes; — déclarations de grossesse. — Arrêt du Conseil d'État sur la propagation de deux écrits contre Louis XV, relativement aux monnaies. — Extrait du greffe de Remiremont concernant : les anticipations, les oies, canards et les échenillages.

GG. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1712-1775. — Actes de permutation de MM. Bregeot et Bruges, ecclésiastiques; — de M. Marchal, notaire apostolique. — Ordonnance de Léopold, pour le soulagement des pauvres. — Lettres de M. Delamarre de Remiremont, concernant les revenus de tous les établissements de bienfaisance. — Compte des recettes de la souscription pour faire des cloches. — Abjuration et baptême des sieurs Sillet et Meyer, hérétiques. — Reddition des comptes de la confrérie du Rosaire.

GG. 2 à 16. (Registres.) — In-4°, 667 feuillets, papier.

1658-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1627-1783. — Requête à S. A. au sujet de frais de voyage. — Arrangement entre les habitants d'Arches et de Géroménil, ensuite d'une épizootie. — État des bêtes qui ont péri dans le ban, en 1743 et 1744. — Ordonnance contre l'émigration. — Marché pour le taureau du troupeau d'Arches. — Requête pour empêcher de conduire les bestiaux aux Fallières. — Vaine pâture. — Anticipations. — Édit du roi Louis XV pour la clôture des terres.

HH. 2. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1738-1779. — Délibération contraire au partage des terres communales. — Ordonnance sur l'échenillage.

— Estimation des fonds de toute la paroisse. — Déclaration de domicile du sieur Courroy, cultivateur. — Reconnaissance d'un pré, situé à la Cassine, par le sieur Michel. — Réclamation des gens d'Arches et Archettes pour la grêle. — Reconnaissance des récoltes d'Arches.

HH. 3. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1752-1789. — Ordonnance concernant les regains. — Arrêts du Conseil d'État de Louis XV : permettant de fabriquer de la toile de lin ; — ordonnant de prélever sur les cuirs étrangers un droit de 20 pour cent ; — défendant d'entreposer des toiles sur les frontières des évêchés ; — au sujet des pièces de monnaies appelées massons ; — défendant d'exporter des grains ; — établissant un droit sur les peaux de lièvres et lapins ; — concernant l'amidon ; — défendant d'exporter la cendre et la potasse.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces ; 1 plan, papier.

1724. — Plan d'arpentage d'un terrain sans désignation de propriétaire, ni de lieu. — Déclaration de Léopold, duc de Lorraine, concernant le contrôle des actes notariés.

II. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1763-1767. — Arrêts du Conseil d'État de Louis XV, relatifs : à la liquidation des papiers du Canada ; — aux lettres de change de la Lousiane et aux titres des contrats de rentes et effets.

II. 3. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1786-1789. — Arrêts du Conseil d'État de Louis XVI, relatifs : au salpêtre ; — aux nominations de députés ; — à la prohibition des bénéfices. — Instruction pour les assemblées municipales. — Convocation aux États-Généraux.

DD. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1623-1786. — Commune d'Archettes. — Droits d'usage des habitants d'Archettes dans la forêt de Tanières ; — jugement de la maîtrise d'Épinal au sujet des bois.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-4°, 752 feuillets, papier.

1616-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

1788-1790. — Commune de Chaumouzey. — Registre des délibérations du conseil municipal de Chaumouzey relatives : aux procès-verbaux d'élection pour l'assemblée municipale ; — comptes de l'ancien syndic ; — demande de secours pour payer les corvées ; — élections d'adjoints pour les procès criminels.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 1676 feuillets, papier.

1777-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 18. (Registres.) — In-4°, 415 feuillets, papier.

1673-1790. — Commune de Darnieulles. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1734. — Commune de Deyvillers. — Engagement des pâtres pour le troupeau des bêtes à cornes et des bêtes blanches.

CC. 1. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1729-1788. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, rendus par les syndics. — Répartition de la taxe. — Ventes de fourrages sur pied.

DD. 1. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 12 pièces, 1 carte, papier.

1561-1771. — Abornement des finages de Deyvillers, Jeuxey et Longchamp. — Transaction entre la ville d'Épinal et la commune de Deyvillers pour les droits d'usage dans les bois d'Épinal ; réclamation du droit de parcours dans lesdits bois. — Acensement des bois de Deyvillers par les religieux de Saint-Arnoud de Metz. — Abornement des bois de Deyvillers, de Longchamp et de ceux d'Épinal. — Carte d'aménagement des bois de Deyvillers. — Lettres-patentes ordonnant cet aménagement.

FF. 1. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1661-1749. — Procès entre la commune de Deyvillers et les héritiers de Pierre Georgel, au sujet de ce que ce dernier s'était refusé de payer le pâtre, et de ce qu'il avait refusé de soumettre à la vaine pâture les terrains qui lui appartenaient. — Démêlés entre les habitants de Deyvillers et ceux de Padoux, pour les réparations des maisons de cure.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 245 feuillets, papier.

1665-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 6. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1703-1786. — Comptes de la fabrique et des confréries du Saint Sacrement et des agonisants; — dépenses relatives à l'ornementation de l'église; — liste des confrères qui ont fait des donations; — règlement de ces confréries.

DD. 1. (Carte.) — 1 pièce, papier.

1759. — Commune de Dignonville. — Carte topographique du quart en réserve et des bois communaux, divisés en coupes affouagères.

GG. 1 à 49. (Registres.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

1685-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1745-1788. — Commune de Dogneville. — Règlement pour les tiers-deniers communaux. — Cens de 2 gros 10 deniers que la commune de Dogneville était obligée de payer pour 3 jours de terre. — Comptes des recettes et dépenses relatives à ces biens communaux.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1582-1787. — Déclaration des bois et forêts du bailliage d'Épinal. — Rôle et dénombrement de toutes les pièces de terre et de tous les prés situés sur le finage de Dogneville. — Droit imposé aux étrangers qui allaient habiter la commune. — Visite et expertise des moulins banaux de Dogneville. — Adjudication d'un pont sur le ruisseau qui traverse la commune. — Sommation faite à Joseph Lionet qui bâtissait sur un terrain communal.

DD. 2. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1747-1781. — Réparations faites au presbytère; — traité et visite par les notables de la commune, afin de s'assurer si ces réparations ont été faites, conformément au traité. — Quittance pour reliure d'un livre d'église.

DD. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1759-1789. — Partage des terrains communaux. — État des biens appartenant aux dames religieuses d'Épinal, situés sur le finage, annexe de Dogneville. — Entretien de la route d'Épinal à Charmes. — État des deux tiers avenant à la communauté, sur les bois. — Projet de construction d'un bâtiment pour y loger l'instituteur et le pâtre. — Transaction entre la commune de Dogneville et le fermier du domaine, audit lieu. — Terrains communaux engagés au sieur François Thouvenot, fermier du domaine du Roi. — Achat d'un fourneau pour la salle d'école. — Supplément de traitement accordé aux deux gardes forestiers.

FF. 1. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

1745-1776. — Procès entre les héritiers Rousselot, vivant curé de Dogneville, d'une part, la commune de Dogneville, la fabrique dudit lieu et l'hôpital d'Épinal, d'autre part, au sujet du testament dudit Rousselot, en faveur desdits établissements.

FF. 2. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1694-1784. — Procès de la commune de Dogneville, contre: Nicolas Didot jeune; Thiébaut Doudaine, Vincent et consors, fermiers du domaine; Chatelain; Élisabeth Jardel, fille majeure, de Dogneville, au sujet d'une portion d'affouage. — Procès relatifs aux meix, corvées et regains. — Jugement contre Jean Dorin, qui s'était emparé de plusieurs pièces de terre appartenant à la commune de Dogneville. — Arrangement entre les habitants de Dogneville, Jeuxey et Longchamp, au sujet de terrains communaux.

FF. 3. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1732-1743. — Procès entre Gabrielle de Spada, abbesse de l'église Saint-Goëry d'Épinal, et Jean-Nicolas Gilot, fermier du domaine du Roi, à Dogneville. — Jugement rendu contre les dames du chapitre d'Épinal, au sujet du rétablissement et de l'agrandissement de l'église paroissiale de Dogneville.

GG. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1696-1775. — Requête adressée à l'Évêque de Toul, tendant à obtenir un vicaire pour la paroisse de Jeuxey, annexe de Dogneville. — Mémoire du chapitre d'Épinal, décimateur pour les deux tiers des dîmes des paroisses de Dogneville, Jeuxey et Golbey. — Pièces de terre appartenant à la cure, situées sur le finage de Dogneville. — Requête à l'évêque de Toul concernant la translation des fêtes patronales, qui se célébraient le troisième dimanche après les quatre-temps de septembre, au dimanche qui suivra leur échéance.

GG. 2 à 4. (Registres.) — In-4°, 412 feuillets, papier.

1652-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 67 pièces, 2 cartes, papier.

1716-1779. — Collection d'affiches renfermant les Édits et Arrêts de Léopold et de Stanislas, ducs de Lorraine.— Testament de Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, curé de Champ. — Statut rédigé par article, suivant la coutume de Dogneville. — Plan de la Malmaison et des environs, dressé pour le procès de Dorin.—Cartes topographiques : des bois appartenant à la commune ; — du moulin et lieux voisins.

DD. 1. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, 2 cartes, papier.

1456-1759. — Commune de Domèvre-sur-Avière. — Titre qui confirme à la commune de Domèvre-sur-Avière le droit de vaine pâture dans les bois de Thaon. — Actes relatifs : au droit de propriété dans la forêt domaniale des Rappes d'Aucourt, accordée par un arrêt de la Cour de Lorraine ; — au même droit sur les bans d'Uxegney et de Fomerey. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement des droits d'usage des habitants de Domèvre, Golbey et Chavelot, dans la forêt domaniale du Souche. — Lettres d'amortissement. — Cartes topographiques des forêts communales de Domèvre, dressées par ordre du sieur Gallois, conseiller, secrétaire d'État, commissaire général, réformateur des eaux et forêts de Lorraine et Barrois, par N...., géomètre arpenteur de la maîtrise d'Épinal.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1705-1789. — Commune de Dommartin-aux-Bois. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 646 feuillets, papier.

1654-1789. — Commune de Girancourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Commune de Golbey. — Rôle de répartition pour les ponts et chaussées et pour les gages des officiers du Parlement de Nancy.

CC. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune relatives : aux réparations des bâtiments communaux ; — à la location des biens de la commune ; — au traitement des officiers municipaux ; — du garde champêtre ; — du curé ; — du maître d'école ; etc.

CC. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1789. — Procès-verbal donnant décharge au receveur de la commune d'une somme de 50 francs versée annuellement par lui, aux indigents de Golbey. — Demande en autorisation de louer un terrain communal, pour éteindre une dette de 600 francs due à l'hôpital Saint-Goëry.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1710-1789. — Procès-verbal de location de 19 arpents de bois, moyennant un prix annuel de 4 francs par arpent. — Autorisation du Conseil Royal des finances et commerce de Lorraine à la communauté de Golbey, de convertir en prés 100 jours de terres labourables, pour remplacer ceux qui ont été détruits par la Moselle. — Délibération prise à ce sujet par ladite communauté et homologuée par une ordonnance du Parlement de Nancy ; — ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, portant que sur 423 arpents de bois possédés par la commune de Golbey, il en sera mis un quart en réserve. — Extrait du registre des défrichements, portant qu'un habitant dudit lieu a déclaré avoir défriché environ 7 jours de terres appartenant à la communauté.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1717-1789. — Requête de la commune de Golbey au Bailliage d'Épinal, en autorisation de poursuivre en justice un habitant de cette dernière localité, pour avoir mené pâturer son cheval dans une embanie de la communauté. — Accord des habitants de Golbey, portant que ceux d'entr'eux qui refuseront de contribuer aux frais de construction d'une fontaine, y seront contraints par justice ; — procuration donnée au maire par les habitants de la commune pour poursuivre ceux qui n'ont point consenti à la création de ladite fontaine ; — déclaration faite au Bailliage de Nancy, portant qu'une fille de la petite Bezange, près Marsailles (Meurthe), a déclaré avoir été engrossée par un soldat.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 371 feuillets, papier.

1690-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 plan.

1574-1764. — Commune de Jeuxey.— Transactions : entre la commune de Jeuxey et celle de Dogneville, au sujet du pré Vert-Joli et des environs ; — entre la com-

mune de Jeuxey et celle de Longchamp, au sujet des bois de La Riolande et de Noirveaux ; — entre les mêmes communes et celle de Deyvillers, au sujet des haies du Chauffaux. — Reconnaissance, aménagement, règlement et abornement des bois de Jeuxey. — Carte et division des coupes. — Demande de défricher le bois des Écorcheurs. — Ouverture d'une tranchée.

DD. 2. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1719-1763. — Acquisitions : de l'ancienne maison d'école ; — du jardin où est construit le presbytère. — Terrier des terres appartenant à la commune de Jeuxey. — Acensements de terrains. — Reconnaissance des terres de la Commanderie de Robécourt, situées sur le finage de Jeuxey.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1697-1734. — Requête des habitants de Jeuxey au duc de Lorraine, pour être autorisés à engager leur usuaire de ville. — Transaction entre les habitants de Jeuxey, Dogneville et Longchamp, au sujet du parcours des prés du rupt de Meulson et des champs de devant les Grands-Bois. — Règlement des regains et passage des troupeaux de Jeuxey sur les prés de l'étang Adeffe. — Visite des grains appartenant à un propriétaire de Failloux. — Remboursement de cens dû au domaine par la commune de Jeuxey.

DD. 4. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1723-1764. — Traité pour la construction des bancs de l'église de Jeuxey. — Adjudication du presbytère. — Demande par Joseph Poussot, en autorisation de construire une maison.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, 2 cartes, papier.

1716-1738. — Jugement de la Cour souveraine de Lorraine qui condamne le meunier de Jeuxey à faire les réparations du moulin de cette commune. — Sentence rendue par Charles de Hourières, comte de Viermes, pour établir un paulier (percepteur des dîmes). — Procès entre les habitants de Jeuxey et le sieur Masson, propriétaire du fief de Failloux, au sujet d'anticipations. — Carte concernant les limites de Failloux et les bois d'Épinal. — Arrêt érigeant Failloux en fief. — Procuration des habitants de Jeuxey s'opposant à l'érection du fief de Failloux. — Carte topographique des terres dudit fief.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1762-1782. — Consultation de la Chambre Royale de Nancy, pour reconnaître si la commune de Jeuxey a droit d'avoir un vicaire perpétuel ; — arrêt de Stanislas, duc de Lorraine, ordonnant la nomination de ce vicaire. — Sentence rendue par le marquis de Bassompierre qui condamne les décimateurs de Jeuxey à faire les réparations de l'église. — Arrêt qui décharge la paroisse de Jeuxey des réparations du presbytère de Dogneville.

FF. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1777-1778. — Requête des maire et syndic de la commune de Jeuxey, pour contraindre les habitants de Dogneville à payer un cens de 2 gros 10 deniers, sur le pré Chaudron. — Transaction qui oblige les habitants de Dogneville à payer le cens ci-dessus.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 493 feuillets, papier.

1645-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1719-1744. — Donations et fondations de messes, savoir : 2 messes basses par les époux de Lamigenne ; — 2 messes basses par Anne Viliermin, veuve Didot ; — 2 messes basses par Joseph Hurandel. — Testament de Joseph Rousselot, curé de Dogneville et Jeuxey, portant donation de son calice et de sa patène à l'église de Jeuxey, plus 400 francs dont la rente sera employée pour subvenir aux charges de la fabrique.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1753-1773. — Commune de Longchamp. — Arrêts et ordonnances de la Chambre des Comptes, au sujet : des plaids-annaux ; — des invalides ; — de l'acquisition de gens de main-morte ; — de la défense de couper les arbres qui sont sur les grandes routes ; — de l'établissement d'un hôpital pour les enfants trouvés, à Nancy ; — de la suppression des magasins d'abondance.

DD. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1578-1765. — Vente de bois. — Règlements : entre Longchamp et Jeuxey, pour la possession des terrains communaux ; — entre Longchamp et Dignonville, pour l'époque de la rentrée des regains. — Accord entre les

habitants de Longchamp et Deyvillers, au sujet de la vaine pâture. — Transaction entre Longchamp et Jeuxey, pour le bois dit La Riolande. — Abornement des terres situées sur la commune de Longchamp, appartenant à un particulier de Sercœur. — Entretien de l'église.

DD. 2. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1604-1766. — Obligation de 802 livres au profit de la commune de Longchamp contre un particulier; — transports; — transactions; — collection d'affiches et autres pièces concernant la commune de Longchamp.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1734. — Commission de l'office de capitaine pour Gérard de Longchamp, par suite de la réforme d'un capitaine de l'infanterie de Lenoble.

GG. 1 à 32. (Registres.) — In-4°, 495 feuillets, papier.

1685-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1576-1659. — Commune de Saint-Laurent. — Charte donnée par Charles IV, duc de Lorraine, au sujet des droits de main-morte. — Lettres données par : Barbe de Salm, abbesse de l'insigne chapitre de Remiremont, relative aux mêmes droits; — par messire François de Gelnoncourt, seigneur de Darnieulles, au sujet des corvées à lui dues par les manans et habitants des villages et hameaux du ban d'Uxegney.

DD. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1562-1755. — Charte donnée par Charles, duc de Lorraine, au sujet des droits d'usage à exercer dans les forêts du ban d'Uxegney, pour affouages et marnages. — Décret de la Cour Souveraine de Lorraine autorisant les habitants du village de Cosne, à laisser pâturer leurs bestiaux gros et menus dans les bois d'Uxegney. — Requête présentée par les manans et habitants du village de Saint-Laurent et des métairies de Besonfosse, situés sur le ban d'Uxegney, par laquelle ils exposent au duc de Lorraine qu'ils se trouvent trop éloignés du village d'Uxegney pour y mener paitre leurs troupeaux; — arrêt autorisant les susdits à laisser pâturer leurs troupeaux à part. — Titres par lesquels les habitants des villages de Saint-Laurent, Safframénil, Granges de Humbertois, Bertraménil, Pré-Hézel et Besonfosse, sont maintenus dans leurs anciens droits et usages, d'envoyer en tous temps pâturer leurs bestiaux, gros et menus, dans Le Bois-le-Duc. — Difficulté entre Claude Marchal et Jean Cugnot dit Bourguignon, fermiers de la glandée des forêts de Son Altesse et de l'église Saint-Pierre de Remiremont, au ban d'Uxegney, au sujet de la confiscation d'un troupeau de porcs embouchés dans lesdites forêts et appartenant aux habitants de Saint-Laurent. — Requête desdits habitants au sujet de leurs droits d'usage. — Sentence rendue à Dompaire en faveur des requérants, leur donnant droit de reprendre leur troupeau de porcs. — Requête présentée à Madame de Bourbonne, par les habitants des granges de Safframénil et Humbertois, pour la continuation des droits d'usage dans les bois de Girancourt, appartenant à ladite dame. — Charte donnée par Henri, duc de Lorraine, aux habitants du ban d'Uxegney, confirmant des lettres patentes et décrets donnés par feu son père, en date des 2 avril 1562, 4 octobre 1570 et 12 décembre 1577. — Requête adressée à Son Altesse Royale par les habitants de Saint-Laurent, Safframénil, Granges de Humbertois, Bertraménil, Pré-Hézel et Bésonfosse, au sujet des droits de la vaine pâture dans Le Bois-le-Duc. — Décret de Léopold, duc de Lorraine, maintenant les habitants dans lesdits droits. — Extrait des registres du Conseil royal des finances relatif aux droits d'usage dans les forêts du ban d'Uxegney.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1591. — Accord fait après le plaid bannal du ban d'Uxegney, d'après lequel il y aura un lieutenant à Saint-Laurent, pour administrer la justice, les habitants étant trop éloignés d'Uxegney, où réside le maire.

GG. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1726-1789. — Attestation donnée par Eusèbe de Cianis, Patris de Sienne, évêque de Mana et prince de Piombino, par lequel il certifie à tous l'authenticité des reliques données par Charles Nappi, consistant en une particule des ossements de Saint-Laurent, lévite et martyr. Ledit Charles Nappi concède ces reliques à la Comtesse de Berlos, secrète de l'église Saint-Goëry, qui les fait remettre à la chapelle Saint-Laurent, pour les exposer à la vénération des fidèles et les porter processionnellement autour de la chapelle, avant la messe votive de Saint-Laurent. — Certificat de Joseph Pierrel, vicaire de la paroisse d'Uriménil, par lequel il certifie que, par permission de l'évêque de Toul, il a ouvert une boite scellée du cachet dudit Évêque, où étaient renfermées les reliques du glorieux martyr Saint Laurent,

lesquelles ont été ensuite renfermées dans un reliquaire qu'il a béni et scellé de son cachet, puis transportées dans la chapelle de Saint-Laurent; témoins : révérend Père Andreu, très-digne prêtre, capucin et confesseur; Nicolas Perrier, syndic de la chapelle; Jacques Mathieu, de Dounoux, ancien maire; Jean-Nicolas Mangin, maire; Claude Jacquot, Nicolas Pernot, Quirin, Petitpoisson. — Requête adressée par les habitants de Saint-Laurent à l'Évêque de Toul, au sujet de la messe que l'on chantait annuellement, le jour de la fête du glorieux Saint Laurent, le 10 août, et que l'on ne chante plus depuis quelques années; ils demandent qu'elle soit continuée, ce qui leur est accordé.

AA. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788-1789. — Commune d'Uxegney. — Lettre des procureurs syndics de l'Assemblée provinciale du district de Mirecourt, qui informe, au nom de l'Assemblée provinciale des duchés de Lorraine et de Bar, qu'un conseil municipal remplacera à Uxegney, comme dans chaque communauté, l'assemblée générale des habitants. — Instructions concernant les convocations dudit conseil. — Lettres patentes de Louis XVI ordonnant l'envoi à tous les corps administratifs des décrets de l'Assemblée Nationale. — Décrets de cette Assemblée. — Droits de l'homme. — Loi martiale contre les attroupements.

DD. 1. (Liasse.) — 15 pièces, 1 plan, papier.

1766. — Procès-verbal d'abornement des bois communaux d'Uxegney; — plan topographique desdits bois.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1785-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Commune de Vaudéville. — Fondation en faveur des pauvres, par Thérèse-Angélique de Lignéville, douairière de Charles-Louis, marquis de Lenoncourt.

GG. 2. (Registre.) — In-4°, 9 feuillets, papier.

1785-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CANTON DE RAMBERVILLERS.

AA. 1. (Cahier.) — 2 pièces, papier.

1789. — Commune d'Anglemont. — Lettres patentes du Roi sur un décret de l'Assemblée Nationale pour la constitution des municipalités. — Duplicata du procès-verbal de la nomination de Joseph Blaise et Nicolas Thomas, comme députés pour l'élection des États Généraux.

AA. 2. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1789-1790. — Ordonnances, déclarations et édits du Roi relatifs à l'administration de la justice; — à la procédure criminelle, au rétablissement de la cour plénière et à la suppression des tribunaux d'exception. — Déclaration des droits de l'homme. — Décrets relatifs : à la destruction du régime féodal; — aux ennemis de la nation; — à l'emprunt de 30 millions; — à la circulation des grains et farines; — aux impôts; — à l'abolition des droits de franc-fief; — aux attroupements; — aux vœux monastiques; — aux biens ecclésiastiques, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1728-1789. — Ordonnances pour l'imposition, tant de la subvention que pour les ponts et chaussées.

CC. 2. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1739-1789. — Rôles de subvention du village d'Anglemont.

CC. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Mandement de la Chambre des Comptes de Lorraine pour la confection des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés. — Rôle des ci-devant privilégiés.

CC. 4. (Cahier.) — In-4°, 3 feuillets, papier.

1765. — Taille d'exploitation et mandement de par le Roi et la Chambre des Comptes de Lorraine, pour la diminution des impôts par la suspension de divers privilèges.

CC. 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1738-1774. — Déclaration de tous les habitants d'Anglemont pour toucher trois sommes supplémentaires pour la subvention et les ponts et chaussées.

CC. 6. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1750-1789. — Rôles d'abonnement et gages du Parlement de Nancy.

CC. 7. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1728-1790. — Quittances de la recette de Luné-

ville, pour constater le payement des vingtièmes de la subvention des ponts et chaussées.

CC. 8. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1739-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune d'Anglemont, rendus par Sébastien Gridel, Sébastien Thomas, Nicolas Blaise, Dominique Guerre, Joseph Michel, Dominique Antoine, J.-M. Compte, Domique Thomas, François Thomas, François Michel, Jean Perrin, Jean-Baptiste Thomas, Jacques Michel, Èvre Thomas et Jean-Baptiste Magnier, maires et syndics de cette commune.

CC. 9. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1755-1789. — Quittances diverses relatives aux tiers deniers donnés à l'évêque de Metz. — Nominations : des collecteurs, des maires, etc.

CC. 10. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1786-1788. — Mémoire pour lever la somme de 18 livres 15 sous pour la taille de Saint-Remy; — quittances relatives à cette taille. — Rôle pour lever une somme de 78 livres 10 sous pour luminaire et gage du maître d'école de la paroisse de Nossoncourt.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1750. — Arrêt du 31 janvier 1750, concernant les bois royaux et communaux de la mairie de Rambervillers et du ban de Nossoncourt.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1758. — Exploit du sieur Marseille, doyen des avocats, au sujet de l'affouage de 1757, déterminant les dimensions des cordes, la quantité et la qualité des fagots, ainsi que les charges affouagères pour les années suivantes.

DD. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1750-1789. — Quittance du receveur de l'évêque de Metz pour amendes de gruerie. — Déclaration des habitants d'Anglemont ayant droit d'affouage.— Quittances délivrées au sujet des frais des haies.

DD. 4. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1754-1784. — Quittances pour les sommes payées pour réparations faites aux fontaines et pour frais du luminaire de l'église de Nossoncourt.

DD. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1756. — Ordonnance adressée au syndic pour le dénombrement des habitants et des maisons d'Anglemont.

DD. 6. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1777-1789. — Requêtes adressées à Monseigneur l'intendant de Lorraine pour obtenir l'autorisation de vendre les fruits champêtres au profit de la commune; — quittances relatives à la vente de ces fruits.

DD. 7. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786-1789. — Estimation des ouvrages à faire sur les routes, par Jean-Baptiste-Moulin de La Porte; — rôles des impositions sur les routes.

DD. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Acte par lequel Nicolas Colin s'engage à faire, pour tous les habitants d'Anglemont, les travaux ordonnés sur le pont de Grand-Chû.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1764-1786. — Arrêt du Conseil royal des finances portant réglement pour les salpétriers; — états délivrés à Jean-Baptiste L'huillier et à François-Jean Pierre, pour travailler les terres à salpêtre.

EE. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1752. — Convention entre le Roi et l'Impératrice, Reine de Hongrie et de Bohême, pour la restitution réciproque des déserteurs.

EE. 3. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1743-1786. — Ordre donné par Padox, au syndic d'Anglemont de produire les ordres et les reçus des rations de foin et de paille que la communauté a fournies ou a dû fournir à Schelestadt. — Ordre au même syndic de fournir un état des miliciens devant entrer au service. — Quittances : du garde magasin des vivres de Schelestadt; — de Janel et Didot pour le payement de chapeaux destinés aux miliciens.

FF. 1. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1734-1772. — Procès contre M. de Ménonville au sujet des regains: — ordres, sommations, requêtes et

réclamation d'honoraires; — procuration donnée par les habitants d'Anglemont à Joseph Janel et Nicolas Mambré, pour soutenir ce procès; — requêtes adressées à Madame la régente.

HH. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1771-1786. — États des chevaux entiers ou hongres et des juments de la commune d'Anglemont. — État des porcs devant aller à la glandée dans les haies et bois du ban de Nossoncourt. — Procès-verbaux constatant l'état des clôtures des prés pour la conservation des regains.

HH. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1756. — Arrêt du Conseil royal des finances portant défense de transporter à l'étranger les matières servant à la fabrication du papier. — Extrait des registres du Conseil royal des finances relatif à l'exportation du salin et de la potasse.

II. 1. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1759-1782. — Déclarations faites par les propriétaires, des terres qu'ils possèdent à Anglemont.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1750. — Commune de Bazien. — Arrêt du 31 janvier 1750 concernant les bois royaux et communaux de la mairie de Rambervillers et du ban de Nossoncourt.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1788-1790. — Commune de Bru. — Délibérations de la commune de Bru; — demande tendant à faire défense aux évêques de Metz d'exploiter les quarts en réserve dans la forêt de la châtellenie de Rambervillers. — Fixation de la somme de 1,519 francs, des dîmes revenant à l'évêque de Metz, à Bru, sur la récolte de 1788. — Nominations : d'un syndic, — d'un garde forestier, — d'un garde champêtre. — Refonte de la grosse cloche.

CC. 1. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1780-1789. — Rôles des habitants de Bru taxés ensemble par abonnement, à une contribution annuelle de 519 francs envers le Parlement de Nancy.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1766-1767. — Emprunt de 3,100 francs souscrit par contrat à Saint-Dié par la communauté de Bru, au profit du créditeur Messire Charles-Dominique de Redoubté, chanoine en l'insigne église de Saint-Dié, avec caution et arrière-caution.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1750. — Arrêt du Roi Stanislas concernant les bois royaux et communaux de la mairie de Rambervillers et du ban de Nossoncourt, et les droits des usagers sur les bois composant le domaine de l'évêché de Metz sur le canton dit de Rambervillers.

DD. 2. (Liasse.) — 50 pièces, 1 plan, papier.

1768. — Procès-verbal de situation, d'abornement et de division des forêts de Bru par Nicolas Ferry, conseiller du Roi et son procureur en la Maîtrise Royale des eaux et forêts de Lunéville, avec un plan desdites forêts.

DD. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1597. — Règlement de l'évêché de Metz concernant le mode de pêche dans la rivière de Rambervillers et les droits d'usage dans les forêts du ban de Rambervillers au profit des habitants de Rambervillers, Bru, Jeanménil, Housseras, Doncières, Saint-Benoît, Autrey et Roville-aux-Chênes.

EE. 1 (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1754. — Ordonnance de l'intendant des troupes et des fortifications de Lorraine, portant règlement pour l'extraction de terre à salpêtre dans toutes les maisons de Bru, signé par de La Galaizière.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1747-1767. — Arrêt de la Chancellerie de Lorraine, portant que les habitants de Bru, réellement possesseurs de prés, peuvent faire des regains à leur profit et ne sont point tenus de livrer ces prés au parcours après les foins, ni de faire entrer ces regains dans le partage des fruits communaux.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1752-1756. — Procédures devant la Cour Souveraine de Lorraine, intentées par le fermier des dîmes à Bru, les religieux Bénédictins de Senones et Bertrand, curé de Rambervillers, contre les habitants de Bru, au sujet

de la dîme du chanvre et du lin dépourvus de leurs grains, que les habitants de Bru ont été condamnés à payer.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

1761-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier.

1759-1769. — Enquête au sujet de l'érection du vicariat de Gerbéviller, avec un prêtre de l'église de Bru ; — érection de l'église de Bru en vicariat avec un prêtre y résidant, par Claude, évêque de Toul ; — confirmation de cette érection par Stanislas, duc de Lorraine.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1724. — Déclaration de Léopold, duc de Lorraine, obligeant les notaires et tabellions à faire enregistrer leurs actes dans les bureaux de contrôle.

AA. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1569-1766. — Commune de Clézentaine. — Lettres patentes du duc Charles de Lorraine, qui donne à la commune de Clézentaine la forêt de Mortimont. — Acte d'aménagement de cette forêt. — Lettre d'Antoine de Chaumont, marquis de La Galaizière, conseiller du Roi et maître des requêtes pour l'organisation municipale de la commune.

CC. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1781-1789. — Rôles de subventions imposées à la commune pour contribution au paiement des casernes de Nancy ; — au don patriotique ; — à l'entretien des ponts et chaussées, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1598-1789. — Procès-verbal de délimitation, d'abornement et d'aménagement des forêts communales ; — déclaration de la Cour de Lorraine concernant les eaux et forêts ; — arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois qui ordonne l'enregistrement et l'exécution d'un arrêt du Conseil d'État, par lequel Son Altesse Royale Madame a été reconnue Régente des États pendant l'absence de Son Altesse Royale. — Réparations à l'église de Clézentaine. — Défrichement de plusieurs forêts communales.

FF. 1. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1701-1782. — Procès avec les habitants de Matterey relatif à la vaine pâture dans les forêts. — Procédures relatives à un chemin revendiqué sur la commune de Clézentaine, allant de Haillainville à Rehaincourt.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 577 feuillets, papier.

1665-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1731-1764. — Arrêt du Conseil royal des finances portant règlement pour les salpêtrières.

II. 1. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1751-1789. — Lettres patentes, décrets et ordonnances du Roi et de l'Assemblée Nationale ; — ordonnances et arrêts du Conseil d'État et de la Cour Souveraine de Lorraine, relatifs à divers règlements d'intérêt général.

CC. 1. (Carton.) — 71 pièces, papier.

1732-1789. — Commune de Deinvillers. — Arrêts données par la Cour des Comptes de Lorraine relatives à l'imposition de la somme nécessaire aux besoins et charges de l'État. — Rôles d'imposition. — Vente de fruits champêtres et de regains. — Rôles d'amendes pour délits commis dans les bois et sur les chemins.

DD. 1. (Carton.) — 2 pièces, papier.

1700-1784. — Acquisition d'un champ à Chenapré et d'un pré à la fontaine Laroche, au profit de la commune. — Déclaration des biens et usages du village de Deinvillers, consistant en bois, terres labourables, droit de pâturage sur les territoires des communes de Clézentaine, Saint-Maurice, Xaffévillers, Magnères, et cens dus au marquis de Gerbévillers.

FF. 1. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1753. — Procès soutenu par la commune contre plusieurs habitants de Clézentaine, tendant à empêcher de couper les regains à la prairie de Vilgo.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 257 feuillets, papier.

1693-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788-1789. — Commune de Domptail. — Délibérations relatives aux déclarations des recettes et dépenses et au refus de payer les rentes dues au chapitre de Deneuvre.

CC. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1682-1789. — Transactions : entre de Lalance, curé de Domptail, et le révérend Père dom Boniface Martinot, prieur de Mervaville (Meurthe), au sujet de la perception des dîmes des terres avoisinant le ruisseau de Xarupt; — entre l'abbaye de Senones et Louis-Philippe, curé de Domptail, au sujet de la perception des dîmes novales sur les bans de Domptail et de Fontenoy-la-Joute. — Rôles : d'amortissement et de nouveaux acquets sur divers héritages acquis par les ecclésiastiques; — des contributions dues par la commune. — Recouvrement des droits de relèvement. — Ordonnance de décharge pour une cote induement imposée au sieur Louis-Philippe, curé de Domptail. — Quittances de dîmes novales. — Projet de payement des pauliers, en leur cédant une partie de la dîme.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728-1787. — Déclaration des bois, pâquis et usuaires appartenant à la commune. — Devis descriptif de la reconstruction de la nef et de la tour de l'église de Domptail.

FF. 1. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1702-1788. — Procès au sujet de la dîme. — Plaids annaux tenus au village de Domptail contenant des condamnations contre les délinquants, sur les routes, dans les bois, les récoltes, etc., etc.

GG. 1 à 42. (Registres.) — In-4°, 1147 feuillets, papier.

1693-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 43. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1729-1789. — Lettre autographe de Bègon, évêque de Toul, qui défend aux ecclésiastiques de payer le droit de joyeux avénement à François duc de Lorraine. — Mandement du même évêque prescrivant une procession générale annuelle, en exécution du vœu de Louis XIII. — Ordonnance épiscopale du même évêque, au sujet de l'érection de deux confréries, l'une d'hommes et l'autre de femmes, à Fontenoy-la-Joute, annexe de Domptail. — Permission accordée par le même évêque de célébrer la fête patronale de Sainte-Céline à Domptail et de Saint-Pierre à Fontenoy-la-Joute. — Comptes des recettes et dépenses des trois confréries établies à Domptail. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine au sujet d'une nouvelle distribution des places de bancs dans l'église de Domptail.

HH. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1605-1788. — Requête adressée par les habitants de Domptail à Lignarius, abbé de Senones, seigneur dudit Domptail, pour obtenir un taureau étalon pour le troupeau communal. — Règlements pour la vaine pâture et pour les décimateurs. — Sommation aux amodiateurs des biens de l'abbaye de Senones d'avoir à fournir un taureau étalon pour le troupeau communal.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1692-1782. — Baux passés par les religieux de Senones, au profit de : Claude de Lalance, curé de Domptail, de ce qu'ils avaient dans la dîme dudit lieu; — de Nicolas Mourot et autres de la ferme seigneuriale dudit lieu. — Protestation faite par de Lalance contre l'usurpation par l'abbaye de Senones d'un sixième dans la même dîme de Domptail. — Consultation d'avocat au sujet de la possession de la dîme novale. — Pied-terrier des immeubles situés sur le finage de Domptail appartenant à l'abbaye de Senones.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1728-1750. — Commune de Doncières. — Pied-terrier de la commune. — Arrêt concernant les bois royaux et communaux de la mairie de Rambervillers et du ban de Nossoncourt.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1694-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 362 feuillets, papier.

1678-1789. — Commune de Fauconcourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1750. — Commune de Housseras. — Arrêt concernant les bois royaux et communaux du ban de Nossoncourt et de la mairie de Rambervillers.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1788-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1746-1765. — Commune de Jeanménil. — Arrêts au sujet des droits d'usage dans les forêts de la châtellenie de Rambervillers; — partage de revenus communaux. — Levée de 3 livres 10 sous par arpent pour délivrance d'affouages. — Publications concernant : les filles et les veuves enceintes ; — les biens ecclésiastiques; — la vaine pâture. — Défense d'amasser des glands dans les forêts. — Ordonnances concernant : les exempts et les privilégiés; — la taille d'exploitation.

BB. 2. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1767-1772. — Ordonnances concernant : la vaine pâture dans les terrains enclos ; — les ports d'armes ; — le commerce des grains ; — les maladies contagieuses; — le tarif sur les papiers et cartons; — la prévoté du Bailliage de Rambervillers dans la juridiction sur les nobles.

BB. 3. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1777-1789. — Arrêts au sujet : de la prime à accorder pour la destruction des loups ; — de la pâture des boucs et des chèvres dans les vignes; — de la fréquentation des cabarets ; — de la chasse ; — de la pêche ; — de la déclaration des biens ; — des assemblées municipales ; — de la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle ; — de la convocation des États-Généraux.

BB. 4. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1789. — Nomination des suppléants à l'Assemblée Nationale. — Déclaration de biens ecclésiastiques. — Confiscation de grains et farines pris en contravention. — Admission des non catholiques aux emplois civils et militaires. — Délits dans les forêts. — Mode de répartition à l'égard des tailles. — Juridiction exercée par les officiers municipaux. — Contribution patriotique.

BB. 5. (Cahier) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1788-1789. — Élection d'asseyeurs et collecteurs. — Démission du maître d'école. — Nomination de pauliers, de bangards et d'un syndic. — Clôture du pré Kemlin. — Procès-verbal sur la déclaration de Catherine Henry, en mal d'enfant.

CC. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1751-1789. — Rôles des sommes dues au Roi, pour des biens situés à Jeanménil. — Abonnement et gages du Parlement de Nancy.

CC. 2. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1770-1789. — Mandement du Roi par lequel la commune de Jeanménil se trouve taxée à 1,777 livres 17 sous pour dépenses ordinaires. — Instruction concernant la répartition et la perception de cette somme ; — déclaration des habitants pour la répartition des impôts, subventions, dîmes et autres impositions.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1762-1773. — Requête au sujet du droit d'affouage. — Procès-verbal au sujet de la clôture des propriétés situées au Moncel. — Acensement au profit de Jean-Baptiste Lecomte, sur la commune, d'un terrain situé au pâquis. — Partage pour la communauté contre les sieurs Claude, curé, et Lacroix, ancien conseiller de l'Hôtel-de-Ville de Rambervillers.

DD. 2. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1589-1786. — Déclarations et dénombrements des terres et biens, en maisons, jardins, prairies, champs, etc., faites aux seigneurs de Jeanménil par les habitants dudit lieu. — Acensements à des particuliers, de terrains communaux au profit de la communauté. — État des mutations de biens opérées sur le territoire de Jeanménil, etc.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 69 pièces, papier.

1738-1778. — Rapport fait à la commune au sujet du troupeau de porcs, trouvés dans les bois de l'évêché de Metz. — Procès : contre le sieur Lacroix, pour rester en possession du pré des Vannes ; — contre Pierre Pierre, ancien syndic de la communauté, pour le paiement d'une somme de 149 livres.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 714 feuillets, papier.

1667-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 6. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1738-1786. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique relatifs : à l'ornementation de l'église ; — aux

gages du sacristain ; — aux réparations à faire au clocher et à l'église ; — aux donations faites pour messes, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1758-1750. — Commune de Ménarmont. — Arrêt concernant les droits d'usage de la commune dans les bois domaniaux du ban de Nossoncourt. — Reconnaissance des chemins et usuaires communaux.

GG. 1 à 51. (Registres.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

1694-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — Commune de Ménil. — Copie d'un arrêt de la chambre épiscopale de Toul, concernant l'église de Ménil.

GG. 2 à 22. (Registres.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1764-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1750-1781. — Commune de Nossoncourt. — Arrêt concernant les bois royaux et communaux de la mairie de Rambervillers et du ban de Nossoncourt. — Donation de la maison d'école, par le comte de Ménonville.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 918 feuillets, papier.

1675-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 7. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1757-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique et de la chapelle de Notre-Dame.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 201 feuillets, papier.

1678-1789. — Commune d'Ortoncourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1570. — Commune de Romont. — Charte par laquelle le Cardinal de Lorraine affranchit les habitants de Romont des droits sur les foires et marchés de Rambervillers.

BB. 1. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1722-1788. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination d'habitants pour résoudre les difficultés qui peuvent survenir au sujet des intérêts communaux ; — à la désignation des prairies pour faire des regains ; — à la vente de fruits champêtres ; — à la fixation de la taxe pour nouveaux mariés ou entrants ; — à la désignation de terrains pour enterrer les animaux morts d'épizootie.

BB. 2. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1725-1770. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination de pâtres ; — aux traités passés entre ceux-ci et la commune pour la garde des bestiaux.

CC. 1. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1740-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Recettes provenant de la location de terrains communaux ; — de la vente de bois ; — des amendes imposées aux délinquants. — Dépenses relatives : au traitement du bangard ; — du maître d'école ; — aux réparations à faire aux bâtiments communaux ; — à l'achat d'immeubles ; — à l'achat de cordes pour les cloches, etc.

CC. 2. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1782-1789. — Déclaration des possessions des habitants de Romont, pour asseoir la contribution ; — rôles des contributions imposées ; — rôles d'abonnement et gages du Parlement de Nancy.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1605-1770. — Procès-verbal d'abornement à La Cache et au Chauffour, entre les habitants et communauté de Romont et ceux de Saint-Maurice ; — titres des ruelles et sentiers du village de Romont ; — visites, devis et procès-verbaux d'adjudication des réparations à faire à l'église et au presbytère. — Construction de la maison d'école. — Fonte de cloches.

DD. 2. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 188 pièces, papier.

1713-1788. — Baux de terrains communaux ; — Partage des terres communales de Hétrat, de Resouaux et de La Cache, entre la commune de Romont pour les deux tiers et M. de Lambertie, marquis de Gerbévillers, pour l'autre tiers.

DD. 3. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier ; 1 plan.

1715-1786. — Procès-verbaux de vente de regains et fruits champêtres ; — partage des bois communaux entre

la commune de Romont et M. de Lambertie. — Plan topographique de la forêt ; — curage de ruisseaux. — Délivrance de coupes affouagères. — Ventes de bois. — Construction de ponceaux et réparations aux fontaines ; — acensement de terrains communaux ; — abornement de la prairie dite de Roville-aux-Chênes.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1562-1714. — Procès entre la commune de Romont et celle de Rambervillers, au sujet de la vaine pâture ; — entre la commune et Isidore Huart, au sujet des réparations de l'église et d'un cens prélevé sur les prés de Padène, commune de Romont ; — contre le fermier des mesures et fourneaux de la ville de Rambervillers, au sujet de l'exemption pour ceux de Romont sur les foires et marchés dudit Rambervillers.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1714-1726. — Procès entre la commune de Romont et dom Ferdinand Doroche, titulaire du prieuré de Romont, au sujet de la fourniture d'un taureau pour le troupeau communal ; — entre le prieur et le curé de Romont, au sujet du partage des dîmes des terres novales de Hétrat, de Resouaux et de La Cache ; — entre la commune de Romont et Catherine Dumoulin, au sujet de l'exemption de toutes impositions et subventions réclamée par cette dernière ; — entre les habitants de Romont mis en cause avec ceux de Saint-Maurice et le comte de Tornielle, marquis de Gerbévillers, au sujet d'un cens de deux chapons sur un pré.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 131 pièces, papier.

1742-1789. — Procès entre les habitants de Romont et le prieur et le curé dudit lieu, au sujet de la nomination des décimateurs et des droits de cens et redevances arbitrairement exigées par ces derniers ; — entre les habitants de Romont et plusieurs seigneurs, au sujet d'arbres à couper dans les forêts, pour réparations du moulin de Girondel ; — entre les habitants de Romont et les sieurs André, Cherrière, Saufget et Viriat, au sujet du passage du troupeau communal lors de la rentrée des récoltes ; — procès-verbaux de bangards ; — ordonnances concernant : les ports d'armes ; — les mendiants ; les attroupements ; — les enfants trouvés ; — les émeutes ; — les séditions populaires.

GG. 1. (Registre.) — In-8°, 20 feuillets, papier.

1580. — Droits, dîmes et cens dus au prieur de Romont par les habitants et communautés de Romont, Saint-Maurice, Hardancourt, Moyemont et Passoncourt.

GG. 2. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1682-1770. — Dénombrement des cens et rentes dus au domaine ; — reconnaissance des droits, honneurs et revenus du prieuré de Romont, au profit de Charles-Philippe de Lambertie. — Nomination d'instituteur avec charge du chant et du service de l'église.

GG. 3 à 40. (Registres.) — In-4°, 957 feuillets, papier.

1704-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Adam, Carbon, Collet, Poirson, curés de la paroisse.

HH. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1728-1773. — Taxe du vin. — Nomination de bangards. — Procès-verbaux de déclarations et de visites d'animaux morts par suite d'épizootie. — Autorisation pour la clôture de terrains.

II. 1. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1773-1789. — Arrêts : pour restreindre les fouilles de salpêtre ; — contre les mixtions de boissons ; — concernant les réjouissances publiques ; — imposant l'abonnement du vingtième. — Proclamations concernant : les inhumations ; — la foi et hommage des vassaux.

AA. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788. — Commune de Roville-aux-Chênes. — Instructions pour les élections du clergé et de la noblesse, pour les assemblées municipales et provinciales.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Délibération qui nomme Jean-Claude Mengin syndic de la commune.

CC. 1. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1721-1788. — Rôles des taxes et des subventions pour les sommes à payer à l'État.

DD. 1. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1750-1766. — Procès-verbaux de reconnaissance et d'abornement des chemins. — Arrêt du Conseil Royal

des finances au sujet des forêts du ban de Nossoncourt et de la mairie de Rambervillers. — Droits d'usage dans lesdites forêts, pour les habitants de Roville.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 705 feuillets, papier.

1662-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — « Le 16 mai 1697, abjuration de l'hérésie de Luther par Marie-Magdeleine Folsey, née à Kromvisbourg, dans le Palatinat. »

GG. 7. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Demande présentée à l'évêque de Saint-Dié, pour lever l'interdiction de l'église de Roville, pendant la quinzaine de Pâques.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine prescrivant la visite des chevaux dans la commune de Roville.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1750. — Commune de Sainte-Barbe. — Arrêt concernant les bois royaux et commmunaux de la mairie de Rambervillers et du ban de Nossoncourt.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 869 feuillets, papier.

1697-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1750. — Commune de Saint-Benoît. — Arrêt concernant les droits d'usage des communes dans les bois de la mairie de Rambervillers et du ban de Nossoncourt.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1725-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1720-1742. — Commune de Saint-Gorgon. — Règlement des bois de l'abbaye d'Épinal, situés dans la commune de Saint-Gorgon. — Impositions pour subventions pour les chemins, les routes, les ponts, etc.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1697-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 38. (Registres.) — In-4°, 624 feuillets, papier.

1677-1789. — Commune de Saint-Maurice. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Adam, Bailly, Blanpain, Carbon, Collet, Collin, Honoré, Mangin, Mougel, Peccate, Poirson et Valentin, curés de cette paroisse.

AA. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1789. — Commune de Vomécourt. — Lettres patentes du Roi, relatives à la convocation de l'Assemblée Nationale.

BB. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1724-1789. — Délibérations de la commune, relatives : à ceux qui couperont du bois dans la forêt du Trouë; — à la nomination et prestation de serment des pauliers; — à la vente de fruits champêtres; — à la nomination de deux députés pour les États-Généraux; — à un vote de fonds de 152 francs, pour la construction de deux auges de fontaine; — au curage des rigoles et fossés.

CC. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Déclaration du Roi portant sanction du décret de l'Assemblée Nationale, concernant la contribution patriotique. — Décret de l'Assemblée Nationale accordant, aux titulaires de bénéfices, un délai de deux mois pour faire la déclaration de leurs biens.

CC. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1756-1779. — Lettres d'amortissement. — Convention entre le fermier de Bult et la commune de Vomécourt, au sujet des droits seigneuriaux. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Rôle de répartition pour la subvention des ponts et chaussées.

CC. 3. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1750-1781. — Modèle des déclarations de propriétés à fournir pour les biens de la communauté. — Déclarations de propriétés, pour asseoir la contribution foncière.

CC. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1634-1700. — Reconnaissance notariée d'une somme de 200 francs, souscrite par les habitants et la communauté de Vomécourt, au profit d'un bourgeois de Rambervillers. — Obligation notariée d'une somme de

150 francs, souscrite par un habitant de Vomécourt, au profit de la communauté dudit lieu. — Supplique du sieur Duhoux, seigneur de Fauconcourt, aux commissaires vérificateurs des dettes des communautés, à l'effet d'être autorisé à contraindre la communauté de Vomécourt au remboursement d'une somme de 200 francs dont il est devenu l'héritier.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1772. — Acensement, au profit d'un habitant de Vomécourt, d'une parcelle de terrain communal.

DD. 2. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1748-1772. — Procès-verbaux de vente de foin et regain, de fruits champêtres et de bois chablis.

DD. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1475. — Déclaration de René, duc de Lorraine, portant que le bois dit La Haie du Jardin sera tenu pour bois de réserve et surveillé par un garde établi à cet effet; — les délinquants de jour paieront au duc 5 sous d'amende, s'ils sont de Vomécourt, et 60 sous s'ils sont forains; — les délinquants de nuit paieront une amende arbitraire et à la volonté du duc : à charge par lesdits de Vomécourt de n'user de ce bois que pour l'usage de leurs maisons, sans pouvoir en vendre ou mener hors du ban, sous peine d'une amende de 60 sous; — y joint le droit de vaine pâture, moyennant une redevance annuelle de 4 deniers par chaque conduit.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Mémoire portant que la commune de Vomécourt possède 1,540 arpents de bois.

DD. 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Proclamation du Roi portant défense d'entrer par attroupement dans les forêts, pour y commettre des délits. — Décret de l'Assemblée Nationale qui met les forêts sous la sauvegarde de la Nation.

DD. 6. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1747-1788. — Traité entre la communauté de Vomécourt et deux habitants du lieu, portant que ceux-ci s'engagent à curer le ruisseau de Spanrupt, moyennant une somme de 4 sous par toise de longueur. — Procès-verbal d'adjudication de l'ouverture des fossés séparatifs des bois de Vomécourt; — procès-verbal d'adjudication des murs du cimetière de Vomécourt.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1588. — Compromis entre les habitants de Fremifontaine et ceux de Sainte-Hélène, au sujet d'une gaigière de 43 porcs, faite par ceux de Sainte-Hélène, dans le bois dit La Haie de Saint-Goëry, où les premiers prétendent avoir, de toute ancienneté, droit de vaine pâture. Suivant ce compromis, les parties nomment des arbitres qui déboutent les habitants de Sainte-Hélène en faveur de ceux de Fremifontaine, dont la gaigière est déclarée faite à tort. La sentence rendue au Bailliage d'Épinal, interdit aux habitants de Sainte-Hélène de troubler à l'avenir ceux de Fremifontaine dans la jouissance de leurs droits de vaine pâture, sous peine d'une amende de 100 francs lorrains qui se paiera, savoir : moitié au duc, un quart aux pauvres de l'hôpital d'Épinal, et l'autre quart aux habitants de Fremifontaine.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1548. — Compromis entre les seigneurs de Fremifontaine et l'abbé d'Autrey, d'une part, et les habitants de Vomécourt, d'autre part; au sujet d'une gaigière de porcs. — Lesdits de Vomécourt, pour ne pas voir leurs porcs confisqués, exhibent les chartes de leurs droits dans lesdits bois, et promettent de payer à la Saint-George ou huit jours après, aux seigneurs du lieu, la somme de 30 écus, pour éviter tout procès et conserver leurs droits que lesdits seigneurs leur garantissent. Pour sûreté de ce compromis, les parties nomment des arbitres qui le ratifient, et rendent une sentence portant que celle des parties qui s'en écartera sera condamnée à une amende de 200 écus d'or, savoir : un tiers pour le duc, un tiers pour la partie docile, et l'autre tiers à la discrétion des juges arbitres.

FF. 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1570-1735. — Transaction entre les habitants de Vomécourt, ceux de Fremifontaine et les religieux d'Autrey, portant que pour éviter toute difficulté, l'abbé d'Autrey se portant fort pour le seigneur de Jussy d'Hurbache, co-propriétaire des bois de Fremifontaine, cède aux habitants de Vomécourt l'usage et l'usufruit du tiers du bois Chevillay de Fremifontaine, où lesdits de Vomécourt useront du droit de vaine pâture pour leurs porcs, depuis la Saint-Remy jusqu'au premier jour de l'an,

et y prendront du bois selon leurs besoins, moyennant, par feu ou ménage, un cens annuel de 1 gros pour les six premiers porcs en comptant deux petits cochons pour un porc, et 1 gros pour chaque porc au-dessus de ce nombre, sans pouvoir mal agir dans lesdits bois, sous peine d'amende ou de confiscation de leurs porcs. — Ratification de ladite transaction par le susdit seigneur de Jussy. — Règlement entre les seigneurs propriétaires des bois de Fremifontaine et les habitants du lieu, portant que ces derniers auront droit d'usage, sur 1000 jours desdits bois, comme les ci-dessus habitants de Vomécourt, formant tiers de la forêt., le tiers restant, appartenant, même en usufruit, moitié au seigneur de Jussy et l'autre moitié au couvent d'Autrey. — Arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine confirmant les habitants de Vomécourt dans la jouissance de leurs droits ès bois Chevillay, conformément à la transaction ci-dessus. — Procès-verbaux faits contre les habitants, par les gardes forestiers de Vomécourt, à l'abbé d'Autrey et au seigneur Doridant, de Bruyères, pour avoir coupé du bois dans la forêt. — Supplique de la communauté de Vomécourt à Son Altesse Royale Madame la Régente, exposant leurs droits d'usage dans les forêts, et exprimant le vœu de voir l'abbé d'Autrey et consors ne plus usurper leurs droits, disant que depuis les grosses guerres, ils ont été plus de 80 ans sans couper de bois, et se sont vus forcés d'en acheter à Romont. — Arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine, au profit de la communauté de Vomécourt, contre l'abbé d'Autrey et le sieur Doridant de Bruyères. — Signification de pièces concernant la transaction ci-dessus.

FF. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1557-1754. — Extrait du registre des causes pendantes par devant le Bailly de Nancy, portant qu'à la suite d'une gaigière de porcs des habitants de Vomécourt, dans les bois de l'abbaye d'Autrey et du seigneur de Jussy d'Hurbache sur Fremifontaine, lesdits porcs seront estimés par des commissaires de la justice du lieu du délit. — Accord entre les habitants de Vomécourt et ceux de Rambervillers, portant que pour éviter, à l'avenir, les gaigières et les difficultés au sujet des rapailles et prairies du canton dit Trouë-Mesnil, situé entre les deux communautés, ces propriétés seront gardées, et qu'une amende de 5 francs sera payée pour la première bête y paturant de jour, 10 francs, de nuit; 3 gros pour la deuxième bête, et 1 gros pour chacune des autres suivantes; — un tiers des amendes sera pour les gardes, un tiers pour les seigneurs du lieu, et l'autre tiers aux communautés; — ratification dudit accord par le duc de Lorraine. — Supplique d'un habitant de Vomécourt au gruyer de Rambervillers, demandant la nullité d'un rapport à la suite duquel il a été condamné, par le procureur fiscal de Rambervillers, à 30 francs d'amende et à 30 francs de dommages et intérêts, pour avoir coupé des liens dans le bois de Trouë-Mesnil.

FF. 5. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1601-1699. — Procuration des habitants de Vomécourt, donnant plein pouvoir à deux de leurs compatriotes de les représenter dans tous les jugements, instances et affaires qui intéressent leur communauté. — Requête des habitants de Sainte-Hélène, à la justice d'Épinal, demandant l'autorisation d'assigner un de leurs compatriotes sur une sentence rendue par ladite justice; — autorisations; — sentence du Bailliage d'Épinal confirmant une sentence de Bailliage de Rambervillers, rendue contre des habitants des communautés desdits Épinal et Rambervillers au même sujet. — Procès-verbal de visite et de reconnaissance de plusieurs arbres coupés dans la forêt communale, par un habitant du lieu. — Acte par lequel les habitants de Vomécourt offrent, au profit des chanoines et chapitre de Saint-Dié, la somme de 10 francs, pour éviter tout procès et la confiscation du troupeau des bêtes rouges qui a été trouvé par le garde forestier, dans le bois de Rausoux, appartenant auxdits chanoines. — Sentence de la justice d'Épinal, qui condamne les habitants de la commune de Bult à se cotiser plus amplement avec ceux de Vomécourt, pour l'entretien du marguillier et des réparations à faire au presbytère.

FF. 6. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1703-1789. — Sentence de la justice de Metz, obligeant un habitant de Bouzillon, à payer la somme de 6 francs 7 gros qu'il doit à l'église. — Procès contre les habitants de Bult et de Rambervillers, au sujet des regains qui croissent sur le finage de Vomécourt. — Déclaration de clôture de prés par les habitants de Vomécourt. — Ordonnances : du Bailliage d'Épinal portant que lesdits regains seront partagés entre lesdits habitants; — de la Cour de Nancy permettant aux propriétaires de prés clos, d'enlever leurs regains sur lesdits prés. — Procès-verbal fait par le sergent de Vomécourt, contre un particulier de Rambervillers, pour avoir fauché du regain dans un de ses prés non clos. — Transaction entre un habitant de Vomécourt et des habitants de Clefcy, au sujet de la vente d'une maison grevée de servitudes. — Sentence du Bailliage de Rambervillers obligeant l'acquéreur d'une maison à payer au vendeur le prix de vente se montant à 2,557 francs

10 sous, ou à déguerpir de ladite maison. — Lettres patentes du Roi sanctionnant : la loi martiale sur les attroupements ; — le décret de l'Assemblée Nationale sur la réformation de quelques points de la justice criminelle, et sur la circulation des grains.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 878 feuillets, papier.

1625-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — La grosse cloche de Vomécourt a été faite en 1263, et fendue par accident en 1676, puis refondue en la même année et bénite par Dieudonné, curé dudit lieu.

GG. 7. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1595-1789. — Donation faite par Guérin, curé de Vomécourt, au profit de la fabrique, d'un pré, à charge de faire sonner la cloche tous les matins à l'aube du jour, pour exciter le peuple à prier Dieu. — Résolution des habitants de Vomécourt, portant que les jours de Saint-Abdon et Saint-Guérin seront fêtés comme le jour de dimanche, avec défense de travailler lesdits jours, soit en cachette, soit dans un autre village ou finage, sous peine d'encourir une amende d'une livre de cire. — Lettres patentes du Roi qui sanctionnent un décret de l'Assemblée Nationale sur la suspension des vœux dans tous les monastères de l'un et de l'autre sexe.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1634-1765. — Vente et location de propriétés foncières situées sur le territoire de Vomécourt en faveur de particuliers dudit lieu.

BB. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1760-1789. — Commune de Xaffévillers. — Délibérations de la commune, relatives : à la vente des fourrages et fruits champêtres ; — à la nomination de pâtres, pour la garde des porcs et des bêtes à cornes ; — ceux nommés à la garde des porcs recevaient annuellement de chaque habitant un quarteron de grain, moitié blé et moitié seigle, plus 4 sous pour chaque porc, à charge par eux de fournir un bouc gratis ; et ceux nommés à la garde du bétail recevaient un quarteron de grain par tête, les veaux ne payant qu'après le 1er trimestre de la fréquentation du troupeau.

CC. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1620-1789. — Déclaration de contenance des propriétés, pour asseoir la contribution foncière. — Rôles de répartition des subventions pour les ponts et chaussées et la maréchaussée. — Lettres d'amortissement pour nouveaux acquets. — Comptes des recettes et dépenses de la commune ; — obligations ; — créances.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 63 pièces, papier.

1722-1789. — Déclarations d'anticipations sur les terrains communaux. — Clôture de prés. — Location de biens communaux et de la pêche. — Droits d'usage dans les bois royaux et communaux de la mairie de Rambervillers et du ban de Nossoncourt. — Réparations à faire à la maison d'école et au presbytère. — Refonte des cloches. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine portant que les communautés devront se rendre sur la route de Paris à Strasbourg pour réparer cette route avant le passage de Madame la Dauphine. — Vente de biens communaux. — Devis des réparations à faire à la maison d'école. — Visite et reconnaissance des travaux à exécuter.

DD. 2. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1722. — Carte topographique des bans et finages de Doncières et Xaffévillers, dans la chatellenie de Rambervillers.

EE. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1764-1769. — Certificat donné à un militaire de Xaffévillers, portant qu'il a servi pendant 6 ans sous les drapeaux et qu'il jouira de l'exemption. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine, portant défense aux militaires allant en congé dans leurs foyers d'emprunter de l'argent, sous le prétexte qu'ils voyagent pour recruter, et défendant en outre aux marchands et cabaretiers de leur faire crédit.

FF. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1725-1782. — Jugement du Conseil Royal condamnant les habitants de Xaffévillers à 100 francs d'amende, 100 francs de dommages intérêts et aux dépens, envers l'Évêque de Metz, pour avoir laissé paître leurs porcs dans le bois de la Rappe. — Ordonnance de François, duc de Lorraine, en faveur de l'évêque de Metz, qui est autorisé à poursuivre lesdits habitants en paiement de la somme de 279 francs, à laquelle ils ont été condamnés par le jugement ci-dessus. — Transaction entre l'Évêque de Metz et les habitants de Xaffévillers, au sujet de la banalité du moulin de Goro. — Déclaration des habitants de Doncières et Ménil, portant que, de tout temps, ils ont joui de la pêche du ruisseau qui passe par ces deux

communes et Xaffévillers. — Ordonnance de la Cour Souveraine de Lorraine, confirmant une sentence de la gruerie de Rambervillers, au sujet de la délivrance des bois de cordes et de fagots, à accorder aux habitants des communautés de Ménarmont et de Xaffévillers. — Assignations, remises et significations se rattachant aux diverses causes.

FF. 2. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1774-1786. — Déclarations des habitants de Xaffévillers, portant que, de tout temps, ils ont un droit de passage avec voiture, sur le pré du Fossat appartenant au curé Julière, qui leur refuse ledit passage; — demande des mêmes habitants au prévôt de Rambervillers, à l'effet de contraindre le curé Julière à leur livrer le passage dont il s'agit; — sentence condamnant ledit curé; — ordonnance de la Cour Souveraine confirmant cette sentence et condamnant ledit Julière aux dépens. — Procès-verbal de reconnaissance au sujet de la glandée. — Rapports de bangards. — Réquisition du receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de Rambervillers, portant qu'un bouge rempli de raisins a été lâché pendant la nuit et qu'il s'en est échappé 25 à 30 mesures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 406 feuillets, papier.

1666-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770. — Arrêts du Conseil du Roi portant défense de faire sortir des grains du duché de Lorraine.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782. — Contrat portant que deux conjoints de Domptail se donnent l'usufruit des biens qu'ils pourront posséder au décès de l'un ou de l'autre.

CANTON DE XERTIGNY.

DD. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1778. — Commune de La Chapelle-aux-Bois. — Rôles des propriétés situées sur le territoire de La Chapelle-aux-Bois ayant servi à asseoir les impositions.

GG. 1 à 12. (Registres.) — In-4°, 1726 feuillets, papier.

1662-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 15. (Registres.) — In-4°, 1109 feuillets, papier.

1716-1789. — Commune de Charmois-l'Orgueilleux. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1782. — Commune du Clerjus. — Rôle de répartition de la subvention des ponts et chaussées et autres impositions.

DD. 1. (Liasse.) — 13 pièces, 1 carte, papier.

1780-1786. — Délibération au sujet de l'agrandissement de l'église. — Partage des bois communaux entre les communautés de Xertigny, La Chapelle-aux-Bois, Le Clerjus et leurs hameaux; — carte topographique d'abornement et d'arpentage des bois.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1641-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1777-1789. — Commune de Dounoux. — Arrêts de la Cour des Comptes portant que le sieur Valentin, seigneur de Hadol, Dounoux, Uriménil et Clairegoutte, a représenté les lettres patentes qui le constituent haut, moyen et bas justicier desdites communautés. — Lettres patentes portant : abolition des retraits de bourgeoisie, d'habitations et autres; — par lesquelles le Roi sanctionne la loi martiale.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Délibération de la municipalité de Dounoux et Uriménil, portant partage des papiers déposés aux greffes des deux municipalités.

CC. 1. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1716-1789. — Rôles des contributions foncières, payables en argent ou en denrées. — Rôles et feuilles d'abonnement, ainsi que des privilégiés qui percevaient la dîme sur les territoires de Dounoux et Uriménil. — État des habitants passibles de la cote personnelle. — Compte rendu par Jean-Jacques Lalloué des dépenses qu'il a faites pour les communautés de Dounoux et Uriménil.

DD. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1719-1789. — Procès-verbaux de reconnaissance des terrains communaux et des limites territoriales entre Dounoux et Uriménil. — Rôles pour l'entretien des routes. — Arrêt du Conseil Royal portant règlement pour les chemins.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 57 pièces, papier.

1724-1786. — Actes de tutelles et inventaires des enfants de Jacques Battu; — de Dominique Blaise; — de Jacques Blaudez; — de Jean-Baptiste Bédel; — de Nicolas Briot; — de Marie Lapoirie; — de Claude Blaise; — de Sébastien Charmois; — d'Anne Lalloué; — de Nicolas Claudel; — de Jacques de La Cuve; — de Jean-Joseph-Arnould Humbert et de Claude et Gengoult Gérôme, tous habitants de Dounoux.

FF. 2. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1744-1785. — Actes de tutelles et inventaires des enfants de Marie Gérôme; — de Gengoult Gérôme; — de Joseph Lalloué; — de Jacques Laurent; — de Joseph Laroche; — de Charles Mathieu; — de Nicolas Mathieu le vieux; — de Nicolas Mathieu le jeune; — de Nicolas Morel; — de Claude Ruer; — de Nicolas Laruelle; — de Jean Richard; — de Jeanne Thiébault, veuve d'Étienne Blaison, et de François Veine, tous habitants de Dounoux.

FF. 3. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1702-1765. — Actes de tutelles et inventaires des enfants : de Jacques Humbert; — d'Anne Remy; — de Nicolas Battu; — de Joseph Blaudel; — de Jean-Nicolas Jacopin; — de Joseph Thiébault; — de Claude Bailly et de Joseph de Laporte, tous habitants de Dounoux; — de Charles Bédel, de Hadol; — de Joseph Charmois; — de Nicolas La Cuve; — de Jean Délon; — de Nicolas Maurice; — de Christophe Mérard, tous habitants d'Uriménil.

FF. 4. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1762-1778. — Actes de tutelles et inventaires des enfants : de Charles Gravier, d'Augigotte; — de Nicolas Blaudel; — de Claude Vairelle; — de Martin L'Hôte; — de Sébastien Balland; — de Claude Martin; — de Joseph Jacopin; — de Honoré Bailly; — de François Godard; — de Jeanne Charmois; — de Joseph Richard; — de Catherine Blaise; — de François Poirot; — de Jacques Lalloué; — de Charles Gravier et de Antoine Délon, tous habitants de Dounoux.

FF. 5. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1777-1789. — Actes de tutelles et inventaires des enfants de Marie-Jeanne Thiébault, imbécile; — de Jean-Baptiste Houillon; — de Charlotte Battu; — de François Marchal; — de Fleurant Tachet; — de Nicolas Blaise; — de Nicolas Pierron; héritiers d'Élisabeth Ruer; — de Martin Magdeleine; — de Charles Haillant; — de Joseph Ruer; — de Joseph Gaudel; — de Joseph Jacopin; — de Jacques Lalloué; — de Charles Richard, tous habitants de Dounoux; — tutelle de François Poirot, imbécile, à Dounoux. — Inventaire des effets délaissés par un militaire étranger, mort à Dounoux.

FF. 6. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1709-1778.— Feuilles d'audiences, requêtes et causes de la justice de Dounoux au sujet : de contestation et de dénégation dans l'affaire de la grossesse d'Anne Noël qui accusait Joseph Battu d'en être l'auteur; — de l'autorisation donnée à Charles Haillant, du Roullier, de vendre à un bâtissant un puits appartenant à un mineur, dont Gravier sa femme, était tutrice; - des audiences contre des particuliers de Dounoux et Uriménil.

FF. 7. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1723-1789.— Feuilles d'audiences, requêtes et causes de la justice de Dounoux, au sujet de différends entre particuliers; — de donations; — de saisies; — de résiliation du bail de Nicolas Delacuve, locataire des biens appartenant à Magdeleine Thomas; — à un jugement qui condamne le sieur Maurice Farinez à entretenir l'enfant naturel qui devait naître de ses œuvres avec Jeanne-Marie Mairin; — cause jugée en faveur de Jean Battu pour sa fille, enceinte des œuvres de Jacques Pierre, d'Uriménil. — Déclarations de filles enceintes. — Décès d'un étranger nommé Claude Courtier. — Déclarations de découvertes de cadavres.

FF. 8. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1681-1785. — Contrat de mariage du sieur Delaporte, d'Arches. — Procès-verbal du décès de Jean Vinet, trouvé mort aux Moises (Dounoux), et du décès de Joseph Châtel, trouvé mort dans les neiges; — levée du cadavre de Nicolas Richard, de Dounoux. — Terrier des biens ayant appartenu à Jean Lallemand, de Dounoux; — publication de vente de biens. — Donation entre vifs, au profit de Jacques Mathieu, Catherine Bédel et de Charles Richard, de Dounoux. — Acte d'opposition à une vente de biens, par les Jésuites d'Épinal, sous prétexte qu'elle n'avait pas été publiée.

FF. 9. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1720-1789. — Publication de la vente des immeubles laissés par Joseph Thiébault et Catherine Bédel. — Cahier des charges pour l'enchère d'une maison appartenant à Marie-Jeanne Thiébault, imbécile; — enchère d'une maison appartenant à Joseph Curien. — Actes de prises de possessions. — Permission de port d'armes, pour Jacques Mathieu, de Dounoux. — Ordre de tenir à l'attache les chiens mordus ou soupçonnés tels. — Rapports de pauliers pour délits commis dans les champs. — Nomination de chasseurs et permis de chasse. — Droits des dames et seigneurs et reconnaissance de terrains pour le ban d'Arches contre le ban d'Uxegney. — Bail des droits de troupeaux.

FF. 10. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1702-1786. — Plaids banaux de Dounoux et Uriménil. — Avis du jour de la tenue desdits plaids; remplacement de sergent; — nominations de procureur d'office, d'élus, de maires et de pauliers. — Protestation contre la validité des plaids de 1782-1784.

II. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1720-1775. — Arrêts et placards concernant le commerce des grains; — la taxe de main-morte qui fixe le nombre d'arbres à réserver dans les forêts. — Inventaires des pièces déposées aux archives, dressé en 1765.

BB. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1749-1751. — Commune de Hadol. — Nomination d'un pâtre pour la garde du troupeau des porcs. — Demande à la Chancellerie de Lorraine, tendant à faire payer, par tous les habitants du ban d'Arches, le produit de quelques arbres qui ont été brûlés dans la forêt de Lémont. — Requête à l'intendance de Lorraine par les syndics, composant la paroisse de Hadol, pour contraindre les habitants à se rendre à la sonnerie des cloches pendant les orages, pour la conservation de leurs récoltes; — renvoi de cette requête aux juges locaux chargés de la police champêtre.

BB. 2. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1788-1789. — Procès-verbaux d'élection : du tiers des membres de l'assemblée municipale; — d'un greffier et d'un syndic. — Arrêté portant que l'assemblée municipale se tiendra chez le curé, le premier dimanche de chaque mois, à l'issue des vêpres. — Reconnaissance des chemins et des terrains communaux. — Réparation des cloches. — Nomination de gardes forestiers. — Location des terrains communaux. — Défense aux habitants de Hadol de vendre leurs bois. — Décisions portant que la salle d'école servira de corps de garde pour la milice bourgeoise.

BB. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Nomination d'un instituteur chargé : de faire l'école; de sonner les cloches pour dissiper les gelées et les orages; de faire chez lui le catéchisme aux enfants; de chanter gratis toutes les messes et offices divins pour la paroisse; d'accompagner le curé dans l'exercice de son ministère sans pouvoir s'absenter de l'école sans la permission de celui-ci. — L'instituteur percevra pour ses gages : 31 sous par ménage, 1 livre par enterrement et par mariage, un sou chaque semaine par écolier qui n'écrit point et 5 liards de celui qui écrit; plus une double portion de bois délivrée gratis par la communauté.

BB. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Lettre du subdélégué de Lorraine, à Remiremont, au syndic de Hadol, ordonnant d'assembler les habitants, pour délibérer sur les affaires de la communauté.

BB. 5. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1754-1785. — Nomination d'un paulier. — Congés accordés à des militaires. — Déclaration du pâtre portant que le troupeau revenant de la glandée, le porc-mâle s'est trouvé attaqué par trois chiens appartenant au curé. — Règlement de police portant défense d'entrer au cabaret à tout individu qui n'est pas à une lieue de distance de chez lui, sous peine de 5 francs d'amende pour la première fois; 10 francs pour la seconde. — Défense aux cabaretiers de recevoir chez eux, dans les festins de noces, plus de 12 personnes pour les noces de laboureurs et plus de 8 pour celles de manœuvres. — Partage de terrains communaux. — Reconnaissance d'anticipations. — Déclaration par les habitants du lieu, portant qu'en l'absence du châtreur, ils ont castré leurs porcs, truies et taureaux.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1601. — Franchises des habitants de la terre de Lalœuf, envers le chapitre de Remiremont, pour le droit de vente et de copel, etc.

CC. 2. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1759. — Arrêt enjoignant aux propriétaires de faire, par devant les officiers municipaux, la déclaration de toutes leurs propriétés, pour asseoir la contribution foncière.

CC. 3. (Liasse.) — 342 pièces, papier.

1776-1785. — Déclarations de biens; — délimitations de diverses propriétés; — dénombrements et reconnaissances de terrains appartenant à des particuliers de Hadol; — états des revenus de ces diverses propriétés pour asseoir la contribution, la subvention pour les ponts et chaussées, etc.

CC. 4. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1756-1789. — États de répartition sur les habitants de Hadol, d'une contribution annuelle de 6,825 livres, pour la subvention, pour les ponts et chaussées et autres impositions; — instructions à ce sujet.

CC. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787. — Compte publié au prône de la messe paroissiale par un habitant de Hadol, pour le rétablissement de la maison d'école. — Demande des habitants et paroissiens de Hadol, à la Chambre des Comptes de Lorraine, en autorisation de payer eux-mêmes une somme de 1,955 livres, 19 sous, 8 deniers pour construction de la maison d'école. — Autorisation accordée.

CC. 6. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1781-1789. — États de répartition sur les habitants de Hadol d'une somme de 571 livres, 24 sous, 10 deniers, pour marque des affouages, frais de milice et entretien des chemins et ports de lettres. — Rôle de répartition, sur les affouagistes de Hadol, d'une somme de 159 livres, pour frais de deux rapports faits sur eux par la Maîtrise des eaux et forêts d'Épinal.

CC. 7. (Cahier.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1789. — Dons patriotiques souscrits par les habitants de Hadol pour subvenir aux besoins de l'État.

DD. 1. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1579-1756. — Reconnaissance et abornement du territoire de Hadol; — procès-verbaux de visites et de reconnaissances des anticipations faites sur les terrains communaux.

DD. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1741-1787. — Conventions entre les habitants portant : que pour favoriser le passage et le parcours de leurs troupeaux et diminuer les frais de clôture de leurs propriétés, leurs terres vagues ne se laboureront que par cantons et ne seront tenues en culture que pendant trois ans. — Déclaration devant le greffier de Hadol, par des habitants de la paroisse du lieu, ban d'Arches, portant qu'ils ont mis en parcours, pour leurs bêtes de charrue seulement, des terrains dans lesquels ils font du foin, et prétendant qu'aucune autre bête que les leurs n'ira « champoier » (pâturer) dans lesdits terrains.

DD. 3. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1704-1786. — Procès-verbal de reconnaissance des bois d'Arches, d'Archettes, Pouxeux, Hadol, Dounoux et Uriménil. — Résolution de la communauté de Raon-aux-Bois pour se joindre au ban d'Arches, pour être maintenue dans la coutume de marquer plusieurs bois, au lieu d'avoir des affouages dans des coupes réglées.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1710-1767. — Adjudication du marnage, moyennant le prix de 50 écus; — accord entre les habitants de Hadol et le curé Vuillemin au sujet de la construction et entretien d'une fontaine. — Reconnaissance des réparations à faire à la maison curiale de Hadol, s'élevant à la somme de 1,140 francs, dont 1,015 francs à supporter par les héritiers du curé Vuillemin et 125 francs par les paroissiens de ladite localité.

EE. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1766-1786. — Instruction pour la levée et l'exemption de la milice. — Déclarations des charrues et de contenances des propriétés possédées par divers habitants de Hadol, pour établir les droits de leurs fils à l'exemption du service militaire.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 70 pièces, papier.

1764-1776. — Supplique d'un habitant de Hadol, en état de faillite, à la Chambre des Comptes de Lorraine, demandant que ceux qui deviendront acquéreurs de son bien soient obligés d'acquitter entr'eux son abonnement de contribution; — procès : concernant les titres et papiers de la cure de Hadol qui avaient été enlevés; — entre le curé Valentin, de Hadol, et le curé Vauthier, d'Arches, contre le sieur Thouvenin, prêtre et chapelain de l'hôpital d'Arches et plusieurs particuliers d'Arches et Hadol, au sujet de la dîme; — pièces à l'appui dudit

procès ; — entre Valentin, curé d'Hadol, et une famille de Xertigny, au sujet d'une fondation en faveur de la confrérie du Saint-Sacrement. — Réclamation du curé de Hadol au prévôt de Fontenoy le-Château, contre un habitant de Xertigny, au sujet d'une somme de 350 francs que celui-ci doit à la même confrérie. — Mémoires d'avocats ; — quittances ; — assignations ; — sentences au sujet du droit de copel dû au chapitre de Remiremont par les habitants de Hadol.

FF. 2. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1763-1788. — Déclaration d'une femme de Raon-aux-Bois, au greffe de Hadol, portant que pour le paiement d'une location d'un pré appartenant au curé d'Hadol, elle doit, par annuité, donner à ce dernier un chapon et demi ; que l'an dernier, elle lui en donna deux, et que, par conséquent, elle n'en doit plus qu'un pour cette année ; c'est pourquoi elle dépose son chapon audit greffe où il est acheté pour 20 sous, par un coquetier d'Épinal. — Acte de saisie par un huissier de Remiremont, qui reconnait le curé de Hadol dissipateur de ce pré. — Procès-verbaux pour délits champêtres ; — procès-verbal de reconnaissance et de levé du cadavre d'une femme de Dounoux, trouvée morte de froid sur le chemin de Hadol. — Déclarations de grossesse : par des filles et des veuves de Hadol, qui promettent d'avoir soin d'elles-mêmes et de leur fruit ; — d'une fille du même lieu exposant qu'ayant eu une perte de sang, elle s'est fait visiter par une matrone (sage-femme), qui a reconnu qu'elle n'était pas enceinte ; — par la servante du greffier dudit lieu, qui se dit enceinte du domestique du curé de Hadol ; — par la même servante, portant qu'elle se trouve contente de l'arrangement qu'elle a pris avec le susdit domestique et qu'elle ne veut plus l'inquiéter, ni l'empêcher de se marier.

GG. 1 à 11. (Registre.) — In-4°, 1211 feuillets, papier.

1626-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 12. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1680. — Séparation de l'église d'Arches de celle de Hadol.

GG. 13. (Cahier.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1684-1730. — Recettes et dépenses de la confrérie du Saint-Rosaire établie à Hadol relatives : aux fondations en faveur de ladite confrérie ; — aux frais pour l'enterrement des confrères ; — à l'achat d'emblèmes, etc.

GG. 14. (Cahier.) — In-8°, 39 feuillets, papier

1718-1752. — Recettes et dépenses de la confrérie de Saint Gengoult érigée à Hadol, relatives : à des donations à ladite confrérie par des particuliers dudit lieu ; — à des frais d'enterrement ; — à la nomination de confrères, etc.

GG. 15. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1779-1789. — Compte entre le receveur de la confrérie du Saint Rosaire et les héritiers du curé Valentin, de Hadol, portant qu'il est dû à ceux-ci une somme de 252 francs. — Mémoire sans nom d'auteur, portant que le curé Valentin s'appropriait des sommes considérables appartenant aux confréries de Hadol ; — déclaration faite par les receveurs des confréries portant que le curé Valentin n'a agi que de leur consentement. — Reddition des comptes des recettes et dépenses des confréries de Hadol, devant le nouveau curé Duguenot, par les receveurs desdites confréries.

GG. 16. (Cahier.) — In-4°, 173 feuillets, papier.

1609-1728. — Remise des comptes de recettes et dépenses de la fabrique de Hadol, au curé dudit lieu.

GG. 17. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1684-1789. — Remise des comptes de recettes et dépenses de l'église de Hadol, devant le curé et les paroissiens du lieu.

GG. 18. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1746-1755. — Donations : de 4,426 francs, pour fonder une confrérie des morts ; — de 360 francs pour fondation de deux messes du Saint Sacrement.

GG. 19. (Cahier.) — In-4°, 14 feuillets, papier.

1780. — Catalogue des messes fondées dans l'église de Hadol. — Déclarations faites par les receveurs des confréries portant qu'à la mort du curé Valentin, dudit lieu, ils ont retiré les titres et papiers concernant chaque confrérie.

GG. 20. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1747. — Inventaire des titres et papiers concernant la cure, la fabrique et les confréries de Hadol.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1764-1772. — Règlement pour les salpêtriers. — Modération du droit d'entrée sur les toiles peintes venant de l'étranger

II. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1775-1786. — Acte d'abandon de la succession d'une femme de Hadol, décédée à Épinal. — Quittance d'une somme de 6 louis pour prix d'une paire de bœufs vendus par un habitant de Hadol. — Visite et reconnaissance des réparations à faire dans une maison de Hadol. — Acte de partage d'une maison.

GG. 1 à 25. (Registres.) — In-4°, 1369 feuillets, papier.

1676-1789. — Commune d'Uzemain-la-Rue. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 1337 feuillets, papier.

1668-1767. — Commune de Xertigny. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Thouvenot, Labonne, Jacquot, de Finance, d'Hennezel, curés dudit lieu.

ARRONDISSEMENT DE MIRECOURT. — CANTON DE CHARMES.

CC. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1772-1775. — Commune d'Avrainville. — Mandements : du Roi, relatif aux impositions foncières ; — de la Chambre des Comptes de Lorraine, portant fixation des impôts et des sommes que la commune devait percevoir et débourser pendant l'année.

CC. 2. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1756-1789. — Comptes des recettes et dépenses rendus par Jean Jeannot, syndic de la communauté. — Décomptes des recettes et dépenses faites par Jean Jeannot et Léopold Haxaire. — Contrainte contre le syndic d'Avrainville pour avoir refusé de rendre les comptes de sa gestion.

CC. 3. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1737-1789. — Rôles des habitants qui composent la commune d'Avrainville, faits par le maire et trois habitants nommés à ce sujet, indiquant ce que chaque habitant avait en se mariant, pendant le cours de sa vie et ce qu'il laissait en mourant.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1515-1789. — Donation du bois de Ternes, à la commune d'Avrainville, par Didelot, seigneur de Châtel-sur-Moselle. — État des bois et pâtis que possède la commune. — Extrait des registres du Conseil royal des finances au sujet d'une vente d'arbres dépérissant dans la forêt des bois de Ternes. — Lettres d'amortissement au profit de la commune. — Autorisation de partage des pâtis de Grandchamp, pour les planter en vignes.

DD. 2. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1758-1790. — Déclarations des habitants d'Avrainville et étrangers, des propriétés qu'ils possèdent dans la commune.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1717-1789. — Vente par la commune au profit de Daniel de Bertinet de Savhem, écuyer, résidant à Savigny, d'un terrain en friche, contenant 98 ares, situé devant le bois Saint-Bâle et aux pâtis communs. — Vente d'autres terrains communaux pour le prix être employé à payer les frais d'un procès et la moitié des cloches de Tantimont. — Vente d'un autre terrain dit Aux Cailles, au profit de Jacques Marchal. — Location de terrains communaux. — État des sections de la commune. — Procès-verbal défendant à la commune de Xaronval de conduire des bestiaux sur le territoire d'Avrainville.

EE. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1768. — Mandement du Roi relatif aux instructions des exempts et non exempts de la milice.

FF. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1769-1770. — Procès au sujet de la vaine pâture, contre la communauté de Xaronval, soutenu par des habitants dudit lieu.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1741-1781. — Vente des places de bancs à l'église. — Procès-verbal de l'authenticité des reliques de Saint Romaric, données par M. Foliot, chanoine et écolâtre de Remiremont, à M. Bagré, curé de Tantimont et Avrainville.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Commune de Bettoncourt. — Autorisation de convoquer les habitants en assemblée générale, pour choisir sept d'entre eux pour former le conseil de la communauté.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1728-1787. — Rôles de répartition des contributions

entre les habitants de Bettoncourt pour l'entretien des bâtiments communaux; — les subventions pour les ponts et chaussées; — les casernes de Nancy, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 22 pièces, 1 carte, papier.

1724-1779. — Entretien des routes et chaussées. — Carte des bois de Bettoncourt. — Procès-verbal de marque des coupes d'affouages.

FF. 1. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1744-1782. — Procès entre les communautés de Bettoncourt et Vomécourt, au sujet de la vaine pâture; — entre les communautés de Bettoncourt et Ambacourt, au même sujet.

HH. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1755-1788. — Ordre de François de Neufchâteau de visiter les chevaux atteints de la morve. — Maladies épidémiques. — Arrêt concernant l'hôpital de Lunéville pour l'opération gratuite de la taille.

BB. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1750-1754. — Commune de Brantigny. — Règlement pour le partage des regains de la commune de Brantigny. — Nomination d'un paulier et d'un pâtre par M. Demainbourg, curé de Brantigny, et Pierre Breton, syndic.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1744. — Droits d'amortissement, nouveaux acquets, usages dus à Stanislas, roi de Pologne, par la communauté de Brantigny.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1725. — Supplique des habitants de Brantigny à Léopold, duc de Lorraine, tendant à l'extraction du sable dans la forêt communale de Brantigny suivie d'un décret et d'un règlement pour cet objet.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1748. — Jugement rendu par la Cour Souveraine de Lorraine, contre Nicolas Poirot, au profit de Demainbourg, curé de Brantigny, son voisin, au sujet d'un jardin situé derrière leur maison.

GG. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1698-1711. — Brefs des papes Innocent XII et Clément XI : le premier, autorisant l'érection d'une confrérie des Morts dans la chapelle de Saint Martin; — le second, promettant des indulgences à ceux qui visiteront cette chapelle ainsi que l'église du même nom, en la commune d'Ubexy, et celle érigée à Brantigny sous le titre d'Assomption de la Bienheureuse Vierge.

GG. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1654-1655. — Règlement de la confrérie de Saint Joseph, par M. Gourdot, curé de Brantigny; — agrégation de cette confrérie par M. Caillefer, vicaire général de Toul.

GG. 3 à 8. (Registres.) — In-4°, 709 feuillets, papier.

1624-1792. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

1680-1708. — Acquêts faits par des particuliers au profit de François Gourdot, curé de Brantigny.

AA. 1. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1789. — Commune de Chamagne. — Lettres patentes du Roi Louis XVI sur les décrets de l'Assemblée Nationale, relatifs à la constitution des municipalités; — aux droits de l'homme et du citoyen; — à la justice, etc.

AA. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1699. — Ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, portant que, dans ses États, les prévôts feront couper les buissons, haies et rapailles qui ne seront pas situés à plus de 30 toises de chaque côté des grands chemins, afin que les voleurs, vagabonds et autres gens sans aveu ne puissent s'y cacher.

BB. 1. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1767-1789. — Délibérations de la commune de Chamagne relatives : à la location de pâtis communaux; — nominations et révocations de pâtres des troupeaux publics; — nominations d'experts pour les délits agricoles; — demande d'un emprunt de 6,000 francs; — état des bestiaux morts dans la commune de Chamagne.

BB. 2. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations de la commune de Chamagne relatives : aux vente de fruits champêtres, — nominations de syndics; — nominations de députés pris parmi les habitants de Chamagne pour un procès de la commune avec les héritiers Malhouty, dudit lieu.

CC. 1. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1758-1776. — Déclarations de contenance de terrains par les habitants pour servir à asseoir les impôts fonciers.

CC. 2. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1722-1789. — État et rôles de répartition, entre les habitants de Chamagne, d'une contribution annuelle de 2,755 francs fixée par la Cour de Lorraine, tant pour la subvention que pour les ponts et chaussées, maréchaussées et autres impositions.

CC. 3. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1750-1789. — Redditions des comptes de recettes et dépenses devant la communauté de Chamagne par les syndics du lieu : Colin, Bouché; recettes : 175 francs; dépenses : 1,324 francs, avec pièces à l'appui.

CC. 4. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1689-1789.— Reconnaissances d'emprunts contractés par la communauté de Chamagne se montant à 4,130 francs, envers des habitants de Nancy et l'hôpital de Charmes; — requêtes à l'intendance de Lorraine par les créanciers de la communauté de Chamagne, à l'effet de contraindre cette dernière au remboursement de ses emprunts; — lettre du curé Mathieu, de Chamagne, à l'intendance de Lorraine, lui demandant l'autorisation de contracter un emprunt de 6,000 francs, exposant que la communauté de Chamagne doit environ 10,000 francs aux héritiers Malhouty, fermiers des domaines.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1728-1783. — Demande de Nicolas Perrin, valet de pied de S. A. Royale Élisabeth-Charlotte, régente, à l'effet d'obtenir, à titre d'acensement, les terrains laissés vagues par le changement de lit de la Moselle sur le territoire de Chamagne; — reconnaissance et abornement par le gruyer de Châtel des terrains laissés vagues par le changement de lit de la Moselle; — location, à titre d'acensement, au susdit Perrin.

DD. 2. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1783-1784. — Procès-verbal de vente de 58 cordes de bois de charbon par la communauté de Chamagne à divers habitants du lieu, pour la somme de 238 francs; — contrat de vente par la communauté de Chamagne à un habitant du lieu et à un habitant de Moriville; — requêtes des habitants de Chamagne à la gruerie de Charmes, exposant que les habitants de Socourt ont creusé un fossé sur les bords de la Moselle et que les eaux font des dégâts sur leur territoire; — nouvelle requête pour faire cesser cet état de choses. — Devis relatifs à la construction de fontaines à Chamagne; — de deux ponts en bois; — adjudications de ces travaux s'élevant à la somme de 258 francs pour les fontaines et 549 francs pour les ponts. — Adjudication des réparations à faire à l'église; — achat d'ornements; — demande en reconstruction des portes et des fenêtres, afin de se préserver des voleurs qui l'ont dépouillée; — procès-verbal des travaux à faire à l'église; — état estimatif des travaux à exécuter au presbytère; — ordonnance de l'intendant de Lorraine fixant la quantité, la nature et l'emplacement des matériaux à fournir par la communauté de Chamagne pour l'entretien de ses routes.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — Ordres du sieur Delozey, conseiller du Roi à Charmes, au syndic de Chamagne, de conduire gratis à Bayon un officier, deux sergents et quatre soldats du régiment des gardes lorraines.

FF. 1. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 278 pièces, papier.

1722-1785. — Requêtes des habitants relatives aux accrues de la Moselle, à eux acensées et pour lesquelles on les poursuit; — extrait des registres du greffe de la Chambre des Comptes de Lorraine portant remise de cause au sujet du procès ci-dessus; — arrêt du Conseil d'État du Roi portant que l'instance sera continuée et poursuivie devant la Chambre des Comptes.

FF. 2. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1778-1782. — Procès entre les habitants au sujet de la vaine pâture dans les bois entre Chamagne et Saint-Germain.

FF. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine de La Porte, condamnant un maréchal ferrant de Chamagne

à 5 francs d'amende au profit de la fabrique du lieu, pour avoir refusé d'assister le maire de Chamagne dans la visite des chevaux de la communauté, et l'obligeant, à l'avenir, à prêter son concours à toute réquisition.

FF. 4. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1721-1789. — Procès-verbaux : pour délits agricoles, et forestiers ; — d'experts, portant évaluation des dommages faits dans les propriétés agricoles et fixation des amendes ; — constatant l'état des bêtes mortes ou blessées à Chamagne ; — déclarations de grossesse par des filles enceintes.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 753 feuillets, papier.

1672-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 3. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1725-1786. — Redditions des comptes de recettes et dépenses de la fabrique de Chamagne par les fabriciens du lieu, devant les curé, maire et syndics dudit Chamagne, avec pièces à l'appui ; — copie du testament notarié du curé Bergeron, de Nancy, par lequel il donne à l'église de Chamagne une somme de 233 francs dont la rente annuelle servira, à perpétuité, à lui faire dire trois messes de Requiem par le curé de Chamagne ; — testament olographe du sieur Cousel, curé de Jaillon, en faveur de la communauté de Chamagne.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Lettre du sieur Delozey, conseiller du Roi à Charmes, au syndic de Chamagne, l'invitant à prévenir les habitants de Chamagne que le haras de Rozières est établi à partir du 1er avril.

II. 1. (Buste.) — 1 buste, platre.

XVIIe siècle. — Buste de Claude Gelée, dit le Lorrain, célèbre paysagiste, né à Chamagne en 1600 et mort à Rome en 1682.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1767-1785. — Commune d'Essegney. — Acensements passés au profit de la communauté d'Essegney par les maire et syndics, à des habitants dudit lieu.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 475 feuillets, papier.

1692-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 341 feuillets, papier.

1721-1789. — Commune d'Évaux-et-Ménil. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 596 feuillets, papier.

1608-1789. — Commune de Florémont. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 713 feuillets, papier.

1654-1789. — Commune de Gircourt-lez-Viéville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1569. — Commune de Hergugney. — Donation des bois domaniaux de Ternes aux habitants de Hergugney, Battexey et Xaronval, et du droit d'affouage dans lesdits bois, par Charles Félix, comte de Vaudémont.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 1584 feuillets, papier.

1607-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 469 feuillets, papier.

1669-1789. — Commune de Marainville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 819 feuillets, papier.

1687-1789. — Commune de Portieux. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1741-1789. — Commune de Rugney. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 10. (Registre.) — In-4°, 521 feuillets, papier.

1695-1789. — Commune de Savigny. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 carte, papier.

1724-1755. — Commune de Socourt. — Carte topographique des bois communaux. — Procès-verbaux

d'abornement desdits bois avec Hergugney, Avrainville et Battexey. — Acquisition d'une maison pour le berger.

BB. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1770-1789. — Commune d'Ubexy. — Délibérations de la commune, relatives : à la construction d'une maison d'école; — à la reconstruction de l'église; — à la vente des fruits champêtres; — au partage des terrains communaux; — à la nomination des sieurs Laurent Noël et Laurent Perrin, pour porter le cahier des doléances, etc.

BB. 2. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1745-1789. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination du maire; — des greffiers; — des bangards; — des pauliers; — des syndics; — des gardes-chasse; — des gardes-pêche; — d'experts pour la visite des fours, blés et vignes; — au pâturage sur le territoire de ladite communauté, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1779-1789. — Rôles des contributions des habitants de la communauté d'Ubexy et de la ferme de Dommartin.

CC. 2. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1780-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune relatifs : au traitement du greffier; — du bangard; — des gardes-chasses; — du garde-pêche; — aux réparations des bâtiments communaux; — à la location des pâquis communaux, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier; 1 plan.

1712-1781. — Bail de deux terrains communaux loués pour 9 ans à un sieur Gillet, qui avait prêté à la commune une somme de 36 écus; les terrains sont restés à Gillet. — Permission accordée par Regnauld, seigneur d'Ubexy, aux habitants de la communauté, de mettre deux porcs, par chaque ménage, à la glandée. — Procès-verbaux de reconnaissance et d'abornement des bois communaux. — Plan des forêts et division en 12 coupes desdits bois. — Procès-verbal de reconnaissance constatant l'utilité de la reconstruction de l'église et l'établissement d'une maison d'école. — Devis desdits travaux. — Projet d'érection d'une maison d'école, devis, plan et état des frais de construction. — Lettre d'amortissement pour une maison et des terrains acquis pour le presbytère.

FF. 1. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1772-1787. — Informations prises par le prévôt et procureur fiscal d'Ubexy, sur des délits de chasse et un vol de poisson. — Vente des biens d'un particulier par l'autorité judiciaire. — Inventaire des biens d'un condamné. — Expertise d'un champ. — Visite de deux maisons vendues par le prévôt. — Nomination de tuteurs. — Déclarations de filles enceintes.

FF. 2. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1692-1785. — Inventaire des pièces d'un procès intenté par le sieux Padoxe, meunier à Frizon, contre les habitants d'Ubexy, pour avoir laissé paitre des troupeaux sur son terrain. — Procès soutenu par la commune contre le sieur La Paillette, héritier du sieur Gillet, pour deux terrains communaux revendiqués par ce dernier, invoquant la prescription. — Procès-verbaux de gruerie.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

1735-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — En 1764, a été inhumé, dans l'église d'Ubexy, le corps de Reine de Thilly, épouse de messire Regnauld, seigneur dudit lieu.

GG. 2. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 plan.

1777-1782. — Inventaire des objets de la fabrique.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1789. — Inventaire des meubles et immeubles de l'hermitage de Dommartin. — Nomination d'un tuteur par le conseil de famille d'un mineur d'Ubexy.

DD. 1. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1716-1758. — Commune de Varmonzey. — Plans topographiques de la commune et des bois de Varmonzey.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1303. — Commune de Vincey. — Droits de l'abbesse de l'insigne chapitre M. Saint Goëry d'Épinal, à Vincey : elle avait, dans ce village, le commandement au nom du chapitre : sa justice commençait au ruisseau Chainitres jusqu'au Vailin Buisson; elle devait avoir ses hommes francs, car aucun ne pouvait y jeter tailles ni autres droits;

si l'on faisait, dans ce village, torts, griefs ou violences aux vassaux de l'abbesse, l'évêque de Metz, comme seigneur souverain de ce lieu, devait les garder. Le chapitre devait avoir ses bangards et forestiers, pour y garder ses biens, lesquels devaient amener les délinquants sur le ban Saint-Goëry, et les mettre en nantissement jusqu'à satisfaction des dommages, et par la même raison, ils devaient conduire ceux qu'ils prenaient dans le ban de Saint-Étienne, entre les mains des officiers de police dudit ban, lesquels les devaient retenir pour gage; et, par contre échange, les officiers de police du ban de Saint-Étienne devaient amener au ban de Saint-Goëry ceux qu'ils prenaient sur ledit ban. Les plaids étaient tenus deux fois par an à Vincey, par les officiers du chapitre d'Épinal; les amendes étaient réglées à 12 sous et à 2 sous et demi; si la procédure ne pouvait pas s'arranger, on était obligé de venir à Épinal pour terminer l'affaire; les parties avaient encore le droit de s'arranger devant le maire, jusqu'après le déjeûner; mais s'ils ne l'avaient pas fait, le maire devait mettre les gants entre les mains de l'abbesse ou de son officier, laquelle pouvait les tenir jusqu'au soir; alors, s'il n'y avait point eu d'arrangement entre les parties, elle devait remettre les gants entre les mains du prévôt d'Épinal; et, à partir de là, le chapitre n'avait plus part dans l'affaire, si ce n'est pour les émoluments. L'abbesse créait le maire, l'échevin, le doyen, les bangards, les forestiers et autres officiers de police, parmi ceux qui tenaient des terres dans le ban de Saint Goëry, lesquels ne pouvaient refuser lesdits offices, s'ils ne déclaraient, d'une manière positive et avec de bonnes raisons, le motif de leur refus. Ceux de Vincey qui demeuraient dans le Parvis de l'église et ceux de Landeleux étaient déclarés de la chambre de Madame, et, pour cette raison, ils avaient des privilèges fondés sur l'usage, tels qu'ils ne pouvaient encourir l'amende, par le défaut de payement de certaines redevances, mais s'ils les refusaient, on pouvait aller chercher des gages en leurs maisons. L'abbesse avait ses forêts; ceux de la chambre pouvaient y aller pour tous leurs besoins. Cette chambre, à Landeleux, s'étendait depuis Mahouru jusqu'à Coreu, dans laquelle il y avait une forêt appelée La Sanseule, que les officiers du ban Saint Goëry pouvaient laisser à ferme et vendre sans publication, au profit de l'église Saint Goëry. — Ceux qui tenaient des terres du chapitre devaient la corvée trois fois par an, avec les outils dont ils se servaient aux champs, tels que faux, fourches et faucilles. Ceux qui tenaient et cultivaient à la charrue les terres de quartiers de l'église Saint Goëry devaient la dépense des plaids et les corvées trois fois par an, la faux, la fourche et la faucille. Lorsqu'il y avait grasse pâture dans le bois Saint Goëry et qu'elle était annoncée, les hommes du ban, ainsi que ceux du ban de Saint-Étienne, devaient y chasser leurs porcs; s'ils en tuaient dans leurs maisons, ils en devaient une épaule à l'officier du chapitre; s'ils les vendaient, ils ne devaient rien. — Les cens en argent se payaient le jour de la Saint-Martin d'hiver, et ceux en blé, le jour de la Saint-Étienne, le lendemain de Noël. Chaque habitant du ban de Saint-Étienne devait avoir un chêne dans le bois de Saint-Goëry pour couvrir sa maison. On devait aux laboureurs : pour la corvée des menues grains, la quantité de pain que l'on peut faire avec la farine d'un resal de blé courtois, le tiers froment, seigle et orge; au premier labour des terres de froment, on ne devait rien; aux corvées pour le dernier labour, on devait autant que pour les menus grains. Aux faucheurs, on devait le pain d'un demi-resal de blé courtois et une maille pour l'autre nourriture que le pain; ceux qui ne fauchaient point devaient chacun un denier, et chaque femme qui ne se trouvait point au breuil devait une maille. La faneuse qui ne demeurait point devait avoir un pain et demi, et celle qui restait devait avoir sa provision pour le jour, et le soir elle devait avoir son souper. Les moissonneuses étaient traitées de même que les faneuses. L'église de Saint Goëry devait encore fournir à la paroisse de Vincey le porc mâle et le taureau, et, en plus, entretenir le toit de la nef de l'église.

AA. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Dénombrement des droits de l'abbesse de l'insigne chapitre Saint-Goëry d'Épinal, à Vincey, qui, primitivement faisait parti du Bailliage d'Épinal, et en 1771, de celui de Charmes. — L'abbesse possédait à Vincey, à cause de son abbaye : une maison seigneuriale, le droit de colombier sur pilliers en la cour de ladite maison, jardin derrière et à côté, une chapelle qui, en 1771, était en ruine, des pressoirs, bergerie, hallier, enclos et four, comme il est énoncé dans la déclaration de 1615 et celle de 1765; — la seigneurie foncière, en vertu du diplôme de 1003 de la confirmation de 1216; — le droit de moyenne et basse justice, Sa Majesté ayant la haute; — la création du maire de Sa Majesté suivant les actes de plaids de 1700, 1727, la déclaration de 1615, et la sentence du Bailliage d'Épinal de 1701; — tous ces actes lui donnent aussi le droit de nommer et de créer à Vincey des échevins, greffiers, doyens, bangards, taxateurs des grains, vins et viandes, ainsi que le maire vulgairement appelé le maire de Saint Goëry; — la nomination du vicaire perpétuel, en vertu de la bulle de Jules II de 1506; — les deux tiers des grosses dîmes, menues, anciennes et novales, en vertu du diplôme de 1003, de la confir-

mation de 1216, de la déclaration de 1303, du rouleau de 1458, etc.; — les habitants de ce village étaient tenus de payer annuellement deux tailles, une à Pâques, de 8 francs 3 gros, et l'autre, le 1er octobre, de 13 francs, suivant les comptes du domaine, rendu en 1545, par lesquels il est reconnu que Sa Majesté percevait le tiers et l'abbesse les deux autres tiers; il en était de même du droit d'entrée à Vincey, ainsi que des amendes et épaves, en vertu du rouleau de 1458 et des actes de plaids de 1700 et autres; — le droit de percevoir l'épaule droite de chaque porc qui se tuait dans ce village, suivant les déclarations de 1303, 1615 et 1765; — le droit de faire exercer la justice jusqu'à la ville de Charmes, en un endroit appelé La Porte Basin, près d'une croix de pierre, appartenant aussi à l'abbesse avant 1541; mais Alix de Dommartin, alors abbesse, se déporta de ce droit en faveur d'Antoine, duc de Lorraine, le 29 mai 1541, moyennant la rétribution annuelle de deux muids de sel, à prendre sur les salines de Dieuse; — le droit de chasse sur le ban et finage de Vincey a été accordé à l'abbesse, en vertu d'une concession de S. A. S. Monseigneur le Prince de Lambasle, grand veneur de France; en conséquence de quoi, l'abbesse avait un chasseur pour y garder ladite chasse, et les amendes prononcées pour délits lui appartenaient en entier; — divers cens assignés sur des maisons, champs, vignes et chenevières situés sur le finage de Vincey.

AA. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1541-1615. — Copie d'une charte d'Antoine, duc de Lorraine, par laquelle Alix de Dommartin, abbesse de l'insigne chapitre d'Épinal, cède audit Antoine la justice dite du ban Saint-Gry, qui de tout temps se tenait devant La Porte Basin, de Charmes, près d'une croix de pierre, moyennant une rente annuelle de deux muids de sel sur les salines de Dieuse. — Copie d'une requête adressée à S. A. par Yolande de Bassompierre, abbesse de l'église Saint Goëry, au sujet des droits rapportés dans la déclaration de 1303.

AA. 4. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772-1789. — Édits du Roi portant établissement de siéges présidiaux et création d'assemblées provinciales, en Lorraine. — Convocation des États-Généraux.

BB. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1752-1789. — Délibérations relatives : au moyen à prendre pour payer les dettes de la commune, à la nomination de syndiçs, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1705-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune de Vincey, rendus par les syndics de ladite commune. — État des privilégiés pour exemption de taille.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1721-1758. — Devis des travaux à faire à l'église. — Règlement sur la construction et réparation des maisons de cure.

DD. 2. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1595-1764. — Droit accordé aux habitants d'Évaux-et-Ménil de passer dans le bois communal, pour conduire le troupeau pâtre à La Laumont. — Arrêt du Parlement qui ordonne le défrichement dans les forêts et bois où passent les routes. — Déclaration du Roi au sujet de la vaine pâture. — Vente du pré Martel et d'un terrain boisé, pour payer le restant des frais de la construction de l'église de Vincey.

DD. 3. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1630. — Remembrement des propriétés de la commune de Vincey.

FF. 1. (Liasse.) — 217 pièces, papier.

1727-1776. — Rapports de bangards, pour délits champêtres et autres. — Arrêt qui condamne plusieurs habitants de Vincey pour coups et blessures, sur la requête du garde champêtre de Corcieux.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 151 pièces, papier.

1700-1789. — Procès entre la commune de Vincey d'une part et la commune de Portieux d'autre part, au sujet de l'établissement d'une vanne sur la Moselle, afin d'empêcher celle-ci de se porter sur le finage de Vincey; — entre le sieur Thirion et la commune, au sujet du défrichement d'un terrain de 40 jours dit à La Morte; — avec la commune de Bettegney-Saint-Brice, au sujet du terrain dit de Fritely ou pré Martel; — avec les habitants de Portieux au sujet du changement du lit de la Moselle et de la délimitation du territoire; — avec l'abbesse d'Épinal, au sujet des usages et coutumes qu'elle voulait établir à Vincey et de la fourniture de bêtes mâles.

FF. 3. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1728-1781. — Ordonnances : contre les feux de la

Saint-Jean; — les riffleurs; — les maladies contagieuses et la sonnerie des cloches; — règlements : contre la fréquentation des cabarets; — sur l'entrée des livres étrangers et contre les bohémiens. — Arrêts : au sujet d'émeutes et séductions populaires; — au sujet des filles et veuves qui cachent leur grossesse; — concernant la prise de possession des bénéfices; — portant règlement pour les actes de baptêmes, mariages et sépultures et pour la tenue des plaids annaux. — Défense d'acheter des couverts, de la vaisselle et autres objets d'argent, de gens inconnus, et de sortir des États du Roi. — Imposition sur les cartes à jouer. — Lettres patentes concernant la régie des biens des Jésuites.

FF. 4. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1752-1789. — Plaids annaux, tenus chaque année dans le courant du mois d'octobre, par un avocat du Parlement exerçant au Bailliage d'Épinal. — Nominations de gardes pour la terre et seigneurie de Vincey, au nom de l'abbesse du chapitre d'Épinal.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-4°, 1094 feuillets, papier.

1652-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1762-1785. — Arrêts portant permission de faire des regains et règlement des moulins. — Ordonnances : au sujet de l'ouverture des chasses; — concernant les loups; — défense de faire sortir des grains.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1728-1766. — Inventaire des archives de la commune de Vincey. — Accord entre la Lorraine et la principauté de Salm.

GG. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1612-1789. — Commune de Vomécourt. — Testament du sieur Colignon d'Hurval et Isabelle Chatelain, sa femme, au profit des pauvres de Vomécourt. — Déclaration des héritages concernant le susdit testament. — Constitution de rentes au profit des mêmes pauvres. — Donation par Éric Didot, au profit de la confrérie du Saint-Sacrement.

GG. 2 à 12. (Registres.) — In-4°, 751 feuillets, papier.

1655-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1752-1789. — Commune de Xaronval. — Rôles des habitants qui composent la communauté, pour la répartition de la contribution foncière.

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1701-1771. — Procès soutenus par la commune de Xaronval, contre : les communes de Socourt et Avrainville, au sujet du droit de vaine pâture, sur les pâquis de Grandchamp; — contre le curé de Tantimont et le chapitre de Remiremont, pour la jouissance de la dîme.

GG. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1526-1756. — Traité passé entre les habitants de Xaronval et le curé de Vomécourt, pour chanter la messe les jours de dimanche et de fête à Xaronval; — donation à l'église par Françoise Claudel, de tous ses biens, pour le revenu être employé à payer un prêtre pour venir chanter la messe audit Xaronval.

GG. 2 à 4. (Registres.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1718-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

Canton de Darney.

BB. 1. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

1789. — Commune d'Attigny. — Délibérations relatives : aux affouages; — à la réparation du grand pont sur la Saône et du pont allant au petit moulin; — à la formation d'une milice nationale; — à la loi martiale contre les attroupements; — à la libre circulation des grains et farines dans le royaume et à l'exportation; — à la réforme de quelques points de la juridiction criminelle, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1772-1789. — Comptes des syndics de la communauté d'Attigny; — des recettes et dépenses de la commune, rendus par Nicolas Lougeron, Louis Vincent, Claude Odin, Gilbert Lougeron, Claude Odin, le jeune, Nicolas Pochard, Claude Varroy et François Lallemand, syndics de la commune d'Attigny.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 1340 feuillets, papier.

1622-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

FF. 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1723-1753. — Commune de Belrupt. — Rapports, de police et amendes prononcées contre les délinquants à Belrupt.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 466 feuillets, papier.

1700-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1708. — Commune de Bonvillet. — Déclarations des habitants de Bonvillet concernant les cens, redevances et droits seigneuriaux dus à M. le baron de Vioménil. — Comptes du syndic de la communauté de Bonvillet concernant la location des terrains communaux, les amendes, les cens, impôts, travaux publics, réparations des édifices communaux; — traitement du greffier, du piéton, frais de voyage du syndic, etc.

FF. 2. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1769-1789. — Extrait du registre des causes du greffe de la justice de Bonvillet; — registre des rapports de mesus; — délits commis dans les campagnes par les particuliers et les animaux domestiques.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

1683-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1789-1790. — Commune de Darney. — Lettres patentes, arrêts, déclarations et décrets de l'Assemblée Nationale, au sujet de la jurisprudence criminelle.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1772-1774.— Délibérations et décisions du siége de la municipalité et de la police de la ville de Darney au sujet : de la fixation au vendredi, de chaque semaine, à deux heures, des assemblées du corps municipal et de police; — copie du congé militaire donné à Claude Laury, lequel doit jouir des priviléges et exemptions dans le lieu de sa résidence. — Taxe des denrées.— Commissions données par le Roi de France de la charge de : receveur et secrétaire de la ville de Darney, au sieur Arragon; — de la charge de premier échevin à Claude Pierron; — de second échevin à Charles Martin. — Règlement de police au sujet de l'enlèvement des denrées, les jours de foire et marchés. — Remontrance du procureur du Roi au sujet de la construction de l'église et d'un presbytère pour lesquels on a été obligé de faire des emprunts. — Visite des poids et mesures. — Diplôme de sage-femme donné à Jeanne-Françoise Diez, veuve de François Marlier de Darney, par la maîtresse sage-femme de Paris, brevetée du Roi pour démontrer dans toute la France l'art des accouchements. — Règlement de police au sujet de la banalité du moulin et du four. — Règlement pour les bouchers. — Exemption en faveur d'Antoine Baudelot, soldat du régiment provincial de Bar. — Rapport du procureur du Roi faisant règlement pour la cure de Darney, réunie à la prévôté du chapitre dudit lieu.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1774-1775. — Délibérations et décisions du siége de la municipalité et de la police de Darney: — règlement pour la boucherie et la ferme du Pied-Fourché qui en dépendait. — Requête adressée aux maire et échevins de la ville de Darney, par le chapitre de cette ville, relative à ce que les bourgeois faisaient cuire leur pain dans de petits fours qu'ils avaient construits sans autorisation, dans leurs maisons, au lieu d'aller au four banal. — Confirmation de la noblesse : de Anne Diez, ayant postérité de M. Louis de Bresson, écuyer, lieutenant général au Bailliage de Darney, par Sa Majesté le roi de Pologne, le 23 avril 1765. — Nouveau règlement pour la boucherie, ensuite des plaintes portées contre Joseph Richard, et dans lesquelles on expose : la chute de la boucherie et, par contre-coup, celle de la ferme du Pied-Fourché; — une sentence par laquelle le sieur Joseph Richard a été condamné à plusieurs amendes pour avoir débité de la charogne; — l'information faite contre le même en 1772, qui prouve que le même Richard a tué et commencé à débiter un veau avorté; qu'il avait aussi débité un bœuf malade qu'il avait fait médicamenter à Nonville; d'où il en est résulté que ledit Richard a été déchu de la boucherie et à jamais rayé du nombre des bouchers de Darney. — Rapport fait par Jacquin, procureur du Roi, contre Renaud, cordonnier et geolier à Darney, pour avoir, au mépris des officiers de l'Hôtel-de-Ville, présenté des cierges, le jour de la Fête-Dieu, aux officiers du Bailliage, sans en donner audit Jacquin qui se trouvait seul dans le banc de l'Hôtel-de-Ville, placé le premier devant l'autel de la Sainte-Vierge. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne qu'à l'avenir, l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice, sera à la charge des villes dans lesquelles les cours ou juridictions seront établies. —

Congés délivrés à Pierre Voilmont, dit Volmont, et Pierre Clément, dit Sans-Chagrin, pour jouir de l'exemption. — Rapport de M. Jacquin, procureur du Roi, contre une certaine quantité de jeunes gens de Darney, qui se sont avisés, le jour du mardi gras, de faire coucher le sieur Sorlot sur une planche, pour jouer le rôle de mardi gras défunt; de le couvrir d'un drap à la façon d'un drap mortuaire, et, sous le prétexte ridicule de porter mardi gras en terre, six d'entre eux le chargèrent et le portèrent d'un bout de la ville à l'autre, comme on fait d'une bierre dans un convoi funèbre, les uns portant des brins de bois sec en guise de fusil, les autres ayant leur mouchoir sur leur tête pour tenir lieu de crêpe, et tous chantant à gorge déployée une chanson ou complainte convenable à la cérémonie sur le ton de la prose des morts « Dies iræ, Dies illa »; le fils Pariset était à la tête de ce convoi scandaleux jouant du violon. Cette mascarade s'avançait à pas lents dans la ville, suivie d'une populace désœuvrée, et faisait de temps en temps des haltes pendant lesquelles les porteurs mettaient bas la prétendue bierre, et tous, comme une troupe de sauvages indisciplinés, dansaient en rond avec de grandes clameurs et de grands éclats de rire, ou de pleurs feintes; une action si scandaleuse devait être punie en vertu d'un arrêt de la Cour de Lorraine du 21 mars 1718.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1775-1777. — Délibérations et décisions du siége de la municipalité et du siége de la police de Darney. — Taxes des denrées. — Nomination, par Germain Pichaut de La Martinière, premier chirurgien du Roi, chef et garde des chartes, statuts et priviléges de la chirurgie du royaume, de Nicolas-Bazile Bailly, maître en chirurgie, à la lieutenance de Darney, en remplacement de son frère décédé. — Élections de commis, asseyeurs, bangards et gardes-cabarets. — Provision de la charge de premier échevin en faveur de Claude Pierron. — Édit de 1771, portant création de nouveaux siéges de municipalité et de police dans les duchés de Lorraine et de Bar. — Ordre pour l'échenillage. — Marché pour la conduite des bois marqués pour la construction de l'église de Darney. — Remontrance du procureur du Roi, aux maire, échevins et chef de la police de Darney, dans laquelle il leur dit : que, s'il est en France une ville pauvre et dénuée de toute ressource, une ville plongée dans les dettes à ne pouvoir jamais s'en relever, une ville où l'on n'a eu que trop souvent lieu d'être indigné que le bien public fût impunément sacrifié à de petits intérêts particuliers, en un mot, une ville dont la ruine est aussi réellement consommée que si elle avait été abandonnée au pillage, c'est, sans contredit, la ville de Darney, qui, pour surcroît de maux, a encore la douleur, dans le temps même que ses charges augmentent et que ses revenus diminuent d'année à autre, de voir ses propres enfants devenir ses plus cruels ennemis. Les dépenses, charges et dettes de cette ville infortunée étaient devenues si considérables et le produit de ses biens patrimoniaux et d'octrois si modique, que les dépenses excédaient les recettes d'une somme de 400 livres; néanmoins il se trouvait à Darney des citoyens, aveuglés par leur intérêt personnel, qui prétendaient jouir et user des prés de la ville, avec autant de liberté et moins de ménagement que si c'était à eux, et avaient encore la témérité d'insinuer à leurs partisans, que ces biens étaient en commun, et que, par conséquent, tous avaient le droit d'en user et d'y faire ce qu'ils jugeraient à propos, sans que personne puisse y trouver à redire. Les seuls biens patrimoniaux de la ville consistaient en : trois maisons dont les charges et l'entretien absorbaient presque la location; deux champs, l'un d'environ 11 omées au canton devant les Masures, et l'autre qui a été enfermé dans un fossé par le sieur Martin, et situé sur le chemin de Relanges; enfin un reste d'ancien chemin nommé La Creuse-Voye, et 3 prés qui ont conservé jusqu'en 1775 la dénomination impropre de Pâquis. — Édit du Roi portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. — Traité pour la boucherie. — Remontrance de M. Jacquin, procureur du Roi à Darney, aux maire, échevins et chef de la police, dans laquelle il fait connaître : que la ville de Darney, en comptant sur des ressources qui ne devaient jamais exister qu'en idée, eut la prétention, en 1766, en dépit de la plus saine partie de la paroisse, de bâtir tout à neuf une église, beaucoup plus vaste, plus belle et plus élégante que l'étendue et l'opulence de la ville ne le permettaient. Ce fut en vain que dès 1760, plusieurs bons patriotes, après avoir pesé avec attention les ressources de la ville et les dépenses que cette construction devaient entraîner, voulaient rejeter ce projet, en disant : qu'il n'appartenait pas à l'obscurité de Darney d'avoir une église comparable à une cathédrale; que l'exécution du plan proposé serait un gouffre qui absorberait la petite fortune de la fabrique, de la ville et des habitants; que l'ancienne église, après certaines réparations, était suffisante pour une paroisse d'environ 200 feux, pour un petit lieu comme Darney, pauvre et dénué de toute ressource, et qu'elle était bonne encore pour plusieurs générations : « on vit à cette occasion l'erreur » triompher de la vérité, la folie traiter la sagesse en » ennemie irréconciliable; on méprisa comme des idiots

» les partisans du bien public, en les faisant passer » pour des mutins, et, ce qui mit le comble au ri- » dicule, on fit informer contre eux, comme contre des » séditieux. De là qu'est-il arrivé ? ce que ces prétendus » mutins n'avaient que trop bien prévu. » Le mauvais parti ayant toujours été le plus fort, on commença à démolir, en 1767, l'ancienne église paroissiale, uniquement parce qu'elle était trop simple et trop triste au goût de certains messieurs du bon ton et de certaines dames élégantes, qui n'aimaient que ce qui était gai et brillant. L'entreprise de cette nouvelle église fut commencée en 1768, et était encore loin d'être terminée en 1776, faute de ressources. Au lieu de traiter avec un entrepreneur pour un ouvrage de cette importance, on avait jugé à propos, sous prétexte d'économie, de n'y employer que des ouvriers à la journée, lesquels, n'ayant personne pour les surveiller, semblaient ne travailler que par manière d'acquit et sans espoir de salaire, quoiqu'aussi bien payés que s'ils eussent fait leur devoir en conscience. « Combien d'argent perdu par économie ! « ville infortunée, avec quelle opiniâtreté tes intérêts les « plus chers ont été sacrifiés ! » Les devis estimatifs, que l'on avait eu soin de dérober aux regards des curieux, ne portaient que 36 ou 37,000 livres de Lorraine, pour construire cette église; en 1766 il y avait déjà plus de 43,000 livres de dépensés, et il en fallait encore bien 20,000 pour mettre la dernière main à l'ouvrage. La lenteur de ces travaux, après avoir déconcerté la politique, la vanité et l'entêtement des partisans de la nouveauté, faisait en 1766 un sujet de raillerie, et la situation fâcheuse qui en fut la suite excita un mécontentement général. Ce n'était pas assez d'être sans église paroissiale, sans horloge publique, réduit à deux petites cloches qui se faisaient à peine entendre; le sieur Jacquin termine sa remontrance en disant : « O temps ! » ô mœurs ! qui sommes-nous? en quel siècle vivons- » nous? Si, au lieu de tirer à la fin du XVIIIe siècle » où nous voyons le luxe à son comble, où le liber- » tinage de l'esprit et du cœur, grâce au philosophisme, » se montre effrontément partout, où l'irreligion triomphe » insolemment, si, dis-je, nous courions seulement le » douzième ou treizième siècle, dont la simplicité in- » nocente valait infiniment mieux que l'arrogance du » faste moderne, il y a longtemps que chacun dévoré de » zèle pour la maison de Dieu se serait empressé de » contribuer de tout son pouvoir à l'avancement d'une » œuvre aussi sainte. Y a-t-il 9 ans que les fondements » ont été jettés, il y en aurait 7 qu'on y célébrerait » l'office divin; hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux » temps, où les dames se dépouillaient avec joie de leurs » plus riches parures et de leurs plus précieux bijoux, » pour aider à bâtir ou orner des temples consacrés au » Seigneur. Mais, puisque, soit par impuissance, soit » par insensibilité, ou même par avarice, nous parais- » sons ne vouloir souscrire à aucune proposition de dé- » penses ultérieures, et avoir ainsi renoncé à la douce » espérance d'aller présenter nos hommages à l'Être Su- » prême et chanter ses louanges dans notre nouvelle » église, puisque la mauvaise fortune nous a tellement » abattu le courage, que nous n'osons pas même faire » un pas en avant, craignons du moins, craignons, » comme une espèce d'infamie, de retourner en arrière : » pour prévenir ce malheur, tout ce que nous pouvons » faire de mieux, c'est de tâcher de conserver en bon » état la provision de matériaux que nous avons, et » qui doit nous être d'autant plus chère et plus précieuse » que la perte en serait en quelque sorte irréparable, » afin que quand les conjectures deviendront plus fa- » vorables, nous, ou ceux qui nous remplaceront, puis- » sions les mettre à profit. »

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1777-1780. — Délibérations et décisions du siége de la municipalité et de la police de Darney. — Provision de second échevin en faveur de Pierre Blaise. — Taxe des denrées. — Déclaration du Roi, qui ordonne que les comptoirs des marchands de vin revêtus en plomb, ainsi que les seaux de cuivre dont se servent les laitières et les balances du même métal qu'emploient les négociants de sel et de tabac, seront supprimés. — Procès-verbaux pour des lanternes en mauvais état et contre ceux trouvés sans lanternes. — Arrêt du Conseil d'État du Roi et lettres patentes au sujet des octrois dans les villes des duchés de Lorraine et de Bar. — Bail de la grande boucherie au profit de André Risser de Saales, moyennant 155 livres par année. — Arrêt du Parlement de Nancy, concernant l'hôpital des enfants trouvés de la même ville. — Édit du Roi concernant les communautés d'arts et métiers du ressort du Parlement de Nancy; — état de ces communautés. — Établissement d'une boite aux lettres à Darney.

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1780-1782. — Délibérations et décisions du siége de la municipalité et de la police de Darney : ordonnance de M. Moulin de La Porte, intendant de Lorraine, au sujet de la maladie de la morve, qui s'est manifestée parmi les chevaux dans quelques lieux de la Lorraine. — Élection d'asseyeurs et de collecteurs pour

la subvention. — Adjudication de travaux à faire sur les routes. — Taxe des denrées. — Rapport du procureur du Roi, contre Charles-François Hazard, fermier du four banal à qui l'on avait permis de tuer et débiter de la menue viande, comme veau, mouton, porcs frais, dans la saison convenable, mais qui prétendait tuer de grosses bêtes, ce qui serait un préjudice notable au fermier de la boucherie de la ville. — Adjudication du droit de rifflerie. — Déclaration du Roi concernant les jeux défendus. — Ordre au sieur Blaise Pierre, marchand à Darney, de démolir, dans la huitaine, l'escalier qu'il avait fait construire pour descendre dans son jardin situé à côté de la place, devant les halles et aboutissant sur la Saône. — Délibération relative à la poste aux lettres; on remontre que lors de l'établissement, un préposé, nommé par la ville, allait une fois par semaine chercher au bureau de Mirecourt, les lettres pour Darney et les environs, que cela suffisait en ce moment; mais que l'importance de la ville ayant augmenté, il était nécessaire d'établir dans la ville de Darney une direction de poste et de prescrire au directeur d'avoir une boîte en dehors de sa maison, pour y recevoir les lettres.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1783-1789. — Délibérations et décisions du siége de la municipalité et de la police de Darney, relatives : à la détermination d'un terrain convenable pour enterrer les bêtes mortes; — au transport d'un pont, sur le sentier qui va au Calvaire. — Congés militaires des sieurs Joseph Mourot, Jean-Baptiste Morizot, Nicolas Petitjean, Louis-François Tourillon et Pierre Humbert, soldats au régiment de Barrois. — Nomination d'asseyeurs et de collecteurs. — Délibération relative au payement d'une somme de 592 livres 10 sous pour droit d'amortissement de la maison curiale de Darney. — Rapport du procureur du Roi, au sujet des réparations à faire à la maison où résident les cavaliers de la maréchaussée; à l'ancienne maison de cure; aux parapets du pont du bas de la ville et aux tablettes qui couvrent les parapets du pont sur le canal des moulins. — Déclaration au sujet des anticipations qui se faisaient sur les usuaires de ville de Darney. — Ordre aux particuliers de faire enlever les neiges chacun devant chez soi.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 600 feuillets, papier.

1754-1789. — Rôles de contributions prélevées sur les habitants de Darney au sujet : de la réparation des bâtiments communaux; — des ponts et chaussées; — des redevances au duc de Lorraine; — des dépenses nécessaires pour l'amélioration des rues de la ville; — de la contribution patriotique, etc.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1712-1752. — Remembrement, reconnaissance et distribution générale des terres et héritages situés sur les ban et finage de Darney, dressé par Louis-Pierre Alba, conseiller au Bailliage de Vosges, assisté de M. Brout, praticien commis pour greffier, après examen et recherche exacte des titres et prétentions de tous les propriétaires et ayant droit.

DD. 2. (Liasse.) — 377 pièces, 1 plan, papier.

1760-1789. — Construction d'une église paroissiale; plan, adjudication et pièces de dépense. Cette église dont les travaux ont été commencés en 1765, n'a été achevée qu'en 1778, faute de ressource.

DD 3. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin, 165 pièces, papier; 1 plan.

1736-1767. — Changement et rétablissement des anciennes halles. Ces halles se trouvaient près de l'ancienne église paroissiale, et ont été reconstruites près de la grande rue en descendant à celle dite des Ponts. — Acensement des fossés de la ville; — droit d'usage dans la forêt domaniale de Darney. — Union du faubourg à la ville. (On voit par ce dossier que les anciens faubourgs d'Attigny et de Bonvillet ont été réunis à ladite ville.) — Élargissement de la rue Stanislas.

DD. 4. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1751. — Extrait de la féauté de la ville de Darney, concernant les anciennes reconnaissances des usuaires et chemins de la ville.

GG. 1 à 28. (Registres.) — In-4°, 865 feuillets, papier.

1593-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Commune de Dombasle-devant-Darney. — Nomination de Louis-Henry Martin et d'Étienne Rodier, pour aller représenter la commune, aux États provinciaux, conformément aux ordres de Louis XVI.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1775. — Délibération de la communauté relative à

la vente des regains, pour le prix être employé à payer les réparations faites au presbytère; — vente desdits regains.

CC. 1. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1776-1789. — Rôles d'abonnement et gages du Parlement de Nancy. — Rôles pour la contribution patriotique, décrétée par l'Assemblée Nationale.

CC. 2. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1712-1789. — Rôles et déclarations des habitants contribuables, pour les subventions et impositions. — Arrêt qui impose la commune à 217 livres 17 sous 6 deniers pour les travaux des routes.

CC. 3. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1758-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, rendus par les syndics. — Arrêt qui impose la commune pour la réparation des établissements communaux et l'entretien des routes.

DD. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1788-1789. — Devis des ouvrages à faire à la cure, à l'église, aux fontaines et aux murs du cimetière.

FF. 1. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1781-1785. — Procès : contre les usagers de la commune qui ont été condamnés à 300 francs d'amende et autant de dommages-intérêts pour avoir exploité leurs suppléments, contrairement à un arrêt ordonnant qu'ils seraient vendus; — contre les mêmes, par lequel ils sont condamnés à 150 francs d'amende et autant de dommages-intérêts pour avoir coupé 44 jeunes chênes et un vieux.

FF. 2. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1751-1786. — Rapports des gardes champêtres pour mésus champêtres commis par des habitants de la commune dans les bois et terrains du territoire; amendes prononcées contre lesdits délinquants. — Déclarations de filles enceintes.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 78 pièces, papier.

1698-1764. — Requête du sieur Duhoux, curé, contre les héritiers Jacquelin, son prédécesseur, au sujet des revenus de l'église. — Reconnaissance d'une fondation de 10 messes du Saint Sacrement, par Chiquelle, curé. — Requête du sieur Jacquelin, contre les prieurs de Relanges, Saint-Nicolas, etc.; — des fabriciens contre le sieur Jacquelin; — du curé de Belrupt, contre le curé de Dombasle; — du curé de Dombasle contre les habitants dudit lieu, pour les réparations à faire au presbytère.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 520 feuillets, papier.

1691-1789. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Décès d'Antoine de Massé, écuyer, célibataire, mort le 3 mai 1714, à l'âge de 40 ans et enterré sous le pavé de la tour de Dombasle.

GG. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Comptes des recettes et dépenses rendus par le receveur de la fabrique dudit lieu.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 1163 feuillets, papier.

1612-1789. — Commune d'Escles. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune d'Esley. — Délibérations de la municipalité d'Esley relatives : à la nomination d'un syndic et d'un greffier; — à la réparation du pont; — à la reddition des comptes; — aux réponses aux questions sur le produit des récoltes de toute nature; — à la désignation d'un endroit pour y enterrer les bêtes mortes; — au gage du maître d'école; — aux dons patriotiques, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1588-1769. — Titres : des bois de la commune d'Esley; — d'acensement à perpétuité à la même commune du pâtis de la grange de Brovillier, par Maillard, Jean-Nicolas, seigneur d'Esley. — Acensement au profit de la commune de Thuillières par celle d'Esley du pâtis de la Grande-Bruyère.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 545 feuillets, papier.

1666-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 27. (Registres.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

1764-1789. — Commune d'Hennezel. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1692-1789. — Commune de Jésonville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 5. (Registres) — in-4°, 634 feuillets, papier.

1690-1789. — Commune de Lerrain — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Commune de Provenchères. — Instruction pour les assemblées municipales.

CC. 1. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1738-1787. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par les syndics : relatifs aux dépenses et pour les bâtiments communaux; — pour les gages du maître d'école; — du garde champêtre; — de la voirie, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 25 pièces; 2 plans, papier.

1740-1764. — Homologation de la transaction passée entre la commune de Provenchères et M. le marquis de Foudras, relative aux forêts. — Procès-verbal d'arpentage des bois; — séparation des coupes; — vente de plusieurs cantons de bois; — abornement général; — plans des forêts.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — Instruction sur l'article 24 de la loi du 26 septembre 1765, concernant les exempts et non exempts de la milice.

FF. 1. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1752-1788. — Plaids-annaux. — Élection de trois asseyeurs pour la répartition des rôles. — Procès-verbal d'interrogation de plusieurs témoins, sur une accusation d'attentat aux mœurs. — Ordonnance portant défense aux sujets du Roi d'aller s'établir ailleurs.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

1648-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 5. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1717-1788. — Inventaires et tutelles d'enfants mineurs faits par les officiers de la municipalité; — nomination de tuteurs pour ces enfants; — requêtes pour la vente de leurs biens, etc.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1740-1764. — Ordonnances : prescrivant de traquer les loups; — contre la sortie des grains de l'intérieur des États de Lorraine et Barrois.

AA. 1. (Cahier.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1789. — Commune de Relanges. — Lettres patentes du Roi sur les décrets de l'Assemblée Nationale relatifs : à l'exportation des grains; — au don patriotique; — à la loi martiale sur les attroupements, etc.

BB. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1727-1782. — Nominations de gardes des troupeaux à cornes pour surveiller lesdits troupeaux dans l'intérieur de la commune; — appointements desdits gardes.

CC. 1. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1723-1789. — Rôles de subventions imposés à la commune pour l'entretien du chemin et des routes; — pour la contribution patriotique; — pour divers objets.

DD. 1. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1723-1789. — Extrait du procès-verbal d'abornement des bois communaux. — Copie de ce procès-verbal. — Vente de regains et de fruits champêtres. — Construction de la maison d'école. — Réparations : aux fontaines, à la cure, aux murs du cimetière. — Entretien des routes. — Location de pâquis. — Concessions de terrains communaux pour bâtir.

EE. 1. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1747-1781. — Ordonnances, arrêts et édits de la Cour Souveraine de Lorraine au sujet : de l'établissement d'une chaîne pour les soldats déserteurs; — d'une amnistie générale pour les mêmes; — de leurs devoirs féodaux envers Sa Majesté.

FF. 1. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1726-1789. — Requêtes des habitants adressées à la Haute-Justice de Relanges au sujet des droits de la communauté. — Sentences rendues contre divers particuliers, pour outrages, insultes et voies de faits.

FF. 2. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1723-1789. — Jugement qui condamne Thiébaut, Jean, censitaire du moulin de Bouvron, à réparer le pont et la chaussée dudit moulin; — contre le sieur Cadenol, syndic de la commune de Relanges, à la suite d'un procès-verbal dirigé contre lui par les forestiers, pour avoir coupé 4 pieds de chêne dans la forêt communale. — Procès-verbaux de bangards, garde-chasses et forestiers. —

Déclaration du prieur de Relanges concernant les biens, les droits et revenus dus par celui-ci, aux officiers du Baillage de Darney; — prise de possession de terrains acquis par des particuliers. — Déclarations de filles enceintes.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 334 feuillets, papier.

1662-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 5. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1786-1789. — État des revenus et émoluments de la cure de Relanges.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Saint-Baslemont. — Délibérations de la commune, relatives: à la formation d'une milice nationale, pour veiller à la sécurité publique et au rétablissement de l'ordre; — à l'élection des officiers municipaux; — aux prestations, etc.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

1726-1789. — Rôles de prestations pour la subvention des ponts et chaussées; — pour la réparation des chemins et des routes; — pour la contribution patriotique; — les gages du Parlement de Nancy, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1520. — Concession par Reinach de Saint-Baslemont, aux habitants dudit lieu, du droit de prendre leurs affouages dans les bois situés sur le territoire de cette commune.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1717. — Jugement rendu par la Cour Souveraine de Lorraine, qui oblige le curé de Saint-Baslemont et ses successeurs, de se conformer à l'ordre des saisons, pour l'ensemencement des terres du bouverot (terre dépendant de la cure) de ladite cure.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1720-1740. — Institution de la confrérie des morts, par le comte Des Armoises, seigneur de Saint-Baslemont, et donations faites par lui à ladite confrérie.

GG. 2. (Cahiers.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1723-1789. — Comptes de la fabrique de l'église, relatifs aux dépenses : pour l'ornementation; pour les messes; pour les gages du sonneur, du sacristain; — donations pour messes, etc.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 620 feuillets, papier.

1665-1789. — Commune de Senonges. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures signés par Girardon, Grandgérard, Desjardins, Sallet, Didelot et Barthelemy, curés de ladite paroisse.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 667 feuillets, papier.

1692-1789. — Commune des Vallois. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CANTON DE DOMPAIRE.

GG. 1 à 13. (Registres.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1640-1790. — Commune des Ableuvenettes. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1685-1789. — Commune de Bouxières-aux-Bois. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Carte.) — 1 pièce, papier.

1752. — Carte générale de tout le territoire de la commune de Bouxières.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 655 feuillets, papier.

1659-1789. — Commune de Bouzemont. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1774-1789. — Commune de Damas-et-Bettegney. — Rôles des contribuables imposés par la Chambre des Comptes de Lorraine. — Comptes rendus par les syndics de la communauté.

DD. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1774-1786. — Cession d'un emplacement à bâtir sur un terrain communal. — Construction de pont, fontaine et chemins. — Réparation de la maison d'école. — Vente d'arbres. — Entretien des routes.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Procès-verbal constatant l'abatage d'un cheval morveux.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1716-1788. — Registre des confréries du Saint-Sacrement. — Fondations pour la paroisse; — donations pour des messes; — des anniversaires, etc.

GG. 2 à 8. (Registres.) — In-4°, 694 feuillets, papier.

1660-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Derbamont — Délibérations de la communauté relatives : à la réparation des chemins; — aux nominations de maires; — au partage des fruits champêtres et des regains de la prairie; — aux bans des vendanges; — à la conduite des porcs dans les forêts; — aux dons patriotiques pour la Patrie; — aux déclarations à faire pour châtrer les porcs; — aux revenus et charges de la cure de Derbamont, et des chapelles Saint-Dominique, Saint-Joseph et Sainte-Catherine.

DD. 1. (Carton.) — 19 pièces, parchemin; 1 carte.

1729-1779. — Titre au sujet d'un droit de passage à travers le bois Lacour; — abornement et carte des bois. — Transaction entre la commune et Jean-Dominique Péthiot, au sujet d'un procès pour les pâquis communaux. — Retraits de terrains au profit de la commune.

FF. 1. (Carton.) — 1 pièce, parchemin.

1711. — Sentence rendue par la Cour Souveraine de Lorraine ensuite d'un procès de la commune de Derbamont, contre celle de Regney, au sujet de la pâture dans les bois.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 665 feuillets, papier.

1685-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1724-1747. — Commune de Dompaire. — Ordonnances de la Cour de Lorraine au sujet : de la réparation et de l'entretien des routes; — de la distribution de travaux sur les routes, aux communautés; — des plaintes des inspecteurs des chemins. — Arrêts : de Léopold, duc de Lorraine, au sujet, des indemnités dues aux particuliers dont les propriétés ont été comprises dans les chaussées; — de François III, duc de Lorraine, par lequel il maintient en vigueur tous les arrêts et ordonnances concernant les ponts et chaussées, rendus par son père, et notamment celles des 29 mars 1724, 4 mars 1727 et 6 septembre 1725, et ordonne à tous les bourgs, villes et communautés de travailler tous les ans à ces chemins, pour les achever et maintenir en bon état; — arrêt du Conseil Royal des finances et commerce, portant règlement pour les chemins et les ponts et chaussées.

AA. 2. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1764-1767. — Copie d'une lettre de l'intendant de Lorraine aux subdélégués, relative aux officiers et soldats invalides retirés dans les paroisses, portant exécution de l'ordonnance du Roi du 26 février 1764, prescrivant que les susdits, en cas de maladie, soient admis sans difficulté, nourris et médicamentés dans les hôpitaux et maisons de charité en abandonnant leur solde au profit de ces établissements. — Lettres patentes sur l'arrêt de réhabilitation de noblesse du sieur Pierre Cuny, prévôt de Dompaire depuis 44 ans (lequel possédait cinq quartiers de noblesse), ensuite d'une requête qu'il a présentée à Léopold, duc de Lorraine, avec les titres authentiques de sa filiation; le 25 mars 1764, le Conseil d'État rend un arrêt par lequel le suppliant est relevé de tous actes de dérogeance qui pouvaient être imputés à Jean Cuny son aïeul et autres, et rétablit, lui et les siens, nés et à naître en légitime mariage, dans les droits, priviléges et pérogatives, acquis à Bertrand Cuny son trisaïeul, par lettre d'ennoblissement du 28 juillet 1624. — Nomination de Jean-Baptiste Lafontaine, cordonnier à Dompaire, aux fonctions de brigadier des chasses de S. A., par le comte de Lignéville, grand veneur de Lorraine : (ce titre de garde des chasses exemptait de toutes impositions et donnait le droit de porter une bandouillière). — Visite par l'inspecteur des ponts et chaussées, en présence du maire et gens de justice de Dompaire, des terrains qui ont été pris à François Mengin, chirurgien audit lieu, pour la formation de la chaussée d'Épinal à Mirecourt. — Extrait des décisions de l'intendant de Lorraine à l'occasion

des invalides de la subdélégation de Mirecourt — Requête présentée par Antoine Guyot, officier invalide de la compagnie de M. de La Rasilière, demeurant à Dompaire, par congé, au sujet d'une maison dont il était propriétaire audit lieu, le devant de laquelle donnait sur la grande rue et sur la rue derrière. — Copie d'une lettre de M. Marcol, adressée au chef de police de Dompaire, au sujet des réjouissances à faire à la fête de Saint-Louis. — Déclaration au greffe de l'Hôtel-de-Ville par Jean L'hote, aubergiste à Dompaire, par laquelle il déclare qu'il veut être boulanger.

AA. 3. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1771-1775. — Congés militaires accordés : à Jean-Baptiste Étienne, dit Saint-Amand, brigadier de la compagnie de Crancé, au régiment Dauphin cavalerie, né à Chaumont-Roussel, en Champagne, en considération des 24 années et 8 mois de bons services dans ledit régiment, par lequel congé il doit jouir de sa solde entière de brigadier, à Dompaire, lieu qu'il a choisi pour son domicile; — à Charles Jeandot, soldat provincial de la levée de 1768 du canton de Dompaire, par lequel il lui est permis d'aller où bon lui semblera et de jouir, dans le lieu de sa résidence, des priviléges et exemptions accordés aux soldats provinciaux, par l'article 2 du titre de l'ordonnance du Roi du 19 octobre 1773. — Commission de maîtres des hautes et basses œuvres de la Prévôté de Dompaire, en faveur de Jean-François Fixard et Jean-Nicolas Chapelain, fils de Didier Chapelain, qui avait exercé cette fonction pendant un grand nombre d'années, en payant 50 francs au domaine, pour droit de riflerie. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine portant règlement pour les maîtres des hautes et basses œuvres. — Arrêt de la Cour Souveraine portant défense à toutes personnes de faire sortir aucun grain ou farine des États du Roi, et d'empêcher la libre circulation des grains dans l'intérieur du Royaume. — Déclaration du Roi concernant le commerce des grains. — Requête adressée à l'intendant de Lorraine, par Joachim Demangeon, cultivateur à Naglaincourt, exposant que lors de la construction de la route d'Épinal à Mirecourt, on lui a pris 7 omées et demie de terre et qu'il en demande le remplacement.

AA. 4. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1782-1786. — Enregistrement des ordonnances, délibérations, etc. — Ordonnance de l'intendant au sujet de l'élection d'un syndic et de 12 élus, pour former le conseil particulier de la commune sur les affaires qui l'intéressent, et qui ne dépassent pas 200 livres ; les délibérations prises par ce conseil, avaient la même force que si elles avaient été prises et signées par toute la communauté. — Délibération des syndics, élus et bourgeois de Dompaire, au sujet d'une assignation donnée à ladite ville à la requête de Gabriel, baron de Canon et du Saint-Empire, agrégé à la noblesse de Hongrie, de Bohême, chevalier, marquis de Ville-sur-Illon, seigneur de La Viéville et autres lieux, et Claude Brice, marchand à Dompaire, afin de faire décharger ledit Brice, maire, pour le marquis à Dompaire, Craincourt et La Viéville, d'être collecteur. — Arrêt du Conseil d'État du 15 novembre 1782, qui supprime le siége de municipalité et de police, créé à Dompaire, par l'édit du mois d'octobre 1771, et qui rétablit le prévôt royal de Dompaire en sa qualité de juge et chef de police de ladite ville, pour en jouir comme avant ledit édit. — Délibération ensuite d'une lettre de l'intendant, par laquelle il demandait si la communauté de Dompaire était dans l'impossibilité de se passer de la perception de l'octroi ; le conseil des élus déclare qu'il faut continuer l'octroi au taux actuel, et prie S. M. d'y rendre contribuables et assujettis, les particuliers présents et avenir qui se trouveront à une distance de moins de 100 toises de la ville, attendu que, journellement, des forains s'établissent aux extrémités de ladite ville, pour y exercer des commerces ou professions au préjudice des bourgeois, sous prétexte qu'ils ne sont justiciables ni contribuables audit lieu, ce qui fait diminuer considérablement le revenu de l'octroi, et il ajoute, que dans le cas où S. M. ne trouverait pas à propos de leur accorder cette faveur, il lui demande de supprimer ces octrois, vu qu'il préfère la voie d'impositions. — État des revenus et charges de la ville. — Déclaration du Roi portant fixation de la valeur de l'or relativement à l'argent et de la proportion entre les monnaies de l'un et de l'autre métal, avec ordonnance d'une nouvelle fabrication des monnaies d'or.

BB. 1. (Cahiers.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1701-1712. — Règlements de police faits par le prévôt de Dompaire, tant pour la ville que pour les villages de la prévôté, afin d'empêcher les désordres et scandales et de contenir chacun à vivre selon son état, ainsi que pour l'observation des jours de dimanches et de fêtes, selon l'intention de l'Église; par ce règlement, il est défendu aux cabaretiers de donner à boire et à manger après la retraite sonnée, sous peine de 10 francs d'amende contre le cabaretier, et 5 francs contre le délinquant; mêmes amendes pour donner à boire ou boire pendant les offices : il est aussi défendu à tout

particulier de laisser boire chez lui, par attroupement et jouer aux cartes, pendant le service divin et après la retraite sonnée ; défense à tout particulier de se trouver dans les rues, armé ou en chantant, après la retraite, sous peine de 10 francs d'amende pour la première fois, 20 francs pour la seconde, 30 francs pour la troisième et 8 jours de prison, au pain et à l'eau, outre les peines portées par les ordonnances contre les blasphémateurs ; défense à tous cabaretiers et aubergistes de donner à boire ou à manger, à aucune personne résidant dans la paroisse. — La retraite était sonnée en été à 10 heures et en hiver à 9 heures. — Toutes les fois que l'on créait de nouveaux officiers, on donnait un repas, où étaient invités les anciens et nouveaux. — Règlement du prix des denrées : en 1702, la livre de pain blanc bien panaché, valait un sou; celle de pain bis, 9 deniers; celle de grains mêlés, 6 deniers; la livre de bœuf, 3 sous ; de vache, 2 sous 6 deniers ; de veau, 3 sous 3 deniers; de mouton, 3 sous 9 deniers ; de lard, 6 sous 6 deniers; le pot de vin de pays, 10 sous chez Pierre Morizot; celui de Mâcon 13 sous, chez Nicolas Jeandot. — Ordre aux boulangers et bouchers d'avoir leurs étaux bien fournis. — Délibérations relatives : à l'envoi par S. A. de François Pingot, seigneur de Frizemont et autres lieux, conseiller à la Cour, pour recevoir les plaintes de François Georges, prévôt de Dompaire, lequel avait été troublé dans l'exercice de ses fonctions, par Pierre Morizot, cabaretier audit lieu, par Melon de La Grèze, substitut, et autres officiers subalternes. — Défense de laver la lessive et d'écurer des ustensiles de cuisine dans les fontaines. — État de ceux qui peuvent vendre du vin dans les villages de la prévoté. — Défense aux huissiers de s'absenter tous les deux ensemble. — Rapports contre ceux qui peuvent vendre du vin au-dessus de la taxe. — Amendes de 5 francs contre Jacques Cossin et Jean Piertot, valet du sieur de La Grèze, accusés d'avoir fait rouler des pierres le jour de la fête de Lamerey, vers 11 heures du soir. — Procès-verbaux : pour des cheminées trouvées en mauvais état; — pour un cochon trouvé rodant dans le village ; — contre Nicolas Poirot de Maroncourt, ensuite d'une plainte portée par le curé d'Hagécourt, pour avoir, le jour de la Saint-André, par une affectation indigne d'un chrétien, déchargé chez lui une voiture de grains pendant la messe; le curé ajoute que s'il restait impuni, il serait blâmable près de son évêque. — Ordre pour faire réparer le chemin de Bettezey. — Plainte du sergent de ville, contre le curé de Dompaire, au sujet de ce que ledit sergent sonnait la cloche, le jour de l'Ascensien, pour le Prince et les Princesses par ordre du prévôt; ledit curé l'attendait au bas de l'église, et lui demanda, avec emportement, s'il sonnait pour les nuées, pour la gelée ou pour le diable, lequel sergent fut fort surpris de ce discours et s'approcha du curé qu'il reconnut sentir le vin. — Adjudication des regains de la prairie de Raceprey. — Plainte de Jean Husson, tabellion à Dompaire, contre Gérome Jeandot, l'un des commis de la prévôté, au sujet des termes inconvenants et de mépris qu'il avait tenus à son égard ; à quoi ledit Jeandot répondit brusquement à sa plainte, en remettant son chapeau sur sa tête ; le sieur Husson lui demanda s'il ne croyait pas tenir son chapeau à sa main lorsqu'il lui parlait, il lui répondit « si je « lui parlais pendant deux heures il serait donc obligé « de tenir son chapeau pendant deux heures.» Il a été condamné à une amende de 2 francs pour manque de respect. (Ces sortes d'amendes étaient applicables aux pauvres.) — Réparations des guets de Naglaincourt et de Chenimont. Celui de Naglaincourt devait avoir 15 pieds de large jusqu'au grand ruisseau, ainsi que celui de Chenimont. — Plaintes contre les jeunes garçons qui jettaient des pelottes de neige aux filles, en sortant de l'église, de manière qu'elles n'osaient plus aller à la congrégation. — Location des pâquis allant à La Viéville et de l'étang dit Raumaye, pour le prix être employé à la refonte de la cloche. — Adjudication au rabais du sonnage des cloches, pour les nuées, les orages, les processions et la retraite.

BB. 2. (Cahiers.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1712-1719. — Réglements des denrées ensuite de la variation du prix et du rétablissement des foires. — Procès-verbaux contre ceux qui vendent du vin au-dessus de la taxe. — Rétablissement des prisons adjugé à Gérôme Jeandot, bourgeois à Dompaire, et Antoine Mouraux, maître maçon, moyennant 17 écus à 3 livres l'un. — Ordre aux commis chargé de lever une contribution de 450 livres, pour payer les voitures qui ont conduit de l'avoine à Nancy, à Sainte-Marie, à Mirecourt et à Lunéville. — Délibération de la chambre de police de la communauté de Dompaire, assemblée au son de la cloche, ensuite d'une permission du prévôt, pour délibérer des moyens les plus convenables de sortir de plusieurs dettes, et principalement de celle due au sieur Oger, fondeur de cloches à Saint-Dié, pour la grosse cloche qu'il a refondue, ainsi que pour les frais de plusieurs procès soutenus par la ville. Il a ensuite été défendu, à l'avenir, d'entreprendre aucun procès, sans en avoir préalablement averti la chambre, et il est ordonné qu'il sera tenu un registre pour tous les traités. — Ban mis sur les prairies pour faire des regains, à cause de la rareté des foins en 1714. — Plainte du lieutenant de police de Begnécourt,

parce que dans ce village et celui d'Adompt, on transportait des bêtes mortes dans les champs, près du village, ce qui pouvait parfaitement amener des maladies. — Règlement des denrées. — La maladie du bétail s'étant renouvelée, il a été défendu aux bouchers de la juridiction de distribuer aucune viande sans qu'elle n'ait été visitée par le commis en charge, sous peine de prison; il a été ordonné à tous ceux qui apporteront des denrées aux marchés à Dompaire, de ne pas les vendre ailleurs que sur le marché, sous peine de 25 francs d'amende, pour la première fois, et du double pour la seconde fois; a été fait défense aux cabaretiers de garder les portes de la ville, pour enlever les denrées, et de se trouver au marché avant 9 heures en été et 10 heures en hiver, sous peine de 10 livres d'amende pour la première fois et, pour la seconde, du double, avec la confiscation desdites denrées, au profit des pauvres. — Rapports : du sieur Jeandot, sergent de ville, au sujet de plusieurs bestiaux morts, qui avaient été conduits à La Croisette sans être enterrés; — du sieur Claude Pinquant, d'Uxegney, préposé pour faire exécuter les ordonnances de police au sujet des bêtes mortes de la contagion, dans lequel il dit : que le chien de Nicolas Mengin d'Uxegney, ayant trouvé une de ces bêtes, en a mangé; qu'il est devenu furieux et féroce; qu'il a mordu plusieurs personnes qui en ont été bien malades; et qu'après lui avoir fait plusieurs commandements de tuer son chien, il n'a pu rien obtenir; — par Jean Mengin, Jean-Claude Lafontaine et Gérôme Jeandot, commis assermentés de la ville de Dompaire, au sujet des plaintes formées par les bourgeois de ladite ville et ceux de La Viéville, contre Jean-Nicolas-Chapelain, maître des hautes et basses œuvres, parce qu'il avait laissé des trous sans être rebouchés, où il avait enterré des bêtes mortes de la contagion, que les loups allaient chercher pour en faire leur pâture. — Règlement pour la taxe des denrées; en 1715, la livre de pain blanc bien panaché valait 1 sou 3 deniers; de blanc et bis, 1 sou; de bis 9 deniers; la livre de bœuf, 4 sous; de veau, 4 sous; de mouton, 4 sous 3 deniers; le pot de vin de Mâcon, 15 sous; de Dôle, 11 sous et de pays, 7 sous. — Défenses faites à : Quérin Vincent, de fermer la porte de la ville, auprès de sa maison pour le passage des jardins dits Es-Brot, et pour aller chercher de l'eau à la rivière en cas d'incendie; — à Claude Maire, de fermer, à l'avenir, le passage qui est au bout de son jardin, près du bief du moulin, pour l'usage public. — Amendes : de 10 francs, contre Antoine Ferry, pour avoir joué du violon dans les rues, accompagné d'une bande de débauchés, en faisant des hurlements à épouvanter tout le monde; — de 3 francs, contre Georges Perosel, laboureur à Dompaire, pour s'être refusé de nettoyer la place ou l'on devait faire le reposoir, par ordre de M. de La Grèze. — Rapport fait par Pierre Gérard, préposé à la police de Dompaire, au sujet d'un grand bruit qui se faisait dans la rue vers 3 heures après minuit, devant chez Claudel, où il dit avoir reconnu Jean-Baptiste Fauton, Jean Noirtin et Mademoiselle Thiriet, sa maîtresse, qu'ils reconduisaient chez elle, Jean Roussel, Dominique L'hôte, lequel avait un bâton, et Pierre Claudel, dit Brigonot, lesquels se battaient tous pêle-mêle, ne sachant même pas de quel parti ils étaient, en prononçant des blasphêmes; ledit Brigonot était sur Jean-Baptiste Fauton et le menaçait de mort. — Requête adressée au chef de la police de Dompaire par M. de La Grèze, ensuite des plaintes à lui portées contre François Les Lotes, fermier du four bannal dudit lieu, au sujet de la halle (bucher) de ce four, qui, autrefois, n'était que pour mettre du bois de chauffage, et dans laquelle on a construit des logements et des écuries qui sont remplies de bestiaux et de fourrage, ce qui est dangereux en cas d'incendie, ainsi que contre une grande quantité de fours et de cheminées qui ont été reconnues en mauvais état.

BB. 3. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1722-1733. — Location de la ferme de l'octroi au profit de Charles Contal, pour la somme de 1000 francs; le moulage des grains a été laissé au même pour 470 francs; la boucherie a été laissé à Jean Richard, pour 50 francs; mais Charles Julien a fait un remont sur le tout, ce qui a porté le prix desdites fermes à 1800 francs. — Nominations de nouveaux commis, doyens et préposés pour gérer les affaires de la ville. — Vente des regains des étangs de la ville et de la curtille Troismailles. — Relaisse de terrains communaux, de la curtille Troismailles et celle des Moutardières, le pâquis près l'huilerie, celui allant à La Viéville et les étangs. — Assignation à la requête des habitants de Bouzemont, de ceux de Dompaire, au sujet de la vaine pâture. — Adjudication pour la refonte des cloches et la construction d'un nouveau marnage. — Location du pré de La Jonchère, au profit d'Élophe Pater, pour 51 livres. — Traité pour le sonnage des cloches, au profit de Noël Petit Poisson; il devait sonner pour les processions, les orages, les gelées et la retraite, et recevait 20 livres du châtelier (fabricien) de l'église. — Traité avec Claude Étienne, de Lamerey, pour garder le troupeau des bêtes blanches de Dompaire; il devait les lâcher au soleil levant et ne les ramener qu'au soleil couchant, et recevait de la commune 14 résaux de grain, moitié blé et orge; 14 écus de 4 francs l'un; 25 francs pour son logement et 9 francs pour son bois et son jardin. —

Vente de terrains situés près des Fontagottes, à la croix du faubourg, pour le prix être employé à payer la refonte des cloches. — Adjudication du curage des ruisseaux de la prairie de Racéprey. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville, pour tâcher de trouver un moyen de payer le fondeur des cloches; il a été résolu qu'on louerait, pendant 20 ans, le pâquis qui va à La Viéville. — Défense aux cabaretiers de Dompaire de donner à boire aux gens de l'endroit. — Règlement de police dans lequel se trouve la taxe des denrées : la livre de pain bis, 1 sou 9 deniers; le blanc, 2 sous; le bon bœuf, 4 sous; la vache, 3 sous; le veau, 4 sous; le mouton, 3 sous 6 deniers; le pot de vin de pays, 8 sous; celui de Dôle, 9 sous, de Saint-Julien 10 sous. — Défenses : de mendier dans la ville et les villages de l'office, et aux parents de laisser mendier leurs enfants, sous peine de subir la peine de l'ordonnance concernant les vagabonds; —à tous les particuliers de l'office, de fréquenter, sous quelque prétexte que ce soit, les cabarets de leur résidence, conformément aux ordres de S. A. R.; — de ne laisser habiter aucune fille seule en chambre à part. — Déclaration des bêtes pour partager les regains. (Il y avait 285 bêtes qui mangeaient du foin). — Adjudication des deniers d'octroi pour 1731, au profit de Joseph Ballandier, pour la somme de 1640 francs. — Réclamation de plusieurs particuliers au sujet du payement de l'octroi. — Réparation des fontaines et de l'église. — Adjudication de pavés pour la grande rue, depuis la maison Paquotte jusqu'à celle de M. de La Grèze, adjugés à Jean-Nicolas Le Comte, à raison de 22 sous la toise. — Acquisition d'une nouvelle horloge, pour 280 livres, de Sébastien Mathiot, serrurier à Épinal. — Rapport contre deux jeunes gens de 13 à 14 ans, pour avoir pris des canards et cannes et coupé des plants de navette.

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1733-1743. — Délibération au sujet de la reconstruction à neuf de la porte et des cinq fenêtres des prisons de Dompaire. — Reconstruction du pont de l'entrée de la ville et de celui de dessus l'eau de Roquez, entraînés par l'inondation de 1734. — Relaisse, pour trois ans, des biens patrimoniaux de la ville. — Règlement et taxe des denrées; le pot de vin de Dôle valait 24 sous; celui de pays, 16 sous; la livre de bœuf, veau et mouton, 5 sous; de porc frais, 6 sous; de vache 3 sous; le pain blanc, 2 sous 3 deniers, le pain bis, 1 sou 9 deniers. — Adjudication de la gabelle, moyennant 1160 francs, au profit de Louis Tisserand. — Réparation à la maison d'école. — Délibération tendant à rétablir un régent pour la langue latine, en remplacement de Jean-François Demangeon, régent d'école, attendu qu'il ne faisait pas son devoir. — Inventaire des linges de la paroisse de Dompaire. — Réparation : des pavés de la rue; — des écuries occupées par les chevaux des dragons de La Mettre du Camp, en garnison à Dompaire. — Adjudication et réparation d'un petit pont à pied au Saulcy, pour remplacer provisoirement celui qui a été enlevé par l'inondation de 1740, et de la tour de l'église qui menaçait ruine. — Délibération au sujet d'une assignation que la ville avait reçue à la requête de M. Melon de La Grèze, par laquelle il réclamait à la ville le tiers des regains des prairies mises en réserve sur le finage de Dompaire. — Adjudication pour la reconstruction du pont du Saulcy, qui a été entraîné par l'inondation de 1740, à Claude Chauvelot, maître charpentier à Dompaire, pour 63 livres. — Requête du maître des hautes et basses œuvres, tendant à faire défense aux bourgeois d'enterrer les bêtes mortes. — La ville fait un règlement par lequel il était défendu au maître des hautes et basses œuvres et aux siens de mettre la main dans le panier de pain béni, de se placer indistinctement dans les bancs de l'église et de lâcher ses bêtes au troupeau commun. — Copie d'une lettre de M. de La Galaisière, par laquelle il fait connaître aux officiers de Dompaire, que l'intention du roi de Pologne était que M. de Launoy, receveur des finances d'Épinal, jouisse, dans le lieu de Dompaire, des mêmes droits, exemptions et priviléges dont il jouirait à Épinal, s'il y faisait sa demeure habituelle, et que la ville l'ait pour agréable. — Délibération ensuite d'une assignation donnée le 30 juin 1740, par la Chambre des Comptes de Lorraine, pour faire fournir à la ville les titres en vertu desquels elle est propriétaire des étangs pour lesquels elle payait un cens de 40 francs aux héritiers Duhoux. Les conseillers déclarent : que les bourgeois ne connaissent que trois étangs pouvant mouiller les murailles de la ville, qu'elle était propriétaire en partie de deux, contenant près de 9 arpents; qu'elle en payait un cens au domaine, et 40 francs aux héritiers Duhoux; lesquels se disaient aux droits de Guillaume Dély, à qui les étangs avaient été concédés par les souverains; mais qu'ils ne savent à quelle condition; et, par conséquent, que c'est auxdits héritiers à représenter les titres. Le troisième étang qui mouillait les murailles de la ville, du midi au couchant, vulgairement appelé le Petit-Étang, était possédé par les héritiers du même Duhoux, représentant Guillaume Dély, suivant qu'ils l'ont toujours entendu dire par leur père; entre ledit étang et les barbacanes, jusqu'aux murailles de la ville, les terrains qui y sont compris ont été acensés au profit du domaine aux particuliers chacun en droit, vers 1710, à la réserve d'un seul depuis chez Antoine Pierre jusqu'à chez la veuve Grand Mengin qui ne paye point de cens et

duquel le sieur Duhoux s'est emparé et où il y avait une poterne. Les conseillers disent ensuite que c'est aux héritiers Duhoux à produire les titres en vertu desquels ils lèvent ce cens de 40 francs, et, qu'au surplus, si la ville était obligée de les produire, elle ne le pourrait pas, puisque son greffe a été incendié en 1698; mais ils ajoutent : qu'il est certain que la ville en est propriétaire depuis un temps immémorial, et que les bourgeois espèrent que la Chambre des Comptes les maintiendra dans cette possession en continuant à payer le cens de 40 francs à qui de droit.

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1742-1749. — Adjudication de la gabelle, en 1744, au profit de Joseph Tisserant, pour 2000 francs. — Création de deux petits bangards et de quatre gardes de police, pour veiller à l'exécution des règlements contre les incendies, les cabarets et les fontaines. — État de l'argent déboursé par Joseph Balandier et de ses journées pour la poursuite du procès contre la commune de Bouzemont; il a dépensé 414 livres 18 sous, dont les trois quarts à la charge de la ville de Dompaire et l'autre quart à la charge de La Viéville et du Val-d'En-Bas. — Nomination de procureur pour défendre la ville contre la Chambre des Comptes de Lorraine; — pour procéder à la reconnaissance des étangs et poternes qui sont autour de Dompaire. — Réparation et changement des corps de la fontaine d'En-Bas. — Adjudication de la démolition de la tour de l'église, au profit de Charles Drouin pour 431 livres : les cloches ont été descendues et mises sur la place à une certaine hauteur pour pouvoir les sonner. — Délibération pour déterminer le parti qu'il y avait à prendre pour loger le curé; il a été résolu que l'on achèterait la maison voisine, donnée à la confrérie des morts, pour y faire un bâtiment nécessaire et pouvoir a été donné aux sieurs Mengin, prévôt, François Guérard et Joseph Ferry, de se rendre à Mirecourt pour en délibérer avec M. Alba, subdélégué, afin d'obtenir la permission d'acheter cette maison et d'y faire les travaux nécessaires. — Adjudication du pont du Saulcy et des réparations à faire aux fontaines. — Relaisse de la gabelle, au profit de Nicolas Georges, pour 1400 francs; du Grand-Étang, à M. Vautrin, pour 74 livres; du Petit-Étang, à Jean Imaire, pour 51 livres; de la curtille Trois-Mayc, à Nicolas Fresse, pour 20 livres, et du pâquis allant à La Viéville, à François Caney, pour 30 livres. — Copies de certificat de congés militaires, donnés : à César Thérèze, lequel avait servi 6 ans dans la milice pour la communauté de Dompaire, dans la compagnie du régiment des Thyanges; — à Nicolas Gérard, dit Saint-Remy, de la compagnie de Guillermont, et à Charles Valte, dit l'Éveillé, de la compagnie de Verneuil. — Délibération des habitants de Dompaire, Madonne-et-Lamerey, La Viéville, Naglaincourt et du Val-d'En-Bas, composant la paroisse de Dompaire, par laquelle il est signifié à Nicolas Morinot de déguerpir de la maison d'école pour la Saint-Georges ou on lui fera jetter ses meubles sur la route; et en outre, il est décidé que Nicolas Gand restera seul maître d'école, pour servir à l'église et pour enseigner les enfants, ainsi que la langue latine, suivant les conditions de son bail. — Règlement pour la taxe des denrées, ensuite de la cherté, dans l'intérêt des pauvres, si opprimés par la misère des temps, et pour mettre fin à l'avidité et au lucre des riches; la livre de pain blanc a été fixée à 2 sous 6 deniers; entre bis et blanc, 2 sous; d'orge mêlé avec du froment, 1 sou 6 deniers; de seigle avec de l'avoine, 1 sou 6 deniers; de bon bœuf 5 sous 6 deniers; de vache, 4 sous 6 deniers; de veau, 6 sous; de mouton, 6 sous; de brebis, 5 sous; de lard, 10 sous; le pot de vin de Dôle, 14 sous; de pays, 12 sous. — Ordre aux laboureurs, charrons et maréchaux, sous peine d'une amende de 5 francs, de rentrer leurs charrues et chariots dans les granges pour la nuit, afin d'éviter aux gens qui voyagent des chutes et blessures. — Procès-verbaux et amendes contre les bouchers, boulangers, cabaretiers et autres, pour poids reconnus trop faibles ou mesures trop courtes, et contre les laboureurs pour avoir laissé des voitures ou charrues sur la voie publique.

BB. 6. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1755-1764. — Remontrance du procureur du Roi au chef de la police tendant à faire diminuer le prix des denrées, à raison de la diminution des blés; elles ont été taxées savoir : la livre de pain blanc, 1 sou 9 deniers; de pain bis, 1 sou 3 deniers, avec défense aux boulangers de le vendre plus cher, et ordre d'en avoir toujours sur leurs étaux, sous peine de 50 francs d'amende; la livre de bœuf, valait 5 sous; de vache, 3 sous 6 deniers; de veau, 5 sous; — de mouton, 4 sous 6 deniers; le pot de vin vieux de pays, 16 sous; le nouveau, 12 sous. — Règlement pour la boucherie. — Délibération tendant à trouver un moyen pour payer la reconstruction de la maison curiale de Dompaire, attendu qu'il était impossible de lever, sur les paroissiens, l'argent dû à l'entrepreneur, vu la misère des temps; c'est pourquoi on a demandé à être autorisé à vendre la souille d'un canton de bois appelé Le Saulcy d'Adompt, contenant 40 jours, ainsi que le fonds et la souille d'environ 3 jours, dit au bois Délie, usuaire de ville. — Adjudication des ouvrages à faire au pont de

bois, au bas de la ville, au profit de François Gérard, pour 12 écus. — Réjouissance publique, feux de joie et illumination sur la place, le jour de la dédicace de la statue de Louis XV, en exécution d'un arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine; il a été ordonné par le procureur du Roi à tous les propriétaires, d'illuminer leurs fenêtres et de faire un petit feu devant chaque maison; les boîtes ont été tirées et les cloches sonnées. — Ordre de faire des réjouissances publiques pour l'heureux accouchement de la Dauphine et de la naissance du comte de Provence. — Vente des regains de la prairie d'Entre-deux-Eaux et de celle à côté du bois, contenant ensemble 87 fauchées. — Règlement de police par lequel il est ordonné : de balayer chacun devant chez soi, tous les samedis à 6 heures du soir et d'enlever les boues; de faire mettre des trappes sur l'entrée des caves donnant dans la rue, dans un délai de 8 jours, sinon on y sera contraint par saisie des meubles; il est défendu de faire aucun fumier dans les grandes rues et sur la place, sous peine de 25 francs d'amende; de jeter aucun pôt, bouteilles cassées et autres ordures dans les rues, ainsi que les pôts et vases d'eau par les fenêtres; et de laisser aucun chariot ou charrue, pendant la nuit, sur la place et dans les rues. — Relaisse du droit de châtrerie, au profit de Léopold Chevresson, maître châtreur à Blevaincourt. — Défense faite à Nicolas Gérard et Jean Giard, propriétaire de chevaux galeux, de les conduire pâturer avec les autres; on leur désigne un canton près du bois de La Noue. — Délibération tendant à obtenir l'autorisation de choisir un homme pour recevoir les paquets de lettres pour Dompaire et les environs, afin de les distribuer sans retard à leurs adresses; il devait faire construire une boîte avec une coulisse, pour que tout le monde puisse y jeter ses lettres, desquelles il faisait un paquet qui était remis au messager ordinaire de Nancy à Remiremont, à son passage à Dompaire, en allant de Mirecourt à Épinal, par la chaussée nouvellement construite qui passe au milieu dudit Dompaire; ce nouveau mode ne pouvait pas retarder ledit courrier, puisqu'il s'arrêtait pour faire rafraîchir son cheval en été, et qu'il couchait en hiver; par ce moyen les lettres ne resteront plus au bureau de Mirecourt ou d'Épinal, parce qu'il plaisait à ce messager de ne pas s'en charger, pour ne pas être responsable du port ou de l'embarras de les distribuer, et encore, quand il les apportaient, elles étaient laissées dans son auberge à la discrétion du public. — Curage du ruisseau, jusqu'aux vannes du moulin de Racécourt. — Déclaration faite par Claude-François Paquotte, boucher à Ville-sur-Illon, par laquelle il fait connaître qu'il est dans l'intention de venir s'établir à Dompaire pour y exercer la même profession. — Déclaration produite par les maire et commis de la ville, pour élire des asseyeurs chargés de répartir la subvention. — Adjudication de la subvention, à Martin Boban. — Réjouissances publiques, feux de joie et illuminations à Dompaire, au sujet : du rétablissement de la santé du Roi très-chrétien; de l'heureux accouchement de madame la Dauphine et de la naissance du comte d'Artois, ordonnées par arrêt de la Cour, sous peine de prison. — Procès : entre la ville et la commune de Madonne-et-Lamerey, au sujet de la vaine pâture sur la prairie de Ravoy; entre la ville et le fermier du domaine, qui prétendait avoir le tiers du prix des regains, partagés entre les habitants de Dompaire et ceux de La Viéville. — Conduite, à Lunéville, de deux miliciens à fournir par la ville. — Adjudication des fontaines et du pont du Saulcy. — Délibérations relatives : aux pauvres à mettre sur le rôle de la charité, pour être dispensés des subventions et recevoir des secours du bureau de charité; — aux inconvénients qui naîtront de la construction d'une chaussée dans la ville de Dompaire, ordonnée par M. Delisle, ingénieur du Roi, et à laquelle on devrait travailler incessamment (1759). — Le conseil représente que la ville a toujours été pavée; que si le pavage se trouvait en mauvais état c'est parce que l'on prévoyait la construction de la nouvelle chaussée d'Épinal à Mirecourt; que l'on attendait cette occasion pour le refaire à neuf parce qu'il avait été mal fait la première fois en 1724; que les dépenses considérables que la ville a été obligée de faire pour la construction du presbytère, de la tour et de l'agrandissement de l'église ont été un obstacle, et qu'enfin, il est de la décence d'une ville d'être pavée, et que d'ailleurs une chaussée serait nuisible, perdrait toutes les maisons de la grande rue et rendrait la ville boueuse et malpropre. (Le pavé aurait été fait à la charge des propriétaires, chacun devant sa propriété.) — Demande d'indemnité pour terrains cédés lors de la construction de la route d'Épinal à Mirecourt. — Délibérations relatives : à la refonte de la cloche, et au vingtième qui appartient à la ville dans les 900 arpents de forêts. — Taxe des denrées. — Règlement de police au sujet des incendies portant : « Que tous ceux chez qui le feu prendra seront condamnés » à une amende de 20 francs, si c'est de jour, et de 40 » francs, si c'est de nuit, lorsque le beffroi aura sonné. »

BB. 7. (Cahiers.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1762-1769. — Nominations de gardes champêtres; — rapports de délits champêtres et de vaine pâture. — Bans mis sur les propriétés. — Signification d'un arrêt de la Cour portant défense à tout marchand et autres, de vendre ni débiter pour huile d'olives, de l'huile de pavots, dite huile

douce ou d'œuillets. — Copie d'un arrêt de la Cour Souveraine portant règlement au sujet des serviteurs et domestiques. — Requêtes adressées à l'intendant par Joseph Ferry, Joseph Petit-Didier et Joseph Retournard, par lesquelles ils remontrent que, pour la construction de la chaussée d'Épinal à Mirecourt, on leur a pris des terrains et que, pour les indemniser, ils demandent quelques petites parcelles près de cette chaussée. — Rapport contre Étienne Bartement, de Begnécourt, pour avoir passé, avec une voiture chargée, attelée de six chevaux, dans un canton de pré dit le pré Bazin, situé à l'extrémité de la saison des Grands-Quartiers, lequel devait être fermé. — Levée du ban pour les vendanges. — Rapport fait par Jean Prévôt, bangard à Dompaire, assisté de Dominique Étienne, laboureur au même lieu, contre le pâtre de La Viéville qui gardait les vaches dans un canton de prairie du finage de Dompaire, dit Entre-deux-Eaux, clos de ruisseau, de sorte qu'il avait été dans la nécessité de faire passer ses vaches à la nage pour y arriver; le bangard, pour réaliser sa prise, prit une vache dudit troupeau, ce que voyant, le pâtre y accourut pour s'y opposer, mit le poing sous le nez du bangard et cherchait même son couteau pour le poignarder; puis voyant qu'il ne pouvait seul empêcher cette prise, il appela son fils qui gardait le troupeau des bêtes blanches du même lieu, en lui criant « Venez, « venez, tuez les b.... », lequel y accourut chargé de pierres et armé de son fouet; il frappa un coup de manche de sa courgée sur Dominique Étienne, ainsi que plusieurs coup de triques et de pierres.

BB. 8. (Cahiers.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1768-1772. — Taxes des denrées : en 1768, au mois de novembre, la livre de pain blanc vaut 2 sous 3 deniers; de bis, 2 sous; de mouton, 4 sous 6 deniers; de veau, 5 sous 6 deniers; de bœuf, 5 sous; de vache, 3 sous 6 deniers; de porc frais sans os, 8 sous; avec des os, 7 sous; le pot de vin vieux, 24 sous. — Au mois d'octobre 1769, la livre de pain blanc vaut 3 sous; de bis, 2 sous 6 deniers; le pot de vin, 20 sous. — Au mois d'avril 1770, la livre de pain blanc vaut 3 sous 6 deniers; de pain bis, 3 sous; le pot de vin de Comté, 24 sous; de vin vieux, 26 sous; de pays, 20 sous; la livre de bœuf, 6 sous 6 deniers; de vache, 5 sous; de veau, 6 sous. — Au mois de juin, la livre de pain blanc vaut 3 sous 9 deniers; de bis, 3 sous 3 deniers. Au commencement de juillet, le pain blanc vaut 4 sous; le bis, 3 sous 6 deniers. — Le 17 du même mois, le blanc vaut 4 sous 3 deniers; le bis, 4 sous 3 deniers. — Le 26 du même mois, le blanc vaut 4 sous 6 deniers; le bis, 4 sous. — Le 30 du même mois, le blanc vaut 4 sous 3 deniers; le bis, 3 sous 9 deniers. — Au mois d'octobre, le blanc vaut 4 sous et le bis 3 sous 6 deniers. — Au mois d'avril 1771, le blanc vaut 4 sous 9 deniers et le bis 4 sous 3 deniers. — Au 23 juillet, le pain blanc vaut 5 sous; bis mélangé de son, 4 sous 3 deniers; de méteil, 3 sous 9 deniers; la livre de bœuf, 6 sous; de vache, 5 sous; de veau, 6 sous; de mouton, 6 sous; le pot de vin de Comté, 24 sous; de pays, 22 sous. — Le 13 juillet 1770, des plaintes sont portées par différents bourgeois contre les boulangers qui refusaient du pain sous prétexte qu'ils n'étaient pas obligés de marcher par denier livre, et qu'ils en vendaient à des étrangers au-dessus de la taxe. On leur a ordonné de délivrer aux habitants de la paroisse, du pain, par livre, et même par demi-livre, et à la taxe, et défense leur est faite de n'en vendre aux étrangers qu'après que les habitants en seront fournis, tant que durera la disette. — Défense faite par le doyen de Dompaire, à Dominique Étienne, laboureur au même lieu, de vendre à d'autres qu'aux paroissiens de cette ville, six sacs de blés, qu'il avait en sa possession, sous peine de 100 francs d'amende. — Rapport fait contre madame de Maison-Blanche, gentilhomme résidant à Dompaire, pour avoir lavé un vase dans le bassin de la fontaine d'En-Bas.

BB. 9. (Registres.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1772-1778. — Adjudication pour la fourniture de bornes pour les bois communaux. — Délibérations relatives : à l'acquisition de la maison incendiée de mademoiselle de Biétach de Bouzemont, pour y construire un Hôtel-de-Ville; — à faire un emprunt pour la payer; — aux moyens à prendre pour parvenir à la construction d'un Hôtel-de-Ville, d'un auditoire, de prisons, et, par la suite, de halles, sur l'emplacement de la maison de ladite de Biétach, dont l'acquisition a été approuvée, par un arrêt de Louis XV, le 27 novembre 1773; — adjudication desdits travaux au profit de Joseph Tirvandé, entrepreneur de bâtiments à Gorhey, le 23 mai 1777, pour une somme de 5,400 livres de Lorraine, et à condition que les débris des anciennes prisons lui seront accordées, à charge par lui d'en faire la démolition à ses frais, sans détériorer les murs qui les avoisinent, ni porter aucun préjudice au canal des moulins. — Réparation à neuf des fontaines adjugées à François André. — Nominations de doyen, commis, bangards, forestiers, sergent de police et de collecteurs. — Visite des poids et mesures chez : Jean-François Imaire, sous-fermier du magasin à sel de la ville; Michel Clanché, censitaire du moulin; Anne Couserot, veuve de

Nicolas Fraize, censitaire du four banal; Antoine Parmentier et Jean-Joseph Morel, débitants de tabac à Dompaire et Joseph Laurent, débitant de tabac à Lamerey. — Bans pour la fenaison et la moisson. — Mise en réserve des prairies pour faire des regains. — Délibérations : qui ordonne que la fête de Saint-Louis sera annoncée au son de la cloche et du tambour, et que tous les bourgeois seront obligés d'illuminer leurs maisons comme d'ancienneté; — relative aux travaux à faire à la toiture de l'église, aux ponts du Saulcy et à celui en pierres, près de la porte d'En-Bas, qui ont été adjugés à Gérome Dieudonné, maître charpentier à Dompaire; — à l'acensement, pour 99 ans, au profit de Sébastien Poirot, de 30 toises de terrain à prendre dans le pâquis d'En-Bas, alias dit Es-Fontenottes, ensuite d'un ordre de l'intendant au syndic de la ville de Dompaire, de se trouver à Épinal ou à Deyvillers, pour se rendre ensuite sur la route de Rambervillers, pour y recevoir 26 toises cubes de chaussées pour la part de la ville de Dompaire, dont les corvéables étaient tenus de s'y trouver le lendemain. — Traité fait entre le curé et Marguerite Rose de France, pour tenir l'école des filles de la paroisse. — État fourni par le maire royal et échevin de la ville de Dompaire, au sujet du finage, des récoltes et de la circonscription de la paroisse. Ce finage était usager aux habitants des villages de La Viéville, Naglaincourt, le Val-d'En-Bas et Dompaire, il contenait 1900 jours de terre cultivées, chaque année, à la charrue et était divisé en deux saisons de chacune 950 jours; l'une était destinée à semer du blé, du seigle et de l'orge chaud, et l'autre à semer de l'avoine, de l'orge, des pois, des lentilles et autres menus grains. De toutes ces terres, moitié étaient passablement bonnes, et les autres mauvaises; elles étaient cultivées par 27 charrues, 12 à Dompaire, 7 à La Viéville et 8 à Naglaincourt. Pour ensemencer ces terres, il fallait 3,126 boisseaux de blé, 40 de seigle, 150 d'orge, 2,565 d'avoine et 135 de pois; le produit, année moyenne, était de 9,380 boisseaux de blé, 120 de seigle, 300 d'orge, 3,847 d'avoine et 270 de pois. — En 1773, il n'y avait encore que 17 jours de vignes et sur lesquels il y en avait 7 qui commençaient seulement à produire, les 10 autres n'étant plantées que depuis 2 ans. Toutes ces vignes ne promettaient pas de produire beaucoup, attendu qu'elles avaient été plantées dans des terrains ingrats et qui n'avaient pas été cultivés, à cause de leur stérilité; elles n'ont rapporté en 1773, que 1 muid et demi de vin; les fruits champêtres ont produit 9 muids de cidre. Il y avait, la même année, à Dompaire, 78 chevaux, 82 bêtes à cornes et 109 bêtes à laine; à La Viéville, 53 chevaux, 26 bêtes à cornes et 45 bêtes à laine; à Naglaincourt, 36 chevaux, 28 bêtes à cornes et 19 bêtes à laine. — De toutes les terres qui étaient destinées à être semées d'avoine, il y en avait la plus grande partie qui restaient incultes, parce qu'il n'était pas possible de les mettre en culture dans cette saison, à cause de la proximité des montagnes et du climat toujours froid, cause qui faisait périr ordinairement cette graine dans le temps du germe, ou de la maturité, de manière que si elle ne périssait pas au printemps, elle périssait en automne. — La paroisse de Dompaire était composée des villages de La Viéville, Naglaincourt, le Val-d'En-Bas, Madonne-et-Lamerey, et des fiefs de Chenimont et de Craincourt. L'octroi de cette ville fut établi par lettres patentes du 13 décembre 1717 : tout bourgeois doit payer pour chaque mesure de vin qu'il encave, 1 franc barrois, à moins que ce vin ne provienne d'un fonds à lui appartenant, ou du finage de cette ville, ou ne soit acheté d'un forain; chaque cabaretier paie en outre 1 franc chaque mesure, pour droit de débit; le droit de tuerie consiste en 5 francs pour tuer un bœuf; 3 francs pour une vache; 2 francs pour un porc; 1 franc pour un veau et 6 gros pour un mouton. Le droit de moulage est de 6 gros par resal de blé, et de 3 gros pour resal d'autres grains.

BB. 10. (Cahiers.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1774-1789. — Taxe des denrées. — Règlements de police. — Nominations de collecteurs pour lever la subvention. — Déclaration des bois communaux appartenant à la ville de Dompaire; c'étaient : les Grands-Bois, contenant 823 arpents; le Chanot, 105; le bois de Nauve, 95; Le Bouchau, 132; le bois des Clos, 156; Viaumois, 104; Le Mironbois, 87; et Derrière-le-Bouchau, 70, total 1,552 arpents, dont La Viéville et Naglaincourt prenaient le quart. — Plainte présentée par Nicolas Georges, ancien fermier du Roi, par laquelle il dit : que vers 1774 il fut établi une brigade d'employés à Dompaire du nombre desquels étaient un nommé Baudoin, avec sa femme, un fils et une fille; Baudoin père étant mort au bout de deux ou trois ans, son fils le remplaça dans la brigade, puis sortit de Dompaire avec sa mère. La fille nommée Marguerite qui, du vivant de son père, menait déjà une vie clandestine et avait déjà eu un enfant, continua à rester à Dompaire après le départ de sa mère et à y mener une vie scandaleuse. — Élections du maire, des officiers municipaux et des notables.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1718-1722. — Comptes des recettes et dépenses de la ville de Dompaire, rendus par Pierre Claudel,

Nicolas Pétin et Euric Viriot, receveurs des deniers patrimoniaux et de l'octroi de la même ville. — Recettes de : 48 livres pour location du pâquis allant à La Viéville, adjugé à Joseph Retournard pour 3 ans; 39 livres pour location du pâquis de dessous l'huilerie adjugé à Jean-Charles Contal; 121 livres pour location de l'étang de dessous, laissé à Gérôme Jeandot; 140 livres pour l'étang appelé le Grand-Étang, laissé à Jean Richard; 10 livres pour cens dus à la ville; 28 livres levées pour le sonnage des cloches; 1,878 francs 4 gros pour location de l'octroi; — en 1719, 1,555 francs de Nicolas Pétin, fermier du droit d'encavage et de détail des vins, à raison de 1 franc par mesure pour les bourgeois et 2 francs pour les cabaretiers; 725 francs de Jean Marchand, pour la ferme des moulins. — Dépenses de : 28 francs 1 gros pour le sonnage des cloches; 2 francs à François Gérard pour avoir été employé à faire le partage des regains; 9 francs 7 gros 4 deniers, pour la quote-part de la subvention de Jean-Claude Colin qui est mort, et dont la veuve est insolvable, et Marie de Mosnière qui s'est évadée; 94 francs aux officiers de la gruerie pour droit de marque des bois; 40 francs à M. Duhoux pour un cens que la ville lui doit annuellement pour les étangs convertis en prés; 7 francs à Nicolas Perrin, Jean Richard et Dominique Pierron, pour avoir été employés à faire le partage des fruits champêtres; 81 francs à Mademoiselle de La Grèze, veuve de Jean-François de La Grèze, vivant substitut à la prévôté de Dompaire, pour honoraires et avances qu'il avait faites à la ville; 301 francs pour réparations faites au bassin de la fontaine sur la place; 102 francs à Jean Richard, pour réparation du pont d'En-Bas; 114 francs pour le second payement des dettes de la communauté; 84 francs à George Vauthier pour réparation de la croix de dessus le clocher de Dompaire; 4 francs pour une messe le jour de la Saint-Roch; 28 francs pour aller consulter le procès entre la ville de Dompaire et la commune de Gelvécourt; 70 francs à Joseph Balandier, commis de la ville, pour poursuivre ce procès; 42 francs à Ignace Pierrot, peintre à Dompaire, pour avoir fait une carte topographique devant servir pour ledit procès; 36 francs pour réparation aux prisons de la ville. — Procès contre les cabaretiers qui refusaient de payer l'entrée des vins. — Les arquebusiers de Dompaire vont à Remiremont. — La ville se trouvant dans le besoin d'argent, loue pour 15 années, payables d'avance, des propriétés, pour pouvoir satisfaire aux frais du procès contre la commune de Gelvécourt, et des blés que l'on a fourni à Épinal et Remiremont et qui se trouvaient dans un grenier d'abondance, établi à Dompaire. — Réparation du pont du Saulcy, adjugée à Jean Richard, pour une somme de 530 francs. — Procès contre le sieur Melon de La Grèze, au sujet de son troupeau. — Total des recettes : en 1719, 524 francs 11 gros; — en 1720, 2,887 francs 8 gros 3 deniers; — en 1721, 5,300 francs 2 gros 11 deniers; — en 1722, 3,133 francs 11 gros 9 deniers. — Total des dépenses : en 1719, 762 francs 6 gros; — en 1720, 1,805 francs 7 gros 12 deniers; — en 1721, 4,953 francs 11 gros 2 deniers; — en 1722, 2,737 francs 6 gros 4 deniers.

CC. 2. (Cahiers.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1723-1724. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes, par Joseph Monchablon et Nicolas Pétin, receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi de Dompaire. — Recettes de : 1,800 francs pour la ferme des moulins, de la gabelle et de la boucherie; 272 francs de la vente du haut poil et des regains des étangs appartenant à la ville; 1,650 francs pour l'octroi adjugé à Charles Julien. — Dépenses de : 450 francs à Charles Contal, pour pareille somme qu'il avait prêtée à la ville; 196 francs pour les frais du voyage fait par MM. de La Grèze et Deblaye, nommés par la ville, pour assister aux obsèques de Monseigneur le Prince royal; 378 francs pour frais du procès de la ville contre la commune de Gelvécourt; 50 francs pour le repas de la Saint-Léopold; 28 francs pour avoir aidé à lever le plan du territoire de la ville; 10 francs pour faire la séparation des bois de la ville de ceux de Begnécourt, ensuite d'une sentence rendue par la gruerie de Mirecourt; 10 francs pour la reconnaissance des bornes séparatives des bois de la ville de ceux de Bouzemont, et pour en planter de nouvelles; 14 francs à Ignace Pierrot, géomètre peintre, pour avoir fait les armoiries aux officiers qui ont été députés pour aller au service du prince Clément; 14 francs pour réparation aux prisons. — Les communautés de Dompaire, La Viéville et le Val-d'En-Bas, avaient droit de percevoir 6 gros sur chaque pied d'arbre tiré de leurs bois, les trois quarts appartenaient à Dompaire, et l'autre quart à La Viéville et le Val-d'En-Bas. — Les officiers de l'Hôtel-de-Ville présentent une requête, en 1723, à Son Altesse Royale, pour être autorisés à prêter les blés qui étaient sur les greniers de la ville, parce qu'ils dépérissaient. — Total des recettes en 1723, 3,185 francs 8 gros 5 deniers, et des dépenses, 2,893 francs 1 gros 4 deniers.

CC. 3. (Cahiers.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1725-1728. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes, par Nicolas Pétin,

Joseph Monchablon et Jean Roussel, receveurs des deniers patrimoniaux et d'octrois de Dompaire. — Recettes de : 1,500 francs pour la ferme des octrois, et de 125 francs pour les francs-vins; 78 francs pour vente de bois; 112 francs pour location de l'étang de dessus; 179 francs pour le Grand-Étang; 46 francs pour la curtille Troismailles; 119 francs pour le pâquis allant à La Viéville; 34 francs pour le pré dit Le Pâquis allant à l'huilerie. — Dépenses de : 33 francs pour achat de poudres et de plombs pour les chasses de Son Altesse; 128 francs pour le premier payement dû aux arquebusiers; 105 francs pour les ouvriers qui ont été employés sur les grandes routes; 192 francs pour le premier payement de la dette due à Mortal; 128 francs au sieur de Launoy, receveur de Son Altesse à Dompaire, pour les arquebusiers; 300 francs pour le dernier payement de la dette due au sieur Gauché; 56 francs pour location de la chambre de ville; 50 francs pour location des greniers où sont les blés de la ville; 15 francs au curé pour la gerbe de la Passion. (Autrefois le curé récitait la Passion après les offices, tous les dimanches, depuis l'Invention jusqu'à l'Exaltation de la Sainte Croix, et recevait une somme de 15 francs, qui a ensuite été réduite à 9 francs; ce droit était appelé gerbe de passion); 50 francs pour le repas du jour de la Saint-Léopold; 126 francs aux ouvriers qui ont travaillé au marnage des cloches; 67 francs pour le voyage de M. Le Pan, ingénieur de Son Altesse lorsqu'il vint visiter le pont qui est au bas de la ville; 35 francs pour aller à Lunéville présenter une requête à Son Altesse afin d'obtenir la permission de rétablir le pavé de la ville; 116 francs au sieur Boutte, commis, pour avoir été employé au procès que la ville soutenait contre les habitants de Bouzemont, au sujet de la vaine pâture; 132 francs pour frais d'un procès intenté à la ville, par Claude Vincent, pour obtenir le payement d'une somme qui lui était due pour le curage de la rivière qui traverse les prairies de Raceprey et d'Entre-deux-Eaux; 12 livres pour l'entretien des comptables pendant 6 jours qu'ils furent mis en prison, par ordre du sieur Brontin, ingénieur, parce que la ville était en retard pour les travaux qui lui étaient assignés sur la route de Charmes à Nomexy; 12 livres à Jean Richard, serrurier à Dompaire pour l'entretien de l'horloge. — Procès intentés à la ville : par le fermier du domaine, au sujet du tiers denier, sur certains terrains qui avaient été loués pour 15 ans et de la vente des regains; — par Éric Viriot, au sujet du troupeau de bêtes rouges de la ville et du Val-d'En-Bas, pour les avoir empêché de passer à la prensiére (de les mettre à l'ombre pendant la chaleur du jour) dans un pré qui lui appartenait, dit à La Curtille Pitel; par Antoine Brutte, fermier de la Curtille Troismailles.

CC. 4. (Cahiers.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1729-1736. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes, par Jean et Nicolas Roussel, Marie André, veuve dudit Nicolas Roussel et Joseph Gadault, receveurs des deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville de Dompaire. — Recettes de : 20 francs pour l'étang dit des Fontenottes; 21 francs pour l'étang des Motardiers; 77 francs pour celui des Curtilles; 1,478 francs pour location de l'octroi, en 1730; — en 1731, 1,350 francs; — en 1732, 1,640 francs; — en 1735, 1,785 francs; — et en 1736, 1,165 francs. — Dépenses de : 420 francs pour frais de voyage et de crêpe au prévôt et à M. de La Grèze, pour assister aux pompes funèbres de Léopold, duc de Lorraine; 70 francs pour avoir sonné pendant 6 semaines et 25 francs pour les flambeaux, le jour du service dudit duc; 50 francs pour le repas du jour de la Saint-François; 217 francs pour réparations à l'église; 93 francs pour curer le ruisseau et les étangs; 278 francs pour huile fournie à l'église; 322 francs à Mathiot d'Épinal, pour fourniture d'une horloge; 349 francs pour ornement d'église; 233 francs pour la construction de la nouvelle prison et de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Nancy; 200 francs pour pavés faits à Dompaire; 148 francs pour la conduite de 30 sacs de blés à Schelestadt, pour le Roi; 175 francs au même sujet et pour un autre voyage; 14 francs pour conduire les enfants de Gabriel Grosjean, fugitif; 19 francs pour des plaques posées sur les avenues de la ville, par ordre de Son Altesse; 1,056 francs pour 342 toises 2 pieds de pavé; 326 francs pour l'horloge fournie à la ville, en 1733, par Mathiot d'Épinal; 248 francs à Vauthier, charpentier, pour réparations faites aux ponts; 100 francs pour l'entretien des fontaines; 4 livres 10 sous pour avoir curé le bief de Chenimont; 17 francs à Léopold Paquotte pour barreaux mis aux prisons de Dompaire; 147 livres pour réjouissances faites à l'occasion du mariage de Son Altesse. — Total des recettes : en 1729, 1,874 francs 6 gros 5 deniers; — en 1730, 2,320 francs 10 gros 8 deniers —; en 1731, 2,864 francs 8 gros; — en 1732, 2,557 francs 2 gros; — en 1733, 3,904 francs 11 deniers; — en 1734, 3,970 francs; — en 1735, 2,640 francs 2 gros 7 deniers; — et en 1736, 3,100 francs 3 gros. — Total des dépenses : en 1729, 3,980 francs 12 gros, 12 deniers; — en 1730, 3,480 francs 1 gros 10 deniers; — en 1731, 2,466 francs 8 gros 8 deniers; — en 1732, 2,367 francs; — en 1733, 2,916 francs 11 deniers; — en 1734, 3,954 francs 9 gros 6 deniers; — en 1735, 1,280 francs 1 gros; — et en 1736, 1,999 francs 9 gros.

CC. 5. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1744-1751. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes par Pierre Claudel, receveur des deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville de Dompaire. — Recettes de : 857 livres 2 sous, pour la gabelle, adjugée à Joseph Tisserant en 1744; — en 1745, elle a été adjugée à Joseph Baland pour 775 livres; — en 1746, à Nicolas George, serrurier à Dompaire, pour 737 livres 2 sous 6 deniers; — en 1747, au même George pour 743 livres; — en 1750, à Joseph François, chirurgien à Dompaire, pour 600 livres; 118 livres pour les Grands-Étangs. — Dépenses de : 300 livres pour les honoraires de l'architecte, chargé des travaux de l'église, dont l'adjudication a été passée le 13 novembre 1748, au profit de Charles Drouin, maître charpentier à Dompaire; 148 livres au sieur Trial, secrétaire de M. Alba, subdélégué au Bailliage de Vosges et à Aldric, son architecte, pour honoraires au sujet de la visite pour la réédification de l'église; 607 livres à Drouin pour les travaux de ladite église; 300 livres à Joseph Tirvandé, entrepreneur de la tour de la même église; 51 livres à Élophe Pater, commis de la ville pour faire la conduite de deux miliciens à Nancy; 30 livres pour réjouissances faites à l'Hôtel-de-Ville, le jour de la Saint-Stanislas; 6 livres à Lionard, pour avoir fourni le magasin pour mettre l'avoine des chevaux de la compagnie de M. de La Valle, capitaine au régiment de Noailles; 31 livres au sieur Saint-Denis, courrier de Nancy à Remiremont, pour ses peines de passer à Dompaire, afin de faciliter au public l'envoi et la réception des lettres; 50 livres pour la poudre et les feux de joie le jour de la Saint-Stanislas, depuis la prise de possession de la Lorraine; 62 livres à Michel Pierrot, marchand à Dompaire, pour le luminaire qu'il a fourni le jour des services de la Reine de Pologne; 23 livres 5 sous pour un chapeau bordé, des guêtres et des souliers pour le milicien et demi que la ville est obligée de fournir à Nancy; 6 livres au curé pour dire la Passion, depuis l'Invention jusqu'à l'Exaltation de la Sainte Croix; 124 livres, pour poudres, bois, fagots, chandelles, flambeaux, violons, haut-bois et fusils, pour le feu de joie, ordonné par arrêt de la Cour, en actions de grâce de l'heureux accouchement de Madame la Dauphine. Les francs vins qui étaient ajoutés à toutes les adjudications en recettes pour la ville, étaient un droit de 12 pour cent, dont la moitié appartenait à la ville, le quart au prévôt, le huitième au procureur, et le dernier huitième au comptable, lequel recevait ensuite 1 liard par franc sur toutes les recettes. — En 1747, le comptable remontre qu'il a été obligé de faire des recettes extraordinaires, parce que la ville était trop accablée, par la réédification de son église, qu'elle est obligée de faire et la construction d'une nouvelle maison de cure, vu que l'ancienne était trop vieille et qu'on était obligé d'en louer une. — En 1750, le même fait remarquer qu'il n'a fait aucune recette du produit des pâquis et des étangs de la ville, parce que le domaine s'en est emparé, suivant un arrêt, de sorte que la ville n'avait plus de recette ordinaire que la gabelle. — Total des recettes : en 1744, 4,173 livres 16 sous 10 deniers; — en 1745, 3,930 livres 9 sous 4 deniers; — en 1746, 3,750 livres 5 sous 6 deniers; — en 1747, 5,671 livres 17 sous 9 deniers; — en 1748, 5,965 livres 8 sous 10 deniers; — en 1749, 5,874 livres 13 sous 1 denier; — en 1750, 5,906 livres 16 sous 4 deniers; — et en 1751, 5,798 livres 17 sous 10 deniers. — Total des dépenses : en 1744, 412 livres 6 sous 6 deniers; — en 1745, 542 livres 9 deniers; — en 1746, 954 livres 12 sous 9 deniers; — en 1747, 754 livres 14 sous 6 deniers; — en 1748, 1,126 livres 1 sou 10 deniers; — en 1749, 677 livres 13 sous 3 deniers; — en 1750, 873 livres 8 sous 6 deniers; — et en 1751, 532 livres 2 sous 6 deniers.

CC. 6. (Cahiers.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1752-1759. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes, par Pierre Claudel, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Dompaire. — Recettes de : 429 livres pour les trois quarts des regains vendus, les villages de La Viéville et Naglaincourt pour l'autre quart; en 1759, 944 livres pour la vente des mêmes regains, dans lesquelles, le domaine a pris le quart, la ville moitié, et La Viéville l'autre quart. — Dépenses de : 43 livres pour un missel à l'église; 4,114 livres à Joseph Tirvandé, entrepreneur de bâtiments à Harol, pour ouvrages à l'église et à la tour; 62 livres pour réjouissances à la naissance du duc d'Aquitaine et autant à la naissance du duc de Berry; 27 livres 15 sous à Jean-François Demengel, pour avoir fourni 52 rations d'avoine à une compagnie de hussards qui a passé à Dompaire; 45 livres pour le feu de joie à la naissance du comte de Provence; 45 livres pour un autre feu de joie à l'occasion de la dédicace de la statue de Louis XV; 1,075 livres à Joseph Tirvandé, pour le second et troisième payement des ouvrages du nouveau presbytère; 75 livres à Joseph Parvé, pour l'entretien des fontaines; 37 livres pour acheter des souliers, des guêtres et des chapeaux à trois miliciens que la ville doit fournir; 94 livres à Martin Boban, pour le vingtième imposé à la ville; 35 livres à Évrard, huissier à la Maîtrise, pour la part de la communauté

de Dompaire à la marque des bois de la maison de cure dudit lieu ; — 4 livres au curé et au maître d'école pour avoir célébré une messe solennelle le jour de la Saint-Stanislas ; — 14 sous pour des chandelles pour illuminer l'Hôtel-de-Ville et 50 livres pour le repas des officiers ; — 168 livres pour réparations à l'horloge ; — 104 livres à M. Brehaviller, curé de Dompaire, pour acheter un antiphonaire. — Total des recettes : en 1752, 4,911 livres 12 sous 2 deniers ; — en 1753, 6,400 livres 8 sous 7 deniers ; — en 1754, 4,147 livres 6 sous 5 deniers ; — en 1755, 4,447 livres 2 sous 3 deniers ; — en 1756, 3,486 livres 13 sous 9 deniers ; — en 1757, 2,708 livres 1 sou 5 deniers ; — en 1758, 2,682 livres 7 sous 4 deniers ; — et en 1759, 2,213 livres 17 sous 9 deniers. — Total des dépenses : en 1752, 509 livres 9 sous ; — en 1753, 3,425 livres 2 deniers ; — en 1754, 744 livres 10 sous 6 deniers ; — en 1755, 2,019 livres 14 sous 3 deniers ; — en 1756, 1,265 livres 5 sous 3 deniers ; — en 1757, 1,055 livres 7 sous 9 deniers ; — en 1758, 2,077 livres 19 sous 5 deniers ; — et en 1759, 2,060 livres 4 deniers. — En 1754, la compagnie de cavalerie du sieur Moutié était logée à Dompaire. — Refonte de la grosse cloche, à Valfroicourt. — Procès au sujet du bois du Bouchau, contre la commune de La Viéville.

CC. 7. (Cahiers.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1760-1765. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes, par Nicolas Gand, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Dompaire. — Recettes de : 510 livres de Joseph Ferry, aubergiste à Dompaire, en décharge de Nicolas George, adjudicataire de la gabelle, moulage, encavage et tuerie de la ville pour 1762 ; — 534 livres de Antoine Legras pour la même gabelle ; — 539 livres pour la vente des regains ; — 125 livres du sieur Espailly, receveur des domaines et bois, au bureau de Mirecourt. — Dépenses de : 15 livres pour avoir transporté la fontaine d'en bas de la ville, à un autre endroit et réparé celle de la place, ensuite de la reconstruction de la chaussée, par ordre de l'inspecteur ; — 21 livres à Antoine Legras pour avoir curé la rivière et les fossés, à la charge de la ville ; — 3 livres 17 sous pour reconduire à Nancy M. Vulfran-Jacqueville, médecin de la charité royale, qui était venu à Dompaire pour arrêter la maladie populaire et épidémique qui y régnait en 1760 ; — 12 sous à Jean Humbert pour porter, à Mirecourt, une requête tendant a obtenir la permission de vendre le bois Dély ; — 3 livres 17 sous 6 deniers à Charles Saint-Clas, enrôlé pour la communauté de Dompaire ; — 34 livres pour les fournitures faites par Jean Garré, laboureur à Bouxières-aux-Bois, pour la compagnie de gendarmerie qui était en quartier à Dompaire, au mois de décembre 1758 ; — 709 livres à Claude Maniguet, de Mirecourt, adjudicataire des fontaines de Dompaire et du pont de pierres au bas de la ville ; — 3 livres 7 sous à Joseph Remy, huissier de la prévôté de Dompaire, pour assignations données, tant à la commune de Madonne-et-Lamerey, qu'à plusieurs particuliers de Dompaire, dont les bêtes avaient été prises dans la prairie de Ravoy, pour les traduire à la Cour Souveraine ; — 173 livres à Joseph Ferry, collecteur, pour la subvention de la ville ; — 258 livres au caissier de la recette générale des finances pour la contribution proportionnelle de cette ville à la dépense générale des frais d'enrôlement de 1761 et 1762 ; — 2 livres 6 sous pour deux ustensiles propres à racler la langue des animaux pendant le temps de la maladie du bétail, en 1763 ; — 7 livres 10 sous pour 6 bornes séparatives pour planter dans la tranchée, entre les bois de Dompaire et ceux de Begnécourt ; — 129 livres au caissier de la recette générale des finances à Nancy, pour la part de la ville aux dépenses du premier établissement de Rozières ; — 64 livres pour réparations à la maison d'école ; — 297 livres pour la refonte de la grosse cloche ; — 574 livres pour la reconstruction du pont du Saulcy, adjugé, le 8 juin 1762, au profit de Mathias Robinet, de Darnieulles, lequel l'a cédé à Jean Didelot, entrepreneur aux Forges ; — 42 livres pour le pavé depuis la fontaine de la place jusque près du four banal ; — 144 livres à Jean Maire, greffier en chef de la prévôté de Dompaire, comme adjudicataire des réparations à faire à l'église de La Viéville et au cimetière y attenant, pour la part de la ville, dans la somme de 200 livres, montant de l'adjudication ; — 1 livre 10 sous à Joseph Ferry, maire de La Viéville, pour avoir aidé à cantonner les regains. — Total des recettes : en 1760, 645 livres 14 sous 3 deniers ; — en 1761, 1,080 livres 19 sous 2 deniers ; — en 1762, 623 livres 7 sous 3 deniers ; — en 1763, 1,449 livres 10 sous 6 deniers ; — en 1764, 2,197 livres 8 sous 10 deniers ; — et en 1765, 1,566 livres 9 sous 11 deniers. — Total des dépenses : en 1760, 460 livres 2 sous 10 deniers ; — en 1761, 1,368 livres 3 sous 9 deniers ; — en 1762, 964 livres 2 sous 11 deniers ; — en 1763, 1,134 livres 11 sous 2 deniers ; — en 1764, 2,035 livres 9 sous 4 deniers ; — et en 1765, 1,206 livres 8 sous 2 deniers.

CC. 8. (Cahiers.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1766-1774. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes, par Nicolas Gand, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Dompaire. — Recettes de : 520 livres de Antoine

Legras, aubergiste à Dompaire, pour la gabelle, moulage, encavage et tuerie, pour 1770; — 17 livres à François Ferry, laboureur à Naglaincourt, en qualité de fermier de Hiacinthe Bregeot, de Gorhey, pour un cens affecté sur un pré situé près de Dompaire, entre le bief du moulin et le ruisseau, lequel cens faisait partie de celui annuel de 9 francs que le fermier du domaine avait coutume de réclamer à la ville; — 85 livres des propriétaires qui ont anticipé sur les usuaires de ville. — Dépenses de : 31 livres à Jean L'hôte, pour son salaire annuel de la commission de piéton à lui adjugée en 1764; — 100 livres à Gérôme Dieudonné, charpentier à Dompaire, pour relever la toiture de l'église; — 19 livres à Nicolas Morinot, pour avoir sonné pendant 6 semaines pour feu Sa Majesté le roi de Pologne; — 34 livres pour les frais du tirage de la milice de Dompaire, fait à Darney; — 231 livres pour ornements à l'église; — 5 livres au comptable pour faire l'inventaire des titres et objets mobiliers appartenant à la ville; — 78 livres à Jean-Baptiste Drouin, charpentier à Lamerey, pour travaux faits à l'église de Dompaire; — 12 livres 12 sous pour avoir sonné pendant 24 jours, 3 fois par jour, ensuite de la mort de la Reine, le 11 juillet 1768; — 36 livres 12 sous pour deux exemplaires de l'instruction du 1er mai 1765, concernant le service des places; — 31 livres à Antoine Vauthier, piéton à Dompaire, pour porter une requête à la Cour Souveraine tendant à obtenir l'exécution d'un arrêt du Conseil du 20 août 1712, et pour confirmer les marchés qui se tenaient à Dompaire, avec permission de les faire afficher; — 95 livres à François Petitdidier, pour l'entretien, le logement et l'éducation de l'enfant de feu Thomas Gratte, vivant notaire et procureur royal de la prévôté de Dompaire; — 2,100 livres à François André, adjudicataire des fontaines; — 15 livres 10 sous pour location d'une chambre, laquelle a été comprise dans l'incendie arrivé à Dompaire, le 9 septembre 1772; — 18 livres à Marguerite Régnier, fille majeure résidant à Dompaire, pour l'aider dans sa situation affligeante à entretenir sa sœur toujours infirme; — 15 livres 10 sous pour procéder à la reconnaissance des droits et cens dus à la ville; — 876 livres 7 sous à M. Estivant, avocat à la Cour, tenant le bureau de la correspondance de Mirecourt à Paris, pour frais d'obtention de lettres patentes à l'effet d'être autorisé à faire l'acquisition de la maison incendiée en 1772, de M. de Biétach, pour y construire un auditoire et un Hôtel-de-Ville; — 7 livres au sieur Husson, inspecteur des ponts et chaussées, pour ses honoraires, au sujet d'un cassis indivis entre Dompaire et le ban de Madonne; — 6 livres 8 sous, au curé pour rétribution de la Gerbe de Passion; — 40 livres 10 sous pour avoir sonné pendant 40 jours, 3 fois par jour et chaque fois pendant une demie-heure, ensuite de la mort de Louis XV. — Total des recettes : en 1766, 983 livres 1 sou 9 deniers; — en 1767, 687 livres 1 sou 11 deniers; — en 1768, 714 livres 18 sous 6 deniers; — en 1769, 763 livres 14 sous; — en 1770, 916 livres 16 sous 3 deniers; — en 1771, 869 livres 18 sous 6 deniers; — en 1772, 766 livres 7 sous 6 deniers; — en 1773, 595 livres 2 sous 2 deniers; — en 1774, 1,753 livres 13 sous 6 deniers. — Total des dépenses : en 1766, 920 livres 13 sous 10 deniers; — en 1767, 666 livres 5 sous 3 deniers; — en 1768, 563 livres 9 sous 10 deniers; — en 1769, 537 livres 5 sous 1 denier; — en 1770, 638 livres 1 sou 3 deniers; — en 1771, 694 livres 14 sous 10 deniers; — en 1772, 798 livres 11 sous 1 denier; — en 1773, 494 livres 16 sous 11 deniers; — et en 1774, 1,528 livres 1 sou 8 deniers.

CC. 9. (Cahiers.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1775-1784. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes, par Nicolas Gand, Jean-Baptiste Vincent et Dominique Le Gros, en qualité de fondé de pouvoir de Charles-Antoine Legras, receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Dompaire. — Recettes de : 433 livres pour la ferme de la gabelle, encavage et tuerie; — 64 livres levées avec les autres impositions pour subvenir aux menues dépenses de la ville, à cause de l'insuffisance des revenus; — 2,032 livres provenant de la vente des bois en 1775; — 2,500 livres, de la vente des bois en 1777; — 604 livres pour la ferme de la gabelle en 1778; — 102 livres pour 22 cordes de bois, pour faire cuire le salpêtre de Dompaire; — 660 livres pour le produit des regains en 1778; — 1396 livres pour le même produit en 1782; — 5,854 livres de Nicolas Gand, comme ancien receveur; — 512 livres de la gabelle en 1784; — 220 livres d'une imposition mise sur les contribuables de la ville par les collecteurs, pour éteindre les frais d'un procès que la ville avait soutenu à la Chambre des Comptes de Lorraine, contre le marquis de Ville-sur-Illon, au sujet du refus que Claude Brice, bourgeois de Dompaire, avait fait de remplir la commission de collecteur, contrairement à ses prédécesseurs, sous prétexte qu'il était maire dudit marquis. — Dépenses de : 2,029 livres à François André, meunier à Roxette, adjudicataire pour le rétablissement à neuf des fontaines de la ville; — 100 livres au sieur Patrice de Biétach, écuyer, résidant à Bouzemont, pour 2 années de rente d'un capital de 1,000 livres pour acquisition de sa maison qui avait été incendiée; — 345 livres à Jean Villemin, maître charpentier à Dompaire, pour l'adjudication à lui faite le 27 novembre 1771, de la construction à neuf des halles que l'on croyait faire; —

129 livres au receveur de l'hôpital des enfants trouvés de Nancy, pour la part de la ville; — 22 livres pour le contrat d'acquisition de la maison de M. de Biétach et 224 livres pour l'amortissement d'une autre maison achetée par la ville, de Marguerite de Biétach, par acte passé par devant maître Parmentier, notaire à Dompaire, le 24 février 1775; — 2,400 livres à Joseph Tirvandé, entrepreneur de bâtiments à Gorhey, adjudicataire de l'Hôtel-de-Ville et des prisons à construire à Dompaire, à lui adjugée le 23 mai 1777; — 409 livres pour travaux faits sur la route d'Épinal à Mirecourt; — 93 livres au prévôt, pour aller à Nancy et à Darney, relativement à un procès que la ville de Dompaire allait défendre contre les habitants de La Viéville et Naglaincourt, au sujet de la prairie de Raceprey; — 19 livres pour avoir fait conduire la veuve de Jean Durand à Nancy, par ordre de François de Neufchâteau et 3 livres pour un drap pour couvrir la voiture; — 6 livres au sieur Arragon de Darney, pour faire l'état de situation de Dompaire, par ordre du subdélégué; — 2,845 livres à Dominique Royal, entrepreneur de bâtiments à Tatignécourt, comme adjudicataire des réparations à faire à l'église de Dompaire et au pont du Saulcy. — Total des recettes : en 1775, 3,483 livres 3 sous 2 deniers; — en 1776, 594 livres 12 sous 10 deniers; — en 1777, 3,717 livres 12 sous 6 deniers; — en 1778, 1,987 livres 9 sous 2 deniers; — en 1779, 1,539 livres 4 sous 11 deniers; — en 1780, 2,120 livres 19 sous; — en 1782, 3,022 livres 2 deniers; — en 1783, 7,526 livres 14 sous 2 deniers; — et en 1784, 4,715 livres 5 sous 10 deniers. — Total des dépenses : en 1775, 3,349 livres 7 sous 7 deniers; — en 1776, 551 livres 1 sou 4 deniers; — en 1777, 3,365 livres 4 sous; — en 1778, 1,261 livres 19 sous 5 deniers; — en 1779, 1,332 livres 11 sous 5 deniers; — en 1780, 1,031 livres 13 sous 5 deniers; — en 1782, 1,518 livres 16 sous 6 deniers; — en 1583, 3,782 livres; — et en 1784, 946 livres 6 sous 3 deniers.

CC. 10. (Cahiers.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1786-1789. — Comptes rendus par devant les seigneurs de la Chambre des Comptes, par Jean-Joseph Canon, en qualité de procureur fondé de Nicolas Claudel, syndic de la ville de Dompaire. — Recettes de : 210 livres pour le droit de moulage; — 320 livres pour l'octroi de vins et de la tuerie; — 900 livres pour le produit des regains en 1787; — 536 livres pour vente de bois; — 150 livres pour l'octroi et le moulage des grains en 1789; — 283 livres pour l'encavage des vins et la tuerie la même année. — Dépenses de : 35 livres au sujet de la prise du troupeau de vaches de Dompaire; — 86 livres pour le marc d'or imposé sur cette ville; — 7 livres 15 sous à Antoine Vauthier, pour porter aux seigneurs de la Chambre des Comptes, le tableau du désastre causé à Dompaire par l'incendie du 2 décembre 1785, pour les prier d'avoir égard dans les réparations; — 9 livres 6 sous à six manœuvres pour déblayer une partie des ruines des maisons incendiées, afin de retirer les animaux qui y avaient péri et qui commençaient à rendre une odeur insupportable capable d'infecter la ville; — 536 livres pour le contingent des travaux sur les routes imposés à la ville en 1787; — 93 livres au sieur de Ferriet, chevalier, seigneur de Ceintrey, demeurant à Dompaire, pour location de la chambre de ville; — 63 livres pour réparation de la toiture de la maison d'école de Dompaire, les trois quarts à la charge de Dompaire, et l'autre quart à la charge de La Viéville; — 1 livre 5 sous à Jean Pacotte et Nicolas Counot, maréchaux à Dompaire et à Lamerey, pour visiter les bêtes desdits lieux; — 45 livres déboursées à différents individus, pendant la maladie épidémique qui a régnée à Dompaire en 1788; — 171 livres pour réparation des fontaines; — 8 livres 13 sous 1 denier pour le port d'un paquet adressé à M. Robert, curé de Dompaire, pour le faire connaître aux corporations dudit lieu, lequel renfermait un procès-verbal du conseil de la ville de Caen, relatif à la mort de M. de Belzunce; — 2 livres 2 sous 7 deniers pour le port d'un paquet adressé au même curé, lequel renfermait deux procès-verbaux du résultat des délibérations prises par le comité de Nancy, pour soutenir les droits du Tiers-État, avec une invitation, aux corporations de Dompaire, de réunir leurs efforts à ceux du comité pour l'avantage de la cause commune; — 14 sous 3 deniers pour le port d'un autre paquet adressé aux officiers municipaux de Dompaire, et renfermant une adresse au Roi et à la Nation, de la part de la commune de Remiremont, sur le projet d'abolir la dîme ecclésiastique; — 11 livres 12 sous 6 deniers à Nicolas Jacquinet et autres, pour frais de réception par eux avancés à la Maîtrise des eaux et forêts de Darney, en qualité de forestiers; — 5 sous pour le port d'une lettre adressée à Dompaire, par François de Neufchâteau, pour avoir des renseignements sur l'histoire des Vosges; — 46 livres 10 sous à Joseph Salmon, procureur fondé de la communauté de Dompaire, pour suivre un procès devant la Maîtrise de Darney, au sujet d'un rapport de bois fait contre ladite commune; — 21 livres 10 sous pour le salaire de Claude-Joseph Petitjean, piéton de Dompaire; — 4 livres 6 sous pour 7 mains de papier et une livre et demie de chandelles, fournies à l'assemblée primaire, tenue à Dompaire en 1789; — 1 livre à Barthélemy Couzot, manœuvre à Dompaire, pour avoir conduit un dé-

tachement du régiment d'Angoulême à Valfroicourt; — 15 livres 10 sous à Gaspard Pierrot, graveur à Épinal, pour un sceau qu'il a fait à la municipalité de Dompaire; 6 sous 3 deniers pour le port d'une lettre de l'évêque de St-Dié adressée à Dompaire, à l'occasion du payement d'un second vicaire, par lui envoyé pour desservir la paroisse, lors de la vacance de la cure; — 18 livres au sieur Vautrin, maire à Dompaire, pour 2 mesures de vin par lui fournies pour rafraîchir la garde civique d'Épinal, la nuit du 10 au 11 juillet 1789, le jour de l'émeute d'Ambacourt, et 11 livres 12 sous pour pain fourni au même sujet; — 8 livres à Charles-Antoine Legras, pour avoir visité les grains du finage après la grêle du mois de juillet 1789; — 90 livres à Gérôme Dieudonné, charpentier à Dompaire, pour une guérite, un faisceau d'armes et un lit de camp pour loger la garde civique; — 665 livres à Joseph Petit, entrepreneur à Lerrain, pour les réparations du pont du Saulcy, à lui adjugées le 17 mai 1789. — Total des recettes : en 1786, 3,030 livres 6 sous 11 deniers; — en 1787, 4,337 livres 3 deniers; — en 1788, 3,424 livres 13 sous 5 deniers; — et en 1789, 3,395 livres 17 sous 1 denier. — Total des dépenses : en 1786, 845 livres 3 sous 1 denier; — en 1787, 1,613 livres 17 sous 4 deniers; — en 1788, 764 livres 13 sous; — et en 1789, 1,542 livres 6 sous 16 deniers.

CC. 11. (Liasse.) — 247 pièces, papier.

1756-1788. — Déclarations de biens pour servir de base à l'imposition par : Joseph-Alexis Duhoux, Joseph Retourna, François Ferry, Joseph Ferry, François Demangel, Jean-Baptiste Lafontaine, Joseph Roussel, Nicolas Frise, Jean-Baptiste Claudel, Nicolas-Antoine Fériet, Antoine Grandgeorge, Claude Vautrin, avocat, Sébastien-Étienne Thiriet, Claude-Étienne Bigot, conseiller au Bailliage, Marie-Françoise Duhoux, veuve de Pierre-Léopold de Launoy, Jean-Baptiste Vincent, César Thérèse, Jean-Baptiste Mangin, chirurgien du Roi, Joseph Marchal, Charles-Léopold Pacotte, Catherine Julien, veuve de Nicolas-Antoine Andreux, Claude Oger, Joseph L'hôte, Claude-Léopold Pochard, Nicolas Gand, Nicolas George, Joseph François, Jean Humbert, François Ferry, Jean-Antoine Ferry, Antoine Parmentier, Nicolas Parizot, Jean-Dominique Didelot, Nicolas-François-Victor Vautrin, seigneur du fief de Craincourt, Charles-Antoine Legras, Antoine Pater, Joseph Salmon, Jean-Baptiste Poirot, François Perrin, Nicolas Jacquinet, Silvestre Robert, Jean-Michel Clancher, Joseph Parvé, François Grégoire, Joseph Cornement, Jean-Joseph Canon, Claude Ferry, Élisabeth Grandcolas, Nicolas Petitdemange, Charles Frise, Marguerite Boban, etc., tous demeurant à Dompaire et aux environs. — Rôles des sommes dues au Roi par les habitants de Dompaire.

CC. 12. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1728-1744. — Rôles des bourgeois qui composent la communauté de Dompaire, pour répartir les contributions, suivant les déclarations faites par les asseyeurs. La subvention s'est élevée à 1,575 livres en 1728, — 1,675 livres en 1730, — 1,629 livres en 1732, — 1,500 livres en 1733, — 1,525 livres en 1734, — 1,532 livres en 1735, — 1,550 livres en 1736, — 1,600 livres en 1737, — 1,430 livres en 1738, — 1,800 livres en 1739, — 1,934 livres en 1740, — 1,761 livres en 1741, — 2,093 livres en 1742, — 1,924 livres en 1743, et 2,241 livres en 1744. — Au nombre des exempts, comme nobles, figurent : MM. Mélon de La Grèze, écuyer, seigneur du fief de Craincourt; Duhoux, seigneur de Hennecourt, comme possédant un fief à Dompaire; Joseph Duhoux, seigneur de Gorhey; de Biétach, seigneur de Bouzemont; Marie-Anne Crantenoy, veuve de Thomassin, écuyer, seigneur de Mondoré; de Bermand, écuyer, et Claude de Villelonge, écuyer, avocat à la Cour, entré à Dompaire le 13 août 1744. — Exempts par décret : Marc-Antoine Cherrier, chevau-léger de S. A., prévôt et contrôleur pour le chapitre de Remiremont; François Gory, avocat à la Cour; Georges Tournay, chirurgien ordinaire de S. A.; de Launoy, receveur des finances de S. A.; M. Poiresse, comme gouvernante de son frère, curé à Dompaire, Pierre Cugnin, avocat. — Exempts comme mendiants : Anne Gormand, Anne Houard, Claude Bonnet, et la veuve de Nicolas Rouel, entrée à Dompaire au mois de février 1735, sortie le 1er mai 1736, pour aller mendier son pain parmi le monde.

CC. 13. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1745-1759. — Rôles des bourgeois qui composent la communauté de Dompaire, pour répartir les contributions suivant les déclarations faites par les asseyeurs. — La subvention de 1745 s'est élevée à 2,402 livres; — de 1746, à 2,576 livres; — de 1747, à 2,321 livres; — de 1748, à 2,327 livres; — de 1749, à 2,490 livres; — de 1750, à 2,597 livres; — de 1751, à 2,653 livres; — de 1752, à 3,113 livres; — de 1753, à 2,910 livres; — de 1754, à 2,791 livres; — de 1755, à 2,936 livres; — de 1756, à 3,042 livres; — de 1757, à 2,962 livres; — de 1758, à 3,065 livres, et de 1759, à 2,624 livres. — Au nombre des exempts comme nobles, figurent : Joseph-Alexis Duhoux, seigneur foncier de Dompaire; Claude de Villelonge, avocat à la Cour; de Bompart, lieutenant de dragons; Antoine Guyot, officier dans le régiment de Clermont-Tonnerre; de Ferriet,

écuyer, seigneur de Puligny, etc., prévôt de Dompaire, et Guyot, bas officier d'invalides, en quartier à Salins, lequel revenait à Dompaire tous les ans pendant un ou deux mois en congé, pour vaquer à ses affaires. — Gérard Cosson, était exempt parce qu'il avait 10 enfants vivants. — Nicolas François Vautrin, capitaine réformé du régiment royal Lorraine, demeurant chez son frère, à Dompaire, en 1752. — Exempts par la communauté : Nicolas Gand, régent d'école ; Joseph Gremillet, geolier ; Jean Arnould, pâtre des bêtes blanches. — Exempts comme mendiants : Barbe Demange, George Frebinet, Pierre Gérard, la veuve Perrosé, la veuve Claude Gérard, Jean-Claude Lionnois, la veuve Dubulté et la veuve Jean-François Demangel.

CC. 14. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1760-1775. — Rôles des bourgeois qui composent la communauté de Dompaire, pour répartir les subventions, suivant les déclarations faites par les asseyeurs. — La subvention de 1760 était de 2,645 livres ; — de 1761, 2,954 livres ; — de 1762, 2,226 livres ; — de 1763, 2,366 livres ; — de 1764, 2,716 livres ; — de 1765, 2,708 livres ; — et de 1775, 2,470 livres. — Exempts comme nobles : François de Monsure, chevalier, seigneur de Libus-le-Grand, pensionnaire de Louis XV, gendarme écossais, qui s'est marié à Dompaire le 8 janvier 1760 et est mort en 1764 ; Jean-Baptiste de Maisonblanche, gentilhomme, seigneur haut, moyen et bas justicier à Dompaire, pour un quart ; Charles-François-Stanislas Cuny, écuyer, avocat au Parlement ; Pierre Cuny, écuyer, avocat, prévôt enquêteur et examinateur de la prévôté de Dompaire. — Exempts comme invalides : Antoine Guyot, possesseur de 20 jours de terre à chaque saison, louées de moitié à la veuve Giard, du fief de Chenimont ; il était bas officier invalide et venait en congé tous les ans à Dompaire, pendant 1 ou 2 mois. Jusqu'en 1761, il n'avait jamais été porté sur les rôles d'imposition de la ville de Dompaire, des fiefs de Craincourt et de Chenimont, lesquels étaient cependant sur le finage commun entre les communautés de Dompaire, La Viéville et Naglaincourt, cette dernière faisant partie du ban de Madonne. Cette manière d'agir parut ridicule aux commis de la subvention qui crurent devoir imposer le fief de Craincourt, appartenant à M. Vautrin qui l'occupait, et celui de Chenimont à Madame Étienne, d'Épinal.

CC. 15. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1776-1789. — Rôles des bourgeois qui composent la communauté de Dompaire, pour répartir les subventions, suivant les déclarations faites par les asseyeurs. — La subvention de 1775, était de 2,470 livres ; — de 1776, 2,224 livres ; — de 1777, 2,377 livres ; — de 1778, 2,459 livres ; — de 1779, 2,563 livres ; — de 1780, 2,370 livres ; — de 1781, 2,288 livres ; — de 1782, 2,313 livres ; — de 1783, 2,148 livres ; — de 1784, 2,141 livres ; — de 1785, 2,266 livres ; — de 1786, 2,511 livres ; — de 1787, 2,386, livres ; — de 1788, 2,142 livres ; — et de 1789, 2,153 livres. — Exempts comme nobles : Nicolas-François-Joseph de Gelnoncourt, baron de Darnieulles, lequel est sorti de Dompaire pour aller résider à Darnieulles, le 23 avril 1789. Louis-François-Joseph de Gelnoncourt, chevalier, baron de Darnieulles ; Nicolas-François de Finance, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. — Exempts comme invalides de S. M. : Antoine Guyot, maréchal-des-logis, Jean-Baptiste Étienne, dit Saint-Amand, brigadier au régiment Dauphin ; Joseph Vaxelaire, invalide retiré ; Ragajot, chirurgien-major des armées et pensionnaire de S. M. — Exempts comme mendiants : la veuve Jean Étienne ; Élisabeth et Marguerite Régnier, filles infirmes ; la veuve Joseph Pétin ; la veuve Nicolas Demenge et la veuve Jean-Baptiste Arnould. — Mort de Jean-Claude Vautrin, vivant procureur du Roi à Dompaire, le 15 août 1783, époque de la maladie épidémique qui a sévi dans cette ville. Au commencement de 1784, la communauté a adressé une requête à la Chambre des Comptes de Lorraine tendant à faire diminuer l'imposition, et faisant valoir la maladie épidémique de 1783, qui a ménagé fort peu de familles, et dont un très-grand nombre ressentent encore les tristes suites, ainsi qu'une dépense extraordinaire de 2,845 livres pour réparer l'église et le pont du Saulcy. — Nicolas Manissier était exempt en 1789, comme père de 10 enfants vivants.

CC. 16. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1591-1785. — Copie d'une charte donnée par Charles III, duc de Lorraine, ensuite d'une remontrance à lui faite par Barbe de Salm, sa cousine, abbesse de Remiremont, dans laquelle elle lui dit : qu'elle possède une maison dans le clos de la ville de Dompaire, qui, de toute ancienneté, est franche de tous traits, tailles, aides, subsides, impositions et servitudes, ainsi que ses dépendances. Charles, par cette charte confirme la franchise de cette maison et dépendances, et lui donne droit de tenir troupeau à part, d'ériger colombier à sa commodité ; il affranchit aussi le pressoir situé au bout de la vigne de Bouzemont, appartenant à ladite Barbe, ainsi que les appartements du vigneron. — Requête des officiers de l'Hôtel-de-Ville adressée au chancelier

de Lorraine, au sujet de plusieurs articles qui avaient été rayés des comptes du receveur de la ville, pour les années 1739 et 1741. — Requête présentée au chancelier par Pierre-François Melon de La Grèze, écuyer, avocat à la Cour, demeurant à Craincourt, par laquelle il réclamait 70 livres à la ville de Dompaire pour avoir, pendant 20 jours, procédé à la reconnaissance des étangs qui mouillaient autrefois les murailles de la ville, afin de reconnaître s'ils appartenaient au sieur Duhoux ou au duc de Lorraine. — Requête adressée à la Chambre des Comptes par les maire, syndics et habitants de la communauté de Dompaire, au sujet de la nomination de Claude Auger, comme collecteur pour la haute classe, attendu que le sieur Duhoux, propriétaire d'une maison franche dans ladite ville prétendait que ledit Claude Auger, fermier de cette maison franche, serait exempté de cette charge. — Adjudication des octrois de la ville de Dompaire pour les années 1783 et 1789. — Requête adressée à la Chambre des Comptes par les maire, syndics et habitants de Dompaire par laquelle ils demandent si Marie-Marguerite de Biétach, née baronne de ce nom, veuve de Jean-Claude Vautrin, vivant substitut et prévôt de la prévôté et gruerie de Dompaire, doit être exempte de la subvention. — Requête adressée à la même Chambre par les mêmes, ensuite d'un mandement à eux adressé par les seigneurs de ladite Chambre concernant la nomination de Dominique-Antoine Ferry, et de Jean-Joseph Canon, horloger, comme collecteurs pour lever la subvention de 1785, lesquels étaient officiers du marquis de Ville-sur-Illon qui prétendait exercer un droit de basse justice sur les bourgeois de Dompaire; ils ajoutent qu'il est impossible de trouver un homme capable de répondre des deniers de S. M., parce que ledit marquis prenait tous ses officiers dans la première classe, par conséquent les plus solvables, lesquels étaient exempts des impôts de la ville.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1778-1782. — Hôtel-de-Ville. — Construction d'un Hôtel-de-Ville, d'un cachot, d'une prison et d'un logement pour le geolier, à Dompaire, par Joseph Tirvandé, entrepreneur à Gorhey. — Devis et états estimatifs. — Les pierres de tailles ont été prises à Girancourt (75 voitures); les pavés au même lieu (20 voitures); 116 voitures de sables pris dans les coulants et ruisseaux autour de Dompaire; 50 voitures de sable au Haut-Fays; les matières des anciennes prisons, propres à resservir, ont fourni 100 voitures.

DD. 2. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1764-1782. — Église. — Délibérations et devis des ouvrages à faire aux voutes, chapelles et chœur de l'église de Dompaire. — Copie du mandement de l'évêque de Toul, au sujet de ces réparations.

DD. 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1771. — Halles. — Construction des halles, sur la place de Dompaire, devant le jardin du sieur Duhoux; lesquelles avaient 50 pieds de long sur 20 de large, elles étaient couvertes en tuiles creuses. — Devis et états estimatifs des travaux.

DD. 4. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1774. — Maison d'école. — Réparation de la maison d'école de Dompaire, adjugée à Jean-Baptiste Drouin, charpentier à Lamerey. — Cette réparation a été faite à la charge des habitants de Dompaire, La Viéville, Naglaincourt, le Val-d'En-Bas, Madonne-et-Lamerey et une partie de Bettegney.

DD. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Corps de garde. — Cahier des charges et adjudication de guérite, lit de camp et d'un faisceau d'armes pour le corps de garde de la ville de Dompaire.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Fontaines. — Devis estimatif fait par Vincent Chatillon, maître maçon à Dompaire, et Jean-Baptiste Drouin, maître charpentier à Lamerey, pour construire un cassis destiné à conduire les eaux refluantes de la fontaine de la place, jusqu'à l'embouchure de la décharge qui existe sous le four banal, éloignée de ladite fontaine, de 13 toises.

DD. 7. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1782-1789. — Ponts. — Procès-verbaux de visite, devis, cahier des charges et adjudication du pont du Saulcy, au profit de Dominique Royal, entrepreneur à Tatignécourt, pour 1,060 livres. — Remontrance de la communauté de Dompaire adressée à l'intendant de Lorraine dans laquelle on représente : qu'il existe deux ponts appartenant à la ville ainsi qu'un mur et deux fontaines publiques qui sont en mauvais état, et qu'on demande à les réparer afin d'éviter leur ruine totale.

DD. 8. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754. — Cloches. — Requête adressée au chancelier de Lorraine par les officiers municipaux de Dompaire, au sujet de la refonte d'une cloche, dont le sieur Robert, maître fondeur à Robécourt demande l'adjudication à des conditions favorables. — Délibération par laquelle on traite avec lui pour la somme de 150 livres tournois.

DD. 9. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1759. — Route d'Épinal à Mirecourt. — Visite faite par le sieur Husson, inspecteur des ponts et chaussées, au département de Neufchâteau, ensuite d'une requête présentée par Melon de La Grèze et Portel, de Craincourt, au sujet des terrains à eux pris pour la construction de la chaussée d'Épinal à Mirecourt, et pour lesquels ils demandent une indemnité.

DD. 10. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1770. — Cassis de Julvenet. — Devis et état estimatif d'un cassis à construire à Julvenet, sur le chemin entre Dompaire et Madonne, sur l'emplacement d'un ancien pont, à la charge des deux communes.

DD. 11. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1707. — Acensements. — Acte passé par devant Husson, tabellion général à Dompaire, entre le sieur Claude Blancheville, cordonnier à Dompaire, adjudicataire, à titre de cens, d'une partie des terrains et fossés de ladite ville, moyennant 20 francs de cens envers le domaine, en vertu d'un acte d'acensement passé à son profit et à celui de plusieurs bourgeois de Dompaire, le 4 août 1707; ledit Blancheville, par cet acte, engage une partie de son acensement, pour en jouir comme il l'avait fait lui-même, savoir : à George Prévôt, de Dompaire, un terrain qui est derrière sa maison, contenant 4 vergées, depuis la muraille de la ville jusqu'au ruisseau; — au sieur de Biétach, le terrain qui est derrière sa maison, contenant 12 vergées; — aux enfants de Charles Julien, comparant par Charles Chartier leur tuteur, un terrain derrière leur maison, contenant 9 vergées, 20 pieds; — à Thiriet, greffier, 12 vergées, toujours en suivant; — à Mademoiselle Demengeon, en qualité de tutrice de ses enfants, 8 vergées; — aux héritiers de feu Nicolas Jacques, comparant par Nicolas Jeandot, leur fermier, 8 vergées; — à Joseph Counot, représenté par le sieur Tournai, 12 vergées; — au sieur Bexon, avocat à Remiremont, 21 vergées; — à Claude Parvé, à cause des enfants mineurs de feu Jean Parvé, pour moitié, Claude Michaud et Marie Évrot pour l'autre, 3 omées 18 vergées; — à Joseph Bregeot, 1 omée 6 vergées; — à Joseph Bertrand, 9 vergées, — à Dominique Drouin, 7 vergées; — ledit Blancheville ne conserve que le terrain derrière sa muraille et de la maison du sieur Demengeon, jusqu'à la porte d'en bas, contenant 21 vergées.

DD. 12. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Locations de terrains communaux. — Adjudication des terrains appartenant nuement à la ville de Dompaire, 18 omées un quart à prendre dans le pâquis du Saulcy entre le ruisseau d'une part et le surplus dudit pâquis d'autre, etc.

DD. 13. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1754-1787. — Regains. — Procès-verbaux de vente et de partage des regains des prairies mises en réserve en suite d'arrêts de la Cour.

DD. 14. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1761-1777. — Affouages. — Assiettes de : 39 arpents à délivrer pour les affouages de 1761 aux 77 habitants qui composaient les communautés de Dompaire, La Viéville, Naglaincourt et le Val-d'En-Bas; — de 39 arpents pour l'affouage de 1764, au canton dit le Prensieu. — Rôle des bourgeois de Dompaire, pour le lot des portions dans les affouages à délivrer en 1777 au canton de Viaumois.

DD. 15. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1673. — Vaine pâture. — Acte passé par devant M. Barbier, tabellion général à Dompaire, en présence de Demenge Colas, Demenge Henri, Claude Thiébault et Claude Noé, de Begnécourt, délégués par les habitants de ladite commune, lesquels se sont adressés aux bourgeois de Dompaire et du Val, en leur représentant le peu de pâture que possédait la communauté de Begnécourt, et, en cette considération, les priant de bien vouloir leur permettre d'envoyer pâturer leur bétail, consistant en chevaux, vaches et chèvres, sur le finage de Dompaire, du côté dudit Begnécourt, jusqu'à la fontaine de Délichamp en tirant droit au côteau de dessus la fontaine d'Ausoncourt, et de là, tirant droit au pré Bazien; à quoi les bourgeois de Dompaire ont consenti, lesquels étaient représentés par François Molé, doyen, Nicolas Toussaint, commis de la communauté, Maurice Bregeot, mayeur, et Jean-Clément Cossin, de La Viéville, lesquels

se portent fort pour la communauté de Dompaire, et accordent cette permission à ceux de Begnécourt, pour un an seulement sans qu'ils puissent s'en prévaloir pour l'avenir, et pour laquelle, ceux de Begnécourt promettent de payer à ceux de Dompaire, entre les mains du receveur, la somme de 30 francs.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1764. — Ordonnance du Roi concernant les invalides, par laquelle il dit : qu'ayant été engagé dans différentes guerres qui se sont succédées les unes aux autres, il était nécessaire d'admettre un nombre considérable d'officiers, de bas officiers et soldats, dont le nombre s'élève à plus de 30,000, à l'Hôtel royal des invalides ; qu'étant informé que la plupart desdits officiers et soldats, grâce au repos, aux soins et au bien-être qu'ils y ont éprouvés, sont rétablis de leurs blessures ou des infirmités que les fatigues inévitables de la guerre avaient occasionnées, et qu'ils préféreraient passer le reste de leurs jours dans leurs foyers, il consent à leur accorder les moyens d'y subsister, parce qu'il trouve encore l'occasion de donner plus d'extension à l'établissement royal des invalides, de leur donner une nouvelle preuve de sa bienveillance, et de son désir de leur marquer, en toutes occasions, la satisfaction qu'il éprouve des bons et fidèles services qui lui ont été et qui lui seront rendus. — Copie d'une lettre écrite par M. de La Galaizière, intendant de Lorraine et adressée aux officiers de la ville de Dompaire, au sujet des dispositions à prendre pour parvenir à constater le nombre et la résidence des bas officiers et soldats invalides retirés dans leur paroisse, en exécution de l'ordonnance du Roi du 26 février 1764. Il fait connaître que ces officiers et soldats invalides, rentrés dans leurs foyers, en cas de maladie, doivent être admis sans difficulté, nourris et médicamentés dans les hôpitaux et maisons de charité, en abandonnant à ces établissements la solde dont ils jouissaient, pour le nombre de jours qu'ils y resteront, parce que, dit le Roi, ces hommes rentrant dans la société de leur province doivent y profiter des mêmes avantages que les autres citoyens ; que le temps qu'ils ont sacrifié à la défense de la patrie est un titre de plus pour les rétablir dans leurs droits, et que c'est même une faveur pour ces établissements que de leur accorder la solde de ces soldats retirés, puisque les autres citoyens y sont admis gratuitement.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1720-1743.— Procès soutenu par la ville de Dompaire, contre la communauté de Bouzemont, au sujet du droit de vaine pâture que celle-ci voulait exercer dans la forêt du Mirombois, laquelle appartenait à Dompaire. — Mémoires, assignations et sentences.

FF. 2. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1721. — Enquête et audition de témoins, au sujet d'un procès soutenu par la ville de Dompaire et la communauté de La Viéville, contre ceux de Gelvécourt, pour la vaine pâture dans un canton de bois dit le Saulcy d'Adompt, finage de Dompaire.

FF. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1727-1729. — Procès soutenu par les commis, préposés et bourgeois de Dompaire, La Viéville, Naglaincourt et le Val-d'En-Bas, contre François Lopvet, procureur audit lieu, et Claude Retournard, laboureur à La Viéville, au sujet d'anticipations sur les chemins et usuaires communaux, à l'entrée du canton dit des Grands-Quartiers ou de Grand-Prey, près de Dompaire, sur lesquels ledit Lopvet avait fait couper une certaine quantité d'arbres fruitiers.

FF. 4. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1727-1729. — Procès soutenu par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Dompaire, contre Joseph Tisserant, cabaretier, boulanger et boucher au faubourg de Mirecourt, (commune de La Viéville) lequel prétendait être exempt de l'octroi, parce qu'il restait dans ce faubourg, qui ne faisait pas partie de la ville de Dompaire.

FF. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1732-1733. — Procès soutenu par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Dompaire, contre Charles Desmarets, tailleur d'habits et aubergiste près la ville de Dompaire, où il a fait bâtir une maison en 1731, au sujet de ce qu'il prétendait être exempt de payer les octrois comme les bourgeois de la ville.

FF. 6. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1730-1731. — Procès soutenu par la ville de Dompaire contre le sieur Pierre Fatet, marchand bourgeois à Dompaire, qui avait été établi receveur des octrois de cette ville par décret de S. A. et qui, au bout de 3 mois, est devenu insolvable, et le sieur Joseph Monchablon, tabellion général et procureur postulant, au sujet du reliquat de leurs comptes, comme receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Dompaire.

FF. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1726-1744. — Procès soutenu par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Dompaire, contre le sieur Didier Chapelain, maître des hautes et basses œuvres dudit lieu, au sujet de ce que celui-ci voulait enfreindre le règlement qui avait été fait le 15 janvier 1740 pour les droits de rifflerie et de police du maître desdites œuvres. Par ce règlement, il était défendu au maître des hautes et basses œuvres et aux siens, d'aller à la messe dans la grande nef de l'église, de mettre la main dans le panier de pain béni, de lâcher ses bêtes dans le troupeau commun, de rapporter des cuirs chez lui, en été, etc. Ce règlement, qui avait été fait par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Dompaire, fut annulé par arrêt de la Cour de Lorraine. — Nomination du sieur Bourg aux fonctions de maître des hautes et basses œuvres de la prévôté de Dompaire.

FF. 8. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1741-1742. — Procès soutenu par les communautés de Dompaire, La Viéville, Naglaincourt et Le Val-d'en-Bas, contre le sieur Melon de La Grèze, lequel prétendait avoir le tiers des regains que la ville avait fait mettre en réserve dans les prairies d'Entre-deux-Eaux et de La Fouillère-du-Bruillard, comme seigneur foncier desdits lieux, en vertu de lettres patentes de François III, duc de Lorraine, du 10 décembre 1736, par lesquelles il a érigé en fief, sous le titre de Craincourt, une maison située audit lieu, appartenant au sieur Melon, avec le droit de troupeau à part, de colombier et de chasse. Les bourgeois disent formellement qu'ils ne reconnaissent pas ledit de La Grèze pour leur seigneur foncier, mais que ce droit appartient à S. A., et pour lequel le fermier du domaine avait l'habitude de prendre le tiers desdits regains; que les prétentions dudit de La Grèze devaient être regardées comme chimériques, vu qu'il désigne sous le nom de fief de Craincourt une chaumière inhabitable, mais propre seulement à loger des moutons.

FF. 9. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1745. — Procès soutenu par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Dompaire, contre le sieur Léopold Pacotte, au sujet des corps de la fontaine d'En-Bas qui traversent le mur de son jardin, cause pour laquelle il prétendait rendre la ville responsable dudit mur.

FF. 10. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1754-1761. — Procès soutenu par Pierre Claudel, receveur des deniers patrimoniaux de la ville, Charles-Léopold Pacotte, Nicolas L'Hôte et Joseph Ganey, tous bourgeois de Dompaire, contre la communauté de Madonne-et-Lamerey, au sujet de ce que celle-ci avait fait une prise de chevaux appartenant aux susdits, dans la prairie de Ravoy, où ceux de Dompaire avaient droit de vaine pâture, conjointement avec ceux de Madonne-et-Lamerey, à partir du 22 juillet, jour de la Magdelaine, jusqu'au 28 août.

FF. 11. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1781-1785. — Procès soutenu par les communautés de Dompaire, La Viéville, Naglaincourt et Le Val-d'en-Bas, contre le substitut du procureur général de la maîtrise de Darney, au sujet d'un rapport fait le 26 mars 1783, pour les bois.

FF. 12. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1779. — Procès soutenu par la ville de Dompaire, contre Laurent Grandgeorge, avocat résidant à Racécourt, au sujet d'un cheval à lui appartenant, trouvé dans la prairie dite sous les Biefs, laquelle avait été mise en réserve, en vertu d'un arrêt du 13 juillet 1779.

FF. 13. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1685. — Copie d'une transaction intervenue entre les communautés de Dompaire, La Viéville et Naglaincourt, d'une part, et les habitants de Racécourt d'autre part, au sujet d'une prise de bestiaux appartenant à ceux-ci, trouvés mésusants dans la prairie dite Entre-deux-Eaux. Par cette transaction, les parties déclarent : que le procès qui était engagé au sujet de cette prise est regardé comme non avenu, et conviennent d'un canton dans ladite prairie qui sera commun entre elles, après la première faulx, lequel canton prenant sur le ruisseau de Robert, venant du haut en bas de ladite prairie, entre le ruisseau de la Dheu d'une part et celui appelé le Ruix du Hampe et les pâquis de Racécourt vers le dessous d'autre part, et des deux bornes qui ont été plantées du consentement desdites parties vers Dompaire, qui s'alignent, savoir : celle de dessous, vers le bois planté au quart du dessus du pré de Dombales, et l'autre plantée sur le ruisseau de la Dheu, lequel ruisseau, celui de Robert et lesdites deux bornes séparent ledit canton du reste de la prairie, lequel a eu pour désignation le canton de Dessous-le-Buisson.

FF. 14. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1765-1781. — Condamnation à 5 francs d'amende, contre Dominique Amet et Nicolas Dugravot, de Bouxières, pour avoir fait conduire un cheval devant la maison de Claude Roussel du même lieu, lequel Amet était

dessus ledit cheval et a été conduit par tout le village, pour n'avoir point porté secours audit Claude Roussel, et avoir souffert que sa femme l'ait battu le 24 mai 1765. — Difficulté au sujet du cuir d'un cheval qui a été rifflé. — Rapport contre ceux de Racécourt pour vaine pâture dans la prairie dite Sous-Le-Buisson, laquelle avait été mise en réserve pour faire des regains. — Déclaration au greffe de la police de Dompaire, par Jean-Baptiste Petit-Didier, manœuvre audit lieu, contre Nicolas Joseph Didier, maçon au même lieu, lequel, étant pris de vin, est venu heurter à la porte dudit plaignant, avec imprécations, en demandant l'ouverture, vers les deux heures du matin, en disant qu'il voulait voir si sa femme n'y était point.

GG. 1. (Cahiers.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1754-1781. — Comptes rendus par devant Antoine Martin, Joseph Brehavillers et Charles-Silvestre Robert, curés de Dompaire, en présence des paroissiens et des plus notables de la paroisse qui ont jugé à propos de se trouver à l'audition, des recettes et dépenses de la fabrique de l'église de Dompaire et de celle de La Viéville, par Joseph Petit-Didier et Jean-Baptiste La Fontaine, en qualité de fabriciens. — Recettes de : 9 livres 2 sous pour le prix de la confrérie de Sainte Catherine ; —14 livres pour celle de Saint Nicolas ; — 16 livres pour celle de l'Immaculée Conception ; — 41 livres pour celle de Saint Jean-Baptiste, patron de l'église de La Viéville ; — 19 livres pour celle de Sainte Catherine, érigée en l'église de La Viéville ; — 32 livres pour celle de Saint Joseph ; — 30 livres pour la rente d'un contrat de 600 livres, provenant d'une donation faite par mademoiselle Guérin, de Remiremont, pour l'entretien de la lampe devant le maître-autel de l'église de Dompaire ; — 8 livres pour le coup de cloche des enfants nés et morts dans les villages dépendant de la cure ; —125 livres du produit des quêtes pendant 10 ans ; — 217 livres provenant de fondations pendant 10 ans. — Dépenses de : 12 livres à Isidore Vautrin, sculpteur à Épinal, pour l'image de Saint Jean-Baptiste que l'on avait coutume de porter à la confrérie de la Décolation ; — 203 livres au même pour avoir fait le tabernacle du maître-autel de l'église de La Viéville ; — 12 livres pour un bénitier en étain ; — 21 livres à Antoine Pater, menuisier, pour un banc devant l'autel de Saint Sébastien, pour y placer la noblesse ; — 101 livres 11 sous, pour fournitures de cire, d'ornements, de décorations, des pompes funèbres et pour la construction des mausolées que l'on a faits au sujet des décès de monseigneur le Dauphin et du Roi de Pologne ; — 100 livres aux frères Monet de Savernes pour aubes et linges fournis à la sacristie ; — 5 livres 10 sous pour quatre bouquets d'hiver, pour décorer le maître-autel ; — 34 livres pour un ornement noir.

GG. 2. (Cabiers.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1758-1769. — Confrérie du Saint Sacrement. — Comptes rendus par Jean-François Demengel et Joseph Ferry, des recettes et dépenses de ladite confrérie. Les recettes ne consistent qu'en rentes, quêtes et cotisations des membres ; — les dépenses ne consistent qu'en honoraires dus au curé et au maître d'école, à la rétribution de messes et fourniture de cire.

GG. 3. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1764-1767. — Confrérie des Agonisants — Compte rendu par Jean-Baptiste La Fontaine, receveur des deniers de ladite confrérie, établie à l'église de Dompaire. — Les recettes ne consistent qu'en 35 livres de rente, le produit des quêtes et les cotisations des personnes admises. Les dépenses, en honoraires dus au curé, au maître d'école et pour l'entretien du luminaire.

GG. 4. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1765-1767. — Confrérie des Trépassés. — Compte rendu par Jean-Baptiste La Fontaine, clerc de ladite confrérie, érigée à l'église de Dompaire. — Recettes de : 227 livres provenant du reliquat du dernier compte ; — 5 livres provenant d'un legs pieux ; — 62 livres provenant de la vente du foin du pré qui appartenait à cette confrérie ; — 29 livres du produit des quêtes. — Dépenses de : 60 livres, pour rétribution de messes ; — 24 livres pour les sermons du R. P. capucin pendant l'octave, et 24 livres pour sa nourriture.

GG. 5. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1752. — Bureau des pauvres. — Établissement du bureau des pauvres de la ville de Dompaire, le 1er juin 1752. Pierre Cugnins, prévôt de Dompaire, président ; François Perrin et Jean-Claude Vautrin, avocats ; Pierre Claudel, receveur de l'Hôtel-de-Ville, Nicolas Morisot, commis et préposé de la ville, ont été choisis pour recevoir les aumônes publiques ; Jean-Baptiste La Fontaine, receveur, et le curé ou son vicaire, pour quêter à l'église les jours de dimanches et de fêtes. — État des pauvres : Joseph Régnier et sa femme, auxquels il était distribué deux resaux et demi de blé et 6 livres d'argent ; — les veuves Perrosé, Jacquot, Claude Gérard et Thérèse Cable ; — les enfants de Nicolas Gérard et ceux de Claude Gérard, auxquels

il était distribué à chacun d'eux deux resaux de grains et 5 livres d'argent. — État des offres faites par les bourgeois de Dompaire pour subvenir à la subsistance des pauvres de la ville, lesquelles ont été trouvées insuffisantes par le bureau, ce qui a nécessité de taxer d'office ceux qui n'en avaient pas faites de raisonnables à raison de leur fortune.

GG. 6. (Registres.) — In-4°, 1161 feuillets, papier.

1592-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1712-1770. — Foires et marchés. — Arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine, ensuite d'une requête présentée par les bourgeois de Dompaire, et des résultats de l'auditoire de la prévôté, en présence des maires en (délibérations) dépendant, par lequel il est permis de rétablir les trois foires qui se tenaient anciennement à Dompaire, la première, le lendemain des petits rois; la deuxième, le 10 mai, et la troisième, le lendemain de la Décolation de Saint Jean, à charge que les droits qui se payaient ci-devant, tant au profit du domaine qu'autrement, continueraient de se percevoir, à l'exception des deux premières années. — Requête présentée au duc de Lorraine par le prévôt et chef de police de Dompaire, par laquelle il remontre qu'autrefois il se tenait trois foires à Dompaire, lesquelles ont cessé ensuite des différents changements d'État, malgré tous ses efforts pour les rétablir : il demande à S. A. qu'il lui plaise d'ordonner que chacun des habitants de la prévôté et office dudit Dompaire soient tenus, une personne par chaque maison, de se trouver aux foires avec des denrées ou bestiaux, sous peine d'amende. — Requête adressée à Léopold, duc de Lorraine, par les officiers, bourgeois et communauté de Dompaire, tendant à faire rétablir les trois foires qui existaient autrefois à Dompaire; d'ordonner aux habitants de l'office d'y faire exposer en vente des denrées ou bestiaux par un de leur famille, sous peine de 2 francs d'amende au profit du domaine, et que pour contrôler les délinquants, le maire de chaque village soit obligé d'apporter au prévôt de Dompaire un rôle exact de ceux qui y auraient manqué; ce qui avait été approuvé par le duc Léopold, le 7 février 1727. — Requête présentée au même duc, par ceux de Dompaire, tendant à changer le jour de la troisième foire, qui se tenait le 5e jour après la Décolation, et à la reporter à la veille de la même fête, parce que ce jour étant la veille de la fête de Dompaire, chacun pourrait y faire les emplètes qui lui seraient nécessaires. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville tendant à se pourvoir à l'intendant pour obtenir de lui la permission de présenter une requête à la Cour de Lorraine, au sujet d'un décret de Léopold du 7 février 1727, qui rétablit les trois foires de Dompaire, afin de faire confirmer ledit décret et de demander en même temps qu'il plaise à la Cour de confirmer, par un arrêt, les marchés établis audit Dompaire, tous les vendredis. Le conseil remontre qu'il ne demande le rétablissement desdites foires et marchés qu'à la condition qu'ils seront francs et libres de tous droits, et renonce à cet effet aux droits établis par le décret du 7 février 1727, envers les forains justiciables de la prévôté, qui forçait chaque ménage, une personne au moins, d'y amener des denrées ou bestiaux, sous peine de 2 francs d'amende. Le même fait ensuite remarquer que la supplique était bien moins à l'effet de rétablir les anciennes prérogatives émanées de l'autorité souveraine, que le fruit de leur zèle excité par la misère publique, vu que les habitants de Dompaire et des villages voisins se trouvent d'un côté rebutés aux marchés des villes voisines, comme étant d'une juridiction étrangère; que, d'un autre côté, dépourvus de secours chez les forains qui, tous sans égard pour leurs compatriotes, conduisent toutes leurs denrées et bestiaux à Épinal ou à Mirecourt, lesdits habitants se trouvent dans l'impossibilité, faute de foires et de marchés, de se procurer la chétive subsistance nécessaire à leurs malheureux jours, et par là se trouvent encore dans une plus dure nécessité, à cause de la rareté des denrées. — Autre requête au sujet des mêmes foires qui avaient déjà été rétablies par un arrêt de 1712 et par décret de 1727, exposant que, malgré les soins et efforts des officiers municipaux pour les continuer, les marchands forains n'y viennent presque plus, ce qui les a fait totalement tomber : il en est de même des marchés qui se tenaient à Dompaire, de temps immémorial, tous les vendredis, lesquels depuis quelque temps étaient devenus déserts; les bourgeois de la ville et des villages voisins en souffraient notablement, surtout dans ce malheureux temps de disette (1770), où ils sont obligés d'aller à Épinal ou à Mirecourt pour se procurer les denrées nécessaires; ils en revenaient fatigués, rebutés; ils ne cessent d'adresser des plaintes et des cris continuels au prévôt, et il est de la plus haute importance pour le service du Roi et le bien du peuple de cette prévôté d'y pourvoir sans retard, vu le pressant besoin des denrées de première nécessité. C'est à ces causes que le prévôt requiert la Cour Souveraine de Lorraine d'ordonner le rétablissement desdites foires et marchés, conformément à l'arrêt de 1712.

HH. 2. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1768-1784. — Déclarations de clôture, ensuite de l'Édit de Mars 1767, par les propriétaires de prés situés dans les prairies dites : Jean de Bery; Les Saussottes; Entre-deux-Eaux; Dessous-le-Buisson; Le Breuillot; de Bazimprey; Bonne-Fontaine; Poliot; La Joncheray; Aussoncourt; Rehaincourt; près de l'Ermitage; La Curtille Jeanne de Breurey et Viaumois, territoire de Dompaire.

II. 1. (Carte.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Carte topographique de la ville de Dompaire.

II. 2. (Dessins.) — 3 pièces.

1722. — Armoiries de la ville de Dompaire, faites par Ignace Pierrot, géomètre peintre, pour les officiers qui ont été députés par la ville, pour aller au service du prince Clément. Elle porte : d'azur; à deux canons d'or mis en sautoir; à la tour d'argent brochant sur le tout, terrassée de sinople, supportée par deux lions grimpant, armés et lampassés de gueules.

II. 3. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1755. — Inventaire des archives de la ville de Dompaire, dressé par les sieurs Cugnin, Perrin, Claudel et Gratte.

GG. 1 à 46. (Registres.) — In-4°, 1198 feuillets, papier.

1685-1789. — Commune de Gelvécourt et Adompt, — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1763. — Commune de Gorhey. — Procès-verbal d'abornement des forêts communales de Gorhey.

GG. 1 à 27. (Registres.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1692-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Cartes.) — 2 pièces, papier.

1752-1763. — Carte topographique des bois communaux de Gorhey; — carte d'aménagement des forêts communales délivrées en affouages aux habitants.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1738-1755. — Commune de Gugney-aux-Aulx. — Acquisition d'un terrain pour l'établissement d'un chemin. — Donation d'une rente annuelle aux pauvres de la paroisse.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1652-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 46. (Registres.) — In-4°, 578 feuillets, papier.

1675-1789. — Commune de Hagécourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce papier.

1673-1760. — Commune de Harol. — Arrêt du conseil du duc de Lorraine, qui maintient les habitants de Harol dans leurs droits de prendre du bois dans la forêt communale pour leurs nécessités : — procès-verbal d'abornement des bois communaux de Harol.

GG. 1. à 5 (Registres.) — In-4°, 589 feuillets, papier.

1702-1792. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1737-1789. — Commune de Hennecourt. — Perception de la dîme. — Nomination du receveur de la dîme. — Mode de jouissance des prairies. — Comptes des recettes et dépenses relatives : aux bâtiments et terrains communaux; à la contribution patriotique; aux gages des officiers municipaux; au presbytère; à la maison d'école, etc. — Redevance au sieur Duhoux, seigneur dudit lieu. — Rôles de subventions et de contributions pour les chemins et routes.

CC. 2. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1634-1789. — Impositions aux habitants de Hennecourt, pour les travaux à faire sur les routes. — Déclaration des offres faites pour la contribution patriotique. — Donation de Béatrice de Saint-Maurice à plusieurs couvents de la Lorraine. — Rôles des tailles à payer par les habitants.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781. — Procès-verbal de plantation de bornes au périmètre des bois de Hennecourt. — Construction de trois fontaines.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1747-1788. — Arrêt de la chambre des Finances et Commerce portant règlement pour les eaux salées et fixant les arrondissements des magasins à sel. — Ordonnances

du Roi relatives : à l'administration de la justice ; — à la procédure criminelle et au rétablissement des tribunaux.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 640 feuillets, papier.

1651-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 7. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1689. — Copie du testament de Nicolas François, curé de Gorhey, en faveur des pauvres de Gorhey, Hennecourt et Bocquegney, des couvents des capucins d'Épinal, de Remiremont, de Charmes et de Plombières, des Minimes d'Épinal, de ses anciens serviteurs, de ses parents et de ses amis.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 621 feuillets, papier.

1715-1789. — Commune de Jorxey. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Commune de Madonne-et-Lamerey. — Nomination de députés au bailliage de Darney. — Doléances de la communauté présentées au bailliage de Darney, sur différentes réformes à faire, telles que : la suppression de la subvention ; — l'abolition du parcours ; — la suppression des maîtrises, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1776-1789. — Rôles de répartition des contributions. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatives : à la location de terrains communaux ; — aux réparations aux murs du cimetière ; — à la maison d'école ; à la cure, etc.

FF. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1761-1789. — Procès entre la commune et les bourgeois de Dompaire, au sujet de la vaine pâture. — Rapports de délits champêtres.

HH. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1768-1787. — Règlement pour la fenaison et la vendange. — Reconnaissance de clôture. — Déclaration de plantation de vignes.

GG. 1 à 34. (Registres.) — In-4°, 507 feuillets, papier.

1616-1789. — Commune de Racécourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1610. — Commune de Regney. — Partage de bois entre la commune de Regney et celle de Madegney.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 329 feuillets, papier.

1706-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

1665-1789. — Commune de Saint-Vallier. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 454 feuillets, papier.

1715-1789. — Commune de Vaubexy. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Razey, Epvrot, Cherrier et Henry, curés de cette paroisse.

CC. 1. (Cahier.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1761. — Commune de Ville-sur-Illon. — Extrait de la reconnaissance des cens et redevances dus à l'insigne chapitre de Remiremont, par la commune et les habitants de Ville-sur-Illon.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. Procès-verbal d'abornement, de division, de coupes et d'apposition du quart en réserve.

DD. 2. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan topographique des forêts et division en 25 coupes.

DD. 3. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1778-1785. — Rôles de tous les bourgeois et habitants qui composent les communautés de Ville-sur-Illon et de Dommartin-les-Ville, pour asseoir la subvention pour la construction et réparation des chaussées. — Requête adressée à l'intendant, par le maire et les habitants de Ville, au sujet de la construction de la nouvelle route de Xertigny à Bains, dont l'adjudication a été passée au profit de Jean Barbier, d'Épinal.

DD. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1788. — Visite, reconnaissance et devis des ouvrages à faire tant à Ville-sur-Illon qu'à Dommartin-les-Ville, pour les pavés, ponts et fontaines.

DD. 5. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788-1789. — Constructions des fontaines de dessous la halle, de devant chez Charles Leclerc et de la fontaine Sainte-Sulpice.

DD. 6. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788-1789. — Reconstruction du pont de Cottanvoix, de celui de L'Étang, sur le chemin d'Escles, et des pavés derrière l'église.

DD. 7. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1787. — Reconstruction de l'église et des murs du cimetière, après l'incendie qui a consumé les trois plus grosses maisons et l'église ; — visite des travaux à faire, par M. Tirvandé, architecte à Gorhey.

DD. 8. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1787. — Reconstruction des maisons d'école des garçons et des filles. — Devis estimatifs ; — plans et réception des travaux.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 817 feuillets, papier.

1651-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — En 1651, Nicolas de Livron, marquis de Vauvillard, est parrain avec Anne de Livron, marquise de Ville, marraine, de Nicolas Dumont. — Philippe Pescheux, conseiller auditeur à la Cour des Comptes de Lorraine, prévôt de Ville, est parrain avec Anne de Livron, comtesse de Boher et marquise de Ville, marraine, de Jean-Philippe Humbert, fils de Jean Humbert, berger du château de Ville-sur-Illon. — Baptêmes : de Anne-Françoise Canon, fille de François Canon, et de Jeanne Xémard de Vauvillard; — de Joseph de Manessy, fils de François de Manessy, prévôt de Ville, et de Barbe d'Érichard, sa femme ; — de Marie-Catherine Canon, fille de François Canon et de Jeanne Xémard de Vauvillard ; — de Barbe Canon, fille des mêmes. — En 1666 : Baptême de Charles-Joseph de Manessy, fils de François de Manessy et de Barbe d'Érichard ; — en 1668, baptême de Anne-Françoise de Manessy, fille des mêmes ; — en 1669, de Claude-Jean de Manessy, fils des mêmes ; — et en 1678, de Ignace de Manessy, fille desdits de Manessy et de Barbe d'Érichard. — Baptême de Jean Canon, fils de François-Antoine Canon et d'Anne-Louise, son épouse. — Liste des enfants de 7 à 16 ans de la paroisse de Ville, qui ont été confirmés à Bonfays, en 1764, par Drouas de Bouffey, évêque de Toul. — En 1752, abjuration d'hérésie par le sieur Clément-Henry Courteau, dans l'église de Ville-sur-Illon, en présence d'un grand nombre d'habitants; il reçoit en même temps ses bancs de mariages. — Décès de François de Basanjon, curé de Ville, à l'âge de 80 ans, le 5 mai 1754 ; — de Agnès Remy, femme de François-Sulpice Gérard, âgée de 38 ans, laquelle a été enterrée le jour de sa mort, à cause de la puanteur insupportable que son corps répandait ; — en 1756, de Charles Pagnant, avocat à la Cour et procureur fiscal du Marquis de Ville ; — En 1757, du 4 juillet au 28 septembre, il est mort 20 enfants. — Liste des enfants qui ont été confirmés en 1770, 36 garçons et 37 filles. — Baptême de Nicolas-Jean-Pierre-Théodore-Gabriel-Léger, fils du jardinier du marquis de Ville; il a eu pour parrain Nicolas-Jean-Pierre-Théodore-Gabriel, fils de Antoine-Charles, baron de Canon, marquis de Ville, et pour marraine Marguerite-Joséphine-Sophie Canon, sœur du parrain. — Décès de Nicolas-Jean-Pierre, baron de Canon, chevalier agrégé à la noblesse de Hongrie et de Bohême, ancien mousquetaire au service de France, marquis de Ville-sur-Illon, veuf en première noce de Magdelaine-Gabrielle de Hunolstein. — Élection de Agnès Noël comme matrone par les femmes de Ville, ensuite de la convocation qui leur en a été faite au prône et au son de la cloche ; elle a donné sa démission le 12 mars 1783, après avoir exercé pendant 32 jours. — Décès : de Jean-Claude Pommier, fils de Jean-Baptiste Pommier, conseiller du Roi au bailliage de Mirecourt, en 1783 ; — de Joseph Morizot, prêtre du diocèse de Toul, desservant la chapelle Saint-Sébastien érigée en l'église de Ville ; — d'Étienne-Henry, né à Gondrecourt, vivant ancien professeur de philosophie au séminaire de Toul, conseiller au bureau ecclésiastique de Saint-Dié et curé de Ville; il a été enterré le jour de sa mort (12 octobre 1783) d'après l'avis du médecin, à cause de la malignité de sa maladie. — En 1784, décès de Nicolas Colin, avocat au Parlement, prévôt du marquisat de Ville. — En 1785, la famille du marquis était composée de : Antoine-Gaspard, Charles de Ville, capitaine au régiment de Chartres-Dragons ; Théodore-Nicolas de Ville, chevalier de Malte ; Louise-Barthilde de Ville; Marguerite-Joséphine-Sophie de Ville ; Auguste de Ville, chevalier de Malte, et Marguerite de Ville. — Décès de François Munier, âgé de 68 ans, prêtre titulaire de la chapelle castrale de Ville. — Ces actes sont signés par Basanjou, Retournay, Baraban et Henry, prêtres de Ville-sur-Illon et Pierrefitte.

GG. 9. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1578. — Testament de Étienne Ménil, né à Ville-sur-Illon et demeurant à Rancourt, par lequel il fonde deux messes matutinales par semaine, à la chapelle Saint Sé-

bastien, érigée à l'église paroissiale. — Requêtes en faveur des confréries.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775. — Extraits des arrêts du Conseil d'État du Roi, au sujet d'un droit de hallage et de copel sur les grains vendus aux foires et marchés de Ville-sur-Illon, perçus par le marquis de Ville.

CANTON DE MIRECOURT.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — Commune d'Ambacourt. — Abornement de la forêt d'Ambacourt.

FF. 1. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1742-1748. — Procès entre la commune d'Ambacourt et celle de Bettoncourt, au sujet de la vaine pâture sur leurs territoires respectifs.

FF. 2. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1744-1748. — Procès entre la commune d'Ambacourt et celle de Bettoncourt, au sujet de la possession d'un pâtis situé sur le territoire de cette dernière.

FF. 3. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 153 pièces, papier.

1728-1784. — Procès entre la commune d'Ambacourt et celles de Poussay et Puzieux et le sieur de Barbaras, au sujet de la vaine pâture aux grands pâtis.

FF. 4. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1720-1740. — Rôles des amendes prononcées contre divers particuliers pour délits champêtres; — pour bestiaux trouvés dans les prés, etc.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1692-1786. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1778. — Commune de Baudricourt. — Procès-verbal d'abornement, d'apposition du quart en réserve et de division de coupe des bois communaux de Baudricourt.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1724-1789. — Procès entre le curé et les propriétaires de vignes de la commune de Baudricourt, au sujet de la dîme desdites vignes

FF. 2. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1764-1766. — Procès contre divers particuliers pour contraventions aux règlements de police; — extrait du registre du greffe de Baudricourt.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 23 pièces, papier.

1709-1757. — Procès entre le sieur de Bassompierre et la fabrique de Baudricourt au sujet de fondations de messes; pétition relative à ce procès. — Fondation des sieurs de Bassompierre à la fabrique de Baudricourt pour une messe basse toutes les semaines; — requête du curé de Baudricourt à l'évêque de Toul relative au même procès; — extrait du partage des dettes passives du comte de Bassompierre.

FF. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1774-1776. — Procès des dames religieuses de Mirecourt contre quelques habitants de Baudricourt, pour le paiement d'un billet de 620 livres que ceux-ci devaient à ladite congrégation.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1772. — Dénombrement de la cure de Baudricourt.

GG. 2. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1747-1772. — Quittances données par le curé et les fabriciens de Baudricourt au seigneur de Choiseul et au marquis de Bassompierre, pour des messes payées par eux.

GG. 3. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1740-1785. — Comptes de la fabrique rendus par les fabriciens au marquis de Bassompierre et à diverses personnes désignées pour cet objet.

GG. 4. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1681-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1722-1778. — Carte du village de Baudricourt; — plan des bois de la même commune.

GG. 1. (Registres.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1688-1789. — Commune de Biécourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1657-1789. — Commune de Boulaincourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Commune de Domvallier. — Extrait du terrier du finage de Thiraucourt.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 426 feuillets, papier.

1680-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 573 feuillets, papier.

1699-1789. — Commune de Frenelle-la-Grande. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1722-1734. — Commune de Frenelle-la-Petite. — Déclaration pour les droits d'amortissement. — Bail de la dîme du chanvre. — Droit perçu par le curé sur les baptêmes et les relevailles.

DD. 1. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1697-1789. — Déclaration des propriétés appartenant au bouverot de la cure. — Défrichement du bois communal. — Mémoire au sujet des terres novales. — Baux : de terrains communaux et du bouverot de la cure. — Affranchissement du péage sur les ponts. — Renseignements et mémoire au sujet de la dîme et sur certains cantons de terre.

FF. 1. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1702-1761. — Requête de Joseph Claude, au sujet de la location des biens communaux. — Procès-verbal de Nicolas Hannus, contre le paulier de Puzieux. — Assignation de Philippe, curé du lieu, contre le maire. — Poursuite faite par Aubry, contre les héritiers de Thoillet, curé de la commune, au sujet des revenus de la confrérie. — Plainte formée par le curé, contre Nicolas Colin, cultivateur, pour avoir travaillé le dimanche.

FF. 2. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1695-1782. — Requêtes et assignations : au sujet de la dîme ; — au pâturage ; — au remboursement d'une somme au profit d'une fondation, etc.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1737-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1688. — Mandement et ordonnance de l'évêque de Toul relatifs aux affaires de la cure dudit lieu.

II. 1. (Liasse.) — 56 feuillets, papier.

1707-1782. — Testament d'Anne Poirot au profit de son mari. — Accord fait entre le curé et le maître d'école, au sujet de la dîme. — Bail de la portion des dîmes appartenant au prince Constantin. — Arrangement entre le curé et ses paroissiens, au sujet du pâturage. — Inventaires des titres et papiers de la cure de Frenelle-la-Petite.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 550 feuillets, papier.

1658-1789. — Commune de Juvaincourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1789. — Commune de Mattaincourt. — Lettres patentes de Louis XVI, relatives à la loi martiale, aux attroupements, etc.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1775-1789. — Délibérations de la commune, relatives : à la visite des poids et balances ; — à l'enregistrement ; — au brevet de distillateur d'eau-de-vie délivré à Jeanroy ; — aux congés des soldats provinciaux ; — à la déclaration d'un port-d'armes accordé à Thomassin, de Mattaincourt, par le comte de Stainville, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1702-1733. — Arrêts : portant que les maire, doyen et conseillers de Mattaincourt seront tous compris dans les rôles de la subvention ; — par lequel le maire devra rendre compte de sa gestion à la fin de chaque année.

CC. 2. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1741. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatifs à la reconstruction du mur du jardin du

curé ; — aux réparations aux bâtiments communaux ; — à l'entretien des chemins ; — aux droits dus au domaine, etc.

CC 3. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1744-1749. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatifs : aux ventes des bois ; — à la fourniture de cire à l'église, pendant une année ; — aux réparations à faire aux bâtiments communaux, etc.

CC. 4. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1755-1756. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatifs : à la réparation de la tour de l'église ; — aux gages du maître d'école ; — au payement des gages du garde champêtre, des sonneurs, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1397-1582. — Titres concernant la mouture des grains et le foulage des draps. — Rapports sur la pâture, entre les villages de Hymont et de Mattaincourt.

DD. 2. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1728. — Établissement de grandes routes. — Indemnités pour les héritages cédés pour la construction des routes et autres travaux communaux.

DD. 3. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1759. — Abornement des bois communaux de Mattaincourt.

DD. 4. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1740. — Inondation par laquelle trois tanneries ont été démolies, quinze maisons entraînées, toutes les murailles, bordant le Madon, démolies et les arbres arrachés. Dans plusieurs maisons, les planchers du premier furent soulevés.

GG. 1 à 14. (Cahiers.) — In-4°, 1724 feuillets, papier.

1619-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 15. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1748-1759. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de l'église, relatifs aux dépenses pour l'entretien du luminaire ; blanchissage de linge, etc.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1712. — Établissement de foires, pour faciliter la fabrique des draps de Mattaincourt, et la liberté aux marchands de Mirecourt de venir en franchise faire étalage.

GG. 1 à 23. (Registres.) — In-4°, 608 feuillets, papier.

1691-1789. — Commune de Ménil-en-Xaintois. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1234. — Commune de Mirecourt. — Charte de la ville de Mirecourt donnée par Frédéric, comte de Toul, contenant les droits qu'il avait sur cette ville et sur les bourgeois, lesquels consistaient, savoir : chaque bourgeois qui exerçait la profession de mercantille (marchand), ou quelqu'autre emploi, et qui vivait de ses propres revenus, devait lui payer chaque année 5 sols toulois ; mais s'il n'avait pas de bien, il ne payait que la moitié de cette redevance. S'il se trouvait avoir dans sa maison, le jour de la fête de Saint-Remy, des bêtes tirantes, soit bœufs ou vaches, pour la charrue, il devait payer pour chaque bœuf et vache, 12 deniers et 2 resaux de grains, un de spelte (petit blé) et l'autre d'avoine ; mais si lesdites bêtes ne lui appartenaient pas en propre, il ne devait que la moitié, et par la même raison, s'il était propriétaire de bêtes logées dans d'autres maisons, il devait la moitié de cette redevance. Chaque vache non employée au labourage, mais vêlant, devait 12 deniers ; le cheval ferré, employé pour la culture, devait 12 deniers ; pour tous les animaux ayant un an, poulains, veaux, brebis, chèvres, porcs, vache non tirante et ne vêlant pas, jument stérile et non ferrée, on ne devait qu'un denier si lesdites bêtes étaient logées dans sa maison et une obole seulement pour chacune si elles étaient logées dans une autre maison. Le manœuvre qui cultivait la terre au hoyau et avec des bœufs devait 12 deniers et un resal de spelte ou d'avoine ; la femme veuve, qui n'avait que sa maison et point de bestiaux, ne devait que 12 deniers ; mais si elle en avait, elle payait la redevance entière. Si un marchand se trouvait, d'après le rapport des jurés, avoir deux bœufs ou deux vaches employés au labourage, il payait à raison de ces bêtes, la taxe réglée et la moitié des 5 sols qu'il devait à cause de son métier, et s'il était en retard d'un jour pour le payement de ces redevances, il ne pouvait plus se libérer qu'en payant le double. Si quelqu'un encourait une amende, pour n'importe quel forfait, il devait payer à

la recette dudit comte la moitié de l'amende et l'autre moitié à la recette de Saint-Pierre. Lorsque l'on faisait une prise à la campagne, et qu'un bourgeois de la ville se présentait pour réclamer quelques animaux comme lui appartenant et qu'il pouvait le prouver, ils lui étaient rendus sans frais ; si un bœuf ou un cheval était trouvé en dommage pendant le jour, il payait un denier et la vache une obole ; un bœuf ou cheval qui était trouvé en dommage pendant la nuit devait 12 deniers et la vache 6 deniers. Mais si un bœuf ou un cheval était pris en dommage pendant la nuit, quoiqu'il fut gardé, l'animal et la personne qui le gardait étaient confisqués au profit du comte. — Toutes les fois que ledit comte commandait à un bourgeois de sortir de la ville de Mirecourt pour faire quelques captures ou autres choses semblables, s'il refusait, il devait payer 12 deniers pour sa désobéissance, à moins qu'il ne produisit des excuses légitimes ; mais quand le comte sortait pour les mêmes cas, les bourgeois commandés devaient le suivre, le premier jour à leurs frais, et s'ils restaient plus longtemps, le comte devait les défrayer. Si quelque alarme obligeait les bourgeois de sortir de la ville en armes, tous devaient le faire sous peine de 12 deniers d'amende. — Chaque bourgeois de Mirecourt devait audit comte trois corvées, la première pour faucher, faner et conduire les foins ; la deuxième pour couper le petit blé (speltre) et l'autre pour l'avoine; ledit comte devait donner à dîner à tous. — Un bourgeois s'étant parfaitement acquitté de toutes ses redevances envers ledit comte pouvait vendre sa maison et ses effets quand il le voulait. — Lorsque le comte arrivait à Mirecourt, les bourgeois devaient fournir le foin à ses chevaux pour la première nuit ; et, les jours suivants, il leur était payé, s'ils l'exigeaient, une obole pour chaque cheval ; — lesdits bourgeois devaient faire la garde de la ville et devaient mettre quatre sentinelles pendant la nuit et plus s'il était reconnu nécessaire ; la garde du château ne les regardait pas et ils n'étaient tenus en rien pour les fortifications de la ville, excepté pour la réparation des portes. — Tous les hommes libres, excepté le curé, devaient les cerches (1) ; — si un messager du comte allait pour acheter des poules et que l'on ne voulut pas lui en vendre, il pouvait en tuer tant qu'il voulait, en payant deux deniers chaque poule, et si les bourgeois ne voulaient pas recevoir ces deux deniers, tant pis pour eux. — Si un homme d'église voulait se retirer à Mirecourt, il en avait le droit, et s'il voulait s'en retourner chez lui, la ville devait l'y faire reconduire en sûreté. — Tous les bourgeois pouvaient engager des étrangers à leur service, à moins que quelqu'un ne s'y oppose. — Pour les denrées, dont le débit se faisait sur la taxe, il était défendu de se mettre en société plus de deux pour débiter lesdites denrées, et quand ils étaient trouvés en plus grand nombre, chaque débitant était condamné à une amende comme ayant enfreint le ban. — Si un fermier ou censier découvrait que l'on emploie de fausses mesures, il recevait la moitié de l'amende fixée par la recette de Saint-Pierre. — Lorsque quelqu'un se donnait pour caution et répondait pour celui qui débitait du pain ou du vin, il n'avait pas le droit d'en débiter lui-même à prix d'argent, et s'il le faisait, il était mis à l'amende comme ayant enfreint le ban. — Celui qui faisait des pains trop petits ou mal cuits était condamné à une amende de 12 deniers, et le restant de ses pains ou gâteaux étaient mis au feu. — Chaque débitant vendant pendant le mois de mai devait payer au comte une obole par setier de vin ; celui qui s'abstenait d'en vendre pendant le mois de mai, était privé du droit de vente pendant un an, parce qu'il y avait lieu de croire qu'il voulait faire la fraude. — Si un des fermiers ou censiers du comte devait quelque chose, rapport à lui, ledit comte était obligé de l'acquitter, à moins que ce ne soit pour forfaits. — Lorsqu'un bourgeois était arrêté ou emprisonné, le comte était obligé de le faire acquitter dans 40 jours, et, faute par lui de le faire, les jurés employaient pour sa délivrance les revenus que ledit comte percevait sur la ville. — Celui qui avait servi pendant un an en qualité de fermier, de doyen ou de juré, ne pouvait être contraint à continuer, que de son propre consentement. — Aucun bourgeois de Mirecourt ne pouvait rendre témoignage dans la ville que de ce qui s'était passé en sa présence ou de ce qu'il avait entendu. — Le comte ne pouvait saisir un bourgeois qu'autant qu'il était jugé saisissable par ses voisins. — Personne de la maison du comte ne pouvait appeler en duel un bourgeois de Mirecourt. — Celui qui était trouvé dans le jardin d'autrui avait une oreille coupée ou payait 5 sols, et celui qui déclarait avoir vu quelqu'un dans un jardin était cru, s'il confirmait sa déclaration par un serment. — Les bourgeois étaient obligés d'amener du bois au comte, une fois chaque année, avec leurs bannades ou charriots. — Le cautionnement du comte pour un bourgeois vendant des choses taxées était valable pour un an, et celui de son client ne l'était que pour trois mois. — Aucun de la maison du comte ne pouvait rendre témoignage contre les bourgeois de Mirecourt. — Le comte pouvait établir un ou deux fours

(1) Redevance due aux officiers qui délimitaient les forêts et constataient les délits.

banaux, dans lesquels les bourgeois de Mirecourt auraient les mêmes droits d'usage que ceux de Charmes avaient de toute ancienneté dans les mêmes fours, en payant une redevance audit comte. — Si un bourgeois était reconnu avoir caché le revenu qu'il retirait de ses bestiaux et qu'il retint ce qu'il devait payer à cause d'eux, il encourait la confiscation desdits bestiaux. — Si quelqu'un, autre que les grands pêcheurs à nacelle, pêchait sur la rivière, il devait un plat de poissons par semaine, au comte. — Tous les droits indiqués dans cette charte étaient payables, savoir : ceux en deniers, moitié le lundi de Pâques et l'autre moitié à la Saint-Remy, et ceux en grains, à la Saint-Martin; le comte ajoute que s'il arrivait que lesdits grains ne soient point payés à leur échéance ils ne pouvaient plus être répétés après 15 jours. — Quant à l'obole qui se payait sur chaque setier de vin par les cabaretiers qui en vendaient pendant le mois de mai, les clercs, les prêtres, les soldats et les gens du seigneur de la ville en étaient exempts. Ledit Frédéric et Regnard son frère, comtes de Toul, jurèrent d'observer fidèlement et irrévocablement tout ce qui est indiqué dans cette charte dans le courant du mois de décembre 1234.

AA. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1491-1647. — Copie d'une lettre testimoniale du 26 avril 1491, par laquelle les habitants de Mirecourt, de Gugney, de They et de Villers-les-Mirecourt, sont reconnus et demeurent affranchis du droit de passage et de vente, dans la ville de Mirecourt, dont le revenu appartenait au comte de Vaudémont. — Ordonnance de René II, duc de Lorraine, du 28 février 1504, ensuite d'une requête à lui adressée par les habitants de Mirecourt, dans laquelle ils remontraient qu'ils avaient eu de tout temps une foire franche qui commençait le jour des Bures et se terminait le mardi suivant, et qu'ils demandaient qu'elle soit continuée avec sa franchise ordinaire jusqu'au vendredi suivant, à quoi ils ont été autorisés. — Décret d'Antoine, duc de Lorraine, du 24 mai 1542, sur une remontrance à lui adressée par les pauvres manans et habitants de la ville de Mirecourt, dans laquelle ils disaient qu'ils ont coutume d'aller chercher du bois sec dans les forêts des communes voisines de Mirecourt, qu'ils ne prennent que ce bois, sans toucher au vert ni au vif bois et qu'ils entrent dans lesdites forêts sans hache ni ustensile quelconque, qu'ils demandent à être conservés dans ce droit, ce qu'ils obtiennent. — Ordonnance de Charles IV, duc de Lorraine, du 21 mai 1573, par laquelle il prescrit aux habitants de Mirecourt de donner les clefs des portes de la ville et le commandement de la garde de ladite ville au bailly dans les temps de guerre; cette ordonnance fut rendue ensuite d'une requête qui lui fut présentée par les habitants de Mirecourt, par laquelle ils faisaient connaître que de temps immémorial ils avaient eu les clefs de la ville et étaient seuls chargés de la garder; qu'ils s'en étaient toujours acquittés avec diligence et fidélité; qu'ils demandaient à les conserver, ce qui ne leur a pas été accordé en temps de guerre. — Édit de Charles III, duc de Lorraine, du 15 novembre 1579, par lequel il fixe l'année au 1er janvier, afin d'éviter la confusion dans les actes ensuite de ce que les uns la commençaient à l'Annonciation de N.-D., le 25 mars, les autres le jour de Pâques et, enfin, d'autres le jour de Noël. — Concession faite à la ville de Mirecourt, par Charles III, duc de Lorraine, le 14 février 1605, d'un petit terrain contenant environ une omée et demie, situé près de la porte de Mattaincourt, pour y construire un petit bâtiment et y ériger une boutique. — Établissement du Conseil de la ville de Mirecourt, par lettres patentes données par Henri, duc de Lorraine, à Plombières, le 13 mai 1609, portant : que ce conseil serait composé de 12 bourgeois, sans compter le mayeur qui était président, desquels 12 conseillers l'élection se faisait en pleine assemblée, chaque année, le dimanche des brandons; tous les bourgeois indistinctement pouvaient remplir cette charge; quatre étaient choisis dans la noblesse et les huit autres dans la bourgeoisie. Ce conseil pouvait délibérer au nombre de 7; il devait s'assembler tous les jeudis après la messe dite du curé, en la chambre de ville, et tous étaient tenus d'y assister sous peine de 9 gros d'amende. Quand il s'agissait de police ou d'affaires importantes, le bailly devait en être averti et y assister s'il lui plaisait. Deux ou trois des membres devaient toujours assister le mayeur aux enchères publiques et lui servir de contrôle. Les 12 conseillers prêtaient serment entre les mains du mayeur en présence de toute l'assemblée et promettaient d'avoir soin de toutes les affaires de la communauté; ils étaient nommés pour 2 ans renouvelables chaque année par 6; s'il arrivait qu'un ou deux de ses membres mourut, on ne faisait point de nouvelle élection avant la fin de l'année, mais le bailly avec le mayeur pouvaient en choisir de nouveaux. Les charges de ce conseil consistaient à délibérer sur toutes les affaires publiques, faire construire et réparer les bâtiments, veiller sur les rentes et revenus de la ville, la taxation de denrées, la police intérieure, la nomination des gouverneurs de l'hôpital, qui avant se faisait par tous les habitants, l'établissement des collecteurs,

la nomination des portiers. — Donation au profit de la ville de Mirecourt, par Henri II, duc de Lorraine, le 23 juin 1614, des halles de cette ville, à condition qu'elles seront rasées, ainsi que la boucherie de la ville, pour y faire une place; qu'il sera reconstruit une autre boucherie par la ville entre les deux ponts de Mattaincourt ainsi que de nouvelles halles, et qu'il sera payé par ladite ville, à la recette dudit duc, une rente annuelle de 100 francs, moitié à la Saint-Jean et l'autre à Noël. — Lettre donnée à Vesoul, le 23 avril 1634, par Charles IV, duc de Lorraine, par laquelle il témoigne son contentement aux habitants de Mirecourt au sujet de leur fidélité par une lettre qu'ils lui avaient adressée pour savoir comment ils devaient se comporter envers M. de Campreny, qui se disait avoir obtenu du Roi de France la charge de gouverneur et de bailly de Vosges. Le duc prie lesdits habitants de représenter avec douceur et discrétion au sieur de Campreny, que ce fait leur est tout à fait inconnu, puisque cette charge se trouvait encore possédée par le représentant du duc de Lorraine, qui seul en était légitimement pourvu; ce qui certainement n'avait pas été présenté au Roi de France, et que, pour cette raison, ils protestent contre cette prévision. Le duc ajoute que, hors ce cas, ils pouvaient lui offrir tous les honneurs et civilités connus à une personne venant de la part d'un Roi qui devait être honoré et respecté autant que possible. — Ordonnance donnée à Bruxelles, le 30 juillet 1647, par Charles IV, duc de Lorraine, par laquelle il accorde un répit et une diminution de moitié des rentes dues pour cause d'emprunt depuis 1635, jusqu'à la fin des guerres.

AA. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier; un grand sceau en cire rouge.

1662-1788. — Décret de Charles IV, duc de Lorraine, donné à Paris, le 4 juin 1662, sur une requête des habitants de Mirecourt à lui adressée au sujet de la préséance dans les processions et autres cérémonies publiques dans lesquelles les maires, échevins et conseillers avaient coutumes de marcher à la gauche et vis-à-vis des lieutenant-général, assesseurs et officiers du bailliage de Vosges; le duc ordonne qu'ils continueront à marcher dans cet ordre jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné et mande au sieur de Vebeneme, gouverneur de la ville de Mirecourt, de tenir la main à l'exécution de ce décret. — Arrêt de Charles IV, donné à Nancy le 16 août 1665, portant que les habitants de la prévôté, ville et office de Mirecourt, seront déchargés de la fourniture de 1,500 livres de laine qu'ils devaient fournir aux maîtres de la manufacture de Nancy, en considération de ce qu'il n'y avait dans ce pays que deux bergeries, dont l'une appartenait à l'abbesse du chapitre de Poussay et l'autre au comte de Galdau, lesquelles se trouvaient encore réduites à un petit nombre ensuite de la mortalité qui est survenue sur les bêtes à laine et aussi parce qu'il y avait une manufacture considérable à Mattaincourt et une quantité de drapiers audit Mirecourt, qui non-seulement employaient le peu de laine qui était dans le pays, mais qui étaient encore obligés d'en aller acheter dans les pays voisins. — Lettre de sauvegarde donnée aux habitants de Mirecourt par Charles IV, duc de Lorraine, portant que lesdits habitants ne doivent être ni pillés, ni volés, ni privés d'aucuns vivres, chevaux et bétail par ses gens de guerre. — État des deniers déboursés par Dominique Bertrand, maire à Mirecourt, à l'occasion de l'arrivée en cette ville de leurs Altesses Royales sur la fin d'avril 1703, lesquels se sont élevés à 314 francs. — Dépense faite à l'occasion de la naissance de Louis de Lorraine, le 28 janvier 1704. Le même jour, il fut décidé que le sieur Bertrand, maire, et Claude Damas, conseiller noble, iraient à Lunéville pour complimenter le duc de Lorraine, au sujet de la naissance de son fils. — Mémoire de dépense au sujet de l'arrivée, séjour et départ de Mesdames les princesses de Mantoue et de Vaudémont, ainsi que leur suite et équipage, depuis le 15 mai 1707, jour de leur arrivée jusqu'au 17 du même mois, jour de leur départ; état de ce que l'on a ordonné de tenir prêt pour leur arrivée, savoir: la moitié d'un gros bœuf, deux veaux, deux moutons, dix douzaines de poulets, dix douzaines de pigeons, toutes sortes d'herbes et d'asperges, 50 pains de table d'une livre et du plus beau, 100 pains de deux livres, du bois et du charbon. — Députation par la ville de Mirecourt, ensuite des ordres de Monseigneur de Girecourt, du 12 juillet 1723, des sieurs Collot et Dumal, pour assister aux obsèques du prince royal, lesquels devaient y assister en manteaux noirs et écussons aux armes de la ville. — Lettres patentes données par Léopold, duc de Lorraine, du 24 juillet 1727, portant: permission de démolir la porte de Pourvas, pour établir une rue, d'acheter une fauchée de pré pour le marquis de Bassompierre et accordant des exemptions d'impôt pendant 6 ans, à ceux qui bâtiront dans la nouvelle rue sur les alignements qui leur seront donnés par les officiers de l'Hôtel-de-Ville. — Requête des habitants de Mirecourt, adressée au duc de Lorraine, au sujet d'un petit terrain pour le percement de la rue des Prisons, appelée autrefois ruelle derrière Hussenot. — Cérémonie de l'exhumation du corps

du bienheureux père de Mattaincourt, le samedi, 29 août, à laquelle cérémonie S. A. Madame la Régente avec Monseigneur et Mesdames les princesses voulurent bien assister; la ville de Mirecourt voulant, en cette occasion, se signaler et désirant donner des marques de son zèle, attachement et fidélité à la maison de Lorraine, arrêta qu'il serait présenté des dentelles à Mesdames les princesses, pour une somme de 500 écus, et, qu'en outre, il serait payé dans les cabarets, par ladite ville, les dépenses qui y seraient faites par les gendarmes, Suisses et autres personnes de leur suite, et aussi celles faites par les gens de l'évêque de Toul; qu'il lui serait présenté les bouteilles d'honneur et qu'on lui enverrait du gibier pendant les trois jours que durerait cette cérémonie. Des feux de joies furent faits tous les jours, soir et matin, et les boîtes et canons furent tirés pendant le temps de cette fête. — Cession du duché de Lorraine à la couronne de France, le 21 mars 1737, dans laquelle François III, duc de Lorraine dit : que les circonstances des affaires publiques l'ayant forcé, malgré la répugnance qu'il avait toujours eue d'abandonner ses fidèles sujets dont ses ancêtres avaient depuis si longtemps éprouvé le zèle et l'attachement, il est tenu d'accéder aux articles préliminaires conclus à Vienne entre S. M. I. et C. et S. M. T. C., le 3 octobre 1735, et, qu'en vertu d'autres actes, il a cédé ledit duché à Stanislas, Roi de Pologne, et après lui à S. M. T. C., pour être ensuite réuni à la couronne de France. — Proclamation de M. de Bourcier de Monthureux, par laquelle il déplore le changement qui arrive dans la Lorraine, qui, après avoir dépendu d'un Empire florissant, dont l'étendue n'avait presque d'autres bornes que celles de l'Europe, devait plus tard faire partie d'un royaume, qui fut encore démembré, et se forma enfin en duché; qu'enfin en 1737, par une suite de vicissitudes inséparablement attachées aux choses humaines, la Lorraine et le Barrois sont soumis à la souveraineté de S. M. polonaise, par un évènement qui n'a point d'exemple dans l'histoire, et, qu'après ce règne, elle fera partie du royaume de France comme elle faisait autrefois partie du royaume d'Austrasie. Les Lorrains furent vivement touchés d'une révolution si étonnante, et déclarèrent que ce n'était qu'avec peine qu'ils faisaient le sacrifice de leurs cœurs à l'obéissance et à la soumission que l'on doit aux décrets impénétrables de la Providence. Ils espéraient néanmoins que les nouveaux monarques que le ciel leur destinait, avaient trop de justice et trop d'humanité pour blâmer leurs sentiments, et même pour ne pas agréer les pleurs que faisaient répandre l'éloignement et la dispersion de la maison de Lorraine, dont ils avaient eu le bonheur de suivre les lois pendant plus de 700 ans. — Dépenses faites à l'occasion de la naissance du Dauphin en 1781, savoir : 250 livres pour faire apprendre des métiers à deux enfants pauvres, 100 livres données aux pauvres de l'hôpital; 95 livres pour illuminations; 396 livres pour les pauvres de la paroisse; 31 livres aux quatre sergents de ville pour leurs peines et soins; 200 livres aux incendiés de Mandres-sur-Vair et 400 livres pour le mariage de deux filles pauvres. — Arrêt du conseil du Roi concernant la convocation des États-Généraux du royaume.

AA. 4. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1455-1577. — Cartulaire contenant la copie des chartes et lettres données par les souverains aux habitants et à la ville de Mirecourt, au sujet des droits, priviléges et autorités à eux concédés. — Lettre donnée par Chrétienne, douairière, et M. de Vaudémont, tuteur de Charles III, le 4 mai 1548, aux habitants de Mirecourt, par laquelle ils invitent lesdits habitants à remettre les clefs de la ville entre les mains du sieur de Bassompierre, bailly de Vosges, ou de son lieutenant, pendant le temps qu'il résidera à Mirecourt, et leur assurent qu'après son départ, elles leur seront rendues. Le 16 du même mois, ces habitants adressèrent une requête à ladite Chrétienne et à M. de Vaudémont, dans laquelle ils représentaient : que de toute ancienneté les clefs étaient restées entre les mains du maire de la ville; qu'ils avaient toujours eu l'élection des portiers et que la ville a toujours été bien gardée; ils font ensuite connaître que la ville est habitée par un grand nombre de gens de métiers et principalement par des drapiers, chapeliers et cordonniers, lesquels allaient dans tous les pays voisins pour y vendre leurs marchandises, ne rentraient ordinairement que dans la nuit et partaient presque toujours avant le jour; que si les clefs étaient remises entre les mains du bailly, ils ne pourraient plus vaquer à leurs affaires avec autant de facilité, vu que ledit bailly n'autoriserait pas l'ouverture des portes pendant la nuit, ce qui forcerait les marchands à abandonner la ville, laquelle ne serait presque plus peuplée parce qu'il y avait peu de laboureurs, à cause de la stérilité des lieux. Ladite Chrétienne et ledit Prince de Vaudémont, n'ayant aucun égard à la susdite requête, ordonnèrent que la lettre du 4 mai serait exécutée dans tout son entier. Dans le courant de janvier 1553, les mêmes habitants adressèrent une nouvelle requête à Monseigneur de Vaudémont, par laquelle ils rappelaient tous leurs anciens droits pour la tenue des clefs et de la garde de la ville, auxquels droits il avait

été dérogé en vertu de l'arrêt du 15 mai 1548, lequel ordonnait de remettre lesdites clefs entre les mains du sieur de Bassompierre, alors bailly de Vosges; ledit de Bassompierre étant mort, lesdits habitants demandent que les clefs de la ville leur soient remises comme anciennement. Ledit de Vaudémont, tuteur de Charles III, par son arrêt du 11 janvier 1553, ordonna que lesdites clefs seraient remises entre les mains du maire de la ville, à la condition qu'il en ferait bonne garde; le 3 février suivant, Claude Antoine de Bassompierre, nommé bailly de Vosges, prétendait avoir la garde desdites clefs, ainsi qu'en avait joui le sieur de Bassompierre, son devancier, et fit assigner les habitants de Mirecourt à Nancy, où il fut arrêté qu'ils seraient maintenus dans la possession et garde desdites clefs, à la condition qu'ils en feraient bonne garde et que les portes ne seraient plus ouvertes pendant la nuit, en temps de guerre, et défense fut faite au bailly de les inquiéter à ce sujet. Ledit bailly ne voulant pas céder ses droits, obtint de la Cour de Lorraine, qu'un nouvel ajournement aurait lieu par devant elle à Nancy, le 16 mars; les habitants n'en ayant été avertis que le 14, c'est-à-dire deux jours auparavant, représentèrent à M. de Vaudémont que ce temps n'étaient pas suffisant pour faire assembler la commune et pour nommer des procureurs pour les représenter; ce prince leur accorda que l'ajournement n'aurait lieu que le mercredi 28 mars (ce qui fut arrêté ensuite de cet ajournement, et la charte suivante donnent lieu de croire que les habitants furent conservés dans leurs droits). — Charte donnée par Charles III, duc de Lorraine, le 7 mars 1570, ensuite d'une plainte à lui adressée par les habitants de Mirecourt, au sujet de ce que le sieur de Tumejus, alors bailly de Vosges, avait nommé le sieur Augeli à une des portes de la ville, en lui faisant délivrer les clefs de ladite porte qui étaient entre les mains du maire. Par cette charte, Charles III, déclare téméraire ladite nomination, vu qu'elle appartenait aux habitants qui avaient toujours été en possession de ce droit, malgré les différentes entreprises qui avaient été faites, en 1548 et 1553, pendant sa tutelle. Au mois de mai 1573, les habitants furent encore obligés d'adresser une nouvelle requête à Charles III, ensuite des nouvelles entreprises du bailly, lequel prétendait que les clefs lui seraient remises, et même que les bourgeois, commis à la garde de la ville, prendraient le mot du guet de lui, de son lieutenant ou même du prévôt. Ces habitants eurent beau remontrer qu'ils avaient toujours fait bonne garde de la ville, même qu'ils y avaient fait mettre 30 hommes de garde, tant le jour que la nuit pendant les dernières rumeurs, ledit Charles III, par son décret du 11 mai, ordonna que lesdites clefs seraient remises entre les mains du bailly en temps de guerre, et que les habitants, commis à la garde de la ville, prendraient le mot du guet de lui et non d'autre, mais que pendant l'absence du bailly, lesdits habitants rentreraient dans leurs droits. — Requêtes présentées par Thiéry Clément et Demenge Fricaudel, bourgeois de Mirecourt, lesquels avaient été emprisonnés par l'ordre du lieutenant du bailly et du prévôt, au sujet de ce qu'il prétendait que lesdits bourgeois s'étaient refusés à faire la garde de la ville; par un arrêt du Conseil de S. A., il fut ordonné qu'ils seraient mis en liberté et ordre fut donné au bailly d'exécuter le règlement qui avait été fait au sujet de la tenue des clefs de la ville et de la garde des portes. — Charte donnée par Antoine, duc de Lorraine, portant : que les drapiers de Mirecourt, Poussay et Mattaincourt, sont autorisés à élire un d'entre eux, tous les ans, pour faire les fonctions de maître drapier, lequel devait aller prêter serment entre les mains du président de la Cour Souveraine de Lorraine. — Confirmation de cette charte par François Ier, duc de Lorraine, le 18 mai 1544. — Arrêt du Conseil de Lorraine, du 24 mai 1542, portant que les pauvres habitants de Mirecourt sont maintenus dans le droit d'aller chercher du bois sec dans les forêts voisines de Mirecourt. — Lettres patentes données par Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, par lesquelles les compagnons bouchers de Mirecourt sont confirmés dans leurs anciens droits : ils se réuniront le jour de la Saint-Barthélemy, pour élire un d'entre eux pour être maître de leur métier pour un an, lequel sera chargé de gouverner soigneusement les bouchers et aura puissance de les prendre, corriger et punir s'ils mésusent dans l'exercice de leurs fonctions; il est défendu par ces lettres patentes, à tous les hôteliers et taverniers de tuer ni faire tuer aucune bête chez eux sous peine de confiscation; — règlement pour les compagnons bouchers. — Lettre d'appointement entre les habitants de Mirecourt d'une part, les vénérandes dames de Poussay et les habitants dudit lieu d'autre part, au sujet d'un différend survenu entre eux ensuite de ce que lesdits habitants de Poussay avaient labouré un pourpris d'héritage situé à Poussay, lieu dit Dessous-le-Hey, appelé par ceux de Mirecourt pâquis, et par ceux de Poussay, terre vague et bois ruiné, dans lequel les habitants de Mirecourt avaient droit de vaine pâture, droit dans lequel ils ont été conservés par cet appointement en date du 21 août 1564. — Décret de Charles III, duc de Lorraine, du 3 juillet 1563, portant : que les habitants de Mirecourt sont conservés dans leur ancien usage pour les vins, ve-

mant d'Allemagne, qu'ils achetaient à Épinal. — Requête des habitants de Mirecourt adressée au duc de Lorraine, tendant à être autorisé à faire démolir la cheminée qui était sur la maison appartenant aux abbés de Chaumousey, située en la cour de Boulach, joignant la haute et grosse muraille de la ville. — Lettre testimoniale du 26 mars 1491, ensuite d'une difficulté survenue entre les fermiers des passages du comte de Vaudémont et les habitants de Mirecourt, auxquels on avait gagé un cheval pour refus du payement de ce droit, lesquels prétendaient en être exempts, soit à Gugney, soit à Fourcelles; ils sont confirmés, par cette lettre, dans ladite exemption. — Arrêt de Charles III, duc de Lorraine, du 23 juin 1557, portant que : les bouchers de Mirecourt pourront vendre la dépouille et issue des porcs qu'ils auront tués, soit qu'elle soit salée ou fraiche. — Amortissement du four banal que les habitants de Mirecourt avaient acheté de plusieurs gentilshommes. — Appointement, du 8 mai 1572, entre les habitants de Mirecourt et ceux de Mattaincourt, au sujet de ce que ceux-ci avaient fait prise du troupeau des bêtes blanches de ceux de Mirecourt, en un lieu dit sur Lestanche et sous le chemin tirant au bois du Four, dit de Séminaulmont, ban et finage de Mattaincourt; et que réciproquement, ceux de Mirecourt, avaient pris les bêtes rouges de ceux de Mattaincourt en un pourpris de pré, appelé Les Amyots. — Requête adressée au duc de Lorraine, par Antoine Mathiot, prévôt de Remoncourt, demeurant à Mirecourt, par laquelle il demande à être exempt de la taille générale, à cause de son office. Le duc, par son décret du 17 décembre 1569, ordonne aux habitants de Mirecourt d'exempter ledit Mathiot de toutes les charges de la ville. — Acquisition d'une maison située à la rue Basse, pour y établir une école (16 décembre 1563). — Ordonnance de Charles III, duc de Lorraine, portant règlement pour la ville de Nancy, du 26 août 1570. — Procès entre les habitants de Mirecourt et les sieurs de Bassompierre, au sujet du droit de pâturage et de passage de leurs troupeaux que lesdits de Bassompierre avaient fait fermer. Ce procès, commencé en 1566, ne fut terminé qu'en 1569, par sentence du 7 janvier, ensuite de laquelle il fut ordonné aux veuves et héritiers desdits de Bassompierre, d'ouvrir et fournir passage pour envoyer les troupeaux de Mirecourt vain pâturer dans les bois de Mandres. — Acensement du 3 juin 1557, par Nicolas de Lorraine, au profit des tanneurs et corroyeurs de Mirecourt, des tanneries, du cours d'eau, des places pallures (1) qui y étaient à cette époque et de celles qui pouvaient y être faites à l'avenir, depuis le moulin de Saint-Étienne jusqu'à la Tour des Hairs, moyennant une redevance annuelle de 10 francs. — Autorisation donnée par Charles III, duc de Lorraine, en 1556, à Warry Despilliers, lieutenant du bailly de Vosges, demeurant à Mirecourt, de construire une grange dans des terrains qui lui appartenaient, situés en dehors de Mirecourt, et d'y établir un fermier afin de pouvoir cultiver ses terres. Cette maison fut appelée Le Joly. — Départ de cour du 21 juillet 1561, portant que les habitants de Mirecourt continueront à jouir d'environ 2 jours de terre situés près des moulins de Mirecourt. — Requête des habitants de Mirecourt adressée à Charles III, en 1573, par laquelle ils remontrent : qu'ensuite des grandes glaces et inondations de l'hiver de 1573, le grand pont de pierre qui était sur le Madon fut entraîné par les eaux ; qu'ils demandent que ce pont soit reconstruit plus haut, et ils ajoutent : qu'il avait été construit aux frais des ducs de Lorraine ses prédécesseurs qui y percevaient le droit de passage ; que les sujets de Mirecourt se trouvaient dans l'impossibilité de fournir aucune somme pour le reconstruire, vu qu'ils étaient presque tous des gens de métier et pouvaient à peine s'entretenir dans ce malheureux temps, et que l'autre partie se composait de mendiants ou d'indigents ; c'est pourquoi ils supplient Charles III de vouloir bien leur faire rembourser les deniers qui lui avaient été prêtés par lesdits habitants, savoir : en 1561 une somme de 3,000 francs et en 1567, 1,600 francs, afin de pouvoir faire reconstruire ledit pont. Par décret expédié par ledit Charles III, à Pont-à-Mousson, le 14 août 1573, il fut ordonné au receveur de Mirecourt de rembourser une somme de 4,000 francs. — Fondation de l'hôpital de Mirecourt, le 28 septembre 1455 en la haute rue, entre la cour des héritiers Regnaud et le couvent des frères Minimes par Richart, dit le Favart, bourgeois de Mirecourt, et Hannix, sa femme, à charge que les pauvres malades y seront traités charitablement, et d'entretenir et nourrir les pauvres perclus et orphelins, racheter les pauvres prisonniers, recevoir les pauvres passants, et enfin que les pauvres femmes enceintes y seront secourues pendant le temps de leur grossesse jusqu'après leur enfantement ; pour subvenir à ces charges, lesdits fondateurs donnèrent : les gagnages qui leur appartenaient, qui étaient situés à Juvaincourt, Auboncourt, Avillers, la grange de Louyon, le pré du Jay, le jardin Louyon et ils avaient 1 franc de cens dû par le curé de Girancourt. Les bienfaiteurs ordonnèrent en outre : qu'il ne serait chanté qu'une messe par semaine dans la chapelle de N.-D. qui fut fondée en cet hôpital ; qu'il serait

(1) Lieux où on déposait les cuirs sortant de la fosse.

établi trois bourgeois de la ville pour gouverner les biens dudit hôpital; que les titres seraient mis dans un lieu fermé d'une serrure, laquelle aurait trois clefs dont deux seraient données à deux personnes choisies par la ville et la troisième à un des gouverneurs. Dans le cas où la ville de Mirecourt n'aurait pas accepté cette donation, les héritiers des fondateurs rentreraient dans la moitié, et l'autre moitié serait partagée en deux, entre les Trinitaires de Lamarche et l'hôpital de Neufchâteau.

AA. 5. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1771-1789. — Transcription des lois, ordonnances et édits de Louis XVI, roi de France, au sujet : de la suppression des officiers municipaux dans les duchés de Lorraine et de Barrois et de la création de nouveaux siéges de municipalité et de police, lesquels étaient composés, savoir : à Mirecourt, d'un maire royal qui recevait 600 livres de gages; d'un lieutenant du maire chargé de la police, 340 livres; de quatre échevins, chacun 300 livres; d'un échevin trésorier, receveur des octrois, 600 livres; d'un procureur du Roi, 300 livres; d'un secrétaire greffier, 300 livres; d'un commis, 150 livres; de trois commissaires de police, à chacun 100 livres et d'un huissier, 100 livres. — Nominations : de Charles-Nicolas Gohier, avocat, aux fonctions de maire royal, d'échevin, de receveur, etc.; — quittance des sommes reçues par le trésorier des finances, par les maires, échevins, receveur, etc., ensuite de leur nomination pour lesquels ils payaient, savoir : le maire, 10,000 livres; les échevins, 6,000 livres. — Requête présentée à la Chambre des Comptes de Lorraine, par les gentilshommes nobles de la ville de Mirecourt, au sujet de ce que les officiers municipaux de cette ville les avaient portés sur les rôles des contribuables. — Arrêts du Conseil d'État du Roi, concernant : les octrois; les enfants trouvés; les émotions populaires; la vaine pâture; les loteries; les amendes; les directeurs de l'hôpital de Mirecourt; la fréquentation des cabarets; les exemptions; les changeurs établis à Mirecourt. — Lettre de noblesse donnée par le duc de Lorraine, le 15 juillet 1753, à Jean Despinette, capitaine d'infanterie au service de France, lequel a eu pour armoiries : d'azur à une branche d'épine d'or traversant l'écusson de gauche à droite, avec une étoile d'argent à destre de ladite branche, une autre étoile d'argent au-dessus du casque. — Nominations de gardes en la connétablerie par le duc de Richelieu, maréchal de France. — Lettres patentes du Roi, concernant : la libre circulation des grains; la jurisprudence criminelle; la loi martiale; la contribution patriotique; les assemblées nationales; les passeports; les bénéfices ecclésiastiques; les droits de l'homme et du citoyen; la constitution de 1789; la suspension des droits féodaux; l'emprunt de 30,000,000, etc.

AA. 6. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1789-1790. — Transcription des lois, ordonnances et édits concernant : les biens ecclésiastiques, les grains et farine, les officiers de judicature, les étrennes, les priviléges, les délits commis dans les forêts, le rétablissement de l'ordre et la tranquilité du royaume, la constitution des municipalités, la composition des corps municipaux, la contribution patriotique, la juridiction contentieuse, la convocation des assemblées pour la composition des municipalités, les conditions exigées pour être citoyen actif, les attributions des juges ordinaires, les caisses d'escompte, les pensions et traitements conservés, l'affranchissement de la formalité du contrôle et des droits de timbres pour les actes relatifs à la constitution des municipalités, les condamnations prononcées pour crimes et délits, les prisonniers détenus en vertu d'ordres particuliers, le discours du Roi prononcé à l'Assemblée nationale le 4 février 1790, la constitution des assemblées primaires, la formation des assemblées pour l'élection des représentants à l'Assemblée nationale, les instructions sur la forme des assemblées représentatives des corps administratifs, les dispositions au sujet des assemblées des communautés, le recouvrement et versement des impositions, la suppression des maisons religieuses, la détermination de la valeur locale de la journée de travail, la prohibition des vœux monastiques, la confection des rôles sur les ci-devant privilégiés, la répartition des impositions, l'enregistrement des proclamations, le traitement des religieux qui sont sortis des maisons, la sûreté des personnes, des propriétés et la perception des impôts, la division de la France en 83 départements et des départements en districts, la liberté de l'exportation des bois dans la Lorraine allemande, l'aliénation de 400,000,000 de biens domaniaux et ecclésiastiques, la suppression du droit de marque de fer à la fabrication, l'abonnement général du droit sur la fabrication des huiles, la suppression de la marque des cuirs, les droits féodaux, la suppression de la gabelle, du quart-bouillon et autres droits relatifs à la vente du sel; les accusés qui auraient été condamnés par des jugements prévôtaux, les contributions que les villes auront à fournir pour le remplacement de la gabelle, le logement des gens de guerre, la révocation de l'af-

fectation faite aux salines de Dieuze, Moyenvic et Château-Salins, des bois situés dans leurs arrondissements, les religieux, la contribution patriotique, la chasse, l'abolition des droits de ravage, fautrage, privage, caissetage et parcours sur les prés avant la fauchaison des foins, la procédure criminelle, la perception des droits d'octroi; l'administration des biens déclarés à la disposition de la nation; l'abolition des dîmes et la continuation de leur perception pendant l'année 1790; les dettes du clergé, les assignats et les revenus des domaines nationaux; les citoyens inquiétés à raison de leurs opinions ou projets; le don gratuit; les conditions requises pour être réputé Français; le service des maîtres de poste aux chevaux, etc.

AA. 7. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1789-1790. — Transcription des lois, ordonnances et édits, concernant: les citoyens en procès avec la régie à l'occasion des droits de marque des cuirs, fers, etc.; la distraction des grandes et petites gabelles; les baux passés dans la Lorraine allemande; les cotisations relatives à des rentes constituées à prix d'argent; les demandes en retrait féodal ou censuel; la prohibition des sels étrangers dans le royaume; l'abolition des droits de triage et la propriété des bois, pâturages, marais, terres vaines, etc.; la prorogation jusqu'au 15 août 1790, pour les conversions des billets à la caisse d'escompte; les assemblées électorales; la circulation des grains dans le royaume; les saisies et ventes de meubles contre les communautés ecclésiastiques; les poursuites à exercer et les précautions à prendre contre les brigands; la distribution des bois communaux aux usagers; les gardes nationaux; la vente des domaines nationaux; les mendiants dans la ville de Paris; les difficultés en matière d'impôts; l'abolition des retraits de bourgeoisie, d'habitations et autres; les dîmes; l'autorisation donnée aux villes, villages et paroisses dont les seigneurs avaient donné leurs noms, de reprendre les anciens; l'intitulé des délibérations des corps administratifs; les prés soumis à la vaine pâture; les nouveaux corps administratifs en activité; la confection et vérification des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés; les députés à l'Assemblée Nationale; l'élection des juges consuls; les foires franches; l'abolition de la noblesse héréditaire; l'économie générale; les délibérations des Directoires des départements; l'armée navale; l'uniforme de la garde nationale du royaume; les bannières données par la commune de Paris; le recouvrement des deniers publics; la difficulté qui s'opposait à la circulation des poudres et autres munitions; la fixation des sommes attribuées aux députés, à la fédération et dans les districts; le payement des arrérages des pensions dues au clergé; les offices de jurés et priseurs, créés par l'édit de 1771; l'aliénation de tous les domaines nationaux; le rétablissement de la discipline dans les corps de troupes réglées; de la nomination du sieur Toussain Auguste Pitet, pour signer les assignats pendant la maladie de Laurent Blaule; la suppression du droit d'habitation, de protection et de tolérance; l'abolition du retrait de lignage et demi-denier; le rachat des cens féodaux; les passages des troupes étrangères; le service des portes; la continuation de la perception des droits d'octrois et d'aides; l'abolition du droit d'aubaine et de détraction; la permission aux municipalités d'acquérir des biens nationaux; l'uniformité des poids et mesures; la garnison de Nancy; l'organisation judiciaire; la formation des ateliers de secours, etc.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1568-1715. — Nomination par Nicolas Grandgérard, mayeur de Mirecourt, du sieur Vaudot, cordonnier au même lieu, à l'office de portier de la porte du Pont, ensuite du décès de Didier Villaume. — Ordonnance rendue par le marquis de Removille, bailli et gouverneur de la province de Vosges, présidant le conseil de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, pour les taverniers et marchands de vin, par laquelle il leur a été défendu de vendre du vin, soit chez eux ou pour emporter, sans qu'il ne soit taxé par les jurés ordinaires, à moins qu'ils ne soient abonnés pour l'impôt, sous peine de 50 francs d'amende et de confiscation du vin; les caves seront visitées par les jurés quand bon leur semblera, et au moins tous les 15 jours, pour constater la quantité de vin; ils seront forcés de vendre du vin à la taxe à tous ceux qui en demanderont, sous peine de 100 francs d'amende; ils subiront la même amende s'il était reconnu qu'ils ont vendu du vin d'un tonneau pour l'autre; il leur est défendu d'acheter du vin en gros sur le marché avant 10 heures, et ils ne peuvent l'encaver sans en avoir fait la déclaration aux jurés ou commis de la ville. Cette ordonnance a été publiée au son du tambour, devant l'église et la halle, pendant le marché. — État des particuliers de Mirecourt qui ont des petits fours; ils étaient 23 qui payaient chacun une redevance de 2 francs au profit de la ville.

BB. 2. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1625. — « Directoire alphabétique des droits, auto-

rités, ordonnances politiques, affaires etpapiers de la ville de Mirecourt, par Nicolas Chrétien, secrétaire de François, duc de Lorraine, avocat au Bailliage de Vosges, et François Villaume, apothicaire, conseiller-commissaire établi par les mayeur et gens du conseil de Mirecourt en 1625. » Il contient : lettre adressée par les susdits Chréthien et Villaume aux mayeur et gens du conseil de Mirecourt, par laquelleils dédient leur œuvre aux dits maires et conseillers, en ayant soin de faire connaître qu'ils ne sont pas auteurs, mais compilateurs. Ils intitulent leur ouvrage Directoire Alphabétique; ils l'ont fait après avoir manié et remanié les comptes de l'église, de l'hôpital et de la ville, les liasses de titres, procès, règlements, ordonnances souveraines, papiers et registres de la ville, et disent : « que pour une rose ils ont au moins trouvé dix épines ; » qu'une infinité de papiers inutiles n'apportaient que » de la molestie, embarras et confusion, de laquelle » encore seroient-ils délivrez comme d'un dédale ou cahos » plein de nuict en laquelle on ne voit goutte. » Ils ajoutent que leur œuvre sera agréable à leurs successeurs, qui pourront y recourir sérieusement et curieusement; que leur dessein est de faire ressuciter les morts pour les revoir exemplairement. Cet ouvrage commence par une table alphabétique des matières qui y sont expliquées. On ne devait sonner l'Ave Maria que 3 fois par jour, ensuite d'une ordonnance du 3 janvier 1613, à la demande de Jean de Porcelet, évêque de Toul, du 28 juin 1612; — Quand quelques bourgeois voulaient se faire anoblir, ils devaient apporter au conseil une décharge de leur conduit provenant de la Chambre des Aides; — le 27 juillet 1575, le sieur de Tuméjus, général de l'artillerie demeurant à Lignéville, écrivit au mayeur de Mirecourt pour l'informer qu'il lui envoyait 12 chevaux forts et harnachés pour conduire de Nancy à La Mothe deux canons, par ordre de S. A. — Jean-Philippe de Savigny fut empoisonné par son cuisinier étant à Verdun, et y mourut le 23 décembre 1594 ; son corps fut ramené à Mirecourt et inhumé entre le chœur et la chapelle du saint nom de Jésus en l'église des Cordeliers; Jean-Baptiste Gaston de Bassompierre, bailli de Vosges, fit son entrée à Mirecourt le 29 avril 1680 ; Denis d'Heudicourt fut nommé en 1685 et resta jusqu'au traité de paix de Ryswick; Léopold, fils de Charles V et d'Éléonore d'Autriche, lui succéda en 1698; le maréchal de Carlinford en pris possession à la même époque, au nom du roi de France; — François de Bassompierre fut créé bailli de Vosges par lettres patentes de S. A. en 1699; il fut remplacé par le comte de Stainville en 1700, lequel fut remplacé par M. de Lignéville, comte de Tumejus, par lettres patentes du 18 octobre 1721, lequel fut remplacé à son tour par le comte de Kinigt par lettres patentes du 20 novembre 1733; il exerça ces fonctions jusqu'à la suppression des bailliages, ensuite de l'édit de Stanislas du mois de juin 1751. — Construction de la porte dite de Mattaincourt, en vertu d'une permission du 14 février 1605; — bataille du duc de Bourgogne devant Nancy, où il fut tué la veille des Rois, en 1476; — Les habitants de Mirecourt peuvent prendre des bois morts dans les bois voisins, en vertu d'un décret du duc Antoine du 24 mai 1542. — Les bouchers ne devaient point souffler la chair, en vertu d'un règlement du 1er septembre 1616; ils ne pouvaient tuer chez eux aucune chair, par le règlement du 12 décembre 1624; le maître des bouchers avec le mayeur devaient visiter les poissons et veaux qui étaient en vente, ensuite des arrêts de 1557 et 1599; la confrérie des bouchers fut établie en 1571, par Nicolas de Vaudémont, confirmée par Charles III, en 1599. — Les boulangers devaient avoir des marques en vertu d'une délibération du 2 juillet 1609. — On devait payer le droit de bourgeoisie, en vertu d'un règlement du 2 mai 1580; — le 11 mai 1755, les bourgeois de Mirecourt se rassemblèrent sur la place Saint-Georges, près du Grand-Pont, et rétablirent les deux compagnies de la bourgeoisie qui avait été annulées pendant plusieurs années, par les troupes françaises qui étaient en quartier d'hiver en cette ville; le 24 mai suivant, les bourgeois du faubourg de Mattaincourt se réunirent à la chambre de l'Hôtel-de-Ville et demandèrent à former une troisième compagnie, ce qui leur fut accordé; ces compagnies avaient chacune pour enseigne un drapeau rouge et blanc avec une croix blanche, chargé des armes de la ville. — Par une ordonnance du 18 novembre 1610, toutes les trappes de caves doivent être couvertes. — La chapelle de Notre-Dame est érigée en l'église paroissiale, le 11 septembre 1626; celle de Saint-Nicolas, en la même église, fut bâtie en 1618, et celle de Saint-Nicolas érigée en l'église de La Oultre, fondée par Jean Despilliers et Thibuette de Neufchâtel, sa femme, le 31 juillet 1426. — Les clefs des titres de la ville sont au nombre de cinq, en vertu d'une délibération du 8 mai 1618. — Résolution pour faire deux cloches, l'une pour les messes basses et l'autre pour La Oultre, le 13 juillet 1610; la toiture du clocher fut rétablie en 1755. — Le mayeur devait rendre ses comptes chaque année, le mardi après Quasimodo, en vertu d'une ordonnance du conseil du 2 juillet 1609. — Les concubines enceintes étaient chassées honteusement et leur concubinaire mis en prison pendant trois semaines, en vertu d'une ordonnance du conseil du 19 novembre 1609. — Le conseil fut établi à Mirecourt par lettres patentes de S. A. du 13 mai 1609, l'établissement des magistrats date du 22

février 1684; en 1692, le sieur Des Marets, de Vaubourg, réduisit ce conseil à deux conseillers au lieu de douze.— Le 25 juillet 1609, la première pierre de la chapelle du saint nom de Jésus fut posée par le révérend père Petitcolas, Cordelier. — Les cossons et revendeurs sont réglés par ordonnances des 9 juillet 1609 et 5 octobre 1618. — Les drapiers de Mirecourt ne devaient point payer les droits de passage et de champ conduit de Salin La Tappe pour les marchandises qu'ils chargeaient à Baccarat en les amenant à Mirecourt, en vertu d'un décret de S. A. du 21 février 1578; — Thiéry le drapier rend un service signalé au pays pendant la guerre de Bourgogne; — ceux de Mattaincourt et de Hymont demandèrent à être incorporés à ceux de Mirecourt en 1610. — Entrée à Mirecourt de madame Claude de Valois, seconde fille de Henri III, roi de France, épouse de Charles III, duc de Lorraine, en 1561; la ville fit construire une porte de triomphe et le bois de ladite porte existait encore en 1632 dans l'église de La Oultre. On lui donna pour présent une coupe d'or de 530 francs 10 gros. — Le droit de bourgeoisie ou d'entrée appartenait à la ville. — Les échevins jurés rendent compte à la bourgeoisie des recettes de la ville à partir de 1630, il ne pouvaient s'absenter sans congé selon une délibération du 20 février 1611. — Le maître d'école devait prêter serment entre les mains du mayeur et des conseillers, en vertu d'une délibération du 4 juin 1609; règlement pour les écoles, du 5 juin de la même année. — Défense de loger les étrangers, en vertu d'une délibération du 30 août 1610. — Entrée de Jean de Porcellet, dit de Maillane, évêque de Toul, à Mirecourt, le mercredi 13 juin 1612; il coucha chez les Capucins; le lendemain, le peuple alla le chercher en procession et le conduisit à l'église paroissiale; le vendredi matin, il bénit les deux grandes chapelles collatérales; après midi, il administra le Sacrement de confirmation à plus de 1,000 personnes; après, les RR. PP. Cordeliers allèrent le chercher en procession et le conduisirent dans leur église; il y consacra quatre autels, y confirma de nouveau et donna la tonsure pour les ordres; le dimanche il fit la communion du Jubilé. — Jacques de Fieux, évêque de Toul, est arrivé à Mirecourt, le lundi 28 novembre 1678, en carrosse jusqu'au devant du portail de l'église, où il est reçu; les mayeurs et conseillers lui firent compliment et lui présentèrent pour 80 francs de douceurs, tant en muscat que confitures sèches, dragées, etc. — Charles Chrétien de Gournay, évêque de Sytie, administrateur de l'évêché de Toul, administra le Sacrement de confirmation à Mirecourt, le mardi 10 août 1637. — André Du Saussay, évêque de Toul, vint administrer le Sacrement de confirmation à Mirecourt le 2 août 1658. — Henri Thiard de Bissy, évêque de Toul, arriva à Mirecourt le 2 octobre 1688, pour y faire sa visite, en sortit le 11 du même mois pour aller à Charmes, revint à Mirecourt le 20 et en sortit le 22. — Claude Drouas de Bouffey arriva à Mirecourt le 26 octobre 1754, pour la première fois, fut complimenté chez le sieur Gouvenot, curé dudit lieu, par deux officiers de l'Hôtel-de-Ville, chargés par le conseil de lui présenter les vins d'honneur. — Établissement aux fonctions d'échevins d'église, de Georges Cuni, le 5 décembre 1684; Georges Jeaurel, le 8 avril 1688, remplacé par Claude Dumas. — Ordonnances au sujet des foires, des 7 septembre 1616 et 1[er] mars 1618. — Amortissement des fours par le duc Antoine le 29 octobre 1500. — Impôt du Fredault laissé par la duchesse de Danemarck, douairière de Lorraine, à Gerard Fredault de Châtenois, le 11 mai 1560. — Lettres patentes de S. A. du 25 juin 1614 pour l'octroi de la halle; établissement d'une nouvelle halle, en 1616. — Les filles mal famées doivent sortir de la ville dans les 24 heures, sous peine d'en être chassées honteusement. — Le jeu de paume se trouvait près de la porte de Poussay et fut rebâti en 1691, pour un magasin. — Les maires de Mirecourt devaient rendre compte chaque année des recettes et dépenses de la ville, le dimanche après Quasimodo, sous peine de 50 francs d'amende, en vertu du règlement fait le 21 février 1616. — Mot du guet; ce mot fut réglé par un décret de Charles III, duc de Lorraine, du 11 mai 1573. — Il y avait trois moulins à Mirecourt, le plus ancien, appelé moulin de Saint-Étienne, situé dans l'intérieur de la ville, près de l'hôpital, le deuxième appelé Le Neuf-Moulin, situé entre Mirecourt et Mattaincourt, et le troisième appelé des Hans, parce qu'il fut bâti près de la tour dite des Hans. — Le jour du Saint-Sacrement, en 1582, une femme venant de Toul à Mirecourt y mourut de la peste avec cinq personnes de la maison où elle était; la chronique rapporte que ce fut chez François Tencey dit Potier, et que c'est pour cela que le vulgaire l'appela la peste du Potier; règlement pour la garde des ports en temps de peste, le 19 octobre 1609. — Peste de Poussay en 1611, et de Mazirot en 1625.—Le Grand-Pont entre la ville et le faubourg fut construit en 1574, et fut rétabli en 1685; entraîné par l'inondation de 1734, il fut reconstruit à neuf aux frais de Stanislas, duc de Lorraine, en 1747; la première pierre fut posée le jour de la Saint-Jean-Baptiste de ladite année, la pierre sur laquelle cette inscription se trouve est posée à la première arcade du côté de la ville. — Établissement de portiers; défense leur est faite de laisser entrer des pauvres forains dans la ville. — Noms des baillis de Vosges. Henri de Neufchâtel, bailli de Lor–

raine, vint tenir les assises de Mirecourt le lundi avant la Toussaint en 1309 (il n'y avait pas encore de bailli à Mirecourt). Gérard de Mirecourt fut le premier bailli, il existait en 1375; Jean de Stainville, bailli de Vosges en 1392; Collignon de Ville, en 1436; Vaillant chevalier, et Henri de Barbas vinrent aux assises de Mirecourt, le 25 août 1422; Antoine de Ville était bailli en 1522; Jean-Philippe de Savigny, seigneur de Monthureux-le-Sec, vers 1590; Affrican de Haussonville, en 1592; Jean de Haussonville, en 1594; Jean de Marcossey, en 1597; Affrican, Georges de Bassompierre, en 1618. — Catalogue des maires. François Petitot, en 1516; Mengin de Rouvre, en 1518; Antoine Hurault, en 1524; Didier Le Clerc, en 1528; Antoine Hurault, en 1530; Didier Petitgot, en 1545; Vileminot, en 1546; Jean Rothiot, en 1548; François Poirot, en 1549; Pierre de La Lande, en 1554; Georges Simonin, en 1555; Demenge Lavoire, en 1556; Georges Simonin, en 1557; Jean Jacques, en 1558; Georges Limodri, en 1559; Demenge Fricaudel, en 1560; Nicolas Mengeot, en 1561; Georges Simonin, en 1562; Jean Clerc le jeune, en 1563—1564; Claude Husson, en 1565; Jean Clerc, en 1566—1567; Nicolas Grand-Gérard, en 1568; Claudon Ferry, en 1569; Philippe Paticier, en 1570; Jacquot Paticier, en 1571; etc.

BB. 3. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1609-1624. — « Indice alphabétique sur les registres d'ordonnances et résolutions du conseil de la ville de Mirecourt, établi par S. A. le 13 mai 1609, jusqu'en 1630, fait par Nicolas Chrétien, conseiller du duc François et avocat au Bailliage de Vosges. » Ce volume contient, comme le précédent, une table alphabétique des noms qu'il renferme, et commence par l'Ave Maria comme l'autre. Celui-ci nous fait connaître : qu'avant le 28 juin 1612, le salut de la Vierge ne se sonnait qu'en certains lieux particuliers de l'évêché de Toul; que Jean de Porcelet, de Maillane, alors évêque de ce diocèse, pour satisfaire sa dévotion, ordonna, le 28 juin 1612, qu'il serait sonné 3 fois par jour dans toutes les églises de son diocèse. — Que le maître autel de la paroisse fut commencé en 1620; qu'il fut aussi fait un tableau représentant l'Assomption de la Vierge, par Claude de Ruel, peintre à Nancy, en 1621, pour mettre derrière l'autel. — Divers règlements et ordonnances contre les bouchers et boulangers; — ordonnance concernant les droits de la bourgeoisie; — Établissement de chasseur de pauvres, en 1626; — droits et charges des conseillers de l'Hôtel-de-Ville. — Fondations : par Anne Abraham, veuve d'Étienne Husson, du 16 octobre 1611, par laquelle elle donne 500 francs aux enfants prêtres de Mirecourt; — par Claude de Pourras, femme de François Poirson, du 12 avril 1612, par laquelle elle donne 1,000 francs à charge d'une messe annuelle; — par Guillemette de Choiseul, dame de Remiremont, des 29 janvier et 5 février 1615, par lesquelles elle donne à la ville de Mirecourt 400 francs et un pré, à charge de deux messes par semaine aux Cordeliers; — du sieur Despiliers, du 2 mars 1617, par laquelle il donne 50 francs de rente à la chapelle de Saint Nicolas dit La Oultre, située au cimetière.— Règlement fait pour la garde des portes, en temps de guerre; — règlement pour les pauvres. — Indication des jours où il doit y avoir prédication, avec les sommes à payer aux prédicateurs et marchés pour les nourrir. — Réparations : du Pont-Qui-Tremble, en 1701; du pont de Mirecourt en 1702; — le 7 juillet 1622, la ville prête 15,000 francs à S. A., et le 21 novembre 1624, la ville lui prête encore la même somme.

BB. 4. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1609-1616. — Résolutions de l'Hôtel-de-Ville depuis son établissement en 1609, par Henri, duc de Lorraine. — Copie de la charte d'établissement, donnée par Henri, duc de Lorraine, à Plombières, le 13 mai 1609, dans laquelle il dit que la ville de Mirecourt étant la capitale du bailliage de Vosges, ensuite des requêtes qui lui ont été présentées par les bourgeois de cette ville et le sieur de Marcossey, bailli desdites Vosges, il a ordonné : que le conseil de cette ville sera composé de douze bourgeois, sans compter le mayeur qui sera président, desquels douze bourgeois la nomination se fera en pleine assemblée le dimanche des Brandons de chaque année. Tous les bourgeois indistinctement pourront remplir cette charge, à la condition que sur les douze, quatre seront choisis dans la noblesse ou les affranchis et les huit autres indifféremment; de laquelle charge seront exempts les procureurs généraux, prévôts, receveurs, lieutenants, contrôleurs et greffiers du bailliage. Cette assemblée pouvait délibérer au nombre de sept, mais si dans ces sept il y avait contrariété ou débat pour les opinions, la séance était remise à un autre jour et le mayeur faisait appeler cinq ou six notables en dehors de ladite assemblée, pour, à la pluralité des voix, terminer la discussion; tous les jeudis, après la messe dite du Jure, les douze conseillers devaient se rendre à la chambre de ville pour y délibérer, sous peine de 9 gros d'amende contre chaque défaillance, à moins qu'ils n'en fussent dispensés pour cause légitime; quand il s'agissait de

police, le bailli devait être averti pour s'y trouver, s'il le jugeait à propos, ainsi que les prévôt, lieutenant et procureur-généraux, afin de donner leur avis audit conseil; trois desdits conseillers étaient désignés pour assister le mayeur aux enchères publiques; les douze conseillers devaient prêter serment par devant le mayeur, en présence de toute l'assemblée; sur les premiers douze conseillers, six demeuraient en charge pendant deux ans et les six autres étaient remplacés à la fin de l'année, ainsi de suite; s'il arrivait que l'un d'eux décédât dans le courant de l'année, il n'était pas remplacé, mais le prévôt, de l'avis du bailli, pouvait en choisir un autre à sa place s'il le jugeait à propos. Les charges de ce conseil consistaient : à délibérer sur toutes les affaires communales et publiques, à faire des bâtiments nouveaux et à entretenir les anciens; à surveiller les revenus de la ville; à louer les propriétés et contraindre les fermiers au payement, à taxer les denrées, veiller à la salubrité de la ville. Les conseillers pouvaient nommer les gouverneurs de l'hôpital, instituer et distribuer les aumônes; ils devaient remédier aux incendies, prendre soin de la garde des portes, guets et rondes. — Nomination des douze conseillers le 24 mai; première réunion de ce conseil après la messe du Jure, le jeudi, 29 mai, dans laquelle il a été ordonné : qu'il serait établi un cachet sous lequel s'expédieraient toutes les affaires de la ville, lequel resterait avec les registres, en la Chambre de Ville : que, pour réprimer le désordre de la jeunesse qui vivait sans discipline, tous les enfants mâles iraient assiduement à la grande école, sous la garde d'un principal, d'un subalterne et d'un écrivain à gage. — Règlements de police au sujet : des immondices et fumiers; de la tenue et fréquentation de la grande école. — Donation de 600 francs aux Capucins pour construire leur bâtiment et église à Mirecourt; — taxe des denrées : la livre de pain blanc vaut 13 deniers; le bis 10 deniers; le pain dit de tout à tout 8 deniers; — règlement pour la vente et distribution des vins et bierre en détail; le vin rouge d'Allemagne vaut 1 franc le pot, le blanc, 9 gros, la bierre, 3 caroli. — Rôles des marques des maîtres et compagnons boulangers : Renel Malenet avait un cœur; François Grandidier, un neuf entre-croisé; Mangin Paulot, un écusson à une pelle à four; Jean Galertot, un monde; Jean Mengin, une fleur de lys; Villeminot, un carreau à losange; Bastien Vernier, un trèfle; Gabriel La Guerre, la chappe d'une garde de poignard; Demange Lorrain, deux lettres et une croix de Lorraine au milieu; Martin, une rose; Jean Aubry, une marque de deux onces près d'une pelle; Nicolas Peccatte, une étoile; Jean Maillard, un triangle; Didier Ferry, un D; Nicolas Simon, un demi-rond; Nicolas de La Fosse, un O; Jean Pierron, un cachet armorié de trois sonnettes; Demenge Vincent, trois trous; Didier Peccatte, une clef, et Jean Lancette, rien. — Ordre à Jacques Vary de rendre compte des deniers qu'il avait reçus pour l'érection de la première chapelle de l'église. — Défense à tous les cossons, revendeurs et autres qui exposaient en vente à Mirecourt gibier, volaille, poissons, beurre, fromage et autres denrées semblables pour victuailles, de les vendre et décharger chez les hôtelliers, boulangers ou cabaretiers, et ordre de les apporter sur le marché; il a ensuite été ordonné (le 9 juillet 1609) qu'il serait placé un panonceau devant la halle pour indiquer l'heure où on pouvait acheter les blés. — Défense de jouer aux cartes et aux quilles et de blasphémer aux portes de la ville, sous peine de 2 francs d'amende, et de se promener parmi la ville et principalement devant l'église les jours de dimanches et de fêtes, pendant les offices. — État de ce qui restait dû, le 22 septembre 1609, au sieur Bainer, avocat à Mirecourt, pour les deniers qu'il avait avancés pour construire la chapelle Notre-Dame, érigée en l'église de Mirecourt, en 1601. — Ordre pour la garde des portes à cause de la contagion régnante; il a été établi deux hommes en plus du portier à chacune des trois portes, et défense leur a été faite de quitter leur porte, du matin au soir, même pour aller dîner; les portiers devaient interroger tous les entrants pour savoir d'où ils venaient, à qui ils avaient à faire en ville, déclarer les connaissances qu'ils y avaient, et jurer qu'ils ne sortaient pas des lieux pestiférés; défense a été faite de laisser entrer des voituriers amenant des vins d'Allemagne, des draps, de la laine, etc.; — le 3 septembre de la même année, il a été résolu qu'au lieu de deux personnes en plus aux portes, pendant ladite contagion, on y en mettrait cinq. — Condamnation de Thomas Bertremin, fournier de la ville, à trois semaines de prisons bourgeoises, au pain et à l'eau, pour avoir vécu honteusement avec sa servante et l'avoir engrossée, laquelle fille a été chassée honteusement de la ville, avec défense de jamais y rentrer. — Défense en date du 7 janvier 1610, sous peine de prison, à tous les bourgeois et jeunes gens de la ville, de sortir la nuit dans les rues après la cloche sonnée. — Par résolution du 13 juillet 1622, ensuite de la remontrance du curé et des bourgeois de la ville, il a été arrêté que l'on ferait faire deux cloches, l'une à la grande église pour sonner les petites messes, et l'autre pour les Capucins de la ville. — Acquisition par la ville de trois arquebuses en fonte, de Jean Damas, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de l'Ordre du roi de France, et de Claude d'Anglure, sa femme, sur lesquelles étaient

empreintes les armoiries de la famille d'Anglure. — Le 30 août 1610, défense a été faite à tous les bourgeois de loger et de recevoir en leur maison aucun étranger venant du côté de l'Allemagne, à cause de la peste qui régnait dans ce pays. — Le vendredi, 10 septembre suivant, défense a été faite aux hôtelliers et cabaretiers de la ville et des faubourgs de Mirecourt d'attirer dans leurs établissements aucun jeune fils de famille et de leur donner à boire ou à manger. — Le 30 septembre, défense a été faite aux bourgeois qui faisaient état de recevoir des filles chez eux pour y travailler ensemble tant de jour que la nuit, de continuer ce métier, en raison des maladies qui règnent dans les villages voisins de la ville. — Plaintes : contre le sieur Belchamp parce qu'il creusait sous les arcs-boutants de l'église ; — contre Mengin Grandjean, lequel avait fréquenté l'armée d'Allemagne, où l'on mourait de la peste, et s'était glissé secrètement chez Jean Brahault, malgré la défense qui avait été faite de recevoir des étrangers dans les faubourgs ; — le 15 novembre, il a été ordonné à tous ceux qui avaient habité la maison dudit Jean Brahault, de sortir de la ville sous peine de la vie. — Le 21 novembre 1610, la ville fait marché avec Pierre Simon, organiste de Longuet, pour construire un orgue de 10 jeux complets, pour l'église de Mirecourt, — Permission donnée le 11 mars 1611, à ceux de Poussay, de rentrer à Mirecourt. — Ordre du 26 mai, par lequel il est ordonné à tous ceux qui restaient à Mirecourt et qui n'avaient pas de contrat de bourgeoisie, de sortir de la ville dans la quinzaine, sous peine d'être chassés. — Bail de la grosse tour du pont au profit de Nicolas Ragon, portier de cette porte. — Par résolution du 30 juin 1611, il a été décidé que l'on travaillerait à la réparation des murailles de la ville, conformément au mandement de S. A. et suivant le rapport qui a été fait par le sieur Toussaint Marchal. — Rapport sur la boucherie. — Donation, au profit de l'hôpital de Mirecourt, d'une somme de 1,000 francs pour l'entretien des pauvres, par Claude de Pourras, femme du sieur Poirson, à charge d'une messe chaque premier jeudi de chaque mois. — Réception de Didier Mesgnier, bonnetier, né à Mattaincourt, comme bourgeois de Mirecourt, moyennant 100 francs d'entrée. — Par résolution du 7 juin 1612, il a été résolu que l'on traiterait l'évêque et toute sa suite dans une maison de la ville de Mirecourt, quand il est venu pour la confirmation et la bénédiction du grand autel et les deux collatéraux. — Le 16 juillet 1589, Jean Philippe de Savigny, sieur de Montreux (Monthureux), bailli de Vosges, obtint de la bourgeoisie de Mirecourt une tour incorporée aux grosses murailles de ladite ville, située derrière la maison qui appartenait au sieur La Courbolach, à charge de l'entretien de cette tour, mais en 1612, cette tour étant ruinée par les fondations, on résolut de la reconstruire et de la reporter à l'alignement de la courtine. — Le 26 juillet 1612, ensuite des plaintes faites au mayeur par les gens du Conseil pour les impôts mis sur les bourgeois par les jurés et échevin, il a été résolu que lesdits jurés ne pourront plus faire aucun jet ni taille sur les bourgeois, qu'au préalable ils n'aient appelé trois des conseillers de Mirecourt, qui seront tenus, avec le mayeur, d'assister lesdits jurés pour l'imposition du jet et des tailles. — Ordre de déguerpir de la ville au sieur George Drappier, qui avait épousé une fille de Mirecourt, et qui, depuis son mariage, avait habité les champs sans avoir contracté la bourgeoisie ; — par résolution du 31 août 1612, les sieurs Claude Parisot et Didier Saulnier ont été mis en prison bourgeoise, jusqu'au 14 septembre, pour avoir blasphémé. — Le 3 janvier 1613, le conseil a résolu que la lampe de l'église serait continuellement ardente et que l'on sonnerait, trois fois par jour, les Ave Maria. — Plainte contre les saulniers, pour la manière dont ils livrent le sel. — Requête de François Paulmier, amodiateur du jeu de paume, tendant à obtenir une diminution. — Règlement pour la fermeture des portes de la ville. — Rapport contre Jean Lancelot, boulanger, pour manque de poids dans son pain. — Lettres patentes données par Henri II, duc de Lorraine, par lesquelles il fait don à la ville de Mirecourt des halles qui lui appartenaient, à condition qu'elles seront rasées, que la ville en fera établir d'autres à ses frais, et que l'on fera transporter la boucherie qui était près desdites halles, entre les deux portes de Mattaincourt. — Vu la grande quantité de mendiants qui se trouvent à Mirecourt, il a été arrêté que le mayeur ferait faire des marques de plomb pour les donner aux pauvres de la ville, lesquelles plaques les mendiants de Mirecourt devaient porter sur l'épaule droite, afin de les reconnaître des mendiants forains ; le 20 mars 1615, lesdits pauvres se sont rassemblés sous les grandes halles à la sortie de la prédication pour être inscrits sur les rôles et recevoir chacun une desdites marques. — Nomination des gouverneurs de l'hôpital. — Règlement fait par Henri II, duc de Lorraine, le 22 novembre 1611, pour la juridiction et les droits et autorités entre le mayeur et le prévôt de Mirecourt. — Règlement fait le 21 septembre 1615, pour prévenir les surprises, incursions et autres violences qui pourraient avoir lieu pendant les guerres civiles qui se préparaient, par lequel il est arrêté : qu'au devant des trois portes de la ville, on dressera une barrière fermant à

clef; que les ponts levis seront remis en état; que les portes s'ouvriront et se fermeront tous les jours au son de la cloche; qu'elles ne s'ouvriront pendant la nuit que pour des affaires importantes et pour le service de S. A.; qu'aussitôt les portes fermées, les clefs seront portées chez le mayeur, etc. — Règlement de la grande école de Mirecourt, du 17 avril 1616. — Requête adressée à S. A. par le curé et les enfants prêtres de Mirecourt, au sujet d'une rente de 60 francs donnée en 1514, par Didier Tallard, chanoine de Toul et curé dudit Mirecourt, pour l'établissement d'une messe journale à célébrer au grand autel de l'église de ladite ville, à six heures du matin.

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1616-1622. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Nomination de nouveaux conseillers. — Les cloches cesseront d'être sonnées pour l'ouverture et la fermeture des portes, à partir du 3 mars 1616, parce que les troupes étaient retirées; — construction de la nouvelle halle; — ordre aux marchands de dentelles d'aller tous les vendredi et samedi près de la porte de Poussay, en raison du danger qu'il y aurait de les laisser près des grandes halles, lesquelles étaient en démolition. — Réparation du pavé du Tripot. — Construction d'un pont entre Mirecourt et Mattaincourt, et d'un autre sur le ruisseau de Harol. — Ordre aux marchands de ferrements et de clous d'aller les jours de foire, dans la rue dite La Cour Beulay, pour y vendre leurs marchandises, afin d'éviter la foule du peuple devant l'église et la tour de l'horloge. — Le 7 septembre 1616, il a été défendu de vendre des vins nouveaux, en raison des maladies régnantes dans les lieux voisins. — Le 15 du même mois, ensuite des plaintes portées au conseil, une jeune femme qui s'était réfugiée à Mirecourt et y vivait avec scandale avec son petit mignon de Rugney, fut chassée de la ville. — Nomination de collecteurs pour lever les aumônes des pauvres. — Défense d'envoyer des bêtes blanches infectées au troupeau commun, à cause de la maladie dite la clavée ou denier mort; le 16 février 1617, il a été arrêté que l'on tiendrait à l'avenir deux registres, l'un pour les résolutions (délibérations) et l'autre pour les baux et marchés; — fondation d'une rente de 50 francs faite par les Despilliers, à la chapelle Saint-Nicolas, érigée au cimetière de Mirecourt, appelée La Oultre; — marché pour les bois de sapin, employés pour la reconstruction des halles; — érection d'une statue représentant Saint-Nicolas, pour mettre sur l'autel de la chapelle neuve construite au chœur de l'église; — fonte d'une cloche pour la chapelle de La Oultre, située au cimetière de Mirecourt. — Précautions prises pendant les troubles de la guerre: réparations des murailles de la ville, formation d'escouades, provision de poudre, etc.; — réparation du pont de Niraucourt; — plainte contre les portiers qui tiraient trop de foin des voitures qui passaient; — ordre de dresser un rôle exact des filles et chamberrières qui s'étaient glissées à Mirecourt, et qui tenaient chambre à part. — Réparation de la toiture de la chapelle de Notre-Dame érigée en l'église paroissiale; — construction d'un escalier au Tripot, pour monter dans la chambre de l'Hôtel-de-Ville; — marché fait le 22 février 1618 avec maître Guillaume Bonnet, serrurier de Mirecourt, pour ferrer quatorze croisées du bâtiment de la maison de ville; — défense faite aux filles mal famées de rester en chambre seules et sous peine d'être chassées ignominieusement, et à tous propriétaires de les loger, sous la même peine. — Ordre de quitter la ville donné à Jeanne Caillé, femme séparée de corps et de biens de Claude Henriot, de Mirecourt, laquelle s'était déjà prostituée avant son mariage et a continué à s'abandonner à sa turpitude primitive. — A l'arrivée de Monsieur de Removille, bailli de Vosges, à Mirecourt, le 21 août 1618, les bourgeois de la ville ont été ajournés pour se trouver en armes sous les grandes halles; la ville leur a vendu de la poudre; — règlement de police portant fixation du prix du pain, du vin, de la viande, du poisson, de la tenue des marchés; — défense aux cossons et taverniers d'acheter avant l'enseigne levée; — réparation du pont levis; — requête adressée à S. A. par Françoise, veuve de Didier, jardinier à Mirecourt, lesquels ont été tous les deux reconnus avoir prostitué leur fille unique; par sentence du délégué de S. A., le sieur Didier a été condamné au gibet et ses biens acquis, et ladite Françoise à dix ans d'expulsion; elle demande par cette requête qu'on la laisse à Mirecourt. — Par une délibération en date du 25 juin 1620, il a été arrêté que l'on donnerait 40 francs aux incendiés de Remiremont, à la suite d'un incendie arrivé le 14 juin pendant la messe, qui a détruit quatre-vingt-onze maisons, plus trois qui furent écroulées pour couper le feu. — Valeur des monnaies en 1621. — Réceptions de Bastien Martin, vicaire à Mirecourt et né à Darnieulles, et de Jean Grandidier, prêtre marguillier, à la confrérie des enfants prêtres de Mirecourt. — Location aux maîtres et compagnons cordonniers et drapiers de la moitié des grandes halles, pour y exposer leurs marchandises.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1624-1628. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de

Mirecourt. — Vote de 800 francs, pour présenter à M. le marquis de Removille, bailli et gouverneur de la province de Vosges, afin de lui recommander les affaires de la ville; — prêt de 15,000 francs à Henri II, duc de Lorraine. — Admission à l'hôpital du fils de Jean Albert, pour ses bons services en qualité de régent des écoles de son père; — difficulté entre la ville de Mirecourt et les dames du chapitre de Poussay, au sujet du faubourg dudit Poussay; — on demande au sieur Grennettaire, une expédition relative à l'ancien moulin de Mirecourt, suivant l'expertise faite par le sieur Malcuit; — ordre au sieur Grennettaire, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, de faire enlever la terrasse qui est contre le mur de son jardin, au faubourg de Poussay, à côté du pré dit Le Paradis; — le 31 avril 1625, il a été traité entre les mayeur et conseillers de l'Hôtel-de-Ville avec Jean Mathieu, paveur, demeurant à Gendreville, pour la construction des pavés des rues et des faubourgs; — reconnaissance et difficulté au sujet de la construction des nouveaux moulins de Mirecourt; — procès contre Jeannon Villemin dite Gargantine, prévenue de sortilège et venéfice; — emprisonnement de Demengeon Gauthier, pour insolences; — le 11 août 1625, défense à tous les aubergistes et taverniers de recevoir chez eux des forains, en raison de la peste qui commence à faire des ravages dans les villages voisins; — réception comme bourgeois de Jacquemin Berly, né à Nomeny, et de Jeannette sa femme, née à Girecourt, moyennant 100 francs; — taxe du pain, du vin et de la viande en 1626; le pot de meilleur vin étranger, vaut 8 gros; de pays, 7 gros; la livre de pain bien blanc, 18 deniers; bis, 14 deniers; de retraicts, 12 deniers; la livre de mouton, 3 gros 8 deniers; de veau, 2 gros; de lard, 5 gros 8 deniers, et de lard maigre, 4 gros; — le 16 septembre 1426, Jean Urbain, coutelier, a été chargé de nettoyer seize corcelets avec les armettes, hausscols, brassarts, cuissarts et piques, ainsi que seize mousquets avec les fourchettes et bandoulières que la ville avait fournis pour la milice à l'arsenal de Mirecourt, ensuite de l'ordonnance de S. A., à raison de 5 gros par armure complète. — Marguerite Cochien, femme de François Barbier, sellier, est accouchée un mois avant le retour de son mari, lequel, étant absent depuis près de 16 mois, n'a point voulu reconnaître ledit enfant, et, enmenant sa femme aux armées d'Allemagne, a laissé l'enfant qui a été reçu à l'hôpital à la charge de la ville. — Achat d'étoffe pour faire une casaque à Claude Goëry, chargé de chasser les pauvres étrangers hors de la ville, et ceux de la ville, hors de l'église. — Le 21 mars 1627, les gouverneurs de l'hôpital firent cuire quatre resaux de blé, pour le pain être donné aux pauvres, la veille de Pâques; — le 2 juin 1627, le conseil ordonne que la grande rue du faubourg de la porte dite de Mattaincourt descendant sous le château, sera pavée; — le 10 septembre de la même année, on fit présent à M. le marquis de Removille d'une queue de vin de la valeur de 400 francs, parce qu'il avait su détourner S. A. d'envoyer des troupes à Mirecourt; — le 4 décembre suivant, la compagnie des nouvelles gardes arrive à Mirecourt pour y loger; — le 21 janvier 1628, on est obligé de faire un emprunt de 3,000 francs pour subvenir aux dépenses desdits soldats. — Difficulté entre la ville et madame de La Routte, au sujet des monnaies.

BB. 7. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1631-1634. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Défense d'aller à la foire de Saint-Nicolas, à cause de la contagion; — marché fait avec un sculpteur de Nancy, pour faire les statues de Notre-Dame, de Saint-Nicolas et de Saint-Didier, patron de la ville, pour mettre sur les autels de l'église de Mirecourt; — le 16 août 1631, le sieur Claude Guyot, pâtissier à Mirecourt, a été mis au fond de la fosse de la tour Des Hans, pour y demeurer pendant six jours au pain et à l'eau, pour être allé à Ramecourt, lors de la contagion; le 6 du même mois, Marguerite Des Jardins fut reconnue atteinte de la contagion, et fut mise dans une loge au lieudit des Jardenels, désigné à cet effet; — le 8 du même mois, il fut traité avec François Louis, chirurgien, pour soigner les malades de cette ville moyennant 60 francs et le logement; — règlement de police du 19 août 1631, par lequel il est défendu à tous les bourgeois de faire sortir aucun meuble, de sortir de la ville pour aller résider ailleurs et de visiter les malades; — traité fait le 20 août avec Claude Hugo dit le Hollandais, lequel s'oblige à enterrer tous les corps morts, soit de la ville ou des loges, pendant le temps de la maladie, moyennant qu'il recevra 40 francs par mois et la nourriture; — du 22 août au 11 décembre, il n'y a pas eu de délibération (à cause de la peste); ce jour, cette assemblée s'est réunie, après la peste, pour aller vers S. A. pour la supplier de réduire les impôts; — le 14 janvier 1632, il fut résolu que l'on s'adresserait à S. A. pour être autorisé à construire un nouvel hôpital, parce que celui qui existait n'était pas sain; — le 3 février, on est allé dans les maisons qui avaient été désertes pendant la contagion pour diminuer les redevances; — le 5 février 1632, le conseil arrêta qu'il serait envoyé à Haroué, vers Madame la marquise de Removille, pour déplorer la

mort de feu son mari, bailli de Vosges, et qu'il serait fait un service à la grande église pour le salut de son âme ; — le 12 février, il fut résolu que l'on ferait célébrer un service de trois messes hautes avec les Vigiles, le jour précédent, par les trois nocturnes des Trépassés pour S. A. Madame ; — achat de drap pour faire une robe au verger de l'église et une casaque au chasse-coquin ; — le 16 avril 1632, le conseil prit une résolution au sujet du joyeux avénement de M. de Bassompierre, marquis de Removille, comme bailli et gouverneur de la province de Vosges, par lequel il est dit qu'on lui fera les mêmes honneurs qu'à M. de Removille, son prédécesseur ; — le 13 mai 1632, il fut résolu de donner du vin à Madame la marquise de Removille pour une somme de 600 francs, pour l'obliger à user de tout son crédit pour soulager la ville des gens de guerre ; — des cavaliers de la compagnie de cavalerie de chevau-légers du baron de Choiseul passent à Mirecourt et y restent pendant deux jours, ce qui occasionne une dépense de 362 francs 7 gros. — Le 14 juin 1632, afin d'empêcher les surprises des gens de guerre, on fait un règlement par lequel il est ordonné : que les barrières tournantes au bout des faubourgs seront raccommodées ; que l'on fera boucher les fenêtres de la grosse muraille de la ville, qui donnaient au guichet; il est fait défense aux taverniers de loger aucun étranger sans la permission du mayeur ; le pont levis sera réparé ; l'une des trois portes de la ville sera bouchée ; — le 22 juin, il fut résolu que l'on emprunterait 6,000 francs pour faire face aux dépenses de la guerre ; le 25, on fait faire un guet au clocher ; — mandement du 1er juillet 1632, pour faire payer une somme de 106 francs 6 gros pour le prêt fait par S. A. pendant quarante jours ; — le 5 août, il est ordonné à tous les bourgeois de faire la déclaration des malades dans le plus bref délai, sous peine de 50 francs d'amende ; — le 11 août, on fait l'acquisition d'un cheval et d'un tombereau pour conduire les corps morts hors de la ville, et les transporter dans les loges faites aux bois des Petits Jardinels, pour les pestiférés ; — le 20, le conseil donne le pouvoir au sieur Rolin d'assister le mayeur au gouvernement de la ville pendant toute la durée de la peste dont cette ville est affligée. — Le 7 décembre 1632, les gens du conseil adressent une requête au duc de Lorraine, dans laquelle ils exposent qu'il y a plus de quarante jours que la peste a quitté la ville et qu'ils demandent d'être autorisés à aller aux foires de Nancy ; — le 24 décembre, il fut résolu que l'on ferait un service de trois messes hautes pour l'âme du duc François. — Établissement d'un maître au ménage de l'hôpital de Mirecourt ; — réduction des impôts en considération de la peste et de la guerre ; — requête adressée à S. A. par le fermier de l'entrée des vins, tendant à être diminué ; — le 22 mai 1633, on demande à vendre les maisons qui étaient autour de la halle, pour le prix être employé à payer les frais occasionnés à la ville par la peste et la guerre ; — traités pour apprendre des métiers aux garçons et la dentelle aux filles, à l'hôpital. — Jet imposé sur les habitants, pour payer une somme de 4,000 francs due par la bourgeoisie et dépensée pendant le temps de la contagion. — Ordre au sieur Martin Moynel, à sa femme et à ses enfants, de sortir de la ville, sous peine d'être chassés honteusement, à cause des filles prostituées qu'ils tenaient chez eux. — Arrêt contre les nobles et autres personnes qui se prétendaient exempts de la garde des portes. — Règlement pendant le temps de la guerre ; le commandement de la ville avait été donné à Jean Arnould, conseiller d'État ; il avait pour adjoints Daniel Urbain et Pierre Martin. — Le 10 novembre 1633, une compagnie de mousquetaires de S. A. est arrivée à Mirecourt.

BB. 8. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1634-1639. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Nomination de nouveaux conseillers; — réparation à la toiture de la tour de l'église ; — réception de Didier Ambroise, tabellion juré, né à Mattaincourt, et de sa femme moyennant 100 francs; — plaintes contre les soldats logés chez les bourgeois ; — levée des aides généraux au profit de S. M. à raison de 6 deniers pour franc : — donations faites à l'hôpital de Mirecourt : de 100 francs par Pidollot, de Mirecourt ; — de 500 francs par Jean Fourier, de Nomeny ; — emprunt de 4,000 francs pour subvenir à l'entretien des soldats et aux frais occasionnés par la maladie régnante ; — le 23 mai 1635, il fut résolu que les soldats malades seraient transportés dans une maison située au faubourg du pont ; — réception, comme bourgeois, de François Parisot, chirurgien à Charmes, à condition qu'il sera exempt de toutes les charges communales et de gens de guerre. — Le conseil, pour obvier à la chèreté des blés, a ordonné : qu'il sera vendu du blé à tous ceux qui sont dans la nécessité, au prix de 20 francs le resal, cinquante resaux par semaine, sauf à ajouter ou à diminuer sur la quantité en cas d'insuffisance. — Testament de Bertrand Ouillet, né à Riele en Provence, sergent au régiment de Navarre, pour le service du Roi, en la compagnie de M. Belbonne, en garnison à Mirecourt, par lequel il légue à son fils, âgé de 18 ans, soldat dans l'armée du maréchal de Chastillon, 100 pistoles d'Es-

pagne d'or, laquelle somme est laissée entre les mains des mayeur et conseillers de Mirecourt, pour la tenir en dépôt, et, dans le cas où son fils viendrait à mourir, pour être remise à l'hôpital de Mirecourt; il donne ensuite 30 pistoles aux trois églises de Mirecourt et 10 pistoles à la confrérie du Rosaire; — établissement d'un commissaire pour pourvoir à la nourriture et entretien du régiment du sieur Coronal, par ordre du maréchal de La Ferté; — remise d'un quartier des impôts en raison de la grande charge des gens de guerre; — traité fait avec Claude Malcuit, chirurgien à Mirecourt, le 14 décembre 1635, pour soigner toutes les maladies suspectes qui arriveront à Mirecourt, et principalement la peste. — Ordre du maréchal de La Force donné au camp devant Neufchâteau, le 16 décembre 1635, par lequel il est enjoint aux habitants de Gemmelaincourt, Saint-Menge, Remoncourt et Rozerotte, de fournir du foin et de la paille pour la subsistance des régiments en garnison à Mirecourt. — Mandement de Louis XIII, du 20 août 1635, pour la levée des conduits et impôts dans les duchés de Lorraine et de Bar; — le 23 janvier 1636, le conseil fit présenter une requête à l'évêque de Toul, tendant à obtenir la permission de manger de la viande pendant le carême, à cause de la chèreté des denrées. — Mandement de Louis XIII, du 4 janvier 1636, exposant que pour défendre la ville de Mirecourt, il a été forcé d'y maintenir une bonne garnison, afin de la préserver des violences et pilleries dont les autres villes ont été victimes, et qu'en reconnaissance, les habitants de ladite ville devront lui prêter une somme de 20,000 livres, laquelle sera employée à la conservation du pays et de la ville de Mirecourt en particulier; — la ville est obligée de se cotiser et de faire des emprunts pour trouver cette somme; — état des grains fournis par les bourgeois de Mirecourt le 13 mars 1636, par un arrêt du Conseil souverain; — la ville obtient la remise du tiers des impôts, en raison de la grande quantité de gens de guerre qui y avaient séjourné et qui avaient tout pris et emporté; — le 2 avril, publication au son du tambour, par toute la ville, d'un ordre des gouverneurs par lequel il était enjoint à tous les pauvres ainsi qu'aux étrangers de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être chassés par force; les portiers ne devraient laisser entrer personne dans la ville sous peine de prison; ces mesures étaient prises en raison de l'augmentation de la maladie régnante; — copie d'une lettre de Louis XIV, adressée à M. de Campremy, gouverneur de la ville et du château de Mirecourt, bailli de Vosges, au sujet de l'indiscipline des soldats logés à Mirecourt, et par laquelle il leur ordonne de ne plus molester les habitants; — établissement de carteniers pour reconnaître les malades; — ordre pour faire nettoyer la ville; — construction de loges en dehors de la ville; nouvelle ordonnance de M. de Campremy pour faire sortir les pauvres et les étrangers dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être fouettés sous la custode; — le régiment de Normandie est en garnison à Mirecourt. — Création de procureurs pour faire un emprunt de 24,000 francs pour subvenir aux nécessités de la ville de Mirecourt; — arrêt de la Cour Souveraine autorisant les maires et conseillers de la ville à faire des cotisations sur les bourgeois; — ordre du marquis de Sourdis, maître de camp de la cavalerie légère en France, lieutenant-général pour S. M. dans les duchés d'Orléans et de Lorraine, par lequel il règle la subsistance due aux carabiniers logés à Mirecourt et la part des villages qui doivent y contribuer; — le seigneur d'Hauquincourt, maître de camp des armées du Roi, dit : que les habitants de Mirecourt lui ont présenté une requête par laquelle ils représentent que la mortalité a été si grande en leur ville, qu'il ne reste plus qu'environ cent familles, y compris les veuves; qu'elles étaient réduites à une extrême pauvreté, surtout par la dernière imposition de 1,000 francs à payer tous les jours pour la subsistance de la garnison de ladite ville; que les soldats Suisses allaient encore prendre dans les familles le peu de grain qu'elles avaient pour subvenir à leurs chétives existences; qu'en conséquence il ordonne que ladite ville ne payera plus que moitié. — Délogement de la compagnie suisse du régiment de Barbac et route qu'elle a suivie pour rejoindre son corps; — subvention de 3,000 francs fournie par les bourgeois de Mirecourt, pour la subsistance des officiers des cinq compagnies du maréchal de Turenne, le 21 décembre 1636; — cotisation de 6,000 francs pour nourrir la garnison, le 19 avril 1637; — le 14 juillet 1637, la livre de pain blanc a été taxée à 4 gros; le pain brun à 3 gros; le noir, à 2 gros 8 deniers; la viande de bœuf à 4 gros 2 blancs; de vache, 3 gros 2 blancs, et le pot de vin à 1 franc 3 gros. — Réduction des aides; — nouvelle imposition, le 17 novembre 1637, de 6 gros sur chaque muid de vin qui se trouvait à Mirecourt; — ordre de Louis XIII, du 2 décembre 1637, par lequel il exempte les habitants de Mirecourt de fournir le pain de munition aux troupes, vu leur grande pauvreté, et ordonne que les blés seront pris dans les magasins de l'évêque à Mandres. — Avis de Louis XIII, au sieur de Campremy, que deux compagnies vont aller prendre garnison à Mirecourt; le 18 octobre 1638, M. de Campremy déclare que l'on ne peut plus faire la levée des conduits à cause de la pauvreté des habitants de Mire-

court, lesquels ont déclaré qu'ils seraient forcés de quitter la ville pour aller ailleurs traîner leur misérable vie. — Passeport donné aux habitants de Mirecourt, par Charles IV, duc de Lorraine, pour aller chercher des blés à Neufchâteau, afin que les soldats et gens de guerre du duché de Lorraine ne leur volent plus lesdits blés.

BB. 9. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1639-1643. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Ordre du lieutenant-général François de L'Hôpital Du Hallier, gouverneur de la Lorraine, du 4 juin 1639, aux bourgeois de la ville de Mirecourt, de payer chaque mois, à partir du 1er juin, une somme de 4,800 francs barrois pour être employée au payement des gouverneurs de ladite ville et à l'entretien de cent-cinquante hommes en garnison à Mirecourt. — Par un autre acte du même jour, ledit Du Hallier ordonne aux mêmes habitants de payer une autre somme de 100 francs par jour pour la solde et l'entretien du gouverneur et des officiers et soldats de Mirecourt, laquelle somme devait être payée entre les mains de M. de Campremy, gouverneur de ladite ville; il est fait défense aux soldats d'exiger aucune chose par dessus leur payement, sous peine de la vie; — il y avait cent-quarante hommes pour le service du Roi dans la ville et citadelle de Mirecourt; — par un autre ordre du 5 juin, le même du Hallier ordonne aux bourgeois de Mirecourt de fournir chaque mois la somme de 2,969 francs pour le payement et la subsistance de ladite compagnie de cent-quarante hommes; — par un autre, du 5 juin, les habitants de Mirecourt sont autorisés à s'imposer, pour parvenir à fournir les sommes demandées par les ordres ci-dessus; le resal de blé a été imposé à 1 franc et autant pour chaque muid de vin de quatre mesures et demie entrant dans la ville et les faubourgs; — 5 francs sur chaque bœuf qui se tuait pour le service de la ville, 3 francs pour chaque vache; 2 francs pour le porc, veau, mouton, et 1 franc sur chaque bande de lard vendue en gros et en détail. — Par un autre ordre du même jour, il est fait défense au sieur de Campremy, gouverneur de la ville de Mirecourt, de contraindre les habitants à faire la garde au nombre plus grand que douze hommes; — enchère des impositions sur les blés, vins, bestiaux. — Le 21 juin, il est reconnu que l'on ne peut pas réunir les cotisations pour former les impositions ordonnées par le sieur Du Hallier, à cause de la pauvreté des bourgeois; il est arrêté que l'on nommera douze hommes, pour aller deux à deux forcer les bourgeois afin de parvenir à percevoir les sommes imposées sur les cotisables; — le 9 juillet, il fut nommé six commissaires pour aller à Nancy, annoncer à M. de Villarnaux que l'on ne pouvait lever les conduits et aides de la Saint-Remy, à cause de la pauvreté extrême de la ville, laquelle se trouvait ruinée ensuite des surcharges et souffrances, dans ces malheureux temps, où le pain se vendait 4 gros la livre; — le 9 août, le conseil demanda l'autorisation d'augmenter les impôts créés le 15 juin de la même année, afin de pouvoir fournir les cotisations, ce qui fut approuvé le 18 du même mois par le sieur Mangol Villarnaux; — le 22 novembre, on demanda au sieur Du Hallier le délogement d'une partie de la garnison; — le 15 janvier 1640, à la bataille devant la citadelle de Mirecourt, il y avait de la garnison de Mirecourt quatre-vingt-deux hommes d'infanterie et onze carabiniers; le même jour, ensuite des ordonnances du Roi, la garnison de Mirecourt chassa seize soldats lorrains qui étaient en cette ville; — le 18 janvier, le sieur Du Hallier donna un ordre au maire de Mirecourt, pour fournir la subsistance aux quatre-vingt-douze soldats de la garnison, ainsi qu'aux dix qui y avaient été internés par le sieur Du Portail; — ordonnance du 3 avril, du sieur Du Hallier, au sujet des menaces qui étaient faites contre les bourgeois de Mirecourt et des villages voisins; il défend de menacer aucun desdits bourgeois et il les met sous la protection du Roi; — villages qui devaient contribuer à la solde des soldats de la garnison de Mirecourt, par ordre du sieur Du Hallier; — copie d'une lettre du même, datée du 26 août, à Amiens, adressée aux mayeur et conseillers de Mirecourt, au sujet de ce que ceux-ci ne payaient point le traitement du fils de M. de Campremy, lieutenant d'une compagnie logée à Mirecourt; — état de ce que l'on payait pour l'entretien des gens de guerre dans la Lorraine; — ordre du 29 septembre donné au camp de Moulin, par Du Hallier, par lequel il ordonne aux maire et bourgeois de Mirecourt de payer chaque mois, entre les mains du sieur Pidolot, les appointements qui étaient destinés au gouverneur: — ordre du 10 octobre, de Mangol Villarnaux, portant que les mayeur et conseillers de la ville de Mirecourt, emprisonnés par ordre du sieur du Thiers, seront mis en liberté; — plainte du sieur Henry, mayeur de la ville, au sujet de ce que la femme Jean Pierrat est allée l'injurier chez lui en lui disant que c'était lui qui était cause qu'elle avait été tirée à 15 francs pour le jet dernier; elle a été condamnée à 5 francs d'amende et à la prison jusqu'à ce qu'elle ait versé lesdits 5 francs applicables à l'hôpital; — ordre de Du Hallier, du 21 octobre 1640, portant qu'ayant appris les violences et emprisonnements faits par le sieur

Du Thiers, lieutenant au gouvernement de Mirecourt, contre les officiers de ladite ville, sous le prétexte de quelques payements qui devaient être faits, il lui enjoint de les mettre en liberté; — copie d'une lettre de Louis XIII adressée à Madame de Campremy, de Saint-Germain-en-Laye, du 21 octobre, par laquelle il l'invite à quitter la ville de Mirecourt le jour même et de n'y laisser aucun de ses domestiques sous quelque prétexte que ce soit, à cause des plaintes qui lui étaient portées journellement; — le sieur Du Thiers n'ayant point mis en liberté les officiers de la ville de Mirecourt, ils s'adressent au sieur Du Hallier, et lui rappellent tout ce que ledit Du Thiers, commandant à Mirecourt, a commis contre eux, depuis que Madame de Campremy est en la ville de Mirecourt, lequel Du Thiers tenait en arrêt les maire et conseillers de la ville depuis deux mois et demi; le 9 décembre, ordre lui fut donné par Du Hallier de mettre en liberté lesdits maire et conseillers: — nomination, par Louis XIII, du sieur de Belcastel, aux fonctions de gouverneur de la ville de Mirecourt, sous l'autorité du sieur Du Hallier; — prestation de serment dudit de Belcastel entre les mains dudit Du Hallier; — état de ce que la ville devait payer chaque mois, pour la garnison, suivant l'ordre du Roi: 416 francs 8 gros au gouverneur; 100 francs à un lieutenant; 50 francs à deux sergents; 54 francs à trois caporaux; 45 francs à trois ambassades; 40 francs à trois appointiers et 690 francs à soixante-neuf soldats; — ordre du sieur Du Hallier, du 1er février, portant défense à tous les habitants de Mirecourt, de vendre du sel, sans en avoir obtenu la permission; — le 2 avril, ordre du même, pour que la ville paie 2,540 francs pour contributions; — autre ordre du même, du 26 mars, portant que les villages du bailliage de Vosges affectés à la contribution pour la fourniture de pain à la garnison de Mirecourt, s'en acquittent sans remise ni excuse, et permettant au receveur de Mirecourt de prendre la force armée s'il est nécessaire. — Défense de par le maire et le conseil de Mirecourt d'acheter du bois de bâtiments, afin d'éviter que les forains démolissent les maisons des villages pour en vendre le bois; — le 27 avril, la compagnie du sieur de Belcastel, sortie de Mirecourt, est remplacée par celle du baron de Clinchamp, laquelle est de quatre-vingts soldats; il est jugé nécessaire, par les officiers de l'Hôtel-de-Ville, de faire présent audit baron de 50 pistoles, afin qu'il prenne les intérêts de la ville et du bailliage; — par une délibération du conseil du 2 mai, il fut défendu à tous les bourgeois de nuire et de méfaire aux soldats ainsi qu'à leurs familles, sous peine d'emprisonnement; — le 11 mai 1641, par un décret donné à Plombières, par le duc de Lorraine, il fut arrêté que les exemptions et priviléges qui avaient été donnés aux fonctionnaires de Mirecourt, seraient retirés, et qu'ils seraient cotisés selon leur moyen, pour l'entretien de la garnison; ce décret intervint ensuite d'une plainte qui fut présentée au duc par les habitants de Mirecourt, exposant que la plus grande partie desdits habitants menaçaient de quitter la ville, vu leur extrême pauvreté et la misère du temps, si les exempts n'étaient pas contraints à l'entretien de la garnison; — ordre donné par Charles IV, étant à Épinal, par lequel il nomme le capitaine Vitelly, pour commander la ville de Mirecourt, sous les ordres du bailli de Vosges, avec une compagnie de cinquante hommes, et ordonne aux bourgeois de le recevoir et de lui obéir; — autre ordre donné à Plombières, le 13 mai suivant, par Charles de Mailly, baron de Clinchamp, ancien gouverneur et bailli de la province de Lorraine pour le service du Roi, réglant la solde à donner à la garnison: le capitaine aura 10 francs par jour; le lieutenant 5 francs; les sergents 1 franc et les soldats, une ration de 6 gros par jour; il fait défense à tous les officiers et soldats d'exiger davantage; — autre ordre donné sous le sceau secret par Charles IV, étant à Épinal, aux habitants de Mirecourt de recevoir une compagnie d'infanterie du régiment du sieur de Mailly, baron de Clinchamp, en plus de la garnison ordinaire; — le 19 juillet, la ville se plaint à S. A. qu'elle ne peut plus payer l'entretien des deux compagnies qui sont à Mirecourt et pour lesquelles elle donnait près de 3,000 francs par mois. — Prise de Mirecourt par les Français, le 21 août 1641; — le 23, Du Hallier ordonne aux maire et habitants de Mirecourt de délivrer aux capitaine, enseigne et soldats qui étaient dans le réduit pour leur subsistance, 3 livres au capitaine, 30 sous à l'enseigne et 4 sous à chaque soldat; — le 2 septembre, Nicolas Viguier, intendant de Lorraine pour S. M., donne des ordres aux habitants de Mirecourt pour fournir la subsistance à la compagnie du sieur Du Breuil, gouverneur de ladite ville, composée de cinquante-quatre hommes; et pour l'entretien des deux compagnies qui étaient en garnison à Mirecourt. — Rixe entre le mayeur et le sieur de l'Isle Fayol, capitaine du régiment de La Chambeullière, au sujet de l'ustensile; — audition des témoins; — le sieur Viguier ordonne, ensuite de cette audition, que ledit de l'Isle serait mis en prison dans la citadelle de Mirecourt, en attendant la suite de son procès; — ordre de Louis XIII, du 25 novembre, aux habitants de Mirecourt, de recevoir et d'entretenir trois compagnies de cavalerie du régiment du marquis de Praslin, pour y prendre garnison; — règlement fait par

Louis XIII pour, le logement et la subsistance des troupes; — le 4 août 1642, le sieur Du Breuil, gouverneur de la ville et citadelle de Mirecourt, taxe les denrées, et par un ordre du 2 septembre, il ordonne que tous les blés qui seront battus dans la ville de Mirecourt seront conduits à la citadelle de cette ville, pour plus de sûreté; — le 25 janvier 1642, Louis XIII adresse une lettre à M. Du Breuil, au sujet des mauvais traitements qu'il faisait subir aux habitants de Mirecourt, et de la non exécution des ordres qui lui étaient donnés par le gouverneur de la province, pour le règlement du payement de la garnison. — Le 13 février 1643, Louis XIII voulant traiter favorablement les armées retirées dans la ville de Mirecourt, étant assuré de la fidélité des habitants, les exempte des logements de guerre et fait défense au sieur Du Breuil, gouverneur de la ville, de permettre aucun logement de gens de guerre. — Le 21 mars, le sieur Arnault, commandant les troupes du Roi devant La Mothe, ordonne que l'avoine et les fourrages nécessaires aux deux régiments de cavalerie de Chambre et les rations à fournir aux régiments d'infanterie irlandaise de Fols Villiam et de Belin, en garnison à Mirecourt, seront fournis par la prévôté, ainsi que par les troupes qui étaient au blocus de La Mothe.

BB. 10. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1645-1646. — Résolutions de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Ordre de Louis XIV donné à Paris, le 4 janvier 1645, portant que le régiment de Vautimont et la compagnie de chevau-légers du sieur de Vaudrémont iront tenir garnison, pendant l'hiver, à Mirecourt, et aux habitants de les recevoir, loger et entretenir en payant, suivant le règlement du quartier d'hiver. — Règlement qui a été observé entre les officiers et cavaliers de l'armée du blocus de La Mothe et les habitants de Mirecourt, où ils devaient tenir garnison. — Requête des habitants de Mirecourt, adressée au sieur de Gombault, intendant de police et finance de l'armée du Roi au blocus de La Mothe, exposant qu'ils ne peuvent plus continuer le payement des officiers du régiment de Vautimont, ni donner du vin aux troupes. Le 12 mars, le sieur Ferry, maréchal-des-logis de la compagnie de chevau-légers du marquis de La Ferté, arrive à Mirecourt pour obtenir le payement de la contribution pour la subsistance de ladite compagnie, due depuis sept mois; les bourgeois de Mirecourt ne pouvant y satisfaire, se soumettent à la volonté dudit Ferry; — le 30 mars, la ville a contracté un emprunt de 1,200 francs pour subvenir à l'entretien de la garnison. — Ordre donné au camp à Vrécourt, le 6 avril, par le sieur de Gombault, contre les bourgeois de Mirecourt qui se réfugiaient en divers châteaux pour éviter, par ce moyen, de payer les taxes sur eux imposées pour la nourriture et l'entretien des troupes françaises. — Répartition entre les communes, de cent mille bottes de foin, cinquante mille de paille, quinze mille bichets d'avoine, pour les armées du Roi devant La Mothe. — Traité conclu le 11 avril avec les officiers de cavalerie des régiments des Maistres de camp, de Chaulmont et de Piaillerie, pour lesquels on fournissait quatre-vingt-cinq rations de foin et de paille tous les jours. — Ordre donné au camp de Vrécourt, devant La Mothe, le 26 avril, par le sieur de Malgoti, commandant l'armée devant La Mothe, portant que les trois compagnies de chevau-légers du régiment logé à Mirecourt devront se rendre au camp le 1er mai, et que les habitants de Mirecourt fourniront à chaque compagnie deux cents bichets d'avoine; — le 29 avril 1645, ordre donné au camp devant La Mothe, par le sieur de Malgoti, portant que les habitants de Ville-sur-Illon recevraient des planches et poutres venant du côté de Remiremont pour être conduites audit camp par les bourgeois des prévôtés et offices de Lamarche, Darney et Dompaire; — le 18 mai, la ville fait un traité pour la fourniture du pain du régiment de Montausier. — Le 2 juillet, ordre de meubler un appartement pour M. de Campremy, gouverneur de la ville de Mirecourt; le 4 juillet, M. de Gombault adresse un ordre à la ville, s'engageant à fournir pour le premier jeudi plusieurs voitures attelées de quatre chevaux, au camp devant La Mothe, pour conduire les bagages de cette garnison devant Longwy. — Ordre donné à Paris, le 14 juin, par Louis XIV, au sujet de la nomination de M. de Campremy, comme gouverneur de la ville de Mirecourt et bailli de Vosges, et prescrivant à ceux de Mirecourt de le recevoir comme tel. — Provision de gouverneur et bailli de Mirecourt, donné par Louis XIV audit de Campremy. — Ordre du 5 juillet donné au camp devant La Mothe, par le sieur Gombault, portant : que Dieu ayant favorisé les armées de S. M. et réduit à son obéissance la ville de La Mothe, laquelle depuis quatre années avait tant incommodé toutes les villes voisines par ses courses continuelles, il a été arrêté que cette place serait rasée pour le bien général de la France; que la ville de Mirecourt devant retirer des avantages particuliers de cette destruction, il était juste et raisonnable qu'elle y contribuât; qu'elle est donc invitée à fournir des hommes pour le lundi suivant, pour être employés à ladite démolition. — Le 20 juillet, le sieur Nicolas Viguier envoie un ordre portant que la ville de Mirecourt et les villages

du bailliage autrefois contribuables à la garnison de la ville, pour une somme de 2,220 francs 6 gros 9 deniers, devront la continuer. — Le 17 août, marché passé avec quatre hommes pour aller travailler à la démolition des fortifications de La Mothe. — Réparation du clocher. — Ordre de route donné par le marquis de La Ferté le 22 août à Bar-le-Duc, pour les cinq cents hommes qui ont quitté La Mothe. — Ordre donné par Théophile de Campremy, gouverneur de la ville et citadelle de Mirecourt et bailli de Vosges, le 6 décembre, portant que tous les bourgeois de ladite ville qui en sont sortis pour aller résider dans des châteaux afin d'être exempts des contributions, devront rentrer à Mirecourt et payer leurs cotes. — Répartition pour la contribution à fournir par les villages pour la subsistance de l'état du régiment de Tracy et de deux compagnies de chevau-légers, arrivés le 31 décembre 1645; — établissement d'un receveur pour lever ladite subvention; le même jour, Louis XIV ordonne aux maire et habitants de Mirecourt de recevoir, loger et fournir de vivres, trois compagnies de chevau-légers et l'état-major du régiment de Doysonnelle. — Ensuite des ordres de Louis XIV, des villages du pays Messin furent retranchés pour la contribution de soldats en quartiers à Mirecourt, pour les faire contribuer à Metz, pour soixante-cinq rations, lesquelles furent réparties par Nicolas Viguier, sur les villages de l'office de Mirecourt; — ordre du 5 avril 1646, de Jacques-Hector de Marle, seigneur de Branbourg, intendant de la justice et finances en Lorraine, portant que les trois compagnies de l'état-major du régiment d'Hossonville, logées à Mirecourt, seront entretenues par les villages de l'office. — Ordre du 5 juin 1646, du même de Marle, au sujet de ce que les contribuables aisés quittaient le pays pour aller résider dans des lieux non contribuables pour les armées du roi de France; il prescrit que tous ceux qui sont partis depuis le mois d'octobre 1645, seront contribuables pendant cinq ans, à partir du jour de leur sortie. — Réparations à faire à la maison du Roi à Mirecourt (Hôtel-de-Ville) et à la citadelle.

BB. 11. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1658-1662. Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Renouvellement des conseillers. — Taxe des denrées; le pain blanc vaut 1 gros 4 deniers la livre; le pain bis 12 deniers; le pot de meilleur vin de France, 1 franc 3 gros; du Barrois 10 gros et de pays 8 gros; de bierre 3 gros 8 deniers; la livre de viande de bœuf 3 gros; de vache 2 gros 8 deniers; de mouton 6 gros; de veau 4 gros et de lard 6 gros. — Ordres : du 20 avril 1658, donné par le sieur de Boisseleau, gouverneur de la ville et citadelle de Mirecourt et bailli de Vosges, prescrivant aux bourgeois de faire balayer devant leurs maisons; — du même, en date du 27 mai, portant que tous les bourgeois sont tenus de faire la garde des portes de la ville suivant les escouades, sous peine de 20 francs d'amende pour la première fois et de prison pour la seconde; — donnés par Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouenge, intendant de S. M. en Lorraine, défendant aux maire et habitants de Mirecourt, de lever et faire payer aucune chose pour les vins, entrées ou encavage; — prescrivant la levée de 2 francs par pièce sur lesdits vins, somme qui avait toujours été levée par les sieurs de Viguier, de Branbourg et Lejay, ci-devant intendants de cette province; cet ordre a été donné ensuite des remontrances des bourgeois de Mirecourt, afin de pouvoir subvenir aux frais causés par les gens de guerre; — du 6 mai 1658, du sieur Gazelin, receveur général des finances, pour l'imposition de 30,000 ridallers de 7 francs pièce, pour les garnisons de Bitsch, Hombourg, Mussy et Lanstould, pour les six premiers mois de l'année 1658; la ville de Mirecourt a été cotée à 1,500 francs. — Ordonnances : du 7 août 1658, du sieur Boisseleau, maréchal de camp, bailli de Vosges, portant défense à tous les bourgeois de Mirecourt de charroyer ou faire charroyer et d'exposer en vente les jours de dimanche et de fêtes, sous peine de confiscation desdites denrées et de 10 francs d'amende; — contre les revendeurs, cabaretiers, hôtelliers, patissiers. — Établissement d'un échevin d'église (receveur). — Ordonnance du 29 novembre, du maréchal de La Ferté-Senneterre, général des armées du Roi, à Jean-Baptiste Colbert, intendant de S. M., au sujet des abus qui se commettaient pour le logement et la subsistance des régiments d'infanterie et de cavalerie en garnison en Lorraine; — ensuite de cette ordonnance, il a été arrêté : que chaque cavalier recevrait pour vivres, fourrages et ustensiles, 4 francs Barrois, que le capitaine prendrait pour 6; le lieutenant pour 4; le cornette pour 3 et le maréchal-des-logis pour 2; chaque compagnie ne devait pas dépasser 57 places, les hauts et bas officiers compris. — Le 20 décembre, le conseil de la ville vota 50 pistoles d'Espagne pour les étrennes du sieur de Boisseleau, gouverneur de la ville et citadelle de Mirecourt et bailli de Vosges. — Obligation de 6,000 francs faite par la ville au profit du sieur Gosselin, receveur général de la Lorraine, pour contribution. — Ordonnance rendue

le 22 février 1659 par Jean-Baptiste Colbert, par laquelle le sieur Alba, maire de la ville de Mirecourt, et les quatre conseillers sont condamnés à donner chacun 200 francs, pour avoir, au préjudice des ordres du Roi, du maréchal de La Ferté et des siens, traité avec les officiers en garnison dans cette ville, et leur avoir accordé plus que les ordonnances et règlements ne demandaient; — le 26 avril, le conseil décida que l'on donnerait 300 pistoles à M. de Boisseleau, gouverneur de la ville, en considération de ce qu'il avait fait tout son possible pour la décharger du quartier d'hiver. — Ordre du 8 mai, du maréchal de La Ferté, portant que toutes les troupes en garnison en Lorraine se tiendraient prêtes à marcher et ordonnant qu'il leur soit payé cent cinquante jours de subsistance. — Imposition de deux cents resaux de blé à fournir à Nancy et à Marsal par la communauté de Mirecourt. — Arrêt rendu par le sieur Colbert, le 29 août, par lequel il autorise les habitants à continuer l'imposition de 2 francs sur chaque pièce de vin qui entrait et de 6 francs pour l'encavage, à condition que cet impôt servira pour retirer les vaisseaux (vases sacrés) et ornements de leur église qu'ils avaient été forcés d'engager pour faire un emprunt. — Ordre du maréchal de La Ferté, du 18 décembre, aux maire et habitants de Mirecourt, pour qu'ils aient à recevoir et loger la compagnie de cavalerie du marquis de Rave, pour le quartier d'hiver. — Le 30 décembre, le conseil nomme huit bourgeois pour aller, avec le gouverneur de la ville, faire la révérence à S. A. à Paris, en réjouissance de sa rentrée dans ses États et de sa bonne santé; — le 1er janvier 1660, le sieur de Boisseleau, gouverneur en la ville et citadelle de Mirecourt, étant de retour de Nancy, fait venir le mayeur de Mirecourt pour lui remettre les clefs de ladite ville, conformément aux ordres du Roi et du maréchal de La Ferté. — Ordre du 10 janvier, de Jean-Baptiste Colbert, portant : que la ville de Mirecourt sera imposée à 20 francs par jour pour la subsistance des sept nouveaux régiments que le Roi avait envoyés en Lorraine, cinq de cavalerie et deux d'infanterie; — par un autre ordre, en date du 28 janvier, la ville de Mireçourt est imposée à 15,900 francs pour l'entretien du régiment de cavalerie qui y était logé et à 7 francs par jour pour le pain des neuf régiments lorrains qui étaient logés devant La Voivre; — par un autre ordre du 24 mars, le même prescrit, ensuite d'une requête qui lui est adressée par les habitants de Mirecourt, que l'ordonnance du 23 août 1657, par laquelle beaucoup de bourgeois avaient vu leurs cotes diminuées, sera annulée et qu'ils payeront à l'avenir leurs contributions ordinaires et extraordinaires comme les autres bourgeois. — Le 16 mai, les bourgeois s'assemblèrent pour délibérer au sujet des violences et poursuites que le sieur d'Allacourt, lieutenant du Roi, faisait contre la ville de Mirecourt, pour la contraindre au payement de l'ustensile pendant les mois de janvier, février, mars et avril. Il avait déjà fait venir deux archers de la connétablerie de Nancy qui, en exécution d'un jugement de l'intendant du 5 mai 1660, avaient déjà saisi plusieurs mayeurs des villages du comté de Vaudémont; il fut arrêté que l'on s'arrangerait avec ledit d'Allacourt. — Fondation faite le 8 mars 1623, par Jean de Bourras, capitaine et prévôt de Rupt, par laquelle il a légué, de concert avec son épouse, une rente de 154 francs pour être employée : 80 francs à un pauvre garçon pour lui apprendre un métier, 50 francs pour aider à marier une pauvre fille des faubourgs. — Par ordre du 17 mai, du sieur Jean-Baptiste Colbert, la ville de Mirecourt est imposée à 45 livres par jour pendant un mois pour l'entretien des troupes en Lorraine, en plus du quartier d'hiver de cent cinquante jours. — Le 13 novembre, le susdit d'Allacourt fait venir à Mirecourt le lieutenant de la connétablerie avec sept archers pour contraindre la ville au payement de ses ustensiles. — Par ordre de Colbert, du 22 décembre, les villes de Lorraine sont forcées à continuer le payement des troupes pendant les mois d'octobre et de novembre, et par un autre en date du 27 février 1661, les contributions sont continuées et le seront encore jusqu'à nouvel ordre, afin d'éviter le désordre que les troupes auraient pu faire; — ordre, du 13 mai, de Charles IV, portant que le receveur de Mirecourt fournira du pain aux dix hommes destinés à la garde de la citadelle. — Copie des lettres patentes du même Charles IV, du 15 mai, par lesquelles le sieur de Veilmont, lieutenant-colonel de cavalerie, est nommé gouverneur de la ville de Mirecourt, en récompense de ses bons services. — Par un ordre en date du 8 mai, le colonel de Malvoisin prescrit à la ville qu'elle ait à lui rendre cinquante resaux de blé que les habitants de ladite ville lui avaient pris pendant le siége, sous peine d'y être contraints par justice militaire. — Arrêt de S. A. portant répit de six mois pour le payement des dettes de la ville. — Annulation de l'élection faite, le 6 mars 1661, par George de Mainbourg, écuyer, parce qu'elle n'était pas conforme à l'édit d'établissement du conseil en 1609. — Par une délibération en date du 6 juin 1661, il a été arrêté : que le conseil s'assemblerait pour les affaires de la ville, à l'Hôtel-de-Ville, au son de la cloche, qui serait sonnée par le sergent jusqu'à quatre fois et chaque fois pendant un quart d'heure; qu'après le dernier

coup sonné, les mayeur et conseillers seraient obligés de se trouver audit Hôtel-de-Ville, sous peine de 9 gros d'amende; que le conseil s'assemblerait tous les jeudis à 9 heures du matin. — Le 14 juin, la Chambre des Comptes fait connaître que le duc de Lorraine, pour maintenir sa dignité souveraine et subvenir aux dépenses qu'il était obligé de faire, avait fait un prêt sur ses États, de 1,000,000 de francs et de 26,000 francs pour lui, pour lequel la ville de Mirecourt est taxée à 1,470 francs, et pour l'office, 6,400 francs. — Le 23 juin, la même Chambre des Comptes donne des ordres et fait la répartition des hommes à fournir pour la démolition des bastions et courtines de Nancy, que S. A. s'était engagée à faire démolir par trois mille hommes, qui seraient pris dans la Lorraine. (La ville de Mirecourt à fourni huit hommes.) — Le 28, la même Chambre ordonne à l'office de Mirecourt de fournir onze hommes dans le plus bref délai pour travailler auxdites démolitions, sous la direction de M. de Pradel, commandant à Nancy, pour Louis XIV. — Le 14 août, le conseil s'est rassemblé avec les bourgeois notables, pour procéder à la répartition et levée d'une somme de 8,000 francs sur tous les bourgeois pour être présentée à Charles IV, à son arrivée à Mirecourt, comme témoignage de leur affection et fidélité. — Le 15 août, Charles IV permet de faire aplanir les terrasses de la citadelle qui avaient été faites par les Français. — Le 5 septembre, le conseil députe trois d'entre eux pour aller à Neufchâteau faire la révérence à la duchesse de Lorraine et l'assurer de l'obéissance de la ville de Mirecourt. — Charles IV, par son ordonnance du 5 octobre, prescrit de suspendre les poursuites faites au sujet du recouvrement des deuxième et troisième quartiers qui restaient à toucher du dernier million imposé sur la Lorraine. — Ordre donné par le sieur de Savigny, le 9 décembre, au sieur Thalu, lieutenant-général de l'artillerie de S. A., pour qu'il se transporte à Mirecourt et à Neufchâteau, pour y faire l'inventaire des canons, armes et munitions qui se trouvent dans ces deux villes; il ne se trouvait plus à Mirecourt qu'un canon de fer du calibre de trois livres, cinq boîtes de mèches, trente boulets de plusieurs calibres, vingt grenades et une demi-tonne de poudre; ledit lieutenant fit alors assigner plusieurs bourgeois pour s'informer des armes qui étaient autrefois dans cette ville; le sieur Claude Urbain, ancien maire à Mirecourt, dit : que du temps du sieur de Campremy, des mousquets, piques, bandouillières et cuirasses furent pris par l'ordre dudit de Campremy, pour armer environ trois cents chevaux et trente canons, qui furent portés au réduit. — Requête adressée à S. A. par les bourgeois de Mirecourt, au sujet des préséances et des droits anciens de la ville et des habitants. — Délibération des bourgeois de la ville, des clercs et enfants prêtres, par laquelle ils s'opposent à l'établissement des Révérends Pères Tiercelins, vu qu'il y avait déjà deux ordres de mendiants dans ladite ville et trois couvents de religieux et religieuses.

BB. 12. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1662-1665. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Requête adressée à S. A., au sujet des préséances dans les processions. — Taxe des denrées : la livre de pain blanc bien panaché vaut 2 gros 4 deniers; de pain bis, 1 gros 8 deniers; de viande de bœuf, 3 gros 4 deniers; de vache, 2 gros 8 deniers; de mouton, 4 gros; de veau, 3 gros 1 denier; de lard, 10 gros; le pot du meilleur vin de France, 1 franc 2 gros; les autres vins, 1 franc. — Ordonnance de S. A. prohibant le transport des grains hors des États de Lorraine. — Le 6 mars 1663, les bourgeois sont autorisés à s'imposer extraordinairement, pour subvenir aux charges de la ville. — Le 21 novembre 1662, la demoiselle Judith Bonlarron, veuve du sieur Legrand, prête une somme de 50 pistoles d'Espagne à la ville, qui lui donne en gage l'argenterie de l'église consistant : en une croix d'argent enrichie de plusieurs pierreries pesant 3 livres 1 once; un reliquaire de N.-D. avec deux cristaux, posé sur un pied d'argent, pesant 10 onces et demie; un grand calice avec sa platine qui avait été donné à l'église par Claude Tournay, pesant 17 onces et demie et un trézeau; un petit calice en argent doré avec sa platine, pesant 14 onces; un autre calice en argent pesant 10 onces; le pied d'argent d'un grand Melchisédeck, enrichi de deux anges et des quatre évangélistes, pesant 3 livres et demie. — Sentence prononcée par le conseil contre François Du Coing, bourgeois de Mirecourt, et Anne Baylard, sa femme, accusés d'avoir dit que tous les membres du conseil de Mirecourt étaient tous des canailles et des coquins, en y ajoutant des blasphèmes; ils ont été condamnés à la prison pendant vingt-quatre heures, au pain et à l'eau; — plainte contre Barbe Adrian, femme de Jean Bonnet, laquelle s'étant adressée à la femme du mayeur de Mirecourt, lui dit plusieurs injures et qu'il fallait que le mayeur aille parler à S. A. ou bien que le diable l'emporterait, ajoutant de grossiers propos contre cette femme. — Ordre de Charles IV portant : que les bourgeois de Mirecourt doivent donner 1 franc par jour aux cavaliers en garnison dans cette ville. — Délibération portant que tous

les bourgeois capables de manier les armes seront avertis de se trouver armés, en ordre, devant le logis du capitaine, au premier coup de tambour, et à tous bourgeois de nettoyer les rues, y allumer chacun un feu, à l'occasion de l'entrée de S. A.; — visite d'un bastion en mauvais état près de la porte de Poussay; — requête des habitants adressée au duc de Lorraine, représentant que, pendant les guerres, les halles ont été entièrement ruinées et qu'il est impossible d'y tenir le marché; par décret du 2 novembre 1663, il est ordonné qu'elles seront reconstruites. — Ordres : de Charles IV, donné à Bar, le 26 octobre 1663, portant que la ville de Mirecourt devra continuer à fournir sa subsistance au sieur de Vermont, gouverneur de ladite ville; — donné au sieur Nasmath Mathieu et à sa famille, résidant au faubourg du Pont, de quitter promptement la ville et le faubourg, s'il ne veut se voir chasser par le chasse-coquin; — de Charles IV, aux maire et habitants, de fournir le logement à douze cavaliers, commandés par le colonel Du Plessy; — nominations de portiers; — délibération portant que la messe journale qui avait été interrompue pendant les guerres sera de nouveau célébrée. — Requête adressée à S. A. par les chanoines réguliers, remontrant qu'elle leur avait accordé, en mémoire de feu le révérend père de Mattaincourt, la liberté de choisir un endroit pour s'y établir, qu'ils ont trouvé un coin dans la rue Basse, qu'ils demandent d'être autorisés à acheter cette place pour y construire une petite maison religieuse, à cause surtout que ce lieu est l'endroit de la naissance dudit R. P. de Mattaincourt, lequel était très-fidèle et affectionné sujet de S. A.; — discussion au sujet de la tenue des clefs de la porte de Mattaincourt. — Le conseil, par sa délibération du 24 mars 1664, demande à S. A. d'être autorisé à démolir les murailles de la citadelle, afin, disent les conseillers, d'être déchargés des officiers et garnison qui prétendaient avoir ordre de loger dans cette citadelle et de recouvrer la jouissance de la maison qui était enfermée dans les murs; le 26 du même mois, deux conseillers sont envoyés à Vézelise vers S. A. pour lui faire signer l'ordre de la démolition des bastions et terrasses de la citadelle; l'ordre de faire ces démolitions est donné le 26, et il est enjoint au bailli d'y faire travailler tous les bourgeois. Le 1er mai 1664, défense est faite à tous d'aller danser, promener ou faire autre chose en la prairie du Breuil, laquelle est réservée à la nourriture des chevaux de S. A. pendant son séjour à Mirecourt; — ordre aux chevau-légers de sortir de Mirecourt pour aller à Épinal où ils attendront de nouveaux ordres. — Traité fait entre les mayeur et gens du conseil de Mirecourt, d'une part, et Antoine Die, de Nancy, pour venir audit Mirecourt afin d'y enseigner la doctrine chrétienne et faire le catéchisme tous les samedis de l'année. — Nomination de quarteniers; — ordre du 31 août 1664, de faire conduire les escailles (ardoises) qui se trouvaient à Mirecourt, au mont de Sion, pour couvrir le bâtiment que S. A. y faisait construire; des remontrances sont faites à S. A. par les habitants, tendant à conserver lesdites escailles; ils y sont autorisés par un nouvel ordre du 5 septembre; — ordre de recevoir et loger la compagnie du colonel de Vaudoncourt. — Réparation des grandes halles de la ville de Mirecourt et autorisation d'imposer un jet sur les habitants de la prévôté pour pouvoir lever une somme de 3,000 francs. — Bail du droit d'encavage et de la boucherie. — Requêtes : adressée à S. A. par les bourgeois de Mirecourt au sujet du procès entre eux et les héritiers de Jean Thiéry, vivant lieutenant-général au bailliage de Vosges, Parisot Grandmaire et autres, lesquels disaient avoir prêté 300 pistoles à S. A. pour la ville; — adressée au duc de Lorraine, par les bourgeois de Mirecourt, par laquelle ils remontrent : que pendant les guerres, les grandes halles de la ville furent ruinées, tant par les gouverneurs français qui étaient dans la citadelle voisine desdites halles que par les armées qui l'ont assiégée à trois reprises différentes; que pour les reconstruire, ils ont obtenu un jet de 3,000 francs, mais que cette somme est bien insuffisante, vu que les réparations monteront au moins à 20,000 francs. — Autorisation donnée à la ville de Mirecourt de changer le secrétaire du conseil de ville, et d'en nommer un autre.

BB. 13. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1665-1668. — Délibérations et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Répartition des charrois à faire par les habitants des villages des offices de Mirecourt et de Dompaire, pour les réparations des grandes halles de Mirecourt. — Procès au sujet de l'escalier construit par Louis Gérard devant sa maison, située en la rue Basse; audition de témoins. — Ordres de Charles IV : du 6 juillet 1665, au comte de Tornielle, capitaine des gardes de S. A., d'envoyer dix desdits gardes à Mirecourt pour y demeurer; — portant que Luc Lucas entrera dans la lanterne (sera mis au pilori), pour avoir été trouvé dans les jardins y volant des fruits. — Accensement au profit de Jean Berly, d'un terrain dit de Tanney, près du bois, pour y construire un chaufour. — Requête adressée à S. A. par les habitants de Mirecourt, par laquelle ils font connaître : que la ville est

presque entièrement composée d'un menu peuple qui n'était employé, du passé, qu'à faire des dentelles, sans autre négoce; qu'ils les vendaient aux plus aisés d'entre eux qui les livraient pour l'Espagne et autres pays; que cette industrie faisait vivre le peuple, mais que depuis quelque temps elle est tellement diminuée que le peuple se trouve dans la misère, à cause du peu d'écoulement de ladite dentelle et surtout par les sommes que les bourgeois sont encore obligés de payer pour l'entretien des troupes; qu'ils demandent à être soulagés, mais qu'il n'en est rien fait. — Ordres pour le délogement et le logement des chevau-légers. — Lettre adressée par Charles IV, aux bailli et maire de Mirecourt, au sujet de la peste et des précautions à prendre pour éviter cette terrible maladie, dont la province est menacée; règlement de police à ce sujet. — Remontrance faite au conseil par le curé de Mirecourt, tendant à faire déplacer la lanterne où l'on mettait les délinquants, laquelle était placée derrière la croix de la rue Haute et gênait les processions; il fut arrêté qu'elle serait transportée près de la halle. — Ordres : portant que le régiment d'infanterie du prince de Vaudémont, fils de Charles IV, sera composé de quinze compagnies, dont cinq prendront leur quartier d'hiver à Nancy, deux à Lunéville, trois à Mirecourt, deux à Neufchâteau, une à Darney et deux à Épinal; — portant défense à tous les officiers et soldats de ne rien exiger de leurs hôtes, que le lit, le feu et la lumière, sous peine de punition, et de ne plus paraître dans les rues après neuf heures sonnées; — de Charles IV, du 16 février 1667, au sieur de Malvoisin, de déloger de Mirecourt avec sa compagnie d'infanterie et d'aller à Rosières rejoindre le colonel de Marasse; — le 18 mai 1667, en exécution d'un ordre du marquis de Bassompierre, bailli de Vosges, on place un homme à chaque porte, pour soulager les portiers pendant les temps de guerre. — Copie d'une lettre de Charles IV, adressée aux sieurs de Beaufort, de Bassompierre et de La Porte. « Tenez-vous en estat de faire » tout ce qu'il faut, cest tout vous dire, ne laissez per- » sonne logés dans les villages, sy ce n'est cy près de » vous que ce soit a vostre porte, et crois qu'il seroit » mieux dedans la ville, n'oubliez rien a vous fortifier » donnant a tous leur poste, et au marquis de Bas- » sompierre de losger ses gens a cheval seurement; » j'ay donné commission aux sieurs de Mitry, de Gripport, » Bannerot et Malatour qu'il en soit connu de tout le » reste. Cest tout ce que je vous pris de dire et que » chascun donne part de ce qui ...... affin qu'il l'exé- » cute. Le 31 mai 1667; Charles ... : de l'argent que le » sieur de Beaufort a à Chastel, il faut payer le régiment de » mon fils tous les 15 jours comme il sera effectif, et presser » les officiers de les tenir en estat. » — La ville envoie vers S. A. à Épinal, au sujet d'une levée qu'elle voulait faire, pour payer les réparations faites aux portes et murailles de la ville de Mirecourt. — Ordres de Charles IV : du 14 août 1667, portant que le sieur de Bassompierre, bailli et gouverneur de la province de Vosges, devra faire déloger les cavaliers de son régiment qui étaient logés à Happoncourt et les faire rentrer à Mirecourt; — du 31 août, portant que le sieur Mourot, lieutenant-colonel d'infanterie du prince de Vaudémont, devra marcher vers Épinal, avec sa compagnie; que le sieur Vincent ira loger à Mirecourt avec sa compagnie. — Rôle des bourgeois de Mirecourt formant deux compagnies, la première commandée par le sieur de L'Espine et la seconde par le sieur Duprey. — Le 26 octobre 1667, il est arrêté que l'on mettra un homme en plus à chaque porte, à cause de la contagion qui sévissait en Allemagne et pays voisins. — Ordre au sieur Desmarais, capitaine d'une compagnie de dragons pour le service de S. A., de se rendre à Mirecourt, avec cinquante soldats, pour y prendre son quartier; — le 7 novembre, la ville remontre au duc de Lorraine qu'ensuite de différents ordres émanés de S. A., elle se trouve surchargée de deux compagnies de cavalerie, et que, malgré cette surcharge, S. A. prétend encore, par un autre ordre, qu'elle fournisse une somme de 7,000 francs pour les contributions de Luxembourg. La ville se trouvant dans l'impossibilité de satisfaire à toutes ces charges, il est arrêté que deux conseillers se transporteront à Nancy vers S. A. pour tâcher d'obtenir quelques décharges. — Le 11 novembre suivant, Charles IV ordonne que cette somme de 7,000 francs sera levée sur tous les bourgeois de Mirecourt; le 12 du même mois, les bourgeois adressent une nouvelle réclamation audit Charles IV, dans laquelle ils font connaître l'impossibilité des bourgeois de fournir ladite somme de 7,000 francs et la misère du peuple. — Charles IV, par son décret du 13, réduit cette imposition à la somme de 500 écus blancs; — par un ordre du 14, il est enjoint au sieur de Légéville, capitaine de cavalerie, de déloger de Mirecourt et de se rendre à Nancy. — Par un autre ordre, il est enjoint aux bourgeois de Mirecourt de recevoir et loger seize cavaliers de la compagnie du sieur Herbéviller et de leur donner subsistance. — Donation à l'hôpital de Mirecourt, par Remy du Jard, de tous ses biens situés à Charmes, en considération de ce que François du Jard, son cousin et sa mère avaient été traités audit hôpital; délogement de la compagnie du sieur de La Brossardière et de celle du colonel Cravatte. — Ordre au capitaine Vin-

cent de marcher avec sa compagnie sur Mirecourt, où il sera logé par les bourgeois. — Plainte de la ville de Mirecourt adressée à S. A., au sujet de la circulation des monnaies étrangères dans cette ville.

BB. 14. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1668-1671. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Ordres de Charles IV : du 2 octobre 1668, à l'un de ses valets de chambre, d'aller en toute diligence à Lunéville, Charmes et Mirecourt, pour y prendre tous les chevaux qu'il trouvera pour conduire l'artillerie à Châtel; — enjoignant au sieur de Saint-Maurice de recevoir comme lieutenant de sa compagnie le chevalier de Choiseul. — Requête des habitants de Mirecourt adressée à S. A. au sujet de l'aide de la Saint-Remy. — Le Conseil délègue deux de ses membres pour aller à Neufchâteau exprimer la crainte des habitants au sujet de la maladie du président Canon, qui avait rendu de grands services à la ville. — Règlement pour les rations des cavaliers. — Ordre aux officiers de la ville de Vézelise de fournir deux chariots attelés de chacun six chevaux, aux gentilshommes de M. la comtesse de Suremberg, pour conduire ses bagages jusqu'à Mirecourt, où lesdits habitants seront obligés d'en fournir autant pour les conduire jusqu'en Bourgogne. — Ordre de Charles IV, du 29 janvier 1669, aux bourgeois de Mirecourt, de recevoir, loger et fournir les fourrages à la compagnie du sieur Du Pigny, composée de cinquante cavaliers. — Lettres patentes du même, du 8 février 1669, par lesquelles le sieur Antoine Du Prey de Brancourt est nommé lieutenant au gouvernement de Mirecourt. — Ordre à la ville de fournir un pionnier pour travailler aux fortifications d'Épinal. — Ordre de route pour les fournitures à faire aux gens qui conduisaient les bagages des soldats qui allaient en Bourgogne; — liste des villes et villages qui ont été mis en réquisition. — Imposition sur les habitants d'une somme de 40 pistoles pour les offrir à Madame la princesse de Vaudémont lorsqu'elle arrivera à Mirecourt, accompagnée du prince de Vaudémont, son mari, et de S. A. le duc de Lorraine. — Nomination de Henri de Mitry, sieur de Gripport, comme lieutenant au gouvernement de la province de Vosges; — ordre aux sieurs La Rochelle et Rolin, gardes de S. A., de conduire le train de Mme la baronne de L'Isolact avec carrosse, chevaux et chariots. — Difficultés, entre les officiers du bailliage et le conseil de la ville, au sujet de la préséance dans les processions; le prince de Vaudémont est obligé de venir à Mirecourt pour régler l'ordre des cérémonies; il est arrêté que ledit prince marchera immédiatement après le Saint-Sacrement; après lui, les seigneurs de sa suite; le bailli et la noblesse de la Cour; le maire suivi des deux sergents et des trois portiers de la ville, avec leurs hallebardes et les clefs des portes; les mayeur et conseillers; le greffier, et enfin la compagnie des bourgeois en armes; — le dés est porté par le clerc juré et les trois échevins de la ville; à droite et à gauche du Saint-Sacrement, le lieutenant-général et les juges du bailliage, les chevau-légers en file, à droite et à gauche. — Nomination de neuf quarteniers. — Requêtes adressées à S. A. au sujet : de la franchise des nobles; des réparations à faire à la halle de Mirecourt qui avait été ruinée pendant les guerres; du valet des pauvres, dit chasse-coquin; des prétentions des dames du chapitre de Poussay sur les habitants du faubourg dudit lieu. — Lettre d'anoblissement du sieur Philippe Othin, tabellion et secrétaire du conseil de la ville de Mirecourt, qui portera de gueule à la face crénelée d'or à un léopard en pointe de même, et pour cimier, un léopard issant d'un tortil d'or et de gueule, supporté d'un armet morné environné de lambrequins au métal et couleur de l'écu. — Ordre de Charles IV, du 30 août 1670, portant que les habitants de Mirecourt enverront, sans retard, à Épinal le plus de vin qu'ils pourront. — Ordre du 2 septembre 1670, du sieur de Frouville, maître de camp de la cavalerie de France, par lequel il est enjoint aux habitants d'Ambacourt de conduire à Mirecourt huit sacs de farine pour la subsistance des troupes françaises, sous peine d'être brûlés; — autre ordre donné à Mirecourt, le 4 septembre, par le maréchal de Créqui, enjoignant aux habitants de Mirecourt de travailler incessamment à la démolition des murailles de ladite ville, sous peine d'y être contraints par les gens de guerre. — Le 2 septembre, quelques bourgeois s'assemblent pour trouver un moyen d'emprunter de l'argent pour donner à l'armée du roi de France, commandée par le chevalier de Frouville qui était arrivé le 1er septembre; on ne pouvait se procurer les vivres nécessaires à cause de la rareté des denrées, et il n'y avait que ce moyen de sauver la ville d'une ruine certaine. Le 5 septembre, on se plaint au maire que pendant le campement de l'armée française dans la ville et aux environs de Mirecourt, des particuliers achetaient des meubles que des Français avaient pris chez les bourgeois; il est enjoint de les rapporter chez ledit maire. — Le 6 septembre, Charles IV ordonne aux maire et officiers de Mirecourt d'envoyer à Épinal, dans le plus bref délai, cinquante hommes bien armés, sous peine de la vie; le 8, il ordonne à tous les bourgeois, manans

et habitants de Mirecourt, depuis l'âge de 17 à 50 ans, d'abandonner la ville et de venir à Épinal ou à Châtel, sous peine d'être brûlés, attendu que les Français ne leur ont pas tenu parole, qu'ils ont été maltraités et que leurs murailles ont été démolies. — Ordres du sieur de Beaufort enjoignant à ceux de Mirecourt d'envoyer dans le plus bref délai cinquante pièces de vin à Châtel et cent resaux de farine à Épinal. — Sauvegarde donné par Charles IV aux habitants de Mirecourt, par laquelle il les prend et met sous sa protection et fait défense à tous ses gens de les inquiéter en aucune manière. — Les habitants de Mirecourt font connaitre à S. A. que les armées du Roi ont dessein d'aller assiéger Épinal et Châtel, le 12 septembre. — Le roi de France met sous sa protection et sauvegarde les habitants de la Lorraine, à condition qu'ils entretiendront ses troupes, suivant les ordres du maréchal de Créqui; cette ordonnance est donnée à Saint-Germain-en-Laye le 29 août 1670; le 22 septembre, ledit maréchal ordonne aux habitants de la prévôté de Mirecourt d'envoyer dans deux jours au camp devant Épinal deux cents vaches, sous peine d'être pillés et brûlés. Le 3 octobre suivant, il est enjoint aux habitants de Mirecourt de conduire le lendemain, au camp devant Châtel, le reste des vaches qui leur avaient été demandées par le maréchal de Créqui, sans quoi ils seront pillés et brûlés le troisième jour. — Ordonnance de police du 22 octobre, ensuite des plaintes qui furent faites par les bourgeois au sujet des porcs qui étaient restés dans la ville pendant les siéges d'Épinal et de Châtel; — ordre du maréchal de Créqui, du 23 octobre, enjoignant aux habitants de Mirecourt de préparer des logements pour les deux compagnies du régiment de Roussillon, et cinquante hommes de la compagnie de Beaufort, colonel de cavalerie, qui doivent aller prendre garnison dans cette ville; — le 13 novembre, le maréchal de Créqui arrive à Mirecourt; avant d'entrer dans la ville, il fait le tour des murailles afin de s'assurer si ses ordres concernant la démolition des murailles de ladite ville ont été exécutés. Il remarque qu'on n'a pas observé ses ordres et commande de travailler promptement à leur entière démolition. — Itinéraire de trois compagnies de deux cent quarante hommes commandés par huit officiers du régiment royal de Roussillon, partant de Saint-Quentin et venant à Bruyères. — Plaintes des bourgeois contre les soldats qui causaient des désordres dans la ville, parce que lesdits bourgeois ne pouvaient plus leur fournir les subsistances. — Le maréchal de Créqui fait venir les maire et officiers de Mirecourt pour l'exécution de ses ordres relatifs à la démolition des murailles, tours et portes, et aux désordres que commettaient les soldats français. Le maréchal permet aux habitants de fournir chacun à leur soldat les rations portées par le règlement. — Les bourgeois vont à Épinal trouver le maréchal de Créqui, au sujet de la démolition de leurs murailles, tours et portes, afin d'obtenir de lui que ce qui restait serait laissé; présent de dentelles fait audit maréchal, pour l'engager à modérer les logements de la ville. — Ordonnances du Roi : portant défense de faire aucune levée que celles qui étaient ordonnées; établissant un impôt pour l'entretien des troupes sorties du pays. — Défense de donner des bals pendant les troubles de la guerre. — Requête des bouchers adressée à l'intendant de Lorraine, au sujet des nouveaux impôts qui avaient été établis sur les bêtes en 1663, lors de la rentrée de S. A. dans ses États. — Ordonnance du maréchal de Créqui portant défense aux habitants de la Lorraine de quitter leurs maisons et le pays sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de confiscation et de punition. — Le mayeur est chargé d'aller à Nancy porter une requête à l'intendant pour obtenir une diminution sur l'imposition, en considération de la perte des récoltes causée par la grêle et l'orage du 11 mai 1671. — Achat de soixante-dix vaches que la ville devait fournir aux troupes du Roi, campées sur la Sarre. — Ordre donné le 15 juin 1671 par Jacques Charnel, à six dragons, de se rendre le 26 dudit mois à Mirecourt, pour contraindre les habitants de cette ville à payer les impositions. — Sentence rendue par le bailliage de Vosges, par laquelle les dames du chapitre de Poussay sont déboutées de leur demande contre les maire et conseillers de Mirecourt, au sujet de la juridiction sur les habitants du faubourg de Poussay. — Règlement pour le quartier d'hiver à partir du 16 octobre 1671 jusqu'au 30 avril 1672, fait par Jacques Charnel; — ordres : du 13 octobre 1671, enjoignant aux prévôt, maire et échevins de Mirecourt, de fournir la subsistance pendant un jour aux gardes du corps du Roi, des compagnies de Lauzun, Rochefort et Charost; — autre ordre en date du 24 du même mois, défendant à tous les marchands d'acheter du grain dans les villages de l'office de Mirecourt, à cause de la grêle qui avait dévoré les récoltes dans ces villages. — Le maréchal de Créqui fait connaitre aux maire, échevin et bourgeois que, selon les intentions du Roi, ils recevront, le 16 ou le 17 octobre 1671, les troupes qui devaient prendre leur quartier d'hiver à Mirecourt et dans les villages de l'office. — Ordre pour fournir l'étape aux cavaliers de la compagnie de Bethune; — lettre du maréchal de Créqui, du 22 octobre 1671, adressée aux maire et échevins de Mirecourt, par laquelle il demande si l'installation des troupes françaises s'est exécutée avec l'exactitude de-

mandée ; le même jour il donne ordre aux maires des villes de Mirecourt, Neufchâteau et Lamarche, de recevoir et loger pendant deux jours, un garde et de lui fournir un cheval pour aller d'un lieu à l'autre porter ses ordres. — Arrivée à Mirecourt de six compagnies d'infanterie ; — itinéraire des troupes qui arrivent en Lorraine.

BB. 15. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1675-1679. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Règlement pour le quartier d'hiver de 1675 fait par Louis XIV, le 10 octobre. — Ordre du 13 novembre, donné par le maréchal de Rochefort, enjoignant au régiment de cavalerie de Pelport, composé de six compagnies, de quitter Badonvillers le lendemain, d'aller loger à Rambervillers et de là à Mirecourt pour y rester jusqu'à nouvel ordre. — Lettre de Louis XIV, adressée à M. Charnel, intendant de Lorraine, le 12 décembre 1675, au sujet de la discipline dans laquelle doivent vivre les troupes françaises, en quartier en Lorraine. — Acensement au profit de Jean Bonnet, marchand à Mirecourt, d'une place dite Les Vieux Moulins, entre le Pont-Qui-Tremble et la tour dite des Hans, pour y faire un jardin, à charge d'un cens de 6 gros envers la ville. — Certificat donné par le maréchal de La Force, le 12 mars 1675, constatant qu'il a logé avec ses dragons en la ville de Mirecourt, et qu'il y a reçu l'étape. — Ordres de Jacques Charnel : du 6 avril 1676, aux habitants de Mirecourt et de l'office, de fournir à Metz, le 15 dudit mois, sur l'esplanade, vingt hommes armés d'une bêche et dix chariots attelés de six bons chevaux pour faire ce qui leur sera ordonné ; — du 2 avril portant que l'office de Mirecourt fournira douze cents vaches pour les armées françaises en Allemagne, en vertu des ordres du Roi. — Défense faite par le maréchal de Rochefort, le 15 avril 1676, à tous les Lorrains de servir dans d'autres troupes que celles de Louis XIV et d'abandonner le pays. — Ordre du duc de Duras, pair et maréchal de France, gouverneur du comté de Bourgogne, du 12 juin 1676, par lequel il prescrit aux maire et échevins de Mirecourt, de recevoir et loger, pour une nuit, cinquante militaires et les officiers. — Exemption donnée par Charles IV à Claude Guillaume, conseiller au bailliage de Vosges, de toutes les contributions de guerre. — Ordres de Jacques Charnel : du 12 juillet, portant que l'office de Mirecourt devra envoyer douze chariots à Nancy, attelés de chacun six chevaux, et les chartiers, munis de vivres et fourrages pour huit jours ; qu'il sera fait une exacte perquisition, dans la prévôté de Mirecourt, des biens qui appartenaient à ceux qui servaient le prince Charles de Lorraine ; que l'office de Mirecourt fournira dix mille rations de foin et avoine et trente vaches, dans les magasins de Nancy ; — ordre pour vingt-cinq chariots à fournir en la même ville. — Règlement de Louis XIV, du 21 octobre 1676, pour le quartier d'hiver des troupes françaises en Lorraine, à partir du 1er novembre 1676 jusqu'au 30 mars 1677. — Ordres : du maréchal de Créqui donné au camp de Forbach le 4 novembre 1676, pour le logement du régiment de Condé à Saint-Dié, Bruyères, Épinal, Mirecourt et Vézelise ; — de Jacques Charnel, enjoignant aux habitants de Mirecourt et de l'office de fournir diverses sommes d'argent, sept cent cinquante palissades et soixante-quinze toises de liteaux pour les fortifications de la ville de Nancy, et, de plus, trente travailleurs auxdites fortifications. — Donation à l'hôpital de Mirecourt par Claude Bastien et Claude L'huillier sa femme, résidant à Mattaincourt, d'une somme de 500 francs, de 18 jours de terre labourable, quatre fauchées de prés, deux maisons, jardins et chenevières en dépendant, situés à Rouvres, une chenevière située à Valleroy-aux-Saules, etc., à charge qu'ils seront entretenus à l'hôpital le reste de leur vie dans la chambre dite de La Dorlotte. — Délibération pour faire un emprunt, pour subvenir aux charges et impositions de la ville. — Emprisonnement par ordre du maréchal de Créqui, du 3 avril 1677, des sieurs Charles Letraye, maire, Floriot, premier échevin, Claude Guillaume, Jean Bonnet, par le prévôt de la maréchaussée de Lorraine, dans les tours de Notre-Dame de Nancy, pour des contraventions aux ordonnances de Louis XIV, lesquelles empêchaient toutes relations entre les Lorrains et Charles IV. — Le 12 juin 1677, le conseil délègue un conseiller de la ville pour aller à Nancy vers l'intendant, pour obtenir de mettre trois hommes à chacune des portes de la ville, afin d'empêcher les courses et insultes des partis et les vols qui étaient commis par ces gens. — Ordre de Jacques Charnel, du 12 juin, portant que l'office de Mirecourt est taxé à 5,500 livres pour les contributions à fournir pour Luxembourg. — Apprébendement d'Anne de Choiseul, fille de haut et puissant seigneur Charles de Choiseul, baron d'Ambonville, et de puissante dame Marie de Porcherette, par Anne Perette Damas, abbesse du chapitre Sainte Menne de Poussay, Christine-Françoise de Serocourt, Élisabeth de Chauvirey et Marguerite de Montagu, faisant le corps dudit chapitre, ensuite du mariage de Marguerite de Serocourt d'Offroicourt, dame apprébendée. — Itinéraires des recrues arrivant en Lorraine. — Ordre de Jacques Charnel, du 30 octobre 1677, pour les trente travail-

leurs à fournir à Nancy. — Règlement du quartier d'hiver de 1677 et 1678, pour les troupes françaises en quartier en Lorraine; — itinéraires des cavaliers du régiment de Villars. — Ordres : de Jacques Charnel, portant que l'office de Mirecourt doit fournir quinze mille rations d'avoine dans les magasins de Nancy; — du maréchal de Créqui, aux quatre compagnies du régiment de Pelpont, de quitter Rozières et d'aller à Mirecourt rejoindre les autres compagnies dudit régiment et y demeurer jusqu'à nouvel ordre. — Contribution de Luxembourg fixée à 5,500 livres pour l'office de Mirecourt. — Le même office est taxé à soixante deux livres de vache grasse à fournir aux deux mille sept cents hommes qui se trouvaient en garnison à Nancy pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 1678. — Ordonnance de Louis XIV, du 1er mai 1678, portant que pour réprimer les abus qui se commettaient dans la fourniture des vivres aux troupes françaises voyageant en Lorraine, il a ordonné que des revues seraient passées par les magistrats et que les troupes logeraient chez les particuliers. — Ordre du sieur de Cajat, maréchal de camp des armées du Roi et gouverneur de la ville de Nancy, portant avis de changement de garnison des troupes françaises. — Acensement au profit de Dominique Cabasse, de Mirecourt, du jeu de paume, près de la porte dite de Poussay. — Ordres : de fournir 2,800 livres, des fascines et des ouvriers pour les fortifications de Nancy, et des pieux, madriers et fascines pour la ville de Marsal; — du 19 février 1679, donné par le sieur Vincent, lieutenant-colonel et gouverneur de Bitche, pour le roi de France, portant : qu'ayant reçu l'ordre de faire suspendre tous actes d'hostilité, il fait défense expresse d'entreprendre aucune chose contre les armées de S. M. T. C. et ordonne à tous les partis qui peuvent se trouver en dehors pour faire la guerre, de fidèlement exécuter ses ordres. — Trois hommes sont mis à la garde d'un prisonnier prévenu de meurtre, qui s'était évadé des prisons de Mirecourt. — Délogement des quartiers d'hiver. — Acensement pour quinze ans au profit de Claude L'huillier, bourgeois de Mirecourt, d'un jardin désert, situé au faubourg de Poussay, entre le jardin de La Gargotterie et les fossés. — Ordre donné le 14 septembre 1679, par le sieur de Cajat, portant que trente fusiliers partiront de Nancy pour aller à la recherche des voleurs qui se trouvaient entre Mirecourt et Chaumousey.

BB. 16. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1679-1683. — Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Avis d'un passage de trente-deux compagnies de cavalerie. — Ordonnance de Louis XIV du 14 octobre 1679, portant que quatre compagnies de dragons prendront leur quartier d'hiver dans l'office de Mirecourt. — Itinéraires des compagnies françaises, venant prendre leur quartier d'hiver dans la Lorraine, des régiments de Fimarcon (dragons), de Villars, de Beaupré, de Bulonel, de Sistenois, de Tesse, de Cravatte. — Ordonnances contre les leveurs de grains et les perturbateurs du repos public. — Ordres de Jacques Charnel portant que l'office de Mirecourt est taxé à 108 livres pour les pieux et fascines de Marsal; 150 livres pour les fascines de Nancy; 270 livres pour le rétablissement du pont de Pont-à-Mousson; 3,191 livres pour le payement des officiers généraux; 4,131 livres pour les réparations des murailles de Sarreguemines et autres villes situées sur la Sarre; 1,000 livres pour les casernes de Marsal. — Le 26 avril 1680, il est arrêté par le conseil de Mirecourt que tous les étrangers qui s'étaient réfugiés dans la ville et qui ne payaient aucune taxe, seront chassés dans les trois jours. — Jean-Baptiste Gaston de Bassompierre, bailli de Vosges, fait son entrée à Mirecourt le 29 avril 1680; la ville lui fait présent de 12 pistoles d'or de 25 francs à 8 gros l'un. — Ordre de Jacques Charnel, au sieur Desfosses, d'aller avec deux fusiliers, à la recherche des personnes qui avaient commis des crimes du côté de Mirecourt. — Ordonnances : de Louis XIV, du 30 septembre 1680, pour les dettes de communauté. — Sentence du conseil de la ville de Mirecourt contre Jean Métrier et sa femme, accusés d'avoir volé des choux dans le jardin de Gérard; ils ont été condamnés à faire le tour de la ville avec chacun un chou pendu au cou, à 25 francs d'amende et à être chassés de la ville par le chasse-coquin; — portant que l'office de Mirecourt est taxé à 12,000 livres pour les fortifications de Nancy, 2,660 livres pour celles des villes situées sur la Sarre; 300 livres pour les casernes de Marsal. — Acensements au profit de : Dominique Mougenot, maréchal à Mirecourt, de l'ancien emplacement de La Gargotterie pour y construire une boutique, à charge d'un cens annuel de 1 franc; de Pierre Michel, d'un jardin appelé Le Meix, derrière l'hôpital, près de la porte du pont, à charge d'un cens de 1 franc. — Course faite contre les voleurs qui habitaient depuis longtemps les environs de Mirecourt. — Défense par le bailli, sous peine de 200 francs d'amende, d'acheter des bestiaux venant du comté de Bourgogne et autres pays voisins, à cause de la maladie qui sévissait sur les animaux. Le 7 juin 1682, de l'avis de la plus grande partie des bourgeois, à cause de la mortalité des bestiaux dans le comté de Bourgogne et lieux voisins, une messe est

chantée à l'église de Mirecourt à quatre heures du matin, puis ensuite tous les hommes, femmes et enfants, valets et servantes se transportent en procession sur la place où se tenait la foire des bestiaux, là ils sont bénits par le curé; la procession est ensuite continuée dans tous les endroits du finage de la ville, et, pendant sa durée, les bestiaux, puits, fontaines, champs, vignes, jardins, prés et rivières sont aussi bénits. — Arrêt de Louis XIV, du 13 mai 1683, ordonnant que l'arrêt du 30 avril 1680, portant que le comté de Vaudémont était réuni au domaine de l'évêché de Metz, sera rapporté. Ce comté dépendait autrefois du duché de Bar, il fut mis en gage entre les mains de Ferry, duc de Lorraine, pour une somme de 90,000 livres tournois, que le comte de Bar avait à payer pour obtenir sa délivrance. Il était emprisonné depuis six ans par l'ordre du duc Ferry, qui l'avait fait prisonnier de guerre dans la bataille de Dieulouard, et, pour garantie de ladite somme, il avait engagé la mouvance du fief de Vaudémont audit Ferry, duc de Lorraine.

BB. 17. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1679-1684. — Enregistrement des résolutions et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Ordres pour le quartier d'hiver et pour les étapes des régiments de Listenois, de La Butache, de Firmacon, les dragons de La Lande, de Firmacon, de La Contour, de Desroziers, de d'Argenton, Dubreuil, de Villemoulin, de Bouzonval, de Bellefosse, de Bayard, de Roqueville, d'Orléans, de Grandmont, de Bulonde, de Langalerie, du Royal des Vaissaulx (infanterie) et du Dauphin. — Ordonnance de Louis XIV, du 16 février 1683, au sujet des fermes des impôts.—Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, au sujet : de la réunion du comté de Vaudémont au domaine de l'évêché de Metz; des services pour la Reine dans l'église des Cordeliers. Pendant l'office funèbre, les conseillers du bailliage font un très-grand scandale dans l'église; ils mettent dehors les maire et magistrats de la ville, leur disant des insultes, poussant les uns, tirant les autres par les cheveux et même s'asseyant sur les genoux d'autres, ce qui est contraire aux priviléges et autorités de la ville. — Ordre donné le 27 octobre 1683 par le sieur de Bissy, au prévôt de Mirecourt, de faire garder soigneusement les portes et murailles de la ville par les bourgeois; — il a été arrêté : que six hommes seraient mis à chacune des portes, et qu'en cas d'alarme, au premier coup du tocsin, tous les bourgeois devraient se trouver en armes au devant du corps de garde, sous peine d'emprisonnement. Le 19 novembre suivant, le même de Bissy informe les officiers de la ville de Mirecourt, que bien qu'il ne s'avance pas de gros partis de Luxembourg, il y a seulement à craindre des petits partis de voleurs, qu'en conséquence il a été ordonné de faire une garde de nuit. — Délibération par laquelle la ville de Mirecourt s'engage à payer la moitié du procès entre la ville et les chanoines réguliers, au sujet d'un bref du Pape, par lequel ils étaient autorisés à transférer le corps du R. P. Fourrier inhumé aux pieds du Crucifix, en l'église de Mattaincourt. Les habitants de Mirecourt se joignent à ceux de Mattaincourt, pour empêcher cette translation qui est contre l'intérêt public, à cause des grandes faveurs que ce saint reçoit tous les jours sur son tombeau; ceux de Mirecourt ajoutent qu'ils se croient d'autant plus obligés à contribuer à cette dépense, que Pierre Fourrier était fils d'un bourgeois de Mirecourt et qu'il y était né.

BB. 18. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1682-1685. — Enregistrement des résolutions et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Itinéraires des compagnies du chevalier de Bissy, de Dupailler, de Curty, du Saussey, de Fesomberg, de Vermandois, du Verdier, de Lorge, des gardes du corps, d'Asfeld, de Piémont, de Normandie, de Grignon, du Bousquet, d'Honorati, du Ferrier, de Vignaux, de Barras, etc. — Ordres donnés par le maréchal de Cajat, gouverneur de la ville et citadelle de Nancy, et par le maréchal de Créqui, prescrivant au maire de Mirecourt de se rendre à Nancy pour y recevoir ses ordres. — Acensements au profit de : Nicolas Joly, d'un petit terrain situé près de la muraille derrière le grand four de la porte dite du Pont; Pierrin Cabasse, d'un jardin situé près de la porte du Pont. — Ordres : à la ville de Mirecourt de fournir immédiatement cent quatre pionniers et quarante vaches au camp devant Luxembourg; pour y parvenir la ville a été obligée de faire un emprunt de 7,000 francs; — du sieur de Bissy, au sujet de la continuation des gardes établis dans la ville, tant que durera le siége de Luxembourg, les ennemis continuant à piller et à voler; — de Réné de La Tour, marquis de Montauban, général des armées du Roi, à tous les maires et échevins, de fournir l'étape au sieur de Boissy, capitaine au régiment de Champagne, partout où il passera avec trois sergents et trente mousquetaires, allant au camp devant Luxembourg; — du sieur Dubreuil, enjoignant aux habitants de Mirecourt d'envoyer immédiatement quinze chariots attelés de six chevaux à Nancy, pour conduire de ce lieu à Luxembourg des munitions de guerre; — du sieur Dutronchot, annonçant aux bourgeois que le sieur La Forêt se trans-

portera dans l'office pour contraindre les habitants au payement des contributions dues au Roi. — Ordonnance de l'intendant au sujet de l'imposition de 557,884 livres sur les villes et villages dépendant de la généralité de Metz et des prévôtés et chatellenies réunies aux trois évêchés, pour la subsistance des troupes en quartier dans ces pays. — Condamnation de Claude Vosgien et de Jeanne Savary, sa femme, accusés d'avoir recélé plusieurs objets qui avaient été volés par un garçon de huit ans; ils ont été condamnés à faire le tour de la ville avec le valet des pauvres, puis à huit jours de prison, au pain et à l'eau. — Acte par lequel les sieurs Pierre de Stainville, grand doyen de l'église primatiale de Nancy; Charles-Emmanuel, comte de Tornielles, marquis de Gerbévillers, grand maître de l'hôtel de S. A. et surintendant de ses finances; Nicolas de Pullenoy, trésorier général des finances de S. A.; Jean Voillot, premier secrétaire des commandements de S. A., et autres, reconnaissent devoir une somme de 15,000 francs à la ville de Mirecourt, pour pareille somme par elle prêtée à S. A., ensuite de son mandement du 16 septembre 1625.

BB. 19. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1688-1690. — Enregistrement des résolutions et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Condamnation à trois jours de prison, au pain et à l'eau, du sieur François, manœuvre, accusé d'avoir détérioré la tour dite des Larrons, près des murailles de la ville. — Ordre de Louis XIV, du 13 juillet 1688, portant que les quatre compagnies du deuxième escadron du régiment de cavalerie de Saint-Silvestre iront loger à Mirecourt, où elles resteront. — Conditions sous lesquelles Cuny Jacquemin a été reçu maître d'école à Mirecourt. — Ordres de Louis-François, marquis de Boufflers, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des provinces et pays situés entre la Bourgogne, la Champagne, le Hainaut, le pays de Liége, les électorats de Cologne, Trèves, Mayence et le Palatinat du Rhin, ainsi que les évêchés de Metz, Toul et Verdun, pour fournir des logements aux troupes, soit en passage, soit en garnison. — Imposition d'une somme de 204,000 livres pour l'ustensile des dragons qui ont pris leur quartier d'hiver dans le plat pays. — Règlement des fonctions du sacristain de la paroisse. — Acensement au profit de Vuillaume Marchand, maire de Mattaincourt, et Didier Marchand, son neveu, et autres, d'un meix situé en la rue Basse, près du four banal, appelé vulgairement Le Ravelin des Marchands. — Par une délibération en date du 6 mars 1689, le sieur Patîcier, mayeur de la ville de Mirecourt, a été délégué pour aller à Toul, pour faire achat de livres d'église, d'après le mandement de Henri Thiard de Bissy, évêque de Toul; il a été acheté trois missels, un graduel et six antiphonaires. — Ordonnances de Jacques Charnel pour la subvention de 1689; — la répartition d'une somme de 732,861 livres, 16 sols 8 deniers sur les contribuables des paroisses formant les évêchés de Metz, Toul et Verdun; — de six mille sept cents boisseaux d'avoine sur les mêmes pays, pour livrer à Nancy. — Ordre du 26 avril 1689, du sieur Monicard, commissaire général des poudres et salpêtres de Lorraine, au sieur Dominique Antoine, salpêtrier ordinaire du Roi, de se transporter incessamment à Mirecourt, pour y établir un atelier propre à la fabrication du salpêtre. Plainte des habitants, au sujet du logement et de l'exemption prétendue par ledit salpêtrier. — Ordres: du comte de Bissy, lieutenant-général des armées du Roi, défendant le port d'armes à tous les habitants de la Lorraine et du Barrois, excepté les gentilshommes, et prescrivant à tous les prévôts desdits lieux de faire enlever tous les fusils qui se trouvaient entre les mains des bourgeois et de les placer dans les églises, sous la garde desdits prévôts; — de Jacques Charnel aux maire, échevins et habitants de l'office de Mirecourt, de faire conduire dans les magasins de S. M., à Mirecourt, sous la garde de Nicolas Regnauld, neuf mille deux cent vingt-six rations de fourrages et avoine, pour la nourriture des chevaux des cavaliers en garnison dans ladite ville de Mirecourt. — Acensement au profit d'Antoine Savoye d'un meix, appelé vulgairement La Gargotterie, pour y construire un petit bâtiment. — Ordres: du maréchal de Lorge, général des armées du Roi, pour le délogement de Thionville de trois compagnies de cavaliers du régiment de Villacerf, pour se rendre à Mirecourt, où elles demeureront jusqu'à nouvel ordre; — de Claude de Lafois, chevalier, seigneur de La Benurière La Ferté-Gilbert, intendant de S. M. aux armées d'Allemagne et de Bourgogne, fixant l'itinéraire que devra suivre un capitaine du régiment de Piémont. — Ordonnance de Jacques Charnel, au sujet de la subvention de 1691. — Le conseil fait exposer à l'intendant, le 4 mars 1690, les grandes charges de la ville, la diminution et la pauvreté des habitants, etc. — Inventaire de l'argenterie de l'église de Mirecourt: six calices, dont deux en vermeil doré, pesant ensemble avec leur patène 7 marcs 3 onces, l'un au poinçon de Metz et l'autre au poinçon de Lorraine, ciselé par le nœud; les quatre autres d'argent, au poinçon de Lorraine, pesant 1 marc 2 onces, avec leur patène dorée par le nœud; deux ciboires en même métal pesant environ 6 ou 7 marcs; une croix de deux pieds et demi de haut,

le dessous ciselé, avec un crucifix massif d'un côté et une figure de Notre-Dame de l'autre, pesant ensemble 1 marc 3 onces, poinçon de Lorraine; deux soleils ou porte-soleils; quatre figures chacune avec son piédestal; une paire de chandeliers de deux pieds de hauteur; trois coupes au poinçon de Paris; un encensoir avec la navette; trois lampes, au poinçon de Lorraine; un reliquaire où se trouvent l'image de Notre-Dame et l'image de Saint-Sébastien; trois lampes pour l'autel de Notre-Dame-des-Neiges; trois lampes pour l'autel du Rosaire; deux vases pour les saintes huiles, etc. — Résolution au sujet de la messe journale que les enfants prêtres de Mirecourt avaient cessé de chanter, parce que la ville était en retard pour leur payer la somme annuelle de 100 francs, qu'on leur devait pour chanter cette messe. — Ordre de route donné le 14 octobre 1690 par Louis XIV, à un régiment de cuirassiers composé de douze compagnies qui ont pris leur quartier d'hiver, trois à Épinal, deux à Châtel, deux à Charmes, trois à Mirecourt et les deux autres à Neufchâteau. — Ordre de Jacques Charuel portant que l'office de Mirecourt fournira dix-huit hommes à Belfort, pour travailler aux ouvrages de la ville. — Un conseiller est envoyé à Metz, vers l'intendant, pour faire des plaintes contre les cuirassiers qui étaient logés à Mirecourt.

BB. 20. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1690-1692. — Enregistrement des résolutions et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Information au sujet des plaintes faites par les habitants de Mirecourt, contre les cuirassiers. — Par sa lettre du 16 décembre 1690, adressée aux maire et habitants de Mirecourt, M. de Bissy répond que les plaintes portées par eux contre lesdits cuirassiers sont sans fondement et que le roi de France exige que ses troupes, en quartier en Lorraine, soient respectées et considérées. — Ordre de Jacques Charuel, ensuite de l'ordonnance de Louis XIV, portant création d'un régiment de milice, composé de vingt compagnies de chacune cinquante hommes, à fournir par les paroisses des évêchés de Metz, Toul et Verdun, lequel régiment devait toujours être prêt pour exécuter les ordres du roi de France; les paroisses devaient fournir les hommes qui leur étaient imposés et devaient donner à chacun : un chapeau, un justaucorps, des culottes et des bas de drap; une paire de souliers, un mousquet, une bandoulière, une épée dont la lame aura au moins 2 pieds 9 pouces de longueur. Chaque milicien doit rester deux ans et être payé par sa paroisse à raison de 2 sous par jour. Cette nouvelle charge aux frais des paroisses a de la peine à s'établir; les maires ne nomment que des misérables pour exempter leurs parents ou amis, ou bien par vengeance. Il est alors ordonné que des visites seront faites dans chaque paroisse par les commissaires des guerres, conjointement avec les capitaines des compagnies. Il est défendu à tous les miliciens de quitter leur village, pendant plus de quatre jours, sans en avoir obtenu l'autorisation; malgré cette défense, les miliciens, abandonnant leur paroisse afin de se dispenser du service, Louis XIV, par une ordonnance du 16 mars 1689, ordonne que les miliciens qui s'absenteront à l'avenir seront punis du fouet. — Ordre de Jacques Charuel, pour la répartition de la subvention de 735,010 livres sur la généralité de Metz. — Nomination de Claude Antoine, comme ermite et fossoyeur du cimetière et chapelle de La Oultre. — Ordres donnés par Jean Jacques, marquis de Renty, lieutenant-général des armées du Roi dans le comté de Bourgogne, pour le passage des troupes; la ville de Mirecourt doit fournir six miliciens. — Ordonnance de Jacques Charuel, du 6 février 1691, pour le payement des officiers de la milice. — Résolution par laquelle le sieur Nacquat, médecin résidant à Darney, est nommé médecin à Mirecourt au traitement de 500 francs et l'exemption de logement de gens de guerre, tailles, subventions et autres charges. — Admission de Catherine Sachot à l'hôpital. — Lettre de Louis XIV adressée à l'évêque de Toul, au sujet de l'argenterie des églises de son diocèse qu'il serait utile d'envoyer à l'Hôtel de la Monnaie; d'après le rapport de l'évêque, il se trouvait à l'église de Mirecourt : trois figures, une de Saint-Joseph, une de Saint-Didier et l'autre de Saint-Nicolas, pesant ensemble 6 marcs; trois coupes pesant 2 marcs 2 onces, huit lampes pesant environ 7 marcs; tous ces objets sont envoyés à la monnaie selon l'intention du roi de France. — Ordre du comte de Bissy, au sujet de la prise faite par les officiers de Poussay, de douze personnes soupçonnées d'avoir volé plusieurs marchands, le 11 août 1691, au retour de la foire de Vittel. — Procès-verbal contre un boucher pour avoir vendu de la viande d'un mouton malade. — Conduite des meubles de Monseigneur des Marets, seigneur de Varbourg, nommé intendant de la Lorraine et du Barrois. — Ordre pour la subvention de 1692. — Démolition d'une tour située près de la porte de Mattaincourt, ensuite de la demande de Jean-Pierre Gidel, dudit lieu. — Par une ordonnance du 18 février 1692, du sieur des Marets, seigneur de Varbourg, il est arrêté, sur la demande de la ville de Mirecourt, que cette ville, à partir du premier dimanche du carême 1692, sera régie et gouvernée par un maire et deux conseillers seulement

choisis par les bourgeois, au lieu de six conseillers qui y étaient avant cette époque. — Nomination d'un portier à la porte de Mattaincourt. — Installation de Jean Mesgnien, comme prévôt de la prévôté royale de Mirecourt, par le mayeur et les deux conseillers qui composaient le conseil à cette époque. — Le 15 août 1692, l'intendant arrive à Mirecourt; il est décidé qu'on lui fera présent, à son départ, de quelques pièces de dentelles et de linge pour avoir sa protection. — Remontrance audit intendant, pour obtenir décharge de la contribution et pour en employer les sommes au rétablissement des fontaines, des ponts et des chemins. — Avis donné le 8 novembre 1692 aux habitants, qu'ils recevront pour loger en quartier d'hiver l'état-major du régiment de Romainville, en plus des sept autres compagnies qui devaient déjà y séjourner.

BB. 21. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1692-1701. — Enregistrement des résolutions et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Ordre de Jean-Baptiste Des Marets, intendant de police et finance en Lorraine et Barrois pour le roi de France, au sujet: des poteaux à mettre aux coins des chemins; de ceux qui achètent des blés dans les villages. — Plainte du fermier du droit d'encavage aux gens de la police de la ville, au sujet de la grande quantité de cidre que l'on vend à Mirecourt, et pour lequel on ne paie aucun droit; il est établi un droit de débit de 4 francs par muid. — Résolution par laquelle la ville fait célébrer annuellement cent messes basses de Requiem en faveur des bienfaiteurs de l'hôpital, parce qu'elle s'était approprié les sommes léguées audit hôpital pendant le temps des guerres; ces messes devaient être chantées: cinquante à l'église paroissiale et les cinquante autres à l'église des Cordeliers. — Taxe des denrées: le pain blanc est taxé à 2 sous la livre; le pain bis, 1 sou 6 deniers; la livre de bœuf, 3 sous 4 deniers; de vache, 3 sous; de mouton, 4 sous; de veau, 4 sous; de lard, 9 sous; le meilleur vin de France, 20 sous le pot; celui de Bourgogne, 15 sous; de Bar, 15 sous; de pays, 12 sous; de bière, 4 sous 6 deniers; de cidre, 5 sous; la livre de poisson noir, 5 sous, et de blanc, 3 sous. — Imposition sur les trois évêchés de six mille setiers d'avoine, pour mettre dans les magasins du roi de France, à Toul. — Ordre de Louis XIV, du 6 novembre 1693, aux douze compagnies du régiment de cavalerie de Poinsègne, de quitter la Comté pour prendre leur quartier d'hiver, deux compagnies à Neufchâteau, trois à Mirecourt, deux à Châtel, une à Charmes, une à Vicherey, une à Vézelise, une à Bouzonville et l'autre à Troyon. — Ordre aux portiers de la ville de fermer les portes et de veiller exactement à ce qu'il ne sorte aucun blé pendant la nuit. — Sentence rendue par la police de Mirecourt, contre Jean Recouvreur, vigneron audit lieu, accusé d'avoir volé, pendant la nuit, deux carpes cuites, six miches de pain et deux livres de beurre; il a été condamné à sortir de la ville dans le délai de vingt-quatre heures avec défense d'y rentrer avant trois ans, sous peine du carcan; ses biens ont été vendus. — Le 8 avril 1694, le pain blanc est taxé à 3 sous 6 deniers la livre, la viande de bœuf à 4 sous, de vache à 3 sous, de mouton, 5 sous, de veau, 4 sous, de lard, 12 sous, le beurre 7 sous, la douzaine d'œufs 4 sous; le vin de Mâcon 1 livre le pot: celui de pays 12 sous; le 24 juillet suivant, le pain ne vaut plus que 2 sous. — Ordonnance de Louis XIV portant que le régiment de dragons de Bretonnelle suivra les ordres qui lui ont été donnés par le marquis de Joyeuse, maréchal de France, pour aller prendre son quartier d'hiver: deux compagnies à Saint-Nicolas, deux à Rozières, une à Senones, deux à Épinal, une à Mattaincourt, une à Oëlleville, deux à Mirecourt et une à Bourmont. — Arrêts du Conseil d'État, au sujet de la perception de la subvention. — Le 31 mars 1695, le pain blanc ne vaut plus que 1 sou la livre. — Le 9 mai 1695, la ville de Mirecourt envoie à Nancy les sieurs Charles Latraye et René Vigneron, pour représenter à l'intendant les vexations qui étaient faites aux bourgeois par les dragons et les mauvais traitements faits aux chevaux de Nicolas Casquin et Nicolas Rouyr, par le comte de Vaudré, inspecteur général, lesquels lui avaient été fournis par l'ordre du sieur de Fontaine, commandant la ville de Mirecourt. — Déclaration du Roi, du 24 août 1693, au sujet des biens et de l'administration des hôpitaux; — le 14 janvier 1696, le sieur Vaubourg adresse cette déclaration à la ville de Mirecourt pour que les officiers aient à donner les renseignements demandés par cette déclaration; — le 28 du même mois, les administrateurs de l'hôpital et les officiers de l'Hôtel-de-Ville déclarent qu'ils n'ont point d'hôpitaux à Mirecourt, dirigés par des religieux ou religieuses, que celui qu'ils possèdent est une maison qui fut donnée autrefois pour y recueillir les pauvres de la ville, que cette maison peut à peine loger quatorze personnes, qu'elle possède 400 livres, cinquante resaux d'avoine et soixante-dix resaux de blé, lesquels revenus servent à entretenir les pauvres et à faire chanter des messes, selon l'intention des fondateurs. — Nomination de Joseph Landy, comme maire royal. — Établissement d'un valet

des pauvres pour empêcher les gueux et mendiants d'entrer dans l'église. — Reconnaissance des chemins pour faire pâturer le troupeau communal dans les bois de Mandres et autres. — Difficulté au sujet de la marche dans la procession générale du Saint-Sacrement. — Répartition, sur toutes les communes de l'office de Mirecourt, d'une somme de 1,200 livres pour le traitement du jaugeur de la prévôté. — Le 9 janvier 1698, M. Landry, maire perpétuel de la ville de Mirecourt, est envoyé à Nancy, pour s'informer de la manière dont les villes de la province se disposent à aller au devant de M. de Carlinford, comte de Taf, conseiller d'État de l'Empereur, maréchal de ses armées, et pour tâcher d'éviter de payer les mandements de taxation et autres impositions qui étaient échues depuis l'échange des ratifications du traité de paix. — Le 11 janvier, ledit maire fait connaître aux habitants de Mirecourt qu'il vient d'être arrêté à la requête du sieur Ducoing, porteur d'un ordre de l'intendant, ainsi que ses collègues d'Épinal et de Remiremont, et qu'ils ont été envoyés à Toul; le maire de Mirecourt prie les habitants de faire toute diligence pour acquitter les sommes dues, disant que, non-seulement il n'y a aucune apparence de pouvoir les éviter, mais qu'au contraire, on parle de faire payer un tiers de la capitation et de la subvention. — Réinstallation des deux compagnies de bourgeois à Mirecourt. — Requête adressée au maréchal de Carlinford, gouverneur de la Lorraine, par les habitants de Mirecourt, au sujet du droit qui leur avait été concédé par Henri, duc de Lorraine, le 13 mai 1609, de choisir et de nommer des maire et conseillers entre eux, ce qui s'était fait le dimanche des Brandons, depuis 1609 jusqu'en 1695, époque où le roi de France érigea en titre d'office lesdites charges de maire et de conseillers; le maréchal fait droit à leur demande le 13 février 1698. — Le 23 février, il est ordonné : que le conseil assistera en corps et que tous les ordres seront invités à assister au Te Deum qui devait se chanter à l'église en actions de grâces de la conclusion du traité de paix. Il est aussi ordonné à chaque bourgeois et garçon d'allumer un feu plus grand que ceux que l'on allumait ordinairement et de mettre des chandelles sur les fenêtres, de six à neuf heures du soir; le canon qui se trouvait auprès de la muraille de la citadelle est conduit à la porte de Poussay, où était le maître feu, pour être tiré pendant le *Te Deum;* on fournit de la poudre aux compagnies pour exécuter plusieurs décharges pendant ledit *Te Deum*, et il est ensuite distribué à chaque soldat une pinte de vin pour boire dans les rues en réjouissance de ladite paix. — Le 23 février 1698, il est arrêté que le maire et un conseiller se rendront à Nancy, pour remercier le maréchal de Carlinford et M. Le Bègue, de la bonté qu'ils avaient eue de rendre à la bourgeoisie le droit de choisir un maire et des conseillers, ainsi que pour faire la révérence à M. le président Canon, lui recommander les droits de la ville et lui demander sa protection. — Ordre du maréchal de Carlinford, du 10 février 1698, disant : que S. A. l'a envoyé dans ses États pour en prendre possession, y représenter sa personne et préparer les choses nécessaires à son retour si instamment désiré; qu'il n'a trouvé, à son arrivée, que l'amour de ses sujets et leur cœur impatient de le recevoir; que les châteaux et maisons sont tellement ruinés par le désordre de la guerre, qu'il n'en trouve pas un où S. A. puisse loger sans y faire de grandes réparations et un ameublement complet, ce qui, nécessairement, doit entraîner S. A. à une grande dépense; qu'elle doit soutenir sa dignité et maintenir la paix à ses sujets, lesquels sont épuisés de finances, mais qu'il est nécessaire, d'après l'avis des personnes les plus considérables de la Lorraine, tant du clergé que de la noblesse, de demander un joyeux avènement tel qu'on avait coutume de le faire dans le pays; qu'en conséquence il prescrit aux habitants de la Lorraine et du Barrois de payer le don gratuit aux mêmes conditions qu'ils avaient payé les capitaux en 1697. — Aplanissement du terrain qui se trouve entre la porte de Poussay et la muraille de la ville, pour embellir l'entrée de ladite ville. — Défense à tous les bouchers de tuer et vendre aucune viande pendant un an, pour avoir refusé d'en vendre à la taxe et avoir laissé leurs étaux vides pendant plusieurs jours en disant : « que Messieurs de » la police fassent tuer et vendre de la viande s'ils ju- » geaient à propos ». Le même jour, 5 avril, le conseil, voyant le refus des bouchers, le sieur Claude Charuel va à Nancy, Rambervillers et autres lieux, pour traiter avec plusieurs bouchers pour la fourniture de la viande à la ville de Mirecourt pendant six mois ou un an, à charge de la débiter bonne et au prix de la taxe. Dans le courant du même mois, lesdits bouchers de Mirecourt adressent une requête à l'Hôtel-de-Ville, en disant qu'ils se soumettaient à vendre la viande à la taxe, ce qui leur est accordé. — Les directeurs de l'hôpital sont continués pour un an, à cause des travaux de démolition et de reconstruction des nouveaux bâtiments dudit hôpital, qu'ils avaient commencés. — Établissement du sieur Didier, pour la direction du bâtiment; — le 29 juin, les sommes qui avaient été données pour la construction dudit hôpital étant épuisées, l'aile gauche n'étant pas achevée, il est résolu que l'on fera

un emprunt de 7,000 francs pour l'achever, vu l'urgence qu'il y avait de loger les pauvres. Le 13 mai, il est arrêté que le maire et cinq bourgeois se transporteront à Lunéville à l'arrivée de S. A. I. pour lui faire la révérence. — Le 24 du même mois, François Trial, conseiller, est envoyé à Lunéville vers S. A. I. pour lui présenter une requête au sujet des entreprises du peuple, pour la sortie des blés de cette ville, lequel voulait se soulever près de la porte de Mattaincourt. — Ordre de S. A. I. du 22 juin 1698, portant que la ville de Mirecourt est désignée comme place d'assemblée pour la compagnie de chevau-légers, commandée par M. de Fiquemont. — Le 13 juillet, le conseil envoie le maire, le procureur du bailliage et plusieurs bourgeois à Lunéville, vers S. A. I., au sujet de la demande de l'établissement d'un bailliage, faite par la ville d'Épinal; lesdits délégués avaient pouvoir d'offrir à S. A. I. tout ce qu'elle voudrait exiger de la ville de Mirecourt, et de n'abandonner leur entreprise qu'après que les institutions seraient réglées. — Le 5 septembre 1698, des plaintes sont faites par les bourgeois, au sujet de ce que les marchés étaient déserts, qu'il n'y avait presque plus de grain et qu'il était à un prix extraordinaire; ensuite de cette plainte, l'Hôtel-de-Ville ordonne que l'on fera la visite des greniers pour faire l'état des grains et forcer les propriétaires à en exposer en vente à chaque marché, pour la subsistance des bourgeois; — le 25 septembre, on fait une nouvelle taxe des denrées; la livre de pain blanc est taxée à 3 gros 4 deniers; de bis, 2 gros 2 deniers; de bœuf, 3 gros 4 deniers; de vache, 2 gros 8 deniers; de veau, 4 gros 8 deniers; le pot de vin, 2 francs 2 gros, avec ordre aux boulangers, bouchers et aubergistes d'être approvisionnés; — le 6 octobre, le prévôt adresse une plainte contre les boulangers et plusieurs bourgeois, parce qu'ils sortaient des portes pour aller au devant de ceux qui amenaient des grains à la halle ou qui apportaient du beurre, des œufs ou autres denrées aux marchés, et les achetaient en gros, pour les conserver, profitant ainsi du malheur public. Il est fait défense expresse d'aller au devant des voitures ou personnes amenant des provisions aux marchés et d'en acheter en chemin, sous peine de 10 francs d'amende; — le 15 janvier 1699, la livre de pain blanc est taxée à 2 sous 3 deniers; de pain de bourgeois, à 1 sou 9 deniers; de bon bœuf, à 2 sous 6 deniers; de vache, à 2 sous; de mouton, à 2 sous 6 deniers; de veau, à 2 sous 9 deniers; le pot de meilleur vin, à 22 sous, et l'autre vin, à 10 sous. — Résolution au sujet de ce que l'on devait faire pour l'arrivée de Charles-Louis, marquis de Bassompierre, chambellan et gentilhomme de la clef d'or de S. M. I., général de bataille de S. M., nommé bailli de Vosges. — Le 12 mars 1699, il est arrêté que le conseil s'assemblerait deux fois par semaine: le lundi après la messe des âmes et le jeudi après celle du Saint-Sacrement, que l'on célébrait dans cette paroisse, au lieu d'une fois comme il était de coutume, depuis l'établissement de ce conseil. — Le 5 septembre 1699, des réjouissances publiques sont faites à l'occasion de la naissance de Monseigneur; il est ordonné à tous les bourgeois d'allumer un feu devant chaque maison à six heures du soir et de l'entretenir jusqu'à neuf heures; le lendemain, ils allumèrent de nouveaux feux et mirent sur leurs fenêtres des illuminations qui durèrent de six à dix heures; le 8, les compagnies de bourgeois et de jeunes gens sont mises sur pied et font une décharge à la fin du *Te Deum* en même temps qu'une salve d'artillerie; à six heures du soir des illuminations sont faites comme celles du 7 et, en outre, un grand feu est allumé sur la place neuve où se trouvait la police, au son du carillon des cloches et d'une décharge faite par les compagnies. — Le 15 juillet 1699, les maire et habitants de Mirecourt sont autorisés à établir, pendant trois ans, une imposition de 2 francs 6 gros sur chaque pièce de vin, et 3 gros par voiture de bois, de foin et de paille qui entrerait en ville, pour les revenus être employés à payer les dettes de la ville. — Le 15 avril 1700, une lettre est adressée par M. Mahuet aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, par laquelle il leur fait connaître que les grandes obligations que la Sérénissime maison de Lorraine et tous les sujets de cet État ont à la mémoire de Charles-Quint (Charles V, duc de Lorraine), de triomphante mémoire, avaient engagé S. A. R. à aller chercher à Inspruch le précieux dépôt de son corps qui se trouvait dans l'église des RR. PP. Jésuites de cette ville, pour le déposer dans l'église des RR. PP. Cordeliers de Nancy et y faire ses pompes funèbres le 19 du même mois; — la ville de Mirecourt délègue le maire et un conseiller suivis de deux officiers de l'Hôtel-de-Ville, pour assister, en habits noirs et manteaux courts, auxdites pompes funèbres. — Le 3 février 1700, il est ordonné que des poursuites seront faites contre les particuliers qui, depuis plusieurs années, s'étaient approprié des comptes, registres, titres et papiers de l'Hôtel-de-Ville.

BB. 22. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1701-1708. — Enregistrement des résolutions et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Rétablissement du valet des pauvres. — État des réparations à faire au grand pont situé sur le Madon, entre la ville et le faubourg.

— Demande adressée à S. A. tendant à être autorisé à continuer la perception de l'octroi qui avait été autorisé par Elle, afin de venir en aide à la ville de Mirecourt, en raison des grandes charges qu'elle avait soutenues pendant les guerres. — Acensement de places pour y construire des boutiques. — Réceptions des travaux faits au grand pont, à la tour et au clocher de l'église. — Défense à toutes personnes d'acheter de la viande, ailleurs qu'à la boucherie publique. — Bail du four de la porte de Poussay, moyennant un canon de 750 francs; de celui de la porte du Pont, moyennant 700 francs. — Acensement de la maison située sous la porte dite de Poussay, au profit de Nicolas Vuillenay. — Baux de l'encavage, moyennant 4,500 francs; de la tuerie, moyennant 1,900 francs. — Traité pour paver à neuf la place située entre la porte dite de Poussay et le faubourg de Mirecourt. — Requête adressée à M. de Laigle, vicaire général de l'évêché de Toul, par le curé de Mirecourt, les directeurs et confrères des confréries du Saint-Sacrement et de Saint-Sébastien, pour obtenir la permission de donner la bénédiction du Très-Saint-Sacrement et de faire des processions certains dimanches. — Sentence rendue contre Jeanne Clément, à cause de sa vie scandaleuse et libertine avec les soldats des gardes en garnison à Mirecourt; elle est condamnée à être enfermée dans la lanterne pendant deux heures, puis à être conduite hors de la ville par le valet des pauvres, avec défense d'y rentrer. — Nominations de quarteniers. — Défense d'allumer des feux dans les rues le jour de la Saint-Pierre, attendu le danger d'incendie. — Conditions pour l'adjudication des ouvrages à faire à l'église. — Mémoires et adjudication des travaux à faire à la porte de Poussay et au four de ladite porte. — Location des biens appartenant à l'hôpital de Mirecourt, situés sur le territoire de Portieux, provenant de la donation de Nicolas-François de Germiny, curé de Mirecourt. — Défense à tous les bourgeois de recevoir et retirer chez eux aucun étranger sans en avoir préalablement obtenu la permission des magistrats. — Devis des ouvrages à faire au clocher, à la maison d'école et aux trois fours de la ville. — Visite et adjudication de la muraille mitoyenne entre l'église et le sieur Gauché, mayeur, pour la rétablir à neuf. — Construction d'un pont de pierre sur le bief dans le pré dit Dessous-le-Château. — Réparation de la muraille entre le cimetière de La Oultre et le jardin de la cure; — acensement des deux tours de dessous la porte dite de Poursas et celle du Pont. — Réparation à la maison appartenant à la ville, dite La Tour Dévrot-Sachot, occupée par le Régent des humanités. — Lettre de M. Le Bègue adressée au lieutenant-général du bailliage de Mirecourt, au sujet de l'élection du prince Charles à l'évêché de Munster, par laquelle il fait connaître que, en réjouissance de cette élection, on a fait des feux de joie à Nancy, et qu'en y accourant, il a fait une culbute. — Construction d'un conduit devant la fontaine communale de la rue Basse. — Réparations : à la maison curiale; à l'église; — construction, au milieu du portail, d'une grande porte d'entrée de neuf pieds six pouces de hauteur sur six pieds deux pouces de largeur; de sept marches d'escalier à l'entrée de ladite porte; de deux autres portes pour entrer dans les collatéraux, sur le même profil et modèle de la grande porte de huit pieds de hauteur sur quatre pieds et demi de largeur; on lève toutes les tombes et pavés afin de rendre l'aire de plein pied avec le chœur; on refait le marche-pied de l'autel, de cinq degrés taillés en octogone; celui des fonds baptismaux, de trois marches; on démolit les quatre premiers autels qui étaient appuyés aux quatre premiers piliers en entrant; on coupe proprement les trois piliers du chœur comme celui où était le siége du curé, afin d'y mettre des bancs; on enlève la maçonnerie qui se trouvait aux fenêtres derrière le maître-autel; on y met des croisées; on démonte la rampe et la galerie en bois, ainsi que le cabinet qui allait à la chambre du sacristain. — Testament de Nicolas-François de Germiny, prêtre et curé de Mirecourt, par lequel il donne tout ce qu'il avait acheté de Jean Luppo, vis-à-vis le couvent des RR. PP. Capucins de Mirecourt, avec les bâtiments, pour l'établissement d'une maison de charité qui devait être desservie par des religieuses de l'ordre de Besançon; afin de faciliter le service de cette maison, il lui donne, en outre, une somme de 20,000 francs barrois, ainsi que tous ses meubles; il donne aux RR. PP. de Langres, toute sa bibliothèque; 300 francs à l'église de Mirecourt pour trois cents messes basses de Requiem; 200 francs barrois à sa domestique avec le droit d'aller finir ses jours dans la maison de charité qu'il vient de fonder. — Inventaire après le décès dudit de Germiny; on trouve : une agrafe d'argent enrichie de trente-quatre diamants; une paire de boucles d'oreilles à quarante-quatre diamants chacune; une croix à la Maintenon à sept diamants fins y compris le coulant, montée sur argent et dont l'autre côté est en cristal. — Acensements de la maison dite La Tour de l'Horloge et de la place dite l'Ancienne Boucherie. — Reconnaissance des chemins et bornes dans les bois de Mandres, le 16 juin 1607; réclamation de Madame de Mandres, au sujet de cette reconnaissance. — Construction d'un corps de garde sous les halles, du côté du couvent des Cordeliers. — Acensement d'un ter-

rain situé à la sortie de la porte dite La Citadelle. — Construction d'un landrage au Pont-qui-Tremble. — Provisions de l'office de conseillers permanants de l'Hôtel-de-Ville, par Léopold, duc de Lorraine, au profit de : Étienne Charles, Denis Mounier, André Marseille et Charles Vosgien. — Ordonnance pour la fête de Saint-Léopold. — Réception de Mesdames Barbe Plaisance et Anne Beaujean, sœurs de Saint-Charles, pour la maison de charité établie à Mirecourt par le sieur de Germiny. — Règlement des officiers et conseillers de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, du 12 avril 1708, ensuite des réclamations faites par la ville, parce que les nouveaux conseillers qui avaient été établis, à titre permanent, par Léopold, voulaient décider des intérêts de la ville et faire des assemblées selon leur caprice.

BB. 23. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1731-1735. — Enregistrement des résolutions et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Établissement d'un garde de nuit pour les jardins ainsi que pour les vignes. — Incendie causé par le feu du ciel, chez les RR. PP. Capucins de Mirecourt; c'est à cette occasion que la ville remet en vigueur l'ordonnance relative aux incendies, par laquelle il était ordonné à tous les bourgeois de se transporter au premier coup de cloche ou de tambour, sur le lieu du sinistre, munis de haches ou autres outils nécessaires, sous peine de 10 francs d'amende. — Le 9 juin 1731, il est arrêté que les confréries du Saint-Sacrement, des Morts, de Saint-Sébastien et des Agonisants seront dirigées par l'Hôtel-de-Ville, conjointement avec le curé, en raison du peu d'exactitude des directeurs. — Défense d'aller se baigner, pendant le jour, près de la vanne de la place Saint-Georges, du Pont-qui-Tremble ou ailleurs, où il se trouve des laveuses, sous peine de 10 francs d'amende. — Le 4 août, il est convenu, entre l'Hôtel-de-Ville et le curé, que l'on fera la cérémonie de la béatification du bienheureux Pierre Fourrier, le 12 septembre, en l'église de Mirecourt, et que ce jour sera solennisé comme une fête commandée; il est ensuite ordonné à tous les bourgeois de s'abstenir de travailler pendant ledit jour, sous peine de 5 francs d'amende, et à chacun d'eux, de faire, le soir, un petit feu devant chez lui et de mettre des chandelles sur les fenêtres, sous la même peine, contre chaque contrevenant. — Ordre à la femme de Gil Labourg, qui percevait de l'argent pour dire la bonne aventure, de sortir de la ville sous peine d'être chassée. — Le 13 octobre, il est ordonné à tous les bourgeois propriétaires de chiens, de les faire enfermer pendant quarante jours, parce que plusieurs avaient été mordus la veille par un chien enragé; — le 20, défense est faite aux bouchers d'acheter des bêtes pour débiter en ville, dans les villages qui avaient été parcourus par les chiens enragés, sous peine de 50 francs d'amende.— Le 19 novembre, défense, sous peine de 100 francs d'amende, aux mêmes bouchers, de tuer et débiter aucune bête à cornes sans qu'elle ait été visitée par le maître des bouchers : on ne tuera que les jeudi et vendredi de chaque semaine, et au Maxel; si quelques bêtes étaient reconnues atteintes de la contagion, on devrait les mettre entre les mains du maître des basses œuvres, pour être enterrées. (Cette mesure fut prise au commencement de la maladie sur les bêtes à cornes et afin d'éviter qu'elle ne se communiquât aux hommes.) — Ordre du procureur de S. A. R. à Nicolas Dugoy et sa femme, ainsi qu'à Gil Labourg et sa femme, de sortir de la ville de Mirecourt dans les quinze jours, sous peine de prison et d'être chassés, en raison de leur mauvaise conduite. — Ordre pour détruire les chenilles. — Le 10 janvier 1732, le baron de Gircourt, conseiller, secrétaire d'État de S. A. R., passe à Mirecourt en allant à Xirocourt, au sujet de son mariage; la ville de Mirecourt lui fait présenter le vin d'honneur par les sieurs de Launoy et Collot. — Le 6 février, le substitut du procureur fait défense de se masquer et de courir les rues, soit de jour ou de nuit, sous peine de 25 francs d'amende, payables par corps, et dont les parents et maîtres seront responsables. — Condamnation de Claude Gérard, cordonnier à Mirecourt, pour adultère avec Jeanne Sifflet, fille débauchée, qui avait déjà eu plusieurs enfants; au baptême du dernier, ledit Gérard se présenta à l'église pour le faire baptiser en son nom, puis, étant retourné chez lui, il chercha à tuer sa femme, et la poursuivit avec une broche de fer, jusque dans la maison de Charles Roch. Il est condamné à un mois de cachot, au pain et à l'eau, à 25 francs d'amende et à la réprimande. Il est décidé que ladite Jeanne Sifflet, aussitôt après son rétablissement, sera exposée pendant deux jours de marché sur un cheval de bois, avec un écriteau portant les mots de fille prostituée, et ensuite serait chassée ignominieusement de la ville. — Réception d'une lampe d'argent pour l'église; — le 11 juin 1732, le procureur de S. A. R. fait défense à tous les bourgeois de jouer aux dés et aux quilles, sous aucun prétexte, afin d'éviter qu'ils dépensent ce qu'ils ont amassé pour la subsistance de leur famille. — Requête des habitants de Mirecourt contre ceux de Dompaire, qui empêchaient ceux du ban d'Escles de conduire du bois à Mirecourt. — Nominations : d'un capitaine pour la compagnie bourgeoise; d'un timballier et de quatre

trompettes, pour l'arrivée de S. A. R. Madame la Régente, qui allait à Mattaincourt, pour l'exhumation du corps du bienheureux Pierre Fourrier, fixée au 29 août 1732. La ville de Mirecourt voulant se signaler en cette occasion si favorable et qu'elle désire depuis plus d'un siècle, et voulant, en outre, donner des marques de son zèle, de son attachement et de sa fidélité à Madame la Régente, lui fait présenter, ainsi qu'à Mesdames les princesses, des dentelles pour 500 écus, et décide que toute la dépense de sa gendarmerie, Suisses et autres personnes de sa suite, sera payée dans les cabarets. Les dépenses causées par cette cérémonie se montent à 7,000 francs. — Construction de bancs à l'église. — Échange entre la ville et Joseph Falque, d'un terrain de La Croix de Mission, contre une fauchée de pré. — Élection du sieur Alix, docteur en médecine, comme médecin stipendié de la ville de Mirecourt, en remplacement du sieur Mengin, décédé. — Remplacement des tilleuls de la place Saint-Georges et du Breux. — Le 3 novembre, le prince Jean Kesseronarie Kessen, d'origine Maronite et de la famille des princes du Liban (Montis Albani), arrive à Mirecourt, porteur d'un passeport délivré par Élisabeth, régente, en l'absence de François III, y reste deux jours et loge chez les Capucins. — Défense à tous charcutiers, bouchers et autres de tuer, pour vendre, aucun cochon sans qu'au préalable ils n'ait été visité, à cause de la maladie qui régnait à cette époque sur la race porcine. — Défense aux pères et mères, maîtres et maîtresses de maison, de laisser sortir leurs enfants ou domestiques pendant la nuit, sous peine de prison et de 50 francs d'amende, dont les parents et maîtres seront responsables. — Arrivée, dans le courant de janvier 1734, à Mirecourt, de Messire Philippe-Joseph, comte de Kini et de Mauléon, premier écuyer de S. A. R., seigneur d'Autigny-la-Tour, Saint-Élophe, etc., nommé grand bailli de Vosges; la ville de Mirecourt lui fait présenter des dentelles pour une somme de 300 livres, et lui offre un repas à l'Hôtel-de-Ville ainsi qu'à sa suite. — Accensement d'un pré, situé entre le pré de Mattaincourt et le pont de la chaussée de Mirecourt, au profit du sieur Bralier. — Le 22 mai 1734, il est fait défense aux perruquiers de travailler pendant le service divin, les jours de dimanches et de fêtes, sous peine de 25 francs d'amende. — Débordement extraordinaire des eaux le 6 juillet 1734; tous les ponts de la ville ont été enlevés, les maisons de la rue-Basse considérablement endommagées, tous les foins perdus, la fontaine enlevée. Le conseil s'assemble extraordinairement le 7 juillet, pour se pourvoir aux grâces de S. A. R. Madame la Régente, pour la supplier d'envoyer un ingénieur pour reconnaître les dégâts causés par cette terrible inondation. — Le 7 mai 1735, le conseil arrête que le sacristain se pourvoira d'un logement, parce que celui qu'il habitait au-dessus de l'église était donné au curé. — Nominations des sieurs Trial, Jean-Baptiste, et François Bailly, comme capitaines de la bourgeoisie de Mirecourt. — Le 4 juin, il est décidé que les foires aux bestiaux se tiendront, à l'avenir, sur la place du Breuil. — Le 18 du même mois, il est ordonné à tous les joueurs de violon de Mirecourt d'assister aux processions générales et d'aller à l'orgue avec leurs violons et basses, les jours de fêtes. — Condamnation de Nicolas Bougel et Marie, sa femme, accusés de débauche scandaleuse commise dans leur maison, où ils recevaient des gens des deux sexes toute la nuit; ils sont chassés de la ville. — Le 17 septembre, le procureur remontre au conseil que les médecins assuraient que le cidre nouveau pouvait causer des maladies ou augmenter celles qui régnaient déjà à Mirecourt, et demande à ce que la vente de ce cidre soit empêchée jusqu'à sa complète clarification.

BB. 24. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1741-1744. — Enregistrement des résolutions et remontrances de l'Hôtel-de-Ville. — Discussion entre la ville et le fermier du domaine, au sujet du payement pour l'entretien d'un enfant qui avait été trouvé le 31 décembre 1740, près de la porte de l'hôpital de Mirecourt. — Requête adressée au Chancelier tendant à faire comprendre comme collége l'école de Mirecourt, laquelle jouissait de plusieurs priviléges que lui avaient accordé, les ducs de Lorraine, et exempter les écoliers, de la milice, conformément à l'article V de l'ordonnance relative aux étudiants des colléges de la province de Lorraine. — Défense aux charcutiers d'acheter ou faire acheter des porcs avant qu'ils n'aient été exposés sur le marché pendant trois heures, sous peine de 50 francs d'amende et de la confiscation desdits porcs; défense leur est faite de se trouver sur le marché avant onze heures du matin et avant trois heures après midi, ainsi qu'aux avenues de la ville, pour les marchander, sous peine de 100 francs d'amende. — Le 12 décembre 1740, des travaux de pavage sont adjugés au sieur Petit, lequel, n'ayant pu donner caution, s'évade, ne laissant pour tous biens qu'une femme et des enfants; il est arrêté, le 15 décembre 1741, que l'on procédera à une nouvelle adjudication desdits travaux. — Le 13 janvier 1742, on fait sortir de la ville les sieurs Pierre Dufour et la veuve Claude Troup, comme étant pauvres étrangers. — Le 19 mai,

la ville est instruite de l'arrivée à Mirecourt de Madame la marquise de La Galaizière; il est arrêté que les sieurs Delaunoy, Callot, Fromantau et Vosgien seront députés pour aller lui offrir des dentelles et la complimenter à son passage, pendant lequel toutes les boites seront tirées ainsi que le canon, et qu'un capitaine de la bourgeoisie se transportera avec un détachement de vingt-cinq hommes devant la maison où la marquise prendra son relai, tant pour la garde de sa personne que pour celle de ses équipages. — Plainte du procureur du Roi contre les jeunes gens de Mirecourt qui insultaient les filles et les femmes pendant la nuit; il leur est fait défense de les insulter, sous peine de prison et de 50 francs d'amende. — Ordre à la veuve Renaud et à sa fille de se rendre à la mairie, pour être entendues au sujet de la conduite scandaleuse de cette dernière. — Le 28 avril, il est arrêté que l'on ne délivrera plus de certificat ni de passeport qu'à la mairie, à peine de faux. — Le 5 mai, il est ordonné à tous les bourgeois de faire un feu devant leurs maisons, d'éclairer leurs fenêtres, et défense leur est faite de travailler, le lundi, jour de la fête de Stanislas, duc de Lorraine, sous peine de 50 francs d'amende. — Le 16 juin, il est ordonné aux bouchers de tuer deux fois par semaine, le mardi et le samedi, en raison du grand nombre de malades; — défense est faite à tous les bourgeois de nourrir des cochons et des lapins, en raison de la maladie populaire; — le 26 du même mois, il est arrêté que l'on établira un troisième chasse-pauvres, parce que les deux ne pouvaient plus suffire pour chasser les pauvres de la ville; — le 30, il est enjoint aux bourgeois de tenir leurs chiens enfermés pendant six semaines, parce qu'un chien enragé avait traversé la ville et qu'il en avait mordu quatre; — le 10 juillet, défense est faite aux bouchers et à tous les particuliers de tuer aucune viande pour la vendre, sans qu'au préalable elle n'ait été visitée, à cause de la maladie qui régnait sur les animaux, qu'on trouvait morts en grande quantité dans les champs, tant à Mirecourt que dans les villages voisins; — le 4 août suivant, cette maladie continuant toujours, la chambre de ville, pour obvier aux inconvénients qui pouvaient en résulter pour les hommes, ordonne à tous les bouchers de se munir de bons certificats des lieux où ils achèteraient des bêtes, et défense est faite aux bourgeois d'acheter de la viande ailleurs qu'à la grande boucherie; — le 18, la police fait défense de vendre et d'acheter des prunes et des pommes, sous peine de 10 francs d'amende, ensuite du rapport du sieur Alix, médecin stipendié, par lequel il fait connaître que ces fruits pouvaient donner la dyssenterie et autres maladies; le même jour, il est fait défense aux tanneurs de la rue Basse de se servir de l'eau des puits communs, pour tanner leurs cuirs. — Le 5 novembre, le sieur Antoine Pierre étant tellement tombé en démence et frénésie, ensuite de sa pauvreté et de son isolement, n'ayant ni femme ni enfant, ayant déjà tenté plusieurs fois de s'étrangler et de se précipiter dans un puits, et ayant à craindre qu'il ne mît le feu dans sa chambre, est enfermé dans une chambre des prisons, aux frais de la ville; — le 1er février 1743, il est fait remise d'une somme de 1,800 francs au sieur Alba, lieutenant-général et chef de la police, en raison de la maladie contagieuse qui avait dépeuplé la ville. — Le même jour, il est arrêté que Charlette de Bonnet, veuve de Léopold Alix, médecin stipendié de la ville, jouirait de l'exemption de son mari, lequel était mort en soignant les malades pendant la maladie épidémique qui a duré toute l'année 1742. Cet homme, après avoir soigné plus de huit cents malades, mourut victime de son dévouement, à la fleur de son âge, laissant sa femme avec trois enfants sans aucune ressource; c'est pour ces motifs que sa veuve est maintenue dans le droit d'exemption dont jouissait son mari, comme il avait déjà été fait pour la veuve du sieur Mengin, médecin stipendié, lequel était mort ensuite de la maladie épidémique de 1733. — Le 9 février 1743, le sieur Gouvenot, curé de Mirecourt, fait une remontrance à l'Hôtel-de-Ville dans laquelle il dit : que la ville de Mirecourt avait été, pendant un an, le siége d'une maladie contagieuse; qu'elle avait enlevé une grande partie des citoyens; que cette calamité avait fait recourir à Dieu par des prières publiques; que, depuis quelques jours, le ciel semblait favorable en faisant cesser cette maladie qui aurait certainement dépeuplé la ville, mais que les bourgeois, loin d'en rendre grâces à Dieu, allaient en troupes, masqués, courir scandaleusement les rues, ce qui était capable d'attirer de nouveau la colère du ciel : il est défendu de se masquer, sous peine de prison et de 50 francs d'amende. — Le 27 mars, les bourgeois remontrent à l'Hôtel-de-Ville, que les troupes qui sont en garnison en cette ville, occupent toutes les écuries pour leurs chevaux, ce qui met lesdits bourgeois dans l'impossibilité de recevoir et loger les passants, et, par là, leur cause un grand préjudice, vu que c'est leur seul soutien. La chambre de ville, pour soulager les bourgeois, décide qu'il sera fait des écuries et un magasin de foin aux Clouyères. — Le 20 avril, il est arrêté : que le vin d'honneur, consistant en cinquante bouteilles de Bourgogne, serait présenté à Monseigneur le Chancelier à son arrivée à Mirecourt; que les boîtes seraient tirées et que la bourgeoisie serait mise sous les armes.

Pendant son séjour en cette ville, ledit Chancelier ordonne que le marché qui se tenait devant la paroisse sera transporté sur la place de Poussay; le 8 mai, l'Hôtel-de-Ville fait un nouveau règlement pour la tenue de ce marché. — Le 14 septembre, le sieur Alba représente à la police, assemblée en l'Hôtel-de-Ville, les ordres pour la fourniture des rations qui s'élevaient, pour la ville de Mirecourt, à treize mille six cent trente-deux rations de foin et autant de paille; il ajoute que la ville se trouvait dans l'impossibilité d'y satisfaire, à cause du grand nombre de morts, et qu'il ne restait plus que des laboureurs « très-mal attelés », ayant à peine du fourrage pour la moitié de leurs bestiaux, à cause de la stérilité de l'année; on fait une demande pour être autorisé à traiter avec des juifs ou autres de Schelestadt pour la fourniture desdites rations. — Plainte contre Jean-Claude Briguel et sa femme, parce qu'ils tenaient chez eux les nommées Françoise et Anne Pierrot, filles de mauvaise vie; audition de témoins à ce sujet. Elles sont condamnées à se rendre en prison, pour ensuite être chassées de la ville avec défense d'y rentrer, sous peine de punition exemplaire. — Ordre de Stanislas, duc de Lorraine, du 28 octobre, portant : que la ville de Mirecourt s'est toujours distinguée par son zèle et son attachement à exécuter les ordres des ducs de Lorraine pour les impositions, mais que, malgré leur bonne volonté, ils n'ont encore rien payé pour les rations, à cause des maladies qui ont sévi sur la ville, et qu'il fallait aviser à un moyen de pouvoir en payer moitié. — Le 7 novembre, la chambre de police ordonne à tous les bourgeois qui auraient des bêtes mortes, de les remettre, à l'instant, entre les mains du maître des basses œuvres, pour être enterrées dans un lieu éloigné, à une profondeur de cinq à six pieds, afin d'éviter la contagion qui commençait à se répandre sur les bestiaux; il est aussi ordonné aux bouchers d'apporter des certificats de santé pour les bêtes qu'ils achèteraient dans les villages; le 22 novembre, la contagion ayant gagné le faubourg d'Épinal, il est fait défense à tous les bourgeois de lâcher les bêtes tant que cette maladie durera. Le même jour, il est reconnu que, non-seulement la contagion régnait en ville, mais encore dans les villages voisins; pour ce motif, il est défendu d'exposer en vente aucun beurre, fromage, crême et lait, sans être muni d'un certificat signé du maire, constatant qu'il n'y avait aucune maladie dans le lieu. — Traité fait avec Charles Molard, maître de poste de Nancy à Mirecourt, pour apporter les lettres deux fois la semaine au lieu d'une. — Plainte des bourgeois contre les soldats qui s'introduisaient chez les particuliers sans billet de logement et y restaient par force, insultaient et parfois même maltraitaient lesdits bourgeois et les forçaient à leur donner du bois, du pain, du vin, de la chandelle, du poivre et du sel, contrairement à l'ordonnance, attaquaient en rue, sans distinction de sexe, à tel point que les étrangers n'osaient plus passer à Mirecourt; enfin leurs biens ne sont plus en sûreté, et ils déclarent que s'il n'est apporté remède à cet état de choses, ils seront contraints d'abandonner la ville et leurs biens pour aller vivre ailleurs. — Réparation du Pont-Qui-Tremble, qui avait été entraîné par les eaux. — Communication aux notables d'une lettre du Chancelier, du 30 mars 1744, en réponse à la délibération du 17 du même mois, au sujet du projet qu'avait la ville de faire construire des écuries pour loger les chevaux de la cavalerie; par cette lettre, ledit Chancelier approuve non-seulement ce projet, mais leur demande de construire des casernes et offre d'y contribuer. Le conseil, après avoir mûrement délibéré sur une affaire de cette importance, a reconnu qu'il était tout à fait impossible à la ville de Mirecourt de construire une caserne, que cette ville se trouvait dans un cas bien différent de celle d'Épinal, qui avait des ressources et des revenus considérables, et que les constructions n'y coûtaient pas le tiers autant qu'à Mirecourt. (La ville d'Épinal, pour construire ses casernes, s'est servi des débris de l'ancien château; on faisait rouler les pierres du haut de la montagne jusque près de l'emplacement des casernes; le sable se tirait sur la place même; le bois et la chaux y étaient à très-bon marché; ce qui a coûté 40,000 livres à cette ville, aurait coûté 400,000 livres à Mirecourt.) Il est arrêté que l'on construirait seulement les écuries projetées, à la condition que les bourgeois seraient exempts des logements de guerre. — Le 3 juillet 1744, les difficultés entre la ville et le comte de Ravenel sont levées, il est arrêté qu'une transaction sera passée entre eux pour terminer enfin une difficulté qui durait depuis près de deux siècles. — Réparation du canal de la rue Hussenot. — *Te Deum* chanté en réjouissance de l'heureuse convalescence de S. M. le Roi Très-Chrétien. — Le 8 septembre 1744, de nouvelles plaintes sont adressées à l'Hôtel-de-Ville, au sujet de la continuation de la maladie contagieuse sur les bêtes à cornes dans les villages voisins, à cause de la foire; il est ordonné à tous ceux qui y amèneraient des bêtes à cornes, de les rassembler au pâquis du bois du Four, où s'est tenue ladite foire. Le 25 du même mois, de nouvelles mesures sont prises à l'égard des bouchers, parce que la maladie des bêtes à cornes avait recommencé plus fort que jamais.

BB. 25. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1748-1772. — Enregistrement des résolutions, remontrances et sentences de l'Hôtel-de-Ville. — Lettre de provision donnée par Stanislas, duc de Lorraine, dans laquelle il rapporte : que par ses lettres patentes du 24 octobre 1737, il avait nommé le duc de Fleury lieutenant-général et gouverneur des duchés de Lorraine et Barrois, et que, par cette lettre de provision du 14 mars 1748, il nomme gouverneur de la ville et château de Mirecourt, le comte de Choiseul, marquis de Stainville et ordonne aux habitants et gens de guerre qui se trouveront dans cette ville, de reconnaître ledit comte et de lui obéir. Cette nomination est confirmée par Louis XV le mois suivant. — Nomination du sieur Godefroy, avocat, comme secrétaire du comte de Stainville. — Requête adressée par Henri Poirot, écuyer, demeurant à Bar, par laquelle il remontre que les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt lui ont intenté un procès au bailliage de ladite ville, au sujet d'un double dommage qu'ils prétendaient leur être fait par les sieurs Fromanteau, oncle et père dudit remontrant; ceux-ci avaient fait fermer un héritage qui leur appartenait, appelé le Haut-de-Chaumont, sur le revers d'une côte, contigu à un pâquis sur lequel ils avaient anticipé de quelques verges, et avaient détourné les eaux de ce pâquis. — Ordre de M. de La Galaizière, intendant de Lorraine, pour fournir un magasin pour loger l'équipement des miliciens renvoyés dans leurs foyers. — Demande des Dames Récolettes par Louis-Pierre Alba, leur syndic, adressée au lieutenant-général du bailliage de Vosges, pour obtenir la permission de planter une vigne dans un terrain contenant environ neuf jours, situé sur le finage de Mirecourt, lieu dit A la Prévoste de Dombasles. — Nomination de brigadiers des chasses à Mirecourt, par le comte de Lignéville, grand veneur de la Lorraine et du Barrois. — Déclaration faite par Joseph Durand, fermier du poids du Roi, situé près de la porte de Mattaincourt, de tous les objets mobiliers qui s'y trouvaient, ainsi que des droits qui devaient s'y payer. — Acquisition de la maison du sieur Marson, pour élargir la rue près de la tour de l'horloge qui venait d'être démolie pour le même sujet. — Congés de miliciens. — Lettres patentes de Stanislas, duc de Lorraine portant nomination comme médecin ordinaire dudit duc, de Nicolas Courcier, en récompense des services qu'il avait rendus aux pauvres de la ville de Mirecourt pendant les maladies contagieuses. — Mandement au sujet de la vente d'une partie du bois du Four. — Lettre de filiation des sieurs de La Grèze contenant le testament d'Aymard Melon de La Grèze, légalisé et attesté par les officiers du présidial de Tulle du 29 août 1593, dans lequel Gabriel, son fils aîné, est qualifié d'écuyer; le contrat de mariage dudit Gabriel, du 10 mai 1617, avec Melle Marie de La Rue, dans lequel la qualité d'écuyer lui est pareillement donnée; l'extrait de baptême de Jean, fils dudit Gabriel Melon, sieur de La Grèze; le testament de Melle Bonne Thiriet, du 20 novembre 1665, où ledit Jean Melon est qualifié d'écuyer; l'extrait d'un compte du domaine de Dompaire, du 22 février 1669, où ledit Jean de La Grèze est encore qualifié d'écuyer; le certificat du 19 mars 1651, signé des officiers du duc de Bouillon, en la paroisse de Peron, portant que ledit de La Grèze est gentilhomme; deux autres certificats des gentilshommes du vicomte de Turenne et des officiers dudit duc de Bouillon en la paroisse du Peron, des 8 et 9 juin 1707; par le premier, il est certifié que Gabriel Melon, écuyer, sieur de La Grèze Zuirmond, était gentilhomme et capitaine au régiment de Turenne. — Les sieurs Jean-Claude Melon de La Grèze, substitut en la prévôté de Dompaire, et Pierre-François de La Grèze, avocat, sont maintenus dans leur noblesse ancienne, en vertu des lettres patentes du roi Stanislas, du 1er février 1724. — Requête adressée à l'Hôtel-de-Ville par Sébastien Parisot, huilier à Frenelle-la-Petite, tendant à être autorisé à construire une huilerie sur un terrain situé sur le finage de Poussay, lieudit Au Pont de Harol, près de la nouvelle chaussée de Mirecourt à Neufchâteau. — Lettres : du 23 octobre 1752, de M. de La Galaizière, au sujet de la réimpression des livres d'église, ordonnée par l'évêque de Toul et approuvée par Stanislas, duc de Lorraine; du 28 janvier 1753, adressée aux subdélégués pour les inviter à faire faire les recherches au sujet des gentilshommes orphelins, depuis l'âge de huit à treize ans, dont le père avait été tué au service, ou était mort par suite de blessures, pour être admis à l'école royale militaire, établie en France depuis peu; modèle de l'état à remplir. — Visite des pharmacies et drogueries de la ville et de l'hôpital, conformément à l'arrêt de la Cour Souveraine du 3 août 1751. — Arrêt du Conseil Royal de Lorraine du 23 décembre 1752, portant autorisation de vendre les taillis du bois de Taney, appartenant à la ville de Mirecourt, pour le prix être employé au payement d'une partie des dettes de la ville, lesquelles se montaient à près de 22,000 livres. — État de ces dettes. — Règlement pour la police générale de la ville. — Commission de chirurgien juré en la ville de Mirecourt, au profit de Nicolas Mougenot, ensuite de la démission de Sébastien Portel. — Règlement fait à la requête de Charles-Henry-Thomas de Bussy, lieutenant-général au bailliage de Mirecourt. — Requête du

même Bussy, adressée au Chancelier, au sujet d'une place dans les bancs uniformes de l'église de Mirecourt, qu'il demandait depuis trois ans pour son épouse et que la fabrique lui refusait. — Lettres de M. de La Galaisière, au sujet de mille resaux de blé que la ville de Mirecourt devait acheter et conserver en magasin dans le cas de disette, conformément aux arrêts du conseil des finances, des 23 mars 1744 et 2 mai 1750. — Requête de Charles Poirot, Régent des humanités à Mirecourt, adressée au Chancelier de Lorraine, au sujet de l'augmentation de son traitement. — Copie de l'arrêt rendu par Stanislas, duc de Lorraine, le 1er juin 1756, au sujet des fondations faites par lui, en faveur des pauvres honteux des villes de ses États. Dans le contrat de donation de 10,000 livres de rentes auxdites villes, celles de Mirecourt, Épinal, Charmes, Châtel-sur-Moselle, Darney, Lamarche, Neufchâteau, Rambervillers, Plombières, etc., sont comprises pour chacune une rente de 200 livres. — Mémoire pour conserver les blés et remèdes contre les insectes qui les détruisent. — Lettre de M. Alba, subdélégué, au sujet : des réparations à faire au Pont-Qui-Tremble ; de la construction d'un deuxième pont sur le Madon et des enfants prêtres. — Commission de directeur de la poste aux lettres pour le sieur Papigny, en remplacement du sieur Henry, son beau-père, décédé. — Permission donnée aux habitants de Mirecourt, d'arracher deux cents jeunes tilleuls dans les bois de Rozerotte, pour remplacer ceux qui dépérissaient sur la place de la ville. — Instruction pour les préposés au travail des recrues dans le département de la Lorraine ; répartition de l'enrôlement à faire pour le service du Roi dans la subdélégation de Mirecourt. — Lettres de M. de La Galaisière au sujet : de l'enrôlement des recrues et des recrues volontaires ; du logement de la gendarmerie ; de la construction des casernes ; des familles qui allaient dans les colonies françaises. — Requête des bouchers adressée à l'Hôtel-de-Ville, tendant à faire augmenter la taxe de la viande, disant qu'ils seraient tous forcés d'abandonner leur métier, vu qu'une grande partie se trouvent déjà ruinés. — État des bourgeois exempts de logement militaire. — Réparation à faire au Pont-Qui-Tremble. — Terrains donnés aux bourgeois, en échange de ceux que l'on avait pris pour l'ouverture ou élargissement des routes de Mirecourt à Charmes, Mirecourt à Épinal, et de Mirecourt à Châtel. — Lettre d'anoblissement donnée par René, duc de Lorraine, dans le mois de janvier 1496, à François Bouchard, né à Bar, pour lui et ses descendants, nés en loyal et légitime mariage, lui conférant le droit de prendre le titre de chevalier, et de posséder des fiefs et arrière-fiefs, et de porter les armoiries suivantes : gironnée d'azur et de gueule de huit pièces, avec un soleil d'or brochant sur le tout. — Questions sur lesquelles les invalides de la subdélégation de Mirecourt doivent répondre à l'intendant. — Provision, par Louis XV, de l'office de lieutenant du Roi à Mirecourt, en faveur de Louis-Jean, marquis de Besfroy, seigneur de Guespont, ancien capitaine au régiment d'infanterie de Ségur. — Lettres de MM. de Stainville et de Choiseul, au sujet des gouverneurs et lieutenant de Roi à Mirecourt. — Requête adressée à la Chambre des Comptes de Lorraine par Nicolas Pelletier, pensionnaire de S. A. R. Mme la princesse Charlotte de Lorraine, au sujet de son exemption pour les contributions. — Provision de l'office de receveur de la ville de Mirecourt, par Louis XV, au profit de Dominique Poirson. — Nomination par Germain Pichelont de La Martinière, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, conseiller d'État, premier chirurgien du Roi, chef et garde des chartes, statuts et priviléges de la chirurgie du royaume, au profit de Sylvain Bussière, aux fonctions de greffier de la chirurgie de la ville de Mirecourt.

BB. 26. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1751-1756. — Enregistrement des résolutions, remontrances et sentences de l'Hôtel-de-Ville. — Lettre de M. Alba, subdélégué, au sujet de la translation du four du faubourg de Poussay, au fond du jardin situé derrière ledit four ; cette translation, ordonnée par le chancelier, le 16 janvier 1751, fut évaluée à une dépense de 4,000 livres ; cette somme ajoutée à de nombreuses dettes de la ville, est cause que l'on vend le bois de Taney. — Réjouissances, au sujet de l'accouchement de Madame la Dauphine et de la naissance du duc de Bourgogne. — Réparations à faire aux murs du cimetière, aux pavés du grand pont, à la fermeture de la place Saint-Georges et à la couverture des grandes écuries. — Le 29 novembre 1751, la livre de pain blanc est taxée à 4 sous 3 deniers; de pain bis, 3 sous 3 deniers ; de lard, 6 sous 9 deniers; de grillades, 5 sous 9 deniers; de cotelettes, 5 sous 6 deniers ; de bœuf, 5 sous 3 deniers ; de veau, 5 sous 9 deniers; de mouton, 4 sous 9 deniers ; de vache, 4 sous 9 deniers; de brebis, 4 sous 3 deniers; le 31 décembre de la même année, le pain blanc ne vaut plus que 2 sous 3 deniers, et le pain bis, 1 sou 9 deniers. — Résolution au sujet du rétablissement du grand conduit de la rue Basse. — État des impositions sur les particuliers de tous les métiers de la ville, sans jurande; les épingliers étaient taxés à 6 livres 10 sous ; les im-

primeurs, cardiers, écrivains, tapissiers, sculpteurs, bourreliers, fabricants de turlutaines et teinturiers, taxés à 36 livres; les taverniers, à 67 livres; les vitriers, à 6 livres; les fabricants de chandelles, à 12 livres; les chamoiseurs, à 27 livres; les fabricants d'huile, à 13 livres; les jardiniers, à 16 livres; les charcutiers, à 15 livres, et les marchands, à 95 livres. — Le 31 mai 1752, il est arrêté que l'on s'adressera au Chancelier pour être autorisé à présenter le vin d'honneur et un repas au gouverneur et grand bailli de la ville, le jour de son arrivée à Mirecourt. — Le 17 juin 1752, le pain blanc est taxé à 2 sous 6 deniers, et le bis à 2 sous. — Ordre à tous les bourgeois de tenir leurs chiens enfermés pendant quarante jours, parce qu'il y en avait eu plusieurs de mordus par un autre qui était enragé. — Réjouissances à l'occasion de la naissance du duc d'Aquitaine. — Le 17 novembre 1753, le pain blanc vaut 3 sous la livre, et le pain bis 2 sous 6 deniers; le 9 février 1754, le pain blanc vaut 2 sous 11 deniers et le bis vaut 2 sous 4 deniers. — Nomination de garde cabarets, ensuite de plaintes portées à l'Hôtel-de-Ville, au sujet de la fréquentation desdits cabarets attribuée à la trop grande quantité et au bon marché du vin. — Réparations à faire au vestibule de l'église, au pavé du Pont-Qui-Tremble, aux murs du canal du moulin, au bassin de la fontaine de la place, etc. — Défense faite aux marchands d'ouvrir leur magasin les jours de dimanches et de fêtes, sous peine de 10 francs d'amende. — Condamnation à trois jours de prison de Pierre Fribinet, maçon à Mirecourt, accusé d'avoir proféré les mots B. J. F. et dit qu'il se F. d'un conseiller. — Feux de joie et *Te Deum*, à l'occasion de la naissance du duc de Berry. — Le 26 octobre 1754, l'évêque de Toul étant arrivé à Mirecourt, pour sa visite pastorale, une députation lui présente le vin d'honneur. — Ordonnance de police concernant les obligations des commissaires de quartiers. — Délibérations au sujet : des nouvelles prisons; de la taxe de la viande et du pain; des réparations à faire au Pont-Qui-Tremble; des écoles; de la réception des nouveaux officiers du bureau des pauvres; de la lettre de M. de Baligant, du 25 juin 1755, pour les nouvelles prisons; de mille resaux de blé à fournir pour les magasins de Mirecourt. — Feux de joie sur la place Saint-Georges, à Mirecourt, à l'occasion de la dédicace de la statue de Louis XV. — Les nobles font une remontrance au Chancelier de Lorraine, au sujet de l'augmentation du vingtième sur les maisons et héritages. — Nomination d'une personne pour veiller à la conservation des blés du Roi, déposés dans les magasins de la ville de Mirecourt. — Une personne pieuse donne au curé de la ville, une pièce de Damas, ornée de fleurs d'or et ses galons, d'une valeur de 1,000 francs au moins, pour faire un ornement à la paroisse. — Réception de Charles Masson, au nombre des enfants prêtres. — Nomination de deux officiers de l'Hôtel-de-Ville, pour accompagner le contrôleur du vingtième, pour faire la visite des maisons ensuite des plaintes qui avaient été adressées pour l'augmentation. — Défense faite aux hauts rouliers de passer sur les pavés de la ville. — Construction d'un lavoir avec les eaux de la grande fontaine.

BB. 27. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1756-1770. — Enregistrement des résolutions, remontrances et sentences de l'Hôtel-de-Ville. — Difficulté au sujet du logement du colonel du régiment d'Orléans, arrivé à Mirecourt le 5 octobre 1756. — Ordre du 19 janvier 1757, sous peine de 5 francs d'amende, à tous les particuliers, d'allumer chacun un feu au devant de leur maison et de mettre des chandelles sur leurs fenêtres le lendemain, à sept heures du soir, pour le rétablissement de la santé du Roi Très-Chrétien. — Remontrance du procureur du Roi au bailliage de Vosges, tendant à faire taxer les sonneurs, sacristains, chantres, fossoyeurs, porteurs de mort, les encaveurs, porteurs de sacs, livreurs de bois, afin d'éviter les murmures des habitants contre ceux qui étaient pourvus de ces différents offices et qui se faisaient payer tantôt un prix, tantôt un autre. — La ville de Mirecourt s'adresse au Chancelier, afin d'obtenir de lui que les deux compagnies du régiment d'Orléans dont les chevaux sont atteints de la morve, ne viennent pas prendre leur quartier à Mirecourt, mais qu'elles restent où elles sont, l'une à Mattaincourt et l'autre à Grimonville. — Le 9 juillet 1757, il est arrêté que le sieur Matis, architecte à Mirecourt, fera un plan estimatif pour reconstruire à neuf et plus solidement le Pont-Qui-Tremble, qui avait été entraîné, pendant l'hiver, par les glaces. — Défense à tous les revendeurs et autres d'apporter et de vendre des prunes, autres que celles dont le noyau se détache, sous peine de confiscation et de 5 francs d'amende. — Ensuite de plusieurs plaintes portées à l'Hôtel-de-Ville, au sujet de la quantité et du libertinage des filles, il est arrêté, le 14 janvier 1758, que l'on fera une girouette et un cheval de bois pour y placer lesdites filles, afin de les intimider. — Le 28 janvier suivant, on envoie un exprès vers l'évêque de Toul, pour obtenir l'autorisation de manger de la viande grasse et simple pendant le carême, en raison de la maladie qui régnait dans la ville et les environs, depuis plusieurs mois, et qui aug-

menterait par le défaut de nourriture. — Arrangement entre la ville, la veuve et les héritiers de Michel Frichelet, au sujet des nouvelles prisons. — Le 28 avril 1759, les sieurs Michel et Charles Barbier, Charles Laurent, Pierre Bonlaron et autres, tous maitres bouchers, déclarent à l'Hôtel-de-Ville qu'ils ne veulent plus tuer à l'avenir, en raison de la taxe. — Établissement d'un troisième sergent de ville, les deux autres ne pouvant plus faire le service. — Nomination du sieur Mougenot, licencié ez droits, né à Mirecourt, comme Régent des humanités de la ville, en remplacement du sieur Poirot, décédé. — Saisie sur François Richard, de Godoncourt, accusé d'avoir acheté deux charettes de blé, l'une de quatre resaux et l'autre de trois resaux trois imaux, entre sept et huit heures du matin, contrairement aux ordonnances relatives aux marchés de la ville. Après avoir entendu plusieurs témoins, on a condamné ledit Richard à 100 francs d'amende. —La populace empêche, à force ouverte, la vente du blé sur le marché; la femme Godé bat un salpêtrier qui en avait acheté trois imaux pour la subsistance de sa famille; elle est condamnée à 25 francs d'amende et à la prison. Le 7 novembre 1759, les boulangers se présentent à l'Hôtel-de-Ville, afin d'obtenir une augmentation sur le pain, à cause de l'augmentation des blés; des épreuves sont faites par les officiers, et la livre de pain est taxée à 2 sous 3 deniers. — Les bouchers ne veulent plus vendre de la viande qu'au-dessus de la taxe. — Des plaintes sont portées contre les boulangers, au sujet de la mauvaise qualité du pain qu'ils vendent, quoique plus cher de 1 liard par livre qu'à Neufchâteau, Charmes et Lunéville; il est arrêté qu'un conseiller fera la visite chez tous les boulangers, deux ou trois fois par semaine; que les meubles de ceux dont le pain sera trouvé de mauvaise qualité seront vendus; qu'en cas de récidive, ils seront punis suivant l'exigence du cas et que leur four sera démoli. — Nomination du sieur Héron, chirurgien à Mirecourt, comme médecin accoucheur, à la demande de toutes les dames de la ville, afin d'éviter, à l'avenir, des couches fâcheuses qui ont fait mourir plusieurs jeunes femmes. — Accord entre la ville et les dames du chapitre de Remiremont, au sujet d'une difficulté, relative à la dîme du raisin. — Difficultés : pour l'établissement d'une caffouse à Mirecourt; — entre la même ville et les sieurs Millot et Berly, pour l'emplacement des anciennes prisons de Mirecourt qui leur a été concédé pour y construire des maisons. — Le 20 décembre 1760, les notables de la ville se rassemblent pour délibérer sur une lettre du Chancelier, portant que S. M. a imposé la ville de Mirecourt à une somme de 7,800 livres de France pour le don gratuit : lesdits notables remontrent qu'il leur est impossible de satisfaire à cette imposition, parce que la ville de Mirecourt est une des plus pauvres de la province; que ses revenus ordinaires ne consistent qu'en 16,764 livres, et les dépenses ordinaires à 11,131 livres; qu'elle est chargée de dettes et de bâtiments en mauvais état. — Plainte contre Joseph Durand, marchand à Mirecourt, pour les harengs pourris et infectés qu'il vend et qui peuvent causer une maladie populaire; il est condamné à 10 francs d'amende et ses harengs sont enterrés. Le 29 mai 1762, les sieurs Husson et François Cannisé, boulangers, sont condamnés à 5 francs d'amende pour avoir vendu du pain mal cuit, et le sieur François Boudonel à 7 francs, pour avoir été trouvé dépourvu de pain blanc. — Délibération au sujet d'une prétendue nomination de sacristain, par le sieur Marson, prêtre, lequel voulait forcer la ville à le nommer. — Difficulté pour un article du testament de Madame de Tilly, par lequel elle donnait 7,000 livres, pour chanter une messe par jour, à onze heures, à perpétuité. — Remontrance de la ville au Chancelier, au sujet de l'imposition d'une somme de 4,500 livres, pour l'établissement, à Rozière, du régiment de recrues de Nancy. — Remontrance du procureur du Roi au bailliage de Mirecourt, au sujet des prés de plusieurs particuliers qui ont été coupés pour ouvrir les chaussées de Mirecourt à Châtel et à Charmes; remplacement de ces terrains. — Difficulté au sujet des logements de M. le comte de Custine, colonel du régiment de dragons du même nom, et de celui du sieur de Montgrand, major au même régiment. — Gage de 100 livres à deux particuliers, pour l'entretien des trois pompes à incendie. — Plaintes contre le sieur Mougenot, Régent des humanités à Mirecourt; vérification de sa manière d'enseigner. — Cens dus au Roi, par la ville de Mirecourt : 100 livres sur l'Hôtel-de-Ville et le jardin y attenant; 42 livres sur la maison appelée vulgairement La Tour d'Évrot Sachot, où le régent tenait ses classes; 59 livres 6 sous 11 deniers, tant sur les halles que sur les fossés, et la maison appelée Le Poids de la Ville, desquels fossés et maison la ville ne jouissait déjà plus en 1766. — Travaux à faire pour l'ouverture d'une nouvelle chaussée à partir de la rue Hussenot, longeant les jardins et allant rejoindre l'ancienne chaussée, derrière la ville. — Logement à fournir aux officiers supérieurs du régiment de Berchiny, en quartier à Mirecourt. — Ensuite d'une plainte présentée par le procureur du Roi, au nom des habitants du faubourg dit de Mattaincourt, au sujet des foires de bêtes qui se tenaient dans ce faubourg, il est arrêté par le conseil, le 5 septembre 1767, que ces foires se tiendront, à l'avenir, entre le

pont dit Chopart et le Breuil. — Le 21 mai 1768, la livre de pain blanc est taxée à 3 sous et celle de pain bis, à 2 sous 6 deniers. — Délibération au sujet d'une lettre adressée par le duc de Choiseul au marquis de Bouffeter, colonel commandant le régiment d'Esterhazy, en quartier à Mirecourt, au sujet de son logement qu'il était libre de choisir dans l'Hôtel-de-Ville. Le conseil remontre : que cette maison est acensée des ducs de Lorraine, moyennant une rétribution annuelle de 100 livres; qu'elle était assez vaste dès l'origine, mais que le duc Stanislas ordonna de construire les nouvelles prisons dans une partie de ce bâtiment et que la ville reçut, à titre d'échange, l'emplacement des anciennes prisons; qu'il demande à ce que ledit de Bouffeter ne loge pas dans ce bâtiment, mais que son logement lui soit payé en argent. — Le 7 juillet 1770, il est fait défense, sous peine de 50 francs d'amende, aux pâtissiers, de cuire et de débiter aucune sorte de pâtisserie, tartes, gateaux, et aux boulangers de cuire du pain blanc, ainsi qu'aux fourniers, en raison de la rareté des blés qu'il fallait tâcher de ménager, .

BB. 28. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1768-1774. — Enregistrement des résolutions, remontrances et sentences de l'Hôtel-de-Ville. — Difficulté au sujet du logement du comte d'Esterhazy, colonel du régiment de ce nom. — On demande à ce que le chemin de Mazirot soit réparé. — Amendes de 50 et de 25 francs contre six boulangers, pour avoir vendu du pain mal cuit. — Défense faite à toutes personnes de quelqu'âge, condition et qualité qu'elles soient, de crier, chanter et parler à haute voix dans les rues, de frapper aux portes et aux volets, etc., pendant la nuit, sous peine de 100 francs d'amende. — Amende contre un charcutier qui avait refusé de vendre du porc frais à la taxe. — Réparation du pavé de l'église. — Nomination du sieur Mougenot, comme médecin des pauvres, en remplacement du sieur Beaulieu. — Ordre à la fille Serre, de mauvaise vie, de sortir de nouveau de la ville avec défense d'y jamais rentrer; il est aussi ordonné à une autre fille, nommée Barada, de sortir de la ville, à cause de son libertinage et de sa vie scandaleuse, ce qu'elle fait en laissant ses trois enfants sur le pavé; — il est décidé que ces enfants seront provisoirement entretenus aux frais du fermier du domaine. — Le 12 avril 1770, la viande de bœuf est taxée à 6 sous 6 deniers; de veau à 6 sous 3 deniers; de mouton à 6 sous 9 deniers et de vache à 5 sous 3 deniers, avec ordre aux bouchers de s'y conformer, sous peine de 50 francs d'amende. Le 14, les sieurs Barbier, Boularon et Laurent, bouchers, n'ayant encore point tué de bêtes, des procès-verbaux leur sont dressés; le 21, ils donnent leur démission de bouchers et déclarent qu'ils ne tueront plus; le même jour, il est fait défense à tous les bourgeois d'aller chercher de la viande ailleurs qu'à la grande boucherie, sous peine de 50 francs d'amende. — Le 5 mai, la livre de pain vaut 3 sous; le 12, elle vaut 3 sous 3 deniers. Le 7 juillet, il ne s'est trouvé qu'un imal de blé au marché; on s'adresse à l'intendant pour le supplier d'envoyer quelques grains pour satisfaire les malheureux; on fait défense de faire du pain blanc, parce que l'appétit était trop grand. — Le procureur du Roi fait faire la visite des grains, il est reconnu qu'il n'en existe pas deux cents sacs dans toute la ville, qu'il n'en existe plus à la campagne, puisque les campagnards arrivent en foule à Mirecourt pour avoir du pain; le 16 juillet, la livre de pain vaut 3 sous 9 deniers. — Le 13 octobre, le sieur Retournard, habitant de La Viéville-devant-Dompaire, est condamné à une amende de 25 francs, pour avoir acheté du blé sous la halle, dans le but de le faire hausser. Le 10 novembre, la livre de pain vaut 4 sous; le même jour, le sieur Chrétien, boulanger, est condamné à une amende de 25 francs, pour avoir vendu du pain qui n'était composé que de retraits. Le 24 du même mois, il est défendu de donner et de recevoir des à-comptes sur les grains que l'on conduisait aux marchés, sous peine de 25 francs d'amende. Le 6 avril 1771, la livre de pain vaut 4 sous 3 deniers. — Le même jour, le conseil adresse une remontrance à l'intendant, dans laquelle il dit : que la misère qui s'était fait sentir ensuite de la chèreté excessive des grains de toutes espèces redouble encore, qu'elle est portée à son comble, que l'épuisement des denrées est arrivé à un tel point, qu'il n'y a, le même jour, qu'un seul sac de blé au marché. — On demande à l'intendant de ne pas tarder plus longtemps à envoyer des secours, afin d'éviter des inconvénients très-considérables, causés par le désespoir des pauvres gens. — Le 13 avril, le pain vaut 4 sous 6 deniers la livre; celui de retrait et de son, vaut 3 sous 6 deniers; le 1er juin, le pain blanc vaut 5 sous 3 deniers. Le 10 du même mois, les boulangers disent qu'ils ne peuvent plus cuire à la taxe; le 13, le pain blanc est taxé à 4 sous 6 deniers, et le pain bis, à 3 sous 6 deniers; le 10 août, le pain blanc ne vaut plus que 3 sous 3 deniers, et le bis, 2 sous 9 deniers. — Délibération portant que le bail passé au profit du sieur Ballivy, le 6 avril 1671, du pâquis dit Le Bois-du-Four, est annulé. — Défense d'enterrer à l'église, à cause de la maladie qui régnait à Mirecourt

depuis plusieurs mois, à moins que l'on ne verse entre les mains du receveur de la fabrique une somme de 100 livres. Le 9 novembre 1771, les officiers de l'Hôtel-de-Ville s'assemblent pour procéder à l'évaluation de leurs offices et font observer : que le duc Léopold, par son édit du mois d'octobre 1723, crée, en l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, cinq conseillers, moyennant 4,000 livres chacun ; un procureur syndic et un secrétaire-greffier, moyennant la même somme, et un receveur, moyennant 6,000 livres ; que, par un autre édit du 30 du même mois, il créa un lieutenant de police, au traitement de 500 livres, et qu'enfin, par un autre édit du 7 janvier 1727, il créa un conseiller pour la noblesse, au traitement de 4,500 livres. Tous les officiers susdits devaient payer la paulette, à raison du centième de leurs finances, et leurs gages étaient fixés à 6 pour cent. Par un autre édit du 27 février 1725, le droit de paulette est aboli moyennant que lesdits officiers remettront le capital de ladite paulette, à raison de 4 pour cent, ce qui fait que le lieutenant de police remit une somme de 1,250 livres et ce qui porte son office à 6,250 livres. — Avis au sujet de l'arrêt de la Cour Souveraine, concernant la translation du cimetière hors de la ville, ensuite des décès occasionnés par la maladie qui avait régné dans le courant de l'année 1771 (il est mort plus de deux cents grandes personnes et une grande quantité de petits enfants). — Le 21 février 1772, le conseil s'assemble extraordinairement, en vertu d'une lettre de l'intendant, pour aviser au moyen de loger les troupes de la ville ; il est ordonné que l'on fera un nouveau contrôle des logements ensuite du nombre considérable des morts occasionné par la maladie épidémique qui avait affligé la ville pendant plus de six mois. Le 11 avril, le procureur du Roi adresse une remontrance au bailliage de Mirecourt, au sujet de la puanteur occasionnée par les tanneries situées sur le canal des moulins, auxquelles on attribuait les nombreuses maladies épidémiques qui régnaient à Mirecourt. Le procureur demande que ces tanneries soient transférées plus loin de la ville. — Le 1er juillet 1772, le conseil demande l'autorisation de vendre le quart en réserve, pour le prix être employé à la construction d'écuries, pour loger les chevaux des troupes. Le même jour, on s'adresse à S. A. pour être autorisé à faire conduire toutes les filles de mauvaise vie à Épinal ou à Nancy, vu que l'on avait beau les chasser de la ville, elles trouvaient toujours le moyen d'y rentrer pour y continuer leur libertinage, et que l'une d'elles venait d'accoucher pour la quatrième fois. — Défense aux marchands de vendre, les jours de dimanches et de fêtes, pendant les offices, sous peine d'une amende de 25 francs. — Le 16 septembre, le conseil se rassemble pour obtenir la réduction des subventions et allègue, à l'appui de sa demande : qu'aucune ville de la province n'a été plus accablée que celle de Mirecourt de la disette des grains pendant les années 1770 et 1771, qu'aucune n'a éprouvé, comme elle, l'horrible effet de cette disette, ce qui occasionne la perte totale d'une infinité de fortunes médiocres ; que les pauvres s'étaient vu forcés de prendre, comme aliments, les choses les plus malsaines, que, en un mot, une grande quantité de bourgeois s'étaient vus forcés, pour conserver leur vie et celles de leurs malheureuses familles, d'absorber tout ce qu'ils avaient, et que plus de deux cents chefs de familles avaient succombé après la misère la plus affreuse ; que plus de deux cents enfants furent abandonnés à la charité de la ville. Le commerce était arrêté, parce que les étrangers n'osaient plus entrer à Mirecourt ; les dentelles qui faisaient vivre le peuple diminuèrent des trois quarts, les commerçants, qui avaient pu échapper à la mort, furent forcés de poser leur bilan, ce qui ne s'était jamais vu à Mirecourt ; la Maîtrise des Eaux-et-Forêts, qui existait en cette ville, et qui était d'une grande ressource pour les aubergistes et taverniers, avait été transférée à Darney en vertu d'un arrêt du conseil, etc. — Le 3 octobre, on demande le rétablissement de l'imprimerie qui existait à Mirecourt et qui avait été supprimée par un arrêt du conseil le 15 juin 1768. — Défense de jouer au billard après huit heures du soir en hiver et neuf heures en été, sous peine de 50 francs d'amende.

BB. 29. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1782-1791. — Enregistrement des résolutions, remontrances et sentences de l'Hôtel-de-Ville. — Ordonnances de police, au sujet des boucheries, des boulangers et des aubergistes. — Désignation d'un terrain pour y enterrer les bêtes mortes, dans un petit pâquis appelé Le Chanot. — Acensement d'un terrain situé près du Moulin-Neuf, au profit de Nicolas-Antoine, luthier. — Difficulté au sujet du droit de copel, entre la ville de Mirecourt et le fermier du domaine. — Le 18 août 1783, le conseil se rassemble au sujet des moyens à prendre pour parvenir à faire une caserne. — Défense de placer des cuveaux autour du bassin de la fontaine de la place, pour y laver le linge, sous peine de 25 francs d'amende. — Défense de construire sur la voie publique, sans en avoir obtenu l'alignement. — Réparations des ponts de la Basse-des-Prés et du Chanot. — Demande de la continuation de la perception de l'octroi, seule ressource de la ville. — On demande le remplacement du sieur Mougenot, Régent des humanités de la ville de Mire-

court. — Construction d'un conduit dans le faubourg d'Épinal, avant le rétablissement du pavé. — Le 31 octobre 1785, le conseil demande l'autorisation à l'intendant : d'acquérir, à titre d'échange, un terrain vers les Moulins-Neufs pour y construire une caserne, contre un autre terrain appelé Les Gelines ; de vendre la superficie des bois appartenant à la ville et les deux maisons d'école, l'une située à la rue Basse, et l'autre à la rue du Bougeot ; de céder au Roi les deux écuries, dites Des Clouviers du Pré Paradis ; d'emprunter une somme de 30,000 livres ; que la somme de 32,000 livres, perçue sur la province, destinée à la construction des casernes de Pont-à-Mousson, soit distraite pour l'année et payée à la ville de Mirecourt, etc., pour toutes ces ressources être employées à la construction des casernes de Mirecourt, conformément au vœu de tous les habitants, exprimé en assemblée générale le 18 avril 1783. —Le 21 novembre 1785, les officiers municipaux demandent le doublement des octrois sur les vins et viandes pendant dix ans, et la permission de prélever une somme de 10,000 livres pour être employée aux casernes ; le même jour on demande la vente des bois. — Le 7 janvier 1786, le Pont-Qui-Tremble est entraîné par les glaces. — Règlement portant défense à tous les propriétaires de louer à des étrangers sans qu'ils ne leur aient préalablement présenté un certificat constatant qu'ils ont déposé au dépôt deux seaux en cuir pour les incendies, afin de prévenir les accidents du genre de celui qui est arrivé à Mirecourt le 22 avril 1787, et qui a brûlé un grand nombre de maisons. — Réparations des pavés des faubourgs de Poussay, d'Épinal et de celui du Grand-Pont jusqu'à la porte Saint-Didier. — Réjouissance et contentement manifesté par le conseil de la ville de Mirecourt, ensuite de la suspension des fonctions des tribunaux supérieurs de la province de Lorraine, et de la reprise, par les magistrats de ladite ville, de leurs fonctions ordinaires. — Copie d'une lettre de M. de Riocourt, premier président de la Chambre des Comptes de Lorraine, du 1er novembre 1788, au sujet de la manifestation ci-dessus. — Le 18 décembre 1788, M. Charpit de Lourville, président du siége de la municipalité et police de Mirecourt, expose dans un discours au conseil de cette ville, les intentions du roi de France, au sujet de l'établissement du Tiers-État, du déficit immense dans les finances de ce royaume, des projets que ce monarque a pour l'avenir de la France. A la fin de son discours, M. Charpit demande que la ville de Mirecourt, à l'exemple de toutes les autres villes, adresse une déclaration, au sujet de la formation des États-Généraux. Une commission est aussitôt établie pour faire cette déclaration ; elle est composée ainsi : ledit Charpit, pour la municipalité ; MM. Beni, pour le bailliage ; Estivant et Hugo, pour l'ordre des avocats, notaires et procureurs ; Chrétien et Salle l'aîné, pour les marchands ; Garot, pour les luthiers et facteurs d'instruments ; Tassart et Egster, pour les fabricants de dentelles ; Poirot, pour les gens de métiers, et Catel, pour les cultivateurs. — Adresse au Roi par cette commission ; elle est ainsi conçue : « Sire, le plus grand bien que les » hommes puissent recevoir du ciel, c'est un prince bon » et juste qui veut s'éclairer sur les maux de ses sujets » et dont l'âme compatissante cherche à les soulager. » La France trouve en vous, Sire, ce prince équitable » et bienfaisant, elle voit avec attendrissement et re- » connaissance, qu'uniquement occupé du bien d'un » peuple que vous gouvernez, vous lui consacrez toutes » vos veilles. Pour atteindre plus sûrement votre but, » vous voulez, Sire, vous environner des lumières de » vos sujets, et jamais projet, dans les circonstances » présentes, ne mérita plus leur admiration et leurs ap- » plaudissements ; mais, peu content d'assembler les » États-Généraux de votre royaume, vous voulez donner à » vos provinces une nouvelle preuve de votre bonté en » leur rendant un privilége que le malheur des temps » leur avait enlevé. Déjà plusieurs d'entre elles ont » obtenu leurs États particuliers. Le Parlement et la » Chambre des Comptes de Lorraine, si justement re- » commandables par leurs vertus patriotiques, viennent » de réclamer pour cette province la même faveur, et » les gentilshommes lorrains ont joint leurs supplica- » tions à celles de ces deux cours. Le Tiers-État de » votre ville de Mirecourt, animé des mêmes sentiments, » s'empresse de joindre ses vœux à ceux des tribunaux » supérieurs et de la noblesse de Lorraine ; il ose es- » pérer que sa réclamation ne sera point rejetée par » un prince, l'ami et le protecteur de son peuple. Mais, » Sire, après avoir obtenu de votre bonté le réta- » blissement de nos anciens États, nous osons espérer » de votre justice que leur antique constitution sera mo- » difiée et que Votre Majesté n'y laissera plus subsister un » abus devenu intolérable dans ce siècle éclairé. Qui » pourrait, en effet, soutenir que le clergé et la noblesse » dussent figurer aux États en plus grand nombre que » le Tiers-État, et que le peuple n'y fût presque compté » pour rien, tandis qu'il forme la partie la plus con- » sidérable et, par conséquent, la plus importante de la » nation, et qu'il supporte en grande partie le fardeau » des subsides ? Nous ne craignons point que les gen- » tilshommes lorrains se prévalent d'un usage abusif » dans son principe qui s'oppose à la réintégration

» du Tiers-État dans tous ses droits, et ceux qui se- » raient assez mauvais citoyens pour s'y montrer seront » toujours désavoués par la partie saine et éclairée de » cet ordre illustre. En effet, Sire, il ne s'agit point » de ce qui fut fait à cette époque reculée et obscure » où le monstre du régime féodal, battant contre l'au- » torité souveraine et s'établissant sur ses ruines, avait » osé asservir les peuples sous son injuste domination! » Les temps sont changés. Le Tiers-État, jadis muet, » parce qu'on le forçait au silence, réclame aujourd'hui, » à grands cris, des droits qu'une interruption de quel- » ques siècles n'a pu prescrire, parce que la raison » naturelle et les contrats primitifs les rendent impres- » criptibles, cet ordre, qui n'existait pas, puisque les » peuples étaient alors esclaves, ne pouvait être admis » à délibérer sur la constitution, la législation et les » impôts. C'est à Votre Majesté qu'il prend la respec- » tueuse liberté de s'adresser pour être réintégré dans » ses droits, et il espère que vous entendrez la voix de » vos fidèles communes. Illustre successeur de ces Rois » bienfaisants qui leur ont donné une existence civile » par l'affranchissement d'une servitude révoltante et » contraire à l'humanité, vous n'avez point dégénéré, » Sire, de vos vertueux ancêtres. Le moment se présente » de perfectionner leur ouvrage, Votre Majesté ne le » laissera point échapper. Elle sait que c'est dans le » Tiers-État principalement que réside la force d'une » monarchie : en effet, n'est-ce pas cet ordre trop » longtemps et trop injustement méprisé qui donne des » juges aux tribunaux, des orateurs au barreau, des » bras à l'agriculture? N'est-ce pas lui qui anime le » commerce, qui peuple les armées, qui verse des flots » de sang pour la patrie, et qui, cependant, supporte » la plus grande partie des impôts? Notre inviolable » fidélité pour Votre Majesté et notre respectueux atta- » tachement pour votre personne sacrée, voilà, Sire, » voilà notre lettre de noblesse. D'après tous ces motifs » réunis, nous osons supplier Votre Majesté d'admettre » les députés du Tiers-État, soit aux États-Généraux, » soit aux États particuliers de la province, en nombre » au moins égal à ceux du clergé et de la noblesse. Ce » sage régime doit d'autant moins souffrir de difficulté, » qu'il vient d'être adopté par le Dauphiné, et que les » notables, en 1787, informés des heureux effets qu'il a » produits dans le Berri et dans la Guyenne, lui ont donné » leur sanction dans l'établissement des administrations » provinciales. Daignez donc, Sire, daignez, n'écoutant » que votre propre cœur et foulant aux pieds toutes consi- » dérations particulières, écouter favorablement le vœu » de vos fidèles sujets; nous espérons qu'il sera bientôt » couronné. Alors, Sire, notre reconnaissance et notre » amour n'auront point de bornes; nous bénirons ce » nom qui nous est déjà si cher, et vous recevrez des » races futures les titres glorieux de père du peuple et » de restaurateur de la monarchie. » — Les commissaires ont ensuite discuté les intérêts du Tiers-État et ont rédigé ce qui suit : que le Roi sera très-humblement supplié de rendre à sa province de Lorraine ses anciens États avec les modifications suivantes : que l'ordre du Tiers-État y sera représenté de manière que ses députés soient en nombre au moins égal aux députés réunis du clergé et de la noblesse; que les députés du Tiers-État soient choisis par leurs Pairs seulement, et que nul ne pourra être admis pour ses représentants s'il n'est de cet ordre; qu'à l'assemblée des États-Généraux du royaume, le Tiers-État sera également représenté par un nombre de députés au moins égal à ceux du clergé et de la noblesse réunis, selon qu'il plaira à S. M. de le fixer pour la province de Lorraine; que les matières qui seront traitées, dans l'une et l'autre assemblée, se décideront à la pluralité des voix, et qu'au cas de partage dans les opinions, S. M. voudra bien régler la décision suivant sa prudence; que les députés aux États provinciaux ne pourront en aucune manière se présenter aux États-Généraux, mais que, pour ceux-ci, il faudra une élection spéciale de la part du Tiers-État; que les uns et les autres députés seront choisis par des électeurs pris dans tous les bailliages, eu égard à leur population; ces électeurs seront choisis par des premiers élus qui se rassembleront dans le chef-lieu du bailliage qui sera indiqué, et ses élus seront nommés par chacun des lieux formant le district du bailliage, en sorte que chaque communauté sera assurée d'avoir son représentant aux États; que le nombre des députés aux États-Généraux sera égal à celui des bailliages, et que dans le cas où S. M. ne l'ordonnerait pas ainsi, il lui plaira recevoir plusieurs bailliages voisins, à l'effet de nommer un député pour les représenter auxdits États, lequel ne pourra être choisi que parmi ceux qui résideront au moins, depuis trois ans, dans l'arrondissement dudit bailliage; qu'à cet effet, il plaise à S. M. indiquer la ville où les bailliages ainsi réunis seront tenus de faire élection, laquelle ne pourra être qu'une de celles des bailliages votants; qu'il sera envoyé au clergé de cette ville, en la personne de M. le curé, et de la noblesse en la personne de M. Duhoux, une copie imprimée de la présente délibération, comme un témoignage de l'honnêteté et de la franchise du Tiers-État; enfin, que le procès-verbal de la tenue de cette assemblée et le mémoire

au Roi seront imprimés incessamment et adressés par MM. les officiers municipaux de cette ville à MM. le Garde des Sceaux, au Ministre de la Guerre, ayant le département de cette province, au Directeur général et Ministre des Finances, aux seigneurs du Parlement et de la Chambre des Comptes de Lorraine, en la personne de MM. les premiers présidents, à M. le marquis de Choiseul, commandant de la province, à M. de La Porte, intendant de Lorraine et Barrois, à MM. les officiers des bailliages et municipalités de toutes les villes de la Province. — Ce procès-verbal est approuvé dans tout son contenu le 22 décembre 1788, et signé par les notables, les bourgeois et habitants de Mirecourt. — Le 8 janvier 1789, les habitants de la ville de Mirecourt refusent d'aller casser les glaces du canal des moulins à cause des rigueurs du froid; il est ordonné, vu l'urgence, que l'on nommerait trente hommes tous les jours, à raison de 1 franc par jour chacun, pour aller casser lesdites glaces, avec ordre de s'y conformer, sous peine de quinze jours de prison. — Le 27 avril, les boulangers font remontrer aux officiers de l'Hôtel-de-Ville qu'ensuite de l'augmentation du prix du blé, il est nécessaire d'augmenter le prix du pain; les officiers municipaux, après avoir mûrement réfléchi, disent que cette augmentation va exciter des murmures de la part du peuple, lesquels pourraient dégénérer en émeute à cause de la pauvreté, suite de la rigueur de l'hiver qui avait mis presque tous les manœuvres de la ville hors d'état de payer leur pain taxé à 3 sous 3 deniers la livre. Après ces considérations, il est arrêté que le pain ne sera pas augmenté, mais que la ville donnera une indemnité de 3 deniers par livre aux boulangers. — Le 17 août, il est ordonné à tous les boulangers d'avoir chez eux des provisions de blé ou de farine, afin de pouvoir livrer du pain à tous les citoyens, sous peine de 50 livres d'amende pour la première fois, et de 100 livres et un mois de prison pour la seconde; par la même ordonnance, il est fait défense à tous d'insulter et maltraiter aucun des propriétaires qui amenaient des grains à la halle, sous peine de quinze jours de prison; il est aussi défendu d'aller au devant des denrées et comestibles qui venaient à la halle et de les acheter, ailleurs que sous ladite halle. — Ordre aux bouchers d'avoir de la viande chez eux et de la vendre à la taxe, sous peine de 500 livres d'amende payable sur-le-champ. — Lettre adressée à Louis XVI, par les officiers de la municipalité de Mirecourt, le 4 décembre 1789, dans laquelle ils disent : que s'ils ont gardé, depuis cette époque, le silence sur les bienfaits que la France doit à son zèle, à ses lumières et à son patriotisme, si, à l'exemple de tous les citoyens, ils ne lui ont point encore témoigné les sentiments d'admiration, de reconnaissance et de soumission dont ils se sentaient pénétrés par la sagesse de ses décrets, c'est que, remplis d'un profond respect pour ses importants travaux, ils auraient cru faire un vol à la patrie en lui dérobant un seul de ses précieux moments. Constants dans leur résolution, ils auraient religieusement observé le silence, si l'anarchie n'avait pas menacé leur ville et ne les avait pas contraints de recourir à son autorité pour en prévenir les funestes suites. Ils implorent la bonté du Roi en faveur d'une ville qui la mérite par sa haute considération pour son Auguste personne; la ville de Mirecourt, comme ancien séjour des ducs de Lorraine, chef-lieu d'assises et d'un présidial, capitale de la Vosge et célèbre par son commerce et sa population, espère que tous les avantages lui seront conservés lors de l'établissement d'un département. — État des droits et biens dépendant du domaine du Roi en la ville de Mirecourt : il était seul seigneur, haut, moyen et bas justicier tant dans la ville que sur le territoire, et, en cette qualité, S. M. y jouissait de tous les droits attribués aux hauts justiciers, par la Coutume générale de Lorraine, à l'exception du droit du four qui appartenait à la ville ensuite d'une concession, à elle faite, par Antoine, duc de Lorraine, le 29 octobre 1540, confirmé par lettres reversales du duc Henri, du 5 février 1618. Les bourgeois taillables de Mirecourt et de Villers devaient autrefois au Roi 4 sous de France par conduit et les veuves 2 sous, pour droit de bourgeoisie, mais, par arrêt du Conseil du 12 novembre 1782, ce droit fut réduit à moitié. Les bourgeois de Mirecourt, Villers et Juvaincourt devaient annuellement 2 sous chacun pour droit d'entanneux, c'est-à-dire pour rachat du droit de copel, lequel consistait dans la perception du vingt-huitième des grains vendus à Mirecourt. Il y avait deux moulins; le premier appelé Le Moulin-de-Saint-Étienne était situé dans l'intérieur de la ville et avait deux tournants; le second appelé Le Moulin-Neuf, était situé à un quart de lieue de la ville, et avait aussi deux tournants; de ce moulin dépendait : un jardin de trois omées quinze vergées; une chènevière de six omées six vergées; un pâturage de quatre fauchées onze vergées; un pré dit Le Grand-Pré, de cinq fauchées, etc. Ces deux moulins et leurs dépendances furent acensés à Nicolas-le-Petit, par contrat passé par la Chambre des Comptes de Lorraine, du 2 décembre 1726, moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de 6,800 francs barrois, faisant 2,256 livres 4 sous 3 deniers de France; ils étaient bannaux. La partie de la maison de ville où siégeait le bailliage appartenait au Roi, l'autre partie,

avec le jardin y attenant, à la ville, sous un cens de 100 livres de Lorraine, faisant 78 livres 8 sous 4 deniers de France; le poids appartenait au Roi. La rivière du Madon appartenait au Roi, sur une étendue d'environ une lieue. La fabrication de la bière et le droit d'entrée appartenaient aussi au Roi et étaient laissés pour une somme de 240 livres de France. Chaque nouvel entrant devait 10 francs barrois (3 francs 6 gros de France); chaque cabaretier, ayant enseigne, devait 25 francs barrois; celui qui n'avait qu'un bouchon ne devait que moitié. Le droit de copel consistait dans le vingt-huitième des grains qui se vendaient à Mirecourt, duquel droit étaient exempts les habitants de Mirecourt, de Mattaincourt, Hymont, Villers, Ahéville, Juvaincourt, Boulaincourt, Courcelles, Gugney, They-sous-Montfort, Poussay, Saint-Paul, Balléville et Viocourt. (Ce droit pouvait être évalué à 1,200 livres de France). Le droit de sauvegarde appartenait aussi au Roi, ainsi que les droits de rifflerie, de cafouse, de passage, etc.

BB. 30. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1787-1789. — Traité de l'administration municipale pour l'engagement d'un maître d'école qui devait faire, en même temps, les fonctions de bedeau; — réparation des pavés des faubourgs de Poussay et d'Épinal; — nomination d'un visiteur des bêtes que l'on tuait à la boucherie; location des fours de la ville; marché avec les sonneurs. — Adjudications : de la ferme du moulage des grains; de celles de l'entrée et du débit des vins et de celle de la tuerie; — réparation du Pont-Qui-Tremble; marchés avec le sacristain, le pâtre; — réparation à la flèche de l'église; adjudication pour la fourniture du luminaire. Traité de la messe journale, ou matutinale, qui se disait à Mirecourt, depuis un temps immémorial, moyennant une rétribution de 171 livres par année, due au curé de la paroisse.

CC. 1. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1589-1781. — Répartition, entre les bourgeois de Mirecourt, de la somme de 600 écus sols prêtés à S. A. en 1589. — Quittance d'entrée de vin, au profit de Nicolas Dombasle, mayeur à Mirecourt. — Ordonnance de Charles III, duc de Lorraine, portant qu'il sera prélevé, sur tout le bailliage de Vosges, la moitié de 4,000 francs, que la ville de Mirecourt devait payer à Jean Le Cormal, de Troyes, pour la réparation des fortifications de Mirecourt. — Commission du sieur de Marcossey, bailli de Vosges, pour gager les mayeurs de l'office de Mirecourt qui n'avaient pas payé les 4 gros imposés par conduit, en 1599. — États des officiers nobles de la ville de Mirecourt, non contribuables en 1616 et 1637; c'étaient : les lieutenant, procureur, prévôt, receveur, contrôleur et greffier du bailliage; quatorze familles nobles, dont les plus anciennes étaient les Despilliers, Petitght, La Taxe, etc.; les trois gardes des sceaux et leurs veuves; les affranchis de S. A. au nombre de cinq; les tabellions, tant anciens que modernes, au nombre de vingt-cinq; les Grandidier, Denizot, Roussel, Tournay, Demenge, Malgendu, Huot, etc.; les veuves des officiers et affranchis, au nombre de trois; les cinq sergents du domaine; les anciens maires, au nombre de huit; les trois jurés; les deux sergents de la justice ordinaire; les trois portiers; les deux maîtres d'école; les deux pâtres; les habitants du faubourg de Poussay, au nombre de huit, et enfin ceux qui n'étaient pas reçus bourgeois, au nombre de quatre. — Lettres reversales du 5 février 1618, des rentes que devait la ville de Mirecourt à S. A., touchant la concession faite par Elle à ladite ville, des Vieilles-Halles, à charge de les rebâtir à neuf. — Obligations de la ville de Mirecourt : de 2,100 francs employés pour payer les frais lors de la peste de 1631, au profit d'André Roussel, avocat au bailliage; — de diverses sommes à plusieurs particuliers et principalement au sieur Ourand, pour prêt d'argent et de grains faits par eux, pour l'entretien de la garnison, en 1637; — de 1,381 francs 2 deniers, dus au sieur Richard, ancien mayeur, pour avances faites par lui sur son compte de 1638; — de 231 francs, au profit de Jean de L'Espée, asseyeur au bailliage de Vosges. — Lettres de Charles IV : qui permet aux maire et conseillers de Mirecourt de louer les fermes de l'encavage et de la boucherie, moyennant une certaine somme; qui décharge les bourgeois de Mirecourt, de la fourniture de quinze mille livres de laine, qu'ils devaient donner, chaque année, à la Cour de Nancy. — Requête des habitants de la ville de Mirecourt, adressée au duc de Lorraine, le 5 mai 1698, tendant à obtenir : la liberté d'encaver le vin à la volonté des bourgeois; la dispense d'être poursuivis par leurs créanciers tant que durera la surséance accordée aux dettes de communauté. — Mémoires des dépenses faites à l'occasion de l'entrée solennelle, à Mirecourt, des princesses de Mantoue et de Vaudémont, le 15 mai 1707, et de la naissance du prince Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin de France, en 1781.

CC. 2. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1632-1781. — Conditions sous lesquelles les impôts

ont été établis à Mirecourt, pour l'année 1632. — Ordre de M. Charuel, intendant des finances de Lorraine, du 28 mai 1674, prescrivant à la ville de Mirecourt de payer la subvention des quartiers d'hiver. — Édit de Louis XIV, roi de France, du 7 janvier 1694, portant création des offices de conseillers de S. M. et de commissaire héréditaire à la vérification des rôles des tailles et autres impositions. — Impôt que la ville de Mirecourt devait payer à la ville de Toul, de 1691-1695, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État du Roi, portant que les villes et bourgs de la province de Lorraine seront déchargés de l'établissement des charges de colonels, majors, capitaines et lieutenants de bourgeoisie, ainsi que des offices de conseillers de S. M., contrôleurs des deniers patrimoniaux, à l'exception des villes de Toul et de Bar. — Subvention de 5,500 livres que la ville de Mirecourt devait payer à la Cour des Comptes de Lorraine, pour l'année 1700, en exécution d'un arrêt de la chambre de ladite Cour. — État des menues dépenses faites par le maire de la ville de Mirecourt, en 1700. — Ordonnance de la Chambre des Comptes de Lorraine, du 2 septembre 1737, qui prescrit aux maires de Mirecourt de dresser un état des citoyens privilégiés de leur commune. — Déclaration de Stanislas, duc de Lorraine, du 15 mai 1758, portant prorogation des octrois des villes et chefs-lieux.— Arrêt du Conseil d'État de Louis XIV, du 10 février 1767, qui ordonne une imposition de 200,000 livres sur les villes et communautés de la Lorraine, pour le payement de la construction des casernes de Nancy.; — vérification de la situation de la caisse de Louis Gentil, receveur des finances à Mirecourt en 1781. — États des charges, tant de la ville de Mirecourt que des prévôtés de Dompaire et de Darney; des droits, cens et redevances dus au domaine de la Cour de Lorraine, par la ville de Mirecourt.

CC. 3. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1773-1778. — Rôles des bourgeois de la ville de Mirecourt. — Exploit d'assignation aux officiers municipaux de Mirecourt, à la requête du procureur du Roi, au sujet des maisons possédées à titre d'acensement du domaine, par arrêt du Conseil du 8 février 1749.

CC. 4. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1725-1789. — Comptes des collecteurs; celui de 1725 se montait à 12,785 francs 4 sous 10 deniers; celui de 1740, à 14,711 francs 6 sous; de 1750, à 17,864 francs 12 sous 11 deniers; de 1760, à 19,560 francs 14 sous 7 deniers; de 1770, à 21,574 francs 1 sou; de 1780, à 18,874 francs et de 1789, à 17,455 francs.

CC. 5. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1538. — Compte rendu par Anthonin Hural, maire, des rentes et revenus appartenants, venants et dépendants de l'office de maire, pour un an entier, commençant au terme des Bures 1538. — Recettes de : 157 francs 6 gros pour le droit d'entengneux (droit sur les marchés); 16 francs 8 gros pour le droit de mutaige (droit sur l'entrée et la sortie des vins); 50 francs pour la ferme du four banal; 1 franc 6 gros pour les petits fours; 6 francs pour les bois et pierres provenant de la maison des Bons-Malades, qui ont été vendus à l'hôpital; 12 deniers pour trois voitures de saverons (sable), pris à la carrière de Soruptz; 10 blancs pour deux bichets de chaux. — Dépenses de : 5 gros au curé de Mirecourt pour l'anniversaire des sieurs Boulach, assigné sur le four banal; 17 blancs 2 deniers aux curé et vicaire pour deux chapons, et 2 blancs à eux dus, chaque année, au terme de Pâques, assignés sur le pâquis de Dessous-le-Château; 3 gros au chapelain de la chapelle Saint-Jacques, érigée en l'église paroissiale de Mirecourt; 84 francs 4 gros 2 deniers à M. de Ferraville pour avoir renoncé, au profit des habitants de Mirecourt, à ses droits sur le four banal; 12 gros pour la façon de quatre échelles et la pose d'une barre à la porte de Mattaincourt; 13 francs 6 gros pour un taureau; 10 gros pour la moitié d'un veau donné aux Frères Mineurs de Mirecourt; 23 francs 9 gros pour soixante-seize resaux de chaux employés à la réparation des murailles de la ville; 5 gros pour de larges pierres pour la muraille de la porte de Mattaincourt; 12 deniers pour avoir enterré un mauvais chien; 12 francs à six hommes de Mirecourt pour avoir sonné les cloches pendant trois jours, pour la mort de Mme la duchesse; 11 francs 7 gros pour cierges et torches employés pour ses services; 3 francs pour avoir fait huit écussons aux armes du duc et de la duchesse défunte, pour mettre aux torches et cierges pendant ses services; 15 gros pour récompenser celui qui a conduit les enfants de Gergors, Du Ménil et autres à M. Saint-Marcot; 5 gros 2 blancs pour quatre planches de sapin pour refaire le toit du jeu de paume; 3 gros pour avoir mis quatre crochets à la tour du Rologe, pour monter les arquebusiers. — Les assises de Charmes et de Villers se tenaient à Mirecourt. — Total des recettes : 725 francs 8 gros 10 deniers; des dépenses : 337 francs 10 gros 7 deniers.

CC. 6. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1572. — Compte rendu par Jean Rothiot, mayeur, des recettes et dépenses de la ville de Mirecourt pour un an entier. — Recettes de : 260 francs pour le droit d'entanneux; 38 francs 9 gros pour le mutaige; 19 francs pour la location du jeu de paume; 332 francs pour la ferme du four banal; 12 francs pour les petits fours, lesquels appartenaient à Ferry Didier, Demengeon, Vagnier Nicolas, Thouvenin, Ferry François et Didier Peccotte; 3 francs pour la location de la chambre de l'horloge, louée à Étienne Philibert, Jean Mirguet et Thouvenin, drapiers à Mirecourt, pour sceller leurs draps; 12 francs, de Jacques, orfèvre, pour son droit d'entrée; 30 francs pour la vente du taureau de la ville; 522 francs 11 gros 8 deniers, d'une vente de coupe dans le bois de Seménaulmont. — Dépenses de : 3 francs au receveur pour les nouveaux arrentements faits pour les fossés et tripot de la ville; 10 francs à Jean Paris, pour avoir mené les orgues les jours de fêtes solennelles; 50 francs à Jean Paris, régent des écoles; 4 francs 6 gros à Dodelot Grossebarbe, Colin Denis et Bastien retondeur, pour avoir sonné les cloches pendant un an, pour la tempête; 10 francs pour deux resaux d'avoine; 20 francs pour un taureau acheté à Boulaincourt; 6 gros pour avoir nettoyé la fontaine de la rue Basse; 12 francs pour dépense faite chez le maire, par un ingénieur, envoyé à Mirecourt par le duc de Lorraine, pour visiter la démolition du Grand-Pont de Mirecourt; 34 francs pour un muid de vin donné au bailli de Vosges; 50 francs pour un autre muid de vin donné au comte de Salm, à cause du bien qu'il avait fait à la ville; 21 gros pour six cents fagots pour réparer le chemin allant au bois de Seménaulmont; 7 gros pour faire deux clefs au coffre où étaient les lettres de la ville; 8 francs 4 gros à George Limousin, hotellier, pour vin présenté au comte de Salm, en allant à Ville-sur-Illon, et pour une requête qui a été présentée au conseil de Monseigneur, tendant à obtenir quelques deniers pour la construction d'un pont neuf sur la rivière, pour remplacer celui qui avait été démoli; 9 gros à Henri le relieur, pour avoir relié les tonneaux de vin qui ont été envoyés aux étapes de Ville et d'Essegney, pour les Espagnols, voyageant en ce pays, sous la conduite du sieur Don Loppe; 6 gros 4 deniers pour réparation à la porte de Mattaincourt; 8 gros pour une serrure à la porte du pont; 62 francs 11 gros au sujet des requêtes présentées à S. A. tendant à obtenir des secours pour aider à reconstruire le pont de pierre de Mirecourt, démoli en 1572 par les glaces et les inondations; 185 francs 4 gros pour dépenses faites au sujet des clefs de la ville que le bailli de Vosges voulait s'attribuer; 127 francs pour dépenses faites à la poursuite d'une requête présentée au duc de Lorraine, de la part de la ville, pour se faire rembourser des deniers que les bourgeois de la ville de Mirecourt lui avaient prêtés, afin de les employer à la reconstruction du nouveau pont. — Total des recettes : 1,269 francs 10 gros 2 deniers; — des dépenses, 1,040 francs 2 gros 8 deniers.

CC. 7. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1578. — Compte rendu par Demenge Mordaigne, mayeur à Mirecourt, par devant les gouverneurs, procureurs et habitants de la ville de Mirecourt, des recettes et dépenses de ladite ville. — Recettes de : 302 francs pour le droit d'entanneux; 70 francs de l'embanie de Niraulcourt; les sieurs Jean Chrispien, de Vroville, François Gérard, de Villers, Gérard, bailli de Tantonville, François Hardy, de Bouxurulles, et Claudin Aubert, de Vicherey, payent chacun 12 francs pour droit de bourgeoisie, à leur entrée à Mirecourt; recettes de : 24 francs 9 gros d'Antoine Laguerre et Mougin Forquin, commis à la cueillette et levée des deniers du cierge béni, à raison de trois cent quatre-vingt-seize conduits qui étaient à Mirecourt, lesquels devaient chacun 12 deniers, le jour de Pâques; 6 francs provenant des appellations apportées à Mirecourt; 633 francs 3 gros d'Antoine Laguerre, doyen, et Mougin Forquin, commis à la cueillette et levée d'un carolus par bourgeois et 6 deniers pour la veuve, chaque semaine, imposés pour subvenir aux nécessités de la ville (il y avait quatre cent trois conduits et soixante-treize veuves). — Dépenses de : 6 francs pour l'amortissement du four banal; 3 gros à Didier Martin, prêtre à Mirecourt, pour les clercs que la ville lui doit à cause de la chapelle qu'il dessert, située sur un pâquis dit A la Fouillie, vers Vroville; 12 francs pour la nourriture du taureau de la ville; 5 francs pour deux resaux d'avoine pour ledit taureau; 40 francs pour la nourriture du prédicateur qui a prêché pendant le carême; 4 francs 6 gros pour treize pots une pinte de vin, pour administrer le peuple de Mirecourt le jour du Jeudi Saint et le jour de Pâques; 70 francs pour un muid de vin de Bourgogne présenté au duc de Lorraine, étant à Mirecourt; 2 gros pour nettoyer le Grand-Pont le jour de l'arrivée dudit duc; 40 francs 5 gros pour réparations faites à la maison d'école; 68 francs 5 gros pour les réparations faites au four banal; 147 francs pour faire paver le Grand-Pont; 3 gros pour avoir réparé les landes (palissades) sur les murailles près de

la tour Didier Gugnet; 7 gros à Jean Fuysse, pour porter une lettre aux officiers de Vezelise, afin de savoir si l'on mourait de la peste à Houdreville; 6 francs 3 gros 12 deniers, pour chandelles usées en faisant le guet aux trois portes de la ville, dans la crainte des gens de guerre qui étaient aux environs de Neufchâteau; 5 francs 1 gros pour dépenses faites au sujet de la gagière (prise) des vaches de Mattaincourt, dans le bois de Seménaulmont; 768 francs pour dépenses relatives à la poursuite faite contre Antoine Mathiot, de Mirecourt, au sujet du paquis qu'il avait ensemencé, situé en la prairie dite En Paradis; 55 francs pour un muid de vin de Bourgogne donné au comte de Salm, afin qu'il tienne la main aux affaires de la ville. — Total des recettes : 1,739 francs 2 gros 9 deniers; — des dépenses : 2,633 francs 8 gros 12 deniers.

CC. 8. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1588. — Compte rendu par Pierre Boilley, mayeur, des recettes et dépenses de la ville de Mirecourt. — Recette de : 203 francs pour l'entanneux; 48 francs 8 gros pour le mutaige; 50 francs pour location du jeu de paume; 300 francs pour la relaisse du four banal; 23 francs pour les petits fours; 40 francs de Jean Jolin, pour la permission qui lui a été donnée de résider à Mirecourt, et 20 francs d'Isabelle, veuve de Antoine Laguerre, jadis lieutenant du prévôt de Dompaire, pour la même permission; 2 francs 8 gros 9 deniers de la poirière (carrière) de Sonrupt qui appartient à la bourgeoisie de Mirecourt; 597 francs 2 gros 4 deniers provenant de l'imposition de 12 deniers par conduit, et 6 deniers pour les veuves, pour l'entretien de la ville. — Dépenses de : 8 francs 1 gros 6 deniers pour conduire à Nancy six cents livres de métal pour faire des pièces de campagne; 55 francs 5 gros pour le luminaire de la grande église paroissiale; 75 francs pour un muid de vin de Bourgogne donné à M. de Montreuil, bailli de Vosges, pour sa bienvenue; 8 francs à Henri, de Mirecourt, pour avoir soigné les pestiférés; 58 francs pour réparation du Tripot; 18 gros pour deux pots de vin qui furent donnés aux curés et enfants prêtres de Mirecourt, pour avoir fait une procession jusqu'à Vroville; 4 gros à Laurent Duvoyaux, pour avoir chassé, de Mirecourt, des pauvres mendiants qui n'étaient pas de la ville; 3 gros pour avoir nettoyé les ordures et immondices qui se trouvaient sur les murailles de la ville, lorsque la bourgeoisie voulut entrer en garde; 13 gros pour une broche de fer pesant six livres, pour mettre à la jalande de la porte du Pont; 2 francs 8 gros pour une bande de fer mise au guichet de la porte de Mattaincourt; 6 gros donnés à un messager de Nancy envoyé à Mirecourt par S. A. pour inviter les bourgeois à se trouver aux États de Nancy; 3 gros pour avoir fait rédiger un arrêté au sujet de la contagion régnante dans les environs de Mirecourt; 96 francs 11 gros 8 deniers pour fagots et chandelles fournis, par ordre du bailli de Vosges, aux caporaux chargés de la garde de la ville de Mirecourt, durant les troubles; 167 francs, tant pour l'habillement que pour la solde des dix soldats élus de la ville de Mirecourt, pour aller devant Jamalz (Jametz), au service du duc de Lorraine. — Claude Petitgout livre cent soixante livres de poudre d'arquebuse au receveur de la ville de Mirecourt, pour être distribuée aux gardes et portiers de la ville. — Total des recettes : 1,422 francs 9 gros 12 deniers; — des dépenses : 1,299 francs 2 gros 6 deniers.

CC. 9. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1591. — Comptes des fruits, profits, rentes, émoluments, revenus, ainsi que des dépenses de la ville de Mirecourt, rendu par Jean Grosjean, mayeur. — Recettes de : 140 francs de l'entanneux; 35 francs 4 gros du mutaige; 330 francs du four banal; 25 francs des petits fours; 28 francs 6 gros de l'embanie de Niracourt et de La Petite Praye; 4 francs de la location de la chambre de dessus l'horloge; 25 francs 6 gros du cierge bénit; 152 francs 10 gros provenant de la vente de cent-vingt pieds d'arbres; 2,299 francs 9 gros provenant des deniers offerts par la bourgeoisie de Mirecourt; — huit cent soixante-six livres de poudre versées dans les magasins de la ville, laquelle fut ensuite distribuée aux soldats chargés de la garde de la ville et de ceux au service du duc de Lorraine. — Dépenses de : 3 francs, au profit du duc de Lorraine, pour les fossés de la ville; 1 gros pour la rente annuelle due à S. A. pour une fenêtre en la grosse muraille derrière la maison où étaient les écoles, à la rue Basse; — 12 gros à Jean Regnauld, hôtelain au faubourg de la porte dite de Poursas, pour le souper d'un religieux revenant de Besançon, qui donne avertissement de quelques attentats et surprise prétendue sur la ville de Mirecourt; — 19 francs pour avoir conduit, par l'ordonnance du bailli, plusieurs pionniers au siége de Stenay; — 207 francs 7 gros 8 deniers à Urbain Villemin, cirier à Mirecourt, pour quatre cent cinquante-trois livres de chandelles pour le corps de garde; — 60 francs 6 gros pour le luminaire de l'église; — 12 francs pour seize pots de vin pour les communiants, tant au jubilé fait en

mars que pour le jour de Pâques; 15 francs 10 gros 8 deniers pour avoir fait neuf mille quatre cent cinquante-huit fagots dans les bois de la ville, pour être employés aux fortifications de la ville de Mirecourt, pour la garde qui se faisait; — 842 francs 6 gros prêtés par les bourgeois de Mirecourt à Mme de Montreuil, pour la rançon de son mari, bailli de Vosges, lequel était prisonnier en l'armée ennemie. — Total des recettes : 3,084 francs 2 gros 8 deniers; — des dépenses : 2,560 francs 11 gros. — Contre-compte joint.

CC. 10. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1592. — Compte rendu des recettes et dépenses de la ville, par Nicolas Dombasle, mayeur de Mirecourt. — Recettes de 187 francs pour l'entanneux; — 35 francs 4 gros pour le mutaige; — 330 francs pour le four banal; — 28 francs pour les petits fours; — 26 francs pour le cierge bénit; — 944 livres 7 gros 2 deniers provenant des deniers offerts par les bourgeois de la ville, à raison de 12 deniers par chaque conduit par semaine; — 211 francs 3 gros provenant du reliquat des comptes pour les levées faites pour la fortification de la ville, en 1591; — 41 francs provenant du reliquat de compte pour la fourniture d'une porte de fer dressée à la porte de la ville, tirant vers Poursas (porte de Poussay); — 30 francs 10 gros, pour la réparation d'un pan de muraille, derrière la maison de Jean Ferry; — vingt-deux livres de plomb, provenant des vieilles fenêtres de l'église de Mirecourt; — cinq mille six cent-six fagots livrés aux gardes de la ville. — Dépenses de : 60 francs accordés aux frères mineurs de Mirecourt pour avoir prêché à l'église paroissiale pendant la sainte quarantaine; — 6 gros 8 deniers pour dépense du comptable le jour qu'il alla vers le baron d'Haussonville, bailli de Vosges, pour obtenir l'exemption de 36 écus imposés par le prévôt; pour achat des bœufs et chariots pour l'achèvement des fortifications de la ville, ensuite d'une réunion sous les grandes halles, du 26 avril 1592, dans laquelle il fut arrêté : que l'on ferait vider le devant de la porte de Mattaincourt, et qu'on établirait un pont levis à la poterne de ladite porte, afin de prévenir les surprises et invasions de l'ennemi; — achats de hottes et civières pour vider les fossés de la ville; — réparation à la tour Arcenach; — 3 francs 4 gros pour porter une lettre au marquis (?) venant du bailli, au sujet de l'exemption de fournir des chevaux pour l'artillerie qui était devant Coiffy, pour l'amener à Montigny et les conduire devant Château-Vallois; — 60 francs pour deux pièces de vin clairet présentées à M. d'Haussonville, bailli de Vosges; — réparation du pont de la porte de Mattaincourt et du pont levis de ladite porte; — 180 francs pour chandelles délivrées aux gardes de la ville. — Ordre du duc de Lorraine à la ville de Mirecourt, de fournir trente soldats pour conduire devant Saverne; ils devront suivre le drapeau du capitaine Clerc; au lieu de trente soldats que l'on devait fournir, il a été résolu que l'on n'en fournirait que dix, pourvu qu'ils soient équipés et armés d'arquebuses; reçu du capitaine Clerc des dix hommes armés. — Ordre donné par M. d'Haussonville., pour fournir quarante soldats armés, équipés et munis de poudre et de mèches, pour se rendre à Vroville, sous les ordres du capitaine Page qui avait ordre de les recevoir; il leur a été enjoint par cet ordre d'y être dans les vingt-quatre heures, à peine d'être punis corporellement, pour être de là conduits à Saverne; liste desdits soldats. — Total des recettes : 3,000 francs 6 gros 2 deniers; — des dépenses : 5,659 francs.

CC. 11. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1599. — Compte rendu par Claude Frichelet, mayeur de Mirecourt, des recettes et dépenses de la ville. — Recettes de : 4 gros des hoirs de Jean Husson, de Mirecourt, qu'ils devaient sur l'ouvroir dit Phulpin, situé près de la porte dite du Pont, lequel appartenait à la ville; — 240 francs du droit d'entanneux; — 40 francs du droit de mutaige; — 350 francs du four banal; — 1,458 francs 17 gros 8 deniers provenant du restant de la vente de coupe de bois; — 30 francs 7 gros 8 deniers du cierge bénit; — 200 francs de la location du jeu de paume; — 100 francs pour le droit de bourgeoisie de Daniel Urbain, orphelin, né à Saint-Nicolas; — 100 francs pour le même droit de Jean-Gras-Boyel Rouyer, né à Remoncourt; — 20 francs pour l'amodiation de la halle; — 1,243 francs 9 gros 8 deniers provenant des receveurs des bailliages à qui le bailli de Vosges avait adressé mandement pour lever, en leur office, une somme de 2,000 francs accordée par S. A. à la ville de Mirecourt, pour l'aider à rembourser la somme qu'elle avait payée à Cornuat, de Troyes, savoir : le receveur de Dompaire, 404 francs 4 gros; celui d'Arches, 300 francs; celui de Bruyères, 358 francs 8 deniers; celui de Darney, 81 francs 5 gros, et celui de Mirecourt, 100 francs. — Dépenses de : 103 francs 4 gros 8 deniers, pour réparation et entretien de l'église, de la chapelle du cimetière; — 150 francs pour les gages d'une année, au Régent d'école; — 67 francs 10 gros pour réparations faites à la muraille près du grand pont; — 84 francs pour la refection du petit pont près de la

porte du Pont; — 352 francs 8 gros 4 deniers pour les réparations faites au pont devant la porte de Poussay, et 86 francs pour les réparations faites au pont de la porte de Mattaincourt; — 55 francs pour une queue de vin de Saint-Urbain, présentée au bailli en reconnaissance de ses faveurs pour la ville; — 7 francs 1 gros 8 deniers pour quatre pots et trois chopines de vin, présentées à M. de Mainbourg, maître aux requêtes, étant à Mirecourt; — 3 francs 6 gros à Jean Clerc, de Mirecourt, pour avoir conduit, avec son cheval, la duchesse de Brunswich, venant de Bourgogne et allant à Nancy; — 1,700 francs délivrés au sieur Charles Cornuat, marchand à Troyes, à valoir sur une somme de 2,000 francs dont la ville de Mirecourt lui était redevable, en vertu d'un décret rendu par S. A., le 18 janvier 1697. — Total des recettes : 4,691 francs 7 gros 1 denier; — des dépenses : 4,177 francs 7 gros 10 deniers.

CC. 12. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1600. — Compte des droits, fruits, profits, rentes et revenus appartenant aux bourgeois et habitants de Mirecourt, tant en deniers ordinaires qu'extraordinaires, ensemble la dépense que Demenge Mordaigne, mayeur audit Mirecourt, taille et représente par devant MM. les mayeur, commis et habitants dudit lieu. — L'entanneux et droits en dépendant appartiennent à la ville. D'après ce droit, chaque pièce de drap, vendu en gros, est payé 2 caroli, moitié à S. A. pour le droit de vente et moitié à la ville pour l'entanneux; le drap qui se vend à l'aune doit 2 deniers; la laine, fer, brésil, couperose et autres marchandises semblables doivent 100 francs 20 gros; la ville a le tiers contre S. A. pour les deux tiers; chaque marchand exposant sa marchandise aux jours de foires et marchés paient, ceux de Mirecourt, 1 denier 1 obole: les forains 10 deniers; les marchands de Mirecourt, Mattaincourt, Vaudémont, Hymont, Villers, Ahéville, Juvaincourt, Oëlleville, Botlaincourt, Poussay, Gugney, They-sous-Vaudémont, Fourcelles, qui sont francs, doivent chacun 3 deniers; ceux qui amènent des planches audit Mirecourt paient, pour le char, 15 deniers, pour la charette, 8 deniers partageables; des 15 deniers, 12 à S. A. et 3 à la ville, et des 8 autres deniers, 6 à S. A. et 2 à la ville; chaque char, chargé de vin, doit 30 deniers, dont 8 deniers pour droit de vente, et chaque charette 15 deniers, où S. A. prend 4 deniers contre la ville; ceux qui viennent quérir ou charger blé pour vendre paient 15 deniers pour le char, où la ville a 3 deniers contre le fermier des rentes appartenant à S. A.; 7 deniers 1 obole pour la charette, où ladite ville prend semblablement le quart; ceux qui vendent des bestiaux, excepté ceux des villes et villages nommés, ensemble les prélats, gens d'église, gentilshommes, nobles, officiers et autres privilégiés, paient 8 deniers du cheval roussin, 8 deniers de la poultre (jument), 4 deniers du bœuf et noixon (jeune veau), 8 deniers de la vache et genisse, 4 deniers du porc, et de la truie 2 deniers, et de la brebis 1 denier. Ledit entanneux a été laissé pour la présente année à Bastien Vernier, pâtissier à Mirecourt, pour la somme de 275 francs. — Le droit de mutaige (transport) a été accordé pour trois à Claudin Honoré pour 130 francs pour les trois ans; — les fours bannaux rapportent 260 francs; — déclaration des bois communaux de la ville de Mirecourt qui sont : le bois de Seménaulmont, contenant deux cent cinquante-quatre arpens; le bois d'Autreux, contenant trente-huit arpens; le bois du Haut de Joly, cent soixante-six arpens, deux omées; le bois de La Rappe Boyard, contenant treize arpens; le bois des Petits Jardinels, dix arpens trois quarts; le bois des Grands Jardinels, quarante-six arpens et demi; le bois de Thauney, deux cent vingt-quatre arpens sept quartes et demi; lesquels bois montent à sept cent cinquante-trois arpens quatre omées; — les petits fours rapportent 31 francs; — les embanies de Mirecourt et de la Petite Praye rapportent 36 francs; — le cierge bénit 31 francs 8 gros 4 deniers; le jeu de paume 200 francs; — le Saulcy derrière La Oultre 30 francs; — Les entrées de ville ont rapporté 77 francs 6 gros; la recette en deniers extraordinaires provenant des appellations vidées à Mirecourt en cette année ont été de 46 francs 6 gros; — la poirière à sable a rapporté 6 francs: la halle et place pour les sauniers, 20 francs; les amendes de mesus dans les bois 13 francs; la recette générale en denier monte à 1,286 francs 8 gros 3 deniers; la recette en vin à trois pots; en poudre 845 livres et demie; en plomb 32 livres. — Dépenses : 3 francs 4 gros pour le gage et état du maire; 20 gros au clerc juré; 20 gros au doyen; 12 francs au procureur de ville, pour leurs gages et offices; 5 francs à Claudon Vosgien pour entretenir la toiture des murailles de la ville; 25 francs 5 gros pour le salaire de deux forestiers; 12 francs pour le gardien du troupeau des bêtes à cornes; 28 francs au curé du couvent des religieux de Mirecourt, pour deux messes hebdomadaires pour Guillemette de Choiseul, vivante dame apprébendée à Remiremont; 18 francs au secrétaire; 16 francs à celui qui conduit l'horloge de l'église; 8 francs à Antoine Tabourin pour avoir sonné les cloches pendant les processions et les orages; 150 francs aux régents d'école; — état des deniers fournis au couvent des religieux de Mirecourt, pour prédications, le tout se montant à 51

francs 8 gros; — 10 francs à Nicolas Mengin pour aller à Toul, afin de savoir s'il n'était point lépreux; 18 francs 2 gros pour lui bâtir une maison sur le chemin de Mirecourt à Ramecourt. — Dépenses pour le pavage fait à la porte de Poussay, 40 francs 9 gros et demi; réparations à la porte dite du pont de Mirecourt et celle de Mattaincourt, 84 francs 10 gros. — État du présent compte : la ville doit au maire 173 francs, il doit, en vin trois pots, en poudre 845 livres et demie et en plomb 32 livres.

CC. 13. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1601. — Compte des recettes et dépenses rendu par Demenge Margaigne, maire dudit Mirecourt. — L'entanneux a rapporté 280 francs; le droit de mutaige, 43 francs 4 gros. Ce droit est tel : tout char amenant vin à Mirecourt ou y en chargeant doit 1 gros à la ville et 8 deniers à S. A. pour la vente et 6 deniers pour l'entanneux; à ce droit est joint le banvin arrêté à 7 francs, desquels S. A. prend 6 petits florins à 10 gros pièce valant 5 francs, et les autres 2 francs viennent et appartiennent aux maire, clerc juré et doyen; lequel droit de banvin se livre sur les hôteliers et bourgeois vendant vin en détail pendant l'année, suivant le jet dressé par ledit maire et clerc juré. — Déclaration des bois communaux; — les petits fours ont produit 35 francs; les embannies 57 francs, le cierge bénit 33 francs 4 gros; — le jeu de paulme 200 francs; — les entrées de ville, 45 francs; — la recette en deniers extraordinaires, 10 francs 5 gros; la poirière à sable, 6 francs; la halle des sauniers, 20 francs. — Recette en deniers extraordinaires pour les bois vendus : le bois du Joly a produit 363 francs 5 gros; le bois de Semenaulmont 475 francs 6 gros 4 deniers; le bois de La Rappe Boyard, 70 francs 2 gros 10 deniers; état de la recette en deniers, tant ordinaires qu'extraordinaires, 1,653 francs 3 gros 10 deniers; recette en vin, cinq pots, en poudre 845 livres et demie, en plomb 32 livres. — Dépenses : 3 francs à S. A. pour l'acensement des fossés de la ville; — 3 francs aux chanoines de Darney assignés sur le pré de Biffontaine; — 12 francs 6 gros aux gouverneurs de l'hôpital; 14 francs audit gouverneur pour intérêt d'une somme de 200 francs due par la ville; — 56 francs pour intérêt d'une somme de 800 francs due par la ville; — 21 francs pour intérêt d'une somme de 300 francs; — 7 francs pour douze pots de vin pour administrer la bourgeoisie le Jeudi Saint et à Pâques; — 3 francs 4 gros aux religieux pour prédications; — 12 francs 3 gros 12 deniers pour le jeu de paulme; — dépenses pour la réparation du pont construit sur la rivière de Mauldon (Madon), proche la tour dite des Hans, 38 francs 12 gros; 90 francs pour un muid de vin de Beaune donné à M. de Marcossey, bailli de Vosges, pour sa bienvenue au retour de France. — État de ce compte : recette en deniers : 1,653 francs 3 gros 10 deniers; la dépense excède la recette de 311 francs 8 gros 13 deniers.

CC. 14. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1605. — Compte des recettes et dépenses, rendu par Jean Poirot, maire. — L'entanneux a produit 340 francs; le mutaige 35 francs; les fours bannaux, 75 francs, pour celui sis proche la porte du pont; il a été laissé pour 300 francs à Antoine Henry, qui s'est engagé, par serment, à cuire fidèlement et en personne le pain des bourgeois audit four, à distribuer les enseignes pour la cuitte dudit pain, à ne prendre que le prix et taux ancien pour la cuisson dudit pain, savoir : 1 gros par resal, mesure de Mirecourt, et pour le bichet et l'imal, à l'équivalent; à supprimer les affiches posées par les anciens fermiers pour attirer les filles et chamberrières à acheter de la pâte; à fournir, à ses dépens, tout le bois nécessaire au chauffage dudit four, ledit bois étant franc et libre à l'entrée de la ville. — Le four situé près de la porte de Poussay a été accordé pour 200 francs à Thomas Barthelémy, aux mêmes conditions. — Déclaration des bois communaux de la ville; — les petits fours ont produit 36 francs. Ils étaient établis, par permission du maire et des bourgeois, par les boulangers de la ville, dans leurs maisons; ils devaient être supprimés au bon plaisir du maire et des bourgeois, sous peine d'amende; chaque four payait 2 francs de redevance et elle pouvait être augmentée; — les embannies ont rapporté 75 francs; — le cierge bénit 36 francs; le jeu de paulme sis à la porte de Poussay a été laissé à François Meigne, de Toul, sous le cautionnement de Mathieu Marechal, vigneron à Mirecourt, pour six ans, moyennant une redevance de 200 francs; — l'usage des deux grosses tours des portes de Mattaincourt et de Pont a rapporté 3 francs; les entrées de bourgeoisie 200 francs; la recette en deniers extraordinaires, 10 francs 6 gros; la poirière à sable, 12 francs; — la halle des sauniers, 20 francs; — recettes de : 5 francs pour deux pièces de terre appartenant à la ville, lieu dit au Haut de Chenimont; — 30 gros pour l'amodiation des fossés Sous-le-Chastel joignant au petit pont; — 10 francs pour une amende prononcée contre Étienne Pidollot qui avait blasphémé; — 25 francs 10 gros 8 deniers, prix de la vente de trente quatre livres de poudre

à canon faite à plusieurs bourgeois, les 14 et 15 novembre, étant commandés en armes pour l'arrivée de S. A. et de sa famille. — Total de la recette en deniers : 1,656 francs 7 gros 2 deniers; recette en vin, neuf pots; en poudre 845 livres et demie; en plomb 32 livres; en métal de cloche 258 livres; — dépenses : 18 francs au sonneur; 32 francs 10 gros 8 deniers pour réparations à l'église; 12 gros pour la réparation des verrières; 53 francs pour la réparation des orgues; 219 francs pour l'ouverture de deux portes et de deux fenêtres dans les collatéraux de l'église; 5 francs 6 gros 8 deniers pour du vin offert au gouverneur de Nancy; — 1,300 francs pour l'achat de la place à bâtir une seconde chapelle, à l'église. — État du présent compte : la recette est de 1,656 francs et la dépense de 1,593 francs; la dépense en vin est de neuf pots, en poudre de 766 livres, en plomb de trente deux livres.

CC. 15. (Cahiers.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1607. — Compte des recettes et dépenses, rendu par George Paticier, maire. — Recettes : l'entanneux, 340 francs; — le mutaige, 33 francs 4 gros; — les fours bannaux, 747 francs 6 gros; — les petits fours, 34 francs; l'embannie de Mirecourt et de La Petite Praye, 80 francs; — l'embannie Sous-le-Chastel, 55 francs; — le cierge bénit, 35 francs 10 gros 2 deniers; — le jeu de paulme, 200 francs; — la poirière à sable de Mirecourt, 34 francs. — Touchant les entrées de ville et droits de bourgeoisie, ils ont été aussi fixés par une assemblée des bourgeois de Mirecourt, le 2 mai 1536, sous le bon plaisir de S. A. : ceux qui partiront de la ville pour s'exempter des contributions, ne pourront y rentrer sans payer la somme de 100 francs, monnaie de Lorraine; les forains ne seront reçus bourgeois de Mirecourt sans attestation de bonne vie et mœurs, prud'hommie, moyens, conservations, état, qualité pour payer son trait, et ce sans aucune exception; autrement le maire en sera responsable en son pur et privé nom; ils paieront 100 francs d'entrée et devront dire le motif qui les fait quitter leurs parents et le lieu de leur naissance; ceux de Mirecourt qui prendront femme hors le dit lieu et y rentreront ne paieront aucune entrée, s'ils sont purs de toute infamie et s'ils ont demandé préalablement la permission; — les forains qui prendront femme et s'établiront à Mirecourt ne paieront non plus aucune redevance. — Recettes de : 811 francs 6 gros 4 deniers provenant d'une vente de bois dans les forêts communales; — de 20 francs pour la halle des sauniers; — de dix pots de vin; — de 766 livres de poudre; — de 32 livres de plomb; — de 1,258 livres de métal de cloches. — Dépenses de : 6 francs que les habitants doivent au duc de Lorraine pour l'amortissement des fours bannaux; — de 3,967 francs 11 gros 6 deniers pour l'érection de la tour neuve à la porte dite de Mattaincourt; — de 100 francs pour un muid de vin offert par la bourgeoisie de la ville à M. de Marcossey, bailli de Vosges; — compte particulier pour les impôts mis sur la ville en cette année 1607, rendu par George Paticier, maire de ladite ville.

CC. 16. (Cahiers.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1608-1609. — Comptes des recettes et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par George Paticier et Nicolas Dombasle, maires dudit lieu. — Recettes : en 1608, l'entanneux rapporte 160 francs, le mutaige, 33 francs; — les fours bannaux, 475 francs; — les petits fours, 38 francs; — le cierge bénit 34 francs 11 gros 4 deniers; le jeu de paume, 150 francs; le Saulcy-Sous-le-Chastel, 19 francs; — les droits de bourgeoisie, 100 francs; — la halle des sauniers et dépendances, 26 francs; — recette en vin, douze pots; en poudre, 766 livres 10 deniers; en plomb, 32 livres; — en métal de cloches, 258 livres. — Dépenses en 1608 : 22 gros pour deux pots de vin envoyés aux Pères Cordeliers de Mirecourt qui avaient assisté à une procession générale de la bourgeoisie pour le recouvrement de la santé publique; — 97 francs pour les sonneurs de cloche; — 12 francs pour des armoiries de S. A. posées sur les tours de la porte de Mattaincourt; — 1,400 francs pour l'érection de la chapelle neuve érigée en l'église paroissiale sous l'invocation de Saint-Nicolas; — douze pots de vin; — 32 livres de plomb. — Recettes en 1609; l'entanneux rapporte 320 francs; le mutaige, 33 francs. — Déclaration des bois communaux de la ville de Mirecourt. Les droits d'entrée de bourgeoisie ont rapporté 100 francs; les recettes extraordinaires pour appellation ont été de 23 francs 6 gros; la recette provenant de la vente des bois, de 1,166 francs 3 deniers; de la halle des sauniers 26 francs 6 gros; recette de vin, un pot; de poudre, 766 livres et demie; de plomb, 32 livres. — Dépenses en 1609 : pour l'amortissement des fours bannaux, le traitement du maire, du régent d'école, des forestiers, pour intérêts de sommes empruntées à des particuliers; pour l'église paroissiale et les gages des sonneurs et des prédicateurs; pour les processions; — 7 francs pour une corde de bois pour les feux de joie en l'honneur de S. A.; — 10 francs pour la réparation des toitures des murailles de la ville; — 200 francs pour

les étrennes du bailli; — 200 francs pour rebâtir la chapelle du nom de Jésus, appartenant aux Cordeliers de ladite ville; — 244 francs pour réparation au clocher de la grande église; — 635 francs 10 gros pour la réparation des ponts. — Dépenses diverses pour les officiers chargés de soutenir, à Nancy, les procès de la ville; pour les gages des officiers, etc.

CC. 17. (Cahiers.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1610-1614. — Comptes des recettes et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Nicolas Dombasle et Georges Gerard, maires dudit lieu. — Recettes en 1610 : le mutaige 36 francs 8 gros; — les fours bannaux 175 francs; les petits fours 36 francs; — déclarations des bois communaux; — le jeu de paume a rapporté 205 francs; — la poirière à sable 72 francs; — l'entrée de bourgeoisie a été refusée au sieur Nicolas Mathieu, paulmier du jeu de paume de M. de Cazenave, qui n'a pu trouver les 100 francs qu'il devait et les sommes nécessaires pour ses traits, tailles et autres impositions; — recettes extraordinaires provenant des appellations, 3 francs; — des ventes de bois, 1,023 francs 6 gros 12 deniers; de la halle des sauniers, 22 francs; — des locations, baux et amodiation des boutiques, places et héritages appartenant à la ville; — recettes en vin, deux pots; en poudre 766 livres. — Dépenses en 1610, pour les traitements du maire, des officiers de justice, des forestiers; pour les intérêts de sommes dues à des particuliers, pour l'église paroissiale: 6 francs 7 gros pour les dépenses de la montre faite par la volonté de S. A.; — 249 francs pour cotisation de la ville pour le remboursement à S. A. des frais occasionnés par la garde de Plombières en 1609; — 3 francs à Balthazar Gerard, pour avoir approprié la ville pour la venue de Monseigneur de Vaudémont; — 56 francs 1 gros pour la réparation des verrières de l'église; — 46 francs pour les dépenses des maire et officiers qui ont assisté à l'entrée de S. A. à Nancy. — Recettes en 1614 : l'entanneux a rapporté 270 francs; — le mutaige 33 francs; — les fours bannaux 183 francs 9 gros; — les petits fours 40 francs; — les embannies de Mirecourt 70 francs; le cierge bénit 29 francs 9 gros 6 deniers; — le jeu de paume 160 francs; — les droits de bourgeoisie 100 francs; — les ventes de bois 698 francs 7 gros 6 deniers; — la halle des sauniers 22 francs. — Recettes provenant de la location des bâtiments, places et héritages appartenant à la ville; — recettes de vin, de poudre et de plomb. — Dépenses en 1614 : pour l'amortissement de la redevance due au duc de Lorraine pour les fours bannaux, pour les gages des officiers de justice, pour les maîtres d'école, forestiers, pâtres, etc.; — pour l'église paroissiale; — 2 francs 11 gros pour la réparation de la porte de Poussay; — 98 francs pour les députés de la ville à la tenue des États de Lorraine; — 753 francs 1 gros 8 deniers pour la réparation de la maison d'école; — dépenses pour les réparations aux maisons appartenant à la ville, pour les frais de poursuite des procès, etc.

CC. 18. (Cahiers.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1620-1621. — Comptes des recettes et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par François Clerc, maire dudit lieu. — Recettes : l'entanneux, 305 francs; — le mutaige 28 francs 8 gros; les fours bannaux, 70 francs; — les petits fours 36 francs. — Déclaration des bois communaux. — Les embannies ont rapporté 60 francs; — le jeu de paume 150 francs; — les droits de bourgeoisie 250 francs. — Recette en deniers extraordinaires, 4 francs 6 gros; — de la halle des sauniers, 22 francs; — recettes pour location de places et magasins appartenant à la ville; — dépenses pour l'amortissement des fours bannaux, les gages des maire et officiers, l'entretien de l'église paroissiale; pour les intérêts de sommes dues par la ville à des particuliers. — En 1621, recettes diverses provenant des locations des places, chambres et boutiques situées à la porte dite de Mattaincourt, celle de Poursas et des halles; — 14,599 francs 9 gros de l'enchère des impôts; — 50 francs de la veuve Gérard-George pour la permission qu'elle avait obtenue de boucher une fenêtre sur la cour de sa maison; — 32 francs de Didier Chevillot pour la permission qu'il obtint, le 26 mars 1621, d'élever sa maison à la hauteur des murailles de la ville, laquelle était située près de la porte de Mattaincourt. — Dépenses : 1,200 francs 6 gros pour pareille somme due à l'hôpital; — 380 francs pour la nourriture du révérend père Joseph d'Orléans, capucin, et son compagnon, pendant le temps qu'il a prêché à l'église au moment du carême; 80 francs à George Thiébault, sculpteur à Nancy, pour avoir fourni et posé du marbre; — 80 francs pour avoir blanchi la grande nef de l'église et les deux chapelles neuves; — 60 francs donnés à celui qui abattrait le Papegay; — 450 francs pour l'achat d'un pré situé au-dessous du château près du Madon, pour un champ de foire; 450 francs pour 675 livres de plomb, 140 livres de poudre et 136 livres de mèches; — 800 francs au marquis de Removille pour le nouvel an; 600 francs au sieur de Ruet, peintre à Nancy, pour avoir fait un grand tableau pour le maître autel de la paroisse, lequel

tableau a coûté 800 francs ; — 18 francs à un arquebusier de Mirecourt, pour avoir nettoyé trente corcelets et vingt-quatre mousquets qui étaient à l'arsenal de la ville ; — 1,671 francs 3 gros pour la construction de la butte que S. A. a instituée à Mirecourt ; — 71 francs 9 gros pour réparation aux murailles de la ville, à cause des bruits de guerre ; — 132 francs 2 gros pour réparation au Pont-Qui-Tremble ; — 10 francs pour avoir fait des canonnières dans les murailles et tours de la ville ; — 8,356 francs provenant des impôts payés au receveur de S. A. — Total des recettes : 19,955 francs 5 gros 1 denier ; et des dépenses, 18,498 francs 3 gros 9 deniers.

CC. 19. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1622. — Compte rendu par Claude Clerc, mayeur à Mirecourt, des recettes et dépenses de la ville. — Recettes : 317 francs 6 gros de l'entanneux, ce droit consistait en 5 sous que devait chaque bourgeois aux termes de Saint-Jean-Baptiste et de Noël ; 2 caroli sur chaque pièce de drap qui se vendait en gros et, quand elle se vendait par aune, l'acheteur devait 2 deniers, moitié à la ville et l'autre à S. A. ; les marchands de fer, couperose et autres choses semblables devaient 20 gros par 100 francs, le tiers pour la ville et les deux autres tiers pour S. A. ; tous les marchands de la ville payaient, les jours de foire, pour étalage, 1 denier ; les forains payaient le même droit, et, en plus, 10 deniers desquels la ville prenait le tiers et S. A. les deux autres tiers ; chaque voiture de planche payait 15 deniers et chaque charette, 8 deniers ; chaque voiture de vin vendue à Mirecourt payait 30 deniers, et chaque charrette, 15 deniers ; chaque voiture de blé destinée à être vendue payait 15 deniers ; ceux qui vendaient des voitures payaient pour chacune 15 deniers et 8 deniers pour une charrette. — Recettes de 1,649 francs 11 gros 8 deniers pour l'impôt extraordinaire. — Dépenses de 145 francs 4 gros 8 deniers pour le luminaire de l'église, les jours de Pâques, du Saint-Sacrement et de Noël ; — 35 francs pour les frais de celui qui avait amené le tabernacle de l'église ; — 36 francs pour vin distribué aux communiants ; — 6 francs 6 gros pour avoir peint les trois écuelles pour la quête, le petit crucifix qui est au-dessus du treillis et les armes du marquis de Removille, soutenues par deux anges au-dessus du tabernacle ; — 104 francs 5 gros pour vingt-quatre aunes de drap pour faire deux manteaux et une robe aux huissiers de l'église, du conseiller et du doyen de la ville ; 316 francs 6 gros pour dépenses faites à l'arrivée de Mme de Lorraine au mois d'avril ; 412 francs pour douze pièces de dentelles ; 70 francs pour confitures et 7 francs 6 gros pour neuf carpes, le tout présenté à ladite dame de Lorraine ; — 188 francs pour les frais des deux députés de la ville qui furent envoyés aux États tenus à Nancy ; — 104 francs 6 gros pour avoir monté six pièces de fonte et pour un moule à balle de mousquet contenant dix trous ; — 200 francs pour une queue de vin présentée au marquis de Removille ; — 875 francs pour cinq cents livres de poudre ; — 34 francs 4 gros pour chandelles fournies aux bourgeois qui montaient la garde pendant les troubles de la guerre ; — 36 francs tant pour le guet qui était au clocher que pour les tambours et fifres, dans le même temps ; — 18 francs à celui qui a entretenu les armes à l'arsenal de la ville ; — 90 francs 8 gros pour dépenses faites par ceux qui allèrent à Nancy, porter à S. A. les 15,000 francs que la ville lui avait prêtés, ensuite de son mandement du 20 juillet 1622 ; — 16 francs 6 gros pour frais de journées des arpenteurs en faisant l'abornement du finage de Mirecourt, contre celui de Mazirot ; — 2 francs pour avoir fait deux canonnières au Ravelin du Maret ; — 3,259 francs pour réparations faites aux bâtiments de la ville ; — 200 francs pour travaux de maçonnerie aux murailles et parapets du Ravelin, du guichet et de la grosse muraille ; — 375 francs pour réparations faites au grand canal allant par la ruelle Chamagne et au Guichet. — Total des recettes : 17,395 francs 10 gros 8 deniers, et des dépenses : 19,267 francs 8 gros 2 deniers.

CC. 20. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1623. — Compte rendu par Claude Clerc, mayeur à Mirecourt, des recettes et dépenses de la ville. — Recettes : 30 francs pour le droit de mutaige, lequel consistait en 30 gros dus par chaque voiture de vin arrivant ou sortant de Mirecourt, et 15 deniers par charrette ; dans ce droit était compris celui appelé vulgairement le banvin qui était arrêté à 7 francs. — État des bois appartenant à la ville de Mirecourt : le bois de Seménaulmont contenant deux cent cinquante-quatre arpents et une omée, situé sur le ban de Mandres ; le bois de Lentreux, contenant trente-huit arpents, situé sur le même ban ; le bois du Haut-de-Joly, contenant cent soixante-huit arpents, sur le ban de Mirecourt ; le bois de La Rappe-Boyart, contenant treize arpents ; le bois des Petits-Jardinels, contenant dix arpents 8 omées ; le Grand-Jardinels, contenant quarante-six arpents, et celui dit de Tanney, contenant deux cent quarante-quatre arpents huit omées et demie, sur le même

ban. — Dépenses : 130 francs pour réparation des tours de la ville, au nombre de douze; — 12 francs aux sonneurs des cloches; 289 francs pour la nourriture et l'entretien du capucin et de son compagnon pendant le carême; — 200 francs au sieur de Ruet, peintre de Nancy, restant dûs sur le tableau représentant l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie par lui fait en 1622, lequel a été mis derrière l'autel; — 107 francs 3 gros pour dépenses faites chez Georges Paticier, hotelain à la Tête d'Or, lors de la reconnaissance des bornes du haut chemin de Séménaulmont; — 157 francs pour dépenses faites chez le même, le jour de la vente de bois, et 280 francs pour une autre dépense faite le jour de l'enchère des impôts de la ville; — 2,853 francs 9 gros pour réparations aux bâtiments de la ville; 12 francs pour une cheminée de pierre de taille qui a été mise à l'antichambre de la tour du Basle; — 18 francs pour dépenses faites par le curé, le sieur Canon et le comptable quand ils allèrent à Épinal, prier l'évêque de Toul d'aller bénir le maître autel de Mirecourt. — Total des recettes : 20,680 francs 10 gros 3 deniers, et des dépenses, 20,027 francs 6 gros 8 deniers.

CC. 21. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1624-1625. — Comptes rendus par Didier Sauveget, licencié en droit, mayeur de la ville de Mirecourt, des recettes et dépenses de ladite ville. — Recettes de : 1,050 livres pour l'intérêt de 15,000 francs que la ville a prêtés à S. A.; 74 francs provenant de la vente du taureau. — Dépenses de : 150 francs pour frais faits à l'hôtel de l'Arbre d'Or, par les gens de S. A., à leur passage, au mois de mars; — 8 francs pour huit pots de vin envoyés aux couvents de Mirecourt, au retour des deux processions générales qui se firent, à cause de la maladie de S. A., afin de prier Dieu pour le rétablissement de sa santé. Le lendemain, on est averti de sa mort, on a sonné pendant trois jours et trois nuits sans interruption, et, pendant ce temps, on a célébré des services solennels; il est arrêté que l'on sonnera encore pendant trois semaines trois fois par jour et chaque fois pendant trois heures; — 800 francs donnés au marquis de Removille pour les services qu'il rendait à la ville; — 50 francs 6 gros pour dragées, confitures sèches et liquides donnés à Mme la princesse de Phaltzbourg et aux révérends pères provinciaux des Cordeliers et Capucins; — 200 francs pour deux pièces de vin et 200 francs d'argent donnés au marquis de Removille pour ses étrennes; — 16 francs à Claude Saint-Paul, peintre, pour avoir fait une carte de la ville et des faubourgs de Mirecourt; — 50 francs à ceux qui nettoyèrent les chenilles sur le finage de Mirecourt; — 115 francs à François Marchal pour avoir curé le fossé et le jardin dit des Marets; — 289 francs pour dépenses faites à l'hôtel de l'Arbre-d'Or par les mayeur, conseillers et une partie des bourgeois, le jour de l'enchère des impôts; — 96 francs pour réparations faites à la grosse muraille de la ville, entre la tour des Hans et le Gros-Ravelin; — 14 francs 4 gros à plusieurs, pour journées employées à fermer les avenues des faubourgs dans la crainte de la contagion; — 14 francs à Jean Aubry, pour avoir démoli le Pont-Qui-Tremble; — 210 francs pour faire un toit au-dessus de la porte du Pont, depuis la tour du Guet jusqu'à celle de Saint-Étienne; — 8 francs pour avoir réparé huit corcelets et trente piques; — 16 francs à Claude Mesgnien, chirurgien, pour avoir visité plusieurs malades pendant le temps de la contagion. — Total des recettes en 1624, 21,662 francs 1 gros 11 deniers, et des dépenses 17,734 francs, 2 gros 10 deniers; — en 1625, les recettes ont été de 36,990 francs 10 gros 1 denier, et les dépenses de 33,358 francs 11 gros 4 deniers.

CC. 22. (Cahiers.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1626-1627. — Comptes rendus par François Vencey, mayeur à Mirecourt, des recettes et dépenses de la ville. — Recettes de : 183 francs 9 gros pour la location du four situé près de la porte dite du Pont; 198 francs pour celui au bas de la porte dite de Mattaincourt; 198 francs pour celui de la porte dite de Poursas; 44 francs des petits fours, au nombre de onze; — 934 francs 5 gros pour la vente d'une coupe de cinquante arpents dans le bois de Séménaulmont; — 14,462 francs 6 gros, des impôts; — 250 francs de la vente d'une chenevière dépendant du moulin dit de Saint-Étienne. — Dépenses de : 126 francs pour frais faits le jour de la vente de la coupe de bois de Séménaulmont; — 166 francs 4 gros, pour les frais que le comptable et le sieur Canon firent en allant aux États-Généraux, le 1er mars; — 141 francs pour dépenses faites par les neuf gardes du corps et le carrossier de S. A., à l'hôtel de l'Arbre-d'Or, les 17 et 18 novembre, jours où S. A. est allée chasser près de Mirecourt; — 6 francs 3 gros pour six pots et une pinte de vin, présentée à M. le marquis de Gerbévillers à son arrivée à Mirecourt, le 6 août; — 36 francs pour fourniture de treillis, pour séparer l'entrée des orgues de celle de la chambre de ville; — 628 francs 11 gros pour dépenses faites par le comptable et le sieur Robert, conseiller, avec son valet pour aller, à

Nancy, plaider contre les habitants de Poussay, au sujet de la rente de 30,000 francs que S. A. devait à la bourgeoisie; — 12,000 francs pour remboursement au greffe du bailliage de Vosges qui avaient été empruntés pour le dernier prêt fait par la ville à S. A.; — 1,021 francs pour l'acquisition de la maison de Nicolas George, située au bas de la porte de Mattaincourt. — En 1625, dépenses de : 300 francs pour trois pièces de vin vieux données au baron de Freuilz, maréchal de camp des armées de S. A. en son château de Frenelz; — 600 francs au marquis de Removille pour ses étrennes, en récompense de ce qu'il avait fait décharger la ville des logements des gens de guerre; — 6 francs 3 gros pour dépenses faites chez René Malcuit, hôtellier, par le greffier de Jonvelle quand il apporta une lettre des échevins de cette ville pour donner certitude à ceux de Mirecourt au sujet de la contagion qui régnait dans les villages voisins; — 138 francs 1 gros pour dépenses faites par les sieurs Petitpain et Tournay, avocats, en allant à Nancy pour obtenir le règlement de la nourriture de la compagnie des nouvelles gardes, logée audit lieu; — 2,778 francs 14 deniers pour réparations aux bâtiments de la ville; — 5,360 francs 9 gros pour la nourriture, l'entretien et le logement de la nouvelle garde, depuis la Sainte-Catherine jusqu'au jour de la Saint-Thomas; — 7,308 francs au receveur de S. A. pour les deniers des quartiers. — Total des recettes : en 1626, 34,487 francs 2 gros 13 deniers, et des dépenses, 31,907 francs 7 gros 4 deniers; en 1627, les recettes se sont élevées à 32,997 francs 9 gros 1 denier et les dépenses à 31,594 francs 8 gros 10 deniers.

CC. 23. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1628-1629. — Comptes rendus par Claude Tournay, mayeur à Mirecourt, des recettes et dépenses de ladite ville. — Recettes de : 30 francs pour location du jeu de paume avec la chambre à côté; — 70 francs de la carrière à sable de Niraucourt; 12 francs pour celle de roches située au même lieu; 951 francs 11 gros pour la vente d'une coupe de bois de trente sept arpents, à Séménaulmont. — Dépenses de : 8 francs pour huit pots de vin donnés aux Capucins après deux processions faites au mois de juillet, pour implorer l'aide de Dieu pour la sérénité du temps; 12 francs 6 gros pour vin fourni aux communiants pendant le jubilé concédé par le bref de Sa Sainteté; — 44 francs pour rempiéter la tour située derrière l'hôtel de l'Arbre-d'Or; — 46 francs 4 gros 6 deniers pour dépenses faites à Nancy par Demenge Martin, au sujet d'un pressoir banal que l'on voulait construire à Mirecourt; — 16 francs 6 gros pour vin présenté au colonel de La Blocquerie passant avec son régiment, aux portes de la ville de Mirecourt; — 42 francs 6 gros pour vin et une perdrix, portés au logis du sieur Robert le jour que S. A. y soupa en revenant de Châlons; — 32 francs donnés pour les dépens de celui qui alla à Nancy, pour obtenir du marquis de Removille que les frais faits au sujet de la prise d'un roulier qui conduisait des armes en Savoie, sans passeport valable, soient restitués à la ville de Mirecourt. — Dépenses de : 540 francs pour un cheval donné à M. de Bassompierre; — en 1629 : 243 francs aux gardiens des trois portes de la ville, pendant le temps où la contagion régnait à Épinal, Ville-sur-Illon, Valleroy-aux-Saules, Savigny, Biécourt, Battexey, Gorhey et Hennecourt; — 1,387 francs pour la construction d'une maison rebâtie à neuf près de la porte dite de Mattaincourt; — 300 francs pour les derniers voyages que S. A. fit à Plombières, tant en allant qu'en retournant; — 117 francs 2 gros pour les dépenses du mayeur allant à Nancy, au sujet de l'union, à la cure de Mirecourt, des chapelles de Notre-Dame de Pitié et de Saint-Antoine de Padoue; — 337 francs pour pavés depuis la croix de la porte de Poussay jusqu'à la maison de Jean Robert. — Total des recettes en 1628 : 19,462 francs 8 gros, et des dépenses, 15,871 francs 11 gros 12 deniers; en 1629 les recettes sont montées à 33,545 francs 14 deniers et les dépenses à 26,982 francs 8 gros 8 deniers.

CC. 24. (Cahiers.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1630-1631. — Comptes rendus par Pierre Martin, mayeur à Mirecourt, des recettes et dépenses de ladite ville. — Recettes de : 35 francs pour la location du pré dit Sous-le-Château, contenant quatre fauchées; — 30 francs de la levée de 12 deniers faite sur chaque conduit, pour le cierge bénit; — 482 francs 4 deniers, d'une vente de bois faite le 17 octobre 1630; — 22 francs pour la location de la halle des sauniers. — État de la quantité de poudre, plomb et mèches qui se trouvaient à l'arsenal, 767 livres 10 onces de poudre; 1,205 livres de plomb et 127 livres de mèches. — Recettes en 1631 : 412 francs 4 gros faisant le dernier payement de la maison de cure vendue à Claude Grosbert en 1629. — Dépenses en 1630 : 201 francs 1 gros 5 deniers pour frais faits au sujet de la réunion de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et de celle de Saint-Antoine-de-Padoue, érigées en l'église paroissiale de Mirecourt, à la compagnie des enfants prêtres dudit lieu; — 27 francs 4 gros pour dépenses faites par un conseiller qui fut envoyé à Nancy,

vers le marquis de Removille, à l'occasion de la contagion qui régnait dans ladite ville; — défense est faite aux habitants d'aller à Mirecourt; — 52 francs 6 gros pour cloison et fermeture des avenues pendant la contagion; 600 francs pour un tabernacle; — 84 francs pour dépenses faites en allant à Nancy, vers S. A., pour la prier de faire contribuer tout le bailliage au payement des rations à fournir pour l'entretien de la compagnie de chevau-légers du chevalier de Lorraine, en quartier à Mirecourt; — 827 francs 6 gros pour l'imposition faite par la Chambre de Lorraine, de 1 sou et 12 deniers par conduit, sur tous les États, pour l'entretien des troupes d'infanterie et de cavalerie levées pour la défense du pays; — 8 francs à ceux de Charmes pour la nourriture et l'entretien d'un enfant qu'une femme prétendue morte de la contagion avait laissé près dudit Charmes; 44 francs 6 gros pour vin présenté à S. A. et aux princes et seigneurs de sa suite à son arrivée à Mirecourt; — 358 francs 2 gros pour le payement des gardes des avenues des faubourgs, depuis le 24 mai 1630 jusqu'au 2 février 1631, à l'occasion de la peste; — 975 francs 3 gros pour dépenses faites par la compagnie des chevau-légers du chevalier de Lorraine, composée de soixante maitres, depuis le 11 août 1630 jusqu'au 15 novembre suivant; — 100 francs donnés à Claude André pour un de ses chevaux qu'il avait prêté pour le carosse de S. A., lequel fut reconnu perdu par la fatigue; — 12,180 francs pour l'imposition mise par S. A. — Dépenses en 1631 : 104 francs pour laves achetées pour recouvrir la maison des Pères Capucins où étaient les loges pendant la contagion; — 25 francs 6 gros pour dépenses faites par le sieur Rollin, conseiller, en allant vers S. A. pour savoir d'Elle si les marchands de Mirecourt qui étaient à la foire de Saint-Nicolas, auraient le droit de rentrer à Mirecourt; — 39 francs pour avoir fait visiter le fils du clerc juré, soupçonné mort de la contagion, ce qui a été reconnu; — la contagion commence à assiéger la ville de Mirecourt au mois de juillet 1631; tous les bourgeois sont commandés pour garder la ville, en personne, et sans exception de qualité; — construction de loges aux Petits-Jardinels; François Boulanger va abattre la première et est poursuivi; une dépense de 7,298 francs est faite par la ville, pendant la contagion, tant pour construction de loges, fournitures de vivres aux malades mis dans ces loges, fabrication de cercueils, ouverture de fosses, etc.; — Claude Mathieu est chargé de porter les vivres aux Capucins exposés aux loges; — la ville lui donne 20 francs pour récompense de son dévouement. — Dépenses de : 440 francs pour frais occasionnés par la célébration des services pour le marquis et la marquise de Removille, morts de la peste; — 486 francs pour les trois gardes des portes et avenues des faubourgs, depuis le 3 février 1631 jusqu'au 6 mai suivant : le conseil, en considération de ce que la peste avait affligé la ville, fait des réductions à tous ses fermiers. — Total des recettes en 1630, 34,725 francs 9 gros 10 deniers, et des dépenses, 27,201 francs 2 gros 8 deniers; en 1631, les recettes sont montées à 32,807 francs 9 gros 1 denier, et les dépenses à 33,440 francs 11 gros.

CC. 25. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1632. — Compte rendu par Didier Herbel, veuve de Nicolas Frichellet, vivant mayeur à Mirecourt, des recettes et dépenses de ladite ville. — Dans les recettes figurent les locations des bâtiments, chambres et boutiques de la porte de Mattaincourt et de celle de Poussay; des cinq maisons appartenant à la ville; de quatre maisons neuves, des halles, étaux de drappiers et cordonniers. — Dépenses de : 600 francs donnés à Mme la marquise de Removille, qui avait employé son crédit pour faire exempter la ville de Mirecourt des logements militaires; — 50 francs à Jean Urbain, arquebusier de Mirecourt, ensuite de l'accident qui lui survint en levant le pont levis de la porte du Pont; 15 francs à Nicolas Pierrot pour faire le guet au clocher pendant les bruits de guerre; — 16 francs 11 gros pour chandelles fournies au corps de garde; — 96 francs à sept hommes qui furent envoyés à Nancy, pour travailler au boulevard de ladite ville; — 30 francs pour diverses dépenses faites, tant par la compagnie de chevau-légers de M. de Choiseul, que par celle des gardes du corps qui était à la suite du prince cardinal lorsqu'il allait à La Mothe, et par M. de Bouxey, envoyé à Mirecourt pour commander la ville pendant les bruits de guerre. — Diverses pertes sont occasionnées par les réductions faites par la ville, à ses fermiers, en considération de la peste de 1631. — Total des recettes, 24,686 francs 9 gros 8 deniers, et des dépenses, 25,586 francs.

CC. 26. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1633. — Compte rendu par George Hacquart, mayeur de la ville de Mirecourt, des recettes et dépenses de cette ville. — Le droit de bourgeoisie de la ville consistait en une somme de 100 francs. — Dépenses de : 154 livres pour la rente de 2,200 francs due à Jean de Poursas, sieur d'Adompt, capitaine et prévôt de Rutfen; — 568 francs 7 gros pour dentelles rares, offertes à la duchesse de Lorraine pour ses étrennes; 13 francs 7 gros pour le nettoyage des avenues de la ville pendant un

an ; 1,204 francs aux soldats de la compagnie des chevau-légers qui avaient été levés par le marquis de Bassompierre, et qui avaient reçu l'ordre de s'assembler à Mirecourt ; 27 francs à l'hôtesse de La Fleur-de-Lys et à celle du Cheval-Blanc pour dépenses faites par les soldats de la compagnie du marquis de Bassompierre ; — 31 francs 5 gros pour avoir battu le tambour pendant les bruits de guerre ; — 48 francs pour les frais de ceux qui sont allés trouver S. A. à Épinal, afin d'obtenir le délogement de la compagnie de Grandfontaine; 38 francs pour les dépenses faites à l'hôtel de la Tête-d'Or, par les soldats de la compagnie du baron de Choiseul, pendant les bruits de guerre ; — autres dépenses faites par des soldats dans les hôtels du Lion-d'Or, de la Tête-d'Or et du Cheval-Blanc ; 43 francs pour frais faits à l'arrivée des mousquetaires ; 249 francs 6 gros pour trois pièces de bon vin offertes au marquis de Bassompierre, le jour de son entrée à Mirecourt ; pour son arrivée, on fit dresser un arc de triomphe au devant de la maison du bailliage. — En 1632, il y a une peste à Mirecourt. — Dépenses de : 24 francs pour des bottines données aux Capucins qui soignaient les pestiférés que l'on avait envoyés aux loges ; 46 francs à ceux qui enterraient les malades morts dans lesdites loges ; des réductions sont faites au fermier des halles et autres, en raison de cette peste ; 23 francs pour confitures, pâtés de grives et dragées présentés à Mme de Frenel à son arrivée à Mirecourt, en considération de la donation de 4,000 francs qu'elle avait faite à l'hôpital ; 75 francs 6 gros pour trois barrières faites aux avenues du faubourg du Pont, pendant les bruits de guerre ; on fait mettre des barrières neuves sur les murailles, réparer les ponts levis des portes de Mattaincourt et de Poursas, faire une guérite au Ravelin de cette dernière porte ; 80 francs pour cinq confessionnaux pour l'église des R. P. Capucins de Mirecourt, le R. P. Provincial ayant autorisé les habitants de Mirecourt à aller se confesser dans cette église. — Le sieur Tournay, conseiller de la ville, est envoyé à Nancy, pour obtenir l'autorisation de s'imposer un jet de 4,000 francs et au sujet du procès contre Ferry Bayard. — Dépenses de : 113 francs 6 gros faite chez le bailli de Vosges à l'occasion de l'arrivée de M. Du Ovallier, beau-frère de M. de Bassompierre, lequel réclamait le cheval d'un soldat qui lui avait été pris près de Mirecourt ; — 3,147 francs 10 gros aux sieurs Rollin et Georges Gerard, commissaires de la santé, pendant la peste de 1632 ; — 1,080 francs pour le salaire du sieur Malcuit, chirurgien, pendant ladite peste. — Total des recettes, 29,832 francs 10 gros 3 deniers, et des dépenses, 29,755 francs 3 gros 4 deniers.

CC. 27. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1633. — Compte rendu par Pierre Martin, de ce qu'il a reçu et déboursé, depuis le jour qu'il fut établi en la charge de mayeur jusqu'au décès de Nicolas Foinselles, époque de la création du sieur Hacquard. — Recettes de : 1,575 francs du trésorier général des aides, pour la rente que S. A. devait à la bourgeoisie de Mirecourt d'une somme de 15,000 francs. Le comptable ne fait presque pas de recettes, vu l'insolvabilité des bourgeois, causée par la peste ; la ville est déchargée d'une somme de 1,789 francs, par S. A., en considération des malheurs causés par cette peste. — Dépenses relatives à ce fléau : il est accordé, au comptable, 12 francs par jour et 28 francs pour drogues, pour la nourriture des Capucins, au nombre de quatre, avec un valet, pour soigner les malades qui étaient aux loges. — Les Capucins partent ; on leur donne à chacun une demi-douzaine de mouchoirs de poche ; on leur fait nettoyer leur robe et leur manteau ; — 204 francs pour dix-sept resaux de blé pour faire du pain pour ceux qui étaient aux loges ; 8 francs 6 gros pour le cuire ; 24 francs 1 gros, pour 128 livres de bœuf qui sont distribuées aux malades, la veille de Noël, ensuite de l'ordre du conseil ; 30 francs pour la nourriture des chevaux de celui qui enlevait les morts. — Le 1er janvier 1633, on envoie du vin et de la viande à Jean Bolle, vu que sa femme était affligée d'hydropisie et aveuglement, survenus dans les loges ; — la veille des Rois on envoie onze livres de bœuf aux pauvres qui étaient dans lesdites loges et trois pots de vin nouveau ; 2 francs à Nicolas Didelot et son compagnon, pour avoir creusé, pendant la nuit, une fosse pour la femme Colas Friant, morte de la contagion ; on fait démolir les loges dans le mois de février 1633 ; on ramène 58 voitures de planches provenant desdites loges. Dépenses de : 68 francs 9 gros aux voituriers qui conduisaient le pain aux loges pour les pestiférés ; 42 francs à François Louis, Nicolas Le Noir et Jean de La Treux, chirurgiens à Mirecourt, pour la visite qu'ils firent sur tous les corps morts et malades au commencement de la peste de 1632 ; — 144 francs pour le restant des gages du fossoyeur pour les corps morts de la peste ; 400 francs à Hillaire Barbier, à-compte d'une plus grosse somme à lui due par la ville, pour nourriture qu'il avait fournie pendant la peste, aux enterreurs, essoureurs et autres ; 300 francs au chirurgien des loges ; — Antoine Pater reçoit 7 francs pour avoir enlevé, pendant la peste, toutes les immondices de la ville ; — 26 francs 3 gros pour parfums employés aux loges ; — construction d'une cheminée

à la loge du chirurgien; 40 francs au sieur Du Rup, sacristain, et aux sonneurs, parce qu'ils avaient sonné et carillonné les grosses cloches durant la contagion; 9 francs à Nicolas Mathieu, de Mirecourt, pour avoir gardé la porte du Pont, en remplacement du portier qui était mort de la peste; — 40 francs au fournier de la porte du Pont pour bois à lui pris pour brûler à ladite porte et parmi les rues dans lesquelles on conduisait, hors de la ville, les personnes mortes ou atteintes de la peste. — Le duc de Lorraine, en considération de ladite peste, réduit deux quartiers de la subvention. — Le cardinal de Lorraine passe à Mirecourt; à cause des bruits de guerre, les barrières de la ville sont réparées ainsi que les ponts levis; — six manœuvres de la ville sont envoyés pour travailler aux fortifications de Nancy. — Service pour l'âme de François, duc de Lorraine; — dépenses diverses pour l'entretien des soldats de la compagnie du baron de Choiseul. — Total des recettes: 18,880 francs 11 gros 8 deniers, et des dépenses, 19,635 francs 1 gros 8 deniers.

CC. 28. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1634. — Compte des recettes et dépenses, rendu par Charles Roy, mayeur de Mirecourt. — Dépenses : 112 francs au RR. PP. Hypolithe, pour sa nourriture pendant le Carême. La ville envoie trois queues de vin à Mgr de Campremy, pour ses étrennes. — On demande le délogement de compagnies d'infanterie. — Urbain, coutelier, reçoit 13 francs pour faire nettoyer les armes de la ville; 7,308 francs pour les quartiers de l'impôt pendant un an; — 188 livres pour quatre douzaines de serviettes et quatre nappes données à Mme de Campremy; — 67 livres 6 gros pour l'achat d'un diamant donné au baron de Senat, pour plusieurs services qu'il avait rendus à la ville; 26 livres pour dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de M. de Campremy; les sieurs Abram et Urbain, conseillers, sont envoyés vers le maréchal de La Force, pour lui demander le délogement d'une compagnie du régiment de Navarre. — Total des recettes : 29,224 francs 2 gros 8 deniers, et des dépenses, 28,794 francs 2 gros 2 deniers.

CC. 29. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1635. — Comptes des recettes et dépenses rendus par la veuve et les héritiers de Daniel Urbain, vivant mayeur à Mirecourt, depuis le 25 février jusqu'au 23 mai suivant. — Dépenses de : 5 francs 6 gros pour l'achat d'un resal de sel délivré aux Capucins de Mirecourt; — au sujet de difficulté entre la ville et le curé, pour les réparations à faire à l'église paroissiale; — 8 francs pour achat de douze peaux de corrion pour raccommoder le soufflet des orgues; — achat de poisson, viande, câpres, raisins de Damas, confitures sèches, dragées, écorces de citron, pour traiter le colonel Elbron, chez le gouverneur de la ville. — Le 6 mai, François dit d'Yley conduit, par ordre du mayeur, un cavalier à Épinal, vu que l'on ne pouvait passer pour aller à l'armée. — Dépenses de : 50 francs pour 100 planches achetées à Charmes pour être employées à faire un hôpital hors la ville pour y mettre les soldats malades; — 33 francs 3 gros pour quatre cents et trois quarterons de fagots pour le corps de garde; 40 francs pour réparer la barrière de la porte du Pont; — 15 francs pour réparations faites aux grilles des deux arcades du guichet; établissement d'une montée sur le Ravelin; — réparation du pont levis de la porte dite du Pont, etc. — Total des recettes : 7,220 francs 11 gros 12 deniers, et des dépenses, 7,221 francs 9 gros.

CC. 30. (Cahiers.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1636-1639. — Comptes des recettes et dépenses rendu par Nicolas Thiéry et Dominique Richard, mayeurs à Mirecourt. — Recettes de plusieurs emprunts montant environ à 12,000 francs. Le droit d'entanneux était un droit que possédait la ville, de lever, sur chaque habitant de la ville et des faubourgs, 5 sous pour l'entanneux, aux termes de Saint-Jean-Baptiste et de Noël, excepté le clergé et les nobles affranchis. — Location des fours banaux; — déclaration des petits fours; vente de bois communaux. — Le droit de bourgeoisie était de 100 francs. — Dépenses en 1638 : 291 francs pour des grains que la ville a fait prendre à Neufchâteau, pour la garnison; 609 francs pour dépenses faites au corps de garde; 80 francs pour réparations faites au four de la ville. — Dépenses en 1639 : le blé vaut 42 francs le resal, on en achète pour environ 3,000 francs pour la garnison; dépenses de : 1,200 francs pour les contributions de Nancy; 134 francs 8 gros pour un voyage fait par le comptable, à Nancy, pour rendre compte à Monseigneur Du Hallier, au sujet d'un ordre qu'il avait adressé à Mirecourt. — Total des recettes en 1638 : 21,430 francs 9 gros 7 deniers et des dépenses, 22,628 francs 7 gros 10 deniers; en 1638 : 10,729 francs 1 gros 12 deniers de recettes et 12,082 francs 1 gros 4 deniers de dépenses; en 1639 : 22,400 francs 4 gros de recettes et 22,061 francs 5 gros 4 deniers de dépenses.

CC. 31. (Cahiers.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1640-1641. — Comptes des droits, profits, revenus et rente de la ville de Mirecourt, rendus par les sieurs Husson, Henry et Adrian Moscel, mayeurs de la ville. Les recettes consistent en la perception de l'entanneux, du mutaige, de droits sur les fours, les bois, les prés, le droit de bourgeoisie; les appellations vidées à Mirecourt; les baux et amodiations de logements, les impositions ordinaires et extraordinaires, tant sur les bourgeois de la ville que sur les habitants des villages voisins. — Dépenses en 1640 : 4,400 francs pour les contributions de Nancy; 955 francs au sieur de Campremy, gouverneur de la ville de Mirecourt, pour sa subsistance, depuis le 29 mars 1640 jusqu'au 11 mai suivant, jour où il quitta Mirecourt. M. de Blishen, juge, prête une somme de 378 francs à la ville pour l'aider à payer la subsistance du gouverneur. — Des gardes de Monseigneur Du Hallier arrivent à Mirecourt, la ville paye leurs frais; dépense de 400 francs payés au sieur de Thiers, lieutenant gouverneur de la ville de Mirecourt, pour ses appointements des mois de mai et juin; il menace d'emprisonnement le comptable si on ne lui paye 1,800 francs qui lui étaient dus pour ses appointements. — Dépenses de : 1,120 francs pour les enfants du sieur de Campremy, qui prétendaient qu'on leur devait cette somme pour leurs appointements, en vertu d'un ordre de Monseigneur Du Hallier, du 26 août 1640; — 180 francs aux lieutenant et enseigne de la garnison de Mirecourt, pour leurs appointements du mois de novembre; — 60 francs aux ouvriers qui mirent en bas la coiffe de la tour dite l'Horloge; — 4,500 francs pour achat de grains pour la garnison. — Dépenses en 1641 : 2,540 francs au sieur Romyon, commissaire de S. A., ensuite de l'ordre de Monseigneur Du Hallier, du 2 avril 1641; — 1,000 francs donnés au baron de Clinchamp; — 413 francs 10 gros pour présents faits à S. A. Madame; — 130 francs pour quatre mesures et demie de vin donné au gouverneur, par ordre du conseil; — 1,600 francs au sieur Ferry, maréchal-des-logis de la compagnie de chevau-légers de Monseigneur Du Hallier, arrivée à Mirecourt, le 26 janvier 1642; — 2,154 francs à l'occasion de l'arrivée de Monseigneur Du Hallier; — 4,653 francs 7 gros 12 deniers pour 150 resaux 5 imaux de blé pour la subsistance de la garnison; 1,654 francs à M. Du Breuil, bailli de Vosges, pour pareille somme dont la ville lui était redevable pour prêt. — Total des recettes en 1640, 35,465 francs 7 gros 8 deniers; et des dépenses, 35,330 francs 11 gros; en 1641, la recette est montée à 49,099 francs 7 gros 3 deniers et la dépense à 49,883 francs 10 gros 3 deniers.

CC. 32. (Cahiers.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1642-1643. — Comptes des droits, fruits, rentes et revenus de la ville de Mirecourt, rendus par Barthélemy Rochatte, mayeur de ladite ville. — Dépenses en 1642 : 12 francs 6 gros pour réparation d'une croix d'argent pour la grande église; 258 francs pour 10 resaux de blé qui sont employés aux pains de munition pour la garnison. — Dépenses en 1643 : 90 francs pour dépense faite par le sieur Ferry, maréchal-des-logis de la compagnie du marquis de La Ferté, avec neuf cavaliers; 217 francs pour dépense faite à Mirecourt par le sieur Arnauld, commandant le blocus de La Mothe; — 26 francs pour le luminaire et le service du Roi; — 140 francs pour réparations faites au Pont-Qui-Tremble; 112 francs pour six nappes et six douzaines de serviettes données à M. Du Breuil; — 70 francs pour la construction du marnage de la tour de l'Horloge; 126 francs au sieur de La Morlière, capitaine commandant les quatre compagnies de cavalerie de Monseigneur de La Ferté, arrivées à Mirecourt, le 24 septembre 1643, pour la subsistance et le logement de ses soldats; elles y sont restées pendant seize jours; — 15 francs pour la nourriture de huit chevaux appartenant à Monseigneur de La Ferté, pendant que l'armée de M. le duc d'Enghien était à Mirecourt; 6 francs pour ouvrages faits à la citadelle et au pont levis; — 130 francs à M. Cosfin, à l'arrivée des Croattes, afin qu'ils ne commettent aucun désordre; — 2,296 francs 3 gros pour achat de deux cent huit resaux d'avoine fournis aux deux compagnies en quartier à Mirecourt; 1,235 francs pour achat de 112 resaux de blé que la ville de Mirecourt a été obligée de fournir au magasin de Nancy, par ordre de l'intendant, du 7 mars 1645; 4,325 francs à Dominique Durand, pour pains de munition par lui fournis depuis le 18 avril 1643 jusqu'au 1er mars 1644; — 390 francs pour grains que la ville a été obligée de fournir à La Mothe; 3,600 francs pour la contribution de La Mothe, pendant les mois de mars à décembre 1643; 9,480 francs pour les contributions pendant l'année 1643, et les mois de janvier et février 1644.

CC. 33. (Cahiers.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1644-1645. — Comptes des droits, fruits, rentes et revenus de la ville de Mirecourt, rendus par Barthélemy Rochatte et Philippe Du Hault, mayeurs de la ville. — Dépenses en 1644 : 224 francs 4 gros pour la dépense des gardes du marquis de La Ferté; 15 francs pour la dépense des gardes pour faire la patrouille;

41 francs pour la dépense d'une compagnie de Suédois logés à Mirecourt; 500 francs au quartier-maître du régiment de Knofki à sa sortie de Mirecourt; 384 francs au capitaine Foilz dudit régiment de Knofki, pour ses appointements pendant dix jours; 710 francs pour le prix d'un cheval et 388 francs pour linges de table achetés à Épinal, pour donner au marquis de La Ferté, gouverneur du pays; 7,470 francs pour les contributions de Nancy pendant 7 mois; — 900 francs pour celles de La Mothe pendant 3 mois; 3,543 francs pour le pain de munition à la garnison, à raison de cent rations par jour.— Les régiments en garnison à Mirecourt, en 1645, étaient : ceux de Montausier, de Batilly, de Vatincourt, de Vaudémont, trois compagnies du Grand-Maître, l'état major du régiment de Tracy et trois compagnies du régiment de Doizonville. Pour subvenir aux rations qui étaient imposées pour l'entretien de ces troupes françaises, on fait des répartitions sur les villages des offices de Mirecourt, Dompaire, Darney, sur les terres de Ville-sur-Illon, du marquisat d'Harroué, etc., pour plus de 50,000 francs. — Dépenses en 1645 : 544 francs pour les dépenses faites à Mirecourt par M. de Gombault, intendant de l'armée devant La Mothe; 81 francs au sieur de Coussi, commandant trois compagnies logées à Mirecourt, afin de retenir ses soldats; 52 francs pour trois pièces de dentelles données au sieur Perrin, commissaire général à l'armée devant La Mothe; 36 francs à plusieurs habitants pour charroyer les bagages des trois compagnies, le 5 mai; 88 francs au sieur de La Rochette, commissaire des charrois de planches devant La Mothe; 82 francs aux cavaliers du Grand-Maître pour une course au comté de Vaudémont, pour faire rentrer les contributions; 29 francs au sieur Bertrand, pour un voyage à Vrécourt pour féliciter M. de Campy; 2,100 francs au sieur Ferry, maréchal-des-logis de la compagnie de M. de La Ferté, pour les contributions de Nancy, des mois de mars, avril et mai; 32 francs pour volailles et venaison envoyées à M. de Campy, au camp devant La Mothe; 1,913 francs pour la dépense de l'etape fournie par la ville au régiment de Moutausier, arrivé à Mirecourt le 19 mai; 38 francs à Claude Eulri pour un charroi de planches fait devant La Mothe; 56 francs pour achat de douze mousquets, par ordre de M. d'Allancourt, lieutenant du Roi; 1,575 francs au sieur de Villeneuve, commandant devant La Mothe et autres; 206 francs pour meubles achetés pour mettre en la maison de M. de Campy; 728 francs pour pain fourni à la garnison pendant le mois de mai; 408 francs pour les charrois de ceux qui conduisirent une partie des bagages de La Mothe devant Longwy; 56 francs à ceux qui amenèrent à Mirecourt trois pièces de canon de devant La Mothe; 234 francs à quatre particuliers de Mirecourt, pour avoir été employés à la démolition de la forteresse de La Mothe; 6 francs pour viande achetée pour l'arrivée de M. de La Ferté, au mois de février; 1,000 francs donnés à M. de Campy, pour ses étrennes; 160 francs 3 gros pour chandelles fournies à la citadelle et aux corps de garde; 71 francs pour deux muids de vin donnés à M. de Beaulieu, pour l'obliger à faire contenir ses soldats, qui étaient en garnison à Mirecourt. — Total des recettes : en 1644, 65,093 francs 6 gros 8 deniers, et des dépenses, 68,979 francs; les recettes ont été en 1565 de : 74,691 francs 3 gros 2 blancs, et les dépenses se sont montées à la même somme.

CC. 34. (Cahiers.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1646-1647. — Comptes des droits, fruits et revenus de la ville de Mirecourt, rendus par Demenge Mathis, mayeur de ladite ville. Le 11 janvier 1646, les trois compagnies Doizonville (cavalerie) arrivent à Mirecourt pour y prendre leur quartier; elles y séjournent jusqu'au 20 mai, ce qui occasionne une dépense aux habitants de la ville et des villages d'environ 35,000 francs; — le 14 mars, M. de La Ferté arrive à Mirecourt; la ville lui fait présenter des dentelles pour une somme de 359 francs 9 gros; il y reste pendant deux jours; — dépenses de : 64 francs à M. de Campy, gouverneur de la ville de Mirecourt, pour l'obliger à continuer sa bienveillance pour les habitants; — 2,028 francs pour les ustensiles dudit gouverneur, pendant le mois de décembre 1645 et les cinq premiers mois de 1646; — 90 francs pour cinq douzaines de serviettes données audit gouverneur; 84 francs pour conduire ses bagages jusqu'à Bar; 1,225 francs au sieur Thiéry, conseiller, pour débourser à Toul, au sujet de l'affaire de Monary, et pour retirer de la conciergerie Nicolas Demangeon et Nicolas Robert, en vertu d'un arrêt de la cour du 28 juillet 1646; — 213 francs 6 gros pour dépenses faites par ces deux derniers pendant leur arrêt, par ordre dudit Monary; — 1,088 francs pour les contributions de Nancy pendant deux mois; — 50 pistoles (1,025 francs) données à M. de Campy, gouverneur de Mirecourt, pour ses étrennes, et 35 francs 3 gros à ses domestiques; 415 francs pour dépense faite par la compagnie de cavalerie du sieur de Viantaiz du régiment de M. Le Carmal, arrivée à Mirecourt le 6 décembre 1646; 2,174 francs pour la contribution de Hombourg; 2,000 francs au gouverneur pour ses ustensiles pendant six mois. — Dépenses en 1647 : — La compagnie de cavalerie du sieur de Viantaiz

arrive à Mirecourt, le 6 décembre 1646, pour y prendre son quartier d'hiver; elle est commandée par le sieur de La Chasse. — Dépenses de : 503 francs pour un quartier de la contribution de Hombourg; — 40 francs à plusieurs, pour avoir conduit les fumiers et immondices de la ruelle dite Hussenot, par l'ordre du gouverneur; — 39 francs pour le commencement des frais faits à l'occasion du procès de la tour dite de l'Horloge; — 484 francs pour la contribution de Hombourg pendant trois mois; — 431 francs pour frais et dentelles données au marquis de La Ferté à son arrivée à Mirecourt, le 27 septembre 1647. — Le marquis de La Ferté revient à Mirecourt le 4 décembre 1647, il en sort le 5, la ville fait une dépense de 182 francs pour les hommes de sa suite; — dépense de 212 francs 6 gros à Nicolas Joli, Jean Friant et autres, entrepreneurs de la démolition et réfection de la tour dite de l'Horloge; — 50 pistoles d'Espagne (1,050 francs), pour les étrennes du sieur de Campy, gouverneur de la ville de Mirecourt; 502 francs pour les contributions de Bitche, au sieur La Rose, lieutenant de ladite garnison; 10,000 francs pour l'entretien de la compagnie du sieur d'Erbigny, et 9,000 francs pour celle de Gratot. — Total des recettes : en 1646, 79,213 francs 5 gros 6 deniers; et des dépenses, 80,206 francs 2 gros 8 deniers; les recettes. en 1647, se sont montées à 56,649 francs 4 gros 12 deniers, et les dépenses à 58,433 francs 2 deniers.

CC. 35. (Cahiers.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1648-1650. — Comptes des droits, fruits, rentes et revenus appartenant à la ville de Mirecourt, par Jean Henri et Nicolas de La Salle, mayeurs de ladite ville. — Les deux compagnies de cavalerie des sieurs d'Erbigny et du baron de Gratot continuent leur quartier d'hiver à Mirecourt, avec ordre à la ville de la part du marquis de La Ferté d'y fournir des vivres; — dépenses de : 36 francs au sieur Tantimon, soldat de la garnison de Hombourg, lequel avait apporté un passeport général pour la ville de Mirecourt; — 3,060 francs pour les fourrages des compagnies de cavalerie, pendant le mois d'avril, 80 rixdals faisant 520 francs pour la contribution de Hombourg, des mois de janvier, février et mars 1648; — 396 francs pour le dernier quartier de 1647. de la contribution de Bitche; — 674 francs pour les frais faits par le sieur Saint-Arnoult et les cinquante soldats de son escorte; — 60 francs pour frais faits par cinquante mousquetaires; — 7 francs pour rafraichissements donnés à vingt soldats de Neufchâteau conduisant vingt soldats prisonniers à Nancy. — Le régiment d'infanterie du cardinal Mazarin, commandé par le sieur Danisy, lieutenant-colonel, arrive à Mirecourt, le 16 mars 1649, et y séjourne pendant trois jours, ce qui occasionne une dépense à la ville de 927 francs; le marquis de La Ferté y arrive le 18 du même mois; — le conseil fait donner 426 francs au sieur d'Allancourt, pour les bons services qu'il avait rendus à la ville pendant le passage des gens de guerre; — le marquis de La Ferté revient de nouveau à Mirecourt, le 21 juin 1649, on lui fait présent de linge et de dentelles pour une somme de 342 francs. — Dépenses de : 30 francs 8 gros pour le rachat d'un prisonnier allemand; 159 francs pour dépenses faites à l'arrivée du général major et des gentilshommes de sa suite, à Mirecourt; 227 francs pour vin et fourrages fournis aux officiers du régiment de Turenne; 15 francs 8 gros pour vin offert à Mme la comtesse de Lignéville; 308 francs au capitaine Maillefer, commandant un régiment de S. A. en quartier à Mirecourt; 497 francs pour frais faits pour un voyage à Bruxelles pour les affaires de la ville de Mirecourt; 564 francs au sieur d'Espinal, colonel d'un régiment d'infanterie arrivé à Mirecourt, le 16 septembre 1649; 84 francs pour un repas donné à Mme la comtesse de Lignéville, au logis de la veuve Renel Malcuit, où elle logeait. — Un grand nombre de dépenses sont relatives au payement des frais d'entretien du régiment de Roncourt, en garnison à Mirecourt. — Dépenses de : 896 francs pour frais faits par le comte de Lignéville, pendant le siége de la ville et citadelle de Mirecourt; 7,493 francs pour pains de munition fournis aux troupes; 1,525 francs pour bois fournis aux corps de garde. — Le 21 décembre 1649, deux compagnies du régiment de la Reine arrivent à Mirecourt, pour y prendre leur quartier d'hiver. — Dépenses de : 7,035 francs pour les appointements du sieur Vilqueny, capitaine; 5,178 francs pour ceux du major et 23,200 francs pour ceux des officiers desdites compagnies; — 13,876 francs pour les contributions de Nancy et 2,000 francs pour celles de Hombourg et de Bitche. — 56 resaux de blé employés pour pain qui fut donné aux régiments de Mazarin-Infanterie, de Nettancourt, du Tot, d'Erlat, de Traxy et autres à leur passage à Mirecourt. — En 1648, les recettes se sont élevées à : 63,723 francs 6 gros 12 deniers, et les dépenses à 62,714 francs 11 gros 4 deniers; en 1649, les recettes se sont élevées à : 101,657 francs 8 gros 3 blancs, et les dépenses à 104,568 francs 11 gros 2 deniers.

CC. 36. (Cahiers.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1652-1655. — Comptes des droits, fruits, rentes

et revenus appartenant à la ville de Mirecourt, par Nicolas Thiriet, Jean Mengin et Dominique Dugravot, mayeurs de la ville de Mirecourt. — Dépenses en 1652 de : 44 francs pour réparation faite aux vitres de la maison de la ville située près de la halle; — 1,349 francs pour dépenses faites par les soldats et officiers de l'escorte du sieur de Saint-Arnoult, arrivés à Mirecourt le 30 octobre; — 3 francs 6 gros à sept soldats qui furent employés pour lever les contributions; — 73 francs 6 gros pour deux pièces de vin présentées à M. de Massiéges, gouverneur de Mirecourt. —Le 26 novembre, la ville donne au même gouverneur une somme de 400 francs, pour qu'il fasse son possible afin d'éviter les quartiers d'hiver dont il était question; — le 22 novembre 1652, le sieur Brachet, intendant des affaires du maréchal, arrive à Mirecourt avec sa suite et y fait une dépense de 83 francs; dépense de 133 francs 5 gros 8 deniers pour la subsistance des volontaires pendant sept jours, le bruit de l'approche des armées s'étant répandu; — 66 francs pour réparations aux palissades; — 7 francs pour ouvrages faits à la citadelle; — 1,151 francs pour les appointements et ustensiles du sieur d'Allancourt; — 1,494 francs pour six pièces de vin données à M. de Massiéges, gouverneur de la ville de Mirecourt, pour ses étrennes; — 111 francs 3 gros au sieur Mélin, capitaine au régiment de la Reine, arrivé avec son escorte, le 3 janvier 1653. — Dépenses en 1654 : 7,504 francs au sieur Renaulmont, capitaine de la compagnie du maréchal de Senneterre, qui était en quartier d'hiver à Mirecourt; — 366 francs pour la dépense des valets et chevaux du baron de La Capelle; — 1,131 francs à M. de Massièges, gouverneur, pour ses ustensiles; 14,220 francs au sieur de Saint-Arnould, pour les dépenses de ses soldats; — 74 francs pour dépenses faites par le prévôt de la connétablerie de Nancy, envoyé à Mirecourt par ordre du maréchal, pour informer sur le meurtre du baron de La Capelle-Guidon; — 18 francs à Jean Vautrin pour avoir peint les armes de Mme la maréchal de Senneterre, pour faire ses services et obsèques; les cloches sont sonnées pendant huit jours; — 161 francs pour réparations faites aux murs du cimetière de La Oultre; — 361 francs pour réparations faites à la toiture et au clocher de l'église; — 480 francs pour vin muscat donné, au nom de la ville, au maréchal de La Ferté; — 143 francs pour dépenses faites par le marquis de Clerembeau et le chevalier de Manicamp, arrivés en quartier d'hiver à Mirecourt, le 7 décembre 1654; — 184 francs pour 28 resaux de blé employés pour les pains de munition; — 35 francs pour réparation de la tour criminelle, par ordre du gouverneur; 2,400 francs faisant 100 pistoles au marquis de Clérembeau, lieutenant des gendarmes, pour un mois de sa subsistance; 30 francs au sieur Didier-Martin, doyen de la chrétienneté de Jorcey, curé de Mirecourt, pour le luminaire des services de Mme de La Ferté, dans l'église des Cordeliers de Mirecourt. — Dépenses en 1655 : 5,200 francs pour les appointements du marquis de Clérembeau, à raison de 100 pistoles par mois; — 5,232 francs faisant 218 pistoles, au chevalier de Manicamp, enseigne des gendarmes, pour ses appointements et ustensiles; — 163 francs pour deux douzaines de serviettes et deux nappes données au même de Manicamp; 49 francs 6 gros au sieur de La Mothe, fourrier des gendarmes, pour onze jours de ses appointements, et 27 francs pour une pièce de dentelle qui lui fut offerte par la ville; — 11,088 francs 7 gros pour la contribution de Nancy, suivant le traité fait avec M. Gosselin, trésorier général des finances de Lorraine; 4,800 francs au sieur de Boisseleau, gouverneur de la ville de Mirecourt, pour ses ustensiles pendant un an; — 842 francs au sieur d'Allancourt, lieutenant du Roi à Mirecourt, pour ses ustensiles; — 237 francs au sieur de La Blanchardière, lieutenant, en garnison à Mirecourt, pour le restant des ustensiles; 360 au sieur de Saint-Aubin, enseigne de la garnison, pour les ustensiles de quarante soldats pendant trois mois; — 227 francs pour dentelles présentées par la ville, au sieur Brachet, intendant de la maison du Maréchal de La Ferté. Des gendarmes sont envoyés, à plusieurs reprises, pour forcer le comptable à payer le quartier d'hiver. — Dépenses de : 1,310 francs pour dentelles présentées, par la ville de Mirecourt, à Mme la Maréchale, à son arrivée à Nancy; 113 francs pour deux pièces de dentelles, l'une envoyée à Mme l'intendant et l'autre à Mme Despilliers; le mayeur de Mirecourt et le sieur Salomon sont détenus prisonniers à Bitche pour contributions dues par la ville; — le sieur Blistein, avocat, est envoyé en cette ville pour les faire libérer; on leur donne ensuite 120 francs pour les indemniser de leur arrêt. Ils sont restés prisonniers depuis le 13 juin jusqu'au 23 juillet, ce qui cause une dépense de 2,040 francs à la ville de Mirecourt. — Dépenses de : 42 francs 6 gros pour l'arrivée de M. de Saint-Arnoult, le 11 septembre 1655; — 32 francs pour avoir conduit à Nancy les meubles de M. de La Blanchardière, par ordre du gouverneur; — 15 francs 6 gros pour réduction au sieur Robert, locataire de la maison du jeu de paume; — le Maréchal de La Ferté arrive à Mirecourt le 17 novembre 1655; — M. de Malaincourt envoie sept cavaliers de Bitche pour forcer la ville de Mirecourt à payer les contributions de guerre; — dé-

penses de : 1,200 francs faisant 50 pistoles données au gouverneur pour ses étrennes; 500 francs pour frais faits au sujet de la prise des chevaux de ceux d'Igney, pour payement de contributions; 443 francs pour chandelles fournies au corps de garde, pendant treize mois. — Total des recettes en 1654 : 46,121 francs 5 gros 12 deniers, et des dépenses, 46,732 francs 8 gros 5 deniers; recettes en 1655 : 61,981 francs 1 blanc, dépenses, 63,184 francs 6 gros 6 deniers.

CC. 37. (Cahiers.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1656-1657. — Comptes des droits, profits, revenus et rentes de la ville de Mirecourt, rendus par Claude Urbain, mayeur de ladite ville. — Dépenses en 1656 : 28 francs au sieur Saint-Aubin, enseigne de la garnison, pour ses ustensiles pendant un mois; 50 francs au sieur Des Fosses, major, pour le même sujet; 219 francs au sieur d'Allancourt, lieutenant; 475 francs au marquis Du Marivault, capitaine, pour ses ustensiles pendant un mois; — 81 francs pour la fourniture du pain de munition pendant dix-neuf jours du mois de février; — 7,500 francs à M. de Boisseleau, gouverneur de Mirecourt, pour les 300 pistoles à lui promises, en reconnaissance des soulagements et faveurs qu'il avait eues pour la ville; — 167 francs 4 gros pour dentelles et vin présentés à Mme de Brinon à son arrivée à Mirecourt; — 93 francs 6 gros pour les dépenses d'un voyage fait à Nancy par le comptable, pour racheter les vaisseaux de l'église qui avaient été engagés du temps du mayeur Durand; — 65 francs pour dépenses faites par les gardes du Maréchal; — 510 francs pour le second payement de la quote-part de la ville pour la contribution de Linchamp; — 2,068 francs à Louis Gérard, inspecteur des contributions pour la quote-part de la ville pour les garnisons de Bitche, Hombourg et Mussy, pendant six mois; — 400 francs donnés à M. de Boisseleau, gouverneur de la ville, parce qu'il avait fait obtenir et remettre le prix du sel à 10 gros 8 deniers, au lieu de 1 franc qu'il se vendait; — 79 francs pour dépense faite par le sieur de Montagnac et les vingt-six chevaux qu'il conduisait pour le service du Maréchal; — 152 francs pour les services que la ville fit célébrer pour Nicole, duchesse de Lorraine; — 24 francs pour vin présenté au marquis de Rave, capitaine, à son arrivée à Mirecourt, pour y prendre son quartier d'hiver; 1,288 francs pour 50 pistoles d'Espagne données à M. de Boisseleau pour ses étrennes; — 18 francs pour trois grandes échelles et une quatrième pour la tour dite des Pigeons; — 291 francs pour bois fournis aux corps de garde pendant les mois de novembre et décembre 1657; — 361 francs pour deux pièces de toile présentées à Mme de Boisseleau, afin de l'obliger à soigner les affaires de la ville; — 2,800 francs au sieur de Boisseleau, gouverneur, pour ses ustensiles pendant sept mois; — 377 francs pour chandelles fournies aux corps de garde; — 200 francs au sieur Guillaume, conseiller, pour dépenses qu'il avait faites, étant prisonnier à Bitche, pour les contributions de la ville; — 18 francs pour réparations faites aux fenêtres de l'église de La Oultre; — 308 francs pour dépense faite par cent trente soldats arrivés à Mirecourt le 5 mai 1657, ensuite de l'ordre du Maréchal de La Ferté, du 29 avril précédent; — 441 francs pour frais de délogement de trois compagnies de cavalerie du comte de Ducras; — 358 francs pour loger les cinq du sieur Coisselin; 96 francs pour le logement de trente soldats de M. le Landgrave de Hesse. — Dépenses en 1657 : 2,400 francs donnés à M. de Boisseleau, gouverneur, par ordre de la bourgeoisie; — 1,250 francs pour la subsistance des gendarmes pendant le mois de mars 1656; — 473 francs pour dentelles et vin présentés au gouverneur à l'arrivée de M. de Ray, son frère, et du sieur de Belcastel; — 2,500 francs pour la contribution de Nancy, pendant deux mois; — les sieurs Saint-Aubin et d'Allancourt sont toujours en quartier d'hiver à Mirecourt; — 16 francs pour conduire à Nancy, sur une charette, les chiens du gouverneur; — 100 francs pour dentelles présentées à Mme la Maréchale et à Mme la comtesse de Brinon pour leurs étrennes, le 1er janvier 1657. — Total des recettes en 1656 : 51,089 francs 14 deniers et des dépenses, 51,400 francs 10 gros 14 deniers; en 1657, les recettes se sont montées à : 62,058 francs 10 gros 14 deniers, et les dépenses à 62,056 francs 11 gros 14 deniers.

CC. 38. (Cahiers.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1658-1660. — Comptes des droits, profits et revenus de la ville de Mirecourt, rendus par Claude Alba et François Drouillot, mayeurs de ladite ville. — Dépenses en 1658 : 116 francs pour une barrière neuve à la porte de Poussay; — 1,400 francs au sieur de Boisseleau, gouverneur de Mirecourt, pour l'ustensile de dix soldats pendant deux ans; — 20 francs pour une casaque au chasse-coquin; — 105 francs pour sept toises de murailles faites à neuf près de la tour dite Hussenot; — 2,135 francs 5 gros pour la contribution de Bitche, Hombourg et Linchamp, pour les trois derniers mois de 1658; — 250 francs pour réparation au Pont-

Qui-Tremble; — 300 francs pour l'achat de douze fusils pour les corps de garde. — Dépenses en 1659 : — 153 francs pour dentelles offertes à Mme de Boisseleau à son départ de Mirecourt pour aller en France, le 7 juillet 1659, en considération des services qu'elle avait rendus à la ville; — 2,683 francs 4 gros pour la contribution de Bitche, Hombourg et Linchamp, pour les six premiers mois de 1659; — 33 francs pour huit pains de sucre donnés à Mme d'Allancourt, à son arrivée à Mirecourt, afin d'avoir sa bonne considération; — 12 francs à Jean Grodidier, vergier de l'église, pour avoir sonné les *Ave Maria* pendant une année; — 75 francs pour le logement d'un capitaine blessé, de l'armée de M. le comte de Lignéville; — 17 francs 6 gros au sieur Callot, avocat à Nancy, pour avoir servi de procureur pour la ville de Mirecourt; — 4,583 francs pour les six derniers mois de l'année 1659, pour les contributions de Bitche, Hombourg et Linchamp; — 76 francs pour le luminaire du service du prince Ferdinand; — 7,650 francs à M. de Boisseleau, gouverneur, pour les 300 pistoles à lui fournies pour le quartier d'hiver, ensuite de la délibération de la bourgeoisie du 23 décembre 1659; — 267 francs pour l'achat de vingt-sept pièces de bois, pour les réparations de la halle de Mirecourt. — Dépenses en 1660 : — M. de Boisseleau est toujours gouverneur de la ville de Mirecourt, et reçoit, pour ce motif, 400 francs par mois pour ses ustensiles; — 100 francs au R. P. Martin, de Condé-Custon, pour ses sermons pendant l'Avent et le Carême; 40 francs pour dépenses faites par le sieur de Saint-Arnoult et son escorte, arrivés à Mirecourt le 20 avril 1660; — 20 francs pour dépense faite par M. de La Val, cousin de M. de Boisseleau; — 21 francs 4 gros pour vin présenté au marquis de Bassompierre à son arrivée à Savigny, dans le mois de juin; — 52 francs 10 gros pour vin vieux, levreau et confitures sèches envoyés au prince François de Lorraine, évêque de Verdun, étant à Saint-Menge. — Les vaisseaux de l'église de Mirecourt sont toujours entre les mains de Nicolas Regnault, hôtelier à Nancy, pour sûreté d'une somme de 800 francs que la ville de Mirecourt lui devait; — 102 francs au sieur de La Soulize, lieutenant en la compagnie du marquis de Rave, en quartier à Mirecourt, pour un voyage par lui fait à Nancy, afin de faire déloger la cavalerie; — 216 francs 2 gros pour frais d'un voyage fait à Bitche par le comptable et un conseiller, pour faire la révérence au prince Charles; on lui présente des dentelles, de la toile, ainsi qu'au sieur de Rommécourt, son gouverneur, pour une somme de 535 francs; — 128 francs 3 gros pour les services de la princesse de Phalsbourg; — 53 francs 6 gros pour vin, hypocras et gibiers envoyés au marquis de Bassompierre, pour ses étrennes, en son château de Savigny. — Total des recettes en 1658, 58,729 francs 6 gros 12 deniers, et des dépenses, 59,703 francs 2 gros 10 deniers; — recettes en 1659 : 56,565 francs 11 gros 10 deniers; dépenses, 60,443 francs 11 gros; — recettes en 1660 : 40,703 francs 6 gros 4 deniers; dépenses, 42,380 francs 9 gros 12 deniers.

CC. 39. (Cahiers.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1661-1663. — Comptes des droits, rentes, profits et revenus de la ville de Mirecourt, rendus par Lambert, Chrétien et Mansuy Ballot, mayeurs de ladite ville. — Dépenses en 1661 : 8 francs à Jacquemin Berly, maçon, pour réparations faites à la citadelle. — Le sieur de Vermont est gouverneur de la ville de Mirecourt en remplacement de M. de Boisseleau. — Dépenses de : 66 francs 7 gros pour vin et autres denrées présentées au prince François à son arrivée à Mirecourt; — 83 francs à Claude Alba, pour dépense faite en son logis par le carrossier de M. de Lisbonne. — Le sieur d'Outrancourt force la ville au payement de la seconde partie du million imposé par S. A. : on avait déjà payé 1,965 francs; — 14 francs à François Perrin, cabaretier à Dompaire, pour vin par lui fourni aux frères de M. de Vermont, gouverneur de la ville de Mirecourt; — 300 francs au receveur de Mirecourt pour la part de la ville, ensuite d'un arrêt de la Cour, en faveur du sieur de Silly et autres, et des prisonniers des communautés de l'office de Mirecourt, pour les contributions de Bitche; — 265 francs pour 20 écus sol donnés à M. de Serinchamp, premier gentilhomme de S. A., pour l'obliger d'avoir la ville en recommandation; — 45 francs 9 gros pour dépenses faites par un huissier de la Chambre des Comptes de Lorraine, en venant contraindre la ville de Mirecourt pour le travail de démolition des fortifications de Nancy. — Des gardes arrivent à Mirecourt pour contraindre la ville à payer le restant de ce qu'elle devait pour la contribution du million. — Dépenses de : 519 francs au sieur Du Bois, commissaire à la recette des deniers pour la démolition de Nancy; — 192 francs 2 gros 8 deniers pour dépenses faites chez François Droullot le jour de l'arrivée de S. A., le 14 septembre 1661; — 450 francs pour la démolition des fortifications de Nancy. — Dépenses en 1662 : 50 francs à Claude Paris, au nom du sieur Chevalier, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas érigée en la chapelle du cimetière de Mirecourt dit La Oultre; 106 francs pour les frais d'un

voyage fait à Bar par Claude Denizot, greffier du conseil, pour faire la révérence à S. A. ; — 75 francs pour un présent donné au prince de Vaudémont; — 250 francs donnés à M. de Serinchamp, écuyer et maître d'hôtel de S. A., en considération des services qu'il avait rendus à la ville ; — 150 francs pour la construction de deux ponts levis de la porte de Poursas. — Dépenses en 1663 : 12 francs 9 gros pour l'expédition d'une requête au sujet des préséances pour la procession de l'Octave de Saint-Sacrement ; — 600 francs pour réparation du bastion de la porte de Poursas ; — 48 francs à Claude Ferry et autres pour avoir conduit les bagages du duc à Pont-à-Mousson ; — 11 francs 3 gros à Nicolas, maréchal, pour avoir ferré les chevaux de S. A.; — 36 francs aux sonneurs qui sonnèrent pendant six semaines pour le décès de S. A. Mme et 38 francs pour ses services ; — 68 francs pour sucre, olives et anchois donnés pour étrennes au marquis de Bassompierre, bailli et gouverneur de la province de Vosges ; — 372 francs au sieur Saint-Vallier, brigadier d'une compagnie de chevau-légers de S. A., commandée par le sieur Du Plessis ; — 2,415 francs au sieur de Vermont, gouverneur de la ville de Mirecourt, pour ses appointements ; — 23 francs à Nicolas de La Fosse, pour pain fourni pour la nourriture des ours de S. A. — Total des recettes en 1661 : 15,105 francs 11 gros 10 deniers ; des dépenses, 16,322 francs 7 gros 12 deniers ; — recettes en 1662 : 15,547 francs 5 gros 6 deniers; dépenses, 15,646 francs 8 gros 12 deniers ; — recettes en 1663 : 12,201 francs 6 gros 8 deniers ; dépenses, 12,068 francs 2 gros 4 deniers.

CC. 40. (Cahiers.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1664-1666. — Comptes des droits, rentes, profits et revenus appartenant à la ville de Mirecourt, rendus par Jacob Viriot, François Bayard et Pierre François, mayeurs de ladite ville. — Dépenses en 1664 : 149 francs, dont 141 francs pour le prix d'une pièce de vin de marque ; 6 francs pour une poignée (queue) de morue et 12 francs pour un cent de harengs donnés au R. P. Courtois, prédicateur ; — 303 francs 4 gros pour trois muids de vin donnés à S. A. ; — démolition d'une partie de la citadelle de Mirecourt, autorisée par S. A. sur la demande de la bourgoisie. — Dépenses de : 28 francs 3 gros pour pain fourni pour la nourriture des ours de S. A. ; 8 francs à Claude Ferry, pour avoir conduit les bagages de S. A. à Nancy ; — 68 francs pour dépenses faites par les sieurs Virion et Boureur, envoyés à Mirecourt par ordre de S. A. pour prendre les 30,000 francs qui étaient en dépôt chez François Chagre, de Mirecourt ; — 31 francs 6 gros à François Grandjean, maçon, pour avoir fait la guérite qui était sur la muraille de la porte dite de Poursas ; — 200 francs donnés en présent au marquis de Bassompierre, bailli de Vosges : — 102 francs 8 gros pour 4 pistoles données à M. Canon, procureur général de Lorraine. — Dépenses en 1665 : 21 francs 6 gros à Garillon pour être allé à Épinal détourner les sapins, et 57 francs pour les avoir retirés de la Moselle, à Charmes ; — 47 francs pour trente-six feuilles de fer blanc et deux mille neuf cent trois quarterons de grands clous, pour la toiture de la halle ; — 25 francs pour une lanterne mise au devant de la Croix, au milieu de la ville ; — 200 francs pour achat de deux manteaux pour le chasse-coquin ; — 130 francs au sieur Le Clerc, curé de Poussay, pour la fondation de feu Jean de Poursas ; — 41 francs 6 gros pour dépenses faites à l'arrivée de S. A. dans le mois de septembre 1665 ; — 2,566 francs 8 gros pour 100 pistoles données par la ville à la duchesse de Lorraine ; — 245 francs pour dépenses faites par les sieurs Lozannes, Othin, Viniot et Philbert, pour un voyage par eux fait à Nancy, pour faire la révérence à ladite duchesse ; — on rachète les vaisseaux de l'église qui étaient engagés pour une somme de 800 francs. — Dépenses en 1666 : 226 francs pour l'entretien du R. P. Saint-Miel et son compagnon, prédicateurs, pendant le Carême ; — 700 francs pour dentelles offertes à la duchesse de Lorraine, le jour de son entrée à Mirecourt, pour la première fois ; 258 francs aux officiers des compagnies d'infanterie du prince de Vaudémont, en quartier à Mirecourt ; — procès au sujet de la tour de l'Horloge. — Présent de 25 francs au cardinal de Retz, à son arrivée à Mirecourt, le 2 novembre 1666. — Total des recettes en 1664 : 13,474 francs 11 gros 9 deniers, et des dépenses 12,854 francs 2 gros 12 deniers ; — recettes en 1665 : 20,429 francs 7 gros 2 deniers ; dépenses 20,863 francs 10 gros 4 deniers ; recettes en 1666 : 9,326 francs 4 deniers : dépenses, 9,656 francs 9 gros 2 deniers.

CC. 41. (Cahiers.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1667-1672. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendu par Jean Mesgnien, Dieudonné Montfort et François Pidolot. — Dépenses en 1667 : 26 francs 6 gros pour bouteilles de vin portées à S. A. et au marquis de Mony — 60 francs pour une pièce de vin qui fut distribuée aux ouvriers qui travaillaient aux murailles, barrières et pa-

lissades de la ville ; — 39 francs 6 gros faisant 3 écus d'or donnés au sieur Le Bègue, secrétaire des commandements de S. A. ; — 38 francs 8 gros à Philippe Othin, greffier du conseil, pour un voyage qu'il fit à Épinal, vers S. A. ; — 25 francs 8 gros, à Nicolas Remy dit Garillon, charpentier, pour avoir étançonné le mur de l'église, en attendant la réparation ; — 6,487 francs au sieur Derbevillet, capitaine, au marquis de Bassompierre jeune, et au sieur de Saulne, sous-lieutenant, pour rations fournies aux troupes par la ville ; — 1,411 francs 4 gros pour la cotisation faite le 1er décembre, suivant l'ordre et le règlement de S. A., pour deux quartiers de la contribution de Luxembourg. — Dépenses en 1671 : 83 francs 6 gros pour dépenses faites par des soldats lorrains, prisonniers à Mirecourt, par ordre du maréchal de Créqui ; — 600 francs pour rations de pain fournies à la compagnie du régiment royal de Roussillon, en garnison à Mirecourt ; — 502 francs 4 gros pour pains fournis au sieur de Beaufort, capitaine de cavalerie, commandant à Mirecourt pendant le quartier d'hiver ; — 547 francs 6 gros à Claude François, boucher, pour viande fournie au sieur de Beaufort pendant son séjour à Mirecourt ; — 320 francs 10 gros, faisant 12 pistoles et demie données au capitaine des gardes du maréchal de Créqui ; — 40 francs à Nicolas Maurice pour l'entretien d'un cavalier blessé de la compagnie de la Reine, resté chez lui après le départ de cette compagnie, laquelle allait au camp de la Sarre ; — 170 francs pour huit mesures de vin, fourrage et avoine, à l'arrivée du maréchal de Créqui, lequel allait camper sur la Sarre ; 32 francs pour une vache conduite au camp devant Châtel ; — 2,650 francs pour 70 vaches que la ville fut obligée de fournir au camp sur la Sarre ; le sieur Bailly est chargé de les conduire, de les faire recevoir et d'en tirer décharge ; six bourgeois de la ville conduisent lesdites vaches au camp. — Recettes en 1672 : les places de la nouvelle halle sont louées le 3 septembre 1671, pour les marchands, les jours de marchés et des quatre foires ; elles sont de nouveau louées le 21 août 1672, à Jean-Claude Antoine, moyennant une somme de 191 francs. — La recette des cotisations et levées de deniers sur les bourgeois de la ville et des faubourgs, s'est élevée à 18,812 francs 6 gros. — Recettes : de la ferme de la boucherie, 1,066 francs 8 gros ; de l'encavage, 2,531 francs 6 gros ; des étapes, 1,536 francs 5 gros. — Dépenses en 1672 : 4,822 francs pour les ouvriers employés aux fortifications de Nancy ; — 231 francs donnés au marquis de Bassompierre à sa sortie de Mirecourt, le 31 août 1670 ; — 25 francs 8 gros pour dépenses faites par des gens de S. A. passant à Mirecourt, avant les siéges d'Épinal et de Châtel ; — 691 francs 6 gros pour étrennes offertes par la ville au marquis de Bassompierre, le 1er janvier 1671 ; — 81 francs 6 gros à Jean Marullier, armurier à Mirecourt, pour des fusils qu'il avait envoyés à Épinal ; — 32 francs pour vingt-quatre livres d'huile d'olive envoyées à M. de Beaufort ; — 2,566 francs 8 gros faisant 100 pistoles données à S. A. ; — 51 francs 4 gros faisant 2 pistoles données au commandant de la compagnie du duc de Rohan, pour ne pas loger à Mirecourt. — Les six compagnies du régiment de Vaissaulx en quartier d'hiver à Mirecourt reçoivent l'ordre de déloger le 16 avril 1672, jour de Pâques ; — dépense de 20 francs pour avoir sonné pendant trois semaines, après la mort de Mme d'Orléans, à partir du 5 mai 1672 jusqu'au 25 du même mois. — Total des recettes : en 1667 : 16,067 francs 3 gros 12 deniers, et des dépenses, 15,697 francs 8 gros 12 deniers ; recettes en 1671 : 38,127 francs 6 gros ; dépenses, 38,558 francs 4 gros 8 deniers ; recettes en 1672 : 40,732 francs 10 gros, et dépenses, 37,233 francs 15 gros 8 deniers.

CC. 42. (Cahiers.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1673-1674. — Comptes des rentes, profits, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, par François Pidolot, mayeur de ladite ville. — Dépenses en 1673 : 567 francs 8 gros pour frais faits par M. de Bissy, avec trente cavaliers formant sa garde, et 380 francs pour ses chevaux, pendant un mois, à l'époque de la division et des troubles de la Bourgogne ; — 25 francs pour dépenses faites par le sieur Pierrat, capitaine des gardes du Maréchal de Créqui ; — 164 francs à un archer envoyé à Mirecourt, par l'intendant, pour faire rentrer les contributions de la ville ; — 30 ouvriers de Mirecourt sont envoyés aux travaux de Nancy ; ils dépensent 1,290 francs du 7 mai au 3 juin, et 2,070 francs pour l'entretien de six charriots que devait fournir la ville dans les vingt-cinq qui étaient imposés sur l'office ; — 130 francs pour vingt-six resaux d'avoine distribués au régiment de La Fueiller, logé à Mirecourt le 1er octobre 1673 ; la ville avait donné 7 pistoles aux officiers de ce régiment pour faire passer leurs hommes à côté de Mirecourt ; leurs bagages sont conduits jusqu'à Neufchâteau ; — la ville de Mirecourt est cotisée à fournir à Nancy deux cent soixante palissades, par ordre de M. Charuel, intendant de Lorraine. — Dépenses de : 14 francs pour la dépense des quatorze chevaux qui amenèrent les soldats malades à Mirecourt, pour y prendre leur quartier d'hiver ; — 13,000 francs au receveur des domaines pour contributions de

guerre ; — 1,706 francs pour les sept ouvriers envoyés aux travaux de Nancy, depuis le 27 septembre 1673, jusqu'au 10 février suivant ; — réparations aux portes et palissades de la ville; les soldats de la garnison y travaillent, sous les ordres de leurs officiers. La ville est cotisée à 137 cordes et demie de bois à fournir à Saint-Flin, suivant un ordre de l'intendant du 4 octobre 1673, pour servir à faire de la chaux destinée aux fortifications de Nancy. — Dépenses en 1674 : 73 francs 10 gros pour frais occasionnés par le logement de M. de Bissy à Mirecourt, depuis le 23 février 1674 jusqu'au 3 mars suivant; — 28 francs pour charroyer les bagages et malades au délogement des huit compagnies de Louvigny ; 644 francs 2 blancs aux bouchers qui ont fourni de la viande pour les soldats du régiment Dauphin, à son passage à Mirecourt ; — 16 francs au sieur Guniot, dit La Montagne, pour avoir conduit les bagages du régiment de Cursolle ; — 302 francs 8 gros pour conduire, à Gray, des fusils et munitions ; — 21 francs 2 gros à plusieurs manœuvres qui furent employés au passage des troupes commandées par le marquis de Lambert, tant pour servir au camp que pour guider le délogement ; — 13 francs pour conduire du bois au camp du marquis de Lambert ; — 59 francs 2 gros pour vin fourni au marquis de Lambert et à M. de Rochefort ; — 272 francs pour seize resaux de blé employé à faire le pain pour les soldats du régiment Dauphin logé à Mirecourt ; — 25 francs 7 gros aux RR. PP. Cordeliers pour avoir laissé leur grange et écurie à la ville dans le moment des grandes foules de gens de guerre, venant de Bourgogne ; — 101 francs 10 gros aux charretiers et ouvriers qui furent employés au camp et au logement des gens de la maison du Roi ; — 200 francs pour un cheval qui fut prêté à M. de Rochefort, allant en Bourgogne, lequel ne fut point rendu ; — 175 francs 6 gros au gouverneur de l'hôpital, pour dépenses et entretien des soldats blessés et malades, laissés audit hôpital par le marquis de Lambert ; — 597 francs pour vin, viande, etc., fournis au passage des onze escadrons de cavaliers du régiment des Dragons du Roi ; — 6 francs pour réparations faites à la muraille de la tour des Larrons ; — 231 francs pour réparations à la tour Ronde située derrière le four de la porte de Poussay ; à la fontaine de la rue Basse, etc.; 184 francs à quatre soldats de Nancy, employés à faire rentrer les contributions dues par les bourgeois de Mirecourt ; — l'office de Mirecourt est imposé à fournir quatre cents resaux d'avoine à Nancy, dont cent resaux par la ville de Mirecourt ; — M. de Turenne, par son ordre du 20 décembre 1674, ayant imposé la ville de Mirecourt à mille resaux de blé, elle délègue les sieurs Pagnant et Guillemin pour se rendre à Nancy au sujet de cet ordre ; ils partent au milieu de la nuit et en diligence. — Dépenses de : 23 francs pour un voyage fait à Épinal par Joseph Bonnet, conseiller, vers M. de Turenne ; quelques jours après, ledit Bonnet et le sieur Alba sont députés par le conseil de la ville de Mirecourt pour aller trouver M. de Turenne, afin d'obtenir de lui une sauvegarde à cause du passage de son armée ; — 53 francs 11 gros pour le logement d'un régiment de cuirassiers, commandés par le comte de Renel, allant rejoindre l'armée de M. de Turenne ; ce régiment séjourne à Mirecourt en attendant les ordres de M. de Turenne ; — 33 francs à Didier Mougenot, Jolicœur, François Festi et Claude de Roux, pour avoir escorté les prisonniers envoyés à Nancy ; — 60 francs à Claude Baza et Brice Pery, charretiers, pour avoir conduit, de la part du conseil de la ville de Mirecourt, une charrette d'argent à l'armée de M. de Turenne, avec le régiment de cuirassiers du Roi, commandé par le comte de Renel. — Par ordre du 29 décembre 1674, la ville de Mirecourt est imposée à fournir six chariots à Nancy et de là à Saverne. — Dépenses de : 21 francs donnés au comptable, parce qu'il avait logé deux capitaines, quatre valets et quatre chevaux du régiment Dauphin pendant une nuit, toutes les maisons étant remplies de gens de guerre ; — 209 francs pour deux feuillettes de vin envoyées au commissaire des vivres de l'armée de M. de Turenne, à Épinal ; — les régiments des gardes françaises et d'Anjou quittent Mirecourt au commencement de février 1675 ; on conduit les bagages jusqu'à Dommartin. — On donne 600 francs aux officiers du régiment de Navarre pour quitter la ville de Mirecourt et aller loger à Mattaincourt ; — 2,100 francs pour frais faits par cinq régiments d'infanterie logés à Mirecourt et 500 francs pour le régiment des cavaliers du Roi ; — 385 francs faisant 15 pistoles données aux officiers du régiment de la Couronne et d'Anjou, logés à Mirecourt ; — 8 francs à trois cavaliers employés au passage desdits régiments ; — 753 francs pour dépenses faites à l'arrivée des trois compagnies de cavalerie du régiment du marquis de Lambert, pour prendre son quartier d'hiver à Mirecourt ; — 495 francs pour foin, avoine et entretien des cavaliers restés pour soigner les chevaux malades du marquis de Lambert, après la levée du camp ; — 40 francs au comptable pour indemnité du pré de Dessous-le-Château, pâturé par les chevaux des troupes françaises ; — 100 francs au comptable pour pertes sur les doubles qui étaient évalués à 4 pour le gros et qui ont été remis à 5 ; — 2 francs au sieur Thiraucourt pour servir de guide à un gentilhomme du prince de

Condé jusqu'à Bouzemont ; — 2 francs 6 gros à Étienne Colon, pour avoir conduit un garde du corps jusqu'à Dombasle ; — 2 francs à Nicolas Didion, pour avoir conduit à cheval et pendant la nuit M. de Bissy le jeune jusqu'à Tantonville ; — le 12 mars, le sieur La Violette est envoyé à cheval à Nancy, pour conduire M. de Bissy, pendant la nuit. — Total des recettes en 1673 : 34,912 francs 9 gros, et des dépenses, 34,426 francs 8 deniers ; en 1674, les recettes se sont montées à 40,665 francs 2 gros 8 deniers, et les dépenses à 40,891 francs.

CC. 43. (Cahiers.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1675-1676. — Comptes des rentes, profits, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Charles Alba, avocat, et Charles Latraye. — Dépenses en 1675 : 1,050 francs pour cent cinquante resaux d'avoine qui furent distribués au régiment de Beligand, arrivé à Mirecourt le 5 mai 1675 ; — 20 francs au commandant de la compagnie de La Roche, pour ne pas loger à Mirecourt ; — 42 francs au sieur de Viermes, lieutenant au régiment de Lambert, pour l'absence de quatre cavaliers pendant dix-sept jours ; — 271 francs pour 13,504 livres de foin pour le passage des troupes du 13 au 17 mai 1675 ; — 25 francs 8 gros donnés aux sieurs Vigneron, médecins, et autres pour l'ouverture du corps de Lorma Libert, afin de connaître la maladie qui régnait à Mirecourt ; — 24 francs pour avoir conduit des bagages de soldats jusqu'à Rambervillers ; — 636 francs 6 gros pour l'achat de dix vaches pour conduire à l'armée de M. de Turenne ; — 43 francs pour courses et voyages faits pour détourner le logement de quarante-deux compagnies de cavalerie et trente-deux d'infanterie ; — 16 francs pour conduire, de Mirecourt à Verdun, une truie de barbarie avec son petit cochon, appartenant à M. de Bissy, gouverneur de Nancy ; — 17 francs pour douze bouteilles de vin portées à M. de Pelport, colonel d'un régiment, à son arrivée à Mirecourt, pour y prendre son quartier d'hiver ; — 460 francs pour cinquante resaux d'avoine donnés à M. de Bissy, gouverneur de Nancy ; — 12 francs au sieur Vigneron, médecin, et Jacques Heurard, chirurgien, pour avoir visité la blessure qui avait été faite à la femme d'un boulanger par un dragon, et dont elle était morte ; — 7 francs pour réparer une brèche qui avait été faite à la tour, derrière le four de la porte de Poussay, par deux déserteurs ; — 24 francs à Claude Lafosse, orfèvre, pour un cachet d'argent pour la chambre de ville ; — 11 francs à André Sauret, pendant sa maladie, causée par des blessures qui lui avaient été faites par des cavaliers ; — 300 francs pour dentelles présentées à M. Alba, à Nancy. — Dépenses en 1676 : la ville fait porter du vin au bailli qui était à Savigny ; — 12 francs pour cinq hommes imposés à la ville de Mirecourt pour aller travailler à Metz ; — 32 francs pour une casaque au valet des pauvres ; — 250 francs pour acquisition d'une horloge ; — 340 francs pour l'achat de vaches imposées sur l'office de Mirecourt ; — 20 francs à La Fleur, de Mombiliaire, et Sansoucy, soldats de la garnison de Nancy, envoyés à Mirecourt pour faire rentrer les cotisations ; — 300 francs pour trois pièces de dentelles offertes pour les étrennes au sieur de Branne, capitaine-major commandant les compagnies en quartier d'hiver à Mirecourt ; — 995 francs pour la part de la ville pour l'impositition des palissades de Nancy ; — 2,171 francs pour le payement des frais faits par les quatre compagnies du régiment de Condé, en quartier d'hiver à Mirecourt, à raison de 5 sous par jour à chaque cavalier ; les chevaux des officiers étaient logés chez Pierre François, hôtellier à La Croix d'Or. — Total des recettes en 1675 : 32,098 francs 8 gros, et des dépenses, 32,272 francs 11 gros 12 deniers. — En 1676 : les recettes se sont montées à 34,756 francs 10 gros 13 deniers, et les dépenses à 34,056 francs.

CC. 44. (Cahiers.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1681-1687. — Comptes des rentes, profits, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par George Cuny, François Barthélémy et François Trial, maires de ladite ville. — Dépenses en 1681 : 154 francs au marquis de Bassompierre, bailli de Vosges ; — 10 francs 10 gros pour une douzaine de bouteilles de vin portées à M. de Montclas à son arrivée à Mirecourt ; — 15 francs 6 gros pour cinq livres de poudre distribuées aux bourgeois pour tirer le canon et des salves le jour de la fête Dieu ; — le maréchal de Créqui envoie un de ses gardes, pour porter l'ordre, à Mirecourt, au sujet de la défense du port d'armes ; — 75 francs pour la location d'un pré pour les chevaux des officiers du régiment des Cravattes du Roi ; — le 20 et le 21 août 1681, les premier et second escadrons du régiment d'Orléans arrivent à Mirecourt : ils sont commandés par MM. de Presly et et de Saint-Simon. La ville leur fait présenter quatorze bouteilles de vin en les priant de faire vivre leurs gens en bonne discipline ; — 15 francs à trois hommes qui furent employés à faire un tronxaux (plan) pavé, pour y poser le gibet où fut pendu un délinquant, lequel fut mis à la torture sur une échelle ; — la ville donne des guides et fait conduire les bagages des régiments de Langalerin, de Bulours, de L'Istenois, de La Lande,

de La Gérimière, d'Orléans, de Grammont, de Cravattes du Roi, de Grancy, de La Roqueville, de Fimarcon; — 5 francs 3 gros pour avoir repeint l'image de Saint-Nicolas qui était en la tour dite La Porte de Poussay; — 700 francs au marquis de Bassompierre et à son épouse pour leurs étrennes; — 250 francs pour réparations faites à la tour de Poussay. — Dépenses en 1684 : 70 francs pour une vache envoyée au camp devant Luxembourg; — 1,466 francs à vingt-six pionniers envoyés au camp devant Luxembourg; — 60 francs 9 gros pour frais d'un procès contre le comte de Ravenel, pour avoir battu et excédé le pâtre des bêtes rouges; — 4,558 francs pour la part de la ville du premier terme de l'imposition, pour les appointements des officiers généraux de la Lorraine; — 17 francs pour douze bouteilles de vin présentées au marquis de Bissy, le jour qu'il coucha à Mirecourt, le 28 mars 1684; — 1,453 francs 5 gros pour la part de la ville dans les frais communs faits au camp devant Luxembourg; — le fourrage est rare en 1684; — 16 francs au sieur Villeneuve, cavalier au régiment royal, pour avoir, pendant huit jours, contraint les bourgeois au payement de leur cotisation; — 51 francs pour la façon d'une croix d'argent pour l'église. — Dépenses en 1687 : la ville est obligée d'employer la force pour amener les bourgeois au payement des contributions; — un cavalier nommé Montigny, de la compagnie du sieur Martel, est gardé en prison, par ordre du grand prévôt de la maréchaussée; — 3 francs au geoller de la prison de la porte de Poussay pour nourriture fournie par lui, pendant douze jours, à une femme de mauvaise vie, prisonnière. — Le 22 février 1687, le conseil de la bourgeoisie assemblé nomme trois asseyeurs pour tirer un rôle de 6,000 francs pour parvenir au payement des rentes communales; les sieurs Charles Vuillaume, Nicolas Regnaut et Jean Tallard sont nommés à la pluralité des voix; ils refusent d'y travailler sans avoir au moins leur nourriture, ce qui leur est accordé; — 36 francs pour avoir fait poser des poteaux aux avenues des grands chemins; — 199 francs à Melchior Spings, architecte et entrepreneur du Grand-Pont; — 458 francs pour les frais du procès au sujet des bornes du chemin de Mandres; — 14 francs pour conduire les bagages du marquis de Boufflers, gouverneur de Lorraine; — 166 francs pour les frais du procès contre le comte de Ravenel, au sujet de l'étang Joly; — le 27 octobre 1687, le conseil arrête que le mayeur avec le doyen partiraient pour Nancy, pour saluer, de la part de la ville, le marquis de Boufflers, lui demander sa protection et lui présenter une boite de dentelles de la valeur de 20 pistoles; — 175 francs 6 gros à François Hanrion, avocat, pour un voyage qu'il fit à Épinal, où il resta pendant quatre jours, pour le procès entre la ville et le comte de Ravenel, au sujet de l'étang du Joly; — 2,039 livres 9 sous 2 deniers faisant 4,806 francs 6 gros de Lorraine, pour le payement de la subvention d'avril 1687. — Total des recettes en 1681 : 31,621 francs 5 gros, et des dépenses, 34,024 francs 9 gros 2 deniers; — en 1684, les recettes ne se sont montées qu'à 20,650 francs 10 gros, et les dépenses à 17,065 francs 5 gros; — en 1687, les recettes se sont montées à 29,400 francs 2 gros 2 blancs, et les dépenses à 31,612 francs 8 gros 3 blancs.

CC. 45. (Cahiers.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1689-1691. — Comptes des rentes, profits, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Jean Philippe Paticier, André Masseille et Dominique Abram, mayeurs de ladite ville. — Dépenses en 1689 : 28 francs à Charles Epvrard, de Ville-sur-Illon, pour avoir été employé comme expert dans le procès de la ville et du comte de Ravenel, au sujet de l'ahornement des bois et chemins de Mandres; — 40 francs pour réparation de la muraille du cimetière de La Oultre; — 30 francs au sieur Papigny, pour un voyage fait à Épinal afin de poursuivre l'instance qui existait entre la ville et les habitants de Poussay, au sujet de la fondation de Jean de Poursas; — 2,844 francs pour avoir fourni trente-deux chariots, pour conduire des avoines de Mirecourt à Metz; — 18 francs pour dix-huit bouteilles de vin qui furent présentées par la ville à M. de Villasse, à son arrivée à Mirecourt, pour y prendre son quartier de raffraichissement; — 11 francs à Jean-Claude Antoine pour avoir conduit ledit de Villasse à Épinal; — 44 francs pour une pièce et demie de dentelle offerte à Mme Grossellier, femme du receveur des deniers de la subvention; — 12 francs pour avoir conduit de Mirecourt à Toul Dom Mariat, inspecteur des troupes; — 38 francs pour une pièce de dentelle envoyée à M. Grossellier, receveur de la subvention, parce que la ville était en retard pour payer celle du mois d'avril; — 62 francs pour conduire jusqu'à Vézelise les malades et bagages du régiment royal des Vaisseaux et de Bigorre, à leur départ de Mirecourt; — 18 francs pour dix-huit bouteilles de vin présentées à l'évêque de Toul, à son arrivée à Mirecourt, le 5 août 1689; — 73 francs 6 gros pour frais de vacations. — En 1689, la ville de Mirecourt est cotisée à fournir 9,286 rations de foin, paille et avoine dans les greniers de ladite ville, pour l'entretien des troupes. — Dépenses en 1690 : 22 francs

6 gros à Pierre Lecomte, pour avoir logé pendant trente-quatre jours les muletiers du marquis de Villasse; — 136 francs pour le payement du contrôleur des ouvriers commandés pour les fortifications de Belfort; — 1,726 francs au garde des magasins de Metz, en décharge de 284 rations de foin et paille et de 2,576 boisseaux d'avoine que la ville était obligée de fournir; — 63 francs pour deux pièces de dentelles offertes à Melle d'Heudicourt, à son arrivée à Mirecourt avec sa mère; la ville fait faire la révérence à celle-ci; — 512 francs 6 gros pour le prix de 724 boisseaux d'avoine que la ville de Mirecourt devait rendre à Nancy, en vertu de l'ordre de l'intendant, du 30 mai 1690; — 2,439 livres 4 sous 8 deniers faisant, en monnaie de Lorraine, 5,808 francs 8 gros, au sieur Gomé, receveur de la subvention pour le second payement de l'année 1690; — 5 francs 3 gros à François Didon, Joseph et Jean-François Lespillier, Charles Durand et Louis Angot, pour avoir gardé, pendant une nuit, l'artillerie conduite par le sieur de Saint-Hilaire; — 13 francs à François Henriot, pour avoir conduit, jusqu'à Darney, une partie des bagages du régiment de Mélice; — 6 francs à deux bourgeois pour avoir démoli le dessus de la porte de Mattaincourt qui menaçait ruine; — 60 francs au comptable et au sieur Gérard pour un voyage par eux fait à Nancy, pour porter plainte à Monseigneur de Bissy, des excès et mauvais traitements des officiers du bataillon de La Marque du régiment du Roi; — 84 francs à un bourgeois de Mirecourt pour la nourriture et entretien d'un enfant trouvé; — 41 francs 3 gros pour vin présenté à M. de Mongon, commandant la garnison de Mirecourt; — 2,430 francs pour le payement des ouvriers de Belfort pendant trois mois. — Dépenses en 1691 : par ordre du Roi, la ville de Mirecourt est chargée de fournir six hommes de milice au régiment de Lenoncourt; ils sont choisis; — par un autre ordre de Monseigneur de Bissy, du 20 février 1691, on donne à chacun 4 pistoles d'or de la nouvelle fabrique, pour leur engagement, et 192 francs pour leur armement. — Dépenses de : 38 francs pour une palissade au jardin de La Gargotterie; — 791 francs pour 869 boisseaux d'avoine à quoi la ville de Mirecourt est taxée par ordre du Roi, pour les rendre à Verdun; — 17 francs pour soixante-six voitures de pierres qui furent conduites sur le chemin de dessous la Justice; — 4 francs 8 gros au nommé La Liberté, cavalier en la compagnie de Fanteriere, en garnison à Mirecourt, qui fut employé pendant quatre jours à la levée des contributions; — par délibération en date du 1er juillet 1691, il est arrêté que l'on fera construire un magasin sur l'emplacement du jeu de paume; les travaux sont adjugés à Dominique Savigny, pour une somme de 4,000 francs; — 7 francs à plusieurs bourgeois de Mirecourt, employés à la recherche d'une fille qui avait abandonné son enfant; — 3,621 francs aux ouvriers de Belfort pour quatre mois et deux jours qu'ils étaient restés aux travaux dudit lieu; — emprunt de 4,000 francs pour subvenir au payement des ouvriers de Belfort. — Total des recettes en 1689 : 27,831 francs 1 gros, et des dépenses, 27,383 francs 2 blancs. — Recette en 1690 : 33,010 francs 1 gros; dépenses, 34,041 francs 6 gros. — Recette en 1691 : 34,525 francs 6 gros; dépenses : 37,335 francs 4 gros 3 blancs.

CC. 46. (Cahiers.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1692-1695. — Comptes des rentes, profits, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Pierre Landry, François Ducoin et Claude Dumas. — Recettes en 1692 : 92 francs de l'entanneux; — 63 francs du mutaige; — 349 francs des fours banaux; 5,400 francs de la ferme de l'encavage; 1,481 francs du rôle pour l'ustensile du quartier d'hiver, par ordre de S. M. du 16 novembre; — 6,870 francs faisant la moitié du rôle de la subvention pour les contributions de Metz, Thionville, Verdun, etc. — Dépenses en 1692 : 460 francs pour la nourriture de six miliciens; 96 francs aux trois couvents de mendiants de Mirecourt, pour l'aumône que la ville avait coutume de leur faire le 1er de chaque mois; — le resal de blé vaut 21 francs et celui d'avoine 7 francs; — 56 francs pour location de la maison de Chrysostôme Thiéry, où pendait pour enseigne A La Grosse Tête d'Or; — 6,382 francs pour le payement de la subvention du mois d'octobre 1692; — 3,457 francs pour le payement des ustensiles du quartier d'hiver; — 1,241 francs pour la dépense de deux régiments de milice, suivant l'ordre de l'intendant; — 200 francs pour diminution arrivée sur les pièces de 2 sous de Lorraine qui sont réduites à 1 sou tournois. — Recettes en 1693 : 5,100 francs de la ferme de l'encavage; 1,850 francs de celle de la tuerie; 600 francs du four de la citadelle; 900 francs de celui de la porte de Poussay; — 194 francs de la ferme de l'entanneux; 440 francs de celle du mesurage des grains; 325 francs de celle de la gourmerie. — Dépenses en 1693 : 48 francs pour rétribution de cinquante messes célébrées à l'intention de ceux qui firent des donations pendant les temps de contagion, des misères et des guerres; — 100 francs pour cent messes qui devaient être chantées tous les ans à l'hôpital, pour le repos de l'âme de ceux qui y firent des donations et legs; — 200 francs pour les gages d'une

année du professeur des humanités ; 233 francs pour ceux du procureur du Roi ; — 791 francs pour la subsistance pendant trois mois des six miliciens de la ville ; — 24 francs pour une douzaine de bouteilles présentées à M. de Narbonne, et 22 francs pour une autre douzaine présentée à M. de Romainville ; son équipage et sa suite restent à Mirecourt pendant trente-quatre jours, ils sont composés de quinze valets et quinze chevaux. — Dépenses en 1694 : 12,202 francs 10 gros 3 blancs pour le payement de la subvention des termes d'avril et d'octobre 1693 ; — 4,760 francs pour les avoines conduites à Verdun. — Emprunt d'une somme de 2,613 francs du sieur Canon, chanoine de la Primatiale de Nancy, pour satisfaire à un ordre de l'intendant, qui menaçait de faire emprisonner le sieur Chevrier, conseiller de la ville de Mirecourt, si la ville ne lui payait pas cette somme ; — 73 francs par suite du changement de titre des monnaies. — Dépenses en 1695 : 4,577 livres 10 sous pour le payement de la subvention du quartier du mois d'avril ; — 2,135 livres 16 sous pour le payement de l'imposition des fourrages et avoines ; — 2,630 livres au receveur de la taxe et imposition faite sur les maisons de la ville de Mirecourt pour le franc alleu, ensuite de l'édit du Roi du mois d'août 1692, et de l'ordre de l'intendant du 20 janvier 1694 ; — 33 livres au sieur Beaupré, sergent, et à trois soldats de la compagnie franche du comte de Chevigny ; — le 10 novembre 1693, la ville de Mirecourt est imposée à une somme de 4,520 livres pour la subvention. — Dépenses en 1695 : — 42 livres 17 sous pour dentelles offertes au receveur de la subvention, afin qu'il n'envoie pas les archers à Mirecourt pour contraindre les bourgeois au payement du dernier quartier ; — 18 livres au sieur François pour avoir logé le sieur Fontaine, capitaine dans le régiment de Bantouxel en quartier d'hiver à Mirecourt ; — le régiment du colonel Massotte est en quartier à Mirecourt ; on lui présente du vin à son arrivée. — Total des recettes en 1692 : 27,215 francs 9 gros, et des dépenses, 28,125 francs 4 gros ; — recettes en 1693 : 31,947 francs 6 gros, dépenses : 36,555 francs 11 gros. — Recettes en 1694 : 18,060 livres 13 sous ; dépenses : 17,964 livres 14 sous. — Recettes en 1695 : 18,208 livres 10 sous ; dépenses : 16,672 livres 6 sous.

CC. 47. (Cahiers.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1696-1703. — Comptes des rentes, profits, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par François Ducoin, Charles Henryot, Pierre Valerty, Claude Dumat et Dominique Bertrand, tous maires de Mirecourt. — Dépenses en 1696 : 26 francs au comptable, pour un voyage qu'il fit à Neufchâteau, avec l'intendant ; — 342 livres pour payement de la messe journale et d'autres messes, les gages du régent des écoles, etc. ; — 90 livres à François Joly, pour le prix de son engagement comme milicien. — Dépenses en 1698 : on sonne pendant quarante jours pour la mort de la duchesse de Lorraine ; ses armoiries sont peintes par Jean-Baptiste Dubois ; — 1,412 francs au sieur Treuillot, facteur d'orgues, pour achèvement du payement de celles de Mirecourt ; — 21 francs pour le feu de joie, en réjouissance de la paix ; — Jean Poirot, huissier, est envoyé à Nancy pour présenter une requête au Maréchal de Carlinford, tendant à faire conserver le droit de bourgeoisie à la ville pour l'élection d'un maire et des conseillers, le jour des Brandons ; — 12 francs 9 gros pour vin présenté au comte de Fiquemont, capitaine des chevau-légers ; — 11 francs au valet des pauvres et à Claude Bonne-Avoine pour avoir conduit les deux roues sur les hauts chemins pour y exposer ; — 65 francs 4 gros au R. P. Prieur des Augustins de Nancy, pour avoir prononcé l'oraison funèbre de la duchesse de Lorraine ; — 21 francs pour le feu de joie fait en réjouissance de la naissance de S. A. R. ; — 8 francs à Charles Moiquel et Nicolas Moinot, pour avoir construit les deux poteaux et les deux roues pour exposer deux exécutés sur les grands chemins ; — 11 francs à François d'Aviler, maréchal, pour avoir fourni un peaufer (levier) et des broches pour exécuter ces deux criminels et deux femmes ; 50 francs à Paul Marc et autres pour avoir construit l'échafaud avec les deux croix, pour exécuter ces deux hommes. — M. Chernet est envoyé à Nancy pour solliciter le délogement des troupes en garnison à Mirecourt. — Dépenses de : 80 francs pour repas donnés au sieur Vinot, curé de Damas, le jour que l'on célébra le service pour le repos de l'âme de la duchesse ; ces repas lui sont offerts par la ville, parce que ledit Vinot avait promis de faire une donation à l'hôpital ; — 751 francs pour le luminaire de la paroisse pendant un an et celui de la chapelle ardente qui fut dressée pour le service de la duchesse de Lorraine ; — 32 francs pour 8 pots et une pinte de vin offerts au Maréchal de Bassompierre, bailli de Vosges, à son arrivée à Mirecourt ; — 26 francs aux nommés La Fleur, La Montagne et La Rose, gardes de S. A., pour avoir été employés à la levée des deniers publics ; — 295 francs pour la subsistance des hommes et des chevaux de S. A. R., arrivée à Mirecourt le 11 février 1699 ; — 12 francs pour vin fourni aux bourgeois le jour de la publication de la paix. — Dépenses en 1701 :

38 francs pour la construction d'un pont de bois sur le ruisseau de Niraucourt; — 345 francs pour réparation du pont de Ceintrey, sur le Madon; — 100 francs pour messes célébrées à l'intention des bienfaiteurs de l'hôpital; — 105 francs 8 gros à Pierre Paul, valet des pauvres, tant pour ses gages que pour sa casaque aux armes de la ville; — 87 francs pour poudre fournie aux jeunes gens pour saluer le Saint-Sacrement aux processions générales. — Dépenses en 1702 : 42 francs pour la nourriture, pendant trois mois, de l'enfant qui était à la charge de la ville; — 316 francs aux Cordeliers, tant pour l'aumône que l'on avait l'habitude de leur donner que pour rétribution de sermons et de messes par eux célébrées; — 100 francs aux curé et enfants prêtres de Mirecourt pour messes célébrées par eux, à l'intention de la ville; — 400 francs pour cierges et flambeaux fournis à l'église pendant l'année 1702; — 103 francs 6 gros pour dépense faite par le comptable et le sieur Vigneron, à Lunéville, quand ils furent délégués pour aller faire la révérence à S. A. R. de la part de la ville; — 56 francs au sieur Abram, avocat à la Cour, pour ses honoraires dans les instances de la ville, contre le chapitre de Poussay, Mme de Chamiré et autres; — 162 francs pour meubles préparés pour l'arrivée de S. A. vers la fin du mois d'avril; — 459 francs 8 gros pour trente-sept seaux de cuir bouilli; — 113 francs pour vin et autres denrées présentées au R. P. Crevist, confesseur de S. A. R., allant à Mattaincourt, avec une suite de six domestiques et vingt chevaux; — 51 francs pour réparation de la flèche de l'église qui avait été écrasée par la foudre, le 15 octobre 1702; — 47 francs à Jean Sensier, menuisier, pour construction d'une cage en bois destinée à punir les contrevenants aux ordonnances de police; — 12 francs à Jean-Baptiste Dubois, peintre, pour la façon d'une horloge solaire à la tour de la porte de Poussay; — 17 francs 8 gros pour réparation faite aux timbales de la compagnie des bourgeois, pour l'arrivée de S. A.; — 1,006 francs pour la part de la ville, imposée par S. A. pour le pourtour des murailles de la Ville Neuve de Nancy; — 491 francs pour la part de la ville aux ustensiles à fournir aux troupes en quartier à Saint-Nicolas; — 3,015 francs pour la part de la ville dans les dettes d'État; — 1,650 francs pour réparations faites à la tour du clocher, ensuite de l'adjudication du 24 septembre 1702, à Jean Farrigny, charpentier; — 140 francs pour réparation faite au pont de Niraucourt; — 3,200 francs à Ély Monnier, Claude Viard et autres, adjudicataires du pont de pierre à construire sur le Madon, ensuite d'une adjudication du 28 mai 1702. — Dépenses en 1703 : 314 francs pour préparation d'un logement pour Leurs A. R. quand Elles vinrent à Mirecourt (le 5 avril 1703). Comme c'est la première fois que Son Altesse Madame entre à Mirecourt, le conseil des bourgeois décide qu'il lui sera présenté des dentelles pour 50 louis; les sieurs Charles Treuillot et autres, joueurs de violon, vont jouer à l'antichambre de S. A. pendant son séjour à Mirecourt; Nicolas Gigonne est chargé par le sieur Guillemin, capitaine des chasses, de se rendre dans les villages afin de les avertir du lieu où elles se feraient; Charles Parisot est envoyé à Charmes, Châtel, Épinal et Archettes afin de rapporter du gibier et du poisson pour S. A. R.; il en achète pour 45 francs. — Dépenses de : 21 francs pour construction d'un lit de camp au corps de garde en la maison de S. A. R.; — 227 francs pour dépenses occasionnées par la prise de trente-six prisonniers amenés à Mirecourt. — Ensuite de la résolution qui fut prise par le conseil, par laquelle on devait relever tous les pavés de la ville ainsi que la place, la ville fait venir des maîtres paveurs de Lunéville, Nancy, Neufchâteau, pour traiter avec eux. — Dépenses de : 1,450 francs à Charles Bayard, adjudicataire des ouvrages à faire à l'église et au cimetière de La Oultre; — 480 francs pour réparation faite à la porte de Poussay, par Ély Monnier. — La compagnie de M. Lunaty quitte Mirecourt; — l'argenterie de S. A. est reconduite jusqu'à Charmes; — imposition de 4,022 francs sur la ville, tant pour les dettes d'État que pour le pourtour des murailles de Nancy. — Dépenses de : 744 francs au sieur Varin, lieutenant d'artillerie, pour feux d'artifice que la ville lui avait commandés; — 10 francs 6 gros au messager qui vint annoncer la naissance du prince; la ville étant informée de cet heureux accouchement, envoie une députation à Lunéville, pour témoigner la joie de la ville de la naissance de ce prince, et en réjouissance, il est fait des feux de joie et d'artifice, à Mirecourt, pendant trois jours. — Total des recettes en 1696 : 4,040 livres 7 sous 3 deniers, et des dépenses, 3,827 livres 4 sols 6 deniers; — recettes en 1698 : 29,711 francs 3 gros 8 deniers, dépenses, 26,686 francs; — recettes en 1701 : 27,216 francs 6 gros, dépenses, 25,477 francs 2 gros 3 blancs; — recettes en 1702 : 33,597 francs 11 gros 4 deniers, dépenses, 35,851 francs 10 gros 12 deniers. — Recettes en 1703 : 32,229 francs 9 gros, dépenses, 37,657 francs 1 gros 8 deniers.

CC. 48. (Cahiers.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1705-1709. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Claude,

Henry, Gauché, Nicolas, Claude Lenvers et Bertrand, Dominique. — En 1705, il y avait vingt-un petits fours à Mirecourt, lesquels payaient chacun une redevance de 2 francs au profit de la ville ; — les sieurs Étienne Cottel, Jean Michaut, Joseph Billet et Jean Cuny, marchands de dentelles, s'établissent à Mirecourt en 1705. — Par mandement de la Chambre des Comptes de Lorraine, du 2 mars 1705, la ville est cotisée pour la subvention à une somme de 15,973 livres 2 gros ; par un autre mandement du 28 mai suivant, elle est cotisée à une somme de 5,040 francs 10 sous 6 deniers, tant pour le payement des dettes d'État que pour le pourtour des murailles de Nancy. — Dépenses en 1705 : 668 francs 10 gros à Jean-Antoine Deffaut, entrepreneur des pavés de la ville ; — 77 francs 2 gros pour frais faits à la conduite des officiers et équipages de la compagnie du comte de La Porte ; — 52 francs pour pareilles dépenses pour la compagnie de M. de Rouerk, lesquelles étaient en garnison à Mirecourt ; — 8 francs 2 gros à Claude-Gabriel Bailly, maître orfèvre à Mirecourt, pour un cachet d'argent, aux armes de la ville ; — 321 francs 8 gros 8 deniers pour frais faits à l'occasion du service du Sérénissime prince Joseph, célébré à l'église de Mirecourt ; — 23 francs 7 gros à Jean-Nicolas Dubois, peintre et organiste de la paroisse, pour fourniture d'or, couleurs, toile, etc., par lui employées pour orner l'orgue de la paroisse de Mirecourt, et faire les portraits de David et de Sainte Cécile sur les volets desdites orgues ; — 966 francs pour réparations faites à l'église ; — Antoine Chevrier reçoit 12 francs pour aller à Lunéville, vers M. Pratin, pour lui porter un paquet contenant les procès-verbaux des insultes et désordres faits par les soldats. — Dépenses de : 363 francs 7 gros pour drap fourni pour un tapis à l'Hôtel-de-Ville, deux capotes aux sentinelles des soldats aux gardes et deux manteaux aux huissiers de la ville ; — 58 francs pour frais de conduite des officiers et équipages de la compagnie de M. Custine-Pontigny, alors en garnison à Mirecourt, et allant à Nancy ; — 36 francs 6 gros pour frais de conduite et de port de gibier envoyé à S. A., en exécution de l'ordre du comte de Martigny, grand veneur de la Lorraine et du Barrois ; — 310 francs 6 gros 4 deniers à Nicolas Gauché, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, pour un voyage qu'il fit à Toul, afin de retirer du greffe de l'officialité les papiers fournis par la ville de Mirecourt, concernant le procès intenté au sieur Payen, curé dudit Mirecourt, pour prendre les mesures nécessaires pour se pourvoir par appel en Cour de Rome contre le jugement qui avait été rendu à la justice métropolitaine de Trèves ; — 616 francs aux héritiers de Jean Tournay de Vittel, faisant le prix de six pièces de vin qui furent enlevées audit Tournay, par les troupes du sieur Fourville, quand il s'empara de la ville de Mirecourt en 1670. (Les soldats en garnison à Mirecourt étaient logés dans des logements de la ville et seize chambres garnies que la ville louait à raison de 1 à 2 francs par mois.) — Dépenses en 1706 : 1,263 francs à Jean-Antoine Defaut, entrepreneur des pavés de la ville de Mirecourt ; — 83 francs 10 gros pour une casaque au valet des pauvres et 3 francs pour un écusson aux armes de la ville de Mirecourt, pour attacher à ladite casaque ; — 89 francs pour 308 livres de fer employées à la confection d'une garniture de chaîne, au puits de la place neuve ; — 145 francs pour un affut au canon qui appartenait à la ville, lequel fut mis dans la maison de S. A. ; — 2,300 francs pour réparations à l'église, à la maison d'école et aux fours ; — 1,000 francs au sieur Ulricq, entrepreneur de la construction des portes neuves aux trois entrées de la paroisse et autres ouvrages ; — 965 francs 7 gros 8 deniers à Pierre Ulricq, entrepreneur des démolitions et réparations des murailles de la maison de cure et autres travaux faits à ladite maison ; — 17,153 francs au receveur des finances de S. A. pour la quote-part de la ville de Mirecourt à la subvention pour la réparation des maisons ducales, en vertu d'un arrêt du Conseil, du 19 janvier 1706. — Par mandement de la Chambre des Comptes de Lorraine du 30 mai 1706, la ville de Mirecourt est cotisée pour le payement des rentes des dettes d'État et pour les réparations des édifices publics, à la somme de 5,392 francs 7 gros. — En réjouissance de la promotion du prince Charles à l'évêché de Munster, il est ordonné par l'Hôtel-de-Ville que l'on chantera un *Te Deum* à la paroisse, où assisteront tous les couvents religieux ; qu'il sera fait des feux et illuminations publiques et un grand feu sur la place neuve, autour duquel des joueurs de violon joueront ; que les deux compagnies de bourgeois ainsi que celle de M. de Rouerk seront mises sous les armes, etc. — Dépenses de : 65 francs pour vin présenté au prince Camille, le 30 janvier 1706, étant alors à Poussay. — Nicolas Gauché, maire, demande l'exemption pour la maison qu'il fait rebâtir sur les ruines de la plus ancienne de Mirecourt, située près de la maison curiale. — Dépenses de : 2,680 francs 6 gros remboursés par la ville à Jean-Claude François, maître chirurgien, ensuite d'une sentence du bailliage du 24 novembre 1705, d'après laquelle ledit François devait se désister, en faveur de la ville, de la maison dite la Tour de l'Horloge. — Dépenses en 1707 : 14 francs pour lever les tailles au devant du maître autel.

de la paroisse pour y inhumer le corps de Nicolas-François de Germiny, vivant curé de Mirecourt; — 7 francs à François, maître chirurgien, pour avoir visité deux bourgeois qui avaient été blessés par des soldats de la garnison; — 286 francs pour frais et aumônes faites à l'occasion et en réjouissance de la naissance du prince Léopold-Clément de Lorraine, le 25 avril 1707; — 245 francs 3 gros pour dépenses faites, tant pour les personnes que pour les chevaux employés à l'arrivée et séjour, à Mirecourt, de Mmes les princesses de Mantoue et de Vaudémont, les 15, 16 et 17 mai 1707. — Joseph Bernard, avocat, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, est envoyé à Besançon, afin de ramener deux religieuses de l'hôpital de ladite ville, pour gouverner et soulager les malades de l'hôpital qui avait été rétabli à Mirecourt par M. de Germiny, vivant curé de cette ville; — frais pour la conduite des officiers et équipages des compagnies de Custine-Pontigny et de Rouerk, en garnison à Mirecourt. — Dépenses en 1708 : 3,202 francs pour le rétablissement des pavés et autres ouvrages faits à l'église; — 228 francs pour réparation aux garde-fous du Pont-Qui-Tremble; — 50 francs 10 gros à Antoine Chevrier, pour avoir gardé l'église pendant cinq nuits dans le temps de la démolition et rétablissement des portes d'entrées; — réjouissance à l'occasion de la naissance du prince François-Étienne, de Lorraine, le 8 décembre 1708; — dépense de 25,942 francs 4 gros pour la subvention de l'année. — Dépenses en 1709 : 114 francs pour la chaîne de garniture du puits de la place dite La Citadelle; — 18 francs pour cent quatre marques aux armes de la ville, pour donner aux pauvres; — 82 francs pour vin fourni à l'évêque, à son arrivée à Mirecourt, et pendant quatre jours qu'il y séjourna; — 7 francs pour un cheval de louage fourni à un sergent qui était à la tête de huit soldats, formant l'escorte du prince de Vaudémont, et allant à Épinal; — 2,555 francs à François de Tilly, seigneur de Vaubexy, pour le second terme de 1709, de la cession par lui faite à la ville, pour les dettes de communauté, à cause de Marie Cordier, son épouse; — 28 francs aux deux archers qui furent établis à Mirecourt, pour chasser tous les pauvres étrangers qui se réfugiaient dans la ville; — 26,033 francs au sieur Charuel, receveur des finances de S. A. R., au bureau de Mirecourt, pour la quote-part de la ville à la subvention de 1709. — Par édit du 29 janvier 1709, les pièces de 22 sous sont réduites à 21 et celles de 8 sous à 7 sous 9 deniers. — Dépenses de 120 francs pour le repas de la Saint-Léopold. — Total des recettes en 1705 : 42,529 francs 3 gros 5 deniers, et des dépenses, 39,708 francs 2 gros 2 deniers; — recettes en 1706 : 41,710 francs 1 gros 4 deniers; dépenses, 41,793 francs 4 gros 14 deniers; — recettes en 1707 : 21,884 francs 3 gros 2 blancs; dépenses, 22,336 francs 9 gros 14 deniers; — recettes en 1708 : 63,207 francs 2 gros 8 deniers; dépenses, 66,363 francs 4 gros 6 deniers; — recettes en 1709 : 44,612 francs 8 gros 8 deniers; dépenses, 45,905 francs 2 gros 8 deniers.

CC. 49. (Cahiers.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

1710-1714. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Dominique Bertrand, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses en 1710 : par mandement de la Chambre des Comptes, du 22 janvier 1710, la ville de Mirecourt a été cotisée, pour sa quote-part de la subvention, à une somme de 25,983 francs 8 deniers; — 440 francs à M. de Baudinet, procureur de S. A. R. au bailliage de Mirecourt, pour ses gages de l'année 1710; — 200 francs pour ceux de Charles Mesgnien, conseiller au même bailliage; 400 francs pour ceux de Dominique Maurice, conseiller permanant de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt; ces conseillers étaient au nombre de cinq et recevaient chacun 400 francs de traitement; le comptable recevait 500 francs, le secrétaire de l'Hôtel-de-Ville 400 francs, les deux huissiers chacun 200 francs. — Dépenses en 1711 : 496 francs accordés au sieur Thiriet, écuyer, lieutenant-général du bailliage de Vosges et chef de la police de Mirecourt; — 165 francs 8 gros pour dépenses faites à l'arrivée du prince François; — 126 francs pour frais de conduite de gibier envoyé à S. A. R. à Lunéville; — 700 francs au prévôt des dames du chapitre d'Épinal, pour pareille somme à elles due; — 141 francs pour frais faits le jour de la Saint-Léopold, le 11 novembre 1711; — 27,030 francs au receveur des finances de S. A. R. au bureau de Mirecourt, pour la subvention; 412 francs à Dominique Hingre, maître des hautes-œuvres, pour nettoyer et enlever les boues de la ville. — Dépenses en 1712 : 700 francs au sieur Philbert, médecin à Mirecourt, pour ses gages d'une année; — 223 francs pour dépenses faites à l'arrivée du prince François; — 481 francs pour réparations faites au Pont-Qui-Tremble; — 26,773 francs pour la subvention de 1712. — Dépenses en 1713 : le sieur Philbert, médecin, reçoit 300 francs d'augmentation, ce qui porte ses gages à 1,000 francs; — 136 francs pour frais de transport de gibier envoyé à Lunéville; — 444 francs pour la conduite de cent resaux de blé à Vezelise; — 2,484 francs pour conduite de sacs à partir du Crosne

où ils ont été chargés jusqu'à Sainte-Marie-aux-Mines et Schelestadt ; — 113 francs pour frais du voyage à Lunéville et à Nancy fait par le sieur Roguier, conseiller au bailliage de Vosges, pour représenter à S. A. R. la misère de la ville et obtenir une diminution de logements de troupes ; il n'obtient rien ; la ville est obligée de faire des logements dans l'ancien hôpital, pour y loger une compagnie de cavalerie, commandée par le marquis de Maulevier, maréchal de camp. — Dépenses de : 25 francs donnés à plusieurs bourgeois de Mirecourt, pour avoir conduit jusqu'à Dompaire l'équipage du roi d'Angleterre ; — 25 francs pour louage de chevaux pour conduire plusieurs officiers français jusqu'à Vicherey, Bleurville et autres lieux ; — 98 francs pour avoir conduit M. Du Han jusqu'à Bourbonne et, à son retour, jusqu'à Bayon ; — 56 francs pour avoir conduit, jusqu'à Vicherey, des soldats malades des troupes françaises ; — 46 francs pour conduire jusqu'à Vezelise un capitaine irlandais ; — 112 francs pour trente-six bouteilles de vin de Mâcon données au commandant de la cavalerie et trente-six autres au commandant du second bataillon de Bretagne, en garnison à Mirecourt ; — 7 francs à Jean-Claude Pecatte pour avoir porté une lettre à Charmes, au commandant du régiment de Noailles, afin de l'avertir qu'il ne pouvait loger à Mirecourt, avec son régiment, à cause de la grande foule ; le même est envoyé à Lunéville vers M. de Girecourt, afin d'obtenir la permission de couper des bois dans les forêts de la ville, pour donner aux troupes, et demander à S. A. R. un règlement pour la fourniture dudit bois ainsi que des chandelles ; — les bourgeois de Mirecourt refusent d'aller aux convois, on les y force ; la ville fait présenter l'état de ses recettes et dépenses au sieur Olivier, conseiller d'État. — Dépenses en 1714 : 318 francs aux conseillers du bailliage, pour leurs vacations à la visite et reconnaissance des bois communaux de Mirecourt ; — 1,800 francs pour un tabernacle à l'église de la paroisse, fait par le sieur Chassel, sculpteur de S. A. R. ; — 2,630 francs à Pierre Eldric et Jean Savigny, pour la construction du logement du sacristain ; — 300 francs pour façon de bois et fagots de vingt arpents pour le corps de garde des troupes en quartier à Mirecourt ; 336 francs à ceux de Poussay pour la conduite dudit bois (cent vingt cordes) et 61 francs pour du charbon pour la cuisine du marquis de Maulevier, commandant les troupes en quartier en ladite ville ; — 708 francs pour bois et chandelles fournis audit marquis et au corps de garde ; 56 francs à Jean Poirot, cabaretier à Mirecourt, pour avoir logé les chevaux des cavaliers qui montaient la garde et ceux de remonte de Monseigneur de Mommorency, lieutenant-colonel du régiment du Maine, en garnison à Mirecourt ; — 53 francs pour avoir conduit M. de Ternoue, inspecteur général de la cavalerie, jusqu'à Châtel, avec six chevaux de chaise et trois de monture ; — 379 francs pour diminution des espèces ; — 27,378 francs au receveur de S. A. R. pour la subvention de 1714. — Total des recettes en 1710 : 44,134 francs 8 gros 10 deniers ; des dépenses, 50,085 francs 8 gros 10 deniers ; — recettes en 1711 : 41,539 francs 6 deniers ; dépenses, 49,354 francs 8 gros 6 deniers ; — recettes en 1712 : 49,740 francs 7 gros ; dépenses, 51,092 francs 11 gros 12 deniers ; — recettes en 1713 : 43,238 francs 9 gros ; dépenses, 44,397 francs 7 deniers ; — recettes en 1714 : 46,287 francs 9 gros 8 deniers ; dépenses, 53,497 francs 2 gros 15 deniers.

CC. 50. (Cahiers.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1715-1720. — Comptes des rentes, profits, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Dominique Bertrand, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses de : 30 francs 4 gros pour bois fournis au logis de M. de Maulevier, maréchal de camp, en garnison à Mirecourt ; — 68 francs 7 gros pour assignation donnée à plusieurs particuliers de la rue Basse, au sujet des terrains à eux acensés depuis la maison d'école jusqu'au jardin de Claude Gaulard ; — 32 francs au sieur Lépine pour avoir conduit, jusqu'à Remoncourt, le baron de Veze ; — 200 francs pour dépenses faites le jour de la Saint-Léopold ; — 200 francs pour réparation faite à la porte de Poussay ; — 39 francs pour dix pots de vin de Mâcon, présentés à M. Olivier, conseiller d'État, à son passage à Mirecourt ; — 10 francs 6 gros pour deux flambeaux qui servirent à éclairer les personnes qui allaient au feu au Haut-Faubourg, dans la maison de Jean Colin ; — 7 francs à Nicolas Dubois, peintre, pour avoir fait le plan topographique des maisons d'école ; — 21 francs pour porter, à Nancy, une lettre à M. le comte de Custine, colonel du régiment des gardes, en garnison à Mirecourt, pour l'informer du désordre desdits gardes ; — 26,739 francs pour la subvention de l'année 1715. — Dépenses en 1716 : 2,128 francs pour réparation au Pont-Qui-Tremble ; — 108 francs au sieur Chassel, maître sculpteur à Nancy, pour la façon du prix d'un crucifix pour l'église paroissiale. — Dépenses en 1717 : 933 francs pour la démolition et réparation de la tour de Poussay ; — 58 francs pour la conduite, jusqu'à Saint-Trey, des bagages des compagnies des sieurs de Gelnoncourt et d'Hoflise, capitaines au régiment de M. Du

Han; — 8,751 francs 9 gros pour 602 resaux de blé. — Dépenses en 1718 : 63 francs pour dix-huit jalousies faites aux fenêtres des halles de la ville; — 95 francs pour reconnaissance des bornes des chemins et du bois de Seménaulmont, qui avaient été arrachées, afin de donner des renseignements à l'avocat de la ville pour soutenir le procès contre le sieur de Ravenel; — 72 francs pour la nourriture et l'habillement de trois enfants qui furent abandonnés par leurs parents. — Dépenses en 1719 : 2,464 francs tant pour dentelles offertes aux princes de Lorraine à leur arrivée à Mirecourt, que pour coquardes et autres frais; — 35 francs à Gabriel Bailly, orfèvre, pour avoir doré un calice de la paroisse; — 42 francs à Claude Lupot, sculpteur, pour un crucifix pour la sacristie; — 200 francs au sieur Piquonot pour la muraille de son jardin, située sur la rue allant aux Capucins, pour l'embellissement de ladite rue; — 26,546 francs pour la subvention de l'année 1719. — Dépenses en 1720 : 110 francs pour une casaque fournie au valet des pauvres; — 14 francs à Brice Bastien, pour avoir conduit à Lunéville l'homme de chambre du prince d'Elbeuf; — 14 francs pour avoir fait raccommoder les timbales et les tambours de la ville pour l'arrivée de Messeigneurs. — Par ordonnance du duc de Lorraine, du mois d'août 1720, les louis de 51 livres sont réduits à 50 livres, les testons de 5 livres 11 sous à 5 livres 7 sous 2 deniers et les écus de France de 8 livres 10 sous à 8 livres 6 sous 8 deniers. — Dépenses de : 25,602 francs pour la subvention de 1720; — 900 francs pour réparer la toiture des halles. — Total des recettes : en 1715 : 48,299 francs; dépenses, 50,613 francs 6 gros; en 1716 : 45,302 francs 2 gros 4 deniers de recette, et 48,991 francs 3 gros de dépense; en 1717 42,332 : francs de recette et 50,216 francs 3 gros 12 deniers de dépense; — en 1718 : 50,470 francs 2 deniers de recette et 54,191 francs 7 gros de dépense; en 1719 : 56,772 francs de recette et 54,418 francs 11 gros 10 deniers de dépense; en 1720 : 61,850 francs 10 gros de recette et 51,508 francs 7 gros de dépense.

CC. 51. (Cahiers.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1721-1726. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Dominique Bertrand, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses en 1721 : 3,255 francs pour les appointements des officiers des arquebusiers; — 203 francs pour la construction d'une prison pour Barbe Lesperlette, qui avait détruit son enfant; — 4,666 francs pour le premier payement du prix de l'adjudication de la fontaine de Mirecourt, adjugée aux sieurs Pierre Aldricq et Claude Viard, le 17 novembre 1721; — 350 francs pour travaux d'embellissement faits à la place Saint-Georges; — 1,439 francs pour 196 toises de pavés; — la ville prête des chevaux de selle et de voiture pour conduire les officiers des arquebusiers; — 35 francs pour un coffre pour mettre les deniers de la ville; 6,125 francs provenant de la diminution des espèces; — 24 francs pour vingt-quatre bouteilles de vin de Bourgogne, pour présenter, par ordre de la ville, au maréchal de Lignéville, en sa qualité de bailli du bailliage de Vosges; ledit maréchal n'étant pas arrivé à Mirecourt, lesdites vingt-quatre bouteilles de vin sont envoyées à la charité et aux maisons religieuses. — Dépenses en 1722 : 77 francs pour trente-huit livres de plomb et six livres un quart de poudre, pour les chasses de S. A. R.; — 455 francs pour une croix de mission; — 1,050 francs pour offrande faite au maréchal de Lignéville, quand il vint prendre possession de sa charge de bailli de Vosges; — 339 francs pour le repas qui lui fut donné à l'Hôtel-de-Ville, et 121 francs pour poudre délivrée aux bourgeois qui prirent les armes au sujet de l'arrivée dudit maréchal; — 2,500 francs pour le deuxième payement des travaux des fontaines; — 206 francs pour taffetas pour faire un drapeau; 32 francs pour la façon, et 23 francs à Jean-Nicolas Dubois, peintre, pour huit couronnes royales dorées peintes sur ledit drapeau; — 200 francs, à titre d'indemnité, aux sieurs Durand, Condé et autres pour travaux de nivellement sur la place Saint-Georges à eux adjugés. — Dépenses en 1723 : 112 francs à Claude l'Olive et Claude Thorel, de Removille, pour des tilleuls qui furent plantés sur la place Saint-Georges; — 403 francs pour muraille faite au canal des moulins; — 111 francs pour quinze pots et une pinte de vin de Bourgogne et autres choses qui furent présentées au prince d'Elbeuf, lorsqu'il passa à Mirecourt en allant à Marainville; — 162 francs aux sieurs Collot et Dumas, conseillers de l'Hôtel-de-Ville, pour dépenses qu'ils firent à Nancy, pendant six jours, à l'occasion des obsèques du prince royal, et 474 francs, pour deux manteaux noirs pour assister auxdits obsèques; — 56 francs pour divers voyages faits à Lunéville par le sieur Collot, pour présenter une réclamation contre l'érection du comté de Ravenel. — Dépenses en 1724 : 466 francs pour cinquante brouettes, pour la réparation des chemins; — continuation du procès entre la ville de Mirecourt et le comte de Ravenel, au sujet de la terre du Joly; — 56 francs à Claude Pierrot et François Harmand, bourgeois de Mirecourt, pour avoir conduit les bagages des arquebusiers des compagnies de Mirecourt et Dompaire jusqu'à Bayon, ensuite de l'ordre de S. A. R. du 30 mars

1724 ; — 48 francs pour ferrer un mouton destiné à enfoncer les pivots (pieux) dans la rivière, pour soutenir les corps de la fontaine ; — 26,986 francs pour la subvention de 1724. — Dépenses en 1725 : 3,255 francs pour le payement des appointements des officiers des arquebusiers ; — 11 francs pour un voyage à Toul par le sieur Manginel, pour obtenir de l'évêque la permission de faire des prières publiques pour avoir le beau temps. — Dépenses en 1726 : 11 francs 8 gros pour avoir conduit des brouettes pour les ouvriers qui travaillaient sur les routes ; 100 francs pour réparation à la croix de mission que le vent avait arrachée ; — 49 francs pour douze bouteilles de vin de Bourgogne présentées à l'évêque de Toul, lorsqu'il vint confirmer à Mirecourt, pour la première fois. — Total des recettes : en 1721 : 76,693 francs 4 deniers, et des dépenses, 74,352 francs 5 gros 6 deniers ; — en 1722, les recettes se sont élevées à 62,640 francs 11 gros 11 deniers, et les dépenses à 68,788 francs 11 gros 5 deniers ; — en 1723, il y a 62,522 francs 10 deniers de recettes, et 69,485 francs 10 gros 4 deniers de dépenses ; en 1724 : 64,830 francs 2 gros 4 deniers de recettes et 70,607 francs 14 deniers de dépenses ; en 1725 : 50,571 francs 6 gros de recette et 62,047 francs 2 gros 1 denier de dépenses ; en 1726 : 38,740 francs 7 gros 2 deniers de recette et 46,100 francs 7 gros 2 deniers de dépense.

CC. 52. (Cahiers.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1727-1730. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Dominique Bertrand, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses en 1727 : 4,200 francs à l'ardoisier, pour réparations faites à la toiture de l'église et à celle de la maison curiale ; — 14 francs à Claude Maton, sacristain, pour l'indemniser de la perte qu'il fit dans l'année, sur la fourniture des hosties, en raison de la chèreté du blé ; — 14 francs au sieur Ranfing, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, pour un voyage qu'il fit à Baudricourt, vers le marquis de Bassompierre, afin de lui communiquer un décret que la ville avait obtenu de S. A. R. au sujet de la nouvelle rue ; — construction d'un conduit dans le faubourg de Poussay, allant vers le Pont-Qui-Tremble ; — en 1721, la ville traita avec les sieurs Pierre Eldric et autres, pour la construction des fontaines ; les travaux terminés, il y a procès, ensuite duquel le sieur Des Ours est nommé pour reconnaître la défectuosité des travaux ; la ville lui est redevable d'une somme de 1,500 livres ; il est décidé que les adjudicataires seront déchargés de la responsabilité de leurs travaux, et que la ville ne leur versera plus qu'une somme de 700 livres. — Dépenses en 1728 : 44 francs pour la conduite de quarante-sept voitures de pierres employées à faire le pont de La Basse-des-Prés ; — 8 francs à Mathieu Parmentier pour avoir conduit le sieur d'Ablainville avec trois chevaux, de Mirecourt à Damas ; — 12 francs à Nicolas Jacquier, en sa qualité d'ancien, pour reconnaître et indiquer les bornes séparatives du finage de Villers et de Mirecourt ; — 50 francs à Jean-Nicolas Dubois, géomètre, pour avoir fait une carte de la ville, des faubourgs et du Breuil ; — 53 francs pour trente-six bouteilles de vin de Bourgogne, qui furent présentées au prince de Craon alors à Épinal ; — 104 francs pour deux missels in-folio *Romanos Tullenses* et deux missels des morts ; — le 20 décembre 1727, la ville adjuge aux sieurs Pierre Aldric et Claude Viard, moyennant une somme de 1,500 livres, divers travaux à faire au Pont-Qui-Tremble et pour la construction d'un pont neuf en la prairie de Dessous-le-Château ; — 435 francs audit Aldric, pour avoir blanchi l'église. — Le resal de blé vaut de 16 à 17 francs ; — la ville apprend la nouvelle de la mort de Léopold Ier, les officiers de l'Hôtel-de-Ville font sonner, faire un catafalque et ordonnent des prières publiques. — La ville fait présenter des compliments à S. A. R. pour son avènement. — Dépenses de : 933 francs 4 gros au sieur Finiel, demeurant à Nancy, pour 800 mûriers envoyés à Mirecourt par ordre de S. A. R. Madame, du 16 septembre 1729 ; — 7,000 francs aux héritiers de Jean-Charles Viriot, pour le prix d'un pré contenant huit fauchées, appelé Le Breuil ; ce pré est acheté pour faciliter la communication du faubourg du Pont avec celui de Poussay, et pour en faire une place publique pour y tenir la foire des bêtes ; il est arrêté que l'on y plantera 163 tilleuls achetés à Nicolas Chauvin, Joseph Mathieu et Pierre Magnien, à raison de 25 sous le pied ; — 650 francs pour élargir le lit du Madon à l'endroit du pré du Breuil ; — 3,710 francs à François Durand, maître fontainier à Portieux, pour réparations aux fontaines de Mirecourt ; — 30 francs à plusieurs pour avoir planté des mûriers blancs envoyés de Nancy, par ordre de S. A. R. Madame ; — 711 francs 8 gros pour soixante et onze toises sept pieds du conduit du faubourg de Poussay ; — 88 francs 2 gros pour vingt-quatre livres de poudre, pour tirer les boîtes et canons, en réjouissance de l'heureuse arrivée de S. A. R. dans ses États ; — 35 francs pour une lanterne fournie à l'église, pour porter devant le Saint-Sacrement quand on le porte aux malades. — Dépenses en 1730 : 233 francs 2 gros pour

frais faits par les Cordeliers et les Capucins, le jour de la cérémonie de la canonisation des saints Jacques, de Lamarche et de François Salano; — 114 francs 4 gros à M. Devernet, conseiller au bailliage de Mirecourt et prévôt de ladite ville, pour ses vacations et celles des procureur, greffier et arpenteur, au sujet de l'abornement du finage de Mirecourt avec celui de Villers; — 283 francs 10 gros aux sieurs Alba et Ranfaing, lieutenant-général et conseiller de l'Hôtel-de-Ville, pour les frais d'un voyage qu'ils firent à Lunéville, au sujet de la translation des reliques du Bienheureux Père de Mattaincourt, et 326 francs 8 gros pour un autre voyage fait par le même Alba, à Nancy, pour faire imprimer sa réponse au mémoire des Chanoines Réguliers qui voulaient enlever les Reliques dudit Père Fourrier; — construction d'un pont, entre Mirecourt et Mattaincourt. — Dépenses de : 560 francs pour vingt tombereaux pour travailler sur les routes; — 933 francs 4 gros pour 800 pieds de mûriers, envoyés à la ville de Mirecourt, par ordre de S. A. R., du 16 novembre 1730; — 2,366 francs 4 gros pour cent quatre-vingt-huit toises sept pieds du conduit du faubourg de Poussay; — 3,012 francs pour 251 toises de pavé. — Total des recettes en 1727 : 37,181 francs 11 gros, et des dépenses, 38,396 francs 7 gros 4 deniers; — en 1728, les recettes se sont élevées à 45,769 francs 1 gros, et les dépenses à 46,271 francs 7 gros 15 deniers; — en 1729, les recettes ne se sont élevées qu'à 38,620 francs 1 gros, et les dépenses à 44,727 francs 5 gros 12 deniers; en 1730 : 37,938 francs 3 gros 3 deniers de recette et 40,421 francs 5 gros 2 deniers de dépense.

CC. 53. (Cahiers.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

1731-1735. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt. rendus par Dominique Bertrand, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses en 1731 : 2,800 francs au maréchal de Lignéville, bailli de Vosges, pour ses appointements; — 2,103 francs pour frais faits au sujet de la béatification du Bienheureux Père de Mattaincourt; — 1,400 francs mis en dépense pour pareille somme qui fut donnée, à titre d'indemnité, à l'adjudicataire de la ferme de la moulure des grains, en raison de la disette des blés et de la rareté des eaux; — 550 francs à Claude Camuzel, maître maçon, pour un pont qu'il avait fait sur le ruisseau dit de Hymont, à lui adjugé le 23 juin 1731; — construction d'un puits public au nouveau faubourg, vis-à-vis la place Saint-Georges; — 1,400 francs pour réparations faites à la maison de S. A. R. à Mirecourt, pour la partie qui était occupée par le bailliage. — Dépenses en 1732 : 7,002 francs 10 gros 3 deniers, à l'occasion de l'exhumation du Bienheureux Père de Mattaincourt; — 233 francs au sieur Collot, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, et 116 francs au sieur Razey, secrétaire, pour avoir fait l'inventaire des archives de la ville; — 1,473 francs 10 gros 3 deniers à Charles Lombard, Morpas et à François Lafosse, orfèvres, faisant le restant du prix d'une lampe d'argent, pesant 25 marcs 5 onces 6 gros d'argent, qu'ils avaient fournie à l'église de Mirecourt, en vertu de leur traité du 8 mai 1731; Mme Cordier, épouse du sieur de Tilly, avait déjà versé 2,700 francs pour cette lampe; — 990 francs à Jean-Claude Camuzel, maître maçon à Mattaincourt, à-compte du prix de la construction du pont dit de Hymont, à lui adjugé le 23 juin 1731; — 51 francs pour avoir entouré d'épine quatre-vingt-dix tilleuls, sur la place Saint-Georges; — 301 francs pour réparations faites au four de la porte de Poussay; — 2,566 francs 8 gros pour réparations faites à la maison de S. A. R., dans la partie occupée par le bailliage; — 1,400 francs à François Durand, maître tapissier à Nancy, pour cent aunes de tapisserie pour la salle du bailliage, et 395 francs 4 gros 6 deniers à Mathurin Lamotte, tapissier, pour avoir posé ladite tapisserie, fourni les crins et la bourre pour les siéges, etc.; — 46 francs pour dix-huit pintes de vin de Bourgogne, qui furent présentées au baron de Girecourt, conseiller d'État, à son arrivée à Mirecourt; — 3,120 francs pour établissement de pavés; — 28 francs à Claude de Launoy, lieutenant de police, pour un voyage qu'il fit à Houécourt, pour faire doléance de la part de la ville à Mme la maréchale de Lignéville, au sujet de la mort du maréchal, bailli de Vosges; — 56 francs pour avoir fait démolir l'autel de Notre-Dame-des-Neiges, qui se trouvait dans l'église de Mirecourt, pour le transporter ailleurs; — 23 francs 4 gros à Joseph Morel, Turc, converti à la religion catholique, apostolique et romaine, par aumône, à cause de son extrême indigence et de sa famille; — 233 francs 4 gros au prince Jean Kesseronarie Kessen, prince du Mont-Liban, passant à Mirecourt avec un passeport de S. A. R. Madame; — 122 francs pour vin, poissons et autres denrées, envoyés chez les Capucins, pendant les trois jours que ledit prince du Mont-Liban séjourna chez eux, avec toute sa suite, et 51 francs à Jean Nicolas, voiturier, pour avoir conduit ledit prince et ses gens jusqu'à Neufchâteau; — 116 francs 8 gros aux sieurs Robert Boze et Benoît Pinédé, maîtres sculpteurs demeurant à Châteauroux, pour un voyage qu'ils firent à Mirecourt, dans le but de traiter avec la ville, pour faire une chaire à

prêcher à l'église ; 2,800 francs au sieur Chevalier, trésorier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, pour le premier payement de la taxe de la ville de Mirecourt, pour la construction des prisons de Nancy. — Dépenses en 1734 : 56 francs au sieur Ranfaing pour un voyage qu'il fit à Lunéville, dans le but d'obtenir de S. A. R. Madame qu'Elle envoyât un ingénieur pour visiter les ponts de la ville de Mirecourt, qui avaient été enlevés par l'impétuosité des eaux ; les bois du Pont-Qui-Tremble sont entraînés jusqu'à Vomécourt, les planchers de la maison du four banal sont enlevés et les fenêtres sont cassées par les eaux ; M. Le Pan, ingénieur, est envoyé par S. A. R. Madame, pour reconnaître tous les dégâts causés par cette inondation. — Construction d'un pont volant, en attendant la reconstruction du grand pont ; il est à son tour entraîné par une nouvelle inondation ; un autre pont est ensuite rétabli ; — 665 francs pour dentelles offertes à M. le comte de Kinigk, lorsqu'il vint prendre possession du bailliage de Vosges ; un repas lui est donné, pendant lequel les boîtes sont tirées, au son des violons ; — 242 francs 8 gros à Charles-Antoine Ardry, tailleur de pierre, pour avoir rabaissé vingt tombes de l'église, afin de pouvoir y poser des bancs uniformes ; — 163 francs à François Bailly, menuisier, pour une armoire qu'il fit à l'église ; — 109 francs pour l'entier payement du pont dit de Hymont, adjugé à Claude Camuzel, de Mattaincourt ; — 18 francs à Nicolas Marchand, pour avoir planté huit tilleuls sur la place Saint-Georges ; — 18 francs 1 gros pour l'expédition du procès-verbal d'abornement du finage de Mirecourt et de celui de Villers. — Dépenses en 1735 : 6.533 francs (de Lorraine, faisant 2,800 livres tournois) pour réparation faite à la toiture de l'église du côté de Notre-Dame-de-Pitié, parce que la voûte se détériorait ; — 115 francs 3 gros 6 deniers pour 104 livres de chandelles pour le corps de garde, pendant le quartier d'hiver ; — 46 francs 8 gros à Nicolas Guinot et Dominique Collin, pour avoir conduit, avec six chevaux, jusqu'à Lignéville, le duc Durase, gouverneur de Besançon ; — 16 francs 4 gros à Jacques Martin, pour avoir gardé le nommé Muletier, devenu fou furieux, qui avait été placé à l'hôpital de Mirecourt, vu qu'il n'existait pas encore à cette époque d'établissement pour les fous ; — par ordre de S. A. R. Madame, la ville de Mirecourt est taxée à 6,800 rations de foin à conduire dans les magasins du Roi, à Freistroff ; — 77 francs 5 gros 3 deniers, pour vingt pots trois chopines de vin présentés au colonel commandant le régiment royal en quartier à Mirecourt ; — 2,308 francs 7 gros 3 deniers à Nicolas Gauché, pour galons d'or à un ornement complet à l'église et pour de l'étoffe pour des hoquetons aux sergents de ville et au valet des pauvres, — le comptable fait remarquer qu'il n'est pas possible de trouver un endroit suffisant pour loger le foin des étapiers qui fournissent aux troupes, en garnison à Mirecourt, c'est pourquoi la ville est obligée de louer des granges partout où elle trouve, ce qui occasionne une dépense de 3,150 francs ; — acensement de la maison de M. de Tervenus, conseiller d'État, laquelle maison, située à Mirecourt, a servi pour y tenir les séances de l'Hôtel-de-Ville, parce qu'il n'était plus convenable de les tenir au-dessus de l'église ; cette maison se trouvait en si mauvais état, que S. A. R. ordonna qu'elle serait réparée aux frais de la ville et que les bois seraient pris dans les forêts de la gruerie de Dompaire. De cette maison dépendaient des écuries dont une partie étaient détruites ; la ville demande qu'elles lui soient abandonnées, moyennant qu'elle les fera rétablir, et que, par ce moyen, on pourra y loger tous les foins et paille des étapiers, ce qui est accordé ; les travaux sont adjugés le 8 octobre 1735 à Claude-Dominique Henri et Oldry, maîtres charpentier et maçon, pour une somme de 4,666 francs 8 gros. — Total des recettes : en 1731, les recettes se sont montées à 36,459 francs 5 gros et les dépenses à 46,018 francs 4 gros 13 deniers ; en 1732, les recettes se sont montées à 38,372 francs 7 gros et les dépenses à 54,743 francs 11 gros 15 deniers ; en 1733, les recettes se sont montées à 39,188 francs 3 gros 6 deniers et les dépenses à 49,115 francs 6 gros 13 deniers ; en 1734, les recettes se sont montées à 39,985 francs 7 gros 11 deniers et les dépenses à 50,520 francs 4 gros 13 deniers, et en 1735, les recettes se sont élevées à 54,847 francs 2 gros et les dépenses à 66,985 francs 1 gros 9 deniers.

CC. 54. (Cahiers.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1736-1740. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Dominique Bertrand, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses en 1736 : 350 francs pour le cens du derrière de la maison de S. A. R. ainsi que le jardin, pour y tenir les assemblées de police, à charge de la faire réparer et d'un cens annuel de 200 francs ; — réjouissances publiques pendant trois jours à l'occasion du mariage de S. A. R. ; — réduction du cens dû pour la maison de S. A. R. par décret du 19 juin 1736 ; — 9 francs 4 gros à Jean-Claude Trompette, pour avoir tiré les boîtes et le canon, en réjouissance du rétablissement de la santé du prince Charles ; — 176 francs pour réparations faites à l'écurie

de la veuve Bourlier, pour y loger les chevaux de M. de Montenard, pendant le quartier d'hiver; le blé vaut 32 francs le resal; la ville en achète quatre imaux pour faire du pain, afin de pouvoir le taxer. — Dépenses en 1737 : 100 livres pour cent bouteilles de vin de Bourgogne, qui furent présentées à la reine de Sardaigne, à son passage à Mirecourt, et 50 livres pour cinquante bouteilles données au lieutenant-colonel du régiment Royal-Pologne, en quartier à Mirecourt; — 3 livres 10 sous pour de l'arsenic, afin d'empoisonner les rats qui rongeaient les tuyaux de l'orgue de la paroisse; — 50 livres à François Christian, maître des hautes œuvres, pour avoir vidé un souterrain que l'on avait trouvé près de la citadelle en faisant un conduit; — 2,144 francs pour travaux faits au bâtiment que la ville avait accensé pour y tenir les séances de l'Hôtel-de-Ville, à la toiture de l'église et au four de la porte de Poussay. — Dépenses en 1738 : 76 livres pour cinquante-une bouteilles de vin qui furent présentées, de la part de la ville, au duc de Chatellereau, colonel du régiment de Royal-Pologne, en garnison à Mirecourt; — 33 livres 15 sous pour une guérite pour placer devant les prisons; — 9 livres 12 sous pour six livres de poudre que le sieur Charles Roch a fournies aux Capucins, le jour de la béatification des Bienheureux Joseph et Séraphin; — 150 livres pour le prix de construction du conduit du faubourg de Mattaincourt; — 65 livres à plusieurs, pour avoir logé les équipages, domestiques et chevaux de M. de Courtanvaux, colonel du régiment Royal-Roussillon, en quartier d'hiver à Mirecourt en 1734; 21 livres 8 sous 6 deniers à Nicolas Dubois, peintre, pour avoir fait un tableau représentant le Sauveur; — 86 livres 8 sous pour 144 pots de vin qui furent distribués aux cavaliers du régiment Royal-Pologne en garnison à Mirecourt, en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus à la ville, à l'occasion du feu du ciel qui était tombé sur une maison; sans le secours desdits soldats, une partie de la ville aurait été incendiée. — Dépenses en 1740 : 583 livres pour réparations faites à la voûte et à la toiture de l'église; — 340 livres pour réparations aux murailles du cimetière et pour rétablissement d'une croix; — 31 livres à Claude-Thomas de Launoy, lieutenant de police, pour un voyage qu'il fit à Lunéville, pour remontrer la misère publique au Chancelier à l'occasion du logement des troupes de M. de Marmier, major au régiment de dragons Beaufremont, en quartier d'hiver à Mirecourt; — le comptable remontre que la ville se trouve dans un extrême besoin d'argent, qu'elle a voté la vente du bois de La Truite, et qu'on en demande la permission au chancelier de Lorraine; — les grandes eaux de la nuit du 16 au 17 octobre renversent la maison et le four banal de la rue Basse, les eaux s'élevent de dix pieds; des prières publiques sont dites à l'église et la bénédiction est donnée à 11 heures du soir: de la rue Basse, on entendait les cris et gémissements de plus de 1,000 malheureux qui n'attendaient que l'heure pour se voir engloutis dans les flots. — Total des recettes, en 1736 : 37,509 francs 3 gros, et des dépenses, 47,483 francs 4 gros 7 deniers; — recettes en 1737 : 15,409 livres 7 sous 8 deniers; dépenses, 21,374 livres 13 sous 2 deniers; — recettes en 1738 : 16,530 livres 14 sous 1 denier; dépenses, 19,972 livres 11 sous 1 denier; — recettes en 1739 : 17,650 livres 2 sous 9 deniers; dépenses, 17,942 livres 7 sous 11 deniers; — recettes en 1740 : 17,546 livres 15 sous 11 deniers; dépenses, 18,140 livres 13 sous 10 deniers.

CC. 55. (Cahiers.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1741-1745. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Dominique Bertrand, François Dumat, avocat à la Cour, Claude-François Crédo, banquier à Nancy (en qualité d'héritier dudit Bertrand), et François Marchal, receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville de Mirecourt. — Dépenses en 1740 : 800 livres au comte de Kinigk, pour ses appointements en qualité de bailli de Vosges; — 12 francs à Jean-Nicolas Dubois, géomètre-peintre, pour le plan topographique de la ville et des jardins du côté du faubourg d'Épinal, qu'il fit, en vertu des ordres de M. Le Pan, ingénieur du Roi; — 2,600 livres à Joseph Mathieu pour le prix de sa maison qui fut démolie par ordre du Chancelier, du 5 mars, afin de laisser un cours libre à la rivière; — 42 livres 8 sous pour vingt-cinq bouteilles de vin de Bourgogne qui furent présentées à l'évêque de Toul, lorsqu'il vint confirmer à Mirecourt; — 100 livres à René Parisot, maître maçon, pour le restant du prix du conduit de la rue du Bougeot; — 488 livres 5 sous pour dix-huit miliciens que la ville devait fournir en 1741; — 16 livres 17 sous à Joseph Cably, geôlier, pour avoir nourri, pendant quinze jours, une fille de mauvaise vie qui était détenue dans les prisons de Mirecourt; — 95 livres pour reconnaissance des bois de La Truite et de Tannay, appartenant à la ville. — Dépenses en 1742 : 104 livres à Pierre Futet, marchand, pour étoffe par lui vendue pour faire des manteaux aux sergents de ville; — 10 livres à Sébastien Vuillemin, pour un voyage qu'il fit à Lunéville, au nom de la ville de Mirecourt, pour prier le Chancelier de faire donner l'avis des médecins du

Roi, au sujet de la maladie qui régnait à Mirecourt depuis plus d'un an et qui avait enlevé près de trois cents personnes; — 565 livres 10 sous à Joseph Falque, 500 francs aux héritiers Jeanmaire et 150 francs à François Sylvestre, pour des jardins qu'ils cèdent à la ville, pour élargir le cours de la rivière: — 340 livres pour dentelles présentées à Mme la marquise de La Galaizière, à son arrivée à Mirecourt; 82 livres pour trente-six bouteilles de vin de Champagne présentées à Monseigneur le Chancelier à son passage à Mirecourt; 101 livres 5 sous pour poudre fournie pour tirer le canon et les boîtes le jour du passage desdits seigneurs; — 343 livres 19 sous à Charles-Antoine Ardry, architecte, pour plans par lui faits pour la construction des deux ponts sur la nouvelle chaussée de Mirecourt à Charmes. — Dépenses en 1743 : 227 livres pour une croix de mission qui fut faite par Dominique Henry, maître charpentier; — 282 francs pour la construction d'un arsenal, pour y placer les fusils, habits et autres bagages du bataillon de miliciens qui fut formé à Mirecourt; — le régiment de Saxe est en garnison à Mirecourt en 1743 et 1744; — 7 livres 15 sous à Pierre Bourrelier, manœuvre à Mirecourt, pour une lettre qu'il alla porter à Toul, afin d'obtenir de l'évêque la permission de faire des prières publiques au sujet de la mortalité des bestiaux; — établissement d'un troisième chasse-pauvre. — Dépenses en 1744 : 279 livres pour les neuf miliciens que la ville était obligée de fournir en 1744; — 125 livres pour cent bouteilles de vin de Bourgogne, pour le vin d'honneur qui fut présenté au comte de Saxe, et 20 livres 13 sous 3 deniers pour dix livres de poudre pour tirer le canon lors de son arrivée; — 2,000 livres pour l'acquisition de la maison du sieur Alba, pour y faire des écuries pour loger les chevaux des troupes en garnison à Mirecourt. — Dépenses en 1745 : 15 livres à plusieurs manœuvres pour avoir gardé toutes les avenues de la ville et faubourgs de Mirecourt, la veille et le jour de la foire de Poussay, afin d'empêcher la communication des bêtes à cornes venant des lieux infectés par la contagion; — 16 livres 6 sous 3 deniers pour des affiches annonçant la vente du bois de Seménaulmont; — 5,800 livres à Charles-Antoine Ardry, architecte, pour le prix de la construction des écuries pour y loger les troupes. — Total des recettes en 1741 : 16,084 livres 17 sous 5 deniers, et 21,107 livres 5 sous 2 deniers de dépenses; recettes en 1742 : 19,224 livres 16 sous 7 deniers, et 19,289 livres 3 sous 1 denier de dépenses; — recettes en 1743 : 18,554 livres 8 sous 3 deniers, et 19,070 livres 9 sous 12 deniers de dépenses; — recettes en 1744 : 21,888 livres 3 sous 6 deniers, et 20,563 livres 19 sous 11 deniers de dépenses; — recettes en 1745 : 18,713 livres 11 sous 8 deniers, et 20,277 livres 7 sous 2 deniers de dépenses.

CC. 56. (Cahiers.) — In-folio, 177 feuillets, papier.

1746-1752. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par François Marchal, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses en 1746 : 641 livres pour le premier payement de la construction des deux grands conduits faits au faubourg de Mattaincourt; — 7,200 livres aux entrepreneurs des écuries de Mirecourt, ensuite du procès-verbal d'adjudication du 3 avril 1746; — 40 livres à Charles Briscoin, marchand à Mirecourt, pour quinze flambeaux par lui fournis, le jour de l'incendie de la maison de Jacob Pacherel; — 38 livres 15 sous pour le premier payement de l'Histoire de Lorraine; — 155 livres pour l'équipement de cinq miliciens; — 250 livres au sieur Joseph Chrétenoy, avocat à la Cour, exerçant au bailliage de Vosges, pour les frais du procès existant entre la ville et le sieur Poirot, de Bar, héritier du sieur Fromanteau, au sujet d'anticipations faites par ce dernier sur le pâquis communal dit Le Haut-de-Chaumont. — Dépenses en 1748 : 761 livres 12 sous pour la part de la ville de Mirecourt, dans l'imposition de 111,137 francs ordonnée par S. M. pour l'équipement et habillement de seize hommes d'augmentation par bataillon de la milice; — 670 livres à François Bailly, menuisier à Mirecourt, pour le prix d'une chaire à prêcher qu'il fit pour l'église; — continuation des travaux de la route de Mirecourt à Charmes. — Dépenses en 1749 : 45 livres 5 sous pour vingt-cinq bouteilles de vin présentées à l'évêque de Toul lorsqu'il vint à Mirecourt. — Dépenses en 1750 : 3,950 livres provenant de la perte que la ville fit sur les blés qu'elle fit acheter dans la Lorraine-Allemande, afin de soulager le pauvre peuple; — 180 livres 15 sous pour réparations faites à la fontaine de la rue Basse; — 10 livres 16 sous pour dix-huit fourches de fer, pour les grandes écuries de la ville, occupées par les chevaux du régiment de Clermont-Tonnerre. — Dépenses en 1751 : 200 livres à François Ivernet, ancien maréchal-des-logis dans le régiment de Dragons-Beauffremont, bourgeois à Mirecourt, pour la démolition de la Tour de l'Horloge; — 15 livres 10 sous pour le payement du troisième volume de l'Histoire de Lorraine. — Dépenses en 1752 : 140 livres à Réné Parisot, pour le prix d'un pont sur la chaussée derrière la ville, vis-à-vis la ruelle dite La Prevotte de Dombâle; — 180 livres pour réparation à la toiture de la halle;

113 livres pour mêmes travaux à l'église ; — 700 livres à Jean Savoy, entrepreneur à Mirecourt, pour l'entier payement d'une somme de 1,650 livres qui lui était due pour travaux faits par lui aux murs du cimetière et pour établissement de pavés ; — 3,200 livres à Pierre Majeur, entrepreneur à Charmes, pour la reconstruction à neuf du four banal de la porte de Poussay. — Total des recettes en 1746 : 25,167 livres 5 sous 4 deniers, et 27,578 livres 11 sous 7 deniers de dépenses ; — recettes en 1748 : 16,139 livres 5 sous 4 deniers, et 18,281 livres 7 sous 10 deniers de dépenses ; — recettes en 1749 : 15,932 livres 12 sous 5 deniers, et 16,658 livres 16 sous 1 denier de dépenses ; — recettes en 1750 : 15,397 livres 11 sous 1 denier, et 15,507 livres 9 sous de dépenses ; — recettes en 1751 : 15,954 livres 9 deniers, et 18,631 livres 11 deniers de dépenses ; — recettes en 1752 : 15,805 livres 3 sous 9 deniers, et 18,433 livres de dépenses.

CC. 57. (Cahiers.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1753-1760. — Comptes des rentes, revenus, profits et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par François Marchal et Claude Mareschal, receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses en 1753 : 900 livres pour droits d'amortissement de plusieurs propriétés achetées par la ville ; — 944 livres pour pavé ; — 983 francs pour réparations faites au Pont-Qui-Tremble, à celui d'Harol, sur la route de Mirecourt, au pont de la chaussée allant à Mattaincourt, à celui de la chaussée allant à Épinal, au petit pont à la sortie du faubourg d'Épinal, au commencement de la division des trois chaussées, etc. — Dépenses en 1754 : 15 livres 10 sous à Charles Thouvenin, pour avoir sonné, pendant six semaines, pour l'évêque de Toul ; — 633 livres pour le tiers du prix d'acquisition de trois pompes à incendie. — Dépenses en 1755 : 808 livres 13 sous 3 deniers pour pavés, à raison de 5 livres 10 sous la toise ; — 980 livres pour cent seaux de cuir bouilli, trois cuves et trois cuveaux pour servir dans les incendies ; — 1,300 livres pour réparation faite à la flèche du clocher ; — 50 livres aux comédiens qui étaient alors à Mirecourt, pour avoir représenté une pièce gratis, par ordre de l'Hôtel-de-Ville, en réjouissance de l'élévation de la statue de Louis XV, à Nancy. — Dépenses en 1756 : 633 livres pour le dernier payement d'une somme de 1,900 livres que l'on devait à Jean Matel, fondeur, pour les trois pompes à incendie qu'il avait fournies à la ville de Mirecourt ; — 972 livres pour pavage de rues ; — 4,150 livres à Jean-Charles Bailly, maître menuisier à Mirecourt, pour ouvrages à lui adjugés, le 15 juin 1756. — Dépenses en 1757 : 818 livres pour frais de procès contre les sieurs Richard, Ferry et consorts ; — 179 livres pour réparation à la gargouille du canal de la rue Basse ; — 800 livres à Jean-Pierre Guide, pour réparations par lui faites aux murs du cimetière. — Dépenses en 1758 : 36 livres à François Gauthier, pour avoir relié l'histoire de Lorraine ; — 398 livres 7 sous 3 deniers au sieur Falet, pour les habits des sergents de ville. — Dépenses en 1759 : 1,950 livres sur une somme de 3,390 livres pour réparations faites à l'église ; — 5,055 livres pour dépenses faites au sujet des enrôlements de la subdélégation de Mirecourt. — Dépenses en 1760 : 45 livres à Nicolas Defrance, jardinier, pour fourniture d'arbres au jardin de la ville ; — 978 livres à Claude Vigneron, de Vezelise, pour le prix d'une horloge neuve. — Total des recettes en 1753 : 18,393 livres 4 sous 6 deniers, et 18,297 livres 12 sous 3 deniers de dépenses ; — recettes en 1754 : 21,747 livres 1 sou 11 deniers, et 19,095 livres 14 sous 3 deniers de dépenses ; — recettes en 1755 : 20,274 livres 14 sous 11 deniers, et 17,759 livres 4 sous 3 deniers de dépenses ; — recettes en 1756 : 19,018 livres 12 sous 1 denier, et 19,028 livres 14 sous 5 deniers de dépenses ; — recettes en 1757 : 18,328 livres 10 sous, et 16,986 livres 8 sous 7 deniers de dépenses ; — recettes en 1758 : 17,955 livres 14 sous 9 deniers, et 11,826 livres 8 sous 7 deniers de dépenses ; — recettes en 1759 : 23,012 livres 14 sous 3 deniers, et 24,224 livres 7 sous 9 deniers de dépenses ; — recettes en 1760 : 20,854 livres 1 sou 5 deniers, et 24,123 livres 3 sous 6 deniers de dépenses.

CC. 58. (Cahiers.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1761-1770. — Comptes des rentes, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Jean-Nicolas Hinet et Marguerite Poirson, veuve dudit Hinet, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de ladite ville. — Dépenses : 100 livres à Michel Laurent, pour la visite des bêtes tuées par les bouchers ; — 2,171 livres pour l'entretien de la milice ; — 600 livres pour réparations au Pont-Qui-Tremble ; — 325 livres 10 sous pour le logement du colonel du régiment de dragons, en quartier à Mirecourt ; — 571 livres au sieur Fatet, marchand, pour étoffe par lui vendue pour habiller les huissiers de ville et les valets des pauvres ; — 30 livres pour 18 tilleuls qui furent remplacés ; — 44 francs pour réparation faite au logement de M. le comte de Custine ; — 18 livres pour indemnité de logement à M. de Mont-

grand, major du régiment de Custine; — 2,972 livres 15 sous 2 deniers à M. Guerin, caissier de la recette des finances, à-compte d'une somme de 4,500 livres, à laquelle la ville de Mirecourt a été cotisée pour dépense du premier établissement, à Rozières, du quartier du régiment de recrues de Nancy; — 62 livres à Thouvenin, sonneur, pour avoir sonné pour Stanislas, duc de Lorraine; — 31 livres à Nicolas Handeville, charpentier, pour avoir travaillé au catafalque de S. M.; — 61 livres au sieur Dubois pour plusieurs fournitures au mausolée; — 22 livres pour réparation faite au pavé de l'écurie où étaient logés les chevaux du régiment de Berchinye; — 50 livres pour le mausolée du Dauphin; — 3,760 livres à Claude Cornu, adjudicataire de l'écurie à construire pour les chevaux de la maréchaussée à lui adjugée, le 3 janvier 1767; — 15 livres 10 sous à Nicolas Busiot, peintre, pour avoir effacé les armoiries de Stanislas, et remis celles de France sur l'une des portes de la ville; — 242 livres 16 sous pour divers ouvrages de maçonnerie et de menuiserie faits aux écuries royales pour loger le régiment d'Esterhasy, en quartier à Mirecourt; — 62 livres au sieur Handeville, charpentier, pour fournitures et main-d'œuvre pour construire le mausolée de la reine de France; — 674 livres pour diverses réparations faites aux écuries du Roi, à Mirecourt. — Total des recettes en 1761 : 18,019 livres 7 deniers, et 19,580 livres 10 sous 2 deniers de dépenses; — en 1762 : 16,415 livres 16 sous 7 deniers de recettes et 19,415 livres 6 sous 8 deniers de dépenses; — en 1763 : 18,677 livres 12 sous 1 denier de recettes et 24,631 livres 5 sous 3 deniers de dépenses; — en 1764 : 17,313 livres 6 sous 7 deniers de recettes et 21,209 livres 5 sous 2 deniers de dépenses; — en 1765 : 15,730 livres 19 sous 7 deniers de recettes et 20,930 livres 2 sous 11 deniers de dépenses; — en 1766 : 16,836 livres 18 sous 3 deniers de recettes et 19,747 livres 2 sous 3 deniers de dépenses; — en 1767 : 17,057 livres 16 sous 7 deniers de recettes et 20,845 livres 6 sous de dépenses; — en 1768 : 18,319 livres 5 sous 11 deniers de recettes et 21,258 livres 11 sous 11 deniers de dépenses; — en 1769 : 18,099 livres 1 sou 9 deniers de recettes et 19,405 livres 14 sous de dépenses; — en 1770 : 17,638 livres 16 sous 3 deniers de recettes et 17,938 livres 10 sous 3 deniers de dépenses.

CC. 59. (Cahiers.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1771-1778. — Comptes des rentes, revenus, émoluments et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Marguerite Poirson, épouse de Jean-Baptiste Inel, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, demeurant à Mirecourt, au nom du sieur Dominique Poirson, son frère, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville de Mirecourt. — Dépenses en 1771 : 200 livres à M. Duretetes, directeur de la poste, résidant à Nancy, à laquelle somme la ville est taxée pour l'établissement de trois ordinaires par semaine, sur la route de Nancy; — 1,308 livres à Pierre Berly, adjudicataire des travaux à faire au four banal; — 812 livres pour l'habillement à neuf des sergents de ville et chasse-pauvres; 31 livres à Charles Melin, pour avoir sonné pendant quarante jours à la mort de S. M. le roi de France; 62 livres pour la fourniture de cire pour le mausolée; — 2,000 livres pour réparations faites aux écuries royales au profit du sieur Charles-Nicolas Simon; 3,317 livres pour les réparations à faire à la maison de l'Hôtel-de-Ville, pour y loger la maréchaussée; 68 livres pour réparation faite au logement de l'officier de garde des troupes du régiment de Conflans, en quartier d'hiver à Mirecourt; 129 livres pour un exemplaire des ordonnances de Lorraine et de la coutume de la même province; — 5,875 livres pour pavage de rues; — 2,683 livres à M. le comte de Frenel pour pareille somme qu'il avait prêtée à la ville. — Total des recettes en 1771 : 14,308 livres 6 sous 3 deniers, et 16,162 livres 4 sous 8 deniers de dépenses; — en 1772 : 14,385 livres 1 sou 1 denier de recettes, et 13,526 livres 8 sous 4 deniers de dépenses; — en 1773 : 16,315 livres 14 sous 4 deniers de recettes, et 15,093 livres 14 sous 8 deniers de dépenses; — en 1774 : 18,773 livres 9 sous 2 deniers de recettes, et 19,681 livres 6 sous 5 deniers de dépenses; en 1775 : 18,807 livres 1 sou 7 deniers de recettes, et 18,084 livres 16 sous 10 deniers de dépenses; — en 1776 : 22,087 livres 2 sous 5 deniers de recettes, et 24,892 livres 5 sous 3 deniers de dépenses; — en 1777 : 21,777 livres 13 deniers de recettes, et 23,020 livres de dépenses; — en 1778 : 30,708 livres 1 sou 10 deniers de recettes, et 25,347 livres 17 sous 7 deniers de dépenses.

CC. 60. (Cahiers.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1781-1787. — Comptes des rentes, revenus et dépenses de la ville de Mirecourt, rendus par Nicolas Chapuy, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi de la ville. — Les recettes se composent : de la ferme et encavage des vins, de celle de la tuerie et de la mouture des grains; elles sont laissées toutes les trois, le 18 août 1779, à Jacob Marchal, de Mirecourt, moyennant une somme annuelle de 24,800 livres; — le four de la porte de Poussay est laissé moyennant une somme de 385 livres; celui de la citadelle, 440 livres, et celui

de la porte Saint-Didier, 360 livres. Chaque boulanger ayant un four chez lui doit 2 francs par année; — il est dû 255 livres 4 sous 7 deniers de cens par des particuliers de la ville pour des terrains ou maisons; les halles sont laissées pour une somme de 230 livres, etc. — Les dépenses ordinaires consistent en : 775 livres pour les gages du maire; 439 livres pour ceux du lieutenant du maire; 387 livres à chacun des quatre échevins; 387 livres au procureur du Roi; 875 livres au receveur; 387 livres au greffier de l'Hôtel-de-Ville; 258 livres pour frais de bureau; 560 livres pour les gages des quatre sergents de ville; 257 livres à chacun des deux chantres de la paroisse; 128 livres au maître d'école; 300 livres à l'organiste; 25 livres aux deux gardes champêtres; 100 livres aux gardes forestiers; 180 livres pour la fourniture et entretien de deux taureaux pour le troupeau communal; 690 livres pour l'enlèvement des boues; 29 livres au sonneur de la paroisse; 191 livres pour le blanchissage et entretien du linge de ladite paroisse; 100 livres à celui qui visitait les bêtes que l'on tuait au Maxel; 62 livres pour la conduite de l'horloge; 500 livres pour les deux médecins et 200 livres pour le chirurgien; 200 livres au directeur de la poste de Lorraine; 202 livres au domaine pour cens dûs par la ville; 468 livres pour l'abonnement des biens patrimoniaux et d'octroi de la ville; 200 livres à l'inspecteur des ponts et chaussées, etc. — Dépenses extraordinaires en 1781 : 242 livres pour travaux faits aux grandes écuries; — 693 livres pour le logement des officiers supérieurs en quartier à Mirecourt; — 131 livres pour bois et lumière fournis aux troupes; 1,472 livres pour dépenses faites à l'occasion de la naissance du Dauphin. — En 1782 : 5,650 livres à François François pour la construction des fontaines; — 637 livres pour l'habillement des sergents de ville; 2,400 livres pour les réparations faites aux halles et au clocher de l'église de Mirecourt; 926 livres pour le logement des officiers supérieurs du régiment de Bourgogne, en quartier à Mirecourt; — en 1783 : 1,100 livres pour réparations faites aux pavés de la ville; — 637 livres pour réparations aux halles; 424 livres pour logement aux officiers du troisième régiment de chevau-légers, en quartier à Mirecourt; — en 1784 : 558 livres pour réparations faites au Pont-Qui-Tremble; 1,001 livres pour mêmes travaux faits aux fontaines; 343 livres pour pain acheté pour les pauvres pendant le temps des glaces; 718 livres pour l'enlèvement desdites glaces. — En 1785 : 2,000 livres pour réparations faites aux pavés de la ville; — 32 livres pour illumination de l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion de la naissance du duc de Normandie; 219 livres pour indemnité de logement aux officiers supérieurs du régiment de Schouberg. — En 1786 : 284 livres à M. Delpierre, subdélégué pour frais de deux soldats provinciaux; — 613 livres pour fournitures de bois et lumières faites aux troupes en quartier d'hiver à Mirecourt. — En 1787, 391 livres pour gratifications accordées à plusieurs ouvriers qui se signalèrent dans l'incendie arrivé à Mirecourt en ladite année; — 15 livres au maître de hautes et basses-œuvres, pour faire la ronde, pendant quarante jours, pour tuer les chiens; — 798 livres pour l'habillement des quatre sergents de ville; — 2,698 livres pour travaux faits sur les routes, par ordre de l'intendant de Lorraine. — En 1781 : 40,135 livres 6 sous 11 deniers, et 18,382 livres 13 sous de dépenses; — en 1782 : 46,643 livres 14 sous 3 deniers de recettes, et 28,598 livres 19 sous 2 deniers de dépenses; — en 1783 : 36,118 livres 4 sous de recettes, et 26,636 livres 1 sou 4 deniers de dépenses; — en 1784 : 26,967 livres 15 sous 2 deniers de recettes, et 22,404 livres 9 sous 7 deniers de dépenses; — en 1785 : 20,476 livres 4 sous 4 deniers de recettes, et 19,098 livres 5 sous 7 deniers de dépenses; en 1786 : 18,602 livres 4 sous de recettes, et 17, 887livres 17 sous 6 deniers de dépenses; — en 1787 : 26,070 livres 13 sous 6 deniers de recettes, et 24,721 livres 6 sous 8 deniers de dépenses.

CC. 61. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1665-1699. — Rôles de subvention des impositions mises sur les bourgeois de la ville de Mirecourt, pour satisfaire aux appointements des régiments en quartier d'hiver dans ladite ville. — En 1665, il y avait à Mirecourt trois cent huit contribuables et soixante-un non contribuables (les nobles, les exempts et mendiants). Figurent comme nobles : MM. Jean-Charles Thiriet, lieutenant-général au bailliage de Vosges; Jean-Philippe Blistein, procureur au même bailliage; Charles Blistein, Jean de Lespée et Éric, juges au même siége; Bernard, Durand, receveurs; Guillemin, conseiller au bailliage; Vigneron, Lozanne, Desfosses Boyer et Jacob, avocats au même siége; Jeanrel, greffier du bailliage; Du Breuil, gentilhomme, et les demoiselles Canon, Chevalier, Moinot, de La Maze et Marchini. — Cotisations de : 1,013 francs mise sur les bourgeois qui ne logèrent point de chevau-légers, en 1666; 21,754 francs en 1677, et 3,792 francs des abuttés pour subvenir aux charges de la ville; — 13,950 francs en 1682, pour le même sujet; — 8,607 francs en 1686, pour l'entretien de la garnison; — 2,989 francs pour satisfaire au payement des trente-un chariots, chargés chacun de douze resaux d'a-

voine, que la ville de Mirecourt devait rendre à Metz, ensuite de l'ordre du Roi; — 2,912 francs en 1690, pour l'ustensile des dragons en quartier à Mirecourt, et 5,808 francs pour dédommager les propriétaires des héritages qui furent pris pour les fortifications de plusieurs villes; — 5,670 francs en 1691, tant pour dix-huit ouvriers que la ville fut obligée d'envoyer, pendant trois mois, pour travailler aux fortifications de Belfort, que pour les armes et habits des miliciens; — 297 francs en 1692 pour l'ustensile du quartier d'hiver; — 5,943 francs en 1693, pour la part des voitures d'avoine fournies à Verdun et pour les sommes à payer aux miliciens qui entraient en campagne. — Rôle fait en 1698, de 2,700 livres, sur les bourgeois contribuables, pour le don gratuit.

CC. 62. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1700-1720. — Rôles de subventions imposées sur les bourgeois de Mirecourt. — Cotisation de 5,776 livres en 1700, levée par les sieurs Pierre Landry, Pierre Michel et Didier Esteille, assesseurs. Exempts comme nobles : Jean Baptiste Thiriet, écuyer, conseiller au Conseil Souverain d'Alsace; Florentin Floriot, conseiller au bailliage; Joseph Guilmin, capitaine des chasses; Charles Vigneron et René Vigneron, avocats; Jean-Charles Chevalier, écuyer; les demoiselles Chevalier, Cordier et Blistein. — Cotisations de : 6,522 livres 10 sous en 1702, par les sieurs Joseph Landry, avocat à la Cour, Dieudonné Genin et Jean-Claude Husson, assesseurs choisis; dans le chapitre des exemptions figurent comme nobles les mêmes qu'en 1702, plus les sieurs Amédée de Violet, de Saint-Victor, maître de camp; les demoiselles Charuel, veuve de Nicolas Guillemin, Claude Nacquart, veuve de Jean-Philippe Bistein; Barbe Lozanne, Gennetaire et Boyel; — de 6,323 livres en 1703, où figurent, comme exempts par décret : René-Gabriel Thiriet, lieutenant-général du bailliage de Vosges; Joseph-Michel Baudinet, procureur au même bailliage; la veuve du sieur Blanchard, vivant, capitaine dans les cuirassiers du Roi; Pierre Chotot, commis au bureau de la poste, et Toussaint Cachet, geôlier; — de 6,826 livres en 1704, sur lequel on trouve exempts comme étant à gage de la ville, les sieurs Charles Nacquart, médecin; Nicolas Poirot, régent des humanités; Nicolas Duparge, pâtre du troupeau des bêtes rouges, et Dominique Roussel, pâtre de celui des bêtes blanches; — de 6,500 livres en 1705; — de 2,310 livres, plus 1,760 livres pour la part de la ville, du payement des rentes des dettes de l'État, et 440 livres pour les réparations des murailles des villes fortifiées; — 11,584 livres en 1711, pour l'entretien des maisons ducales, ponts et chaussées et autres charges de l'État. Au chapitre des exempts on trouve : René Thiriet, écuyer, comme lieutenant-général du bailliage de Vosges; Baudinet, comme procureur du même bailliage; de Tilly, comme lieutenant aux gardes; Charuet, comme receveur des finances; Ravel, comme sergent aux gardes; Nicolas Poirot, comme régent des humanités; Bichon Nacquart, pour avoir cédé une dette de communauté; André, comme avocat; la veuve Huet, à cause de son mari qui était lieutenant particulier; Vallety, comme maître de la poste; Étienne Alexis, avocat, comme noble; la veuve de Charles Mesgnien, comme fermier de S. A.; la veuve de Louis Thiriet, comme noble; Edme La Faux, comme étant à gage de la ville; Nicolas-Henry Verger, pour le même motif; Joseph Guillemin, comme noble; Bourg, sergent, comme ne faisant aucun commerce et ancien chevalier des gardes; Baufraine, comme garde de S. A.; La Fortune, comme tambour; Jean-Baptiste Thiriet, écuyer, M[elle] Chevalier, le sieur Guillemin, conseiller, M[elle] Deingeville, comme nobles; M[elle] Le Liepvre, exempte par arrêt; M[me] de Grandmont, M. Floriot, le sieur Vigneron, avocat, Vigneron, conseiller au bailliage, M[elle] Gennetaire, comme nobles; les sieurs Landry, comme garde du corps; Malbrun, comme organiste; Claude-François La Fosse, comme concierge; Borne, comme sergent; Toussaint Cachet, Jean Marcot, Nicolas Humbert, Charles Turban, Mathieu Jeannot et Jean Petit, comme étant à gage; Nicolas Bailly, comme chantre; Jean Simonin, comme sonneur; les sieurs Jean Colin, Pierre Guillaume, Saint-Paul, Dail, Grégoire, Urbal, Mansuy et Florent Savigny, comme gardes de S. A. R. — Rôles : de 11,474 livres en 1712, pour subvenir aux charges de l'État, et autre de 1,000 livres pour la réparation des chemins, depuis Flavigny à Houdemont; de 12,078 livres en 1714; de 11,509 livres en 1715; de 10,348 livres en 1716; de 9,905 livres en 1717; de 11,747 livres en 1718; de 11,376 livres en 1719, et 10,972 livres en 1720.

CC. 63. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1721-1730. — Rôles des bourgeois contribuables et non contribuables de la ville de Mirecourt suivant les déclarations faites par les quartеniers de ladite ville, pour les impositions de 11,722 livres en 1721; — dans ce rôle, sont exempts comme nobles : Jean Ducoin, avocat; M[elle] Gennetaire, Louis Ducoin, capitaine des chasses de S. A.; M[me] de Grandmont, M[elle] Berthélat, M[elle] Lausanne, Charles Mesgnien, prévôt de Mirecourt; de Girmont, conseiller au bailliage de Vosges; M. Alba, lieutenant particulier au même bailliage. — Dans la même

année ; un autre rôle de 1,742 livres est imposé sur les habitants, pour l'habillement des arquebusiers de S. A. R., ensuite d'un ordre de la Chambre des Comptes du 28 février 1721 ; — rôles de 11,295 livres en 1722. Dans ce rôle on trouve comme exempts : Michel Fourquet, comme imprimeur libraire ; Lucas, comme lieutenant des arquebusiers ; Philbert, comme médecin ; Charles Poirot, comme régent des humanités ; René Thiriet, comme lieutenant-général du bailliage de Vosges ; Pierre-Paul Renaud et Nicolas L'Épine, comme huissiers de l'Hôtel-de-Ville ; François Renaud, comme chirurgien des pauvres ; MM. Joseph Maurice, avocat, et Bertrand, comme nobles, ainsi que Melle de Bassompierre. — La même année, un nouveau rôle de 713 livres est imposé par S. A. R. pour être employé en achat de blé, afin de prévenir les nécessités publiques. — Rôles de : 11,915 livres imposé en 1723 pour les subventions, et de 1723 livres pour l'achat des blés ; de 506 livres imposées en 1724, sur les bourgeois qui devaient contribuer à la subsistance des pauvres de la ville de Mirecourt ; de 13,275 livres imposées en 1725. — Exempts comme nobles : MM. Boulair, Jacob, avocat ; Marc-François de Vernet, conseiller au bailliage ; D'Hennezel, avocat, et Augustin Lebègue, écuyer, seigneur de Girmont et conseiller au bailliage de Vosges. — Rôles : de 12,057 livres imposées en 1726, et de 700 livres pour l'achat de blé ; de 11,822 livres en 1727, dans lequel figurent comme nobles Louis Briquenay, conseiller au bailliage ; François Fromentau ; Jean Ducoin, conseiller d'épée au bailliage, et pour la noblesse, à l'Hôtel-de-Ville : Mesdemoiselles Lozanne, Berthelat, Guillemin, d'Aingeville, Jacob, de Bassompierre, Boillé. — Rôle de 12,539 livres en 1728 ; de 12,536 livres en 1729 ; de 12,728 livres en 1730, sur lequel on trouve exempts, comme nobles : MM. D'Hennezel, avocat ; Joseph Maurice, avocat ; Mesgnien, conseiller au bailliage ; Gabriel de Souhayme, capitaine des chasses de S. A. R. ; Louis Briqueney, conseiller ; Charles Chrisostôme de Brûlé, avocat.

CC. 64. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1731-1740. — Rôles des bourgeois contribuables et non contribuables de la ville de Mirecourt, pour la répartition des impositions. — Rôles : de 12,883 livres en 1731, sur lequel figurent comme nobles MMmes de Tilly, Ducoin, de Grandmont, Vigneron, Thiriet, Pancheron, Jacob, de Girmont ; de 12,839 livres en 1732 ; de 12,668 livres en 1733 ; de 12,575 livres en 1734, pour la subvention ; la même année on trouve un autre rôle de 4,420 livres pour le payement des écuries du quartier d'hiver ; de 6,800 livres pour 6,800 rations de foin à fournir à Freishtrof et un autre de 2,185 livres pour le payement des écuries des deux escadrons du régiment Royal-Roussillon qui ont séjourné à Mirecourt, pendant six mois et vingt jours ; de 11,919 livres en 1738 pour la subvention ; de 11,515 livres en 1739, pour la subvention imposée par la Chambre des Comptes, et de 5,000 livres pour le payement des écuries employées au logement des chevaux des deux escadrons du même régiment qu'en 1738 ; de 10,738 livres en 1740, pour la subvention. Dans ce rôle figurent comme nobles : MM. Claude Dumat, avocat ; Mesgnien, conseiller au bailliage ; Pierre Dumat, receveur des finances ; Duparge père, conseiller au bailliage ; Duparge fils, Sébastien Dumat, François d'Huisel, chevalier, seigneur de La Ferté ; d'Hennezel, écuyer, procureur du Roi au bailliage ; Léopold Pochart, receveur des finances de la recette de Darney ; Joseph Maurice, conseiller au bailliage ; Jean-Bexon Ducoin, conseiller d'épée au bailliage ; Jacques-Joseph Vaudéchamp, lieutenant particulier au bailliage ; Christophe de Brulé, avocat ; Pierre-Louis Alba, lieutenant-général au bailliage ; de Souhayme : MMmes Ducoin, Borne, Vigneron, Thiriet, Guillemin, Lasalle, Laguerre, de Girmont ; MMelles Marie Vigneron et d'Aingeville ; — autres exemptions par décret : Jean Dorion, contrôleur au bureau de Mirecourt ; Léopold Alix, médecin stipendié ; Jean Piconot, ancien garde du corps ; Jean-François Latraye, médecin ; Nicolas Homo, régent d'école ; la veuve Duhamel, vivant lieutenant de cavalerie ; Joseph Marquair, fermier du domaine ; Charles Nacquart, médecin ; Jean-Nicolas Laprevotte, avocat et receveur de l'hôpital de Mirecourt ; Jean-François Renaud, chirurgien des pauvres ; Jean Borré, Nicolas Roussel et Dominique Mennegand, exempts, comme ayant chacun dix enfants vivants.

CC. 65. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1741-1750. — Rôles de tous les bourgeois contribuables de la ville de Mirecourt suivant les déclarations qui en ont été faites par les quarteniers de ladite ville : en 1741, 10,957 livres sont imposées à la ville de Mirecourt pour les subventions ; en 1742 : 10,076 livres pour la subvention ; en 1743 : 9,632 livres ; en 1745 : 9,953 livres ; en 1746 : 9,833 livres ; en 1747 : 9,763 livres ; en 1748 : 9,828 livres ; en 1749 : 9,733 livres ; et en 1750 : 9,722 livres. — Sur ce dernier, on trouve exempts comme nobles : MM. René Mesgnien, conseiller au bailliage ; Hyacinthe Duparge ; D'Hennezel, procureur général au bailliage ; le baron de La Chataignerie ; Chrisostôme de Brulé, avocat ; de La Ferté ; Sébastien Dumat, receveur du Roi ; de Manessy ; Jacques-Joseph Vaudéchamp, lieu-

tenant particulier au bailliage; Joseph Maurice, conseiller au bailliage; Jean-Bexon Ducoin, conseiller d'épée au bailliage; Louis-Didier Grosjean, le comte Despilliers, Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon (haute et basse), subdélégué à Mirecourt; de Souhayme, capitaine des chasses de S. A.; de Vernet, écuyer, prévôt de Mirecourt, et Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont; MMmes de Saint-Victor, veuve Pochart, et de Girmont, MMelles d'Aingeville, Vigneron, Mesgnien et Jacob; — comme exempts pour charges et par décret on trouve : Dominique Cablan, ancien giboyeur de S. A. R. Madame; la veuve Duhamel; Vautrin, capitaine d'infanterie; de Chouarche, capitaine de milice; François Renaud, apothicaire; Louis Laguerre, avocat, lieutenant des chasses; Alba fils, lieutenant-général au bailliage; D'Hennezel, écuyer, procureur du Roi au bailliage; la veuve Alix; Joseph Piconot, ancien garde du corps; François Lafosse, orfèvre et concierge; Antoine Ardry, architecte; Belvaux, garde du corps, etc.

CC. 66. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1751-1760. — Rôles de bourgeois qui composent la ville de Mirecourt, suivant les déclarations faites par les quarteniers, pour répartir les impositions. — Impositions : de 9,839 livres en 1751,; de 9,973 livres en 1752; de 9,016 livres en 1753; de 9,230 livres en 1754; de 9,193 livres en 1756; de 9,687 livres en 1757; de 10,769 livres en 1758; de 19,882 livres en 1760. — Dans ce dernier on trouve exempts comme nobles : MM. Pochard, Melon de La Graize, Alba, lieutenant-général du bailliage; Duhoux, procureur du Roi au bailliage; Dumat, Briguenet père, Briguenet fils, avocat du Roi; Mesgnien, Ducoin, conseiller pour la noblesse; de Belvaux, capitaine de cavalerie; de Manessy, de Vernet, Louis Alba, lieutenant-général, et de Berthinet de Souhayme : MMmes Pochard, les comtesses de Ravenel et de Girmont; MMelles Deschaux et Jacob; — exempts par décret, en raison de leur charge : Claude-François Mougenot, régent des humanités; Dominique Cablan, pensionnaire de l'Empereur; Froment, receveur du Roi; Beaudot, capitaine au service de France; la veuve Alix, vivant médecin; Nicolas Papigny, procureur et commis au bureau des postes; François Lafosse, concierge du bailliage; Dominique Rellot, fermier du domaine; Nicolas Mougenot, chirurgien, de Belvaux, capitaine de cavalerie; Charles Humbert, aubergiste, à cause du coche; Charles Gohier, lieutenant des chasses; Thévenin, lieutenant de police; Louis Gentil, receveur des finances; Épailly, greffier de la gruerie; Jean-Nicolas Laprevotte, receveur de l'hôpital; Petitpoisson, sergent de ville; Gabriel Choux, cavalier de la maréchaussée; Nicolas Mussy, organiste; Antoine Home, chantre; Jean-Baptiste Bourgeois, suisse; Nicolas Grégoire, tambour, etc.

CC. 67. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1761-1770. — Rôles de tous les bourgeois contribuables et non contribuables de la ville de Mirecourt pour répartir les impositions, suivant la déclaration des quarteniers. — Impositions : d'une somme de 20,334 livres; de 20,461 livres en 1763; 21,456 livres en 1764; de 20,522 livres en 1765; de 20,335 livres en 1766; de 20,190 livres en 1767; de 20,624 livres en 1768, et un autre rôle fait la même année portant 1,623 livres qui furent imposées à la ville de Mirecourt par l'arrêt du conseil de Lorraine du 10 février 1767, pour la construction des casernes de Nancy; et enfin, 22,837 livres pour la subvention de 1770. — Sur ce dernier, sont exempts comme nobles : MM. d'Hennezel, Dumat, Briganel père, Briganel fils, avocat; Maillot, maître particulier des Eaux et Forêts; Mesgnien, de Belvaux, Pochard; MMmes Pochard, Ducoin, Hocquard, Dumat et de Girmont; — exempts pour charges et par décret : Charles Mougenot, régent des humanités; Dominique Cablant, pensionnaire de l'Empereur; Charles Pierrefitte, bas officier invalide; Joseph Tabourin, fermier du sel; Thévenin, avocat et lieutenant de police; Jean-Nicolas Froment, receveur des finances; Beaudot, capitaine au service de France; Papigny, procureur et directeur de la poste; Duhoux, procureur du Roi; Husson, inspecteur des ponts et chaussées; Mougenot, chirurgien stipendié; Rosman, conseiller au bailliage; le marquis de Beffroy, lieutenant du Roi; Sabinet, officier au régiment de Custine; Gentil, receveur des finances; Épailly, receveur des domaines et bois, etc.

CC. 68. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1772-1780. — Rôles de tous les bourgeois contribuables et non contribuables de la ville de Mirecourt, suivant les déclarations faites par les officiers municipaux de ladite ville, pour répartir les subventions. — Rôles de : 24,050 livres en 1772; 18,826 livres en 1774; 18,825 livres en 1775; 17,825 livres en 1776; 17,249 livres en 1777; 18,185 livres en 1778; 18,874 livres en 1779, et 18,156 livres en 1780. — Sur ce dernier, sont exempts, comme nobles : MM. François-Léopold Pochard, Joseph Duhoux, gentilhomme; Pierre Alba, avocat; Briqueney; Curel de Tourail; d'Hennezel, gentilhomme; le comte de Marmier, de Bouchard, Dumat, de La Graize. —

Exempts pour charges ou par décret : MM. Delpierre, avocat du Roi ; Antoine, chevalier de Saint-Louis ; François Martin, employé à la ferme ; Durc, officier au régiment de Conflans ; Hugo, prêtre ; Charles Pierrefitte, invalide ; Nicolas Grosbert, conseiller ; Claude-François Mougenot, procureur ; Charles Mourot, conseiller au bailliage ; Nicolas Colin, prêtre ; Nicolas Froment, receveur des finances ; Chevreson, curé de Mirecourt ; Valdajol, brigadier de la maréchaussée ; Denis Husson, inspecteur ; Mérel, conseiller au bailliage ; Beaudot, officier, chevalier de Saint-Louis ; Nicolas Gaillard, conseiller au bailliage ; Thévenin, lieutenant de police ; le marquis de Beffroy, lieutenant du Roi ; Pommier, assesseur au bailliage ; Rollin, procureur du Roi ; François, lieutenant-général du bailliage ; Chevalier, directeur de l'Hôpital ; Étienne Mathis, avocat, etc.

CC. 69. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1781-1789. — Rôles des bourgeois qui composent la ville de Mirecourt, suivant les déclarations faites par les officiers municipaux de ladite ville, pour la répartition des impositions. — Rôles de : 18,426 livres pour la subvention de 1781 ; 18,442 livres pour celle de 1782 ; 18,595 livres pour celle de 1783 ; 18,565 livres pour celle de 1784 ; 18,723 livres pour celle de 1785 ; 17,556 livres pour celle de 1786 ; 17,526 livres en 1787 ; et enfin 17,455 livres pour celle de 1789. — Sur ce dernier, figurent, comme exempts nobles : MM. Pochard, André de Pesen, Melon de La Graize, Le Bègue, de Girmont, Duhoux, gentilhomme, de Briquenay, Curel de Tourail, de Bouchard, etc.

CC. 70. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1725-1740. — Rôles de subventions pour les ponts et chaussées. — Rôles : de 3,200 livres en 1725, pour réparer les pavés et chaussées de la ville de Mirecourt ; de 735 livres en 1726 ; de 1,858 livres en 1727 ; de 724 livres en 1729 ; de la même somme en 1731 ; de 732 livres en 1732 ; de 712 livres en 1734 ; de 724 livres en 1735 ; de 698 livres en 1736 ; de 655 livres en 1739, et de 980 livres en 1740.

CC. 71. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1741-1749. — Rôles de subventions pour les ponts et chaussées, fortifications, frais de guerre, fourrages et maréchaussées, de : 4,065 livres en 1741 ; de 5,725 livres en 1742 ; de 1,268 livres en 1744 ; de 1,150 livres en 1745 ; de 1,150 livres en 1746 ; de 5,950 livres en 1747 ; de 6,414 livres en 1748, et de 7,107 livres en 1749.

CC. 72. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1751-1769. — Rôles de subventions pour les ponts et chaussées, fortifications, frais de guerre, fourrages et maréchaussées : de 7,741 livres en 1751 ; de 10,748 livres en 1752 ; de 8,930 livres en 1754 ; de 8,811 livres en 1755 ; de 9,511 livres en 1757 ; de 10,340 livres en 1758 ; de 330 livres en 1767 ; de 480 livres en 1768, et de 1,138 livres en 1769. — Ces trois derniers rôles ne comprennent que les sommes imposées à la ville de Mirecourt, pour l'entretien des chaussées qui étaient à sa charge.

CC. 73. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1706-1789. — Visite faite en 1706 des maisons et chambres de la ville de Mirecourt, par François Henry, conseiller-auditeur de la Chambre des Comptes de Lorraine, ensuite de la commission qui lui fut donnée de la part de S. A. R. par M. de Beaufremont, président de ladite Chambre, assisté du maire et des conseillers de l'Hôtel-de-Ville, pour connaître le nombre des bourgeois résidants dans la ville et les faubourgs. Dans ce rôle sont indiquées les professions de tous les bourgeois : 560 comme pouvant payer ; 38 comme insolvables ; 13 comme absents ; 17 comme étant à gage ; 42 comme nouveaux entrants et 26 comme exempts, tant par leur naissance que par leur charge, ce qui fait un total de 696 chefs de famille, logeant dans 399 maisons, lesquels ont été imposés pour une somme de 7,000 livres. Le Joly était composé de deux granges formant les ruines d'un ancien château, et appartenait pour moitié à la comtesse de Ravenel, dame de Mandres, et à Claude Leclerc, marchand à Épinal. — État et visite des maisons du quatrième quartier de Mirecourt fait en 1759. — État des maisons de la ville et des faubourgs de Mirecourt, fait en 1779, avec les noms et prénoms des propriétaires et le numéro de l'article de l'abonnement du vingtième. — Chaque maison, à l'exception de celles occupées par les nobles, les ecclésiastiques et les privilégiés, était tenue de fournir une chambre pour le logement des troupes. — Autre rôle fait en 1780 sur lequel figurent 574 maisons ; autre, fait en 1789, sur lequel figurent le même nombre de maisons.

DD. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1699-1755. — Propriétés communales. — Abattoir. — Baux de la tuerie, laissée : en 1699, à Nicolas Laurent,

marchand boucher résidant à Mirecourt, pour un canon annuel de 1,600 francs, monnaie de Lorraine, payable par douzième, au commencement de chaque mois; en 1701, à Georges Clerc, pour le même canon; en 1703, à Nicolas Laurent, pour 1,900 francs; en 1704, à François Henry, pour la même somme; en 1715, à Dominique Laurent, pour 2,050 francs; en 1722, à Dominique Ficheler, pour 3,050 francs; en 1731, à Michel Barbier, pour 4,800 francs, lequel fit une réclamation au sujet de son adjudication qui était trop élevée; elle est remise à 2,166 francs, et défense est faite aux bouchers de tuer aucune bête ailleurs qu'à la tuerie, sous peine de 50 francs d'amende, applicables, moitié au dénonciateur et l'autre moitié au profit de l'adjudicataire; ladite tuerie est louée en 1739, à Dominique Laurent, pour 4,450 francs: en 1744, à Dominique Berly, pour 4,025 francs; en 1752, à François Gérard, pour 5,800 francs, et en 1755, à Dominique Rellot, pour 5,400 francs.

DD. 2. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1745-1775. — Casernes et Écuries. — Devis et procès-verbal d'adjudication, du 18 mars 1745, pour la construction des écuries à faire à Mirecourt, dans le terrain que la ville a acheté de MM. Alba et Ducoin, au profit de François Lafosse, pour la somme de 5,800 livres tournois. Le 15 novembre, les travaux sont reçus par Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon, etc., subdélégué du Chancelier de Lorraine. — Devis et procès-verbal d'adjudication d'une nouvelle écurie à construire, derrière la ville, près de la ruelle allant au pré de Paradis, sur un terrain que la ville avait acheté de Melle Vigneron. Ces travaux sont adjugés à Jean-Pierre Mayeur et Claude Bourguignon, entrepreneurs, demeurant à Charmes, pour une somme de 7,550 livres. — Procès-verbal dressé le 20 février 1774, par le sieur Husson, inspecteur particulier des ponts et chaussées, bâtiments et usines du domaine des arrondissements du Bassigny et des Vosges, accompagné du sieur Gohier, maire royal de Mirecourt, en vertu des lettres adressées à ladite ville, par l'intendant et le contrôleur général, par lesquelles il est ordonné qu'il sera bâti un corps de caserne à Mirecourt pour y loger les cavaliers et la maréchaussée de cette ville. Il est convenu qu'elles seront construites aux Clouvières, près des écuries qui s'y trouvent. — Devis et état estimatif des travaux qui sont évalués à une somme de 8,440 livres, approuvés, le 26 mai 1774, par M. de La Galaisière, qui en ordonne la mise à l'adjudication. — Le 2 juillet suivant, le subdélégué se transporte à l'Hôtel-de-Ville, au sujet de cet ordre qui ne s'exécutait point; les maire et échevins lui remontrent l'impossibilité dans laquelle se trouve la ville de faire cette dépense pour la construction desdites casernes, vu qu'elle ne peut même pas subvenir aux dépenses urgentes, pour les rues ou bâtiments publics. Ensuite de cette réclamation, M. de La Galaisière, intendant de Lorraine, ordonne qu'il sera dressé un plan de la maison d'école afin de reconnaître si l'on peut y loger la maréchaussée, ainsi que de l'Hôtel-de-Ville, pour y refaire des écoles et y loger les officiers supérieurs; — adjudication de ces travaux le 14 mars 1775. — Devis et adjudication, du 12 juin 1775, pour la construction de nouvelles écuries, attenant à celles construites aux Clouyères, moyennant la somme de 6,120 livres.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1626-1768. — Maison de cure. — Acensement du 28 juillet 1626, au profit de Philippe du Hault, marchand épinglier à Mirecourt, et Isabelle Pâticier, sa femme, d'une maison située près de l'église de ladite ville, appartenant au sieur Simonin, docteur en théologie, protonotaire apostolique et recteur de l'église de Saint-Èvre de Nancy, comme chapelain des chapelles de Saint-Antoine-de-Padoue et de Notre-Dame-de-Pitié, érigées en l'église de Mirecourt, pour un cens annuel de 180 francs et à condition d'y faire des réparations. — Renonciation et transport fait par ledit Philippe du Hault, du 17 septembre 1729, de ladite maison, au profit de la ville de Mirecourt, pour y faire la maison de cure; — lettre par laquelle le curé ne veut accepter cette maison, avant qu'elle ne soit déchargée du cens de 180 francs au profit des chapelles de Saint-Antoine-de-Padoue et de Notre-Dame-de-Pitié, en vertu de l'acte du 28 juillet 1626; il offre d'y faire les réparations nécessaires, à ses frais, et d'y ajouter plusieurs chambres sur le derrière et sur la voûte de l'église. — Adjudication du 26 mars 1707, des réparations à faire à ladite maison, au profit de Christophe Bourgeois, maître menuisier à Mirecourt, pour la somme de 260 livres. — Requête adressée à l'intendant de Lorraine par le sieur de Noncourt, seigneur dudit lieu et de Rebeuville, prêtre et curé de Mirecourt, ensuite du décès de François Gouvernel, au sujet des réparations à faire à la maison de cure, tant à la charge de la ville que des héritiers du sieur Gouvernel; — ordre de M. de La Galaisière, du 26 septembre 1767, par lequel le sieur Husson, inspecteur des ponts et chaussées, est chargé de faire la visite de cette maison; — devis et état estimatif desdites réparations; ordre nouveau du même de La Galaisière.

DD. 4. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1629-1772. — Église. — Traité, du 7 novembre 1629, entre la ville de Mirecourt et le sieur Nicolas Belchamp et Diane Paticier, sa femme, au sujet des eaux de la toiture de l'église. — Conditions sous lesquelles sont adjugés les ouvrages et fournitures à faire pour le rétablissement de la toiture du clocher de l'église paroissiale ; des piliers, arcs-boutants, etc., en 1702, moyennant la somme de 1,650 francs de Lorraine ; — adjudication, procès-verbaux de visite et actes de réception des travaux faits à l'église et au four de la porte du Pont, en 1705. — Adjudication et réception des travaux à faire au clocher, à la maison d'école et au four, en 1706. — Adjudication du 20 mars 1707, pour la construction des trois portes d'entrée de l'église et du parquet du maître-autel; plan de l'une desdites portes. — Le 27 avril 1707, adjudication pour la construction de deux chambres et de deux cabinets au-dessus de la voûte des chapelles de Notre-Dame et de Saint-Joseph. — Le 8 décembre 1709, acquisition au profit de la ville, de Charles Mesgnein, conseiller au bailliage de Vosges, d'une petite maison située en la rue Basse, au-dessous de la sacristie de l'église, moyennant la somme de 800 francs et 40 francs pour une coiffe à la demoiselle du vendeur. — Devis et mémoire des réparations les plus pressantes à faire sur la nef et le chœur de l'église, en 1727. — Mémoire présenté le 23 avril 1746, par Charles-Antoine Ardry, architecte à Mirecourt, des travaux faits pour le changement du soufflet des orgues de l'église, ordonné par M. Alba, seigneur de Raon et du fief de Villers, conseiller du Roi et subdélégué du Chancelier. — Le 2 décembre 1752, adjudication des réparations à faire à l'église et à la maison d'école. — Le 15 juin 1756, adjudication des réparations à faire aux halles, aux fours banaux, aux murs de la tour de l'église, à l'ancien et nouvel Hôtel-de-Ville, à la grande fontaine, au canal qui conduit les eaux au Pont-Qui-Tremble, à la gargouille de la rue Basse, aux grandes écuries, à la tribune de l'église, au Grand-Pont et au Pont-Qui-Tremble. — Devis, état estimatif et adjudications du 12 octobre 1759, des réparations à faire à l'église. — Etat des ouvrages faits à la même église, en 1772, par les sieurs Joseph, Dominique et Nicolas Cornu.

DD. 5. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1520-1758. — Fours banaux. — Actes : du 23 mars 1520, entre Nicolas de Maray, écuyer, seigneur de Frainville et de Chamarax et Bernardine de Boulach, son épouse, fille de Guillaume de Boulach, vivant chevalier à Mirecourt, d'une part, et noble homme Jean Des Pilliers, lieutenant du bailly de Vosges, par lequel les premiers vendent à celui-ci le quart du four banal et des petits fours de Mirecourt, pour une somme de 200 francs de Lorraine ; — du 18 août 1523, par lequel Didier de Lignéville, seigneur de Tumejus, et Jeanne de Boulach, sa femme, vendent à Jean Des Pilliers le quart du four banal de Mirecourt et le quart des petits fours de la même ville, ainsi que le droit d'affouage qui appartenait audit four banal, pour la somme de 250 francs; — du 20 août 1523, par lequel Jeanne de Boulach confirme la vente faite par Jean Des Pilliers, le 18 du même mois; — du 15 mars 1523, rapportant les actes des 23 mars 1520, 18 et 20 août 1523, par lequel Jean Des Pilliers cède et transporte au profit du duc de Lorraine, la moitié qu'il avait achetée, dans le four banal de Mirecourt, ainsi que dans les petits fours, pour la somme de 417 francs. — Certificats du 31 mars 1523, de Didier Bertrand, trésorier général des finances du duc de Lorraine, par lequel il constate qu'il a reçu de Jean Marchal, maire de la ville de Mirecourt, la somme de 417 francs pour le rachat de la moitié du four banal et des petits fours de la dite ville, que le Duc avait retirés des mains de Jean Des Pilliers. — Actes : du 7 juin 1525, par lequel le duc de Lorraine laisse la moitié des dits fours aux habitants de Mirecourt ; — du 1er juillet 1529, par lequel Georges de Robach, écuyer, seigneur de Pullegney, vend, tant pour lui que pour Bastien de Robach, son frère, la moitié du four banal de Mirecourt, ainsi que la moitié des petits fours, à Didier Sellier, lieutenant du maire de Mirecourt, pour une somme de 450 francs; — du 26 février 1538, rapportant celui du 8 août 1524, par lequel Nicolas de Marsy et Bernardine de Boulach, sa femme, ont cédé les deux parts qu'ils avaient achetées dans le four banal et les petits fours de Mirecourt. Par cet acte, Nicolas de Marsy, tant en son nom qu'en celui de Bernardine de Boulach, sa femme, conteste l'acte du 8 août 1524, disant que Nicolas de Marsy et Didier de Lignéville n'avaient vendu leurs parts dans lesdits fours qu'à la condition qu'ils pourraient les racheter. — Charte donnée le 29 octobre 1540, par Antoine, duc de Lorraine, par laquelle il amortit les fours banaux de Mirecourt, afin que les habitants puissent en jouir paisiblement. — Baux des fours de la porte de Poussay, de la porte du Pont et de celui de la porte de Mattaincourt en 1703, 1743 et 1755. — Requête présentée en 1759, à l'intendant de Lorraine, par Nicolas Aubry, vigneron, demeurant à la côte du Haut-de-Chaumont, territoire de Mirecourt, au sujet du droit de 5 francs que les fermiers des fours banaux

de Mirecourt faisaient payer, chaque année, aux boulangers, aubergistes et autres bourgeois qui cuisent leur pain dans les fours particuliers.

DD. 6. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1614-1782. — Halles. — Acensement du 23 juin 1614, au profit de la ville de Mirecourt, des anciennes halles de cette ville et de la boucherie qui était au-dessus, pour les démolir et y faire une place, à la condition que la ville fera construire de nouvelles halles et une nouvelle boucherie, et qu'elle payera tous les ans un cens de 100 francs au domaine. Par cet acensement, les habitants de Mirecourt reconnaissent devoir au domaine : 6 francs pour l'amortissement des fours banaux et des petits fours qui leur fut confirmé par le duc Antoine, par ses lettres patentes du 29 octobre 1540; 5 francs pour le banvin; 3 francs pour l'acensement des fossés, en vertu des lettres patentes de Monseigneur de Vaudémont du 9 janvier 1556; 3 francs pour les boutiques et bâtiments de la porte de Mattaincourt, en vertu des lettres reversales de S. A. du 14 février 1605; 1 gros pour le jour de la maison des écoles publiques situées en la rue Basse; 30 gros pour la nouvelle rue du Bougeot. — Annonce pour l'adjudication des travaux à faire aux halles de Mirecourt, le 12 octobre 1664. Certificat du sergent du marquisat de Ville-sur-Illon, constatant qu'il a publié cette annonce tout le temps de la foire dudit Ville; état des réparations à y faire. — Requête adressée au duc de Lorraine par les habitants de Mirecourt, au sujet de la somme de 3,000 francs que S. A. leur avait accordée sur le bailliage de Vosges, pour les aider à réparer les grandes halles de Mirecourt, laquelle somme avait été payée, excepté pour les ville et villages de la recette de Neufchâteau; les bourgeois de Mirecourt demandent qu'ils y soient contraints. Décret mis au bas de cette requête, du 25 septembre 1665, qui ordonne aux bourgeois de ladite recette de Neufchâteau de payer leur cote, sans quoi ils y seront contraints par justice, et au marquis de Bassompierre, bailli et gouverneur de Vosges, de prêter main forte pour l'exécution de ce décret. — Adjudication du 26 mars 1707, des fournitures et ouvrages à faire à la toiture des halles, adjugés à Pierre Guivernet pour la somme de 226 francs 2 blancs. — Nouvelles adjudications et devis des travaux à faire à la même toiture, en 1742 et en 1786. — Baux des places de ladite grande halle, en 1703, au profit de Jean-René Gérard, pour 130 francs; en 1736, à Charles Durand, pour 160 francs et 2 gros par franc pour les francs vins, et en 1781, à Georges Marchand, pour 230 livres. — Traité du 1er juillet 1782 pour la fourniture des imaux et cuveaux à la halle.

DD. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1735-1755. — Hôtel-de-Ville. — Requête adressée en 1735 à S. A. R. Madame la régente par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, par laquelle ils remontrent : que les assemblées communales et de police se sont toujours tenues sur les voûtes de l'église, faute d'autre emplacement; que S. A. a, audit Mirecourt, une maison qui tombe de vétusté, que le devant est occupé par le bailliage et que le derrière n'est pas habité; qu'ils demandent que cette partie, ainsi que le jardin qui est au fond, leur soit cédée à titre d'acensement perpétuel, et offrent d'en payer 200 livres par année, à partir du 1er janvier 1736. — Acensement du derrière de la maison du bailliage et du jardin, pour établir l'Hôtel-de-Ville, moyennant un cens de 200 francs, payable de six mois en six mois, entre les mains du fermier du domaine; pour aider la ville dans les réparations, S. A. ordonne aux officiers de la gruerie de Dompaire de marquer les bois nécessaires auxdites réparations. — Mémoire des dépenses faites pour réparer ladite maison et construction d'une écurie dans le jardin, en 1735, 1736, 1737, 1738, 1739, 1740, 1744, 1747 et 1752; total : 19,900 francs. — Convocation des bourgeois de Mirecourt par les officiers de l'Hôtel-de-Ville, le 17 février 1755, au sujet d'une requête qui leur avait été transmise par le sieur Dubois de Riocourt, avocat général en la Chambre des Comptes, laquelle avait été adressée au Roi par le sieur Thomas, lieutenant-général au bailliage de Mirecourt, dans le but d'obtenir la subrogation à l'acensement de la maison de l'Hôtel-de-Ville, du 6 juillet 1735.

DD. 8. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1742-1749. — Hôtel du bailliage. — Devis des réparations à faire en 1742 et 1749 à la maison du Roi, occupée par le bailliage de Vosges, à Mirecourt, faits par M. Alba, seigneur de Raon et du fief de Villers, subdélégué et lieutenant-général au susdit bailliage; — devis des réparations à faire au clocher et à la halle en 1749.

DD. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1625-1755. — Moulin. — Procuration donnée le 31 août 1625, par le mayeur et les conseillers de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, aux sieurs Claude Gennittaire et Claude Cabled, pour se rendre à Nancy près du prési-

dent et conseillers de la Chambre des Comptes de Lorraine, et accepter d'eux le contrat d'acquisition du bâtiment du moulin du Haut, avec toutes ses dépendances et une chenevière dite de La Oultre. — Acte d'acquisition du 2 septembre 1625, du bâtiment où était autrefois le moulin des Hantz, situé près de Mirecourt, au profit de la ville, pour la somme de 4,000 francs. — Adjudication de la ferme de la mouture des grains en 1721, 1722, 1731, 1739, 1744 et 1755. — Adjudication du 18 mars 1740, du rétablissement des murailles du canal des Moulins, qui avaient été entraînées par les glaces.

DD. 10. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1726-1740. — Maison du maître des hautes-œuvres. — Acquisition, au profit de la ville, de Charles Poirot, avocat à la Cour, et de sa femme, d'une maison située au faubourg d'Épinal, pour y loger le maître des hautes-œuvres. — Devis et adjudication du 21 mai 1740, des réparations à faire à la maison du maître des hautes-œuvres, adjugées au sieur Réné Parisot, maître maçon à Mirecourt, pour la somme de 400 livres tournois.

DD. 11. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1563-1781. — Maison d'école. — Vente, au profit de la ville de Mirecourt, par Manne, veuve de Jean Batiffer, dit Bourguignon, d'une maison située en la rue Basse, pour y faire une maison d'école. — Visite, devis et adjudication du 16 juillet 1740, des réparations à faire à la maison où réside le régent des humanités, à Charles-Antoine Gaillard, pour la somme de 1,246 livres. — Visite, devis, état estimatif, réception des travaux faits à la maison des humanités en 1759. — État et adjudication des réparations à faire en 1782, à la maison des classes, à celle des étapes et à l'abattoir, approuvé le 20 mars de la même année, par François de Neufchâteau, subdélégué de l'intendant.

DD. 12. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1717-1746. — Portes. — Visite et devis des travaux à faire pour le rétablissement de la porte de Poussay, en 1717, par les sieurs Eldric et Jean Savigny. — Devis et adjudication du 30 juillet 1746, des travaux nécessaires pour la réparation de la porte de Mattaincourt, ensuite des ordres de M. Alba, subdélégué du Chancelier de Lorraine, adjugés à Claude Honoré, pour la somme de 60 livres tournois.

DD. 13. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1732. — Cimetière. — Adjudication de réparations à faire aux murs du cimetière et à la chapelle de La Oultre, au profit de Antoine Paour, maître architecte, pour la somme de 390 livres tournois. — Ordres au sieur Dominique Bertrand, receveur de la ville de Mirecourt, de payer cette somme audit Paour; reçus de celui-ci; réception de ces travaux, par Claude-François Delaunoy, avocat à la cour et lieutenant de police de Mirecourt, et Pierre Ardrie, maître architecte.

DD. 14. (Liasse.) — 48 feuillets, papier.

1706-1782. — Conduits. — Adjudication du 18 novembre 1706, de la construction d'un nouveau conduit à faire à la rue Basse, sur cent pieds de longueur, un pied de largeur et quinze pouces de hauteur, au profit de Charles Baillard, maître maçon, pour la somme de 95 francs. — Visite, devis et adjudication du 22 avril 1752, des réparations à faire au conduit de la rue Basse, près de la fontaine. — Requête des habitants du faubourg de Mattaincourt, adressée au conseil de la ville de Mirecourt, au sujet des eaux pluviales qui croupissaient dans leurs caves, ce qui les exposait à des maladies; ils demandent que l'on fasse un conduit; — devis et adjudication du 17 février 1746, pour la construction de ce conduit, au profit de Réné Parisot, à raison de 9 livres 10 sous la toise. Ce conduit a été fait sur cinquante-trois toises de longueur, à deux pieds plus bas que la cave la plus profonde. — Adjudication du 5 août 1782, pour la construction à neuf d'un conduit à faire au faubourg de Mattaincourt, à partir de l'ancien, devant chez le sieur Mougenot, aubergiste (enseigne de la Belle-Étoile), jusqu'à la maison du sieur Drouot, avocat (cinquante toises de longueur). — Devis et état estimatif des travaux à faire pour l'ouverture du canal dans la grande rue du haut faubourg de la ville, en 1748. — Devis estimatif et adjudication du 20 août 1740, de l'ouverture du conduit de la rue dite du Bougeot. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville, du 23 août 1723, au profit du traité qui a été fait avec les sieurs Jean-Charles Colin et Jean Miecque, dit Condé, bourgeois de Mirecourt, pour la construction d'un conduit devant la boucherie, moyennant la somme de 150 francs. — Certificat, du 15 juin 1746, du sieur Nicolas Bourgeois, arpenteur à Mirecourt, constatant qu'il a mesuré le conduit depuis le milieu de la rue Charotte jusqu'à l'autre conduit qui descend à la petite ruelle de la maison du sieur Souhaime.

DD. 15. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1726. — Croix de mission. — Traité entre les officiers de l'Hôtel-de-Ville et le sieur Claude-Dominique Henry, maître charpentier à Mirecourt, pour rétablir la croix de mission qui avait été abattue par le vent; mémoires des travaux et mandement pour le payement.

DD. 16. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1755-1782. — Pompes à incendie. — Adjudication du 24 février 1755, pour la fourniture de cent seaux de cuir bouilli, trois grandes cuves et trois grands cuveaux, pour les incendies, au profit de Joseph Del, maître sellier à Mirecourt, pour la somme de 980 livres. — Adjudication du 19 mars 1781, pour la fourniture de cent pieds de tuyaux, le rétablissement des vieux et la réparation des seaux. — Procès-verbal du 11 juin 1782, de la visite des pompes à incendie; réparations à y faire.

DD. 17. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1702-1760. — Ponts. — Devis estimatifs des travaux à faire pour le rétablissement du Pont-Qui-Tremble, qui avait été entraîné par l'inondation du 16 octobre 1740. — Ce pont n'ayant point été reconstruit, les habitants de la ville adressèrent une requête au Chancelier de Lorraine en 1757, par laquelle ils demandaient le rétablissement dudit pont, afin de faciliter le commerce; — le 19 mai 1760, le sieur Husson, inspecteur des ponts et chaussées au département de Neufchâteau, fait la visite du pont volant qui y avait été établi, faute de ressources, et donne son avis au sujet de sa reconstruction; devis des travaux. — État et adjudication, en 1702 et 1740, des réparations à faire au grand pont. — Adjudication du 3 août 1702, des réparations à faire au pont de Niraucourt. — Adjudication du 18 août 1734, pour la construction d'un pont en bois sur la rivière du Madon. — Devis et adjudication du 5 août 1752, pour la construction d'un pont sur la nouvelle chaussée derrière la ville, pour écouler les eaux qui viennent de la ruelle appelée La Prevotte de Dombasle.

DD. 18. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770. — Puits. — Devis et état estimatif pour la construction d'un puits public à établir sous la galerie du bailliage, et pour transférer la croix devant la maison du sieur Georget, au coin du bailliage, ainsi que pour combler l'ancien puits.

DD. 19. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1729-1777. — Chemins et rues. — Procès-verbal du 7 juin 1729 de reconnaissance et abornement du chemin allant de la ville au bois de Tanney. — Arrêts et ordonnances concernant les ponts et chaussées de la Lorraine et du Barrois, en 1730, 1737, 1741 et 1742. — Acte de cession du 19 août 1733, par Joseph Falque, d'une fauchée de pré, située au faubourg de Mattaincourt, au profit de la ville; — requête adressée en 1748, au Chancelier de Lorraine, par Nicolas-François Gauthier, au sujet de sa maison, située au faubourg d'Épinal, qui a été enfoncée par suite des travaux de la construction du pont; délibération du conseil en 1755, au sujet de l'élargissement de la rue en tranchant dans les anciennes prisons et de la reconstruction de nouvelles prisons derrière l'Hôtel-de-Ville. — Indemnités données aux sieurs Jean-Marc Bernard, avocat, le curé d'Aroffe, Laprevotte, avocat, Alexis Parmentier, le curé de Mirecourt, Mougenot, régent des écoles, Poirot, les P. Cordeliers, Jeandel, Pierre Marchand, M[elle] Alba, etc., pour terrains à eux pris pour l'établissement des routes de Mirecourt à Épinal et de Mirecourt à Charmes et à Châtel.

DD. 20. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1760-1789. — Terrains communaux. — État des pâquis appartenant à la ville de Mirecourt en 1766, faisant en tout cinq cent seize jours quatre omées neuf toises. — Déclaration fournie par les héritiers de Dominique Moine, en 1789, vivant amodiateur de la ferme de Ravenel, qui consistait en un château et logement de maître, une maison de ferme, quatre tours et une chapelle castrale, une grande quantité de terres, le moulin d'Étrennes et ses dépendances, la seigneurie du Val-d'Harol et celle du Boulax. — Toisé général des vignes de Mirecourt en 1760, par le sieur Jacquemin, arpenteur juré en la maîtrise de Mirecourt, excepté celles du Haut-de-Chaumont et des Aviots. — Déclaration fournie en 1768, par François Rollin, sous-fermier de la partie du domaine de Mirecourt, des biens dépendant dudit domaine.

DD. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1681-1733. — Acensements: — du 13 février 1681, d'un terrain situé près de La Gargotterie, au profit de Dominique Mougenot, pour y construire une forge de maréchal; — du 17 février 1684, d'un mur de derrière le grand four de la porte dite du Pont, au profit de Nicolas Joly; — du 1[er] juillet 1686, d'un terrain situé

près la maison dite Epvrot-Sachot, au profit de Claude Henry, pour y construire une maison; — du 13 février 1687, d'un petit jardin dans l'enclos de la citadelle, au profit de Jean Marullier, pour y construire une petite écurie; — du 3 novembre 1687, d'une petite maison appelée vulgairement la boutique Guillaume Bonnet, située près de la citadelle, au profit de Louis Augo: — du 16 juin 1691, d'un pré appelé Le Meix dit des Maretz, au profit de Nicolas Duprey; — du 20 du même mois, des deux premières masures près de la halle, du côté de la rue, au profit de Étienne Passavant et de François Trial; — du 27 juin 1691, d'une maison située dans l'enclos de la citadelle, au profit de Jean-Pierre Bidet; — du même jour, d'une maison située près de la susdite, au profit de Gérard Grandjean; — du même jour, au même Grandjean, d'une maison située près de la halle; — du 24 juillet, d'une maison située près des halles, au profit de Jean Veinard, dit La Cassine; — du 2 octobre, du cinquième d'une maison, en face de la halle, au profit de Dominique Bertrand; — du 15 novembre, des deux petites boutiques, situées près de la porte de Poussay, au profit de Claude Mourot; — du 11 décembre, d'une place située entre la levée qui tire à la porte dite du Pont, au profit de Ignace Collin; — du 29 décembre 1692, d'une place située derrière le jardin du sieur Durand, près de la rivière, au profit de Pierre Cabasse; — du 20 novembre 1693, du terrain qui se trouve près des anciennes murailles, pour un passage, au profit de Joseph Robert, etc.

DD. 22. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1606-1756. — Biens communaux. — Acquisitions, au profit de la ville: de Florentin Thieriat, écuyer, seigneur de Lochepierre, d'un petit jardin situé près de la porte de Mattaincourt, entre les fossés et François Ferry, cordonnier; — d'une maison située près du fossé de Dessous-le-Château; derrière cette maison il y avait une tour carrée qui appartenait aussi audit Ferry; — de Catherine Lauzanne, veuve de Nicolas Réné, d'un jardin situé derrière la ville, près de la ruelle allant au pré de Paradis. — Permission donnée à Jean Dessales, maréchal ferrant, de construire une chambre pour y faire une forge dans un jardin près de l'angle de la ruelle allant au pré de Paradis; — lettre d'amortissement pour la maison du maitre des hautes-œuvres et du jardin que la ville a achetés.

DD. 23. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 2 plans.

1511-1776. — Biens communaux. — Ventes faites: par Vuillaume et Florette, sa-femme, au profit de la ville, d'une pièce de terre située au Haut-de-Chaumont, entre le chemin allant à Vroville et l'usuaire de ville; — par Clasquin Petitgout, au profit de la ville, d'un jardin situé sous le Château, près de la ruelle allant au Neuf-Moulin; — par Jean Mengin, drapier à Mirecourt, au profit de la ville, d'un jardin situé Dessous-le-Château, près des usuaires; — par Demenge Picquerel, au profit de la ville, d'une pièce de terre située au Haut-de-Chaumont. — Requête adressée à S. A. en 1633, par les mayeur, conseillers et bourgeois de la ville de Mirecourt, par laquelle ils remontrent: que les courses et passage des gens de guerre, et principalement la contagion qui a régné à Mirecourt depuis deux ans, les ont tellement fouillés (ruinés), qu'il ne leur reste plus que des dettes provenant d'emprunts qu'ils ont été obligés de faire, afin de soulager les pauvres pestiférés qui étaient relégués hors de la ville; qu'ils leur restait à payer plus de 50,000 francs, ce qu'ils ne peuvent faire qu'en vendant quelques maisons appartenant à la ville; le Duc les y autorise par décret du 2 juin 1633. — Autorisation donnée par Léopold, duc de Lorraine, aux habitants de Mirecourt, de vendre deux prés pour payer ce que la ville devait à l'hôpital. — Permission de s'appuyer sur les grandes écuries, accordée au sieur Beauson, pour l'établissement d'une nouvelle écurie. — Vente des anciennes prisons de Mirecourt, par la ville, au profit de Pierre Berly et de Nicolas Millot. — État des biens vendus au profit de la ville. — Reconnaissance en 1776 d'une anticipation faite sur le pré du Breuil, par les sieurs Dely et Froment; plans dudit pré.

DD. 24. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1557. — Échange entre la ville de Mirecourt, représentée par Georges Simonin, mayeur, Didier Mathiot, clerc juré, François Petit-Got, Demange le Noir, François Molat et autres, d'une part; François Paticier, bourgeois de Mirecourt, et Françoise, sa femme, d'autre part, d'un pré appartenant à celui-ci, situé sur le finage de Mirecourt, dit Au Joly, contre une friche située au Haut-de-Chaumont, avec le droit de clôture.

DD. 25. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1652-1771. — Baux: du 4 février 1652, par lequel le sieur Mathieu de Gombervaux, seigneur de Bittonville, capitaine-gouverneur des salines de Rozières et fermier-général des salines de Lorraine et Barrois, laisse, pour trois années, à François Chagré, marchand, demeurant

à Mirecourt, la ferme des traites et issues foraines; impôts féodaux, marque des toiles et droits de traverse des bureaux établis à Mirecourt et Ville-sur-Illon (la dentelle ne doit pas payer). — Requête adressée, par les bourgeois, le 15 février 1652, à Monseigneur Le Jay, baron de Tilly et autres lieux, au sujet de l'exemption des logements et contributions de guerre, dont ils étaient exempts par le bail ci-dessus. — Baux : du mesurage de grains, en 1703, au profit de Jean-Claude Antoine, pâtissier et boulanger à Mirecourt, pour trois années, moyennant une somme annuelle de 320 francs; — de l'entanneux, pour la même année, au profit de Charles Parisot, pour 360 francs; — du gourmage, pour la même année, au même Parisot, pour 250 francs; — de l'entrée des vins, bois, foins et paille, en 1704, au profit de Nicolas Poirot, huissier au bailliage de Vosges, pour une somme annuelle de 4,700 francs; — de la ferme du gourmage, en 1715, au profit de Charles Contal, moyennant la somme de 500 francs; du livrage des grains, en 1715, au profit de Charles Parisot, pour la somme de 250 francs. — Traité fait avec Jean Savoy, maître horloger à Mirecourt, pour la conduite et entretien de l'horloge communale, moyennant 110 francs. — Adjudication de la ferme de l'entrée et encavage des vins et eaux-de-vie, en 1752, adjugée au sieur François Cabley, pour 16,000 francs, sans compter les francs-vins, qui sont de 2 gros par franc. — Locatjon, en 1756, des embannies de Dessous-le-Château, de Niraucourt et de La Petite-Preye, au profit de François Goguette, pour 230 francs. — Bail, du 30 mars 1771, d'un terrain contenant 8 omées, dit Le Saussy, sous La Oultre, au profit de Nicolas Mantelin, pour 16 livres.

DD. 26. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1592-1744. — Bois. — Arpentage des bois communaux de la ville de Mirecourt, fait le 15 août 1592, par Claudon Charrey, arpenteur juré, assisté de Bastien Claudinel et de Julien Bonnin, forestiers jurés desdits bois. Le bois de Séménaulmont contient deux cent cinquante-quatre arpents une verge; celui de Lantrux (La Truye), cent trente-huit arpents; celui du Haut-du-Joly, quatre-vingt-six arpents deux omées; celui dit Les Rappes-Boyard, treize arpents; celui des Petits-Jardinels, dix arpents sept omées; celui des Grands-Jardinels, quarante-six arpents, et celui de Tanney, deux cent vingt-quatre arpents huit omées, ce qui fait un total de sept cent cinquante-trois arpents quatre omées de forêts qui appartenaient à cette époque à la ville de Mirecourt. — Autorisation donnée le 22 avril 1705, par Étienne, comte de Stainville, chambellan et capitaine d'une des compagnies des gardes du corps de S. A. R., grand bailli des province et bailliage de Vosges, de vendre la superficie du bois des Grands-Jardinels. — Ordonnance du 29 mai 1716, de Jean-François-Humbert de Girecourt, chevalier, seigneur dudit lieu et autres, grand maître et général réformateur des Eaux-et-Forêts de Lorraine et Barrois, au département d'Épinal, enjoignant à tous les propriétaires de bois domaniaux, à titre d'acensement, de produire, dans deux mois, les titres en vertu desquels ils prétendent en jouir. — Autorisation donnée, le 10 mars 1725, à la ville de Mirecourt, par le sieur Charpentier, réformateur des Eaux-et-Forêts, au département de Nancy, pour faire un nouveau quart en réserve. — Autorisation donnée le 18 janvier 1744, par Stanislas, duc de Lorraine, à la ville de Mirecourt, de vendre la superficie du bois de La Truye; — vente dudit bois.

DD. 27. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1703-1786. — Balayage des rues. — Traités pour le balayage des rues de la ville de Mirecourt, au profit de Jean-Dominique Hingre, pour les années 1703, 1731, 1745, 1747, 1750, 1753, 1774, 1780 et 1786.

DD. 28. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1611-1711. — Vaine pâture. — Traité et abornement du 13 juillet 1623, entre les habitants de Mirecourt et ceux de Villers, du pâturage qui était indivis entre ces deux communautés. — Requête adressée par les bouchers de Mirecourt à S. A. R., dans le but d'être autorisés à faire des troupeaux à part. — Extrait de quelques articles du règlement souverain, rendu par S. A. Henri, duc de Lorraine, en 1611, pour les juridictions, droits et autorités entre le mayeur et le prévôt de Mirecourt. — Copie d'une charte donnée par le même Henri, le 7 août 1617, par laquelle les bouchers de Rozières sont autorisés à faire des troupeaux à part, à la condition qu'ils ne dépasseront pas quarante bêtes chacun. — Requête adressée à S. A., le 24 septembre 1711, par les officiers du bailliage de Vosges, au sujet des prétentions des bouchers pour faire des troupeaux à part. — Ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, du 4 octobre 1711, par laquelle les maîtres et compagnons bouchers sont reconnus avoir les mêmes droits, pour faire des troupeaux à part, que le fermier du domaine de Mirecourt.

DD. 29. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1707-1722. — Chasses. — Ordre du 9 février 1707, du comte de Martigny, grand-veneur de Lorraine et Barrois,

par lequel il dit : que l'intention du Roi étant que l'on fasse une chasse générale dans ses États, il est enjoint au capitaine des chasses du Bassigny de faire assembler tous les habitants des communautés dépendant de son département, pour faire chasser sur les domaines de S. A. pendant 15 jours, dans laquelle chasse on pourra tuer toutes sortes de gibiers, à l'exception du cerf et de la biche, et faire en sorte que l'on tue le plus possible de coqs de bruyère et de gelinottes, pour les envoyer, dans la huitaine, à l'hôtel du Duc, à Lunéville. — Mandement du 24 février 1707, par lequel il est ordonné aux maires des villages qui se trouvent sur la route de Darney à Lunéville, de trois en trois lieues, de fournir une charrette bien attelée, pour conduire à Lunéville quatre chevreuils, un faisan, six perdrix, quatre bécasses, onze lièvres, une peau de loup et quatre renards. — Autre mandement du 17 mars 1707, par lequel il est ordonné au mayeur de Mirecourt de payer à Jean Lhuillier une somme de 20 francs pour avoir conduit, en trois fois, jusqu'à Xiroecourt, un chariot de gibier, attelé de cinq chevaux, etc. — Ordre du même grand-veneur, du 2 décembre 1722, au sieur Ducoin, capitaine des chasses à Mirecourt, d'assembler toutes les communautés, pour faire une chasse qui devra durer dix jours.

DD. 30. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1711-1723. — Fossés. — Requête adressée, en 1711, à S. A. R., par les chefs de police, conseillers et bourgeois de Mirecourt, par laquelle ils demandent à être autorisés à acenser de nouveau les fossés de la ville, afin de pouvoir payer les dettes de la communauté. — Décret du 4 octobre de la même année, de Léopold, duc de Lorraine, faisant connaître aux bourgeois de Mirecourt qu'il vient de réunir les fossés de leur ville à son domaine, et qu'il les décharge du cens de 138 francs barrois, qu'ils payaient auparavant (1). — Requête adressée à S. A. R. en 1723, par les officiers de l'Hôtel-de-Ville et les bourgeois de Mirecourt, par laquelle ils remontrent qu'en 1614, Henri, duc de Lorraine, leur accorda, à titre d'acensement, les halles, les boucheries, la banalité des fours, le droit de banvin, ainsi que les fossés, le tripot de la ville et un autre terrain, moyennant un cens de 138 francs; que, malgré cet acte, les fermiers du domaine s'attribuent l'acensement desdits fossés, sous le prétexte qu'ils font partie des fortifications et que, par conséquent, ils doivent appartenir au domaine; ils demandent à être maintenus dans la jouissance desdits fossés. — Extraits de comptes des années 1629 et 1720, constatant que la ville a payé le cens de 138 francs indiqué ci-dessus. — Arrêt de la Chambre des Comptes, du 9 juin 1723, portant que les fossés de Mirecourt seront acensés de nouveau au profit du domaine de S. A.; — Requête des habitants par laquelle ils font connaître à S. A. qu'ils vont se pourvoir contre l'arrêt ci-dessus.

(1) Voir l'acte d'acensement de 1614, dans la liasse DD. 6.

DD. 31. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1699-1790. — Octrois. — Baux de l'encavage des vins, en 1699, à Charles Parisot et autres, pour une somme de 4,000 francs; — baux de l'octroi en général, pour les années suivantes.

DD. 32. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1585. — Le Joly. — Permission accordée à Nicolas Jacques, de redresser un héritage faisant hache sur l'usuaire allant au Joly, au chemin des Vignes; abornement dudit chemin.

DD. 33. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1560-1591. — Livre des baux, enchères, marchés et adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Location des fours banaux; du mutaige; du tripot; de l'embanie de Niraucourt; du bois de Séménaulmont. — Adjudication des réparations à faire à la maison d'école. — Relaisse de l'Ensenge-des-Chartiers. — Au commencement de ce registre, on trouve : l'estimation du blé, à raison du prix de la livre de pain, depuis 6 gros à 30 gros la livre, et le prix que l'on doit vendre la livre de pain à proportion du prix du blé, depuis 3 francs jusqu'à 24 francs le resal. — Copie d'une charte donnée par Charles, duc de Lorraine, autorisant les boulangers de Nancy à vendre leur pain de la manière suivante : 2 gros 8 deniers le pain blanc d'une livre, quand le blé vaut 25 francs; 2 gros 5 deniers, quand il vaut 24 francs; 2 gros 4 deniers, quand il vaut 23 francs, et 1 gros 2 deniers, quand le blé vaut 10 francs le resal, etc.

DD. 34. (Cahiers.) — 34 feuillets, papier.

1654-1658. — Livres des baux, marchés et autres actes de la ville de Mirecourt, contenant : les adjudications du droit d'entrée, de sortie et d'encavage des vins; — la location de la maison située près de la halle; — la fourniture de bois à faire au corps de garde; — le fermage de l'octroi, tant sur les blés que sur les bestiaux; — l'adjudication des réparations à faire à la

toiture de la maison d'école ; — la location de la pièce de terre contenant deux jours, située près du Joly; — un marché avec les sieurs Ferry Vuillemin et Nicolas Joly, maîtres couvreurs à Mirecourt, pour les réparations à faire à la toiture du four banal de la porte de Poussay; — un marché des réparations à faire aux arches du Pont-Qui-Tremble; — un bail du four banal de la porte de Poussay, au profit de Nicolas de Lafosse, pour une somme de 500 francs.

DD. 35. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1670-1676. — Livres des baux, enchères, adjudications et marchés de l'Hôtel-de-Ville. — Locations : de la tuerie; de la carrière de Niraucourt; du droit d'entanneux; de l'embanie de Dessous-le-Château; des places des halles; des trois fours banaux; de l'encavage et de l'entrée des vins et de la bière; de la maison de ville, située près de la citadelle; de la maison joignant la porte de Mattaincourt. — Adjudications des réparations à faire : à la toiture de la grosse tour de la porte du Pont; à cinq maisons situées devant les halles. — Marché : pour la fourniture de bois au corps de garde, pour les soldats du régiment d'infanterie de Roussillon, commandé par le sieur de La Valandre, en garnison à Mirecourt.

DD. 36. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1676-1685. — Livre des baux, enchères et marchés de la ville de Mirecourt. — Locations : des fours banaux de la porte du Pont, de ceux de la porte de Mattaincourt et de Poussay; des places, tant dans les halles qu'en dehors; de l'entrée et encavage des vins et de la bière; du jardin de La Gargottière; de la tuerie et boucherie; du pré appartenant à la ville, provenant des abbés de Chaumousey; de la chambre du corps-de-garde; du gagnage de l'hôpital; de la tour dite d'Evrot-Sachot, des maisons de la citadelle et de deux autres boutiques. — Marchés pour les travaux à faire : au Pont-Qui-Tremble; au four de la porte de Poussay; au clocher; à la fontaine de devant la maison de Martin Caron; à celle dite des Tuyaux, située dans le Pâquis dit au Joly; à l'église; au grand pont; à la maison d'école; à celle de la cure et de la citadelle.

DD. 37. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

1692-1706. — Livre des baux, enchères et adjudications de la ville de Mirecourt. — Locations : de l'encavage des vins et bière; de la tuerie; du jardin des Hans; du pré situé sous le château; des fours banaux; des places des halles. — Adjudication des réparations à faire : à la fontaine devant chez la veuve Jean Pierrot; à la maison d'école de la rue Basse; au grand pont de pierre; à l'hôpital; à la tour d'Evrot-Sachot; au jeu de paume; à la tour de la porte du pont; à la tour de la porte de Poussay; au four de la porte de la citadelle; au pavé; au Pont-Qui-Tremble; à l'église; à l'église et au cimetière de La Oultre. — Ordres de S. A. R. : du 10 mars 1702, par lequel la ville Mirecourt est taxée à 410 livres pour les réparations des murailles de Nancy; du 10 mai 1702, par lequel elle est taxée à 1200 livres pour le payement des dettes d'Etat; du 22 novembre 1702, pour le rétablissement du bourg de Sainte-Marie-aux-Mines, incendié le 25 mai 1702; du 28 décembre 1702, portant imposition de 200 livres, pour les ustensiles de la gendarmerie et des gardes de S. A. R. — Ordre de recevoir et loger la compagnie de Rutant de Des Armoises du régiment des gardes de S. A. R. — Donation faite à l'hôpital de Mirecourt, par Dominique Abram, d'un gagnage situé à Xaronval. — Ordonnance contre les masques; — règlement du séminaire de Mirecourt qui devait être fondé en l'honneur de J.-C., le souverain prêtre, sous l'invocation de saint Léopold, saint Charles et du Bienheureux Père de Mattaincourt, aussitôt après sa béatification. — Ordonnance portant règlement pour les troupes; pour les feux de joie. — Plainte contre le sieur Payen, curé de Mirecourt, par ce qu'il voulait supprimer le corps des Enfants-Prêtres de Mirecourt et leur interdire la confesssion; « de » ce qu'il avait dit qu'il aimerait mieux être débaptisé » que de croire à l'infaillibilité du Pape, en parlant de » l'ouvrage de Monseigneur de Cambray; de ce qu'il vou» lait, dans ses prônes, éteindre la dévotion de ses » paroissiens pour l'office de la Conception; supprimer » une partie de l'oraison de sainte Brigide et autres, » disant qu'il fallait s'adresser directement à Dieu; que » le jeûne était inutile sans l'aumône; que le prône était » aussi nécessaire que la messe; que c'était une chose » diabolique d'inspirer que la lecture est dangereuse, qu'il » n'était pas vrai que la Sainte Vierge, étant aux pieds » de son fils mourant, y eût été affligée ou y eût pleuré, » et que ce serait une faiblesse indigne de la mère de » Dieu, etc. »

DD. 38. (Registre.) — In-8°, 79 feuillets, papier.

1694-1701. — Livre des baux et marchés de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Locations : de l'entrée et encavage des vins; des fours banaux; des places de la

halle, de la tuerie; du droit de mesurage; du gagnage de l'hôpital, situé à Rouvre; de la grosse ferme et de l'octroi; — traités pour le remontage de l'horloge et pour la garde du troupeau. — Acensements : du 10 mai 1697, de six pieds de terrain provenant de la tour de la citadelle, au profit de Nicolas Dupré, marchand à Mirecourt; — du 31 août 1698, au profit de Jean-Claude Trompette, maréchal et taillandier à Mirecourt, d'un terrain, près de la porte de Poussay, pour y construire une maison; — du 31 décembre même année, au profit de Claude Richard, d'un petit terrain situé à l'angle de la porte du Pont, pour y construire une maison. — Devis des ouvrages à faire pour la reconstruction à neuf de l'hôpital de Mirecourt en 1698; marché pour la fourniture des pierres de taille; mesurage des travaux faits pour la construction dudit hôpital, le 30 septembre 1698. — Plainte contre quelques particuliers de Mirecourt, qui allaient acheter les blés qui étaient dans les villages, dans le but de le faire augmenter, et par là profiter de la misère publique.

DD. 39. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1722-1727. — Livre des baux, enchères, marchés et adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Traités : pour l'engagement des pâtres communaux; pour un médecin stipendié; pour la fourniture de la viande pendant le carême; pour l'entretien du luminaire de la paroisse; pour l'enlèvement des boues; pour la sonnerie pendant l'adoration; pour les dettes de communauté; avec les valets des pauvres, les sacristains, etc. — Contestation entre la haute justice de Mandres et la ville, au sujet de la propriété de la terre du Joly, située sur le finage de Mirecourt. — Adjudications : du curage du canal du moulin de la ville; des réparations à faire à la place Saint-Georges; à l'église; à la maison de cure et à celle du régent des humanités; aux fours banaux; pour la démolition de la porte de Poussay. — Locations : des fours banaux : des places de la halle; de la tuerie, de l'embannie de Niraucourt, etc. — Acensement du 28 décembre 1724, de la terre du Joly, contenant sept jours, au profit de Jean-François Parmentier.

DD. 40. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1727-1729. — Livre des baux et adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Adjudications : d'un conduit à faire, depuis la maison du sieur Ducoin jusqu'à la rivière, au-dessus du Pont-Qui-Tremble; — d'un pont à faire en la prairie, Dessous-le-Château; des réparations à faire à la fontaine de la place; pour le blanchissage de l'église; les réparations du vitrail et des pavés; des murs du canal du Moulin, du Pont-Qui-Tremble, de la fontaine de la place de Poussay. — Élection de dix quarteniers. — Locations : du droit d'entrée et d'encavage des vins; de la grosse ferme; de la tuerie; des fours banaux. — Traités : avec Claude Jacques, pour servir la ville, en qualité de valet des pauvres et pour le service de l'église; — avec Charles-François Nacquart, docteur, pour remplir les fonctions de médecin stipendié de la ville de Mirecourt; pour sonner les cloches, etc. — Réception de Alexis Aubry et Trial, François-Amable, au nombre des enfants-prêtres de Mirecourt; — plantation de tilleuls au Breuil.

DD. 41. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1731-1734. — Livre des baux et adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Locations : des fours banaux; de la ferme de la mouture des grains; de celle de la tuerie; des places des halles. — Adjudications : pour la construction d'un pont sur le ruisseau de Hymont; des réparations à faire à la salle de l'auditoire du bailliage, à la chambre du conseil et à la toiture du bâtiment; aux murs du jardin du cimetière et à l'église de La Oultre, à la flèche de l'église; — des bancs à faire à ladite église; des travaux à faire aux fontaines; d'une armoire à l'église; des murailles du canal des moulins. — Traités : avec des médecins stipendiés, pour soigner les pauvres bourgeois; avec un chantre pour la paroisse; pour la fourniture du luminaire de l'église; avec le sieur Poirot, régent des humanités; avec un organiste. — Réception, comme enfants-prêtres de Mirecourt, de Claude-Dominique Lanvers, fils de Claude Lanvers, vivant ancien maire et marchand à Mirecourt; et Pierre Cherrier, fils de Nicolas Cherrier, vivant maitre charpentier à Mirecourt. — Acensements : au sieur Joseph Gravissée, maitre tonnelier à Mirecourt, d'un petit terrain contenant quarante toises, situé près de la rivière du Madon, près du jardin des héritiers de Jean-Claude Henry; à Charles Durand, maitre cordonnier à Mirecourt, d'un terrain situé près du chemin de Mattaincourt; à Nicolas Bralier, d'un terrain contenant quatre omées douze verges, situé près du pont de Niraucourt.

DD. 42. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1734-1737. — Livre des baux et adjudications de la ville de Mirecourt. — Locations : de la ferme de l'entrée et encavage des vins et eaux-de-vie; de celles

de la mouture des grains, de la tuerie; des places des halles. — Traités : avec les dames abbesses et religieuses du monastère Sainte-Claire de Mirecourt, pour blanchir et entretenir le linge de l'église paroissiale; avec un pâtre pour garder le troupeau communal; pour la fourniture du luminaire de la paroisse. — Adjudications : pour les réparations à faire à la toiture de l'église; pour la reconstruction d'un escalier à la maison de cure; pour les réparations à faire à l'église, à l'Hôtel-de-Ville et aux écuries de la ville; pour la fourniture de dix-huit tombereaux, pour les travaux de la ville; pour la construction du grand conduit du faubourg de la porte de Mattaincourt; des réparations à faire au four banal de la porte du Pont.

DD. 43. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1738-1740. — Livre des baux, adjudications, traités et marchés de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Élection de dix commissaires de quartier, chargés de veiller à la police de la ville et d'arrêter ceux qui voudraient troubler la tranquillité publique. — Adjudications : des réparations à faire au grand conduit de la rue Basse; de la reconstruction du grand pont sur le Madon, sur la route de Mirecourt à Épinal, qui avait été entièrement démoli par le débordement de 1734; de la démolition et de la reconstruction de la cheminée du corps de garde attenant aux halles; des réparations à faire à l'église, aux murs du cimetière, aux murailles du moulin, à la maison du maître des hautes-œuvres, à l'Hôtel-de-Ville, au logement du four banal de la porte de Poussay, à la maison du régent des humanités; pour l'entretien des chaussées et la construction du grand conduit de la rue dite du Bougeot. — Locations : des fours banaux; de l'entrée et encavage des vins; de la grosse ferme; de la tuerie; des places des halles, etc.

DD. 44. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1740-1743. — Livre des baux, adjudications, traités et marchés de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Adjudications : des réparations à faire au grand pont, qui avait été endommagé par le débordement de 1740; de l'entretien des pavés, pendant douze ans; des réparations à faire au Maxel, au four banal de la porte de Mattaincourt; du rétablissement du beffroy du clocher et de l'orgue; pour l'entretien des chaussées. — Élection de trois asseyeurs et trois collecteurs, pour répartir et lever les deniers de la subvention imposée à la ville de Mirecourt. — Nomination du sieur Nacquard, aux fonctions de médecin stipendié; — une maladie contagieuse règne en 1743 à Mirecourt. — Traité pour la fourniture de cire à l'église paroissiale. — Locations : des fours banaux; de la tuerie; des places des halles; de la ferme de la mouture des grains; de celle de l'entrée et encavage des vins.

DD. 45. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1745-1750. — Livre des baux, adjudications, traités et marchés de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Adjudications : des réparations à faire à la maison du four banal de la porte de Poussay; — du 18 mars 1745, pour la construction des écuries; — des réparations à faire à l'ancienne maison de ville; — d'un grand conduit à faire au faubourg de Mattaincourt; — des réparations aux fontaines. — Élections : d'asseyeurs et de collecteurs pour faire le jet et lever les deniers de la subvention; de quarteniers pour faire la police de la ville; d'un chantre. — Locations : des fours banaux; des places des halles et des écuries; des fermes de la mouture des grains et de l'entrée des vins et eaux-de-vie; de terrains communaux. — Vente de quatre-vingt-quatre arpents de bois, en vertu d'une autorisation du Conseil royal des finances. — Traités : avec le sieur Nicolas Mougenot, chirurgien à Mirecourt, par lequel il s'engage à soigner, gratis, tous les pauvres de la ville, moyennant une somme annuelle de 180 livres tournois; il ne pouvait s'absenter qu'après en avoir obtenu l'autorisation de l'Hôtel-de-Ville; avec les sieurs Barbas et Cornu, maîtres recouvreurs, par lequel ils s'engagent à nettoyer, racler et décrasser toutes les cheminées, tant de la ville que des faubourgs de Mirecourt, à raison de 4 sous tournois par cheminée.

DD. 46. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1750-1751. — Livre des baux, adjudications, traités et marchés de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Adjudications : de la fourniture du luminaire de l'église; — des l'enlèvement des boues et immondices de toutes les rues, places et ruelles de la ville; — des réparations à la toiture du clocher, à celles des halles, des grandes écuries de l'Hôtel-de-Ville, du four banal de la porte de Mattaincourt, aux murs du cimetière, au pavé du grand pont. — Location de l'embannie de Dessous-le-Château, de celui de Niraucourt et de la Petite-Praye. — Élections de trois asseyeurs et trois collecteurs, pour asseoir et lever la subvention, en 1751.

DD. 47. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1751-1756. — Livre des baux et adjudications. — Ad-

judications : pour la reconstruction à neuf des deux fours banaux de la porte de Poussay ; — pour l'entretien des pavés de la ville et des faubourgs ; — des réparations à faire : à la toiture de la halle, au conduit de la rue Basse et au derrière de la maison du bailliage ; — pour la construction : d'un pont pour la nouvelle chaussée, derrière la ville, et de trois escaliers aux écuries ; — pour l'enlèvement des boues ; — de la fourniture du luminaire de l'église ; — la reconstruction à neuf du Pont-Qui-Tremble ; — l'entretien des chaussées ; — la fourniture de bois et chandelles aux corps de garde ; — l'entretien de la grande fontaine et pour les réparations à y faire ainsi qu'à la maison d'école ; — la fourniture de cent seaux de cuir bouilli ; — de la messagerie de Mirecourt à Nancy ; — des travaux à faire aux halles, à la tour de l'église. — Traités : avec les sonneurs, les pâtres des bêtes blanches et rouges ; avec Joseph Richard, orfèvre à Mirecourt, pour l'encensoir et la navette de l'église qu'il faut refondre à neuf. — Locations du jardin situé derrière l'Hôtel-de-Ville ; de la ferme de la mouture des grains ; de celle de l'entrée et encavage des vins ; des places des halles et de la tuerie.

DD. 48. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1756-1768. — Livre des baux, traités, marchés et adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Adjudications : de la messagerie de Mirecourt à Nancy ; — des réparations à faire : aux fontaines, au canal et à la gargouille de la rue Basse ; au Pont-Qui-Tremble ; — de la criblure des blés de la fondation du Roi ; — pour la plantation de tilleuls sur la place Saint-Georges ; — de la fourniture du luminaire de la paroisse ; — des réparations à faire : à l'église paroissiale, aux fontaines, à la maison d'école, aux fours banaux ; — pour la construction de l'écurie des chevaux de la maréchaussée, en 1766. — Traités : avec le régent des humanités ; pour la fourniture de deux taureaux pour le troupeau communal ; avec des pâtres pour la garde des troupeaux des bêtes blanches et rouges. — Vente de l'emplacement des anciennes prisons, le 19 juin 1760. — Location des fours banaux, des embannies, des fermes de l'entrée et encavage et du débit des vins et eaux-de-vie ; de la mouture des blés et de la tuerie ; de l'enlèvement des boues et immondices des rues, place et ruelles de la ville.

DD. 49. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1768-1774. — Livre des baux, traités, marchés et adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Adjudications : de la construction d'un corps de garde ; des pierres pour le rechargement des routes ; du luminaire de l'église ; des réparations à faire aux fours banaux, à la maison d'école, au canal des moulins ; pour la construction d'un pont, sur le chemin de Mazirot ; des réparations à faire aux ponts de Niraucourt et à celui du chemin allant à Châtel ; pour l'entretien des routes ; pour les réparations du chœur et des marches de l'église, de la maison de cure et des prisons de la ville. — Locations : des places des halles ; des fours banaux ; de la ferme de la mouture des blés ; de celle de la tuerie. — Traités : avec les sonneurs ; pour la conduite de l'horloge ; avec des pâtres pour la garde des troupeaux des bêtes blanches et rouges ; avec des maîtres d'écoles. — Acensement au profit de Paul de Ballivy, chevalier, capitaine pour le service de la reine de Hongrie, résidant à Mirecourt, d'un pâquis, dit le bois du Four. — Cession en 1774, au profit de Joseph Saillet et Dominique Carié, de la vierge qui était sur la porte de la citadelle, pour être placée entre leurs deux maisons.

DD. 50. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1775-1787. — Livre des baux, traités, marchés et adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt. — Adjudications : pour faire le changement de tous les numéros des maisons ; — pour la construction d'un corps de garde, sous la halle, devis et cahiers des charges ; — pour faire des pavés ; — des travaux à faire aux nouvelles écuries ; — pour la construction d'un canal au faubourg de Poussay ; — des réparations à la boucherie et aux murs du quai ; — pour la construction d'un four, pour cuire le pain de munition, dans la maison d'école de la rue Basse ; — pour la construction de nouvelles fontaines ; — pour la fourniture de bornes, pour séparer le finage de Mirecourt de ceux des villages voisins ; — de la construction d'un canal dans le faubourg de Mattaincourt ; — pour la réparation du conduit, sous la maison d'école ; — pour les réparations à faire aux fontaines, en 1784. — Traités : avec des instituteurs, pour l'entretien du luminaire de l'église ; — pour la conduite des boues ; — avec des pâtres pour les troupeaux des bêtes blanches et rouges ; — pour la fourniture des cuves et imaux de la halle. — Locations : des fours banaux ; des fermes de la mouture des grains, de l'entrée et du débit des vins, de la tuerie ; du jardin de l'Hôtel-de-Ville.

EE. 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1627-1787. — Ordre du 17 décembre 1627, du

marquis de Removille, bailli et gouverneur de Vosges, aux habitants de la ville de Mirecourt, défendant d'acheter aucune chose des valets et goujats des gardes de S. A., en garnison à Mirecourt, sous peine de 50 francs d'amende pour la première fois, de 100 francs pour la seconde et d'une plus grande pour la troisième, payables par corps. — Règlement du 5 juin 1631, du marquis de La Ferté-Senneterre, maréchal de France, gouverneur de la province de Lorraine, pour les troupes françaises, lors de l'occupation de la ville de Mirecourt; — ordre du 12 juin de la même année, dudit de La Ferté, réduisant la garnison de Mirecourt de cent hommes à cinquante, et portant que les habitants payeront également sur le pied de cent hommes. — Requête adressée à S. A. en 1633, par les mayeur et bourgeois de la ville de Mirecourt, au sujet du logement de la compagnie des Mousquetons, logée à Mirecourt, et que les nobles et officiers refusaient de loger. Charles IV, ayant égard à la misère desdits bourgeois et aux grandes charges qu'ils supportaient, ordonne que lesdits nobles et officiers supporteront, à l'avenir, les mêmes charges que les bourgeois. — Règlement du 4 juin 1639, donné par Du Hallier, gouverneur de la province de Lorraine, lieutenant-général des armées du roi de France, par lequel il est prescrit aux habitants de Mirecourt : de payer 100 francs par jour, pour la solde et entretien des officiers et soldats de la place; de fournir le feu, la chandelle, le linge de table et de lit, s'ils n'aiment mieux donner 1 sou par jour, une chandelle à chaque corps de garde et six bûches de bois par nuit jusqu'à la Saint-Remy, et depuis la Saint-Remy au 1er avril, environ le double. Les habitants demeureront chargés de toutes les corvées, excepté de celles des chevaux; ils feront la garde comme d'ancienneté; les blés envoyés pour les pains de munition seront mis entre les mains du maire pour être convertis en pain et distribués aux soldats; les impositions qui avaient été mises sur les blés et autres grains, vins, viande, bestiaux, etc., sont levées. — État des villages qui devaient contribuer pour le pain à fournir aux soldats Français, en garnison à Mirecourt, à partir du 1er juin 1640. — Requêtes au sujet des rigueurs que l'on exerçait contre les bourgeois de Mirecourt et principalement contre l'ordre daté d'Amiens, du 31 juin 1640, par lequel la ville de Mirecourt devait payer, par mois, 1,174 livres, à raison de 2 francs barrois la livre, pour l'entretien des troupes françaises. — Ordonnance du Roi, du 3 décembre 1645, réglant la subsistance de la cavalerie française, logée dans les pays de Lorraine et Barrois et les évêchés de Metz et de Toul. — État des troupes françaises, en garnison à Mirecourt en 1649 : une compagnie de cinquante hommes, commandée par un lieutenant, un enseigne, deux sergents et cinq caporaux; le lieutenant avait 30 sous par jour; l'enseigne, 15 sous; le sergent, 9 sous; les caporaux, 6 sous, et les soldats, 3 sous. — Ordres : de Jacques-Hector de Marle, seigneur de Branbourg, conseiller du Roi pour les finances et président en son Grand Conseil, sous-intendant de Lorraine et Barrois, aux bourgeois de la ville de Mirecourt, de payer 3,832 francs pour l'entretien de la garnison française, logée audit lieu; — du 21 avril 1661, de Jean-Baptiste Colbert, de Saint-Pouenge, au sieur Menchot, pour faire le licenciement de l'armée des villes de Marsal, Longwi, Mirecourt, Épinal, Châtel, etc. — État des armes de Mirecourt placées à la citadelle. — Ordres : du 2 avril 1664, donné par Charles IV, prescrivant aux maire, bourgeois et habitants de Mirecourt, de permettre aux soldats de loger dans la maison de la citadelle et de leur fournir la subsistance, comme d'ancienneté; — du même, du 17 mars 1665, prescrivant auxdits habitants de continuer au sieur de Veubenoms, gouverneur de la ville de Mirecourt, les mêmes logements, subsistances et autres fournitures; — de Louis XIV, au sujet du quartier d'hiver de l'année 1687. — Rôles des bourgeois contribuables de la ville de Mirecourt, pour le payement des rations de fourrages des troupes françaises. — Réparation des fortifications du château de Bitche et solde de la maréchaussée, montant, pour l'année 1739, à 3,609 livres, laquelle somme a été répartie par François Lanvers, Charles Barbier et Claude Collin, asseyeurs. — Ordres : du 30 janvier 1756, de Louis Alba, de Raon, subdélégué du Chancelier de Lorraine, aux officiers de la ville de Mirecourt, d'amener par-devant lui tous les garçons de ladite ville, ayant la taille et les qualités requises, pour le tirage au sort et le recrutement de la milice; — du 8 mai 1756, d'Antoine Martin de Chaumont, chevalier, marquis de La Galaizière, chancelier, garde des sceaux, intendant de la justice, police, etc., de Lorraine et Barrois, par lequel il enjoint aux officiers des communautés de la subdélégation de Mirecourt, d'avertir tous les miliciens des deux bataillons de ladite ville, de se trouver à Nancy le 25 du même mois, jour où se fera l'assemblée desdits bataillons. — Ordonnance de Louis XV, du 5 juillet 1765, concernant le logement des officiers généraux employés dans les provinces, et des officiers supérieurs des régiments, pour permettre d'en faire l'imposition en argent. — Extrait de la répartition faite par Antoine Chaumont, marquis de La Galaizière, du 10 mars 1767, des sommes imposées pour le payement des casernes de Nancy. — État des maisons de Mirecourt, portées pour le logement des troupes, en 1775. — Requête des

habitants de Mirecourt, adressée en 1783, à l'intendant de la Lorraine et du Barrois, pour être autorisés à s'assembler au sujet de différents projets, pour la construction d'un corps de caserne à Mirecourt; autorisation; mémoire au sujet de cette construction. — Délibération du 25 juin 1787, au sujet du logement des troupes dans des maisons qui appartenaient à la ville, afin de soulager les bourgeois.

FF. 1. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1542-1782. — Compromis entre Idette Molet, veuve d'Antoine de Villers, vivant drapier à Mirecourt, et Georges Rossel de Bouzemont, drapier audit Mirecourt, au sujet d'une donation de 300 francs que celui-ci avait faite à sa femme et contre laquelle les héritiers avaient réclamé; sentence arbitrale sur ce compromis, du 15 juin 1542. — Appointement du 8 mai 1544, entre les habitants de Mirecourt et ceux de Villers, ensuite de la confiscation d'un mouton du troupeau commun trouvé vain pâturant sur le canton appelé La Rappe-Boyard ou Les Jardinels; plantation de borne entre les deux territoires. — Requête présentée à Nicolas, comte de Vaudémont, tuteur du duc de Lorraine, par les laboureurs de Mirecourt, en 1544, remontrant : que de toute ancienneté ils ont droit de pâturage sur l'embannie de Niraucourt et autres, pour la nourriture de leurs chevaux, pendant qu'ils labourent et sèment les blés; qu'ils ont été troublés dans ce droit par les habitants de Mirecourt qui, depuis deux ou trois ans, avaient engagé plusieurs desdites embannies, et notamment celles de Niraucourt et du dessus des Jardinels; qu'il ne reste plus que l'embannie du Breux jusqu'à la fontaine Cotelle, que le maire de Mirecourt avait encore engagée à plusieurs particuliers qui y avaient envoyé des bœufs en grande quantité; que lesdits laboureurs ont fait signifier au maire de les faire gager et condammer à la pargie ordinaire de 4 deniers pour chaque bête gardée et de 2 deniers pour bête échappée. Par une transaction du 1er août de la même année, lesdits habitants qui avaient loué lesdites embannies sont conservés dans leurs droits, mais seulement pour l'année, et lesdites embannies sont laissées pour la vaine pâture des laboureurs. — Décret de Charles III, du 21 juillet 1561, par lequel le terrain situé près du Neuf-Moulin, contenant deux jours, défriché par le fermier dudit moulin, a été adjugé à la ville de Mirecourt pour la vaine pâture. — Transaction du 21 août 1564, entre les habitants de Mirecourt d'une part, les vénérandes dames, abbesse et chapitre de l'église Sainte-Manne de Poussay, et les habitants dudit lieu d'autre part, parce que ceux-ci avaient fait cultiver et semer un certain héritage, situé au finage dudit Poussay, dit Dessous-Hey, appelé pâquis par ceux de Mirecourt, et terre vague et bois ruinés par ceux de Poussay. Les habitants de Mirecourt prétendaient y avoir le droit de vaine pâture en toutes les saisons, pour leurs bestiaux, gros et menus; quand les blés semés par ceux de Poussay, dans ce terrain, furent grands, ceux de Mirecourt y envoyèrent leurs troupeaux, que le garde de Poussay gagea plusieurs fois; les habitants dudit Poussay adressèrent une requête au duc de Lorraine, qui fit procéder à l'instruction de cette discussion par le sieur de Tuméjus, bailli de Vosges; celui-ci se transporta sur le lieu, après y avoir convoqué ceux de Mirecourt et de Poussay. Ledit bailli s'adressant ensuite à eux, leur dit : « qu'ils étoient voisins les uns aux » aultres et estoit chose bien réseante qu'ils vivissent » paisiblement et en concorde, sans inimitié, proces ny » querelles; même qu'il nétoient point hors de trés justes » craintes que ne reussissent grandes batteries, blessures, » voires homicides et meurtres de plusieurs d'entre eulx » aux saisis de la perception et collection des fruits qui » proviendroient des dites terres, les invitant à s'arranger » à lamyable »; transaction du 21 août, par laquelle les maire et habitants de Poussay se déportent au profit de ceux de Mirecourt de ce terrain, prenant au bief du fossé des prés du fonds de Gynvaulx jusqu'à l'abreuvoir. — Difficulté entre les habitants de Mirecourt et Claude-Antoine de Bassompierre, au sujet du passage sur les terres de Ravenel. — Traité du 1er mai 1567, entre les vénérables doyen et chapitre de l'église cathédrale Saint-Étienne de Toul, et les maire, manans et habitants de Mirecourt, au sujet d'un pâquis situé derrière La Oultre, dans lequel ledit chapitre prétendait être en possession et avoir droit d'y prendre des terres, pour les réparations et entretien des écluse et vannes du moulin, qu'il possédait audit Mirecourt. Par ce traité, le chapitre a eu vingt-sept pieds le long de la rivière du Madon, et le reste a été laissé à la commune. — Procès-verbal du 2 août 1570, de l'abornement des chemins servant de passage aux troupeaux de Mirecourt, sur le territoire de Mandres et pour aller s'abreuver à la fontaine dudit lieu. — Traité, du 28 mai 1572, entre les habitants de Mirecourt et ceux de Mattaincourt, au sujet de la vaine pâture dans le bois de Séménaulmont et dans celui dit des Petits-Angots. — Procuration donnée par deux cent douze habitants de Mirecourt, par laquelle les sieurs Martin Rainçonnel, Geoffrois Des Pilliers, Jean Villars dit de Poursas, Jean Parisout, Petit-Jean Jacques, Georgeon Hurault, Collin Vosgien, le jeune, Jacques Paticier, Mengin Malgendre, Pierre des Granges, le

jeune, Martin Rousselot et Antoine Poirot, tous habitants dudit Mirecourt, sont nommés procureurs, pour représenter la ville dans tous les procès, et principalement dans celui du Pâtel, contre le sieur Antoine Mathiot, qui en avait ensemencé une partie. — Édit du 5 avril 1582, de Charles IV, duc de Lorraine, contre ceux qui se marient avec une ou plusieurs femmes du vivant de leur première. — Accord du 19 avril 1584, entre la ville et Alizon Des Pilliers, veuve de Jean Des Montels, sieur du Joly, au sujet des chênes qui avaient été coupés par ordre du maire de Mirecourt, et qui faisaient les limites du territoire de Mirecourt et de la seigneurie du Joly. — Acte de non préjudice pour la ville et les habitants de Mirecourt, contre Didier Petitgoust, licencié en droit et lieutenant-général au bailliage de Vosges, au sujet du gué de la rivière du Madon, qui conduit à Mazirot, et pour les prés du Breux. — Ordonnance du 22 janvier 1611, de Henri, duc de Lorraine, concernant la fréquentation des cabarets et tavernes. — Ordre donné par le sieur Pelletier, clerc juré de Mirecourt, le 13 juin 1618, à tous les propriétaires et locataires des maisons situées derrière l'Hôtel-de-Ville et celles joignant les bâtiments des Pères Cordeliers, de fournir les matériaux nécessaires pour paver chacun devant chez eux; — départ de cour, du 27 octobre 1721, et abornement, en 1625, des finages de Mirecourt et de ceux de Mattaincourt, principalement pour le Haut-de-Chaumont; plan topographique dudit abornement. — Transaction du 13 juillet 1623, entre la ville et les habitants de Mirecourt d'une part, et la commune et les habitants de Villers d'autre part, au sujet de l'abornement de la vaine pâture. — Procuration donnée le 31 mai 1625, par les habitants de Mirecourt, au sieur Sauveget, mayeur de ladite ville, pour aller à Nancy, instruire l'avocat qui devait plaider le samedi suivant, contre le sieur Belprey, au sujet de la nullité prétendue d'un échange d'une pièce de terre dépendant de l'ancien gagnage de l'hôpital. — Ordonnance du 7 août 1629, du marquis de Removille, gouverneur de la province de Vosges, défendant à tous les bourgeois et taverniers de recevoir chez eux aucun étranger, sans en avoir préalablement prévenu le commissaire du quartier. — Différend entre le sieur Gabriel Villaume, prévôt de Mirecourt, et Pierre Martin, maire de ladite ville, au sujet des droits de juridiction; mémoire présenté par ledit Villaume, remise de la cause à huitaine. — Plainte du sieur Thouvenin, mayeur à Mirecourt, contre les sieurs Claude Eulry et Libaire, sa femme, qui avaient attaqué ledit maire devant son logis, et lui avaient dit, avec menace, « qu'il estoit impropre contre vérité, qu'il estoit ung » villain, ung gueux, mengeur de ville, qu'il falloit qu'il » l'attrappe », et avaient tenu autres propos injurieux et scandaleux, accompagnés de blasphèmes. — Arrêt de la Cour de Lorraine du 28 mars 1662, sur un différend entre le lieutenant-général, assesseur et juge au bailliage de Vosges, et le sieur Mansuy Ballot, maire de Mirecourt, au sujet de la préséance. — Condamnation, à une heure de lanterne, du sieur Lucas, accusé d'avoir volé des pommes dans un jardin, appartenant à Barbe Abram, veuve Rouyer. — Ordonnance du 9 février 1673, rendue en la chambre de ville de Mirecourt, par les mayeur et conseillers, par laquelle il est défendu de se masquer, sous peine de prison. — Procès contre le sieur Martin Caron, tailleur d'habits, et les femmes des sieurs Ducroc et Jean Chevalier, pour avoir, pendant la nuit du 17 au 18 avril 1674, troublé la tranquillité publique en faisant sonner le tocsin et assaillir la maison du sieur Ducoin, maire de la ville, dans le but de l'assassiner ou de le voler; audition et confrontation de témoins. Le sieur Caron est condamné à être conduit à la chambre de ville, la tête nue, et là, demander pardon, à genoux, à la justice, des insolences, voies de fait et séditions par lui commises et excitées; de là il est conduit, toujours tête nue, au carcan ordinaire, devant la halle, pour y être exposé pendant une heure et ensuite être incarcéré aux prisons criminelles, pour y être détenu pendant huit jours, au pain et à l'eau, enfin à une amende de 30 francs, applicable aux réparations des prisons; les femmes Ducroc et Jean Chevalier sont condamnées à aller demander pardon, à genoux, au maire, à promettre de se corriger, et à une amende de 5 francs. — Registre des jugements rendus par le maire de Mirecourt, comme chef de la police, depuis le 1er août 1681 au 2 mars 1682.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1707-1788. — Requête adressée en 1707, par les maire, conseillers et officiers de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, au duc de Lorraine, au sujet de la préséance dans les processions et cérémonies publiques dont le corps des officiers dudit Hôtel-de-Ville avait toujours joui depuis l'établissement du conseil, en 1611; Claude Charuet, receveur des finances de S. A. R., prétendait faire un corps à part, et suivre immédiatement les officiers du bailliage. — Rôles des amendes encourues, le 14 décembre 1707; — rapports faits la même année, par les archers de la maréchaussée, établis à Mirecourt, pour veiller à l'exécution des ordonnances de police. — Jugement du 13 octobre 1708, par lequel les sieurs Lancelot Nicolas, Joseph Mougard, Jean-Claude Duhaut,

François Aubry et Nicolas Denis, tous pâticiers et aubergistes, sont condamnés à chacun 5 francs d'amende, pour avoir, au mépris des ordonnances royales et de celles de la ville de Mirecourt, acheté des denrées sur la place publique, avant neuf heures du matin. — Information faite, le 17 janvier 1718, contre Marie et Jeanne Reteaux, accusées d'avoir mené une vie scandaleuse et libertine. — Prétentions des tanneurs, corroyeurs et chamoiseurs de Mirecourt, pour la fermeture de la porte du Guichet; moyen de défense des bourgeois qui s'y opposent. Par un arrêt rendu par Léopold, duc de Lorraine, le 23 juillet 1720, il est ordonné auxdits tanneurs et corroyeurs de laisser ouverte ladite porte du Guichet, pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, et pendant les six autres mois de l'année, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Il est ensuite ordonné que la ville entretiendra les murailles du canal depuis le pont du Guichet jusqu'à la maison des écoles, et que le surplus dudit canal sera entretenu, tant par les tanneurs que par les particuliers riverains. — Arrêt du conseil, qui ordonne l'exécution d'une sentence du bailliage de Mirecourt, du 22 juillet 1718, entre le comte de Ravenel, seigneur de Mandres, d'une part, Nicolas Chauvin, tailleur d'habits, Jean Dupuix, et autres, adjudicataires d'une coupe, au sujet d'un incendie dont ceux-ci auraient été cause et qui avait brûlé une partie de la forêt du comte de Ravenel. Celui-ci demande des dommages-intérêts, mais il est débouté de sa demande. — Arrêt de Léopold, duc de Lorraine, du 30 décembre 1722, réunissant et incorporant au comté de Ravenel les château, maisons, cours, basses-cours, jardins, terres, seigneuries, haute, moyenne et basse justices de Mandres et de Boulac, la seigneurie dite de Savigny, située à Étrennes, les grosses fermes qui sont sur le ban de Mirecourt, près du château du Joly; le tout provenant du patrimoine du sieur Balthazar, comte de Ravenel; cette réunion est faite, au profit, et ensuite de la demande dudit comte de Ravenel, pour ne plus constituer qu'un seul fief, indivisible sans le consentement des ducs de Lorraine; il a pour dénomination : comté de Ravenel, et celui de Mandres est supprimé. Ce comté a pour armoiries : « de gueulles, à six croissants d'or mis en pal, » chacun surmonté d'une étoile de même, et une en » pointe, l'écu orné d'une couronne de comte, et pour » supports, deux licornes au naturel. » Il est ensuite permis audit comte de Ravenel d'y établir une prévôté; réclamation des habitants de Mirecourt contre cette réunion, pour ce qui concerne les terrains situés près du château du Joly et sur le ban de Mirecourt. — Procès entre la ville et le fermier du domaine, au sujet des halles et fossés. — Ordonnance de la cour de Lorraine, du 7 juin 1731, au sujet des incendies. — Enquête faite en 1734, par Sébastien Duparge, écuyer, seigneur de Fresnes, conseiller au bailliage de Vosges, à la requête des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, pour reconnaître les anticipations faites par le sieur Fromentau, sur le terrain de la ville. — Ordonnance de police concernant la propreté des rues. — Procès, en 1752, entre la ville et les marchands d'une part, et le fermier de la caphouse d'autre part, au sujet des droits que ce dernier prétendait percevoir sur les marchandises. — Ordonnances de police : du 13 février 1755, concernant les obligations des commissaires de quartier; — du 28 mars 1759, concernant les marchands qui vendent du poisson gâté. — Prorogation jusqu'à nouvel ordre des employés de la police. — Requête adressée à l'intendant par les cavaliers de la maréchaussée de Mirecourt, pour obtenir l'exemption des droits d'octroi pour les denrées qui leur sont nécessaires. — Désignation du pâquis appelé Le Chanot, pour enterrer les bêtes mortes. — Requête des huissiers et sergents de la municipalité et police de Mirecourt, tendant à obtenir un supplément de gages.

FF. 3. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1742-1785. — Registres des amendes de police. Procès-verbaux contre : les bouchers, pour avoir été trouvés dépourvus de viande ou la vendant au-dessus de la taxe; les boulangers, pour manque de poids dans les miches; un juif qui avait acheté la montre d'un dragon, etc.

FF. 4. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1735-1737. — Registre de la chambre de police de la ville de Mirecourt. — En 1735, la livre de bœuf est taxée 5 sous 6 deniers; de veau 5 sous 6 deniers; de mouton 4 sous, de vache 4 sous, de brebis 3 sous, avec ordre aux bouchers d'avoir toujours leurs étaux bien garnis. — Marché fait le 30 novembre 1735, pour la fourniture des fourrages à faire à Frenstroff. — Défense de jeter aucune immondice ou autres choses par les fenêtres des greniers ou des chambres, sous peine de 100 francs d'amende. Le 4 février 1736, il est arrêté qu'en réjouissance du mariage de S. A. R., il sera fait des feux par toute la ville et les faubourgs et que des feux d'artifices seront tirés pendant trois jours; que, pendant lesdits feux, les canons et boîtes seront tirés; qu'il sera fait un repas le jour du mariage; que les trompettes

et violons accompagneront l'orgue à l'église ; que les sieurs de Launoy, Didiot, Landry et Monnier, se transporteront à Lunéville, pour complimenter, au nom de la ville, S. A. R. Madame la Régente à l'occasion du même mariage. — Taxe du pain à 4 sous 3 deniers la livre ; les boulangers se plaignent de cette taxe ; il est ordonné que l'on fera l'épreuve du blé. — Défense à toutes personnes de vendre, à Mirecourt, aucuns fruits non mûrs. — Le pain est taxé à 2 sous 3 deniers. — Plantation d'une vigne, dans un terrain contenant quatre jours, situé en la quatrième pointière, dite sur Talancourt. — Le 29 décembre 1736, les charcutiers remontrent qu'ils ne peuvent plus vendre la viande de porc à 5 sous 6 deniers ; elle est taxée à 6 sous. — Le 5 janvier 1737, le pain est taxé à 2 sous 3 deniers la livre. — Le 26 janvier, la viande de bœuf est taxée à 4 sous 9 deniers la livre, de veau à 5 sous 6 deniers, de mouton à 4 sous 3 deniers, de vache à 4 sous 3 deniers, de brebis à 4 sous. — Le 21 février, la ville de Mirecourt étant informée que Mme la princesse aînée doit passer en cette ville, après la célébration de son mariage, il est arrêté que M. Alba, capitaine d'une compagnie bourgeoise de cavalerie, se transportera à Lunéville, pour prier le commandant des chevau-légers de lui accorder un timballier et deux trompettes pour ce jour. — Nomination des officiers des compagnies bourgeoises de Mirecourt. — Le 10 mars, la ville étant informée du passage de la reine de Sardaigne, et désirant lui marquer son zèle et son attachement, il est ordonné à tous les bourgeois de faire chacun un feu devant chez eux, de mettre des chandelles sur leurs fenêtres et de les allumer à sept heures ; aux marchands et artisans de tenir leurs boutiques fermées jusqu'après le départ de la Reine, sous peine de 10 francs d'amende. — Ordre aux bourgeois de s'abstenir de travail, sous peine de 10 francs d'amende, le jour de la Saint-Stanislas, et d'allumer des feux et chandelles devant chez eux et sur leurs fenêtres au premier coup de cloche. — Le 18 mai, un placet est présenté au Roi pour qu'il ne mette aucune pension sur les deniers patrimoniaux de la ville, et qu'il n'accorde aucune exemption, en raison de la pauvreté de la ville. — Nomination d'un gourmet pour taxer les vins. — Le 10 août, le pain est taxé à 1 sou 9 deniers la livre. — Défense aux bourgeois de prêter des armes aux cavaliers et de leur donner à boire, sous peine de prison. — Le 2 décembre 1737, défense aux marchands de tenir leurs magasins ouverts les jours de dimanches et de fêtes, sous peine de 100 francs d'amende, et à tous les bourgeois de donner l'aumône aux portes, sous peine de 50 francs d'amende.

GG. 1. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1720-1789. — Traité entre la fabrique de l'église et le sieur Vosgien, par lequel celui-ci s'engage à fournir à la paroisse une lampe d'argent au titre de Nancy, de la grosseur de celle en cuivre qui y était, pour le jour de la Pentecôte 1721, moyennant 25 sous par once pour la façon ; quittance dudit Vosgien par laquelle il reconnait avoir reçu la somme de 142 francs 5 gros, pour la façon d'un plat bassin et de deux burettes pour l'église. — Autre traité fait le 10 mai 1732, pour une lampe d'argent pour le chœur de l'église, conformément aux intentions de Anne Cordier, veuve de M. Philbert, médecin royal, et de Marie Cordier, sa sœur, veuve de M. de Tilly, seigneur de Vaubexy, pour laquelle elles léguent à la fabrique une somme de 2,700 francs ; les 1,473 francs restant à payer sur ladite lampe le seront par la ville. — Adjudication du luminaire de la paroisse. — Traité entre la ville et le sieur Charles Mélin, pour sonner les offices de la paroisse. — Bail passé par le curé de Mirecourt, au profit de Nicolas-Joseph Chevresson, marchand et maître de poste à Mirecourt, des champs et prés dépendant du bouverot de la cure. — Traité du 2 juin 1789, entre la ville et le sieur Jean-Dominique Farfelier, maître d'école, pour servir de sacristain à l'église. — Location des places de bancs à l'église en 1756 ; reconnaissances des places non louées, pour les mettre à l'enchère. — Terriers de la cure.

GG. 2. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1633-1789. — Inventaires des vases sacrés, vêtements et ornements sacerdotaux, meubles et effets appartenant à la fabrique de l'église de Mirecourt. — En 1633, on trouve : un Melchisedech d'argent pesant 17 marcs ; un vieux Melchisedech ; un ciboire d'argent ciselé, le pied percé à jour ; un calice avec sa platine pesant 4 marcs 1 once ; un deuxième calice, la pomme dorée, avec des chérubins, pesant avec sa patène 2 marcs et demi ; — quatre petits calices à l'antique ; une grosse croix d'argent avec un crucifix au milieu ; aux quatre bouts, d'un côté, sont les quatre évangélistes, de l'autre, les quatre docteurs ; le plat de la croix d'argent, estampé et enrichi de quelques cornalines, agathes et grenades ; — un calice en vermeil doré pesant 2 marcs 7 onces, au pied se trouvent des armoiries portant un chevron rompu ; — un autre calice d'argent pesant 5 marcs ; — deux boîtes renfermant les Saintes Onctions, l'une ronde, le dessus pyramidal, une croix et un crucifix au-dessus ;

l'autre carrée, supportée par quatre petites boules, une petite croix au-dessus, pesant ensemble 5 marcs 6 onces; — une statue représentant Notre-Dame avec un piédestal, supportée par six petits lions, enrichie de chérubins et de l'écusson du sieur Canon, qui en est le donateur; — une lampe d'argent, pendue à la chapelle de Notre-Dame, pesant 4 marcs 3 onces, donnée par le sieur Thomassin et Pauline sa femme; — un encensoir d'argent avec sa chaîne, pesant 3 marcs 5 onces; — deux chopines d'argent, ciselées en gaudron au-dessus, à bords dorés, pesant 9 onces et demie; — une petite croix d'argent avec un crucifix d'un côté, une Notre-Dame de l'autre, un Saint-François et un Saint-Nicolas, pesant 5 marcs 2 tréseaux, donnée par François Vuillaume, apothicaire; — un petit reliquaire d'argent, pesant 3 onces 3 tréseaux; — deux vieux reliquaires de cuivre doré renfermant les reliques de Saint-Eucard et de Saint-Maurice; — un gobelet d'argent aux armes de la ville, pesant 4 onces 5 tréseaux; — une croix de cuivre à l'antique, dorée de tous côtés, avec un crucifix d'argent au milieu, au pied duquel se trouve une grande pierre carrée, couleur de rubis, laquelle a été enlevée de ladite croix et placée au grand Melchisédech. — Voiles de calice, chappes, chasubles et tuniques; linges d'autels, panonceaux. — Inventaire fait, en 1667, des meubles, vaisseaux, ornements, etc., par Dominique Laurent, avocat, en sa qualité d'échevin et receveur de l'église, assisté de François de Germiny, curé de Mirecourt, et de plusieurs conseillers; autres inventaires faits de 1695 à 1789.

GG. 3. (Cahiers.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1631-1639. — Comptes des deniers donnés à l'église paroissiale de Mirecourt, tant pour l'office des Trépassés que pour le service de Saint-Sébastien et pour la fabrique. — Recettes: en 1631: 35 gros 4 deniers des aumônes le jour de la Toussaint; en 1632, 4 francs 5 gros 12 deniers des aumônes faites le jour de la fête de Saint-Sébastien, ensuite d'un vœu de la bourgeoisie, au sujet de la contagion; le jour de Pâques, chaque bourgeois devait 1 denier et maille pour le cierge bénit; — le 15 août, le visiteur général des Révérends Pères Capucins arrive à Mirecourt, pour y tenir le chapitre général, prêche à l'église paroissiale et édifie le peuple en publiant le pardon des quarante heures, qui devait commencer le jeudi suivant à sept heures du matin et finir le dimanche suivant, vers la nuit, par une procession et, au retour, une prédication. Ce pardon et les prières sont interrompus, la procession et la prédication ne sont pas faites à cause de la peste, un grand nombre de bourgeois ayant abandonné la ville. Les quêtes sont suspendues depuis le 22 août jusqu'au 8 décembre, jour de la Conception de Notre-Dame. Les recettes en aumônes se sont montées à 77 francs 6 gros 6 deniers; en 1634, à 76 francs 2 gros 10 deniers; en 1635, à 33 francs 5 gros 4 deniers; en 1636, à 62 francs 9 gros 8 deniers; en 1637, à 50 francs 5 gros 8 deniers; en 1638, à 36 francs 5 gros 3 deniers, et en 1639, à 20 francs 9 gros 8 deniers. — Fondation faite le 19 février 1625, par noble Jean de Poursas, seigneur d'Adompt, et Philippe Le Briseux, sa femme, d'une obit en l'église de Mirecourt, pour lequel ils donnent 84 francs de rente qui devaient être distribués chaque année, le lendemain de la fête de la Présentation de Notre-Dame, 40 francs aux pauvres qui assisteraient à cet obit et le reste au curé et autres hommes d'église. — Recette, en 1632, de 3 francs pour le drap de velours qui fut mis sur la biere du fils de Claude Malcuit, vivant chirurgien à Mirecourt; — recettes des donations: 50 francs par Didier Sellier, curé de Thiraucourt, et demeurant à Mirecourt, pour achat d'ornement; 50 francs par André Mathiot, de Mirecourt, pour la fondation de deux obits et l'entretien de la lampe ardente de l'église; 50 francs par Claude Dupont, veuve de Claude Guérin, pour fondations de messes; 4 gros de rente par les seigneurs de Boulach et Craincourt, pour fondation d'un obit; 30 francs par François Gérard de Villers, par obligation du 27 octobre 1614. — Recettes pour sépultures accordées en l'église paroissiale, à raison de 15 francs chacune; inhumations audit lieu, en 1632, de Réné Fresier de Lachin-en-Brie, soldat de l'armée du Roi, décédé à Mirecourt, à l'enseigne de la Fleur-du-Lys, tenue par Nicolas Lépine; en 1635, de Vincent Moitessier, Jean Guyot, Claudon Cherrier et un enfant d'Ambacourt. — Dépenses: en 1631, 6 gros pour un pain qui fut acheté pour le faire bénir et le distribuer à l'église, le dimanche 23 novembre, jour où une grande partie des bourgeois qui avaient abandonné la ville, à cause de la peste, rentrèrent à Mirecourt et assistèrent à la messe; 18 francs 6 gros 12 deniers aux curé et enfants-prêtres de Mirecourt, pour vingt-deux messes et processions par eux célébrées pendant la contagion; 3 francs 4 deniers pour huit pots de vin envoyés aux Capucins, qui assistèrent à la procession de Saint-Sébastien, faite lors de la contagion; 1 franc pour trois pots de vin à ceux qui communièrent le premier dimanche du Jubilé; 35 francs pour deux cristaux de Venise, pour enfermer la sainte hostie dans le vase d'argent donné par noble Pierre Michel. — Dépenses: en 1633, 11 gros pour avoir voilé de blanc les statues de l'église; 90 francs pour l'or et argenterie

qui furent fournis pour orner la chasuble en satin rouge damassé, donné par Dominique Bartremin, marchand à Mirecourt; 1 franc au sieur André, sculpteur, pour raccouder la statue de Saint-Roch. — Dépenses des années 1634 à 1639, pour l'entretien du luminaire, des vases et ornements, du mobilier de l'église, etc.

GG. 4. (Cahiers.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1653-1684. — Comptes des recettes, dépenses et aumônes de la fabrique de l'église de Mirecourt, rendus par Clément Paris, Gérard Louis et les héritiers de Claude Denizot. — Recettes des quêtes et aumônes faites à l'église; en 1653, 87 francs 5 gros 2 deniers; en 1654, 233 francs 7 gros 4 deniers; en 1655, 211 francs; en 1656, 242 francs 7 gros 6 deniers, et en 1657, 81 francs 3 gros. — Recettes des confrères de la confrérie de Saint-Sébastien, le jour de la fête; 13 francs en 1654; 24 francs 7 gros en 1655; 20 francs 9 gros en 1656, et 23 francs 5 gros 8 deniers en 1657. — Recettes extraordinaires, pour inhumations à l'église. — Dépenses en 1653, 8 francs 6 gros pour la célébration des services le jour de la fête de Saint-Sébastien et le lendemain. — Journal de Louis Gérard, échevin de l'église paroissiale, pour les recettes et dépenses qu'il a faites pendant les années 1664 et 1665. Les recettes se composent des quêtes faites par ledit échevin à l'église, les dimanches et jours de fêtes, et de la levée des troncs; les dépenses ne consistent qu'en sommes payées aux curé et enfants-prêtres, pour services et messes par eux célébrés. — Dépenses : 105 francs pour réparations faites à la voussure de la nef de l'église; 24 francs 6 gros pour la reliure de deux missels; 12 francs pour un pommeau au bas de la croix d'argent; 45 francs 6 gros pour vingt-une aunes de toile, pour faire des surplis; 3 francs 6 gros pour avoir reblanchi la statue de Saint-Joseph et la lampe.

GG. 5. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1715-1740. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de l'église de Mirecourt, rendus par Claude Dumat, Anne Claude de La Salle, veuve dudit Claude Dumat, François Lanvers, Joseph Falque, Joseph Razey, tous échevins de l'église. — Les recettes se composent des sommes dues par les bâtonniers de chaque confrérie. Tous les confrères de l'Immaculée Conception avaient droit à un service de trois messes hautes après leur décès, en payant, par les héritiers, 2 francs 6 gros pour les confrères qui étaient inscrits, et 7 francs pour ceux qui ne l'étaient pas. — Donation faite par acte du 27 novembre 1635, à l'église de Mirecourt, par Melle Chevalier, d'une somme de 800 francs qui lui était due par la commune d'Avillers; — location d'un pré, dit le pré de la Lampe, situé sur le finage de Ramecourt; — les cultivateurs de Mirecourt doivent annuellement 25 francs à la fabrique, pour l'embannie dite des Chartiers, conformément à un arrêt de la Cour. — Legs fait par Melle Blistein, au profit de la fabrique, d'une somme de 300 francs, pour être employée à l'achat d'huile, pour la lampe de Notre-Dame-des-Neiges. — Dépenses : le lendemain de la fête de la Conception de Notre-Dame, on célébrait un service de trois messes hautes avec Vigiles, pour le repos des confrères, pour lequel service la fabrique devait 3 francs au curé, 6 francs aux enfants-prêtres, 1 franc 6 gros au chantre, 3 gros au verger, 3 gros aux clercs et 1 franc 6 gros aux sonneurs. On faisait un même service, le lendemain de la fête de Saint-Joseph. Tous les premiers dimanches de chaque mois, on célébrait une messe solennelle de Rosaire, avec diacre et sous-diacre, pour laquelle le curé recevait 1 franc, les diacres et sous-diacres, chantre, organiste et sonneurs, chacun 3 gros, et le verger 4 gros 2 blancs. — Le jour de la Saint-Dominique, on célébrait une messe, pour laquelle le curé recevait 1 franc, les enfants-prêtres 6 gros, le chantre 3 gros, les sonneurs 9 gros, le verger 4 gros 2 blancs. — Location des places de bancs à l'église, avec les noms de ceux qui en ont loué. — Dépenses pour la confection et entretien des vêtements sacerdotaux, ornements religieux de la paroisse, etc.

GG. 6. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1741-1769. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de l'église de Mirecourt, rendus par Joseph Falque, François Lanvers, Claude-François Bourdot, Clerc Frichelet, veuve dudit Bourdot, et Joseph Chretenoy, avocat, tous fabriciens ou échevins de la fabrique. — Le sieur Dominique Bailli, orfèvre à Mirecourt, par son testament du 17 décembre 1729, fonde une messe basse, à célébrer annuellement, par les curé ou enfants-prêtres, le jour de Saint-Dominique, pour rétribution de laquelle les curé ou enfants-prêtres doivent percevoir 30 sous et 8 deniers pour la fabrique, affectés sur un héritage, appelé Le Huraux. — Recettes de 14 francs 11 gros 6 deniers, de Michel Frichelet, en sa qualité de bâtonnier de la confrérie de l'Immaculée Conception; 12 francs de Sébastien Lacouverture, comme bâtonnier de la confrérie de Saint-Sébastien; 17 livres de cire de

Nicolas Villemin, comme bâtonnier de la confrérie de Saint-Nicolas. On n'a trouvé personne pour prendre le bâton de la confrérie de Saint-Joseph, pour les années 1740 et 1741, il est resté à l'église; il en a été de même de la confrérie de Sainte-Catherine. — En 1732, on fait des bancs uniformes et il est arrêté en conseil, et approuvé par S. A. R. Madame, le 3 mars 1733, qu'à la mort d'un chef de famille, ses héritiers auront de préférence sa place dans les bancs, en payant 7 francs, pour une place de deux personnes; qu'un chef de famille perdant sa femme, peut conserver sa place, en payant 3 francs, dans l'année du décès. — Recettes et revenus casuels de l'église; droit de sépultures; prêt des tapisseries de couleur; lais des bâtons des saints; fourniture d'ornements, aumônes, confréries du Rosaire, du Très-Saint-Sacrement, de Notre-Dame-des-Suffrages, de Saint-Sébastien, de Saint-Roch et des Agonisants. Dépenses pour les frais d'entretien d'ornement, linges, vases sacrés, mobilier de l'église, etc.

GG. 7. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1770-1790. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de l'église de Mirecourt, rendus par Joseph Crettenois, avocat à la Cour, en sa qualité de fabricien. Le comptable fait remarquer qu'il n'a rien reçu des 25 francs barrois, que les cultivateurs de la ville devaient payer pour l'embannie dite des Chartiers, conformément à l'arrêt de la Cour, du 14 janvier 1700; cette embannie prenait les prés depuis le Pont-Qui-Tremble et allait jusqu'au finage de Villers. La déclaration du Roi, permettant de clôre les héritages, ayant été mise à profit, tous les propriétaires enfermèrent leurs prés, et par ce moyen, le vain pâturage y étant interdit, les cultivateurs de Mirecourt se refusèrent à payer ledit cens de 25 francs barrois. — Reconnaissance des places de bancs à l'église; — droits pour sépultures et tentures des tapisseries. — Recettes des aumônes provenant des confréries; des rentes des capitaux. — Dépenses : en 1770, 607 livres au sieur Simon, entrepreneur de travaux, pour vingt-sept toises quatre pouces sept lignes de pavé qu'il a fait à la paroisse; 24 livres aux Capucins, pour la rétribution du sermon de l'Octave des morts; 37 livres au gardien chantre, pour ses honoraires et ceux des enfants de chœur pour les offices des confréries. — Dépenses : en 1780, 27 livres 19 sous pour un confessionnal; 34 livres au sieur Richard, orfèvre, pour avoir raccommodé les chandeliers d'argent de l'autel; 18 livres à Joseph Miquel, bédeau, pour avoir fait les billets pour l'adoration; 106 francs au sieur Tonini, pour avoir reblanchi l'église; 14 livres 15 sous pour drap employé pour faire la soutanelle du sacristain; 35 livres au curé pour rétribution de soixante-dix messes, à la décharge de la fabrique; 13 livres pour avoir nettoyé le drap mortuaire, etc.

GG. 8. (Cahiers.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Obituaire et rentes dues à l'église de Mirecourt : 60 francs assignés sur les salines de Château-Salin, pour la fondation d'une messe quotidienne qui se nommait vulgairement la messe du curé, laquelle fut fondée par vénérable Didier Tallart, curé de Mirecourt en 1514. — Fondations : d'une messe basse à l'hôpital de Mirecourt, tous les samedis, par Nicolas Alerici, vivant curé de Mazirot et chanoine de l'église de Saint-Gengoult de Toul, en 1599; d'une messe basse, dite la messe du Greffier, qui doit se dire tous les mercredis; d'une messe basse à dire à l'hôpital, tous les mercredis, par Jacques Paticier et Pauline, sa femme; d'une rente de 30 gros, par Villaume Villaume, curé de Vroville, pour célébrer le salut *O Crux ave*, après l'offertoire, depuis le dimanche de la Passion jusqu'au vendredi-saint; de la messe dite de Sainte-Croix, à célébrer tous les vendredis, par le sieur Des Pilliers, pour rétribution de laquelle il donna aux curé et enfants-prêtres de Mirecourt le sixième des grosses dîmes de Hymont; de la messe de la Sainte-Vierge, tous les mardis, par Thiébaut, pour rétribution de laquelle il assigne une rente de quatre paires sur son gagnage de Mazirot; d'un anniversaire et obit perpétuel de deux messes basses, au grand autel, par Andreu Mathiot, en vertu de son testament, pour lesquels il donne une rente de 30 gros; d'un obit, par Didier Sellier, en vertu de son testament du mois de janvier 1686; de quatre messes hautes, par la petite Jeannette, à célébrer les jours des vigiles de l'Annonciation, Assomption, Nativité et Conception de la Vierge Marie; d'un anniversaire de quatre messes à chanter les vendredis de chaque quatre-temps, par François Pasticier, abbé de Chaumousey; d'un obit par dame Claude de Chastenoy; d'un service de trois messes hautes en l'autel de Notre-Dame, le lendemain de la Saint-Nicolas, par Thiéry Grabozel, pour rétribution duquel il donne une maison, lieudit à La Chaillatte, près de la porte de Poussay; d'un obit, par le sieur de Craincourt. Les compagnons retondeurs faisaient célébrer une messe haute de *Requiem* à chacun des confrères décédés. — État des fondations, et autre état des autels et chapelles érigés en l'église paroissiale de Mirecourt, l'église Notre-Dame du cimetière et à l'hôpital, le maître

autel, les chapelles de Notre-Dame, patronne, de Saint-Nicolas, patron, de Saint-Claude; de Saint-Dominique; de Saint-Didier; de Saint-Michel; de Saint-Côme et Damien; de Saint-Jacques; de Saint-Georges; de Notre-Dame-de-Pitié; de Sainte-Catherine; de Saint-Jean, et les autels de Sainte-Barbe et de Saint-Gengoult, dans l'église paroissiale; à l'église du cimetière, le maître autel et la chapelle de Saint-Nicolas; à l'hôpital, un seul autel. — Charges et recettes du curé. — Rôle de ceux qui ont fondé la confrérie de Sainte-Croix, érigée en l'église de Notre-Dame, au faubourg de la porte du Pont : Arnould Paris, curé de Mirecourt, qui fit un voyage à Rome en 1606, et en rapporta des patentes d'indulgences au profit des fondateurs; le coadjuteur de Chaumousey; Nicolas Collenel, curé de Maudres; Arnould, conseiller d'État de S. A., et Antoine Cler. Liste de ceux qui demandèrent à être reçus dans cette confrérie : le duc de Bar, MM^mes de Chaumousey, Judith d'Apremont, Françoise, femme Arnoul; Nicole, femme Didier-Peccatte; dame Alisan Des Pilliers; Mgr Du Pont, sieur du Joly, et Élisabeth sa femme; le procureur général Du Mesnil. Rôle des confrères de la confrérie de la conception de la Sainte-Vierge, érigée en la chapelle neuve de l'église paroissiale de Mirecourt. La collation de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, transférée en l'autel Sainte-Catherine de l'église de Mirecourt, appartenait à Claude Daley, laboureur à Lamerey; Claude Robert en était pourvu en 1607.

GG. 9. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1708-1764. — Acte du 23 mai 1708, donné par François Blouet de Camilly, évêque et comte de Toul, par lequel il réunit à la cure de Mirecourt le faubourg de Poussay; discussion entre les curés, au sujet de la perception de la menue dîme en 1734. — Requête des Récollettes de Mirecourt, du mois de mars 1723, adressée à S. A. R., par laquelle elles remontrent : qu'elles sont trente sœurs et deux récollets pour leur service, qu'elles n'ont pour revenu que cent cinq paires et qu'elles ont peine à suffire aux besoins que l'on ne peut refuser au corps humain, c'est pourquoi elles demandent que la ville de Mirecourt leur continue la somme de 8 francs, qu'elle leur donnait à titre d'aumône. — Traité entre la ville et François Nacquart, prêtre, pour la célébration de la messe journale. — Constitution d'une rente de 194 francs, au profit du sieur Gouvenot, curé de Mirecourt, contre Jean-François Cabasse, marchand tanneur en la même ville. — Devis et adjudication des ouvrages à faire à la nef de l'église de Mattaincourt, à la charge des décimateurs; discussion et procès au sujet desdites réparations, entre les habitants de cette localité et les enfants-prêtres de Mirecourt.

GG. 10. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1514-1786. — Fondations : en 1514, d'une messe à chanter toutes les semaines, au grand autel, par Didier Tallart, chanoine de Toul et de Metz, curé de Mirecourt, pour rétribution de laquelle il assigne une somme de 60 francs de rente, sur les salines de Château-Salin; — en 1528, d'une messe dite de la Sainte-Croix, par le sieur Des Pilliers, pour rétribution de laquelle il donne le sixième des grosses et menues dîmes de Mattaincourt et de Hymont; procès au sujet de ces dîmes, transaction, par laquelle le procès est terminé. — En 1595, fondation d'une messe, à chaque quatre-temps, par François Pâticier, abbé de Chaumouzey. — Quittance du 2 mai 1682, d'une somme de 2,400 francs donnée par les Pères Cordeliers de Mirecourt, aux héritiers de Eustache Rhader, de la Zénové, pour l'acquit de fondations de messes, par lui faites à leur église. — Fondation en 1722 de huit messes basses, par Claude-Marguerite Perrette, de Mirecourt, et de la messe quotidienne de onze heures du matin, fondée en 1737, par M. de Tilly.

GG. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 55 pièces, papier.

1513-1758. — Enfants-prêtres de Mirecourt. — Lettres patentes du duc Antoine, du 4 juin 1513, au sujet de la rente de 60 francs, sur les salines de Château-Salin, pour rétribution d'une messe fondée en l'église de Mirecourt, au profit des enfants-prêtres, par Didier Tallart, vivant prêtre à Mirecourt. — Acte du 23 février 1654, par lequel les enfants-prêtres doivent chanter une messe haute, avec *Libera*, pour les Trépassés, le lundi de chaque semaine. — Arrêt du Parlement de Metz, du 10 septembre 1672, portant défense aux juges de police de Mirecourt, de recevoir aucun prêtre, au nombre des enfants-prêtres de ladite ville, s'il ne sont nés et baptisés à Mirecourt, à l'exception du curé. Difficulté entre les enfants-prêtres de Mirecourt et les habitants de Mattaincourt et de Hymont, au sujet du sixième de la dîme desdits lieux qui appartenait auxdits enfants-prêtres, en vertu de la donation du 16 décembre 1528, par Jacques Du Bourg, au nom de Jean Des Pilliers.— Requête adressée au Chancelier de Lorraine en 1758, par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, par ce que les enfants-prêtres ne remplissaient plus aucune

fonction à la paroisse et refusaient même de faire diacre aux messes solennelles, quoiqu'ils y fussent tenus par des titres particuliers et par des ordonnances rendues contre eux par les évêques. Cette compagnie des enfants-prêtres fut établie à Mirecourt, par des personnes qui désiraient que le service divin se fît avec décence, et pour cela, de nombreuses donations avaient été faites au profit de cette compagnie. Pour y être reçu, il fallait être prêtre, né et baptisé à Mirecourt et y résider, à l'exception du curé, ce qui fut confirmé par l'arrêt du Parlement de Metz, du 10 septembre 1672. Contrairement à cet arrêt, plusieurs prêtres s'emparèrent de ce droit sans justifier du lieu de leur naissance, et ce furent ces mêmes prêtres, qui refusèrent l'admission de jeunes enfants-prêtres, dans le but de conserver pour eux les émoluments et revenus de cette compagnie. En 1757, Léopold Frichelet, né et baptisé à Mirecourt, ayant reçu le sacrement de l'ordre, se présente aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, pour être nommé enfant-prêtre; le 1er mai suivant, il s'aperçoit que son admission n'était pas acceptée avec plaisir par les prêtres anciens; Frichelet demande alors sa part dans les émoluments, ce qui lui est refusé et même de faire les fonctions, à tel point qu'un jour, comme il arrivait à la sacristie et revêtait les ornements sacerdotaux, ils lui furent arrachés avec une violence scandaleuse. Frichelet notifie de nouveau son acte de baptême aux officiers de l'Hôtel-de-Ville avec sa plainte. Il est arrêté en conseil : que désormais aucun prêtre né et baptisé à Mirecourt ne sera reçu enfant-prêtre, sans au préalable avoir présenté ses lettres de prêtrise et son extrait de baptême; qu'en exécution de l'article 8 de la transaction du 30 décembre 1705, entre la communauté et le sieur Payen, curé de Mirecourt, il sera fait tous les trois mois une assemblée de la compagnie, etc. — Ordonnance de Mgr de Camilly, évêque de Toul, pour les rétributions et honoraires dus aux curés, et contre la négligence qu'ils mettaient à visiter et soigner les pauvres malades. — Difficulté au sujet du testament de Bonne Thiriet, vivant, fille majeure, à Mirecourt, par lequel elle veut : cinq cents messes basses, et deux obits de trois messes hautes avec vigiles et *Libera*, pour lesquels elle donne 800 francs à la compagnie des enfants prêtres. Elle charge en outre le plus âgé des prêtres, né et baptisé à Mirecourt et y demeurant, de la somme de 2,500 livres, pour les placer et en employer la rente à faire apprendre un métier à des enfants pauvres, nés à Mirecourt.

GG. 12. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1754-1761. — Confréries du Très-Saint-Sacrement et des Agonisants. — Compte rendu des recettes et dépenses de ladite confrérie, par Charles Briscoin, marchand et bourgeois à Mirecourt. — Recettes : 34 livres 5 sous 6 deniers, pour l'entrée de nouveaux confrères; 143 livres 4 sous 3 deniers, pour le prix de sept paires deux imaux, de Jean Beurdouche, fermier du gagnage d'Olliville, qui appartenait à ladite confrérie. Dépenses de : 225 livres au curé, pour rétribution de messes; 139 livres aux diacres et sous-diacres; 55 livres aux chantres; 19 livres aux enfants qui ont servi la messe; 55 livres 13 sous à l'organiste; 13 livres au souffleur; 38 livres au sacristain; 55 livres aux sonneurs, et 6 livres aux personnes qui présentent les flambeaux; — 10 livres 6 sous, pour rétribution de la messe fondée par Sébastienne Grosdidier, pour être célébrée pendant l'octave du Saint-Sacrement; — 13 livres pour la messe de *Requiem*, fondée par Jean Gérard, pour être célébrée le jeudi avant ou après la Saint-Jean-Baptiste; — 4 livres pour la messe basse fondée par Dominique Bertrand, à célébrer le lendemain de la fête de Saint-Michel; 12 livres pour trois messes basses, fondées par Claude Chevrier, à célébrer pendant les octaves de la Circoncision, de Saint-Claude et de Notre-Dame-des-Victoires; — 12 livres pour trois messes basses avec le *Miserere* et collecte à la fin, fondées par Noël Oger, pour être célébrées, l'une pendant l'octave du Saint-Sacrement, la seconde, pendant celui des Morts, et la troisième, la semaine après Noël; — 38 livres pour la célébration des vêpres, le premier mercredi et jeudi de chaque mois.

GG. 13. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1622-1629. — Confréries de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, érigées en l'église de Mirecourt. — Compte des recettes et dépenses de ces confréries, rendu par Nicolas Bannière, receveur, pour l'année 1622. Les recettes consistent : en rentes de capitaux dus par les bourgeois de Mirecourt et ceux des communes de Racécourt et Offroicourt, et en droit d'entrée dans ledites confréries qui était de 12 gros. Au décès de chaque confrère, on était tenu de faire célébrer un service avec diacre et sous-diacre à l'autel de Notre-Dame. Le tailleux entier, qui se composait de l'homme et la femme, se payait à raison d'un gros, le jour de la Conception; le bâtonnier, qui autrefois faisait le pâté, recevait les trois quarts et les gouverneurs l'autre. — Rôle des confrères en 1622; ils sont au nombre de 297, tant hommes que femmes. — Dépenses : de 80 francs, pour rétribution de la messe matutinale; de 15 francs pour les sonneurs. — Transaction entre les confrères de la confrérie de Notre-Dame et les héritiers de

Nicolas Bavière, avocat et receveur, au sujet d'une somme de 3,814 francs dont il était redevable à ladite confrérie.

GG. 14. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1613-1647. — Confrérie du Rosaire. — Rôle des confrères de la dévotte confrérie du Saint-Rosaire, érigée en l'église paroissiale de Mirecourt, le 21 avril 1613, par le R. P. Mansuy Gilbert, prieur des frères prêcheurs de Toul, à la supplication de R. M. Claude Pasticier, bachelier en la sacrée théologie et curé de Mirecourt. Les autels désignés, tant pour cette chapelle que pour gagner les indulgences des stations de Rome, étaient : l'autel de Notre-Dame; le maître autel; l'autel Saint-Nicolas; l'autel Saint-Didier et l'autel Saint-Dominique : cette confrérie comprenait non-seulement tous les hommes et garçons, filles et femmes de Mirecourt, mais encore tous ceux des villages environnants. — Obligation de 400 francs, au profit de la confrérie, par Claude Caille, en 1637. — Compte de cette confrérie, rendu par Jean Fabry, échevin de l'église. Les recettes consistent en offrandes faites aux messes solennelles qui se disaient le premier dimanche de chaque mois; les dépenses étaient destinées au payement de ces messes et autres services de l'église. — Constitution d'un capital de 400 francs, au profit de la confrérie du Rosaire, contre Jean Laurent, cordonnier à Mirecourt, et Jeanne Batillot, sa femme.

GG. 15. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1641. — Confrérie de Saint-Sébastien. — Statuts de cette confrérie rédigés par Jean Midot, docteur en théologie, grand archidiacre, chanoine et vicaire général de l'évéché de Toul; ils portent : que l'on célébrera, chaque mercredi de l'année, une messe haute de Saint-Sébastien, en la chapelle de Saint-Nicolas, où repose la statue dudit Saint-Sébastien, après avoir fait la procession dans l'église et chanté l'antienne *Recordare;* qu'en plus de la procession générale qui se fait tous les ans à Mirecourt, ensuite d'un vœu spécial en l'honneur de Saint-Sébastien, tous les confrères devront se confesser et communier le plus solennellement possible; que le lendemain ou dans l'octave de Saint-Sébastien, tous les confrères assisteront à un service solennel de trois messes hautes, avec vigiles et *Libera,* pour les défunts de la confrérie; que l'on élira un receveur pour faire la quête à l'église, tous les jours de dimanches et de fêtes, et recevoir toutes les aumônes de la confrérie, à charge d'en rendre compte chaque mois, aux curé et enfants-prêtres; afin d'avertir tous les confrères du décès de l'un d'eux, on tintera douze coups après avoir sonné comme d'habitude.

GG. 16. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1761. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, au sujet des revenus des confréries du Saint-Sacrement et des Agonisants, de Notre-Dame-des-Suffrages, de Saint-Sébastien, de Saint-Roch et du Saint-Rosaire, érigées en l'église de Mirecourt, qui étaient devenues insuffisantes pour les charges ordinaires desdites confréries. Examen des réductions nécessaires dans l'intérêt des offices. — Nouveau règlement pour les services à célébrer à la charge desdites confréries.

GG. 17. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1713-1732. — Mission. — Fondation faite en 1713, par Claude Charuet, receveur des finances de S. A. R. à Mirecourt, et d'Anne Folyot, son épouse, d'une mission à faire tous les dix ans à Mirecourt, à partir de 1722, par cinq Jésuites de Pont-à-Mousson; pour rétribution de laquelle il donne un capital de 1,100 livres tournois, produisant une rente annuelle de 55 livres, et dans dix ans, 550 livres, pour l'entretien de cinq religieux pendant un mois. — Quittance desdits 1,100 livres. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville, pour les cierges à fournir auxdits missionnaires en 1732.

GG. 18. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1385-1630. — Chapelles. — Fondation de la chapelle Saint-Didier et Sainte-Catherine, par Albert Vassal de Mirecourt, le 27 septembre 1385. — Cens et rentes appartenant à la chapelle Saint-Nicolas de La Oultre dite Des Pilliers en 1489, année pendant laquelle Didier Tallart fut chapelain : 3 francs sur la maison qui appartenait à cette chapelle; 20 gros sur la maison de Jean Roselas; 12 gros sur celle de Jean de Bettoncourt; 3 gros sur cinq jours de terre, situés Dessous-le-Vaulx; etc. — Requête adressée au cardinal de Lorraine, évêque et comte de Toul, par les mayeur, conseillers et tout le corps de la ville de Mirecourt, remontrant qu'ils n'ont qu'une seule église paroissiale, sous l'invocation de Notre-Dame, de Saint-Nicolas et Saint-Didier, qu'elle n'a pour revenus que le tiers des grosses et menues dîmes, et des obits et fondations, évaluées à quarante-cinq ou quarante-six paires de resaux, malgré ses nombreuses charges et le grand nombre de ses paroissiens; que c'est en raison de la population de la ville et de la modicité des revenus de l'église que l'on a, depuis très-longtemps, créé la compagnie des enfants-prêtres, afin de secourir et soulager le curé dans ses fonctions spirituelles; qu'ils

craignent que lesdits prêtres n'abandonnent l'église, si on n'augmente leurs revenus; qu'ils demandent que le patronage de la chapelle fondée sous le patronage de Notre-Dame-de-Pitié et de Saint-Antoine-de-Padoue, par Husson Thouvenel, de Remoncourt, vivant receveur des domaines à Mirecourt, avec réserve de patronage pour lui et ses héritiers, ce qui peut valoir 300 francs tous les ans, soit réuni à la cure. — Union de ce patronage à ladite cure, par François Flamand, père et fils, le 7 mars 1630; ratification de cette mission, par Jean Simonin, chapelain; acceptation par la ville et les enfants-prêtres, le 14 mars de la même année. — Testament du 27 août 1517, de Husson Thouvenel, de Remoncourt, receveur du domaine, par lequel il demande à être enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire et ériger, à droite de l'église paroissiale de Mirecourt, sous le nom et titre « de Notre-Dame-de-Pitié et du glorieux et vray amy de » Dieu Monsieur Saint Antoine de Pade »; il fonde ensuite des services et messes, tant à Mirecourt qu'à Toul et à Remoncourt.

GG. 19. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — Règlement des écoles, fait par le conseil de la ville, en présence de Réné Thiéry, écuyer, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Vosges, et du sieur Payen, curé de Mirecourt. Ce règlement rapporte celui du 17 avril 1616, par lequel il ne devait y avoir qu'une grande école à Mirecourt, et trois maîtres pour enseigner; il était défendu à tous les bourgeois d'envoyer leurs enfants ailleurs qu'à cette école, et à tous particuliers d'enseigner publiquement, sous peine, contre les uns et les autres, d'une amende de 5 francs, payable sur-le-champ, applicable, moitié à l'hôpital, et l'autre moitié auxdits trois maîtres, etc.

GG. 20. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1616-1783. — Mendicité. — Ordre de S. A., du 23 mars 1616, défendant : à toutes personnes de mendier et quêter dans la ville de Nancy, sous peine d'être rayés et mis hors de la ville, pour la première fois; du fouet sous la custode, pour la seconde, et de peines plus graves pour la troisième; à tous bourgeois de donner l'aumône auxdits pauvres, sous peine de 10 francs d'amende; de les loger ou recevoir sous peine de 25 francs d'amende, pour la première fois, 50 francs pour la seconde et 100 francs et expulsion de la ville, pour la troisième; les deux tiers des amendes applicables à l'hôpital et l'autre tiers au rapporteur. Cet ordre ne comprend pas les religieuses et les religieux mendiants autorisés. — Ordre du 19 septembre 1619, enjoignant à tous les mendiants de la ville de Mirecourt qui ont des marques pour être reconnus, de les apporter à l'hôpital, et à tous ceux qui n'en auraient point, d'en réclamer. — Ordre du marquis de Removille, du 22 mai 1626, prescrivant que tous les blés qui sont en la ville de Mirecourt ne seront vendus qu'aux habitants. — Ordonnance de Charles IV, duc de Lorraine, du 23 mai 1626, portant création de greniers d'abondance dans les villes, bourgs et villages de son duché, pour les grains être distribués selon la nécessité des sujets. — Ordres : du marquis de Removille, du 10 juin 1626, enjoignant à tous les bourgeois de Mirecourt qui ne sont point fournis de grains pour leur vivre et qui désirent prendre de celui qui est dans les greniers de la ville, d'obtenir des billets du mayeur, tous les vendredis, à une heure après midi, pour ce qui est nécessaire à leur ménage; — du même, défendant la mendicité dans les églises, sous peine de prison pour la première fois et d'expulsion de la ville pour la seconde; les enfants seront fouettés. — État des aumônes et charités faites par la ville de Mirecourt, pendant l'année 1686 et 1687, aux Pères Cordeliers, Capucins et dames Récollettes. — Ordre à la ville de Mirecourt de payer à Barbe-Françoise Malcastel, femme d'Antoine-Emmanuel Monier, lieutenant réformé d'infanterie, les sommes qui lui étaient dues pour avoir soigné les malades lors de la peste de 1636. — Ordonnance rendue le 2 mai 1731, par Charles-Joseph, baron Olivier, chevalier, seigneur de Forcel, pour empêcher la mendicité. — Arrêts : de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, concernant les vagabonds et l'aumône publique; — du Parlement de Nancy, du 20 février 1783, concernant le bureau de l'aumône publique établi à Mirecourt : les administrateurs de ce bureau sont obligés de s'adresser au Parlement, au sujet des difficultés qu'ils éprouvaient pour le recouvrement des sommes imposées pour le soulagement des pauvres de la ville. Il ne leur est plus possible de continuer un établissement aussi utile, dans une ville où il y a un si grand nombre de pauvres et de malheureux, qui, depuis quatre mois, gémissent dans l'attente de cette charité publique, suspendue, à défaut du payement des cotes des contribuables, etc.

GG. 21. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1725-1771. — Comptes et rôles des pauvres de la ville de Mirecourt. — État des pauvres qui portent la médaille, et des sommes qu'ils doivent toucher par semaine. — Rôles de ceux qui contribuent en argent pour la subsistance des pauvres.

GG. 22. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 259 pièces, papier.

1758-1762. — Procès entre Jean-François Gouvenot, curé de Mirecourt, et les propriétaires des vignes dudit lieu, au sujet de la dîme de raisins. Requêtes et placets présentés au Roi par les propriétaires des vignes, tendant à obtenir la réduction de la dîme ; n'ayant rien pu obtenir, ils attaquent ledit curé en justice contentieuse ; le 29 mai 1758, ils font assigner les décimateurs devant les juges au bailliage royal de Mirecourt, et, depuis, à la chambre des requêtes. Là, les propriétaires se fondent sur l'édit de 1728 et les arrêts et décrets du Conseil et de la Cour ; mais, après vérification, il est reconnu que ces arrêts et décrets n'ont été faits que pour l'Allemagne, et que, par conséquent, la ville de Mirecourt ne peut les invoquer. Lesdits propriétaires disent qu'il n'y avait pas de vignes anciennes à Mirecourt ; après vérification, il a été reconnu qu'il y en avait déjà au XV[e] siècle ; ils soutiennent qu'à Mirecourt, la perception de la dîme n'était pas uniforme et désignent le canton des Aviots, où la dîme n'était perçue qu'au vingt-quatrième ; les décimateurs, après vérification, répondent que les finages de Mirecourt et de Mattaincourt étaient séparés par deux rangs de bornes, qui, avec la ligne inférieure, formaient un triangle, qu'ils ont perçu la dîme au onzième dans ce triangle, parce que les décimateurs de Mattaincourt avaient prétendu que c'était de leur finage. — Les propriétaires prétendent ne payer la dîme qu'au vingt-quatrième et non au onzième, pour la raison qu'à Vroville, la mère église de Mirecourt, elle ne se paye qu'au vingt-quatrième ; les décimateurs répondent à cette prétention, qu'il y a plus de trois cents ans que le curé est appelé curé de Mirecourt, que le bénéfice est conféré sous le titre de bénéfice de la cure de Mirecourt, que la Cour, vu les bulles, ordonna, en 1743, que le curé serait mis en possession du temporel de ladite cure. Les propriétaires prétendent que la dîme se payait autrefois à dévotion, c'est-à-dire à volonté ; les décimateurs qualifient cette question de moyen hasardé, etc.

GG. 23. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1455-1789. — Hôpital. — Fondation de l'hôpital de Mirecourt, le 28 septembre 1455, en la rue Haute, entre la maison du sieur Regnald, écuyer, et le couvent des frères Minimes, de l'ordre de Saint-François, par Richard, dit Le Favard, bourgeois de Mirecourt et Hauvin, sa femme. Les fondateurs exigent que le service divin y soit continuellement célébré ; que les pauvres y soient reçus et traités charitablement ; que les malades, les femmes enceintes et en gésine, y soient reçus, traités et administrés, tant qu'il sera nécessaire, etc. Ils donnent : un gagnage, situé à Gevaincourt, un deuxième situé à Auboncourt, un troisième à Avillers, une grange à Lorvion, le pré, dit le pré de Gay, et autre, avec défense de jamais les vendre ; en cas de vente, ces biens retourneront, moitié aux héritiers des fondateurs, un quart à l'hôpital de Neufchâteau, et l'autre quart aux Trinitaires de Lamarche. Ils demandent aussi que, pour régir ces biens, il soit nommé trois bourgeois de la ville. — Ordonnance de Charles III, duc de Lorraine, du 2 octobre 1573, par laquelle il est défendu aux hospices d'aliéner aucun bien desdits hôpitaux, conformément aux vœux des fondateurs et bienfaiteurs. — Testament du 6 juillet 1635, de Bertrand Oeuillet, né à Rief en Provence, sergent au régiment de Navarre, pour le service du Roi, dans la compagnie de M. de Belbonne, étant alors à Mirecourt, par lequel il remet, entre les mains du maire de Mirecourt, une somme de 100 pistoles d'Espagne, d'or, pour être remise à son fils, qu'il croit être âgé d'environ dix-huit ans et soldat dans l'armée du Maréchal de Chatillon. Dans le cas où le fils ne se présenterait pas, 60 pistoles seront données à l'hôpital de Mirecourt, 10 à la confrérie du Rosaire, 10 à la paroisse, 10 aux Cordeliers et 10 aux Capucins. Acte de dépôt de ladite somme entre les mains des officiers de la ville. — Indulgences accordées par le pape Clément XII, le 3 février 1733, à tous ceux qui, après s'être confessés et avoir reçu la communion, iront visiter la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, érigée en l'hôpital de Mirecourt, la sixième férie après la Passion, depuis les vêpres jusqu'à la fin du jour, et y prieront pour la paix et l'union des princes chrétiens, pour l'extirpation de l'hérésie et pour l'accroissement de la religion catholique. — Procès entre l'hôpital et Barbe d'Hennezel, ancien procureur au bailliage de Vosges, au sujet de la fondation d'un lit à l'hôpital de Mirecourt, par Barbe Henriot, veuve du sieur Marchand, au profit d'un membre de sa famille ; entre les directeurs de l'hôpital d'une part, et Jean Anaclet, marquis de Bassompierre, Georges Renaud, demeurant à Rouvres-en-Xaintois, d'autre part, au sujet du canon de la ferme dudit Rouvres.

GG. 24. (Cahiers.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1742-1767. — Inventaire des titres et papiers de la cure de Mirecourt, dressé le 10 août 1742, par Joseph Maurice, seigneur du fief de Bouzemont, conseiller au bailliage de Vosges, et le 17 août 1767, par Ignace Foissey, conseiller du Roi, lieutenant au bailliage.

GG. 25. (Registre.) — In-folio, 1,145 feuillets, papier.

1601-1789. — Actes de baptêmes de la ville de Mirecourt. — Le 30 janvier 1604, baptême de François, fils de M. de Marcossey, bailli de Vosges; — le 14 novembre 1605, baptême de Charles, fils de M. de Marcossey, bailli; les cérémonies ont été célébrées par M. de Bonfays, S. A. et Mme de Vaudémont, parrain et marraine; « tous les princes et princesses du pays estoient » presens avec grande quantité de la noblesse, la bour- » geoisie estoit bien ordonnée en armes avec la sclopet- » terie. » — Le 14 mai 1608, mort du duc Charles; — le 1er mai 1609, pose de la première pierre de l'église des Capucins de Mirecourt, par l'abbé de Chaumousey, délégué de Mgr l'évêque de Toul; — le 20 mai 1616, baptême de Jean, fils de noble Eustache Rhoder, sieur de Casenave et de demoiselle Catherine, sa femme; il a eu pour parrain, honoré seigneur Antoine de Simois, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du commandement de Robécourt et Norroy; — le 28 avril 1618, Jeanne-Claude, fille de noble François Chevalier, a pour parrain honoré seigneur Jean de Marcossey, bailli de Vosges; — le 3 septembre 1636, naissance d'Anne, fille de Claude Thiriet, revendeur, suivant les troupes de Mgr le cardinal de La Valette; — le 12, naissance de Louise Lambert, qui a eu pour parrain, M. de Campremy, gouverneur; — le 21 juillet 1637, naissance de Anne Gabrielle, fille du sieur Guillaume Aymoudon, receveur de Mirecourt; elle a eu pour parrain, honorable seigneur Nicolas Du Tiers, lieutenant au bailliage, et pour marraine, Henriette de Goy; — le 30 décembre, naissance d'Antoine Midenot; il a eu pour parrain, Antoine Du Breuil, écuyer, seigneur de Vincey, en partie, maire de Mirecourt établi par le Roi; — le 15 janvier 1638, naissance de Louis, fils de Germain Barbier, ex-brigadier en la compagnie de M. de Campremy, gouverneur de Vosges; il a eu pour parrain, Jean-Louis de Poter, écuyer, lieutenant du gouverneur, et pour marraine, Philiberte de Goy, dame de Remiremont; — le 25 avril, naissance de Charlotte, fille de M. de Saint-Georges, aide-major de la garnison de Mirecourt; elle a eu pour parrain, Charles de Gouy, fils de M. de Campremy, bailli et gouverneur en Vosges; — le 10 juillet, naissance d'Anne-Marguerite Melin, qui a pour marraine, très-noble et honorée dame Françoise-Marguerite de Bassompierre, abbesse d'Épinal; — le 1er février 1639, naissance de Charles Travau, qui a eu pour parrain, noble Charles de Goy, fils de M. de Campremy, et pour marraine, Philiberte de Lignéville; — le 11 mai, naissance de Henriette Le Grand; elle a pour parrain, M. Henri de Goy, fils aîné de M. de Campremy, et pour marraine, Henriette de Campremy, dame de Remiremont; — le 15 juin, naissance d'Agnès Iolande, fille de Henri de L'Estang; elle a eu pour parrain, Henri de Goy, fils de M. de Campremy, gouverneur de Vosges, et pour marraine, Agnès Iolande de Goy; — le 28 octobre 1640, naissance d'Anne-Gabrielle, fille de noble Didier Baverot, seigneur de Ville, et de dame Henriette de Chauviray; elle a eu pour parrain, Nicolas Du Tiers, lieutenant de Roi, et pour marraine, Anne-Gabrielle de Martel; — le 19 mars 1641, naissance de Jacques Bechan, de Poursas; il a eu pour parrain, noble Jacques de Belcastel, gouverneur de Mirecourt; — le 13 juin, baptême où figure comme parrain, haut et puissant seigneur messire Charles de Bassompierre; — le 25 juillet, naissance de Charles, fils de noble Louis Malcuit, procureur général de Vosges; haut et puissant seigneur, Charles Du Mailly, baron de Clinchamps, bailli et gouverneur de la province de Vosges, a prêté le nom pour S. A. Serénissime Charles IV, et dame Louise de Chauviray, dame de Poursas, pour Mme la princesse Anne de Lorraine; — le 23 septembre, naissance de Marie, fille de Jean, de Liége; elle a eu pour parrain, noble Eustache-Marie, seigneur du Breuil, gouverneur de Mirecourt et bailli de Vosges; — le 28 juin 1643, naissance de Georges-François, fils de noble Jean Fosse, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers pour le Roi T. C.; il a eu pour parrain, messire Louis de Bettoncourt, chevalier, seigneur de Fresnel, et pour marraine, demoiselle Diane-Françoise de Bildstein de Fraville; — le 2 septembre 1644, naissance de Eustache-Louis, fils de Pierre Salomon, avocat au bailliage de Vosges; il a eu pour parrain, Jean-Gabriel, dit de L'Estang, agissant pour M. Eustache-Marie, sieur du Breuil, gouverneur des ville et citadelle de Mirecourt, et bailli de Vosges; — le 2 août 1647, naissance de Marie-Anne, fille de Pierre Du Lest et de Marguerite Du Mesnil; elle a eu pour parrain, Théophile de Campremy, gouverneur de Mirecourt, bailli de Vosges, et pour marraine, vénérande dame Anne Pierrette de Damas, dame abbesse de Poussay; — le 7 septembre 1650, naissance de Charles-Sébastien, fils de Remy Le Moine, de Saint-Agnan; il a eu pour parrain, le sieur Sébastien Maillefer, major du régiment de S. A., commandant en la citadelle de Mirecourt; — le 21 octobre, naissance de Jeanne La Vigne; elle a eu pour parrain, François de Rommecourt, colonel d'infanterie pour le service de S. A.; — le 24 octobre, naissance de Louis Bouyeau, qui a pour parrain, Louis de Silly, colonel d'infanterie au service de S. A.; — le 28 décembre, naissance de Françoise-Hyacinthe, fille de noble Charles Blistein et de dame Françoise, sa

femme; elle a eu pour parrain, le sieur Pierre d'Espinal, seigneur d'Ollainville, colonel d'un régiment d'infanterie, pour le service de S. A., et pour marraine, Françoise-Hyacinthe de Villoncourt, épouse de haut et puissant seigneur, Philippe-Emmanuel, comte de Lignéville, général des armées de S. A.; — le 28 janvier 1651, baptême auquel figure comme marraine, dame Gabrielle de Serocourt, dame de Poussay; — le 23 juillet 1654, baptême auquel figure, comme parrain, révérend sieur messire Antoine Du Bourg, abbé de Chaumousey; — le 10 décembre, naissance de Anne, fille de Nicolas Des Marets; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Charles d'Allancourt, seigneur de Mainge, maréchal de camp, gouverneur des ville et citadelle de Mirecourt et bailli de Vosges; — le 20 mars 1655, naissance de Louise-Gabrielle, fille de Sylvestre Des Fosses, et de demoiselle Marguerite Du Mesnil; elle a eu pour parrain, Jean-François de Blistein, avocat en parlement, et pour marraine, Louise de Cardon de Vidampierre, épouse de M. de Maurel d'Allancourt, bailli du comté de Vaudémont, lieutenant de Roi en la garnison de Mirecourt; — le 12 novembre, naissance de Louise-Réné, fille de Claude Urbain; elle a pour parrain, Alexandre Regney, fils de M. de Boisseleau, gouverneur de Mirecourt et bailli de Vosges, et pour marraine, Louise de Cardon, de Dampierre; — le 28 mars 1656, baptême où figure comme parrain, Antoine Du Bourg, abbé de Chaumousey; — le 19 avril, naissance de Jacqueline-Marguerite Gérend; elle a pour parrain, M. Jacques de Belcastel, major des ville et citadelle de Nancy, et pour marraine, haute et puissante dame Marguerite de Longuevalle, épouse du sieur de Boisseleau, gouverneur; — le 19 août, naissance de Marie-Françoise-Gabrielle Bayard; elle a pour parrain, François Bayard, bourgeois de Mirecourt, et pour marraine, haute et puissante dame Françoise de Villoncourt, épouse de haut et puissant seigneur messire Philippe-Emmanuel de Lignéville, général de l'armée de Lorraine; — le 18 juin 1658, naissance de Réné, fils de François de La Forêt; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Réné Du Regnier, chevalier, seigneur de Boisseleau et autres, lieux, bailli de la province de Vosges, gouverneur de Mirecourt, et pour marraine, Marguerite de Longuevalle, son épouse; — le 11 juillet, naissance de Réné, fils de Jean-Charles Thiriet, avocat au bailliage de Vosges; il a eu pour parrain, Réné Du Regnier, seigneur de Boisseleau, et pour marraine, révérende dame Anne Pierrette de Damas de Sanciran, abbesse de Poussay; — le 8 octobre 1660, Charles-Lépold, fils du sieur seigneur de Légéville, a eu pour parrain, S. A. Monseigneur le prince de Salm, représenté par noble Nicolas Gennetaire, seigneur d'Adompt, et pour marraine, demoiselle Marguerite Du Mesnil; — le 14 septembre 1661, Charles-Henri, fils d'Ignace, a eu pour parrain, sérénissime prince Monseigneur Charles-Henri de Lorraine, comte de Vaudémont, tenu sur les fonds par illustre et généreuse personne, messire François de Rommecourt, grand écuyer de Lorraine, gouverneur de mondit seigneur le prince et bailli du comte de Vaudémont; — le 20 mars 1662, naissance de Joachin-Melchior, fils de Jean Melon de La Graize; — le 18 novembre, naissance de Charles, fils de Jean-Philippe Bleistein, écuyer, avocat au bailliage de Vosges; il a eu pour parrain, S. A., représentée par le sieur Declinchamp, grand maistre en son hôtel, et pour marraine, l'abbesse de Poussay; — le 12 octobre 1663, naissance d'Anne-Françoise-Gabrielle, fille de Claude-François Canon, procureur général de Vosges, et de dame Pierrotte; il a eu pour parrain, Jean Pepin, cavalier de la compagnie des gardes de S. A., et pour marraine, Anne Paille, veuve de Pierre Canon, vivant premier assesseur au bailliage de Vosges; — le 28 mars 1664, naissance de Jeanne-Catherine, fille de noble Claude Baille; elle a eu pour parrain, Jean-Charles Thiriet, écuyer, conseiller de S. A. et lieutenant-général de Vosges, et pour marraine, Jeanne, fille de feu noble Pierre Canon, vivant premier juge assesseur au bailliage de Vosges; — le 12 janvier 1669, naissance de Gaston-Jean-Baptiste, fils de Nicolas Dupré, maire de Mirecourt; il a eu pour parrain, messire Gaston de Bassompierre, bailli et gouverneur de la province de Vosges, et pour marraine, Antoinette de Gardiche, dame de Poussay; — le 10 octobre, naissance de Jean-Baptiste-Gaston, fils de noble Charles Jacob, capitaine, lieutenant d'un régiment de cavalerie, pour le service de S. A., et de demoiselle Marie Sonrier; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Jean-Baptiste-Gaston de Bassompierre, bailli et gouverneur de la province de Vosges, et pour marraine, honorée dame Charlotte de La Menoul, épouse de haut seigneur Louis de La Bastide, seigneur de Mazirot; — le 29 avril 1670, naissance de Gaston, fils du sieur Antoine Dupré, lieutenant du bailli; il a eu pour parrain, messire Gaston de Bassompierre, et pour marraine, dame Anne Pierrette de Damas, abbesse de Poussay; — le 20 mai 1671, naissance de Gaston, fils de noble African Lozanne et de dame Marie d'Igney; il a eu pour parrain, Jean-Baptiste-Gaston de Bassompierre, et pour marraine, Mme de Blistein, veuve de messire Charles de Mussy, seigneur de Gripport; — le 4 avril 1672, naissance de Gaston-Jean-Baptiste Trial; il a eu pour parrain, messire Gaston de Bassompierre, gouverneur, et pour mar-

raine, Geneviève Nacquard Du Plessis, dame de Poussay; — le 2 septembre 1673, naissance de Louise-Thérèse-Geneviève, fille de noble Bernard Durand, receveur du domaine; elle a eu pour parrain, messire Louis de Mandres de La Bastide, seigneur de Mazirot, et pour marraine, Geneviève Du Plessis, dame de Poussay; — le 7 août 1675, naissance de Jean-Claude de Ville, fils de Claude Nicole de Ville et de Claude Chate, sa femme; il a eu pour parrain, messire Jean-François Legeay, curé de Mirecourt, et pour marraine, Anne Chate; — le 25 juillet 1684, naissance de Jean-François Lupot (sculpteur renommé, mort en 1749), fils de Jean Lupot et de Lucie Henry; il a pour parrain, François Martincourt, et pour marraine, Élisabeth Frequin; — le 13 juillet 1686, naissance de François-Dieudonné Charvet (doyen de la Faculté de droit de Pont-à-Mousson, conseiller d'État sous les ducs François III et Léopold, auteur de Commentaires sur le droit), fils de Claude Charvet et de dame Soliat; il a eu pour parrain, le sieur François La Groze, capitaine réformé, et pour marraine, Marie-Dieudonné Gaulchet; — le 29 avril 1687, naissance de Jean-Louis, fils du sieur Louis de Berthelat, écuyer, seigneur de Neuville, et de Jeanne Bayard, sa femme; il a eu pour parrain, messire Jean de Mein de La Ferté, capitaine et major du régiment royal de cavalerie de S. A., et pour marraine, Barbe Mattis; — le 29 septembre 1688, naissance de Jean-Joseph, fils de noble Joseph Guillemin; il a eu pour parrain, messire Jean de Barbot, chevalier, comte de Thiaucourt, et pour marraine, Madeleine d'Autel, secrète d'Épinal; — le 23 mai 1689, naissance de François Didier; il a eu pour parrain, François Du Coin, et pour marraine, Jeanne Germiny, comtesse de Ravenel; — le 11 décembre 1692, naissance de Claude, fils de Claude Charuel, chirurgien; il a eu pour parrain, Claude de Chaudebrialle, capitaine de dragons, et pour marraine, Anne Claude de Geoffroy de Nauvillars; — le 4 mai 1704, baptême de Claude Léopold, fils de Jean-Charles Viriot et de Jeanne-Marie Boyer; il a eu pour parrain, Claude de Florémont, comte de Mery, vicomte de Léon, chambellan de S. M. I., général-major et colonel d'un régiment cuirassé, pour le service de sa dite M. I.; n'ayant pu se rendre à Mirecourt, il est représenté par Guillaume Réné, son écuyer, seigneur de Fredelise, lieutenant dans le régiment des gardes de S. A. R.; la marraine a été Marie Dasse, épouse de Théodore-François baron Des Pilliers, chambellan de S. A. R., lieutenant-général d'un régiment cuirassé; — le 5 mars 1705, baptême de Marie-Anne, fille de Jean-François de Tervenu, substitut du procureur impérial près la Chambre des Comptes, et d'Anne Fleuriot, son épouse; elle a eu pour parrain, Florentin Fleuriot, conseiller au bailliage de Vosges, et pour marraine, Marie-Anne de Tervenu; — le 5 juillet, baptême de Marie, fille de Nicolas Brussaut et de Marie Megnin; elle a eu pour parrain, Henry, comte de La Porte, capitaine dans un régiment des gardes royales de S. A. R., et pour marraine, Marie Magnin; — le 2 janvier 1706, baptême de Henri-Léopold et de Marie, fils et fille jumeaux de Nicolas Lépine, et de Barbe Brusselet; Henry-Léopold a eu pour parrain, Henry-Théodore, comte de Gustine, seigneur de Pontigny, capitaine d'un régiment de gardes de S. A. R., bailli de Châtel et chambellan de S. A. R.; la marraine a été haute et puissante dame Anne de Chauvirey de Boulingue, dame et comtesse de Poussay. Ladite Marie a eu pour parrain, Daniel Conire, lieutenant dans le régiment des gardes de S. A. R.; et pour marraine, haute et puissante dame Marie-Joséphine de Chauvirey de Vesthoue, dame et comtesse de Poussay; — le 11 mai 1706, baptême de Thérèse, fille de Joseph-Michel Baudinet, procureur de S. A. R. au bailliage de Vosges, et de Claude-Barbe Lallemand, son épouse; elle a eu pour parrain, Henry-Théodore de Gustine, seigneur de Pontigny, et pour marraine, Louise de Mauléon, dame et comtesse de l'insigne église de Poussay; le 9 mai, baptême d'Élisabeth, fille de Romaric Richard, conseiller au bailliage de Vosges, et d'Élisabeth Bessot, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas Viriont, écuyer, seigneur de They-sous-Vaudémont, et pour marraine, Élisabeth d'Aingeville; — le 21 juillet, baptême de Charles-Joseph et d'Élisabeth-Thérèse, fils et fille de Jean-Pierre Marchal, marchand boucher à Mirecourt, et d'Élisabeth Goullin, son épouse; Charles-Joseph a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Claude de Ballivy, chevalier, seigneur de Valleroy et autres lieux, et pour marraine, Marguerite-Nicole Duhoux, veuve de Jean de Henzé, sieur de Gramont; Élisabeth-Thérèse a eu pour parrain, Claude-Nicolas Laguerre, avocat à la Cour, et pour marraine, Marie-Thérèse Chanalli; — le 1er septembre, baptême de Louis, fils de Pierre Briscoin, et de Françoise Alba, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas-Louis de Tilly, lieutenant des gardes de S. A., et pour marraine, Marie Cordier; — le 2 février 1707, baptême de Louis, fils de Claude Lafond, et de Françoise Robert, son épouse; il a eu pour parrain, le comte de Ludre, et pour marraine, la comtesse de Gramont, dame abbesse de Poussay; — le 29 décembre, baptême de Louis, fils de Nicolas Bourcier, ancien maire de Mirecourt, et de Marie-Anne Husson, son épouse; il a eu pour parrain, Louis Saulnier, écuyer, sieur de Maisonneuve, seigneur de Bettoncourt, et pour marraine,

Jeanne Megnien, épouse du sieur Thiriet, lieutenant-général au bailliage; — le 20 mai 1710, baptême de Léopold, fils de Pierre Landry et de Charlotte Pierson, son épouse; il a eu pour parrain, messire Ferry d'Haraucourt, et pour marraine, Anne Mangin; — le 18 mai 1712, baptême de Louis-Pierre, fils de Réné Alba, avocat à la Cour, et de Louise Argneroit, son épouse; il a eu pour parrain, Louis-Pierre Alba, conseiller au bailliage de Vosges, représenté par Pierre Bron, tabellion, et pour marraine, Marie Argneroit; — le 20 septembre 1714, baptême de Charles-Emmanuel, fils de Joseph Bernard, avocat à la Cour, et de Marie Voiry, son épouse; il a eu pour parrain, Charles de Ballivy, chevalier, seigneur de Valleroy, et pour marraine, Marie-Marthe Balthazard; — le 19 octobre, baptême de Nicolas-Antoine, fils de Sébastien-Réné Alba, avocat à la Cour, et de Louise Vigneron, son épouse; il a eu pour parrain, Antoine de La Chaussée, écuyer, et pour marraine, Françoise Leclerc, épouse de Georges Vigneron, écuyer et conseiller au bailliage de Vosges; — le 11 octobre 1715, baptême de Marie-Élisabeth, fille de Bernard André, conseiller de S. A. R., et de Marie Voiry, son épouse; elle a eu pour parrain, messire Pierre, comte de Reance, chevalier, seigneur d'Avranville et autres lieux, et pour marraine, haute et puissante dame Élisabeth de Gramont, abbesse de l'insigne église et chapitre de Poussay; — le 12 octobre, baptême d'Augustin, fils de Jean-François Augustin Le Bègue de Girmont, écuyer, seigneur de Girmont, conseiller de Vosges, et de Marguerite Naquard, son épouse; il a eu pour parrain, Étienne Naquard de Martinvelle, représenté par Charles-François Naquard, médecin, et pour marraine, M[elle] Charlotte Liepvre; — le 5 août 1716, baptême de Réné-Nicolas, fils de Claude-Nicolas Laguerre, avocat au bailliage, et de Marguerite Chevrier, son épouse; il a eu pour parrain, Réné Alba, avocat au même siége, et pour marraine, Marguerite Duhoux, veuve du sieur de Gramont, dame de Vioménil; — le 11 janvier 1717, baptême d'Anne, fille de François Vernet, écuyer et conseiller au bailliage, et de Marie Tocard, son épouse; elle a eu pour parrain, François Vernet, écuyer et prévôt de Châtenois, et pour marraine, Anne-Catherine Neuville; — le 6 juin, baptême de Charlotte, fille de Claude-François de Launois, avocat à la cour, et de Marie Pierrot, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph Pierron, lieutenant-général, en survivance au bailliage de Vosges, et pour marraine, Marie Cordier, veuve du sieur de Tilly; — le 10 septembre 1717, baptême de Marie-Charlotte, fille de Jacob Pidolot et de Marie Mars, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles, baron Canon, conseiller d'État, chambellan de S. A. R., seigneur de Briei en Silésie, marquis de Ville-sur-Illon, et pour marraine, Marie Cordier, veuve du sieur de Tilly; — le 9 janvier 1718, baptême de Georges-François, fils de Jean-François Husson et de Marguerite Gentil; il a eu pour parrain, messire Georges-François Le Roy, baron de Serocourt, et pour marraine, Marie-Gabrielle Creviot; — le 23 mars, baptême de Georges-François, fils de Louis Alba, conseiller au bailliage de Vosges, et de Anne Ducoin, son épouse; il a eu pour parrain, messire Georges-François Le Roy, chevalier et baron de Serocourt, et pour marraine, Jeanne Mersey; — le 15 mai, baptême de Luce, fille de noble Charles Mesgnien, seigneur d'Himont, conseiller au bailliage de Vosges, et de Marguerite Du Massé, son épouse; elle a eu pour parrain, messire Louis Le Vallois, chevalier, seigneur de Fontenet, capitaine de S. M. T. C., et pour marraine, Luce Villiez; — le 25 mai 1719, baptême de Marie-Anne, fille de Jean-François-Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont, conseiller au bailliage de Vosges, et de Anne-Marguerite Naquard; elle a eu pour parrain, François Henriot, avocat, et pour marraine, Anne-Marguerite Le Bègue, épouse du sieur de Manessi, écuyer, seigneur de Maxe; — le 29 juin 1720, abjuration de Charles Aubert, âgé de trente ans, après avoir demandé, pendant sept mois, d'être admis dans la religion catholique et à renoncer à la religion de Calvin; — le 24 octobre 1721, baptême de Louis-Léopold, fils de Mathurin La Mothe et de Claudinette Ganselle, sa femme; il a eu pour parrain, Léopold de Bassompierre, fils de haut et puissant seigneur messire Jean-Claude, marquis de Bassompierre et de Baudricourt, capitaine de l'une des compagnies de chevau-légers de S. A. R., et pour marraine, haute et puissante dame Louise de Beauveau, épouse du Maréchal de Bassompierre, représentée par haute et puissante dame Françoise de Beauveau-Craon, chanoinesse du chapitre de Poussay; — le 24 mai 1722, baptême de Marguerite, fille d'Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont, et de Marguerite Naquard, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-François Naquard, médecin ordinaire de S. A. R., et pour marraine, Marguerite Naquard; — le 28 mai, baptême de Marguerite, fille de Claude-François Launois, avocat à la Cour, et de Marie Pierrot, son épouse; elle a eu pour parrain, Dominique Petitdemange, avocat à la Cour, et pour marraine, Marguerite-Élisabeth Chevrier; — le 6 octobre 1722, baptême de Marie-Louise, fille de Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon et lieutenant particulier au bailliage de Vosges, et de Anne Ducoin, sa femme; — le 11 avril 1723, baptême de Nicolas-François, fils de

Léopold Alba et de Basille Maurice, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas-François Maurice, seigneur de Bains, conseiller du bailliage du comté de Vaudémont, et pour marraine, Marguerite Maurice; — le 23 juillet baptême de Joseph-Georges, fils de Nicolas Didiot, marchand à Mirecourt, et de Marie Latraye, sa femme; il a eu pour parrain, Joseph Paicheur, seigneur de Laval, de Germonville, etc., capitaine, prévôt et chef de police du comté de Vaudémont, et pour marraine, Sébastienne Didiot, épouse dudit Paicheur; — le 9 août, baptême de Claude-Rose, fille de Jean-Besson Ducoin, conseiller d'épée au bailliage de Vosges et conseiller à l'Hôtel-de-Ville, pour la noblesse, et de Barbe Leclerc, son épouse; elle a eu pour parrain, Georges Vigneron, écuyer, conseiller au même bailliage, et pour marraine, Claude Leclerc; — le 26 octobre, baptême d'Élisabeth, fille de Pierre-Louis Alba, conseiller à la Cour et lieutenant particulier au bailliage de Vosges, et d'Anne Ducoin; elle a eu pour parrain, Joseph-Bernard André, avocat, et pour marraine, Anne-Élisabeth Leclerc; — le 6 mai 1724, baptême de Louis-Balthasard, fils de Louis Ducoin, capitaine des chasses de S. A. R., et d'Élisabeth Leclerc, son épouse; il a eu pour parrain, messire Balthazard, comte de Ravenel, et pour marraine, Marie-Élisabeth, comtesse de Gramont, abbesse du chapitre de Poussay; — le 9 mai, abjuration du sieur Philippe Reinhard, né à Colmar; — le 26 mai, baptême de Jeanne-Henriette, fille de Jacob Didelot et de Marguerite Bourdot, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph-Charles-Antoine, baron de Canon fils, et pour marraine, Jeanne-Henriette de Fiquelmont, épouse de haut et puissant seigneur le marquis de Ville-sur-Illon, représentée par Jeanne Merey; — le 13 février 1725, naissance de Jeanne Jean-Paul; elle a eu pour parrain, le sieur Jean-Baptiste d'Aingeville, procureur de S. A. R. et seigneur de Chaumont-la-Ville, et pour marraine, dame Jeanne Mesgnien, veuve de feu le sieur Thiriet, lieutenant-général au bailliage de Vosges; — le 2 février 1726, naissance de Jean Baile, fils du sieur Jean-Paul, conseiller; il a eu pour parrain, le sieur Jean Baile d'Hennezel, écuyer, seigneur de Bazoilles, résidant à Mirecourt; — le 29 avril 1729, naissance de Marie-Catherine, fille de François de Verney, écuyer, doyen des conseillers du bailliage de Vosges, prévôt de Mirecourt, et de Marie Locard, son épouse; elle a eu pour parrain, François-Gabriel de Verney, et pour marraine, Marie-Anne de Verney; — le 4 septembre 1729, baptême de Jeanne-Claudette, fille de noble Réné Mesgnien, conseiller au bailliage de Vosges, seigneur de Hymont et de Villers, et de Rose-Catherine Besson, son épouse; elle a eu pour parrain, Alexis-Louis Bresson, avocat au Parlement de Paris, et pour marraine, Jeanne-Claudette Mesgnien, veuve du sieur Thiriet, vivant conseiller d'État de S. A. R. et lieutenant-général au bailliage de Vosges; — le 7 juin 1730, baptême de Claude-Léopold, fils de noble Pierre-Léopold Pochard et de Marie-Anne Briquenay, son épouse; il a eu pour parrain, noble Léopold Pochard, receveur à Darney, et pour marraine, Jeanne Homet, veuve de Jean Briquenay; — le 4 décembre 1730, baptême de Gabriel-Charles, fils de Jacob-Philippe Didelot et d'Anne-Marguerite Bourdot, son épouse; il a eu pour parrain, messire Charles de Canon, baron du Saint-Empire, seigneur de Briey en Silésie et marquis de Ville-sur-Illon, et pour marraine, Gabrielle-Magdeleine, comtesse de Honnestein, épouse de messire Nicolas-Jean-Pierre, baron de Canon, marquis de Ville-sur-Illon, représentée par Marie Cordier, épouse de Nicolas-Louis de Tilly, seigneur d'Optie; — le 25 août 1731, baptême de Marguerite, fille de Balde d'Hennezel, écuyer, seigneur en partie de Bazoilles, avocat à la Cour, et de Françoise Richard, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas Gaucher, ancien maire de Mirecourt, et pour marraine, Marguerite Lucas; — le 11 novembre 1731, baptême de Hyacinthe et Jean, fils de noble Nicolas Guillaume, écuyer, et de Charlotte de Berthélat, son épouse; ils ont eu pour parrain, Hyacinthe du Parge, écuyer, et pour marraine, Marie Alba; — le 31 janvier 1732, baptême de Jean-Pierre, fils de Louis Alba, lieutenant-général au bailliage de Vosges, et d'Anne Ducoin, son épouse; il a eu pour parrain, Pierre-Jean Bresson Ducoin, conseiller d'épée au bailliage de Vosges, capitaine des chasses de S. A. R., et pour marraine, Élisabeth Leclerc, veuve de Louis Ducoin; — le 9 mars 1732, baptême de Cyprien-Gérôme, fils de Marc-François de Verney, écuyer, prévôt de Mirecourt, et de Marie Locard, son épouse; il a eu pour parrain, François-Gabriel de Verney, et pour marraine, Claire Locard; — le 12 août 1732, baptême de Marie-Anne, fille de noble Alexis Pochard et de Marie-Anne Briquenay, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis Briquenay, conseiller au bailliage de Vosges, et pour marraine, Anne Pochard, épouse de noble Léopold Pochard; — le 30 août 1732, baptême d'Anne-Marguerite, fille de Charles-François Naquard, docteur en médecine, et d'Anne-Catherine Chardot, son épouse; elle a eu pour parrain, noble François Chardot, avocat, seigneur d'Esniquez, et pour marraine, Marguerite Nacquard, veuve de Jean-François-Augustin Le Bègue, vivant lieutenant particulier au bailliage; — le 10 janvier 1733, baptême d'Anne-Catherine, fille de noble Réné Mesgnien, seigneur de Villers, conseiller

au bailliage de Vosges, et de Catherine-Rose Bresson, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles Mesgnien, et pour marraine, Catherine Mesgnien; — le 25 mars 1733, baptême de Marie-Judith, fille de Dominique Blanchebarbe, conseiller au bailliage de Vosges, et de Marguerite Bourgeois, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude-François Friant, écuyer, avocat à la Cour, et pour marraine, Marie-Judith Laguerre; — le 15 juillet 1733, baptême d'Anne, fille de Léopold-Alix, docteur en médecine, et de Catherine-Charlotte de Bonay, son épouse; elle a eu pour parrain, Basle d'Hennezel, écuyer, procureur de S. A. au bailliage de Vosges, et pour marraine, Anne Ducoin, fille de feu noble Louis Ducoin, vivant capitaine des chasses de S. A. R.; — le 12 septembre 1733, baptême de Marguerite-Dorothée, fille de Charles de Brulé, écuyer, avocat à la Cour, et de Marie Duhoux, son épouse; elle a eu pour parrain, Jean-Baptiste Duhoux, écuyer, seigneur de Gorhey, et pour marraine, Marguerite Dorothée de Brulé; — le 13 février 1734, baptême de Charles-Dominique, fils de Dominique Blanchebarbe, conseiller au bailliage, et de Marguerite Bourgeois, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Antoine La Guerre, et pour marraine, Jeanne Ninot; — le 17 mai 1734, baptême de Catherine, fille de Basle d'Hennezel, écuyer, seigneur en partie de Bazoilles, procureur de S. A. R. au bailliage de Vosges, et de Françoise Richard, son épouse; elle a eu pour parrain, Dominique Poitresse, avocat au bailliage, et pour marraine, Catherine Lucas, épouse de Claude-Joseph Richard; — le 26 mai 1734, baptême de Marguerite-Thérèse, fille de noble Joseph Maurice, conseiller au bailliage de Vosges, et de Thérèse Jacob, son épouse, elle a eu pour parrain, Nicolas Maurice, et pour marraine, Thérèse Alba; — le 29 octobre 1734, baptême de Nicolas, fils de François de Vernet, écuyer, prévôt de Mirecourt et doyen des conseillers du bailliage de Vosges, et de Marie Locard, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Joseph de Vernet, et pour marraine, Françoise Richard, épouse de Basle d'Hennezel, écuyer; — le 17 décembre 1734, baptême de Marie-Anne, fille de Réné Mesgnien, seigneur de Villers, conseiller du bailliage de Vosges, et de Catherine-Rose Bresson, son épouse; elle a eu pour parrain, le sieur Basle d'Hennezel, écuyer, et pour marraine, Anne André, veuve de Charles Mesgnien; — le 10 janvier 1735, baptême de Marie-Éléonore, fille de Jean-Bexon Ducoin, conseiller d'honneur au bailliage de Vosges, et pour le corps de la noblesse à l'Hôtel-de-Ville, et de Barbe Leclerc, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis-Charles-Bexon Ducoin, son frère, écuyer, et pour marraine, Marie-Rose Bexon Ducoin, sa sœur; — le 11 mars, baptême de Thérèse-Magdelaine, fille de Charles-François Nacquard, écuyer, docteur en médecine, et d'Anne-Catherine Chardon, son épouse; elle a eu pour parrain, Augustin de Girmont, et pour marraine, Thérèse Chardon; — le 2 décembre 1735, baptême de Réné-François, fils de Claude-François-Remy Launoy et de Marie-Anne Nigeon, son épouse; elle a eu pour parrain, Réné Mesgnien, seigneur de Villers, conseiller au bailliage de Vosges, et pour marraine, Jeanne Mercey, épouse du sieur Dumat, avocat; — le 9 mars 1736, baptême de Jean-Nicolas, fils de Jean-Nicolas Laprevotte, avocat à la Cour, et de Catherine Laurent, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas Didiot, conseiller à l'Hôtel-de-Ville, et pour marraine, Françoise Laprevotte; — le 23 mai, baptême de Dorothée, fille de Joseph Landry, conseiller de l'Hôtel-de-Ville, et de Louise-Dorothée d'Égleson, son épouse; elle a eu pour parrain, Pierre Landry, et pour marraine, Anne-Françoise Landry, ses frère et sœur; — le 2 août, baptême de Marie-Gabrielle, fille de Jean-François-Xavier Colinet de La Salle, écuyer, conseiller au bailliage de Vosges, et de Marie-Jeanne Vigneron, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis de Serocourt, chevalier, et pour marraine, Marie Vigneron; — le 28 août, baptême de Charles-Augustin, fils de Joseph Maurice, conseiller au bailliage, et de Françoise-Thérèse Jacob, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles de Brulé, écuyer, seigneur de Mutis, et pour marraine, Magdeleine de Tavanier; — le 20 octobre, baptême de Anne-Marguerite, fille de Charles-François Nacquard, médecin ordinaire de S. A. R., et d'Anne-Catherine Chardot, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles de Lanetti, fils de M. de Lanetti, gentilhomme et gouverneur de Notre-Dame-de-Grade, et pour marraine, Marguerite Masson, épouse de François Vilpert, prévôt et chef de police à Charmes; — le 19 décembre, baptême de Marie-Anne, fille de Basle d'Hennezel, écuyer, seigneur de Bazoilles, et de Françoise Richard, son épouse; elle a eu pour parrain, Remy-Joseph d'Hennezel, et pour marraine, Catherine Lucas; — le 23 mars 1737, baptême de Pierre-Gabriel, fils de Jacques-Joseph Vaudechamp, écuyer, lieutenant particulier au bailliage, et de Françoise-Marguerite Jacquel, son épouse; il a eu pour parrain, Michel-Gabriel de Maisonblanche, écuyer, seigneur d'Égeveville, conseiller au bailliage de Châtel, et pour marraine, Françoise-Thérèse Jacob, épouse de noble Joseph Maurice, conseiller au bailliage de Vosges; — le 5 octobre, baptême de Marie-Jeanne, fille de Claude Ninot, avocat à la Cour, et de Marie-Jeanne Laurent, son épouse; elle a eu pour

parrain, noble Léopold Pochard, receveur des finances du Roi, à Darney, et pour marraine, Jeanne-Marguerite Vosgien, veuve de Pierre Laurent; — le 2 décembre, baptême de Jeanne-Charlotte, fille de Jean-Bexon Ducoin, écuyer, conseiller d'épée au bailliage de Vosges et capitaine des chasses de S. A. R., et de Barbe-Catherine Leclerc, son épouse; elle a eu pour parrain, noble Louis Alba, et pour marraine, noble Jeanne Ducoin; — le 8 décembre, baptême de Joseph-Dominique, fils de noble Joseph Maurice, conseiller au bailliage de Vosges, et de Françoise-Thérèse Jacob, son épouse; il a eu pour parrain, Dominique Bailly, et pour marraine, Marie-Françoise Chrétenoy; — le 14 février 1738, baptême de Colombe, fille de Laurent Lupot et de Catherine Gilson, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude-Dominique Henry, et pour marraine, Colombe Argenton; — le 23 février, baptême de Charles-Joseph, fils de Jacques-Joseph de Vaudechamp, écuyer, lieutenant particulier au bailliage de Vosges, et de Marguerite-Françoise Jacquel, son épouse; il a eu pour parrain, Charles de Bruley, écuyer, et pour marraine, Nicole-Louise de Vaudechamp; — le 19 mai, baptême de Léopold-François, fils de François Duiselle, chevalier de La Ferté, et de Anne-Basile Piconot, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph Piconot, ancien garde du corps, et pour marraine, Marguerite-Thérèse Maurice. Dispositif de l'arrêt du Parlement de Nancy, du 3 avril 1763, par lequel les noms dudit Léopold-François sont substitués à ceux de Joseph-Nicolas; — le 6 juin, baptême de Catherine, fille de Basle d'Hennezel, écuyer, procureur du Roi au bailliage de Vosges, et de Françoise Richard, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph-Remy d'Hennezel, et pour marraine, Catherine Lucas, épouse de Claude-François Richard; — le 12 juin, baptême de Anne-Colette, fille de noble Sébastien Dumas, avocat à la Cour, receveur des finances à Mirecourt, et de Anne Monière, son épouse; elle a eu pour parrain, noble Claude Dumas, avocat, et pour marraine, Colette Monière; — le 27 août, baptême de Jean-Joseph, fils de François Renaud et de Chréstienne Chevilly, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Joseph de Ganeau, écuyer, lieutenant-colonel du régiment Royal-Pologne, cavalerie, et pour marraine, Marie-Anne Haldat; — le 12 mars 1739, baptême de Charles-Antoine Fourrier, fils de noble Joseph Maurice, écuyer, conseiller au bailliage de Vosges, et de Françoise-Thérèse Jacob, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-François Nacquard, docteur en médecine, médecin ordinaire des ducs Léopold et François, et pour marraine, Marguerite-Thérèse Maurice; — le 31 mars, baptême de Louis-Jacques, fils de noble Jacques-Joseph Vaudechamp, écuyer, lieutenant particulier au bailliage, et de Marguerite-Françoise Jacquel, son épouse; il a eu pour parrain, noble Louis Briquenay, conseiller au bailliage, et pour marraine, Barbe Leclerc, épouse de noble Jean-Bexon Ducoin, écuyer, conseiller d'épée au même bailliage; — le 30 mai, baptême de Léopold-François, fils de François Duissel, écuyer, seigneur de La Ferté et autres lieux, et de Anne-Basile Piconot, son épouse; il a eu pour parrain, Léopold Maurice, et pour marraine, Anne Maurice; — le 19 juin, baptême de Esprit-Frédéric, fils de Jean-Baptiste Colombier, chirurgien-major au régiment Royal-Pologne, et de Marie-Anne Quentelot, son épouse; il a eu pour parrain, Esprit-Jean-Baptiste Morant, chevalier, lieutenant au même régiment, et pour marraine, Marguerite Renaud; — le 7 novembre, baptême de Nicolas-François-Xavier, fils de Basle d'Hennezel, écuyer, procureur du Roi au bailliage, et de Françoise Richard, son épouse; il a eu pour parrain, Remy-Joseph d'Hennezel, et pour marraine, Catherine Lucas; — le 1er juillet 1740, baptême de Georges-François, fils de noble Jacques-Joseph Vaudechamp, écuyer, lieutenant particulier au bailliage, et de Marguerite-Françoise Jacquel; il a eu pour parrain, noble Georges de Serocourt, et pour marraine, Marie Vigneron; — le 8 août, baptême de Dominique-Sébastien, fils de noble Sébastien Dumas, avocat à la Cour, receveur du Roi à Mirecourt, et d'Anne Monière, son épouse; il a eu pour parrain, noble Pierre Dumat, et pour marraine, Colette Monière; — le 3 septembre, baptême d'Élisabeth, fille de François Duissel, chevalier, seigneur de La Ferté et autres lieux, et d'Anne-Basile Piconot, son épouse; il a eu pour parrain, Charles Duissel de La Ferté, chevalier, cornette au régiment royal du Roussillon, et pour marraine, Élisabeth Maurice, fille du sieur Maurice, seigneur de Bains, conseiller d'épée au bailliage du comté de Vaudémont; — le 4 mars 1741, baptême de Barbe, fille de Charles-Léopold Alix, docteur en médecine, et de Charlotte de Bonnay, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles de Bruley, écuyer, et pour marraine, Barbe Ébaudy de Launoy; — le 25 juillet, baptême de Charles-Alexis, fils de Jean-Bexon Ducoin, conseiller d'épée au bailliage, et de Barbe-Catherine Leclerc, son épouse; elle a eu pour parrain, Jean-Pierre Bexon Ducoin, et pour marraine, Rose Alba; — le 17 décembre, baptême de Louis-Jacques, fils de Jacques-Joseph Vaudechamp, écuyer, lieutenant particulier au bailliage de Vosges, et de Marguerite-Françoise Jacquel, son épouse; il a eu pour parrain, Michel-Gabriel de Maisonblanche, écuyer, seigneur de Légéville, conseiller au bailliage de

Châtel, et pour marraine, Jeanne-Claude Mairesse ; — le 30 avril 1742, baptême de Claude-Charles-Antoine, fils de Claude-Thomas de Launoy, avocat à la Cour, lieutenant de police à Mirecourt, et de Barbe Ébaudy, son épouse; il a eu pour parrain, Claude-Antoine Ébaudy, seigneur du fief d'Amance, comté de Bourgogne, représenté par Charles Ébaudy, et pour marraine, Marie Pyrot, épouse de Claude-François de Launoy, avocat à la Cour ; — le 5 juin, baptême de Nicolas-François-Xavier, fils de Basle d'Hennezel, écuyer, procureur du Roi au bailliage, et de Françoise Richard, son épouse ; il a eu pour parrain, Remy-Joseph d'Hennezel, et pour marraine, Catherine Lucas ; — le 24 juin, baptême de Jean-Charles, fils de François Nacquard, docteur en médecine, et d'Anne-Catherine Chardot, son épouse ; il a eu pour parrain, Charles de Ballivy, seigneur de Valleroy, et pour marraine, Thérèse-Magdelaine Nacquard ; — le 8 octobre, baptême de Anne-Thérèse, fille de noble Sébastien Dumat, avocat à la Cour, et d'Anne Monier, son épouse; elle a eu pour parrain, Jean-François Bompar, avocat, et pour marraine, Anne-Thérèse Dumat, épouse de Guillaume, professeur agrégé en droit à l'Université de Pont-à-Mousson ; — le 9 octobre, baptême de Thérèse et d'Élisabeth-Charlotte, fille de François Duissel, chevalier, seigneur de La Ferté et autres lieux, et de Basile Piconot, son épouse; Thérèse a eu pour parrain, Louis Alba, seigneur de Raon, avocat, et pour marraine, Marguerite-Thérèse Maurice; Élisabeth-Charlotte a eu pour parrain, noble Joseph Dumat, et pour marraine, Élisabeth-Charlotte Petitdemange; — le 11 avril 1743, baptême de Nicolas-César, fils de noble Joseph Maurice, et de Françoise-Thérèse, son épouse ; il a eu pour parrain, Nicolas-Pierre Maurice, et pour marraine, Barbe-Hyacinthe Maurice; — le 1er mai, baptême d'Anne-Françoise, fille de François Georges, marchand, et d'Anne de Bertinet de Souhaime, son épouse ; elle a eu pour parrain, Jean-Baptiste Jeandel, avocat à la Cour, et pour marraine, Anne-Marguerite de Berthinet de Souhaime, fille de Gabriel de Berthinet de Souhaime ; — le 5 juin, baptême de Jeanne-Catherine, fille de François de Sévigny et de Thérèse Bourlier; elle a eu pour parrain, Philippe-François de Nanteuil, et pour marraine, Jeanne-Catherine Cabasse ; — le 11 août, baptême de François-Joseph, fils de Claude-Thomas de Launoy, avocat à la Cour, lieutenant de police de Mirecourt, et de Barbe Ébaudy, son épouse ; il a eu pour parrain, Claude-François de Launoy, avocat, et pour marraine, Julienne Clément, épouse de Charles-Antoine Ébaudy, seigneur du fief d'Amance et autres lieux ; — le 28 septembre, baptême de Marguerite-Charlotte, fille de Jacques-Joseph Vaudechamp, lieutenant particulier au bailliage de Vosges, et de Françoise-Marguerite Jacquel ; elle a eu pour parrain, Basle d'Hennezel, procureur du Roi, et pour marraine, Nicole-Louise Vaudechamp, épouse de M. de Maisonblanche, conseiller au bailliage de Châtel ; — le 29 octobre, baptême d'Anne-Basile, fille de François Duissel, chevalier, seigneur de La Ferté et autres lieux, et d'Anne-Basile Piconot, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph Piconot, son aïeul, ancien garde du corps de Léopold Ier, et pour marraine, Anne-Basile Maurice, épouse de Léopold Alba ; — le 19 novembre, baptême d'Élisabeth-Thérèse, fille de noble Sébastien Duparche, seigneur de Frinc, conseiller au bailliage, et d'Agnès Falque, son épouse ; elle a eu pour parrain, Joseph Falque, et pour marraine, Marie-Thérèse Guillemin, épouse du sieur Duparche ; — le 7 février 1744, abjuration de Joseph-Ambroise ; — le 1er novembre, baptême de Marie-Anne, fille de Sébastien Duparche, écuyer, conseiller au bailliage de Vosges, et d'Agnès Falque, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas Aldat, écuyer, capitaine, prévôt et chef de police de la terre et office de Gondrecourt, et pour marraine, Marie-Anne Duparche de Bleurville ; — le 1er janvier 1745, baptême de Thérèse-Basile, fille de Charles Bovier de Bellevaux de Vincey, chevalier, et d'Anne-Thérèse Alba, son épouse ; elle a eu pour parrain, François Bovier, chevalier des ordres de Saint-Louis, capitaine aide-major du régiment de Conty-Infanterie, et pour marraine, Basile Maurice, veuve du sieur Alba ; — le 12 mars, baptême de Rose-Basile, fille de Jacques-Joseph de Vaudechamp, lieutenant particulier au bailliage de Vosges, et de Marguerite-Françoise Jacquel, son épouse; elle a eu pour parrain, Pierre-Gabriel de Vaudechamp, et pour marraine, Anne-Basile Maurice ; — le 14 octobre, baptême de François, fils de Charles de Bellevaux de Vincey, chevalier, garde du corps de S. M. T. C., et de Thérèse Alba, son épouse; il a eu pour parrain, François Duissel, chevalier, seigneur de La Ferté, et pour marraine, Anne François; — le 16 novembre, baptême de Joseph-Thomas, fils de Claude-Thomas de Launoy, avocat à la Cour, lieutenant de police à Mirecourt, et de Barbe Ébaudy, son épouse ; il a eu pour parrain, Joseph Mérel, conseiller au bailliage et prévôt de Mirecourt, et pour marraine, Marie-Jeanne Duhoux, épouse de Charles-Christophe de Bruley, écuyer, seigneur de Bouxières, Regney, Magney et autres lieux ; — le 11 décembre, baptême de Jean-François, fils de François Duissel, écuyer, chevalier, seigneur de La Ferté et autres lieux, et d'Anne-Basile Piconot, son épouse ; il a eu pour parrain, François-Léopold de La Ferté, et pour marraine, Anne-Basile

Maurice ; — le 16 avril 1746, baptême de Joseph Hyacinthe, fils de Sébastien Duparge, seigneur de Fresnel, conseiller au bailliage de Vosges, et de Agnès Falque, son épouse ; il a eu pour parrain, Joseph Falque, et pour marraine, Marguerite Henri ; — le 24 juin, baptême de Marguerite-Françoise, fille de Jacques-Joseph Vaudechamp, écuyer, conseiller au bailliage, et de Marguerite-Françoise Saquin, son épouse ; elle a eu pour parrain, Gabriel-Pierre de Vaudechamp, et pour marraine, Anne-Basile Maurice ; — le 22 septembre, baptême de Louis-Henri-Joseph, fils de Joseph Léonard de Mussei, chevalier, seigneur de Champonet, Soulaucourt, conseiller en la Cour Souveraine, et de Anne-Élisabeth Ducoin, son épouse ; il a eu pour parrain, noble Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon et du fief de Villers, lieutenant-général au bailliage de Vosges, et pour marraine, Élisabeth de Viard, veuve de Joseph-Antoine de Mussei, vivant seigneur de Champonet, etc. ; — le 29 novembre, baptême de Louis-André, fils de Claude-Thomas de Launoy, avocat à la Cour, lieutenant de police de Mirecourt, et de Barbe Ébaudy, son épouse ; il a eu pour parrain, Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon et du fief de Villers, et pour marraine, Barbe Henrion, veuve de Jean-Paul Marchand, vivant conseiller au bailliage ; — le 12 janvier 1747, baptême de Marguerite-Françoise, fille de François Duissel, écuyer, chevalier, seigneur de La Ferté, Saint-Fauste et autres lieux, et de Anne-Basile Piconot, son épouse ; elle a eu pour parrain, François-Nicolas Turpin, baron de La Chasteigneraie, gentilhomme de feu Léopold I[er] et de S. M. I., et pour marraine, Anne-Marguerite Nacquard de Girmont ; — le 31 octobre, baptême de Louis-Charles, fils de noble Charles Bovic de Vincey de Bellevaux, garde du corps de S. M. le roi de France, dans la compagnie d'Harcourt, et de Thérèse Alba, son épouse ; il a eu pour parrain, noble Louis Alba de Raon, lieutenant-général du bailliage et chef de la police de Mirecourt, et pour marraine, Agnès Falque, épouse de noble Sébastien Duparge, conseiller au bailliage de Vosges ; — le 12 janvier 1748, baptême de Charles-Augustin, fils de François Duissel, écuyer, chevalier, et de Anne-Basile Piconot, son épouse ; il a eu pour parrain, noble Charles-Augustin Maurice, représenté par son frère, et pour marraine, Élisabeth de La Ferté ; — le 15 août, baptême de Claude-Charles-Nicolas, fils de Claude-Thomas de Launoy, avocat à la Cour, lieutenant de police de Mirecourt, et de Barbe Ébaudy, son épouse ; il a eu pour parrain, Nicolas Courcier, docteur en médecine, et pour marraine, Françoise Ébaudy ; — le 1[er] octobre, baptême de Louise-Élisabeth-Charlotte, fille de Joseph Léonard de Mussei, chevalier, seigneur de Champonet, conseiller d'État, et de Anne-Élisabeth Ducoin, son épouse ; il a eu pour parrain, Louis Alba, seigneur de Raon, et pour marraine, Élisabeth Leclerc, veuve de Louis Ducoin, vivant capitaine des chasses de S. A. R. Léopold I[er] ; — le 20 novembre, baptême d'Élisabeth-Françoise, fille de Thomas-Léopold Lavaux, marchand, et d'Élisabeth Lacour, son épouse ; elle a eu pour parrain, Joseph Gaillard, et pour marraine, Françoise Tocquard ; — le 25 février 1749, baptême de Nicolas-Joseph-Augustin, fils d'Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont, et de Marie-Anne Thomassin, son épouse ; il a eu pour parrain, Jacques- Joseph Vaudechamp, écuyer, lieutenant particulier au bailliage de Vosges, et pour marraine, Anne Marguerite Nacquard, veuve d'Augustin Le Bègue, seigneur de Girmont, vivant lieutenant particulier au bailliage de Mirecourt ; — le 1[er] mars, baptême de Marie, fille de Daniel de Bertinet, écuyer, conseiller au bailliage, et de Marie-Reine Gilet, son épouse ; elle a eu pour parrain, Gabriel de Bertinet de Souhaime, écuyer, capitaine des chasses au département de Mirecourt, et pour marraine, Marie Mangin, épouse de Claude Gilet, tabellion ; — le 5 mars 1750, baptême de Marguerite-Françoise, fille de François Charotte, marchand, et d'Anne Renaud, son épouse ; elle a eu pour parrain, Alexandre de Piegon, capitaine aide-major au régiment de Clermont-Tonnerre, et pour marraine, Marguerite-Françoise Jacquel, épouse de Jacques-Joseph de Vaudechamp, écuyer, lieutenant particulier au bailliage de Vosges ; — le 9 mars, baptême de Nicolas-Joseph-Augustin, fils d'Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont, et de Marie-Anne Thomassin, son épouse ; il a eu pour parrain, Joseph Maurice, écuyer, conseiller au bailliage, représenté par Pierre-Nicolas Maurice, écuyer, seigneur du fief de Bousemont, avocat à la Cour, et pour marraine, Magdeleine-Charlotte Thomassin ; — le 15 mars, baptême de François-Thomas-Gabriel, fils de Claude-Thomas de Launoy, avocat à la Cour, et de Barbe Ébaudy, son épouse ; il a eu pour parrain, François-Poulain-Grandprey, conseiller du Roi, garde-marteau en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Mirecourt, et pour marraine, Françoise-Gabrielle Pyrot ; — le 3 octobre, baptême de Louis-François, fils de noble Louis Alba, seigneur de Raon, conseiller du Roi, lieutenant-général du bailliage de Vosges, et de Marie-Marguerite Marchand, son épouse ; il a eu pour parrain, Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon et du fief de Villers, ancien conseiller d'État de Léopold I[er], et pour marraine, Barbe Henriot, veuve de Jean-Paul Marchand, vivant conseiller au bailliage ; — le 25 décembre, baptême de Charles-François, fils

Gabriel de Palugiay, écuyer, seigneur de Kisch-Palugia, lieutenant-colonel au régiment de Turpin-Hussars, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, et de Marie-Rose de Saulier, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Marie Dessoffy, comte de Ckernick, en Hongrie, chevalier de Saint-Louis, capitaine audit régiment de Turpin, et pour marraine, Marguerite-Françoise Jacquel, épouse de Jacques-Joseph de Vaudéchamp, lieutenant particulier au bailliage de Vosges; — le 4 mars 1751, baptême de Pierre-François-Fourrier, fils de Pierre-François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, conseiller au bailliage de Vosges, et de Marie Collot, son épouse; il a eu pour parrain, François Collot, conseiller à l'Hôtel-de-Ville, et pour marraine, Thérèse Doridan, épouse de Pierre-Henri de Lavaux, seigneur de Buxelieux; — le 25 septembre, baptême de Marie-Anne-Louise, fille de Joseph-Léonard de Mussey, chevalier, seigneur de Forcel, Saint-Gorgon, conseiller d'État, et d'Anne-Élisabeth Ducoin, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis Ducoin, capitaine au régiment Royal-Roussillon, représenté par Joseph-Henri de Mussey, et pour marraine, Marie-Anne de Mussey, épouse de M. de Vaudéchamp, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, représentée par Charlotte de Mussey; — le 12 janvier 1752, baptême de Joseph-Gaspard, fils de François de Visel, écuyer, chevalier, seigneur de La Ferté, Sainte-Fauste et autres lieux, et d'Anne-Basile Piconot, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph Gaspard, chevalier de Manessi, seigneur de Maixe, et pour marraine, Anne-Catherine Raidot, veuve de Charles-François Nacquard, écuyer; — le 12 mai, baptême de Joseph-Augustin, fils d'Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont et autres lieux, et de Marie-Anne Thomassin, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph Gaspard de Manessi, chevalier, seigneur de Maixe, et pour marraine, Anne-Maurice, épouse du parrain; — le 4 novembre, baptême de François-Joseph, fils de Pierre-François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, conseiller au bailliage, et de Marguerite Collot, son épouse; il a eu pour parrain, François Dumat, avocat, et pour marraine, Marie-Barbe Girard; — le 1er décembre, baptême de Charles, fils de François Harmand et de Geneviève Alba, son épouse: il a eu pour parrain, Charles de Bellevaux, de Vincey, écuyer et garde du corps du Roi, et pour marraine, Marie-Anne Alba, fille du sieur Alba, lieutenant au bailliage; — le 1er mai 1753, baptême de Dominique-Jean-Philippe, fils de Dominique Caffovoioski, major au régiment de Turpin-Hussars, et de Marie-Anne Dorion, son épouse; il a eu pour parrain, Dominique Antoine, écuyer, et pour marraine, Marie-Anne Crues, épouse de Jean-Baptiste Dorion; — le 29 mai, baptême d'Anne-Marguerite, fille de Nicolas Courier, docteur, médecin ordinaire de S. A. R. le prince de Craon, et de Marguerite Le Rouge; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Stanislas, marquis de Bassompierre, et pour marraine, haute et puissante dame Anne-Marguerite de Bassompierre, chanoinesse de l'insigne église de Sainte-Menne de Poussay; — le 19 novembre, abjuration de Jean-Georges-Antoine, fils de Jean Diatrich et d'Anne-Appoline Hernin, âgé de 27 ans, originaire de Kotseren, province et juridiction de Veilbourg en Palatinat, luthérien; — le 19 février 1754, baptême de Charles-Philippe, fils de Joseph-Léonard de Mussei, chevalier, seigneur de Forcelles, Saint-Gorgon, Morville, et d'Anne-Elisabeth Ducoin, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Philippe Remi, baron de Lamarche, représenté par Louis-Henri-Joseph de Mussei, frère du baptisé, et pour marraine, Marie de Mussei de Loupy, représentée par Elisabeth-Charlotte-Louise de Mussei, sœur dudit baptisé; — le 4 mars, baptême de Claude, fils de Joseph Duhoux, chevalier, conseiller du Roi, et de Barbe Didiot, son épouse; — le 20 avril, abjuration de Jean-Georges Wogel, fils de Georges-Barthélémy Wogel et de Catherine Ritterin, originaire de Klein Niedesheim, juridiction de Worms, en Palatinat; — le 14 février 1755, baptême de Charles-Nicolas, fils de Sébastien Sylvestre et d'Anne Munier, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas-François-Xavier d'Hennezel, chevalier, fils de Basle d'Hennezel, chevalier, et pour marraine, Charlotte Latraye; — le 27 septembre, baptême de Magdeleine-Thérèse, fille de Joseph Faret, dit St-Quentin, et d'Anne Boiteux, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Baptiste-Paul Ballévi, chevalier, seigneur de Valleroy et autres lieux, et pour marraine, Magdeleine-Thérèse Nacquart, épouse de Charles-Jean-Michel de Sillagy, chevalier, major du régiment de Polleratzky-Hussars; — le 10 novembre, baptême de Marie-Élisabeth, fille de Charles-Joseph Gromant, avocat, et de Marie-Thérèse Poulain-Grandprey, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph-Clément Collenel, et pour marraine, Élisabeth Marion; — le 11 novembre, baptême de Nicolas-Joseph, fils de Claude-Joseph Duhoux, chevalier, procureur du Roi, et de Barbe Didiot, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas Didiot, doyen des conseillers de l'Hôtel-de-Ville, et pour marraine, Thérèse Didiot, veuve de Joseph Crétenois; — le 8 février 1756, baptême de Anne-Charlotte-Thérèse, fille de Charles-Jean Michel de Sillagy, chevalier, et de Magdelaine-Thérèse Nacquart; elle a eu pour parrain, Charles-Louis Nacquart, écuyer, enseigne au régiment de Nicolas-Esterhasy, au service de l'Empereur, et pour marraine, Catherine Chardot, veuve de Charles-François Nacquart, écuyer;

— le 26 décembre, baptême de Claire-Joséphine, fille de Charles-Joseph Gromant, conseiller du Roi, et d'Anne-Thérèse Poulain-Grandprey, son épouse; elle a eu pour parrain, François-Joseph Gromant, doyen des avocats au bailliage de Bassigny, représenté par François Poulain-Grandprey, conseiller du Roi, et pour marraine, Claire-Bénigne Blanchelaine, épouse de Joseph-Clément, Collenel; — le 25 janvier 1757, baptême de Jean-Claude-Léopold, fils de François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, ancien conseiller au bailliage de Vosges, et de Marguerite Collot, son épouse; il a eu pour parrain, Claude-Léopold Pochard, écuyer, avocat à la Cour, et pour marraine, Marie-Anne-Catherine Melon de La Grèze, épouse de François de Pastel de Craincourt, écuyer, seigneur de Martigny, représentée par Louise-Catherine Peudefer; — le 12 février, baptême de Louis-Nicolas-Joseph, fils de noble Claude-Joseph Briquenay, avocat au bailliage royal de Mirecourt, et de Marguerite Michel, son épouse; elle a eu pour parrain, noble Louis Briquenay, ancien conseiller au ci-devant bailliage de Vosges, et pour marraine, Claude Michel, épouse du sieur Goutière, de Rambervillers; — le 15 mai, baptême d'Élisabeth-Thérèse, fille de Sébastien Duparge, seigneur de Bettoncourt, Chauffecourt et autres lieux, et d'Agnès Falque, son épouse; elle a eu pour parrain, Sébastien-Marcel Duparge, son frère, et pour marraine, Marie-Françoise Dély; — le 12 juillet, baptême de Marie-Charlotte, fille de noble Claude-Léopold Pochard, avocat au bailliage royal de Mirecourt, et de Marie Anne Dumat, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles Pochard, écuyer, ancien lieutenant-général au bailliage de Vezelize, représenté par Henri Georges, docteur en médecine, et pour marraine, Marie-Jeanne Collot, veuve de noble François Dumat, vivant avocat à la Cour; — le 1er décembre, baptême de Louis-Joseph, fils de Louis Alba, seigneur de Raon, lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal de Mirecourt, et d'Anne-Hyacinthe Demaretz; il a eu pour parrain, Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon et autres lieux, et pour marraine, Barbe de Chaux; — le 21 janvier 1758, baptême de François-Sébastien, fils de Charles-Joseph Grosman, conseiller du Roi et garde-marteau de la Maîtrise de Mirecourt, et de Thérèse Poulain-Grandprey, son épouse; il a eu pour parrain, François Poulain-Grandprey, conseiller du Roi, maître particulier en la maîtrise des Eaux-et-Forêts, et Marie-Anne Collenel; — le 16 mai, baptême de Marie-Charlotte-Louise, fille de Charles-Jean-Michel de Sillagy, chevalier, et de Thérèse-Magdeleine Naquard, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Joseph Naquard, et pour marraine, Anne-Catherine Chardot, veuve de Charles Naquard, chevalier; — le 26 juillet, baptême de Jean-François, fils d'Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont, et de Marie-Anne Thomassin, son épouse; il a eu pour parrain, Augustin Le Bègue, seigneur de Girmont, et pour marraine, Marie-Anne Le Bègue de Girmont, ses frères et sœurs; — le 1er décembre, baptême de Anne-Marie-Barbe, fille de Louis Alba, seigneur de Raon, conseiller du Roi, et d'Anne-Hyacinthe Desmaret, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Louis Desmarets, écuyer, avocat à la Cour, receveur des salines à Château-Salins, et pour marraine, Marie-Anne Alba; — le 30 décembre, baptême de Marie-Barbe, fille de Claude-Joseph Duhoux, chevalier, procureur du Roi au bailliage, et de Barbe Didier, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas Didier, et pour marraine, Marie-François Crétois; — le 8 mars 1760, baptême de Marie-Rose-Marguerite, fille de noble Claude-Joseph Briquenay, avocat, et de Marguerite Michel, son épouse; il a eu pour parrain, noble Nicolas Henry, avocat, résidant à Rambervillers, et pour marraine, Marie-Scholastique Michel, épouse du parrain; — le 8 avril, baptême de Pierre-Fourrier, fils de Joseph-Caude Duhoux, chevalier, procureur du Roi, et de Barbe Didier, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas Didier, ancien conseiller de l'Hôtel-de-Ville, et pour marraine, Anne de Bertinet, veuve de François Georges; — le 23 février 1761, baptême d'Antoine-Gabriel, fils de Louis Alba, seigneur de Raon, conseiller du Roi, et de Marie-Hyacinthe Desmarets, son épouse; il a eu pour parrain, Antoine Alba de Villers, avocat à la Cour, représenté par Louis Alba, frère de l'enfant, et pour marraine, Anne Duhoux, épouse de Nicolas Dupays; — le 21 mars, baptême de Claude-Benoît, fils de noble Léopold Pocart, prévôt en la ville de Mirecourt, et de Marie-Anne Dumat, son épouse; il a eu pour parrain, Claude Ninot, avocat, et pour marraine, Barbe Gérard, veuve de Jean-François Collot; — le 8 août, baptême de Joseph-Sébastien, fils de Claude-Joseph Duhoux, chevalier, procureur du Roi au bailliage de Mirecourt, et de Barbe Didier, son épouse: il a eu pour parrain, noble Sébastien Dumat, ancien receveur des finances, et pour marraine, Claude Contal, épouse du parrain; — le 16 septembre, baptême de Antoine-Charles, fils de Joseph-Léonard de Mussei, chevalier, seigneur de Forcelles, de Saint-Gorgon et de Moriville, conseiller d'État, et de Anne-Élisabeth Ducoin, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph-Hyacinthe Duparge, fils de Sébastien Duparge, écuyer, et pour marraine, Charlotte-Élisabeth-Louise de Mussei, sœur de l'enfant; — le 12 mars 1762, baptême de Pierre, fils de noble Louis Alba, lieutenant-général au bailliage

royal de Mirecourt, et d'Anne-Hyacinthe Desmarets, son épouse; il a eu pour parrain, noble Pierre Alba, avocat à la Cour, représenté par Louis Alba, frère de l'enfant, et pour marraine, Marguerite-Gabrielle Duhoux; — le 1er mai, baptême de Marie-Nicole, fille de Charles-Joseph Gromant, conseiller du Roi, et de Thérèse Poulain de Grandprey, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude-Joseph Le Maillot, écuyer, officier au régiment de La Feconaye-Dragon, et pour marraine, Marie-Nicole Poulain de Grandprey; — le 25 septembre, baptême de Joseph, fils de Claude-Joseph Duhoux, chevalier, procureur du Roi au bailliage de Mirecourt, et de Barbe Didiot, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph de Tonnoy, écuyer, seigneur de Sandranvillers, chevalier de Saint-Louis, major des Grenadiers de France, représenté par Charles Duhoux, et pour marraine, Marie-Anne Pécheur, représentée par Marie-François Duhoux; — le 24 novembre, baptême de Joseph-Prosper, fils de noble Léopold Pochard, avocat à la Cour, et de Marie-Anne Dumat, son épouse; il a eu pour parrain, François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, et pour marraine, Rose Poirson, épouse de noble Louis Briquenay, ancien conseiller au bailliage de Vosges; — le 12 janvier 1763, baptême de Jean-Joseph, fils de Pierre-François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, et de Marguerite Collot, son épouse; il a eu pour parrain, Pierre-François-Fournier Melon de La Grèze, son frère, et pour marraine, Barbe Gérard, veuve du sieur Collot, son aïeule maternelle; — le 4 juin, baptême de Jean-Nicolas, fils de Hyacinthe Curel, écuyer, seigneur de Tourail, avocat à la Cour, et de Marguerite-Élisabeth Gauché, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Baptiste Gauché, et pour marraine, Thérèse Alba, épouse de Sébastien de Curel, écuyer, ancien lieutenant et prévôt de Gondrecourt, représentée par Jeanne-Catherine Laguerre, veuve de François-Nicolas Gauché; — le 15 décembre, baptême de Marie-Anne, fille de Claude-Joseph Duhoux, chevalier, procureur du Roi au bailliage, et de Barbe Didiot, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles Duhoux, et pour marraine, Marie-Françoise Duhoux; — le 4 juillet 1764, baptême de Jean-Baptiste, fils de Louis Alba, seigneur du fief de Villers, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal, et de Anne-Hyacinthe Desmarets, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Baptiste de Montgrand, seigneur de Saint-Menet et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, colonel de dragons, major du régiment de Custine, et pour marraine, Anne-Élisabeth Du Coin, épouse de Joseph Léonard de Mussei, chevalier, seigneur de Forcelles, Saint-Gorgon et autres lieux; — le 22 octobre, baptême de Catherine-Barbe-Sophie, fille de Sigismond-Étienne de Bouchart, chevalier, ancien officier au service de l'impératrice, Reine de Hongrie, et de Catherine La Prevotte, son épouse; elle a eu pour parrain, Jean, comte de Lignéville, seigneur de Herbéviller, capitaine au régiment des gardes Lorraine, représenté par Jean-Nicolas La Prevotte, avocat à la Cour, et pour marraine, Sophie de Bouchart, épouse du parrain, représentée par Catherine Laurent, épouse dudit La Prevotte; — le 7 janvier 1765, baptême de Françoise Duhoux, fille de Claude-Joseph Duhoux, chevalier, procureur du Roi au bailliage, et de Barbe Didiot, son épouse; elle a eu pour parrain, Georges-François de Viard de Bary, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel au service de France et gentilhomme de S. M. le roi de Pologne, résidant à Rouen, et pour marraine, Marie-Françoise Didiot, résidant à Metz; — le 28 mai, baptême d'Anne-Louise-Claudine, fille de Claude-François-Joseph Le Maillot, écuyer, maître particulier des Eaux-et-Forêts au département de Mirecourt, et d'Anne-Françoise-Hélène Cravoisier de Berthemin, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude-Étienne de Chaminey, chanoine de l'église collégiale de Dôle, représenté par François Cravoisier de Berthemin, chevalier, seigneur d'Urbache et de Pont, et pour marraine, Anne-Louise Cravoisier de Berthemin, dame de Pont-sur-Madon; — le 17 octobre, baptême de Marie-Anne-Claude, fille de noble Léopold Pochard, avocat à la Cour, et de Marie-Anne Dumas, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis Gentil, conseiller du Roi et receveur des finances à Mirecourt, et pour marraine, Claude Contal, épouse de noble Sébastien Dumas; — le 6 mai 1766, baptême de Joseph, fils de Claude-Joseph Duhoux et de Barbe Didiot; il a eu pour parrain, Georges Humbert; — le 12 juin 1766, baptême de Philippe-Adam, fils de Jean Arnould de La Grange, officier dans le régiment de Custine-Dragons, et d'Agnès-Catherine Lanvers, son épouse; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, Phillippe Adam, comte de Custine, maître de camp dans un régiment de dragons de son nom, et pour marraine, Anne Labbé, épouse de Pierre-François Bernag, seigneur de Fauconcourt, chevalier de Saint-Louis et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, lieutenant-colonel du régiment de Custine-Dragons; — le 7 avril 1767, baptême de Pierre-Fourrier, fils de Hyacinthe Curel de Touraille, écuyer, et d'Élisabeth-Marguerite Gauché, son épouse; il a eu pour parrain, Sébastien-Hyacinthe Curel de Touraille, son frère, et pour marraine, Catherine Poitresse; — le 2 octobre, baptême de Marie-Anne, fille de Claude-Joseph Duhoux et de Barbe Didiot, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles Duhoux, son frère, et pour marraine, Marie-

Françoise Duhoux, sa sœur; — le 8 juillet 1769, baptême de Marie-Claire-Élisabeth, fille de Hyacinthe Curel de Touraille, écuyer, avocat à la Cour, et de Marguerite-Élisabeth Gauché, son épouse; elle a eu pour parrain, Sébastien-Hyacinthe Curel de Touraille, son frère, et pour marraine, Marie-Claire Poitresse; — le 13 juin 1770, baptême de Jean-Baptiste-François, fils de Charles-François Marchal et de Françoise-Joseph Tisserant de Resal, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Baptiste Boulac, seigneur d'Ensier, et pour marraine, noble Marguerite-Françoise Tisserant, de Monthureux; — le 13 décembre 1770, baptême de François, fils de Claude-Joseph Duhoux, chevalier, procureur du Roi au bailliage, et de Barbe Didiot, son épouse, il a eu pour parrain, Charles Duhoux, son frère, et pour marraine, Claude-Françoise Duhoux, épouse d'Antoine Duhoux, chevalier, demeurant à Faucogney; — le 5 juin 1772, baptême de Joseph-Charles-Louis, fils de Joseph-Ferdinand de Sabinot, chevalier de Saint-Louis, officier dans le régiment de Custine-Dragons, et de Marie-Geneviève Gohier, son épouse; il a eu pour parrain, Louis Grosjean de Bouzauville, avocat au Parlement, et pour marraine, Anne-Charlotte Sattelle; — le 6 janvier 1773, abjuration de Sekel David, âgé de 34 ans, juif de naissance; il a été baptisé sous les noms de Joseph-Léopold-Thomas; il a eu pour parrain, Claude-Léopold Pochard, avocat, et pour marraine, Marie-Anne Alba; — le 7 février, baptême de Marie-Charlotte-Marguerite, fille d'Hyacinthe Curel de Touraille, écuyer, et de Marguerite-Élisabeth Gauché, son épouse; elle a eu pour parrain, Sébastien-Hyacinthe Curel de Touraille, son frère, et pour marraine, Marie-Charlotte Pierson, veuve de Gauselin Royer, vivant avocat; — le 6 mai 1773, baptême de Louis-Théodore Bidacle; il a eu pour parrain, Louis Jean, marquis de Beffroy, chevalier, seigneur de Gaerpont et autres lieux, ancien capitaine au régiment de ligne et lieutenant du Roi à Mirecourt, et pour marraine, Marie-Sophie-Théodore-Henriette, comtesse de Lignéville, chanoinesse de Poussay; — le 24 août, baptême de Thérèse Philippe, fille de Jean-Antoine Hubert, sous-aide major au régiment de Berchini, et d'Anne-Catherine Malenfer, son épouse; elle a eu pour parrain, Philippe chevalier de Thumery, comte et gentilhomme de la cour du Roi de Pologne, capitaine de cavalerie, et pour marraine, Thérèse-Joseph, comtesse de Lavaux de Sommerécourt; — le 15 octobre 1774, baptême de Marie-Joseph-Charles-Nicolas, fils de Ferdinand-Joseph de Sabinel, et de Marie-Geneviève, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Ferdinand Gohier, son aïeul maternel, avocat et maire de Mirecourt, et pour marraine, Agathe Grandjean, son aïeule, épouse du parrain; — le 5 novembre 1775, baptême de Marguerite-Agnès-Claire, fille de Louis-Alexandre de Halda, capitaine au régiment Royal-infanterie, et de Marguerite Duparge, son épouse; elle a eu pour parrain, Sébastien Duparge, son aïeul paternel, chevalier, seigneur de Bettoncourt et de Chauvecourt, conseiller maître en la Chambre des Comptes, des Aides et des Monnaies de Lorraine, et pour marraine, Françoise-Claire de Halda, son aïeule paternelle; — le 8 septembre 1776, baptême de Marie-Joseph-François-André, fils de Ferdinand-Joseph de Sabinet, capitaine au régiment de Custine-Dragons, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Geneviève, son épouse; il a eu pour parrain, André Dufay, et pour marraine, Marie Poulet; — le 22 mai 1777, baptême de Marie-Françoise-Charlotte, fille de Joseph Liniouse, marchand à Mirecourt, et de Jeanne Bertrand, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Jubert Mourot, conseiller du Roi au bailliage, et pour marraine, Marie-Françoise Dély, épouse de Jean-Nicolas Froment, aussi conseiller; — le 13 mars 1778, baptême de Marie-Marguerite, fille de Louis Thiballier, chevalier et seigneur du fief de Lieulmont et autres; — le 17 décembre 1778, baptême de Marie-Jeanne-Adelaïde, fille de Charles Aubry, avocat au Parlement, et de Marie-Barbe Balan, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles Estivant, avocat au Parlement de Lorraine, et pour marraine, Jeanne-Marguerite Chevresson; — le 27 février 1779, baptême d'Anne-Marguerite-Alexandre, fille de Pierre-Gabriel Mersey, avocat, receveur des bois du Roi à Mirecourt, et de Marie-Catherine Épailly, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph Drouot, lieutenant de cavalerie au service de France, et pour marraine, Anne Jeannot, épouse de Pierre Doyen, marchand à Vic; — le 12 mai, baptême de Louis-Marie, fils de Mathieu Gand, négociant à Mirecourt, et de Marie-Jeanne Bondette, son épouse; il a eu pour parrain, Louis-Gabriel de Guilherny, écuyer, capitaine de grenadiers au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, et pour marraine, Marie-Anne Harmand, épouse de Léopold Renaud, officier au régiment de Picardie; — le 22 février 1780, baptême où figure comme parrain Louis de Tiballier, chevalier, seigneur de Dommarie; — le 3 septembre, baptême de Marie-Joséphine, fille du sieur Duparge de Bettoncourt, ancien officier de cavalerie; elle a eu pour parrain, Sébastien Duparge, chevalier, seigneur de Bettoncourt et Chauvecourt, conseiller, maître en la Chambre des Comptes, Cour des Aides et des Monnaies de Lorraine; — le 26 août 1784, abjuration d'un protestant, cavalier au régiment de Bourgogne, en quartier à Mirecourt, en présence de messire Réné-Ange-

Augustin, marquis de Maupeou, maître de camp, commandant dudit régiment, et de Henri Médard, d'Apargues, lieutenant; — le 22 septembre 1782, abjuration de Christian Kniggé, né à Brunswich, trompette au régiment de Bourgogne-cavalerie, en présence de messire François Leroi de Prunevaux, chevalier, seigneur de Grenaud, Poisson, Nolay, Prunevaux, Martangis et autres lieux, grand bailli d'épée du Nivernais, capitaine avec rang de lieutenant-colonel au régiment de Bourgogne-cavalerie, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, et de Jean-François de Vouziers, capitaine-commandant au même régiment. — Naissances de la commune de Ravenel, annexe de Mirecourt. — Le 8 novembre 1690, Jean-Baptiste, fils d'Étienne Goguette, a pour parrain messire Jean-Baptiste, comte de Ravenel, chevalier, seigneur de Mandres, et pour marraine, demoiselle Marie de Germini; — le 10 septembre 1694, Marie-Anne, fille de Didier Chauvin, a pour parrain, messire Balthazar de Ravenel, fils de messire Jean-Baptiste, comte de Ravenel, et pour marraine, Marie de Germini; — le 1er mars 1675, décès de messire Jean-Baptiste, comte de Ravenel, chevalier, seigneur de Mandres, mort à Metz et enterré en la paroisse Saint-Sulpice dudit lieu; — le 21 décembre 1695, Jeanne, fille de Claude Boulanger, a pour parrain, le sieur Claude Charuet, maître chirurgien à Mirecourt, et pour marraine, Mme Jeanne de Germini, veuve de messire Jean-Baptiste, comte de Ravenel; — le 7 août 1709, Élisabeth-Françoise Guyot, a pour parrain, messire Alexandre Louis, marquis des Salles, et pour marraine, Élisabeth-Françoise des Salles, épouse de messire Balthazar, comte de Ravenel, seigneur de Mandres.

GG. 25. (Registre.) — In-folio, 8122 feuillets, papier.

1703-1789. — Actes de mariages de la ville de Mirecourt. — Le 25 novembre 1703, mariage d'Edmond Koc, irlandais, sergent des gardes à pied de S. A. R., avec Charlotte Vosgien, de Mirecourt; — le 24 juin 1704, mariage de Georges Guillemin, avocat, fils de noble Nicolas Guillemin, vivant procureur de S. A. R. au bailliage de Vosges, et de Charlotte Serquand, d'une part, et Marie-Jeanne Huet, fille de Jean-Charles Huet, lieutenant particulier au même bailliage, et de Claude Chagré, son épouse; — le 28 juillet 1705, mariage de Jacques-Laurent Pancheron, écuyer, seigneur de Ferrière, lieutenant au régiment des gardes de S. A. R., en garnison à Mirecourt, fils de Laurent Pancheron, écuyer, seigneur de Ferrière et de Juvrecourt, d'une part, avec Marie Mesgnien, fille de Jean Mesgnien, conseiller au bailliage de Vosges et prévôt de Mirecourt, et de Libaire Gerard, d'autre part; — le 9 octobre 1706, mariage de Charles de Ballivy, écuyer, seigneur de Valleroy et autres lieux, fils de Philippe Remy de Ballivy et de Nicole de Valleroy, d'une part, avec Marguerite-Françoise Chevalier, fille de Charles Chevalier, seigneur de Lignéville, et de Marthe Duhoux; — le 8 octobre, mariage de Jean-Nicolas Thiriet, écuyer, fils de Jean-Charles Thiriet, écuyer, vivant lieutenant-général au bailliage de Vosges, et de Françoise Voirin de Noidant, d'une part, avec Anne-Françoise Roguier, fille d'Étienne-Alexis Roguier, avocat, et de Marguerite Husson, d'autre part; — le 18 novembre, mariage de Jacques-Charles Dumas, avocat à la Cour, fils de Claude Dumas, ancien maire à Mirecourt, et d'Anne de La Salle d'une part, avec Charlotte Vigneron, fille de noble Charles Vigneron, avocat à la Cour, et de Gabrielle Alba, d'autre part; — le 14 janvier 1710, mariage de Jean-François-Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont, fils de Nicolas Le Bègue, écuyer, docteur en médecine, et d'Hélène Bauvai, d'une part, avec Marguerite Nacquard, fille de Charles Nacquard, docteur en médecine, médecin ordinaire de S. A. R., et de Mathilde de Ronet; — le 19 avril 1713, mariage de Louis-Pierre Alba, conseiller au bailliage de Vosges, avec Anne Ducoin, fille de Jean-Louis Ducoin, capitaine des chasses de S. A.; — le 18 juillet, mariage de François-Humbert Devergi, chevalier, avec Anne Husson, veuve du sieur Charly; — le 5 septembre, mariage de Louis Zancti, gentilhomme de la ville de Mantoue, fils d'Ange Zancti et d'Ange Bourdinai, d'une part, avec Thérèse Nacquard, fille de Charles Nacquard, d'autre part; — le 30 janvier 1714, mariage de Jean-Claude Melon de La Grèze, écuyer, avocat à la Cour, fils de Jean-François Melon de La Grèze, écuyer, substitut de la prévôté, gruerie et office de Dompaire, d'une part, avec Marie Dumat, fille de Claude Dumat et d'Anne de La Salle; — le 30 janvier 1716, mariage de Louis Le Vallois, écuyer, seigneur de Fontenay, capitaine au régiment de Bretagne, fils de Robert de Vallois, seigneur de Fontenay, et d'Anne-Françoise-Prince, d'une part, avec Anne Chevalier, fille de Jean-Philippe Chevalier, écuyer, et de Ferdinande d'Hennezel, d'autre part; — le 27 août 1716, mariage de Georges-François Le Roy, chevalier et baron de Serocourt, veuf d'Élisabeth Quillot, avec Anne Vigneron, fille de Charles Vigneron, avocat, et de Gabrielle Alba; — le 6 avril 1717, mariage de François Lupot, fils de Jean Lupot et de Lucie Henri, d'une part, avec Catherine Grilleson, fille de Claude Grilleson et de Gabrielle Dupuis; —

le 10 janvier 1719, mariage de Jean-Baptiste Ducoin, avocat, fils de Louis Ducoin, capitaine des chasses de S. A. R., et de Marie-Anne Gérard, d'une part, avec Barbe-Catherine Leclerc, fille de Jean-Nicolas Leclerc, d'autre part;—le 10 juin 1719, mariage de François-Nicolas Jacquier, écuyer, avocat, fils de Gérard Jacquier, écuyer, avocat à la Cour, pourvu par expérience d'une charge de conseiller de l'Hôtel-de-Ville, et de Marguerite Déhu, d'une part, avec Aprône de Noyer, fille de Charles de Noyer, chevalier, seigneur de Brechainville et de Frenois, et de Françoise Floriot; — le 24 avril 1725, mariage d'Antoine-Augustin de Mortal, écuyer, seigneur de Naville, capitaine, prévôt et gruyer de police du comté de Salm, avec Marguerite Guillemin, fille de Joseph Guillemin, écuyer, capitaine des chasses de S. A. R., et de Catherine Marchand; — le 13 novembre 1725, mariage de Bâle d'Hennezel, écuyer, avocat à la Cour, fils de Remy-Joseph d'Hennezel, seigneur en partie de Bazoilles, et de Marguerite Maigrot, avec Françoise Richard, fille de Claude-Joseph Richard et de Catherine Lucas; — le 27 juillet 1728, mariage de Jean Landry, avocat, fils de Joseph Landry, avocat au bailliage de Vosges, et de Jeanne-Marie Marchand, avec Jeanne-Catherine O Mohan, fille de Bernard O Mohan et de Charlette Peccate; — le 10 août 1729, mariage de noble Pierre-Alexis Pochard, fils de Claude Pochard et d'Anne-Pierrette Varrois, son épouse, avec Marie-Anne Briquenay, fille de Jean Briquenay et de Jeanne Homet, son épouse; — le 1er janvier 1730, mariage de Jean-Baptiste Falque, marchand à Mirecourt, veuf d'Anne Garnier, avec Barbe de Hegelson, fille de Bernard-François de Hegelson, écuyer, de Besançon; — le 5 février 1731, mariage de Nicolas-François Guillemin, écuyer, fils de Joseph Guillemin, écuyer, capitaine des chasses à Mirecourt, et de Claude-Catherine Marchand, son épouse, avec Charlotte de Berthelat, fille de Pierre de Berthelat de Neuville, écuyer, capitaine de cavalerie, pour le service de France; — le 6 août, mariage de Dominique Guillaume, écuyer, avocat à la Cour, avec Thérèse Dumat, fille de Pierre Dumat, receveur de S. A., à Mirecourt; — le 26 janvier 1735, mariage de François Duvissel de La Ferté, cornette au régiment Royal-Roussillon, fils de François Duvissel, écuyer, seigneur de La Ferté, et de Hélène de La Châtre, avec Jeanne-Claudinette Rollin, veuve de Claude-François Voiry, vivant avocat à la cour; — le 20 juin, mariage de Jean-François-Xavier de La Salle, écuyer, conseiller au bailliage de Vosges, fils de François de La Salle et d'Agnès Sauvage, son épouse, résidant à Épinal, avec Jeanne Vigneron, fille de Charles et de Claude-Gabriel Alba; témoins, Le Roy de Serocourt, et François Le Roy de Serocourt; — le 29 décembre, mariage de Jean-Baptiste Garrabeuf de La Combe, fils de Paul Garrabeuf de La Combe, et d'Anne Gérard, du diocèse de Limoges, avec Anne Parisot, veuve de Pierre Bourlier; — le 15 juillet 1737, mariage de François Duvissel de La Ferté, chevalier, seigneur de La Ferté Saint-Faust, veuf de Jeanne-Claudette Voiry, avec Anne-Basile Piconot, fille de Joseph Piconot et de Anna-Basile Maurice. — Dispositif de l'arrêt rendu par le Parlement de Nancy, le 3 avril 1783, qui ordonne qu'en marge des actes de baptêmes et mariages de la paroisse de Mirecourt, des 15 juillet 1737, 19 mai 1738, 5 mars et 30 mai 1739, il sera transcrit un autre arrêt, portant rectification des expressions d'Hunisselle, d'Uisselle, Devisselle, de Wissel, d'Unzelle, et qu'il y sera mis l'ancien nom de la famille d'UVissel; — le 13 février 1744, mariage de Charles Bovier de Vinay, garde du corps de S. M. le roi de France, dans la compagnie d'Harcourt, fils de François Bovier de Vinay, commissaire extraordinaire des guerres, à Sedan, et de Marguerite-Louise de Bellevaux, son épouse, avec Thérèse Alba, fille de Léopold Alba et de Basile Maurice, son épouse; — le 16 février 1745, mariage de Joseph Léonard de Mussey, chevalier, seigneur de Champonel, Choisy et Soulaucourt, conseiller du Roi, grand maître des Eaux-et-Forêts, fils de Joseph-Antoine de Mussey, vivant chevalier et seigneur desdits lieux, et d'Henriette-Élisabeth de Viard, de Neufchâteau, avec Anne-Élisabeth Ducoin, fille de noble Louis Ducoin, vivant capitaine des chasses de S. A., à Mirecourt, et de Jeanne-Élisabeth Leclerc; témoins : les sieurs de Roncourt et de Prautois; — le 7 juillet 1747, mariage de Hubert Perinet de Saint-Victor, lieutenant au régiment de La Marck (infanterie Allemande), fils de Hubert Périnet, conseiller à l'Hôtel-de-Ville de Châtel, et de Marie-Anne Didier, son épouse, avec Marie-Anne de Saint-Victor, fille de feu François-Amé, des Violettes de Saint-Victor, vivant capitaine aide-major au régiment de Chartres, et d'Anne-Élisabeth Gennetaire, son épouse; — le 11 février 1749, mariage de Dominique-Bernard Harmant, docteur de la faculté de Montpellier, médecin pensionné de la ville de Nancy, fils de Louis Harmand, docteur de la même faculté et médecin de S. A. R. Léopold, duc de Lorraine, et de Barbe-Dieudonné Hanus, son épouse, avec Marie-Françoise-Dorothée Laprevotte, fille de Jean-Nicolas Laprevotte, avocat à la cour et notaire apostolique, et de Catherine Laurent, son épouse; — le 19 août, mariage de Louis Alba, seigneur de Raon, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage de Vosges, chef de la

police de Mirecourt, fils de Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon et du fief de Villers, subdélégué du chancelier de Lorraine, et d'Anne Ducoin, son épouse, avec Marie-Marguerite Marchand, fille de Jean-Paul Marchand, conseiller au bailliage, et de Barbe Henriot, sa femme; — le 16 juin 1750, mariage de Pierre-François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, avocat au bailliage, fils de Jean-Claude Melon de La Grèze, écuyer, procureur du Roi, à Dompaire, et d'Anne-Marguerite Lavaulx, son épouse, avec Marguerite Collot, fille de Jean-François Collot, conseiller à l'Hôtel-de-Ville, et de Barbe Gérard, son épouse, en présence de François Collot, Pierre-Henry de Lavaux, seigneur de Ruxurieux; Léopold Valt, procureur du Roi au bailliage de Bruyères; François Dumat, avocat à la cour; François de Postel, chevalier, seigneur de Craincourt et de Martigny et de Martimprey; — le 22 mai 1753, mariage de Claude-Joseph Duhoux, chevalier, avocat, fils de Henry-Antoine Duhoux, chevalier, et de Marie-Thérèse d'Hennezel, de la paroisse de Darney, avec Barbe Didiot; — le 15 octobre 1755, mariage de Nicolas Henri de Feriet, chevalier, fils de Henri-Adam de Feriet, chevalier, ancien capitaine au service de France, et d'Anne-Henriette Malcuy, son épouse, avec Marie-Rose-Bexon Ducoin, fille de Jean-Bexon Ducoin, conseiller d'épée, et de Barbe-Catherine Leclerc, son épouse; — le 3 février 1756, mariage de Nicolas-René-Marguerite, sieur de Montfort, écuyer, bailli, gruyer et chef de police du marquisat d'Harouet, fils de Mathurion-Marguerite, sieur de Montfort, écuyer, ancien conseiller au bailliage de Nancy, et de Jeanne Saint-Mihiel, son épouse, avec Anne-Rose Alba, fille de noble Louis-Pierre Alba, seigneur de Raon et du fief de Villers, et d'Anne Ducoin, son épouse; — le 7 septembre, mariage de Hyacinthe de Curel de Touraille, écuyer, avocat à la cour, fils de Sébastien de Curel de Touraille, écuyer, avocat à la cour, et de Marie-Thérèse Aldat, son épouse, avec Marguerite-Élisabeth Gauché, fille de Nicolas Gauché, conseiller à l'Hôtel-de-Ville, et de Barbe-Catherine Laguerre, son épouse; — le 3 novembre, mariage de Jean-Baptiste-Paul de Ballivi, chevalier, seigneur de Valleroy et autres lieux, officier au service de France, fils de Charles de Baillivi, chevalier, seigneur de Valleroy et autres lieux, lieutenant-colonel pour le service de France, et de Marguerite Vincey, son épouse, demeurant à Raucourt, avec Marie-Catherine de Vernet, fille de Marc-François de Vernet, écuyer, et de Marie Locquar, son épouse; — le 7 janvier 1759, mariage de Nicolas-François de Hennequin, comte de Curel et des Frenelles, fils de Nicolas-François de Hennequin, chevalier, comte de Curel et des Frenelles, conseiller ordinaire de S. A. R., premier chambellan, grand louvetier, et de Catherine-Élisabeth de Roncour, avec Marie-Charlotte-Bexon Ducoin, fille de Jean-Bexon Ducoin, écuyer, conseiller d'épée au bailliage, et de Barbe-Catherine Leclerc, son épouse; — le 10 septembre 1764, mariage d'Antoine Mermet, maréchal-des-logis au régiment de Custine-Dragons, fils de Jean Mermet et de Marie Bourbon, son épouse, avec Anne-Françoise Landry, fille de Joseph Landry, conseiller en l'Hôtel-de-Ville, et de Dorothée de Heguelson, son épouse; — le 27 novembre, mariage d'Antoine-Henri de Bary, chevalier, fils de Jean-Joseph de Bary, avocat au Parlement de Paris, et de Julie-Henriette Adam Derville, son épouse, avec Marie-Anne Roc, fille de Patrice Raimond Roc et de Anne Charotte, son épouse; — le 3 décembre 1765, mariage de Ferdinand-Joseph de Sabinet, chevalier, lieutenant dans le régiment de Custine-Dragons, fils de Louis de Sabinet, ancien capitaine dans le régiment d'Aubigney, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne Petit, de la paroisse de Pontarlier, avec Marie-Geneviève Gohier, fille de Charles-Nicolas Gohier, avocat à Mirecourt, et d'Agathe Grandjean, son épouse; — le 5 juin 1770, mariage de Jean Suel, lieutenant de cavalerie, avec Marguerite Poirson, veuve de Jean-Nicolas Huict, vivant, receveur de la ville de Mirecourt; — le 28 mai 1771, mariage de Louis du Thyballier, chevalier, sous-lieutenant au régiment de Guienne-Infanterie, fils de Philippe-François de Thyballier, seigneur du fief de Dommarey, et de Jeanne-Philippe Stock, son épouse, avec Anne-Françoise Georges, fille de Henry Georges, docteur-médecin ordinaire du roi de Pologne et stipendié de la ville de Mirecourt, et de Françoise Gentil, son épouse; témoins : Nicolas-François de Hennequin, comte de Frenel, Alexis-Louis de Bresson, avocat au Parlement, Louis Gentil, avocat au Parlement, Léopold Pochard, avocat à la cour; — le 28 février 1775, mariage de Nicolas Lambert, avocat à la cour, fils de Nicolas-Blaise Lambert, aussi avocat, avec Marie de Bertinet de Souhaime, fille de Daniel de Bertinet de Souhaime, conseiller au bailliage de Vosges, et de Reine Gilet de Batscuy, son épouse; — le 13 mai 1777, mariage de Dieudonné-César Cœnillet, comte de Bey, officier au régiment de Jarnac-Dragons, fils de Jean-Baptiste-Hyacinthe Cœnillet, comte de Bey, seigneur de Ferrière et autres lieux, et de Suzanne, comtesse de Bourcier, son épouse, avec Anne-Germaine-Rosalie de Ballivy, fille de Jean-Joseph de Ballivy, vivant, seigneur de Méligny-le-Grand, et de Anne-Rosalie Le Roy, son épouse; témoins : Joseph-Mathieu-Philippe du Baraill, beau-frère du marié, Jean-Baptiste-Paul de Ballivy,

chevalier, tuteur de la mariée; Charles, comte de Bourcier, officier dans le régiment de la Reine-Cavalerie, cousin germain du marié; Nicolas-François de Finance, chevalier, ancien capitaine d'infanterie au régiment Royal-Lorraine, chevalier de Saint-Louis, oncle de la mariée, à cause de Marguerite de Ballivy, son épouse, et de Nicolas-François-Harmand Papigny, avocat au Parlement; — le 13 avril 1779, mariage de Sébastien-Marcel Du Parge de Bettoncourt, écuyer, avocat au Parlement, âgé de 27 ans, fils de Sébastien-Marcel du Parge, seigneur de Bettoncourt et autres lieux, conseiller en la Chambre des Comptes de Lorraine, et d'Agnès Falque, son épouse, avec Marie-Judith Foissay, douairière de Claude-Joseph d'Hennezel, vivant lieutenant-colonel, pour le service de LL. MM. II., pensionné de la reine de Hongrie et de Bohême; ce mariage a été célébré par François-Gabriel de Vernet, prêtre, chanoine et prévôt du chapitre de Poussay, cousin du marié, en présence de Joseph-Hyacinthe du Parge, chevalier, conseiller à la Cour des Comptes, frère du marié; Louis-Alexandre Alda du Lys, chevalier, capitaine au régiment Royal-Infanterie, au service de France, beau-frère du marié; Joseph-Ignace Foissey, avocat au Parlement, frère de la mariée; Charles-Maurice Grandjean, seigneur de Graux, avocat au Parlement, oncle de la mariée; Charles-Nicolas Gohier, avocat au Parlement, maire de Mirecourt, cousin de la mariée; — le 4 mai 1780, mariage de Théréze-François-Xavier Sanderet de Pesseux, officier au régiment de la Reine-Cavalerie, âgé de 26 ans, fils de Jean-Baptiste Sanderet, seigneur de Pesseux et de Valonne, conseiller en la Chambre des Comptes de Bourgogne, demeurant à Ornan (Franche-Comté), et d'Anne-Gabrielle Bailly, son épouse, avec Anne-Françoise Georget, âgée de 37 ans, fille de François Georget, vivant capitaine des chasses du Roi, à Mirecourt, et de Anne de Bertinet de Souhaime, son épouse, ensuite de la permission donnée par le comte de Roucy, colonel dudit régiment; en présence du père de l'époux, de la mère de la mariée; de Henri-François Bruno Sanderet, conseiller en Franche-Comté, frère de l'époux; Claude-François-Joseph Le Maillot, chevalier, seigneur de Pont-sur-Madon, conseiller en la Maîtrise de Darney, résidant en son château de Pont, cousin de l'époux; Claude-Marie-Joseph, vicomte d'Ortan, capitaine au même régiment, en garnison à Commercy; de Henri Georget, docteur en médecine, médecin du roi de Pologne, oncle de l'époux; Léopold-Henri de Bertinet, écuyer, chevalier de Saint-Louis, oncle de l'épouse, demeurant à Remiremont; Charles Estivant, avocat au Parlement. — « L'an mil sept cent quatre vingt deux, le 24 décembre, » après avoir cidevant publié au prône de la messe » paroissiale un ban de mariage entre Monsieur Nicolas-» François de Neufchâteau, docteur en droit, conseiller » du Roi, lieutenant général, civil et criminel, du Bail-» liage royal et siége présidial de Mirecourt; commis-» saire du conseil pour l'exécution des règlements con-» cernant le commerce des dentelles; associé des aca-» démies de Dijon, Marseille, Lyon, Nancy, etc.; » subdélégué de l'Intendance de Lorraine et Barrois, » au Département de Mirecourt, âgé de trente-deux ans, » fils du sieur Nicolas-François, receveur des fermes » du Roi au bureau de Vrécourt, et de défunte demoi-» selle Marguerite Gillet, veuf en premières noces de » dame Marguerite Magdelaine Henriette Dubus, de » cette ville, d'une part, et dame Marie-Françoise Pom-» mier, âgée de quarante deux ans et demi, fille de » défunt le sieur Jean-Baptiste Pommier, lorsqu'il vivait » négociant à Ville-sur-Illon, diocèse de Saint-Dié, et » de demoiselle Françoise Marchand, veuve en premières » noces de Monsieur Étienne Mathias Claude, lorsqu'il » vivait, conseiller du Roi, échevin de l'Hôtel-commun » de cette ville, aussi de la même ville, d'autre part, » sans qu'il se fût trouvé ni opposition ni déclaration » d'empêchement; je soussigné, curé de cette ville, vu » la dispense des deux autres bans et du temps prohibé » accordée par Monseigneur l'Évêque, comte de Toul, » sous le seing de Monsieur de Ventoux, vicaire général » du diocèse, en date du 15 du présent mois, ai reçu » leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné » la bénédiction nuptiale du consentement du père de » l'époux, de celui de la mère de l'épouse, et en pré-» sence de Messieurs Jean-Baptiste Pommier, conseiller » du Roi, assesseur civil et criminel au même bailliage » et siége présidial, Paul Dussart, greffier en chef civil » et criminel au même siége, Charles-Léopold Villot, » avocat au Parlement, exerçant audit siége, et Gabriel Mer-» sey, aussi avocat au Parlement, receveur des domaines et » bois au département de Darney, notaire royal au bailliage » de cette ville; tous y demeurant, qui ont signé avec » les époux. Mondit sieur Jean-Baptiste Pommier, ci-» dessus nommé, est le frère de l'épouse. Signé : François » de Neufchâteau, Jean-Baptiste Pommier, Villot, Mercey, » Dussart et Chevresson, curé. » — Le 14 octobre 1783, mariage de Nicolas-Gabriel Le Bègue de Girmont, ancien officier au service de S. M. I. et gentilhomme de la Cour de S. A. le duc régnant de Wurtemberg, âgé de 27 ans, fils d'Augustin Le Bègue, chevalier, seigneur de Girmont et autres lieux, et de Marie-Anne de Thomassin, avec Marie-Jeanne Claudel, âgée de 20 ans et demie; — le 25 novembre 1783, mariage de haut et puis-

sant seigneur, Scipion-François-Mathias, comte d'Alençon et de Vandeleville, chevalier, seigneur de Fécocourt, lieutenant-colonel au service d'Espagne, âgé de 29 ans, fils de Mathias, comte d'Alençon et de Vandeleville, chevalier, seigneur de Fécocourt et autres lieux, et de Françoise, comtesse de Grossoles, avec Marie-Rose-Marguerite de Briquenay, âgée de 20 ans, fille de noble Claude-Joseph de Briquenay, conseiller, avocat au bailliage et siége présidial de Mirecourt, et de Marguerite Michel, son épouse; témoins, Georges Annibal, comte d'Alençon, capitaine au régiment de Brabant, frère de l'époux; Pierre-Claude de Gérard, baron de Saint-Aman, capitaine de dragons, oncle utérin du marié, demeurant en son château de Clairey; François-Sigebert Henry, écuyer, seigneur de Roville-aux-Chênes, cousin-germain du marié, résidant à Rambervillers, et Claude-Léopold Pochard, cousin issu-germain de la mariée; — le 25 janvier 1785, mariage de Louis-François-Léopold Pochard, écuyer, âgé de 27 ans, fils de Claude-Léopold Pochard, écuyer, et de Marie-Anne Dumat, avec Marie-Thérèse Pierreson, âgée de 18 ans, fille de Ferry Pierreson et de Marie-Jeanne-Thérèse Maréchal, son épouse, résidant à Mirecourt; témoins, Pierre-François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, seigneur de Bainville-aux-Saules, grand-oncle du marié, à cause de Marguerite Collot, son épouse; Pierre-François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, cousin du marié; Claude-Joseph de Briquenay, avocat, cousin du marié; Hyacinthe de Curel, chevalier des anciens seigneurs de Curel, cousin de la mariée, à cause de Marguerite Gauché, son épouse; — le 31 mai 1785, mariage de Bernard Grandjean, né à Nancy, écuyer, avocat au Parlement, âgé de 26 ans, fils de Louis Grandjean, écuyer, seigneur de Bouzanville, et d'Anne-Barbe Baillot, son épouse, avec Marie-Anne-Thérèse Gohier, âgée de 27 ans, née à Mirecourt, fille de Charles-Nicolas Gohier, avocat au Parlement, maire de Mireçourt, et d'Agathe Grandjean, son épouse.

GG. 26. (Registre.) — In-folio, 1242 feuillets, papier.

1704-1789. — Actes de décès de la paroisse de Mirecourt. — Le 28 février 1705, décès de Philippe Cablé, âgé de 96 ans; — le 8 décembre, de Claude Guillemin, premier conseiller au bailliage, âgé de 90 ans; — le 29 mars 1707, de François-Nicolas de Germiny, docteur en théologie, âgé de 82 ans, curé de Mirecourt depuis 38 ans; il fut inhumé près du grand autel de l'église paroissiale, en présence de toute la magistrature et de la bourgeoisie de la ville; — le 25 décembre, de Marguerite-Françoise Millot, âgée de 87 ans; — le 25 janvier 1708, de Marguerite Marchal, âgée de 80 ans; — le 2 août 1740, de François-Louis Payen, docteur en théologie, âgé de 36 ans; il a été enterré au chœur de l'église : — le 8 février 1711, Dominique Maurice, âgé de 16 ans, fils de Charles Maurice, avocat, fut trouvé mort sous les ruines d'une maison qui avait été incendiée à Poussay; — le 27 du même mois, décès de Dominique Parisot, âgé de 86 ans; — le 18 janvier 1714, décès de Marguerite de Goury, âgée de 60 ans, veuve de Herné Le Roy, chevalier de Saint-Louis; — le 24 mai 1725, décès de Joseph Alba, âgé de 4 ans, fils de Pierre-Louis Alba, seigneur de Raon, lieutenant particulier au bailliage de Vosges, et de Anne Ducoin, son épouse; — le 2 août 1728, mort de Charles Nacquard, médecin de la ville, âgé de 80 ans; — le 5 mars 1739, décès de Nicolas-Joseph d'Uvissel de La Ferté, fils de François d'Uvissel de La Ferté et de Anne-Bazile Piconot, son épouse; — le 4 août 1752, mort de Marie-Marguerite Marchand, âgée de 28 ans, épouse de noble Louis Alba, seigneur de Raon; — le 28 janvier 1756, décès de Claude-Hyacinthe Duparge, écuyer, conseiller au bailliage, âgé de 78 ans. — En 1757, il y a eu 139 décès. — Le 20 septembre 1759, décès d'Anne Vigneron, âgée de 67 ans, douairière de Georges-François Le Roi, chevalier, baron de Sérocourt; — le 16 août 1761, mort d'Anne-Marguerite Le Bègue de Girmont, fille d'Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont, et de Marie-Anne Thomassin, son épouse; — le 18 juin 1764, mort de Marc-François de Vernet, écuyer, conseiller au bailliage de Vosges et prévôt de Mirecourt; — le 20 avril 1767, mort de Charlotte-Élisabeth-Louise de Mussei, âgée de 8 ans, fille de Joseph-Léonard de Mussei, seigneur de Forcelles, Saint-Gorgon et autres lieux, et d'Anne-Élisabeth Ducoin, son épouse; le 25 juillet de la même année, mort de Jean-François Gouvenot, âgé de 55 ans, curé de Mirecourt pendant 25 ans; il est enterré dans l'église paroissiale, au chœur, du côté de l'épître; — le 11 janvier, mort de Gabriel de Berthinet de Souhaime, écuyer, ancien officier au service de France; — le 8 février de la même année, mort de Nicolas-François Bourgeois, curé de Ravenel, à l'âge de 55 ans; — le 29 avril 1774, mort de Jean-Nicolas Laprevotte, âgé de 85 ans, doyen des avocats du bailliage; — le 26 juin 1775, mort de la veuve de Jean-Nicolas Laprevotte; elle est enterrée dans l'église des RR. PP. Capucins; — le 15 février 1776, mort de noble Louis de Briquenay, conseiller au bailliage, âgé de 70 ans; — le 20 mai de la même année, mort de Jean-Baptiste Jeandel, âgé de 65 ans, avocat au bailliage, seigneur des fiefs de Biécourt et de

Saint-Prancher; — le 15 mars 1780, mort d'Anne Barbe, baronne de Jostd, douairière de Pierre-Charles de Bouchard, chevalier; — le 26 juin, mort de Marguerite, comtesse de Mitry; — le 21 novembre, mort de Charles-Joseph Grosmand, conseiller du Roi, époux de Thérèze Poulain-Grandprey; — le 22, mort de Julienne Clément, épouse de noble Charles-François Despinette, écuyer; — le 2 décembre, mort d'Ignace Foissey, conseiller du Roi, âgé de 75 ans; il fut enterré au cimetière en présence de Joseph-Ignace Foissey, avocat au Parlement, son fils, Sébastien-Marcel du Parge de Bettoncourt, avocat, son gendre, et Grandjean, aussi avocat et échevin de l'Hôtel-de-Ville; — le 25 juin 1781, mort de Joseph Baudot, écuyer, ancien capitaine de grenadiers au régiment Royal-Lorraine, chevalier de St-Louis; il est enterré en présence de Louis-Gabriel de Guilhermy, écuyer, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis; Hyacinthe de Curel, chevalier, et Claude, Chevalier, prêtres; — le 17 août, mort d'Anne-Marguerite Nacquard, épouse d'Augustin Le Bègue, écuyer, seigneur de Girmont et autres lieux, lieutenant particulier au bailliage de Vosges; — le 19 août 1783, mort de Henri Georgel, âgé de 67 ans, docteur en médecine, médecin ordinaire du Roi de Pologne et stipendié de la ville de Mirecourt; il fut enterré au cimetière, en présence de Louis de Thibaillier, seigneur de Dommarie, d'Eulmont, etc., ancien officier au régiment de Guyenne, son gendre, et de Henri-Louis Bresson, écuyer, son neveu; — le 20 mars 1784, mort de Marie-Anne Dumat, âgée de 45 ans, épouse de Claude-Léopold Pochard, écuyer; elle fut enterrée en présence de Louis-François-Léopold Pochard, écuyer, son fils, de Claude-Joseph Briquenay, avocat du Roi, son cousin-germain, et de Pierre-François-Fourrier Melon de La Grèze, écuyer, son cousin-germain, à cause de Marguerite Collot, sa mère; — le 17 novembre, mort de Charles Vosgien, âgé de 70 ans, conseiller honoraire de l'Hôtel-de-Ville, veuf de Marie-Françoise de Trompette; il fut enterré en présence de Charles-Louis Vosgien, avocat au Parlement, son fils, et de Maurice Grandjean, ancien officier des chasses du Roi, avocat, son beau-frère, à cause de Alexis-Charlotte de Trompette, son épouse; — le 25 octobre 1785, mort de Françoise Richard, veuve de messire Basle d'Hennezel, chevalier, ancien procureur du Roi au bailliage de Mirecourt; — le 2 novembre 1786, mort de Jean-Nicolas Froment, âgé de 47 ans, conseiller du Roi, receveur particulier des finances, époux de Marie-Françoise Dély; — le 13 octobre 1787, mort de Marguerite Collot, âgée de 59 ans, épouse de Pierre-François-Joseph Melon de La Grèze, originaire de Dompaire, écuyer, seigneur de Bainville-aux-Saules, résidant à Mirecourt; elle fut enterrée en présence de son mari et de Pierre-François-Fourrier Melon de La Grèze, écuyer, son fils; — le 24 octobre, mort de Charles-Emmanuel, comte de Marmier, âgé de 95 ans, né au château de Seveux, en Franche-Comté, résidant à Mirecourt, chevalier de Saint-Louis, fils de François, comte de Marmier, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons au régiment de Grammont, mort à Avranville, en Champagne, et d'Anne Noriot, son épouse, décédée à Gray; — le 25 novembre, mort d'Étienne Dély, âgé de 86 ans, né à Lavaux, en Franche-Comté, échevin de l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, veuf de Marguerite-Thérèse Thomas; — le 14 février 1788, mort de Léopold de Bertrand, âgé de 68 ans, écuyer, filleul de Léopold Ier, Duc de Lorraine, époux d'Élisabeth Jacquot; — le 10 juillet, mort de Pierre-Joseph Papigny, âgé de 74 ans, avocat au Parlement, veuf de Catherine Drouville; il fut enterré en présence de Thomas-Jean-Pierre Papigny, avocat, son fils, de Nicolas-Thomas Papigny, procureur, son neveu, et de Jean-François Papigny, notaire, son cousin; — le 1er septembre, mort de Basle d'Hennezel, chevalier, ancien procureur du grand bailliage de Vosges, directeur de l'hôpital, âgé de 91 ans, né à Dombasle (Vosges), veuf de Françoise Vichard, née et décédée à Mirecourt; il fut enterré en présence de Léopold d'Hennezel, chevalier, seigneur de Gemmelaincourt, y demeurant, son neveu, à cause de Jeanne-Catherine-Claire d'Hennezel, son épouse; — le 13 octobre, mort de Claude-Léopold de Pochard, écuyer, âgé de 58 ans, veuf de Marie-Anne Dumat; il fut enterré en présence de Louis-François-Léopold de Pochard, écuyer, Joseph-Prosper de Pochard, officier, ses fils, et de Pierre-François-Joseph Melon de La Grèze, écuyer, seigneur de Bainville et autres lieux; — le 2 août 1789, mort de messire Jean-Louis, marquis de Beffroy, âgé de 62 ans, né à Germont, en Champagne, ancien capitaine au régiment de Ségur, lieutenant de Roi à Mirecourt, veuf de Charlotte Deprevot, originaire de Bourdenotte, en Languedoc, diocèse de Toulouse, décédée à Saint-Dizier.

HH. 1. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1556-1780. — Bouchers. — Lettres-patentes données le 1er mai 1557, par Nicolas de Lorraine, administrateur du duché, par lesquelles il confirme de nouveau l'ancienne compagnie des bouchers, établie à Mirecourt depuis un temps immémorial, et donne le règlement suivant : que tous les ans, au jour de la Saint-Barthélemy, les compagnons

bouchers se réuniront : pour nommer un maître ; pour les droits à payer en entrant dans cette compagnie ; pour les bêtes sujettes à une visite avant de les tuer ; défense de tuer des bêtes ailleurs qu'à la tuerie ; défense aux bouchers de tuer ni débiter aucune viande, les jours de Pâques, de Pentecôte, du Saint-Sacrement, de la Toussaint, de Noël et de la Purification, sous peine de 60 sous d'amende, etc. — Projet d'articles pour un règlement proposés au duc de Lorraine par les bouchers de Mirecourt. — Requête présentée par les mêmes bouchers, le 24 novembre 1556, au comte de Vaudémont, dans le but de faire agréer les articles proposés par le projet d'articles ci-dessus. — Réponse contradictoire de la ville, tendante à ce que lesdits bouchers soient déboutés de leur demande, et qu'il soit ordonné que les libertés anciennes soient conservées aux habitants ; — réplique des bouchers ; — requête adressée par les bourgeois de Mirecourt, au comte de Vaudémont qui, par son ordonnance du 23 juin 1557, explique les chartes des bouchers et permet aux habitants de vendre les dépouilles des porcs qu'ils tuent pour la consommation de leurs maisons. — Requête présentée au bailliage de Vosges par les bouchers, dans le but d'obtenir un règlement ; réponse des maire et bourgeois de la ville, du 23 février 1586, dans laquelle ils persistent à demander l'exécution des ordonnances et règlements anciens. — Lettres : du 10 février 1599, explicative du droit des bouchers ; — du 12 février 1609, adressée au lieutenant-général de Vosges, par Nicolas Georges, cordonnier à Mirecourt, contre Nicolas Vernier, boucher de la même ville, qui avait fait saisir deux bandes de lard vendues par ledit Georges à un nommé Mangeot ; acte de cause et sentence qui accorde main-levée audit Georges ; ordonnance du lieutenant-général sur la requête dudit Georges, pour faire rendre les deux bandes de lard. — Réponse du maire et du conseil à une nouvelle requête présentée au prince, par les bouchers, toujours au sujet du même procès ; réponse du lieutenant-général au même sujet ; moyen de défense des bouchers ; inventaire des pièces. — Permission aux bouchers forains de venir vendre de la viande en la ville de Mirecourt. — Règlement et taxe de la viande.

HH. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1557-1781. — Ordonnance de S. A. du 14 novembre 1628, par laquelle il est enjoint aux compagnons boulangers de la ville de Nancy, de vendre et distribuer leurs pains aux poids et prix fixés. — Arrêt du conseil royal des finances, du 22 avril 1752, au sujet du droit de châtrerie ; fixation du salaire des maîtres châtreurs. — Acensement des tanneries de la ville de Mirecourt, le 9 juin 1557, aux profits des tanneurs de ladite ville, par Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, tuteur du duc de Lorraine. — Institution de la confrérie des compagnons cordonniers, par François, comte de Vaudémont et lieutenant-général du duché de Lorraine, en date du 3 juillet 1595 ; — nouveau règlement pour les compagnons cordonniers, fait le 19 janvier 1756, par Stanislas, duc de Lorraine. — Abuttement d'Étienne Cottet, marchand de dentelles, pour résider à Mirecourt, moyennant une redevance de 28 francs par année, payable, moitié à Noël et l'autre moitié à la Saint-Jean, à partir de l'année 1703. — Requête adressée à l'intendant de Lorraine, par les menuisiers de la ville de Mirecourt, dans le but d'obtenir une confrérie à part pour leur industrie, et disant à l'appui que cette confrérie existait autrefois pour les menuisiers des villes de Nancy, Charmes et Mirecourt, en vertu de chartes qui leur furent accordées par Raoul, duc de Lorraine, en 1341 ; ils ajoutent aussi un projet de règlement. — Procuration donnée le 22 avril 1620, par les mayeurs et la ville de Mirecourt, aux merciers de la même ville, pour comparaître devant les députés des aides généraux, à l'occasion des 6 deniers par franc imposés sur les marchandises. — Observations de la communauté des potiers, épingliers, chaudronniers et autres ouvriers en cuivre. — Délibération des luthiers de la ville, plainte et doléance des officiers de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Mirecourt, et de toutes les corporations formant le Tiers-État de ladite ville. — Brevets ou lettres de privilége de barbier, perruquier, baigneurs et étuvistes, accordés à Nicolas Aubry, Nicolas Bourlier, Claude-Dominique Gautier, Michel Collin, Jacob Humbert, Jean Hilaire, Jean-Baptiste Viriot, Laurent Cablant, François Villemin, Pierre Géry, Charles Marchand, Léopold Bertrand, François Humbert, Charles Aigreli. — Édit de S. A. R., du 24 juillet 1710, portant que la profession de barbier-perruquier est établie en maîtrise. Statuts pour toutes les communautés de barbiers-perruquiers, baigneurs et étuvistes du royaume. — Arrêt du conseil royal des finances et commerce, du 24 mars 1764, portant règlement pour les salpêtriers. — Différend entre les compagnons drapiers de Mirecourt et ceux de Mattaincourt et Hymont, au sujet du règlement. — Mémoire représentant tous les corps de métiers et le commerce de la ville de Mirecourt et des villages voisins, dans lequel on trouve : que le corps des marchands fut établi en jurande par lettres-patentes de Charles, duc de Lorraine, le 6 juin 1564 confirmant celles données précédemment par le duc Raoul ; — que le corps des drapiers de Mirecourt, Mattaincourt

et Poussay fut érigé en jurandes, par lettres-patentes du duc Antoine, du 20 janvier 1543; — que le corps des tailleurs le fut en vertu des lettres-patentes de Charles V, en date du 11 octobre 1661; — que les perruquiers-barbiers, baigneurs et étuvistes furent créés en maîtrise, par un édit de la Cour de Lorraine, du 24 juillet 1710; — que les boulangers et pâtissiers furent érigés en compagnies par lettres-patentes du 8 février 1582; — que les maréchaux, serruriers et couteliers, furent érigés par lettres-patentes du 31 mars 1606; — que les luthiers de Mirecourt et de Mattaincourt furent érigés en jurande, en vertu d'une charte du 15 mai 1732; — que les chapeliers le furent le 17 janvier 1724, et homologué par le bailliage de Vosges, le 2 mai de la même année; — que les maçons, menuisiers, charpentiers, couvreurs, tonneliers, charrons, tailleurs de pierre et paveurs de Mirecourt faisaient partie de la confrérie de Saint-Georges de Nancy. — Les tanneurs et corroyeurs de Mirecourt n'avaient point de charte particulière pour eux, mais ils étaient soumis au même règlement que ceux de Nancy et de Saint-Nicolas qui remontait au 5 novembre 1621. — Les cordonniers de Mirecourt furent érigés en jurande par lettres-patentes du 31 juillet 1595; — les bouchers furent établis en jurande par lettres-patentes du 1er mai 1557; — les tisseurs furent établis en maîtrise par acte homologué au bailliage de Vosges, le 22 mai 1731; — les orfèvres étaient érigés en maîtrise, mais ils dépendaient immédiatement de la Chambre des Comptes en raison de leur art et y prêtaient serment selon les ordonnances. — Les imprimeurs, cardiers, teinturiers, selliers, bourreliers, tapissiers, chamoiseurs, charcutiers, chandeliers, vitriers, aubergistes et taverniers étaient sans jurande et ne formaient aucun corps ni maîtrise; ils étaient seulement sous la surveillance de la police. — État de ceux qui exercent des professions et métiers qui ne sont point érigés en jurande, dans les villes et bourgs de la subdélégation de Mirecourt, en 1768. — Apposition de scellés sur les meubles et archives de tous les corps de métiers de la ville de Mirecourt, le 30 septembre 1776, par Georges-François-Ignace Claudel, subdélégué à Mirecourt, ensuite de l'arrêt du conseil, du 1er septembre de la même année, pour parvenir à la liquidation des dettes des corps et communautés de commerce dans les duchés de Lorraine et du Barrois. — Inventaire des titres de ces communautés, dressé par le même subdélégué, le 15 octobre 1776. — Arrêts du conseil royal des finances et commerce : du 15 mai 1752, qui ordonne l'établissement d'une bourse, la construction de bâtiments pour la juridiction consulaire de Nancy; — du 6 juillet 1767, portant règlement pour les brevets ou lettres de priviléges, créés pour chaque art ou métiers, avec les priviléges et franchises qui y sont attachés; — du 7 juillet de la même année, qui ordonne la réception dans lesdits arts et métiers des fils de maîtres; — du 13 juin 1774, concernant la reddition des comptes des communautés et maîtrises. — Déclaration du Roi, donnée à Versailles, le 4 juillet 1775, portant défense à toutes les communautés d'arts et métiers du royaume, d'intenter aucune action ni procès, ni faire aucune députation, sans le consentement de la communauté. — Édit du Roi, donné à Versailles, au mois de février 1776, régistré au Parlement le 6 mai de la même année, portant suppression des jurandes et des communautés de commerce et des arts et métiers; éclaircissements donnés sur ces jurandes. — Arrêts du Conseil d'État du Roi, du 20 avril 1776, qui commet les intendants, pour faire, chacun dans leur Généralité, la liquidation des dettes des corps et communautés d'arts et métiers, ordonnée par l'article 23 de l'édit de février de la même année; du 1er septembre de la même année, relative à la liquidation et au remboursement des dettes des corps et communautés de commerce, dans les Généralités du Languedoc, du Roussillon, ainsi que dans les duchés de Lorraine et de Bar. — Lettres-patentes données à Versailles, le 1er décembre 1777, pour l'élection des garde-jurés des marchands et fabricants, dans les villes et lieux du ressort du Parlement de Paris où il est d'usage d'en nommer. — Déclaration du Roi, du 30 janvier 1778, qui étend aux communautés d'arts et métiers du ressort du Parlement de Paris, créé par l'édit d'avril 1777, les dispositions de la déclaration du 18 août suivant, au sujet des veuves de maîtres dans les corps et communautés d'arts et métiers de Paris. — Arrêts du Conseil d'État du Roi : du 2 septembre 1779, qui commet le sieur Bertin, trésorier des revenus casuels, pour faire le recouvrement de la recette des maîtrises dans le ressort du Parlement de Nancy; — du 29 septembre de la même année, qui nomme des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes des communautés du ressort du Parlement de Nancy; — du 13 décembre suivant, qui proroge jusqu'au 1er juillet 1780 les délais fixés par l'édit de mai 1779, concernant les communautés d'arts et métiers des villes du ressort du Parlement de Nancy. — Règlement fait le 19 octobre 1781, pour la nomination des syndics des communautés.

HH. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1456-1772. — Charte donnée le 13 février 1450, par Jean, fils du roi de Jérusalem, duc de Lorraine, par laquelle

Warry Des Pilliers, demeurant à Mirecourt, est autorisé à construire une grange et maison, au Joly, pour y mettre un laboureur et y établir des troupeaux à part, moyennant un cens annuel de 3 livres de cire payable entre les mains du célerier de Mirecourt; — autre charte donnée par le même, le 1er octobre 1466, par laquelle ledit Warry Des Pilliers, lieutenant du bailli de Vosges, est autorisé à construire une nouvelle grange au Joly, avec exemption d'impôt pour le laboureur qui résidera dans cette grange, ainsi que dans l'autre qui a été construite en vertu de la charte de 1450. Il est aussi autorisé à laisser subsister et à continuer les travaux qu'il avait commencés pour fortifier cette ferme, lesquels consistaient en une tour, quatre tournelles, des barbacannes et des fossés. — Sentence rendue le 4 janvier 1561, par Dominique de Champenois, de Neuflotte, capitaine de Valdefanges, et Louis de La Mothe, conseiller et maître des requêtes au bailliage de Vosges, par laquelle les habitants de Mirecourt sont condamnés à rendre le troupeau d'Adam et Nicolas Des Pilliers, seigneurs du Joly, qu'ils avaient gagé sur le territoire de Mirecourt, prétendant que lesdits seigneurs du Joly n'avaient pas droit de troupeau à part dans l'étendue du finage. — Charte donnée le 22 novembre 1516, par Antoine, duc de Lorraine, par laquelle il institue une nouvelle foire à Mirecourt, le jour de Sainte-Lucie, c'est-à-dire entre les deux qui existaient déjà, le lendemain de la Nativité de Notre-Dame et le lendemain des Bures, afin de procurer aux bourgeois de Mirecourt les moyens d'écouler leurs marchandises. — Lettres-patentes du 9 janvier 1556, données par Nicolas de Lorraine, administrateur du duché de Lorraine, dans lesquelles il est rapporté qu'autrefois les bourgeois de la ville de Mirecourt avaient obtenu le tiers des deniers de l'impôt appelé entanneux, pour être employé à l'entretien des tours, portes et murailles de la ville; que cette charte n'existe plus dans les archives, attendu qu'elles furent brûlées pendant les guerres de Bourgogne. Par ces lettres, les habitants de Mirecourt sont conservés dans le droit de lever le tiers des revenus de l'entanneux pour l'employer aux fortifications de la ville. — Lettres-patentes de Charles III, duc de Lorraine, portant règlement pour le passage des hauts conduits de Salin-l'Étape. — Déclaration de Léopold, duc de Lorraine, du 28 février 1727, concernant les octrois. — Arrêt du Conseil royal des finances, du 8 mai 1738, au sujet de la gestion des biens des communautés. — Ordonnances de police de la ville de Mirecourt, du 12 août 1746, au sujet de la maladie des bestiaux; — du 10 août 1748, au sujet des imaux non ajustés dont se servaient plusieurs bourgeois de la ville. — Lettres de M. de La Galaizière, intendant de Lorraine, des années 1750 et 1751, au sujet des délits commis dans les bois des communautés. — Ordonnance du même intendant, du 19 juin 1753, concernant les regains, ensuite de la sécheresse extraordinaire des mois de mai et de juin. — Arrêts du Conseil royal des finances et commerce, des 10 mars 1753 et 9 février 1754, au sujet des droits de jauge. — Permission accordée, le 12 décembre 1763, au sieur Lanvers, distillateur, de fabriquer les eaux-de-vie des bourgeois de Mirecourt. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, du 5 mars 1773, concernant l'ajustage des poids, balances et mesures. — Requête adressée en 1766, par les habitants de Mirecourt, à l'intendant de Lorraine, exposant que le maître des basses-œuvres enterrait les bêtes mortes dans un terrain situé près du cimetière de la ville, qu'il arrivait parfois que le clergé et les convois funèbres se rencontraient en concurrence avec le maître des basses-œuvres, conduisant une voiture chargée d'animaux morts, et qu'il fallait alors marcher en compagnie ou lui céder le pas; ils demandent qu'un autre terrain soit désigné pour y enterrer les bêtes mortes. — Demande pour avoir, deux fois par semaine, les lettres de la poste. — Défense du 5 octobre 1618, à tous les propriétaires et cossons des campagnes, de vendre aucun poisson, gibier, œufs, volaille et autres denrées aux hôteliers, aubergistes et taverniers, avant de les avoir préalablement exposés en vente sur le marché; — défense aussi à tous les hôteliers, cabaretiers, rôtisseurs et taverniers d'acheter ou faire acheter sur le marché avant huit heures du matin. Il est aussi défendu de porter des armes pendant la nuit, sous peine d'emprisonnement. — Règlement du 24 mars 1628, portant fixation du prix du vin à Mirecourt, et défense de le vendre plus cher, sous peine d'amende. — Ordre du Roi, du 15 février 1738, aux conseillers de l'Hôtel-de-Ville, au sujet de la taxe du vin. — Défense du 13 septembre 1741, à toutes personnes de Mirecourt, de vendre le pot de vin plus de 22 gros, sous peine de 20 francs d'amende. — État des hôteliers, aubergistes, cabaretiers, taverniers et vendant vin, dans les villes, bourgs et villages de la subdélégation de Mirecourt, en 1768.

HH. 4. (Cahiers.) — In-folio, 338 feuillets, papier.

1678-1789. — Hallage. En 1682, le resal de blé vaut 6 francs; en 1687, 8 francs; en 1688, 5 francs; en 1690, 19 francs; en 1691, 21 francs; en 1692, 25 francs; en 1793, 38 francs; en 1694, 64 francs;

au mois de décembre il ne vaut plus que 17 francs; en 1695, 7 francs; en 1696, 6 francs; en 1697, 11 francs; au mois de mars 1698, 13 francs, et au mois de décembre de la même année, 50 francs; au mois de décembre 1699, 20 francs; en 1700, 10 francs; en 1701, 18 francs; 1702, 14 francs; 1703, 18 francs; 1704, 17 francs; 1705, 21 francs; 1706, 16 francs; 1707, 9 francs; 1708, de 8 à 24 francs; 1709, au mois d'avril, 28 francs, et au mois de novembre, 44 francs; 1710, au mois de janvier, 39 francs, et au mois d'octobre, 14 francs; 1711, 18 francs; 1712, 23 francs; 1713, 48 francs; 1714, 56 francs; 1715, 24 francs; 1716, 18 francs; 1717, 17 francs; 1718, 14 francs; 1719, 24 francs; 1720, 30 francs; 1721, 34 francs; 1722, 10 francs; 1723, 23 francs; 1724, 37 francs; 1725, 43 francs; 1726, 37 francs; 1727, 38 francs; 1728, 24 francs; 1729, 20 francs; 1730, 26 francs; 1731, 35 francs; 1732, 33 francs; 1733, 28 francs; 1734, 30 francs; 1735, 36 francs; 1736, 35 francs; 1737, 32 francs; 1738, 10 livres; 1739, 12 livres; 1740, 13 livres; 1741, 21 livres; 1742, 19 livres; 1743, 13 livres; 1744, 12 livres; 1745, 11 livres; 1746, 16 livres; 1747, 20 livres; 1748, 20 livres; 1749, 33 livres; 1750, 16 livres; 1751, 12 livres; 1752, 15 livres; 1753, 22 livres; 1754, 22 livres; 1755, 16 livres; 1756, 9 livres; 1757, 13 livres; 1763, 15 livres; 1764, 12 livres; 1765, 13 livres; 1766, 15 livres; 1767, 17 livres; 1768, 18 livres; 1769, 19 livres; 1770, 36 livres; 1775, 30 livres; 1776, 17 livres; 1777, 15 livres; 1778, 16 livres; 1779, 23 livres; 1780, 22 livres; 1781, 16 livres; 1782, 22 livres; 1783, 20 livres; 1784, 21 livres; 1785, 23 livres; 1786, 14 livres; 1787, 23 livres; 1788, 24 livres, et 1789, 31 livres.

II. 1. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1775-1781. — Taxe du pain : en 1775, il vaut 2 sous (1) 6 deniers; la viande de bœuf, 6 sous la livre. — Ordre de faire enfermer tous les chiens pendant quarante jours. — Condamnation à 20 francs d'amende de la fille de la femme Commercy, de Mirecourt, pour avoir insulté en plein jour la fille Denisot. — Reconnaissance des anticipations faites sur le chemin du Guet. — Le 10 août 1776, le pain blanc vaut 1 sou 9 deniers, le bis, 1 sou 3 deniers; la livre de bon bœuf, 4 sous 9 deniers. — Locations : de la ferme de l'entrée et du débit des vins, de la tuerie, de la mouture des grains. — Ordonnances : contre les rôdeurs de nuit, les alignements; pour la sonnerie afin de ménager les cloches. — Règlement des droits à payer aux sacristains et aux sonneurs, pour les enterrements; obligations du sacristain, des sonneurs et du fossoyeur. — Rangs pour chaque corps, à la procession; les enfants de l'hôpital ouvriront la marche et suivront la bannière de la ville, les filles les premières, les garçons ensuite; les sœurs de charité; les congrégations; les chapeliers, avec leur bannière; les tisseurs, les tailleurs, les couteliers, ferblantiers, taillandiers, maréchaux et serruriers, avec leur bannière; les cordonniers, les boulangers, les bouchers, les drapiers, les maçons, charpentiers, couvreurs, paveurs, menuisiers, tonneliers, charrons et tourneurs avec leur bannière; les corps religieux et le clergé. Les personnes qui suivront le Saint-Sacrement observeront l'ancienne coutume. — Le 22 juillet 1778, la chambre de police fait défense de faucher les prés qui sont voisins des cantons de blés, sous peine de 50 francs d'amende contre chaque faucheur. — Délibération et devis des réparations à faire aux boucheries, au canal du moulin, au cimetière et aux croisées du bâtiment du bailliage. — Délibération pour l'établissement de lavoir et de fontaine, pour la construction desquelles le Roi ordonne à son receveur de payer une somme de 6,280 livres. — Délibération du 31 août 1778, par laquelle il est ordonné : aux fermiers des troupeaux de se conformer au règlement pour la vaine pâture; qu'une portion de la prairie sera mise en réserve pour les bêtes de travail, pendant les semailles; de faire un extrait de tous les titres et papiers déposés à l'Hôtel-de-Ville et d'en dresser un inventaire; de faire une reconnaissance judiciaire de toutes les anticipations sur les terrains communaux. — Ordonnance de police du 21 septembre 1778, concernant le marché aux bois, afin de prévenir la chèreté. — Suppression du chasse-pauvre et réunion de son emploi à celui de suisse, lequel fera les fonctions de sergent de ville. — Bans des vendanges. — Requête adressée par la ville de Mirecourt, le 20 octobre 1778, à l'intendant de Lorraine, par laquelle on fait connaître la misère et l'oppression des habitants qui succombent sous le poids des impositions de toute nature que l'on perçoit sur eux; ces habitants espéraient qu'après le départ du régiment de Conflans, ils n'auraient plus de troupes à loger et à entretenir, au moins pendant quelque temps, mais, au contraire, ils sont avertis que le régiment de cavalerie de la Reine doit le remplacer. Les murmures se font entendre par toutes les personnes qui se prétendent exemptes de logement, conformément à l'article 57, titre 5, de l'ordonnance de 1768; parmi les personnes qui

(1) Ce registre, qui devrait être placé série BB, n'ayant été retrouvé qu'après l'impression de cette série, a dû être analysé ici. Voir dans la série des comptes BB 28 et 29.

prétendent jouir de l'exemption, on trouve : les sieurs Georges et Courcier, médecins stipendiés ; Mougenot, lieutenant, et Bussière, greffier du premier chirurgien du Roi ; Viriot, lieutenant, et Humbert, greffier de la communauté des perruquiers de Mirecourt ; Pierrard, chirurgien stipendié ; Lenoir, commis à la distribution des lettres ; Jean-Claude, Claude, luthier et facteur de la poste ; Joseph Herlet, luthier et messager des lettres de Mirecourt à Charmes ; Thiriet, avocat et rapporteur du point d'honneur (cet office fut créé en France dans chaque bailliage par les édits de mars 1693, octobre 1702 et 1704, et novembre 1707 ; en Lorraine, il ne le fut qu'en 1774) ; le sieur Dussard, greffier du bailliage ; Papigny, avocat, notaire, procureur et garde-nottes ; Gaillard, avocat, notaire, receveur de l'hôpital et secrétaire du bailli ; Aubry, avocat et receveur des consignations par commission ; Gautier, procureur et commissaire aux saisies réelles par commission ; les conseillers du bailliage, etc. — Règlement du 26 octobre 1778, concernant le service des sergents de ville. — Requête adressée au Roi, tendant à obtenir l'autorisation d'acheter la maison de Jean-Claude Maire, pour augmenter les écuries qui étaient devenues insuffisantes pour loger les chevaux en quartier à Mirecourt. — Inondation du 24 au 25 octobre 1778, qui a enlevé le Pont-Qui-Tremble ; les dommages sont évalués à une somme de 6 à 7,000 livres. — Nomination du sieur Marchand, comme chirurgien-accoucheur. — Réponse du conseil de la ville de Mirecourt à une requête présentée par le marquis de Beffroy, lieutenant de Roi à Mirecourt, qui, en cette qualité, demandait un logement au château, et la remise des droits d'octrois sur les vins et autres denrées de sa provision. Le conseil répond : qu'il est tout étonné de cette réclamation, vu que ledit marquis est lieutenant de Roi à Mirecourt depuis le 3 octobre 1766, c'est-à-dire depuis 13 ans, et que d'ailleurs il devrait savoir que les officiers municipaux ne peuvent ni ne doivent lui accorder l'objet de sa demande ; le conseil ajoute : qu'il est vrai qu'il y avait autrefois un bâtiment qu'on appelait le château et qui appartenait aux ducs de Lorraine ; mais que ce château fut démoli pendant les guerres du XVIIe siècle ; qu'à l'égard du prétendu château bâti par Charles IV, dans lequel le sieur de Beffroy demande un logement, on lui fait remarquer que cette maison était construite bien antérieurement au règne de Charles IV ; qu'une partie avait toujours servi à rendre la justice et que le devant était encore employé à tenir les audiences du bailliage, le reste servait de chambre au conseil, au parquet, au greffe ; que la partie postérieure de ce bâtiment fut effectivement occupée par Charles IV, depuis le 24 septembre 1633, après qu'il eût cédé la ville de Nancy au Roi Louis XIII par les traités de Vic et de Liverdun, jusqu'au 19 janvier 1634, époque où il partit pour l'Alsace, avec sa principale noblesse, après son abdication en faveur de son frère, Nicolas-François, cardinal de Lorraine ; que depuis cette époque, cette maison fut inhabitée jusqu'à la paix de Riswick, et se trouvait dans un délabrement complet. Le 29 avril 1735, Léopold l'acensa au profit de la ville, à charge de la rétablir et de payer un cens de 100 livres. — Règlement du 15 février 1779, pour les livreurs, cordeleurs et encaveurs. — Le 12 avril, reconnaissance des anticipations sur les terrains communaux. — Réponse aux prétentions de Jean-Nicolas Châtelain, maître des hautes et basses-œuvres à Mirecourt, au sujet des droits qu'il prétendait avoir. — Mémoire du sieur Rigoley d'Oignye, administrateur général des postes, pour l'établissement d'une poste aux chevaux à Mirecourt. — Règlement du 14 juin 1779, concernant les revendeurs et revendeuses. — Plantation d'arbres sur le canal du Madon. — Élection d'un régent pour les écoles. — Tarif des droits du sacristain. — Règlements : du 25 octobre 1779, concernant les charcutiers ; du 8 novembre, concernant les boulangers ; du 15 novembre, concernant les médecins ; du même jour, pour la tenue des boucheries. — Mémoire au sujet des casernes à construire et de la translation des moulins.

II. 2. (Liasse.) — 2 pièces, 31 plans, papier.

1745-1781. — Certificats de vie donnés à Vienne (Autriche), le 28 décembre 1745 et le 28 décembre 1746, le premier, par Jean-Théophile Heroldt, notaire impérial, et le second, par Mathias-Barthelémy Kayser, notaire apostolique, grand bailli de Vosges, constatant l'existence du comte Philippe-Joseph de Kinigt. — Croquis pour la rampe de la galerie allant à la chambre de la sacristie et au clocher de la paroisse, adjugé en 1707. — Visite faite le 5 septembre 1745, par Nicolas Richard, Nicolas Renaud et Christophe Adam, architectes, du terrain joignant la maison des tourières du couvent des religieuses de Sainte-Claire de Mirecourt, afin de reconnaître si l'on pouvait bâtir une maison propre à loger un bourgeois ; plan pour l'élévation du bâtiment. — Projet de travaux à faire au bâtiment du bailliage, pour y loger la maréchaussée, par M. Husson, en 1774. — Plan des écuries à construire pour loger la maréchaussée en 1780. — Plan des prisons royales et des fours banaux de la ville de Mirecourt, dressé le 2 mai 1755, par le sieur Baligand. — Plan dressé en 1742, d'un pont à construire sur le Madon, par Dieudonné Gérard. — Plans du cimetière

et des terrains nécessaires à son agrandissement. — Plan d'un terrain de vingt-deux jours acensé par le chapitre de Poussay, aux sieurs François Mulot et Dominique Lombard, lequel terrain est situé sur le finage de Poussay, près du bois du Four. — Carte topographique des bois de Mirecourt, contenant quatre cent trente-neuf arpents quatre omées, dressée en 1759, par le sieur Poirot, géomètre à Mirecourt. — Cartes topographiques des bois de Seménaulmont, contenant deux cent trente-deux arpents, de La Truite, quarante arpents, de Tamay, contenant cent quarante-neuf arpents, du bois du Four, contenant trois cent cinquante-un arpents. — Carte topographique, abornement, fossoyement et division des coupes des bois de la ville de Mirecourt, contenant quatre cent trente-neuf arpents quatre omées, faite en exécution d'un arrêt du conseil du 21 avril 1757, sous les ordres de M. Mathieu, conseiller du Roi, grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-Forêts de Lorraine et de Bar, en présence de M. Grandpré, conseiller du Roi, maître particulier en la Maîtrise de Mirecourt, par Dominique Jacquemin, arpenteur en ladite Maîtrise. — Cartes topographiques des bois appartenant à la commune de Poussay, faites par Ignace Pierrot, en 1754, et par le sieur Aubry, en 1760. — Plans de toutes les vignes situées sur le ban de Mirecourt, en 1776, par Alexandre Relot, géomètre-arpenteur à la Maîtrise de Darney, formant en tout quatre cent onze jours huit omées. — Plan d'une partie de la ville, avec ses fortifications, sur lequel figurent les prisons criminelles, le four banal, la rue Grabouille, la rue Basse, les murailles et les fossés d'enceinte de cette partie. — Plans de champs appartenant au chapitre de Poussay et de la rue Basse représentant l'ancien hôpital, les tanneries et plusieurs maisons particulières. — Carte topographique de la maison du sieur Boulet, laquelle est proposée pour démolir en 1777, afin d'élargir la rue. — Plan d'un château, avec ses dépendances.

II. 3. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1581-1585. — Requête adressée à l'Hôtel-de-Ville, en 1585, par Nicolas Braulx, maître d'école à Mirecourt depuis huit ans, tendant à obtenir pendant quatre ans une somme de 30 francs, de la ville, afin de pouvoir envoyer son fils au collége de Pont-à-Mousson. — Autre requête présentée au même Hôtel-de-Ville, par Jacques Moley, écrivain de la ville de Mirecourt, dans le but d'être autorisé à instruire les enfants sans qu'ils soient obligés de payer à l'école de la ville. — Demande du sieur Braux, régent d'école et chantre à l'église, d'une somme de 20 francs pour s'acheter une robe, en raison des mauvaises années qui s'étaient succédé. — Autorisation donnée en 1581, au sieur Demange Foicaudel, pour construire une taverne dessous le château. — Acte du 22 février 1591, par lequel Jean Jacques, maire en 1575, constate que, par le reliquat de son compte, la ville lui est redevable d'une somme de 930 francs 10 gros. — Remontrance de Humbert de Châtenois, pâtre des rouges bêtes, à Mirecourt, exposant au conseil de la ville qu'il ne lui est pas possible d'entretenir un serviteur en sa maison, en raison du petit nombre de bétail qui lui est confié. — Nomination des gouverneurs de l'hôpital, en 1583, par les bourgeois de la ville et le conseil. — Inventaire fait en 1585, des ornements et vases sacrés et linges de l'église paroissiale de Mirecourt, par les gouverneurs de la ville. — Réparation de la muraille de la porte du Pont, en 1584.

II. 4. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1690-1732. — Inventaires des titres et papiers de l'Hôtel-de-Ville, rédigés par François Amyot et Joseph Rasey, secrétaire de l'Hôtel-de-Ville. On trouve sur ces inventaires les analyses de documents qui ont disparu des archives. Ce sont : l'acte constatant l'acquisition au profit de la ville, de enfants Viriot, d'un pré appelé Le Breuil, contenant huit fauchées ; l'acte d'accensement d'une partie des fossés et du jeu de paume, en date du 9 janvier 1556 ; les comptes de la ville des années 1557, 59, 63, 68, 72, 77, 80, 85, 97, 98; 1603, 4, 6, 16, 19, 77, 78, 79, 80, 88 et 1704 ; les registres des délibérations de 1430 à 1512, de 1585 à 1589, de 1560 à 1590, de 1613, etc. On trouve, à la fin de l'inventaire de 1732, un état des dettes de la ville, savoir : 46,803 francs au comte d'Hanonville, à cause du comte de Blaise, son père ; 2,800 francs au sieur de Cazenoüe, pour le prix d'une maison située près des halles ; 8,000 francs à noble Melchior Poirson ; 1,173 francs à Vincent Moitessier, pour le reliquat de son compte de 1617 ; 1,700 francs au profit de de La Salle, par contrat du 3 février 1722 ; 6,000 francs à George de Châtenoy, sieur d'Harmoncourt, conseiller d'État ; 4,000 francs à Jean Lallemand, premier huissier du conseil de S. A. ; 3,000 francs à Charles Robert, conseiller d'État ; 9,000 francs au sieur Janin, secrétaire d'État ; 2,000 francs au sieur Belprey, par contrat du 10 septembre 1631 ; 1,200 francs à Claude Malcuit, chirurgien ; 2,800 francs aux dames de la congrégation de Mirecourt ; 14,000 francs au sieur Cordier, par contrat du 21 juillet 1633 ; 2,100 francs au sieur André Roussel, avocat, par contrat du 1er avril 1634 ; 2,000 francs à la veuve René Malcuit ;

1,000 francs au père Didot, confesseur de Mme; 18,000 francs à George Villeneuve; 11,500 francs à Antoine Cuicillette, gruyer à Nancy, etc. Le total de ces dettes se monte à plus de 300,000 francs, elles ont été contractées pendant les guerres de Lorraine, de 1624 à 1660, pour subvenir aux nombreuses contributions imposées sur cette ville.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune d'Oëlleville. — Délibérations de la commune, relatives : aux réparations de la tour et de la nef de l'église ; — à l'horloge ; — au règlement pour les bois ; — à l'abolition des corvées sur les grandes routes, pour être converties en prestations sur les chemins communaux ; — à la vaine pâture ; — au partage des biens communaux ; — à la police sur les animaux morts ; — à l'adhésion de poursuivre les délinquants forestiers.

CC. 1. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1776-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Taxes perçues au nom des seigneurs de Bassompierre et du curé. — Location de terrains communaux, etc.

FF. 1. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1753-1789. — Délits champêtres. « La justice était rendue d'après le rapport du garde champêtre ; par l'officier du chapitre de Remiremont, et les rapports étaient inscrits sur des cahiers cotés et paraphés par le prévôt du marquis de Bassompierre. » — Procès-verbaux pour délits forestiers ; pour des bêtes ayant pâturé dans les champs ; pour pillages de récoltes, etc.

GG. 1 à 7. (Registre.) — In-4°, 941 feuillets, papier.

1682-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures signés par Didiot, Hays, Verdun, Dailly, Duhoux, curés de la paroisse.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-folio, 587 feuillets, papier.

1642-1789. — Commune de Poussay. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 12 mai 1642, Louise de Chauvirey, dame de Poussay, est marraine de Louis Martin ; — le 22 mars 1643, Nicolas-François Arnoult, fils de noble Jean Arnoult, seigneur de Bains, est parrain de Claude-Catherine Duval. — Le 31 mars 1644, Claude Gennetaire, seigneur d'Adompt et de Begnécourt, est parrain de Claude Camusé. — Le 9 octobre, Jean-François, baron de Chauvirey, est parrain de Françoise Parisot. — Le 27 juillet 1645, Pierre de Blistein, avocat au bailliage de Vosges, est parrain de Anne Parisot. — Le 6 mai 1646, Claude Gennetaire, seigneur d'Adompt et de Begnécourt, est parrain de Dominique Guiermé. — Le 25 juin, ledit Gennetaire est parrain de Louise-Françoise de Boidarsy ; Louise de Chauvirey, dame de Poussay, est marraine. — Le 4 octobre 1647, Marguerite-Louise de Serocourt, dame de Poussay, est marraine de François-Louis Bourjon. — Le 27 février 1648, baptême de Nicolas-Joseph Parisot ; il a eu pour parrain, noble Claude Gennetaire, seigneur d'Adompt et de Begnécourt, et pour marraine, Melle Gabrielle de Dindambourg. — Le 11 juin, Anne de Vrainville est marraine d'Anne Levillier. — Le 15 mars 1649, Catherine du Charmois, dame de Poussay, est marraine de Jean Simon. — Le 27 décembre, Jeanne Diloup, au nom d'Élisabeth de Chauvirey, dame de Poussay, est marraine de Claude-Joseph. — Le 2 janvier 1652, baptême de Nicolas-François Vuillemin ; il a eu pour parrain, Nicolas Paillard, au nom de Nicolas-François Arnoult, et pour marraine, Antoinette Cocpelle, au nom de Françoise de Blistein de Froville. — Le 6 avril 1652, Anne Sallet, épouse de Pierre d'Espinal, colonel d'un régiment d'infanterie, est marraine d'Anne Collin. — Le même jour, Anne-Gabrielle de Serocourt, dame de Poussay, est marraine de Jean Bourbon. — Le 27 août, baptême d'Élisabeth Robert ; elle a eu pour parrain, Jean d'Alaincourt, lieutenant du Roi et commandant des ville et château de Mirecourt, et pour marraine, Élisabeth de Chauvirey, dame de Poussay. — Le 18 août, baptême de Nicolas-François Remy et de Jean-Joseph Remy ; ils ont eu pour parrains, Nicolas-François Arnoult, seigneur de Bains, et Jean Parisot de Juvaincourt, et pour marraines, Claude-Catherine de Vaulx et Barbe Coquant. — Le 19 septembre, baptême d'Anne de Vaulx ; elle a eu pour parrain, Jean d'Alaincourt, lieutenant du Roi, en garnison à Mirecourt, et pour marraine, Anne de Damas, abbesse du chapitre de Poussay. — Le 1er janvier 1653, baptême de Charles, fils de Pierre Mirabelle et de Renée de Sandrecourt ; il a eu pour parrain, Hardy de Sansonnière, sieur de Villeneuve, lieutenant pour le Roy, en la citadelle de Mirecourt, au nom de Charles d'Alaumont, de Massier, gouverneur et bailly au bailliage de Vosges, et pour marraine, Anne de Damas de Saint-Siran, abbesse du chapitre de Poussay. — Le 15 novembre 1654, Antoinette de Cordier, dame de Poussay, au nom d'Élisabeth de Chauvirey, sa tante, aussi dame de Poussay, est mar-

raine d'Antoinette-Louise Parisot. — Le 8 novembre, baptême de Jean-Joseph Marnault; il a eu pour parrain, Jean-Philippe de Blistein, avocat au bailliage, et pour marraine, Clairem Pillard, au nom d'Anne Sallet, épouse du sieur d'Espinal, colonel d'un régiment d'infanterie. — Le 17 juillet 1655, baptême d'Anne-Marie Parisot; elle a eu pour parrain, Claude Leclerc, curé et chanoine de Poussay, et pour marraine, Anne de Damas de Saint-Siran, abbesse de l'insigne chapitre de Poussay. — Le 2 avril 1657, baptême de Georgette-Catherine Gaillard; elle a eu pour parrain, Georges de Nettancourt, seigneur de Frenel, et pour marraine, Jeanne de La Grange, veuve d'Honoré, seigneur Des Salles. — Le 16 décembre, baptême de Jean-François, fils du domestique du baron de Chauvirey; elle a eu pour parrain, Jean du Brun, homme de chambre dudit baron, et pour marraine, Marguerite, fille dudit baron. — Le 4 mars 1658, baptême de Marque Marnault; il a eu pour parrain, Marc du Jardin, écuyer du marquis du Châtelet, et pour marraine, Anne Sallé, fille du sieur Sallé, seigneur d'Outrancourt. — Le 25 mars 1662, baptême de François Jossay; il a eu pour marraine, Mme Foinon de Gordiège, dame du chapitre de Poussay. — Le 28 juillet, baptême d'Anne Charpentier; elle a eu pour parrain, Thiébault de Vermont, gouverneur de Mirecourt, et pour marraine, Anne Perette de Damas, abbesse du chapitre de Poussay. — Le 20 octobre 1663, baptême de Claude-Antoine Loret; il a eu pour parrain, Claude Leclerc, chanoine de Poussay, et pour marraine, Antoinette de Gordiège, dame du chapitre de Poussay. — Le 28 mars 1664, baptême de Ferdinand-Joseph Vuillemin; il a eu pour parrain, Ferdinand-Joseph, baron de Gelnoncourt, et pour marraine, Marie-Élisabeth de Ludre, dame de Poussay. — Le 17 juin, baptême de Manne-Élisabeth-Françoise de Tavagny; elle a eu pour parrain, Étienne Tortray, et pour marraine, Élisabeth de Chauvirey, chanoinesse de Poussay. — Le 1er octobre 1665, baptême de Nicolas Sigebert Remy; il a eu pour parrain, Nicolas Fleury, juge assesseur au bailliage de Vosges, et pour marraine, Mme de Gordiège, dame chanoinesse de Poussay. — Le 21 janvier 1668, baptême de Geneviève-Louise Lorret; elle a eu pour parrain, Louis de Herbeviller, capitaine de cavalerie pour le service de S. A., et pour marraine, Geneviève du Plessis, chanoinesse de Poussay. — Le 6 octobre, baptême de Claude Quantin; il a eu pour parrain, Jean Morel, sieur d'Alancourt, et pour marraine, Marguerite de Montagu, chanoinesse de Poussay. — Le 23 juin 1669, baptême de Jeanne Vuillemin; elle a eu pour parrain, Jean Gaston, marquis de Bassompierre, gouverneur et bailli de Vosges, colonel d'un régiment de cavalerie, pour le service de S. A., et pour marraine, Anne-Perette de Damas, abbesse du chapitre de Poussay. — Le 19 avril 1671, baptême de Marie-Françoise Lorret; elle a eu pour parrain, François Pidolot, avocat au bailliage, et pour marraine, Marie-Thérèse de Chauvirey, chanoinesse de Poussay. — Le 16 juillet 1674, baptême de Joseph Christophe; il a eu pour marraine, Angélique de La Palestine, chanoinesse de Poussay. — Le 9 septembre 1675, baptême de Marguerite-Thérèse, fille de Charles Parisot, chevalier du Saint Empire, et de Marie-Dieudonnée Gaulcher, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas Diez, avocat au bailliage, et pour marraine, Marguerite Mathis, épouse de Didier Gaulcher. — Le 15 octobre 1677, baptême de Claude-François Pierron; il a eu pour marraine, Marie-Françoise-Silaine de La Maison-Forte, dame de Poussay. — Le 2 février 1678, baptême de Françoise-Geneviève Rouyer; elle a eu pour parrain, François Pidolot, avocat au bailliage de Vosges, receveur et procureur d'office du chapitre et des dames de Poussay, et pour marraine, Geneviève Du Plessis, dame de Poussay. — Le 21 avril, baptême de Françoise-Geneviève Droullot; elle a eu pour parrain, messire de Mauléon de La Bastide, seigneur de Mazirot et de Brancourt, et pour marraine, Geneviève Du Plessis, dame de Poussay. — Le 8 avril 1681, baptême de Nicolas-François Vuillemin; il a eu pour parrain, Nicolas-François de La Bastide, et pour marraine, Susanne de Choiseul, dame de Poussay. — Le 9 février 1689, baptême de Marie-Henriette Merciol; elle a eu pour parrain, François Sagnan, receveur du chapitre de Poussay, et pour marraine, Marie-Henriette de Mauléon, dame chanoinesse du même chapitre. — Le 5 mai 1690, baptême de François Perrin; il a eu pour parrain, François Paquant, prévôt et receveur des dames de Mirecourt, et pour marraine, honorée dame Susanne de Chauvirey de Choiseul, dame chanoinesse de l'insigne église de Poussay. — Le 1er août 1691, baptême de Claude-Henri Maignant; il a eu pour parrain, Claude-Dominique Chevrier, avocat, et pour marraine, honorée dame Marie-Henriette de Mauléon, chanoinesse de Poussay. — Le 9 octobre 1694, baptême de Louis-Joseph Christophe; il a eu pour parrain, Claude-Joseph de Joufrois de Nauvillard, et pour marraine, Louise de Mauléon, de Mazirot, chanoinesse de Poussay. — Le 7 juin 1695, baptême de Marie-Menne Voirin; elle a eu pour parrain, Claude Maire, chanoine à Vaudémont, et pour marraine, haute et puissante dame Marie-Élisabeth de Gramont, abbesse de l'insigne église de Poussay. — Le 3 avril 1696, baptême d'Antoine Didelot; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Antoine Belly, chevalier de Razal, capitaine pour le service du Roi, et pour marraine, Catherine de Fussey de Mennessaire,

chanoinesse de Poussay. — Le 12 avril 1692, baptême de Thérèse-Léonore Grandjean ; elle a eu pour marraine, Marie-Thérèse-Léonore de Chauviray, chanoinesse de Poussay. — Le 28 décembre 1703, baptême de Marie-Joseph Petit; elle a eu pour parrain, Jacques-François Droullot, marchand, et pour marraine, Marie-Joseph Chauvirey de Vesthoue. — Le 16 juillet 1704, baptême d'Élisabeth de Fussey, fille de haut et puissant seigneur Charles-François, marquis de Fussey, baron de Melay, chambellan de S. A. R., et de haute et puissante dame Charlotte-Thérèse de Fiquemont ; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Nicolas-François, comte de Chauvirey, seigneur de Bousingue, Vesthoue, Maxey et autres lieux, colonel des Cent-Suisses de la garde de S. A. R., conseiller d'État et bailli de Gondrecourt, et pour marraine, haute et puissante dame Marie-Élisabeth de Gramont, abbesse de l'insigne chapitre de Poussay. — Le 5 janvier 1705, baptême d'Anne-Marie Charpentier : elle a eu pour parrain, Sébastien Paperel, avocat et receveur des dames du chapitre de Poussay, et pour marraine, Anne-Marguerite de Chauvirey, comtesse de Bousingue, chanoinesse de Poussay. — Le 16 décembre 1705, baptême de Henriette-Susanne Vuillemin; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Henri-Théodore, comte de Custine, capitaine commandant le régiment des gardes de S. A. R., bailli et gouverneur de Châtel, et pour marraine, Susanne de Chauvirey, chanoinesse de Poussay. — Le 5 janvier 1706, baptême de Joseph-Henry Vuillemin ; il a eu pour parrain, noble Joseph-Michel Baudinet, procureur général au bailliage de Vosges, et pour marraine, Henriette-Augustine de Mennessaire. — Le 8 mars, baptême de Louise Droullot; elle a eu pour parrain, Louis, comte de Ludre, chambellan de S. A. R., et pour marraine, Anne-Marguerite de Bousingue-Chauvirey. — Le 18 avril 1708, baptême d'Anne-Henriette Christophe ; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Henri-Théodore de Custine, chambellan de S. A. R., capitaine commandant un régiment des gardes, gouverneur et bailli de Châtel, et pour marraine, haute et puissante dame Anne Marguerite de Chauvirey de Bousingue, chanoinesse du chapitre de Poussay. — Le 30 juillet 1710, baptême d'Anne-Claude Martaux ; elle a eu pour parrain, noble Joseph-Michel Baudinet, procureur général au bailliage de Vosges, et pour marraine, Anne-Claude de Jouffroy de Nauvillard, chanoinesse de Poussay. — Le 14 février 1712, baptême de Joseph-Bernard Bourbon; il a eu pour parrain, le sieur André, avocat au bailliage, et pour marraine, haute et puissante dame Jeanne-Gabrielle de Rozière de Soran, chanoinesse de Poussay. — Le 13 septembre 1714, baptême de François Messager; il a eu pour parrain, Antoine-François, marquis de Rozières, capitaine de dragons dans le régiment de Beaufremont, et pour marraine, illustre dame Nicole-Françoise de Saint-Belin de Vaudémont, chanoinesse de Poussay. — Le 8 juin 1725, baptême d'Héléonore-Louise Didelot; elle a eu pour parrain, Louis-Charles, marquis de Custine, capitaine dans le Royal-Allemand, cavalerie, et pour marraine, Thérèse-Éléonore de Chauvirey, doyenne de l'insigne chapitre de Poussay. — Le 8 décembre 1728, baptême de Louis-François Odinot ; il a eu pour parrain, Louis Ducoin, capitaine des chasses de S. A. R., et pour marraine, Barbe-François de Lavaux, chanoinesse de Poussay. — Le 18 juillet 1741, baptême d'Antoinette-Éléonore Colin ; elle a eu pour parrain, Antoine de Pont, lieutenant dans le régiment de Beaufremont, seigneur de Pont, et pour marraine, Thérèse-Éléonore de Béthisy, chanoinesse de l'insigne église de Poussay. — Le 3 novembre 1756, baptême d'Anne Joachim Dablan ; elle a eu pour parrain, Joachim-Auguste-Marie-Joseph, fils du marquis de Luigny, et pour marraine, Anne-Marguerite de Bassompierre de Raddenal, chanoinesse de Poussay. — Le 19 mars 1781, baptême de Louis-Marie-Joseph, fils de très-haut et très-puissant seigneur Charles-Nicolas-Joseph, comte de Lavaux, seigneur de Pompierre et autres lieux, et de haute et puissante dame Marie-Louise, marquise d'Estourmel, son épouse; il a eu pour parrain, très-haut et très-puissant seigneur Louis-François-Armand Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et Maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de S. M., gouverneur de la Guyenne et la Gascogne, représenté par Ferdinand-Pierre de Hennequenne, chevalier, comte de Frenel, sous-lieutenant au régiment de Dragon-Schomberg, et pour marraine, Marie-Anne-Élisabeth de Mézière, marquise d'Estourmel, veuve de très-haut et puissant seigneur François-Louis, marquis d'Estourmel, représentée par Françoise-Josephe, comtesse de Lavaux, sa tante, chanoinesse du chapitre de Poussay. — Le 4 août 1781, baptême d'Élisabeth ; elle a eu pour parrain, Adelaïde-Marie-Stanislas, marquis de Boisse, officier au régiment de Royal-Picardie, et pour marraine, Élisabeth de Bassompierre. — Le 19 janvier 1710, fiançailles entre messire Henry, Charles de Fiquemont, capitaine des cuirassiers au régiment de Mercy, pour le service de S. M. I., et Anne-Marguerite de Bousingue, chanoinesse de Poussay. — Le 27 septembre 1724, mariage de haut et puissant seigneur Nicolas-Joseph, comte de Bouzey, chevalier, conseiller d'État et Maréchal de Lorraine et Barrois, avec Louise, comtesse de Mauléon, chanoinesse de l'insigne église de Poussay, en présence

de Marie-Louise de Beauvau, le maréchal de Bassompierre, Thérèse-Éléonore de Chauvirey, Gabrielle-Françoise de Beauvau, Louise-Françoise de Custine de Pontigny, Louise de Brassia, Custine de Marcilly, Jeanne-Gabrielle de Rozières, Jeanne-Charlotte de Custine, toutes dames du chapitre de Poussay. — Le 22 décembre 1727, mariage de Charles-Étienne de Raigecourt, comte de Fontaine, chambellan de S. A. R., fils de haut et puissant seigneur Charles de Raigecourt, maréchal de Lorraine et Barrois, conseiller d'État et grand bailli de Saint-Michel, et de haute et puissante dame Catherine des Armoises, avec Jeanne-Philiberte-Gabrielle de Rozières, chanoinesse de Poussay, fille de haut et puissant seigneur Jean-Simon de Rozières, marquis de Soran, baron de Fondremant, ancien maître de camp de cavalerie, et de haute et puissante dame Jeanne-Baptiste d'Hennin-Liétard, en présence de Léopold, comte de Raigecourt, François-Philippe, comte de Marmier, Jean-Hyacinthe, comte de Mitry, Joseph de Châtillon et Fontaine de Raigecourt. — Le 20 juin 1730, mariage de François Remy et de Catherine Flambeau, en présence de haute et puissante dame, Charlotte de Beauvau, abbesse du chapitre de Poussay, Louise de Beauvau, maréchale de Bassompierre, Hélene de Custine, Élisabeth-Menne de Fussey, dames chanoinesses du même chapitre. — Le 23 janvier 1778, mariage de Nicolas Chounavelle avec Jeanne Sérard, en présence de Marie-Louise de Bassompierre, abbesse du chapitre de Poussay, Marie-Élisabeth de Bassompierre et Sophie de Lambertie, dames du même chapitre. — Le 13 novembre 1668, mort de Claude Leclerc, prêtre et chanoine de Poussay, après avoir fondé une messe haute tous les mois; il fut enterré à l'église. — Le 12 mars 1690, mort d'Anne-Perette de Damas, abbesse de l'insigne église de Poussay; elle fut enterrée à l'église. — Le 8 juin 1708, mort de la baronne de Chauviray, à l'âge de 80 ans; elle séjourna pendant les dernières années de sa vie au cloître des dames de Poussay avec mesdames de Chauvirey, ses filles; elle fut enterrée à l'église de Notre-Dame. — Le 25 avril 1721, mort de Nicole Dufairy, chanoinesse de Poussay, âgée de 52 ans; elle a été inhumée près de la chaire, à Sainte-Claire. — Le 30 mai 1732, mort de Firmin Harmand, curé de Poussay; il a été inhumé devant le maître-autel de la paroisse. — Le 27 novembre 1747, mort de Jeanne de Lenoncourt, épouse de défunt haut et puissant seigneur, Jean-Claude, marquis de Bassompierre, seigneur de Moriville, Baudricourt et autres lieux; son corps fut conduit dans le caveau de sa famille, aux Minimes de Nancy, en présence de madame de Beauvau, maréchale de Bassompierre, et de Marguerite de Custine. — Le 23 septembre 1770, mort de Joseph Grangier, prêtre de la Compagnie-de-Jésus, né à Stravaye (Suisse), âgé de 74 ans; il fut enterré au chœur de l'église, en présence de madame de Fussey de Meley, chanoinesse de Poussay; — Parisot, moine de France, dit frère Laurent, chanoine de l'église Sainte-Menne, de Poussay, meurt en 1595; il est remplacé par Didier Courtois, lequel meurt en 1624; Louis Munier le remplace et meurt à son tour en 1644; Claude Leclerc le remplace le 14 mai de la même année; le 15 octobre 1687, Jean-François Maurice, son neveu, le remplace; il est remplacé le 20 avril 1723 par Harmand de Saint-Firmin, mort en 1732, et remplacé par Claude-François Bretonache, lequel mourut à son tour le 10 janvier 1783, après avoir gouverné la paroisse avec édification pendant 51 ans; il fut enterré au cimetière. — Rôle des confrères et consœurs de la confrérie du Rosaire. — Adjudication de cette confrérie de juin 1672 à 1709. — Fondation d'un service en l'église de Poussay, le 24 avril 1671, par les maîtres maçons et charpentiers dudit lieu, le jour de saint George, martyr, leur patron. — Le 26 octobre 1672, les maîtres cordonniers de Poussay fondent un service en l'église de Poussay, le jour de la fête de saint Crépin et saint Crépinien, leurs patrons. — Le 13 septembre 1699, la grange de la cure de Poussay est brûlée par l'imprudence des domestiques du curé; il la fait reconstruire à ses frais. — Le 25 août 1757, réédification de la paroisse de Poussay; Madame Marie-Louise de Beauvau, maréchale de Bassompierre, et madame Marie-Louise de Bassompierre, abbesse, ont posé la première pierre angulaire; Jean-Joseph de Granchant, chanoine de la primatiale de Nancy, en a fait la bénédiction, à la prière de Claude-François Bretonache, curé et chanoine de Poussay, à l'assistance de dames du chapitre, Thérèse de Jouffroy de Nauvillard, doyenne, Hélène de Custine, Barbe-Françoise de Lavaux, Élisabeth-Menne de Fussey, Marie-Gabrielle de Brossia, Thérèse-Claude-Gabrielle de Fussey, Catherine-Honorée de Choiseul, Marie-Élisabeth de Bassompierre, Marguerite de Bassompierre de Raddenal, Françoise-Joseph de Lavaux d'Ourche, Jeanne-Catherine de Lavaux de Sommerécourt, toutes dames chanoinesses du chapitre de Poussay. — Le 11 août 1765, bénédiction de la petite cloche; elle a eu pour parrain, Auguste-Louis-Christophe Nicolas, marquis de Custine, et pour marraine, Auguste-Louise de Custine de Pontigny, chanoinesse de Poussay. — Le 11 octobre 1772, Marie-Louise de Bassompierre, abbesse du chapitre de Poussay, assistée de mesdames de Fussey de Meley, de Lavaux de Sommerécourt, de Bassompierre, de Lignéville, Gustande, comtesse de Lavaux et de Mitry,

toutes chanoinesses du même chapitre, se sont rendues à l'église paroissiale de Poussay, et, de là, ont assisté à la bénédiction de l'école des filles, dans laquelle l'abbesse a fait mettre l'image de sainte Menne, comme patronne des jeunes filles.

DD. 1. (Cahier.) — 72 feuillets, papier.

1783. — Commune de Remicourt. — Procès-verbal d'abornement et de mise en règle des bois communaux de Remicourt.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

1689-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures signés par Vincent, Piedmont, Vautier, Marchal, Haussetête, curés de la paroisse.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1780-1789. — Commune de Saint-Menge. — Délibérations de la commune, relatives : à une transaction entre la communauté et les décimateurs ; — à un échange de terrain entre le marquis de Bassompierre et la commune ; — aux réparations de la fontaine, du pont, du beffroy ; — au règlement pour la pâture ; — au budget de 1788 ; — à l'exploitation du quart de réserve ; — à la contribution patriotique, etc.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 390 feuillets, papier.

1594-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 28 janvier 1596, baptême de Jean, fils de Simoney, qui a pour marraine, Suzanne des Armoises. — Le 26 octobre, naissance de François, fils de Marc Bourgeois, qui a pour marraine, Chrétienne-Claude des Armoises. — Le 7 mars 1597, Suzanne des Armoises est marraine d'Hellevruy, fille de Demenge Cordier; Suzanne et Chrétienne-Claude des Armoises paraissent encore comme marraines dans des actes de 1598 à 1605. — Le 26 avril 1608, naissance de Chrétienne, fille de Demenge Cordier, qui a pour parrain, honoré seigneur Claude des Armoises, et pour marraine, Christine de Grallaud, prieuse de Rougemont. — L'an 1609, le 12 juillet, naissance d'Antoine, fils d'honoré seigneur messire Claude des Armoises, seigneur d'Autrey, Saint-Menge, Bazoilles et autres lieux, et d'honorée dame Mme Charlotte de Grallaud ; le parrain est Monseigneur Antoine de Chauvirey, chevalier, gouverneur de La Mothe, seigneur d'Isches et autres lieux ; la marraine, Christine de Grallaud, prieuse de Rougemont. — Le 4 mars 1612, naissance de Claude, fille d'honoré seigneur messire Claude des Armoises, seigneur de Saint-Menge, et d'honorée dame Charlotte de Grallaud ; le parrain a été honoré seigneur M. de La Chapelle, chevalier, commandeur de Robécourt, la marraine, honorée dame Mme Claude de Saint-Baslemont, dame de Frenel. — Le 31 juillet 1648, baptême d'Ignace, fils d'Henry Laurent, qui a pour marraine, Mme la comtesse de Lignéville. — Le 27 septembre 1650, baptême de Diane, fille d'Henri Laurent, qui a pour parrain, M. de Germanvillers, et pour marraine, Mme Blistein de Froville. — Le 10 juillet 1651, baptême de Françoise-Christine, fille de Luc Grandmessin, qui a pour parrain, S. A. Monseigneur le prince François, et pour marraine, Mme la baronne de Saint-Menge. — Le 23 janvier 1669, baptême de Nicolas, fils de Jean de Velotte et de Marguerite, sa femme ; le parrain est Demenge de Velotte, et la marraine, Catherine de Velotte. — Le 19 octobre, même année, naissance de Claude Henry, qui a pour marraine, honorée dame Christine de Massauve, baronne de Saint-Menge. — Le 3 septembre 1670, baptême de Christine, fille de Claude Poirier, qui a pour parrain, honoré seigneur Henri de Turgis, baron de Saint-Menge, et pour marraine, Christine de Massauve, baronne dudit lieu. — Le 18 décembre, baptême de Claude, fils de Marc Vaumer, qui a pour parrain, Claude Tiravaut, seigneur de Gemenaincourt. — Le 26 octobre 1690, baptême de Gaspard, fils de Gabriel Noël, qui a eu pour parrain, honoré seigneur Henri Gaspard, comte de Lignéville, de Tumejus et autres lieux, et pour marraine, demoiselle Anne Tabouret, dame dudit Gemenaincourt. — Le 19 novembre 1694, mort de demoiselle Anne Tabouret, dame de Gemenaincourt. — Le 27 janvier 1698, naissance de Marguerite, fille du sieur Pierre Mercey, qui a eu pour parrain, honoré seigneur messire Henri de Turgis, baron et seigneur de Saint-Menge, et pour marraine, honorée dame Mme Marguerite Gillet, son épouse. — Le 2 septembre 1702, naissance de Joseph, fils du sieur Pierre André de La Fontaine, seigneur en partie de Gemenaincourt, officier suisse de la garde de S. A. R., et de dame Claudinette-Catherine de Vuillemin, son épouse ; *il* a eu pour parrain, François Didelot, écuyer, lieutenant de dragons au régiment du T. C. Roi, au nom et comme procureur de M. le chevalier Vuillemin de Heldelfeld, introducteur des ambassadeurs, grand maître des cérémonies et commissaire général des troupes de S. A. R. de Lorraine; la marraine a été Marguerite Didelot, épouse du sieur Didelot. — Le 2 octobre 1703, baptême de Catherine-Françoise, fille du sieur Pierre André de La Fontaine, seigneur

de Gemenaincourt, et d'honorée dame M[me] Claude-Catherine de Vuillemin, son épouse, lui officier dans la garde suisse de S. A. R. — Le 15 septembre 1728, baptême de Léopold-Clément, fils d'Henri Bourgeois, procureur; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Léopold-Clément de Bassompierre, marquis de Baudricourt et de Removille, fils de haut et puissant seigneur de Bassompierre, et pour marraine, M[me] Thérèse de Jouffroy, dame et chanoinesse de Poursas (Poussay). — Le 29 juillet 1730, baptême de Marie-Louise, fille légitime de Claude Vaillant; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Jean-François Picon, vicomte d'Andrezel, marquis de Mayenne, lieutenant du Roi en la province du Roussillon, capitaine au régiment d'infanterie de la couronne, fils de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Louis Picon, chevalier, vicomte d'Andrezel, marquis de Mayenne, conseiller d'État, ambassadeur du Roi Très-Chrétien auprès d'Achmet III, Empereur des Turcs; elle a eu pour marraine, demoiselle Marie-Louise-Ursule de Bassompierre, fille de haut et puissant seigneur messire Jean-Claude, marquis de Bassompierre, de Baudricourt et de Removille, capitaine commandant une compagnie des chevau-légers de la garde de S. A. — Le 7 mai 1729, baptême de Marie-Françoise, fille de Joseph Parisot, jardinier de M. le marquis de Bassompierre; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Léopold-Clément de Bassompierre, marquis de Baudricourt et de Bassompierre, fils de haut et puissant seigneur Jean-Claude de Bassompierre, marquis de Baudricourt et de Removille, commandant une compagnie des chevau-légers, et pour marraine, demoiselle Christine-Françoise de Mille, fille de noble Philippe de Mille, major des gardes de S. A. R. — Au folio 2 du registre de 1735 à 1746, on trouve cette mention : « Le
» très-haut et très-puissant Jean-Claude, marquis de Bas-
» sompierre, de Removille et de Baudricourt, lieutenant,
» capitaine-commandant des chevau-légers de la garde
» de S. A. R. Léopold I[er] et de François III du nom; —
» son épouse très-haute et très-puissante dame Madame
» Jeanne de Nettancourt, marquise de Bassompierre;
» leur fils seul et unique avec deux sœurs; très-haut et
» très-puissant seigneur Léopold-Clément, marquis de
» Bassompierre, capitaine de cavalerie pour le service
» du Roi Très-Chrétien dans le régiment Dauphin étranger,
» qui se maria le 22 décembre 1734 avec la très-haute
» et très-puissante dame Madame Charlotte de Beauveau,
» ci-devant abbesse de l'insigne collége de Porsal, fille
» de très-haut et très-puissant seigneur Marc, marquis
» de Beauveau, prince de Craon, grand d'Espagne de
» la première classe et grand écuyer de Lorraine, et de
» très-haute et très-puissante dame Marguerite de Ligné-
» ville, princesse de Craon, sont venus à Saint-Menge. »
— « Le 12 février 1736, se fit le mariage de S. A. R. Fran-
» çois III du nom, duc de Lorraine et de Bar, roi de
» Jérusalem, avec la sérénissime archiduchesse Marie-
» Thérèse, infante d'Espagne à la cour de Vienne; — le
» prince Eugène de Savoie est mort le 21 du mois d'avril
» 1736, le plus grand capitaine que l'Europe eût admiré;
» il était né le 18 octobre 1663, fils d'Eugène Maurice de
» Savoie, comte de Soissons, petit-fils de Thomas-François
» de Savoie, prince de Carignan, et arrière-petit-fils de
» Charles-Emmanuel I[er], duc de Savoie. Ce prince compte
» parmi ses aïeux les maisons d'Autriche, de Bourbon
» et de Savoie; il était chevalier de la Toison d'Or, géné-
» ralissime des armées de l'Empereur, président du Conseil
» Aulique de guerre et vicaire général en Italie. » — Copies des pièces relatives à un échange entre le sieur curé de Saint-Menge et le marquis de Bassompierre contenant : une commission donnée par Scipion-Jérome Begon, évêque de Toul, au sieur Viry, curé de Domjulien, pour visiter et reconnaître le pré qui doit faire l'objet de l'échange; — le procès-verbal de l'échange fait entre le marquis de Bassompierre et le sieur Nicolas Mougel, curé de Baudricourt et Saint-Menge, d'un pré situé au ban dudit lieu, au cantondit Sur-le-Paquis, contenant deux jours trois omées vingt-trois verges cinq pieds, contre un autre pré appartenant audit sieur de Bassompierre, situé près des héritages de la cure; — la ratification de cet échange par Scipion-Jérome Begon, évêque de Toul; — l'approbation dudit échange par le Conseil d'État; — l'abandon du pré échangé par le sieur marquis de Bassompierre. — Plan du bois appartenant à la cure de Saint-Menge. — Le 24 novembre 1738, fiançailles de Louis Nata, valet de chambre de haut et puissant seigneur M. le marquis de Bassompierre, capitaine de cavalerie dans le régiment Dauphin étranger, avec Marguerite Ranisy, femme de chambre de M[me] la marquise de Bassompierre; signatures du marquis de Bassompierre; de M[me] de Nettancourt Bassompierre; de Bassompierre fils et Charlotte de Bassompierre; — le 11 juillet 1739, baptême de Thérèse, fille de Pierre Messey, avocat à la Cour, receveur des finances du Roi à l'office de Châtenois; elle a eu pour parrain, messire Jean-Baptiste de Gironcourt, seigneur et baron de même lieu, et pour marraine, demoiselle Thérèse de Gironcourt; — le 11 avril 1741, naissance de Balthazar, fils de Louis Nata; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Balthazar, chevalier, seigneur et comte de Ravenel, seigneur, comte dudit lieu, et pour marraine, demoiselle Marie-Henriette, fille de haut et puissant sei-

gneur messire Jean-Claude, marquis de Bassompierre, de Removille et de Baudricourt, ci-devant commandant d'une compagnie de chevau-légers de la garde de LL. AA. RR. Léopold Ier et François III; — le 3 mai 1743, naissance de Louis, fils légitime de Louis Nata; il a eu pour parrain, messire Balthazar, chevalier, seigneur, comte de Ravenel, et pour marraine, demoiselle Louise, marquise de Bassompierre, dame chanoinesse de Poussay, fille de Jean-Claude de Bassompierre; — le même registre contient composition pour quinze diverses maladies, pour la teigne, la peur; divers mémoires concernant les dîmes et les biens de la cure; des rôles de confirmation; des extraits du règlement observé pour la distribution des bancs de l'église; la liste des fondations faites à la paroisse de Baudricourt, ci-devant Saint-Menge, par divers habitants, etc. — Le 9 novembre 1757, baptême de Marguerite, fille de Dominique Pilon, domestique de M. le marquis de Bassompierre; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur M. le marquis de Bassompierre, par procuration, M. de Saint-Victor, seigneur de Thiraucourt, et pour marraine, Mme la marquise de Bassompierre, par procuration, dame Marguerite de Bassompierre Radenalle, chanoinesse de Poussay. — Le titre du registre de 1766 porte : « Registre des actes de baptêmes, mariages et » sépultures de la paroisse de Baudricourt, ci-devant Saint- » Menge. » celui de 1767 : registre de la paroisse de Bassompierre (un arrêt du 7 février 1766 changea le nom de Baudricourt en celui de Bassompierre). — Ces divers registres sont signés par les curés de la paroisse.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Saint-Prancher. — Délibérations de la commune, relatives : à l'élection des représentants au Tiers-État; « la communauté de Saint- » Prancher s'est assemblée en présence de Jean-Claude » Thiriòn, avocat au Parlement, seigneur, moyen et bas » justicier, pour partie audit lieu de Saint-Prancher, en » qualité de commissaire à défaut des seigneurs hauts- » justiciers, et pour les suppléer à l'élection des représen- » tants au Tiers-État dans l'assemblée municipale de ladite » communauté. Ont été choisis à la pluralité des suffrages : » Claude Chauvélot, laboureur et maire, Vincent Druaux, » laboureur, et Théodore Ladonnet, laboureur et syndic. » — Délibérations relatives aux bêtes mâles pour les troupeaux communaux. — Rapport de Jean Courrier, syndic à l'assemblée municipale, présidée par Thirion, seigneur, moyen et bas-justicier pour partie audit lieu, constatant que Nicolas Rosaye, curé de Saint-Prancher, étant décédé, Mariotte, curé de Totainville, son exécuteur testamentaire, de concert avec ses héritiers, en procédant à la vente publique des immeubles dépendant de la succession, a vendu le taureau et le bélier que le curé défunt entretenait pour le service des troupeaux de la communauté, et que lesdits troupeaux demeurent sans mâles; ensuite de ce rapport, la communauté a été autorisée à acheter un taureau au sieur Maucotel, d'Aboncourt, pour le prix de 94 livres et 11 sous. — Adjudication des droits de paulier. — L'adjudicataire sera tenu de payer, outre le prix de l'adjudication, le paulier chargé de lier, de charroyer et d'entasser les gerbes de la grande dîme, dans les granges indiquées par les décimateurs et fermiers. — Ladite adjudication a été passée à Jean-Nicolas Voirin, de Saint-Prancher, pour la somme de 115 livres. — Déclaration des biens et des charges de la commune. — Le finage de St-Prancher se composait de 1064 jours de terres arables, partagés en trois saisons, desquels les laboureurs rendaient, à divers propriétaires étrangers, la quantité de deux cent quatre-vingt-douze paires de resaux de grains, de blé et d'avoine; quatre-vingt-dix fauchées de pré; quatre-vingt-cinq jours de pâquis et huit à neuf jours à la commune de Repel qui avait le droit de vaine pâture sur la communauté de Saint-Prancher. — Reconstruction des murs du cimetière et d'un pont sur le ruisseau de Bicène; — à l'entretien de la tour; — du pavé; — des vitraux et des lambris de l'église; — du beffroi; — des quatre ponts appartenant à la communauté et du lavoir public.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773. — Ordonnance de Louis XV, autorisant le partage à vie des biens communaux. — Partage desdits biens.

GG. 1 à 5. (Registre.) — In-4°, 646 feuillets, papier.

1643-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bernard, Laguerre, Pierron, Devic, Briquet, Rosaye, Fontaine, Barroy, Horlier, Alba, Rosman, Foissey, Mourot, Grobert, Mourot, Bourdot, Gaillard, Ninot et Bécrit, curés de la paroisse.

GG. 6. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1643-1789. — Répertoire comprenant, par ordre alphabétique, les noms des enfants qui ont reçu le baptême à Saint-Prancher.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 429 feuillets, papier.

1619-1789. — Commune de Totainville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Baraban, Briard, Corizet (Joseph), Corizet (Nicolas), Laguerre, Lahaye, Mariotte et Martin, curés de la paroisse.

GG 1 à 11. (Registres.) — In-4°, 515 feuillets, papier.

1687-1789. — Commune de Villers. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de Rabiémont, ancien annexe de Villers, Avillers, Ahéville et Villers. — Le 7 septembre 1760, bénédiction de la principale cloche de la cure de Rabiémont; elle a été bénie par Claude-Nicolas Grillot, curé dudit lieu; elle a eu pour parrain, le sieur Charles-François Grandjean, fils de maître Maurice Grandjean, avocat en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, conseiller en l'Hôtel-de-Ville de Mirecourt, et pour marraine, Marie-Françoise Dely.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1772-1778. — Commune de Vroville. — Ordonnance de Mgr de La Galaizière concernant la nomination de six membres pour le conseil de la commune de Vroville; instruction des procureurs syndics de Mirecourt, Dubaux et Delpierre, aux officiers municipaux de Vroville, sur les relations à établir entre le conseil de ladite commune et l'assemblée provinciale; au sujet de l'approbation de l'entretien des ponts et chaussées, des délibérations et autres objets.

BB. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1755-1788. — Refonte des cloches. — Reconstruction de la maison vicariale. — Requête du conseil de la communauté concernant le logement curial. — Délibération concernant la levée d'un impôt pour équilibrer la dette communale. — Élection de François Pierrot, cultivateur à Vroville, aux fonctions de syndic.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1766. — Ordonnance de Mgr de La Galaizière, portant que Pierre Dufresne, fermier des domaines des évêchés de Lorraine et de Bar, sera payé par les habitants et communauté de Vroville, de la somme de 64 francs 12 sous 6 deniers, laquelle somme de 64 francs 12 sous 6 deniers sera répartie au marc la livre.

CC. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1758-1768. — Arrêts du conseil des finances, portant : fixation de l'abonnement accordé pour les deux vingtièmes et deux sous pour livre; — fixation de l'indemnité accordée aux communautés de la Lorraine et du Barrois qui ont fourni 1,200,000 rations de foin pour la subsistance des chevaux des troupes de l'armée employée sur le Bas-Rhin; — concernant les 800,000 rations de foin pour l'approvisionnement des magasins de l'armée employée sur le Bas-Rhin; — du Conseil d'État portant décri des pièces Haut-Bellon, appelées Massons.

CC. 3. (Cahiers.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1773. — Compte des recettes et des dépenses que rend Pierre Pierrat, de sa commission de syndic, lequel compte présentant un excédant de recette de 8 sous 9 deniers, porte que ledit Pierrat a payé 71 livres 6 sous pour un taureau; et au maréchal, au vitrier et au maçon, la somme de 106 livres 10 sous, pour réparations faites à la tour de l'église. — Comptes rendus : par Jean-Nicolas Friaisse de sa gestion de syndic, lequel compte est reconnu exact par le maire et les habitants de Vroville; il présente un excédant de recettes de 8 livres 9 sous 2 deniers et porte que ledit Friaisse a payé à Joseph Marlengeon, maître d'école, la somme de 6 livres pour le sonnage du Roi, et au sieur Harmant, conducteur des ponts et chaussées, celle de 16 livres 6 sous 9 deniers; — par Claude Hel, pour sa gestion de syndic, duquel compte, approuvé par M. Delaporte, il résulte que la recette excède la dépense de 14 livres 5 sous 4 deniers de Lorraine, et que ledit Hel a délivré 17 livres 14 sous 6 deniers pour frais du tirage des soldats provinciaux; — 116 livres 8 sous au nommé Barrois, de Mattaincourt, pour ouvrages exécutés sur la portion de la chaussée dont il s'était rendu adjudicataire; — par Dominique Georgeot, en présence de la communauté assemblée qui l'agrée, duquel compte, approuvé par M. Delaporte, il appert que la dépense excède la recette de 12 sous de France et que ledit Georgeot a payé 9 livres 2 sous de France pour le tirage des soldats provinciaux et 2 livres 8 sous à M. Aubry, de Mirecourt, pour deux requêtes faites à ladite communauté; — par Dominique Petitjean, pour sa commission de syndic, à MM. les maire, lieutenant de maire, élus et les habitants de la communauté de Vroville, lequel compte constate que ledit Petitjean a payé à Harmand, sous-ingénieur des ponts et chaussées, 7 livres 15 sous en argent de Lorraine, pour une visite faite des che-

mins de cette communauté, et 7 livres 15 sous aussi en argent à M. le curé dudit lieu, pour faire apprendre l'état de sage-femme à la veuve Mourot, du même lieu; — par Dominique Georgeot, pour sa commission administrative de syndic, par-devant MM. les maire, élus et les principaux habitants de la communauté précitée, duquel compte, approuvé par M. Delaporte, il résulte que la recette excède la dépense de 11 livres 9 sous 8 deniers, et que ledit Georgeot a payé au nommé Petitjean, de Vroville, 226 livres 6 sous 9 deniers, pour réparations faites aux fontaines communales, et 7 livres 15 sous à M. Drouot, greffier de la maitrise de Darney, pour vacations au sujet des affouages; — par François Friaisse, pour sa commission de syndic, par-devant MM. les maire, élus et les principaux habitants de la commune, lequel compte, approuvé par M. Delaporte, et présentant un excédant de recette de 2 livres 13 sous 8 deniers, porte que ledit Friaisse a payé à François Pierrat, collecteur de l'abonnement, la somme de 26 livres 5 sous 11 deniers de Lorraine pour le vingtième de la communauté; au sieur Dussard, greffier au bailliage de Mirecourt, la somme de 5 livres 14 sous de Lorraine, pour les frais de l'acte de la création du maire; — au sieur Drouot, greffier de la maitrise de Darney, la somme de 55 livres 16 sous, pour vacations à la délivrance des affouages et expéditions délivrées à la communauté; — par Dominique Georgeot, pour sa gestion de syndic, par-devant MM. les maire, élus et les principaux habitants de ladite commune, lequel compte, vu par M. Delpierre, subdélégué au département de Mirecourt, et approuvé par M. Delaporte, présente un excédant de recette de 33 livres 5 sous 5 deniers et porte que ledit Georgeot a payé à M. Renaul, vicaire de ladite commune, 24 livres 5 sous, tant pour la rétribution de l'octave des morts que pour la fondation de feue Françoise Perse, et au sieur Lamant Thomassin, d'Ahéville, 65 livres 17 sous 6 deniers, pour un taureau par lui vendu pour le troupeau communal, etc.

D. 1. (Liasse.) — 23 pièces; 1 carte, papier.

1716-1789. — Extraits du registre des procès-verbaux du greffe de la maîtrise de Mirecourt, concernant les affouages délivrés à la communauté de Vroville. — Carte topographique des bois appartenant à ladite communauté contenant deux cent quatre-vingt-huit arpents; — extrait des procès-verbaux du greffe de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Bouzonville, concernant les obligations qui sont imposées aux communautés séculières, domaniales, seigneuriales et usagères, ainsi que les clauses et conditions à insérer au cahier des charges, pour la manière d'exploiter les forêts, notamment les affouages qu'on leur délivre annuellement. — Ordres de Mgr de La Galaizière : au syndic de Vroville, d'amener sa communauté sur la portion de chaussée qu'elle est chargée d'entretenir sur la route de Mirecourt à Charmes; — au syndic en exercice de la commune de Vroville, d'amener et de conduire tous les corvéables dudit lieu sur la route de Mirecourt à Lunéville, pour y faire le rechargement de soixante toises de longueur de chaussée et autres ouvrages; — au syndic en exercice, d'amener et de conduire tous les corvéables de Vroville sur la portion de chaussée mise à son entretien sur la route de Mirecourt à Charmes, pour y faire un empierrement et rechargement en pierres dures de la consistance de huit toises cubes, dont le surplus sera déposé en dehors des fossés qui seront alignés et curés; — au syndic en exercice, d'amener et de conduire tous les corvéables de la communauté de Vroville, sur la portion de chaussée mise à son entretien sur la route de Mirecourt à Charmes, pour y employer quatre toises cubes de gravier en rechargement et y faire autres ouvrages. — Arrêt du conseil des finances et commerce, concernant l'extraction et le transport des matériaux à employer aux ouvrages des ponts et chaussées, leur exemption de tous droits et indemnités: — ordonnances de M. de La Galaizière : qui laisse aux communautés de Lorraine et du Barrois la liberté entière et absolue de traiter de tous les ouvrages de corvée relatifs aux contributions et travaux extraordinaires des ponts et chaussées; — permettant auxdites communautés de traiter, à prix d'argent, de l'entretien de leurs portions de chaussées et de la construction des nouveaux ouvrages compris sous la dénomination de travaux extraordinaires des ponts et chaussées; — adjudication d'une partie de la tâche de corvée imposée à la communauté de Vroville, laquelle partie n'ayant pas été achevée par ladite communauté à l'époque fixée, consiste en une toise cube de pierres à conduire, casser et broyer; — rôle de répartition de la contribution que la communauté de Vroville doit fournir pendant l'année 1788, pour les travaux des routes, suivant l'arrêt du conseil du 13 avril dernier, lequel rôle comprenant cinquante-cinq articles, se monte à la somme de 147 livres 14 sous 9 deniers; — cahier contenant les déclarations de toutes les personnes domiciliées à Vroville qui ont contribué à la contribution patriotique du décret rendu par l'Assemblée, le 6 octobre 1789, duquel registre, contenant trente-deux déclarations, il appert que Nicolas Renault, prêtre-vicaire à Vroville, s'est engagé à payer 36 livres; Claude Pierrat, 3 livres; François Friaisse, 6 livres, etc.

DD. 2. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1750-1788. — Refonte des cloches. — Réparations des fontaines communales; — à la monture des cloches; — à l'église paroissiale, aux murs du cimetière, à la maison des pâtres. — Instruction de Mgr de La Galaizière, sur les règles à observer par les syndics et principaux habitants de la communauté de Vroville, pour parvenir aux réparations ou construction des églises et presbytères, ou tous autres ouvrages, ainsi que pour le paiement d'iceux; — réparations à la maison vicariale; — construction d'un pont; — reconnaissance du chemin de Rabiémont à Vroville, mis à la charge de la communauté dudit Vroville; — transaction concernant la vaine pâture.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1701-1758. — Extrait des registres du conseil royal des finances et commerce portant : que le Roi maintient l'usage et possession qu'ont depuis un temps immémorial les habitants de Vroville d'envoyer pâturer leurs bestiaux dans les cantons défensables du bois de la Meuse, situé sur le finage dudit Vroville. — Ordonnance de Mgr de La Galaizière portant : que dans toutes les communautés des États du Roi, la moitié des prairies et pâtis de leurs bans et finages sera mise, cette année, en réserve pour y faire du regain, attendu que la sécheresse extraordinaire qui s'est fait sentir cette année, donne lieu de craindre que la récolte du foin ne soit insuffisante pour la nourriture des chevaux et bestiaux.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754-1765. — Ordonnances royales concernant : le licenciement des anciens soldats qui doivent avoir leur congé, le remplacement de ceux qui manquent au complet des bataillons de milice, ainsi que l'époque où lesdits bataillons s'assembleront dans la ville de Nancy; — prescrivant dans les villes et communautés, à l'exception des villes de Nancy, Lunéville et Bar, une levée d'hommes, tant pour remplacer les soldats manquant dans les bataillons de milice qui sont au service du Roi, que pour augmenter de vingt hommes chacune des six compagnies de fusiliers qui composent chaque bataillon, afin de porter chaque compagnie à quatre-vingt-cinq hommes au lieu de soixante-cinq qu'elle est, et mettre, par là, lesdits bataillons sur le pied de cinq cent dix hommes; — portant que les subdélégués de Lorraine et Barrois procéderont, pour l'année 1766, à la livrée du premier quart des hommes nécessaires au complet de quatre bataillons de milice des duchés de Lorraine et de Bar, et que lesdits bataillons porteront les noms des villes de Nancy, Bar, Épinal et Sarreguemines.

FF. 1. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1768-1788. — Arrêts : qui nomme François Friaisse et Pierre Pretot, tous les deux cultivateurs à Vroville, pour faire la visite et la reconnaissance de toutes les fermetures et clôtures des héritages du finage dudit lieu; — qui nomme pour experts Mathieu Balay, laboureur, et Dominique Petitjean, manœuvres des vignes, et ce, pour connaître la maturité des fruits; — portant que toutes les prairies de Vroville sont mises en réserve pour la conservation des blés, à l'exception de celles des grands prés et de La Meure qui restent libres pour le pâturage des bestiaux.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1700-1782. — Procès : intentés par la communauté de Vroville contre celle d'Ahéville, qui s'oppose à ce que les habitants dudit Vroville mènent pâturer leurs bestiaux et troupeaux dans la prairie des Noves; — soutenus par ladite communauté contre les sieurs Claude-Dominique Henry, charpentier, et Jean Georges, maître serrurier, tous les deux domiciliés à Mirecourt, qui réclament le paiement des ouvrages faits par eux à la monture des cloches dudit Vroville; — soutenus par la communauté de Vroville, contre le chapitre de Remiremont, au sujet de la dîme de certains tas de gerbes, qui se faisait contrairement à la transaction du 10 août 1706 et à l'usage suivi depuis plus de 75 ans.

GG. 1 à 4. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

1682-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 27 avril 1690, mariage de Jean Cofin, cavalier au régiment royal de Mgr le duc de Berry, commandé par M. le marquis de Villassère, en conséquence du pouvoir du sieur de Fauvoville, major dudit régiment, avec Nicole Thouvenin; — le 11 mai 1693, mariage de Jacques Lombard, maréchal-des-logis de la compagnie du sieur Moront, du consentement du sieur Latier, lieutenant-colonel au régiment de Romainville, avec Élisabeth, fille de Claude La Salle, bourgeois de Mirecourt; — le 13 juin 1717, il meurt à Vroville une femme de Bourbonne qui quêtait en Lorraine pour rétablir sa maison incendiée; — le 23 novembre 1751,

baptême de Louis, fils légitime de Charles de Bourcier de Belvau (Beauveau), écuyer, garde du corps de S. M. Très-Chrétienne, et de Mme Thérèse Alba, son épouse; il a eu pour parrain, M. Jean-Jacques-Louis de Courcy, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Clermont-Tonnerre, et pour marraine, demoiselle Thérèse de Belvau, représentée par Thérèse de Belvau, sœur du baptisé; — le registre de 1767 est coté et paraphé par Louis Alba, seigneur du fief de Villers, lieutenant-général au bailliage de Mirecourt; — le 4 juillet 1759, décès d'Anne-Marie-Barbe Alba, fille légitime de Louis Alba, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Raon, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Mirecourt, et de Hyacinthe Desmarets; — le 16 janvier 1760, on trouve sur le territoire de Vroville, lieudit Hassauvois, une personne morte dans les neiges; — le registre pour l'année 1770 a été coté et paraphé par Nicolas-François de Neufchâteau, docteur en droit, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel du bailliage et siége présidial de Mirecourt.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui casse l'arrêt rendu par la Cour supérieure de Lorraine et Barrois, en ce que défenses y sont faites de sortir aucuns grains ou farines du ressort de ladite Cour, comme contraire à la déclaration du 25 mai 1763, qui en établit la libre circulation dans l'étendue du royaume.

II. 1. (Liasse.) — 1. pièce, papier.

1781. — Extrait des liasses des procès-verbaux du bailliage royal de Mirecourt, portant que, par arrêt du Parlement du 3 juillet 1779, il serait incessamment procédé à un arpentage et remembrement général du finage de la ville de Mirecourt, pour reconnaître et fixer tous les biens, terre, prés, chemins, et généralement tous les terrains et usages communaux autres que les bois, et pour aborner les communautés voisines appelées ainsi que les propriétaires possesseurs de fonds situés sur ledit finage. En conséquence de l'arrêt précité, assignation a été donnée aux syndics, maire et habitants de la communauté de Vroville, de comparaître le lundi, 27 août 1781, au canton du Bocail, finage de Mirecourt, pardevant M. Gaillard, conseiller du Roi au bailliage dudit Mirecourt.

Canton de Monthureux-sur-Saône.

BB 1. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1786-1790. — Commune d'Ameuvelle. — Registre des délibérations de l'assemblée communale; — élections du tiers de l'assemblée municipale; — nomination d'un garde des vignes; — location des biens communaux; — établissement d'une milice nationale, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1777-1789. — Reddition des comptes pour chaque gestion; — reçus de la communauté d'Ameuvelle; — rôle pour la répartition d'une subvention accordée par suite de dégâts occasionnés par la grêle; — anciennes matrices des rôles des contributions; — déclaration des charrues et des produits des biens.

DD. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1752-1789. — Extrait du registre du conseil royal des finances et du commerce de Lunéville, accordant à la commune le droit d'affouage dans la forêt d'Attigny; — rôles d'affouages; — traité entre le maire et les habitants pour l'entretien des chemins; — nomination du pâtre; — reconnaissance des terrains communaux par le sieur Bresson, subdélégué au département de Darney; — délibération pour la location des biens communaux; — lettre d'Aumont, seigneur d'Ameuvelle, relative au droit de pâture; — titres concernant les droits de pâture sur les terrains de Jonvelle.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Ordonnance du Roi sur l'administration de la justice.

GG. 1 à 3. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1748-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1605-1749. — Commune de Bleurville. — Priviléges : accordés par le Roi à Étienne Vilarmont, maréchal-des-logis au régiment de Clermont-Tonnerre, pour lui et sa famille, en récompense de ses longs services, exemption de taille, gabelle, etc.; — accordé aux habitants de Bleurville par le duc de Lorraine, ensuite d'une réclamation faite par les habitants de ladite com-

mune, contre les vexations de Jean Gabriel, amodiateur des biens du domaine; — droit de chasse accordé par Stanislas, au comte de Bouzey, sur les territoires de Bleurville et de Martigny, etc.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1698-1721. — Nomination d'Ory Rollin et Claude Lamolaire, comme dîmiers, en présence des autorités de la communauté, du sieur Curé et du sieur Peigny, amodiateur.

CC. 1. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1654-1784. — Charges imposées aux décimateurs; — déclarations relatives aux rôles des contributions; — délibérations des maire et échevins de la communauté de Bleurville, pour demander au président de Beaufremont à être exemptés d'une partie de la charge qui leur est imposée de fournir quatre voitures pour conduire deux mille hommes de troupes, de Vrécourt à La Malgrange près Nancy; — réduction des deux tiers de la dette de la commune envers Louis d'Épinaut, de Valleroy-le-Sec.

DD. 1. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1699-1788. — Abornement des bois et pâtis communaux; — réparations des chemins et curage des ruisseaux de la grande prairie; — projet de construction de la tour de l'église; — inondation du 30 novembre 1788; — obligation au propriétaire du moulin de Bleurville d'entretenir, à ses frais, le pont construit sur le canal, etc.

EE. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1714. — Arrêtés de la communauté de Bleurville, pour recevoir les troupes en quartier d'hiver; — pour fournir le corps de garde et pourvoir à son entretien.

FF. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1689-1756. — Déclaration et plainte au greffe pour batailles entre particuliers; — procès entre la commune de Bleurville et celle de Serocourt, au sujet de la délimitation de la forêt de La Tervelle; — déclarations de filles enceintes, etc.

GG. 1. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1649. — Règlement concernant la nomination des employés pour le service du culte, la propreté et l'entretien des ornements et reliques de l'église; — amende de 5 sous contre tout habitant qui n'assistera pas à la messe paroissiale, et prière au maire d'en donner l'exemple.

GG. 2 à 8. (Registres.) — In-4°, 677 feuillets, papier.

1672-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 265 pièces, papier.

1712-1780. — Bail emphytéotique entre le prieuré de Bleurville, appartenant à Saint-Nicolas de Nancy, et Louis Peigny, amodiateur dudit prieuré; — règlements pour les moissons, fenaisons, semailles, vendanges; — taxes du pain et du vin; — vente de regains.

GG. 1 à 25. (Registres.) — In-4°, 339 feuillets, papier.

1715-1789. — Commune de Claudon. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 329 feuillets, papier.

1677-1789. — Commune de Gignéville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1729-1743. — Commune de Godoncourt. — Règlement du droit de vaine pâture dans la forêt de Burveau, appartenant à S. M.

DD. 1. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1786. — Partage des territoires de Godoncourt et de Fignévelle.

GG. 1 à 54. (Registres.) — In-4°, 881 feuillets, papier.

1591-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1787-1789. — Commune de Martinvelle. — Délibérations de la commune relatives : à l'élection d'un syndic; — à la nomination de deux gardes de police; — à la saisie de meubles en acquit d'impôt; — au choix d'un garde spécial; — au ban des prairies adjacentes aux grains; — au bœuf banal; — au choix d'un pâtre;

— au curage du gué; — à la distribution des affouages. — Procès-verbaux pour insultes envers les collecteurs.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations relatives : à l'assemblée municipale; — à la division de la commune en deux parties, l'une Lorraine et l'autre Champenoise; — aux biens et charges de chacune d'elles; — à la demande d'arbres pour la construction d'un pont; — à l'élection de députés aux États-Généraux; — à l'établissement de patrouilles; — à la liste des citoyens actifs et éligibles; — à la reconnaissance d'un dommage causé dans un pré. — Rapports de police. — Impositions à chaque habitant pour payer l'affouage. — Requête pour l'obtention d'une augmentation d'affouages.

DD. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1679-1789. — Reconnaissance de terrains communaux. — Abornement de la forêt.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1716-1786. — Arrêt portant remise d'amende, pour délits forestiers. — Requêtes adressées au bailliage de Vosges, par les habitants de Martinvelle et de Regnévelle, contre le comte d'Haussonville qui niait leurs droits dans les forêts. — Requête du comte d'Haussonville réclamant les droits de banalité du four et autres. — Ordonnance du Roi maintenant les habitants de Martinvelle dans leurs droits à quatre arpents dans la forêt. — Procès intenté au curé de Martinvelle, par celui de Passavant, relativement à la nomination de l'institutrice. — Remise d'amendes prononcées contre les habitants de la commune pour pâturage dans la forêt.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 867 feuillets, papier.

1754-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1785-1786. — Commune de Monthureux-sur-Saône. — Délibérations de la commune, relatives : à une demande de remise de travaux extraordinaires à faire à la côte d'Isches, pour cause d'épidémie; — aux affouages; — aux délits forestiers; — à la confection de quatre échelles pour les incendies; — à faire venir le procureur du Roi du bailliage, de Darney à Monthureux, au sujet d'une difficulté élevée entre les membres de la fabrique.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1787-1788. — Délibérations de la commune, relatives : à l'acquisition d'un bœuf-étalon; — à la construction de l'école des filles; — au paiement du traitement de l'instituteur; — aux coupes affouagères; — au pâturage des bestiaux dans les prés, etc.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations relatives : aux biens et aux charges de la commune; — à la nomination d'un garde forestier; — à l'opposition à la vente des suppléments d'affouage; — à la construction en pierres du pont du Bois; — à la poursuite des délinquants forestiers, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1775-1787. — Compte des recettes et dépenses de la commune relatives à la réparation des chemins, à l'entretien des fontaines, de l'église, de la maison d'école, etc. — Droits de péage sur les ponts de la commune.

DD. 1. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1709. — Terrier du territoire de la commune.

DD. 2. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1685-1773. — Demande de défrichement de terrains communaux incultes par divers habitants, moyennant qu'ils en auront la jouissance. — Reconnaissance d'anticipation sur les terrains communaux. — Prétentions de l'abbé de Luxeuil, sur le tiers des bois et des pâtis communaux. — Procès-verbal de délimitation des territoires de Godoncourt et de Monthureux.

DD. 3. (Liasse.) — 161 pièces; 4 plans, papier.

1775-1789. — Établissement et réparations des ponts, fontaines et autres constructions. — Plans et devis desdits travaux. — Corvées à faire sur les routes.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1782. — Procès intenté à la fabrique au sujet d'un legs à elle fait par Barbe Vilhem.

GG. 1. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1689-1789. — États des revenus et dépenses de la fabrique et de différentes confréries religieuses de Monthureux.

GG. 2 à 22. (Registre.) - In-4°, 1242 feuillets, papier.

1695-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Décès de demoiselle Anne-Thérèse de Thichy, le 18 août 1695; — de Marguerite de Cuidel, le 1er février 1700; — Le 10 janvier 1731, mort de François de Grignoncourt, écuyer. — Ces registres sont rédigés par les sieurs Collé, Gantois, Cœurdacier, curés de la paroisse.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789-1790. — Commune de Nonville. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination d'un greffier; — à la reconnaissance des droits de la commune de Nonville, sur les forêts et pâtis indivis avec celle de Belmont; — à la vente de chênes; — à la location des immondices, des fontaines, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1749-1789. — Rôles de répartition pour la subvention et pour les ponts et chaussées.

CC. 2. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1714-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatives : à la location des terrains communaux; — à la vente des bois, des prairies, à la réparation de la maison d'école; — aux gages des officieres municipaux, etc.

CC. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1723. — Procuration donnée par les communautés de Nonville et de Belmont, à un habitant de Nonville, pour présenter à S. A. une requête, tendant à être déchargé d'un cens annuel de sept resaux et deux pôts d'avoine pour leurs bois, et exposantq ue les guerres des Suédois, en 1630 et 1633, répandirent l'incendie et la peste dans le pays.

DD. 1. (Cahiers.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1785. — Terriers ou dénombrements des propriétés situées sur le territoire de Nonville.

DD. 2. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1672-1772. — Règlement entre la commune et le seigneur de Relanges, au sujet des droits d'usage dans les bois. — Reconnaissance des bois de Nonville et de Belmont. — Requête des habitants de Nonville à l'intendant de Lorraine, demandant que les bois indivis entre Nonville et Belmont leur appartiennent pour les deux tiers, et à ce que les habitants de Belmont paient le droit du vingtième pour l'autre tiers.

DD. 3. (Liasse.) — 1 carte, papier.

1780. — Carte topographique des bois communaux de Nonville et de Belmont.

DD. 4. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1779-1789. — Procès-verbaux d'adjudication des réparations à faire à la maison de cure, à l'église, à la maison d'école, aux fontaines, au cimetière et aux lavoirs; - traité pour la refonte de trois cloches, moyennant la somme de 350 francs.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1703-1716. — Procès au sujet d'une fondation religieuse, faite par Catherine Pierrefitte, qui abandonne tous ses biens au curé de Nonville. — Réclamation du mari et des frères de la susdite au sujet de cet abandon. — Sentence du grand bailli des Vosges, accordant au mari et aux frères de Catherine Pierrefitte, les trois quarts des biens qu'elle avait concédés en faveur du curé.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1716-1780. — Rapports des gardes champêtres et des gardes forestiers; — sentence du bailliage de Vosges portant : que les habitants de Nonville et de Belmont jouiront à l'avenir du droit de glandée dans les bois de ces deux communes. — Rapports des maires et forestiers à ce sujet.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 806 feuillets, papier.

1643-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 8. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1518-1744. — Traité entre les habitants de Bel-

mont et le curé de Nonville, au sujet de donation de terrains, pour célébrer une messe, le mercredi de chaque semaine, dans la chapelle dudit Belmont. — Terriers des champs, prés, vignes et chenevières appartenant à l'église. — Acquisition d'immeubles. — Location de terrains. — Traité entre le curé de Nonville et le chapitre de Darney, au sujet du droit de rapportage sur deux cantons de terre. — Donation d'une vigne dite La Citadelle, par le sieur Marchandot, curé du lieu, à charge d'un service annuel le lendemain du jour des âmes. — Inventaire des papiers de la fabrique.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1759. — Vente d'une maison et des propriétés y attenant, par un habitant de Nonville, à un autre de la même localité, moyennant la somme de 500 francs.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1741-1789. — Commune de Regnévelle. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Finez, Vauchez, Gillard, Ludonien, Ambroise, Bonney, Franchimont, Paget, curés de la paroisse.

GG. 1 à 9. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1668-1789. — Commune de Viviers-le-Gras. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CANTON DE VITTEL.

CC. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1778-1788. — Commune de Bazoilles et Ménil. — Rôle de la contribution pour travaux sur les routes; — comptes rendus par les syndics de la répartition de ladite contribution.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770-1772. — Devis de la maison du pâtre; — construction d'une fontaine et d'une croix.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 1185 feuillets, papier.

1689-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 10. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1760-1772. — Requête de Frichelet, abbé de Mandres-les-Ravenels, pour un logement. — Lettre de Claude, évêque de Toul, et mandement du même évêque, concernant la cure de Bazoilles.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Contrexéville. — Délibérations de la commune de Contrexéville, au sujet de la location de terrains communaux; — débit illégal d'un bœuf attaqué d'une maladie épizootique; — demandes relatives aux anticipations sur les terrains communaux, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1781-1790. — Comptes des syndics; — ventes de bois, montant à 52 francs 15 sous; — dépenses de 12 sous pour un voyage à Bulgnéville; — droits de tirage de la milice; — ventes d'arbres et de terrains communaux, etc.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Droits du marquis de Bulgnéville; — nominations du maire, greffier, sergent et autres. — Les droits sur les personnes étaient : pour un couple, 2 gros, une veuve, 1 gros, un garçon en ménage, 1 gros, une fille, 1 demi gros; — droits à Noël : le couple, un chapon; une veuve, un demi chapon; un garçon, un demi chapon; une fille, un quart de chapon; — cens divers en chapons ou en sous sur des terrains ou des maisons; — amendes champêtres, tiers denier, droit de troupeau; — droits pour mouture des grains; — le maire et autres officiers exempts de tous droits.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Délimitation des bois communaux de Contrexéville.

FF. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1785. — Procès entre les communes de Contrexéville et d'Outrancourt, au sujet de la vaine pâture dans la prairie d'Outrancourt.

FF. 2. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1789. — Procès entre la commune et Rogé Lorrain, en qualité d'amodiateur des biens de la marquise de Bulgnéville, au sujet d'un pré dont il réclame la jouissance.

FF. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1721-1770. — Saisie des biens du sieur de Beauveau, par de Moulou, pour une redevance de 400 livres; — procès-verbaux pour délits commis dans les pâturages; — procès au sujet de la pâture dans les bois.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 673 feuillets, papier.

1647-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1711-1756. — Commune de Dombrot-le-Sec. — Procès-verbaux de bornage des bois de Dombrot, avec ceux de Serocourt, Crainvilliers, Suriauville et Martigny.

DD. 2. (Cahiers.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1741. — Reconnaissance des biens communaux de Bouzey, ancien Dombrot.

DD. 3. (Cahiers.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1711-1729. — Remembrement, reconnaissance et distribution générale des terres labourables, prés, chenevières et autres héritages situés sur le ban et finage de Dombrot.

GG. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1753-1754. — Donation faite par Joseph Gallois, prêtre et curé de Bouzey (ci-devant Dombrot), d'une maison située audit lieu, destinée au logement de l'institutrice de la commune.

GG. 2 à 3. (Registres.) — In-4°, 504 feuillets, papier.

1715-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1674-1789. — Commune de Domèvre-sous-Montfort. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 1011 feuillets, papier.

1602-1789. — Commune de Domjulien. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Carte.) — 1 pièce, papier.

1755. — Commune d'Estrennes. — Carte topographique des bois appartenant à la commune d'Estrennes, dressée par l'arpenteur forestier de Mirecourt.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 444 feuillets, papier.

1619-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 38 pièces, papier.

1782. — Commune de Gemmelaincourt. — Comptes rendus par les syndics, des recettes et dépenses de la commune, relativement aux terrains communaux, aux gages du garde champêtre, à l'entretien des chemins, à la réparation des murs du cimetière, etc.

DD. 1. (Cahiers.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1771. — Procès-verbal d'abornement des bois communaux de Gemmelaincourt.

GG. 1 à 15. (Registres.) — In-4°, 377 feuillets, papier.

1689-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 713 feuillets, papier.

1650-1789. — Commune de Lignéville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 7 mars 1671, fut baptisée Marie, fille de Michel Poladier; elle a eu pour parrain, Jean Dansare, sieur Des Roches, chevau-léger de la Reine; — le 23 novembre 1697, a été baptisée Marie, fille du sieur Guillaume, dragon dans la compagnie de M. de La Morie au régiment de l'Estrade, en quartier à Dombrot; — le 28 mars 1758, décès de demoiselle Marie de Thomerot, fille de Philippe de Thomerot, conseiller à la Cour Souveraine de Lorraine; — le 31 juillet 1760, naissance d'Anne-Françoise-Charlotte, fille de Joseph Dirat, receveur et amodiateur général au château de Lignéville; elle a eu pour parrain, messire Charles-Ernest, comte Le Bègue et du Saint-Empire Romain, baron de Forcheville et chevalier, résidant à Nancy, et pour marraine, dame Anne-Françoise Tranchot, épouse de messire Joseph-Antoine de Prautois, chevalier de l'Ordre Militaire Royal de Saint-Louis, capitaine des grenadiers dans le régiment Royal-Lorraine, seigneur de Saulxures, résidant à Saulxures-

les-Bulgnéville; — le 6 octobre 1763, baptême du fils de Pyrot, receveur des fermes de M. le marquis de Carail, seigneur de Lignéville et autres lieux. — Tous ces registres sont signés par Clément, Dumesnil, Houbaut, Rollin et Vauderet, curés de la paroisse de Lignéville.

AA. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1787-1788. — Commune de Monthureux-le-Sec. — Règlement du Roi sur les assemblées municipales. — Ordonnance de l'intendant de Champagne portant : que le règlement ci-dessus sera exécuté suivant sa forme et teneur. — Arrêt du Conseil d'État qui fixe la convocation des États-Généraux du royaume.

BB. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1767-1789. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination de maires, d'adjoints, de syndics, de greffiers et d'un pâtre pour la garde des troupeaux publics. — Supplique des habitants de la communauté à l'intendant de Champagne, le priant de confirmer les nominations ci-dessus. — Sommation donnée au maître d'école de Monthureux-le-Sec, de quitter ses fonctions, pour manque de zèle. — Correspondance de la communauté de Monthureux-le-Sec.

CC. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1554-1616. — Copie d'un aveu et dénombrement fait par devant le bailli de Chaumont, par Honoré, seigneur Gilles, baron de Thuillières, des droits, redevances et propriétés appartenant à ce dernier et dépendant de la baronnie de Thuillières, sur le territoire dudit lieu. « Il a droit de haute, basse et moyenne justices. Il possède prisons, signes patibulaires, fourches, carcans et piloris, pour supplicier et meurtrir les délinquants; maison et château-fort à Thuillières, cours, basse-cours, colombier, champs, prés, vignes, bois, chapelle, moulin, étangs, parterres et vergers à Thuillières. Ledit seigneur a droit de prendre vingt-cinq carpes provenant d'un étang appelé Bouvraux, chaque fois que l'on pêche, pour cause qu'il est édifié de la moitié sur les bois de Lagremont appartenant audit seigneur, et se prenant des premiers coups de troubles que l'on pêche. Les habitants, ses sujets, lui doivent trois corvées de charrue, une charrée de bois, une journée pour sarcler, une journée pour faucher, une pour faner, en leur donnant à dîner et des miches de pain comme de coutume. Chaque conduit, résidant au dit Thuillières, doit par chacun an, au dit seigneur, au terme de Pasques et de Saint-Remy suivant, deux tailles, l'une réelle et l'autre personnelle, selon les lettres qu'iceux habitants ont reçues, les tailles montent par chacun an à cinquante-quatre livres. Les sujets du dit seigneur donnent, par chacun an, chacun deux poules payables l'une à Pasques et l'autre à la Saint-Remy suivant, assignées sur leurs maisons, qui se montent par chacun an à soixante-huit poules. » — Lettres des seigneurs Gilles de Thuillières et Albert de Savigny, par lesquelles ils exemptent plusieurs particuliers de Thuillières et de Monthureux du paiement des redevances ci-dessus.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1728. — Dénombrement des propriétés de messire Germain Baffrand, seigneur de Monthureux, sur le territoire dudit lieu. « Il possède maison et château-fort, champs, prés, vignes et bois, carcans et piloris pour supplicier les délinquants, cour et basse-cour, pressoir banal. Il a le droit de haute, moyenne et basse justices; droit d'interdire et réglementer la vente du vin en détail; droits sur les amendes du ressort de sa justice; droit sur la moitié des jeux de quilles; droit de faire troupeau à part. Les habitants lui doivent chacun une charrette de bois, trois journées de charrue, une journée pour fauciller les blés et autant pour les avoines, trois journées pour les vignes, moyennant qu'il leur donne à dîner et des miches de pain comme de coutume. Tous nouveaux mariés et leurs fiancées passant par Monthureux doivent audit seigneur la moitié de cinq sous avec une lame ferrée d'argent. »

CC. 3. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1735-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatifs à la contribution pour les ponts et chaussées; — aux gages des officiers municipaux; — au paiement des redevances seigneuriales, etc.; — déclarations des habitants pour la contribution patriotique.

DD. 1. (Cahiers.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1771. — Pieds terriers des terres de Monthureux-le-Sec.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786-1788. — Ordonnance de l'intendant de Champagne, portant que la communauté paiera la somme de 24 livres 12 sous à la brigade de maréchaussée de Bourbonne, pour son logement, et que ladite commune,

conjointement avec celles de Thuillières et Valleroy-le-Sec, fournira un soldat provincial.

FF. 1. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1675-1788. — Sentences du bailliage de Langres, portant redevance de vingt-quatre resaux et un foural de blé, vingt-un resaux deux quintaux d'avoine dus au seigneur de Monthureux, en maintenant ce dernier dans la possession de tous ses autres droits qui sont : un chapon par habitant, pour la décharge de l'entretien des gros murs du château de Monthureux, et un quart d'avoine par abonnement de banalité du four. — Transaction des habitants avec le seigneur de la communauté, portant qu'ils lui rembourseront la somme de 480 livres pour trancher toutes difficultés. — Assignation donnée au syndic de Monthureux, de comparaître au bailliage de Langres, pour cause de la mise en bans de la fauchaison, des moissons et de la vendange, au préjudice des droits de la haute justice du seigneur du lieu. — Mémoire dudit syndic au sujet de la mise en bans ci-dessus.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 944 feuillets, papier.

1660-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Ladousse, Chevu, Martin, Mogras, Savoy, Lefebvre et Pierlet. — En 1714, les femmes de Monthureux choisirent, par voie d'élection, une femme dudit lieu, pour faire l'office de sage-femme, et celle-ci prêta serment entre les mains du curé.

GG. 5. (Cahiers.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1787. — État dressé par l'assemblée municipale de Monthureux-le-Sec, des biens et propriétés appartenant au clergé de la paroisse, lesquels biens se composent : d'une maison curiale; d'un bouvrot composé de terres, prés et vignes; de quelques biens de fondations pour messes; du tiers de la grosse et menue dîme.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788-1789. — Arrêt portant : que les grains et les farines ne pourront être vendus ni achetés hors des halles ou marchés, sous peine d'encourir une punition. — Ordonnance portant : que tous les marchands de grains devront justifier, par certificat en bonne forme, de la quantité et de l'espèce de grains qu'ils conduisent, d'où ils proviennent et quelle est leur destination, sous peine d'encourir une amende de 50 livres et de la confiscation desdits grains.

II. 1. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1786. — Plan des bois communaux de Monthureux.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 668 feuillets, papier.

1716-1789. — Commune de La Neuveville-sous-Montfort. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bragé, Bassinot, Beugny, Chatrian, Chobillon, Drouin, Félix Gaillard, Grandjean, Grillot, Henry, Jacquet, Laurent, Levasseur, Mariotte, Martin, Nicolas, Noël, Phélisse, Poisson, Rambour, Regnault, Roussel, Vaillant.

GG. 1 à 34. (Registres.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1671-1789. — Commune d'Offroicourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 428 feuillets, papier.

1661-1789. — Commune de Rancourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1582-1782. — Commune de Remoncourt. — Reconnaissance des anticipations commises sur les terrains communaux. — Partage des forêts entre les communes de Remoncourt, Rozerottes et La Neuveville. — Aménagement et carte desdites forêts. — Titre des pâtis de Maixe et de la mare Angouleuse.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1582-1787. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier.

1784-1785. — Commune de Rozerottes et Ménil. — Procès entre la commune de Rozerottes et celle de Bazoilles, au sujet de la vaine pâture.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1779-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Lenoir, Claudot, Gillet, Vincent, Cablan.

DD. 1. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1752-1785. — Commune de They-sous-Montfort. — Demande en séparation de la maison curiale. — Procès-verbal de reconnaissance des travaux à exécuter. — Devis estimatif. — Adjudication des travaux. — Contestations survenues entre le curé et les habitants, au sujet desdites réparations, etc.

DD. 2. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1760-1768. — Devis estimatif des ouvrages à faire aux ponts, aux aqueducs et aux fontaines. — Réparations à faire à la tour de l'église et aux murs du cimetière. — Procès-verbaux d'adjudication desdits travaux, etc.

DD. 3. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1786-1789. — Projet de réparation à faire à la chapelle Notre-Dame-des-Grâces. — Devis estimatif des travaux. — Contestations survenues entre la commune de They et l'architecte, au sujet des honoraires dus à ce dernier.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1664-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 340 feuillets, papier.

1694-1789. — Commune de Thuillières. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 5 août 1738, mariage de messire Claude-Gabriel de Randenradt, seigneur de Mandres, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie pour le service du Roi, et de demoiselle Élisabeth Nicole d'Hableuville, fille de Jean-François d'Hableuville, écuyer, grand gruyer de Lorraine et Barrois, conseiller en la Chambre des Comptes, et de dame Louise-Françoise Courtois, seigneur et dame de la baronnie de Thuillières; parmi les signataires de l'acte se trouve Louis de Fleury, prieur de Relanges; — le 10 avril 1747, mariage de Pierre-Nicolas-François de Bourgogne, chevalier, conseiller d'épée au bailliage du Bassigny, siége de Bourmont et de Saint-Thiébault, seigneur du fief d'Acourt, patron et donateur en partie dudit Acourt, fils de Nicolas-Charles de Bourgogne, écuyer, avocat à la Cour, et de dame Barbe Bernard, avec Jeanne Lorette de Jacob, fille de feu Pierre-Claude de Jacob, vivant écuyer, avocat à la Cour, exerçant à Mirecourt, et de dame Agnès Clément; — le 1er juin 1750, baptême de Jean-François, fils légitime de messire Claude-Gabriel de Randenradt, de Mandres, chevalier, seigneur de Mandres-sur-Vair en Lorraine, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, et de dame Élisabeth d'Hableuville, seigneur dudit Mandres et Thuillières; il a eu pour parrain, messire Jean-François d'Hableuville, écuyer, conseiller de la Chambre des Comptes de Lorraine, représenté par le sieur Jean-Nicolas Privast, capitaine au régiment de Berry-Cavalerie, et pour marraine, Mme Agnès Gardin, épouse de M. de Belmont-sur-Vair, seigneur dudit lieu, représentée par dame Gauthier, épouse du prévôt de Darney en Vosges.

GG. 1 à 43. (Registres.) — In-4°, 824 feuillets, papier.

1660-1789. — Commune de Valfroicourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Vinot, Richard, Adam, Bastien, curés de la paroisse.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 1019 feuillets, papier.

1667-1789. — Commune de Valleroy-le-Sec. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 15. (Registres.) — In-4°, 1433 feuillets, papier.

1654-1789. — Commune de Vittel. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Prilat, Gaillard, Bernard, Gérard, Maurice, Legmont, Noël, Jeanrard, Paperet, Rouyer, Gondrecourt, Mairerichard, Chapin.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1627. — Commune de Viviers-les-Offroicourt. — Titres portant exemption de banalité en faveur des habitants de Viviers, pour aller au moulin d'Offroicourt.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1782. — Comptes des maires et syndics de la communauté, à la subdélégation de Mirecourt.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier.

1729-1789. — Arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine et de Bar, concernant les réparations de la maison curiale. — Procès-verbal d'expertise où sont énumérées et détaillées les réparations à faire à ladite maison de cure. — Devis estimatifs et procès-verbaux d'adjudication des ouvrages de réparations à faire à la maison curiale. —

Devis estimatifs des ouvrages à faire à la tour et à la nef de l'église paroissiale de Viviers-les-Offroicourt et aux murs du cimetière.

DD. 2. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — Plan détaillé de la partie de la nef et de la tour de l'église.

DD. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1740-1789. — Extrait d'un arrêté de S. M., pour la délivrance des arbres de bâtiments à accorder aux habitants de Viviers-les-Offroicourt. — Requête au grand maître de Lorraine et de Bar, pour obtenir huit cordes de bois destinées aux salpêtriers. — Procès-verbal d'abornement des bois communaux de Viviers-les-Offroicourt. — Divisions en coupes du demi en réserve de ces bois.

FF. 1. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1754-1789. — Jugements rendus par la maréchaussée, contre Nicolas Lallemand, François Lallemand et Claude-Nicolas Tisserand, de Richecourt, pour s'être ingérés dans les fonctions de sous-piqueur de la chaussée qui conduit de Marchéville à Toul. — Lettres patentes du Roi, relatives : à la jurisprudence criminelle; — à la libre circulation des grains et farines; — aux conditions exigées pour être citoyen français; — à la suspension des traitements et des pensions, à l'égard de fonctionnaires absents; — à la prorogation, jusqu'au 1er mars 1790, de la déclaration des biens ecclésiastiques; — à l'information de toute espèce de délits; — à la caisse d'escompte; — à la contribution patriotique; — aux droits fédéraux; — aux délits de chasse qui se commettent dans les forêts; — à l'admission des non catholiques dans les emplois civils et militaires; — à la loi martiale.

GG. 1 à 13. (Registres.) — In-4°, 549 feuillets, papier.

1665-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 26 mai 1678, le sieur Adriam Jacob est appelé à la cure de Viviers-les-Offroicourt. Aucun livre baptistaire n'ayant été trouvé par lui, il pria les parents des nouveaux-nés, antérieurement à l'année 1678, de vouloir bien déclarer l'âge et les noms de leurs enfants. Ce n'est qu'à partir de cette époque que les actes civils furent enregistrés.

GG. 14. (Liasse.) — 8 feuillets, papier.

1632-1700. — Titres constitutifs de rentes pour les révérentes mères et sœurs de la congrégation de Notre-Dame du monastère de Mirecourt.

GG. 15. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1752. — Règlement pour la distribution de l'aumône publique, tant en blé, orge, qu'en argent. — Suit la note des habitants qui ont contribué à cette aumône, et parmi lesquels on remarque : Cousin, prêtre et curé de Viviers, taxé par quartier, en grain demi blé, demi orge, à trois imaux, et en argent à 6 sous; Èvre Jaltel, taxé par quartier, à trois imaux, et en argent à 6 sous; Nicolas Prétot, taxé par quartier, à deux imaux; Nicolas Mougenot, taxé par quartier, à 15 sous; Marguerite Jaltel, veuve de Claude Thiriet, taxé d'office par quartier, à un imal et demi, et en argent à 3 sous; Martin Puret, taxé à fournir le logement à François François et à lui fournir la soupe; Michel Mangin, régent d'école, taxé par quartier, à 6 sous. — Mémoire des dépenses faites en argent à des passagers et à des malades pauvres : 2 sous à Jean Jacquot, du Petit-Ménil, un sou à une femme de Monthureux-le-Sec qui allait à Flavigny, 10 sous à François Lozanne pour le soulager dans sa maladie.

GG. 16. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 5 sceaux.

1789. — Lettres-patentes du Roi, sur la déclaration des biens ecclésiastiques.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Arrêté du conseil des finances, portant établissement et augmentation des magasins de blés.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 sceau.

1732. — Arrêté du Conseil d'État de S. A. R. François, duc de Lorraine et de Bar, concernant des actes sous signatures privées.

II. 2. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1779. — Plan topographique des bois appartenant à la commune de Viviers-les-Offroicourt.

Arrondissement de Neufchateau. — Canton de Bulgnéville.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1785-1789. — Commune d'Aingeville. — Comptes des recettes et des dépenses de la commune rendus par les sieurs François Mouget, Pierre Chevalier, Nicolas Antoine, Philippe Martin, Pierre Pételot, Joseph Virion, Nicolas Collin, Nicolas Philbert, Joseph Gilbert, Nicolas Antoine, Nicolas Guillot et François Antoine. — Réparations : aux ponts et fontaines; à la maison d'école; au presbytère; à l'église. — Entretien des chemins et routes. — Contributions patriotiques, etc.

DD. 1. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1718. — Terrier ou remembrement général des ban et finage d'Aingeville, extrait des minutes du greffe du bailliage royal du Bassigny, séant à Bourmont.

DD. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775-1789. — Plan d'abornement du quart en réserve et des coupes de bois de la communauté d'Aingeville. — Vente de biens communaux. — Travaux sur la route de Neufchâteau à Lamarche. — Adjudication pour le curage de la rivière d'Augers, sur le territoire d'Aingeville. — Réparations à la maison de cure; à la maison d'école; aux ponts, etc.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1770-1777. — Procès : entre la commune et François Urguette, prêtre, au sujet de la fondation des Trépassés dont il n'exécutait pas les charges, tout en s'appropriant les biens; — entre la commune et le même curé, au sujet de ce qu'il ne voulait point reconnaître le sieur Pommageot pour maître d'école; — entre le sieur Gilbert, cultivateur, et ledit curé, au sujet des dîmes.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-folio, 235 feuillets, papier.

1662-1778. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 22 décembre 1662, Henry de Roncourt, seigneur (en partie) d'Aingeville, est parrain de Henry Gourdin, et Melle Gabrielle de Landrian, marraine; — le 8 janvier 1664, baptême de Réné d'Aingeville, fils de Henry de Roncourt, seigneur de Romont, et d'Anne-Michelle de Landrian; il a eu pour parrain, Réné de Roncourt, et pour marraine, Marie Choual; — le 13 novembre 1667, baptême de Claude-Gabrielle de Roncourt, fille du même Henry de Roncourt et d'Anne-Michelle de Landrian; elle a eu pour parrain, Claude de Monterby de Fréville, et pour marraine, Gabrielle de Landrian; — le 15 août 1670, baptême de Nicolas de Roncourt, fils de Henry de Roncourt et d'Anne-Michelle de Landrian; il a eu pour parrain, N. de Landrian, chanoine, et pour marraine, Marie Nicolle, femme de M. de Roncourt, sénéchal de La Mothe et Bourmont; — le 19 février 1673, baptême de Marguerite d'Aingeville, fille de Henry de Roncourt; elle a eu pour parrain, Charles-Gabriel Du Chastelet, baron du Bulgnéville, seigneur d'Orsan et autres lieux, et pour marraine, Marguerite de Roncourt; — le 7 juin 1674, baptême d'Anne-Gabrielle de Roncourt, fille de Henry de Roncourt et d'Anne-Michelle de Landrian; elle a eu pour parrain, Antoine de Malaincourt, son oncle, et pour marraine, Anne-Gabrielle de Soulaucourt, femme de M. de Thumerey, écuyer, demeurant à Greffigny; — le 7 septembre 1677, baptême de Marie-Anne de Roncourt, fille des mêmes; elle a eu pour parrain, Guillaume de Firmin de Moras, chevalier, conseiller du Roi, président au Parlement de Metz, et pour marraine, Anne-Marie-Françoise d'Adicourt de Lenoncourt, laquelle se fit représenter par Melle de Roncourt, tante de ladite baptisée; — le 17 mars 1679, baptême de Marguerite de Roncourt, fille de Henry de Roncourt et d'Anne-Gabrielle de Landrian; elle a eu pour parrain, Jean-Baptiste de Roncourt, son oncle, et pour marraine, Marguerite de Contarby, épouse de Henry de La Beaume; — le 25 octobre 1681, baptême de Claude de Roncourt, fille de Henry de Roncourt et d'Anne-Gabrielle de Landrian; elle a eu pour parrain, Charles de Roncourt, son cousin, et pour marraine, Claude de La Chapelle, épouse de M. de Landrian; — le 29 décembre 1681, mort de M. d'Aingeville; — le 13 juillet 1681, baptême de la cloche d'Aingeville; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Charles-Gabriel, comte Du Chastelet, baron de Bulgnéville, et pour marraine, Marie Niel, épouse du sieur de Roncourt, écuyer, seigneur d'Aingeville; — — le 21 novembre 1688, mort de Melle d'Aingeville; — le 25 février 1691, nouveau mariage, après séparation pour impuissance du mari; — le 14 septembre 1692, mariage de Nicolas Pettelot, fils de Charles Pettelot et d'Anne Vosgien, avec Melle Aprône de Roncourt, fille de Henry de Roncourt et d'Anne-Michelle de Landrian; — le 15 novembre 1695, Jean Collin, fils de Jean Collin et de Marie Pettelot, a épousé Claude Gabrielle de Roncourt, fille de M. d'Aingeville et d'Anne Michelle de Landrian; — le 17 mars 1696, baptême de leur enfant; — le 10

janvier 1700, Nicolas Bourgon, fils de Pierre de Sauville, est fiancé à Aprône, fille de P. Pettelot, marchand et fermier du domaine de S. A. R.; — le 24 janvier 1705, décès d'Aprône d'Aingeville, femme de Nicolas Pettelot; elle fut inhumée dans l'église d'Aingeville, sous le crucifix; — le 12 février 1707, fondation de quatre messes, chaque année, à l'église d'Aingeville, par Mlle Jeanne Berdeler; — le 20 août 1709, baptême de la cloche Saint-Remy, d'Aingeville (pesant 462 livres); elle a eu pour parrain, Pierre Pettelot, et pour marraine, Anne Rablon, épouse de François Simon, avocat à la Cour; — le 25 janvier 1710, mort de Jean-Baptiste Thouvenin (71 ans), prêtre et curé d'Aingeville, pendant 47 ans, et conseiller du doyenné de Vittel; il fut inhumé en la chapelle Notre-Dame, de l'église du lieu; — le 12 janvier 1716, Claude Péru, de Médonville, est fiancé à Aprône Pettelot, d'Aingeville, fille de Nicolas Pettelot et d'Aprône de Roncourt; — le 27 juin 1724, baptême de Charles-François, fils de Joseph Baudot, garde-du-corps de S. A. R.; il a eu pour parrain, Charles-François de Roncourt, écuyer, seigneur d'Aingeville et autres lieux, et pour marraine, Élisabeth-Charlotte de Roncourt; — le 28 juillet 1743, baptême de Charles, fils de Charles-François Pettelot, avocat à la cour; — le 2 février 1750, mort de Nicolas-Joseph Conte (67 ans), après avoir été curé d'Aingeville pendant 46 ans; il fut inhumé à l'église, devant le maître-autel; — le 5 mars 1761, Marie de Landrian, veuve de Maurice de Greyge, chevalier du Saint-Empire, demeurant à Hagnéville, est marraine de la fille de François Bégé; — du 2 février 1766 au 15 avril 1767, le cimetière est mis en interdit; on enterre à l'église; — le 23 mars, l'évêque de Toul défend d'y enterrer plus longtemps; on porte les morts aux cimetières de Malaincourt ou de Saulxures-les-Bulgnéville; — le 12 février 1772, traité avec un instituteur pour enseigner la jeunesse.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 422 feuillets, papier.

1658-1789. — Commune d'Aulnois. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bourdot, Jacquot, Baudot, Monnot, Pernot, Loquet, Dieudonné, Lefort, Bouzonviller, Corroy, Louis, Jacob, Valentin, curés de la paroisse.

GG 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 420 feuillets, papier.

1676-1789. — Commune d'Auzainvilliers. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Martin, François Jean, Michel, Vincent, Mougeol, Damboise, Mansuy, Berard, Petitdemenge, Legendre, Decompte, Haxo, Noyer, Vosgien, Prétot, curés de la paroisse.

FF. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1730-1777. — Commune de Bulgnéville. — Procès intenté par le chapitre métropolitain de Besançon, au sujet des dîmes novales qu'il prétendait percevoir à Bulgnéville; — requêtes et suppliques du sieur de Prautois, curé de Saulxures, Bulgnéville et Vaudoncourt, contre le sieur Mamelet, amodiateur desdites terres.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-folio, 1,307 feuillets, papier.

1652-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 1er avril 1662, baptême de Louis-Philippe, fils de noble seigneur Henri-François de Raigecourt et de noble dame Marie-Jeanne-Françoise de La Vaux, son épouse; il a eu pour parrain, Louis-Philippe, comte de Raigecourt, et pour marraine, noble dame Pierrette Dargain, veuve de Jean de Montarby; — le 7 novembre 1694, baptême du fils de Jean-Antoine Pinot; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Claude, marquis de Rosette, seigneur de Bulgnéville, et pour marraine, Anne-Marie de Lavaux, dame de Belmont; — le 30, baptême de Pierre-Nicolas Gaulard; il a eu pour parrain, Ferry Nicolas, et pour marraine, Barbe Pelletier; — le 1er juillet 1696, François Blanchelaine, ancien prévôt de Bulgnéville, a été inhumé au chœur de l'église de Bulgnéville; — le 20 août, François Brun, chirurgien, est parrain de Jean-François Gérard; — le 24 février 1697, baptême de Pierre, fils de Claude Joutte, de Vermacelle (Auvergne), chirurgien juré; il a eu pour parrain, Pierre de Menebeau, lieutenant de cavalerie au régiment d'Ourche, et pour marraine, Claire-Bénigne Blanchelaine; — le 1er septembre 1697, baptême de Jean, fils de Jacques Lagny, huissier au bailliage de Bourmont; — le 23 novembre 1697, baptême de Claude-François Baudot, fils de Nicolas Baudot, procureur d'office; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur François Des Salles, comte de Rorthé, et pour marraine, Marie de Vallerot, fille de haut et puissant seigneur Gilbert de Vallerot, et de Louise de Monmorillon; — le 20 septembre 1699, baptême d'Antoine Grandmain, fils de Mathieu, arpenteur juré de S. A. R.; il a eu pour parrain, Antoine de Bouzey, chevalier, seigneur de Bouzey, Dombrot, et pour marraine, Marie-Anne Des Salles, fille de Claude-Gustave Des Salles, marquis et seigneur de Bulgnéville. — Le registre de 1692 à 1700 est coté et paraphé par François de Roncourt, seigneur dudit lieu,

et d'Haraucourt, conseiller du Roi et prévôt en la prévôté royale de La Mothe et Bourmont. — Le 10 mai 1708, Simon Contal, fermier du magasin à sel de Bulgnéville, fut inhumé en l'église du lieu, au bas de la chapelle de la Conception, du côté de l'Évangile; — le 16 juin 1706, mariage de Laurent Dautel, de Bulgnéville, et de Jeanne Mathouillot, fille de François Mathouillot, amodiateur de la terre et seigneurie de Bulgnéville, et de Marguerite Claudot; — le 27 juillet 1708, Marie Laurencé, veuve du sieur Pelletier, âgée de 70 ans, ayant communié à l'église des Capucins, tomba malade et mourut le même jour; elle fut inhumée en l'église de Bulgnéville; — le 11 juillet 1710, mort de Marie Blanchelaine, veuve de Claude Thomas, de Bulgnéville, âgée de 60 ans; elle fut inhumée dans le cimetière du lieu, le 12, en présence de Jean et Joseph Thomas, ses enfants, et d'une grande affluence du peuple; — le 29 septembre 1713, baptême de Marie-Claude, fille légitime de Jean Remiguer, huissier de la chambre de S. A. R., et de Marguerite Laville; elle a eu pour parrain, Claude-Gustave Des Salles, marquis de Bulgnéville, et pour marraine, demoiselle Marie de Mocarty; — le 6 mars 1714, baptême de Marguerite-Thérèse, fille légitime de Pierre Bichat, qui a eu pour parrain, Jean-Nicolas de Chaslus, écuyer, seigneur de Mandres; — le 22 décembre 1714, baptême de Marguerite-Thérèse, fille du sieur Laurent Migot; elle a eu pour parrain, Nicolas-Henri Robert, docteur en l'un et l'autre droit, avocat au parlement, secrétaire de S. A. R., prévôt du marquisat de Bulgnéville; — le 27 février 1714, baptême de François-Charles, fils du même sieur Nicolas-Henri Robert et de Claude Crespin, son épouse; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire François Des Salles, chevalier, marquis dudit Bulgnéville, comte de Rorthé, bailli de Pont-à-Mousson et commandant une compagnie des chevau-légers de S. A. R., etc., et représenté par le sieur de Saint-Maurice, exempt des gardes de S. A., oncle dudit Robert, et pour marraine, haute et puissante dame Charlotte de Lavaux, baronne de Beaufremont et de Vrécourt, etc., représentée par demoiselle Gabrielle Babelon, veuve de Charles Courtois, prévôt de Beaufremont; — le 22 avril 1717, baptême de Françoise-Gabrielle, fille légitimée du sieur François Robert; elle a eu pour parrain, Jacques François de Vidampierre, seigneur de Piray, chambellan et capitaine des gardes de S. A. R., et son procureur, Louis de Bresson, neveu du précédent, et pour marraine, dame Gabrielle de Bresson, épouse de M. de Vidampierre; — le 26 mai 1717, baptême de Marie-Françoise, fille de haut et puissant seigneur messire Claude-Henri Palatin de Dio, marquis de Momperoux, et de dame Anne-Élisabeth Des Salles, son épouse; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire François Des Salles, chevalier, marquis de Bulgnéville, etc., commandant des chevau-légers de S. A. R., bailli de Pont-à-Mousson, et pour marraine, demoiselle Marie de Vallerot; — le 23 février 1716, mariage d'Antoine-Benoît Courtaillon de Thomassin, écuyer, seigneur de Mondoré, fils de feu noble Clément Courtaillon, et de feue dame Anne-Louise Robert, avec Gabrielle Babelon, veuve de noble Charles Courtois; — le 21 juin 1718, baptême de Marguerite Robert, fille légitime du sieur Henri-Louis Robert, prévôt du marquisat de Bulgnéville; elle a eu pour parrain, le sieur Antoine Bénigne de Thomassin, écuyer, seigneur de Mondoré; — le 2 décembre 1726, baptême de Claude-Anne Blancheleine, fille légitime de Claude Blancheleine; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Claude-Gustave Des Salles, chevalier, marquis de Bulgnéville, gouverneur des ville et château de Vaucouleurs, capitaine de cavalerie au régiment de Lenoncourt, et pour marraine, Marie-Anne de Prautois; — le 10 décembre 1726, baptême de Geneviève, fille légitime du sieur Jean de La Cour, procureur d'office du marquisat de Bulgnéville; elle a eu pour parrain, Charles-François Robert, fils de Nicolas Robert, gentilhomme ordinaire de S. A. R. et prévôt du marquisat de Bulgnéville, et pour marraine, demoiselle Marianne Jacquin, fille du sieur Jacquin, gentilhomme de S. A. R.; — le 6 février 1727, baptême de Sébastien, fils légitime de Jean Vivier; il a eu pour parrain, le sieur Sébastien Gillet, exempt des gardes-du-corps de S. A. R., et pour marraine, demoiselle Thérèse de Bermon; — le 6 avril 1740, baptême de Claude-Marguerite, fille de Louis Duchesne; elle a eu pour parrain, messire Louis-François Du Buget, chevalier, seigneur de l'Estang, gentilhomme de la reine de Pologne, capitaine et chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, et pour marraine, dame Claude Crépin, épouse de Nicolas-Henri Robert, prévôt de Bulgnéville; — le 3 septembre 1740, baptême de Marie-Reine Urguette, qui a pour marraine, demoiselle Reine-Marie de Maroncourt; — le 22 août 1744, fiançailles de Louis-François Du Buguet, de l'Estang, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, ancien écuyer, gentilhomme ordinaire de la reine de Pologne, fils de feu messire Claude-François Du Buget, chevalier, seigneur de l'Estang, en son vivant capitaine au régiment de Beaufremont de Listenay-Dragon, et de dame Anne-Marie de Lavaux, et de demoiselle Marie-Anne Thiriet, fille de feu François Thiriet, écuyer, et de dame Marguerite Tailleur; — mariage des mêmes le 25 août, en présence de François-Georges Urguette, notaire royal, pro-

cureur d'office du marquisat de Bulgnéville, lieutenant des chasses du Roi, et autres; — le 9 avril 1746, baptême de Claude-Charles-Gustave, fils légitime du sieur Claude-Nicolas-Pascal Robert, écuyer, ancien conseiller d'épée au bailliage du Bassigny et prévôt de Bulgnéville, et de dame Marie-Marguerite de Courtaillon de Mondoré; il a eu pour parrain, Claude-Gustave Chrétien, marquis Des Salles, seigneur dudit Bulgnéville, colonel du régiment de Champagne, brigadier des armées du Roi, représenté par Charles de Morviller, comte dudit Morviller, et pour marraine, haute et puissante dame Madame Duquesnoy, née marquise de Castiaux, comtesse de Morviller, etc., représentée par Claudinette Crépin; — le 8 janvier 1747, baptême de Gabriel, fils légitime de messire Louis-François Du Buget, chevalier, seigneur de L'Estang, capitaine de cavalerie pour le service du R. T. C., chevalier de son Ordre Militaire, ci-devant écuyer et gentilhomme de la reine de Pologne, et de dame Anne-Marie Thiriet, son épouse; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Gabriel, comte de La Vaux, chevalier, et pour marraine, dame Marie-Françoise de Sarazin, veuve de messire Jean-Pierre de Bursel, chevalier, seigneur de Provenchères; — le 28 novembre 1747, baptême de Marie-Anne-Marguerite, fille du sieur Claude-Nicolas-Pascal Robert, écuyer, prévôt du marquisat de Bulgnéville, et de dame Marie-Marguerite Courtaillon de Mondoré; elle a eu pour parrain, Charles-François Robert, écuyer, conseiller d'épée au bailliage de Saint-Mihiel, et pour marraine, dame Claudine Crépin; — le 12 juillet 1748, baptême de Pierre, fils légitime du sieur Nicolas Biot de Lambinet, avocat à la cour, exerçant en la prévôté de Bulgnéville, et de Thérèse Robert, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph Robert, ancien receveur du Roi, et pour marraine, demoiselle Reine-Marguerite de La Barthe; — le 7 septembre 1749, baptême de Claude-Léopold, fils légitime de Claude-Nicolas-Pascal Robert, écuyer, avocat au Parlement, ancien conseiller d'épée au bailliage du Bassigny, prévôt et chef de police en la prévôté et marquisat de Bulgnéville, et de dame Marie-Marguerite Courtaillon de Mondoré; il a eu pour parrain, le sieur Léopold Courtaillon de Mondoré, écuyer, seigneur de Mondoré, lieutenant au régiment d'Harcourt, son oncle maternel, et pour marraine, dame Claudine Crépin, veuve de feu Nicolas-Henri Robert, vivant gentilhomme ordinaire du duc Léopold Ier, conseiller secrétaire de ses commandements et finances et prévôt de Bulgnéville. — Mortuaire commençant en l'année 1741 : — le 9 octobre 1741, décès de dame Catherine d'Aigremont, veuve de feu M. le marquis de Levigny, inhumé par Charles-Alexis de Prautois, curé de Bulgnéville; — le 20 septembre 1742, décès de Jean Perrut dit Le Prince, à l'âge de « cent et quelques années ». — Le 9 août 1743, décès de Nicolas-Henri Robert, gentilhomme ordinaire de feu Léopold Ier, duc de Lorraine, prévôt de Bulgnéville, Beaufremont, etc.; — le 16 avril 1745, décès de François Robert, ancien procureur au marquisat de Bulgnéville, inhumé dans la grande allée (nef) de l'église de ce lieu un peu devant le pilier où est l'épitaphe érigée à la mémoire de feu le sieur Jean Robert, son père, et de demoiselle de Belmont, sa belle-mère, fondatrice de la confrérie des Agonisants de ce lieu; — le 23 septembre 1746, décès de Claude-Charles-Gustave Robert, fils de Claude-Nicolas-Pascal Robert et de Marie-Marguerite Courtaillon de Mondoré; — le 19 mai 1750, baptême de Jean-François, fils légitime du sieur Joseph d'Anglure, brigadier au régiment de Clermont-Tonnerre, compagnie de Roland, en quartier en ce bourg; — le 14 juillet 1750, baptême de Charles Bonaventure, fils légitime du sieur Nicolas Brusel, professeur des humanités en ce bourg; il a eu pour parrain, Charles-Sylvestre Robert, écuyer, représenté par Antoine Benigne de Courtaillon, écuyer, seigneur de Mondoré, demeurant à Saulxures, et pour marraine, Claudine Crépin, veuve de Nicolas-Henri Robert, prévôt de Bulgnéville; — le 14 octobre 1750, baptême de Thérèse-Élisabeth, fille légitime de Nicolas Biot de Lambinet, avocat à la cour, et de demoiselle Thérèse-Marie Robert, son épouse; elle a eu pour parrain, Antoine Benigne Courtaillon de Mondoré, et pour marraine, Élisabeth Pinot; — le 17 octobre 1750, baptême de Thecle-Henriette, fille légitime de Claude-Nicolas-Pascal Robert, écuyer, avocat à la cour, ancien conseiller d'épée au bailliage de Bassigny, et de dame Marie-Marguerite Courtaillon de Mondoré, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Sylvestre Robert, et pour marraine, demoiselle Barbe-Catherine-Thecle de Prautois, de Saulxures; — le 18 décembre 1750, décès de Marie-Reine Courtois de Morancourt, épouse du sieur Luc de La Barthe, ancien receveur de S. M.; — le 31 août 1751, décès de dame Françoise de Lalement, épouse de messire Joseph de Brenon, écuyer, seigneur de Houseraucourt et Ormay, officier pour le service de S. M.; — le 7 juillet 1751, baptême de Nicolas-Antoine, fils légitime du sieur Claude-Nicolas-Pascal Robert, et de dame Marie-Marguerite de Mondoré; il a eu pour parrain, Antoine-Benigne Courtaillon de Mondoré, et pour marraine, Anne-Louise Crevoisier Berthemin de Pont, dame de Pont-sur-Madon; — le 13 décembre 1753, baptême d'Henriette-Thérèse, fille légitime du sieur Claude-Ni-

colas-Pascal Robert, et de dame Marguerite Courtaillon de Mondoré; elle a eu pour parrain, Léopold Courtaillon de Mondoré, son oncle maternel, lieutenant dans le régiment d'Harcourt-Cavalerie, écuyer, seigneur dudit Mondoré, et pour marraine, Henriette-Thérèse Colin; — le 9 mai 1755, baptême de Marie-Antoine, fille de Claude-Nicolas-Pascal Robert, et de dame Marie-Marguerite Courtaillon de Mondoré; elle a eu pour parrain, le sieur Antoine de Breta, écuyer, et pour marraine, Marie-Thérèse Robert de Lambinet; — le 7 juillet 1757, baptême de Jean-Baptiste-Philippe, fils du même Pascal Robert, et de la même Marguerite de Mondoré; il a eu pour parrain, messire Jean-Baptiste-Philippe Courtaillon de Thomassin, seigneur de Mondoré, prêtre, curé de Bourbonne-les-Bains, représenté par messire Biot de Lambinet, et pour marraine, Hélène Courtaillon de Thomassin de Mondoré; — le 22 septembre 1758, baptême de Claude-Nicolas, fils des mêmes Pascal Robert, et Marguerite de Mondoré; il a eu pour parrain, Nicolas Biot de Lambinet, avocat en Parlement, et pour marraine, demoiselle Thérèse Migot, fille de Laurent Migot, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Beaufremont-Dragon; — le 24 mai 1761, baptême de Dominique Clément, fils légitime de Dominique Clément, avocat à la cour, et d'Élisabeth Collenel; il a eu pour parrain, le sieur Nicolas Antoine, conseiller d'épée au bailliage du Bassigny, et pour marraine, demoiselle Marie-Antoinette Courtois, fille du sieur Courtois, capitaine au régiment de Saxe, gentilhomme, chevalier de Saint-Louis, et l'acte a été signé par Robert d'Harcourt; — le 23 octobre 1761, baptême de Nicolas-Joseph-Stanislas, fils de Nicolas Brice, avocat, lieutenant de prévôt au marquisat de Bulgnéville, et de Marie-Thérèse Urguet, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph de La Barthe, et pour marraine, dame Marie-Thérèse Robert, épouse de messire Charles de Courtois, chevalier, ancien capitaine au régiment de Saxe, pour le service de France, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis; — le 4 avril 1763, baptême d'Anne-Antoinette, fille légitime d'Alexis Petitmarchand; elle a eu pour parrain, Claude Urguet, écuyer avocat à la cour, prévôt, gruyer, chef de la police au marquisat de Bulgnéville, et pour marraine, Anne-Antoinette de Courtois, fille de Claude-Charles de Courtois, chevalier de Saint-Louis; — le 28 décembre 1764, baptême de Claude-François de Paule, fils légitime de Nicolas-Brice de Paule, avocat à la cour; il a eu pour parrain, messire François de Paule, de Millet, de Chevers, chevalier, conseiller à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, seigneur de La Casenave, Médières et Montanville, représenté par messire Claude Urguet, prévôt au marquisat de Bulgnéville, et pour marraine, Marie-Thérèse Robert, épouse de messire Charles de Courtois, chevalier, ancien capitaine au régiment de Saxe-Allemand, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis; — le 28 février 1765, baptême de Charles-François, fils légitime du sieur de Lamontagne, maître chirurgien à Bulgnéville; il a eu pour parrain, François de Lamontagne, et pour marraine, Marie-Reine de Lamontagne, ses frère et sœur; cet enfant meurt le 7 octobre; — le 5 septembre 1766, baptême de Marie-Rose, fille légitime du sieur Ferjeux de Lamontagne, chirurgien; elle a eu pour parrain, Jean-Baptiste de Lambinet; — le 5 octobre 1766, décès de Sylvestre de Lamontagne, fils du sieur de Lamontagne, chirurgien ordinaire du Roi; — le registre pour 1767 est paraphé par Joseph Urguet, écuyer, seigneur de Valleroy, Gresil, Montreux et Brovilliers, lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal du Bassigny séant à Bourmont; — celui de 1768 par le même; — celui de 1769, par Charles-Nicolas Baudel, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général au même bailliage; — le 31 janvier 1769, mariage de Jean de Lamontagne, veuf de Marguerite Potier, avec Marie-Catherine Bastien; témoins: Joseph de Lamontagne, père du marié, Simon de Lamontagne et Ferjeux de Lamontagne; — le 6 octobre 1769, baptême d'Antoine-François, fils légitime d'Antoine-François Comté, capitaine au régiment de la Reine, gouverneur pour le Roi, des villes et château de La Mothe et Bourmont en Lorraine, et de dame Joséphine Des Mares, son épouse; il a eu pour parrain, Claude Blanchelaine, ancien conseiller du Roi, représenté par Pierre Balliot, lieutenant au régiment de Polignac, et pour marraine, dame Antoinette de Courtois Le Comte, son aïeule parternelle; — le 7 mai 1770, baptême d'Alexandre-Ignace-François, fils légitime de messire Claude Urguet, écuyer, avocat au Parlement, capitaine, prévôt, gruyer, chef de police de la prévôté du marquisat de Bulgnéville, et de dame Françoise-Rosalie de Lenfant, son épouse; il a eu pour parrain, messire François-Georges Urguet, écuyer, seigneur de Saint-Ouën, ancien capitaine des chasses de S. M., et pour marraine, Marie-Thérèse Urguet Brice, représentant Anne-Françoise-Mathilde de La Faye, épouse de messire de Lanfant, écuyer, ancien garde du Roi; le baptême est fait par Alexandre de Lanfant, prêtre, prédicateur de Sa Majesté la Reine; — le 3 juin 1770, baptême d'Antoine-François-Auguste, fils légitime de Pierre-Charles Bailliot, officier, major d'infanterie au service de S. M.; il a eu pour parrain, le sieur François Martin, et pour marraine,

dame Antoinette de Courtois, veuve du feu sieur Le Comte, officier d'infanterie; — le 27 juillet 1773, baptême de Françoise-Béatrix, fille du sieur Antoine Le Comte, capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, et dame Françoise-Joséphine Des Marets; elle a eu pour parrain, Pierre-Toussaint Beaudot, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, et pour marraine, Françoise Bellot Blanchelaine; — le 3 septembre 1773, baptême de Ferjeux, fils légitime de Michel Collot; il a eu pour parrain, le sieur Ferjeux de Lamontagne; — le 19 juin 1774, baptême de Marie-Thérèse, fille légitime du sieur Pierre-Charles Baillot, lieutenant des grenadiers royaux du bataillon de Nancy, et de dame Anne Martin; elle a eu pour parrain, messire Joseph Raillardy de Prautois, seigneur en partie de Saulxures et de Vaudoncourt, ancien capitaine des grenadiers au ci-devant régiment de Royal-Lorraine, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, demeurant audit Saulxures; — les 15 et 16 août 1774, fiançailles et mariage de Henri Thevenin Des Jardins, marchand tanneur, avec Thérèse-Sophie de Lamontagne, fille du sieur Ferjeux de Lamontagne, chirurgien juré, greffier en chef en la prévôté du marquisat de Bulgnéville; — le 4 septembre 1774, baptême de François-Georges-Antoine, fils légitime d'Antoine Solley, avocat à la cour, et de Charlotte Poirson; il a eu pour parrain, François-Georges Urguet, écuyer, seigneur en partie de Saint-Ouën, et pour marraine, dame Marie-Thérèse Robert, épouse du sieur Claude-Charles de Courtois, ancien capitaine du régiment de Saxe, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis; — le 30 mai 1775, baptême de Jeanne-Gabrielle-Clémentine, fille légitime du sieur François Biot de Lambinet, avocat à la cour, et d'Anne-Françoise Tournay, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph-Clément Grandprey, ancien conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au présidial de Mirecourt, et pour marraine, haute et puissante dame Madame Jeanne-Gabrielle, marquise de Ville, née comtesse de La Vaux, dame de Saint-Ouën et autres lieux; — les 20 et 21 décembre 1778, fiançailles et mariage de François-Jules-Constantin de Crevoisier, écuyer, baron, seigneur d'Hurbache, de La Voivre, de Denipaire, Saint-Jean, de Pont, de Vomécourt, et seigneur voué de Saint-Dié, fils de feu messire Clément de Crevoisier, vivant écuyer et seigneur desdits lieux, major des cadets de feu S. M. le Roi de Pologne, et de feue dame Marguerite Celliot, de la paroisse d'Hurbache; avec Marie-Anne-Marguerite Robert, fille de messire Claude-Nicolas-Pascal Robert, écuyer, ancien conseiller d'épée au balliage du Bassigny, procureur du Roi au siége de la réformation de Moyenvic, Dieuze et Château-Salins, et de dame Marie-Marguerite de Courtaillon, dame de Mondoré; témoins: François de Crevoisier, baron, père du marié, Nicolas-Antoine d'Urcourt, écuyer, garde du corps de S. M., frère de la mariée; Nicolas-Henri Robert de Raulecourt, écuyer, ancien garde du corps de S. M.; Laurent Migot, major avec commission de lieutenant-colonel au régiment de M. le comte d'Artois, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis. — Au mois de juin 1784, les trois cloches de Bulgnéville sont fondues; la première pesant 2,159 livres, a eu pour parrain, messire Gustave Chrétien Des Salles, de Bulgnéville; la deuxième pesant 1,551 livres, a eu pour parrain, M. Joseph-Clément Poulain de Grandprey, seigneur de Graux l'Ancien et du fief de Grandprey, capitaine, prévôt, gruyer, chef de police du marquisat de Bulgnéville, et pour marraine, Françoise Tournay, épouse de François-Hyacinthe Biot de Lambinet, avocat en Parlement, procureur fiscal en la même prévôté; cette cloche a été nommée Anne-Françoise; la troisième pesant 1,082 livres, a eu pour parrain, Nicolas-Étienne Gérardin, avocat en Parlement, et pour marraine, Anne-Thérèse Bastien; elle a été nommée Anne-Thérèse; — le 8 janvier 1786, décès de François-Georges Urguet, écuyer, ancien commandant des chasses du Roi; il a été inhumé en présence de Jean-Joseph Urguet de Valleroy, chevalier, conseiller au grand conseil du Roi, seigneur de Gresile, Brovilliers et autres lieux, de Nicolas-François Urguet, écuyer, prêtre, curé d'Aingeville, du sieur Ferjeux de Lamontagne, greffier en chef en la prévôté de Bulgnéville; — le 14 mars 1786, décès de Marie-Anne Collenel, veuve du sieur François Poulain de Grandprey, vivant, conseiller du Roi, maître particulier en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Mirecourt; elle a été inhumée en présence de Joseph-Clément Poulain de Grandprey, seigneur de Graux et du fief de Grandprey, ancien conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au bailliage royal et siége présidial de Mirecourt, capitaine, prévôt, écuyer et chef de police de la prévôté du marquisat de Bulgnéville, demeurant en son château de Graux, paroisse de Punerot.

GG. 4 à 8. (Registres.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1688-1790. — Commune de Crainvilliers. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1711-1745. — Commune de Dombrot-sur-Vair. —

Rôles des impositions et des charges faites sur différentes classes; — répartition des impositions.

CC. 2. (Registres.) — In-folio, 478 feuillets, papier.

1745-1762. — Rôles et déclarations de tous les habitants de la communauté de Dombrot, pour la répartition des impôts.

CC. 3. (Registres.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1762-1787. — Rôles et déclarations de tous les habitants de la communauté, pour la répartition des impôts.

DD. 1. (Liasse.) — 94 pièces, 1 plan, papier.

1742-1786. — Reconstruction de l'église de Dombrot; — devis, plan et correspondance à ce sujet. — Réparations du presbytère. — Établissement d'un pont sur le Vair et création d'un canal supplémentaire pour l'écoulement des eaux. — Curage du Vair, par les habitants de Saint-Remimont, Belmont et Dombrot.

DD. 2. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1746-1774. — Fondation d'une école gratuite de filles et d'un bureau de charité à Dombrot, par le comte de Bouzey. — Fondation, par le même, de vingt-cinq places au monastère de Notre-Dame-de-Refuge, à Nancy. — Arrêt de la Cour Souveraine, ordonnant l'enregistrement du contrat concernant lesdites fondations.

DD. 3. (Liasse.) — 5 pièces, 1 carte, papier.

1774. — Partage et aménagement des forêts communales. — Carte topographique, division des coupes, abornement des bois communaux.

FF. 1. (Liasse.) — 259 pièces, papier.

1701-1770. — Jugement rendu par la haute justice de Dombrot, pour établissement de tutelles avec inventaires de meubles et immeubles appartenant aux mineurs; abandons, émancipations, règlements de droits de succession, etc.

FF. 2. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1730-1760. — Jugements rendus par la haute justice de Dombrot, pour établissement de tutelles, avec inventaires des meubles appartenant aux mineurs; émancipations, abandons de succession; — règlements des droits de succession, liquidations.

FF. 3. (Cartons.) — 86 pièces, papier.

1760-1790. — Jugements rendus par la haute justice de Dombrot, pour établissement de tutelles, avec inventaires des meubles appartenant aux mineurs; — émancipations, abandons de successions; — règlements de droits de succession.

FF. 4. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1662-1677. — Pétitions et requêtes adressées par divers particuliers aux juges et gens de justice de Dombrot, pour délits dans les forêts; — demandes de bois de construction dans les forêts communales, pour réparation de maisons; — jugements rendus à cet effet; — visite des maisons à réparer, etc.

FF. 5. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1677-1689. — Pétitions et requêtes adressées par divers particuliers aux gens de justice de Dombrot, pour délits dans les forêts, demandes de bois de construction, pour réparation des maisons communes et celles des particuliers; — jugements rendus à cet effet; — délivrance de pieds d'arbres; — visites des maisons à réparer.

FF. 6. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1689-1712. — Pétitions et requêtes adressées par divers particuliers aux juges et gens de justice de Dombrot, pour délits dans les forêts, demandes de bois de construction, pour réparation des maisons communes et particulières, jugements rendus à cet effet; — délivrance de pieds d'arbres; visites des maisons à réparer.

FF. 7. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1712-1746. — Pétitions et requêtes adressées par divers particuliers aux juges et gens de justice de Dombrot, pour délits dans les forêts; — demandes de bois de construction dans les forêts communales, pour réparation de maisons communes et particulières; — jugements rendus à cet effet, délivrance de pieds d'arbres, visites des maisons à réparer.

FF. 8. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1746-1788. — Pétitions et requêtes adressées par

divers particuliers aux gens de justice de Dombrot, pour délits dans les forêts; — demandes de bois de construction dans les forêts communales, pour réparation de maisons communes et particulières; — jugements rendus à cet effet; — délivrances de pieds d'arbres, visite des maisons à réparer.

FF. 9. (Registres.) — In-4°, 517 feuillets, papier.

1727-1754. — Procès entre particuliers jugés devant la justice seigneuriale de Dombrot; — visites faites sur les lieux, par la justice; — plaids annaux; — procès-verbaux d'enchères, expropriations; — expertises; — nominations de maire par Mme la Maréchale de Lignéville et M. le baron de Dommartin, seigneurs de Dombrot.

FF. 10. (Registre.) — In-4°, 510 feuillets, papier.

1755-1789. — Procès entre particuliers jugés devant la justice seigneuriale de Dombrot; — visite des propriétés; — plaids annaux; — expertises; expropriations; prestation de serments des employés préposés à la levée des dîmes; — réunions administratives.

FF. 11. (Registre.) — In-4°, 552 feuillets, papier.

1725-1789. — Rapports champêtres et forestiers; — fixation des amendes par la cour seigneuriale de Dombrot; — visites des propriétés et des finages pour fixer les jours de moisson et pour constater les délits entre particuliers. — Établissement de bans pour les récoltes.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 498 feuillets, papier.

1670-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 15 octobre 1676, ondoiement de Nicolas-Joseph de Bouzey, fils de messire Joseph de Bouzey, seigneur en partie dudit lieu de Bouzey (d'après les registres, avant 1715 la paroisse portait le nom de Bouzey), et de Mme Françoise-Thérèse de Franquemont; il a été baptisé le 12 janvier 1683; il a eu pour parrain le sieur Nicolas-Joseph de Franquemont, et pour marraine, demoiselle Gabrielle de L'Estoile; — le 9 mars 1678, baptême d'Anne de Bouzey, fille des mêmes; elle a eu pour parrain, Henri-Gaspar, comte de Lignéville, et pour marraine, dame Anne de Lavaux, dame de Belmont; — le 12 mars 1678, baptême, auquel figure comme marraine Marguerite-Antoinette de Bouzey, fille de messire Joseph de Bouzey; — le 27 janvier 1679, baptême de Charles-Gabriel de Bouzey, fils de messire Joseph de Bouzey, et de Françoise-Thérèse de Franquemont; il a eu pour parrain, M. Charles Gabriel, comte du Chatelet, seigneur en partie de Bulgnéville, et pour marraine, dame Iolande d'Ourche, dame de Sauville; — le 10 mars 1680, baptême d'Antoine de Bouzey, fils des mêmes; — il a eu pour parrain, Antoine de Bouzey, seigneur en partie dudit lieu, et pour marraine, Marie Claude de Haraucourt, épouse de messire Des Armoises, seigneur de Commercy; — le 6 novembre 1680, décès d'honorée dame Angélique de Franquemont, veuve d'honoré seigneur messire Jean-François de Condé, seigneur de Clevant; elle a été inhumée dans le caveau des seigneurs de Bouzey; — le 23 décembre 1681, baptême d'Henri Gaspar de Bouzey; il a eu pour parrain, Henri de Jurville, seigneur de Saint-Menge, et pour marraine, Marguerite-Antoinette de Bouzey; — le 9 mai 1683, baptême de François-Gaspar de Bouzey, fils de Joseph de Bouzey et de Françoise-Thérèse de Franquemont; il a eu pour parrain, messire Gaspar, baron de Potesse, et pour marraine, Françoise de Bastin, épouse du sieur de Vrécourt, seigneur dudit lieu et d'Auzainvilliers; — le 8 mai 1687, baptême de Marguerite-Thérèse de Bouzey, fille des mêmes; elle a eu pour parrain, Antoine de Bouzey, son frère, et pour marraine, Anne de Bouzey, sa sœur; — le 25 mai 1688, mariage de messire Jacques Désirot, chevalier, seigneur et baron d'Estrée, avec demoiselle de L'Estoile; — le 20 août 1688, baptême auquel figurent Antoine et Anne de Bouzey, comme parrain et marraine; — le 20 décembre 1724, mort de Marguerite de Bouzey; — le 15 mai 1725, décès d'Antoine, comte de Bouzey; — le 2 mai 1726, baptême de Thérèse, fille légitime de Joseph Rauque; elle a eu pour parrain, messire Antoine, comte de Bouzey, seigneur du lieu, fils de Joseph de Bouzey, et pour marraine, demoiselle Thérèse de Provenchères, fille de M. de Provenchères, seigneur de Belmont; — le 29 décembre 1750, requête du sieur Jean-Claude de Bouzey, grand doyen de la primatiale, abbé de Rebchamps, adressée à l'évêque de Toul, exposant: que le roi de Pologne lui a accordé, dans l'église primatiale, une chapelle de famille qu'il a décorée avec autel, lambris de marbre, épitaphe et grille de fer convenable; qu'il y a fondé à perpétuité une messe journale pour le repos de l'âme de ses ancêtres; qu'il y a fait construire un caveau pour recevoir leurs corps, et qu'il supplie l'évêque de lui accorder l'autorisation d'exhumer de la paroisse de Bouzey, ci-devant Dombrot, et de la chapelle castrale de Dombrot, ci-devant Bouzey, les corps de feu messire Nicolas-Joseph, comte de Bouzey, maréchal de Lorraine et Barrois, de

feue dame Louise de Mauboís, son épouse, de messires Joseph Henri et Christophe de Bouzey, et autres ancêtres et seigneurs de la maison de Bouzey; — autorisation accordée; — procès-verbal de l'exhumation, du 9 janvier 1751, en présence de plusieurs témoins.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-4°, 1302 feuillets, papier.

1685-1789. — Commune de Gendreville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Commune d'Hagnéville. — Actes de l'assemblée municipale, contenant la nomination des membres de la commune.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1788-1789. — Actes de l'assemblée des membres de la municipalité; — prestation de serment desdits membres, enregistrement de ces serments, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1704-1788. — Taxes perçues par ordre de S. A. R., sur les habitants d'Hagnéville, au sujet de subventions à eux imposées pour les réparations aux bâtiments communaux; — les ponts et chaussées; — les casernes de Nancy, etc.

CC. 2. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1786-1787. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté, relatives : au traitement des officiers municipaux; — à la vente et à la location des terrains communaux; — produit des recettes provenant des amendes perçues sur les délits forestiers et autres; — location de terrains communaux; — réparations aux bâtiments communaux; — aux murs du cimetière; — à la maison d'école; — au presbytère; — montant des sommes à recouvrer; — contributions patriotiques, etc.

CC. 3. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1772-1787. — Rôle de subventions imposées aux habitants d'Hagnéville, pour réparations aux ponts et chaussées.

DD. 1. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1724-1784. — Demandes d'affouages dans la forêt seigneuriale. — Procès-verbaux de délivrance de bois. — Martelage; — balivage; — arpentage et récolement des coupes affouagères.

DD. 2. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1750-1785. — Procès-verbaux d'adjudications; — devis; — mémoires des travaux à faire au presbytère et à l'église d'Hagnéville; — demande pour réparer le beffroi et la tour de l'église; — donation de cloches, par Georges, ancien curé du lieu.

FF. 1. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1703-1786. — Causes et insinuations de la haute-justice d'Hagnéville. — Procès-verbaux contre différents particuliers. — Rôles des amendes de la haute-justice, pour délits champêtres, etc.

FF. 2. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1752-1785. — Déclarations d'assignations. — Nominations de pauliers. — Réclamation du pâtre pour être payé de la garde des troupeaux. — Requête présentée par les habitants d'Hagnéville, contre ceux de la rue Saint-Pierre, même lieu, relativement aux bois dits de La-Rue. — Réponses et extraits des causes se rattachant à ladite requête; — prise de possession de divers héritages, par le sergent de la haute-justice.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 390 feuillets, papier.

1649-1792. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Naissances de Jean-Paul de Greiche, seigneur d'Hagnéville, en 1654, mort en 1751, à l'âge de 100 ans; de Marie de Landrian, en 1676, morte en 1769, à l'âge de 93 ans; de Louis de Greiche, le 8 juin 1706, mort le 7 septembre 1746; d'Anne de Greiche, le 3 mars 1708; de Françoise-Thérèse de Greiche, le 26 juin 1710; d'Anne Gondrude de Greiche, le 31 octobre 1712, mariée le 5 novembre 1737; de Catherine-Louise de Greiche, le 8 avril 1715, morte le 22 décembre 1719; d'Antoine-Ignace de Greiche, le 1er février 1717, mort le 3 avril suivant; de Thomas-Melchior de Greiche, le 18 septembre 1718, mort le 6 août 1760; de Charles-François de Greiche, le 27 octobre 1720; d'Antoine de Greiche, le 17 février 1724; de Barbe-Adelaïde de Greiche, le 4 juillet 1726; de Paul-Joseph de Greiche, le 14 avril 1727; de Joseph-Melchior-Thomas de Greiche, le 10 janvier 1752; de Charles-Thomas Pascal, le 5 mars 1753; d'Hubert-An-

toine de Greiche, le 2 avril 1754; de Marguerite-Catherine de Greiche, le 25 septembre 1755; de Jean-Élisabeth Pétronille, le 9 septembre 1756; de Jean-Chrisostome de Greiche, le 18 novembre 1757, mort le 20 du même mois; de Jean-Claude-Chrisostome de Greiche, le 1er septembre 1758; de Mansuy-Remy de Greiche, le 1er octobre 1760; de Nicolas-François de Rouyer, écuyer, Marie-Anne-Gertrude de Greiche, le 5 novembre 1737.

HH. 1. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1784-1788. — Registre de la police locale et champêtre à l'usage de la communauté d'Hagnéville; — procès-verbaux de délits forestiers; — amendes imposées aux délinquants; — enregistrement des condamnations prononcées; — des amendes acquittées, etc.

II. 1. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1742. — Plan des bois de La Rue Saint-Pierre et des bois communaux.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 378 feuillets, papier.

1699-1789. — Commune de Malaincourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bourlier, Collin, Pouillette, Grandmangin, Jacob, Marchal, Morisot, Poirson et Vointre, curés de la paroisse.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-folio, 377 feuillets, papier.

1724-1789. — Commune de Mandres-sur-Vair. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 8 août 1736, mariage de Nicolas Grégoire et de François Mengin, auquel assiste M. de Mandres; le 20 du même mois, autre mariage où il assiste; — le 21 septembre 1739, baptême de Jean-François Gabriel, fils de messire Claude Gabriel de Mandres, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, au service du Roi Très-Chrétien, seigneur haut-justicier dudit Mandres et autres lieux, et d'Élisabeth Nicolle d'Hableuville, ses père et mère; il a eu pour parrain, messire Jean-François d'Hableuville, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils et en sa Chambre des Comptes, grand maître réformateur des Eaux-et-Forêts de Lorraine et Barrois, et, par commission, messire Joseph Thiérion de Briel, écuyer, accoucheur de S. A. R. Mme la duchesse de Lorraine, et pour marraine, dame Anne-Élisabeth Coursoy, et, par commission, demoiselle Charlotte de L'Épine, tante de l'enfant; — le 1er janvier 1742, baptême de Pierre-François de Mandres, né la veille, fils de messire Claude Gabriel de Mandres, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal-Roussillon, pour le service de France, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, seigneur de Mandres et autres lieux, et de dame Élisabeth Nicolle d'Hableuville, son épouse; il a eu pour parrain, messire François Gallois, conseiller d'État, et pour marraine, Françoise d'Hableuville, sa grand-mère; — le 4 juin 1743, baptême de Charles-Antoine, fils de Claude-Gabriel de Rendenrardt de Mandres, chevalier, haut-justicier de Mandres, chevalier de Saint-Louis, et de dame Élisabeth Nicolle d'Hableuville; il a eu pour parrain, messire Antoine de Thuillières, cornette au régiment de dragons de Vibray, et pour marraine, Charlotte de Mandres, épouse de messire Charles-Bonaventure d'Espiniais, seigneur de Passelonnelle et Petoncourt (Champagne et Franche-Comté); — le 24 août 1753, décès de demoiselle Iolande de l'Épine; — le 3 mars 1748, Moyse Rittener, cavalier au régiment de Crusalle, compagnie de Fussé, abjure la religion calviniste; il est baptisé et a pour parrain, M. de Monlor, son lieutenant, et pour marraine, Mme de Mandres, dame dudit lieu; — le 8 juin 1745, décès de demoiselle Anne-Charlotte de Rendenrardt, sœur de M. de Mandres; — le registre de 1788 et 1789 est coté et paraphé par Charles-Nicolas Baudel, de Vaudrecourt, écuyer, conseiller du Roi, son lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal du Bassigny, séant à Bourmont.

CC. 1. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1712-1770. — Commune de Médonville. — Rôles des cotisations imposées aux propriétaires, marchands et artisans de Médonville. — Subventions prélevées en faveur des ponts et chaussées, sur les laboureurs de la communauté.

CC. 2. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1761-1789. — Rôles des sommes dues au Roi, sur les revenus communaux. — Abonnement du journal : l'Industrie de la campagne. — Ordonnances relatives : à l'établissement des séries d'exempts; — à la réception des travaux par corvées.

CC. 3. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1782. — Comptes des recettes et dépenses de la commune relatifs : à la location et à la vente de terrains communaux; — aux traitements des officiers municipaux; — à la réparation de l'église; des fon-

taincs; — à la recette provenant des ventes de récoltes, au troupeau, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1771-1788. — Locations de terrains communaux. — Droits seigneuriaux à payer par les habitants de Médonville. — Supplique au sujet du mode de jouissance des biens de la communauté.

DD. 2. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1620-1751. — Agrandissement de l'église. — Réception de deux tableaux exécutés au plafond de l'église. — réparations faites à la cure et à la fontaine. — Refonte de trois cloches par Thouvenot, fondeur à Saint-Ouën. — Procès-verbal d'adjudication des travaux.

DD. 3. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1746-1785. — Traité passé entre le curé et les habitants, au sujet du rétablissement d'un engrangement. — Nomination d'experts. — Adjudication des travaux. — Traité, pour 6 années, de l'entretien de la fontaine. — Rétablissement d'un puits. — Réception des travaux. — Établissement d'une maison d'école. — Vote pour subvenir à la dépense. — Abandon temporaire de pâtis communaux. — Travaux sur les chemins. — Établissement d'un pont sur l'Auger. — Adjudication et réception des travaux.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 111 pièces, papier.

1756-1760. — Jugement rendu contre le marcaire de Malaincourt, au sujet de la vaine pâture. — Règlement de pâturage entre Médonville et Malaincourt. — Nomination de bangards. — Mémoires des délits forestiers et champêtres. — Nomination des agents de la municipalité. — Fixation des amendes encourues pour délits champêtres, etc.

GG. 1. (Registre.) — In-8°, 95 feuillets, papier.

1741-1789. — Livre ancien de la fabrique, contenant les recettes et dépenses de la confrérie de la charité, et les redevances des particuliers à cette association.

GG. 2 à 4. (Registres.) — In-4°, 686 feuillets, papier.

1686-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1775. — Inventaire des archives communales de Médonville.

AA. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1769-1772. — Commune de Norroy. — Arrêt portant défense aux habitants de la Lorraine d'émigrer sans permission. — Établissement de chancelleries aux siéges royaux. — Prorogation de délais en faveur de tous les vassaux du Roi pour lui rendre leurs hommages et pour lui jurer leur foi.

BB. 1. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

1789. — Doléances présentées au Roi par le Tiers-État de Norroy, demandant : l'abolition de l'impôt sur le sel; — la suppression des droits exclusifs de châtrerie et de rifflerie et de l'impôt direct; — l'imposition d'un droit très-élevé sur le luxe des particuliers.

CC. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1723-1772. — Déclaration de Léopold, duc de Lorraine, portant établissement, sur feuilles de papier timbré, des rôles de subvention. — Droits de timbre sur les papiers et parchemins. — Arrêt qui proroge le terme des déclarations de biens dans les droits domaniaux acensés. — Édit du Roi portant que le clergé, la noblesse et les officiers des Cours Suprêmes sont les seuls qui jouissent du privilége d'exemption de la taille d'exploitation. — Levée et perception du second vingtième des impositions.

CC. 2. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1758-1777. — Déclarations des propriétés possédées par les habitants de Norroy, pour asseoir la contribution foncière.

CC. 3. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1740-1779. — Rôles de répartition de la subvention des ponts et chaussées et autres impositions.

CC. 4. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1730-1787. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatives : à diverses contributions imposées aux habitants pour subvenir à l'entretien des chemins, ponts et chaussées; — à la vente et à la location des biens communaux; — au traitement des officiers municipaux; — aux réparations aux fontaines, à l'église, au presbytère, à la maison d'école, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1733-1765. — Procès-verbaux de reconnaissance, d'arpentage, d'abornement et d'aménagement des pâtis et forêts de la communauté.

DD. 2. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1735-1787. — Actes de partage, entre la communauté de Norroy et les habitants, des terrains et pâtis communaux. — Acensements.

DD. 3. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1527-1789. — Droits d'usage dans les bois seigneuriaux. — Amendes prononcées par le seigneur Jehan de Choiseul, contre plusieurs habitants de Norroy, pour délits dans les forêts seigneuriales. — Convention passée entre les seigneurs et les habitants dudit lieu, au sujet des droits de pâturage dans les bois et prés de Norroy. — Séparation et division des propriétés. — Jouissance du bois appelé Le Versecôte. — Acensement du bois dit Bois-de-la-Poche. — Procès-verbal de vente de bois. — Délivrance d'arbres secs et dépérissants. — Reconnaissance de la glandée du Bois-de-la-Poche. — Arrêt du Conseil royal des finances faisant connaître que les jeunes taillis sont réservés pour Sa Majesté. — Réparations à l'église de Norroy. — Délibération de la communauté portant que chaque particulier devra donner 5 sous pour la place qu'il occupe à l'église. — Réception du curage de la rivière de Norroy. — États des propriétés qui doivent contribuer au paiement dudit curage. — Marché passé entre la communauté et un habitant du lieu, portant que celui-ci s'engage de faire deux auges de fontaine, moyennant le prix de 46 livres 10 sous.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1754-1769. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine, portant défense à toute personne d'apporter aucun empêchement à la recherche des terres propres aux salpêtres.

FF. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1684-1783. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, au sujet de la subvention. — Recouvrement d'une somme de 50 livres, au profit du sieur Richard, ancien curé de Norroy. — Sentence du bailliage de Mirecourt, qui maintient les habitants de Saint-Remimont en possession du droit de vaine pâture dans les pâtis dits Bruscard, territoire de Norroy. — Perception du droit de cornage.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1705-1750. — Transaction entre les communautés de Norroy et de Mandres, au sujet d'un canton de bois appelé Les Haies-de-Ville. — Procuration donnée par la communauté de Norroy, à un habitant du lieu, pour répondre à une assignation émanée du seigneur de Mandres, au sujet de la jouissance du bois Le Versecôte, acensé par les habitants. — Extrait du greffe de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Neufchâteau, portant qu'il sera sursis à la délivrance de bois aux habitants de Norroy.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1724-1727. — Procès entre la communauté et le bailliage de Vosges, au sujet des droits d'héritages que le bailliage possédait sur les terrains communaux de Norroy. — Pièces se rattachant audit procès.

FF. 4. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1669-1735. — Accord entre la commune et les habitants de Contrexéville et d'Outrancourt, au sujet de la vaine pâture. — Procès entre la commune de Norroy et le curé dudit lieu, au sujet du nombre de bestiaux que celui-ci peut envoyer à la garde du troupeau commun.

FF. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1718-1738. — Demande en autorisation, par le curé de Norroy, d'assigner cinq habitants dudit lieu qui l'ont injurié et ont brisé une palissade que ledit curé avait établie autour de son jardin. — Transaction à ce sujet. — Mémoire des ouvrages à faire. — Invitation du curé au maire, de faire faire dans la maison curiale les réparations nécessaires, pour la rendre logeable et décente. — Refus des habitants de Norroy, de faire lesdites réparations, exposant qu'ils ont fait précédemment des dépenses considérables pour l'entretien de ladite maison.

FF. 6. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1719-1781. — Procès au sujet de la dîme à percevoir sur le chanvre, les pommes de terre, le blé, les noix et le raisin. — Procès entre le curé de Norroy et le frère de celui-ci, au sujet d'un traité passé entre eux.

FF. 8. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1709-1738. — Suppliques au juge-garde de Norroy, par des habitants des communautés dudit lieu, de Vittel et de Bulgnéville, au sujet de revendication de biens.

FF. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier.

1728-1785. — Jugement qui condamne un cabaretier de Norroy, à 50 francs d'amende, pour avoir vendu du vin sans être taxé. — Suppliques adressées au garde-juge, par les habitants des communautés de Norroy et de Monthureux-le-Sec, au sujet d'usurpations de terrains appartenant à ces derniers, et de diverses sommes qui leur sont dues pour différents baux de location. — Demande en séparation de biens. — Procès-verbal du sieur Gondrecourt, chirurgien à Vittel, portant qu'il s'est transporté à Norroy, pour visiter et soigner les blessures reçues par un particulier dudit Norroy.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 669 feuillets, papier.

1663-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 28 avril 1673, baptême de François-Antoine, fils du sieur Chaumont; il a eu pour parrain, messire François de L'Espy du Saussay, prêtre, licencié es-droits, conseiller du Roi, etc., et pour marraine, demoiselle Antoinette de Chalus, fille de M. de Chalus, seigneur de Mandres-sur-Vair; — le 8 juin 1697, baptême de Catherine-Françoise Colson, fille de Mansuy Colson; elle a eu pour parrain, messire Jacques-Philippe de Chalus, seigneur de Mandres, et pour marraine, dame Catherine-Françoise d'Aigremont, veuve de feu messire Charles Du Châtelet, seigneur de Luvigny; — le 26 mai 1699, mariage de Charles Semarse, avec Anne Marchal, en présence de messire Charles-Louis de Bauderode, chevalier, et de dame Catherine-Françoise d'Aigremont, veuve de messire Charles Du Chatelet, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Chartres; — le 1er décembre 1699, baptême de Catherine-Charlotte Semarse; elle a eu pour parrain, Charles-Gabriel de Bauderode, chevalier, seigneur de Mandres, et pour marraine, ladite d'Aigremont; — le 1er août 1703, baptême où figurent les mêmes parrain et marraine; — le 17 janvier 1706, baptême de Charlotte-Françoise Hoquesse; elle a eu pour parrain, Charles-Gabriel de Bauderode, lieutenant de cavalerie au régiment de La Tour.

GG. 6. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1786-1787. — Comptes des recettes et dépenses de l'église de Norroy; — comptes des charges et revenus de la fabrique de Norroy.

GG. 7. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1731-1766. — Adjudication des places de bancs à l'église de Norroy. — Ordonnance de S. A. R. Élisabeth-Charlotte, qui enjoint aux malades de se confesser le troisième jour de leurs maladies, sous peine de 100 francs d'amende. — Arrêts : ordonnant l'exécution du mandement de l'évêque de Toul; — concernant la fondation du roi Stanislas, à l'hôpital de Lunéville, pour les malades pauvres attaqués de la pierre.

HH. 1. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1762-1782. — Arrêts : ordonnant de faire des regains et portant encouragement à l'agriculture et à la race chevaline; — obligeant les droguistes à afficher dans leur boutique les règlements sur cette matière; — ordonnant la confiscation des toiles et mousselines qui ne porteraient pas le numéro de la Compagnie des Indes; — déclarant nulle toute vente ou traité, au sujet des grains; — prescrivant aux fermiers des moulins banaux de se pourvoir de balances; — défendant de fabriquer des eaux-de-vie de grains, de prunes, de poires ou de pommes; — ordonnant qu'il sera fait annuellement trois échenillages, un en mars, un en mai et le troisième en novembre; — prescrivant aux adjudicataires du droit de châtrerie de faire, au printemps et à l'automne de chaque année, les tournées de leur industrie. — Défense du Parlement de Nancy concernant les adjudicataires de la rifflerie, au sujet des bêtes mortes de maladie contagieuse, qui doivent être enfouies avec leur cuir dans une fosse de cinq pieds de profondeur en un lieu à ce destiné. — Lettres-patentes du Roi, déclarant nuls les effets de commerce non écrits de la main qui les aura signés.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1762-1775. — Procès-verbal de reconnaissance des réparations à faire à une maison de Norroy. — Nomination d'experts à ce sujet. — Obligation notariée de deux habitants de Norroy qui reconnaissent devoir, à un particulier de Monthureux-le-Sec, une somme de 2,000 francs.

FF. 1. (Liasse.) — 206 pièces, papier.

1752-1766. — Commune d'Outrancourt. — Procès de la commune d'Outrancourt contre celle de Contrexéville, au sujet de la vaine pâture.

FF. 2. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1752. — Procès : qui condamne Claude Coupet à verser le tiers de son canon entre les mineurs issus de Jean Camus et Catherine Bernard ; — enjoignant au même de présenter le compte des recettes et dépenses des enfants Camus, sus-nommés ; — condamnant Dominique Mangenot, curateur de la succession Nicolas Clausse, à abandonner à Jean-Baptiste Rischeton, Charles Noviant et Lhuillier, tous les outils, cuivre et charbon provenant de défunt Nicolas Clausse ; — ordonnant la visite des taillis appartenant au seigneur d'Outrancourt, pour examiner les dégâts causés par les bestiaux de deux habitants de la localité ; — condamnant Jean Martin et François Mansuy à payer à l'église d'Outrancourt : chacun une livre de lin, pour avoir travaillé le dimanche ; — condamnant à la même peine et pour la même cause : Nicolas Legras, Charles Jacquot, Joseph Parisot, Joseph Vuillemin, Claude Blanchard, François Martin, Joseph Bernard et Jean Martin ; — prononçant défaut contre Claude Coupet et le condamnant à payer à Claude Lhuillier une somme de 337 livres 10 sous.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1692-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 720 pièces, papier.

1759-1789. — Commune de Parey-sous-Montfort. — Délibérations, rôles et quittances tendant à fixer le prix des corvées dues par les habitants de la communauté sur les routes. — Déclarations adressées à la Chambre des Comptes, par différents particuliers, en vertu d'une ordonnance de la Cour de Lorraine. — Lettres patentes et rôles concernant la contribution patriotique, etc.

CC. 2. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1781-1789. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la commune, relatives : aux bâtiments communaux, au presbytère, aux chemins, aux contributions, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1746. — Arrêt qui défend de défricher le bois de Saint-Martin, pour le convertir en terre labourable.

FF. 1. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1494-1789. — Procès entre messire Honoré, comte de Karail, messire de Lignéville, et les manants de la ville de Parey, au sujet de la vaine pâture du ban de Malmaison. — Plaidoyers au sujet de différents vols de blé, arbres, etc.

GG. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1762-1770. — Réclamation de la communes adressée aux commissaires-députés de Lorraine, tendant à s'opposer à ce que la maison religieuse de cette commune, de l'ordre des Prémontrés, soit réunie à l'abbaye de Bonfays. — Testament de Joachim Vautrin, né à Parey, prêtre et secrétaire de la Datterie de Rome, par lequel il lègue des biens considérables aux Prémontrés.

GG. 2 à 9. (Registre.) — In-folio, 556 feuillets, papier.

1664-1785. — Actes de naissances, mariages et sépultures. — Le 18 novembre 1683, baptême de Marie-Gabrielle, fille de messire Joseph de La Vaux, chevalier, seigneur de Frénois, et de dame Gabrielle d'Ourche de Vidampierre, son épouse ; elle a eu pour parrain, Charles-Henry de La Vaux, chevalier, baron de Vrécourt, et demoiselle Gabrielle d'Ourche pour marraine ; — le 5 janvier 1671, décès de Barbe Thouvenel, épouse de Jean de Vaucouleurs, écuyer ; elle fut inhumée près de la chapelle, dans l'intérieur de l'église (à la fin du registre, on trouve l'état des obits de l'année) ; — le 14 août 1698, baptême de Louis Jacqueniot et d'Angélique Leclerc ; il a eu pour parrain, Louis de Vaucouleurs, seigneur en partie dudit lieu, et Claude Collin pour marraine ; — le 2 janvier 1700, les mêmes ont un fils auquel on donne le nom de François ; il a eu pour parrain, Scipion Leclerc, et Barbe de Vaucouleurs pour marraine ; — le 3 mars 1707, baptême de Philippe Collin ; il a eu pour parrain, Philippe de Chalus, seigneur de Mandres, et pour marraine, honorée Gabrielle d'Ourche de Vidampierre ; — le 18 avril 1719, mariage de Pierre Gury et d'Anne Pra ; témoins : messire Jacques d'Ourche de Vidampierre, chevalier, seigneur de Parey, chambellan de S. A. R. et capitaine au régiment des gardes ; — le 18 novembre 1721, mariage de Pierre Collot et de Barbe Béginnot ; témoins : messire Jacques d'Ourche de Vidampierre ; — le 6 janvier 1723, mariage de Nicolas Aubriot et de Catherine Voirot ; témoins : Arnould Villemin, gentilhomme ordinaire de S. A. R., seigneur de Dombasle, haute et puissante dame, Hélène-Gabrielle de Bresson de Vidampierre, dame du lieu ; — le 11 mars 1759,

décès de ladite Gabrielle-Hélène de Bresson, à l'âge de 92 ans, douairière de Jacques de Vidampierre, seigneur d'Ourche, de Parey, Saint-Ouën, Saint-Remimont; elle fut inhumée le lendemain dans l'église de Parey, au pied de l'autel de Saint-Martin, patron de cette paroisse, en présence de Charles d'Hennezel, curé de Saint-Remimont, Adol, prieur de Jemnincourt, de Baretel de Belmont et Delle, curé de Domjulien. — État des enfants qui furent confirmés le 4 juin 1779. — Ces registres sont signés : par Paul Ferry, Étienne Mathieu, Rambonnet, Bernier, Deguerre, Legendre, Charles Gaget, Joseph Vosgien, de Romieu, Delagrèze, Bournay, Chevalier, prieurs du prieuré de Parey, qui était alors chargé de l'administration de la paroisse de Parey, et par le sieur Pattin, curé de ladite paroisse, à partir de 1773. — A la fin du premier registre on trouve : l'obituaire du prieuré de Parey, ordre des Prémontrés, à partir du 18 mai 1664. Le 24 mars, commémoration de révérend père Joachim Vautrin, prêtre, né dans la commune de Parey, qui, pendant près de 50 ans, s'acquitta des plus honorables fonctions à la Daterie pontificale, fonda le prieuré de Parey et mourut à Rome, âgé de 73 ans, le 24 mars 1675.

CC. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1779-1789. — Commune de Saint-Ouën-les-Parey. — Taxes perçues au nom du Roi, par la ville de Bourmont, sur les habitants de Saint-Ouën, pour les contributions relatives aux routes, ponts et chaussées; — pour la contribution patriotique, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 39 pièces, papier.

1700-1789. — Réparations à l'église; — à la sacristie; — au cimetière; — aux trois ponts appartenant à la commune. — Abornement des bois de Saint-Ouën. — Cantonnement aux usagers de la commune.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 950 feuillets, papier.

1659-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la commune de Saint-Ouen. — Le 15 avril 1656, baptême de Gabriel Simoné, lequel eut pour parrain, M. de Gournay, et pour marraine, Melle Gabrielle de Gournay; — Nicolas, fils de Gaspard Ferry et de Françoise de l'Espine, fut baptisé le 5 avril 1659; il eut pour parrain, Errard de Gournay, et pour marraine, Barbe de l'Espine; — décès de Hector de l'Espine, seigneur de Saint-Ouen, colonel d'infanterie pour le service de S. A., mort à Bitche; — décès de René de l'Espine, seigneur de Saint-Ouen, chanoine de La Mothe; — le 27 janvier 1660, Denis Simoné eut pour parrain, M. de Saint-Ouen, et pour marraine, Claude Goumécourt; — le 27 décembre de la même année, Claude-Élisabeth, fille de noble Jean-Anthoine de Bresson, et de noble dame Hélène de Saint-Ouen; elle eut pour parrain, honoré seigneur Claude de l'Espine, seigneur de Mandres, et pour marraine, noble dame Élisabeth, veuve de M. de Saint-Ouen; — le 22 mars 1661, Claude-Denys Ferry eut pour parrain, noble seigneur de Saint-Ouen, et pour marraine, Claude Goumécourt; — le 4 février 1663, Béatrix Simoné, fille de René et de Jeanne Colas, eut pour parrain, Antoine de Vidrange, et pour marraine, la duchesse de Lorraine; — le 11 mai 1664 de la même année, baptême de Françoise Ferry, fille de Gaspard Ferry et de Françoise de l'Espine; — le 18 juillet 1666, baptême de Louis, fils de François de La Mothe et de Jeanne; — en 1670, Charles Du Mathey, seigneur de Saint-Ouen est parrain de fils Mougin; — le 9 juin de la même année, Charles-Claude Du Mathey, fils de Charles Du Mathey et de Barbe Gillot, a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, Charles, comte du Chastelet, baron de Bulgnéville, et pour marraine, Bombeite Gillot; — le 11 juillet de la même année, baptême d'Anne de La Paix, fille de Claude de La Paix; — le 31 juillet 1675, baptême de Claude-Charles, fils de Jean-Antoine de Bresson, écuyer, seigneur de Saint-Ouen, et de Hélène de l'Espine; il eut pour parrain, Claude Ferdinand, comte de Vuiltz, et pour marraine, Barbe-Charlotte de Lavaux de Leschoux; — le 6 août de la même année, fut baptisée Hélène-Gabrielle de Bresson, fille de Jean-Antoine de Bresson, seigneur de Bourbevel et de Saint-Ouen, et de Hélène de Saint-Ouen; elle eut pour parrain, Hérard-Gabriel Du Chastelet, marquis du Thon, fils de Hérard Du Chastelet, maréchal de Lorraine, et pour marraine, Barbe-Charlotte de Lavaux; — le 3 juin 1679, baptême d'Anne-Claude de Bresson, fille de Jean-Antoine de Bresson, écuyer, et d'Hélène de l'Espine, son épouse; elle eut pour parrain, Charles de Lavaux et Anne-Claude de Gand, femme d'Antoine de Raufin, écuyer, gentilhomme ordinaire de S. A., colonel d'un régiment de dragons et prévôt d'Épinal; — le 1er janvier 1680, baptême de Marie-Antoinette de Bresson; — le 1er janvier 1685, mariage de Roger de Lavaux, fils de Denys de Lavaux, écuyer, et de Piérette Busilion, avec Béatrix de Lavaux, fille d'Érard-François de Lavaux, chevalier, seigneur de Vrécourt, etc., et de dame Anne de l'Espine, son épouse; — le 7 septembre 1680, décès de Begnigne Friby, curé de Saint-Ouen; il a été inhumé

dans la chapelle Saint-Joseph de l'église dudit lieu, après avoir fondé à cette chapelle un obit qui doit se dire tous les troisième mardi de chaque mois; — le 1er avril 1688, décès de Jean de La Salle, âgé de 60 ans; — le 21 mai 1698, baptême de François-Gabriel Mourot; il eut pour parrain, Gabriel de Lavaux, seigneur de Saint-Ouen, et pour marraine, Claude-Françoise de Raufin; — le 10 avril de la même année, mariage de Jacques Rousselot de Baron, capitaine des vivres en Flandre, pour le service du Roi, et de Thérèse Soriot, fille de Jean Soriot, marchand à Saint-Ouen; — le 22 mars 1700, naissance d'Anne-Gabrielle de Lavaux, fille d'Antoine-Gabriel de Lavaux, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, et de Françoise de Raufin; elle fut baptisée le 27 du même mois, et eut pour parrain, messire Louis-Charles d'Ourche, chevalier, seigneur de Sauville, et pour marraine, Anne de l'Espine, épouse d'Érard-François de Lavaux; — Claude-Antoine de Lavaux, né le 8 février 1701, fils d'Antoine-Gabriel de Lavaux, et de Françoise de Raufin, eut pour parrain, Antoine de Roncourt, écuyer, seigneur de Suriauville, et pour marraine, Marie de Rothey; les mêmes eurent une autre fille qui fut baptisée le 14 janvier 1702, laquelle eut pour parrain, Jean-Pierre de Burtel, seigneur de Provenchères, et pour marraine, Claude de Landrian, épouse de M. d'Affraville; — le 7 février 1702, mariage de François Dubois et de Françoise Ferry, fille de Gaspard Ferry, et de Françoise de l'Espine; — le 9 décembre 1702, décès de Charles Mathey, seigneur de Saint-Ouen; il fut inhumé à l'église du lieu; — le 21 décembre 1702, fut baptisée Marie-Charlotte de Lavaux, fille d'Antoine-Gabriel de Lavaux, et de Françoise de Raufin; elle eut pour parrain, Charles-Hyacinthe de Brunet, écuyer, seigneur de Delouze, et pour marraine, Marie-Anne de Mussey, épouse de M. de Prautois, écuyer, seigneur de Saulxures; — le 17 septembre 1704, est décédée Anne de l'Espine, épouse du sieur de Lavaux, âgée de 80 ans; elle a été inhumée dans l'église au-devant de la balustrade; — le 20 août 1705, décès de messire Érard de Lavaux, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, âgé de 83 ans; il a été inhumé dans l'église de la paroisse; — le 11 septembre 1707, baptême de Marie-Claude-Françoise, fille d'Antoine-Gabriel de Lavaux, et de Claude-François de Raufin; elle eut pour parrain, messire Claude-Antoine de Barbain Dampierre de Broye, et pour marraine, Marie-Charlotte de Lavaux, présidente de Beaufremont; — le 17 juillet 1708, les mêmes eurent une autre fille nommée Claude-Françoise, laquelle eut pour parrain, messire Charles-François, chevalier, seigneur de Vrécourt, et pour marraine, Claude Debilland, veuve de messire Jean-Baptiste de Landrian, écuyer; — les mêmes eurent encore un fils qui fut baptisé le 30 janvier 1710 et nommé Nicolas-François; il eut pour parrain, messire François Treuchot, écuyer, demeurant à Médonville, et pour marraine, Barbe de Gomécourt, dame Delouze et Saint-Ouen; — le 25 octobre 1711, décès d'Anne de Brachy de Ranfin, âgée de 75 ans; elle fut inhumée dans l'église; — le 6 mai 1724, décès de Léger Didier, curé de Saint-Ouen et La Vacheresse, âgé de 70 ans, et curé audit lieu pendant 46 ans; — le 12 octobre 1727, est décédé à Neufchâteau, Antoine-Gabriel de Lavaux, seigneur de Saint-Ouen, âgé d'environ 60 ans; son corps fut ramené à l'église dudit Saint-Ouen et inhumé à la place de ses ancêtres; — le 5 juillet 1757, est décédé sur le grand chemin de Vijou à Bourmont, Dominique Remy, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Ouen depuis 1724, d'une mort subite, après avoir gouverné cette cure avec édification pendant 33 ans; il fut enterré le lendemain sous le petit portail par le doyen de Vittel.

GG. 7 à 11. (Registres.) — In-4°, 593 feuillets, papier.

1666-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Parey. — Le 17 octobre 1691, baptême de Gabrielle-Thérèse, fille de Pierre de Menebaut, lieutenant dans le régiment de Bouflers-Cavalerie, et d'Anne Vidrange; elle eut pour parrain, messire Érard de Lavaux, écuyer, seigneur de Vrécourt et Saint-Ouen en partie, représentant Gabriel Gauthier de Tignécourt, et pour marraine, Marguerite-Thérèse de Vidrange; — le 5 juin 1693, Anne de Vidrange est marraine de Nicolas Rolland; — le 30 août 1699, baptême de Marie-Charlotte, fille du sieur Menebaut, lieutenant de cavalerie, et d'Anne de Vidrange, sa femme; elle eut pour parrain, Charles-François de Vidrange, écuyer et lieutenant de cavalerie, et pour marraine, Marie Des Marques; — le 2 novembre 1702, baptême de Marie-Magdeleine, fille des susdits; elle eut pour parrain, Joseph de Vidrange, écuyer, seigneur de Goncourt, et pour marraine, Marie-Magdeleine Collin d'Aingeville; — le 15 novembre 1709, mort de Pierre Menebaut, capitaine réformé au service de S. A. R.; il fut inhumé dans l'église sous le grand Christ, en présence de Charles-François de Vidrange et autres; — le 2 janvier 1712, baptême de Marie, fille naturelle de Charles Gaulard et de Gabrielle de Menebaut; — le 15 juin ils se marièrent en présence de Mme de Vidrange, sa mère et tutrice; — le 1er mars 1717, mort de Mme de Thoury; son corps fut inhumé dans l'église, à côté du Crucifix,

en présence des seigneurs et dames de Saint-Ouen, de Vrécourt et autres; — le 5 avril 1721, mort de Charles Gaulard, chirurgien, âgé de 48 ans; son corps fut inhumé dans l'église, près de la muraille, devant l'autel de Notre-Dame, en présence de Gabrielle de Menebaut, son épouse; — le 3 septembre 1722, mort de Charles, fils de messire Érard de Landrian, écuyer, seigneur d'Aingeville, conseiller au bailliage du Bassigny, demeurant à Bourmont, et d'Anne de Lisle; il fut inhumé à l'église de Parey, sous le Crucifix; — le 21 juillet 1729, Denise de Bresson, dame de Saint-Ouen, est marraine de Nicolas Deny; — le 23 novembre 1732, mariage de Louis-Gabriel de Radoüan, écuyer, seigneur de Blondefontaine, fils de messire Nicolas de Radoüan, vivant écuyer et seigneur de Blondefontaine, et de Henriette-Christine de Reorteaux, avec Marie-Magdelaine de Menebaut, fille de Pierre de Menebaut, vivant écuyer et capitaine de cavalerie pour le service de S. A. R., et d'Anne de Vidrange; étaient témoins : La Mothe de Brunet, seigneur de Richecourt; Antoine de Vernezey, seigneur de Moncourt, beau-frère du fiancé et à la mère de la fiancée; Dominique-Ferdinand de Vidrange, chanoine de la cathédrale de Langres; Charles de Vidrange, seigneur de La Rochère; Jean-Baptiste-François Gauthier, écuyer, seigneur de Marey; — en 1726, le 26 novembre, Gabrielle de Ménebaut est marraine de Dominique Matry; — le 23 septembre 1741, mort de Marie Des Marques de Thoury, âgée de 72 ans; elle fut inhumée dans le cimetière, en présence de Gabriel de Thumery, écuyer, seigneur de Soulaucourt, et de Marie des Marques, épouse dudit de Thumery; — le 31 janvier 1743, mort de Denise-Charlotte de Bresson, dame de Saint-Ouen, âgée de 77 ans; son corps fut inhumé dans l'église, près du bénitier, en présence de la comtesse d'Ourche, sa sœur, et du comte de Saint-Oueń. — Joseph Urguet, écuyer, seigneur de Valleroy, Grétide, Montreux et Brovilliers, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au bailliage du Bassigny, séant à Bourmont, paraphe les registres de l'état civil de la paroisse de Parey pour 1765; — le 7 janvier 1769, Charles Clinchant, fils de Louis Clinchant et de dame Pernot, promet d'épouser Marie-Thérèse Cornebois, fille de François Cornebois et de Thérèse Mignon.

II. 1. (Plans.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1755-1781. — Plans des bois de Saint-Ouën et de Parey.

GG. 1 à 6. (Registrés.) — In-4°, 847 feuillets, papier.

1657-1789. — Commune de Saint-Remimont — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 30. (Cahiers.) — In-4°, 654 feuillets, papier.

1670-1789. — Commune de Saulxures-les-Bulgnéville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 13 septembre 1678, bénédiction de l'une des cloches pesant 330 livres; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Charles-Gabriel Du Châtelet, baron de Bulgnéville, seigneur d'Orsan, Landresse, etc., et pour marraine, dame Marguerite de Monterby, épouse de M. de La Beaume, gentilhomme, écuyer de Mme la princesse de Lisbonne; — le 15 mai 1703, baptême de Claude-Antoine, fils légitime de messire Armand-Louis de Raillardy, écuyer, seigneur de Prautois et de Saulxures en partie, capitaine appointé dans la compagnie de gendarmes de la garde ordinaire du Roi, et de dame Marie-Anne de Mussey, son épouse; il a eu pour parrain, messire Gabriel de Lavaux, chevalier, seigneur de Saint-Ouen, et pour marraine, dame Claude de Landrian, épouse de messire d'Affleville, écuyer, seigneur d'Aingeville; — le 10 juillet 1715, naissance de Dominique-Léopold, fils légitime de messire Armand-Louis de Raillardy, chevalier, seigneur de Prautois, Saulxures, Vaudoncourt en partie, et exempt des gardes-du-corps de S. A. R., et de dame Marie-Anne de Mussey; il a eu pour parrain et marraine, Claude-Charles et Madeleine-Marguerite de Raillardy de Prautois, ses frère et sœur; mort de cet enfant le 4 octobre 1715; — le 19 mars 1717, baptême où figure comme parrain, Claude-Charles de Prautois de Saulxures, et comme marraine, Anne-Barbe de Prautois; — le 17 septembre 1734, baptême d'Anne-Barbe, fille de Joseph Thouvenin; elle a eu pour parrain, Claude-Joseph d'Arbois, chevalier, lieutenant dans le régiment du Hant, pour le service de S. A. R., et pour marraine, demoiselle Anne-Barbe de Prautois; — le 29 mai 1734, baptême de Luc, fils de Luc Beurné; il a eu pour parrain, le sieur Luc de La Barthe, receveur des finances de S. A. R., et pour marraine, dame Barbe-Thérèse de Thumerey, épouse du sieur de Mondoré; — le 7 janvier 1738, mariage par Charles-Alexis de Prautois, prêtre et curé de Bulgnéville et de Vaudoncourt, de messire Daniel Brunet de La Mothe, écuyer, seigneur de Say et de Richecourt, veuf de dame Françoise de Rodouan de Blondefontaine, avec demoiselle Anne-Barbe de Raillardy de Prautois, fille de feu messire Armand-Louis de Raillardy, chevalier,

seigneur de Prautois, Saulxures et Vaudoncourt en partie, exempt des gardes-du-corps de S. A. R. Léopold Ier, duc de Lorraine et de Bar, et de dame Marie-Anne de Mussey, auquel mariage ont signé : le chevalier de Mussey, le chevalier de Prautois, Henriette de Mussey, Charlotte de Mussey, de Choisy, Anne-Marguerite de Prautois, Barbe-Catherine de Lavaux, de Vrécourt, Thècle de Prautois; — le 26 mars 1740, naissance de Joseph-Antoine, fils de messire Antoine-Benigne de Courtaillon, écuyer, seigneur de Mondoré, et de dame Françoise de Courtois; il a eu pour parrain, Joseph Robert, receveur des finances, et pour marraine, Claudinette Crépus, épouse de Nicolas-Henri Robert, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Léopold Ier; — le 16 mai 1740, décès de cet enfant; — le 1er février 1746, mariage de Claude-Charles de Courtois, écuyer, capitaine au régiment de Saxe-Infanterie, fils de Charles de Courtois, avec demoiselle Marie-Thérèse Robert; — le 18 février 1746, naissance de Charles-Joseph, fils de Claude-Charles de Courtois, et de Marie-Thérèse Robert; il a eu pour parrain, le sieur Joseph Robert, et pour marraine, Marguerite-Magdeleine de Prautois; — le 8 décembre 1747, naissance d'Antoine-Benigne, fils des mêmes; il a eu pour parrain, Antoine-Benigne de Courtaillon, écuyer, seigneur de Mondoré, et pour marraine, Barbe-Catherine-Thècle de Prautois; — le 12 août 1749, décès de messire François-Dominique de Mussey, chevalier, capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis; — le 3 juin 1753, naissance de Marie-Thérèse, fille de Claude-Charles de Courtois; elle a eu pour parrain, Philippe de Courtois, prêtre et curé de Lifou, et pour marraine, Anne-Marie-Thérèse Simon, marquise de Crévecœur, baronne de Lignéville; — le 1er mars 1753, décès de Nicolas de Lambinet, fils du sieur de Lambinet, avocat à la Cour; — le 24 mars 1754, mariage de messire Joseph-Antoine Raillardy, chevalier, seigneur de Prautois, Saulxures et Vaudoncourt en partie, capitaine d'infanterie au service de S. M. T. C., fils de feu messire Armand-Louis Raillardy, chevalier, seigneur de Prautois, et de dame Marie-Anne de Mussey, avec Françoise Tranchat, fille de messire Claude-Nicolas Tranchat, écuyer; — le 29 décembre 1754, naissance d'Élisabeth-Charlotte, fille de messire Joseph-Antoine Raillardy, seigneur de Prautois, Saulxures et Vaudoncourt en partie, capitaine d'infanterie pour le service du Roi, et de dame Anne-Françoise Trenchot; elle a eu pour parrain, Charles-Alexis de Prautois, et pour marraine, Élisabeth Thouvenot, veuve de Nicolas Trenchot, écuyer; — le 13 février 1756, naissance de Joseph-Philippe, fils des mêmes; il a eu pour parrain, Philippe de Bonnaire, lieutenant de cavalerie au régiment de Vienne, et pour marraine, Anne-Barbe de Prautois, veuve de messire Daniel de La Mothe, seigneur de Say; — le 8 juin 1757, naissance de Pierre-Louis, fils des mêmes; il a eu pour parrain, Pierre-François Émez (Aymé), seigneur de La Herlière, de la paroisse de Médonville, et pour marraine, Anne-Marguerite-Magdeleine de Prautois, dame en partie de Saulxures; — le 20 septembre 1759, naissance de Nicolas-Joseph, fils de Joseph-Antoine Raillardy, seigneur de Prautois, Saulxures et Vaudoncourt, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, capitaine des grenadiers au régiment Royale-Lorraine; il a eu pour parrain, Nicolas Poitier, seigneur de Villeneuve, et pour marraine, Marie-Jeanne de Prautois, supérieure de l'Annonciade Royale du couvent de Neufchâteau, représentée par Catherine-Thècle de Prautois; — le 20 mars 1777, décès de messire Charles-Alexis Raillardy de Prautois, curé de Saulxures-les-Bulgnéville et Vaudoncourt; — le 31 mars 1778, mariage de messire Jacques de Bresson de Basan, seigneur d'Ormois, Bouzerocourt et Pont-les-Bonfays, fils de messire Marcel de Bresson de Basan, écuyer, seigneur d'Ormois et de Bouzerocourt, avec demoiselle Anne-Antoinette de Courtois, fille de Claude-Charles de Courtois, ancien capitaine au régiment de Saxe, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, et de Marie-Thérèse Robert, en présence d'Emmanuel-Bernard Petit, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Darney en Vosges, de Hubert de Courtois, écuyer, ancien capitaine de cavalerie en service de France, d'Anne-Antoinette de Courtois, de Pierre-Toussaint Baudot, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis; — le 22 septembre 1781, décès d'Anne-Barbe Raillardy de Prautois; — le 4 octobre 1783, décès d'Anne-Marguerite-Magdeleine de Raillardy de Prautois, inhumée en présence de Pierre-Louis de Raillardy de Prautois, seigneur, en partie, de Saulxures, officier au régiment Royale-Champagne-Cavalerie, neveu, et de Claude-Charles de Courtois, écuyer, ancien capitaine au régiment de Saxe, chevalier de Saint-Louis; — le 27 mars 1785, décès d'Élisabeth-Charlotte de Prautois, fille de feu Joseph-Antoine Raillardy de Prautois; — le 5 février 1787, naissance de Louis-Charles-François, fils de Pierre-Louis de Raillardy de Prautois, chevalier, seigneur de Saulxures, officier de cavalerie pour le service de France, et de dame Élisabeth-Jeanne Pétronille de Greische, ci-devant chanoinesse, comtesse d'Alix; il a eu pour parrain, messire Charles-François, comte de Greische, et pour marraine, Barbe-Catherine-Thècle de Raillardy de Prautois; — le 6 juillet 1787, décès de Marie-Nicole-Anne-Antoinette de Bresson de Basan, fille

de Jacques de Bresson, ancien officier de S. M. I., seigneur des Vallois et Bouzerocourt.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1753-1756. — Commune de Sauville. — Délibérations de la commune, relatives : au paiement des amendes champêtres; — au ban des prés et des blés; — à la location du maître d'école; — aux comptes du syndic; — à la location des prés et des dîmes; — au choix de pauliers; — à la déclaration des droits de pâturage; — au bélier; — au droit de jauge; — aux changements de domicile; — aux congés accordés aux militaires; — aux visites d'héritages pour en constater le dommage; — aux rôles des asseyeurs; — à des plaintes portées pour injures et pour coups; — à une transaction; — à la promesse d'un enfant de nourrir son père; — à une vente de bois; — aux filles enceintes; — à une vente d'herbes; — à une dénégation d'injures; — à l'adjudication d'un pont; — à la location d'un pâtre et d'un berger.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1757-1758. — Délibérations de la commune, relatives : aux chevaux abandonnés dans les grains; — à la location des dîmes; — aux changements de domicile; — au choix de pauliers; — aux visites d'héritage pour en constater le dommage; — au ban des blés et des prés; — aux filles enceintes; — à la déclaration de castration de porcs; — au choix d'asseyeurs; — à une déclaration portant qu'il n'est permis qu'au fermier de la châtrerie d'exercer la castration; — à une contravention à l'usage de la dîme; — aux conducteurs de grains obligés à être munis d'un certificat; — à la location d'un maître d'école; — à la renonciation à une succession; — à des plaintes portées pour injures, coups et blessures.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1759-1760. — Délibérations de la commune, relatives : à des plaintes pour injures et menaces; — aux visites d'un champ, d'une maison, d'un pignon et d'une palissade, pour en constater le dommage; — à une déclaration de domicile; — au dépôt des obligations et de quittances; — à une vente de bois; — au rôle des asseyeurs; — à une transformation de terres en prés; — à une déclaration de pâturage; — à la location des dîmes et d'un berger; — au moulin banal; — au choix de deux pauliers; — au ban des prés et des fruits champêtres.

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1761-1762. — Délibérations de la commune, relatives : à la répartition des attachés à la royauté en quatre brigades; — à une fontaine; — au ban des prés; — au dommage causé dans un champ; — à la visite du moulin banal; — au choix de deux gardes champêtres; — à l'estimation d'une chenevière; — aux gerbes pour le paiement de la dîme; — à des travaux de fontaine; — aux maisons soumises à un droit de cens.

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1762-1763. — Délibérations de la commune, relatives : aux dépôts de sommes que les créanciers refusent; — aux plaintes pour mauvais traitements; — à la location d'un pâtre et d'un berger; — à un changement de domicile; — au choix d'asseyeurs et de pauliers; — à la vente d'un arpent de terre; — à la défense par le fermier de la châtrerie de faire castrer des animaux; — à la concession d'un terrain pour bâtir; — à l'exemption des redevances, pour cause d'indigence; — aux filles enceintes; — à la location de la deuxième coupe des prés et des dîmes; — au ban des prés.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1764. — Délibérations de la commune, relatives : à la location d'un pré; — à la prolongation du ban des prés et des blés; — au rôle des asseyeurs; — à une vente de châblis et de fruits champêtres : — à la visite d'une clôture; — à la récolte des glands; — à la nomination d'un gardien pour les porcs; — à la fixation d'un porc par maison pour la glandée.

BB. 7. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1766-1767. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs et de pauliers; — au partage des affouages; — à la reconnaissance des anticipations sur les terrains communaux; — à des plaintes portées pour insultes, coups, injures, vols et refus de délivrer un objet acheté; — à l'adjudication de fossés dans les bois; — à l'abandon des animaux dans les prés, dans les blés et dans les avoines; — à l'achat de bornes pour la délimitation de la forêt; — à l'adjudication pour trois ans de la deuxième coupe d'herbe des prés.

BB. 8. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1768. — Délibérations de la commune, relatives :

à la conversion en pâtis de deux coupes de bois ; — au 5 août férié ; — au ban des blés et des prés ; — à la reconnaissance d'une anticipation de terrain ; — à un dommage commis dans les prés ; — à la fermeture d'un champ ; — au vol d'une gerbe de dîme ; — au marché d'un grillage à l'entrée du cimetière, d'auges de fontaine et d'un pont ; — au choix d'un collecteur pour le curage du Mouzon.

BB. 9. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1769. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs et de pauliers ; — à la reconnaissance d'un clos non fermé du côté du ruisseau ; — au bail de la châtrerie ; au ban des prés et des blés ; — à la vente de pieds d'arbres ; — aux anticipations faites sur les terrains communaux ; — à l'adjudication de la deuxième coupe d'herbes, situé au delà du Mouzon ; — à la reconnaissance d'un dommage dans un héritage.

BB 10. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1770. — Délibérations de la commune, relatives : à l'exemption de l'impôt de la subvention ; — au rôle des asseyeurs ; — à des plaintes portées pour jet de pierres ; — au traité pour la refonte des cloches ; — à la location des carrières ; — à un abornement d'héritage ; — à la reconnaissance de dommages causés dans un pré et dans un champ de pommes de terre ; — à une vente de bois.

BB. 11. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1770-1772. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs, de pauliers et de gardes ; — à la location d'un maître d'école, d'un berger et d'un pâtre ; — au marché d'une croix de mission et à l'adjudication relative à son érection ; — au dépôt du rôle des asseyeurs ; — à la location des carrières ; — à une vente de bois ; — à la mouture du blé par un meunier étranger ; — à la concession d'un terrain ; — à une déclaration de pâture ; — à une plainte portée pour blessures ; — au ban des prés et des blés ; — aux maraudeurs de fruits ; — à la vente de la récolte d'un pré ; — aux filles enceintes ; — à l'enlèvement des gerbes de dîmes ; — à une déclaration de domicile ; — au dépôt chez le greffier : des gerbes de blé, orge, avoine et chanvre, provenant des dîmes ; — au battage et rendement des grains.

BB. 12. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1772. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs et de pauliers ; — à l'autorisation, au maire, de comprendre le curé dans le nombre des cotisés ; — au dépôt du rôle des asseyeurs ; — à l'abornement de terrains ; — à la location d'un pâtre et d'un berger ; — à une déclaration d'enlèvement de blé ; — à des plaintes portées pour menaces ; — à la vente de la deuxième coupe de l'herbe des prés situés au delà du Mouzon ; — à une saisie de meubles, pour refus de paiement du vingtième du droit.

BB. 13. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1773. — Délibérations de la commune, relatives : à diverses déclarations de domicile ; — au choix d'asseyeurs ; — à une plainte portée pour coups reçus ; — au certificat du médecin constatant les coups reçus par l'auteur de ladite plainte ; — à une vente de châblis ; — à l'avis d'envoi de l'arrêt relatif aux fiefs et terres appartenant aux seigneurs ; — à la location d'un berger ; — au ban des prés et des blés ; — à une contravention pour délit champêtre ; — à l'obtention de la levée de l'interdit des objets du culte ; — à un four mitoyen.

BB. 14. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1774-1776. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs, de collecteurs et de pauliers ; — à la remise des rôles de collecteurs ; — à la location d'un pâtre et d'un berger ; — à la reconnaissance d'un dommage causé dans un champ par le bétail ; — à une déclaration portant que du blé a été enlevé sans qu'on se soit conformé aux ordonnances ; — aux ventes de bois ; — au ban des blés ; — à une déclaration de domicile ; — au rapport fait par le paulier, sur le manque d'une gerbe dans un champ ; — à une sommation de démolir un four et une cheminée ; — à une plainte pour opposition de la jouissance d'une place à l'église.

BB. 15. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1776-1777. — Délibérations de la commune, relatives : au ban des blés et des prés ; — aux filles enceintes ; — à un dommage causé dans un champ et dans un clos ; — à une plainte contre un habitant, pour rassemblement de jeunes gens ; — à une inondation causée par la malveillance ; — à la castration de porcs.

BB. 16. (Registre.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1777. — Délibérations de la commune, relatives : au dépôt d'objets pour les droits dus en 1776; — à une vente de châblis; — au choix d'asseyeurs et de pauliers; — à une plainte pour menaces; — à la reconnaissance d'une clôture d'un pré et d'un trouble dans un héritage; — à l'adjudication de la deuxième coupe des prés au delà du Mouzon.

BB. 17. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1778-1779. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs, de collecteurs et de pauliers; — aux rôles des collecteurs; — au ban des prés, des blés et des fruits champêtres; — à la reconnaissance d'anticipations et d'un trouble dans un héritage; — au paiement de ce trouble avec obligation de le remettre en état; — à l'inondation d'une maison causée par la mise de l'eau dans un pré; — à une déclaration de domicile; — à une vente de terrains anticipés.

BB. 18. (Registre) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1779. — Délibérations de la commune, relatives : à la location d'un berger; — à un abornement de terrains communaux; — au bail des droits de carrière de sables; — à une vente de bois; — aux filles enceintes; — à une déclaration de pâture; — au ban des prés; — à une plainte pour refus d'un homme, présumé ivre, de s'éloigner d'une procession; — au rapport d'un garde de cabarets, pour résistance d'un jeune homme qui lui a fait des menaces et des insultes.

BB. 19. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1781. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs et de collecteurs; — à une perquisition à l'occasion d'un vol; — à une reconnaissance d'un pignon mitoyen; — à un changement de domicile; — à la location d'un berger; — à une vente de bois; au bail de carrières de sable; — à une succession, — à une déclaration de pâture; — aux rapports de pauliers pour contraventions; — à la visite des prés; — à un ordre de l'intendant de Lorraine portant que les syndics devront empêcher toute quête faite en faveur des incendiés de Mandres, et invitant les curés à faire eux-mêmes cette quête; — à la déclaration de castration de porcs.

BB. 20. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1782-1783. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs et de bangards; — à un changement de domicile; — au partage d'une maison entre deux particuliers; — à l'abornement de terrains; — à une concession de terrain pour bâtir; — à une déclaration de pâturage; — à un marché de deux grosses cloches; — à l'enregistrement de la commission d'un militaire sergent recruteur; — à un rapport contre onze personnes buvant dans un cabaret; — à l'offre par ces délinquants de payer l'amende prononcée contre eux; — au ban des prés; — à des plaintes pour menaces, mauvais traitements, coups et blessures; — à l'obtention du renvoi des fins d'une intimation donnée à la communauté; — à la déclaration de castration de porcs.

BB. 21. (Registre.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1783-1784. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs, de collecteurs, de pauliers et de trois gardiens des prés; — à une plainte portée contre un habitant tenant un jeu dangereux sur la place publique; — à un enlèvement de planches et de perches; — à une élection de domicile; — à la conversion d'une terre labourable en pré; — à une vente de bois; — au ban des prés et des blés; — à une plainte pour argent volé et pour coups; — à la maturité des blés; — au partage de la deuxième coupe de l'herbe mise en réserve; — au tirage de ce partage; — à une contravention; — à une concession de terrains; — à une fille enceinte; — au compte du syndic.

BB. 22. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1784-1785. — Délibérations de la commune, relatives : à un changement de domicile; — à la location d'un terrain communal; — à la remise d'une somme excédant la location de ce terrain; — à la reconnaissance d'une anticipation, d'une clôture et d'un dégât causé par les poules; — au paiement du canon du moulin banal; — aux réparations à faire audit moulin; — au ban des prés; — à une vente de bois; — à une déclaration de domicile; — aux déclarations de castration des porcs.

BB. 23. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1785-1787. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs, de collecteurs, de gardes et de pauliers; — aux déclarations de pâture; — à une

vente de bois ; — à la contenance d'un champ ; — à la location des carrières et du sable ; — à des concessions de terrains ; — au ban des prés, des blés et des chanvres ; — à la visite d'un champ d'orge ; — au dommage qui s'y trouve ; — aux contraventions à la dîme ; — au remplacement des bornes qui manquent dans les bois ; — aux deniers dus au Roi ; — à la vente du quart en réserve ; — à la réception, par les pauliers, de la dîme du chanvre ; — à la location d'un maître d'école ; — à l'apposition de scellés sur des meubles ; — aux devoirs des syndics ; — à la nomination d'un syndic ; — au refus du riffleur d'achever le dépouillement d'une vache qu'il avait commencé.

BB 24. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1787. — Délibérations de la commune, relatives : à la location d'un berger ; — à la continuation du bail du maître d'école ; — au droit d'ouvrir une fenêtre au haut d'un pignon ; — à une fille enceinte ; — à la désignation d'un canton de pré pour le pâturage des veaux ; — à la concession d'un terrain ; — à l'insuffisance d'un local à l'usage auquel il est destiné ; — à la prolongation du ban des blés ; — aux contraventions audit ban ; — à un rapport du paulier, pour injures et mauvais traitements ; — à un enlèvement de brebis ; — aux déclarations de castration des porcs.

BB. 25. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations de la commune, relatives : au choix d'asseyeurs, de collecteurs, de pauliers et d'un maître d'école ; — au changement de ce dernier ; — à une déclaration de domicile ; — à une transaction entre le meunier de Sauville et celui de Saint-Ouën ; — à une fille enceinte ; — à la renonciation d'une succession ; — à des ventes de bois ; — à l'agrandissement d'une maison ; — à la reconnaissance d'une anticipation, etc.

BB. 26. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1789. — Délibérations de la commune, relatives : à l'élection des représentants du Tiers-État, du syndic et du greffier ; — à un emprunt pour solder l'établissement de fontaines ; — à la construction d'une maison d'école ; — au ban des prés et des chenevières ; — au choix de deux gardes ; — au règlement de comptes du syndic ; — à la location des carrières et sable ; — à la défense de bâtir sans autorisation sur les terrains communaux ; — au paiement de divers travaux ; — à l'achat d'une maison d'école ; — à la reddition des comptes des syndics ; — au remplacement d'un garde ; — à une indemnité pour des fouilles et pour dépôt de terres en provenant ; — au remboursement d'un emprunt ; — au paiement de sommes dues ; — à la réception des tuyaux de fontaines ; — à une concession de terrain pour bâtir ; — à l'acquisition d'une maison d'école ; — au paiement de ladite maison ; — aux travaux des fontaines ; — à la construction d'une chambre d'école ; — à l'injonction à l'entrepreneur des fontaines de se conformer au procès-verbal de visite de l'architecte ; — aux prestations demandées pour le casernement des troupes et celles des corvées ; — aux sommes nécessaires à prendre dans la caisse des bois communaux pour couvrir les dépenses de ces prestations ; — à une lettre patente du Roi, portant sanction du décret de l'Assemblée Nationale sur quelques points de la jurisprudence criminelle ; — à l'acquisition d'un fourneau pour l'école ; — à la publication de la loi martiale et à l'établissement d'une milice nationale ; — au paiement de la construction de la salle d'école ; — à une plainte contre un syndic, pour abus de pouvoir ; — à l'ordre donné à un membre de la municipalité de s'opposer aux actes dudit syndic ; — à une répartition faite par ce dernier et à diverses requêtes touchant les intérêts de la communauté ; — au pourvoi d'un nouveau maître d'école ; — aux recettes faites sur la vente des bois ; — à la vente de tous les bois coupés ou abattus, provenant de délits forestiers ; — à la fixation du concours pour le choix d'un maître d'école ; — à une déclaration faite par un ancien maître d'école qui demande à être admis comme candidat à ce concours ; — à l'ajournement de concours de maître d'école auquel sera admis l'auteur de la déclaration précédente ; — à l'acceptation de la commission du syndic ; — à l'arrêté de la municipalité portant qu'il sera fait sommation à son ancien syndic de remettre les pièces qu'il peut avoir en sa possession ; — à une demande pour toucher, sur le prix de la vente du quart en réserve, la somme nécessaire au paiement de la prestation des routes ; — à la nomination d'un membre de la municipalité, pour expliquer aux électeurs l'objet de la convocation de l'assemblée générale qui doit se tenir le lendemain de l'élection de la municipalité ; — à un procès-verbal pour insultes au président de cette assemblée, laquelle est dissoute ; — à deux plaintes portées par ledit président contre un membre de l'ancienne municipalité ; — à une protestation des membres de ladite municipalité, encore en exercice, contre les opérations à faire à l'occasion de la nouvelle élection ; — à une signification au président pour la formation de la nouvelle municipalité ; — aux recommandations faites à cette municipalité, à l'occasion des travaux en cours

d'exécution et aux auteurs de délits forestiers ; — au traitement dû à l'huissier, qui attendra son paiement jusqu'à l'organisation de la nouvelle assemblée municipale.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces, papier.

1789. — Lettres d'envoi des pièces relatives à une maison d'école. — Extrait du procès-verbal de l'adjudication définitive de la maison vendue au bailliage de Bourmont. — Lettre des procureurs syndics, concernant l'acquisition d'une maison d'école. — Vente de l'ancienne maison d'école à la communauté. — Extrait du registre des oppositions du bureau des hypothèques de Bourmont. — Suppliques au Roi et à l'intendant des duchés de Lorraine et de Bar, pour l'obtention de ladite maison d'école. — Devis des travaux à y exécuter. — Lettre confirmant ladite acquisition. — Adjudication des travaux.

DD. 2. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1786-1789. — Signification de refus du plan et du procès-verbal d'adjudication, aux entrepreneurs des fontaines. — Visite, plan et devis relatifs à la construction desdites fontaines. — Estimation des travaux. — Sommation auxdits entrepreneurs. — Procès-verbal de visite desdites fontaines. — Pourvoi contre la mauvaise exécution des travaux susdits. — Nouvelle signification aux entrepreneurs de la visite faite par l'architecte, avec injonction de s'y conformer. — Sommation à la communauté de donner auxdits entrepreneurs communication de l'ordonnance des officiers du district de Neufchâteau, rendu sur une visite des travaux de fontaines. — Prestation de serment des experts nommés pour la visite desdits travaux. — Requête à l'effet d'être autorisé à toucher la somme nécessaire pour solder les travaux de fontaines. — Procès-verbal d'expertise et paiement sur la caisse des domaines et des bois de la somme nécessaire due pour la construction des fontaines. — Règlement et quittances desdits travaux.

DD. 3. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1766-1787. — Abornement général des bois communaux. — Traité pour l'exécution des corvées imposées à la communauté. — Invitation au syndic de se trouver à la visite et au toisé de la tâche desdites corvées. — Adjudication des travaux à achever sur la route de Neufchâteau à Lamarche. — Avertissement à l'adjudicataire de se trouver au lieu où les travaux sont adjugés.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 1,038 feuillets, papier.

1651-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1789. — Lois et décrets de l'Assemblée nationale.

DD. 1. (Liasse. — 2 pièces, papier ; 1 plan.

1766-1767. — Commune de Suriauville. — Procès-verbal d'abornement des bois communaux. — Plan général des bois de Suriauville.

FF. 1. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1696. — Procès-verbal d'abornement de la seigneurie d'Agéville. — Procès soutenus par la fabrique, contre des particuliers.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1686-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 770 feuillets, papier.

1669-1789. — Commune d'Urville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1781. — Commune de La Vacheresse et La Rouillie. — Plan, abornement et division de la forêt en coupe affouagère.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-4°, 837 feuillets, papier.

1722-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Remy, Gravé, Colson, Denis, Mathieu, Huraux, curés de la paroisse.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 443 feuillets, papier.

1680-1789. — Commune de Vaudoncourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Contal, Démontant, François Pelletier, Perrin, Baudot, Chevalier, Henri, Joumar, Lacot, Martin, Masson, Nicolas, Poirson, de Prautois, Tocquart, Bossu, Deny et Rouge. — Le 21 janvier 1719, baptême de Joseph, fils légitime du sieur Luc Laigne et de demoiselle Reine Courtois de Maroncourt ; il a

eu pour parrain, Charles-Joseph de Courtois, écuyer, demeurant à Liffol-le-Grand, et pour marraine, demoiselle Marie-Marguerite de Courtois, oncle et tante de Joseph Laigne; — le 14 novembre 1725, baptême de François-Joseph, fils de Luc Laigne de La Barthe, receveur des finances de S. A. R. au département de Saint-Thiébault, et de Marie-Reine Courtois de Maroncourt; il a eu pour parrain, le sieur François Laigne, procureur du sieur François Courtois de Maroncourt, écuyer, et pour marraine, Françoise Villemin, veuve de Michel Laigne de La Barthe, capitaine en France; — le 26 octobre 1727, baptême de Nicolas-Louis-Luc Laigne, fils des mêmes; il a eu pour parrain, noble Nicolas de Thannois, écuyer de S. A. R. — En 1728, plusieurs actes sont signés par Charles-Alexis de Prautois, curé de Saulxures-les-Bulgnéville; — le 25 juillet 1732, baptême d'Anne-Françoise, fille de Luc Laigne de La Barthe, receveur des finances de S. A. R., et de Marie-Reine Courtois de Maroncourt; elle a eu pour parrain, messire Hyacinthe de Maroncourt, écuyer et prévôt du comté de Morvilliers, et pour marraine, Françoise-Gabrielle de Courtois; — le 25 septembre 1736, baptême de Claude-François Lallemand; il a eu pour parrain, Claude-François Rebouché, chevalier, seigneur des fiefs de Champigneul et de La Neuvemaison, conseiller en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, et pour marraine, Reine-Marguerite de La Barthe.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Vrécourt. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination d'un syndic; — à la réparation des chemins communaux; — au ban pour la moisson des blés; — à l'extraction des minerais; — aux délinquants; — à la vaine pâture; — à une demande en autorisation de plaider avec le sieur Pierre Morquin; — aux anticipations de terrains; — à la fixation du ban de la fenaison; — à une somme de 313 livres 17 sous au profit de la commune; — à la vente des portions affouagères; — à l'établissement d'une milice bourgeoise pour la tranquillité publique; — à la publication de la loi martiale; — à la réception de la contribution patriotique; — à l'obligation des titulaires de bénéfices de tous supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques de faire la déclaration de tous leurs biens.

CC. 1. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1700-1782. — Comptes des recettes et dépenses de la commune.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Titre de propriété des bois et des pâtis communaux.

FF. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1758-1780. — Procès : pour la commune, contre le comte de Neuilly, au sujet des bois et pâtis communaux; — contre le comte de Morvillier, au sujet de la banalité du moulin.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-folio, 1009 feuillets, papier.

1634-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 2 décembre 1634, mariage de Pierre de Blossette, baron da Foudelin, avec Françoise Bonne de Lavaux; — le 4 juillet 1634, mort de Chrétienne de Lavaux. — En 1636, la peste fait des ravages; dans le mois de mai, il meurt trente-deux personnes; dans le mois de juin, quarante-sept; dans le mois de juillet, neuf; dans celui d'août, quatre; dans celui de septembre, quatre; dans le mois d'octobre, 10; dans celui de novembre, 17, et dans le mois de décembre, 6. — Le 30 novembrre 1638, mort de la baronne de Vrécourt. — En 1639, la peste recommence. — Le 23 avril 1640, mariage de Claude-Louis de Lavaux, baron de Vrécourt, avec Marguerite de Montarby; — le 6 novembre, mariage d'Errard de Lavaux avec Anne de L'Espine; — le 7 avril 1641, Marguerite Bergeret a pour parrain Errard de Lavaux, et pour marraine, Marguerite de Montarby; — le 14 avril, baptême d'Errard Quenault; il a eu pour parrain, Errard Du Chastelet, baron de Bulgnéville, et pour marraine, Marguerite de Montarby, baronne de Vrécourt; — le 3 juillet 1641, baptême de Jeanne-Claude, fille de Claude de Lavaux, baron de Vrécourt, et de Marguerite de Montarby, son épouse; elle a eu pour parrain, M. de Montarby, son grand-père, et pour marraine, Mme de Cliquot; — le 21 septembre 1641, baptême d'Elisabeth de Lavaux, fille d'Errard de Lavaux et d'Anne de L'Espine, son épouse; elle a eu pour parrain, M. de L'Espine, et pour marraine, Melle de Saint-Ouen; — le 24 août 1642, baptême de Louis Dananeau, fils de François Dananeau et de Charlotte Bazin; il a eu pour parrain, Arthur Motel, écuyer de Mgr Du Hallier, et pour marraine, Catherine Brant, femme du major du régiment de M. de Chambré; — le 8 mai 1647, naissance de Joseph Du Paillier dit de Beaupaire, fils de Louis Du Pallier, seigneur de Beaupaire, et de Marguerite de Montarby, son épouse; il a eu pour parrain, le baron de Vrécourt, et pour marraine,

Melle de Saussure, religieuse; — le 26 janvier 1648, naissance d'Errard-Gabriel de Lavaux, fils d'Errard de Lavaux, seigneur de Vrécourt, et d'Anne de L'Espine, son épouse; il a eu pour parrain, M. de Beaupart, et pour marraine, Melle de Saint-Ouen (il mourut le même jour); — le 16 février 1648, baptême de Gabrielle-Marie de Lavaux, âgée de 14 mois, fille d'Errard de Lavaux et d'Anne de L'Espine; elle a eu pour parrain, M. Bailly, prieur de Saint-Urbain, et pour marraine, Gabrielle de Lavaux; — le 5 avril 1649, naissance de Françoise Du Paillier de Beaupart, fille de Louis Du Paillier, seigneur de Beaupart, et de Marguerite de Montarby; — le 10 janvier 1650, baptême de Suzanne de Lavaux, fille d'Errard de Lavaux, seigneur de Vrécourt, et d'Anne de L'Espine, son épouse; elle a eu pour parrain, Frederic de Falgusten, colonel de l'armée des Suédois, et pour marraine, Mme de Batilly; — le 6 septembre 1651, naissance de Marguerite de Beaupart; — le 27 août 1653, baptême de Marguerite Charlotte de Lavaux, fille de Charles de Lavaux et de Jeanne-Claude d'Aely, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles Heraudel, prévôt des chanoines de La Mothe, et pour marraine, Marguerite de Montarby; — le 30 août 1690, naissance de Barbe-Catherine, fille de Charles-François de Vrécourt, seigneur dudit lieu, et de Marie-Jeanne-Françoise d'Auzainvilliers, son épouse; elle a eu pour parrain le sieur Collenel, et pour marraine, Catherine de Lescormoutier, baronne de Vrécourt; — le 31 décembre 1691, décès de Jean-Pierre de La Combe, capitaine des charrois de vivres; — le 28 février 1692, baptême de Charles-François Vosgien, fils de Pierre Vosgien; il a eu pour parrain, Pierre-François Aymé, écuyer, et pour marraine, Charlotte-Barbe de Lavaux de Lusbourg; — le 30 mars 1694, baptême de Charles-François de Lavaux, fils de Charles-François de Lavaux, seigneur de Vrécourt, et de Marie-Ursule d'Auzainvilliers; il a eu pour parrain, Charles-François Labbé, baron de Beaufremont, conseiller au Parlement, et pour marraine, Françoise de Belmont; — le 13 octobre 1694, mort de Charles-Henry de Lavaux, chevalier, baron de Vrécourt; il est inhumé en la chapelle des seigneurs dudit lieu; — le 5 février 1696, naissance de Barbe-François de Marey, fils du sieur de Marey, et de Claude Prélat de Varis; il a eu pour parrain, M. d'Outrancourt, lieutenant-général du Bassigny, et pour marraine, Barbe-Charlotte de Lusbourg; — le 19 juin, baptême d'Anne-Françoise de Lavaux, fille de Charles-François de Lavaux, seigneur de Vrécourt, et de Marie-Françoise d'Auzainvilliers, son épouse; elle a eu pour parrain, Errard-François de Lavaux, seigneur de Vrécourt et Saint-Ouën, et pour marraine, Anne de L'Espine, son épouse; — le 2 septembre, baptême de Claude-Antoine, fils de Joseph Gouvel, amodiateur à Vrécourt; il a eu pour parrain, Claude-François Berget, seigneur de Chaumont, et pour marraine, Nicole Du Faie de Bourmont; — le 10 mai 1697, baptême de Charles-Claude de Marey, fils de Roch de Marey, écuyer, et de Marie-Claude Prélat de Vittel; il a eu pour parrain, Charles-François Labbé, baron de Beaufremont, conseiller du Roi en son Parlement de Metz, et pour marraine, Anne-Claude Salet d'Outrancourt; — le 2 janvier 1700, mariage de Bertrand de Sauville, avec Anne Picho de Bourmont; — le 14 octobre 1700, naissance de Claude-Jean-Baptiste de Vrécourt, fils de Charles-François de Lavaux, chambellan de S. A., seigneur de Vrécourt, et de Marie-Françoise d'Auzainvilliers, son épouse; il a eu pour parrain, Claude-Antoine de Lavaux, baron de Vrécourt, et pour marraine, Marie-Charlotte de Lavaux, dame de Beaufremont; — le 15 septembre 1761, baptême de Claude-Louis, fils de M. de Marey, et de Claude Prélat son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Louis d'Ourche, seigneur de Sauville, et pour marraine, Barbe-Charlotte de Lusbourg, dame de Vrécourt; — le 25 août 1705, mariage de Jacques Heud, né à Londres, nouvellement converti à la foi catholique, avec Jeanne de Martinvelle, en présence de Louis d'Ourche, chevalier, seigneur de Sauville, et de Charles-François de Lavaux; — le 5 avril 1711, mort de Marie-Françoise-Ursule d'Auzainvilliers, âgée de 48 ans, épouse de Charles-François de Lavaux, chevalier, seigneur de Vrécourt; elle fut inhumée dans l'église de Vrécourt, en la chapelle des seigneurs, en présence de M. de Saint-Ouën, de Thumery et de Melle de Lusbourg; — le 30 mars 1712, baptême de Charles-Gabriel, fils d'Arnoul Pierrard, et de Marguerite Scat; il a eu pour parrain, Charles-François Labbé, baron de Beaufremont et de Vrécourt, et pour marraine, Gabrielle de Bresson; — le 3 mars 1721, mariage de Jean-Dominique Guillebon, chevalier, seigneur de Chatelutz, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Condé, fils de Bernard de Guillebon, chevalier, seigneur de Chatelutz, capitaine dans le régiment de Condé, chevalier de Saint-Louis, et de Henriette-Thérèse Ugo, son épouse, avec Barbe-Catherine de Lavaux, baronne de Vrécourt, fille de Jean-François de Lavaux, baron de Vrécourt et Sauville, et de Marie-Françoise-Ursule d'Auzainvilliers son épouse. — Acensement d'un banc au profit de la famille Thouvenel en l'église de Vrécourt, devant l'autel de Sainte-Anne, et d'un autre banc au profit de François-Georges Urguette, notaire à Vrécourt. — Le 14 décembre 1724, mort de Charles-François de Lavaux, chevalier,

seigneur, baron de Vrécourt, âgé de 70 ans : il est inhumé dans la chapelle de Saint-Sébastien; — le 29 mai 1726, baptême de Charles-Antoine, fils de Gabriel Roussel; il a eu pour parrain, Antoine-Claude Labbé, chevalier, comte de Morvilliers, et pour marraine, Charlotte-Robertine-Josephe-Alexandrine du Quesnoy, née marquise de Casteau, baronne de Leloin, son épouse; — le 30 novembre 1727, baptême de Marie-Charlotte Bouquard; elle a eu pour parrain, Charles-François de Roncourt, sénéchal de La Mothe et de Bourmont, et pour marraine, Charlotte de Lavaux, épouse de Charles-François Labbé de Beaufremont; — le 9 mars 1730, baptême de Jean-Charles-François, fils de Charles, comte de Lavaux, chevalier, baron de Vrécourt, et d'Anne-Françoise Joly, son épouse; il a eu pour parrain, Jean Joly, seigneur de Marcy, et pour marraine, Anne-Françoise de Bazeler, son épouse; — le 29 août 1730, mariage de Gabriel de Lavaux, fils de Joseph de Lavaux, chevalier, baron de Frenoy, et de Gabrielle d'Ourche, son épouse, avec Catherine-Françoise de Lavaux, fille de Claude-Antoine de Lavaux, chevalier, baron de Lavaux, seigneur de Sommerécourt et autres lieux, et Anne-Chretiene Barbeau de Thiaucourt; — le 22 janvier 1731, baptême de Charles-Gabriel, fils de Charles, comte de Lavaux, chevalier, et d'Anne-Françoise-Agathe Joly, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-François Labbé, chevalier et baron de Beaufremont et de Vrécourt, et pour marraine, Barbe-Charlotte de Lavaux de Lusbourg, dame de Vrécourt; — le 8 avril, mort de Thomas Tauron, prêtre, chapelain, pendant 31 ans, des chapelles de Vrécourt, âgé de 88 ans; — le 24 février 1734, baptême de Marie-Gabrielle-Charlotte, fille de Charles Dieudonné, comte de Lavaux, chevalier et baron de Vrécourt, et d'Agathe-Françoise Joly de Morée, son épouse; elle a eu pour parrain, Gabriel, comte de Lavaux, capitaine aux gardes de S. A. R., seigneur de Sommerécourt et autres lieux, et pour marraine, Marie-Charlotte de Lavaux, épouse de Charles-François Labbé, chevalier, baron de Beaufremont et de Vrécourt; — le 5 avril 1735, mort subite de Charles Dieudonné, comte de Lavaux; son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Sébastien, du côté du Nord; — le 13 avril 1736, mort de Barbe-Charlotte de Lusbourg, dame de Vrécourt, âgée de 87 ans; elle est inhumée dans le chœur de l'église; — le 17 octobre 1739, mort de Claude-François Poncelin, âgé de 85 ans, curé de Vrécourt; — le 11 janvier 1740, mort de Charles-François Labbé, baron de Beaufremont et Vrécourt, comte de Morvillier, seigneur de Neuflote, ancien président de la Chambre des Comptes et conseiller de feu S. A. R., âgé de 76 ans; il fut inhumé dans le caveau de la chapelle du Saint-Sépulcre; — le 18 octobre 1746, mariage de Joseph-Antoine Duhoux, écuyer, de la paroisse de Frain, fils de Nicolas Duhoux, et d'Anne-Nicole Lulier, son épouse, avec M[elle] Génin, fille de François Génin; — le 25 juin 1749, bénédiction de l'église de Vrécourt et du maître-autel, par Scipion Gérome, évêque de Toul, dans lequel autel ont été placées les reliques des glorieux martyrs saint Gratein et saint Prosper; — le 31 décembre 1750, mort de Marie-Maximilienne-Charlotte-Gabrielle de Labbé, fille de Claude-Antoine de Labbé, comte de Morvillier, et de Charlotte-Robertine-Joséphine-Alexandrine Du Quesnoy, comtesse de Morvillier, son épouse; — le 19 décembre 1751, mariage de Charles-Antoine, marquis de Spada, fils de Sylvestre, marquis de Spada, chevalier d'honneur de feue S. A. R. la duchesse de Lorraine, et de Marguerite-Françoise-Charlotte d'Agencourt, marquise de Spada, de la paroisse de Spada, diocèse de Verdun, avec Anne-Françoise-Alexandrine de Labbé de Morvillier, fille de Claude-Antoine de Labbé, comte de Morvillier, et de Charlotte-Robertine-Alexandrine Du Quesnoy, comtesse de Morvillier, de la paroisse de Vrécourt; — le 7 octobre 1753, abjuration de Frédéric-Louis Weidemeyer, né à Harpeck (Hanovre), élevé dans l'hérésie de Luther. — Translation des reliques de saint Modeste pour l'église de Vrécourt. — Le 22 décembre 1756, mariage de Louis-Eugène, comte de Croismare, commandeur de Saint-Louis, brigadier des armées de S. M. le Roi T. C., lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie, fils de François-Nicolas, comte de Croismare, chevalier, seigneur de Lasson, et d'Élisabeth de Croismare, son épouse, avec Charlotte-Antoinette-Joseph de Labbé de Morvillier, fille de Claude-Antoine de Labbé de Morvillier, et de Robertine-Joséphine-Alexandrine Du Quesnoy, comtesse de Morvillier; — le 18 novembre 1757, mort de Charles-Antoine Labbé, lieutenant au régiment du Roi, fils de Claude-Antoine Labbé, comte de Morvillier, baron de Beaufremont et de Vrécourt, et de Charlotte-Robertine Du Quesnoy; — le 28 janvier 1766, mariage de Joseph Savoyen, avec Angélique-Marie-Anne Martinot, témoins : Antoine-Louis-Réné de Saguier, marquis de Luigné, ancien lieutenant-colonel de cavalerie; le comte de Morvillier, baron de Beaufremont, Vrécourt et autres lieux; Marie-Joseph-Charlotte de Lavaux, marquise de Luigné; Marguerite-Lorette Pellegrin; Louis-Charles de Ruellan, marquis de Tiercent, capitaine au régiment Royal-Normandie; Étienne Érard de Landrian, capitaine aide-major au régiment Dauphin, chevalier, seigneur d'Outremécourt; — le 4 septembre 1766, bénédiction du clocher construit sur

la tour de l'église de Vrécourt par le curé, lequel a fait mettre dans la boule de fer posée au milieu de la hante des reliques de la vraie croix de Notre-Seigneur, du cercueil du bienheureux Pierre Fourrier et de celles de saint Modeste, le tout enveloppé dans un papier avec un ruban qui a touché les reliques de saint Élophe; — le 10 du mois de mai 1769, le curé de Vrécourt a placé et mis dans les reliquaires qui ont été faits sous le portique en sculpture, à côté du tabernacle, les précieuses reliques de saint Amate, évêque et martyr, de saint Généreux, martyr, lesquelles avaient été données par Flamérion, prêtre, curé de Blevaincourt, qui avait, dans les archives de sa fabrique, les authentiques en bonne forme; le reliquaire qui est du côté de l'évangile est celui où se trouvent les reliques de saint Amate, et dans l'autre, du côté de l'Épitre sont placées celles de saint Généreux; — le 8 décembre 1769, mort d'Antoine-Louis-Réné Saguier, chevalier, marquis de Luigné, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, baron de Beaufremont, de Vrécourt et autres lieux, âgé de 59 ans; il a été inhumé dans le tombeau des ancêtres de Mme de Lavaux, son épouse, sous la chapelle du Saint-Sépulcre, en présence des sieurs Locquet, curé de Sauville, Joachin-Auguste-Marie-Joseph de Saguier, marquis de Luigné, Jean-Baptiste de Landrian, chevalier, officier au régiment Dauphin, de Thumerly, François de l'Église, ancien lieutenant de cavalerie, et autres; — le 20 novembre 1770, mort de haute et puissante demoiselle Anne de Lavaux, dame de Vrécourt, âgée de 70 ans; elle a été inhumée dans la chapelle de saint Sébastien et de sainte Anne, sa patronne; — le 11 janvier, mariage de Louis-Gaspard Alba, écuyer, lieutenant de cavalerie, fils de Hyacinthe Alba et d'Anne-Françoise de Villeneuve d'Épinal, son épouse, avec Anne-Catherine Duhoux, fille de Joseph-Antoine Duhoux, écuyer, seigneur d'Henrice, et d'Anne-Françoise Génin de Vrécourt; — le 23 avril 1788, mort de Jean-Sébastien Jacques, curé de Vrécourt, âgé de 59 ans; — en 1778, le comte de Neuilly possède le château et les terres de Vrécourt; — le 29 novembre 1779, baptême de Claude-Charles-Louis-Saturnin, fils de Louis-Gaspard Alba, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et d'Anne-Catherine Duhoux; il a eu pour parrain, Charles Paquotte, seigneur de Brate et de Maisonville, et pour marraine, Françoise-Gabriel Génin; — le 25 janvier 1780, mariage de Joseph-Sébastien Le Paige, écuyer, seigneur de Dommartin, fils de Charles-Évrard Le Paige, écuyer, ancien capitaine des châteaux et prévôtés de Darney, et de Rose-Françoise Gautier de Darney, son épouse, avec Marguerite-Thérèse Duhoux, fille de Jean-Antoine Duhoux; — le 18 décembre 1780, mort de M. Flamérion, curé de Vrécourt; — l'an 1774, est décédée dans cette paroisse, le 17 avril, Marguerite Gillet, de son vivant, femme du sieur Nicolas François, fermier du magasin à sel et contrôleur (père de François de Neufchâteau), âgée de 55 ans, après avoir été confessée et avoir reçu seulement le sacrement de l'extrême onction, n'ayant pu recevoir celui du saint viatique, à cause d'un vomissement continuel; son corps a été inhumé le 8, dans le cimetière de ce lieu, au midi de l'église avec les cérémonies ordinaires, en présence du sieur François, son mari, de Jacques Hartus et d'André Binot; — Nicolas François, contrôleur, signe le 19 mai 1776 l'acte de décès de Françoise Barbier; — le 13 août 1776, naissance de Nicolas, fils de Nicolas François, contrôleur et fermier du magasin à sel, et d'Anne Fricot, sa mère; cet enfant est mort un instant après sa naissance; — le 21 septembre 1779, mariage de Claude Middenet, fils de Joseph Middenet, laboureur, et de Catherine Goudot, sa mère, avec Thérèse-Marguerite François, fille majeure de Nicolas François, receveur de la ferme, et de défunte Marguerite Gillet, son épouse. — « Le 28 janvier » 1782, mariage de Grégoire François, fils mineur de » Nicolas François, receveur des traits et foraines, et » de feue Marguerite Gillet, ses père et mère, d'une » part, et Marguerite-Charles Thiébaut, fille mineure » de Charles Thiébaut, procureur d'office dans la ba- » ronnie de Vrécourt, et de demoiselle Jeanne Le Borne, » ses père et mère, d'autre part, tous de cette paroisse, » sans opposition ni empêchement quelconque. Je sous- » signé, Hyppolite Aubrion, prêtre Récolet du couvent » de Damblain, ai reçu leur mutuel consentement de » mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale du » consentement du sieur curé dudit lieu, en présence » et des consentements des sieurs François, père du » marié, du sieur Charles Thiébaut, père de la mariée, » du sieur Nicolas François, lieutenant-général du bail- » liage et présidial de Mirecourt, frère du marié, etc. » — Le 6 novembre 1782, baptême de Charles-Hypolite, fils de Grégoire François, praticien, et de Marie-Charlotte Thiébaut, son épouse; — le 11 février 1784, baptême d'Achille-Louis-Édouard, fils de Jean Villaume; il a eu pour parrain, Charles-Achille, comte de Brunet-Neuilly, et pour marraine, Adèle-Charlotte-Clémentine, comtesse de Brunet-Neuilly; — le 4 décembre 1784, baptême d'Anne-Claude-Joseph Leuret; elle a eu pour parrain, Claude-Charles-Louis-Saturnin Alba, fils de Louis-Gaspard Alba, écuyer, garde-du-corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, et d'Anne-Catherine Duhoux, son épouse, et pour marraine, Anne-Marguerite-Joséphine Deville, fille de Fran-

çois-Antoine, baron de Canon, marquis de Ville-sur-Illon, chevalier, ancien capitaine, seigneur de Parey-les-Saint-Ouën, et de Jeanne-Gabrielle, née comtesse de Lavaux, son épouse; — le 25 février 1786, mort de Claude-Charles-Louis-Saturnin, fils de Louis-Gaspard Alba, écuyer; — le 22 janvier 1788, mort du comte de Brunet-Neuilly, chevalier, baron de Vrécourt et de Beaufremont, seigneur de Blevaincourt, Rozières et autres lieux, premier maréchal-des-logis honoraire du comte d'Artois, grand bailly d'épée des ville et bailliage de Neufchâteau, âgé de 64 ans; son corps a été inhumé dans le caveau, sous la chapelle du Saint-Sépulcre, en présence de Charles André, comte de Vomas, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées de France, François, comte de Salvert, écuyer, commandant les écuries de la Reine, seigneur de La Mothe et autres lieux, Louis François, chevalier de Salvert, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, major au régiment de Noailles-Dragons, et autres.

HH. 1. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1682-1789. — Mercuriales ou prix des grains, où l'on voit que le froment s'est vendu, en 1683, 1 franc 3 sous les 52 bichets, mesure de La Mothe.

CANTON DE CHATENOIS.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 1149 feuillets, papier.

1640-1790. — Commune d'Aouze. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Carte.) — 1 pièce, parchemin.

1751. — Commune d'Aroffe. — Plan des bois communaux d'Aroffe, levé par Antoine; bornage des coupes.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 662 feuillets, papier.

1701-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 37. (Registres.) — In-4°, 466 feuillets, papier.

1692-1789. — Commune de Balléville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1730-1755. — Commune de Châtenois. — Adjudication de la messagerie de Châtenois à Neufchâteau, établie par ordre du prévôt de Châtenois.

BB. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1732. — Délibération de la commune de Châtenois, assemblée à l'effet d'établir des halles à Châtenois ensuite d'un ordre de S. A. R.

CC. 1. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1742-1789. — Comptes du maire et des syndics de la communauté de Châtenois; — recettes provenant : des locations de halles, des terrains communaux, usuaires de villes, etc. — Dépenses : constructions, réparations de ponts, de fontaines, curages de rivières, fonte de cloches, réparations à l'église et à la tour, traitement du garde forestier, gages des piétons, fourneaux pour l'école, etc., etc.

CC. 2. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1748-1789. — Déclarations des personnes domiciliées dans la commune de Châtenois, propriétaires d'immeubles dont les revenus sont inférieurs à 400 livres, pour servir à l'établissement de la contribution extraordinaire et patriotique.

CC. 3. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1789. — Rôle de la répartition de la contribution que la communauté de Châtenois doit fournir pendant l'année 1789 pour les travaux des routes.

CC. 4. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1775. — Pièces justificatives du compte rendu par Joseph Charotte, syndic; — quittances pour dépenses faites aux fontaines et ponts, à la flèche de la tour, prestations de routes, etc.

CC. 5. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1780. — État des dommages-intérêts prononcés par la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Neufchâteau, depuis la création de ladite maîtrise, et dans lesquels la commune de Châtenois a part.

CC. 6. (Cahiers.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1727-1789. — Rôles d'impositions de la communauté de Châtenois.

CC. 7. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1784. — Procès-verbaux de la location des halles, accompagnés d'un réquisitoire du substitut en la prévôté de Châtenois.

CC. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1754. — Tarif du prix des places occupées par les marchands de toute sorte à la halle de Châtenois, les jours de foires, avec amodiation de ces places.

DD. 1. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1784-1786. — Location de terrains communaux et pièces relatives au droit de vaine pâture.

DD. 2. (Registre.) — In-folio, 462 feuillets, papier.

1778. — Reconnaissance des anticipations commises sur les terrains communaux et les usuaires de ville, avec abornement desdites anticipations.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1695. — Cession d'un terrain par la communauté de Châtenois aux Révérends Pères Bénédictins dudit lieu, pour établir un passage près de leur prieuré.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1491. — Abornement des bois de Saint-Remy et Grand-Chien, entre les habitants de Châtenois et ceux de Rouvres-la-Chétive.

DD. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1488. — Abornement des bois de Châtenois et de ceux de Courcelles et de Dolaincourt.

DD. 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1462-1782. — Droit de vain pâturage pour les habitants de Courcelles et de Dolaincourt, dans le bois de Châtenois dit Saint-Remy; arbitrage entre les habitants de Châtenois et ceux de Rouvres-la-Chétive, relatifs au bois de Saint-Remy; — accord entre les habitants de Châtenois et ceux de Dolaincourt, relativement à un abornement dans leurs bois, par suite d'une prétendue anticipation commise à leur préjudice par des habitants de Châtenois; — abornement entre les Bénédictins et la communauté de Châtenois; — sentence relative au droit de vain pâturage dans les bois de Saint-Remy et de Grand-Chien; — permission de Nicolas, duc de Lorraine, aux habitants de Châtenois, pour prendre dans la forêt de Neufeys, les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, leurs affouages au mort bois, ainsi que le bois dont ils pourront avoir besoin pour bâtir et réparer leurs voitures et charrettes; — décret de Léopold, duc Lorraine, qui maintient la permission accordée aux habitants de Châtenois par le duc Henri, de prendre leur bois d'affouage dans la forêt de Neufeys, consistant seulement en bois mort, ainsi que les bois propres à bâtir et pour réparer leurs voitures.

DD. 7. (Liasse.) — 17 pièces, 1 plan, 2 cartes, papier.

1770-1787. — Déclarations de clôture de propriétés en nature, faites par les habitants de la commune de Châtenois au greffe de police dudit lieu; — plan des bois de la communauté de Châtenois, fait en exécution d'une ordonnance du Roi et de celle de M. le grand-maître; — carte topographique du finage de Châtenois et des environs. — Carte contenant la division des coupes, appositions des quarts en réserve et l'abornement des bois appartenant à la commune de Châtenois, divisée en cinq cantons qui contiennent ensemble environ 2,784 arpents, 8 omées, mesure de Lorraine.

FF. 1. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1770. — Requête présentée par les maire et habitants de Châtenois contre la communauté de Viocourt, dans l'instance dirigée contre ladite communauté à l'égard de la jouissance du Quimpré.

FF. 2. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1770. — Requête contenant de nouvelles réclamations au sujet de la possession du Quimpré.

FF. 3. (Liasse). — 15 pièces, parchemin; 133 pièces, papier.

1771-1774. — Procès entre les maire, syndics et habitants de la communauté de Châtenois, contre les maire et habitants de la communauté de Viocourt, relatif à la jouissance du Quimpré.

FF. 4. (Cahier.) — In-4°, 74 feuillets, parchemin.

1771. — Expédition d'un jugement rendu par la chambre du conseil, au profit de la communauté de

Châtenois, contre la communauté de Viocourt, pour la possession des bois.

FF. 5 (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, parchemin.

1776. — Expédition d'un jugement sur appel confirmatif du jugement du 22 février rendu au Parlement de Nancy, chambre des requêtes, sur le même sujet.

FF. 6. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1733-1734. — Procès entre le maire et les habitants de Châtenois, contre Jean et Nicolas Petit, de Viocourt, fermiers du domaine de Châtenois, relatif à des amendes perçues par la communauté de Châtenois.

FF. 7. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1727. — Procès entre la commune de Châtenois et celle de Rémois, relatif au vain pâturage de Bougney.

FF. 8. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin: 17 pièces, papier.

1725-1769. — Procès entre Pascal Robert, de Bulgnéville, contre la commune de Châtenois, relatif au paiement d'une somme de 3,000 francs auquel elle avait été condamnée par arrêt de la Cour de Lorraine, et dont elle était débitrice envers Henri Robert, conseiller-secrétaire des commandements et finances de S. A. R., père dudit Pascal Robert.

FF. 9. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1727. — Procès entre le maire et les habitants de Châtenois et les Bénédictins dudit lieu, relatif à des changements que ces derniers s'étaient permis de faire dans l'église et qui consistaient dans l'établissement d'une porte et d'un escalier pour communiquer de l'église au cloître, ainsi que dans la suppression d'une arcade de la chapelle de Saint-Nicolas.

FF. 10. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1741. — Procès entre la commune de Châtenois et les Bénédictins dudit lieu, relatif à l'entretien et à des réparations faites à l'église.

FF. 11. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1752. — Procès entre la commune et les Bénédictins dudit lieu, relatif à un héritage en nature de terre labourable situé sur le territoire de Châtenois, dont lesdits Bénédictins se prétendaient propriétaires.

FF. 12. (Liasse.) — 2 feuillets, papier.

1762. — Transaction entre les maire, syndics et principaux habitants de Châtenois, et les maire, syndics et principaux habitants de Viocourt, relative aux dommages-intérêts résultant du préjudice qu'auraient pu éprouver lesdits habitants de Viocourt sur des bestiaux repris en délit de pâturage, sur le territoire de Châtenois, et qui, par suite de la mise en fourrière, se seraient trouvés malades.

FF. 13. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1491. — Sentence arbitrale rendue pour la commune de Châtenois, contre la commune de Rouvres-la-Chétive, relative aux limites du bois de Saint-Remy et de Grand-Chien.

FF. 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1723. — Jugement sur appel rendu dans la cause précédente contre les maire, habitants et communauté de Châtenois et celle de Dolaincourt, qui déclare nul et non avenu un décret portant permission d'assigner les parties.

FF. 15. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1727-1766. — Rapports de bangards constatant diverses contraventions à la mise en réserve des prairies.

FF. 16. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1681. — Arrêté de la Chambre Royale, qui fait défense à Marguerite Pagen, veuve Vernet, de faire troupeau à part sur le ban de Châtenois.

FF. 17. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1762-1787. — Déclarations de filles enceintes et noms des séducteurs.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-folio, 1,515 feuillets, papier.

1565-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 26 avril 1584, baptême de Françoise, fille de Gérard Henri; elle a eu pour parrain, Robert de Chastenois, seigneur de Mandres, et pour marraine,

Marie, fille de Jean Bourlier Du Bourg; — le 28 février 1592, baptême de Catherine, fille de Jean Bourlier Du Bourg; — le 20 avril 1602, baptême de Béatrix, fille de Lorent Ferry; elle a eu pour parrain, Didier Chailly, prévôt de Châtenois, et pour marraine, la femme dudit Chailly; — le 12 juillet 1604, baptême de Nicolas, fils de Toussaint Hubert et de Claudon, son épouse; elle a eu pour parrain, Étienne Vernet, substitut du procureur de Vosges, et pour marraine, Marie-Catherine Grillet, sa femme; — le 3 janvier 1634, fondation d'un service de trois messes hautes le jour de la Saint-Crépin et Saint-Crispinien, par les cordonniers de Châtenois; — le 30 septembre 1625, baptême de Nicolas, fils d'Élophe Pierrot et de Jeannon, sa femme; Claude-Nicolas Vernet et Chrétienne Vernet, enfants de noble François Vernet, prévôt de Châtenois, et de Jeanne Remy, son épouse. — Rôle des enfants de Châtenois qui furent confirmés le 2 juin 1627, par l'évêque de Toul. — Terrier des propriétés qui appartenaient à la cure de Châtenois en 1630.—En 1631, les confrères de la confrérie de Saint-Nicolas promirent d'entretenir cette confrérie et de la prendre chez eux chacun à leur tour, en 1601, ce fut chez la demoiselle Des Champs; en 1602, chez M. de Mandre; en 1603, chez Adam, seigneur Des Champs, etc. — Le 13 mars 1657, baptême d'Élisabeth, fille d'André Du Breux Du Bourg et de Marguerite, sa femme; elle a eu pour parrain, Sébastien de Belmont, chevalier du Saint-Empire, capitaine et prévôt de Châtenois, et pour marraine, Mengeotte Bognoi; — le 15 juin 1664, baptême de Philippe, fille d'André Du Breux, greffier de la prévôté de Châtenois; elle a eu pour parrain, noble Philippe-Emmanuel Vernet, capitaine et prévôt de Châtenois, et pour marraine, Marguerite Payen; — le 7 décembre 1664, baptême de Claude-Philippe, fils de noble Philippe-Emmanuel de Vernet, capitaine et prévôt de Châtenois, et de Marguerite Joyeux, son épouse; il a eu pour parrain, Jacques-Clément Payen de Neufchâteau, et pour marraine, Louise Payen; — le 25 septembre 1680, baptême d'Alberte, fille de Mengin Paulot et de Marie Breux; elle a eu pour parrain, Charles-François de Carnin de Saint-Léger, capitaine de cavalerie, et pour marraine, Pétronille de Vernet; — le 3 décembre 1681, mort d'Anselme Cabley, curé de Châtenois : il fut inhumé dans le chœur de l'église, il fut remplacé par D. Mathieu Charton; — le 20 mars 1682, baptême de Catherine, fille de Jean André, lieutenant de la prévôté de Châtenois, et de Catherine Malcuit, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude Cauchon, doyen du doyenné de Châtenois, et pour marraine, Jeanne Malcuit, de Removille; — le 13 septembre 1684, baptême de Marguerite, fille d'André Du Breux, greffier de la prévôté de Châtenois, et de Marceline Pelletier, son épouse; elle a eu pour parrain, Henri de Turgis, baron de Saint-Menge, et pour marraine, Marguerite Payen, veuve de M. Vernet, prévôt de Châtenois; les mêmes furent parrain et marraine le 4 mai 1684, de Henri, fils de Jean Camus et d'Élisabeth Damien; — le 16 décembre 1684, mariage d'André Du Breux, fils d'André Du Breux et de Marguerite Bredas, son épouse, avec Marceline Pelletier, fille de Jean Pelletier et de Claude Dampierre, son épouse; — le 25 février 1688, mariage de Charles-Joseph Courtois, fils de noble Jean Courtois et de Claude Lombard, son épouse, avec Marie-Reine de Vernet, fille de Philippe-Emmanuel de Vernet, vivant capitaine et prévôt de Châtenois, et de Marguerite Payen, son épouse, en présence des sieurs François des Noyers, seigneur de Brechainville, capitaine de cavalerie, Charles Courtois, François de Vernet et Joseph Du Parge; — le 13 septembre 1697, baptême de Jacques-Louis, fils de Nicolas de Neuville, ancien capitaine au régiment de Nettancourt, et de Jeanne de Vernet, son épouse; il a eu pour parrain, Jacques de Neuville, et pour marraine, Anne-Catherine de Neuville; — le 20 octobre 1697, Bailly, épouse de Laurent Méon, a été choisie par toutes les femmes de Châtenois pour être sage-femme; — le 17 janvier 1703, mort de Marguerite Payen, âgée de 60 ans, veuve de Philippe-Emmanuel de Vernet; — le 1er février 1703, baptême de Marie-Anne, fille de Nicolas de Neuville, ancien capitaine, et de Jeanne de Vernet, son épouse; elle a eu pour parrain, Marc-François de Vernet, et pour marraine, Marie-Anne Du Parge; — en 1702, mort de Claudin-Olivier Vernet, âgé de 96 ans; — le 14 février 1719, mort de Catherine Morisot, première des maîtresses d'école de Châtenois. — Le 23 mai 1724, baptême de Charles-Léopold, fils d'Antoine Andreux, prévôt du marquisat de Houécourt, et d'Anne-Louise La Porte, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Léopold de Lignéville, marquis d'Houécourt, colonel pour le service de S. M. R., et pour marraine, Marie-Claire de Lignéville, sa sœur; — le 20 mai 1721, mariage d'Antoine-Augustin de Mortal, écuyer, prévôt du comté de Salm, fils de Charles de Mortal et de Jeanne Bernard, son épouse, avec Anne-Agnès, fille de Jean Andreux, ancien lieutenant de la prévôté de Châtenois, et de Catherine Malcuit, son épouse, en présence de Jean-Baptiste de Gironcourt; de Vernet, écuyer; Nicolas François de Mortal, chanoine de Deneuvre; Jean Andreux, lieutenant du prévôt de Châtenois, et autres; — le 3 février 1733, mariage de Jean Hocquart et d'Élisa-

beth Rancin, en présence de Nicolas Du Breux, d'Arbois de Jubainville et autres; — le 10 avril 1734, mort de Philippe de Vernet, écuyer; il a été inhumé à l'église, sous le grand crucifix; — le 25 décembre 1740, baptême de Barbe, fille de Joseph Petitjean; elle a eu pour parrain, Louis-Philippe d'Hébécourt, et pour marraine, Barbe de Caumont d'Hébécourt, mère du parrain, de la paroisse de Longchamp-sous-Châtenois; — le 22 mars 1742, mort de Claude Barret, âgé de 44 ans, le premier des congréganistes mort depuis la fondation; — le 12 mai 1754, mort d'Anne Claude, veuve de Jacques Calot, âgée de 84 ans; — le 6 décembre 1752, baptême de Nicolas-Eugène, fils de François Patrice, ancien prévôt de Châtenois, et d'Anne-Marie Perrin, son épouse; il a eu pour parrain, Thomas de Biétagh, capitaine dans le régiment du prince Eugène, et pour marraine, Marguerite de Biétagh, sœur du parrain, de la paroisse de Dompaire; — le 14 avril 1787, mort de Marie-Thérèse, fille d'Élophe Tresse; témoins : Claude Le Tellier, chevalier de Saint-Louis, et autres.

HH. 1. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1738-1767. — Bans de fenaison, de vendange, et mise en réserve de divers cantons de prés.

HH. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1488. — Établissement de deux foires au Haut-Bourg de Châtenois, avec marché le mardi de toutes les semaines; droit de franchise des impôts pour les habitants du Haut-Bourg, par le duc René.

HH. 3. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1754. — Suppliques présentées par le maire, syndic et communauté de Châtenois, ainsi que par les maires et habitants de toutes les communes composant aujourd'hui le canton, à Monseigneur le chancelier, intendant de Lorraine et Barrois, à l'effet d'obtenir le maintien des foires et marchés établis à Châtenois, que le préposé par la ville de Neufchâteau aurait voulu faire supprimer, prétendant que ces foires et marchés nuisaient au commerce et à l'approvisionnement de la ville de Neufchâteau.

II. 1. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1722-1777. — Placards et affiches contenant les arrêts de la Cour Souveraine, de la Chambre des Comptes de Lorraine et Barrois, des ordonnances du Roi et des lettres-patentes.

DD. 1. (Cahiers.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1786. — Commune de Courcelles-sous-Châtenois. — Bornage des bois communaux et délimitation des forêts appartenant à la commune.

DD. 2. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1787. — Procès-verbal de délimitation du bois communal de Courcelles, au lieu dit Curé, et de celui de la commune de Balléville, situé au même lieu.

AA. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1746-1789. — Commune de Dommartin-sur-Vraine. — Arrêts de la cour de Lorraine : sur la vente des bois communaux; sur les contrats grossis et sur l'émigration. — Lettres patentes de Louis XVI : défendant aux agents des administrations de recevoir aucune gratification à titre d'étrennes; surséant la convocation des États-Provinciaux; sur le mode de nomination des députés; prorogeant les pourvois municipaux; sur la nomination des juges; ordonnant la publication des lois. — Lettre annonçant la mort de Louis XV.

CC. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1751-1788. — Arrêts de la cour de Lorraine, au sujet : de l'abonnement de l'impôt et du vingtième; — de la déclaration des immeubles pour asseoir l'impôt; — de l'établissement d'un impôt sur les propriétés foncières, pour la construction des casernes de Nancy. — Lettres : du chancelier de Lorraine ordonnant le payement d'impôt; — du bureau des finances de Neufchâteau, concernant les subventions dues par la communauté de Dommartin.

CC. 2. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1724-1785. — Droits perçus au nom des seigneurs de Dommartin.

CC. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1722-1725. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la communauté de Dommartin.

DD. 1. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1725-1789. — Procès-verbaux de bornage des bois

communaux. — États et déclarations des immeubles situés sur le territoire. — Construction et entretien de la route de Neufchâteau à Mirecourt, par corvées. — Lettres du grand maître des Eaux-et-Forêts de Lorraine prescrivant le curage des fossés des bois. — Lettres patentes de Louis XVI.

EE. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1725-1779. — Ordonnances concernant les assemblées de la milice. — Lettres du chancelier de Lorraine, relatives au tirage au sort et au départ des soldats.

FF. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1746-1789. — Déclaration de la cour de Lorraine portant que la discussion des biens se fera devant les juges de la juridiction dont ils dépendent. — Condamnations pour inexécution de travaux sur les routes. — Règlement pour les huissiers. — Lettres patentes de Louis XVI portant qu'il ne sera plus expédié de provision d'office et de judicature.

GG. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1478-1789. — Érection de deux chapelles à Dommartin, l'une au château et l'autre à l'hôpital, par Louis de Dommartin. — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique. — Arrêt de la cour de Lorraine concernant la fondation de l'hôpital de Lunéville et l'admission audit hôpital. — Lettres patentes de Louis XVI, portant règlement sur les biens ecclésiastiques et prohibant les bénéfices à l'exception de ceux des cures.

GG. 2 à 4. (Registres.) — In-4°, 714 feuillets, papier.

1666-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 3 août 1682, baptême de Michel, fils de Philippe Briant; il a eu pour parrain, messire Michel Dupasquier, écuyer, seigneur de La Forest, colonel dans le régiment des dragons du Roi, commandeur et chevalier de l'Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, seigneur dudit Dommartin, et pour marraine, Élisabeth de Saume; — le 30 octobre 1692, naissance de Jeanne Gerard; elle a eu pour parrain, le sieur Nicolas Dupasquier, sieur de Rainville, major du régiment, colonel-général des dragons-de-France, et pour marraine, Jeanne Dupasquier, veuve du sieur de Trochet, vivant lieutenant au régiment de dragons du Roi; — le 22 août 1714, naissance de Thérèse, fille de Nicolas de Ville, procureur d'office en la baronnie de Dommartin, et de Marguerite Gravier, son épouse; elle a eu pour parrain, M. Jean-Baptiste de Gironcourt, et pour marraine, demoiselle Henriette de Gironcourt; — le 28 août, baptême de trois cloches à Dommartin: la grosse, pesant 1,700 livres, et nommée Thérèse, a eu pour parrain, messire Jean-François Pierre, chevalier, baron de Dommartin, conseiller du Roi Très-Chrétien en ses conseils, président à mortier au Parlement de Metz, et pour marraine, demoiselle Marie-Thérèse Dupasquier, baronne de Dommartin, fille de messire Nicolas Dupasquier, chevalier, baron de Dommartin, comte de Fontenoy, conseiller d'honneur au Parlement de Metz, lieutenant-colonel de dragons; — la seconde pèse 1,300 livres; elle se nomme Pauline; elle a eu pour parrain, Pierre-Alexandre Aubrion, chanoine de Toul, prévôt de Vicherey, et pour marraine, Marie-Pauline Dupasquier, épouse dudit messire Jean-François Pierre, baron de Dommartin; — la troisième pèse 925 livres; elle se nomme Charlotte; elle a eu pour parrain, messire Jean-François Pierre, baron de Dommartin, et pour marraine, demoiselle Marie-Anne-Charlotte de Lambinet, fille de feu messire Claude de Lambinet, écuyer, capitaine de dragons, pensionnaire du Roi; — le 25 septembre 1737, fiançailles et mariage de messire Joachim-Nicolas Descartes, écuyer, chevalier de Saint-Lazare, conseiller au Parlement de Metz, commissaire-ordonnateur, de la paroisse de Saint-Gengoult, de Metz, fils de messire Joachim Descartes, écuyer, commandeur de Saint-Lazare, commissaire des guerres à Verdun, et de dame Marie Pinsonneau, d'une part, et demoiselle Marie-Thérèse Dupasquier, baronne de Dommartin, fille de défunt messire Nicolas Dupasquier, baron de Dommartin, chevalier, conseiller d'honneur au Parlement de Metz, et de dame Jeanne-Marie-Pauline de Blair, de la paroisse de Sainte-Croix, de Metz; en présence de Jean-François Pierre, chevalier, baron de Dommartin, conseiller du Roi, premier président au présidial et lieutenant-général au bailliage de Metz, et de Nicolas de Ville, tabellion au duché de Lorraine; — le 6 mars 1749, Marguerite Durand est élue par l'assemblée des femmes de Dommartin, à la pluralité des voix, pour faire l'office de sage-femme; — le 28 février 1764, mariage de Cyprien Tugnot de La Noue, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean Tugnot de La Noue, ancien officier au régiment de La Lande, seigneur de Brutte, avec Jeanne Catherine de Ville; — le 13 avril 1773, mariage de Dominique Le Gouffat, caissier des hôpitaux militaires de Flandre, avec Barbe, fille de Thérèse Danjou, se disant d'Usmesnil, en présence de messire Jean-François Pierre, chevalier, ancien président à mortier au Parle-

ment de Metz; de messire Nicolas-Louis-Marie Pierre, de Châtel, chevalier, ancien président à mortier au Parlement de Metz, barons de Dommartin, l'un et l'autre amis de la mariée.

HH. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1747-1789. — Arrêts du Conseil de Lorraine, concernant : les vendanges; la liberté des grains; prohibant le commerce des mousselines et des toiles des Indes. — Arrêt relatif à la châtrerie — Lettres patentes de Louis XVI : portant confiscation des grains saisis en contravention; invitant les propriétaires de juments à les faire visiter pour pouvoir les faire saillir par les étalons royaux.

II. 1. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1723-1789. — Requêtes des habitants de Dommartin au duc de Lorraine, au sujet de diverses contestations d'intérêts communaux.

CC. 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1772-1787. — Commune de Gironcourt. — Rôles des contribuables, relatifs aux impositions pour les ponts et chaussées et maréchaussée.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces; papier.

1735. — Requête adressée à Mme la Régente, pour être autorisé à reconstruire l'église, contre l'avis des seigneurs qui ne voulaient qu'une restauration; — avis du Conseil, daté de Lunéville.

DD. 2. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1754. — Plan des bois communaux de Gironcourt.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-folio, 453 feuillets, papier.

1687-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 4 février 1687, mariage de François Villaume, témoin : Nicolas Royer dit d'Andilly, seigneur de Gironcourt; — le 6 avril 1687, baptême d'Anne, fille de Louis Marville et de Françoise du Mailly, son épouse; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Henry Gaspard de Lignéville; — le 5 juin 1687, baptême d'Anne, fille de Nicolas-Henry Royer, seigneur de Gironcourt, et de Thérèse de Lavaux, son épouse; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Henry-Gaspard de Lignéville, et pour marraine, Marguerite Gilet, dame de Saint-Menge; — le 6 octobre 1689, baptême de Thérèse, fille de Nicolas Royer, seigneur de Gironcourt, et de Thérèse de Lavaux, son épouse; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Henri de Turgis, baron de Saint-Menge, et pour marraine, Philiberte Oger; — le 2 janvier 1692, baptême de Nicolas, fils du même Nicolas Royer et de Thérèse de Lavaux; il a eu pour parrain, Charles de Lavaux, seigneur, chevalier de Vrécourt, et pour marraine, Anne Thaburet, dame de Gemmelaincourt; — le 14 mars 1694, baptême de Jean-Baptiste, fils des mêmes; il a eu pour parrain, Pierre-André de La Fontaine, seigneur de Gemmelaincourt, et pour marraine, Marceline Bourgeois. — Dans le mois de juin de la même année, baptême de Claire-Sybille, fille de Christophe Arnoul, comte de Lignéville, et d'Élisabeth Du Hautois, son épouse; elle a eu pour parrain, Érique de Saint-Ignan, chevalier, seigneur de Ville-le-Prud'home, et pour marraine, Claire-Sybille de Gronstel, comtesse de Lignéville; — le 29 février 1695, baptême d'Élisabeth Du Mailly; elle a eu pour parrain, Charles de Turbé, et pour marraine, Élisabeth-Henriette Du Hautois, dame de Lignéville et de Gironcourt; — le 9 avril 1696, baptême d'Antoinette-Sophie, fille de Christophe Arnoul, comte de Lignéville et du Saint-Empire; elle a eu pour parrain, Charles Du Hautois, comte de Savigny, et pour marraine, Marguerite-Antoinette de Bouzey, comtesse de Tumejus; — le 6 février 1697, baptême de Nicolas, fils de Nicolas Royer, et de Thérèse de Lavaux; — le 15 novembre 1699, baptême d'Henriette, fille des mêmes; elle a eu pour parrain, Christophe Arnoul de Lignéville, seigneur de Gironcourt et de Houécourt, et pour marraine, Henriette Du Hautois, dame de Lignéville; — le 22 avril 1700, baptême de Henri, fils de Christophe Arnoul, comte de Lignéville, et de Henriette Du Hautois, comtesse de Lignéville, son épouse; il a eu pour parrain, Henri, comte Du Chastelet, gouverneur du prince François, et pour marraine, Philiberte Oger; — le 26 février 1702, baptême de Pierre, fils de Christophe Arnoul, comte de Lignéville, et de Henriette Du Hautois, son épouse; il a eu pour parrain, Pierre de La Fontaine, seigneur de Gemmelaincourt, et pour marraine, Henriette Du Hautois; — le 30 octobre 1707, mariage de Réné-Sébastien Alba, fils de Charles Alba, procureur général au bailliage de Vosges, et d'Anne Foliot, son épouse, avec Louise Vigneron, fille de noble Nicolas-Réné Vigneron, avocat à la cour, et de Catherine Lozanne, son épouse; — le 22 juillet 1714, baptême d'Arnoul Parisot; il a eu pour parrain, Christophe Arnould, comte de Lignéville et du Saint-Empire, chevalier, seigneur de

Gironcourt et autres lieux, et pour marraine, Marie-Antoinette-Sophie de Lignéville, fille d'honneur de S. A. R. Madame; — le 6 juin 1716, baptême de Charles-Léopold, fils de François Riont, et d'Anne-Françoise Royer; il a eu pour parrain, le comte de Taxis, l'un des chambellans de S. A. R., seigneur de Landaville, et pour marraine, Henriette-Élisabeth Du Hautois, comtesse de Lignéville; — le 7 mai 1717, mort de Christophe Arnoul, comte de Lignéville, chambellan de S. A. R., seigneur de Gironcourt en partie, époux de Henriette Du Hautois, comtesse de Lignéville, âgé d'environ 53 ans; il fut inhumé dans la chapelle de l'église de Gironcourt, en présence des sieurs Royer, seigneur de Gironcourt, et Jean Poinsot, régent des écoles; — le 8 juillet 1719, mort de Henriette Royer, fille de Nicolas-Henry Royer, seigneur de Gironcourt, et d'Anne-Thérèse de Lavaux, son épouse; son corps fut inhumé dans la chapelle du Saint-Sépulcre; — le 12 septembre 1721, mort de ladite Anne-Thérèse de Lavaux; elle fut enterrée dans la chapelle du Saint-Sépulcre; — le 22 novembre 1738, mort de Nicolas-Henry Royer, seigneur en partie de Gironcourt, âgé de 75 ans; son corps fut enterré dans la même chapelle; — le 20 janvier 1743, mort de Pierre-Louis Laguerre, curé de Gironcourt depuis 26 ans; il fut enterré à l'entrée du chœur de l'église; — le 27 janvier 1743, mort de Thérèse Royer de Gironcourt, âgée de 55 ans; elle fut enterrée dans la chapelle du Saint-Sépulcre avec ses ancêtres; — le 15 juin 1751, mariage de Laurent Hugo, fils de Jean-Philippe Hugo et de Catherine Grandpère de Baudricourt, son épouse, avec Agnès Didelot, fille de Joseph Didelot et de Reine Joly; — le 18 septembre 1765, mort de Jean-Baptiste Royer, seigneur de Gironcourt, âgé de 72 ans; il fut enterré avec ses ancêtres, dans la chapelle du Saint-Sépulcre; — le 18 avril 1772, mort de Gabrielle-Pétronille Cablay, douairière du baron de Gironcourt; elle fut inhumée dans la chapelle du Saint-Sépulcre; — le 13 août 1775, mort de Nicolas Royer, de Gironcourt, curé dudit lieu, âgé de 76 ans; il fut enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre; — le 3 septembre 1783, mort de Louis, baron de Peschart d'Ambière, chevalier, seigneur de Gironcourt et de Morelmaison, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, âgé de 71 ans; il fut enterré au cimetière, en présence de Louis-Antoine, baron de Peschart, seigneur de Gironcourt, de Charles-François Dupasquier, chevalier de Saint-Louis, comte de Fontenoy, capitaine d'infanterie; — le 22 mars 1786, baptême d'Anne-Louis-Basile, fils de François-Louis-Antoine, baron de Peschart d'Ambière, seigneur de Gironcourt et autres lieux, et d'Anne-Suzanne, née baronne de Bouvet, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Louis-Ambroise Peschart, son père, et pour marraine, Claude-Françoise Gourdot d'Ambière, sa tante; — le 6 janvier 1784, décès d'Anne-Gabrielle Gourdot d'Ambière, dame de Gironcourt, âgée de 68 ans.

GG. 4. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1671-1777. — Comptes des recettes et dépenses de l'église de Gironcourt.

DD. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1756-1768. — Commune d'Houécourt. — Cens et locations de terrains et d'herbes.

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772-1785. — Procès entre la commune d'Houécourt et le marquis de Bassompierre, concernant une partie de bois.

FF 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772-1785. — Procès entre la commune d'Houécourt et celle de La Neuveville, concernant le curage du Vair.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1464. — Information sur un différend entre le prévôt de Châtenoy et les habitants d'Houécourt, au sujet de la haute et basse-justice et du paiement des amendes.

GG. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1768. — Fondations de messes au profit des pauvres.

GG. 2 à 7. (Registres.) — In-4°, 721 feuillets, papier.

1687-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 27 septembre 1692, naissance de Henri-César, fils de haut et puissant seigneur messire Melchior de Lignéville, et de dame Marguerite-Antoinette de Bouzey; il a été baptisé le 28 dudit mois; il a eu pour parrain, messire Henri de Turgis, baron de Saint-Menge, et pour marraine, Thérèse-Françoise de Tranqueville, dame de Bouzey; — le 27 juin 1696, naissance de Marie-Charlotte, fille des mêmes; elle a eu pour parrain, messire Georges-Éric de Lignéville, baron de Vanne, et pour marraine, Marie-Charlotte de Livet; — le 30 janvier 1697, naissance de Henriette Béten;

elle a eu pour marraine, Henriette Du Hautoy, comtesse de Lignéville; — le 13 mars 1698, naissance et baptême de Nicole-Gabrielle, fille de haut et puissant seigneur messire Melchior de Lignéville, de Tumejus, et de dame Marguerite-Antoinette de Bouzey; elle a eu pour parrain, Gabriel-Georges de Tranquemont, et pour marraine, demoiselle Nicole-Françoise de Montby; — le 24 février 1703, naissance et baptême d'Étienne-Mathias, fils dudit Melchior de Lignéville, comte du Saint-Empire, de Lignéville et de Tumejus, chambellan de S. A. R. Léopold Ier; il a eu pour parrain, Étienne Mathis, curé, et pour marraine, Élisabeth de Lignéville; — le 12 juillet 1703, naissance d'Élisabeth, fille de Nicolas Gasquin; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Christophe Arnoult, comte de Lignéville et seigneur d'Houécourt, chambellan de S. A. R., et pour marraine, Henriette-Élisabeth Du Hautoy, comtesse de Lignéville; — le 8 mars 1704, baptême où figurent comme parrain, messire de Tumejus, chevalier, et comme marraine, Angélique-Thérèse de Lignéville, de Liraucourt; — le 25 janvier 1705, naissance de Catherine et d'Agnès, sœurs jumelles, filles de Melchior de Lignéville, et de Marie-Antoinette de Bouzey; elles ont eu pour parrains et marraines, Étienne Luentin et Charlotte de Lignéville-Tumejus, pour ladite Catherine; Henry Gaspard de Lignéville-Tumejus, et Thérèse-Angélique de Lignéville-Tumejus, pour ladite Agnès; — certificat donné par Mathis, curé de Houécourt, du baptême du quatrième fils de messire Melchior de Lignéville, et de Marie-Antoinette de Bouzey, né à Houécourt en l'année 1699, le 5 octobre, et baptisé le jour suivant; les cérémonies de ce baptême furent célébrées à Lunéville, environ sept ans après; il fut nommé Marc-Léopold, ayant eu Léopold Ier pour parrain, et S. A. R. Madame pour marraine, représentés par Monseigneur le prince de Craon, et par Mme de Lambertie; — le 1er novembre 1707, naissance et baptême de Pétronille-Claude-Élisabeth, fille de Melchior, comte de Lignéville, et de Marguerite-Antoinette de Bouzey; elle a eu pour parrain, Antoine, chevalier de Bouzey, et pour marraine, Marie-Charlotte de Lignéville de Tumejus; — le 27 novembre 1708, naissance de Thérèse Mengin; elle a eu pour parrain, messire Henri-Gaspard de Lignéville, capitaine de cuirassiers pour le service de S. M. I., chambellan et enseigne des gardes-du-corps de S. A. R., et pour marraine, Thérèse-Angélique de Lignéville; — le 28 février 1710, naissance de Louise-Pétronille, fille de haut et puissant seigneur messire Melchior de Lignéville-Tumejus, conseiller d'État, chambellan de S. A. R., et de dame Marguerite-Antoinette de Bouzey; elle a été baptisée le lendemain; elle a eu pour parrain, messire Louis-Charles d'Ourche, chevalier, seigneur d'Ourche et autres lieux, et pour marraine, Marie-Charlotte de Lignéville de Tumejus; — le 28 juillet 1711, mariage de messire Jean-Claude Lopez, comte de Gallo, chambellan de S. A. R., fils de feu haut et puissant seigneur messire Charles-Dieudonné de Lopez, comte de Gallo, seigneur de Villeauval, Sainte-Marie-de-Vormisel, de Lunici, Lanber, Rouvres, Buchamp et Affleville, et de haute et puissante dame Anne-Agnès-Noisy Cleron de Saffre, d'une part, et de Marie-Charlotte, fille d'honneur de S. A. R. Madame, fille de haut et puissant seigneur messire Melchior, comte de Lignéville et du Saint-Empire, seigneur de Houécourt, Lironcourt, They-sous-Montfort, Châtillon-sur-Saône, Bousserocourt, Pranche, etc., conseiller d'État, chambellan de S. A. R., et de haute et puissante dame Marguerite-Antoinette de Bouzey; ont signé : H. E. du Hautoy, de Lignéville, N. S. de Lambertie, Claude de Lenoncourt, etc.; — le 30 septembre 1715, baptême où figure comme parrain, messire Melchior de Lignéville, conseiller d'État, maréchal de Lorraine, etc., et pour marraine, Louise-Pétronille, comtesse de Lignéville, sa fille; — le 20 mai 1717, autre baptême où figure le même Melchior de Lignéville, comme parrain, et Marie-Antoinette de Bouzey, son épouse, comme marraine; — le 20 octobre 1722, mariage de Philippe-Hubert Le Dossu, écuyer, seigneur de Bayecourt, avocat à la cour, fils de feu Philippe Le Dossu, en son vivant, lieutenant-général au ci-devant bailliage de Gondrecourt, avec Barbe de Caumont, fille de feu Louis de Caumont, écuyer, seigneur de Moncornet, vivant capitaine, et de Catherine de Bamont; — le 23 janvier 1725, baptême où figurent messire Melchior de Lignéville et Marie-Antoinette de Bouzey, son épouse, comme parrain et marraine; — le 16 juillet 1730, naissance d'Eugène Richard, fils du procureur d'office au marquisat de Houécourt; il a eu pour parrain, Eugène, fils de haut et puissant seigneur Marc-Léopold, marquis de Lignéville, colonel pour le service de S. M. I., et pour marraine, haute et puissante dame Thérèse-Angélique, née comtesse de Lignéville, dame d'atours de S. A. R., épouse de haut et puissant seigneur Charles-Louis de Lenoncourt, premier gentilhomme de S. A. R.; — le 26 avril 1754, décès à l'âge de 89 ans 6 mois, de très-haute et très-puissante dame Madame Marguerite-Antoinette, née comtesse de Bouzey, douairière de très-haut et très-puissant seigneur messire Melchior, comte de Lignéville, de Tumejus et du Saint-Empire, en son vivant, chambellan de S. A. R. Léopold Ier, maréchal de Lorraine, bailli de Vosges, conseiller d'État, marquis de Houécourt,

seigneur dudit lieu, et de They-sous-Montfort, Lenoncourt, Ovarche et autres lieux ; elle est décédée en son château de Houécourt, après avoir reçu les sacrements de l'église et montré l'exemple de toutes les vertus, « elle ne se servait de son crédit que pour protéger » l'infortuné et soulager le malheureux. C'est de ces » pieux exercices, comme d'orner les autels et décorer » les églises, qu'elle faisait sa principale occupation, et » de montrer, en tout, le bon exemple, ce qu'elle re- » gardait comme un devoir indispensable, pour les sei- » gneurs surtout, à l'égard de leurs sujets. C'est aussi » ce qui la rendra à jamais digne des regrets des siens » en particulier, qui ne se consolent que dans l'espé- » rance de retrouver dans très-haut et très-puissant » seigneur messire Pierre-François-Eugène de Lignéville, » son petit-fils et unique héritier, actuellement à Man- » toue, au service de S. M. R. la Reine de Hongrie et » de Bohême, ce qu'ils ont perdu dans cette illustre » aïeule » ; le corps a été inhumé dans le caveau de la chapelle dudit Houécourt, à côté de celui de son mari ; — le 6 avril 1760, abjuration du calvinisme, par Henri Raymond, cavalier dans le régiment de Noailles, compagnie de M. de Clardières ; il a été baptisé dans l'église d'Houécourt ; il a eu pour parrain, Protade-Hiacynthe de Rezet, capitaine audit régiment, et pour marraine, Reine L'huyer ; — le 16 août 1770, inhumation en la chapelle castrale de Houécourt, du cœur de très-haute, très-puissante et très-excellente dame Thérèse-Angélique de Lignéville, marquise de Lenoncourt, grande maîtresse de S. A. R. Mme Anne-Charlotte de Lorraine, décédée le 16 juillet, au château royal de Mariemont en Hainaut, et inhumée à Monts ; présents : Jacques Billecard, conseiller de S. A. R. le duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, grand maître de l'Ordre Teutonique de feu S. M. le roi de Pologne, exécuteur testamentaire de ladite dame.

CC. 1. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1770-1788. — Commune de Longchamp. — Rôles des taxes à payer par les habitants de la communauté.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°. 311 feuillets, papier.

1640-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 7. (Cahiers.) — In-4°, 434 feuillets, papier.

1721-1789. — Communes de Maconcourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures signés par Demarle, Lhuller, Pierson, Richelot, Toussaint, Henriot. Menoux, Petit, Poussot, Watrin, Charles Camus, Drouin, Gouvernel, Burton, Chaupoulot, Durand, Gillet, Marchal et Antoine, curés de la paroisse.

II. 1. (Liasse.) — 1 plan, parchemin.

1751. — Plan et bornage des bois de Maconcourt.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1773. — Commune de Morelmaison. — Aménagement et bornage des bois communaux.

GG. 1 à 34. (Cahiers.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

1685-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures ; signés par Bouton, Cherrier, Demengel, Masselin, Mounot, Roussel et Sauville.

FF. 1. (Liasse) — 16 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1720-1785. — Commune de La Neuveville-sous-Châtenois. — Arrêts : au sujet d'une somme due à Claude Gourdot de Mirecourt, par la commune ; — et d'une autre somme due par la même commune, à Jeanne Mariotte. — Procès entre la commune et le sieur Dralet, géomètre à Neufchâteau, au sujet du curage du Vair.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-4°, 702 feuillets, papier.

1652-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures : signés par Apparu, Contal, Blin, Masselin, Mathis, Latraye, Pescheur, Simonin, Ninot, Rellot.

DD. 1. (Liasse.) — 42 pièces, 3 plans, papier ; 1 sceau.

1754-1776. — Commune d'Ollainville. — Démolition de l'ancienne église et reconstruction de la nouvelle. — Réparations à la maison de cure.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

1691-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1665. — Bulle d'Alexandre VII, accordant des indulgences pour l'érection de la confrérie de Saint-Hilaire.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 853 feuillets, papier.

1682-1789. — Commune de Rainville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Commune de Rémois. — Procès-verbal d'abornement du bois communal Le Plancenot.

FF. 1. (Registres.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1785-1786. — Procès-verbaux de police locale et champêtre.

AA. 1. (Cahiers.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1789. — Commune de Removille. — Doléances présentées par les habitants de Removille, aux députés élus par cette commune.

CC. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1762. — Demande en remboursement des frais résultant d'un procès, par Joseph Pottier, greffier en chef de la prévôté de Removille.

DD. 1. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, parchemin.

1757. — Donation de la maison d'école des filles par François-Joseph de Choiseul, marquis de Removille, et Françoise-Louise, marquise de Bassompierre, son épouse.

DD. 2. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1745-1788. — Baux des prés du Breuil et des pâquis communaux.

DD. 3. (Liasse.) — 26 pièces, 2 plans, papier.

1722-1762. — Réparations du presbytère. — Devis. — Plans. — Affiches. — Procès-verbaux d'adjudication. — Réception des travaux.

DD. 4. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1741-1753. — Réparations à la tour de l'église. — Constructions : des murs du cimetière ; — de deux lutrins ; — de bancs. — Déplacement de la sacristie et rétablissement de deux autels.

DD. 5. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1747. — Reconstruction du beffroy. — Devis. — Adjudication des travaux. — Réception.

DD. 6. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1755-1785. — Curage de la rivière du Vair et de la Vraine.

DD. 7. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1764. — Abornement des bois communaux.

DD. 8. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1767-1789. — Réparations au pont de la Pêche ; — au pont du Moulin et au pont de Viaux ; — au lavoir et aux fontaines.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 1012 feuillets, papier.

1664-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 29 mai 1692, baptême de Catherine-Diane Malcuit; elle a eu pour parrain, Louis Dumoulin, tabellion, pour et au nom de haut et puissant seigneur messire Charles-François de Stainville, et pour marraine, Jeanne Clément, pour et au nom de haute et puissante dame Catherine-Diane de Beauveau, marquise de Bassompierre ; — le 28 avril 1717, naissance de Nicolas Hubert, fils légitime de Nicolas-François de Blistein, écuyer, seigneur de Puligny, procureur général de la principauté de Salm, et de dame Marie-Élisabeth Malcuit, son épouse ; il a eu pour parrain, messire Hubert de Roussel, chevalier du Saint-Empire, Conseiller d'État et intendant de la maison de Salm, par noble Charles-François Malcuit, avocat à la Cour Souveraine de Lorraine, son représentant, et pour marraine, dame Cueillette de Seintrey, épouse audit messire de Roussel, par Anne-Marie de Blistein, sa représentante.

GG. 5. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1731-1787. — Remembrement des titres de rentes et constitutions du bureau de l'aumônerie.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1788. — Édit, arrêt et règlement concernant l'assemblée des duchés de Lorraine et de Bar.

BB. 1. (Registres.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1789. — Commune de Rouvres-la-Chétive. — Délibérations de la commune, relatives : à la formation du conseil communal ; — à la nomination de syndic et de greffier; — aux recettes et dépenses de la communauté ;

— au ban des moissons ; — aux réparations du presbytère ; — à une fourniture de bois pour tuyaux de fontaine ; — à l'entretien de l'église et de la maison d'école ; — à une sentinelle à la porte de l'église pendant la messe ; — au différent avec l'intendant de la province, à propos d'une nouvelle imposition.

DD. 1. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1744. — Plan des bois communaux de Rouvres.

DD. 2. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1755. — Anticipations sur les chemins. — Bornage desdits chemins.

FF. 1. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1718-1762. — Procès au sujet des droits d'usage dans les forêts domaniales.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-4°, 1011 feuillets, papier.

1618-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures : signés par Cazard, Henrion, Duhamel, Medreville, Deprochenille, Thierry, Gérardin, Barret, Sauville, Toupot, Lambert, curés de la paroisse.

GG. 12. (Liasse.) — 18 pièces. parchemin.

1765. — Fondation en faveur des pauvres, par M. Gérardin, d'une rente annuelle de 500 livres.

GG. 1 à 25. (Registres.) — In-4°, 228 feuillets, papier.

1765-1789. — Commune de Saint-Paul. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures : signés par Demangel et Poirson.

BB. 1. (Registres.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Sandaucourt. — Délibérations de la commune, relatives : aux élections de la municipalité ; — à l'exonération de la corvée ; — à la nomination des membres du Tiers-État.

CC. 1. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1678-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Ordonnance de François, duc de Lorraine, qui condamne les communautés de Dombrot, Belmont, Saint-Remimont et Rémois, à payer diverses sommes à la commune de Sandaucourt.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier.

1628-1789. — Reconnaissance et abornement des propriétés des seigneurs et de la communauté. — Anticipations sur les pâquis communaux. — Location du grand pâquis. — Réparations à l'église, à la maison de cure, aux puits et aux fontaines. — Fonte de cloches.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1490-1789. — Procès : contre Jeanne de Brie, douairière du sieur d'Artois, relatif au chemin qui traverse les souches ; — contre la communauté d'Hagnéville, pour le friche Le Maire et La Hiervaux ; — au sujet de la vaine pâture et d'une usurpation sur la propriété du Grimonchamp. — Extraits des registres de la haute-justice de Sandaucourt.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1663-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 8 mars 1668, baptême d'Henri-Charles, fils de Martin Comte ; il a eu pour parrain, honoré seigneur messire Henry-François de La Rivière, et pour marraine, honorée dame Chrétienne-Charlotte de Pot, dame de Sandaucourt ; — le 28 mai 1669, baptême de Chrétienne-Charlotte Pasquet ; elle a eu pour parrain, messire Jean-François-Paul Bernard de Fulligny, et pour marraine, Chrétienne-Charlotte de Pot ; — certificat constatant que les deux premiers fils de messire Jean-Nicolas de Fulligny-Damas, chevalier, seigneur dudit Sandaucourt, Senailly, Fulligny, Aubigny, Athy, Saviange, Percey, etc., et d'honorée dame Chrétienne-Charlotte de Pot, son épouse, sont nés à Bourbonne-les-Bains, le premier, le 1er avril 1668, et le second, le 3 mai 1669 ; — attestations du sieur Didier Royer, curé de Bourbonne-les-Bains, de Jean-Pierre Durual, prédicateur, de François Dufour, prieur de Saint-Gallois d'Andelot, relativement à la naissance de ces deux enfants ; le premier a été baptisé à Sandaucourt, le 3 novembre 1672, il a été nommé Jean-François-Paul Bernard ; il a eu pour parrain Monseigneur l'Éminentissime Jean-François-Paul de Gondy, cardinal de Retz, et pour marraine, haute et puissante dame Hélène-Bernarde de Fontette, dame abbesse de Praslon ; le second a été baptisé le 26 octobre 1672, il a été nommé Henri-Anne ; il a eu pour parrain, messire Henri-François

de La Rivière, et pour marraine, haute et puissante dame Anne-Perette de Damas, abbesse de Poussay; le 12 juillet 1672, naissance de Louise-Geneviève, troisième enfant de messire Jean-Nicolas de Fulligny et de dame Christine-Charlotte de Pot; elle est baptisée le 26 octobre suivant; elle a eu pour parrain, messire Louis des Armoises, seigneur en partie de Sandaucourt, et pour marraine, dame Geneviève Du Plessis, dame de Poussay; — le 3 août 1670, naissance d'Isabelle-Antoinette, fille des mêmes; elle est née au château d'Atty, en Bourgogne; elle a été baptisée le 3 novembre 1672; elle a eu pour parrain, messire Antoine de Flan, seigneur de La Neuveville, Cusey, etc., et pour marraine, honorée dame Isabelle de Fulligny, dame de Saint-Jean-Le Grand-lez-Autun; — le 18 février 1673, naissance de Pierre Bernard de Fulligny, fils des mêmes; il a été baptisé le 9 novembre; il a eu pour parrain, messire Pierre de France, chevalier, seigneur de l'Isle, de Chesnoy, et lieutenant pour le Roi au gouvernement de Marsal, et pour marraine, demoiselle Marie-Bernarde de Chaslus-Fontette; — le 28 décembre 1681, naissance d'Anne d'Esparq; elle a eu pour parrain, Charles de Montauban, écuyer, lieutenant commandant la compagnie, colonel du régiment de dragons de L'Istenoy; — le 26 avril 1684, naissance de Claude-Antoinette Renaud; elle a eu pour parrain, le sieur Antoine de Bouzey, chevalier, seigneur dudit lieu, et pour marraine, Mme Claude d'Haraucourt, dame de Saint-Baslemont, Sandaucourt, etc., épouse de messire des Armoises, seigneur de Commercy; — le 21 août 1709, naissance de Charlotte Matuellot; elle a eu pour marraine, dame Christine-Charlotte de Pot de Rochechouart, épouse de messire Jean-Nicolas de Fulligny-Damas, Ponts, Sandaucourt, baron de Souchet, de Martigny-sur-Ouche, d'Autigny, d'Atty, etc.; — le 22 novembre 1686, décès de Claude Siquel, ancien domestique, âgé d'environ 100 ans; — le 18 avril 1713, baptême d'une cloche à Sandaucourt; elle a été nommée Ludomire-Jeanne-Marguerite; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Jean-François, comte des Armoises, de Saint-Baslemont, seigneur dudit lieu et de Sandaucourt, grand maître de la garde-robe de S. A. R., et pour marraine, haute et puissante dame Marguerite-Antoinette de Bouzey, épouse de haut et puissant seigneur messire Melchior de Lignéville, comte du Saint-Empire, seigneur de Houécourt, etc., chambellan, conseiller d'État de S. A. R., son maréchal de Lorraine et Barrois; — le 1er octobre 1724, autre baptême de cloche; celle-ci a été appelée Ludomire-Éléonore; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur Dom-Balthazar, Nicolas-Pierre, Antoine-Joseph, d'Arnezaga, marquis de Riscalle, d'Alegre, seigneur de Sandaucourt, capitaine dans le régiment de la Reine pour le service de S. M. Catholique, et pour marraine, haute et puissante dame Thérèse-Éléonore de Chauvirey, doyenne du chapitre de Poussay, assistée par dame Jeanne-Gabrielle de Joran de Rozière, chanoinesse dudit lieu de Poussay; — le 27 octobre 1769, mariage de Pierre-Joseph de Legier, colonel, ingénieur en chef à la résidence de Maubeuge, fils de feu messire Jacques de Legier, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, directeur des fortifications de Provence, et de Gabrielle-Félicité de Cuges de Venot, avec demoiselle Agnès-Françoise d'Artois de Sandaucourt, fille de messire François d'Artois, seigneur de Sandaucourt, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, et de dame Jeanne-Marie de Bry. — État des enfants confirmés à Sandaucourt en 1781.

GG. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1606-1732. — Fondations de messes. — Dons et legs en faveur de l'église. — Inventaire des titres et papiers de la cure de Sandaucourt. — Comptes des sommes dues, par les habitants, à la fabrique de l'église.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Inventaire des titres et des propriétés appartenant à la commune de Sandaucourt.

BB. 1. (Registres.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Vicherey. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination d'un greffier; — aux réparations de l'horloge; — à l'enregistrement des titres et papiers appartenant à la commune; — à la réparation d'un chemin; — à la reconstruction d'un pont; — au recensement de la population; — à la statistique agricole; — aux droits seigneuriaux; — aux anticipations faites sur les communaux, par des particuliers; — à la nomination d'un berger; — à une vente de chablis; — à la construction d'une fontaine; — au ban des pommes de terre; — à la nomination d'un receveur municipal; — à la répartition de la taille; — à une permission accordée au sieur François de Neufchâteau, de planter des arbres le long de son jardin; — au chauffage de l'école; — à une demande de secours pour les pauvres; — à la nomination de deux bangards; — à un emprunt de 600 francs pour divers besoins; — à une demande pour un piéton de la prévôté de Vicherey à Toul, etc.

BB. 2. (Brochure.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1789. — Délibération du bourg de Vicherey, pour féliciter François de Neufchâteau, son député à l'assemblée des États du bailliage de Toul.

DD. 1. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1584-1788. — Partage du bois du Fays, entre les communes de la prévôté de Vicherey. — Arrêt du Conseil d'État, qui autorise la délivrance d'une partie du quart en réserve à la commune de Vicherey.

DD. 2. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1751. — Plan des bois de la commune.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-8°, 1302 feuillets, papier.

1656-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 20 septembre 1657, baptême de Michel-Joseph, fils de Monseigneur de La Fontaine, cornette au régiment de La Ferté, et d'Anne de Rozières, sa femme; il a eu pour parrain, Michel Pasquis, capitaine de dragons au régiment de dragons du Maréchal de La Ferté, et pour marraine, Georgine, fille de Sébastien Noël; — le 14 septembre, baptême de Claude, fille de Claude Dompaire, maître d'école à Vicherey, et de Catherine Beurard, sa femme; — le 6 janvier 1659, baptême de Gilles, fils de Claude Bastinot dit des Rochers, lieutenant au régiment de dragons du maréchal de La Ferté, et de Jeanne Pasquis, son épouse; il a eu pour parrain, Gilles Pasquis, cornette au même régiment, et pour marraine, Marie-Joseph de Saume; — le 2 novembre 1662, baptême de Nicolas, fils de Dupasquier dit La Forêt, seigneur et baron de Dommartin et autres lieux, lieutenant-colonel du régiment de dragons, pour le service du Roi, et de Marguerite Rolin, sa femme; il a eu pour parrain, Nicolas Dupasquier, et pour marraine, Simone Bastinot; — le 21 décembre 1666, baptême de Marguerite Durand; elle a eu pour parrain, Pierre-Antoine de Marandon, procureur fiscal de la prévôté de Vicherey, et pour marraine, Jeanne Dupasquier de Maconcourt; — le 19 août 1669, baptême de Jean-Philippe; il a eu pour parrain, Jean Demery, écuyer, lieutenant de cavalerie au régiment de Tilladé, et pour marraine, Catherine Durand; — le 11 mars 1670, baptême de Jeanne-Thérèse du Fourneau, fille de Marc-Antoine du Fourneau, et d'Élisabeth Guérard, son épouse; elle a eu pour parrain, Jean Demery, écuyer, lieutenant de cavalerie au régiment de Tillade, pour le service du Roi, et pour marraine, Jeanne Dupasquier; — le 22 décembre 1670, baptême de Jean, fils de Jean Le Bel, et d'Anne Traboulot, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Louis Malzac de Monclar, lieutenant au service du Roi, et pour marraine, Jeanne Dupasquier; — le 7 novembre 1675, baptême de Regnaud Gadaux; il a eu pour parrain, Regnauld Drouel, chirurgien du maréchal de Créqui, et pour marraine, Marguerite Rollin, représentant Anne Dupasquier; — le 5 juillet 1682, mort de Jeanne Dupasquier, fille de M. Dupasquier de La Forêt, colonel de dragons; — le 17 octobre 1784, baptême de François-Paul Beurard; il a eu pour parrain, François-Paul Dufrène, chevalier, et pour marraine, Claudinette Beurard, épouse dudit Dufrène; — le 24 août 1686, baptême de Nicolas Mathis; il a eu pour parrain, Nicolas de Launoy, et pour marraine, Élisabeth Masselot; — le 17 juin 1687, baptême de Jeanne-Élisabeth, fille de Paul Barat, et de Didière Pantoue, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas Jeandel, avocat au Parlement, et pour marraine, Élisabeth de Montesquiou, épouse de Paul-François Dufresne, chevalier; — le 3 novembre 1691, baptême de François, fils de François des Rochers, capitaine aide-major au régiment de dragons, et de Jeanne des Forges, son épouse; il a eu pour parrain, Claude de Saubinet, lieutenant d'une compagnie du régiment Colonel-Général Dragons, et pour marraine, Marguerite Rollin, épouse de M. de La Forêt, colonel de dragons; — le 17 juin 1696, baptême de Michel Des Places; il a eu pour parrain, Michel Dupasquier de La Forêt, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Dommartin, et pour marraine, Marguerite Rollin, épouse dudit Dupasquier; — le 16 juin 1701, baptême d'Anne-Françoise de Saubinet, fille de Claude de Saubinet, aide-major du régiment Colonel-Général de dragons, et de Marie-Élisabeth de La Noue, son épouse; elle a eu pour parrain, le sieur de Blaise de Lamotte, et pour marraine, Anne-Marie Dupasquier, veuve de M. de Saubinet; — le 5 août 1702, baptême de Louise, fille de Claude de Saubinet, aide-major du régiment de dragons, et d'Anne-Élisabeth de La Noue, son épouse; elle a eu pour parrain, Noël de Cardon, chevalier, seigneur de Vidampierre, et pour marraine, la comtesse de Gournay, représentée par Anne-Marie Dupasquier; — le 15 mars 1704, baptême de Nicolas, fils de Claude de Saubinet, et de Marie-Élisabeth de La Noue, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas Dupasquier, chevalier, baron de Dommartin, conseiller d'honneur au Parlement de Metz, et pour marraine, Magdeleine de Blair, fille de M. de Blair, président au même Parlement; — le 7 juillet 1711, mariage de Claude Des-

pernet, procureur et tabellion de la prévôté de Vicherey, fils de Claude Despernet, et de Nicolle Aubry, son épouse, avec Catherine Delorme, fille de Nicolas Delorme, dit de Montfort, lieutenant de dragons, pour le service du Roi, et de Claude de Saume, son épouse; — le 7 septembre 1713, baptême de Lucie-Béatrix, fille de Claude de Saubinet, écuyer, aide-major d'un régiment de dragons, pour le service du Roi, et d'Anne-Élisabeth de La Noue, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude Beausire, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, et pour marraine, Luce de Villiey, fille de Jean de Villiey, écuyer, conseiller du Roi, et de Marguerite Demaxey, son épouse; — le 6 février 1727, baptême de Maurice, fils de Charles Marchal, maître d'école à Vicherey, et de Jeanne Gardeur, son épouse; il a eu pour parrain, Maurice L'Enfant, et pour marraine, Catherine Delorme, épouse de François Despernet, tabellion en la prévôté de Vicherey; — le 9 novembre 1728, décès d'Étienne de Saubinet, fils du sieur de Saubinet, écuyer, et d'Anne-Élisabeth de La Noue, son épouse; il fut inhumé près de l'autel de la chapelle de Saint-Joseph de l'église de Vicherey, en présence des sieurs Nicolas de Saubinet, chapelain, et de Marie-Anne-Charlotte de Saubinet; — le 13 février 1730, baptême de Marie, fille de Jean-Baptiste Laurent, et de Rose Gadault, son épouse; elle a eu pour parrain, Jean-Claude Dompart, et pour marraine, Marie-Anne Dompart; — le 2 décembre 1730, mariage de Louis Cassagnard de La Serve, écuyer, capitaine au régiment Royal d'infanterie, fils de Pierre Cassagniard, seigneur de Saint-Amand, diocèse de Pamiers, et de Marie Resegnière, son épouse, avec Louise de Saubinet, fille de Claude de Saubinet, écuyer, pensionnaire du Roi, et d'Anne de La Noue, son épouse, en présence de Nicolas de Saubinet, clerc et chapelain, Pierre Le Roi, seigneur de Graux, Jean-François Virion, chanoine de Vaudémont, et François Despernet, tabellion à Vicherey; — le 21 septembre 1739, mort de George Pierson, curé de Vicherey depuis 27 ans, âgé de 57 ans; — le 1er janvier 1742, baptême de Pierre, fils de Nicolas Mangenot, et de Catherine Valdenaire, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas de Saubinet, et pour marraine, Barbe de Saubinet, sa sœur; — le 17 juin 1743, baptême de François Daniel, fils de Jean-Claude Oudard, et d'Élisabeth Martin, son épouse; il a eu pour parrain, François-Daniel Le Comte, écuyer, seigneur de Beaumont, et pour marraine, Anne Glanouze, son épouse; — le 31 octobre 1747, baptême de Jean-Baptiste, fils de François-Daniel Le Comte, écuyer, seigneur de Beaumont, et d'Anne Glanouze, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Baptiste Vernier, prêtre, chanoine de la cathédrale, prévôt de Vicherey, et pour marraine, Jeanne-Louise de Beaumont, veuve du comte de Beaumont, vivant, écuyer, capitaine au régiment de Poitou; — le 29 janvier 1749, baptême d'Agnès-Françoise, fille de François-Daniel Le Comte, écuyer, seigneur de Beaumont, et d'Anne Glanouze, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude-François Le Comte de Beaumont, et pour marraine, Agnès-Françoise Le Comte de Beaumont; — le 27 janvier 1750, mariage de Michel, fils de Claude Huin, et de Catherine Laurent, son épouse, avec Marguerite d'Espinal, fille de Claude d'Espinal; — le 31 mars 1750, baptême de Jean-François, fils de Jean-François Daniel Le Comte de Beaumont; il a eu pour parrain, Claude-François Le Comte de Beaumont, écuyer, seigneur de Beaumont, et pour marraine, Agnès Le Comte de Beaumont; — le 19 mars 1759, mariage de François-Joseph Regnault, écuyer, seigneur de Raulecourt et de Broussey, maître particulier des Eaux-et-Forêts en la maîtrise de Saint-Mihiel, fils de Joseph-Ignace Regnault, seigneur de Raulecourt et de Broussey, et de Glossinde Wara, son épouse, avec Agnès-Françoise Le Comte de Beaumont, fille de François Daniel Le Comte, écuyer, seigneur de Beaumont, et d'Anne Glanouze, son épouse; — le 3 février 1768, mariage d'Étienne-Louis Foliot, seigneur voué de Xeuley, ancien conseiller au bailliage de Vezelise, avec Marie-Anne Le Roy, veuve du sieur Rolin; — le 8 janvier 1774, mariage de Henry d'Aulnoy, fils de Jean-Baptiste d'Aulnoy, et de Marie-Anne Maître, son épouse, avec Thérèse Boyer, veuve de Marx Lenfant, vivant avocat au Parlement; — le 29 du même mois, baptême de Marie-Françoise, fille d'Étienne-Gaspard Pillard, dit de Drouville, lieutenant de la prévôté de Vicherey, et d'Anne Pirot, son épouse; elle a eu pour parrain, Jean-Baptiste Le Comte de Vernacourt, et pour marraine, Marie-Françoise Moreau de Fombiroux, épouse du sieur Grandjean, seigneur de Grau; — le 22 avril 1779, mariage de Joseph-Barthélemy d'Aulnoy, fils de Jean-Baptiste d'Aulnoy, et de Marie-Anne Maître, son épouse, avec Anne-Magdeleine Aubert, fille de Charles Aubert, et de Jeanne-Claudinette, en présence de Jean-Baptiste Le Comte de Vernoncourt; Joseph Berquenet Desprès, major de cavalerie; Charles-César de La Chapelle de La Roche, chevalier de Saint-Louis, et Gaspard Pillard Drouville.

GG. 1 à 15. (Cahiers.) — In-4°, 509 feuillets, papier.

1621-1789. — Commune de Viocourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1789. — Commune de Vouxey. — Lettres-patentes de Louis XVI, ordonnant l'envoi à tous les corps administratifs des décrets de l'Assemblée Nationale. — Décrets de cette Assemblée.

CC. 1. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1779. — Mandement du Roi aux maire et habitants de Vouxey et Imbrecourt, au sujet d'une imposition de 2,008 francs, à payer au receveur des finances de Neufchâteau.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1747-1748. — Réparations aux granges et aux écuries du presbytère. — Procès-verbal de visite des lieux. — Adjudication des travaux. — Réception des ouvrages.

DD. 2. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1753-1766. — Constructions : d'une sacristie ; — du beffroy du clocher. — Pavage de la nef et du chœur de l'église. — Devis descriptifs et estimatifs des travaux. — Procès-verbaux d'adjudication. — Réception des ouvrages.

DD. 3. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1786. — Abornement et division des coupes des bois communaux.

DD. 4. (Liasse.) — 26 pièces, 1 plan, papier.

1767-1772. — Construction du grand pont. — Procès-verbal de visite des lieux. — État estimatif des ouvrages faits en bois avec piles en maçonnerie. — État de la quantité de chêne à marquer dans les bois communaux pour la construction dudit pont en deux travées de charpente. — Plan, profil, élévation. — Devis descriptif des ouvrages à faire, partie en charpente, partie en maçonnerie. — Procès-verbal d'adjudication suivant les plan et devis d'autre part. — Procès-verbal d'une nouvelle visite des lieux pour établir de nouveaux plans et devis et construire le pont en pierres. — État estimatif. — Procès-verbal de reconnaissance et travaux d'augmentation.

DD. 5. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1775-1776. — Demande faite par les habitants du hameau d'Imbrecourt, tendant à obtenir le curage du ruisseau d'Imbrecourt et le changement d'une partie du lit. — Procès-verbal d'expertise, devis descriptif et estimatif des travaux à exécuter pour empêcher le débordement du ruisseau. — Autorisation donnée à la communauté de traiter aux conditions les plus avantageuses. — Seconde demande par lesdits habitants d'Imbrecourt pour faire procéder à l'adjudication suivant le devis ci-dessus ; afin de couvrir les dépenses, ils demandent en outre la vente d'environ cent arpents de bois qui restent à exploiter dans le quart de réserve de la communauté.

FF. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1733. — Procès soutenu par le comte de Choiseul, les marquis de Ligny et de Removille, contre Nicolas Cochois, marchand à Neufchâteau, au sujet des droits de vente, réglés à 3 deniers par franc, sur l'acquisition faite par lui pour la somme de 14,500 francs, des propriétés et de la maison appartenant au sieur Diez, de Vouxey ; les seigneurs sus-dénommés prétextant qu'à eux seuls appartiennent ces droits. — Inventaire des pièces produites par lesdits seigneurs, devant les commissaires de la Chambre des Requêtes du Palais près la Cour Souveraine de Lorraine, pour soutenir leurs droits. — Défense présentée par Cochois. — Réplique des seigneurs.

FF. 2. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1771. — Procès intenté par la commune de Vouxey et Imbrecourt, à celle de Dolaincourt, au sujet d'une propriété en litige coupée par le chemin de Vouxey à Châtenois. — Procès-verbal d'expertise et visite des lieux. — Autorisation de poursuite contre la commune de Dolaincourt. — Assignation. — Demande par la commune de Vouxey, tendant à obtenir le changement du sieur Frebillot, syndic à Dolaincourt, par un autre citoyen non intéressé dans l'affaire. — Pièces à l'appui de la demande faite par Vouxey. — Pièces à l'appui de la défense par Dolaincourt. — Demande de transaction formée par ladite commune de Dolaincourt.

FF. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1778. — Procès soutenu par la commune de Vouxey et Imbrecourt, contre celles de Balléville et Le Ménil-sur-Vair, relativement à deux pâtis situés sur les limites des deux territoires. — Demande faite par la commune de Vouxey, tendant à obtenir l'autorisation de louer, pour six ou neuf années, les pâtis en question, pour couvrir une partie des frais du grand pont. — Opposition de la commune

de Balléville, réclamant le droit de parcours sur lesdits pâtis. — Transaction passée entre les tabellions de Châtenois et de Neufchâteau. — Sentence rendue par les juges commissaires.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1215-1229. — Donation du patronage de la cure de Vouxey. — Confirmation de la susdite donation, par Mgr Gavin, évêque de Toul.

GG. 2 à 9. (Registres.) — In-folio, 1181 feuillets, papier.

1612-1789. — Actes ds baptêmes, mariages et sépultures — Le 6 décembre 1706, baptême où figure comme marraine, demoiselle Anne d'Hennezel; — le 5 janvier 1707, baptême où figure comme marraine, Thérèse de Gironcourt; — le 17 janvier 1713, mariage où figurent, comme témoins : honoré seigneur Nicolas-Henri de Royer, d'Andilly, écuyer, seigneur de Gironcourt, et Nicolas Rouyer, prévôt du marquisat de Bulgnéville.

GG. 10. (Liasse.) — 265 pièces, papier.

1700-1789. — Comptes de la fabrique de Vouxey.

II. 1. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1762. — Plan de plusieurs propriétés appartenant au seigneur de Removille.

CANTON DE COUSSEY.

BB. 1. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1789. — Commune d'Autigny-la-Tour. — Remontrances, plaintes et doléances de la communauté pour servir d'instructions aux députés qui seront élus, pour se transporter, tant à l'Assemblée de Neufchâteau, qu'à celle de Mirecourt et aux États-Généraux.

BB. 2. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1789-1790. — Délibérations de l'assemblée municipale relatives : aux comptes des syndics; à la constitution d'une nouvelle municipalité; — à l'état des biens, fonds, revenus, charges et dettes de la commune; — aux règlements de police; — au traité pour les pâtres; — au dénombrement des bœufs, vaches, veaux, porcs et moutons, composant le troupeau; — à la visite des grains sur les greniers, relevé du superflu chez les uns et du déficit chez les autres, avec défense d'en vendre aux forains, sans la permission de la municipalité.

CC. 1. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1740-1777. — Comptes rendus par les syndics d'Autigny, Soyer, Jean, Joseph Quinot, Claude Claudot et Jean-François Tresse, des dépenses de la communauté.

CC. 2. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1788-1789. — Comptes rendus par Claude Laviron, Nicolas Laviron, Nicolas Saché, Laurent Maurice et Joseph Henry, syndics de la communauté, des recettes et dépenses de la commune d'Autigny-la-Tour.

DD. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier; 1 carte.

1759-1788. — Bois. — Signification faite à la commune d'Autigny, d'une ordonnance de M. Mathieu, écuyer réformateur des Eaux-et-Forêts, au sujet des fossés à faire autour des bois communaux. — Délibération tendant à obtenir l'autorisation d'arracher les arbres dépérissants de la fontaine Amont, et de les remplacer par des jeunes pins dans les bois communaux. — Procès-verbal d'adjudication du repeuplement. — Carte des bois communaux, divisés en coupes affouagères et en quart en réserve, dressée par Dralet, arpenteur en la Maîtrise de Neufchâteau.

DD. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1755. — Cimetière. — Construction de l'ancien cimetière; — reconnaissance des lieux et devis estimatif, faits par Leclerc, arpenteur géomètre en la Maîtrise de Neufchâteau.

DD. 3. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1750-1783. — Demande pour l'agrandissement de l'église et la réparation du presbytère; — devis des travaux, plans, adjudication. — Nouvelle demande des habitants pour démolir le presbytère pour le rétablir en entier; — visites, mémoires des travaux. — Demande du sieur Truffault, vicaire à Autigny, pour poursuivre la commune, assignation, mémoire des frais; — assignation et saisie dudit vicaire, à la requête de Jean Aubry, tuilier à Ruppes. — État estimatif des réparations à faire à l'église, au compte des décimateurs, du curé et des habitants; — devis, adjudication. — Réclamation du comte de Gondrecourt, seigneur d'Autigny.

DD. 4. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1740-1769. — Réparation du pont de bois; — devis, adjudication et vente des bois de démolition. — Demande de remplacer ce pont, construit en bois, par un pont en pierres; — visite, devis, adjudication, état estimatif d'un grillage en charpente pour placer sous les fondations.

DD. 5. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1733-1780. — Procès-verbal de reconnaissance des anticipations faites sur les chemins. — Délibération au sujet du prix des journées de corvées. — Adjudications pour travaux et estimation des terrains nécessaires pour l'élargissement des chemins. — Réparation du chemin d'Attigny à Neufchâteau.

FF. 1. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1721-1786. — Procès entre le sieur de Navarin, seigneur de Boinville, demandeur, et les habitants et la communauté d'Autigny, défendeurs. — Procès soutenu par la communauté d'Autigny-la-Tour, contre celle d'Harchéchamp qui réclamait le droit de vaine pâture aux cantons de Laviaux et de La Fainvan.

FF. 2. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1716-1789. — Procès-verbaux de délits champêtres, taxe des vins et autres denrées, visites, plaintes, soumissions, mises et levées de bancs, déclarations de bêtes tirantes, nominations de sergent de police, gardes champêtres, réceptions de pauliers, reconnaissance d'anticipations, insinuations et copies de testaments, déclarations de grossesse, émancipation, état des droits seigneuriaux, priviléges accordés aux soldats provinciaux.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 604 feuillets, papier.

1699-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 3 septembre 1749, naissance de Charles-Joseph, fils légitime de messire Antoine, comte de Gondrecourt, chevalier, seigneur d'Autigny-la-Tour et de Saint-Élophe, et de dame Marie-Charlotte de Rozières; il a eu pour parrain, messire Charles, comte de Gondrecourt, son frère, et pour marraine, demoiselle Marie-Anne de Gondrecourt, sa sœur; — le 5 octobre 1749, mort de messire Charles, comte de Gondrecourt, seigneur de Paroy; — le 3 février 1761, mariage auquel assiste, comme témoin, Charles-Joseph, comte de Gondrecourt et d'Autigny; — le 8 juin 1765, mort du fils de messire Charles-Léopold-François-Xavier, comte de Gondrecourt et de Cousance, capitaine de dragons au régiment de Belzunce, chevalier de Saint-Louis, et de dame Angélique-Joséphine de Viard, son épouse; — le 27 mai 1772, décès de messire Charles-Antoine-Marie, fils de messire Charles-Léopold-François-Xavier, de Gondrecourt, chevalier, comte de Cousance et autres lieux, et de dame Angélique-Joséphine de Viard, âgé de trois ans et demi; — le 10 avril 1774, naissance de Marie-Hyacinthe-Angélique, fille légitime de haut et puissant seigneur messire Charles-Léopold-François-Xavier, comte de Gondrecourt et de Cousance, chevalier, et de haute et puissante dame Angélique-Joséphine de Viard, baronne du Saint-Empire; elle a eu pour parrain, messire Charles-Philippe-Marie, comte de Gondrecourt, son frère, et pour marraine, Marie-Hyacinthe de Gondrecourt, dame de l'illustre abbaye d'Herckenrode; — le 4 août 1775, naissance de Charles-Auguste-Marie, fils des précédents; il a eu pour parrain, Charles-Philippe-Marie, comte de Gondrecourt, et pour marraine, dame Antoinette de Gondrecourt, sa tante paternelle; — le 25 mai 1776, baptême de Charles-Philippe, fils de Nicolas Rainville; il a eu pour parrain, messire Charles-Philippe-Marie de Gondrecourt, fils de messire Charles-Xavier de Gondrecourt, seigneur d'Autigny et de Cousance, et pour marraine, Marie-Hyacinthe-Angélique de Gondrecourt; — le 12 septembre 1776, naissance de Marie-Charles-Félicité, fille légitime de haut et puissant seigneur messire Charles-Léopold-François-Xavier, comte de Gondrecourt et de Cousance, chevalier, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, seigneur de Saint-Élophe, et de haute et puissante dame Angélique-Joséphine, baronne de Viard et du Saint-Empire romain, comtesse de Cousance; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Charles-Philippe-Marie, comte de Gondrecourt, son frère, et pour marraine, haute et puissante dame, Marie-Félicité, comtesse de Gondrecourt et d'Autigny, chanoinesse du chapitre de Saint-Pierre de Poulange; — le 7 juin 1778, naissance de Charles-Emmanuel-Marie, fils de haut et puissant seigneur messire Charles-Léopold-François-Xavier, comte de Gondrecourt et de Cousance, et de haute et puissante dame Angélique-Joséphine de Viard; il a eu pour parrain, Charles-Philippe-Marie, comte de Gondrecourt, son frère, et pour marraine, Marie-Angélique-Hyacinthe de Gondrecourt, sa sœur.

GG. 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1720-1755. — Traité entre la commune d'Autigny

et un instituteur ; — plainte contre ledit instituteur ; — signification à lui faite de chercher un autre poste.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773-1774. — Lettres-patentes du Roi, contenant un règlement sur les dessèchements et défrichements dans le duché de Lorraine. — Arrêt de la Cour Souveraine, ordonnant qu'il sera fait annuellement trois échenillages, tant publics que particuliers.

II. 1. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1789. — Lettres-patentes du Roi, qui ordonnent l'envoi aux tribunaux, municipalités et autres corps administratifs, des décrets de l'Assemblée Nationale, qui ont été acceptés et sanctionnés par Sa Majesté.

GG. 1 à 57. (Cahiers.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

1668-1789. — Commune d'Autreville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1662-1789. — Commune d'Avranville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 44. (Registres.) — In-4°, 1487 feuillets, papier.

1643-1790. — Commune de Brancourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures ; — détail des immeubles dépendant de la cure de Saint-Élophe ; — réception de S. A. R. (probablement le petit-fils ou arrière petit-fils de Louis XIV) dans l'église de Saint-Élophe et à Neufchâteau. — Translation des reliques de Saint-Élophe à Neufchâteau, Rouceux et Ruppes, d'après la demande de ces paroisses pour avoir un temps favorable aux récoltes.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1776-1780. — Commune de Chermisey. — Pétitions adressées par les syndics, habitants de Chermisey, aux seigneurs les grand-maître, enquêteurs et généraux réformateurs des Eaux-et-Forêts de France, contre messire Louis Danis, marquis Des Salles, seigneur dudit Chermisey, relatives aux bois communaux.

FF. 2. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1780-1781. — Pétition adressée au Parlement, contre le procureur du Roi, en la gruerie de Grand et contre les habitants d'Avranville ; — extrait du procès-verbal des minutes du greffe de la Maitrise particulière des Eaux-et-Forêts de Bourmont, au ressort de Paris, relatives : à un canton de bois appelé La Haie-Pinette et un pâtis sur Champagne.

FF. 3. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1781-1783. — Extrait des liasses et minutes enquêtes faites à la requête des habitants de Chermisey, contre ceux d'Avranville ; — dépositions des habitants de Chermisey contre ceux d'Avranville ; — extrait du procès-verbal de prestation de serment de Claude Favre ; — extrait du procès-verbal de rabat, défaut et prestation de serment de Claude Legrand ; — extrait du procès-verbal préparatoire, au sujet d'un canton de bois appelé La Haie-Pinette.

FF. 4. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1783-1784. — Pétitions adressées au Parlement, contre les habitants d'Avranville, par les habitants Jean Thouvenin, Jean Manneau, Joseph Gérard, cultivateurs à Chermisey ; — inventaire de productions : — causes et appel servant à plus amples renseignements ; — avis de réformations ; — pétition adressée contre le procureur général, au sujet de la fixation des limites des territoires appelés La Haie-Pinette, Severine, La Collière et Champagne.

FF. 5. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1784-1785. — Arrêt par défaut contre les habitants d'Avranville ; — inventaire de production donné par le Parlement, pour satisfaire à l'arrêt de la Cour du 28 novembre 1784 ; — requêtes ou réponses des habitants de Chermisey, à ceux d'Avranville ; — arrêt qui condamne les syndics et principaux habitants d'Avranville à payer les dépens dus par la communauté, sauf leur recours contre Chermisey au sujet d'un procès entre la commune d'Avranville et celle de Chermisey.

FF. 6. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1785-1786. — Pétitions adressées au Parlement, contre Pierre de Vouthou, Charles Bonneville, Charles Humbert, cultivateurs à Avranville ; — arrêt qui condamne Louis de Vouthou et les dits Humbert et consors, à payer aux habitants de Chermisey une somme de 3,000 francs ; — extraits des procès-verbaux des mi-

nutes déposées au greffe de la maîtrice des Eaux-et-Forêts de Bourmont au ressort de Paris.

FF. 7. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1787-1789. — Demande en renvoi contre messire Louis-Denis Des Salles, seigneur de Bertheleville; — demande en réintégration formée par les habitants contre le marquis Des Salles; — pétition formée contre le marquis Des Salles; — inventaire de production; — demande à la Maîtrise pour procéder sur celle qui est formée au bailliage par le marquis Des Salles, contre les habitants de Chermisey.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

1670-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1696-1790. — Commune de Clerey-la-Côte. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1421. — Commune de Coussey. — Copie des lettres de franchises accordées aux habitants de Coussey, par les seigneurs du lieu, portant : que les hommes et les femmes seront libres d'user de leurs héritages et des bois de Coussey, de se marier et remarier, demeurer et redemeurer où bon leur semblera, ainsi que de marier leurs enfants, moyennant une redevance annuelle de 7 francs, moitié à Pâques et moitié à la Saint-Remy d'octobre.

AA. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1547. — Procuration devant notaire donnée par le garde du sceau de la prévôté d'Andelot pour le Roi, à deux habitants de Coussey, pour remplir les fonctions de prévôt et de procureur-général à Coussey, rendre justice, entendre témoins, donner des renseignements, taxer dépens sous l'obligation de leurs biens-meubles et immeubles.

AA. 3. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1789. — Procès-verbal d'élection des députés aux États-Généraux, par les habitants de Coussey; — lettres-patentes du Roi, admettant les non-catholiques à tous les emplois civils et militaires; — lettres-patentes portant que les officiers municipaux conserveront leurs fonctions.

BB. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1736-1789. — Délibérations de la commune de Coussey; — nomination et révocation d'un maire et d'un échevin; — établissement de gardes champêtres; — défense de fermer les embanies; — règlement de la vaine pâture, etc.

BB. 2. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1788-1790. — Délibérations de la communauté de Coussey. — Élection des conseillers municipaux; — reddition des comptes de syndics; — nomination d'une sage-femme; — réparation des ponts; — enlèvement des neiges et des glaces; — formation d'une garde nationale; — achat d'écharpes et de cocardes pour les officiers municipaux, etc.

BB. 3. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1789-1790. — Délibération de la commune de Coussey; — établissement d'un garde pour enregistrer le grain arrivant dans les moulins banaux; — nomination d'un garde forestier; — visite des animaux atteints d'épizootie; — révocation d'un garde forestier; — inventaire des titres de la cure de Coussey, etc.

BB. 4. (Cahiers.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1789. — Mémoire sur l'abus des honneurs et des distinctions de la noblesse et du clergé qui se font un titre pour soustraire leurs biens au paiement de la dette publique; — suppression de la banalité; — établissement d'un impôt sur les domestiques, sur le luxe, les équipages, etc.; — visite des poids et mesures; — établissement de maisons d'école; — suppression du droit de châtrerie et de riflerie.

BB. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1775. — Lettre de l'instituteur de Frebécourt, refusant de se présenter comme maître d'école à Coussey.

BB. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Demande de la communauté, pour être autorisée à vendre dix arpents de bois restant de son affouage, à ceux de ses habitants qui en auront besoin.

BB. 7. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1427-1612. — Requête des habitants au sujet des

droits de passage sur la Meuse, adressée au duc de Lorraine; — lettre du duc de Lorraine confirmant les droits des habitants pour le passage de la Meuse; — lettre de Robert, seigneur de Baudricourt et bailli de Chaumont, par laquelle il assure les habitants de Coussey des droits d'user de la pâture, de la culture et des bois sur leur territoire, de l'autre côté de la Meuse, sans payer aucun droit de passage; — signification par le sergent du Roi au bailliage de Chaumont, des lettres du Roi en faveur des habitants de Coussey, portant défense aux fermiers des hauts et bas ports et passages au domaine de Chaumont, de troubler ou empêcher les habitants de Coussey, de recueillir les fruits de leur labour, sur tout leur finage de l'autre côté de la Meuse, dit côté du royaume de France; — confirmation de ces droits par Jean Thomassin, réformateur des Eaux-et-Forêts au siége et prévôté d'Andelot. — Permis du sieur Haillier, seigneur de Fontenelle, réformateur des Eaux-et-Forêts à Chaumont, aux habitants de Coussey, d'user des droits ci-dessus; — lettre de François Tixier, seigneur de Cernan, sur le même sujet.

BB. 8. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1741-1748. — Adjudication des travaux à faire à la maison curiale de Coussey, moyennant la somme de 380 livres; — procès-verbal de réception des ouvrages; — reconnaissance et visite de ces travaux par un expert de Neufchâteau; — procès-verbal de réception des cloches de Coussey, par un fondeur de Neufchâteau; — lettre de Claude, évêque de Toul, portant que l'arc-boutant d'entre la nef de la sacristie, la toiture de l'église seront réparées et la chaire placée du côté de l'épître; — état estimatif des travaux; — reconnaissance et visite des trois cloches, de la tour et du cimetière de Coussey.

BB. 9. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1742-1789. — Adjudication des réparations à faire au pont de Coussey, moyennant la somme de 135 livres; — visite des ouvrages et réparations de l'église, de la fontaine et du pont de Coussey, par le sieur Leclair, géomètre à Neufchâteau; — requête des habitants de Coussey à l'intendant de Lorraine, pour rétablir leur pont et leurs chemins dégradés par les eaux et les glaces; ils exposent que : depuis longtemps, ils sont victimes d'épidémies, d'épizooties, de la grêle, d'incendies et d'inondations; — devis des travaux à faire.

BB. 10. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1743-1788. — Requête du sieur Labbé, chevalier, comte de Coussey, demandant la réparation, sur trente toises de longueur, de la chaussée de Coussey, près de son château; — procès-verbal d'adjudication des travaux, moyennant la somme de 4 livres 9 sous par toise carrée. — Réception de ces travaux.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1629. — Redevances des habitants de Coussey à messire Henri Des Salles, seigneur dudit lieu; — ceux qui font charrue doivent trois corvées; ceux qui ont char, un charroi de bois; les faucheurs, une journée de faulx; les autres ménages, une journée de faucille; — fixation de ces droits par la Cour de Lorraine qui les trouve trop élevés; ceux qui font charrue, paieront 4 gros 8 deniers, ceux qui font demi-charrue, 2 gros 4 deniers, chariot entier, 1 gros 8 deniers, charette, 12 deniers, faucheurs en temps de fenaison, 1 gros 8 deniers, chaque conduit, pour faucille, fourche, sarclage, 1 gros 8 deniers, la femme veuve, 12 deniers.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1757. — Quittance d'une somme de 126 livres versée par la communauté de Coussey au receveur des domaines à Nancy, pour droit d'amortissements et de nouveaux acquets, à l'occasion d'immeubles à elle cédés, par Simon-Melchior Labbé, seigneur de Coussey.

CC. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Déclaration du Roi concernant la contribution patriotique; — états des dons patriotiques des habitants de Coussey destinés aux besoins de l'État, depuis 6 sous jusqu'à 300 livres par habitant.

CC. 4. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1728-1740. — Rôles de subventions pour blés, ponts et chaussées, se montant annuellement à 2,350 francs, subventions taxées par la Cour des Comptes de Lorraine et à répartir sur les habitants de Coussey.

CC. 5. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1741-1759. — Rôles de subventions pour ponts et chaussées, maréchaussées et autres impositions, se montant annuellement à 3,050 francs.

CC. 6. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1760-1784. — Rôles des subventions pour ponts et chaussées, se montant annuellement à 3,225 francs.

CC. 7. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1730-1777. — Reddition des comptes des recettes et dépenses par les syndics de Coussey, devant la communauté du lieu, avec pièces à l'appui; — recette annuelle, 1,949 livres; — dépense annuelle, 2,087 livres.

CC. 8. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1778-1787. — Reddition des comptes de recettes et dépenses, par les syndics de Coussey, devant la communauté du lieu, avec pièces à l'appui; — recette annuelle, 2,672 livres; — dépense annuelle, 2,511 livres.

CC. 9. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1788-1789. — Reddition des comptes des recettes et dépenses, par les syndics de Coussey; — recette annuelle, 2,500 livres; — dépense annuelle, 2,134 livres.

CC. 10. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — Mémoire d'un ouvrier de Coussey, des réparations qu'il a faites aux écuries destinées au logement du régiment royal de Champagne, moyennant la somme de 8 livres 15 sous.

DD. 1. (Cahiers.) — In-folio, 489 feuillets, papier.

1720-1780. — Pieds-terriers de la commune de Coussey.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1718. — Procès-verbal du sieur Mauljean, conseiller au bailliage de Neufchâteau, portant partage des terrains communaux de Coussey, entre les habitants du lieu.

DD. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papior.

1609-1748. — Procès-verbaux d'abornements et reconnaissances de bois; — récolement de la coupe affouagère de Coussey; — division des bois de Coussey dont les coupes sont réglées à quarante-quatre arpents; — reconnaissance des anticipations faites par les habitants, sur les bois de Mureau, et abornement desdits bois.

DD. 4. (Cahiers.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1770. — Abornement des bois de Coussey, par le sieur Thouvenin, conseiller du Roi et lieutenant de la Maîtrise des Eaux-et-Forêts de Neufchâteau.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1490-1729. — Confiscation de charettes et de chevaux trouvés dans les bois; — départ de cour au profit des habitants de Coussey, défendeurs, contre messire Jean de Lud, seigneur de Coussey, demandeur, qui prétendait avoir droit à la moitié des amendes aux lieux-dits La Grande et La Petite Source; — extrait des registres des causes pendantes devant les échevins de Nancy, sur dés procès relatifs aux pâtis communaux; — arrêt du Parlement de Metz, qui maintient les habitants de Coussey dans leur droit de percevoir les amendes sur le bétail en pâture ou droit de pargée; — extraits des procès-verbaux de la gruerie, assignant quarante-quatre arpents de bois pour les coupes affouagères du lieu, avec défense aux habitants de vendre leurs portions sous les peines de droit; — condamnation de plusieurs habitants.

FF. 2. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1727-1742. — Procès entre la communauté de Coussey et le sieur Labbé, seigneur et comte de Coussey, au sujet des bois; — arrêt de Léopold, duc de Lorraine, sur les exigences et les empiétements du sieur Labbé, Simon Melchior, baron et seigneur de Coussey; — supplique des habitants au duc Léopold, relativement à la délivrance des affouages; — supplique des mêmes habitants à Mme Élisabeth-Charlotte, régente, pour être autorisés à lever sur eux une somme de 600 francs pour continuer le procès; — assignations, appointements, significations et productions de pièces concernant le procès ci-dessus.

FF. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1774-1776. — Commandement, par un huissier, au syndic de Coussey, de payer à divers habitants des sommes qui leur sont dues par la communauté.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-folio, 504 feuillets, papier.

1627-1789. — Actes de baptêmes, mariages et

sépultures. — Le 16 juillet 1629, baptême de Nicolas, fils de Pierre de La Mothe, et de Jeanne, son épouse; — le 17 septembre 1630, baptême de Liquère, fils de Dominique de La Mothe, et de Marie, son épouse; il a eu pour parrain, Pierre de La Mothe; — le 25 avril 1635, baptême de Françoise de La Mothe, fille de Pierre de La Mothe, et de Jeanne, son épouse; — état des obits fondées à l'église de Coussey, en 1636. — Le 10 août 1669, baptême de Jean Thouvenin, fils de Louis Thouvenin, et de Marie Poulain; il a eu pour parrain, Jean Poulain, et pour marraine, Catherine Poulain; — le 2 octobre de la même année, baptême de Charles-Pierre, fils de Jean-Pierre, et d'Élisabeth Poulain; il a eu pour parrain, Charles Thiers, d'Happoncourt, et pour marraine, Marguerite Poulain; — le 17 janvier 1679, baptême de Louis-François Thévenin, fils de Jean Thévenin dit Desjardins, et de Françoise Bigeon, son épouse; il a eu pour parrain, Louis-Gauthier de La Menjoye, maître d'hôtel de monseigneur de Vivant, colonel et maître de camp, pour le service du Roi, et pour marraine, Bastienne Leclerc; — le 7 juin de la même année, baptême de Mathis, fils de Jean Poulain, et de Bastienne Poulain, son épouse; — le 6 janvier 1680, baptême de Catherine de Lorme, fille de Nicolas de Lorme, et de Claudette Barrois, son épouse; — le 24 juin 1680, baptême de Simon Thomas, fils de Jean Thomas, et de Marguerite Laurent, son épouse; il a eu pour parrain, Simon Sallet, seigneur de Coussey; — le 30 juillet, baptême de Jeanne, fille de Nicolas de Lorme, et de Claudette Barrois, son épouse; — le 13 avril 1684, baptême d'Élophe Poulain, fils de Jean Poulain, et de Sébastienne Gahon; — le 10 octobre 1685, ils eurent une fille qui fut appelée Marie; — le 10 août 1685, baptême de Marguerite, fille d'Élophe François, et de Marguerite Gahon, son épouse; — le 10 janvier 1688, baptême de François-Poulain, fils de Jean Poulain, et de Sébastienne Gahon; — le 26 avril 1690, les mêmes eurent une fille qui fut appelée Nicole; — le 8 février 1694, baptême de Sébastien Poulain, fils de Didier Poulain, et de Magdelaine Geoffroy; — le 20 mai 1694, mariage de Jacques-François Du Boucher, chevalier, seigneur de Cerizay, officier au régiment de Langally, fils de Jacques Du Boucher, chevalier, seigneur dudit Cerizay, et de Suzanne Du Milan, son épouse, résidant à Hassé, avec Marie-Gabrielle Du Saulget, fille de François Du Saulget, écuyer, avocat à la cour, et de Catherine Vinot, son épouse; — le 27 mars 1698, baptême de Nicolas, fils de Jean de Lorme, et de Françoise Richard, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas de Saint-Sulpice, et pour marraine, Élisabeth de Lorme; — le 1er octobre 1698, baptême de Gabrielle, fille de Sébastien Poulain, et d'Anne Floquet, son épouse; — le 9 du même mois, baptême de Claude, fils de Nicolas-Claude de Saint-Sulpice, et de Claudette Tresselin, son épouse; il a eu pour parrain, Claude Desjardin, procureur au Parlement de Metz, et pour marraine, Magdelaine Le Loup; — le 15 août 1700, mort de Catherine Vinot, âgée de 83 ans, veuve de François Du Saulget, vivant écuyer, demeurant à Coussey; elle fut inhumée dans l'église, près de l'autel du Rosaire, en présence de Nicolas de Saint-Sulpice, maître d'école à Coussey, et de Claude Rignault; — le 25 août de la même année, baptême de Louis de Lorme, fils de Jean de Lorme, et de Françoise Richard, son épouse; — le 28 avril 1701, baptême de Louis Poulain, fils de Sébastien Poulain, et d'Anne Floquet, son épouse; — le 15 octobre, baptême de Marie-Marguerite de Lorme, fille de François de Lorme, et de Françoise Richard, son épouse; — le 21 février 1703, baptême de Magdeleine Poulain, fille de Sébastien Poulain, et d'Anne Floquet, son épouse; — le 26 décembre de la même année, baptême de Catherine, fille de Jean de Lorme, et de Françoise Richard, son épouse; — le 18 septembre 1704, ils eurent un fils qui fut appelé Jean; — le 25 décembre 1705, baptême de Sébastien, fils de Claude Poulain, et de Catherine Prévot, son épouse; — le 6 mai 1706, baptême de Françoise de Lorme, fille de Jean de Lorme, et de Françoise Richard, son épouse; — le 11 janvier 1707, baptême de François Poulain, fils de Sébastien Poulain, et d'Anne Floquet, son épouse; — le 23 mars de la même année, baptême d'Antoine Poulain, fils de Claude Poulain, et de Catherine Prévot, son épouse; — le 21 février 1710, baptême de Lambert Poulain, fils de Sébastien Poulain, et d'Anne Floquet; — le 28 du même mois, mort de ladite Anne Floquet, âgée de 33 ans; — le 14 octobre, ledit Sébastien Poulain, se remarie avec Marie de Lorme, fille de Nicolas de Lorme, et de Claude Barrois, domiciliés à Juvaincourt; — le 18 juillet 1712, baptême de Françoise Poulain, fille desdits Sébastien Poulain, et de Marie de Lorme; — le 24 septembre 1712, mort de Claude Poirson, curé de Coussey; il fut inhumé dans le grand caveau qui est sous le chœur; — le 11 juin de la même année, baptême d'Étienne Poulain, fils de Claude Poulain, et de Catherine Prévot, son épouse; — le 8 juillet 1719, ils eurent une autre fille qui fut appelée Magdelaine; — le 5 juin 1721, mariage de Léopold Mauriee, domestique chez le baron de Coussey, avec Marie Poulain, fille de Thomas Poulain, et de Magdelaine Royer, son épouse; — le 24 mars 1722, baptême de Jeanne, fille

de Claude Poulain, et de Catherine Prévot; — le 4 février 1728, L. Labbé signe l'acte de mariage de Léopold Dalson; — le 13 mai 1732, baptême de Charles-Melchior Milot; il a eu pour parrain, Simon-Melchior Labbé fils, et pour marraine, Charlotte-Sabine de Silly; — le 16 janvier 1736, baptême de Jean-François Marchal; il a eu pour parrain, Jean-François Du Morisot Desbrosses, capitaine de dragons, et pour marraine, Françoise Labbé de Silly; — le 28 juillet 1739, Joseph Noël dit La Feuillade, cavalier de la mestre de camp en garnison à Neufchâteau, reconnaît l'enfant de Jeanne Lefebvre, en présence du comte de Coussey, ancien secrétaire de S. A. R. le grand duc de Toscane, du sieur Sallet, écuyer, lieutenant particulier au bailliage de Neufchâteau, et de M. de Visembery, lieutenant-capitaine dudit régiment; — le 11 mars 1749, mariage de Claude, comte d'Apremont, de Lynden et du Saint-Empire, maréchal de camp et maître de camp de cavalerie allemande de hussards, fils de haut et puissant seigneur, Charles-François, comte d'Aprémont, de Lynden et du Saint-Empire, baron de Froidecourt, gouverneur héréditaire du marquisat de Franchimont, et de haute et puissante dame Marie-Françoise-Agnès, comtesse d'Apremont, de Reichem, son épouse, avec Marie-Catherine Labbé, fille de haut et puissant seigneur Claude-François Labbé, comte de Coussey, baron de Beronveaux, seigneur de Barville et Siraumont, ancien conseiller d'État de S. M. R., et de haute et puissante dame, Marie-Anne, baronne de Bourcier, son épouse; ce mariage fut célébré dans la chapelle du château de Coussey, en vertu d'une permission donnée par l'évêque, en présence de Claude-Joseph Rollin, ancien gentilhomme des ducs de Lorraine, lieutenant-colonel du régiment de Lynden, cavalerie allemande; — le 17 janvier, ils eurent une fille qui fut appelée Charlotte-Gobertine Vuilleminé; elle a eu pour parrain, Ferdinand-Charles Gobert, comte d'Apremont de Lynden, chambellan de S. M. I., général de cavalerie, colonel d'un régiment de dragons au service de la reine de Hongrie, et pour marraine, haute et puissante dame Madame Vuilleminé, comtesse d'Apremont, de Lynden; — le 3 avril 1746, mort de ladite Charlotte-Gobertine Vuilleminé; elle a été inhumée dans l'église devant le banc des seigneurs; — le 26 avril, mort de ladite comtesse de Coussey, épouse de Claude Labbé; elle fut inhumée dans le même caveau que sa fille; — le 13 février 1758, baptême de Charles-François, fils de Claude-François Labbé, comte de Coussey, chevalier, ancien conseiller, secrétaire d'État des ducs de Lorraine, seigneur de Barville, et de Thérèse-Françoise de Silly, son épouse; il a eu pour parrain, Jean-Charles de Silly, chevalier, seigneur de Suligny, Seintrey, ancien major d'infanterie, et pour marraine, Barbe de Hault de Girmurg de Silly, ses grand-père et grand-mère; — le 24 juillet 1761, ils eurent une autre fille qui fut appelée Christine; elle a eu pour parrain, le valet de chambre de son père, et pour marraine, la femme de chambre; — le 5 janvier 1763, ils eurent une autre fille qui fut appelée Aimée-Thérèse; elle a eu pour parrain, Charles-François Labbé de Coussey, son frère, et pour marraine, Thérèse Labbé de Coussey, sa sœur; — le 10 mars 1765, ils eurent une quatrième fille qui fut appelée Antoinette-Élisabeth-Scholastique; elle a eu pour parrain, Claude-Antoine Labbé, chevalier, comte de Morvillier, et pour marraine, Élisabeth Du Mesnil, épouse de Henry de Silly, oncle de ladite enfant; — le 14 mars de la même année, mort de Jeanne-Françoise-Thérèse Labbé, âgée de 6 ans; — catalogue des enfants et adultes qui ont été confirmés dans l'église de Coussey, le 21 juin 1779 : le plus âgé avait 39 ans, et le plus jeune 7 ans; — le 20 décembre 1779, mariage de François-Antoine, marquis de Nettancourt, chevalier, capitaine-commandant au 1er régiment des chevau-légers en garnison à Metz, âgé de 32 ans, fils de Louis-Charles, marquis de Nettancourt, chevalier, seigneur de Doncourt, Guelblanche et autres lieux, et d'Anne-Marie de Ballivy, marquise de Nettancourt, son épouse, avec Marie-Christine Labbé, comtesse de Coussey, âgée de 18 ans, fille de très-haut et très-puissant seigneur, Claude-François Labbé, comte de Coussey, chevalier, seigneur de Coussey, Barville et autres lieux, baron de Bezonveau, Beaumont et du Hautmont, et de Thérèse-Françoise de Silly, comtesse de Coussey, son épouse, par Melchior-François, baron de Malvoisin, prêtre et chanoine de la primatiale de Nancy, vicaire général du diocèse de Besançon et abbé commandataire de l'abbaye royale de Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer, du consentement de Louis-Charles, marquis de Nettancourt, père du marié, en présence de Jean-Baptiste-Louis de Nettancourt, chevalier, officier au régiment d'Aquitaine, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, frère germain de l'époux; Claude-François Labbé, comte de Coussey, père de la mariée; Louis Denis, marquis Des Salles, chevalier, seigneur de Bertheleville et autres lieux, cousin du marié; Charles-François Labbé, comte de Coussey, frère du marié; Louis-Philippe Le Dossu d'Hébécourt, chevalier, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis; Augustin-Pierre, comte de Rutant, chevalier, ancien major, au service de l'Impératrice, cousin de l'époux, et de Nicolas-François, chevalier, seigneur de Moncel et Happoncourt; — le 29 mai 1781, mariage de Charles-François Labbé, comte de Coussey, chevalier,

baron de Bezonveau, âgé de 23 ans, fils de Claude-François Labbé, chevalier, comte de Coussey, et de Marie-Thérèse de Silly, son épouse, avec Anne-Marie, de Ballivy, dame vouée de Toul et de Dongermain, âgée de 33 ans, fille de François-Léopold de Ballivy, vivant chevalier, seigneur de Valleroy, Madecourt, Hagécourt, et de Marie-Barbier de Montardé, du consentement du père de l'époux et de la mère de l'épouse, et en présence de Henri de Silly, seigneur des Francs-Majors de Nancy, oncle de l'époux; Nicolas-François, chevalier de Civalart; Nicolas-Léopold de Civalart; — le 13 juin, confirmation des jeunes gens de Coussey.

GG. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1525. — Certificat de reconnaissance par l'évêque de Christopolis, suffragant de Toul, de trois os de saint Sébastien, déposés chez un cordonnier de Coussey, par un religieux de Marmoutier, pendant les guerres d'Antoine, duc de Lorraine.

GG. 12. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1761-1785. — Constitution d'une rente de 12 livres 10 sous au profit des pauvres; — quittances et remboursements au profit de la fabrique de Coussey.

GG. 13. (Cahiers.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1786-1788. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Coussey, pour les années 1786, 1787, 1788; — recettes en grains, vente des huiles, 1,754 francs; — dépenses pour cire, cierges, étoffes, ornements : 1,267 francs.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Procès-verbal du sieur Pigot, vétérinaire à Neufchâteau, constatant des cas d'épizootie sur le bétail de Coussey; — lettre sur les précautions à prendre contre les épizooties.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVe siècle. — Testament d'un habitant de Coussey, en faveur de sa femme et de ses enfants, donnant un resal de blé aux Cordeliers de Neufchâteau et 3 gros de rente aux dames de Sainte-Claire de Neufchâteau.

II. 2. (Boîte.) — Longueur : 28 centimètres, hauteur, 15.

1700-1789. — Boîte contenant le marteau de la gruerie de Coussey, des poinçons et des sceaux à l'usage de l'ancienne administration, et un carcan pour les condamnés.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-folio, 632 feuillets, papier.

1587-1789. — Commune de Frebécourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 3 mars 1587, baptême de Gabriel dit Aladin, fils de haut et puissant seigneur Affrican d'Anglure; il a eu pour parrain, le grand doyen de Langres, et pour marraine, Mme de Lestanche; — le 14 janvier 1604, baptême de François, fils de haut et puissant seigneur Claude d'Anglure, comte de Bourlémont, et de dame Angélique Adjacette; il a eu pour parrain, messire Octavian d'Aquy, et pour marraine, Anne d'Aquaviva, comtesse de Château-Vilain; — le 2 mai 1605, baptême de Charles, fils du même d'Anglure; il a eu pour parrain, S. A. de Lorraine, par M. de Marcoussey, et pour marraine, la duchesse de Lorraine, par Melle de Fiquemont; — le 24 juin de la même année, baptême d'un enfant qui avait été trouvé devant la porte de Bourlémont, il fut appelé Jean; il a eu pour parrain, le comte d'Ave, et pour marraine, la comtesse de Bourlémont; — le 23 août 1606, baptême du troisième fils de Claude d'Anglure, et d'Angélique Adjacette; il fut appelé Ferdinand dit Saladin; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, Ferdinand de Madruche, comte de Bouffrocourt, grand chambellan de S. A. de Lorraine, et pour marraine, Melle du Croc, représentant vénérable dame Magdeleine de Saint-Sauveur; — le 6 novembre 1607, baptême du quatrième fils de Claude d'Anglure, il fut appelé Scipion; il a eu pour parrain, excellent et puissant seigneur Scipion, comte de Château-Vilain, et pour marraine, Charlotte d'Anglure, épouse de haut et puissant seigneur Monseigneur de Fiquemont, de Malatour; — le 17 octobre 1610, baptême du cinquième enfant de Claude d'Anglure, qui fut appelé Geneviève; il a eu pour parrain, le chevalier d'Amblin, et pour marraine, la comtesse de Château-Vilain; — le 20 novembre 1611, baptême du sixième enfant de Claude d'Anglure, il fut appelé Christien-Masphe; il a eu pour parrain, frère Gabriel d'Anglure, chevalier, au nom de l'illustrissime cardinal Barberini, nommé Maphe, et pour marraine, la comtesse de Vaudémont, nommée Christine de Savoie; — le 31 août 1618, baptême d'un enfant de M. de Bourlémont, il fut appelé Louis; il a eu pour parrain, M. de Marillac, et pour marraine, Melle d'Attichy; — le 22 juillet 1638, baptême de Claude d'Anglure, fils naturel du comte d'Anglure, et d'Alix Boyer; il a eu pour par-

rain, le sieur de Sivrey, et pour marraine, Catherine Goffin; — le 18 octobre 1638, baptême de Claude de Beaufort, fils de Charles, et de Magdelaine du Han; il a eu pour parrain, le comte de Bourlémont, et pour marraine, Lucie de Mazure, veuve du sieur de La Fortune; — le 19 février 1640, baptême de Bonne-Magdelaine de Beaufort, fille des susdits; elle a eu pour parrain, messire Guillaume Greslot, et pour marraine, Melle Bonne du Han; — le 3 juin 1641, baptême d'Angélique Gardeur, fille de Claude; elle a eu pour parrain, Charles d'Anglure, abbé de Belchamp, et pour marraine, Melle d'Atrie, fille de Scipion d'Aquaviva, duc d'Atrie; — le 14 juin 1642, baptême de Louis Varnier; il a eu pour parrain, Louis d'Anglure, baron de Rimaucourt, et pour marraine, Melle de Beaumont; — le 10 janvier 1645, baptême de Claude de Beaumont, fils du sieur de Beaumont; il a eu pour parrain, le sieur de La Rivière; — le 1er mai 1652, baptême de Claude, fils de Mareschal de Batailly, et de Jeanne Vincent; il a eu pour parrain, le sieur de La Rivière, et pour marraine, Françoise Courtois; — le 5 juin 1654, baptême de Louis d'Anglure, fils de Nicolas d'Anglure, comte de Bourlémont; il a eu pour parrain, Henri d'Anglure, chevalier, et pour marraine, la marquise de Removille; — le 1er novembre 1663, baptême de Henri-Charles d'Anglure, de Bourlémont, second fils de François d'Anglure de Bourlémont, marquis de Jy, et d'Angélique d'Apremont; il a eu pour parrain, l'archevêque de Toulouse, son oncle paternel, et pour marraine, Melle La Rose, représentant Melle Jaloyer; — le 2 janvier 1664, baptême de la grosse cloche; elle a eu pour parrain, Henri d'Anglure de Bourlémont, chevalier et commandant de Robécourt, et pour marraine, Jeanne Hénin, femme de M. de La Rivière; — le 16 juin 1667, baptême d'Antoine, fils d'Antoine Boisset, de Coussey, trompette du prince de Condé; il a eu pour parrain, Claude Mengin dit La Rivière, maître d'hôtel du commandeur de Bourlémont; — le 12 novembre 1675, baptême de Jacques Philippe, fils d'Antoine Greslot, et de Jeanne Gegoux; — le 19 février 1681, baptême de Louis, fils de Nicolas Desly, amodiateur à Bourlémont; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, Louis-Saladin d'Anglure, comte de Bourlémont, duc d'Atrie, et pour marraine, Jeanne Hénin, femme du sieur de La Rivière; — le 25 octobre 1685, baptême de Jeanne, fille de honorable homme Dominique Pierrat, et d'Anne-Gabrielle Royer; elle a eu pour parrain, Henri d'Anglure de Bourlémont, abbé de Saint-Pierremont, archidiacre de Bordeaux, seigneur et comte de Bourlémont, et pour marraine, Gabrielle Aubertot; — le 16 avril 1686, baptême de Jean-Charles, fils de Thomas Pierrot, amodiateur au comté de Bourlémont, et de Gabrielle Auberteaux, sa femme; il a eu pour parrain, Jean-Charles Courtois, amodiateur à Beaufremont, et pour marraine, Gabrielle Royer; — le 21 janvier 1720, baptême de Henri, fils de Guillaume Joffrenot, et de Jeanne Pierrot, sa femme; il a eu pour parrain, messire Henri d'Anglure, conseiller d'État du Roi, comte de Bourlémont, marquis de Rimocourt et autres lieux, abbé des abbayes de Saint-Vincent de Metz et de Saint-Pierremont, et pour marraine, Anne-Louise Diez, épouse du sieur Sauville, lieutenant-général au bailliage de Neufchâteau; — le 20 octobre 1775, baptême de Jacques, fils de Jean-Baptiste Charpentier, chirurgien, et de Françoise Henri, son épouse; il a eu pour parrain, Jacques Bouchon de Villers, seigneur du comté du Han, en partie, de Moncel et Happoncourt, conseiller du Roi et chef de la police de la ville de Ligny; — le 8 octobre 1782, baptême de Marie-Anne-Albertine, fille de Joseph Greslot, notaire royal, et de Marie-Agathe Dubois; elle a eu pour parrain, messire Jean-François-Joseph, marquis d'Alsace, chevalier, comte de Bourlémont, seigneur de Diou-le-Val et autres lieux, chambellan de S. M. I., lieutenant-colonel d'infanterie Walonne, et pour marraine, haute et puissante dame Albertine-Françoise, comtesse de Vandewerve, dame de l'Ordre de la Croix Étoilée, de S. M. l'Impératrice-Reine, Marie-Thérèse; — le 8 mai 1605, mariage de Balthazar de Fiquemont, seigneur dudit lieu et de Malatour, et de Charlotte, fille de haut et puissant seigneur messire Affrican d'Anglure, seigneur de Bourlémont; — le 1er juillet 1646, François Edme, épouse Jeanne Petitjean, veuve de Claude Garnier, tué devant La Mothe; — le 20 janvier 1660, mariage d'un sieur Norbert, se disant de Neufchâteau, et de Catherine Liégeois de Frebécourt. Au bout de quinze jours, ledit Norbert quitta ladite Catherine, sa femme, en emportant une partie du mobilier; celle-ci ayant fait des recherches, trouva qu'il avait déjà été marié deux fois, une fois à Metz et la seconde à Dijon, et pour cette raison, le mariage fut déclaré nul; ce qui n'empêcha pas ladite Catherine d'avoir une fille le 6 octobre de la même année, qui fut appelée Nicole Norbert; — le 24 février 1604, mort de haute et puissante dame, Marguerite de Baulme, épouse de haut et puissant seigneur Affrican d'Anglure; — le 21 septembre 1606, mort de haut et puissant seigneur René d'Anglure (d'un coup d'arquebuse), fils d'Affrican d'Anglure; — le 22 août 1635, Angélique Adjacette, de l'illustre maison de Château-Vilain, fut inhumée à Coussey, à cause des incommodités de la guerre; — le 9 décembre 1653, mort

de Claude d'Anglure (époux de la susdite Angélique); — en 1660, mort de Claude Fournier et d'Élisabeth François, ils étaient tous deux centenaires; — le 29 avril 1633, haut et puissant seigneur, Scipion d'Anglure de Bourlémont, chevalier de Saint-Jean de Malte et commandeur de Châlons, en Champagne, mourut subitement d'une suffocation de sang, à Rimocourt, son corps fut ramené et déposé dans le caveau de Bourlémont, le 30 du même mois; — « la nuit du 27 juin 1664, fut » effroyable, elle fut éclairée par les éclairs suivis de » coups de tonnerre épouvantables, de pluie et de grêle » sans antécédent, il y eut quantité de personnes frappées » et tuées de la foudre; » — le 17 mai 1665, Claude Pasquier, avocat au Parlement; fut retrouvé noyé près du moulin de Frebécourt; il fut inhumé au devant du Crucifix, dans la nef de l'église dudit lieu; — Charles d'Anglure de Bourlémont, évêque d'Agen en Gascogne, de Castres, en Languedoc, puis archevêque de Toulouse, fut inhumé dans la cathédrale dudit Toulouse, le 25 novembre 1669; — le 28 juillet 1673, mort de Henri d'Anglure, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; il fut enterré dans la chapelle de Bourlémont, où il est décédé après une maladie de neuf ou dix mois; après sa mort, l'autopsie fut faite, on lui trouva quatre-vingt-huit pierres, couleur de châtaigne et d'une forme triangulaire; — le 12 novembre 1675, mort du chevalier de Bourlémont, troisième fils du comte de Bourlémont, gouverneur de la ville et citadelle de Stenay, où il est mort, de blessures qu'il avait reçues en combattant contre le Maréchal de Créqui, près de la ville de Trèves; — le 27 novembre 1679, mort de Mme Hénin, mère de Mme de La Rivière; — le 30 mars 1687, jour de Pâques, mort de Guillaume Greslot, curé de Frebécourt et chapelain de la chapelle de Saint-Vincent de Bourlémont; il fut inhumé dans l'église, devant le grand autel. C'est ensuite de cette mort que le Révérend-Père Edmond Fagotin, prit possession de la cure de Frebécourt, le 25 mai suivant; il mourut le 14 octobre 1705 et fut, à son tour, inhumé devant le grand autel, du côté de la sacristie; cette paroisse fut ensuite desservie par le Révérend-Père Joseph Bernier, religieux de Mureau, jusqu'au 8 mars 1706, époque où Joseph Bernier fut nommé curé dudit Frebécourt; — le 26 janvier 1710, ledit Joseph Bernier fut victime de son dévouement pendant la contagion, il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Mureau; — le 10 juin 1729, mort de Nicolas Guénin, âgé de 90 ans, ermite et garde de la chapelle de Notre-Dame, près de Coussey; il tomba malade en mendiant son pain, le comte de Bourlémont le reçut dans son château où il fut logé et entretenu pendant les trois derniers mois de sa vie; — le 19 juillet 1732, mort de Henri d'Anglure, au château de Bourlémont, comte dudit lieu, conseiller du Roi en son conseil d'État, agent du clergé de France, abbé de Saint-Vincent de Metz et de Saint-Pierremont, marquis de Bussancy, baron de Rimocourt, seigneur des Petites Armoises, de Haraucourt et autres lieux, âgé de 72 ans; son corps fut inhumé dans la chapelle Saint-Vincent de Bourlémont, sépulture ordinaire de la famille des Bourlémont; — en 1740, dans la nuit du 6 au 7 octobre, les vignes furent tellement gelées que l'on ne vendangea pas dans tout le pays; la nuit du 16 au 17 du même mois, il arriva une inondation si extraordinaire que l'on sonna l'alarme à Neufchâteau et ailleurs; tous les ponts de cette ville furent entraînés et de grandes pertes furent subies sur le cours de la Meuse; — le 13 février 1743, mort de Pierre Jobart, chanoine et prêtre de Frebécourt; il fut inhumé au devant du marche-pied du grand autel dans l'église du lieu; il fut remplacé par Joseph Maulbon; — Scipion Gérôme, évêque de Toul, administra la confirmation à cinquante-huit jeunes gens de Frebécourt, le 5 juillet 1774; — le 4 septembre 1775, Claude Drouas, évêque du même diocèse, administra le même sacrement à soixante-neuf jeunes gens de Frebécourt, dans l'église des Cordeliers; — l'église de cette commune fut terminée le 1er septembre 1747, elle fut bénite le 8 du même mois; — le 17 avril 1763, Claude Drouas, évêque de Toul, administra le sacrement de confirmation à quarante-six enfants de Frebécourt; — le 19 juin 1769, il administra le même sacrement à quarante-deux jeunes gens de la même localité; — le 12 octobre 1766, mort de Marie-Charlotte-Henriette, née comtesse d'Alsace, fille de haut et puissant seigneur Jean-François-Joseph, marquis d'Alsace, d'Hénin-Liétard, chambellan de S. M. I., lieutenant-colonel à son service, comte de Bourlémont et autres lieux, et de haute et puissante dame, Albertine-Françoise, née comtesse de Wandewerve, dame de la Croix-Étoilée; elle fut inhumée le lendemain dans le caveau des comtes de Bourlémont; — le 14 février 1778, Marie Vuillaume fut élue sage-femme par toutes les femmes de Frebécourt; elle avait suivi l'école de Vaucouleurs; — le 20 juin 1779, le sacrement de confirmation fut administré à quarante-trois garçons et trente-sept filles de Frebécourt dans l'église de Coussey, par Étienne-François de Champorin, évêque de Toul; — le 31 décembre 1786, mort de Joseph Maulbon, curé de Frebécourt pendant 44 ans; il fut inhumé dans le cimetière du lieu; — le 20 août 1787, mort, au château de Bourlémont, paroisse de Frebécourt, de Pierre d'Alsace d'Hénin-Liétard, grand croix de l'Ordre de Malte, grand prieur d'Aquitaine, commandeur de Laon et Re-

bécourt, ambassadeur du Roi à Rome, issu de la branche des comtes d'Alsace d'Hénin-Liétard, seigneur de Cambresis, lequel quitta ce pays vers la fin du XIIe siècle pour s'établir en Champagne, où il possédait les marquisats de Saint-Fol et de Blincourt; son corps fut inhumé daus la chapelle de Bourlémont, en présence de Théodoric-François d'Alsace d'Hénin-Liétard et de messire Pierre-Union d'Alsace d'Hénin-Liétard, chevalier de l'Ordre de Malte, tous deux officiers.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 254 feuillets, papier.

1641-1789. — Commune de Gouécourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1549-1744. — Commune de Greux. — Titres concernant les bois et rivières de Greux. — Transaction accordant à la communauté des droits d'usage dans 350 arpents de bois.

DD. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 plan, papier.

1507-1782. — Limites des forêts de Greux et Brixey. — Plan de la forêt de Greux, contenant deux cent quarante-quatre arpents cinquante pieds, à diviser en vingt-cinq coupes, et soixante-dix-sept arpents cinquante-quatre pieds formant le quart de réserve.

DD. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1773-1786. — Concession aux habitants de Greux d'un passage, pour entrer dans la prairie de Plein-Pré. — Convention entre Greux et Maxey, pour la communication de ladite prairie à l'abreuvoir.

DD. 4. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1742-1784. — Construction du pont de Maxey. — Convention pour la clôture de la prairie, près dudit pont. — Abornement du vieux cimetière, des chemins vicinaux et ruraux.

DD. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1745. — Réquisition des voituriers de Greux, pour la construction du pont de Chalènes.

DD. 6. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1743-1745. — Amodiations : de la dîme du raisin; — de la rente du four; des pressoirs, etc.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1679-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 802 feuillets, papier.

1694-1791. — Commune d'Harmonville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, 1 carte, papier.

1601-1767. — Commune de Jubainville. — Aménagement des bois communaux. — Carte topographique desdits bois. — Acensement de la grange aux bois et de ses dépendances par le comte de Vaudémont, aux habitants de Jubainville. — Rétrocession de neuf jours neuf omées vingt-une verges de terre faite par les censitaires, en faveur de la tuilerie de Jubainville.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 346 feuillets, papier.

1685-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 15 juillet 1685, baptême de Dominique, fils de Martin Gallier; il a eu pour parrain, Dominique d'Arbois, écuyer, seigneur de Jubainville, et pour marraine, Marie-Gabrielle d'Ardenne, fille de Nicolas d'Ardenne, écuyer, seigneur de Jubainville; — le 14 novembre 1686, baptême de Marie, fille de Nicolas de La Place, et de Claudette Rouyer, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis d'Ardenne, de Jubainville, fils de Nicolas d'Ardenne, seigneur dudit lieu, et pour marraine, Anne Gillet de La Vallée, fille de Charles Gillet de La Vallée, capitaine et prévôt de Ruppes; — le 30 mars 1694, mariage de Noël Dupuys, chevalier, seigneur de Léseville et de La Neuveville, avec Marie-Gabrielle d'Ardenne, fille de Nicolas d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et de Barbe Dupuys, son épouse; témoins : Nicolas d'Ardenne, François de Choiseul, comte de Belprey, lieutenant des vaisseaux du Roi et autres; — le 23 juin 1700, mort de Nicolas d'Ardenne, seigneur de Jubainville, âgé de 77 ans; il fut inhumé dans l'église dudit lieu; — le 29 mai 1703, mort de Dominique-François d'Arbois, écuyer, seigneur de Jubainville, âgé de 64 ans; il fut inhumé à l'église du lieu, près du grand autel, côté de l'É-

pitre; — le 8 février 1704, baptêmes de Jeanne-Thérèse, et d'Anne-Marie, filles jumelles de Louis d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et de Marie Marot, son épouse; — le 30 juillet 1704, baptême de Jean, fils de Nicolas-Marc d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et de Catherine de La Tour-en-Voivre, son épouse; il a eu pour parrain, Jean de La Tour-en-Voivre, chevalier, et pour marraine, Marie-Gabrielle d'Ardenne, épouse de M. de Lézéville, seigneur de Jubainville; — le 25 septembre 1705, baptême de Marie-Catherine, fille de Nicolas-Marc d'Ardenne, écuyer, seigneur de Jubainville, et de Gabrielle-Catherine de La Tour, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis d'Ardenne, son oncle paternel, et pour marraine, Marie-Gabrielle de La Tour, sa tante maternelle; — le 8 juin 1706, baptême de Louis, fils de Louis d'Ardenne, et d'Anne-Marie Marot, son épouse; il a eu pour parrain, Louis de Courcelles, chevalier, seigneur de Clerey-la-Côte, et pour marraine, Marie-Gabrielle d'Ardenne, dame de Lézéville; — le 5 septembre 1706, baptême de Jeanne-Marguerite, fille de Nicolas-Marc d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et de Catherine de La Tour, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis de Courcelles, seigneur de Clerey-la-Côte, et pour marraine, Jeanne-Marguerite, fille de feu d'Arbois, seigneur de Jubainville; — le 30 juin 1707, baptême de Jean-Baptiste-Pierre, fils de Louis d'Ardenne, et de Marie Marot, son épouse; il a eu pour parrain, le chirurgien qui accoucha ladite dame; — le 30 janvier 1708, baptême de Marie-Marguerite-Charlotte, fille de Nicolas-Marc d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et de Catherine de La Tour-en-Voivre, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles de La Tour, son oncle, et pour marraine, Marie Dupuys, fille de François Dupuys, procureur général au bailliage de Saint-Mihiel; — le 7 mai 1711, baptême de Nicolas-Claude, fils de Louis d'Ardenne, chevalier, seigneur de Jubainville, et de Marie Marcot, son épouse; il a eu pour parrain, le sieur Marcot, curé de Punerot, et pour marraine, Jeanne Marcot, nièce dudit curé; — le 12 mars 1712, baptême de Charles-François, fils de Nicolas-Marc d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et de Catherine de La Tour, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-François, comte de La Tour, et pour marraine, Marie Drouart, épouse du parrain; — le 21 mars 1719, baptême de Marc-Claude, fils de Nicolas-Marc d'Ardenne, chevalier, seigneur de Jubainville, et de Catherine de La Tour, son épouse; il a eu pour parrain, Claude d'Ardenne, fils de Louis d'Ardenne, et pour marraine, Marie-Catherine d'Ardenne; — le 11 février 1721, mort de Dominique-Étienne Recouvreur, curé de Jubainville et de Ruppes, âgé de 45 ans; il fut enterré dans l'église de Ruppes; — le 10 octobre 1721, mort de Louis d'Ardenne, seigneur de Jubainville, âgé de 60 ans, marié en seconde noce avec Marie Marot; il fut inhumé dans l'église de Jubainville, à gauche en entrant; — le 6 février 1731, mort de Marguerite d'Arbois, dame de Jubainville; elle fut inhumée en l'église du lieu; — le 4 avril 1733, baptême de Nicolas Menon; il a eu pour parrain, Nicolas-Marc d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et pour marraine, Melle d'Arbois, dame dudit lieu; — le 18 décembre 1743, baptême d'Étienne-Pierre Vieux-Change; il a eu pour parrain, Nicolas-Marc d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et pour marraine, Catherine-Antoinette de La Tour; — le 20 novembre 1745, baptême de Jean-Nicolas, fils de Nicolas-Claude d'Ardenne, chevalier, seigneur de Jubainville, et de Marie-Thérèse-Delphine-Jacques, son épouse; il a eu pour parrain, Marc-Nicolas D'Ardenne, chevalier, seigneur de Jubainville, représenté, à cause de sa caducité, par Louis-Jean de La Croix, et pour marraine, Marie-Jacques; en 1745, ils ont eu une autre fille, nommée Marie-Anne-Thérèse; en 1748, ils eurent un fils, nommé Louis-François, lequel fut baptisé le 30 juin; il a eu pour parrain, François de Postel, chevalier, seigneur de Cannecourt et de Martigny, et pour marraine, Anne-Catherine Courtois, veuve d'Étienne-Louis Guérin; en 1749, ils eurent un deuxième fils, Jean-Baptiste-Hubert-François; — le 20 octobre 1750, mariage de Jean-Henri de Cholet, seigneur de Clerey-la-Côte, Longeau et autres lieux, fils de Jean-Hély de Cholet, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne Le Camart, de Courcelles, son épouse, avec Marie-Catherine d'Ardenne, fille de Nicolas-Marc d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et de Catherine-Antoinette de La Tour-en-Voivre, son épouse; témoins : D'Arbois de Jubainville et autres; — le 4 avril 1751, baptême de Claude-Joseph, fils de Nicolas-Claude d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et de Marie-Thérèse-Delphine-Jacques, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph Arnould, chevalier, seigneur voué de Mézières et autres lieux, représenté par Claude Sauville, écuyer, avocat à la Cour, et pour marraine, Jeanne-Françoise Sauville, épouse dudit Joseph Arnould; en 1753, ils eurent un autre fils qui fut appelé Pierre-Charles-Louis; — le 8 février 1754, baptême de Jacques-Charles-Étienne, fils de Claude-Marc d'Ardenne, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Jubainville, capitaine d'infanterie, et de Marguerite-Thérèze de Lagabe, son épouse; il a eu pour parrain, Jacques de Lagabe, conseiller d'épée au bailliage de Neufchâteau, son grand-père, et pour marraine, Catherine-Antoinette de La Tour, sa grand-mère, veuve de

Nicolas-Marc d'Ardenne, vivant chevalier et seigneur de Jubainville; en 1755, ils eurent un fils qui fut appelé Jean-Baptiste-Marc; le 16 février 1755, baptême de Marie-Magdeleine-Sophie, fille de Claude d'Ardenne, et de Marie-Thérèse Jacques, son épouse; le 3 avril 1756, ils eurent un fils qui fut appelé Joseph-Louis; le 27 avril 1757, ils en eurent un autre qui fut appelé Nicolas-Louis; — le 13 février 1758, mort de Claude-Marc d'Ardenne, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Tournesy, seigneur de Jubainville et autres lieux, époux en première noce de Marguerite-Thérèse de Lagabe: il fut inhumé dans l'église de Jubainville, à la place de ses ancêtres, au chœur; — le 16 mars 1761, baptême de Henri-Marc-Abraham, fils de Nicolas-Claude d'Ardenne, et de Thérèze-Delphine Jacques; il a eu pour parrain, Jean-Henri de Cholet, chevalier, seigneur de Clerey-la-Côte, de Taillancourt et autres lieux, ancien officier, et pour marraine, Marguerite-Thérèse de Lagabe; en 1763, ils eurent un autre fils qui fut nommé François-de-Sales; en 1764, ils en eurent un autre qui fut appelé Jean-Baptiste-Marc; — le 11 janvier 1766, mort de Jean-Baptiste Marc d'Ardenne, âgé de 11 ans, fils de Claude-Marc d'Ardenne, vivant capitaine d'infanterie au régiment de Tournesy, et de Marguerite-Thérèse de Lagabe; — le 21 février 1764, mort de Claude-Nicolas d'Ardenne, seigneur de Jubainville, âgé de 54 ans; il a été inhumé au sanctuaire de l'église dudit lieu, en présence de Jean-François-Humbert d'Ardenne, Claude-Joseph d'Ardenne, ses fils; Jean-Baptiste d'Ardenne, curé de Lézéville, son cousin, et Jean-Henri de Cholet, son cousin; — le 7 décembre 1772, refonte des deux cloches de Jubainville; elles furent bénites ledit jour par Nicolas Colvis, vicaire de la paroisse; la grosse fut nommée Marie-Catherine, par Jean-Baptiste d'Ardenne, ancien curé de Lézéville, seigneur de Jubainville, et par Marie Goutte, épouse d'Antoine Robert, seigneur du même lieu et du fief de l'Aigle. La moyenne fut nommée Élisabeth, par Jacques-Sébastien Gallet, curé de Ruppes et de Jubainville, et par Élisabeth de Lisle, épouse de Dominique-Louis d'Arbois, écuyer, seigneur de Jubainville, ancien capitaine au service de la France; — le 5 juin 1780, mort de Jean-Baptiste d'Ardenne, curé de Lézéville; — le 1er avril 1787, baptême de Marie-Félicité-Julie, fille de François, jardinier; elle a eu pour parrain, Alexis Bruno-Raison, seigneur de Jubainville, résidant en son château dudit lieu, et pour marraine, Reine Herga, épouse du parrain; — le 29 août 1789, baptême de Marie-Rose-Julie, fille de Mathieu Laveine, sous-fermier des fermes du Roi; elle a eu pour parrain, Alexis Bruno-Raison, seigneur de Jubainville, y demeurant, et pour marraine, Marie-Reine-Félicité-Julie-Joséphine Hergat, son épouse; le 20 août 1790, baptême de Marie-Catherine Lougis; elle a eu pour parrain, Joseph-Alexandre d'Arbois, et pour marraine, Marie-Catherine d'Arbois.

DD. 1. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1750-1771. — Commune de Martigny-les-Gerbonvaux. — Fonte d'une cloche. — Reconstruction de l'église. — Location des biens communaux. — Reconstruction de la fontaine. — Adjudications desdits travaux, etc.

GG. 1. (Registres.) — In-folio, 518 feuillets, papier.

1676-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures signés par Philippe, Philbert, Poncl, Vosgien, Mourel, Contal et Lapoule.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Demande de secours, ensuite d'un orage qui a occasionné une perte de la moitié des récoltes, le 4 juillet.

AA. 1. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1789. — Commune de Maxey-sur-Meuse. — Décrets de l'Assemblée Nationale concernant : le régime féodal; — la libre circulation des grains. — Proclamations de Louis XVI, relatives : à la transformation en monnaie des vaisselles d'or et d'argent; — à la conservation des forêts. — Lettres patentes de Louis XVI, pour la conservation des biens ecclésiastiques et la conservation des archives des monastères, etc.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1777-1789. — Emprunt de 30,000,000 francs décrété par l'Assemblée Nationale. — Subvention d'une somme de 2,425 francs pour les ponts et chaussées. — Comptes des recettes et dépenses de la commune.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1741-1777. — Reconstruction du presbytère. — Sentence au sujet du grand pont. — Terrains cédés à la commune de Maxey, par celle de Greux. — Transaction entre les mêmes habitants au sujet des droits d'usage.

GG. 1 à 42. (Registres.) — In-4°, 857 feuillets, papier.

1579-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures signés par Bruto, Claude, Devosges, Derupt, Gérardin, Malvoisin, Montignault et Lourovieur.

BB. 1. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1733-1735. — Commune de Midrevaux. — Devis estimatif de la construction d'un pont de pierre sur la Saunelle. — Adjudication dudit pont. — Demandes : d'une somme de 8,000 livres, à Monseigneur Lepelletier de Beaupré, pour ladite construction; — à Claude Lebrun pour être payé d'une somme de 620 livres, restant due sur les travaux dudit pont.

BB. 2. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1733-1777. — Demande faite à l'intendant de Champagne, pour payer aux adjudicataires des travaux de l'église, une somme de 2,668 livres 65 sous. — Procuration donnant droit à une somme de 1,318 livres 12 sous 8 deniers, pour paiement desdits travaux. — Adjudications des travaux à faire à l'église, aux ponts, aux fontaines et aux chemins.

BB. 3. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1643-1782. — Acte par lequel les habitants de Midrevaux s'obligent à faire une journée de charrue, au profit des religieux de Mureau. — Procès constatant la nullité d'une transaction entre les habitants et les religieux dudit lieu.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1756-1717. — Abornements : des bois de Saint-Jacques, entre la commune et le prieur de l'abbaye de Mureau et la communauté de Pargny.

FF. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1738-1785. — Transaction entre les religieux de Mureau et les habitants de Midrevaux, au sujet des bois. — Procuration donnée au sieur Oudin, syndic, à l'effet de poursuivre lesdits religieux.

GG. 1. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1640-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1469. — Commune de Moncel et Happoncourt. — Lettres de franchises accordées par Jean, comte de Salm, aux personnes qui voudront rebâtir et habiter les deux villages de la commune, détruits à la suite des guerres de l'époque.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, 1 plan, papier.

1703-1771. — Construction de la chapelle d'Happoncourt. — Transaction au sujet du chemin de Gouécourt à Coussey. — Plan, aménagement et abornement des bois communaux. — Réparations des murs du cimetière; du bassin de la fontaine et du chemin de Moncel à Happoncourt. — Reconstruction du pont d'Happoncourt.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1681. — Copie de l'aveu et dénombrement des droits, rentes et revenus des fiefs de partie de la seigneurie de Moncel et Happoncourt, par Marie Remy, veuve d'Antoine du Han et Bonne du Han, veuve d'Alexandre Dauphin.

CC. 2. (Registres.) — In-folio, 594 feuillets, papier.

1684-1685. — Livres-terriers indiquant les redevances aux seigneurs sur le territoire de Moncel et Happoncourt.

GG. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1480-1763. — Nomination d'un curé à Maxey-sur-Meuse. — Indulgences pour l'église de Moncel.

GG. 2 à 8. (Registres.) — In-4°, 655 feuillets, papier.

1656-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 17 janvier 1667, baptême de François, fils d'Antoine Du Han, écuyer, seigneur de Moncel et Happoncourt, et de Marie Remy de Turique, son épouse: il a eu pour parrain, François de Grimaldi, prince de Lixin, représenté par Nicolas de La Vallée-Oudréville, seigneur de Saint-Léger et de Housseville, et pour marraine, Françoise de Friquier, épouse de François Remy de Turique; — le 21 décembre 1667, mariage de Dominique D'Arbois, chevau-léger, avec Charlotte-Liesse Daulphin, fille d'Alexandre Daulphin, et de Bonne Du Han, seigneur de Moncel et Happoncourt;

— le 20 août 1668, baptême d'Anne-Catherine, fille de Henri Dubuisson, seigneur de Moncel et Happoncourt, capitaine-major, pour le service de S. A. R., et de Marie-Gillet de La Vallée, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et pour marraine, Anne-Catherine de Sicon, épouse du comte de Mauléon; — le 9 novembre 1668, baptême de Charlotte-Liesse, fille d'Antoine Du Han, seigneur de Moncel et Happoncourt et autres lieux, et de Marie-Remy de Turique, son épouse; elle a eu pour parrain, Étienne Du Han, dit d'Happoncourt, et pour marraine, Charlotte-Liesse Daulphin, épouse de Dominique d'Arbois; — le 19 décembre 1669, les mêmes eurent un fils qui fut appelé Claude-Réné; il a eu pour parrain, Claude-Réné Daulphin, chevau-légers, et pour marraine, Marie-Gillet de La Vallée; — le 2 décembre 1670, baptême de Marie-Anne, fille de Henri Dubuisson, seigneur de Moncel et Happoncourt, et de Marie-Gillet de La Vallée, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude-Réné Daulphin, et pour marraine, Marie-Remy de Turique, épouse d'Antoine Du Han; — le 11 février 1671, baptême de Marie-Scolastique, fille de Dominique d'Arbois, seigneur de Jubainville, et de Charlotte-Liesse Daulphin, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude-Réné Daulphin, et pour marraine, Marie-Remy de Turique; — le 22 mai 1675, les mêmes eurent une fille qui fut appelée Jeanne-Marguerite; — le 12 juin 1677, mort d'Antoine Du Han, seigneur de Moncel et Happoncourt, assassiné par des voleurs dans le bois de l'Avant-Garde: — le 24 mai 1678, mariage de Charles de Navarin, fils de Pierre de Navarin, et de Marie Collin, avec Anne-Marguerite de Ruppes d'Horville, fille de Charles de Ruppes d'Horville, et de Magdeleine Du Han; — le 16 janvier 1679, baptême de Marie-Anne, fille de Nicolas Fleuret; elle a eu pour parrain, Philippe Le Dossu, sieur d'Hébécourt, et pour marraine, Antoinette Daulphin; — le 21 novembre 1681, baptême de Henry, fils de Nicolas Fleuret; il a eu pour marraine, Marie-Gillet de La Vallée, épouse de Henry Dubuisson, écuyer, seigneur de Moncel et Happoncourt; — le 2 avril 1683, baptême de Claude-Antoine Henry; il a eu pour parrain, Claude-Antoine de Courcelles, fils du sieur de Courcelles, seigneur de Pimodan, et pour marraine, Antoinette Daulphin; — le 29 juillet 1681, mariage de Philippe Le Dossu, écuyer, seigneur d'Hébécourt, substitut du procureur général de la chambre royale de Metz, fils de Henri Le Dossu, écuyer, seigneur d'Hébécourt, et de Catherine de La Grange, son épouse, avec Marie-Thérèse Diez, fille de Claude Diez, lieutenant-général au bailliage de Neufchâteau, et d'Antoinette Saleur, son épouse; — le 21 novembre 1682, mort de Charles de Beaufort; il fut inhumé à l'église de Moncel; — le 1er janvier 1684, mort de Henri Dubuisson, écuyer, seigneur de Moncel et Happoncourt, lieutenant-colonel de cavalerie; il fut inhumé à l'église de Moncel; — le 22 octobre 1690, décès de Marie Le Dossu, épouse de Jacques Lecomte, seigneur de Moncel; elle fut inhumée à l'église; — le 18 octobre 1691, mort de Bonne Du Han, âgée de 80 ans, veuve d'Alexandre Daulphin, écuyer, seigneur de Moncel et Happoncourt; — le 27 novembre, mariage de Jacques Lecomte, seigneur de Moncel et Happoncourt, âgé de 50 ans, avec Élisabeth de La Mothe, en présence de Charles Gillet de La Vallée et de Jacques Verdun; le 15 septembre 1792, ils eurent un fils qui fut appelé Joseph; — le 23 septembre 1692, mariage de Claude-Réné Dauphin, écuyer, seigneur de Moncel et Happoncourt, fils d'Alexandre Daulphin et de Bonne Du Han, avec Anne-Marguerite Ratel, fille de Christophe Ratel, écuyer, seigneur du fief de Maixe, et de Gabrielle Pescheur; — le 2 août 1694, baptême de Claude, fils de Jacques Lecomte, seigneur de Moncel, et d'Élisabeth de La Mothe; il a eu pour parrain, Claude, comte Desbarres, chevalier, seigneur de Brechainville et autres lieux, et pour marraine, Marie de Rameru, veuve de Claude de Pipaud, écuyer, seigneur de Greux, capitaine au régiment de Lenoncourt; — le 24 juillet 1695, baptême de Henri-Charles, fils d'Antoine-Joseph de Civalart, écuyer, seigneur de Moncel et Happoncourt, lieutenant de cavalerie dans le régiment d'Ourche, et d'Anne de Vignolles, son épouse; il a eu pour parrain, Henri-Charles de Vignolles, écuyer, seigneur de Germonville, et pour marraine, Marie-Gillet de La Vallée, veuve de Henri Dubuisson; les mêmes eurent une fille le 21 novembre 1696, qui fut appelée Anne-Françoise; elle a eu pour parrain, François de Cognon, écuyer, et pour marraine, Georgette Dubuisson; le 11 octobre 1697, ils eurent un deuxième fils, qui fut appelée Charles; il a eu pour parrain, Antoine de La Vallée, écuyer, seigneur de Racecourt, au nom de Charles Gillet de La Vallée, seigneur d'Autrecourt, capitaine et prévôt de Ruppes, et pour marraine, Antoinette d'Arbois, au nom de Marie-Remy de Turique, veuve d'Antoine Du Han, seigneur de Moncel; le 1er mars 1699, ils eurent une deuxième fille, qui fut appelée Reine-Marguerite; elle a eu pour parrain, Louis d'Ardenne, seigneur de Jubainville; le 31 mars 1700, ils eurent un troisième fils, qui fut appelé Charles-Léopold; le 20 novembre 1701, ils eurent une troisième fille, qui fut appelée Marie-Anne; le 20 janvier 1703,

ils eurent un quatrième fils, qui fut appelé Antoine-Joseph; il a eu pour parrain, Antoine-Joseph de Mussey, écuyer, procureur général de S. A. R. au bailliage du Bassigny, et pour marraine, Antoinette d'Arbois; le 4 juin 1704, les mêmes eurent une quatrième fille, qui fut appelée Marie-Thérèse; — le 23 janvier 1705, mort d'Antoine-Joseph, né le 20 janvier 1703; — le 10 octobre 1705, le même Antoine Civalart eut un cinquième fils, qui fut appelé Antoine-François; il a eu pour parrain, Charles-Léopold de Civalart, son frère, et pour marraine, Françoise de Civalart, sa sœur, pour et au nom d'Antoine de Soreau, seigneur de Domremy, premier maître d'hôtel de S. A. R., et de Marie-Charlotte de La Fosse, épouse d'Antoine de La Vallée, seigneur de Rarecourt; — le 2 juin 1711, baptême de Charles-Léopold Thiesselin; il a eu pour parrain, Charles-Léopold Du Han, fils de François Du Han, et pour marraine, Anne-Françoise de Civalart; — le 19 octobre 1714, baptême de Reine-Marguerite, fille de Louis Rousseau, seigneur de Moncel et Happoncourt, chevau-léger de S. A. R., et de Marie-Thérèse d'Aouze, son épouse; elle a eu pour parrain, Edme-Joseph-Chrétien Daulphin, étudiant en théologie, et pour marraine, Marguerite de Civalart; — le 12 août 1720, mort de Jean Du Han, âgé de 70 ans, curé de Moncel; il fut enterré dans l'église devant l'autel du Rosaire; ce fut le sieur Daulphin qui le remplaca le 10 septembre; — le 5 avril 1722, mort de Claude-Réné Daulphin, écuyer, seigneur de Moncel et Happoncourt, âgé de 74 ans; il fut inhumé à l'église; — le 27 octobre 1722, baptême de François, fils de Louis Rousseau, chevau-léger de S. A. R., et de Marianne Caux, son épouse; il a eu pour parrain, François Labbé, baron de Coussey, conseiller-secrétaire d'État de S. A. R., et pour marraine, Marie-Anne de Civalart; — le 24 avril 1724, mariage de Charles-Joseph Duhoux, chevalier, seigneur de Vioménil, capitaine au service de S. A. R., dans le régiment Du Han, fils de François-Théodore Duhoux, chevalier, baron de Belrupt, seigneur de Vioménil et Fauconcourt, chambellan de S. A. R., et d'Élisabeth de Châtel, son épouse, avec Bonne-Françoise Daulphin, fille de Claude-Réné Daulphin, chevalier, seigneur de Moncel et Happoncourt, et d'Anne-Marguerite de Rattel, son épouse; en présence d'Alexandre d'Arbois, chevalier, seigneur de Jubainville; Antoine de Civalart, chambellan de S. A. R.; Jean de Postel, chevalier, et autres; — le 12 septembre 1724, mort d'Élisabeth Niquel, veuve de Claude Caux, âgée de 100 ans; elle fut inhumée à l'église; — le 12 février 1725, baptême de François-Claude-Alexandre, fils de Charles-Joseph Duhoux, et de Bonne-Françoise Daulphin, son épouse; il a eu pour parrain, Alexandre d'Arbois, chevalier, seigneur de Jubainville, au nom de François Du Han, chevalier, comte de Hemestroy, colonel d'un régiment d'infanterie, au service de S. A. R., et pour marraine, Antoinette d'Arbois de Jubainville, pour et au nom d'Élisabeth de Châtel, dame de Fauconcourt; — le 24 mai 1727, mariage de Henri-Antoine Gauvain, chevalier, seigneur de Linière, gentilhomme ordinaire de S. A. R., avec Marguerite-Reine de Civalart, fille d'Antoine; — le 20 mars 1728, baptême de Gabriel-Louis, fils de Louis Rousseaux, seigneur de Moncel et Happoncourt, et de Marie-Anne Caux, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas Caux, au nom de Gabriel de Germeviller, écuyer, seigneur dudit lieu et maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde de S. A. R., et pour marraine, Jeanne Collenel, épouse dudit Nicolas Caux, au nom de Louise Pinot, épouse de Joseph Baudot, gendarme de la garde; — le 10 janvier 1729, mariage de Léopold-Georges Duhoux, chevalier, baron de Belrupt, fils de François-Théodore Duhoux, vivant chevalier, seigneur de Vioménil et de Fauconcourt, etc., et d'Élisabeth de Châtel, son épouse, avec Marie-Anne de Civalart, fille d'Antoine de Civalart, seigneur de Moncel, et d'Anne de Vigneulles, son épouse; — le 4 novembre 1729, ils eurent une fille, qui fut appelée Marie-Anne-Thérèse; le 28 janvier 1721, ils eurent un fils, qui fut appelé Jean-Charles; — le 11 janvier 1732, baptême de Jean-Pierre, fils de Charles-Léopold de Civalart, chevalier, seigneur de Moncel et Happoncourt, et de Françoise-Louise de Provenchères, son épouse; il a eu pour parrain, Alexandre-François de Buretel, chevalier, seigneur de Belmont, au nom de Jean-Pierre de Buretel, chevalier, seigneur de Belmont, Provenchères et autres lieux, et pour marraine, Anne de Vigneulles, épouse d'Antoine de Civalart; — le 2 janvier 1733, mort de Joseph de Civalart, chevalier, chambellan de S. A. R., seigneur de Moncel et Happoncourt, âgé de 72 ans; il fut inhumé dans l'église de Moncel; — le 9 avril 1733, baptême de Louis-François, fils de Charles-Léopold de Civalart, chevalier, seigneur de Moncel et Happoncourt, et de Louise-Françoise de Buretel de Provenchères, son épouse; il a eu pour parrain, Louis-François du Buget, chevalier, seigneur de L'Étang, capitaine de cavalerie, pour le service du Roi, et pour marraine, Thérèse de Buretel, au nom de Marie-Françoise de Sarrasin, épouse de Jean-Pierre de Buretel, chevalier, seigneur de Provenchères et autres lieux. Par une bulle du 9 février 1733, donnée par Clément XII, il est accordé, pendant sept ans, des indulgences plénières, à la com-

mune de Moncel, le jour de la Saint-Michel, patron de la paroisse. — Le 20 octobre 1734, baptême de Henriette, fille de Charles-Léopold de Civalart, chevalier, et de Louise-Françoise de Buretel de Provenchères, son épouse; elle a eu pour parrain, Léopold-Georges Duboux, chevalier, baron de Belrupt, au nom de Henri Gauvain, chevalier, seigneur de Linière, gentilhomme ordinaire de S. A. R., et pour marraine, Henriette Viart, veuve d'Antoine-Joseph de Mussey, chevalier, seigneur de Champonay; le 22 mars 1736, les mêmes eurent une autre fille, qui fut appelée Thérèse-Antoinette; le 14 janvier 1738, ils en eurent une autre qui fut appelée Marie-Françoise; le 23 juin 1740, ils en eurent encore une autre, qui fut appelée Marie-Anne. — « L'année 1740 a été des plus singulières et des » plus fâcheuses. Elle a commencé par un hiver » extrêmement rude et froid, qui a duré jusqu'au » mois de mai, et la terre en a été tellement re- » froïdie et retardée, que les vignes surtout, n'ayant » poussé leurs fruits que très-tard, les raisins ne pu- » rent mûrir, et, dans toute la Lorraine, on ne fit » aucune vendange. Dans toute la province, il y eut » des inondations continuelles pendant les mois d'oc- » tobre, novembre et décembre; toutes les denrées fu- » rent d'une chèreté excessive. » — Le 28 novembre 1741, baptême de Nicolas-François, fils de Charles-Léopold de Civalart, chevalier, et de Louise-Françoise de Buretel de Provenchères, son épouse; le 7 mai 1743, les mêmes eurent une fille, qui fut appelée Charlotte-Françoise; le 29 mai 1745, ils eurent une autre fille qui fut appelée Reine-Marguerite; elle a eu pour parrain, Louis de Civalart, son frère, au nom de Jean-Pierre de Buretel, fils d'Alexandre de Buretel de Provenchères, et pour marraine, Thérèse de Civalart, sa sœur; — le 12 mars 1746, mort de François Du Han, comte de Hemestorff, seigneur de Moncel et Happoncourt, âgé de 80 ans; « sa vie pratique et ses vertus » les plus héroïques lui ont mérité la considération de » toute la Lorraine, et surtout des pauvres à qui il » partageait tous ses biens; né à Moncel, il en a été le » père et le protecteur pendant sa vie, à l'exemple de ses » illustres ancêtres. » — En 1746, la tour de l'église, bâtie sur quatre gros piliers entre le chœur et la neffe, menaçait ruine, elle fut démolie ainsi que le collatéral du côté de la fontaine; la tour fut reconstruite au-dessus du portail et le reste de l'église fut réparé, les travaux durèrent cinq mois; pendant ce temps, le saint Sacrifice de la messe et les autres offices furent célébrés dans une chambre de la maison de cure. — Le 7 juillet 1748, baptême d'Élisabeth-Sophie, fille de Charles-Léopold de Civalart, et de Louise Buretel de Provenchères; elle a eu pour parrain, Nicolas-François de Civalart, son frère, âgé de 7 ans, et pour marraine, Marie-Anne de Civalart, sa sœur, âgée de 9 ans; — le 29 septembre 1750, bénédiction de la seconde cloche; elle fut refondue en 1758, et bénie le 8 septembre; elle a eu pour parrain, Léopold, comte Du Han et de Hemestroff, chambellan de S. M. I., et pour marraine, Françoise d'Hademar de Monteil de Marsane, épouse du parrain; — le 1er avril 1764, mort d'Edme-Joseph Daulphin, prêtre, curé et seigneur de la paroisse de Moncel et Happoncourt, âgé de 70 ans; il fut enterré dans le cimetière, par le curé de Neufchâteau, en présence du baron de Vioménil; d'Arbois de Civalart; Le Roy de La Grange; d'Arbois de Jubainville et autres; — le 12 mars 1766, mort de Henriette-Élisabeth de Civalart, âgée de 32 ans, fille de Charles-Léopold de Civalart et de Louise-Françoise de Buretel, dame de Provenchères; elle fut inhumée dans l'église, en présence de son père et de son frère; — le 13 août 1771, mariage de Jean-Baptiste, baron de La Vaux, chevalier, seigneur de Courcelles, veuf de Marguerite-Augustine Le Roy, née baronne de Serocourt, avec Marie-Anne de Civalart, fille de Charles-Léopold de Civalart, chevalier, et de Louise-Françoise de Buretel, dame de Provenchères, son épouse; — le 12 novembre 1771, mort de Bonne-Françoise Daulphin, âgée de 76 ans, épouse de Charles-Joseph Duboux, chevalier, baron de Vioménil, Belrupt, Bonvillet, seigneur de Moncel et Happoncourt; elle fut inhumée dans l'église, en présence de Dominique-Louis d'Arbois, seigneur de Jubainville, lieutenant-colonel de dragons, dans la légion de Lorraine, chevalier de Saint-Louis; Claude-Joseph d'Arbois, seigneur de Grafinier, ancien officier; François de Portel de Camécourt, chevalier, seigneur de Martigny, et autres; — le 13 janvier 1774, bénédiction des trois cloches de Moncel : la première fut appelée Françoise; elle a eu pour parrain, Charles Le Loup, cultivateur à Moncel, et pour marraine, Françoise Royer, son épouse; la moyenne fut appelée Anne-Marie; elle a eu pour parrain, Claude Pierrot, ancien maire et cultivateur à Happoncourt, et pour marraine, Anne Grandidier, son épouse; la petite fut appelée Anne; elle a eu pour parrain, Dominique Grandidier, ancien maire et syndic de Moncel, et pour marraine, Anne Royer, sen épouse; — le 21 juillet 1776, baptême de Marie-Barbe, fille de Nicolas-François, chevalier de Civalart, seigneur d'Happoncourt, et de Jeanne-Françoise Gelée de Sainte-Marie; elle a eu pour parrain, Louis-François-Antoine-Frédéric-Georges Peschard d'Ambly, baron

de Gironcourt, lieutenant au régiment de cuirassiers du Roi, et pour marraine, Barbe-Françoise de Buretel, tous deux représentés par le cuisinier et la cuisinière du château d'Happoncourt; — le 23 août 1778, mort de Charles-Joseph, baron Duhoux, chevalier, seigneur de Vioménil, ban d'Escles, Belrupt, Bonvillet, Moncel et Happoncourt, ancien capitaine des gardes de Léopold et de François Ier, âgé de 84 ans, veuf de Bonne-Françoise Daulphin; il fut inhumé dans le caveau ordinaire de ses ancêtres, en présence de François-Joseph-Léopold, baron Duhoux, chevalier, seigneur de Vioménil et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, son fils, résidant à Vioménil; Louis-Dominique d'Arbois, seigneur de Jubainville, son neveu, résidant à Neufchâteau; Joseph d'Arbois, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons, son neveu, à la mode de Bretagne, résidant à Neufchâteau; — le 14 janvier 1779, baptême de Charles-Joseph-Antoine de Padoue, fils de Nicolas-François de Civalart, chevalier, seigneur de Moncel et Happoncourt, et de Jeanne-Françoise de Sainte-Marie, son épouse; il a eu pour parrain, François-Joseph-Léopold, baron Duhoux, chevalier, seigneur de Vioménil et du ban d'Escles, chevalier de Saint-Louis, résidant à Vioménil, et pour marraine, Marie-Anne de Civalart, épouse de Jean-Baptiste, baron de La Vaux, sa tante; — le 9 février 1783, baptême de Marie-Catherine, fille d'Edme-Joseph-Antoine-Léopold d'Arbois, écuyer, seigneur de Moncel, voué de Mézières et Bainville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons, au service de France, et de Catherine Comte, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph-Louis d'Arbois, officier au régiment Dauphin-Infanterie, son cousin-germain, représenté par Joseph-Louis-Alexandre d'Arbois, son frère, qui n'a pu signer pour être trop jeune, et pour marraine, Marie-Catherine d'Arbois, sa cousine, représentée par Jeanne-Françoise d'Arbois, sa sœur; — le 10 février 1784, mort de Jeanne-Françoise, âgée de 16 ans, fille d'Edme-Joseph-Antoine-Léopold d'Arbois, seigneur de Moncel et Happoncourt, etc., et de Catherine Comte, son épouse; le 8 juin de la même année, les mêmes eurent un fils qui fut appelé Dominique-Louis; il a eu pour parrain, Dominique-Louis d'Arbois, chevalier, seigneur de Jubainville et de Malaincourt, ancien capitaine d'infanterie, oncle de l'enfant, et pour marraine, Catherine-Élisabeth de L'Isle, épouse du parrain, résidant à Neufchâteau; le 9 janvier 1786, ils eurent une autre fille qui fut appelée Joséphine-Clémentine; elle a eu pour parrain, Joseph-Louis-Alexandre d'Arbois, son frère, et pour marraine, Thérèze-Joséphine-Catherine d'Arbois, sa sœur; — le 15 février 1786, mariage de Charles-Nicolas-Antoine de Hennezel, chevalier, capitaine d'artillerie, fils de Jean-Claude d'Hennezel, seigneur de Valleroy, et de Nicole-Thérèse de Thomassin, avec Marie-Magdelaine Roussel, fille de Louis-Nicolas Roussel, seigneur Du Han et de Moncel et Happoncourt, et de Marie Bouchon, son épouse; — le 23 février 1787, baptême de Louise-Rosalie, fille d'Edme-Joseph-Antoine-Léopold d'Arbois, chevalier, seigneur de Moncel et Happoncourt et autres lieux, ancien lieutenant-colonel de dragons, et de Catherine Comte, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Hubert d'Arbois, son cousin germain, et pour marraine, Marie-Louise d'Arbois, sa sœur; — le 24 mars 1789, mort, au monastère des religieuses de sainte Claire de Neufchâteau, d'Anne-Bonne, baronne Duhoux, de Vioménil, âgée de 61 ans, fille de Charles-Joseph, baron Duhoux, chevalier, seigneur de Vioménil, et de Bonne-Françoise Daulphin, son épouse: elle fut ramenée au cimetière de Moncel, où elle fut enterrée, en présence de François-Joseph-Léopold, baron Duhoux, de Vioménil, chevalier de Saint-Louis, son frère; Edme-Joseph-Antoine-Léopold d'Arbois, chevalier de Saint-Louis, colonel de dragons; — le 2 juillet 1789, baptême de François-Joseph-Léopold-Henri, fils d'Edme-Joseph-Antoine-Léopold d'Arbois, seigneur de Moncel et Happoncourt, et de Catherine Comte, son épouse.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1490-1767. — Transaction au sujet de la vaine pâture, entre les habitants de Moncel et ceux d'Happoncourt. — Règlement relatif à la vaine pâture. — Contravention aux bans d'ouverture des récoltes. — Réparation du canal du moulin. — Autorisation de défricher les rapailles de Chàté.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1581-1601. — Ratifications et procurations notariées, relatives à des ventes et échanges entre particuliers.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 carte, 3 plans, papier.

1580-1784. — Commune de Punerot. — Transactions : entre la commune de Punerot et Joseph Bigotte, au sujet de défrichement; — entre la commune de Graux, au sujet de la vaine pâture et d'une gravière; — entre la commune du Mont-l'Étroit (Meurthe), au sujet de la limite des deux finages. — Carte topographique du paquis des Lanchères. — Plans : de l'ancienne ferme de

La Maix ; — des coupes et de leur contenance ; — du quart en réserve. — Procès-verbal d'abornement des bois communaux.

FF. 1. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1567-1774. — Procès intenté par la commune de Punerot à celle de Mont-l'Étroit, au sujet de la vaine pâture.

GG. 1. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1616-1775. — Déclaration des héritages appartenant à l'église et à la cure de Punerot. — Bail au profit de la fabrique. — Signification aux habitants de Graux, de remplir leurs devoirs religieux dans la paroisse de Punerot et non dans la chapelle Saint-Nicolas de Graux. — Testaments, titres et autres pièces relatives à des fondations de messes par divers particuliers dans l'église de Punerot ; — contestations et instances à ce sujet. — Fondation de la messe du Saint-Sacrement, par Thirion Bénin, curé de Punerot. — Fondation de douze messes hautes par Didier-Brion et Évotte, sa femme.

GG. 1 à 13. (Registres.) — In-folio, 954 feuillets, papier.

1623-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

1586-1757. — Commune de Ruppes. — Droits d'usage dans les bois de Boinville, connus sous le nom de forêt de La Couyeulle, concédés aux habitants de Ruppes, par Jacques Ferry, sire du Châtelet, moyennant une redevance annuelle d'un resal d'avoine et de deux poules par ménage. — Arrêt qui ordonne l'aménagement des bois communaux.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1741-1742. — Transaction ensuite d'un procès entre le curé de Ruppes et celui de Moncel, au sujet de la dîme des terres de la Grange-aux-Bois.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-folio, 506 feuillets, papier.

1685-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 13 janvier 1686, baptême de Marie de La Vallée, fille de Charles Gillet de La Vallée, écuyer, seigneur dudit lieu, capitaine et prévôt de Ruppes, et d'Anne de La Brie de La Vallée, son épouse : elle a eu pour parrain, Richard Thomas, écuyer, prévôt de Clermont, représenté par Christophe-Jean Gillet de La Vallée, et pour marraine, Charlotte-Marguerite de Lenoncourt, représentée par Nicolle Gillet de La Vallée ; — le 18 juillet 1689, baptême de Charles-Fournier ; il a eu pour parrain, Dominique d'Arbois, seigneur de Jubainville, et pour marraine, Marie-Anne Gillet de La Vallée, fille de Charles Gillet de La Vallée, capitaine et prévôt de Ruppes ; — le 7 novembre 1690, mariage de François Fournier avec Anne Binot ; témoins : Gabriel de La Salle, curé de Brixey, et Nicolas d'Ardenne, seigneur de Jubainville ; — le 26 novembre 1702, baptême de Louis Poirelle ; il a eu pour parrain, Louis d'Ardenne, seigneur de Jubainville, et pour marraine, Claude Nicolle de La Forge, veuve de Charles d'Hennezel, écuyer, seigneur d'Attignéville ; — le 3 septembre 1703, baptême de Charlotte Lyene ; elle a eu pour parrain, Louis Des Essards, écuyer, demeurant à Ruppes, et pour marraine, Charlotte Lyene, veuve du sieur d'Arbois de Jubainville ; — le 16 mai 1705, mort d'Anne de La Forge, épouse de Louis Des Essards, écuyer ; elle fut inhumée au chœur de l'église, du côté de l'Évangile ; — le 30 septembre 1706, baptême de Marie-Anne-Antoinette, fille de Charles Gillet de La Vallée, capitaine et prévôt de Ruppes, seigneur de La Vallée, et de Marie-Anne Jannesson, son épouse ; elle a eu pour parrain, Antoine de Racécourt, écuyer, capitaine au régiment des gardes de S. A. R., gentilhomme ordinaire, seigneur de Maxey-sous-Brixey, et pour marraine, Marie-Anne-Françoise de La Vallée ; — le 14 février 1707, baptême d'Anne-Marguerite Sommier ; elle a eu pour parrain, François de La Ferandière, écuyer, lieutenant de cavalerie ; — le 28 mai 1708, baptême de Jean, fils de Jean Bigaut, greffier à Ruppes ; il a eu pour parrain, Jean de Postelle, écuyer, sieur de Camécourt, seigneur de Martigny, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, et pour marraine, Jeanne-Marguerite d'Arbois ; — le 12 mars 1710, baptême de Charles, fils de Charles Gillet de La Vallée, chevalier, seigneur de La Vallée et d'Autrecourt, et de Marie-Anne Jannesson, son épouse ; il a eu pour parrain, Charles de La Vallée, chanoine, et pour marraine, Charlotte de La Fosse, sous-gouvernante des princes et princesses de S. A. R. ; — le 29 avril 1728, fondation de deux messes à l'église de Ruppes, par les héritiers de Charles Poirel, lesquelles devront être chantées : la première, le jour de saint Charles, et l'autre, le jour de saint Amé ; — le 26 novembre 1730, baptême de Charlotte-Marie-Catherine, fille de François-Hyacinthe Duhoux, de Vioménil, chevalier, baron de

Belrupt, seigneur de Fauconcourt, capitaine au régiment de Limousin, et de Marie-Antoinette de La Vallée, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles Gillet de La Vallée, chanoine, grand-oncle de l'enfant, lequel parrain fut représenté par Charles Gillet de La Vallée, chevalier, grand-père dudit enfant, et pour marraine, Charlotte de La Fosse, femme d'Antoine Gillet de Racecourt, chevalier, colonel, pour le service de S. A. R.; — le 27 avril 1733, baptême de Marie-Charlotte, fille d'Arnould Rolin, chirurgien; elle a eu pour parrain, Charles-Étienne de Raigecourt, comte de Fontaine, chevalier, seigneur de Claieux et autres lieux, ancien chambellan de S. A. R., capitaine d'un régiment de cavalerie, représenté par Nicolas-Marc d'Ardenne, chevalier, seigneur de Jubainville, et pour marraine, Marie-Catherine d'Ardenne de Jubainville; — le 8 novembre 1733, mort de Charles Gillet de La Vallée, âgé de 64 ans; il a été inhumé dans l'église de Ruppes; — le 22 août 1734, baptême de Joseph-Hyacinthe, fils de François-Hyacinthe Duhoux, de Vioménil, seigneur de Fauconcourt, etc., et de Marie-Antoinette de La Vallée; il a eu pour parrain, Charles-Joseph Duhoux, de Vioménil, chevalier, seigneur de Vioménil et de Fauconcourt, et pour marraine, Jeanne-Élisabeth Duhoux, de Vioménil, représentée par Antoinette d'Arbois de Jubainville; — le 18 août 1748, baptême de Charles-Nicolas, fils de Christophe Aubry, chirurgien; il a eu pour parrain, Charles-Nicolas d'Hennezel, chevalier, seigneur voué de Punerot, et pour marraine, Marie-Thérèse-Delphine Jacques, épouse de Claude-Nicolas d'Ardenne, chevalier, seigneur de Jubainville; — le 15 juillet 1750, baptême de Catherine-Aprône, fille de Dominique Richard, greffier, et de Catherine François; elle a eu pour parrain, Jean-Henri de Cholet, chevalier, seigneur de Longeau et autres lieux, et pour marraine, M[me] Simonin Le Roy; — le 23 août 1753, mariage de Jean-Baptiste-Joseph Navarin, écuyer, seigneur de Boinville, avec Catherine Le Roy, veuve de François Pyrot; — le 22 juin 1755, baptême de Pierre-Dominique, fils de Pierre-Dominique Le Roy, capitaine au régiment de Saint-Chamont, chevalier de Saint-Louis, seigneur voué de Punerot, et de Catherine Simonin, son épouse; il a eu pour parrain, Pierre Simonin, curé de Bouxières, et pour marraine, Marie Ferry, épouse du sieur Simonin, grand-mère de l'enfant; — le 24 août 1763, baptême de la troisième cloche de Ruppes; elle a eu pour parrain, Charles-Antoine Duhoux, baron de Vioménil, brigadier des armées du Roi et ci-devant colonel du régiment des volontaires du Dauphiné, et pour marraine, Charlotte Duhoux de Vioménil; — le 26 septembre 1784, mort de Jacques-Sébastien Gallet, curé de Ruppes; il fut inhumé à l'église; — le 21 octobre 1788, mariage de Dominique de Saint-Martin, né à Martigny-les-Gerbonvaux, fils de Jean de Saint-Martin, et de Marie-Anne Henri, avec Anne-Marie-Thérèse Aubry, fille de Laurent Aubry; — le 23 août, ils eurent un fils qui fut appelé Laurent-Barthelémy.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 572 feuillets, papier.

1669-1789. — Commune de Seraumont. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Chemigney, Hury, Landau, Leblanc, Leclerc, Brignot, Duparge, Laramée, Millot, Verdun, Fleurey, Petitjean, Thierry.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-folio, 469 feuillets, papier.

1650-1789. — Commune de Sionne. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1752. — Plan du village de Sionne.

CC. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1681. — Commune de Tranqueville. — Droits féodaux dus au chapitre de la cathédrale de Toul, par les communes d'Autreville, Brancourt, Bulligny, Beuvezain, Aroffe, Bové, Dommartin-aux-Fours, Dommartin-vers-Toul, Francheville, Grimonville, Harmonville, Lagney, Lucey, Maconcourt, Monillot, Néves, Ourche, Pagney, Pleuvezain, Punerot, Toul, Tranqueville, Tramont, Tramont-Émy, Tramont-la-Jus, Troussey, Trondes, Soncourt, Vaxin, Vicherey, Void, Villey et Saint-Étienne.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1778. — Ordonnance qui autorise la commune de Tranqueville à vendre son quart en réserve.

FF. 1. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1771-1783. — Procès intenté per la commune, contre le chapitre de la cathédrale de Toul, au sujet des droits seigneuriaux.

FF. 2. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1789. — Procès intenté par les neuf communes formant la prévôté de Vicherey, contre la communauté

de Tranqueville, au sujet du partage de la forêt des Nâmont.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-folio, 677 feuillets, papier.

1676-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 1 plan, parchemin.

1743. — Plan des bois appartenant à la commune de Tranqueville.

CANTON DE LAMARCHE.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1787-1789. — Commune d'Ainvelle. — Procès-verbal de reconnaissance des pâtis et chemins communaux ; — procès-verbaux de délimitations du ruisseau de Cherrière, dans la traversée d'Ainvelle ; délibérations de la commune relatives à ce ruisseau.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 468 feuillets, papier.

1660-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 110 pièces, 1 plan, papier.

1580-1783. — Commune de Blevaincourt. — Titres relatifs à la possession et à la délimitation de la forêt du Creuchot et du pâquis de Cendreux, avec le plan des lieux. — Reconnaissance des bornes séparatives des bois de Blevaincourt et de Rozières. — Procès-verbal préparatoire pour fixer la part des habitants de Blevaincourt, Rozières et Vrécourt, d'une contrée des bois du Creuchot.

FF. 1. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1702-1787. — Procès-verbaux reçus dans les justices seigneuriales de Rozières et Blevaincourt contre plusieurs particuliers, pour délits commis dans la forêt du Creuchot, et produits dans les procès relatifs à ladite forêt.

FF. 2. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1780-1783. — Transaction passée entre les habitants de Blevaincourt et le comte de Neuilly, seigneur de Vrécourt, relativement à la forêt du Creuchot, et exécution de cette transaction.

FF. 3. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1646-1788. — Procédures concernant la demande en cantonnement de la forêt du Creuchot, formée par le comte de Neuilly ; — renseignements au sujet de ce cantonnement ; — procès-verbal de reconnaissance des bornes, d'abornement, partage et division des parties contentieuses de la forêt du Creuchot, par-devant Jean de Lille, lieutenant-général au bailliage du Bassigny, entre les habitants de Rozières, Blevaincourt et Vrécourt.

FF. 4. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1780-1782. — Copies du procès-verbal des opérations préparatoires pour parvenir au cantonnement judiciaire de la forêt du Creuchot, demandé par le comte de Neuilly ; — procès à ce sujet.

FF. 5. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 362 pièces, papier.

1754-1780. — Procédures concernant la forêt du Creuchot avant le cantonnement demandé par le comte de Neuilly ; — arrêt de Stanislas déclarant nulle l'assignation donnée à la communauté de Blevaincourt, à comparaître au Parlement de Paris, par la communauté de Rozières ; — pièces concernant les procès intentés à la communauté de Blevaincourt, par le comte de Morvilliers, qui contestait aux habitants leurs droits de propriété sur une partie de la forêt du Creuchot dont la communauté était en possession, afin de se l'approprier ; — lettres par lesquelles les habitants de Blevaincourt protestent contre les mesures prises par le comte de Morvilliers, au sujet de la partie du Creuchot dont ils étaient en possession.

FF. 6. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1755-1780. — Mémoires concernant les divers procès sur la forêt du Creuchot avant la demande en cautionnement : — objections des communautés de Blevaincourt, Rozières et Robécourt, contre le comte de Neuilly qui a transigé avec les habitants de Vrécourt et leur a assigné, de son autorité privée, un cantonnement, contrairement à un arrêt du Conseil de 1737, rendu entre les seigneurs et les communautés de Voitau en Bourgogne ; il décide que ce cantonnement doit être judiciaire. — Mémoires contenant l'exposition des droits et prétentions des habitants des communautés de Blevaincourt, Robécourt et Rozières, et moyens contre les poursuites faites par le comte de Neuilly, seigneur de Vrécourt, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État.

FF. 7. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1745-1787. — Lettres diverses des avocats de la communauté donnant des renseignements sur le procès relatif à la forêt du Creuchot.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1666-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1598-1706. — Commune de Châtillon-sur-Saône. — Affranchissement des droits de mainmorte, pour la commune de Châtillon-sur-Saône; — ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, relativement au droit de parcours dans les forêts.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1752-1760. — Procès-verbaux des délibérations du conseil de Châtillon; — nominations annuelles des syndics et collecteurs, asseyeurs, messiers ou bangards; taxe du prix du pain et du vin chez les débitants; — fixation des bans de la fauchaison et des vendanges.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1759-1776. — Procès-verbaux des délibérations du conseil de la commune de Châtillon; — nominations de maires et de syndics; — plaintes faites au greffe pour coups et blessures; — plainte d'un garde forestier qui a été laissé pour mort dans les bois; — délibérations nommant six aides pour le garde dont le service devient dangereux, etc.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1775-1790. — Procès-verbaux des délibérations du conseil de la commune de Châtillon; — nominations de maires et de syndics; — enregistrement de tous les revenus et cens dus au fermier général de Lorraine et Barrois par la commune; — délibération, sur la demande des habitants, pour démolir la porte Saint-Michel, comme menaçant ruine, la tour qui la défendait étant tombée.

CC. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1525-1550. — Requête des habitants de Châtillon aux seigneurs de la Chambre des Comptes de Bar; — privilèges et franchises accordées à ce sujet; — enquête au profit des habitants de Châtillon ordonnée par la Chambre des Comptes, relativement à une demande de parcours dans les forêts.

CC. 2. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1754-1770. — Comptes des collecteurs contenant chaque année le montant du rôle de la subvention et aussi celui des ponts et chaussées, maréchaussées et fourrages.

CC. 3. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1754-1770. — Recettes et dépenses annuelles de la commune de Châtillon, relatives aux réparations aux bâtiments communaux; — au traitement des maîtres d'école, du pâtre, etc.

CC. 4. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1622-1784. — État des cens dus à la commune de Châtillon; — bordereau des dépenses donné à M. de Lignéville, — conversion de toutes les monnaies étrangères en francs et gros; — marché passé pour la refonte des cloches; — rôle établissant une subvention forcée sur chaque habitant montant à 1 franc pour le paiement de la refonte des cloches; — placets adressés à M. l'intendant de Lorraine, le suppliant de les décharger des travaux des ponts et chaussées, vu leur pauvreté; — nomination de deux instituteurs; — constitution de rentes dues par la commune.

CC. 5. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1789. — Déclaration et dénombrement de tous les habitants de la communauté ordonnée par la Chambre des Comptes de Bar.

DD. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1528-1788. — Délimitation et abornement du finage entre Châtillon et Fresnes; — partage d'un fond de bois entre les habitants; — acquisition d'un pré par la ville; — autorisation, sur la demande des habitants, de couper et d'enlever huit pieds de chênes au bois des Halles, pour le rétablissement de la maison de cure; — réserve d'arbres au bois des Halles pour la marine royale; — expertise d'ouvrages faits au moulin et à l'écluse; — expertise des ponts; — échange entre la commune et le roi de France : la commune donne les bois Vaucher et Prot pour recevoir le bois de La Fontaine-

aux-Prêtres et les épuisaux de Flaget; — procès-verbaux d'expertise; — abornement et autres pièces à ce sujet.

FF. 1. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1528-1788. — Accord entre les habitants d'Enfouvelle et Châtillon, pour terminer le procès du sieur Hirée de Sendrecourt, contre Claude Févre; — procès entre les habitants de Germanvilliers et ceux de Châtillon, relativement à la nourriture d'un régiment en 1630; — procès entre les curés pour les dîmes; — procès entre les habitants et les héritiers de Pierre Guyot; — procès et condamnation de trois individus pour délit commis malicieusement dans la vigne du Prêtre; — avis d'avocats pour les dîmes; — opposition par les habitants à une vente de meubles saisis sur l'un d'eux; — assignation donnée à la commune par celle de Grignoncourt; — procès entre M. de Saint-Ouën et le curé Linglois de Nance, relativement aux honneurs dus au seigneur de la ville à l'église.

GG. 1 à 15. (Registres.) — In-folio, 825 feuillets, papier.

1529-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 22 février 1544, baptême de Charles de Lorraine, fils de François, duc de Bar; il a eu pour parrain, Antoine, prince de Lorraine; — le 15 septembre 1591, baptême de Claude, fille de noble seigneur Martin de Villard, et de Marguerite de Ronchault, son épouse; elle a eu pour parrain, Henri de Villeneuve, capitaine de Joinville, et pour marraine, Claude de Blondefontaine; — le 12 mars 1592, baptême d'Anne, fille de Henri de La Rochelle et de Marguerite, sa femme; elle a eu pour parrain, Jean de La Rochelle, et pour marraine, Rénée Des Champs; — le 16 du même mois, baptême de Françoise, fille de noble Jean de Grignoncourt, capitaine de Châtillon, et de Diane de Joinville, sa femme; elle a eu pour parrain, Nicolas Aubértin, curé de Fresnes, et pour marraine, Françoise de La Rochelle; — le 19 mars 1592, baptême de Rénée, fille de Jean de Grignoncourt, capitaine de Châtillon, et de Diane de Joinville, sa femme; elle a eu pour parrain, Henri de Villeneuve, capitaine de Joinville, et pour marraine, Rénée Des Champs; — le 3 octobre 1594, baptême d'Érard, fils de Jean de Grignoncourt et de Diane de Joinville; il a eu pour parrain, François de Livron, et pour marraine, Bonne de Livron de Bourbonne; — le 18 janvier 1696, les mêmes eurent un fils, qui fut appelé Nicolas; il a eu pour parrain, Nicolas de Savigny, et pour marraine, Barbe, épouse de Jacob Flavelot de Joinville; — le 1er juin 1615, baptême de Jean-Philippe, fils de Paul de Sandrecourt et d'Antoinette de Dally, son épouse; il a eu pour parrain, Pierre de Sandrecourt, chanoine et curé de Châtillon, et pour marraine, Catherine de Dailly; — le 15 du même mois, baptême de Jean, fils de Henri de Valloy, capitaine, et de Suzanne, son épouse; il a eu pour parrain, Jean de Maison-Rouge; — le 19 octobre 1700, mort de Charles Perrin, curé de Châtillon; il fut enterré au chœur de l'église; — le 13 décembre 1706, baptême de François Humbfot, fils de Humbert Humblot, avocat à la cour, et de Claude-Louise Dufour, son épouse; il a eu pour parrain, noble Francois Piétrequin de Brabant, et pour marraine, Catherine-Émélie de Choiseul, qui ont été représentés par Jean-Baptiste Piétrequin, seigneur de Mont, et Élisabeth Du Four; — liste de ceux qui ont été confirmés le 5 mai 1715 par Mgr de Grammont, archevêque de Besançon; M. Courtaillon de Mondoré, prêtre, signe les actes; — le 20 février 1739, baptême de Claude-Étienne, fils de Jean Arnoult, prévôt et gruyer de Châtillon, et de Jeanne Jaince, son épouse; il a eu pour parrain, Claude-Étienne Jaince, et pour marraine, Anne Vosgien, veuve du sieur Derivigny, écuyer, ancien capitaine de grenadiers. Les actes sont signés par de Carmantrand, official et curé de Châtillon; — le 11 avril 1741, mariage de Nicolas-François d'Arbigny, fils de Hugue d'Arbigny et de Catherine Piérel, son épouse, avec Françoise Poulet, veuve de Nicolas Noble; — état des enfants confirmés à Joinville, le 20 octobre 1757, par Mgr de Rosy, suffragant de Besançon; — les actes sont signés par de Linglois de Nance, curé de Châtillon à partir de 1757; — le 3 avril 1766, baptême de Charles-Geneviève-Xavier, fils de Claude-Antoine Linglois, écuyer, seigneur de Nance, sieur de Belmont, et d'Anne-Agnès-Joseph de Guyot du Mèche, son épouse; — le 6 décembre 1767, mort de Jeanne-Françoise de Jaince, âgée de 70 ans, veuve de Jean Arnould, prévôt et gruyer de Châtillon; — le 20 mai 1770, mort de Jeanne-Claude, épouse de Joseph-Louis de Linglois, écuyer, seigneur de Nance, d'Aulmont, et sieur de Belmont, âgée de 76 ans; elle fut inhumée dans le chœur de l'église, en présence de Philippe-Gabriel de Linglois, son fils, curé dudit Châtillon; du sieur de Mondoré, curé et official de Bourbonne; Michaux, curé de Fresnes; Barret, curé de Ferrette, et autres; — le 4 octobre 1780, baptême d'Anathaze-Marie-George, fils de Claude Urguet de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Lironcourt, Châtillon, Grignoncourt et Bousseraucourt, conseiller au Grand Conseil du Roi, demeurant en son hôtel, paroisse Saint-Sul-

pice, à Paris, et à cette époque en son château de Châtillon-sur-Saône, et de Françoise-Rosalie de L'Enfant, son épouse; il a eu pour parrain, François-George Urguet, chevalier, capitaine de cuirassiers, au service de l'Empire, son cousin-germain, et pour marraine, Marie-Reine Urguet, sa tante.

GG. 45. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1496-1790. — Comptes de la fabrique; — locations de ses biens; — inventaires du mobilier de l'église; — testaments en faveur de l'église; — indulgences accordées à ceux qui contribueront à l'ornementation de l'église qui avait été dévastée; — compte d'un receveur de la confrérie de Saint-Nicolas et Notre-Dame; — droits et honoraires du curé de Châtillon desservant Grignoncourt; — registre des messes fondées et des cens dus à l'église.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1573-1789. — Commune de Damblain. — Lettre d'entérinement faite au bailliage de La Mothe, des priviléges accordés aux habitants de Damblain. — Acte relatif aux franchises et droits des mêmes habitants. — Cahiers des doléances, plaintes et remontrances présentées au Roi par les habitants pour être portés aux États-Généraux, tenus en 1789. — Nomination de trois députés.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

1704-1721. — Délibérations de la communauté de Damblain relatives : à une autorisation donnée aux échevins de Damblain, de comparaître devant la gruerie de Bourmont, pour défendre les droits de la commune au sujet du droit de pâture dans les bois de Mitreux. — Acquisition de deux voitures de bois et de quatre livres de poudre pour faire un feu de joie, à l'arrivée d'un nouveau prince; aux réparations des fontaines; au règlement pour la conduite des porcs à la glandée; aux réparations du portail de l'église, etc.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

1722-1734. — Délibérations de la communauté, relatives : à la vente du pré du Follot à M. de Riocourt, pour 1,200 livres, qui ont été employées à rembourser un emprunt de 400 francs fait à la fabrique et à donner un à-compte sur le prix d'acquisition de la maison de cure; — à une transaction par laquelle M. Joly, curé de la paroisse, s'oblige à construire une chambre et une cave ainsi qu'à réparer une porte à la cour de la cure, moyennant une somme de 500 livres que la commune lui versera; — à une ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, par laquelle il est défendu d'emmagasiner des grains et enjoint aux cultivateurs de verser dans les greniers publics une quantité de grains déterminée par un tarif annexé à la dite ordonnance; — à une cession aux Pères Récollets de la fontaine de Grivé; — à la refonte des cloches; — à la délimitation de l'ancien étang de Morimont, etc.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1735-1751. — Délibérations de la communauté relatives : à un arrêt de la Cour Souveraine, portant règlement contre la fréquentation des cabarets; — à un édit de Stanislas, à l'occasion de la prise de possession de la ville de Bar; — à un arrêt du chef de police de la ville et baronnie de Damblain, par lequel il est défendu, sous peine de 100 francs d'amende, d'introduire, dans la commune, aucunes bêtes à cornes, venant des communes de Breuvannes et Choiseul, où régnait une épizootie.

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1751-1769. — Délibérations de la communauté, relatives : à la copie d'une ordonnance qui exempte de corvées les officiers de justice; — aux réparations faites à l'horloge; — au règlement de la sonnerie; — à la construction du pont de Poulière; — à une réclamation des habitants au sujet d'un droit de vaine pâture dans un pré joignant l'étang de Frocourt; — à l'arrêt de la Cour Souveraine, qui ordonne la mise à exécution du mandement de l'évêque de Toul, au sujet de la procession du 15 août.

BB. 5. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1669-1787. — Délibérations de la communauté, relatives : au dénombrement des têtes du bétail qui ont péri dans l'épizootie de 1770; — à la refonte des cloches, par MM. Dubois et Balli; — à la pose d'une nouvelle file de tuyaux en chênes, garnis de boîtes en fer, pour la fontaine de la halle; — à un arrêt de la Chambre des Comptes du duché de Bar, relatif à l'élection des asseyeurs et collecteurs.

BB. 6. (Registres.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1788-1789. — Registres des délibérations de la com-

munauté, relatives : à la construction d'un moulin à bras, pour suppléer à l'insuffisance des moulins à eau ; — à la réception des travaux faits à la fontaine Saint-Benigne ; — à la copie des lettres patentes du Roi, portant sanction de la loi martiale, décrété par l'Assemblée Nationale en 1789, et celles concernant la publication et l'enregistrement des lois.

CC. 1. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1737-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté, relatives : à l'entretien des bâtiments communaux, au traitement des pâtres, à la maison d'école, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1668-1756. — Arrêts relatifs : au bois Jarsé ; au règlement des coupes ; au bornage et aménagements des bois ; au procès verbal d'abornement desdits bois ; au plan des bois aménagés et au terrain communal dit l'Essart de Camus.

FF. 1. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1563-1765. — Arrêt des grands jours de Saint-Mihiel et du Parlement de Nancy, relatif au droit de vaine pâture. — Procès entre les habitants de Damblain et les habitants de Morimont au sujet du droit de vaine pâture de l'étang de Frocourt. — Bornage dudit étang.

FF. 2. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1782-1784. — Procès entre l'ancienne fabrique et le sieur Martin Jean Roy, au sujet d'un défrichement d'un terrain lieu dit A La Courbe Saule.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-folio, 1132 feuillets, papier.

1632-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 14 janvier 1646, baptême de Jean-Baptiste Lazare, fils de Réné Breton et de Marguerite Collin, son épouse ; il a eu pour parrain, Lazare de Chaleu, seigneur de Fontette, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment d'Oisonville, et pour marraine, Jeanne de Saint-Hilaire, épouse de Mgr de Saint-Amour. — Le 23 mars 1648, baptême de Jeanne, fille de François Briot et d'Anne Mazelin, son épouse ; elle a eu pour parrain, Balthazar Du Lac, chevalier d'Anval, commandant une compagnie de chevau-légers, et pour marraine, Jeanne Hilaire, épouse de Mgr de Saint-Amour. — Le 21 mars 1687, mort de Claude Simon, prêtre et curé de Beaufremont ; il est inhumé dans l'église de Damblain. — Le 19 janvier 1689, baptême de Nicolas-Joseph, fils d'Antoine Dubois, seigneur de Riocourt, et d'Anne de Turmot, dame de Monteau ; il a eu pour parrain, Nicolas Dubois, ancien conseiller d'État à la Cour du Parlement de Lorraine, son aïeul paternel, et pour marraine, Marie-Thérèse de Laître, dame de Riocourt, épouse de Nicolas Legras, écuyer. — Le 16 novembre 1722, mort d'Anne-Joseph de Sommade, âgée de 77 ans. — Le 17 décembre 1726, baptême d'Antoine Guard, fils d'Antoine Guard, laboureur, et de Florentine Boulanger, son épouse ; il a eu pour parrain, Antoine Renaut, dit Bassigny, et pour marraine, Jeanne Gremillot. — Le 10 mai 1730, ensuite d'un arrêt rendu par la Cour de Lorraine, le sieur Joly, curé de Damblain, est autorisé, ainsi que ses successeurs, à percevoir la moitié de la menue dîme du finage et principalement des pois et lentilles, qui lui avait été contestée par les religieux de Morimont. — « Observation sur l'année 1731. — L'année 1731 a été assez » extraordinaire par la sécheresse qui a duré presque » toute l'année, car il n'est point tombé de pluie pendant » l'hiver ni le printemps. Il est tombé seulement » de la neige en abondance au mois de février qui s'est » fondue au soleil et qui a duré longtemps sur la terre. » Cette neige, qui semblait garantir les blés à la campagne, » en a fait périr une grande partie, parce que » ce qui se fondait pendant le jour se gelait la nuit et » faisait une glace qui gelait les blés qui étaient découverts. » Cette neige s'étant fondue insensiblement au » soleil, n'entrait point en la terre qui était gelée, » en sorte que la sécheresse ayant succédé à cette neige, » jointe à un vent de bise qui a régné pendant les mois » de mars, avril et mai, il n'y a point eu ou au moins » très-peu eu de foin, d'avoine, d'orge et de paille, il » y a eu peu de blé et de vin, mais le peu qu'il y en » a eu était très-bon. Le bétail a beaucoup souffert dans » la même année, on a vendu un liard la livre de paille » et 1 sou celle de foin. La grande sécheresse a aussi » causé, en plusieurs endroits, une maladie parmi les » chevaux et les bestiaux, qui leur faisait tomber la » langue si on n'y remédiait, c'était une pustule sur la » langue. — L'église de Damblain fut réparée à neuf en » 1730, la nef fut au compte des habitants de la ville » et de la fabrique ; le chœur et le sanctuaire par les » seigneurs décimateurs ; elle a été blanchie en 1731, » les bancs et le grillage ou table de communion ont » été faits la même année, quatre autels furent démolis. » — « L'année 1733 a été funeste à Damblain, la grêle

» a perdu la moitié des biens de la campagne dont il » y avait en abondance, sans ce fléau qui a aussi causé » du dommage dans le voisinage et dans beaucoup d'autres endroits; outre la grêle, le feu s'est mis sans qu'on » sache comment, dans une maison de la rue Chanois, » le jour du dimanche des Rameaux pendant la grande » messe; il y a eu trois maisons de brûlées, et si le » vent n'avait changé, tout Damblain aurait couru risque » d'être brûlé. Un troisième malheur qui a coûté beaucoup à la communauté et à l'église, est la mauvaise » réussite dans la fonte des cloches qui ont été manquées » toutes les trois dans la première fonte, le métal s'étant perdu dans le fourneau; dans la deuxième fonte, » il n'y a eu que la petite et la moyenne de faites, la » grosse a été recommencée une troisième fois et n'a » pas encore été réussie, elle a été fondue une quatrième fois, du poids de 2,365 livres. » Elles furent baptisées le 13 mai 1735, la grosse fut appelée Sainte-Benigue; la moyenne, Sainte-Anne, et la petite Saint-Nicolas. — « L'année 1740 a été des plus mauvaises, » il a gelé et neigé jusqu'au 20 mai, à peine a-t-il fait » quinze jours de chaleur pendant l'été, la gelée a repris » au mois d'octobre et les vignes ont été gelées les 7, » 8 et 9 dudit mois, en sorte qu'on n'a fait aucune vendange en Lorraine et très-peu ailleurs; le blé a manqué » dans plusieurs provinces, mais en Lorraine il y en a » eu, excepté le Barrois qui n'a recueilli ni blé ni » vin; il y a eu des inondations qui ont fait, en beaucoup d'endroits, bien du dégât, notamment le 18 octobre, auquel jour il tomba tant de pluie qu'on n'avait » jamais vu l'eau si grande; il y en avait six pieds de » hauteur dans les maisons, autour du pont elles étaient » débordées d'un pied par dessus les bords des croisées » de la cure. Le mois de décembre a été très-pluvieux » avec des orages et des vents qui ont fait tomber beaucoup de maisons; le blé a été fort cher sur la fin, » parce que la semaille a été très-pluvieuse et tardive, » en sorte que les blés n'ont commencé à lever que » vers le 15 décembre. Dieu nous préserve d'une pareille année. — L'année 1741 a été des plus fâcheuses » par la disette de blé et de vin qui ont été d'une » cherté très-grande : la sécheresse et le froid du printemps ont gelées les vignes et ont empêché les blés » de croître, surtout dans les terres blanches, en sorte » qu'il n'y a eu que très-peu de gerbes à la moisson, » ce qui a continué la chèreté du blé. Au reste, l'année » a été des plus agréables par rapport au beau temps » qui a duré depuis le mois de mai jusqu'à Noël, il n'y » a point tombé de neige avant 1742, ce qui a été » un grand avantage pour le bétail qui a trouvé à vivre » aux champs sans rien manger à la maison, ce qui » a fait beaucoup baisser le prix du foin et de la paille » qui était fort rare; la semaille a été des plus favorables, ce qui a fait espérer une bonne récolte pour » l'année 1742, pourvu que Dieu y donne sa bénédiction et garantisse cette belle apparence de fâcheux » accidents et surtout des souris qui endommagent les » blés. — L'année 1743 a été très-sèche dans le printemps et très-pluvieuse dans la fenaison. Elle est remarquable par la mortalité des bêtes rouges, par une » contagion qui a régné dans beaucoup de cantons de » la Lorraine et qui a été apportée d'Alsace, où toute » la Lorraine a été obligée de mener des rations de foin » et de paille gratis et de les fournir aux mêmes conditions. Il n'est presque point resté de bœufs ni de » vaches à Damblain, comme dans beaucoup d'autres » endroits d'alentour. On n'a pu trouver de remède à cette » maladie qui était une véritable peste et qui a causé » un tort infini à la Lorraine, tant par rapport au labourage que pour le lait, beurre et viande qui sont » devenus très-rares, surtout au commencement de l'année » 1744. — L'année 1744 a été sèche et assez abondante; » la mortalité des bêtes rouges a fait de grands ravages » dans presque tous les endroits qui en avaient été garantis en 1743. On a fait construire un conduit sous » le collatéral de Saint-Nicolas, pour assainir l'église et » la sacristie. — L'année 1746 a été très-pluvieuse au » printemps, ce qui a causé des inondations qui ont » fait beaucoup de dommages à Damblain, en sorte que, » pour en prévenir de semblable à l'avenir, on a curé » et élargi le ruisseau. Le poisson de mon vivier (Joly, » curé de Damblain, auteur de toutes ces notes) a été » emmené; il a fait aussi beaucoup de grêle en différents endroits. L'été et l'automne ont été forts secs, » et jusqu'à la Saint-Nicolas, le moulin du Solot n'a » pu moudre. Le blé et le vin ont beaucoup renchéri » sur la fin de l'année, et la cherté ne parait pas devoir » diminuer avant l'année 1747. — L'année 1747 a été » très-pluvieuse jusqu'à la fin du mois de juin et très-sèche jusqu'à la fin de l'année, en sorte qu'on avait » peine à moudre jusqu'à la Saint-Nicolas, que les pluies » commencèrent. On n'a eu que huit jours de fortes gelées » au mois de janvier, et il n'y a point neigé que sur » la fin de mars et au commencement d'avril, auquel » temps la gelée a recommencé, ce qui a beaucoup » endommagé les blés, qui cependant se sont raccommodés pendant les pluies du mois de mai. Mais il a » fait une si grande chaleur, dans ce temps de la fleur, » qu'elle a fait périr une partie du blé, et ce qui est » resté a été surpris de la sécheresse qui a rendu le

» blé étique, ce qui a causé une grande disette dans le » Bassigny et a été cause que le peuple a été obligé » de manger de l'orge et de l'avoine dès la Saint-Martin » et de souffrir sans doute beaucoup jusqu'à la moisson » de 1748 que Dieu veuille rendre abondante, sans quoi » on serait bien à plaindre. Pendant cette année, sur » la fin de novembre, Mgr notre évêque est venu donner » la confirmation dans les quatre paroisses de Lorraine » qui sont de son diocèse. La chasuble de toile d'or » a été achetée cette année. — En l'année 1748, le » 12 mai, bénédiction de la croix Gaudé, érigée au » bout de la ruelle, et de celle érigée sur le grand » chemin de Breuvanne. Elles furent érigées par Fran- » çois Michel, bourgeois du lieu. Cette année n'a pas » été abondante, si ce n'est en foin, mais il y a eu » peu de blé, peu d'avoine, il a fait une sécheresse » sur la fin de l'été et pendant tout l'automne qui a » été si grande, que les puits étaient, la plupart, taris; » la plupart des moulins manquaient d'eau, ce qui » a duré jusqu'au 15 décembre. Pendant cette année » on a refait à neuf les quatre fenêtres du sanctuaire, » on a remis des barres de fer pour les parer et dé- » fendre contre les vents. C'est dans cette année que » la paix s'est faite. Dieu veuille qu'elle dure. Il y a » eu peu de malades, quoique les pauvres aient été bien » mal nourris à cause de la cherté du blé, la plupart » n'ayant vécu que d'orge et d'avoine. Il y a apparence » qu'ils souffriront encore beaucoup jusqu'à la récolte de » 1749, car le blé se vend déjà 9 livres le bichet et il est » à craindre qu'il n'augmente encore. — L'année 1749 » aurait été très-abondante en blé, vin et fruits sans la » gelée qui a arrivée le jour de l'Ascension, le 15 mai, et » qui a gelé les raisins dans presque toutes les provinces de » France. Ce qui est resté, a produit d'excellent vin, mais » en petite quantité, en Bourgogne surtout et dans les » plus célèbres vignobles de la Champagne, parce que les » raisins y étaient avancés. Dans les autres petits vignobles » comme Coiffy, on y a fait encore du vin assez raisonnable- » ment. Les fruits ont été presque tous perdus. Le blé » a aussi souffert de la gelée dans les provinces éloignées, » où il était en fleur; mais dans la Lorraine et le Bas- » signy, il y a eu abondance de gerbes qui auraient » ramené l'abondance si le blé avait gréné. Avant la » moisson, le blé était si rare qu'on n'en pouvait plus » trouver à acheter, il se vendait jusqu'à 14 livres le » bichet, en sorte que si la moisson avait tardé en- » core quinze jours, il y aurait eu une famine générale. » Dieu nous préserve d'une pareille misère. — L'église de » Damblain a été couverte de tuiles cette année, la nef, » des épargnes de la fabrique, et le chœur, par les dé- » cimateurs, les habitants n'ont fait que les charrois. — » Il y eut, dans cette année, une inondation, le 7 sep- » tembre, causée par une grêle mêlée de pluie si vio- » lente, que le poisson du vivier de la cure fut emmené. » Depuis cette inondation, il a fait une si grande sé- » cheresse, jusqu'au 15 janvier 1750, que l'on ne pouvait » moudre dans beaucoup d'endroits, et que les puits » étaient la plupart taris. — L'année 1752 a été assez » abondante en blé, vin et autres fruits de la terre, » mais l'automne a été si sec, qu'une grande partie des » terres ensemencées de blé n'était pas encore levée » au mois de janvier 1753, faute de pluie, une grande » partie n'a levé que vers Noël, et la gelée est sur- » venue assez fort depuis qu'ils ont commencé à lever, » en sorte que l'on craint fort que l'année 1753 ne soit » stérile en blé, à moins que Dieu, l'auteur de tout » bien, n'y produise un temps favorable pour les amener » à une heureuse maturité. L'année 1752 a fourni beau- » coup plus de chanvre que les autres années antérieures. » Il n'y a pas eu de maladie et peu de morts. — L'année » 1753 a été stérile en blé et assez abondante en vin, » les blés n'ont levé qu'au mois de février, étant trop » faibles pour résister aux gelées, ils ont péri en » partie, il y a eu très-peu de gerbes, ce qui a causé » une grande cherté. L'année ayant été fort sèche, a » produit une grande quantité de rats qui ont dévoré » une partie des blés, orges et avoines, puis se sont » jetés dans les blés ensemencés et les ont ravagés de » façon, que l'on craint beaucoup pour l'année 1754. » Mais heureusement qu'il est tombé, dans le mois de » décembre, beaucoup de neige et de pluie qui les ont » fait périr et qui ont fait repousser les blés et pro- » mettent beaucoup. — L'année 1754 a été très-stérile, » les souris et les neiges qui ont tombé au mois de » mars, ont fait périr une grande partie des blés, on » a été obligé de semer de l'orge, mais plusieurs n'en » ayant point pour semer, ont à peine recueilli du blé » pour semer. Le vin a aussi manqué et le peu qu'on » en a fait n'a rien valu. Malgré la misère, il n'y a » pas eu de maladie. Dieu veuille que l'année 1755 soit » plus abondante. — L'année 1755 a été abondante en » blé, avoine, orge et fourrages, mais la moisson a » été pluvieuse, en sorte que l'on a bien du blé germé, » ce qui a ramené le bon marché. Le vin a été bon, » mais en petite quantité, parce que les vignes ont été » gelées dans le mois de mai. Il n'y a pas eu de ma- » ladie, l'année a été assez sèche, excepté les mois » de novembre et décembre qui ont été très-pluvieux. » C'est en 1755, que l'on a fait bâtir la sacristie. C'est » en 1755, au mois de novembre, qu'un tremblement

» de terre a détruit entièrement la ville de Lisbonne, » capitale du Portugal, et a causé à plusieurs nations, » une perte de plusieurs milliards, plus de 200,000 per- » sonnes ont péri dans la ville. — L'année 1756 a été » très-pluvieuse dans toutes les saisons, excepté les mois » de novembre et de décembre qui ont été très-secs et très- » froids. Les blés qui ont été semés tard, n'étaient point » encore levés au mois de janvier; je ne sais s'ils pour- » ront lever et ce qu'il en arrivera. Quoique l'année ait » été fort pluvieuse, la moisson a été assez sèche pour » la recueillir; les blés qui n'ont pas grené, parce qu'ils » avaient eu trop de pluies et parce qu'il y avait beau- » coup de mauvaises herbes, surtout du lance, il y a » eu aussi peu d'avoine, mais il y a eu beaucoup de » vin qui, malheureusement, n'était pas bon, n'ayant » pas mûri comme il faut, parce que la feuille de vigne » était tombée, ce qui a été général en Bourgogne, en » Champagne et en Lorraine, en sorte que l'on sera » mal abreuvé en 1757. Il y a eu beaucoup d'orages et » de grêle dans plusieurs endroits, surtout en Comté, » ce qui a causé une grande cherté. Il y a eu beau- » coup de malades pendant le printemps et l'été, surtout » à Langres et dans les villages voisins. Damblain a été » exempt de ces deux fléaux, il y a eu peu de morts. » — L'année 1757 a été assez abondante en blé et en » vin, mais il y a eu peu d'avoine, parce que l'été » a été très-sec; il y a eu peu de malades. L'hiver a » été rigoureux et il semblait, au sortir de cette saison, » que les blés étaient gelés, il n'en paraissait point » dans bien des champs, dans lesquels on a semé de l'orge. » Cependant le mois de mai a été si favorable qu'il est » venu du blé qui a étouffé l'orge qu'on y avait semé, » en sorte que l'on a eu beaucoup de blé et de belles » moissons. — L'année 1758 a été extrêmement sèche » pendant le printemps jusqu'au mois d'août, il y a eu » tant de pluies dans les mois de juin, juillet et août, » que les foins ont été enterrés ou enlevés par les eaux. » Les blés qui ont été abondants dans le Bassigny et » la Lorraine, ont été bien gâtés des pluies pendant le » moisson et n'ont pas été rentrés secs, ils se sont bien » chèrement vendus parce qu'on en a beaucoup tiré pour » plusieurs provinces où ils ont été perdus par l'abon- » dance des pluies, surtout le Languedoc et la Provence. » Le vin n'a été ni bon ni en abondance, n'ayant été » nourri que depuis le mois de juillet jusqu'à la ven- » dange. La guerre a été bien enflammée entre les em- » pires de France et de Russie d'une part et le roi de » Prusse et l'Angleterre d'autre part, qui ont toujours » eu l'avantage. Dieu veuille faire cesser ce fléau dans » l'année que nous allons entrer. — L'année 1759 a été » chaude et sèche depuis le printemps jusqu'à la Saint- » Martin d'hiver, que la neige a commencé à tomber » assez abondamment, après quoi, il a fait un temps » froid jusqu'à la fin de l'année. La sécheresse a été » cause qu'il y a eu peu de foin, de blé et d'avoine, » mais le peu qu'il y a eu a été bon, il y a eu beau- » coup de vin et de bonne qualité, mais on doute s'il » sera de garde. La sécheresse a produit une grande » quantité de souris qui se sont multipliées dans les » blés après la semaille et les ont rongés. Les neiges et » les pluies en ont fait périr un grand nombre et le blé qui » avait été rongé, a commencé à repousser vers la fin » de novembre, mais on appréhende qu'ils ne viennent » pas bien et qu'ils ne produisent pas de bons épis. Le » temps le fera connaître. — L'année 1760 a été fort » sèche jusqu'en automne, lequel a été extrêmement » pluvieux jusqu'au mois de janvier, il n'y a point gelé. » Il n'est pas à souhaiter que le mois de janvier soit » aussi pluvieux; les blés qui ont été semés de bonne » heure sont trop avancés et il est à craindre qu'ils » n'aient jeté leurs feux avant l'hiver, et que la terre » épuisée et ses sels dissipés par les pluies continuelles » ne produisent pas de bons blés cette année. Ceux de » l'année dernière qui étaient endommagés par les souris » se sont bien rétablis par les pluies bienfaisantes du » mois d'avril, et, malgré la sécheresse de l'été, ils ont » été bien nourris et ont bien rapporté. Il y a eu peu » d'avoine, de paille et de foin, mais tout était bon; » il y a eu abondance de vin partout, mais on doute » qu'il soit de garde, parce qu'il a beaucoup plu pen- » dant les vendanges et que le raisin était trop mur. » — L'année 1761 a été peu fertile, il y a eu peu de » blé, parce que la sécheresse qui a commencé au prin- » temps a rendu le blé étique et a empêché la grenaison; » il y a eu peu de foin et encore moins d'avoine. Les » vins de 1760 se sont piqués ou absintés en grande » partie. On a fait assez de vin en 1761 et on espère » qu'ils seront bons, mais on ne sait pas s'ils seront » de garde, parce que le raisin était trop mur. On a » achevé le pont de Damblain, qui avait été commencé » en 1760. — L'année 1762 a été très-sèche dans le » printemps, l'été et une partie de l'automne, en sorte » qu'il n'y a eu que très-peu de foin et d'avoine, mais » on a eu beaucoup de regains dans les prairies, mais » on n'en a point fait à Damblain. On a fait blanchir » l'église, réparer la boisure du chœur qui a été dorée. » Le grand vent a endommagé la toiture de l'église » du côté du clocher. — L'année 1763 a été sèche dans » le commencement et la gelée a été très-forte et a » durée longtemps, les artichaux et les légumes qui

» étaient restés au jardin ont été gelés, après l'hiver, » le cent de files d'artichaux se vendait cent sous à » Nancy. Le printemps et le reste de l'année ont été » bien pluvieux et orageux; il est tombé quantité de » grêle dans bien des pays; plusieurs villages ont été » bien endommagés. Dans les endroits où il n'est pas » tombé de grêle, il y a eu beaucoup de blé, de pois » et d'orge, mais peu d'avoine. Le temps a été assez » favorable pour la moisson des blés en Lorraine, mais » dans la Comté et dans les autres pays plus avancés, » la moisson a été pluvieuse et les blés ont été difficiles » à recueillir. Les vignes avaient produit beaucoup de » raisins, mais une gelée assez forte, qui est arrivée » au commencement d'octobre, les a empêchés de murir, » ce qui fait que l'on sera bien mal abreuvé en 1764, et, » pour surcroît de malheur, les vins vieux seront pour » la plus grande partie absinthés ou piqués. La paix » a été publiée, mais les impôts n'ont pas diminué. On » parle d'un grand changement dans les finances, il » est à souhaiter que ce soit pour le soulagement du » peuple. — L'année 1764 a été fort sèche et n'a pas » été bien abondante si ce n'est en foin, mais il y a » eu peu de vin et de blé et encore moins d'avoine, » mais le peu qu'il y a eu a été bien bon. Il y a eu » peu de malades à Damblain, malgré la contagion qui » régnait dans les villages voisins, surtout à Fresne où » il est mort beaucoup de monde. Dieu veuille que l'année » 1765 soit abondante, afin que la cherté du blé, du » vin et de l'avoine cesse. » Toutes ces notes ont été prises par François Jolly, curé de Damblain, mort le 26 avril 1790.

GG. 7. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1661-1789. — Comptes du collége de Damblain; — des recettes et dépenses de la fabrique et du rosaire. — Déclarations d'héritages qui ont appartenu à l'ancienne fabrique et à la confrérie du rosaire. — Réparations à la maison de cure et fondation de l'ancien collége de Damblain.

AA. 1. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1789. — Commune de Fouchécourt. — Lettres patentes au sujet du droit de l'homme et sur la constitution et la formation des municipalités. — Décrets de l'Assemblée Nationale pour empêcher les désordres dans les provinces; — plaintes et doléances de la commune pour être remise aux États-Généraux.

CC. 1. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1714-1789. — Contributions. — Comptes des recettes et dépenses rendus par les maires relatifs à l'entretien des bâtiments communaux, au maître d'école, aux pâtres, etc. — Reconnaissance des droits du prieur sur la possession des biens du couvent. — Arpentage du territoire de Fouchécourt. — Abornement des Perrées avec la commune d'Ainvelle. — Clôture du pré dit Salmon. — Droits de vaine pâture sur le territoire et dans les bois de l'abbaye de Flabémont. — Demandes de bois pour bâtir. — Reconnaissance des chemins et sentiers.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

1719-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1753-1789. — Commune de Frain. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1683-1767. — Commune de Grignoncourt. — Droits d'usage au profit des habitants de Grignoncourt, dans la forêt domaniale de Darney.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-folio, 379 feuillets, papier.

1686-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 7 janvier 1711, baptême d'Antoinette, fille de Jean-Marc Richard et de Marie-Anne Baudrecourt, elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, Melchior de Lignéville, comte du Saint-Empire, conseiller d'État. et pour marraine, Mme Vernère, dame de Noncourt et de Grignoncourt. — Le 24 août 1711, confirmation des enfants de Grignoncourt; — le 5 mai 1715, les enfants de la même commune sont confirmés à l'église de Jonvelle; — le 3 novembre 1717, baptême d'Anne-Pétronille, fille de François Javillard et d'Harmand, son épouse, elle a eu pour parrain, Nicolas Duhoux, fils de Georges Duhoux, écuyer, et pour marraine, Anne-Pétronille. — Le 8 février 1724, mariage de Nicolas Juvillard, avec Elisabeth Roussel, en présence de François de Grignoncourt, écuyer, Nicolas et Antoine Javillard et autres. — Le 2 février 1731, mariage de Jean-Baptiste Quatrelot, dit de Curmond, chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal-des-logis dans la gendarmerie, avec

Anne Legros, veuve de Claude Parisot. — Le 27 octobre 1750, confirmation des enfants de Grignoncourt, par l'archevêque de Besançon. — Les seigneurs n'ont plus séjourné à Grignoncourt.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-folio, 929 feuillets, papier.

1675-1789. — Commune d'Isches. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 20 octobre 1675, baptême de Joseph de La Ruelle, fils de Nicolas de La Ruelle et de Jeanne de Lenoy. — Le 6 janvier 1676, baptême de Charles, fils de Gabriel Jacquot et de Françoise Jacquin, son épouse; il eut pour parrain, Charles-Henri de Choiseul, marquis de Choiseul et seigneur d'Isches, et pour marraine, Jeanne-Catherine Dicenne, demoiselle de Mme la marquise de Choiseul. — Le 13 avril 1677, baptême de Suzanne Bélin, fille de François Bélin; elle a eu pour parrain, Charles-Henri de Choiseul, et pour marraine, Suzanne de Lavaux, dame de Mont, représenté par Mlle de Mode. — Le 19 juin 1679, baptême de Catherine Chauvelot, fille de Michel Chauvelot, jardinier au château; elle eut pour parrain, Michel-François de Mode, intendant du château, et pour marraine, Antoinette Lesecq. — Le 8 février 1682, baptême d'Antoine-Charles Bernard, fils d'Arnould Bernard, trompette de la compagnie du marquis du Chatellet; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, Antoine Du Châtellet, et pour marraine, Marie-Charlotte Bruneau de La Rabatelière, épouse de Charles-Henri de Choiseul. — Le 24 avril 1682, baptême de Marie-Antoinette, fille de haut et puissant seigneur, Charles-Henri de Choiseul, chevalier, marquis de Choiseul et d'Isches, et de Marie-Charlotte Bruneau de La Rabatelière, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Antoine Du Châtellet, chevalier, marquis du Châtellet, et pour marraine, Marie d'Aiguilly, épouse du comte de Beaujeu. — Marie-Antoinette de Choiseul, décéda le 5 mai 1682. — Le 25 juillet de la même année, baptême de la moyenne cloche, elle fut appelée Marie, par René-Ignace de Han, chevalier, et Charlotte de Choiseul, fille de Charles-Henri de Choiseul et de Marie-Charlotte Bruneau de La Rabatelière. — Le 3 octobre 1683, baptême de Nicolas de Choiseul, fils des susdits; il a eu pour parrain, Charles Du Châtellet, fils d'Errard Du Châtellet maréchal de Lorraine, et pour marraine, Anne de Chevisey, veuve de François de Serocourt, vivant chevalier, baron de Serocourt; le même jour, baptême d'un second fils des mêmes, il est appelé Pierre; il a eu pour parrain, Pierre-Louis-Joseph Des Armoise, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et pour marraine, Marguerite de Serocourt. — Le 18 septembre 1721, baptême de Louis Henri, fils de Charles Feuillette, notaire, et de Jeanne Perrin, son épouse; il a eu pour parrain, Louis-Henri de Maillart, baron d'Hanesse, seigneur d'Isches, et pour marraine, Catherine-Charlotte-Émilie de Choiseul, baronne de Luntz. — Le 9 mars 1722, baptême d'Émélie-Charlotte, fille de Ignace Garnier; elle a eu pour parrain, Joseph Robec, baron de Dallier, lieutenant de vaisseau, et pour marraine, Catherine-Charlotte Émélie de Choiseul, baronne. — Le 16 février 1738, mariage de Pierre Colard, notaire à Martigny, avec Geneviève Perrin, en présence de Robert de Sailler, Choiseul, de Hannesse et autres. — Le 20 janvier 1763, mort de Catherine-Émélie-Charlotte, marquise de Choiseul et d'Isches, veuve en première noce du baron de Taston et en seconde noce de Louis-Henr de Maillard, baron d'Hanesse, âgée de quatre-vingts ans; elle fut inhumée devant l'autel de la chapelle de Saint-Nicolas, érigé en l'église paroissiale d'Isches, en présence de Nicolas-François de Bourgogne, chevalier, conseiller du Roi, de Charles Lemold, avocat au Parlement, Alexandre-Joseph, baron de Louvenart, ancien capitaine au régiment royal, et de Joseph Bonnet, intendant de la défunte. — Liste des enfants qui ont été confirmés en 1764 et en 1779.

AA. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 4 sceaux brisés.

1273-1790. — Commune de Lamarche. — Copie d'un titre portant qu'en 1273, Nicolas II, abbé de Flabémont, accompagné du prieur d'Haréville, fit un rapport à Thiébault, comte de Bar, des pertes éprouvées par les habitants de Lamarche, lors de la guerre que lui fit son frère Regnaud; ensuite de ce rapport, ledit Thiébault, comte de Bar, affranchit, pour deux ans, les habitants de Lamarche, des impôts et redevances qu'ils ont coutume de lui payer. — Procuration donnée en 1457, par les habitants de Lamarche à M. Jacquin, de Tremblecourt, tabellion, pour poursuivre leurs droits de franchise et de liberté. — Autorisation donnée par Philippe de Lenoncourt, conseiller et chambellan du roi de Jérusalem, aux habitants de Lamarche, de défricher et d'essarter le bois dit Le Bois-le-Seigneur, jusqu'au sommet de la côte du bois banal. — Lettres d'affranchissement données par Réné, duc de Bar: en 1462, portant exemption d'une partie des impôts, pour six ans; en 1467, une nouvelle lettre a été donnée par le même par laquelle il exemptait lesdits habitants, d'une partie des impôts, à cause des ravages des Bourguignons; en 1476, le même Réné affranchit pour trente ans, des

redevances domaniales, les habitants de Lamarche, pour cause d'incendie. — Ordonnance rendue le 27 janvier 1579, par Charles III, duc de Lorraine, par laquelle les habitants de Lamarche sont obligés à garder les clefs des portes de la ville. — Copie d'une ordonnance, rendue le 16 mars 1624, par Réné, duc de Lorraine, accordant auxdits habitants réduction du rendage en blé pour douze années, de 1624 à 1635, en raison de la grande misère où se trouvent un certain nombre d'entre eux. — Nomination d'un échevin par Léopold, duc de Lorraine, le 20 octobre 1709. — Plainte des habitants de Lamarche contre les envahissements des étrangers et forains, suivie d'une ordonnance de Jacquin, seigneur de Tollaincourt, prévôt, chef de la police, par laquelle il enjoint auxdits étrangers de cesser leurs envahissements.

BB. 1. (Registres.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1750-1756. — Délibérations de la municipalité de Lamarche, relatives : à la dîme des pommes de terre réclamée par le fermier des Trinitaires; — aux réparations à faire à l'horloge, au pont de la Maladie, au recrépissage de l'église; — à la refonte des cloches; — à l'établissement de pauliers et de boueurs; — au remboursement d'un capital de 4,000 livres, léguées au bureau de charité de Lamarche par la veuve d'Haisecourt; — à l'acquisition de l'auditoire et aux réparations à faire aux prisons; — aux étrangers qui s'introduisent à Lamarche; — à l'établissement de trois dames hospitalières de Saint-Charles de Nancy, pour le soulagement des pauvres malades de Lamarche, et pour tenir l'école gratuite des jeunes filles, conformément aux intentions de Marguerite Hainault qui a légué, à cet effet, des biens considérables; — à l'établissement d'un boucher; — à la taxe de la viande; — à la nomination du sergent de ville; — à la police des rues et des fontaines de Lamarche; — aux bans de vendange; — à l'établissement d'un receveur pour le bureau de charité, en remplacement d'Anne-Nicole Bresson, épouse de Joachim-Antoine Rocher; — au sujet des débits de ville; — à l'adjudication des octrois; — au tirage et à la distribution des affouages; — au bail de la tuilerie; — aux corvées à faire pour la construction de la maison de charité; — aux pavés de la ville; — à l'acquisition du chemin couvert, au travers de la maison de Claude Garnier. — Enregistrement d'une plainte adressée au Conseil du Roi, par Joseph-Alexis Foresy, ancien curé de Romain-aux-Bois, possédant l'office de chapelain et bourse au collége de Lamarche, situé rue et montagne Sainte-Geneviève, à Paris, paroisse Saint-Étienne du Mont, au sujet des dommages causés à son logement, par malice et par haine des pensionnaires et libertins dudit collége, et contre François Bresson, licencié en théologie de la faculté de Paris, demeurant à Lamarche, pour ne pas avoir exécuté les statuts du collége, violé son serment et abandonné injustement les droits de la ville de Lamarche, lieu de sa naissance. Il a trahi indignement ses compatriotes en donnant une démission clandestine, qui est contre les statuts, ordonnant que les offices de principal et de chapelain et bourses vacants seront publics. Il ajoute que ce collége menace ruine, tant pour le spirituel que pour le temporel, grâce à la mauvaise administration de ses biens et de son intérieur. — Plainte du même Foresy, contre Pierre-Benoît Desgranges, curé de Romain-aux-Bois, qui avait proposé audit Foresy de lui donner un billet par lequel il renonçait à tous droits sur la cure de Romain, et lui permettait de dire la messe. — Curage de la rivière. — Indemnités de terrains accordées à la suite de la construction de la nouvelle chaussée de Lamarche; — reconnaissance de chemins et pâquis.

BB. 2. (Registres.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1756-1765. — Délibérations de la municipalité de Lamarche concernant : la fondation d'une messe basse tous les dimanches à onze heures avant midi, célébrée par les Trinitaires, moyennant 150 livres par année, assignées sur les revenus de l'octroi de la ville de Lamarche; — ban sur les vignes, moissons et fenaisons; — provisions des offices de : chancelier à l'Hôtel-de-Ville, au profit de Claude-François Marey, et de conseiller, au profit d'Alexis-Louis Bresson; — de procureur, au profit de Claude-Charles Errard; — de secrétaire-receveur, au profit de Jean Gerdolle. — Règlements de police. — Adjudication des octrois en 1759, pour 1,260 livres. — Difficulté à la suite de la nomination par l'archevêque de Paris, comme principal du collége de Lamarche, fondé à l'Université de Paris, au profit du sieur Le Neveu; — présentation par la ville de Lamarche, de l'abbé Gerdolle, maître èz arts et ancien boursier dudit collége, né à Lamarche, pour remplir les fonctions de procureur; — visite des travaux à faire à la maison d'école. — Refonte de la moyenne cloche. — Construction du pont de Bignolet. — Délibération au sujet de la conservation des priviléges en faveur des enfants de Lamarche, dans le collége fondé à l'Université de Paris; — demande de l'établissement d'une brigade de maréchaussée. — Le conseil ordonne la recherche des anciens titres de la ville, qui étaient dispersés.

chez des particuliers, et ensuite en dresser un inventaire. — Établissement d'un boucher. — Tirage des portions d'affouage. — Ordonnances de l'évêque de Toul, au sujet : des réparations à faire dans le sanctuaire de l'église ; — de l'achat de deux calices ; — des bancs à faire tant dans le chœur que dans la nef ; — de l'insuffisance du cimetière et de la nécessité d'en établir un autre. — Copie d'une lettre du 14 mars 1760, de M. de La Galaizière, à l'occasion du passage des gens de guerre. — Exemption de la dîme des pommes de terre. — Requête adressée au Roi par les habitants de Lamarche, au sujet des foires et marchés dudit lieu, établis par lettres-patentes du 20 février 1707. — Nomination de M. Gerdolle, prêtre, maître èz arts, à l'office de principal du collége de Lamarche, fondé à l'Université de Paris. — Établissement d'un service avec une charrette, allant de Neufchâteau à Bourmont, en passant par Lamarche, pour conduire les dépêches, les personnes et les denrées. — Enregistrement du congé de François Vagney, milicien de la communauté de Saint-Julien. — Demande adressée aux officiers de l'Hôtel-de-Ville de Lamarche, par l'archevêque de Paris, tandant à être dispensé de remplir les bourses de ladite ville, pendant trois ans, au collége de Lamarche, parce que cet établissement se trouve avoir accumulé 90,000 livres de dettes. — Confirmation des foires et marchés de la ville de Lamarche. — Plainte contre les particuliers qui n'ont pas mis en état leurs écuries pour loger les chevaux des gendarmes. — Réclamation de M. Dauphin, avocat, tendant à faire changer le cours des eaux qui coulaient ordinairement dans l'ancien canal, dans le conduit du milieu de la grande rue. — Ordonnance de l'évêque de Toul, pour faire placer la statue de la Sainte-Vierge qui est sur l'autel de la congrégation, dans une niche qui sera creusée exprès, et prescrivant qu'entre le sanctuaire et le chœur, il sera mis une table de communion. — Refonte des cloches. — Ordre de rétablir les bans de l'église d'une manière uniforme. — Acquisition du terrain du sieur Carant, pour y construire des prisons, auditoire, Hôtel-de-Ville, greffe et geôle.

BB. 3. (Registres.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1768-1777. — Délibérations de la municipalité de Lamarche, relatives au pâquis dit Le Pentot. — Taxe de la viande et du pain. — Adjudication de l'auditoire, prisons, cachots. — Acquisition de blé, à cause de la cherté et parce que l'on avait peur d'une famine. — Vente du quart en réserve. — Réparation des pavés. — Édit du Roi concernant la noblesse au premier degré des officiers de la Cour des Comptes du comté de Bourgogne. — Copie d'une lettre du roi de France, relative aux fonctions municipales. — Procès-verbaux contre ceux qui sont allés travailler dans les prés, tant pour faner que pour ramasser le foin, le jour de la Saint-Pierre. — Rapports de police pour infractions aux bans des moissons et fenaisons et contre les cabaretiers. — Congé absolu de Charles Regnault, dit Jacquemin, soldat provincial pour le canton de Lamarche, qui, en cette qualité, devait jouir des exemptions accordées par l'ordonnance du 27 octobre 1765. — Commissions de la charge de premier échevin de la ville de Lamarche, pour Claude-François Marey ; de deuxième échevin, pour le sieur Charles Vautrin ; d'échevin-receveur de la même ville, pour le sieur Gerdolle ; de secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, pour Jean Gerdolle ; de procureur du Roi, pour Charles Errard. — Discussion au sujet de l'inscription qui a été mise par le fondeur des cloches, sur les deux petites de Lamarche qui venaient d'être fondues. — Enregistrement d'un arrêt de la Chambre des Comptes, au sujet des déclarations de biens et de leurs situations. — Enregistrement du congé absolu de Guillaume, soldat provincial du canton de Lamarche. — Nominations de collecteurs, asseyeurs, sonneurs, bouciers et pâtres. — Location de la tuilerie, pour neuf ans, au profit de la veuve Relion, moyennant un canon annuel de 500 livres. — Réparations des pavés, du clocher et de la tour de l'église. — Adjudication de l'octroi. — Demande tendant à être autorisé à vendre cinq cents arpents du quart en réserve, pour subvenir aux réparations à faire pour le rétablissement de l'église et de la flèche ; des quatre fontaines publiques, qui sont en très-mauvais état, ainsi que pour la construction d'une halle pour les lessiveuses et d'un gayoir. — Arrêt concernant l'échenillage. — Reconnaissance des anticipations faites sur les chemins et terrains communaux. — Changement des corps de la fontaine de la grande rue. — Marché pour la fourniture des bornes nécessaires à l'abornement des bois de la ville.

BB. 4. (Registres.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1777-1783. — Délibérations de la municipalité de Lamarche, relatives : au rétablissement du pont sur la route, à l'entrée de Lamarche, enlevé par l'inondation du 21 janvier 1778 ; à une somme de 4 ou 500 francs que la ville a été obligée de verser entre les mains du sieur Dié, lieutenant particulier au bailliage de Lamarche, pour avoir les titres et chartes de la ville et dont il était détenteur, comme héritier de M. Bresson, vivant procureur du Roi audit lieu, qui avait eu ces pièces

en communication. — Conduite des bornes nécessaires à l'abornement des forêts. — Commission de procureur du Roi, pour Eugène-François Poirson, avocat. — Remontrance du procureur du Roi, au sujet de l'inconvénient que présentent les rues et places sans numéros; du regret qu'il éprouve de voir que l'on ne cherche pas à réparer les trois croix qui sont aux entrées de la ville, et à faire divers travaux aux fontaines et canaux, à la maison d'école et aux prisons. — Arrêté de police contre les cabaretiers et aubergistes. — Démolition d'une partie de la muraille de la porte de la ville, pendant la nuit. — Abornement des bois communaux. — Commission de procureur du Roi, au profit du sieur Nicolas Carant, avocat au bailliage de Lamarche. — Visite et reconnaissance des chemins, sentiers et pâquis communaux, afin de constater les anticipations. — Défense de jouer au jeu de mouton, sous peine de confiscation du jeu et de huit jours de prison. — Réjouissance publique, à l'occasion de la naissance de Mgr le Dauphin. — Réception de Nicolas Guérin, pour remplir les vœux des honnêtes gens, et être incorporé dans le régiment Dauphin. — Reconnaissance des chemins. — Réparation des murs de l'ancien cimetière, près de l'église. — Fouilles pour la fontaine du Rupt-des-Mai. — Déclarations d'entrées et de sorties. — Remerciements adressés par la ville de Lamarche à M. Bougorel, député par la ville, pour soutenir ses intérêts dans le procès qui a duré près de quarante ans, au sujet des privilèges des habitants de Lamarche, dans le collège dudit nom, à Paris, fondé par l'un d'eux en 1402, et qui a mérité justement le titre sacré de père et d'ami de ses concitoyens. — Réparation à la caserne de la maréchaussée. — Commission du bureau de poste de Lamarche pour Jean-Baptiste-Claude Thomas. — Commissions : de distillateurs pour Nicolas-François Géme, de Lamarche, Jean Marchand et Hubert Lambourgeois, du même lieu, échevin de la ville, pour Pierre Marey.

BB. 5. (Registres.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1785-1789. — Délibérations de la municipalité de Lamarche relatives : au congé de Claude Douche, né à Lamarche, soldat provincial; — à la réparation des fontaines; — au rétablissement des casernes; — oraison funèbre sur la tombe de Michaux, chanoine régulier de l'ordre de la Rédemption des captifs et curé de Lamarche, dont les vertus et la bienfaisance ont été admirées de ses paroissiens pendant le cours de sa vie. — Adjudication de l'octroi, pour 1,475 francs. — Visite des fours et cheminées. — Provision de receveur, au profit de Jean-Baptiste Gerdolle. — Répartition des deniers pour la côte d'Isches. — Réparation de la toiture et de l'escalier de la tour. — Passage des régiments d'Austrasie-Infanterie, composés de 1,161 hommes, et du régiment de Bretagne-Infanterie. — Curage du ruisseau qui traverse la prairie. — Cherté du blé, causé par la médiocrité des récoltes; il est porté à un prix excessif, et ceux qui sont obligés de gagner leur vie et celle de leur famille avec leurs bras, se trouvent dans l'impossibilité de subvenir à leur subsistance, soit par le manque d'ouvrage causé par le froid excessif et la quantité extraordinaire de neige qui couvre la terre depuis plus d'un mois, soit par la trop grande sécheresse qui a mis les sources presque à sec; la municipalité donne des secours aux pauvres. — Requête adressée au Roi au sujet de la création de députés dans les trois ordres aux États-Généraux et provinciaux, et dans laquelle la communauté de Lamarche demande que le Bassigny mouvant dont elle fait partie depuis l'inféodation en 1304, soit représenté par six membres, vu son importance, comme commerce et population, et ensuite qu'il soit tenu des États séparés à Bar, capitale du duché. — Adjudication des messageries pour trois années. — Création d'une milice bourgeoise pour défendre la ville contre les excursions des brigands, et pour y maintenir le bon ordre et la tranquillité générale. — Constitution d'un comité à cause des troubles et divisions qui troublent le royaume de France. — Demande d'armes pour la milice citoyenne. — Délibérations relatives : à un droit connu sous le nom de bichets de charruages, d'après lequel chaque laboureur, sur les finages de Lamarche et d'Oreille-Maison, ayant une charrue de quatre chevaux ou six bœufs, devait, à la Saint-Martin, un resal de blé, mesure de Lamarche, pesant 272 livres, autant d'avoine et 2 sous 6 deniers d'argent; s'il faisait deux charrues, il payait le double; — au droit de banvin, depuis le samedi de Pâques jusqu'au samedi de la Pentecôte; — à la banalité du pressoir; — à une poule due par chaque habitant, le droit d'échet de 10 blancs; — au droit de troupeau à part; — à un droit de 4 livres 5 sous sur chaque nouvel habitant; — au tiers denier sur toutes les ventes de bois et profits communaux; — à un resal de blé et autant d'avoine dus par la ville, pour ne pas avoir indiqué les détenteurs d'héritages, situés au canton des Essarts. Tous ces revenus et droits appartenaient au Roi, qui était seul seigneur haut justicier de la ville et faubourg de Lamarche et d'Oreille-Maison, et la justice où était exercée depuis plus de 600 ans par un bailli royal, dont la création avait été nécessitée par la réunion du Bassigny mouvant à la France en 1304. — Discussion sur

l'origine des droits féodaux de Lamarche, en particulier, et de tous les autres en général. — Règlement pour le service de la garde citoyenne de la ville de Lamarche. — Proclamation du Roi portant sanction d'un décret de l'Assemblée Nationale, concernant les passeports, les suppléants des députés, les réunions de l'Assemblée, la loi martiale.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1753-1785. — Demande pour l'établissement d'un octroi à Lamarche; — ordonnance de Stanislas, duc de Lorraine, autorisant cet octroi; — adjudication de cet octroi au profit du sieur Bécus pour 1,475 livres.

CC. 2. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1659. — Compte rendu par Nicolas Maillet, Jean Grosjean, féaultiers de la ville de Lamarche, des recettes et dépenses de ladite ville. — Recettes : 280 francs pour la contribution ordinaire de Nancy, provenant du rôle imposé sur les habitants; de 1,101 francs provenant d'un rôle pour être employé à payer les dépenses de bouches et courses des soldats de Saint-Arnould, arrivés à Lamarche le 28 juin; de 400 francs portés au rôle du 25 octobre 1658, pour payer 180 francs pour le dernier quartier des contributions de Bitche, 50 francs pour les contributions de Nancy, et pour la dépense de bouche d'un parti de Mirecourt, arrivé à Lamarche le 25 octobre; 1,290 francs provenant de rôles imposés, par ordre du Maréchal de La Ferté et par délibération de la ville, sur les habitants, pour subvenir à l'entretien de la compagnie de dragons du sieur de La Fay, en quartier d'hiver à Lamarche. — Les dépenses ne consistent qu'en fournitures militaires, aux soldats qui venaient à Lamarche, et en dépenses ordinaires. — Les recettes se montent à un total de 3,458 francs 3 gros et les dépenses à 3,517 frans 3 gros. — Les comptables remontrent que de temps immémorial, par une très-bonne et louable coutume, la ville de Lamarche, ses faubourgs et Oreille-Maison, ont été régis, gouvernés et administrés par quatre prud'hommes, vulgairement appelés féaultiers, lesquels, suivant les droits et priviléges accoutumés, excédant même la mémoire, avaient coutume, chaque année, au jour de la Pentecôte, de choisir et élire quatre bourgeois, deux des anciens qui étaient dénommés les vieux féaultiers et les deux autres étaient appelés les deux jeunes féaultiers; ces quatres prud'hommes ainsi nommés en présence des ministres de la Sainte-Trinité, comme curé dudit Lamarche, et en présence des habitants assemblés dans un lieu anciennement dit Le Château, avant la célébration de la messe du jour de la Pentecôte, étaient tenus d'accepter ladite charge et de prêter serment entre les mains du prévôt ou de son lieutenant, sur les saints Évangiles, sur le missel de l'église. Mais en 1658, il n'était plus possible de nommer lesdits quatre féaultiers, par suite du malheur des guerres qui régnaient depuis 1631 et des pestes et de la famine qui ont ruiné la Lorraine et décimé le nombre des habitants, à un tel point que la ville de Lamarche, qui renfermait, en 1631, 360 feux, se trouvait réduite, en 1658, à 40 feux. Il a été décidé qu'à l'avenir l'on ne nommerait plus que deux prud'hommes pour être institués féaultiers, sans s'inquiéter s'ils l'ont été auparavant ou non; ces deux féaultiers, par une résolution de 1648, ainsi institués, ne devaient point sortir de leurs charges, que préalablement ils n'en aient rendu compte, ce qu'ils pouvaient faire huit ou quinze jours avant la Pentecôte. Lesdits féaultiers ainsi élus, avaient le pouvoir de choisir, nommer et instituer un sergent, vulgairement appelé doyen, pour mettre à exécution leurs commandements, les servir et assister dans les affaires de la communauté, et faire les premiers ajournements près du prévôt; sa déclaration était valable sans témoins; il était aussi tenu d'assister aux plaidoiries ordinaires de la ville de Lamarche, sans gage ni salaire, il devait prêter serment entre les mains du prévôt ou de son lieutenant aussitôt qu'il était nommé. Les féaultiers avaient aussi le droit et priviléges de nommer et de choisir trois autres prud'hommes, appelés voueurs, lesquels avaient pour office et charge de taxer le prix des denrées qui se vendaient dans la ville de Lamarche et dans les villages composant la prévôté; de visiter la viande mise en vente par les bouchers ainsi que le poisson; de visiter et étalonner les mesures tant pour les vins que pour les grains; les jours de foire, ils devaient aller parmi les rues afin de visiter les pains qui s'y vendaient par les boulangers de Lamarche et d'autres lieux, et chez les cabaretiers et aubergistes, afin de s'assurer qu'ils ne vendaient pas trop cher; ils recevaient, chacun pour leurs peines, un pain de 6 deniers, de chaque boulanger; ils étaient encore tenus de faire un rapport au greffe de la prévôté, sur la valeur et du prix des grains qui s'étaient vendus aux marchés de Lamarche, en toutes les saisons de l'année. Les charges de féaultiers, doyen et voueurs étaient annuelles. — Les habitants de Lamarche étaient exempts des réparations et réfections à faire aux ponts-levis, portes, poternes, murailles et fossés de la ville, par privilége et exemptions de toute ancienneté et de temps immémorial, et principalement de Charles III,

duc de Lorraine, par lettres patentes du 26 juin 1578; néanmoins, les bourgeois avaient droit de mettre un portier pour la garde desdites portes et poternes, le jour de la Pentecôte, après les vêpres; il était choisi et après devait prêter serment entre les mains du prévôt. Ce portier avait droit de prendre, chaque jour de foire, de chaque boulanger et forain, un pain de 6 deniers; de chaque saunier qui débitait du sel dans la ville et aux faubourgs, une pinte de sel. A partir de 1638, il n'y a plus de portier, parce que les portes et poternes ont été ruinées et démantelées par les gens de guerre. Les féaultiers, en vertu des priviléges de la ville de Lamarche, avaient aussi le droit de garder les clefs des portes de la ville, par moitié, avec le bailli du Bassigny pour l'autre moitié. — Ils avaient encore le droit d'instituer plusieurs sergents, vulgairement dits messiers, selon la nécessité, pour la garde et la conservation des fruits champêtres, jardins, vignes, prés et bois du finage; ceux-ci devaient prêter serment devant le prévôt. Les féaultiers et doyen étaient exempts, de temps immémorial, de toutes charges, impositions, subsides, tailles, tant ordinaires qu'extraordinaires dues au souverain ou pour les affaires de la communauté, et de toutes les autres charges, tant réelles que personnelles, telles que guets et gardes; ce privilége leur avait été confirmé par Charles III, duc de Lorraine.

CC. 3. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1659-1660. — Compte rendu par François Breton et Pierre Tender, féaultiers et échevins de la ville de Lamarche, des recettes et dépenses de ladite ville. Les féaultiers étaient obligés, conformément à une ordonnance de leurs prédécesseurs, de rapporter, en tête de chaque compte, tous les droits, priviléges, franchises, libertés et autres droits appartenant et concernant ladite communauté, pour les confirmer et servir de titre. Il a été résolu par la communauté que l'on ferait toute diligence possible pour rechercher et retirer des mains de ceux qui se sont saisis de toutes les quittances des sommes payées par la ville de Lamarche, depuis 1645, et principalement celles des contributions de Nancy, Bitche, Hompourg et autres, pour en faire un inventaire exact, ainsi que de tous les titres appartenant à ladite ville; cet inventaire a été fait gratuitement par Claude Baudel. — Recettes : de 50 francs provenant d'un rôle, lesquels ont été employés au payement des chandelles, que les habitants de Lamarche ont été contraints de fournir au logement de M. de Givry, lieutenant-colonel du régiment de dragons du Maréchal de La Ferté; 680 francs provenant d'un rôle imposé sur les habitants, pour être donnés à M. de Givry, pour reconnaissance à lui promise par les habitants; 185 francs provenant d'un rôle imposé aux habitants pour payer le premier quartier des contributions ordinaires de Nancy, Bitche, Linchamp et autres lieux. La ville n'avait aucune recette ordinaire; elle était obligée d'imposer ses habitants, pour subvenir aux dépenses occasionnées par le régiment de dragons qui y était logé. — Dépenses : de 15 francs pour trois soldats, nommés Pancras, Loricourt et Lafontaine, qui ont été envoyés à Morizécourt, pour contraindre les habitants au payement des contributions; 27 gros pour 450 livres de foin. Toutes les dépenses ne consistent qu'en sommes payées pour messagers venus à Lamarche, courses de ceux de Lamarche dans les villages de la prévôté, pour lever les contributions, pain et vin fournis aux soldats.

CC. 4. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1672-1673. — Compte rendu par Claude Bellin, féaultier et échevin de la ville de Lamarche, faubourg et Oreille-Maison, des recettes et dépenses de ladite ville. — Le comptable ne rapporte rien en recette pour les pâquis et prés qui appartenaient à la ville, et ceux qui les possédaient ne voulaient pas s'en dessaisir et prétendaient ne rien payer; cet état de choses a duré pendant toutes les guerres de la Lorraine, de sorte que la ville de Lamarche se trouvait toujours dans la nécessité d'établir des rôles pour imposer ses habitants, dont le nombre, qui, en 1631, se montait à 360, s'est trouvé réduit à 40 en 1658 et à 66 en 1660. — Le four banal est entièrement ruiné; celui de la ville a été laissé à Hugue Bondy pour un an, à charge de payer 1 franc barrois. — Reconnaissance des titres et papiers de la ville de Lamarche, conformément à l'ordonnance de 1667; inventaire de ces titres, portant établissement, par Jean, fils du Roi de Jérusalem, le 17 mai 1446, de deux foires franches à Lamarche, l'une à la Saint-Georges, et l'autre à la Saint-Luc; les deux anciennes foires, la première, le jour de l'Invention de saint Étienne, 3 août, l'autre, le jour de saint Thomas, le 29 décembre. — Accord et transaction fait avec les Trinitaires de Lamarche, curé dudit lieu, au sujet des dimes du finage. — Procès-verbaux d'abornement et de reconnaissance de bornes des forêts communales de Lamarche. — Accord entre les habitants de Lamarche et ceux de Villotte au sujet de la vaine pâture. — Acquisition de la maison d'école, située près de l'église et du porche du moutier. — Recettes de : 336 francs 5 gros 2 blancs d'un rôle imposé sur les habitants, pour

payer la contribution de Nancy; 290 francs 7 gros 2 blancs, pour la contribution du mois de juin, pour les réparations de Nancy; — 523 francs 10 gros 2 blancs pour la contribution de Nancy; — 895 francs 2 blancs pour la contribution de Nancy, du mois de septembre; — 214 francs 4 gros 2 blancs pour les quatre vaches imposées à la communauté, pour la nourriture des troupes au camp de Nancy; — 450 francs 1 gros 2 blancs pour la contribution de Nancy, du mois d'octobre; — 359 francs 2 gros, pour celle du mois de novembre; — 707 francs 7 gros 2 blancs provenant d'un rôle imposé sur les habitants, pour les dix-huit rations que la ville devait fournir aux soldats; — 94 francs pour l'aide de la Saint-Remy; — 150 francs pour la nourriture des valets du sieur de La Mothe, en sortant du quartier d'hiver. — Le comptable remontre qu'il a servi de guide à un grand nombre de gens de guerre, et qu'on lui fasse remise de ses dépens. — Total des recettes : 4,402 francs 8 gros; — total des dépenses : 4,422 francs 6 gros 3 blancs.

CC. 5. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1673-1674. — Compte rendu par Mansuy Formier, notaire au bailliage du Bassigny, et François Gaudé, féaultier et échevin de Lamarche, faubourg et Oreille-Maison, des recettes et dépenses de la ville de Lamarche. — Le comptable ne rapporte rien en recette pour les pâquis dits : près de La Croix, de La Fontaine-aux-Tuiles, A La Conarde, de Morimont, du pré des Osnés, de la Planche-aux-Bourguignons, de la Tuilerie, parce qu'elle est entièrement ruinée, du droit de faire champoyer et pâturer deux poulains, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste, dans le breuil, appartenant pour moitié aux religieux de la Trinité, le quart au sieur Canon et l'autre quart aux héritiers de François Grisard; du four banal de la ville. — Les recettes ne consistent encore, cette année, qu'en rôles d'impositions mises sur les habitants pour subvenir aux contributions imposées pour les travaux de Nancy, au payement de la maréchaussée, à la fourniture de deux rations au sieur de Monbrun, commandant la compagnie du duc Daumont, au château d'Isches, à la garnison de Châtel, aux frais de la sauvegarde de Bourgogne, au payement de dix-sept jours, dans le mois de février, que la compagnie du sieur de Beauchamp est à Isches, l'entretien des dragons en garnison à Châtel. — Dépenses : 52 francs barrois pour une vache qui a été conduite à Nancy. — Toutes les dépenses ne consistent guère qu'à payer les frais d'entretien des militaires logés à Châtel, Isches, et aux travaux des fortifications de Nancy. — Total des recettes : 5,980 francs 10 gros 1 denier. — Total des dépenses : 5,784 francs 7 gros 2 blancs.

CC. 6. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, papier.

1690. — Compte des recettes et dépenses de la communauté de Lamarche, faubourg et Oreille-Maison, rendu par Michel Douche, qui dit qu'il ne fait pas mention, comme on le faisait d'habitude, en tête de son compte, des droits, privilèges et franchises des habitants de Lamarche, parce qu'il n'en a pas connaissance et que c'est à Messieurs de la ville à le faire, s'ils jugent à propos de les faire observer. — Les recettes ne consistent qu'en rôles imposés aux habitants de Lamarche, et les dépenses au payement de la subvention imposée par l'intendant, fournitures de fourrage, ustensiles du quartier d'hiver. — Le total des recettes se monte à 3,259 francs 8 gros 2 blancs, et la dépense à 3,194 francs 8 gros 2 blancs.

CC. 7. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1702. — Compte rendu par Pierre Heriot et Pierre Regnaud, échevins, des recettes et dépenses de la ville de Lamarche. — Les recettes ne consistent encore qu'en rôles imposés aux habitants : 80 livres provenant d'un rôle pour satisfaire au payement des conduits de la maréchaussée; 340 livres pour payer la moitié de la subvention; 40 livres pour les réparations des murailles de Nancy; — 100 livres pour subvenir aux charges publiques. — Dépenses de : 4 livres 18 sous pour poudre et plombs pour les chasses; — 57 livres 17 sous pour les gages du régent des écoles; — 12 sous pour une paire de poulets qui ont été distribués à la première arrivée du sieur de Mitry, bailli, et 23 livres pour seize pintes de vin d'Auxonne, à 10 sous la pinte; — 10 livres de bœuf, un quartier de mouton, un haut côté et 4 livres 10 sous pour ses domestiques, au second voyage dudit sieur de Mitry; — 25 livres 13 sous 6 deniers pour galons et rubans à mettre aux chapeaux, le jour de l'arrivée de S. A. R.; — 2 livres données au sieur Petit pour faire la recherche des titres et papiers de la ville que l'on ne pouvait pas trouver à Lamarche; — 2 livres à un messager allant à Bourmont, pendant la nuit, pour annoncer l'arrivée de S. A. R.; — 23 livres 17 sous 9 deniers pour poudre et plomb délivrés aux chasseurs pour l'arrivée de M. le bailli. — Le total des recettes est de 1,013 livres 10 sous et les dépenses de 1,153 livres 17 sous 3 deniers.

CC. 8. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1707-1740. — Rôles d'impositions sur les habitants de Lamarche et Oreille-Maison, formant la même communauté pour satisfaire aux besoins de la dite ville et asseoir les subventions ordonnées par les seigneurs de la Chambre des Comptes de Bar. — Dans ces rôles on trouve comme exempts : Joseph Jacquin, prévôt et chef de police, et seigneur de Tollaincourt; Bernard de Labady, gardes du Roi; Marguerite Jacquinet, veuve du sieur Chaudenet, à cause de sa noblesse; Nicolas Jacquin, sieur de La Chesnée, noble; Nicolas Bricard, avocat; le sieur de Taillancourt, chevau-léger de S. A. R.; Louis Bresson, receveur; Charles-Nicolas Carant, Joseph Lexcellent, Bernard Petit et sa sœur, nobles; — En 1725, il y a eu 8 maisons brûlées, et les propriétaires ont été exemptés de la subvention.

CC. 9. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1741-1750. — Rôles de la subvention imposée sur les habitants de Lamarche et Oreille-Maison, par les seigneurs de la Chambre des Comptes de Bar, pour subvenir aux charges de la ville, et principalement pour les travaux des ponts et chaussées, les fournitures de fourrage, l'armement de la milice et l'entretien de la maréchaussée. — Dans ces rôles on trouve comme exempts pour cause de noblesse, savoir : Bernard Petit, prévôt; Mlle Petit, sa sœur; M. de La Chenée; M. de Taillaucourt, chevau-légers de S. A. R.; Mme Jacquin; M. Bresson; M. de Marey; Mlle de Vaucouleur, pensionnaire chez Mme Jacquin, sa sœur; Mlle de Lamerie, étrangère et pensionnaire chez Claude Dubois; la veuve de Lépine; le vénérable de la Trinité; M. de Vuidrange. — Jean Audiguet, laboureur, a été incendié le 8 janvier 1648, et Nicolas Tronchot, aussi laboureur, a été incendié pendant le mois de septembre 1749.

CC. 10. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1751-1760. — Rôles de la subvention imposée sur les habitants de la communauté de Lamarche, par les seigneurs de la Chambre des Comptes, pour subvenir aux charges de la ville et principalement pour les ponts et chaussées et maréchaussée, fournitures de fourrage. — Dans ces rôles, on trouve comme exempts pour cause de noblesse: le vénérable de la Trinité: M. de La Chenée et sa fille; la veuve Petit, dont le mari est mort le 5 septembre 1750; le sieur de Marey; Mme Bresson; MMlles Anne-Françoise et Marguerite Jacquin; M. de Thabouret, lieutenant-général au bailliage; M. de Bourgogne, procureur général au bailliage; le vénérable chanoine de Bourmont, décimateur, pour moitié, des dîmes de Lamarche, avec le vénérable de la Trinité pour l'autre; M. Petit, lieutenant de cavalerie; les sœurs de la charité, tenant école à Lamarche; M. de Juvigny; Mlle Marianne de La Chenée; M. Bresson, ancien principal du collége de Lamarche, à Paris; M. de Foresy, prêtre et chapelain dudit collége; M. de Martin, avocat; M. de Tillaucourt, avocat.

CC. 11. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1761-1770. — Rôles de la subvention imposée sur les habitants de la communauté de Lamarche, par les seigneurs de la Chambre des Comptes du duché de Bar, pour subvenir aux charges de la ville, et principalement pour les ponts et chaussées et maréchaussée, fournitures de fourrage. — Dans ces rôles, on trouve comme exempts, pour cause de noblesse : les Trinitaires de Lamarche, décimateurs pour moitié dans les grandes dîmes, et pour la totalité dans les petites, M. de Thabouret, lieutenant-général au bailliage de Lamarche; M. de Bourgogne, procureur du Roi au même bailliage; M. de Marey, et Mlle Marguerite, sa belle sœur; M. Louis Petit, chevalier de l'Ordre de St-Louis; M. de Tillancourt, avocat, M. de Martin, avocat; Mlle de La Chenée; Mlle Jaquin; Mme Petit; Mme Jacob; M. Bresson, ancien principal du collége de Lamarche, à Paris; M. de Foresy, chapelain dudit collége, les sœurs de la charité; les vénérables religieux; Bernardin de Morimont; les vénérables chanoines de Bourmont; les dames chanoinesses de Poussay. — Il faut observer que le finage de Lamarche est très-difficile à cultiver, parce que les terres sont en grande partie très-mauvaises, très-fortes et de peu de rapport; les laboureurs devaient payer au domaine, pour chaque charrue de 6 bœufs ou de 4 chevaux, un resal de blé et un resal d'avoine. — En 1765, la grêle et une inondation ont ravagé le territoire de Lamarche.

CC. 12. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1771-1780. — Rôles de la subvention imposée sur les habitants de la communauté de Lamarche, par les seigneurs de la Chambre des Comptes de Bar, pour subvenir aux charges de la dite communauté et principalement pour les ponts et chaussées et la maréchaussée, les fournitures de fourrages. — Dans ces rôles on trouve comme exempts, pour cause de noblesse : M. de

Thabouret, lieutenant-général au bailliage de Lamarche; M. de Bourgogne, procureur du Roi au même bailliage; M. de Tillaucourt, procureur du Roi en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Bourmont; M. de Martin, avocat; M. Alexis-Louis Bresson, auditeur en la Chambre des Comptes de Dôle; M. Bernard Petit, avocat; Mme Petit, ancienne prévôte; Mme Petit, veuve de M. Petit, vivant chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Louis; M. Bresson, prêtre, ancien principal du collége de Lamarche, à Paris; les religieux de la Trinité de Lamarche, décimateurs pour la moitié dans les grosses dîmes et pour la totalité dans les menues, avec les chanoines de Poussay, pour la moitié des grosses; les vénérables abbés et religieux Bernardin de Morimont; M. Bresson fils, avocat; Mme veuve De Verely, chevalier de St-Louis; M. Bougarel. — Les sieurs Nicolas Regnault, Joseph Garant, Pierre Liaumont, Léopold Manton, Joseph Petit, dit Francœur, Casimir Collin, Henri Bernard, Nicolas Garnier, la femme Philippe Fouillette et Charles Regnault, ont été incendiés en 1778 et exemptés de la subvention.

CC. 13. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1781-1787. — Rôles de subvention, imposés sur les habitants de Lamarche par les seigneurs de la Chambre des Comptes de Bar, pour subvenir aux charges de la ville, et principalement pour les ponts et chaussées et maréchaussée, fournitures de fourrages ét autres. — Dans ces rôles, on trouve comme exempts, pour cause de noblesse : M. de Thabouret, lieutenant-général du bailliage de Lamarche; M. de Bourgogne, procureur du Roi au même bailliage; M. de Martin, avocat; Mme Bresson et son fils; M. Bougarel, lieutenant du Roi; Mme Petit, veuve de l'ancien prévôt; Nicolas-Antoine Fosle, écuyer, chevalier de St-Louis; et comme ecclésiastiques, les vénérables de la Trinité, les sœurs hospitalières de la charité, etc.

CC. 14. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788-1790. — Déclarations par les contribuables de la ville de Lamache des héritages qu'ils possèdent sur le territoire de la dite ville, pour asseoir les contributions et les impositions pour subvenir aux charges de la ville. — Exempts comme nobles : M. de Thabouret; M. de Bourgogne, procureur du Roi; M. Bougarel, lieutenant du Roi; M. de Martin de Lavaux, avocat; Mme de Bresson et son fils, écuyer; Mme veuve Petit; M. Nicolas-Antoine Fosle, chevalier de St-Louis; M. le Doux, chevalier de St-Louis; M. Mestivier, contrôleur des actes.

DD. 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1325-1778. — Bois. — Abornement des forêts de Lamarche, avec celles de l'abbaye de Morimont, la forêt de Mont, celles des communes de Larivière et Aigremont (Hte-Marne), et les bois de la commune de Serécourt. — Règlement pour l'exploitation des forêts de la ville de Lamarche, contenant 2,472 arpents, 19 perches, mesure de France. — Ordonnance de Louis XVI, autorisant les habitants de Lamarche à vendre la superficie de 500 arpents de bois, pour faire diverses constructions.

DD. 2. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1609-1734. — Moulins et pressoirs. — Amodiation du moulin de La Maillarde, appartenant aux Trinitaires de Lamarche, par Nicolas Dupont. — Bail au profit des habitants de Lamarche, du moulin de la porte et des pressoirs banaux, au profit du sieur Carrant.

DD. 3. (Liasse.) — 7 pièces, 1 plan, papier.

1698-1788. — Église, cloches. — Traité entre les habitants de Lamarche et le sieur Veilquier, tailleur de pierres, pour la réparation du pavé de l'église, moyennant 650 livres. — Traité entre les mêmes habitants et le sieur Sémard, maître couvreur, pour la couverture du clocher de l'église Notre-Dame et la confection du pont sur le chemin de la Trinité, moyennant 209 livres. — Plan et devis du clocher de l'église de Lamarche, adjugés au sieur Maillard, entrepreneur, en 1788. — Ordonnance d'Élisabeth, régente de Lorraine, autorisant les habitants de Lamarche à exploiter 60 arpents de bois pour en employer le prix à la refonte de leurs cloches, cassées en 1736.

DD. 4. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1745. — Tuilerie. — Traité entre les habitants de Lamarche et le sieur Tassin, tuillier, pour les réparations et la location de la tuilerie.

DD. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 plan; 1 pièce, papier.

1454-1782. Acquisition du pâquis de La Maladière, au profit de la ville de Lamarche. Plan d'un logement pour les cavaliers de la maréchaussée de Lamarche. — État de situation de la dite ville.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1662-1705. — Fours. — Extrait du compte du prévôt de Lamarche, exposant qu'il ne rapporte rien en recette pour les fours banaux de Lamarche, parce qu'ils ont été donnés au chapitre de La Mothe. — Acte passé entre les habitants de Lamarche et le chapitre de La Mothe, par lequel celui-ci leur cède les droits qu'ils avaient sur les fours de Lamarche, moyennant une redevance de 30 francs. — Requête des chanoines du même chapitre au sujet de la jouissance des fours banaux de Darney. — Requête des habitants de Lamarche, au sujet de la jouissance des mêmes fours. — Difficulté entre les susdits, au sujet de la propriété des dits fours, transactions. — Traité entre les dits chanoines et les habitants pour la jouissance des dits fours.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1617. — Lettres patentes de Henri, duc de Lorraine, autorisant, à Lamarche, l'établissement d'une compagnie d'arquebusiers, avec dispense de tous impôts pendant l'année, pour celui qui abattra le papegay.

FF. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1707. — Requêtes des habitants de Lamarche et arrêt de Léopold, duc de Lorraine, pour faire rentrer les habitants de Martigny dans la juridiction de la prévôté de Lamarche.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1720-1726. — Supplique des habitants de Lamarche, au duc de Lorraine, tendant à obtenir de rentrer en possession des pâtis de Morimont, de La Croix et du Moulin-au-Bois, usurpés par le sieur Horiot; ensuite de cette supplique, lesdits habitants ont été renvoyés devant les tribunaux et sont rentrés en possession de ces pâtis.

FF. 3. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1737. — Procès fait par la communauté de Lamarche, au sieur Dubois, fondeur, par suite duquel il est condamné à refondre des cloches qu'il avait fondues et qui étaient d'un poids inférieur à celui convenu.

FF. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1754. — Procès intenté par les syndic et habitants de Lamarche, aux Trinitaires du même lieu et aux chanoines de Bourmont, ensuite duquel ceux-ci, décimateurs à Lamarche, sont condamnés à faire, à l'église de Lamarche, les réparations auxquelles ils sont soumis en leur qualité de décimateurs en cette ville.

FF. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1763. — Sentence du bailliage de Lamarche, par laquelle la communauté est condamnée au payement d'une somme de 984 livres à la veuve Burel et autres, pour une cloche destinée à l'église de cette ville.

FF. 6. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1706-1790. — Règlement relatif à l'écoulement des eaux dans la rue du château Lambert de Lamarche. — Règlement de police relatif aux marchands et cabaretiers, ainsi qu'à la propreté des rues et places de la ville de Lamarche. — Sentence du tribunal de Langres, qui condamne M. Jacquin, comptable de la communauté de Lamarche, au remboursement d'une somme de 18 livres, provenant d'une erreur dans ses comptes. — Jugement rendu par le bailliage de Lamarche, ordonnant aux habitants des communes du ressort de la prévôté de cette ville, de fréquenter les marchés et les foires de Lamarche, savoir : le sixième des habitants pour les marchés et le quart pour les foires, sous peine d'amende. — Copie d'un jugement rendu par la Maîtrise des Eaux-et-Forêts de Bourmont, portant 269 condamnations, pour délits commis dans les forêts communales de Lamarche.

FF. 7. (Cahiers.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1759-1778. — Registres des rapports des agents de police, sur les contraventions aux règlements et arrêtés de police de la ville de Lamarche.

FF. 8. (Cahiers.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1752-1790. — Registres de la geôle des prisons de Lamarche dans lesquels on trouve : Claude Godar, écroué, pour avoir assassiné un homme dans le bois de Gondrecourt; — Pierre Baudelot, emprisonné pour contrebande de tabac; — François Rablin, fraudeur de tabac; — Anne Pètres, femme Thiéry, condamnée au fer et à la marque; — Claude Beauban, grenadier au régiment de l'Ile-de-France, accusé du meurtre de François Guy, de Châtillon; — Nicolas Pothie, déclaré fuyart de la milice, lequel a fait des menaces aux cavaliers

de la maréchaussée, en leur disant : « que s'il portait » jamais sabre, qu'il leur trancherait les bras ou les jam» bes » ; — François Bussenet, accusé d'avoir, dans la nuit du 19 mai 1768, assassiné et volé sur le grand chemin, le sieur Mougin, marchand de bœufs à Godoncourt ; — François Michaud, cavalier au régiment de Royal-Navare, comme déserteur ; — Pierre Jacques, comme complice de Claude Royer, pour distribution de fausse monnaie ; — Amant Bichet de Tollaincourt, accusé d'avoir volé un cheval au curé dudit lieu, et d'avoir mis le feu dans la grange et l'écurie dudit curé, dans la nuit du 16 au 17 février 1774 ; — Jean-Jacque Chauvé, accusé d'avoir assassiné. — La plus grande partie de ces actes d'écrous sont pour vols, désertion du service militaire, contrebande de tabacs, etc.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1460. — Copie d'une charte donnée par Réné d'Anjou, duc de Bar, par laquelle il fonde et érige une chapelle au lieu où fut la bataille de Bulgnéville, près de cette ville, le 2 juillet, à laquelle ledit Réné eut un grand nombre de ses sujets morts et occis. Cette chapelle fut construite en pierres et en bois, aux frais des chanoines du chapitre de Bourmont ; ils devaient y faire célébrer une messe chaque jour de l'année pour le repos des âmes des soldats morts dans cette bataille ; le 1er juillet de chaque année, ils devaient y faire chanter dix vigiles, et le lendemain, anniversaire de ladite bataille, ils devaient y chanter trois messes hautes, l'une de Notre-Dame, la seconde, du Saint-Esprit, et la troisième, des Trépassés, pour le salut de ceux qui avaient été occis à cette journée. Le duc veut aussi que pendant les dites messes, il y ait une bière avec quatre cierges ardents. Réné promet faire cette fondation et fait le serment à Dieu et à toute la Cour céleste, qu'il ne mangera jamais aucune viande, ni poisson, le jour du vendredi, jusqu'à ce que cette chapelle soit érigée ; pour la construction il donne 200 francs de rente annuelle aux chanoines du chapitre de Bourmont, et les assigne sur les fours de Lamarche, de Vaudrecourt, de Migeon, de Haxeville, d'Ozières, de Blonde-Fontaine ; sur le moulin de Quiquengrogne ; les tabellionages de La Mothe, Lamarche et de Bourmont ; la vente de Damblain ; le pressoir de Lamarche ; les tailles de Parey, Vaudrecourt, Soulaucourt, Haréville, Chaumont-la-Ville, etc.

GG. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1585-1594. — Dîmes. — Transaction entre les Trinitaires de Lamarche et les habitants de la dite ville au sujet de la dîme. — Arrêt du Parlement de Paris, fixant à la sixième gerbe la dîme à payer par les habitants de Lamarche, ses faubourgs et Oreille-Maison.

GG. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier

1693. — Compte rendu par le sieur Baudel, des recettes et dépenses appartenant à l'église Notre-Dame de Lamarche. La nef de cette église était à la charge des Trinitaires de Lamarche et des chanoines du chapitre de La Mothe, domiciliés à Bourmont. Le chapelain et le curé avaient le droit de nommer aux quatre bourses du collége de Lamarche, fondé par messire Guillaume de Lamarche, à Paris. Ces bourses devaient être attribuées aux plus pauvres.

GG. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1692. — Titres des biens appartenant au bureau de bienfaisance de Lamarche, situés à Morizécourt, acquis par M. Forésy, de Lamarche.

GG. 5. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1712. — Sommation faite au principal du collége de Lamarche, à Paris, à la requête du sieur Georges, maître d'école à Nomeny, pour l'admission de son fils audit collége, conformément aux statuts.

GG. 6. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1717. — Copie du testament de M. Oudot, notaire à Lamarche, en faveur de l'église de cette ville et pour l'établissement d'une confrairie pour le soulagement des pauvres malades de la même ville.

GG. 7. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1740-1752. — Requête de la communauté de Lamarche, adressée à l'évêque de Toul, par laquelle on demande l'établissement d'une confrairie de Saint-Charles à l'aide des biens donnés par M. Oudot et Mme Hainaut, veuve de M. d'Hazécourt, pour son testament du 19 décembre 1745 ; Stanislas autorise l'établissement de trois dames hospitalières de Saint-Charles, pour le soulagement des pauvres malades, et la tenue d'une école gratuite et publique pour les jeunes filles.

GG. 8. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1768. — Testament de M. Foresy, curé de Tollain-

court et Romain, pour entretenir un prêtre séculier ou chapelain, de sa famille, et à défaut de Lamarche, Romain, Serecourt, Tollaincourt et Morizécourt, qui devait enseigner les humanités aux jeunes gens de Lamarche.

GG. 9. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1764-1776. — Fondation de deux lits à la maison de charité de Lamarche destinés à deux pauvres malades, de l'un et de l'autre sexe, par M. Petit de Melaincourt et son épouse, née Bresson de Lamarche. — Fondation faite par Angélique-Nicolle Foresy, épouse de M. Devert, doyen des avocats au bailliage de Lamarche, au profit de la maison de St-Charles. — Acquet par M. Forésy, curé de Tollaincourt, sur Nicolas Claude, conseiller au bailliage de Lamarche, d'une maison qui fait aujourd'hui partie de l'hospice de Lamarche.

GG. 10 à 24. (Registres.) — In-folio 1,782 feuillets, papier.

1600-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 23 janvier 1614, baptême d'Élisabeth Boulangier, fille de Jean Boulangier, lieutenant particulier au bailliage; elle a eu pour parrain, frère Pierre de Orye, ministre de la Trinité, et pour marraine, Élisabeth Jacquinet; — le 8 novembre, baptême d'Antoine, fils de Pierre Thomas; il a eu pour parrain, noble Antoine Jacquinet; — le 30 mars 1619, baptême d'Élisabeth, fille de Remy Jacquin; elle a eu pour parrain, M. de La Chambre, et pour marraine, Mlle de La Tremblée; — le 1er novembre 1619, baptême de Claude, fils de Nicolas Page; il a eu pour parrain, Claude Petit, procureur, et pour marraine, Suzanne Jacquinet, épouse de M. de La Chambre; — le 11 août 1620, baptême d'Antoine, fils de M. de La Chambre; il a eu pour parrain, Antoine de Choiseul, seigneur d'Isches, gouverneur de La Mothe et bailli au Bassigny, et pour marraine, Mme de Serocourt; — le 24 octobre 1620, baptême de Errard Louis, fils d'Alexandre Pêtre, avocat au bailliage de Bassigny; il a eu pour parrain, Errard de Choiseul, pronotaire d'Isches, et pour marraine, Louise de Choiseul, fille du bailli et gouverneur de La Mothe; — le 29 mai 1623, baptême de Pierre, fils de Claude Petit, avocat au bailliage de Bassigny; il a eu pour parrain, noble et vénérable Pierre Berget, chantre à la primatiale de Nancy, et pour marraine, Claude Frébillot, épouse de Jean du Pont; — le 1er janvier 1626, baptême de Marguerite, fille de Claude Petit, avocat et substitut au bailliage de Bassigny; elle a eu pour parrain, noble François Boyer de La Tremblée, et pour marraine, noble Marguerite Berget, fille de noble Claude Berget de Lunéville; — le 8 juillet 1627, baptême d'Errard, fils de Nicolas de Grand; il a eu pour parrain, Errard de Choiseul, pronotaire du St-Siége, seigneur spirituel et temporel du bourg Sainte-Mariexy, et pour marraine, Marguerite Berget; — le 8 janvier 1628, baptême d'Antoine Gaspard, fils de noble Antoine Jacquinet, contrôleur; il a eu pour parrain, Claude Petit, substitut, et pour marraine, la femme du lieutenant particulier de Lamarche; — le 24 décembre 1628, baptême de Jean-Baptiste, fils de Claude Petit, substitut; il a eu pour parrain, Jean Boulangier, conseiller d'État, et pour marraine, Catherine du Bois, épouse de noble Antoine Jacquinet, contrôleur à Lamarche; — le 28 novembre 1629, baptême d'Errard-Antoine, fils de Claude Jacquin le jeune, avocat, prévôt, gruyer et receveur à Lamarche; il a eu pour parrain, Errard de Choiseul, protonotaire, et pour marraine, Anne La Taxe, épouse du prévôt de Remoncourt; le 27 janvier 1630, baptême d'Anne-Marguerite, fille de noble Antoine Jacquinet; elle a eu pour parrain, noble Nicolas de Boyer, avocat, et pour marraine, Anne Jacquinet; — le 11 janvier 1722, mort de Mougeon Jacquinet, fille de noble Pierre Jacquinet, âgée de 22 ans; elle fut enterrée au cimetière, puis elle fut transportée dans la chapelle que son père fit construire; — le 7 septembre 1625, mort de Magdelaine, fille de noble Antoine Jacquinet, âgée de 5 mois; — le 15 juin 1630, baptême d'Antoine Gabrielle, fille de Jean Marot; elle a eu pour parrain, noble Antoine de Mozon, et pour marraine, Élisabeth de La Tremblée; — le 17 janvier 1631, mort de noble Pierre Jacquinet, clerc juré de Lamarche, âgé de 80 ans; il fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire; — le 17 octobre 1637, mort de la peste, François Grisard, avocat au bailliage; il fit une donation à l'église de Lamarche, pour la fondation de trois cents messes et d'une somme pour acheter un calice d'argent et une pateine, comme l'attestait Vincent Marot, curé de Lamarche, son confesseur ordinaire; — le 25 juillet 1656, baptême de Nicolas, fils de noble Nicolas Dubois, conseiller d'État et lieutenant-général au bailliage de Bassigny; il a eu pour parrain, Nicolas Jacquin, prévôt de Lamarche, représentant Nicolas de l'Estre, écuyer, seigneur de Rocourt, et pour marraine, Catherine Dubois. — Le 9 janvier 1660, baptême de Claude François, fils de Claude Dauphin, avocat, et de Claude Grisard, son épouse; il a eu pour parrain, Gabriel-François Berget, seigneur de Harramesnil, et pour marraine, Françoise Gérard; — le 26 août 1662, baptême de Charlotte, fille de Claude Dauphin, avocat, et

de Claude Grisard, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-François, comte de Mauléon, bailli de Bassigny, et pour marraine, Nicolle Jacquin; — Le 8 février, baptême de Jean-Nicolle, fille de Nicolas Jacquin, avocat au bailliage; elle a eu pour parrain, Jean-Baptiste Collin, lieutenant-général au même bailliage, et pour marraine, Marie-Marguerite de Carondellet, dame d'Isches en partie; — le 15 août 1674, baptême de Marie-Jacquin, fille de Jacquin, prévôt, et de Christine La Chenée; elle a eu pour parrain, noble Salomon, le jeune, de Grammont, et pour marraine, Marthe-Marie de Germiny, épouse du sieur Gauthier de Gugnécourt; — le 22 décembre 1676, baptême d'Anne-Marie-Dieudonné, fille de Nicolas Jacquin et de Christine de La Chenée; elle a eu pour parrain, Charles de Choiseul d'Esquilly, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Robécourt et Norroy, et pour marraine, Anne de Lestre, épouse de Nicolas Dubois; — le 7 décembre 1680, baptême de Nicolas, fils de Charles Gesme et de Marguerite Michel; il a eu pour parrain, Louis, comte des Salles, bailli de Bassigny, et pour marraine, Christine de La Chenée; — le 28 février 1683, baptême de Christine, fille de Charles Sallet, licencié en droit, seigneur d'Outrancourt, Mandres-sur-Vair, et lieutenant-général au bailliage de Bassigny, et de Claude-Étienne de Chaslus, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles Sallet, fils dudit lieutenant, et pour marraine, Christine de La Chenée, épouse de Nicolas Jacquin, prévôt de Lamarche; — le 26 octobre 1685, mort de Salomon Sallet d'Outrancourt, fils de noble Charles Sallet, lieutenant-général au bailliage de Lamarche, et de Claude de Chaslus, âgé d'un an; il fut enterré dans la chapelle des sieurs Jacquinet; — le 27 juillet 1788, baptême d'Angélique Groposse, fille de Michel Groposse et d'Élisabeth Guérin; elle a eu pour parrain, Jean Rupart, notaire, et pour marraine, Angélique Frichet, épouse de noble Claude Antoine de Jacquinet, avocat au Parlement et lieutenant particulier au bailliage de Bassigny; le 14 septembre 1688, baptême de Charles-François Mengin, fils de François Mengin, procureur au bailliage de Bassigny, et d'Élisabeth Petit de Taillancourt, son épouse; elle a eu pour parrain, François-Simon Sallet, seigneur d'Outrancourt, Mandres, etc., lieutenant-général au bailliage, et pour marraine, Marie-Françoise Petit de Taillancourt, sa tante; — le 6 janvier 1689, mort de Bénigne Desroier, sieur de Chaudenet; il fut enterré au cimetière de Lamarche, à côté de la chapelle du Rosaire; — le 6 janvier 1692, baptême d'Antoine-Joachim, fils de Jacques-Antoine Rocher, substitut au bailliage de Bassigny, et de Françoise Grosjean, son épouse; il a eu pour parrain, Joachim Petit de Taillancourt, écuyer, sous-brigadier des gardes du corps du Roi, et pour marraine, Marguerite Portier, fille d'Alexis Portier, chirurgien à Colombey: — le 14 juin 1693, baptême de François-Joseph, fils de Joseph Deny; il a eu pour parrain, François-Simon Sallet d'Outrancourt, lieutenant-général au bailliage de Bassigny, et pour marraine, Gabrielle Martin; — le 22 juillet 1693, baptême de Nicolas-Bernard, fils de Joseph Collin et de Jeanne Grand Valet, son épouse; il a eu pour parrain, Bernard de Labbadie, écuyer, et pour marraine, Claude Martin; — le 29 mars 1707, baptême de Louis-Joseph, fils de noble Joseph Jacquin, prévôt de Lamarche, et d'Anne de Vaucouleur, son épouse; il a eu pour parrain, noble Louis de Vaucouleur, écuyer, et pour marraine, Christine de La Chénée, veuve de noble Nicolas Jacquin; — le 21 août 1708, mariage d'Errard Dauphin, fils de Claude-François Dauphin, procureur au bailliage de Bassigny, et d'Anne Petit de Taillancourt, son épouse, avec Catherine-Marguerite Jacquin, fille de noble Nicolas Jacquin, vivant prévôt et gruyer de Lamarche, en présence de noble Jacquin de La Chaine, Joseph Jacquin, prévôt, et autres; — le 1er octobre 1708, baptême des cloches de Lamarche: la grosse fut appelée Léopold-Charlotte, et la seconde Louise, par le comte de Lignéville et son épouse, représentant le duc et la duchesse de Lorraine; — le 3 février 1709, mort de Louis-Joseph, âgé de 18 mois, fils de noble Jacquin, prévôt et gruyer de Lamarche, et de noble Anne de Vaucouleur; — le 17 mai 1715, baptême de Nicolas, fils de noble Nicolas Jacquin de La Chesnoy et de Hyacinthe-Nicole Martin, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Nicolas Martin, avocat au Parlement, et pour marraine, Anne de Vaucouleur, épouse de noble Joseph Jacquin, prévôt de Lamarche; — dans le mois d'août 1718, baptême d'Angélique, fille de Nicolas Le Molt et de Françoise Humblot, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-François de Roncourt, écuyer, sénéchal de La Mothe et de Bourmont, et pour marraine, Angélique Petit; — le 16 mars 1624, baptême d'Antoine, fils naturel de Jeanne Gurel, laquelle a déclaré en présence de noble Joseph Jacquin, prévôt de Lamarche, et du greffier, que le dit Antoine provenait des œuvres de Nicolas Gerdolle; — le 12 février 1747, mariage de Charles-Ferdinand de Vidrange, écuyer, capitaine de grenadiers, fils de Jean-François de Vidrange, écuyer, vivant capitaine de cavalerie, et de Jeanne-Antoinette Mirondat, son épouse, de la paroisse de Serocourt, avec Françoise Jacquin fille de feu noble Jacquin, seigneur de Tollaincourt et prévôt de Lamarche, et de Anne-Antoinette de Vaucouleur, son épouse; — le 4 juin 1747,

mariage de Dominique Richard, avocat à la Cour, avec Geneviève Martin, en présence de Hyacinthe Jacquin de Beaulieu et autres; — le 5 juin 1747, baptême de Louis, fils de Louis Bresson, avocat, et de Agnès Gentil, son épouse; il a eu pour parrain, Louis de Foudras, chevalier, marquis d'Émigny, baron de Deuilly, et pour marraine, Catherine Jacquin, épouse de Jean-Baptiste Gauthier, écuyer, seigneur de Marey, capitaine, aide-major de cavalerie; — le 7 novembre 1747, baptême de Charles-Ferdinand, fils de Jean-Baptiste-François Gauthier, écuyer, seigneur de Marey et de Tollaincourt, chevalier de Saint-Louis, capitaine aide-major, et de Catherine Jacquin, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Ferdinand de Vidrange, écuyer, seigneur de Parey, capitaine des grenadiers royaux au régiment de Chantilly, représenté par Sébastien-François de Vidrange, chanoine de l'église collégiale de Bourmont, et pour marraine, Françoise-Rose Gauthier, épouse du sieur Le Paige, prévôt de Darney; — le 4 août 1749, baptême d'Anne Geneviève, fille de Dominique Richard, avocat à la Cour, lieutenant particulier de la prévôté de Lamarche, et de Geneviève Martin, son épouse; elle a eu pour parrain, Nicolas Jacquin de La Chaine, et pour marraine, Anne-Françoise de Tollaincourt; — le 17 août 1749, baptême de Charles-François, fils de Jean-Baptiste-François Gauthier, écuyer, seigneur de Marey et de Tollaincourt, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine Jacquinet, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Gérard Le Paige, écuyer, capitaine, prévôt et chef de la police à Darney, et pour marraine, Françoise Jacquin, épouse de Charles-Ferdinand de Vidrange, écuyer, seigneur de Parroy, capitaine de grenadiers royaux; — le 12 juillet 1750, baptême de Jean-Baptiste-Nicolas, fils de noble Jean-Baptiste-François Gauthier, écuyer, seigneur de Marey, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine Jacquinet, son épouse; il a eu pour parrain, noble Nicolas Jacquin de La Chaine, écuyer, et pour marraine, Françoise Gauthier, épouse de M. Le Paige, écuyer, prévôt de Darney; — le 18 octobre 1750, baptême de Catherine-Amélie, fille de Louis Lemolt, avocat à la Cour, et de Marie-Anne-Thérèse Gentil, son épouse; elle a eu pour parrain, Louis-François de Suleau de Mauléon, chevalier, seigneur de Saulxures et autres lieux, et pour marraine, haute et puissante dame, Catherine-Amélie de Choiseul, marquise d'Isches, baronne d'Haneffe. — Le 9 décembre 1752, enterrement de Claude Vaulchaux, né à Faucogney, grenadier au régiment de Béarn, infanterie, trouvé assassiné dans les bois de Gondrecourt, lequel fut conduit à Lamarche pour instruire le procès de Claude Gaudard de Seraumont, auteur de cet assassinat; — le 9 février 1754, baptême de Joseph-Benoit, fils de Pierre-Nicolas-François de Bourgogne, chevalier, seigneur d'Hacourt, conseiller du Roi, procureur général au bailliage de Bassigny, et de Jeanne Lorette de Jacob; il a eu pour parrain, Nicolas-Joseph Baudel, écuyer, seigneur du fief de Vaudrecourt, avocat à la cour, et pour marraine, Marie-Anne-Thérèse Parterre, épouse de Charles-Henri Bernard, écuyer, seigneur du fief d'Illond, lieutenant particulier au bailliage de Bourmont; — le 6 mars 1754, baptême de Marie-Anne-Charlotte, fille de Nicolas-Henri de Thabouret, chevalier, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage de Bassigny, et de Marie-Angélique Baudel, son épouse; elle a eu pour parrain, François-Alexis Baudel, prêtre, curé d'Haccourt, son oncle, et pour marraine, Anne-Nicolle d'Illond, épouse de Joseph-Bernard, écuyer, seigneur du fief d'Illond; — le 19 juin 1756, baptême de Louis-Henri, fils d'Henri Jourdain, maître chirurgien, et d'Anne-Denise Labourot, son épouse; il a eu pour parrain, Louis de Saint-Marc, fils d'Alexis-Louis de Saint-Marc, écuyer, munitionnaire général des vivres, et pour marraine, Marie-Catherine Jacobé de Vidrange; — le 15 février 1761, baptême de Jeanne-Marguerite-Philippine, fille de Charles Lencolt, avocat au Parlement, et de Marguerite Thouvenot, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude-Philippe Thouvenot, prévôt de l'abbaye royale du mont Saint-Bernard en Vallois, son oncle, représenté par François de Bourgogne, chevalier, seigneur de Haccourt, et pour marraine, Jeanne Lorette de Jacob, épouse dudit de Bourgogne; le 25 août 1761, baptême de Charles-Nicolas, fils de Pierre-Nicolas-François de Bourgogne, chevalier, seigneur de Haccourt, et de Jeanne Lorette de Jacob, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Nicolas-Baudel, son cousin, et pour marraine, Jeanne-Agnès-Charlotte de Bourgogne; — le 10 novembre 1762, mariage de Jean-Baptiste-Alexandre Martin de Lavaux, fils de Charles-Ignace-Martin de Lavaux, seigneur de Chardon et autres lieux, avec Thérèse-Charlotte Petit, fille de Bernard-Joseph Petit, écuyer, et de Barbe-Thérèse Bedan, son épouse; — le 8 janvier 1775, mariage de François-Alexandre de Tillancourt, chevalier, conseiller du Roi, avec Marie-Joseph de Thabouret; — le 11 septembre 1765, mariage de Jean-Claude Durand, avocat au Parlement, fils de Jean-Claude Durand, ancien notaire, et de Marguerite Guillot, son épouse, avec Catherine Mesgnien, fille de René Mesgnien, écuyer, seigneur de Villers, ancien conseiller au bailliage de Mirecourt, et de Catherine Rose Bresson, son épouse; — le 3 février 1766, mariage de Claude Bernard de Suleau de Marloy, chevalier, ancien capitaine d'infanterie, seigneur de Saulxures et autres lieux,

fils de Louis-François de Suleau de Marloy, ancien capitaine au régiment de Layne, seigneur desdits lieux, et de Jeanne Brondeau, son épouse, avec Jeanne-Agnès-Charlotte de Bourgogne, fille de Pierre Nicolas-François de Bourgogne, chevalier, seigneur d'Haccourt, etc., et de Jeanne Lorette de Jacob, son épouse; les susdits eurent un fils qui fut baptisé le 6 août 1775, sous le nom de Charles-Frédéric; il a eu pour parrain, Charles, comte de Vergennes, chevalier, ministre et secrétaire d'État, représenté par Charles Bonay de Renty, chevalier, seigneur de Villars et autres lieux, demeurant en son château de Villars, et pour marraine, Marie-Gabrielle-Justine de Bourgogne; ledit Charles-Frédéric mourut au bout de dix jours; il fut inhumé dans l'église du côté de l'évangile; — le 29 mars 1780, baptême de la cloche de la chapelle d'Oreille-Maison, fondue par les soins des officiers de la ville de Lamarche; elle a eu pour parrain, Jean-Baptiste Michaux, chanoine de la maison des Trinitaires de Lamarche, et pour marraine, Marguerite Bresson, veuve de Louis Petit; — le 17 décembre 1781, mariage de Claude Fournier et de Anne Douche, dotée par les officiers municipaux comme étant la plus sage et vertueuse fille, et afin de perpétuer le souvenir de la naissance de Mgr le Dauphin; — le 25 mai 1784, mariage de Nicolas-Antoine Folley de Core, écuyer, chevalier de l'Ordre royal de St-Louis, ancien capitaine d'infanterie, fils de Claude-Antoine Folley de Core, écuyer, et chevalier de St-Louis, et de Marie-Thérèse Chiquel, son épouse, avec Brigitte Durand de la Voivre, veuve de Nicolas Guiot, en présence de Pierre Nicolas de Bourgogne, chevalier, seigneur d'Haccourt, avocat au Parlement, subdélégué de l'intendant au bailliage de Lamarche; Jean-Baptiste Folley, ancien capitaine de grenadiers, chevalier de St-Louis; Joseph-Benoît de Bourgogne, prieur de St-Vincent; — le 17 novembre 1784, mort de Pierre-Nicolas-Amable de Bourgogne, chevalier, fils de Pierre-Nicolas de Bourgogne, avocat au Parlement, et de Marie-Amable Doublet du Clos, né à Paris, le 6 mai 1776, et baptisé le 7 du même mois, à la paroisse Saint-Laurent de la dite ville; il fut reconnu après le mariage de ses parents qui eut lieu le 12 novembre 1777, à Neufchâteau; — le 22 novembre 1784, mariage de Pierre-Nicolas de Bourgogne, chevalier, avocat au Parlement, veuf de Marie-Amable Duclos, avec Anne-Marguerite-Éléonore Dié, fille de Jean-Baptiste Dié, lieutenant particulier au bailliage de Lamarche, et de Catherine-Éléonore de Bresson, son épouse, en présence de Pierre-Nicolas-François de Bourgogne, chevalier, seigneur d'Haccourt, ancien conseiller d'épée pour la noblesse, père du marié, Joseph-Benoit de Bourgogne d'Haccourt, avocat au Parlement, frère du marié; Pierre-Joseph-Stanislas de Bresson, écuyer, avocat au Parlement, cousin de la mariée, et Étienne Bougarel, ancien officier au régiment royal Comtois, et autres; — le 25 septembre 1785, naissance de Jean-Baptiste-Marie-Justine, fils de M. Pierre-Nicolas de Bourgogne, chevalier, seigneur d'Haccourt, conseiller au bailliage royal de Bassigny, et pour marraine, Anne-Marguerite-Éléonore Dié; — le 7 août 1785, mort de Vincent Galard, frère convers des Trinitaires de Lamarche, né à Monthureux, âgé de 73 ans; — le 30 août de la même année, mort du R. P. Philippe Jacquin, prêtre chanoine de l'ordre des Trinitaires de Lamarche, âgé de 75 ans; — le 16 octobre de la même année, mort de Jean-Baptiste Michaux, prêtre et chanoine du même ordre, âgé de 63 ans; — le 17 octobre 1787, mort de Joseph Vuillaume, prêtre et chanoine régulier et préfet de la maison des Trinitaires; — le 4 mars 1788, mort de Pierre, prêtre et chanoine de la même maison, âgé de 84 ans.

HH. 1. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1707-1789. — Lettres patentes de Léopold, duc de Lorraine, rétablissant le marché et les quatre foires de Lamarche. — Traité entre la communauté de Lamarche et les sieurs Michel et Mouginé, pour la nourriture et l'entretien des bêtes mâles. — Requête des habitants de Lamarche adressée à l'Intendant de Lorraine, au sujet du ban mis sur les moissons, par les Trinitaires.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

1698-1789. — Commune de Lironcourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

FF. 1. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin: 86 pièces, papier.

1788-1789. — Commune de Marey. — Jugement rendu contre divers particuliers des communautés de Marey et de Serocourt, au sujet de la prise de bestiaux dans la prairie du pré Jean.

FF. 2. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1753. — Jugement rendu contre Nicolas Urguette, marchand à Morville, au profit de Jean-Baptiste Pételot, de Saulxures.

GG. 1 à 18. (Registres.) — In-4°, 183 feuillets, papier.

1761-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sé-

pultures, signés par Barret, Baudel, Germain de Movilliers, Humblot, Pierson et Urguet.

BB. 1. (Cahiers.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Martigny-les-Lamarche. — Registre de l'assemblée municipale contenant les délibérations : pour l'entretien des bâtiments communaux; pour la réparation des chemins; pour la nomination de bangards, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la municipalité, relatifs : à l'entretien des bâtiments communaux; — à la recette et à la dépense de la commune; — à la location du porc mâle; — aux gages du maître d'école, du pâtre, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1561-1597. — Règlement des eaux des moulins Jean et Morizot. — Concordat du village de Martigny avec celui de Serocourt, au sujet des bois.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1444-1596. — Commune de Mont-les-Lamarche. — États de sections du cadastre. — Transaction entre les habitants d'Isches et de Mont et le seigneur, au sujet des droits d'usage dans les forêts, au profit des habitants de ces deux communes. — Reconnaissance de la seigneurie du Mont.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 596 feuillets, papier.

1691-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Georges, Bogelot, Verny, Daprenant, Henriot, Vichel, Simonin, Charpy, Silvestre, Bailly, Voinchet, Henri et Bauleret.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1789. — Commune de Morizécourt. — Procès-verbal relatif à l'élection et à la nomination de quatre adjoints, pour les procédures civiles.

CC. 1. (Liasse.) — 34 pièces, papier

1772-1778. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatifs aux dépenses : pour l'entretien des bâtiments communaux; — pour le maître d'école; — pour les fontaines et les chemins. — Recettes provenant de la vente des bois, de la location des prés et embannies, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 9 pièces; 1 plan, papier.

1769-1789. — Corvées à exécuter sur la route de Mirecourt à Blondefontaine. — Abornement des forêts communales. — Plan desdites forêts. — Vente d'arbres.

FF. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1745-1772. — Procès entre les syndics de la commune de Morizécourt et les Bénédictins dudit lieu, au sujet du droit d'affouage et du tiers denier, sur la vente des bois. — Dénonciation faite contre Hubert Collardé, maire de Morizécourt, pour ce qu'il a abusé de cette qualité, en encombrant les rues de matériaux. — Extrait des minutes du greffe de la haute-justice des Bénédictins de Morizécourt, au sujet de la vente des biens immeubles provenant de la succession d'Ignace Jacquin.

GG. 1 à 49. (Registres.) — In-4°, 621 feuillets, papier.

1679-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 3 août 1687, baptême de Françoise, fille de Thomas Claudotte; elle a eu pour parrain, Joseph Luillier, et pour marraine, l'épouse de Charles des Pilliers, seigneur de Morizécourt et autres lieux; — le 16 décembre 1688, baptême de Charles, fils de François Lucot et de Catherine Grossille, son épouse; il a eu pour parrain, Charles des Pilliers, et pour marraine, Marie-Anne Grossille; — le 2 janvier 1689, baptême d'Anne-Françoise, fille de noble Charles des Pilliers, et de Louise-Françoise Cabois, son épouse; elle a eu pour parrain, noble seigneur Salomon le jeune, écuyer, seigneur de Grammont et de Licheroul, et pour marraine, Anne-Françoise de Villers, grand-mère de la petite fille; — le 14 février 1730, abjuration de Marguerite Nidure, pauvre femme, âgée de 63 ans, originaire de Chevalbourg, diocèse de Berne, hérétique, entre les mains de François Gaspard de Grammont, évêque *in partibus*, grand doyen de l'illustre chapitre de Besançon; — le 25 février 1732, baptême de Joseph, fils de Joseph Cardinet et de Jeanne Henriot, son épouse; il a eu pour parrain, Michel Menestrel, procureur à Serocourt, et pour marraine, Élisabeth de Haizecourt; — le 12 février 1741, Jeanne Le Gros, épouse de Maurice Jacquin, âgée de 46 ans, fut nommée par les femmes de Morizécourt, à la pluralité des voix, pour faire l'office

de sage-femme; — le 13 novembre 1766, la femme de Toussaint Thabouret de Serocourt fut enterrée au cimetière de Morizécourt, à cause de l'interdit de celui de Serocourt — Le 4 août 1766, les trois cloches de Morizécourt furent fondues, du poids de 2,500; elles furent bénites le 10 du même mois; elles eurent pour parrain, la grosse, haut et puissant seigneur Jean-Baptiste Marc, comte de Toustain, baron des Thons, Morizécourt et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment du comte d'Artois, et pour marraine, Marie-Nicole, née comtesse d'Hoffelise; la seconde eut pour parrain, le R. P. Don Jean Le Gueux, prieur du monastère de Deuilly-lès-Morizécourt, et pour marraine, Marie-Thérèse-Joseph de Thabouret, épouse de François-Alexandre-Henri de Tillancourt, chevalier, conseiller du Roi et procureur au siége des Eaux-et-Forêts du Bassigny; la troisième eut pour parrain, Sébastien Dorigny, et pour marraine, Élisabeth Lucot.

II. 1. (Registre.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1789. — Décrets de l'Assemblée Nationale.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-folio, 553 feuillets, papier.

1661-1789. — Commune de Robécourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 27 mars 1663, baptême de Pierre, fils de Mansuy Pignaux et de Jeanne Pagney, son épouse; il a eu pour parrain, M. Lionville, receveur de haut et puissant seigneur Henri d'Anglure de Bourlémont, commandeur de Robécourt, et pour marraine, Nicole Paigney, fille de Jean Paigney; — le 20 septembre 1728, mariage de Nicolas Plansson, fils de Daniel Plansson, notaire royal, tabellion et garde note, avec Jeanne-Marie Poulain, fille de François Poulain, amodiateur général de la terre de la commanderie de Robécourt, et de Jeanne-Marie Gérard, son épouse, en présence de Jean-Baptiste Poulain, avocat au Parlement, du sieur de Geurgny, écuyer, seigneur de Tollaincourt, et de Pierre Plansson, officier de la maréchaussée; — le 7 janvier 1729, baptême d'Antoinette-Marguerite-Anne-Reine, fille de Joseph-Alexis de Lavaux, chevalier, baron de Vrécourt, et de Magdelaine-Françoise de Sarrasin, son épouse; elle a eu pour parrain, Antoine-Gabriel de Lavaux, chanoine de l'église primatiale de Nancy, représenté par Anne-Françoise de Lavaux, et pour marraine, Marguerite, dame de Germainvilliers, représentée par Antoine-Léopold de Sarrasin, chevalier, seigneur de Germainvilliers, lieutenant au régiment de la Meuse. — Le 12 mars 1731, mort de Jeanne-Marie Gérard, veuve de François Poulain, vivant amodiateur général de la commanderie de Robécourt; elle fut inhumée dans l'église, devant l'autel de Saint-Nicolas, en présence de Jean-Baptiste et François Poulain, ses fils, Nicolas Plansson, son gendre, Jeanne-Marie et Marguerite Poulain, ses filles. — Location des places de bancs. — Tableau des fondations faites dans l'église de Robécourt, dressé sur les titres originaux, par Nicolas Bonaventure Flammerion, prêtre et curé de Blevaincourt et Robécourt. — Dans le mois de janvier, une messe haute du Saint-Sacrement, fondée par Pierre Robert, une basse par Claude et Antoine Morel. — Dans le mois de février, une messe haute du Saint-Sacrement, fondée par Jean-Fringenel et Anne Limaux, sa femme, et une messe haute par le sieur Saint-Lambert. — Dans le mois de mars, deux messes hautes du Saint-Sacrement, fondées par Mirouel; une basse par Jean Plumerel et sa femme; une autre par François Poulain et sa femme, et une haute par Joseph Vautrin. — Dans le mois d'avril, une messe haute du Saint-Sacrement avec libera, fondée par Nicolas Leclerc; une haute par David Vocqué; une basse par Claudette Pierson et Jeanne Colin; une haute et une basse par Jean Vequé et Jeanne Antoine. — Dans le mois de mai, une messe du Saint-Sacrement avec vigiles et obsèques, fondée par Mme de Brainville; une autre précédée d'un nocturne et suivie des obsèques par Marguerite Louppi, épouse de Vincent Frinquenel; une troisième par Jean Michel, dans l'Octave de la Fête-Dieu, et une quatrième par Agnès Mercier, le jour de la petite Fête-Dieu. — Dans le mois de juin, une messe haute du Saint-Sacrement; une deuxième, fondée par Marie Leclerc; une troisième avec vigiles et obsèques, par Mme de Brainville, et une quatrième suivie d'un *Libera*, par Pierre Lorain et sa femme; une messe haute par Jean Antoine; une basse par Claude Colin et un service entier par Jean Vocqué. — Dans le mois de juillet, une messe du Saint-Sacrement fondée par Dominique Le Bœuf; une messe haute par Marguerite Boulanger; une autre par Anne Morel; une basse par Jacques André; une autre par Anne Merciolle et un service entier par Anne Jacquot. — Dans le mois d'août, une messe haute précédée des vigiles, fondée par Nicolas Clausse, et une basse par Catherine Sergent. — Dans le mois de septembre, une messe haute du Saint-Sacrement avec vigiles et obsèques, fondée par Jean Bricart et sa femme; une deuxième suivie des *Libera*, fondée par Claude Thomas et sa femme, et une messe haute par Florentin Girouart. — Dans le mois d'octobre, une messe haute du Saint-Sacrement, fondée par Charles Citeaux; une deuxième avec vigiles et obsèques, fondée par Jeanne Plumerel,

veuve d'André Jacquot. — Un service entier par Brigitte Jacquot, et une messe basse par Jean Jacquot. — Dans le mois de novembre, une messe haute avec vigiles, fondée par Barbe Morel; une autre avec vigiles, par André Mathieu, et une basse par Jean Colardé. — Catalogue de ceux qui ont été confirmés à Vrécourt, en 1779 et en 1788.

DD. 1. (Liasse. — 1 pièce, 2 plans, papier.

1755-1760. — Commune de Rocourt. — Plans de bornage et d'aménagement des bois communaux.

FF. 1. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1717-1782. — Procès pour les habitants de Rocourt, contre ceux de Rozières, au sujet de la vaine pâture.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1560-1781. — Transaction entre les habitants de Rocourt et ceux de Tollaincourt, au sujet des pâturages. — Titres de possession.

FF. 3. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1781-1765. — Procès entre les habitants de Rocourt et ceux de Tollaincourt, au sujet des pâturages.

FF. 4. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1758-1759. — Procès entre les habitants de Rocourt et ceux de Villotte, au sujet des pâturages.

FF. 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1761. — Transaction entre les habitants de Rocourt et ceux de Rosières, au sujet des pâturages.

FF. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Transaction entre les habitants de Rocourt et ceux de Tollaincourt, au sujet du maître d'école.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1516. — Commune de Romain-aux-Bois. — Copie d'une charte donnée aux manans et habitants de Romain, par Nicolas Du Chatelet, écuyer, seigneur de Monthureux, au sujet de la pâture dans les bois.

BB. 1. (Registres.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1778-1782. — Registre des délibérations de la communauté, relatives : aux nominations de syndics, d'assesseurs, de collecteurs et de pâtres; — aux rôles d'affouage; — aux dîmes; — au traitement du maître d'école et du pâtre, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 28 pièces; 1 plan, papier.

XVIe siècle-1788. — Plan, bornage, aménagement et délimitation des forêts communales. — Reconnaissance des anticipations.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1729-1741. — Procès soutenu par le curé de Romain, contre les religieux de Morimont, au sujet de la dîme à prélever sur les pâtis et terres de montagne.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 311 feuillets, papier.

1664-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Lepin, Depoisson, Bassot, Forésy, Desgranges, Deny, Limaux, curés de la paroisse.

GG. 9. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1690-1742. — Fondations et donations au profit de l'église de Romain faites par Joseph Durand, Pierre Hardi, Jean Lemaire et autres habitants dudit lieu.

HH. 1. (Cahiers.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1665-1749. — Livre-terrier de Romain. — Déclarations et mémoires ayant servi de base à la division des terres de Romain.

DD. 1. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1756-1789. — Commune de Rozières. — Procès-verbaux dressés par les gardes-champêtres, pour mesus commis dans les bois et dans les héritages.

DD. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784. — Transaction entre les seigneurs de Rocourt et la commune de Rozières, au sujet de la vaine pâture dans les bois.

DD. 3. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1723-1764. — Règlement de la vaine pâture dans la forêt du Creuchot, territoire de Rozières.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-folio, 371 feuillets, papier.

1666-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bassot, Collin, Vincent, Lefebure, Moreau, Rochelet, Chobillon, curés de la paroisse.

GG. 5. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1722-1764. — Procès au sujet d'une pièce de terre, appartenant à la chapelle de Varosse, entre la commune de Rozières et les habitants dudit lieu.

AA. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1526-1618. — Commune de Saint-Julien. — Chartes d'affranchissement au profit des habitants de Saint-Julien, données par les seigneurs de Demengevelle, de Lenoncourt, Vauvillers, de Monthureux-sur-Saône, de Duilly, du Chatelet. — Constitution de rentes sur les habitants de Saint-Julien, par Jean-Baptiste et Jeanne Fulpain.

BB. 1. (Cahiers.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations de la commune, relatives : aux adjudications, aux nominations de curé, de maître d'école, de garde, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1614-1689. — Titres de propriété de La Lauchère et de droits d'usage dans les forêts domaniales. — Transaction entre les habitants de Saint-Julien et les seigneurs de Deuilly et Morizécourt, relative aux droits d'usage.

FF. 1. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1621. — Procès entre les Révérends Pères prieurs et religieux de l'abbaye de Flabémont et les habitants de Saint-Julien, au sujet de cens et amortissements.

FF. 2. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1752. — Jugements rendus par la haute-justice de Saint-Julien, contre des habitants dudit lieu, pour délits commis sur le territoire de la commune.

FF. 3. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1786. — Procès entre les frères Limaux, fondeurs de cloches à Fresnel et à Champigneulles, et la commune de Saint-Julien, au sujet du paiement desdites cloches.

GG. 1 à 16. (Registres.) — In-4°, 510 feuillets, papier.

1688-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 29 décembre 1695, baptême du fils de François Brocard ; il a eu pour parrain, Gabriel Gauthier, et pour marraine, Marguerite de Vaucouleur ; — le 31 janvier 1696, baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Froment et de Marguerite Remy, son épouse ; il a eu pour parrain, Vincent Froment, et pour marraine, Anne de Vaucouleur, en présence de François d'Espineul, amodiateur de l'abbaye de Flabémont ; — le 4 mai 1699, mariage de M. de Cogney, âgé de 30 ans, fils de Laurent de Cogney, capitaine de cavalerie, avec Marguerite de Vaucouleur, âgée de 24 ans, fille de Claude de Vaucouleur, écuyer, adjudant-général des troupes de S. A., et de Françoise Collé, son épouse ; — le 21 février 1706, mariage de Joseph Jacquin, écuyer, prévôt de la maréchaussée, fils de Nicolas Jacquin, ancien prévôt et receveur de Lamarche, avec Anne-Antoinette de Vaucouleur, fille de Claude de Vaucouleur, écuyer, seigneur de Parey-sous-Montfort, et de Françoise Collé, son épouse. — Le 27 mars 1709, baptême de Remonde, fille de Jacque Nouvelle, par Nicolas de Brisacier, docteur de la Sorbonne, abbé commandataire de Flabémont ; — le 9 avril 1709, mariage d'Étienne Noël, fils de Nicolas Noël, avec Marguerite d'Espineul, en présence de M. de Vaucouleur, l'abbé de Brisacier et Gauthier ; — le 23 septembre 1709, baptême de Claude, fils de François Brocard ; il a eu pour parrain, Claude Moniat, et pour marraine, Françoise de Vaucouleur ; — le 12 juin 1712, mariage de François d'Hennezel, écuyer, veuf de Françoise Duhoux, avec Marguerite Brocard, fille de François Brocard, amodiateur, et de Barbe Moniat, son épouse, en présence de François d'Hennezel, écuyer, François Brocard et autres ; — le 22 novembre 1718, mariage d'Hilaire Poirot, avec Jeanne d'Espineul, par l'abbé de Brisacier, Le Paige, de Saint-Gervais et autres ; — le 2 octobre 1725, baptême de Gabriel, fils du sieur Dupoirier, et de Jeanne d'Espineul ; il a eu pour parrain, Gabriel Gauthier, et pour marraine, Marguerite de Serocourt ; — le 26 septembre 1738, Françoise de Vaucouleur est marraine de Jean-Claude Violet ; — le 10 février 1752, mort de Claudette d'Espineul, âgée de 63

ans; elle fut inhumée dans l'église, en présence de François et Nicolas d'Espineul et autres. — Liste des enfants de Saint-Julien qui ont été confirmés à Flabémont, le 1er mai 1764 et en 1779.

GG. 17. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1776-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Saint-Julien, relatifs aux dépenses pour l'église; à la fondation de messes par les habitants; aux gages du sonneur, du chantre, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1502. — Commune de Senaide. — Accensement fait par le comte d'Aberg, au profit des habitants de Senaide, de la terre de Dureau.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-folio, 395 feuillets, papier.

1690-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 25 décembre 1790, baptême de Baptiste-Ignace-Garnier, fils de Louis Garnier et de Jeanne Le Molt; elle a eu pour parrain, Ignace Pouilly, prêtre, et pour marraine, Françoise Garnier; — le 13 août 1720, baptême de Jeanne-Françoise, fille de Jean-Baptiste Lamy et de Chaire Nicollot, son épouse; elle a eu pour parrain, noble Jean-François de Dambley, chevalier, enseigne aux gardes françaises, marquis, seigneur de Chauvirey, Vitry, Aboncourt et autres lieux, et pour marraine, Nicole Michaux. — Le 26 octobre 1761, bénédiction de la seconde cloche de Senaide par le sieur Dupuis, curé dudit lieu; elle a eu pour parrain, Claude-Joseph de Donnay, chevalier, seigneur de Villars et de Saint-Louis, et pour marraine, haute et puissante dame, Catherine-Émélie de Choiseul, veuve de haut et puissant seigneur Louis-Maillard, baron d'Anef, marquis d'Isches, etc.; elle pèse 537 livres.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1491. — Commune de Serécourt. — Abornement des bois de la commune de Domvallier et droits d'usage à exercer dans les dits bois, pour la communauté de Serécourt.

DD. 2. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1750. — Abornement des bois de Domvallier contre les R. R. P. P. chanoines de l'abbaye de Flabémont.

DD. 3. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1769. — Plan et abornement des bois de Serécourt.

DD. 4. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1626. — Abornement des chemins et finage de Serécourt.

DD. 5. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1686. — Abornement des chemins de Serécourt.

DD. 6. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets, papier.

1788. — Abornement de la principale rue du village de Serécourt.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 849 feuillets, papier.

1689-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1715. — Commune des Thons. — Plan des forêts communales.

FF. 1. (Liasse.) — 82 pièces, papier; 1 sceau.

1765-1786. — Procès entre la commune des Thons et Madame de Toustaint, au sujet d'un droit qu'elle prétendait avoir sur la forêt communale.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1649-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 27 janvier 1649, baptême dans la chapelle du château des Thons, de Suzanne-Françoise, fille de nobles époux Antoine de Châtillon et Louise-Élisabeth de Haraucourt; elle a eu pour parrain, Ferdinand-François de La Palue, marquis de Varambon, et pour marraine, Suzanne Des Espaulces de Saint-Geran; — le 6 septembre 1665, baptême de Georges, fils de Jean Henri et de Claude Fouart, son épouse; il a eu pour parrain, Georges de La Cloche, écuyer, gentilhomme ordinaire des ducs de Lorraine et commandant au château des Thons, et pour marraine, Marie Vernier, gouvernante audit château; — le 6 novembre 1666, baptême de Claude-Henri, fils de Louis Le Page, écuyer, demeurant à la petite Thons, et de Jeanne Vuillaume, son épouse; il a eu pour parrain, Claude Vuillaume, représenté par Étienne Saltret, et Gabrielle Henriette Lepaige pour

marraine; — le 15 avril 1667, baptême de Charles-Louis Du Châtelet, âgé de 3 ans, fils d'Errard, marquis Du Châtelet, baron des Thons et autres lieux, maréchal de Lorraine, et d'Élisabeth d'Aumont, son épouse; il a eu pour parrain, Charles, comte Du Châtelet, et pour marraine, Gabrielle de Chevigny, dame et comtesse de Livron; — le 10 février 1669, baptême de Claude, fils de Louis Le Page, écuyer, et de Jeanne-Guillaume, son épouse; il a eu pour parrain, Claude Simon, et pour marraine, Catherine Baudoin; — le 30 octobre 1670, ils eurent un fils qui fut appelé Erardus de Paige; le 26 janvier 1673, ils eurent un autre fils qui fut appelé Louis-Nicolas; — le 1er novembre 1673, baptême de Errard-Gabriel Du Châtellet, fils de Errard Du Châtellet, maître de camp, et d'Élisabeth d'Aumont; il a eu pour parrain, Erard, marquis Du Châtellet, representé par Henri de Choiseul, marquis et baron d'Isches, et pour marraine, Élisabeth-Gabrielle-Françoise de Jonvelle; l'acte est signé par Isabelle de Rouxel de Médavy; — le 20 juin 1686, mort d'Erard Du Châtelet, marchis et baron des Thons, La Neuveville, Fouchécourt, Morizécourt et autres lieux; il fut inhumé dans l'église des Récolets des Thons; — le 23 septembre 1677, mariage de Charles-Henri de Choiseul, écuyer, marquis d'Isches, seigneur d'Haillecourt et autres lieux, et de Marie-Charlotte Bruneau de La Rabatelière, fille de Charles-Bruneau, écuyer, marquis de La Rabatelière et de Marie de La Baume, son épouse. Ce mariage fut célébré dans la chapelle Sainte Césaire érigée dans le château des Thons, en présence d'Erard Du Châtellet, baron des Thons, d'Antoine Du Châtellet et autres; — le 20 avril 1689, baptême d'Élisabeth de Lignéville, fille de haut et puissant seigneur Melchior de Lignéville, seigneur de Lironcourt, et de noble dame Marguerite-Antoinette de Bouzey; elle a eu pour parrain, Charles Du Châtellet, et pour marraine, Élisabeth Huot de Housseraucourt; — le 21 septembre 1690, baptême de Marie-Anne de Lignéville, fille de Melchior de Lignéville, seigneur de Lironcourt, et de Marguerite-Antoinette de Bouzey, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph de Bouzey, chevalier, seigneur dudit lieu et autres, et pour marraine, Anne Thabouret, dame de Gemmelaincourt: le 31 décembre 1697, Marguerite de Launay est marraine de Claude Cuny; le 17 juin 1698, mariage de Gaspard de La Mothe, écuyer, sieur d'Arsonville, lieutenant de la mestre de camp du régiment Du Châtellet et seigneur voué d'Haussonville, avec Marie-Anne-Nicolle de Page. Ce mariage fut célébré dans l'église Saint Pancrace du petit Thons, en présence de Gabriel Gauthier, écuyer; Erard de Page, écuyer, sieur de Maison-Rouge, lieutenant de cavalerie au régiment Du Châtellet, et Claude Vuillaume, avocat au Parlement; — le 21 mars 1696, baptême de la cloche de Lironcourt; elle a eu pour parrain, Charles de Brizacier, abbé de Flabémont, et pour marraine, Marguerite-Antoinette de Bouzey, épouse du comte de Tumejus, écuyer, seigneur de Lironcourt; — le 29 novembre 1703, baptême de Marguerite, fille de Joseph Coignard et de Ferrose de Launay; elle a eu pour parrain, Gauthier, seigneur de Maxey et autres lieux, capitaine des chasses de S. A., et pour marraine, Marguerite d'Espinal, fille de François d'Espinal, receveur à l'abbaye de Flabémont; le 9 mai 1706, baptême de Marguerite-Claire, fille de Joseph Coquard et de Ferrose de Launay; elle a eu pour parrain, Charles de Paige, écuyer, et pour marraine, Marguerite Perreau; — le 8 janvier 1709, mariage de Laurent Rousseau, cornette au regiment de cavalerie du comte de Clefmont Du Châtellet, avec Philippe-Claire de Lesguille, veuve du sieur de Puget, écuyer, en présence de Charles de Lesguille, Antoine du Puget et autres; — le 1er mai 1709, baptême de Anne-Marguerite, fille d'Antoine du Puget et de Barbe Sauvage, son épouse; elle eut pour parrain, Laurent de Rousseau, écuyer, et pour marraine, Marguerite de Vaucouleurs; — le 30 septembre 1709, baptême de François-Bernardin, fils de Laurent Du Rousseau, écuyer, et de Philippe-Claire de Lesguille, son épouse; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, François-Bernardin Du Châtellet, comte de Clefmont, colonel de cavalerie, et pour marraine, Marie-Thérèse Doridant, épouse de Charles-Antoine Lecomte, écuyer, prévôt de Darney. — Liste de ceux qui furent confirmés à Jonvelle, le 24 août 1711. — Le 21 novembre 1711, baptême de François Thomas, fils de Laurent Du Rousseau et de Claire-Philippe de Lesguille; il a eu pour parrain, Thomas Jolicorps, avocat au Parlement, et pour marraine, Françoise de Montagnac; — le 19 janvier 1712, baptême de Joseph-Étienne, fils de Jean-Antoine de Puget et de Barbe Sauvage, son épouse; il a eu pour parrain, Étienne Barbarot, commandeur du St-Esprit, et pour marraine, Anne Darragon, religieuse du St-Esprit, lesquels furent représentés par Joseph Bergerot et Jeanne Marie de Puget; — le 24 septembre 1712, baptême de Christhine-Charles, fille de Laurent Du Rousseau, écuyer, marquis Du Châtellet, lieutenant-général des armées du Roi, cornette au régiment de Clefmont Du Châtellet, et de Philippe-Claire de Lesguille, son épouse; elle a eu pour parrain, Jean-Antoine de Puget, écuyer, et pour marraine, Christine-Charles Lecomte, épouse du sieur Jolicorps, laquelle se fit représenter par Jeanne-Antoinette de Paige; — la dite Christine-Charles mourut le 18 janvier 1713; — le 27 septembre de la même

année, baptême de Claude-Nicolas, fils de Nicolas Camus et de Louise Gérard; il a eu pour parrain, Claude Ferry, et pour marraine, Marguerite de Launay; — le 21 septembre 1713, baptême de Charles-Antoine Laurent Du Rousseau, lieutenant-général des armées du Roi, et de Claire-Philippe de Lesguille, son épouse; il a eu pour parrain, Charles-Antoine Lecomte, écuyer, prévôt de Darney, gentilhomme ordinaire de S. A. R., et pour marraine, Christine-Charlotte Lecomte, épouse du sieur Jolicorps; — le 2 juin 1717, les mêmes eurent un autre fils, qui fut appelé Charles-Gabriel-Bernardin; il a pour parrain, Charles-Érard Le Paige, écuyer, et pour marraine, Gabrielle d'Arsonval; — le 17 août 1767, baptême de Charles-Georges-Zéphirin, fils de Jean-Baptiste-Marc, comte de Toustaint de Viray, chevalier, seigneur d'Abocourt-sur-Seille, baron des Thons, chambellan de feu S. M. le roi de Pologne, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie pour le service de la France, et de haute et puissante dame, Marie-Nicolle, née comtesse d'Hoffelize, son épouse; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, Charles-Georges, comte d'Hoffelize, chevalier, seigneur de Valfroicourt et autres lieux, chambellan de l'Impératrice-Reine de Hongrie, colonel d'un régiment de grenadiers royaux au service de France, et pour marraine, haute et puissante dame Marie-Charlotte, née comtesse de Gourcy.

BB. 1. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1729-1789. — Commune de Tignécourt. — Marchés de pâtres; de maîtres d'école. — Nomination de syndics, etc.

BB. 2. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1744-1768. — Réceptions de sergents de police; de gardes forestiers; de gardes-chasses de la baronnie de Deuilly, haute justice de Tignécourt.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1788-1789. — Procès-verbaux faits en assemblée par les élus de la communauté, par devant Jean-Baptiste Maquart, curé, président.

FF. 1. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1718-1750. — Rapport par Jean Erard, messier, contre Claude Maurice, pour vendange faite dans sa vigne de la Côte, avec sept ouvriers, le dimanche, pendant l'office divin. L'amende encourue par Maurice a été réglée à 2 francs, dont la moitié pour l'église. — Rapport par Joseph Pidon, messier, contre Louis Jacquot, Jean Varenne, Pierre Labourot et Jean Labourot, qui faisaient paître leurs bœufs dans les prés, au lieu dit Pré Cayeté. Chaque délinquant a été condamné à une demi-livre de cire, par Antoine Joachim Robert, avocat à la Cour, faisant les fonctions de juge en la haute justice de Tignécourt.

FF. 2. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1751-1780. — Rapport par Jacques Gardet, garde de la conservation des vignes, contre Anne Potard, qui arrachait des navets dans les vignes; ledit Potard a été condamné à 5 francs d'amende. — Rapport par Claude Basselin, messier, contre Claude Quentin, laboureur, qui faisait paître deux chevaux et un poulain dans les prés embannies de la Basse-Verrière; ledit Quentin a été condamné à 3 francs d'amende.

FF. 3. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1746-1750. — Rapport par François Gillot, forestier, au greffe de la haute justice, contre Jeanne Claude Malhomme et Anne Pidon, qui ramassaient des glands dans la forêt communale dite la Bruyère; elles sont condamnées chacune à 3 francs d'amende, à pareille somme de dommages-intérêts et aux frais du rapport.

FF. 4. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1763-1789. — Rapport par Claude Clausse, garde forestier, portant saisie d'un fusil qu'un braconnier a abandonné au canton des chenevières; le fusil est confisqué au profit du garde, par jugement de M. Bresson, juge. — Rapport par Claude Basselin, garde des bois de la communauté, contre Joseph Sonnet, pour délit forestier.

GG. 1 à 18. (Registres.) — In-4°, 703 feuillets, papier.

1642-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Godefroi, Colson, Adrian Desjardins, Irénée Roussel, Antoine Girardin, Richier, Villermis, Sébastien Mougin, Hiant, Person, Bataille, Nicolas Charton, Petitjean, Vincent, Thuot, Péquignot, Desbœuf, Bouton, Maquart, Jacquin, André, Nicolas Fannol, Louis Vuillaume, Claude Fagotin, Clause, Cachet, Alexis Brice, Basile Rambonnet, Noyer, Colin, Vosgien, Bonne, Boichegrain, Louis Noiret, Sébastien Claude, Étienne Michel, Boulanger, Bernard, Bouton, Charton,

Arnould de Rouvroy, Miroudot, Thierry, Claude Guilgot, Desalle, Demoyet, Cottre, Mercier, Barbiche et Anselme, curés de la paroisse.

HH. 1. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1731-1767. — Bans de vendange et de fenaison.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1617. — Commune de Tollaincourt. — Arrêt relatif aux droits d'usage que la commune a de faire vain pâturer ses bestiaux, dans la forêt de l'Artemboucher.

DD. 2. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1788. — Plan du bornage et aménagement des bois communaux.

GG. 1 à 50. (Registres.) — In-4°, 575 feuillets, papier.

1585-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bernard, Simon, Drouville, Forésy, Badoinot, Baudel, curés de la paroisse.

GG. 51. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1614-1690. — Donations faites à l'église de Tollaincourt et à la confrérie de Notre-Dame par des habitants dudit lieu, et règlement de ladite confrérie.

CANTON DE NEUFCHATEAU.

CC. 1. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1779-1789. — Commune d'Attignéville. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté, rendus par Cherpitel, François Génin et Jean-François Moulin de La Porte.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1784-1789. — Emprunt de la commune d'Attignéville d'Anne-Marie de Jouy d'une somme de 150 livres. — Prise d'hypothèque sur le bois de Bure.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-folio, 587 feuillets, papier.

1654-1789. — Commune de Barville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 11 mars 1655, baptême de Charles-Joseph Breton, à Harchéchamp; il fut baptisé dans la chapelle du château du lieu; il a eu pour parrain, Charles de Bassompierre, représenté par Étienne Arnaud, dit de Saines, et pour marraine, Mme de Bassompierre; — le 7 novembre 1755, naquit au chatellet un garçon, fils de Charles de Bassompierre et d'Henriette d'Haraucourt; — le 26 février 1657, mort, au chatellet, de Charles de Bassompierre; il fut enterré dans la chapelle de sa famille, dans l'église de Removille; — le 30 mai 1661, baptême d'Henri, fils de Jean de L'Escarmoussière, seigneur de La Chenaux, ancien colonel de cavalerie, et de Marie Thomassin, son épouse; il a eu pour parrain, Henri d'Anglure, chevalier, et pour marraine, Henriette d'Haraucourt, veuve de Charles de Bassompierre; — le 26 octobre 1673, mort de Jean de L'Escarmoussière, bailli du Bassigny, ancien colonel de cavalerie; il fut enterré aux Cordeliers de Neufchâteau; — le 19 novembre 1769, mort d'Henri de L'Escarmoussière, âgé de 18 ans; il fut enterré à l'église, sous le crucifix. — Le 20 octobre 1710, baptême de Jean-Étienne, fils de Charles-Nicolas de Maillard, écuyer, et de Barbe-Charlotte d'Hennezel, son épouse; il a eu pour parrain, Étienne Du Vignot, chevalier, seigneur du Haut-Chaine, et pour marraine, Jeanne-Catherine de Maillard, dame d'Attignéville; — le 22 septembre 1727, baptême de Claude-René, fils de Louis Des Errard, écuyer, lieutenant de cavalerie au régiment de Chateau-Moran, et de Marguerite-Bonne Massy, son épouse; il a eu pour parrain, Charles d'Hennezel, chevalier, et pour marraine, Rénée-Thérèse de La Forge, veuve de Charles-Nicolas de Maillard, vivant seigneur de Villacourt; — le 2 janvier 1731, baptême de Catherine-Thérèse, fille de Charles-Nicolas d'Hennezel, chevalier, et de Catherine-Gabrielle Antoinette de Maillard, son épouse; elle a eu pour parrain, Henri de Maillard, chevalier, représenté par Charles d'Hennezel, chevalier, et pour marraine, Rénée-Thérèse de La Forge; — le 25 novembre 1732, baptême de George-Antoine, fils de Joseph Marrien, directeur de la forge du chatellet, et d'Antoinette Christophe, son épouse; il a eu pour parrain, George Petit, fermier général de la baronnie de Saint-George et autres, et pour marraine, Gabrielle-Antoinette-Catherine de Maillard, épouse de M. d'Hennezel, seigneur de Punerot. — Catalogue des enfants de Barville qui ont reçu le sacrement de confirmation par Scipion Gérôme, évêque et comte de Toul, le 28 juin 1749; — le 27 avril 1766, baptême de la troisième cloche, du poids de 870 livres, elle fut appelée Rosalie; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur, Jean-Joseph de La Borde, écuyer, seigneur de la baronnie du Chatellet, du marquisat de Removille et autres lieux, conseiller, secrétaire du Roi, et pour marraine, haute et puissante dame, Rosalie-Claire-Nelline, épouse dudit parrain.

AA. 1. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1393-1772. — Commune de Bazoilles-sur-Meuse. — Vidimus d'une lettre d'Isabelle, duchesse de Lorraine, par laquelle elle affranchit les habitants de Bazoilles de l'obligation qui leur était imposée par le seigneur, de se marier dans cette ville et non ailleurs. — Lettres d'affranchissement données par Henri Du Fay, seigneur de Bazoilles, aux habitants de la petite seigneurie, moyennant certaines redevances; — confirmation de cet affranchissement par Robert, duc de Bar; — lettres par lesquelles il est prouvé que les manans et habitants de Bazoilles ne sont ni gageables, ni prenables pour les faits de leur seigneur; — accord entre les manans et habitants de Bazoilles et leur seigneur, au sujet de la servitude de faucher et de rentrer les foins dudit seigneur; — lettre d'appointement entre le seigneur de Bazoilles et les habitants du même lieu, relative aux droits qui leur avaient été concédés dans les bois de la seigneurie, à condition de faucher et de rentrer les foins dudit seigneur. — Charte donnée par Robert, duc de Bar, renfermant les droits du seigneur de Bazoilles sur les habitants de la grande seigneurie; — foi et hommage de Mme Jacquette de Branot, veuve Saint-Remy, au duc de Lorraine, pour la grande et la petite seigneurie de Bazoilles; — acquisition de la seigneurie de Bazoilles par M. de Massembach; — lettres patentes du duc Léopold à M. de Barbara, au sujet de son acquisition de la terre de Bazoilles; — acte par lequel le seigneur s'est déporté de ses droits de banalité, de four, de forfinance et de formariage.

CC. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1570-1579. — Compte des domaines de la seigneurie de Bazoilles; — états des revenus de ladite seigneurie; — copie d'un rentier de Bazoilles; — aveu et dénombrement des seigneurs de Barbara et de Mazirot; — déclarations relatives aux rentes et terres de Bazoilles; — ancien état du revenu de la terre de Bazoilles.

DD. 1. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1482-1777. — Abornement et partage des terres entre la commune de Bazoilles et celle de Noncourt; — appointement et accord entre les habitants de Bazoilles et les abbés de Morimont, au sujet de la propriété du ban et finage d'Harecourt; — appointements pour les manans et habitants de Bazoilles, contre ceux de Xirecourt, touchant la vaine pâture de leur ban et finage; — transaction : sur un droit d'affouage, entre M. Du Fays et M. Des Armoises; entre les seigneurs, au sujet des terres de Bazoilles; — baux du moulin de Bazoilles; — déclaration du seigneur, relative aux redevances de quelques habitants; — délimitation de finage avec Pompierre, Liffol-le-Grand et Noncourt; — dénombrement des seigneurs des Armoises, de Barbara, de Thiaucourt, comte de Massembach, Jacquette de Brenot, Jacques Pierre de Luz et de Mazirot, pour la terre de Bazoilles; — procès prouvant le droit de forfinance dont jouissait le seigneur sur ses sujets.

FF. 1. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 87 pièces, 1 plan, papier.

1401-1774. — Quittance d'une somme de 3,000 livres données aux habitants de Bazoilles, par Antoine Du Fays, au sujet d'un procès qu'il avait soutenu contre lesdits habitants pour faire connaître ses droits. — Lettre relative à un procès intenté par le duc de Bar, seigneur de Cassel, et les manans et habitants de Bazoilles, grande seigneurie, contre feu Henri Du Fay, seigneur de Bazoilles, et les habitants de la petite seigneurie, sur la question de savoir si ces derniers seraient exemptés de faire, comme par le passé, le guet à la quatrième tour du château du seigneur de Bazoilles; lesquels habitants de la petite seigneurie, par sentence du bailli de Chaumont, ont été contraints de faire le guet avec ceux de la grande seigneurie. Cette lettre rapporte la confirmation donnée par Philippe, roi de France, en 1340, concernant les droits et privilèges accordés aux seigneurs de Bazoilles, et notamment le droit de faire bâtir un château-fort audit lieu. — Sentence rendue au bailliage de Saint-Thiébault, au sujet de cent arpents de forêt et de la gerbe donnée au seigneur sur les terres de Gargas; — plaids annaux de Bazoilles; — procès au sujet des droits seigneuriaux; — difficulté entre le comte de Massembach et le sieur de Beaufremont, au sujet des droits des habitants de Bazoilles et de la vente de la terre; — requêtes pour délits forestiers; — requête du seigneur de Bazoilles, pour l'établissement du tabellionage; — décret contre M. de Massembach, pour vente de la terre de Bazoilles; — procès contre les habitants de Bazoilles, intenté par le seigneur pour le payement des arrérages sur les terres de Gargas; — plan relatif au procès intenté par les habitants contre le seigneur de Barbara, à propos du bois du Nata.

GG. 1 à 27. (Registres.) — In-folio, 623 feuillets, papier.

1648-1749. — Actes de baptêmes, mariages et

sépultures. — Mémoire des bienfaiteurs de l'église dans lequel on trouve : Nicolas Floriot, qui a ramené la dévotion à la confrérie de la Sainte Vierge, laquelle avait été abandonnée pendant les guerres; il fit faire, à ses frais, le bâton de ladite confrérie, en 1652; Mougin Thouvenin ramena la dévotion à la confrérie de Saint-Sébastien, qui avait été abandonnée à la même époque, etc. — Le 30 août 1705, mariage de Denis-Hubert Lange, seigneur de Prouange, conseiller du Roi, avec Dieudonnée Lécusson, veuve de Jean-Baptiste Pierson. — Le 30 avril 1708, mariage de Louis Perrée et de Marguerite Bernard, en présence de Nicolas, comte de Massembach, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Benestroff, d'Ourche, conseiller et maréchal de camp des armées du Roi et autres; le même comte est aussi témoin le même jour du mariage de Nicolas Genin avec Marie-Anne Esprit. — Catalogue des confrères et consœurs de la confrérie du Rosaire. — Le 17 janvier 1768, baptême d'Anne-Louise-Clotilde, fille de Michel, maître de forge à Bazoilles, et de Barbe Clausse, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Philippe-Emmanuel-Appollinaire, comte de Marmier, en présence de haute et puissante dame Catherine, née marquise Du Chatellet, épouse du marquis de Marmier, représenté par le sieur Moniot, directeur de la forge dudit Bazoilles, et pour marraine, Clotilde-Louise de Luvigny, de Tigre-Feuille, fille de Louis-Réné-Antoine, marquis de Luvigny, et de Marie de Lavaux, son épouse.

GG. 28. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Donation d'une somme de 100 francs par le seigneur de Barbara, pour l'entretien gratuit de l'école des petites filles, avec injonction à la sœur de ne jamais s'adjoindre qu'une personne de son sexe pour l'exercice de ses fonctions.

HH. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1710. — Mémoire relatif aux terres Gargas.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1786. — Commune de Beaufremont. — Extrait d'un compte rendu, par Pierre-François Bernard, en sa qualité de syndic de la communauté de Beaufremont, de la gestion et administration des biens et revenus de ladite communauté, aux maire, syndics en exercice et habitants dudit lieu.

CC. 2. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1789. — Compte rendu par Antoine Royer, en sa qualité d'ancien syndic de la communauté de Beaufremont, pour les années 1786 et 1787, de la régie et administration qu'il a eues de cette communauté à l'assemblée municipale dudit lieu.

DD. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1744-1782. — Baux de pâtis communaux; — réclamations des adjudicataires; — adjudication d'une fontaine, lavoir et abreuvoir; — procès-verbal de martelage.

GG. 1 à 34. (Registres.) — In-4°, 483 feuillets, papier.

1650-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 14 avril 1650, baptême de Jean-Baptiste, fils de noble Nicolas de Landrian, écuyer, intendant de haute et puissante dame Charlotte-Christine de Madruzze, comtesse d'Avy, d'Arberg, baronne de Beaufremont; il a eu pour parrain, noble Jean-Baptiste Collin d'Aingeville, et pour marraine, demoiselle Élisabeth-Françoise de Roncourt d'Aingeville; — le 19 juillet 1651, baptême de Charles-Louis, fils de Michel Mougenot; il a eu pour parrain, noble Louis de Montigny, gentilhomme de M. le marquis de Lenoncourt, et pour marraine, dame Charlotte-Christine de Madruzze, comtesse d'Arberg, baronne de Beaufremont; — le 10 décembre 1651, baptême du fils du sieur Claude de Maillard, intendant de haut et puissant seigneur, comte de Tornielle, duc de Brionne dans les baronnies de Beaufremont et de Deuilly; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Gaston-Jean-Baptiste de Tornielle, marquis de Gerbévillers, et pour marraine, haute et puissante dame Marguerite-Charlotte de Lenoncourt, abbesse d'Épinal; — le 13 novembre 1656, baptême de Charles-Henri, fils de Jean-Louis de Thumery, écuyer, et de demoiselle Jacquinot; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Henri, marquis de Lenoncourt, seigneur de Serre et autres lieux, et pour marraine, très-haute et très-puissante dame Charlotte de Madruzze, comtesse d'Avy, Challant, d'Arberg et baronne de Beaufremont; — le 30 décembre 1660, baptême de Jean-Nicolas, fils du sieur Claude de Maillard, intendant du marquis d'Herbévillers, comte de Tornielle, et de demoiselle Charlotte de Bouillon, son épouse; il a eu pour parrain, noble Jean Perrin, médecin de Mme la duchesse d'Orléans, et pour marraine, demoiselle Marie Perrin, sa

sœur; — le 20 septembre 1655, décès de vénérable et discrète personne, messire Claude Goncourt, curé de Beaufremont, chapelain de haute et puissante dame Mme de Lenoncourt; — le 30 mars 1662, baptême de Charles-Antoine-Philippe, fils de Claude Simon; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Antoine, marquis de Lenoncourt, baron de Beaufremont, Serre et autres lieux, et pour marraine, noble et illustre dame Marie-Anne-Françoise, marquise de Lenoncourt; — le 26 janvier 1668, baptême de Charles-Henri-Nicolas, fils de Claude Martin et d'Anne Le Noble; il a eu pour parrain, messire Henri Robert, chevalier de Lenoncourt, et pour marraine, Charlotte-Christine-Éléonore de Madruzze, comtesse de Chalant, d'Avy et d'Arberg, douarière de Lenoncourt; — le 4 mars 1669, décès, à Nancy, de très-vertueuse et honorable dame Mme la marquise de Lenoncourt; — le 30 mars 1677, baptême d'Agathe-Charlotte, fille de Jean Royer et de Jeanne Guyot; elle a eu pour parrain, noble Charles-Gaston de Maillard, et pour marraine, illustre dame Louise de Burges; — le 1er janvier 1691, baptême de Louise, fille d'Antoine Chailly; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Charles d'Alençon, comte de Beaufremont, et pour marraine, haute et puissante dame Louise de Burges, comtesse de Beaufremont; — le 3 novembre 1691, baptême de Jean, fils du sieur Courtoy, prévôt en la baronnie de Beaufremont; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Jean de Barbeau, chevalier, comte de Thiaucourt, seigneur de Somerecourt, et pour marraine, haute et puissante dame Louise de Bruges, comtesse de Beaufremont; — le 15 juin 1697, baptême de Charles-Antoine, fils du sieur Royer; il a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Charles-François Labbé, chevalier, conseiller du Roi en son Parlement de Metz, comte de Beaufremont, et pour marraine, haute et puissante dame Antoinette d'Arnolet, dame de Viéville; — le 16 août 1701, baptême de Marie-Françoise, fille de feu François Marot, prévôt de Beaufremont; elle a eu pour parrain, messire Jean-Claude-François Labbé, chevalier, baron de Beaufremont, et pour marraine, haute et puissante dame Marie-Charlotte de Lavaux de Vrécourt, comtesse de Beaufremont; — le 4 mai 1724, baptême de Charlotte, fille d'Anne-Jacques Rovinger; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Charles-François Labbé, chevalier, baron de Beaufremont, Vrécourt et autres lieux, et pour marraine, Charlotte-Robertine-Alexandrine du Quesnoy, épouse de haut et puissant seigneur messire Claude-Antoine Labbé de Beaufremont, chevalier, baron de Beaufremont, capitaine de cavalerie dans un régiment, pour le service de S. M. T. C.; — le 8 août 1727, baptême de Jeanne, fille d'Antoine Gaulon, régent d'école; elle a eu pour parrain, haut et puissant seigneur messire Antoine, comte de Bouzey, et pour marraine, haute et puissante dame Marie de Landrian, épouse de messire Jean-Paul de Treiche, chevalier du Saint-Empire, seigneur d'Hagnéville; — le 27 octobre 1733, baptême de Charles-François, fils de Remy Moyan; il a eu pour parrain, Pierre-François Aymé, écuyer, seigneur de La Herlière, et pour marraine, haute et puissante dame Charlotte-Robertine-Joséphine-Alexandrine du Quesnoy, comtesse de Morvilliers, baronne de Beaufremont et Leloin, née marquise de Castian.

GG. 1 à 68. (Registres.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

1672-1789. — Commune de Brechainville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 16 juillet 1679, baptême d'Anne, fille d'Henri Greslot, laboureur, et d'Anne Gebault, son épouse; elle a eu pour parrain, Pierre Mareschal, fils de Nicolas Mareschal, et pour marraine, Anne Dufebvre, de Delermont, fille de Jean Dufebvre, écuyer, seigneur Dubuisson; — le 30 mars 1784, baptême de Claude-Antoine Desbarre, fils de Claude Desbarre, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, chevalier, seigneur de Brechainville et autres lieux, et d'Anne Le Moyne, son épouse; il a eu pour parrain, Claude-Antoine de Reance, chevalier, seigneur d'Auvanville et de Dainville en partie, capitaine de cavalerie, et pour marraine, Claude Courtois, épouse de François Desnoyers, chevalier, seigneur de Brechainville; — le 21 juillet 1685, baptême de Louis, fils de Claude Desbarre, chevalier, seigneur de Brechainville et de Saint-Martin en partie, et d'Anne Le Moyne, son épouse; il a eu pour parrain, Louis Chapotin, chevalier, seigneur de Fromonville, conseiller du Roi, et pour marraine, Bonne de Réance, épouse d'Alexandre de Réance, chevalier, seigneur de Traveront; — le 10 octobre 1686, baptême de Claude de Richebourg, fils de Claude de Richebourg, chevalier, seigneur de Courcelles; il a eu pour parrain, Thomas Greslot, procureur du Roi, et pour marraine, Élisabeth de Regnard de La Motte, dame de Brechainville. — Le 15 janvier 1691, mariage de Didier Jobelot avec Marie Boissellier, en présence de la comtesse Desbarres et autres témoins. — Le 26 janvier 1691, mariage de Pierre Hocard avec Jeanne Desbarres, en présence de Pierre Desbarres et autres. — Le 24 novembre 1693, mariage de Pierre Lallemant avec Marie Jacquinot, en présence de Claude Desbarres, chevalier, seigneur de Brechainville, de Claude-Charles Collin, écuyer, seigneur du Pin. —

Le 24 mars 1694, baptême du fils de Claude, comte Desbarres, chevalier, seigneur de Brechainville et autres lieux, subdélégué des maréchaux de France pour juge du point d'honneur dans le bailliage de Langres, et d'Anne Le Moyne, sa mère; il a eu pour parrain, Pierre de Reauce, chevalier, seigneur de Taillacourt et autres lieux, et pour marraine, Antoinette Marmier, fille du comte de Marmier, capitaine de dragons au régiment de Grammont; — le 3 février 1697, baptême de Jeanne, fille de Barthélémi Trotinot; elle a eu pour parrain, Henri Desnoyers, chevalier, seigneur de Brechainville, et pour marraine, Jeanne Sauvage, veuve de M. de Crespy. — Liste de ceux qui ont été confirmés en 1707. — Le 5 octobre 1719, baptême de Rose, fille de Jean-Baptiste Desbarres, chevalier, seigneur de Brechainville, et d'Élisabeth de Raicourt; elle a eu pour parrain, François Hiacynthe de Crespy, au nom de Philippe-François, comte de Marmier, chevalier, seigneur de Seveux et autres lieux, et pour marraine, Rose de Ville, épouse de Pierre-Antoine Desbarres, écuyer, chevalier. — Liste des enfants qui ont été confirmés en 1720, par Mgr de Camilly. — Le 26 mars 1721, baptême de Marguerite, fille de Jean-Baptiste-Charles Desbarres, chevalier, seigneur de Brechainville, et d'Élisabeth de Lecey; elle a eu pour parrain, Claude de Chaudon, chevalier, baron de Lauques, et pour marraine, Marguerite d'Hamilton; — le 29 octobre 1724, baptême de Charles-Claude-Gabriel, fils de Charles Desnoyers de Brechainville, écuyer, seigneur de Brechainville, lieutenant au régiment des gardes de S. A. R., et de Marie-Geneviève de La Chataignerais, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas-François Jacquier, conseiller à la cour, au nom de Charles Desnoyers, écuyer, seigneur de Brechainville, ancien capitaine de dragons, et pour marraine, Emprone Desnoyers, épouse du sieur Jacquier, au nom de Claude de Courtois, douairière de M. de Brechainville; — le 3 novembre 1725, baptême de Françoise-Sophie, fille de Charles Desnoyers et de Marie-Geneviève de La Chataignerais; elle a eu pour parrain, Renet Desnoyers, ancien chevau-léger, et pour marraine, Françoise Floriot, épouse de Charles Desnoyers de Brechainville, ancien capitaine de dragons, écuyer, chevalier, seigneur de Brechainville. — Procès-verbal, en date du 15 septembre 1724, de la réception des reliques de Saint-Evre, patron de l'église de Brechainville. — Liste de ceux qui furent confirmés le 14 juin 1727. — Le 4 décembre 1727, baptême de Thérèse-Élisabeth, fille de Charles Desnoyers, écuyer, chevalier, seigneur de Brechainville, lieutenant au régiment des gardes de S. A. R., et d'Anne-Marie-Geneviève Turpin de La Chataignerais, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph de Comble de Noncourt, seigneur de Marionvillier et autres lieux, et pour marraine, Thérèse-Gabrielle Turpin de La Chataignerais; — le 5 août 1729, les mêmes eurent un fils qui fut appelé Charles-Antoine Desnoyers; il a eu pour parrain, Antoine Desnoyers de Brechainville, capitaine-lieutenant et maître-de-camp au régiment de Cravattes, et pour marraine, Charlotte Haldat de Crespy; — le 2 février 1734, ils eurent un autre fils qui fut appelé Hubert-François Desnoyers; il a eu pour parrain, Hubert-François de Portier, seigneur de La Villeneuve au Frayne, et pour marraine, Marie-Marguerite Desnoyers, épouse du parrain; — le 4 juin 1741, baptême de Joseph, fils de Charles Montel et de Marie-Anne Chailly, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph Fassé, et pour marraine, Mme Desbarres, dame de Brechainville. — Les registres sont cotés par Adrien Joseph de Poiresson, chevalier, marquis de Chamarande, seigneur de Vernancourt et autres lieux, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Chaumont; — le 8 juin 1759, baptême de Jean-Nicolas-Médard, fils de Nicolas Despenses de Poultian, écuyer, seigneur de Lignère, sous-brigadier pour la marque des fers aux portes de Brechainville, et de Marguerite-Catherine Bertin, son épouse; — le 31 mai 1766, mort de Nicolas Desbarres, âgé de 72 ans; — le 4 avril 1774, baptême d'Epvre, fils de Denis Bourlier; il a eu pour parrain, Epvre Desbarres, et pour marraine, Jeanne Vauthier; — le 21 mai 1776, baptême de Nicolas, fils d'Epvre Desbarres et de Jeanne Lafosse, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas Aubertin, et pour marraine, Marie Trotinot; — le 3 janvier, décès de Marie Trotinot, âgée de 78 ans, veuve de Nicolas Desbarres; — le 27 février 1779, décès de Marguerite Desbarres, fille de Epvre Desbarres et de Jeanne Lafosse, âgée de 18 ans.

GG. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1613-1616. — Commune de Certilleux. — Fondation d'obits à l'église de Certilleux, par Mengeotte Gérard, épouse de Michel Colas; Isabelle, épouse de Thiéry Gozol; l'obit appelé la Mayotte, etc.

GG. 2 à 27. (Registres.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

1656-1788. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Circourt. — Délibérations de l'assemblée municipale du val de Circourt; —

élections des représentants du tiers dans l'assemblée municipale de la communauté de Circourt ; — élections des syndics et greffiers ; — demande pour être autorisé à vendre des poiriers ; — procès-verbal de reconnaissance de vétusté de l'église, réparations, mise en adjudication des travaux de l'église ; — demande en autorisation de vendre une partie du quart en réserve ; — état des biens, revenus, droits, usages, etc., etc., possédés sur le territoire par les curés, vicaires, chapelains, communautés religieuses ; — demandes d'autorisations pour réparer le pont de Circourt ; — état des citoyens actifs et éligibles dans la communauté de Circourt ; — procès-verbal d'élection des assesseurs et collecteurs de la municipalité et prestations de serments.

BB. 2. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1789. — Délibérations de l'assemblée municipale de Circourt ; — nomination d'un expert pour l'estimation des travaux mal exécutés à l'église ; — réclamations relatives à des ventes de bois pour les syndics du bureau du district de Neufchâteau ; — réclamation au sujet de la location de pâtis communaux ; — élection des membres composant l'autorité de la municipalité ; — oppositions de la municipalité de Rebeuville à la location de quelques terrains communaux où elle prétendait avoir des droits d'usage ; — formation d'une milice nationale et nomination des commandant, sergent, porte-drapeau, choix du corps-de-garde ; — nomination d'experts et pièces relatives aux dépenses et aux recettes de la commune ; — réclamation du droit de pêche par tous les habitants contre M. d'Alsace.

CC. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1789. — Compte de gestion des syndics de la communauté ; — lettres patentes au sujet des fonctionnaires des contributions, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1787. — Requête par Jean-Claude Marteau, curé du val de Circourt, à Mgr l'Intendant de Lorraine et Barrois, pour les réparations nécessaires à l'église et au presbytère ; — visite au presbytère, par Charles Caron, architecte à Neufchâteau, qui en donne la description et propose des restaurations ; — devis estimatifs de travaux montant à 139 francs 16 sous 2 deniers. — Adjudication desdits travaux.

DD. 2. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1750-1782. — Permission d'exploiter des chênes propres à bâtir pour divers habitants, de la part de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Neufchâteau.

DD. 3. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1776-1786. — Demandes de la municipalité de Circourt pour être autorisée à faire mettre une nouvelle cloche ; — devis des travaux à faire par Laurent Dralet, architecte à Neufchâteau ; — procès-verbal de visite de la cloche, par le sieur Thouvenot, maître fondeur à Saulxures ; — procès-verbal de réception par l'architecte Caron ; — permis d'exploiter des arbres dépérissants dans le quart en réserve.

DD. 4. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1776-1786. — Devis des ouvrages à faire pour la construction de la maison d'école ; — cahier des charges ; — autorisation d'acheter la maison du sieur Jean Ory, pour servir de maison d'école ; — acte de vente de ladite maison ; — requête présentée à l'Intendant de Lorraine par la communauté du val de Circourt, pour l'agrandissement de l'église ; — état estimatif des travaux à exécuter ; — procès-verbal de réception des travaux à faire ; — cahier des charges et procès-verbal d'adjudication.

GG. 1 à 18. (Registres.) — In-folio, 397 feuillets, papier.

1685-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1771. — Acte de vente au profit de très-illustre, haut et puissant seigneur Jean-François d'Hennin-Liétard, chambellan de S. M. I., par très-illustre, haute et puissante dame Marie Suzanne de Tenarre, veuve de haut et puissant seigneur Louis de Beaufremont, des terres de cette dernière et droits seigneuriaux dans le val de Circourt.

II. 2. (Liasse.) — 30 feuillets, papier.

1789. — Pièces relatives à la contribution patriotique et décrets de l'Assemblée Nationale.

DD. 1. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, parchemin.

1562. — Commune de Fréville. — Reconnaissance

des bornes séparatives des territoires de Fréville et de Mont, avec indication des contenances des propriétés communales et de leurs droits.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1518-1721. — Sentence de 1518, rendue par Jean Leclerc, procureur du Roi au bailliage de Chaumont, au profit des habitants de Fréville, au sujet de leur bois pour les droits d'usages des habitants. — Confirmation de ces droits d'usages par Antoine Du Fays, chevalier, seigneur de Bazoilles, en 1549, et par Henri II, roi de France.

DD. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 163 pièces, papier.

1782-1790. — Adjudication de travaux; — baux des terres communales; — rentes dues par la commune aux seigneurs de Bazoilles et de Bourlémont; — procès au sujet de ces rentes.

EE. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779-1780. — Ordre pour l'organisation de la milice.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

1274-1784. — Procès au sujet des droits d'usage et de vaine pâture, pour délit dans les bois et autres, entre la commune de Fréville et les religieux de Mureau.

GG. 1. (Registres.) — In-4°, 365 feuillets, papier.

1680-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 19 avril 1687, prise de possession de la cure de Fréville, par le sieur Mutel, curé de Liffol-le-Grand. — Le 16 février 1688, baptême d'Antoine, fils de Nicolas de La Borde et de Barbe Courtois, son épouse; il a eu pour parrain, Antoine de La Borde, et pour marraine, Élisabeth Gouré. — Fondation d'une messe par Simon Adam, décédé le 25 août 1691, cette messe devant être chantée la veille du jour de Saint-Simon, son patron. — Le 4 mai 1692, décès de Barbe, fille de Nicolas de La Borde. — Le 31 janvier 1720, fondation de deux messes hautes de *Requiem*, avec *Libera* à la fin, par François Huin, au nom de Pierre Huin, son père; le même jour, la veuve dudit Pierre Huin, fonde une autre messe de *Requiem*, pour le repos de son âme; pour rétribution desdites trois messes on assigne un pré contenant une demie fauchée, lieudit Au Pré Charme. — Le 7 décembre 1721, fondation d'une messe par Thomas Christophe, au nom de Jeanne, sa femme; — le 2 avril 1722, fondation d'une messe haute par Claude Humblot; — le 9 juin 1738, fondation d'une messe haute avec *Libera* à la fin, par Marie Grelot, âgée de 60 ans. — État des ornements et linges appartenant à l'église Saint-Pierre de Fréville en 1761 : dix chasubles, trois aubes, quatre devants d'autel, neuf nappes d'autel, etc. — État des enfants qui ont été confirmés à l'abbaye de Mureau, les 4 juin 1761, 21 juin 1773 et 26 avril 1789.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1769-1776. — Commune de Grand. — Délibérations des notables et des principaux habitants de Grand, relatives à l'entretien des bâtiments communaux, au traitement des bangards et des pâtres, au maître d'école, etc.

BB. 2. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1776-1787. — Actes et délibérations de la communauté de Grand, relatives aux bâtiments communaux; au traitement du pâtre; aux réparations à faire à l'église, etc.

BB. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 77 pièces, papier.

1772-1789. — Plaintes des syndics, contre les habitants de Grand, qui menacent les notables chargés de délibérer sur les affaires de la commune; — correspondance à ce sujet. — Supplique au Grand Maître des Eaux-et-Forêts, contre les syndics.

CC. 1. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1755-1761. — Comptes des syndics au sujet des délivrances de bois. — Délibérations des assemblées sur ces comptes.

CC. 2. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1595-1761. — Autorisation donnée aux habitants de la communauté, de vendre leur réserve, pour rachat des tailles et rançons montant à 3 mille écus. — Taxe aux officiers de la Maîtrise de Vassy, pour arpentages, visites et martelages des bois de Grand, gruerie de cette localité.

CC. 3. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1742. — Mémoire d'une somme de 176 livres due par les habitants de Grand au sieur Bourlier, en vertu d'un acte de constitution de rente.

CC. 4. (Liasse.) — 265 pièces, papier.

1768-1789. — Ordonnances des intendants de finances. — Comptes des syndics de la communauté. — Quittances des redevables à l'appui des comptes de chaque année.

CC. 5. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1788. — Rôle de corvées à payer par les habitants de la communauté.

DD. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1240-1691. — Titres établissant les priviléges en vertu desquels les abbés et religieux de Mureau ont droit d'usage dans les bois de Grand et Trampot. — Procès-verbal d'aménagement du quart en réserve de la forêt de Trampot. — Adjudication de ladite partie de forêt. — Droits de pâturage, bois morts et mort-bois, des habitants de Grand, dans les forêts des seigneurs. — Jugement du Grand-Maître de Champagne, au sujet de l'arpentage d'une portion des bois du Roi.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 35 pièces, papier.

1446-1708. — Jugement de la maîtrise de Vassy, portant permission aux habitants de Grand de vendre leurs bois. — Transactions diverses au sujet des droits d'usage exercés dans les forêts de la communauté. — Partage des bois de Grand. — Confirmation des droits d'usage des habitants de la communauté dans les bois dits : Les Hamets, Le Fays, La Lye et Le Trou de Dainville. — Déclaration des habitants de la communauté, de leurs bois, pour être partagés et mis en réserve. — Arpentage et abornement de la réserve. — Aveu et dénombrement au sujet des bois. — Permission de vendre les bois communaux. — Vente de bois. — États constatant que le Roi possède des bois à Grand, ce qu'il a engagé de son domaine et ce qui lui reste.

DD. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1766-1784. — Réparations de l'église, de la maison d'école et de la fontaine. — Refonte de deux cloches. — Devis et fournitures des travaux. — Arrêt du Conseil d'État permettant la vente des bois du quart en réserve, pour payer lesdites réparations.

FF. 1. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 182 pièces, papier.

1466-1789. — Procès entre la commune de Grand et les seigneurs, au sujet des droits d'usage dans les forêts. — Lettres patentes des rois Henri IV et Louis XIII, confirmant les droits d'usage des habitants de Grand et Trampot dans les forêts des Batis, des Hamets et du Fays Saint-Èvre.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1700-1765. — Droits d'usage de pâturage et de maronnage aux habitants de Grand, dans les bois de la seigneurie. — Taxe sur 600 arpents de bois possédés par la communauté à titre d'usager. — Déclaration des habitants pour le droit d'amortissement. — Ordonnance prescrivant que l'instance engagée, par les habitants, sera instruite chez le contrôleur général des domaines. — Procès-verbal de visite des bois.

FF. 3. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1709-1767. — Vente des terres et seigneuries de Sa Majesté. — Conclusions communes entre les habitants de Grand et Trampot, contre les seigneurs, au sujet des droits d'usage dans les bois. — Délibération de la communauté relative aux prétentions du sieur de Jeroncourt. — Requêtes du procureur Brisseau au Parlement de Paris, pour obtenir le paiement de 959 livres 10 sous pour sa part, dans la vente des bois. — Procès-verbal de récolement de 169 arpents et soixante-dix perches de bois taillis par la maîtrise de Vassy. — Adjudication des bois de Trampot. — Moyen de défense des habitants de Grand, contre les seigneurs. — Requête au Roi par l'inspecteur général des domaines, au sujet de la résistance des habitants de la communauté. — Cassation du jugement.

FF. 4. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1715-1777. — Supplique au duc d'Orléans par les habitants de Grand et Trampot, pour activer le jugement de leur procès. — Arrêt du Conseil du Roi sur la demande de Grand et Trampot. — Supplique au chancelier de France. — Transaction entre les seigneurs, les syndics et les habitants de Grand, au sujet des bois du Fays Saint-Èvre et du Chenois. — Requête de la communauté, au Grand Maître des Forêts, pour obtenir la vente de ses bois, pour réparations aux édifices publics.

FF. 5. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1768-1777. — Requêtes : des habitants de Grand et

Trampot, au sujet de leurs forêts, pour obtenir le paiement de 1,045 livres, pour vente de bois; — au Roi, contre les abbés de Mureau, à propos des droits de pâturage, bois morts et mort-bois revendiqués par ces derniers. — Arrêt de la maîtrise de Vassy qui autorise la vente du quart en réserve des bois de Grand.

FF. 6. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1755-1784. — Arrêts du Conseil d'État, sur l'instance engagée entre Grand et les abbés de Mureau; — du Conseil du Roi, établissant que les habitants continueront leurs droits d'usage dans les bois; — autorisant la commune de Grand à poursuivre les seigneurs de La Faulche. — Requêtes : des habitants, pour appel contre lesdits seigneurs; — des abbés de Mureau, contre Grand et Trampot, au sujet des droits d'usage, dans les Bâtis et les Fays Saint-Èvre.

FF. 7. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1784-1788. — Arrêt du Conseil permettant la vente du restant du quart en réserve de Grand. — Requêtes au sujet des droits d'usage de propriété, par les abbés de Mureau et les habitants de Grand. — Significations de qualités. — Notice sur les habitants de Grand. — Bordereau des pièces produites par Grand et Trampot, dans le procès contre les seigneurs. — Correspondance relative à un assassinat. — Défense de taxer les armes à feu.

FF. 8. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1722-1777. — Procès entre Grand et les entrepreneurs des travaux du presbytère. — Requêtes : de l'entrepreneur Roussel au Grand Maître des Eaux et Forêts, pour obtenir le paiement desdits travaux; et pour obtenir la vente du quart en réserve. — Réceptions de l'église, du puits, de la fontaine et de la maison curiale. — Liquidation des dettes de la communauté. — État des saisies et oppositions sur la vente des bois. — Martelage et récolement de la réserve. — Requête des habitants de Grand, contre Roussel, pour travaux aux édifices communaux. — Assignations. — Déclarations de la communauté, contre Roussel, condamné aux dépens. — Adjudication des travaux. — État des frais montant à 844 livres 5 sous et 3 deniers.

FF. 9. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

1710-1770. — Procès contre François Salme, Nicolas Salme et Georges Parmentier, intenté par les habitants de Grand, pour travaux publics. — Cahier des charges des travaux, dressé par Colin, juge de la gruerie de Grand. — Prestation de serment des experts. — Expertise. — Requête à l'Intendant de Champagne, par le receveur de l'abbaye de Mureau, pour obtenir le paiement d'une somme due par le curé de Grand, montant à 622 livres 10 sous 6 deniers. — Sentence rendue par la maîtrise de Vassy, au profit des habitants de Morionvilliers. — Requête aux officiers de la maîtrise de Vassy, par Claude Gérard, contre les syndics de Grand, pour obtenir une portion d'affouage. — Appel devant la grand'chambre des syndics de Grand, à propos des droits seigneuriaux.

FF. 10. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1700-1789. — Correspondance du prévôt et autres mandataires de la communauté, avec les agents d'affaires, au sujet des divers procès de Grand.

FF. 11. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1700-1789. — Actes judiciaires. — Exploits d'assignation. — Minutes des jugements rendus par la prévôté de Grand. — Procédures diverses entre des particuliers.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 1687 feuillets, papier.

1682-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1712-1744. — Testament et donation de terres à la fabrique Sainte-Libaire, par Louis Prieur, laboureur à Grand. — Donation de onze jours de terre, au profit de la même fabrique, par Jean Maugras et Marie Guérin, sa femme, de Midrevaux. — Constitution d'une rente de 6 livres, au profit de la même fabrique, par la communauté dudit lieu.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1742-1789. — Constitutions, au profit de plusieurs particuliers, sur d'autres. — Ventes. — Plaintes de plusieurs habitants, au sujet de la distribution des affouages.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1795. — Commune d'Harchéchamp. — Accord au sujet des cens dus au curé de Barville.

CC. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1501. — Abandon par Antoine Du Châtelet, seigneur du lieu, de la moitié des cens qui lui étaient dus par les habitants.

CC. 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1617. — Accord entre les habitants d'Attignéville et ceux d'Hachéchamp, ayant des terres sur la seigneurie du Châtelet, pour le paiement des cens de quatre resaux de blé et quatre resaux d'avoine.

CC. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIIe siècle. — Engagement des habitants d'Harchéchamp, à fournir au roi de France la somme de 600 livres, pour frais aux forts et digues de la ville de La Mothe.

CC. 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Déclarations des habitants pour la contribution patriotique.

DD. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1594. — Vente de la moitié du friche dit Le Poirier, au profit des habitants d'Harchéchamp.

DD. 2. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1628-1760. — Droit de vaine pâture concédé aux habitants d'Harchéchamp, sur une partie du territoire de Barville. — Arpentage des bois d'Harchéchamp. — Partage des bois communaux d'Harchéchamp et d'Autigny-la-Tour.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1760. — Enquête faite par Gérard Du Châtelet, seigneur d'Harchéchamp, de concert avec Gérard d'Haraucourt, seigneur de Burey, contre les habitants de Barville, qui refusent à ceux d'Harchéchamp, le droit de vaine pâture sur une portion de leur territoire.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 372 feuillets, papier.

1641-1780. — Commune d'Houéville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 619 feuillets, papier.

1652-1789. — Commune de Jainvillotte. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1789. — Commune de Landaville. — Transcription des arrêts et décrets de l'Assemblée Nationale.

BB. 1. (Liasse.) — 40 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations relatives : à la réparation des murs du cimetière ; — aux ponts ; — aux dommages causés à l'église et au clocher, par le tonnerre ; — à l'imposition aux rôles des contributions des cultivateurs étrangers ; — aux comptes du syndic ; — à la suspension des moulins à cause de la grande sécheresse ; — aux cabarets ; — aux incendies ; — aux fontaines ; — aux rôles de corvées ; — au partage des pâtis ; — à l'établissement d'une garde de police ; — à la formation d'un corps de 50 citoyens pour faire respecter la constitution ; — à une demande d'armes ; — au partage des coupes affouagères ; — à l'élection d'un syndic et d'un greffier.

CC. 1. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1738-1789. — Rôles de subventions et impositions. — Comptes rendus, par les syndics, des recettes et dépenses de la commune.

DD. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1745-1772. — Délibération demandant la construction d'un presbytère. — Devis estimatifs et plan de ladite construction. — Procès-verbal d'adjudication desdits travaux. — Réception des travaux.

DD. 2. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1757-1789. — Procès-verbal constatant que l'église de Landaville est insuffisante pour la population. — Reconstruction de ladite église. — Procès-verbal d'adjudication de sculpture, de menuiserie et de la chaire à prêcher. — Devis des ouvrages à faire à l'église. — Adjudication des travaux. — Réception desdits travaux.

DD. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772-1775. — Refonte de la grosse cloche. — Réception de ladite cloche. — Procès-verbal d'approbation par l'Intendant de Lorraine.

DD. 4. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1767-1788. — Travaux effectués aux fontaines de la

Bergerie et de la Combe. — Devis descriptif et estimatif des réparations à faire aux ponts et à la fontaine de Landaville-le-Haut. — Adjudication des travaux. — Procès-verbal de réception. — Demande de paiement.

DD. 5. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1745-1770. — Délibérations. — Procès-verbaux. — Location de pâtis.

GG. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1762-1787. — Location des places de bancs à l'église. — Extrait du polium de l'évêché de Toul, contenant les droits des curés et chapelains de Landaville, sur les dîmes, à charge de divers usages et de la fourniture des bêtes mâles. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique.

GG. 2 à 4. (Registres.) — In-folio, 571 feuillets, papier.

1718-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan général des bois communaux de Landaville.

GG. 1 à 26. (Cahiers.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1724-1789. — Commune de Lemmecourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1581-1761. — Commune de Liffol-le-Grand. — Ordonnances : de Charles, duc de Lorraine, par laquelle les habitants de Liffol sont maintenus dans leurs anciennes franchises, pour les amendes forestières et pour le bétail; — du même, par laquelle les mêmes habitants sont maintenus dans le droit d'enlever le bois mort et les chablis dans les forêts de Liffol; — de Léopold, duc de Lorraine, qui admet le bénéfice de relief, et restitution pendant 10 ans des contrats par lésion. — Permission donnée par le duc de Lorraine, Priviléges accordés aux habitants par les ducs de Lorraine, pour établir une halle, — pour élire des mayeurs. — Franchises sur les vins. — Remise des redevances et arrérages dus au domaine pendant les guerres. — Ordonnances de Louis XIV qui autorise la vente du quart en réserve. — Requête adressée au sieur Labbé de Beaufremont, comte de Morvilliers, pour être maintenus dans les anciens priviléges. — Lettres patentes d'amortissement, accordées par Stanislas à la communauté, à la fabrique et à la confrérie du Saint-Sacrement.

BB. 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1669-1789. — Procuration donnée à des habitants pour se rendre à Nancy, afin de traiter avec le maréchal de La Ferté, pour des rations à fournir. — Arrêté qui met à la charge des propriétaires de maisons, la subvention et autres charges dues par les locataires. — Nominations de gardes forestiers et de gardes champêtres. — Élections de maire et d'asseyeurs. — Adjudications des droits de four, de boucherie, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1625-1780. — Mandements et rôles des subventions. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Redevances des habitants de Fréville, pour les héritages qu'ils possèdent sur le territoire de Liffol. — Amodiation des droits seigneuriaux. — Déclaration du duc Léopold obligeant le receveur des subventions à habiter Bourmont. — Exemptions de subventions.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 101 pièces, papier.

1627-1788. — Vente du pâtis de Monteley et du pâtis Herbuns. — Acquisition de l'ancienne maison d'école. — Échanges de propriétés. — Adjudication de pâtis communaux. — Abornement du territoire avec la ferme de la Maison-Dieu. — Transaction au sujet d'anticipations. — Ventes de bois. — Curement du Gué. — Traité avec le baron de Rorthey, pour l'extraction de la mine de fer sur le territoire. — Plainte sur le mauvais état des chemins. — Reconnaissance et abornement desdits chemins. — Visite des réparations à faire à l'église et au presbytère. — Rétablissement des croix. — Résiliation d'un marché pour les réparations à faire aux fontaines.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1665-1720. — Procès de la commune contre : le sieur Sallet, seigneur du lieu, au sujet d'une augmentation de droit; — les religieux de Mureau, au sujet du droit de troupeau à part; — la commune de Bazoilles, au sujet de la limite des bois; — la commune de Haréville, pour la limite des bois; — Jean Délion, au

sujet de la subvention ; — plusieurs habitants, pour terres enlevées au pâtis des Herbuns ; — les chanoines de Lamothe et Bourmont, au sujet de la banalité des moulins ; — la marquise de Meuse, au sujet des assemblées que les habitants faisaient sans ordre ; — les Bénédictins de Châtenois, pour les droits à payer par les boulangers.

FF. 2. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1722-1789. — Procès de la commune, contre : Claude Mouginot, au sujet du paiement de subventions pour les biens qu'il avait donnés aux pauvres de Liffol ; — les habitants d'Haréville, au sujet d'une anticipation faite dans le Chênois ; — le fermier de la Maison-Dieu, pour le paiement de la subvention ; — le sieur Le Plâtre, pour travaux non exécutés aux fontaines ; — le prieur de Châtenois, l'abbesse de Poussay et le curé de Liffol, au sujet de la fourniture de bêtes mâles ; — contre le marquis de Luigné, au sujet des droits seigneuriaux ; — les décimateurs, au sujet du mode de perception ; — Nicolas Mouzon, au sujet de l'ouverture du chemin des Lochères ; — le sieur Brigonet, pour le paiement des fontaines. — Police et visite des rues.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 849 feuillets, papier.

1660-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 8 avril 1668, mort de Brice Moulinet, gardienne de l'hôpital de Liffol ; — le 21 février 1669, mort de François Courtois, marchand ; — le 21 octobre de la même année, mort de George Bourdan, ermite de la chapelle de Saint-Anne de Liffol ; il fut inhumé dans ladite chapelle ; — le 31 octobre 1691, mort de François Dally ; — le 21 avril 1674, mort de Réné Midoux, prêtre et curé de Liffol ; il fut inhumé dans l'église, par Héraudel, prévôt des chanoines de La Mothe et Bourmont ; — le 12 avril 1676, abjuration d'Henri Pausin, né à Venstal (Palatinat) ; il a eu pour parrain, Remi de Mouchy, lieutenant de cavalerie au régiment de Bouillon, et pour marraine, Antoinette Filquin ; — le 1er juillet 1677, mort de Catherine Morel, veuve de François Midoux, âgée de 84 ans ; elle fut inhumée à l'église près du premier pilier du côté du portail ; — le 6 octobre de la même année, Charles Courtois, juge à Liffol-le-Grand, pour M. Sallet, seigneur du lieu, fut tué étant à la chasse ; son corps fut inhumé dans la chapelle Saint-Jean lui appartenant, comme ayant été bâtie par le sieur Courtois ; — le 1er février 1678, baptême de Jean-Baptiste, fils de Pierre Henriot, dit baron de Sansoney, et d'Antoinette d'Ally, son épouse ; il a pour parrain, Jean-Baptiste de Vadenay, cornette du marquis de Monfort, maître de camp au régiment Royal du Roussillon, et pour marraine, Anne Henriot ; — le 2 février 1681, ils eurent une autre fille qui fut appelée Marie ; — le 19 du même mois, baptême de Marguerite, fille de Florentin Floriot ; elle a eu pour parrain, Charles de Beaumont, capitaine, et pour marraine, Anne Floriot ; — le 10 août 1683, baptême d'une fille qui fut trouvée dans la niche de Saint-Anne, devant la maison du sieur Cuny ; elle fut appelée Anne ; — le 30 janvier 1786, baptême d'Henri, fils d'Henri Courtois ; il a eu pour parrain, Henri d'Anglure, comte de Bourlémont, et pour marraine, Jeanne Sauvage, épouse de Jacques de Crépy, gouverneur du château de La Faulche ; — le 10 septembre 1690, baptême de Claude-Antoine Courtois de Morancourt, fils d'Henri Courtois de Morancourt, gentilhomme ordinaire du marquis de Moy, et de Marguerite Béquin de Susemont, son épouse ; il a eu pour parrain, Henri Senault, bailli et gruyer de La Faulche, et pour marraine, Claude Lombard, veuve de Jean Courtois ; — le 14 novembre de la même année, baptême de Claude-Henriette Courtois, fille de Charles Courtois et de Marie-Reine Vernet, son épouse ; elle a eu pour parrain, Henri Courtois de Morancourt, maréchal-des-logis de la gendarmerie du duc de Berry, et pour marraine, la veuve de Jean Courtois ; — le 11 décembre de la même année, baptême d'Antoinette, fille de Charles Desnoyers, de Brechainville, écuyer, seigneur dudit lieu, capitaine de dragons au régiment de Montalet, et de Françoise Floriot, son épouse ; elle a eu pour parrain, Florentin Floriot, conseiller au bailliage de Vosges, et pour marraine, Antoinette Tilquin ; — le 28 juillet 1692, baptême de Marie-Reine Courtois, fille d'Henri Courtois de Morancourt et de Marguerite Béquin de Susemont, son épouse ; elle a eu pour parrain, Jean Barrois, écuyer, et pour marraine, la veuve de Jean Courtois ; — le 11 septembre 1692, baptême d'Anne-Antoinette, fille de Charles Desnoyers, écuyer, seigneur de Brechainville, et de Françoise Floriot, son épouse ; elle a eu pour parrain, Antoine Desnoyers de Brechainville, son oncle, et pour marraine, Anne Floriot, sa tante ; — le 6 septembre 1692, baptêmes de Claude-Antoine, Anne-Claudette et Marie-Catherine, fils et filles de Jean-Dominique Alaric, sieur de La Blanquière, écuyer, et d'Aprône Courtois, son épouse ; Claude a eu pour parrain, Claude Lemoyne, écuyer, seigneur d'Orquevaux, et pour marraine, Marguerite Béquin de Susemont ; Anne a eu pour parrain, Jean Barrois, écuyer, et pour marraine, Claude Lefèvre ; Marie a eu pour parrain, Florentin Floriot, et pour marraine, Catherine Courtois ;

— le 28 mars 1705, mariage de François Courtois de Maroncourt, écuyer, fils de Courtois de Maroncourt, écuyer, capitaine et premier maréchal-des-logis des gendarmes du duc de Berry et gouverneur de La Faulche, et de Marguerite Béquin, son épouse, avec Élisabeth Martinet, fille de Pierre de Martinet, écuyer, seigneur d'Hurbière, prévôt, gruyer et receveur de Stainville, et d'Anne-Marguerite de Malin, son épouse; — le 20 août 1706, mariage de Rolland-Christophe Gérardin, avec Marie-Marguerite de Courtois de Morancourt; — le 7 septembre 1706, baptême de François, fils de Charles Desnoyers, écuyer, seigneur de Brechainville et autres lieux, et de Françoise Floriot, son épouse; il a eu pour parrain, Henri de Courtois de Morancourt, écuyer, capitaine et chevalier de Saint-Louis, et pour marraine, Jeanne-Marguerite de Malin, épouse du sieur de Morancourt; — le 15 janvier 1709, baptême de Marie-Marguerite, fille de Rolland Girardin, et de Marie-Marguerite de Courtois de Morancourt, elle mourut le même jour; — le 9 février 1710, ils eurent une autre fille qui fut nommée Marie; elle a eu pour parrain, Henri Courtois de Morancourt, et pour marraine, Henriette de Courtois; — le 28 mars 1710, baptême de François, fils d'Henri Courtois de Morancourt, écuyer, et de Jeanne-Élisabeth de Martinet, son épouse; il a eu pour parrain, Réné Desnoyers, écuyer, et pour marraine, Marie Courtois de Morancourt. Marie-Reine et Marguerite de Morancourt, ainsi qu'Henriette de Courtois, sont très-souvent marraines; — le 31 août 1716, mariage de Nicolas-Claude-Antoine Dalary de La Blanquière, écuyer, fils de Jean-Dominique Dalary de La Blanquière, pensionnaire de S. A., et d'Aprône Courtois, son épouse, avec Gabrielle de Miscault, fille de François de Miscault, procureur général au bailliage de Saint-Mihiel, et de Thérèse d'Hiloux; — le 2 octobre 1717, mariage de Luc Luigue, fils de Michel Luigue, avec Reine Courtois de Morancourt, fille d'Henri Courtois de Morancourt, écuyer, et de Marguerite Bégin, son épouse; — le 16 novembre de la même année, mariage d'Hyacinthe Courtois, gentilhomme de S. A., fils de Charles-Joseph Courtois, écuyer, et de Melle Vernet, son épouse, avec Marie-Anne Curel, fille d'Hyacinthe Curel, et de Pétronille Vernet: — le 16 juillet 1717, baptême de François Marotel; il a eu pour parrain, François de Morancourt, et pour marraine, Louise de Martinet; — le 29 décembre de la même année, baptême de Marie-Anne, fille de François Courtois de Morancourt, écuyer, et d'Élisabeth de Martinet, son épouse; elle a eu pour parrain, Hyacinthe de Morancourt, son oncle, et pour marraine, Marie-Anne Curel; — le 9 octobre 1718, baptême d'Anne Pétronille, fille d'Hyacinthe Courtois, écuyer, et de Marie-Anne Curel, son épouse; elle a eu pour parrain, Charles-Joseph Courtois, écuyer, et pour marraine, Pétronille de Vernet; — en 1727, c'est un nommé de Courtois qui est curé de Liffol; — le 3 février 1728, mariage de Christophe Haldat, écuyer, fils de Jean Haldat, écuyer, et de Marie-Françoise Minet, son épouse, avec Marie Françoise de Courtois, fille de Charles-Joseph de Courtois, écuyer, et de Marie-Reine Vernet, son épouse; — le 18 octobre de la même année, baptême de Marie, fille de Pierre-Paul de Martinet, et de Marie-Marguerite Gérardin, son épouse; elle a eu pour parrain, Hyacinthe de Courtois de Morancourt, écuyer, et pour marraine, Marie de Morancourt; — le 16 février 1734, mariage d'Habert-François de Portier, seigneur de la Vilneuve, avec Marguerite Desnoyers, fille de Renel Desnoyers, écuyer, et de Charlotte de Courtois, son épouse; — le 17 août 1736, baptême d'Hyacinthe, fils de Christophe Haldat, écuyer, et de Françoise de Courtois, son épouse; il a eu pour parrain, Hyacinthe de Courtois, seigneur du Vallier, et pour marraine, Charlotte de Crépy; le 21 janvier 1738, mariage d'Antoine-Dominique Courtaillon, écuyer, seigneur de Montdoré, avec Françoise Courtois; — le 29 janvier 1744, baptême de Marie-Anne, fille de Portier, écuyer, seigneur de Villeneuve, et de Marguerite Desnoyers, son épouse; — le 17 novembre 1745, baptême d'Élisabeth, fille de Charles Ducrent, peintre chez le roi de Pologne, duc de Lorraine, et d'Anne Bélias, son épouse; — le 8 janvier 1750, baptême de Marie-Anne, fille de François de Courtois, écuyer, sieur du Vallier, lieutenant au régiment des Garde-Lorraines, et d'Anastasie Desnoyers; elle a eu pour parrain, Antoine Desnoyers, écuyer, et pour marraine, Marie-Anne de Curel, veuve d'Hyacinthe de Courtois du Vallier, écuyer, gentilhomme ordinaire de S. A. R., capitaine au régiment de Thiange; — le 15 novembre 1751, baptême de Jean-Charles, fils de Charles-Joseph Desnoyers, chevalier, lieutenant d'infanterie, et de Jeanne Le Déchault, son épouse; il a eu pour parrain, Jen-Baptiste Le Déchault, avocat à la Cour, et pour marraine, Charlotte de Courtois; — le 27 décembre 1752, baptême de Charles-Hyacinthe, fils de Nicolas-François de Courtois, écuyer, sieur du Vallier, lieutenant au régiment des gardes de Lorraine, et d'Anastasie Desnoyers de Brechainville, son épouse; — le 19 mars 1754, baptême d'Henriette-Joseph, fille de Charles-Joseph Desnoyers, écuyer, lieutenant dans un régiment d'infanterie, et de Jeanne Le Déchault, son épouse; elle a eu pour parrain, Pierre Poiresson, avocat à la Cour, et pour marraine, Barbe-Henriette Desnoyers; —

le 2 avril 1755, baptême d'Antoine-Benigne-Hubert, fils de Charles-Joseph Desnoyers, écuyer, et de Jeanne Le Déchault, son épouse; il a eu pour parrain, Antoine-Benigne Courtaillon, seigneur de Mondoré, son oncle, représenté par Hubert Portier de Villeneuve, seigneur de la Villeneuve, et pour marraine, Françoise de Courtois, épouse dudit Courtaillon; — le 10 mai 1756, ils eurent une fille qui fut appelée Louise-Charlotte; elle a eu pour parrain, Léopold Courtaillon, écuyer, seigneur de Mondoré et du Cour, lieutenant au régiment d'Harcourt, et pour marraine, Louise-Charlotte Desnoyers; — le 2 janvier 1759, mort de Marie-Anne de Curel, âgée de 67 ans, veuve d'Hyacinthe de Courtois du Vallier, vivant écuyer, gentilhomme ordinaire de S. A. R., capitaine au régiment de Thiange; elle fut inhumée dans le caveau de sa famille, dans la chapelle Saint-Jean; — le 13 du même mois, mort de Nicolas André de Thannois, écuyer, garde noble de S. M. I., âgé de 60 ans; il fut inhumé dans le caveau de la chapelle Saint-Jean; — le 5 février de la même année, mort de Marguerite de Courtois de Morancourt; elle fut inhumée dans le caveau de la même chapelle; — le 6 juillet suivant, mort de Charlotte de Courtois, épouse de Réné Desnoyers, âgé de 86 ans; — le 25 octobre 1761, mort de Louise de Martinet, veuve d'Hyacinthe de Courtois de Morancourt, écuyer, âgée de 75 ans; elle fut inhumée dans le caveau de la chapelle Saint-Jean; — le 3 novembre suivant, mort de Réné Desnoyers, écuyer, âgé de 88 ans; — le 5 janvier 1762, mariage de François de Valleron, chevalier, capitaine de grenadiers, fils de Joseph-Antoine de Valleron, et de Louise de Morlot, son épouse, avec Marguerite Vayeur, fille de Claude Vayeur, et de Reine Floriot; — le 23 novembre 1762, mariage de Simon-Hyacinthe de Portier de Villeneuve, écuyer, fils d'Hubert François de Portier, écuyer, seigneur de Villeneuve-aux-Fresnes, et de Marguerite Armans, son épouse, avec Jeanne-Élisabeth de Martinet, fille de Pierre de Martinet, écuyer, ancien lieutenant-général de Ligny, et de Marie Gérardin, son épouse; — le 15 février 1764, baptême de Marie-Louise, fille de François de Valleron, et de Marguerite Vayeur, son épouse; elle a eu pour parrain, Claude Vayeur, ancien officier, et pour marraine, Louise de Morlot de Valleron; — le 1er juin 1770, mort de Marguerite de Valleron, âgée de 40 ans; elle fut inhumée dans le caveau de la chapelle Saint-Jean; — le 11 octobre 1770, baptême des cloches; la première, qui fut appelée Henriette-Joséphine, a eu pour parrain, Philippe de Courtois, prêtre et curé de la paroisse, représenté par Nicolas-François de Courtois du Vallier, écuyer, seigneur de Combes, et pour marraine, Henriette-Joséphine Desnoyers, fille de Charles-Joseph Desnoyers; l'autre fut appelée Suzanne; elle a eu pour parrain, Nicolas Mouginot, maire, et Suzanne Rolland, son épouse pour marraine; — le 18 décembre 1770, mort de Philippe de Courtois, prêtre, âgé de 77 ans; il fut inhumé dans le chœur de l'église; — le 29 mars 1771, mort d'Emprone Desnoyers de Brechainville, veuve de M. Jacquier, âgée de 72 ans; — le 20 mars 1772, décès de Marie-Claude de Courtois, épouse de Charles Desnoyers, âgée de 74 ans; — le 22 février 1773, mariage de François Desnoyers, écuyer, seigneur de Frenois, fils de Charles Desnoyers, écuyer, seigneur de Brechainville, et de Françoise Floriot, son épouse, avec Gabrielle-Aimée de Remigny, fille de Louis-Paul de Remigny, écuyer, seigneur de Métiercelin, et de Louise-Anne-Gabrielle de Comble de Noncourt; — le 29 septembre 1774, baptême de Marie-Louise-Joséphine-Rosalie, fille de François-Nicolas Portier, chevalier de Villeneuve, et de Louise de Valleron, son épouse; elle a eu pour parrain, Joseph-Antoine de Valleron, chevalier, capitaine de l'Hôtel-Royal des Invalides, et pour marraine, Marguerite Desnoyers de Villeneuve; — le 31 janvier 1776, mort de François-Hubert Portier de Villeneuve, écuyer, âgé de 87 ans; — le 13 février de la même année, mariage de Joseph-Louis-Paul, marquis de Remigny, veuf de Marie-Magdelaine Romaire de Villers, de Bar-sur-Aube, avec Marguerite-Rose de Portier de Villeneuve, fille de François-Hubert de Portier de Villeneuve, écuyer, et de Marie-Marguerite Desnoyers; — le 1er juillet 1777, baptême des trois cloches de l'église; — le 29 septembre 1777, baptême de Joseph-Alexis, fils de Nicolas-François de Portier de Villeneuve, chevalier, et de Louise de Valleron, son épouse; il a eu pour parrain, Joseph Paquet, curé de Saint-Élophe, et pour marraine, Jeanne Ledéchault; — le 4 septembre 1778, baptême de Rosalie, fille de Claude La Fosse; elle a eu pour parrain, Jean-François-André, chevalier, comte de Brunet de Neuilly, premier maréchal-des-logis honoraire du comte d'Artois, et pour marraine, Rosalie de Beauchamp, comtesse de Brunet-Neuilly, représentés par Caillet, prévôt de Morvillier, et Louise-Lucie de Martinet; — le 5 juin 1779, baptême de Marie-Adelaïde, fille de Nicolas-François de Portier de Villeneuve, écuyer, et de Louise de Valleron, son épouse; elle a eu pour parrain, Jacques-Christophe de Valleron, écuyer, et pour marraine, Marie-Barbe de Villeneuve; — le 5 juillet suivant, décès de Barbe Desnoyers, fille de Réné Desnoyers, écuyer, et de Charlotte de Courtois, son épouse, âgée de 78 ans; — le 5 février 1781, un homme fut trouvé mort sur

les neiges, sur la route qui conduit à Gondrecourt; — le 18 décembre, baptême de François-Gabriel, fils de Jean Coudaire; il a eu pour parrain, François Courtois du Vallier, écuyer, ancien officier, et pour marraine, Gabrielle-Aimée Desnoyers; — le 9 octobre 1782, mort d'Antoine de Valleron, écuyer, ancien capitaine, âgé de 86 ans: il fut inhumé au cimetière, en présence de ses enfants et d'une grande foule; — le 12 mars 1783, mort de François Gérardin, ancien officier invalide; il fut inhumé à la porte d'entrée du cimetière, en présence de Desnoyers, de Brechainville, de Brunet de Neuilly et autres; — le 8 janvier 1786, mort de Louise-Charlotte Desnoyers, âgée de 76 ans, fille de Réné Desnoyers, et de Charlotte Courtois; elle fut inhumée dans le cimetière, en présence des sieurs Desnoyers et de Valleron. — Liste des enfants qui se sont présentés à Neufchâteau en 1788, le 12 juin, pour y recevoir le Sacrement de confirmation; — le 7 juillet 1789, mariage de Charles-Philippe Bournat de Montigny, commis ambulant de la régie au département de Neufchâteau, fils de Philippe Bournat de Montigny, avec Jeanne-Gabrielle Desnoyers de Brechainville, fille de Charles-Joseph Desnoyers de Brechainville, chevalier, ancien officier, et de Jeanne de Chouy, son épouse, témoins: François de Villeneuve, Jacques Christophe de Valleron, de Portier de Villeneuve, de Valleron de Villeneuve et autres.

GG. 2. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1726-1769. — Règlement pour la sonnerie. — Nominations d'instituteurs.

HH. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1721-1781. — Requête des habitants et arrêt du Parlement, au sujet de la vaine pâture. — Plainte contre la vente du pain à des étrangers. — Reconnaissance des anticipations rurales. — Registre de déclaration d'animaux morts. — Arrêt concernant le glanage.

II. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1201-1788. — Inventaires des titres et papiers de la commune. — Déclaration des revenus et charges de la commune. — Construction d'un coffre fermant à 3 clefs, pour y placer les titres et marteaux de la commune. — Pièces justifiant les titres de noblesse de M. de Haldat. — Procès entre la commune et les religieux de Mureau, au sujet de leurs droits respectifs. — Réduction de 50 sous sur la subvention, en faveur de Jean Vincent, salpétrier.

CC. 1. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1750. — Commune de Mont-les-Neufchâteau. — État des sommes à payer par les propriétaires pour la maison curiale.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1429-1750. — Titre relatif aux droits d'usage dans les forêts communales de Mont. — Plans des bois de ladite forêt. — Lettre donnée par Arnoul, seigneur de Jermont, conseiller du Roi, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France, aux habitants de Mont, par laquelle ils sont conservés dans leurs anciens droits d'usage et de pâturage dans les forêts, conformément aux sentences des 9 mai 1518 et 12 mai 1553.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1690. — Pièce relative à l'anticipation d'un terrain communal.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 449 feuillets, papier.

1666-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Tromanet, Nacquart, Dolot, Thenon, Rossignol, Humblot, Aubertin, Vuillemin, Fournier, Jalot, Erard, Royer, Claude, Guillot, Pentagaine, Vivenot et Maire, curés de la paroisse.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1585. — État des droits pour l'entretien de la nef de l'église de Mont.

BB. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XIIIe siècle. — Commune de Neufchâteau. — Mémoire présenté au chancelier de France, à l'effet d'obtenir d'être le chef-lieu d'un bailliage.

CC. 1. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1720. — Déclaration des droits seigneuriaux et domaniaux des communes de l'ancien bailliage de Neufchâteau.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1698-1781. — Mémoire pour la ville de Neufchâteau, concernant les droits et usages des paroisses de

la ville. — Arrêt de la Cour concernant la réunion des créanciers de la ville.

GG. 1 à 18. (Registres.) — In-4°, 4562 feuillets, papier.

1622-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sé pultures, signés par Mouginot, Lapaix, Cherrière, Colnot, Lemoyne, de Noncourt, Daulnois, Humblot, Jacquemin, curés de la paroisse

GG. 19. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Sans date. — Copie des chartes de l'abbaye de St Mansuy de Toul, pour avoir deux vicaires à Neufchâteau.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1717-1789. — Commune de Noncourt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 26 avril 1753, en considération et en reconnaissance des bienfaits d'Antoine de Mouginot, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie au régiment de Limousin, seigneur de Noncourt, le curé lui cède, pour lui et ses successeurs mâles, le banc situé au cœur du côté de l'Évangile, pour y prendre place quand il assistera aux offices. — Le 5 février 1758, vente du bois Lesaire, appartenant à l'église de Noncourt. — Le 12 mai 1769, baptême de Nicolas-Claude, fils de Henri Jacquis, et d'Anne-Françoise Massau, son épouse; il a eu pour parrain, Nicolas-François-Henri-Antoine, baron de Noncourt, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Rebeuville, d'Ollaincourt et de Courcelle en partie, ancien capitaine au régiment de Limousin, et pour marraine, Marie-Marguerite-Humbert de Tonnoy, épouse de Louis Scipion de Collenel, gentilhomme ordinaire du roi de Pologne, résidant à Neufchâteau.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1780-1789. — Commune de Pargny-sous-Mureau. — Nominations de syndics et de deux députés aux États-Généraux : les sieurs Vuillemin et Melcion.

CC. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1581-1769. — Ordonnance de Henri III, pour l'établissement des receveurs de tailles et taillons. — Rentes en chapons. — Taxe des dîmes.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 73 pièces, papier; 1 sceau.

1572-1789. Compte des recettes et dépenses de la commune. — Quittances du grenier à sel de Joinville.

CC. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1645-1674. — Abandon de 10 arpents de bois pour être quitte de 15 pistoles. — Engagement de 200 arpents de la forêt de Pargny aux Moines pour sûreté d'une somme de 1,725 livres.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 28 pièces, papier; 1 sceau.

1545-1777. — Acquisitions et échanges de terrains entre la commune et divers particuliers. — Achat de six cantons de bois par la commune sur le prieur de Mureau. — Abornement des bois. — Reconnaissance des bornes. — Affermage de la pêche.. — Curage et redressement de la rivière La Saunelle, à Pargny.

DD. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1555-1783. — Droits d'usage dans les forêts de Mureau. — Établissement du chemin de Liffol à Coussey. — Réparations aux pont et lavoirs. — Construction de l'église. — Achat d'une horloge. — Réparations au presbytère. — Nominations de gardes. — Déclarations de propriétés.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1548-1653. — Ordonnance de Louis XIV, roi de France, relatives à la garde des châteaux de Rorthey et de Mont-Clair.

FF. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1621-1692. — Plaintes du syndic pour mesure de bois. — Procès entre la commune et Jean René Sylvestre, de Liffol, au sujet d'une somme de 1,030 livres à lui due. — Plaidoyer entre les religieux de Mureau et Nicolas Thomassin, au sujet des réparations faites aux abbayes de Mureau, de Velincourt et de Vrinin.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 1 sceau.

1659-1766. — Procès soutenu par la commune de Pargny, contre les religieux de Mureau, au sujet de la pêche de la Saunelle et des dîmes. — Droits de plaidoiries.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1528-1735. — Donation de 800 livres tournois par Antoine Théodolphe de la Verpine, pour fondation de messes à la chapelle St-Quirin. — Accord des habitants de Pargny avec les religieux de Mureau.

GG. 2 à 4. (Registres.) — In-folio, 580 feuillets, papier.

1589-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Liste des confrères de la confrérie de l'Immaculée-Conception, établie en l'église de Pargny-sous-Mureau, commencée en 1652; — le 1er octobre 1664, il fut arrêté avec le curé que tous les lundis il chanterait une messe haute des Trépassés, avec un nocturne et vigiles, et qu'il fera le tour du cimetière; — le 13 novembre 1384, mort de Jeanne Lautel; elle fut enterrée au cimetière; elle fonda une messe haute annuelle avec un nocturne et un *Libera* et vigiles que l'on devait aller chanter sur sa fosse à la fin de la messe, et pour rétribution, elle donna 100 francs; — le 22 janvier 1686, mariage de Jean-François de Tourelle, sieur de Villar, écuyer, âgé de 21 ans, fils de François de Tournelle, écuyer, et de Catherine de La Bresse, son épouse, avec Barbe du Tarte, âgée de 22 ans, fille de Girard du Tarte et de Philippe de Bournon; — le 31 août 1691, mort de Sébastienne Houssement, âgée de 93 ans, veuve de noble Nicolas Bournon, avocat au Parlement; elle fut inhumée en l'église Notre-Dame, près du marche-pied dudit autel; — le 25 février 1717, baptême de François, fils de Sébastien Poirot, et de Barbe Fleury; il a eu pour parrain, François Poirot, avocat, et pour marraine, Élisabeth d'Aingeville; — le 24 juillet 1723, mariage de Joseph-François Tallet, fils de Jean Tallet, vivant procureur en la baronnie de Vienne-le-Château (diocèse de Langres), et de Magdelaine Henry, son épouse, avec Christine Collot, veuve de Claude de Bigault, sieur de la Vourelle, écuyer.

GG. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII siècle. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État au sujet du transport de créances des Jésuites.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1672-1781. Inventaire-sommaire des archives. — Ordonnance de fournir un mémoire des anciens fiefs. — Règlement concernant les haras.

GG. 1 à 3. (Cahiers.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

1695-1789. — Commune de Pompierre. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Huranet, Rochelle et autres, curés de la paroisse.

BB. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1774-1780. — Commune de Rebeuville. — Délibérations de la commune, relatives : au rétablissement des pressoirs banaux; — à la fermeture du cimetière; — au défrichement d'un terrain pour en faire une prairie artificielle et partage de ce terrain.

CC. 1. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1731-1779. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Répartition d'une somme de 2,125 livres entre les habitants.

CC. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1740-1779. — Actes de dépôts des testaments de Mlle de Tavigny, abbesse de Létanche, et de M. Cossin, curé de Rebeuville, au profit de la commune de Rebeuville.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 101 pièces, papier.

1589-1788. — Acensement de deux pièces de terre, au profit de Pierre Adam. — Abornement des bois communaux et des finages de Rebeuville et Rollainville. — Copie des droits seigneuriaux sur la rivière du Mouzon. — Réparations des pressoirs; — du pavé de l'église. — Construction de l'église et de la maison curiale. — Refonte des cloches.

FF. 1. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1765-1789. — Procès : entre la commune de Rebeuville et celle de Circourt, au sujet de la vaine pâture; — contre François Ignace de Vogt et autres, au sujet des pressoirs banaux.

FF. 2. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1525-1779. — Procès entre le maire, le curé, les religieux de St-François de Toul et les dames de Létanche, au sujet de la dîme. — Sentence qui exempte les habitants de Rebeuville du droit de roüage et broüage. — Transactions : entre Saladin d'Anglure, baron de Bourlémont, seigneur de Rebeuville, et ses sujets, par laquelle il leur cède son droit sur la rivière, moyennant 6 francs de taille ordinaire, en réservant d'ailleurs ses autres droits; — entre les habitants de Rebeuville et ceux de Circourt, Brechaincourt et Villars, au sujet des terrains labourables situés entre lesdits villages.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — Acte de prise de possession de la cure de Rebeuville.

GG. 2 à 7. (Registres.) — In-folio, 560 feuillets, papier.

1652-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — En 1690, bénédiction d'une cloche qui fut donnée par Claudette, elle fut appelée Claudette; elle a eu pour parrain, Claude Fossy, ancien mayeur à Neufchâteau, et pour marraine, Françoise-Charlotte Fayen. — Mémoire des messes dites par le sieur Carteron, curé de Rebeuville. — Le 3 août 1699, baptême d'une cloche; elle fut appelée Henriette-Louise; elle a eu pour parrain, Henri d'Anglure, comte de Bourlémont, abbé de St-Pierremont, et pour marraine, Louise de Florence. — Dans la nuit du 6 au 7 octobre 1740, il gela si fort que tous les raisins qui commençaient seulement à noircir et qui étaient en grande quantité, furent totalement gelés, dans toute la Lorraine et dans beaucoup d'autres pays. — La nuit du 16 de la même année, il y eut un débordement du Mouzon tel que, d'âge d'hommes, on n'en avait vu de semblable. L'eau pénétra à plus de six pieds dans toutes les maisons qui sont sur la rivière; le débordement fut si subit qu'une grande partie des bestiaux furent suffoqués, une quantité de meubles entraînés, et le sieur François Thomas, âgé de 73 ans, fut noyé dans sa cuisine. — Le 19 mars 1743, on commença à démolir l'ancienne église de Rebeuville. — Le lendemain, eut lieu la bénédiction de la maison de Jean Thirion, pour servir d'église pendant la construction de la nouvelle dont la première pierre fut posée le 24 avril 1740, par Claude-François Mouginot, seigneur de Rebeuville. — La première messe y fut célébrée le 11 novembre de la même année. — Le 5 janvier 1757, vers six heures du soir, le roi de France Louis XV, par un horrible attentat, fut blessé d'un coup de canif que lui donnait un scélérat nommé Jacques Damiens, dont heureusement il fut guéri en très-peu de temps; Dieu le préserve de pareil malheur. — Le 8 juin 1764, il gela à glace dans le bas des vignes et elles furent fort endommagées; les anciens ne se souvenaient pas d'avoir vu geler plus tard que le jour de la Saint-Claude (6 juin). — L'année avant, les vignes avaient été gelées dans les derniers jours de septembre et premiers jours d'octobre, dans toute la Lorraine. — Le septième jour de la Toussaint 1764, on posa une horloge dans le clocher de l'église de Rebeuville. — La même année, le vin se vendait 11 livres la mesure (44 litres). — A partir du 1er janvier 1765, les actes de l'état civil furent dressés en double et sur papier timbré, une expédition restait à la cure et l'autre était remise au greffe du bailliage. — En 1702, il y avait, à Rebeuville 23, habitants, au 31 décembre 1764, il y en avait 100, et 240 communiants. — Le 19 octobre 1766, on posa la chaire à prêcher de l'église de Rebeuville, laquelle a coûté 9 louis, de 31 livres chacun, qui ont été payés par la fabrique, malgré ce qu'en disait un certain nombre de « harnieux, car tel est le caractère de plusieurs de cette paroisse ». — Dans les années 1765 et 1766, il y eut, en Lorraine, une maladie sur les bêtes. Cette maladie leur tombait sur la langue, qu'elle leur coupait entièrement. Une même maladie avait déjà régné un siècle avant : le seul remède qui fut reconnu comme infaillible, fut de leur ratisser la langue avec une cuillère d'argent et ensuite de la laver, ainsi que la bouche, avec des porreaux et autres herbes fortes trempées dans du vinaigre. — En 1766, les vignes ont été gelées pendant l'hiver, de sorte que l'on ne fit presque pas de vin à Rebeuville et dans plusieurs contrées; le vin de l'année précédente se vendait 15 livres 10 sous la mesure. — Les grains ne rapportaient que moitié des années ordinaires; le blé se vendait 19 livres le resal, il n'y eut point de fruits, l'année fut misérable. — Au mois de juillet 1770, le blé se vendait 40 livres le resal et le vin 18 livres la mesure, et selon le curé Cossin, « si le ciel ne nous est pas propice, la misère » sera extrême pendant l'été prochain; de toutes les parties » du monde on n'apprend que des maux; la peste règne dans » le Levant, la Pologne est aux abois par une guerre » cruelle de religion qui la désole depuis plusieurs an- » nées; il y a aussi guerre entre les Turques et » l'Impératrice de Russie. Dans d'autres contrées les » tremblements de terre sont fréquents; ailleurs, les inon- » dations font de grands ravages, plusieurs villes et vil- » lages ont été submergés, « Plombières, en Lorraine, » a été du nombre au mois de juillet dernier. Vous » qui verrez dans la suite ce mémoire, priez pour moi. » — En 1771, « l'année que nous venons de finir et la » précédente ont été très-malheureuses; le blé se ven- » dait 49 livres; l'orge, 31 livres; le vin, 20 livres la » mesure, et toutes les autres denrées à proportion. » L'année 1709, qui, jusqu'alors, passait pour la plus » désastreuse du siècle, n'approchait point de celle que » nous venons de passer. »

HH. 1. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1721-1740. — Règlements de police sur les moissons et les vendanges.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 597 feuillets, papier.

1694-1789. — Commune de Rollainville. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Arnould, Collin, Cossin, Ferry, Henry, Leblanc, Lapaix, Maire, Martin, Martelette, Morizot, Mariotte, Marchi, Rouyer, Victor, Raould, curés de la paroisse.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1782-1789. — Commune de Rouceux. — Délibérations de la commune, relatives : à la location des terrains communaux ; — à la nomination de bangards, de collecteurs ; — au règlement des moissons ; — à l'approvisionnement des grains sur les foires et marchés.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations de la commune, relatives : aux élections du Tiers-État ; — aux réparations à faire au beffroy ; — au grand-pont ; — à l'église ; — à la maison d'école des filles ; — aux doléances présentées par les habitants de Rouceux au Tiers-État ; — à la visite des grains dans les greniers.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1622. — Déclaration du bailliage de Chaumont, disant que la cense de Gonvaux est de la paroisse de Rouceux, et que les bois y attenant appartiennent à ladite paroisse.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1608. — Sentence rendue en conseil du roi de France, portant règlement pour la vaine pature, au profit des habitants de Neufchâteau, Noncourt, Rouceux, Mont, Fréville, Frebécourt.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1739. — Sentence rendue en conseil du roi de France déboutant les habitants de Rouceux de leur requête, tendant à ce qu'il soit fait défense aux sieur et dame de Villemoyen de les troubler dans leurs processions et cérémonies publiques.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 1202 feuillets, papier.

1665-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1727-1769. — Ordonnance de Scipion Gérôme, évêque de Toul, autorisant les habitants de Rouceux à célébrer la fête de St-Anne, le 1er dimanche qui suit le jour où elle tombe. — Vente des bancs de l'église. — Fondations de messes.

GG. 7. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1785-1787. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Rouceux.

BB. 1. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Sartes. — Délibérations de la commune relatives aux bâtiments communaux, au traitement des bangards et des pâtres, aux cloches, etc., etc. ; — extraits de lois nationales.

DD. 1. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1758-1789. — Arrêt portant que les friches du Fays seront partagées entre la commune de Sartes et celle de Pompierre. — Difficultés survenues entre les habitants de ce dernier lieu, au sujet des regains et du pâturage dans la prairie de Sartes. — Croquis pour la contenance des bois communaux. — Construction d'un pont sur le Mouzon. — Devis et réception de ladite construction.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 398 feuillets, papier.

1808-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Rouyer, Dumont, Henri, Marteau, Thuus, Bajotet.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 263 feuillets, papier.

1661-1789. — Commune de Tilleux. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Thiébaut, Brenel, Du Poisson, Drouin, Deville, Gironcourt, Colin, Lafosse, Caillyotel.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1767-1790. — Commune de Trampot. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, sur une requête présentée audit Conseil, par Nicolas Brisseau, procureur au Parlement de Paris, au nom et comme successeur de Pierre Maluigny, procureur en ladite Cour, au sujet d'une somme

de 1,300 francs et des intérêts que les communautés de Grand et Trampot lui devaient pour frais d'un procès porté à la table de marbre du Palais entre eux et le sieur Maillot de Jevaincourt, représenté à cette époque par les sieurs de Germay, seigneurs desdits lieux, au sujet de la jouissance de deux cantons de bois, l'un appelé Le Bastis et l'autre Le Fays Saint-Èvre. Ce procès, qui existait depuis plus de cent ans, n'était pas encore terminé en 1788; il le fut le 27 mars de ladite année, ensuite d'une transaction qui fut passée par-devant le notaire de Grand, entre Marc-Antoine de Germey, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Grand et Trampot, résidant ordinairement en son château de Beauvoisin; Jean-Hubert Leroy de La Grange, chevalier de Saint-Louis, époux de Christine-Céleste de Germay et autres de la même famille, d'une part, et les habitants représentant la communauté de Trampot d'autre part, par laquelle transaction, lesdits seigneurs abandonnent leurs poursuites ainsi que leurs droits qu'ils pouvaient avoir sur le bois du Fays Saint-Èvre, le Chenois et cantons en dépendant, situés sur le finage dudit Trampot, moyennant une somme de 16,000 livres que lesdits habitants, au nom de la communauté, s'obligent à payer audit de Germay. — En 1790, les habitants de Trampot demandent l'autorisation de prélever une somme de 28,000 livres sur la vente de leur quart en réserve, pour payer lesdits 16,000 livres, et autres frais occasionnés par ce long et dispendieux procès. — Arrêt du Conseil d'État du 28 novembre 1786, autorisant la commune de Trampot, à vendre les bois du quart en réserve (163 arpents) pour le prix être employé aux réparations de l'église, à la refonte des cloches, aux réparations à faire aux murs du cimetière, à la fontaine et à la maison de cure. — Procuration donnée le 21 juillet 1776, par les principaux habitants de Trampot, au syndic de la commune, pour faire assigner Jean Déchamps pour lui faire reboucher une porte et trois fenêtres qu'il avait ouvertes à la face de sa maison, côté de la place, et de ses écuries qu'il avait fait construire, et que les eaux venaient dans la source de la fontaine publique.

GG. 1 à 12. (Registres,) — In-4°, 459 feuillets, papier.

1669-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Prestat, Reseuvre, Perrin, Le Faultz, Coutant, Bourdon, Mandre, Lamarre, Bouët.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1729-1775. — Commune de Villouxel. — Délimitation et bornage entre les territoires de Pargny-sous-Mureau et de Villouxel. — Construction de pont et lavoir. — Fourniture de cloches. — Procès-verbal d'adjudication des travaux à exécuter. — Devis et état estimatif desdits travaux.

DD. 2. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1742. — Plan des bois de Villouxel.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1711. — Condamnation de la commune de Villouxel, à contribuer à la restauration du presbytère de Pargny-sous-Mureau.

GG. 1 à 37. (Registres.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1661-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT. - CANTON DE PLOMBIÈRES.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1492-1674. — Commune de Bellefontaine. — Lettre de René II, duc de Lorraine, aux gens du ban de Bellefontaine, indivis entre le duc et le chapitre de Remiremont, par laquelle et pour remédier au dépeuplement de ce ban, il les affranchit de toutes redevances et servitudes, ainsi que de suivre la bannière d'Arches, moyennant 10 gros par conduit, moitié au duc, moitié à l'église St-Pierre de Remiremont, plus 3 gros au duc pour exemption de charroi, pour, après le repeuplement, les gens dudit ban être tenus, comme audit Arches, de créer une mairie, une justice, tenir plaids banaux et suivre la bannière d'Arches; — copie d'une lettre des dames, abbesse et chapitre de Remiremont, accordant aussi les franchises ci-dessus, à cause de leurs droits indivis avec le duc René sur ce ban; — supplique des gens du ban de Bellefontaine au Président et gens des comptes de Lorraine, tendant à être exemptés d'accompagner la bannière d'Arches lors des exécutions de jugements audit Arches; — copie de l'exemption.

AA. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1698. — Certificat du sieur Riveroy, maître-chirurgien et greffier de justice à Plombières, constatant que le 30 avril 1698 il y eut, à la cérémonie du tour du

bain à Plombières, un différend entre les habitants dudit lieu et ceux de Bellefontaine qui, suivant la coutume, marchant pêle-mêle avec ceux de Plombières, pour cette fois seulement, attendant l'apparition des titres à ce sujet.

BB. 1. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1727-1789. — Délibérations de la commune de Bellefontaine au sujet de ceux qui loueront des logements à des gens insolvables et qui seront tenus d'acquitter la part de leur subvention. — Nomination d'un garde pour surveiller les cabarets (il était défendu d'y entrer si on n'était à une lieue de son domicile). — Règlement concernant la sonnerie des cloches et portant qu'il devait se trouver, chaque jour et à tour de rôle, avec le maître d'école, trois habitants forts et robustes, moyennant une rétribution de 1 franc chacun pour la communauté, afin que la sonnerie ne chôme point au temps d'orage et que la grêle ne vienne plus frapper les habitants de Bellefontaine. — Règlement portant établissement par élection de neuf habitants de Bellefontaine pour administrer la police et les affaires de la communauté. — Défense aux habitants de vendre aucun bois provenant des forêts. — Nominations par élection des maires, jurés, échevins, assesseurs, collecteurs, syndics, gardes forestiers et instituteurs.

CC. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1777-1788. — Rôle de répartition d'une somme de 79 livres pour les gages du Parlement de Nancy sur la communauté de Bellefontaine. — Quittance portant reçu de la fabrique de Bellefontaine d'une somme de 6 livres 16 sous au profit du Roi, en conséquence d'une délibération du clergé toulois.

CC. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1778-1785. — Déclarations par les habitants de Bellefontaine de la contenance de leurs propriétés agricoles, pour asseoir les impositions.

CC. 3. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1714-1785. — Rôles de répartition sur les habitants de Bellefontaine : d'une somme de 1,600 francs pour les divers besoins de leur communauté; — d'une somme de 800 francs, pour reconstruction de la flèche de l'église brisée par le tonnerre; — d'une somme de 100 francs, à laquelle ils sont cotisés par la gruerie d'Arches pour délits forestiers; — d'une somme de 23 francs pour frais de tirage de la milice; — d'une somme de 360 francs pour le service des ponts et chaussées.

CC. 4. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1738-1789. — Reddition des comptes de recettes et dépenses devant la communauté de Bellefontaine par les syndics, maires et collecteurs du lieu; — recettes annuelles : 1,367 livres; — dépenses : 1,390 livres. — Lettres du sieur d'Eslou de Servance, subdélégué à Remiremont, aux syndics de sa subdélégation, les invitant à tenir et à rendre des comptes exacts et bien articulés, sous peine de rejet.

CC. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — Requête des habitants de Bellefontaine à la Chambre des Comptes de Lorraine, sollicitant une diminution d'impôt et posant qu'ils ont eu des pertes de bestiaux et que le tonnerre est tombé sur la flèche de leur église et l'a fortement endommagée.

DD. 1. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1766-1789. — Requête de la commune de Bellefontaine, à l'intendance de Lorraine, pour qu'il soit interdit aux habitants du lieu et aux étrangers d'ascenser les terres communales de Bellefontaine, afin de faciliter le parcours; — procès-verbaux de reconnaissance et d'abornement, par les officiers municipaux de Bellefontaine, de divers terrains et étangs appartenant à des particuliers du lieu et contigus au territoire communal. — Engagement par la communauté de Bellefontaine, à des habitants du lieu, de divers terrains communaux, moyennant un cens annuel; — déclarations par des habitants de Bellefontaine, de diverses anticipations de terrains par eux faites sur le communal; — règlement de la communauté de Bellefontaine, portant que les terres communales propres au labourage seront partagées entre les habitants par portion égale.

DD. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, 1 carte, papier.

1548-1747 — Abornement des bans de Bellefontaine, de Ruaux et de Plombières. — Copie d'un procès-verbal de reconnaissance par le bailliage d'Épinal, entre les communautés de Plombières, Ruaux et les bans de Bellefontaine et de Moulins. — Copie d'une reconnais-

sance et maintien de bornes par la gruerie d'Arches, faisant séparation des territoires de Bellefontaine et Plombières. — Copie d'une délimitation et abornement des forêts de Ruaux et de Bellefontaine; — délimitation, par la gruerie d'Arches, des forêts de La Charme et de Richentreu, territoire de Bellefontaine, avec une carte. — Reconnaissance par des habitants de Raon-aux-Bois de plusieurs bornes pour limites des territoires de Bellefontaine et Xertigny.

DD. 3. (Carton.) — 3 pièces, papier; 2 plans.

1754-1777. — Procès-verbal d'abornement et de division en quarante coupes des bois patrimoniaux de Bellefontaine par la maîtrise de Eaux et Forêts d'Épinal, avec assiette d'un quart en réserve de 249 arpents; plans de ces forêts

DD. 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1569-1751. — Décret de Charles III, duc de Lorraine, confirmant les droits et usages qu'ont, de toute ancienneté, les habitants de Bellefontaine, de prendre bois dans les forêts de Thiébemont, des Drailles, Le Fays de La Maye et Richentreu, territoire de Bellefontaine, pour en user en bon père de famille; — copie d'une requête des habitants de Bellefontaine à S. A. Henri, duc de Lorraine, à l'effet d'être maintenus dans les droits ci-dessus, avec renvoi à la gruerie d'Arches; — décret de Léopold, duc de Lorraine, confirmant les droits et usages ci-dessus; accordant, en outre, aux habitants de Bellefontaine, droit de vaine pâture dans les forêts sus-mentionnées, à l'exception des chèvres et brebis, moyennant une redevance de 10 gros et une autre de 2 francs dont moitié au duc et moitié à l'église St-Pierre de Remiremont. — Acte passé entre les communautés de Bellefontaine et de Ruaux portant que, pour mettre fin aux difficultés qui naissent à propos de leurs finages, les habitants de Bellefontaine auront droit de vaine pâture et de faine dans la forêt du Cain, appartenant à Ruaux, et les habitants de Ruaux, droit réciproque dans la forêt de Trotelaye, appartenant à Bellefontaine; — requête au Roi, par les habitants de Bellefontaine, demandant qu'au lieu de coupes réglées qu'on leur accorde dans leurs forêts usagères, il leur soit marqué des arbres qu'ils jardineront, comme d'ancienneté, afin d'éviter les taillis où ils ne peuvent user de leur droit de vaine pâture sans faire de délits et encourir des amendes ruineuses.

DD. 5. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1772-1784. — Rôle des habitants de Bellefontaine pour la délivrance des affouages, moyennant la somme de 22 sous à payer par chacun d'eux aux officiers municipaux pour leurs écritures et honoraires; les habitants non compris aux rôles des ponts et chaussées ne recevant qu'une demi-portion.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1747. — Traité entre la communauté de Bellefontaine et un maçon du lieu portant réparation d'un pont moyennant 48 francs.

DD. 7. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1740-1784. — Adjudication des vitres de l'église de Bellefontaine, passée entre la communauté dudit lieu et des vitriers de Plombières, moyennant 2 louis d'or de 31 livres; — traité entre la communauté de Bellefontaine et des fondeurs de Damblain et de Lunéville, par lequel ils s'engagent à refondre deux cloches de Bellefontaine moyennant 1,246 francs, la grosse cloche pesant 2,725 livres; — adjudication de pavés et de parquets à l'église, passée entre la communauté et des ouvriers du lieu moyennant 142 livres.

EE. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1759-1746. — Congés accordés à des soldats de Bellefontaine, par l'intendance de Lorraine et des chefs de corps; — demande de renseignements par l'intendance de Lorraine, au syndic de Bellefontaine, sur les miliciens du lieu. — Ordonnance du Roi, concernant les invalides pensionnés, les soldats retirés et les vétérans; — note constatant qu'un soldat provincial a obtenu permission de se marier et s'est marié à Bellefontaine.

EE. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1768-1780. — État des cuveaux de terres à salpêtre trouvés dans les maisons de Bellefontaine par les agents des poudrières du Roi.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1521. — Copie d'articles des habitants de Bellefontaine au duc de Lorraine, exposant que ceux de Raon-aux-Bois mesusent des forêts de Bellefontaine et y font ouillies, malgré les défenses et amendes par ces derniers

encourues, et le suppliant de leur en faire nouvelle prohibition, ce qu'ils obtiennent.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1771-1777. — Ordre de la chancellerie de Lorraine, invitant les communautés à s'assembler et à dresser procès-verbal sur les assignations de comparaître en justice; — avis au maire de Bellefontaine, par le sieur d'Eslon, subdélégué à Remiremont, des jours et heure de la tenue du plaid bannal.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — Arrêt de la Cour de Lorraine, ordonnant aux gens de justice de son ressort de veiller à la conservation des clôtures des propriétés.

FF. 4. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1739-1751. — Copie d'une sentence du Conseil royal des finances et commerce de Lorraine, portant que tous les imposés au rôle de la subvention paieront le droit de 10 gros et celui de 3 gros, ainsi qu'ils sont établis par le décret du duc René, de l'an 1492, portant aussi ladite sentence condamnation de plusieurs habitants de Bellefontaine, au paiement des arrérages de ces droits; — procuration donnée par les habitants de Bellefontaine à un juré du lieu pour comparaître au Conseil du Roi, suivant assignation d'huissier, pour soutenir que la pomme de terre est une plante coûteuse en travail, et pour demander que la dîme en soit fixée au vingt-quatrième. — Accord entre la communauté de Bellefontaine et le curé du lieu, duquel il résulte que le curé percevra la dîme des pommes de terre au dix-huitième.

FF. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1717-1720. — Ordonnances du duc Léopold interdisant aux pauvres de mendier dans ses États.

GG. 1 à 11. (Registres.) — 1702 feuillets, papier.

1591-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 12. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 1 sceau.

1626-1788. — Tarif consenti entre les paroissiens de Bellefontaine et le prieuré d'Hérival des droits et honoraires que pourra percevoir le prieur, curé de Bellefontaine, dans ses fonctions. — Copie d'un règlement par le prieuré d'Hérival et la communauté de Bellefontaine, concernant l'administration des biens, revenus, confréries de l'église de Bellefontaine, et portant que les habitants dudit lieu iront, de trois en trois ans, comme de coutume, à la procession à Remiremont pour visiter les corps saints reposant en l'église St-Pierre de ladite ville. — Requête du curé de Bellefontaine à l'évêché de Toul, demandant la réintégration dans l'église dudit lieu des reliques de St-Blaise, actuellement déposées en l'église du Clerjus, pour servir à l'érection d'une confrérie de ce nom; — copie des statuts des confréries de Bellefontaine, obligeant les confrères d'aller à l'offrande aux cinq principales fêtes de la Ste-Vierge, sous peine de déchéance; — états des sommes partielles dues par fondations de particuliers de Bellefontaine aux confréries du lieu.

GG. 13. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1780-1786. — Procès-verbaux d'acceptation de pauliers, par la communauté de Bellefontaine, ensuite de l'annonce qui en a été faite au prône de la messe paroissiale pour recevoir les dîmes du ban de Bellefontaine.

GG. 14. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1719-1725. — Testament du curé de Bains, Durand, ordonnant qu'il lui sera dit plusieurs centaines de messes et léguant 1,000 écus à l'église dudit Bains et 100 francs aux pauvres; — testament d'un habitant de Hadol léguant ses biens aux confréries, aux pauvres et à l'hôpital de Remiremont.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1627-1629. — Charte de Charles IV, duc de Lorraine, accordant aux habitants de Bellefontaine le droit de rachat de banalité sur les moulins de leur ban, moyennant une redevance annuelle de 4 resaux de seigle.

HH. 2. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1734. — Copie d'une charte de S. A. Élisabeth-Charlotte, régente, affranchissant les habitants de Bellefontaine du droit de petit passage lorsqu'ils vont acheter des cendres pour servir d'engrais; — requête des habitants à ce sujet.

HH. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1741-1782. — Ordonnance de l'intendance de Lorraine, obligeant les propriétaires de chevaux morveux à les faire visiter par des experts, les propriétaires d'animaux atteints d'épizootie à les tenir dans une écurie séparée et à en taillader la peau avant de les enfouir dans une fosse de six pieds de profondeur.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1706. — Actes de vente de bois abattus, par un amodiateur de Fontenoy, à des habitants de Bellefontaine et de Xertigny, moyennant la somme de 100 francs.

II. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1742-1750. — Vente d'un étang entre deux habitants de Bellefontaine; — estimation, par des habitants de Bellefontaine, d'une maison sise audit lieu et appartenant, par indivis, à une mère de famille et à ses enfants mineurs; — état de petites sommes dues par des habitants de Bellefontaine et des communes voisines aux héritiers d'une succession ouverte à Raon-aux-Bois.

II. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1769-1784. — Traités des maîtres châtreurs de Bellefontaine et de Blevaincourt et des habitants et communautés desdits lieux, cédant le droit de châtrer ou de faire châtrer leurs bestiaux moyennant une redevance annuelle de 2 louis d'or de 31 livres.

GG. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1750. — Commune des Granges-de-Plombières. — Distribution des places à l'église.

II. 1. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — Plan topographique des forêts indivises de Plombières et des Granges-de-Plombières.

AA. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1763-1765. — Commune de Plombières. — Arrêts du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles, portant remboursement aux ayants droits des lettres de change, prêts, gages et arrérages dont l'État peut être débiteur à leur égard.

AA. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1765-1768. — Arrêts du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles, portant droit de 30 sous par quintal d'amidon; — droit de 50 sous par quintal de poudre; — droit de 20 pour cent de leur valeur pour les cuirs, pour l'entrée de ces matières en France.

AA 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1768-1771. — Arrêt du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles, portant que les pièces de billon appelées Massons seront reçues pendant trois jours dans les bureaux de recettes de Lorraine et que procès-verbaux de recettes de ces pièces seront dressés par la Chambre des Comptes de Lorraine. — Arrêt du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles, confirmant l'établissement et le mode d'administration des grains et caisses à grains de la fondation de feu le roi Stanislas, en Lorraine.

AA. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787-1788. — Arrêts du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles, portant imposition des sommes nécessaires à la confection et à l'entretien des routes, la communauté de Plombières figurant dans cette imposition annuelle pour une somme de 583 francs.

AA. 5. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788-1789. — Arrêts du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles, obligeant les commis et greffiers des communautés, qui cessent leurs fonctions, à remettre leurs papiers entre les mains des greffiers choisis par les assemblées municipales. — Demande collective au Roi par plusieurs membres du clergé et de la noblesse de Nancy à l'effet de reconquérir la Constitution et le Gouvernement des États lorrains. — Règlement du Conseil d'État du Roi, concernant l'élection des députés aux États-Généraux. — Procès-verbal d'élection desdits députés dans la commune de Plombières.

AA. 6. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1765-1770. — Arrêts du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles, portant défense : d'amasser des glands dans les forêts et d'y faire paître les porcs; — d'acheter des objets d'or ou d'argent de gens inconnus; — de porter aucune arme à feu, à l'exception des nobles, ecclésiastiques et autres officiers publics qui pourront en porter pour la défense de leurs personnes

AA. 7. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1768. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine permettant à douze habitants des trois évêchés lorrains, quelle que soit leur religion, de venir s'établir comme bouchers en remplacement des vingt-sept maîtres bouchers démissionnaires, et autorisant les bouchers des localités avoisinant Nancy à exercer leur profession au profit de ladite ville, en se conformant tous aux règlements et ordonnances de police.

AA. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, accordant un délai de trois mois aux acquéreurs et concessionnaires de biens et droits domaniaux pour faire vérifier leurs titres devant la Chambre des Comptes et passer contrat.

AA. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1704-1763. — Édits de Léopold, duc de Lorraine, et du roi Stanislas, portant création d'un corps municipal à Plombières pour y exercer la police, veiller à la perception et à l'emploi des deniers communaux, ainsi qu'à l'entretien des promenades et établissements publics. — Ordonnances du Conseil Royal des finances et commerce de Lorraine, portant création d'un octroi à Plombières pour les revenus en être affectés aux besoins, charges et dépenses de la communauté dudit Plombières.

AA. 10. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1788. — Instructions du Gouvernement de Lorraine concernant les élections, les réunions et les attributions des assemblées municipales dans le duché de Lorraine.

AA. 11. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1789-1790. — Copie des lettres-patentes du Roi sur décrets de l'Assemblée Nationale concernant la constitution des municipalités.

AA. 12. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788. — Ordonnances du Roi concernant et réglementant l'administration de la justice dans le royaume.

AA. 13. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1619. — Copie de 'ordonnance du duc de Lorraine, portant création des tabellions gardes-notes avec injonction de conserver leurs registres desdites notes et de les soumettre au visa des officiers justiciers à toute réquisition.

AA. 14. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1595. — Copie d'une charte de Charles III, duc de Lorraine, à ses sujets, par laquelle il annule et casse toutes les ventes faites, tous les usages établis dans ses États pendant les malheurs des guerres.

AA. 15. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1571-1664. — Confirmation par Charles III et Henri II, ducs de Lorraine, des droits qu'ont, de toute ancienneté, les habitants de Plombières, de prendre bois dans les cantons forestiers dits Houssots, de Bay, Laxons, Cleresses et Fay-du-Bray, territoires de Plombières et des Granges, et d'y mener paître leurs porcs en temps de paxons.

AA. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 59 pièces, papier ; 1 sceau.

1424-1575. — Copie d'une charte de Charles II, duc de Lorraine, par laquelle il autorise les habitants de Ruaux à mener pâturer leurs porcs et bétail dans les forêts du ban de Bellefontaine appartenant audit duc et à l'église Saint-Pierre de Remiremont, moyennant 3 deniers par porc, pour chaque année, à charge par lesdits habitants de ne pas mal agir de l'autorisation à eux accordée. — Copie d'une charte de Jean, fils du Roi de Jérusalem et duc de Lorraine, confirmant celle ci-dessus. — Requêtes, mémoires, instruments, informations, auditions de témoins au sujet d'un différend survenu entre les habitants de Plombières et ceux de Ruaux à l'occasion du droit de vaine pâture ci-dessus ; — différend jugé par les dames du chapitre de Remiremont, sans que la sentence intervenue figure au dossier.

AA. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier.

1530-1582. — Ordre du duc de Lorraine au maire de Plombières lui enjoignant de payer la dépense de 4 francs 50 centimes ou environ faite par les sergents et commis du prévôt d'Arches au lieu de Plombières, le jour de la veille du 1er mai, par lequel ordre le duc fait aussi connaître que les gens du prévôt d'Arches ont été arrêtés à Plombières. — Le 8 mai 1530, devant l'église de Plombières, les habitants du lieu demandent

à leur maire les noms de ceux qui avaient arrêté les gens du prévôt d'Arches, ce à quoi le maire répond que personne ne les avait arrêtés; alors les habitants adressent à leur maire les paroles suivantes : « Mon-
» seigneur le maire, nous vous prions et requérons que,
» en ensuyvant et obtempérant au mandement et ordon-
» nance de notre Souverain seigneur envoyé à vous à
» l'arrest qu'il dist estre fait sur les gens du dit prévost,
» que s'il y ait gens qu'ils aient mis aucun arrest qu'il
» le rellaigent en ensuyvant lesdites ordonnances, en
» laquelle ordonnance ne voullons désobéyr quant aussi
» seront que le dist arrest serait fait de par nous, etc. »
— Ordre du duc de Lorraine au maire de Plombières par lequel il l'invite à se conformer à la lettre qu'il lui a envoyée le 6 mai 1530 et à en exécuter le contenu ainsi qu'à faire mettre en liberté, francs et quittes, les gens du prévôt d'Arches, arrêtés audit Plombières. — Requête adressée au duc de Lorraine par les habitants de Plombières au sujet de l'arrestation susdite, disant que le prévôt d'Arches a coutume de venir, chaque année, la veille du 1er mai, aux bains à Plombières avec ses officiers; qu'ils les reçoivent avec plaisir en leur payant leur vin seulement, sans jamais avoir été obligés de payer toutes leurs dépenses, mais qu'un autre prévôt, Jean de Rainfin, veut les obliger à payer tous ses frais et ceux de ses officiers et gens de bannière, ce à quoi les habitants de Plombières se refusent, alléguant encore que les gens de l'office d'Arches s'arrêtent, de leur plein gré, à Plombières pour y faire bonne chair. — Le duc de Lorraine, averti de ce fait par le prévôt d'Arches, commet son procureur de Vosges et son receveur d'Épinal pour en informer. — Information faite par le procureur de Vosges et le receveur d'Épinal, en vertu de l'ordre ci-dessus mis au bas de la requête des habitants de Plombières, du 23 mai 1530, de laquelle information il n'appert pas que les habitants de Plombières aient jamais payé toutes les dépenses faites en ce lieu par les prévôts d'Arches et leur suite. — Décret du duc de Lorraine, qui, après avoir entendu sa Chambre des Comptes et vu l'information faite au sujet des dépenses du prévôt d'Arches, entend que les habitants de Plombières jouiront, comme du passé, de leurs franchises et libertés. — Requête adressée au duc de Lorraine par les suivants de la bannière d'Arches, disant que, par trois supplications, il lui ont remontré que la bannière d'Arches était, comme d'ancienneté, portée chaque année, le 30 avril à Plombières et les habitants de Plombières tenus de donner la soupe et le logement aux suivants de ladite bannière, ce à quoi les mêmes habitants se refusent. — Requêtes au duc de Lorraine par les habitants de Plombières au sujet du payement et coutume de la soupe et du gîte au prévôt d'Arches et ceux qui suivent sa bannière jusque Plombières, lesdites requêtes tendent à obtenir une modération de subsides. — Ordonnance de Charles III, duc de Lorraine, portant que le prévôt d'Arches ne pourra plus à l'avenir se faire accompagner que de douze hommes pour se rendre avec sa bannière à Plombières le premier jour de mai au lieu du 30 avril de chaque année.

BB. 1. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1698-1789. — Délibérations de la commune de Plombières. — Élection de douze habitants de Plombières pour administrer les affaires dudit lieu. — Demande au Roi, tendant à ce que les officiers municipaux de Plombières ne reçoivent aucun traitement afin de ne pas augmenter les charges communales. — Demande à l'Intendant de Lorraine à l'effet d'interdire aux habitants de Plombières et à ceux des Granges de mener pâturer leurs moutons et ceux qu'ils tiennent à cheptel, des étrangers, sur les propriétés communales. — Règlement et approbation des comptes des syndics de Plombières. — Nominations de gardes forestiers. — Nominations des commis de ville. — Boisement des éclaircies dans les forêts de Plombières. — Construction et location d'écuries pour les haras qui seront envoyés à Plombières. — Choix d'une sage-femme pour Plombières. — Construction en bois d'une toiture au-dessus de la voûte de la fontaine chaude du Crucifix par un particulier de Plombières, moyennant cession par la commune d'un terrain communal à son profit.

BB 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1699-1748. — Requêtes au duc de Lorraine par la communauté de Plombières, à l'effet d'obtenir, par voie d'élection, création de trois conseillers et deux commis annuels pour faire la police et entendre la reddition des comptes communaux de Plombières, en remplacement des douze conseillers précédemment exerçant, pour diminuer les charges communales.

BB. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1704. — Nomination faite par Adam Bexon, avocat à Remiremont, comme se portant fort pour le fermier des domaines d'Arches, à la participation du sieur Antoine Blaise, prêtre chanoine écolastre et lieutenant Saint-Pierre de Remiremont, du tabellion général en Lorraine, Pierre Duprey, comme greffier de la police de Plom-

bières, avec approbation du prévôt d'Arches et de M. Vignolles, conseiller à la Chambre des Comptes de Lorraine. — Refus des habitants de Plombières, de recevoir comme greffier de police le tabellion Duprey, à cause de l'irrégularité de sa nomination. — Requêtes des habitants de Plombières au bailli de Vosges, pour obtenir le renvoi du greffier de police Duprey. — Requête du sieur Duprey au prévôt d'Arches, l'informant du refus qu'il a essuyé de la part des gens de Plombières, et demandant confirmation de sa nomination et des dommages et intérêts. — Arrêt du comte de Stainville, grand bailli de Vosges, portant que, comme d'ancienneté, les habitants de Plombières sont maintenus dans leur droit de choisir et nommer un de leurs jurés pour greffier de police, condamnant en outre la partie de Duprey aux dépens.

BB. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1767. — Requête des habitants de Plombières à l'Intendant de Lorraine, disant qu'ils ont dû engager et payer un instituteur-adjoint pour seconder l'instituteur dans ses diverses fonctions, et que les habitants des Granges, comme du passé, doivent contribuer au payement dudit adjoint, puisqu'ils en profitent, à cause de ses fonctions à l'église de Plombières, dont font partie les habitants des Granges. — Requête des habitants des Granges à l'Intendant de Lorraine, disant que l'instituteur-adjoint ci-dessus ne leur est pas nécessaire et que c'est à l'instituteur de le payer; — requête accompagnée d'une ordonnance de M. de La Galaizière, intendant de Lorraine, portant que les habitants des Granges contribueront au payement dudit instituteur-adjoint.

CC. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1773-1790. — Mandements de la Chambre des Comptes de Lorraine, taxant les habitants de Plombières à une somme de 1,385 francs, tant pour subvenir à l'entretien des troupes, des haras, pépinières de Nancy, etc., qu'à la construction du bain tempéré de Plombières, pensions et autres charges lorraines. — Rôles des habitants de Plombières taxés ensemble, par abonnement, à une contribution annuelle de 1,224 francs envers le Parlement de Nancy pour ses gages.

CC. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1722-1742. — Rôles de tous les habitants des Granges-de-Plombières, taxés ensemble à une contribution annuelle de 575 francs, tant pour les ponts et chaussées que pour la subvention et frais de troupes.

CC. 3. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1740-1772. — Rôle d'une somme de 294 francs et autre somme de 2,909 francs à payer au fermier des domaines pour droit d'amortissement et de nouvel acquêt de propriétés, maisons et terrains cédés à la cure de Plombières, par le prieuré d'Hérival et divers particuliers de Remiremont et de Plombières. — Remembrement des parcelles de terrains appartenant au domaine et ascensées par divers habitants de Plombières sur leur territoire, pour en payer le cens au chapitre de Remiremont. — État des habitants de Plombières et Ruaux, qui tiennent du domaine par ascensement sur leurs territoires, des terrains dont ils paient au Roi un cens en argent et en grains, avec contenance desdits terrains et fixation du cens pour chaque contenance.

CC. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1765. — Ordonnances de la Cour des Comptes de Lorraine, obligeant les propriétaires à faire, devant le maire de leur résidence, la déclaration de la contenance de leurs propriétés pour servir à l'assiette des contributions, à l'exception des ecclésiastiques, nobles, officiers supérieurs et autres.

CC. 5. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1775-1789. — État de répartition, entre les habitants de Plombières, d'une contribution annuelle de 2,770 francs fixée par la Cour de Lorraine, tant pour la subvention que pour les ponts et chaussées, maréchaussées et autres impositions.

CC. 6. (Liasse.) — 353 pièces, papier.

1782-1789. — Reddition des comptes de recettes et dépenses de la communauté de Plombières, par les syndics du lieu, devant les maires, officiers et gens de Plombières; la recette annuelle étant de 4,030 francs, la dépense de 4,384 francs, et lesdits comptes ayant reçu l'approbation de l'Intendant de Lorraine; — pièces à l'appui.

CC. 7. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1765. — Requêtes du maire de Plombières à la Chambre des Comptes de Lorraine, tendant à faire com-

prendre deux habitants du lieu au rôle de la subvention des ponts et chaussées.

CC. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Permission donnée par la Chambre des Comptes de Lorraine, aux habitants de Plombières, de lever sur eux-mêmes un impôt de 100 francs pour payer leur curé et leur marguillier.

CC. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1757. — Ordonnance de Stanislas, duc de Lorraine, portant qu'à l'avenir, les maire, syndics, communauté, habitants, curés, échevins et fabriciens de Plombières seront affranchis de tout droit d'amortissement pour les biens immeubles à eux donnés ou par eux acquis ou échangés.

CC. 10. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau.

1614-1615. — Copie de l'accord fait entre les habitants de Plombières, du ban de Moulin, et ceux de Plombières, du ban du Val-d'Ajol, confirmé par les dames abbesses de Remiremont, portant qu'à l'avenir les habitants des deux Plombières et les forains qui y prendront femmes, entreront par portion égale dans les charges et bénéfices de ladite communauté de Plombières. — Copie d'un acte notarié par lequel les habitants des deux parties de Plombières, rachètent le droit de banalité qui pèse sur les moulins du dessus et du dessous de Plombières, moyennant une somme de 24 francs que lesdits habitants s'obligent solidairement à payer à la Saint-Martin de chaque année, moitié au duc de Lorraine et l'autre moitié aux dames du chapitre de Remiremont.

CC. 11. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1706-1789. — Requêtes à la Chambre des Comptes de Lorraine par les habitants de Plombières, à l'effet d'être autorisés à lever sur eux-mêmes, pour la répartir entre eux, une somme de 4,115 francs pour réparer leur église et pourvoir aux besoins et charges de leur communauté, auxquelles requêtes il a été accédé par la susdite Chambre chaque fois que les habitants ont demandé des sommes partielles formant le total ci-dessus.

CC. 12. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1663-1762. — Certificat du contrôleur d'Arches portant qu'il a amodié l'impôt de 6 deniers par franc, dixième pot de vin dans la commune de Plombières et celle des Granges, pour l'espace de cinq ans, moyennant la somme annuelle de 600 francs. — Règlement entre la communauté de Plombières et celle des Granges, confirmé par Élisabeth-Charlotte, régente, portant qu'à l'avenir et suivant la subvention, les habitants des Granges paieront 104 francs sur les 308 francs assignés aux deux communautés pour débits de ville ou d'octroi. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine de La Galaizière, portant que les fermiers des octrois de Plombières remettront entre les mains des maire et officiers de Plombières les deniers par eux perçus sur lesdits octrois supprimés. — Ordonnance du duc de Lorraine, portant que les habitants du ban de Bellefontaine et ceux du village de Ruaux, contribueront avec ceux de Plombières à la subsistance de la compagnie du chevalier de Bassompierre, logée à Plombières.

CC. 13. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1580-1581. — Fixation, par le bailli des Vosges, d'une somme de 150 francs à payer par la communauté de Plombières aux soldats chargés de la garde des bains dudit lieu. — Décision de la Chambre des Comptes de Lorraine, portant que la contribution industrielle à payer par les habitants de Plombières pour droit de loger les baigneurs étrangers, ne sera répartie entre eux qu'après la dernière saison, au prorata des étrangers logés par chaque habitant. — Ordonnance de la Cour des Comptes de Lorraine, reportant à 144 francs au lieu de 160 la contribution industrielle à payer annuellement par les forges de Plombières et de Semouze.

CC. 14. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 1 sceau.

1602-1766. — Requêtes des habitants de Plombières aux ducs de Lorraine, à l'effet d'être modérés ou déchargés de contributions, alléguant que les guerres ont empêché la fréquentation de leurs bains et les ont plongés dans la misère, dont ne peut les tirer la pauvreté de de leur territoire et commerce. — Copie des exemptions, contributions, impositions, logements et fournitures, à raison des gens de guerre, données par les ducs de Lorraine aux habitants de Plombières, pour leur soulagement.

CC. 15. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1579-1632. — Impôts au sujet de la garde des bains. — Requête des habitants de Plombières au duc

de Lorraine, à l'effet d'être déchargés des 400 francs qu'on leur demande pour payer la dépense faite à Plombières par le bailli de Vosges et sa suite en 1579, disant que leur territoire est stérile, que cette dépense est superflue, attendu qu'ils s'engagent à faire le guet et la police de jour et de nuit à Plombières, par six hommes arquebusiers; alléguant encore lesdits habitants, qu'ils ne peuvent faire de profit qu'aux mois de mai et septembre sur les étrangers qui viennent se baigner. Ladite requête a été adressée au bailli de Vosges pour donner son avis. — Proposition d'articles d'exemption pour les gens de Plombières logés sur le ban du Val-d'Ajol, de contribuer dans les dépenses faites par les soldats et commis de la garde des bains de Plombières, par le bailli de Vosges et les dames et abbesse de Remiremont. — Requête adressée au duc de Lorraine par les dames et abbesse de Remiremont, tendant à faire dispenser les gens de Plombières habitant le ban du Val-d'Ajol, de contribuer dans le payement des dépenses faites par le sieur de Saint-Baslemont, bailli de Vosges, pour la nourriture des soldats commis par lui à la garde des bains de Plombières. — Requête au bailli de Vosges par l'hôtelier de Plombières, chargé de nourrir les soldats et commis de la garde des bains, demandant que la moitié de la nourriture desdits soldats soit payée par les habitants de Plombières, qui ne diffèrent pas, l'autre moitié par les habitants de la prévôté d'Arches qui diffèrent. — Ordre du bailli de Vosges à son lieutenant, lui prescrivant, pour une fois, de rendre aux grangiers de Plombières les gages par lui pris pour la contribution des dépenses de la garde des bains. — Requête des habitants de Plombières au duc de Lorraine, tendant à se faire exempter de l'impôt de 12 gros par jour dus à chaque arquebusier formant la garde du bailli de Vosges, lorsqu'il vient prendre les bains en juin et septembre de chaque année, disant qu'ils ont toujours fait la garde seuls et ont joui de certains privilèges pour avoir fait, de petit à petit, leur communauté, entretenu les bains, les rues, église et fontaines, et souffert plusieurs inondations; la moitié de cet impôt de 12 gros est dû par les habitants de Plombières et l'autre moitié par ceux de la prévôté d'Arches. — Requêtes diverses au duc de Lorraine et bailli de Vosges par les habitants de Plombières, à l'effet d'obtenir exemption ou modération dans le payement de la nourriture des soldats et commis faisant la garde des bains de Plombières.

CC. 16. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1590-1599. — Lettre donnée par Charles III, duc de Lorraine, par laquelle, de sa grâce spéciale et par commisération au sujet de l'incendie de 1590, il quitte aux habitants de Plombières l'aide générale, à raison d'un gros par semaine et par conduit, ainsi que la mouture des grains à ceux desdits qui sont du ban de Moulin seulement et non à ceux du finage, leur donnant, en outre, le droit d'aller prendre du bois pour reconstruire leurs maisons. — Requête des habitants de Plombières au duc de Lorraine lui remontrant qu'il lui a plu les exempter de payer le gros par franc et autres contributions, à cause de l'incendie de 1590, mais qu'un nommé Jacques de Rainfaing, commis au bureau de Remiremont, veut les forcer de payer leurs contributions; le duc les en exempte par un nouveau décret. — Requête des habitants de Plombières au duc de Lorraine, au sujet de l'incendie de 1590, par laquelle ils lui remontrent que, malgré les exemptions par lui à eux accordées, ils ne peuvent vivre, attendu que les malfaiteurs des châteaux et lieux voisins de Plombières empêchent les étrangers de venir à leurs bains; qu'ils ont été obligés de fermer par des portes et à grands frais, l'entrée de Plombières; suppliant en outre, et, en l'honneur de Dieu, Sa dite Altesse de vouloir bien les exempter de leurs contributions pendant trois mois. — Requête des habitants de Plombières au duc de Lorraine, par laquelle ils lui remontrent que, il y a seize ans, ils étaient en grand nombre de conduits et payaient, tant pour l'aide que pour la taille ordinaire, la somme de 170 florins (340 francs); que le feu ou incendie de 1590 a diminué de beaucoup leur nombre de conduits, parce que les habitants, ne pouvant réédifier leurs maisons, émigrent et les laissent au nombre de trente conduits pour payer l'aide générale. Ils demandent donc encore une réduction, et le duc leur fixe l'aide générale à la somme de 100 florins (200 francs), jusqu'à ce que le village de Plombières soit rebâti et repeuplé. — État et déclaration des conduits et demi-conduits qui étaient à Plombières en 1599.

CC. 17. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1601-1602. — Déclaration d'une dépense de 125 francs 7 gros, par François Parisot, tabellion à Plombières, et Gorgeon du Valdajol, pour un voyage à Nancy, au sujet d'une exemption de contribution concernant les tavernes. — Autorisations de vendre vin et tenir taverne accordées par le duc de Lorraine aux habitants de Plombières, à la suite d'une requête par laquelle ils disent que le receveur d'Arches, par le commandement de M. Mainbourg, maître aux requêtes, leur a interdit

de tenir taverne sans permission ; de laquelle profession de tavernier ils ne peuvent se dispenser pendant les mois de mai et septembre à l'égard des seigneurs, dames et autres personnes qui viennent aux bains, afin de se créer les ressources nécessaires à leur entretien, n'ayant point d'autres revenus que les recettes qu'ils font de leurs logements. — Requêtes diverses des habitants de Plombières au duc de Lorraine tendant à être exemptés des droits d'impôt pour tenir hôtellerie.

CC. 18. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1602-1615. — Copie de la charte de Charles III, duc de Lorraine, par laquelle, pour continuer les fortifications de la ville de Nancy, il avait imposé une contribution de 2 gros sur chaque conduit des villages, 3 et 4 gros sur ceux des villes, faubourgs et bourgs de ses pays, pendant l'espace de 5 ans ; mais ayant remarqué la diminution de population et de conduits causée par cet impôt extraordinaire, le duc le lève. — Quittance du receveur d'Arches, constatant recette des impôts dus au duc de Lorraine. — Quittance donnée par Claude Remy, prieur d'Hérival, aux habitants de Plombières, d'une somme de 144 francs, laquelle somme avait été empruntée pour subvenir à l'érection d'un tableau et d'un tabernacle en l'église dudit Plombières.

CC. 19. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1639. — Ordre donné aux habitants de Plombières par Catherine de Lorraine, abbesse de Remiremont, de contribuer à l'entretien de la garde de S. A. — Copie d'une lettre de Charles IV, duc de Lorraine, par laquelle il exempte de tout logement et de toute contribution les habitants de Plombières, à l'exception des deux compagnies du régiment de Maillard qui logent à Plombières.

CC. 20. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1641-1651. — Requête présentée au baron de Clinchamp, bailli de Vosges, par les gouverneurs et gens du conseil de Plombières, par laquelle ils lui remontrent que, de temps immémorial, ils ont eu la direction des affaires de leur communauté, que depuis 12 ou 14 années les guerres et les maladies contagieuses les ont contraints de faire des emprunts se montant à plus de 30,000 francs ; que, forcés de rembourser cette somme, ils ont choisi les habitants de Plombières les plus capables pour en faire la répartition ; mais que d'autres habitants, jaloux de ce qu'ils n'ont pas été choisis pour faire ce travail de répartition qui excède leur entendement, soulèvent les particuliers et font du tumulte ; le bailli donne droit aux gouverneurs et conseillers dudit Plombières. — Conditions sous lesquelles se lèveront les impôts, contributions, tant ordinaires qu'extraordinaires, sur les habitants de Plombières et ceux des Granges. — Lettre des habitants de Plombières à la Cour des Comptes de Lorraine, demandant à être autorisés à s'imposer sur les vins et bière pour subvenir au paiement des dettes de la commune. — Répartition d'une somme de 25,000 francs faite sur les habitants de la prévôté d'Arches, pour subvenir à l'entretien des trois compagnies de cavaliers logés à Mirecourt et aux environs. — Requête des habitants de Plombières au duc de Lorraine, tendant à se faire exempter de subvenir à l'entretien de la prévôté d'Arches, pour employer leurs deniers à la réparation de leurs bains et canaux.

CC. 21. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1615-1782. — Emprunts de la communauté de Plombières, par obligations notariées, de diverses sommes se montant ensemble à 21,730 francs sur Michel Mauljean, marchand à Remiremont ; l'église de St-Pierre de Remiremont ; Abraham Cortaillon, bourgeois de Fontenoy, et autres particuliers, au taux de S. A. le duc de Lorraine, pour subvenir aux besoins et charges de ladite communauté. — Transport notarié par Etienne Valdenaire, curé de Docelles, à Georges Picard, dit de St-Arnould, commis de la levée des deniers du Roi en Lorraine, d'une somme de 2016 francs dont la communauté de Plombières lui est débitrice. — Copie d'une transaction notariée, par laquelle la communauté de Plombières s'oblige à payer une somme de 1,000 francs en capital, plus trois années d'intérêt 7 pour cent à honoré seigneur Messire Jean Antoine Camus, seigneur de Filain, et de Brotte, conseiller au Parlement de Besançon. — Récépissés d'une somme de 3,227 francs pour la communauté de Plombières, en acquittement de ses dettes, par Richardot, ancien curé de Faucogney, et autres créanciers. — Requêtes à la Cour de Lorraine par divers créanciers intéressés dans les emprunts de la communauté de Plombières, à l'effet de contraindre celle-ci au remboursement des sommes dont elle leur est redevable. — Délais accordés par la Cour de Lorraine à la communauté de Plombières pour le paiement de ses dettes. — Autorisations des ducs Charles IV et Léopold de Lorraine, à divers créanciers, à l'effet de poursuivre la communauté de Plombières pour le remboursement desdits créanciers.

CC. 22. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1789. — Mémoires et quittances de sommes perçues sur la communauté de Plombières, par plusieurs habitants du lieu, pour réparations diverses aux établissements publics, conduite de soldats déserteurs et autres.

CC. 23. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1775-1790. — État de répartition d'une contribution industrielle annuelle de 70 francs par abonnement entre les aubergistes, marchands et commerçants de Plombières, avec solidarité entre eux.

DD. 1. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 1 sceau.

1509-1675. — Accensement du pré Rambault situé sur le finage de Plombières, près de la route d'Épinal, au profit d'un habitant de Plombières. — Instrument relatif à la retenue d'eau de l'étang d'Olinchamp, situé entre Remiremont et Plombières, et tendant à faire baisser l'eau. — Acquisition d'une maison située près du cimetière de Plombières, au profit de la commune, sur un habitant du lieu. — Lettre de Christine de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine, relative à l'abornement du ban du Moulin et de Bellefontaine, fait ensuite d'une requête des habitants de Ruaux. — Lettre d'abornement des bans de Bellefontaine et de Moulin. — Vente par la commune d'une maison située à Plombières, lieu dit Au Damont du cimetière, au profit d'un habitant du lieu, moyennant la somme de 12 francs de Lorraine, et la fourniture de toutes les hosties à l'église et à la communion du peuple à perpétuité. — Requête présentée au duc de Lorraine par les habitants de Plombières, au sujet d'une retenue d'eau dans l'étang d'Olichamp, par le prévôt d'Arches, afin de rendre libre le passage dans le moment des grandes eaux et pour éviter que ce lieu devienne une laronnière. — Reconnaissance des dommages causés par ledit étang et appointement. — Concession par la commune de Plombières, au profit de deux habitants du lieu, d'un droit de faire et tenir anciens bannis, comme font les autres grangiers sur le pré de la rue devant Ruaux, appartenant à l'hôpital de Plombières, moyennant 12 francs de Lorraine. — Acte de reconnaissance entre les communautés du Val-d'Ajol et Plombières des dégâts survenus aux habitants du Val-d'Ajol, par la rupture de l'étang du Roulle. — Concession par la communauté de Plombières, au profit d'un habitant du lieu, d'un certain pourpris de bois taillis situé sur le territoire de Plombières, lieu dit à St-Pierre, au-dessus de la Giracasse, moyennant la somme de 259 francs 4 gros, laquelle somme lui étant due sur les bâtiments de l'église de Plombières. — Requête présentée à Mme la sonrière de l'église St-Pierre de Remiremont, par les habitants de Plombières, par laquelle ils remontrent que, dans l'inondation de 1594, l'étang du Roulle, territoire du Val-d'Ajol, fut rompu, les moulins de Plombières entraînés et fracassés, les ponts enlevés et les murailles du grand bain ruinées ; le propriétaire de cet étang, pour se conformer aux remontrances de ses voisins et éviter tout accident de ce genre, ne le rétablit pas et le tint en nature de pré ; mais depuis, un acquéreur dudit étang ayant voulu le remettre dans son état primitif, reçut des dames de Remiremont défense de le faire, et ce, sur la demande des habitants de Plombières. — Permission donnée par les habitants de Plombières à un particulier du lieu, de rebâtir à Plombières, sur la rivière, sa boucherie au lieu même où anciennement elle était construite. Passé le délai de 25 ans, cette boucherie appartiendra à la commune. — Requête adressée au duc de Lorraine par les habitants de Plombières au sujet des droits qu'ils prétendent avoir dans un lieu appelé Le bois St-Pierre sur le ban de Moulin. — Renonciation des habitants de Plombières, au profit d'un particulier du lieu, des droits qu'ils avaient sur le moulin de Schevrecu.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1728. — Abandon par les prieurs d'Hérival, à la communauté de Plombières, d'une maison située au dit lieu pour servir de maison curiale, à charge par la communauté de Plombières de verser 2,000 francs entre les mains de Lefebvre, curé du lieu, lequel les emploiera pour réparer ladite maison.

DD. 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1771-1785. — Procès-verbal de location d'une glacière construite sur le territoire du Val-d'Ajol, par Stanislas, qui s'en réserve la jouissance et en abandonne l'usufruit à la communauté de Plombières, à charge de l'entretenir ; ladite glacière louée pour trois années moyennant la somme annuelle de 140 francs au profit de Plombières.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1614-1778. — Procès-verbal d'amodiation des regains du canton dit devant Ruaux, territoire de Plombières,

pour le montant en être affecté aux réparations de l'église et autres établissements communaux. — Procès-verbaux de location de divers terrains communaux de Plombières à des habitants du lieu.

DD. 5. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1553-1778. — Contrats d'acquits, vente et échanges de terrains entre la communauté de Plombières et plusieurs habitants du lieu.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1580-1783. — Requête des habitants de Plombières au bailli de Vosges, à l'effet de contraindre les locataires des bains du lieu à payer les termes échus de leur amodiation : lesdits locataires s'y refusent en alléguant que les guerres les ont empêchés de faire recette suffisante sur les baigneurs. — Renonciation de la veuve Colombain, de Plombières, de ses droits sur la ruelle touchant le grand bain, au profit de la communauté de la ville de Plombières, pour ladite ruelle servir au dépôt des planches et bois nécessaires à l'entretien du dit bain. — Ordonnance de l'intendant lorrain de La Galaizière, portant que les habitants des Granges n'ont rien à prétendre dans le produit des bains de Plombières, dont l'entretien est à la charge dudit bourg de Plombières. — Inventaire des meubles et effets qui sont au salon public de Plombières, consistant seulement en chaises, tabourets, rideaux et ustensiles de cuisine. — Invitation, de la part des fermiers des bains et fontaines chaudes et savonneuses de Plombières, aux maire et syndic du lieu, d'achever la reconstruction à neuf du bain des Capucins pour le premier mai 1779. — Mémoire des maire et syndic de Plombières, disant que le titre à eux donné par le duc Léopold, et établissant leurs droits de perception sur les eaux minérales dudit lieu, a été perdu dans l'inondation de 1770. — Mémoire disant que la salubrité et l'efficacité des eaux de Plombières y attirent, chaque année, un grand concours de monde et qu'il conviendrait d'agrandir et de mieux meubler le salon public du lieu, pour rendre aux étrangers le séjour des eaux plus agréable.

DD. 7. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1699-1790. — Demande des habitants de Plombières à la prévôté d'Arches, à l'effet de leur permettre de construire un second bain étuvier au bout du grand bain, avec renvoi de la demande au duc de Lorraine. — Demande à l'intendance de Lorraine et quittance des paiements par des habitants de Plombières, de leurs travaux et réparations dans les bains du lieu. — Procès-verbaux de réparations et d'adjudications de travaux dans les bains de Plombières, avec devis et états estimatifs et autres pièces à l'appui : travaux consistant en maçonnerie, menuiserie, charpente et ferronnerie.

DD. 8. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1769-1786. — Procès-verbaux portant location avec caution, sous l'approbation de l'intendant de Lorraine, pour trois années consécutives, des bains, étuves et fontaines de Plombières, moyennant les sommes annuelles de 930 francs pour le bail de 1771, de 132 louis d'or valant chacun 31 francs pour le bail de 1786, avec cahiers des charges et autres pièces à l'appui.

DD. 9. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1633. — Déclaration des habitants de Ruaux, portant qu'ils n'ont aucun droit de conduire leurs troupeaux dans la forêt du Faing du Bray appartenant à Plombières.

DD. 10. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1683-1788. — Accord entre les habitants de Plombières portant qu'ils prendront fait et cause les uns pour les autres au cas où on les troublerait dans la jouissance de leurs terrains communaux. — Soumission des habitants de Plombières et des Granges à rétrocéder à leurs communautés les terrains communaux par eux usurpés ou clos, afin de faciliter l'usage de la vaine pâture, ou à payer indemnité pour leurs usurpations.

DD. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1724-1788. — Défense par la gruerie d'Arches, aux habitants de Plombières, de couper du bois dans leurs rapailles. — Procès-verbal de délimitation, par la gruerie d'Arches, des territoires de Plombières et Bellefontaine. — Copie d'une délibération invitant les habitants de Plombières et des Granges à se pourvoir au Conseil des finances pour en obtenir permission de repeupler les éclaircies dans leurs forêts.

DD. 12. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1747. — Ordonnance du Conseil des finances de Lorraine, portant que les habitants de Plombières et des Granges devront faire et affirmer leurs devis pour bois de bâtiments, en présence des maires et syndics

de leurs localités, avant de prendre lesdits bois dans les forêts communales.

DD. 13. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier.

1729-1786. — Procès-verbal d'adjudication de l'église de Plombières avec autels, s'élevant à 5,550 francs, tant pour la charpente que pour la maçonnerie, avec pièces en constatation de réparations ultérieures. — Traité par lequel les habitants de Plombières et des Granges s'obligent à payer, à un fondeur de Lunéville, la somme de 200 francs pour la refonte d'une cloche cassée. — Devis estimatif, s'élevant à 667 francs, des ouvrages en maçonnerie autour du cimetière de Plombières, ensuite d'un décret de Mgr l'évêque de Saint-Dié, en date du 24 décembre 1780, ledit cimetière construit sur un jardin acquis par la ville de Plombières, sur Sébastien Grillot, apothicaire audit lieu.

DD. 14. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1771-1788. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire à la maison d'école de Plombières, s'élevant à la somme de 217 francs, avec devis et pièces à l'appui, approuvé par l'Intendant de Lorraine.

DD. 15. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1749. — Autorisation, par M. de La Galaizière, intendant de Lorraine, de construire, à Plombières, une caserne pour servir de logement et de prison aux cavaliers et d'écurie à leurs chevaux, à charge par la communauté de Plombières de payer au constructeur de cette caserne une somme de 530 francs, et de lui engager, pour toujours, un terrain communal au-dessus de Plombières, sur lequel il bâtira sa caserne, ainsi qu'un logement pour lui, avec devis des travaux.

DD. 16. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1753-1784. — Procès-verbal d'adjudication, approuvé par l'intendance de Lorraine, portant que deux pompes à incendie seront faites par un ouvrier de Remiremont pour la communauté de Plombières, moyennant une somme totale de 1,250 francs. — Copie d'une lettre du maréchal duc de Belle-Isle, invitant les habitants de Plombières à louer ou à construire une écurie pour loger les chevaux de poste ou ceux de la Cour de Lorraine, lorsque ladite Cour se rend aux eaux de Plombières; cette écurie a été construite par Stanislas, qui en a fait abandon à la commune de Plombières. — Accord entre la communauté de Plombières et un habitant du lieu, portant que cet habitant établira un logement au-dessus de la chambre des pompes, et qu'en dédommagement de ses travaux gratuits, il occupera ce logement pendant douze ans sans rétribution pour la ville de Plombières. — Engagement par lequel un habitant de Plombières construit gratuitement une porte en chêne et une couverture pour la voûte de la fontaine du Crucifix, à condition que, de son côté, la commune de Plombières lui permettra d'établir une cloison en planches entre sa maison et ladite fontaine.

DD. 17. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1702-1787. — Procès-verbaux d'adjudication de deux ponts, avec tablier en charpente, l'un de 2,426 francs, l'autre de 2,245 francs, sur le ruisseau d'Augronne à Plombières, approuvés par l'intendance de Lorraine, avec documents à l'appui et autres pièces en constatation de réparations ultérieures auxdits ponts, les communautés du Val-d'Ajol et des Granges contribuant au payement de ces ponts, nonobstant leurs requêtes en exemption d'y participer.

DD. 18. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1583. — Requête à S. A. le duc de Lorraine, par les héritiers de feu Blaison Colombain, de Plombières, tendant à ce qu'ils soient réintégrés dans leur droit de passage pour aller à leurs aisances bâties sur le ruisseau derrière leur maison, passage que des habitants du lieu leur ont dérobé en enlevant, sans motif, les passerelles en planches qui y conduisaient.

DD. 19. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1739-1786. — Ordonnance du Conseil d'État de Lorraine, portant défense de jeter des pierres, terres ou autres débris dans le ruisseau de Plombières, et obligeant les habitants du lieu à enlever ou à faire évacuer au 1er avril et 1er août de chaque année les matières qui s'opposent au libre écoulement dudit ruisseau au-dessous du moulin François Gravel. — Ordre donné par l'Intendant de La Galaizière d'enlever les pierres, terres, tous déblais jetés sur la voie publique par les habitants de Plombières, avec amende de 50 francs et défense d'y retourner à l'avenir. — Ordre donné par le même à plusieurs habitants de Plombières, de reconstruire leurs maisons démolies, en suivant l'alignement des autres maisons, avec devis relatifs à l'élargissement des rues.

DD. 20. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces papier; 1 sceau.

1602-1619. — Requête deshabitants de Plombières au duc de Lorraine, demandant l'autotorisation d'acheter l'emplacement d'une maison détruite par le feu en 1590 et appartenant à l'hôpital d'Arches, pour servir à l'embellissement des grands bains et à l'élargissement de la place, les matériaux restant de cette maison incendiée ayant été vendus précédemment pour la somme de 625 francs (22 janvier 1602). — Renonciation par Demenge Aubert, gruyer d'Arches, au profit de Plombières, des droits qu'il possède sur la masure du Chasaulx de la maison de l'hôpital d'Arches, brûlée en 1590 et située au-dessous des grands bains, lesdits droits consistant en une demi-quarte d'avoine et 18 deniers d'argent. — Accord entre les gouverneurs, chateliers et habitants de Plombières, et le sieur prieur d'Hérival, maître de l'hôpital de Plombières, au sujet de la maison dite des Saints, laquelle maison appartenant à l'hôpital d'Arches a été incendiée en 1590, et l'emplacement acheté par les habitants de Plombières, afin d'y faire une place et fontaine pour l'embellissemement de la ville.

DD. 21. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1770-1785. — Inondation à Plombières, dite déluge de la Sainte-Anne, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1770. — Le Roi s'étant fait rendre compte des dégâts et dégradations causés, dans le bourg de Plombières, par l'orage arrivé dans la nuit du 25 au 26 juillet 1770, a, par arrêt de son Conseil d'État tenu à Versailles, et pour faciliter l'écoulement des eaux et prévenir le débordement de la rivière d'Augronne dans Plombières, ordonné : l'alignement de la grande rue, la destruction des maisons s'opposant audit alignement et la reconstruction, suivant l'alignement, de celles détruites par les eaux, pour être, ledit alignement, maintenu et suivi par la suite; la démolition des bâtiments et voûtes construites sur l'Augronne, de manière que le lit de la rivière soit à ciel découvert, sans pouvoir être reconstruits par la suite; la construction en madriers, par l'État, de plusieurs ponts sur l'Augronne, pour lesdits ponts être à l'avenir entretenus et rétablis par les propriétaires de maisons à Plombières; la démolition de plusieurs maisons, pour le sol en être aplani afin de faciliter le passage et rendre la descente de la route plus commode et moins rapide; — une indemnité par l'État de 50,306 francs, à répartir entre les habitants de Plombières au prorata des pertes qu'ils ont éprouvées, afin de les aider à reconstruire leurs maisons; l'acquisition, au nom de Sa Majesté, de plusieurs maisons pour servir à la construction d'un bain tempéré, pour le bâtiment dudit bain demeurer, à l'avenir, à la charge et entretien de Plombières, et l'usufruit à Sa Majesté; une imposition, en trois années, sur la province de Lorraine, d'une somme de 166,000 francs pour construction des logements du bain tempéré; — la suppression de la papeterie située au-dessus de Plombières et sa reconstruction au-dessous du bourg, sur un emplacement de même valeur qui sera fourni par le bourg et aux frais de Plombières; — la suppression des vannes des moulins d'en haut et d'en bas de Plombières; le curage jusqu'à fond de la rivière d'Augronne, au 1er avril et 1er octobre de chaque année, depuis l'emplacement de la papeterie actuelle jusqu'au-dessous des petites promenades publiques, aux frais du bourg et des propriétaires riverains, pour les matières en provenant être transportées en deçà de Plombières, à une distance suffisante, afin d'empêcher les exhalaisons nuisibles; la suppression des latrines établies sur le canal de décharge du grand bain dans les maisons au-dessous du bain des Capucins, avec défense d'en construire à l'avenir sur ledit canal; la couverture en tuiles ou ardoises des maisons à reconstruire, ainsi que des autres maisons couvertes en bardeaux, au fur et à mesure des réparations des couvertures de ces dernières maisons; la suppression du cimetière de la paroisse, situé à côté de l'église, pour ledit cimetière être remplacé par un autre en dehors et aux frais dudit Plombières. — État de répartition de l'indemnité de 50,306 francs accordée par Sa Majesté aux inondés de Plombières de 1770. — Soumission du propriétaire de la papeterie actuelle de Plombières, d'en construire une autre suivant l'alignement qui lui sera donné en laissant au ruisseau la largeur voulue.

EE. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1783. — Actes entre la commune de Plombières et deux habitants du lieu portant location pour six mois d'un logement pour la brigade de maréchaussée établie à Plombières, moyennant le prix semestriel de 13 louis d'or valant chacun 31 francs, à charge par les locataires de fournir trois chambres dont une garnie pour le commandant, une écurie, le chauffage, une cuisine, les ustensiles culinaires, le sel, les épices, la chandelle et le blanchissage.

EE. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1639-1653. — Copie d'un ordre de marcher avec sa compagnie donné au chevalier de Bassompierre, par le duc de Lorraine. — Ordre du Roi de fournir, pendant le quartier d'hiver de 1653, toutes les subsistances aux gens de guerre qui seront logés en Lorraine, et ce par les villes et communautés de ladite province. Ensuite de cet ordre les habitants de Plombières ont invité ceux de Bruyères à fournir subsistance pour deux compagnies de dragons du régiment de La Ferté, logées au dit Plombières.

EE. 3. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1739-1789. — Règlement du maire de Plombières approuvé par l'Intendant de La Galaizière, portant que Plombières, le Val-d'Ajol, Bellefontaine, Ruaux et les Granges fourniront neuf voitures pour le transport des soldats valétudinaires qui viennent prendre les eaux à Plombières. — Cotisation pour Plombières, par le même, d'une somme de six livres quinze sous pour sa part dans la dépense générale, pour la levée des recrues volontaires. — État des jeunes soldats du canton de Plombières, devant remplacer les soldats provinciaux de la levée de 1778. — Lettres du duc de Choiseul, ministre du Roi, consentant à l'établissement d'une milice à Plombières et annonçant, pour Plombières, un envoi de douze mousquetons.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1664-1676. — Supplication à S. A. le duc de Lorraine, portant article de règlement de police, par et pour les habitants de Plombières, ledit règlement approuvé et sanctionné par les officiers de la prévôté d'Arches.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1541. — Comparution des habitants de Plombières au plaid banal, au banal de Moulin, où ils adressent la parole au lieutenant ou prévôt, par leur maire, Didier Bariset, et se plaignent de ce qu'on les fait venir au ban de Moulin, vu qu'ils ne sont pas les sujets du seigneur de ce lieu ; ils avertissent le lieutenant de leur mécontentement, vu que c'est contre leurs us et coutumes qu'ils plaident à Moulin.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1505. — Copie d'un départ de cour entre les habitants de Bellefontaine et ceux de Ruaux, au sujet de ce que ceux de Ruaux mésusaient du ban de Bellefontaine, soit en paissant les bois, soit en s'appropriant les prés et autres héritages, parce que ledit ban de Bellefontaine avait été abandonné pendant l'espace de 140 ans.

FF. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1569. — Lettre d'appointement pour les habitants de Plombières, contre des habitants de Ruaux, au sujet d'une gaigière de bestiaux appartenant aux dits de Ruaux, faite en un lieu appelé Le Champ de la Fontaine au Chesne.

FF. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIe siècle. — Procès, entre les habitants de Plombières et Jean Brocgnay, jadis leur cohabitant et actuellement vagabond, au sujet de la vaine pâture dans les prés du ban de Moulin, à laquelle les habitants de Plombières avaient droit.

FF. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1391-1759. — Procès, entre les habitants de Plombières, les dames de l'insigne chapitre de Remiremont et les habitants du Val-d'Ajol, au sujet de prise de bestiaux et de différents dégâts faits dans les bois appartenant à l'abbaye de Remiremont par les habitants du Val-d'Ajol et de Plombières, lieu dit Au Ramanxard : — instrument par le tabellion de Bruyères, duquel il résulte que les habitants de Plombières peuvent, sans danger et sans être inquiétés, faire fouillies, couper bois, faire écorce et autres nécessités sur le ban du Val-d'Ajol. — Copie d'un titre de 1497 servant de départ de cour aux habitants de Plombières, par lequel il est prouvé et confirmé que les susdits habitants ont, de tout temps, envoyé leurs porcs paissonner ez bois du Val-d'Ajol, sans payer aucune paisson. — Requête adressée au duc de Lorraine par Nicolle de Dommartin, Magdeleine de Haraucourt, abbesses de Remiremont, par laquelle elles disent que la seigneurie du Val-d'Ajol leur appartient et que les habitants dudit Val-d'Ajol leur doivent payer, chaque année, entre les mains du receveur d'Arches, 15 livres de cire pour droit de protection et sauvegarde. En 1521, les habitants du Val-d'Ajol trouvèrent, pâturant dans le bois situé près du val de Plombières, environ 31 pourceaux appartenant aux habitants de Plombières, lesquels pourceaux ils prirent et gagèrent comme par le passé. Les habitants de Plombières outragèrent alors ceux du Val-d'Ajol et engagèrent avec eux une rixe, puis leur emmenèrent trois bœufs qu'ils

prirent dans une grange; les dames de Remiremont adressèrent une lettre de récréance au bailli de Vosges à Bruyères, puis le prévôt d'Arches envoya son sergent au Val-d'Ajol, requéter les porcs gagés; le sergent s'adressa au maire du Val-d'Ajol, lui disant qu'il lui ferait jusque quatre requêtes et qu'après la quatrième, il lui ferait procès si lesdits porcs n'étaient pas rendus; sur quoi il fut répondu au sergent par le maire et les habitants que ceux-ci en avertiraient les dames de Remiremont, ne voulant aller en ce fait que par justice et raison. — Requête adressée au duc de Lorraine, par les habitants de Plombières, tendant à faire terminer le différent qu'ils ont avec ceux du Val-d'Ajol, au sujet du parcours dans le bois du val de Plombières, territoire du Val-d'Ajol. — Avertissement par les dames abbesses de Remiremont au duc de Lorraine, des dégâts que commettent dans leurs bois les habitants du Val-d'Ajol et ceux de Plombières. — Requête au duc de Lorraine, par les dames abbesses de Remiremont et les habitants du Val-d'Ajol, pour l'informer des dégâts que les habitants de Plombières font dans les bois du Val-d'Ajol. — Requête des habitants de Plombières au duc de Lorraine, disant que plusieurs habitants dudit Plombières ont fait, comme de toute ancienneté, fouillies sur une montagne entre Plombières et le Val-d'Ajol, et que, par violence et en contravention aux usages et privilèges de Plombières, les habitants du Val-d'Ajol ont pris les meilleurs bois de ces fouillies; les habitants de Plombières, par leurs maire et lieutenant, se sont transportés devant les habitants du Val-d'Ajol, leur ont demandé et en ont obtenu réparation. — Requêtes des habitants de Plombières à la cour de Lorraine, par lesquelles ils montrent que, de temps immémorial, ils ont eu droit de couper du bois dans la forêt dite Le Ramanxard, ban du Val-d'Ajol. — Copie d'une défense donnée aux habitants de Plombières et à ceux du Val-d'Ajol, de plaider devant d'autres juges que le sieur d'Espinal, conseiller d'État en Lorraine, avec injonction aux habitants du Val-d'Ajol de ne plus molester ni inquiéter ceux de Plombières dans l'ensemencement de la montagne du Ramanxard, territoire du Val-d'Ajol, sous peine de « bastonnement » corporel aux dits du Val-d'Ajol. — Exécutoire donné par la cour de Lorraine, à la requête des habitants de Plombières, contre ceux du Val-d'Ajol, à l'effet de contraindre ces derniers au payement des frais et dépens du procès concernant le bois du Ramanxard ci-dessus, territoire du Val-d'Ajol.

FF. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1712. — Copie d'une défense de la prévôté d'Arches aux cabaretiers de Plombières de donner à boire les jours de dimanches et de fêtes pendant le service divin, après neuf heures du soir pendant la saison des bains, et après dix heures en autre temps, sous peine de 10 francs d'amende pour la première contravention et de prison en cas de récidive, le tout pour mettre un terme aux débauches et scandales qui se commettent audit Plombières.

FF. 9. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1719. — Copie d'un extrait d'arrêt du Conseil d'État du duc de Lorraine, rendu à la demande de Henri Courtois, juge greffier à Remiremont, chef de police à Plombières, accordant audit Courtois, sur les revenus des Bains, un traitement annuel de 150 francs, en témoignage de satisfaction du zèle qu'il déploie pour la police de Plombières pendant la saison des bains.

FF. 10. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier.

1718-1723. — Assignations de comparaître devant la prévôté d'Arches, données à la requête des maires et communauté de Plombières à plusieurs particuliers du lieu, pour se voir condamner à une amende pour fait de troupeaux à part, pâturant sur le communal, et à ne plus en faire à l'avenir. — Procès-verbal de la communauté de Plombières, constatant que les troupeaux ci-dessus ont été saisis par elle et conduits chez le maire du lieu, chargé de faire les poursuites en dommages et intérêts. — Extraits des registres du greffe de la prévôté d'Arches, portant remise de cause, au mois prochain, du procès concernant les troupeaux à part poursuivis. — Transaction entre la communauté de Plombières et les propriétaires des troupeaux à part, portant que ces propriétaires donneront à ladite communauté, une somme de 105 francs pour l'indemniser des frais de l'instance par elle supportés.

FF. 11. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1727-1767. — Requête de la communauté de Plombières à l'Intendant de Lorraine, à l'effet d'être autorisée à contraindre la communauté des Granges au paiement d'une partie du traitement de l'instituteur de Plombières, dont il profite à cause de ses fonctions à l'église dont dépendent lesdits habitants des Granges; autorisation de poursuivre. — Requête des habitants de Plombières au bailliage de Vosges, par laquelle ils exposent qu'ils s'obligent à donner à leur régent d'école, George Barry, une somme de 300 francs de prix fixe, laquelle lui

est due deux fois pour deux années de non-paiement; Barry, voulant être payé de son traitement, fait assigner les habitants de Plombières, lesquels à leur tour font assigner ceux des Granges à comparaître au bailliage de Vosges pour fournir leur part dans le traitement de Barry. — Sentence du comte de Kinick, seigneur de Saint-Élophe, grand bailli de Vosges, condamnant les habitants de Plombières à payer les deux tiers du traitement de leur régent d'école, et ceux des Granges, l'autre tiers, le tout sur le pied de la subvention. — Transaction notariée entre les habitants de Plombières et ceux des Granges, par laquelle ces derniers acquiescent à la sentence ci-dessus et au paiement de 215 francs pour dépens faits par Barry et les habitants de Plombières; s'obligeant, en outre, ceux des Granges, à entrer dans le paiement des charges de la ville, à l'exception des bains, et ceux de Plombières à inviter ceux des Granges à leurs assemblées pour traiter ensemble les affaires communes aux deux localités. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine de La Galaizière, portant que la transaction ci-dessus sera exécutée selon sa forme et teneur, et qu'il sera acheté, aux frais des communautés de Plombières et des Granges, pour renfermer leurs papiers et titres, un coffre fermant à trois clefs, qui seront remises, une au maire, une au syndic et l'autre au greffier, et sera, en outre, la présente ordonnance, déposée dans ledit coffre.

FF. 12. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1739. — Copie d'une autorisation donnée par le Chancelier de Lorraine à son subdélégué à Remiremont, de recevoir des particuliers de la prévôté d'Arches, leurs demandes et placets, pour les examiner et les renvoyer ensuite avec son avis à la chancellerie, afin d'éviter aux particuliers et communautés des démarches et déplacements dispendieux.

FF. 13. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1741-1742. — Demandes des maires et syndics des communautés de Plombières et des Granges à la prévôté d'Arches, tendant à être autorisés à plaider devant ladite prévôté, au sujet d'un procès-verbal de garde forestier sur des inconnus pour trente-neuf pieds de bois coupés dans une forêt proche Le Faing-du-Bray, territoires de Plombières et des Granges, et indivise entre Sa Majesté le Roi et les dames abbesses de Remiremont; permission de plaider. — Enquête faite à Plombières et aux Granges par le prévôt d'Arches, au sujet du délit ci-dessus, de laquelle il résulte que ce délit aurait été commis par Toussaint Vaubourg, Étienne Cholé et Joseph Daval, des Granges. — Sentence du gruyer d'Arches, condamnant les délinquants Vaubourg et consors à 5 francs d'amende, aux dépens et autant d'intérêt pour chacun des trente-neuf pieds de bois.

FF. 14. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1746. — Signification au curé Verquelot, de Plombières, par les maire et syndics du lieu, portant que s'il loge des baigneurs, lesdits maire et syndics se pourvoiront devant les juges supérieurs pour lui en faire défense.

FF. 15. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1760-1783. — Mémoire de l'avocat Valdenaire, de Remiremont, après consultation par la communauté de Plombières, portant que le curé de Plombières, comme autres curés, n'est que l'usufruitier de son presbytère, que les réparations menues ou viagères sont à sa charge, et les grosses réparations, celles des quatre gros murs, poutres, couverture entière et voûtes, sont à la charge du propriétaire, c'est-à-dire de la communauté. — Mémoire du même avocat, approuvé par les avocats à la Cour de Nancy, portant que l'entretien du chœur de l'église est à la charge du curé, et que, comme décimateur des grosses et menues dîmes, le curé de Plombières doit aussi supporter les autres réparations de l'église, lesquelles réparations, lorsque le curé n'est pas gros décimateur, ne sont pas à sa charge, mais à celle de ceux qui perçoivent les grosses dîmes. — Lettre de M. d'Eslon de Servance, subdélégué de l'intendance de Lorraine à Remiremont, au syndic de Plombières, portant que les dépenses d'entretien de l'église ne sont à la charge des communautés que lorsqu'il est justifié de l'insuffisance des revenus de la fabrique, et qu'à l'avenir, il ne sera alloué, dans les comptes des syndics, aucune dépense de ce genre.

FF. 16. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — Ordonnance de l'Intendant de La Galaizière, portant destitution et condamnation à une prison de deux mois, à Neufchâteau, du conducteur des ponts et chaussées, Drouot, pour avoir mis en prison, pendant trois jours, et lui avoir fait payer un pot d'eau-de-vie à la communauté de Plombières, un corvéable du lieu, qui n'avait point obéi à l'ordre de se trouver sur la chaussée, en outre à tous les frais et dépens, la-

dite ordonnance défendant encore à tout autre conducteur de mettre en prison aucun corvéable, sous peine de destitution.

FF. 17. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1762-1784. — Déclarations de grossesses par des filles enceintes, de Plombières, renouvelées au moment même de l'accouchement et contenant les noms de ceux des œuvres desquels elles sont enceintes, avec promesse de veiller à la conservation de leur fruit et de se faire assister d'une matrone pour leur accouchement, ces déclarations faites devant le maire de Plombières.

FF. 18. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Requête des maire, syndic, jurés et habitants de Plombières à l'intendance de Lorraine, demandant qu'il soit fait défense aux bouchers du lieu de jeter les débris et saletés de leur industrie dans le conduit du bain qui fournit de l'eau au lavoir public, ainsi que défense aux habitants de Plombières de laisser couler les ordures de leurs latrines dans le susdit conduit; ordre d'y pourvoir a été donné au maire par l'intendance.

FF. 19. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1778-1779. — Arrêt de la Cour de Parlement de Nancy, en confirmation d'une sentence de la juridiction commune de Remiremont, portant que Claude François, laboureur aux Granges, comblera le fossé qu'il a établi autour d'un terrain communal appartenant à Plombières et aux Granges, avec dépens et intérêts se montant à la somme de 1,439 francs. — Actes de l'huissier au bailliage royal de Remiremont, portant saisie des meubles et effets des filles François, de Ruaux, héritières de leur père récemment décédé, pour parvenir au paiement de la somme de 1,439 francs ci-dessus. — Ordonnance de la Cour de Parlement de Nancy sur appel des filles François, de Ruaux, leur permettant de contraindre les habitants de Plombières et des Granges au paiement d'une somme de 902 francs à leur profit, pour remboursement de frais de la procédure ci-dessus, les filles François ayant renoncé à leur qualité d'héritières de leur père.

FF. 20. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Ordre donné par Jean-Claude d'Eslon, conseiller du Roi et chef de police à Plombières, à un habitant de Plombières, de démolir ou reconstruire à neuf son balcon qui tombe en ruine.

FF. 21. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1788. — Confirmation, par la Chambre des Comptes de Lorraine, d'une sentence de la maîtrise des Eaux-et-Forêts d'Épinal, portant amende de 80 francs au préjudice d'un habitant de Plombières, pour délit forestier.

FF. 22. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1496. — Enquête par-devant la prévôté d'Arches, entre des habitants d'Arches et d'Archettes, qui avaient acheté le persevaige (perception) du receveur d'Arches d'une part et les habitants de Plombières d'autre part, au sujet d'une certaine quantité de porcs que les premiers avaient pris dans les bois appartenant aux habitants de Plombières.

GG. 1 à 12. (Registres.) — In-folio, 2332 feuillets, papier.

1608-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 17 février 1667, les femmes de Plombières choisirent, à la pluralité des voix, Nicole Duroch, pour sage-femme. — Catalogue des enfants de Plombières qui ont reçu la confirmation en 1693, 1708, 1718, des mains de Mgr l'évêque de Toul. — En 1708, le marquis de Beauveau, maréchal de Lorraine, assistait à la procession du Saint-Sacrement à Plombières. — Le 27 mai 1717, mariage de deux veufs qui vivaient ensemble. « Il est triste, dit le vicaire général de Toul « à ce propos, d'avoir à risquer pour des malheureux » errants, mais cependant, pour ôter en ceux dont il » s'agit, l'occasion de vivre ensemble dans le désordre, » nous donnons pouvoir à M. le curé de Plombières » de les marier, même sans publication de bancs. » — En 1718, mariage du sieur Claude-François Riveroy, médecin de S. A. R. et directeur des eaux minérales de Plombières, avec Agathe Husson, de Plombières. — Le 18 octobre 1751, est décédé en cette paroisse, messire Antoine Maximilien, comte de Wargnier, lieutenant-colonel du régiment d'Harcourt-Cavalerie, chambellan de Sa Majesté le Roi de Pologne, bailli de Thiocourt, veuf de défunte haute et puissante dame Louise de Beauveau, marquise de Morian-aux-Prez, âgé d'environ quarante ans, après avoir été confessé et reçu seulement le Sacrement d'Extrême-Onction, n'ayant pu recevoir le Saint-Viatique, pour être tombé d'apoplexie; le lendemain son corps a été inhumé dans l'église de cette paroisse proche l'autel Notre-Dame,

avec les cérémonies prescrites, en présence de la plupart des paroissiens, notamment de M. Martel, chirurgien-major, et du sieur Antoine Thouvenin, son valet de chambre. — En 1678, décès de noble Louis de Ville, fils de Raimond de Ville, et d'Anne de Lassère, âgé de 22 ans; — le 28 juillet 1683, mort au siége de Vienne, capitale de l'Empire, assiégé par les Turcs, de Claude Allemand, maître-de-camp dans un régiment de Lorraine; il a été inhumé dans l'église de Vienne; — le 20 août 1729, décès de Jacob-Gustave de Chaloye, marquis de Boudeville; — le 6 septembre 1704, est décédé en cette paroisse, haut et puissant seigneur, messire Charles, marquis de Bains, ci-devant et de son vivant colonel et inspecteur de cavalerie, seigneur de Bains, Boulogne, Cille et autres lieux; — le 7 juillet 1705, décès du sieur de Saint-Martin, lieutenant au régiment de Lille; — le 10 juin 1717, décès de messire Charles Goulon de Champel, chevalier, conseiller du Roi Très-Chrétien, en tous ses conseils et son procureur général au Parlement de Metz; — le 9 mai 1723, décès de messire Jean de Chastenet, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant du Roi, commandant à Landau; — le 10 juin 1725, décès du sieur François de Massemback, fils de messire Nicolas de Massemback, maréchal de camp èz armées du Roi, seigneur de Bourchel, etc., et de dame Françoise Belmstatt; — le 7 juillet 1728, décès de M. de Vidampierre, conseiller du Roi, lieutenant-général du présidial de Châlons en Champagne; — le 30 août 1729, décès de messire Jacques Gustave de Malorties, chevalier, marquis de Boudeville, comte de Hombourg, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur général de la cavalerie et des dragons; — le 29 septembre 1746, décès de M. Charles François, comte d'Estaing, vicomte de Raselle, Ravon, des hauts et bas Maisats, seigneur de Montégu, Listenois, Boi, Codignate, Espirate, marquis de Saillan et de Valneges, baron de La Terrise, Authun et Sabresate, lieutenant-général des armées du Roi, âgé de 62 ans; — le 27 juillet 1747, décès de très-noble, très-haute et très-puissante dame Mme. Claude-Gabriel-Marguerite de Saint-Martin des Spada, dame d'Ajancourt, d'Ivry, de La Cache et autres lieux, épouse de très-noble, très-haut et très-puissant seigneur messire Silvestre de Spada, grand-maître de la maison de Mme la duchesse de Lorraine, conseiller d'État de Sa Majesté Impériale la Reine de Hongrie et de Bohême; — le 10 septembre 1747, décès de très-noble et très-puissant seigneur messire Claude-Georges de Barbara de Masirot, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier en sa Cour du Parlement de Metz, âgé de 30 ans; — le 11 août 1748, décès de noble personne Mme Marthe Jallot, épouse de messire Réné Pean, seigneur de Mosnac, La Mothe, Marangle et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, garde des roles des offices, âgée de 70 ans; — le 6 juin 1750, décès du sieur Pierre Goirand de La Beaume, natif de Provence, capitaine des grenadiers royaux au régiment de Polignac, âgé d'environ 59 ans; — décès de messire Nicolas Deschamps de Talancé, écuyer, brigadier des gardes du corps du Roi de France, compagnie de Luxembourg, âgé de 50 ans; — le 10 juillet 1753, décès de haut et puissant seigneur François Olivier de Saint-George, marquis de Vervac et autres lieux, lieutenant-général du Haut-Poitou, pour Sa Majesté le Roi de France, veuf de dame..... Dorival, âgé d'environ 40 ans; — le 3 juillet 1758, décès de dame Mme Marie-Geneviève, marquise de Chambon, d'Arbonville, épouse de messire Concert, comte Després, brigadier des armées du Roi, capitaine au régiment de cavalerie de Crussol, âgé de 32 ans environ; — le 24 juillet 1763, décès de dame Thérèse-Félicité Desvin, épouse de messire Pierre-Victor Roger, chevalier, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, seigneur de Saillant, Godoncourt et autres lieux, demeurant à Paris, âgée de 26 ans; — le 14 juillet 1765, décès de messire Antoine Renaut de Saint-Prix, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment-infanterie de Montmorin, commissaire provincial des guerres au département de Thionville, époux de dame de Guerpy, âgé de 30 ans; — le 31 août 1767, décès de messire Charles Thomas Poullard de La Boinetierre, président, trésorier de France honoraire au bureau des finances, demeurant à Alençon, âgé de 72 ans environ; — le 23 juillet 1768, décès de messire Louis-Jean Maurice le Roy Chavigny de Montluc, chevalier de Montluc, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Balincourt, résidant au château d'Abondange, diocèse de Metz, âgé de 50 ans; — le 14 août 1769, décès de Mme Barbe-Catherine, née comtesse de Montbéliard de Franquemont, épouse de messire André, baron de Marches, seigneur de Guerche et autres lieux, âgée de 48 ans; — le 24 août 1770, décès de messire Philippe Saulnier, chevalier de Pierre-Levée, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, premier capitaine dans le régiment de dragons d'Orléans, d'Angoulême, dans la province de Saintonge, âgé de 45 ans, en présence de haut et puissant seigneur messire Gabriel de Béon, brigadier des armées du Roi, enseigne de ses gardes, de haut et puissant seigneur Agésilas de Crossoble, marquis de Flamorens, brigadier des armées du Roi et son lieutenant-général dans la province de Saintonge en pays d'Aunis;

de messire de Greffa, major du régiment de dragons de Schomberg, tous les trois actuellement à Plombières; — le 17 juin 1774, décès de M. Étienne Le Duchat de Rusange, lieutenant-colonel de cavalerie, époux de dame Marguerite-Charlotte Dinoncourt, de la paroisse de Haix, diocèse de Metz, âgé de 57 ans; — le 20 août 1785, décès de haute et puissante dame Mme Adélaïde-Félicité de Sailly, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Jean-François, marquis de Rochedragon, chevalier honoraire de l'Ordre de Malte, chevalier royal et militaire de Saint-Louis, mestre de camp, commandant et inspecteur d'un régiment, colonel général de l'infanterie française et étrangère, âgé de 32 ans; — le 8 août 1787, décès de haut et puissant seigneur messire René-Louis, vicomte de Sainte-Hermine, marquis de Vervans, seigneur de Saint-Marc et autres lieux, capitaine des gardes de Son Altesse Sérénissime Mgr le prince de Condé, mestre de camp en second du régiment de Bourbon, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, résidant à Paris, âgé de 35 ans, époux de Mme Catherine-Adélaïde-Victoire de Crès, marquise de Vervans; — le 1er septembre 1788, décès de messire Louis-Charles Armand Desland, seigneur de Blanville, conseiller honoraire au Parlement de Rouën, ancien maître des requêtes, âgé de 40 ans, époux de Mme Jeanne-Marie-Angélique Case de La Bore.

GG. 13. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1687-1773. — Requête de la communauté de Plombières au duc de Lorraine, à l'effet d'être maintenue, comme d'ancienneté, dans son droit de recevoir du prieuré d'Hérival un religieux pour desservir leur église et hôpital, sans avoir le titre de curé qui avait été précédemment usurpé à Plombières par le Père Mathieu d'Hérival, avec la protection des dames de Remiremont et celle de l'évêque de Toul; ledit Mathieu a conservé sa cure nonobstant les démarches des habitants de Plombières et celles du prieuré d'Hérival. — Accord entre les habitants de Plombières et leur curé Nurdin, par lequel lesdits habitants s'obligent à payer, de leurs deniers, audit curé la somme de 100 francs pour compléter la portion congrue de 700 francs à laquelle il a droit suivant l'ordonnance de Son Altesse de l'année 1698. — Droit donné et confirmé par le duc de Lorraine, à Pierre Barbier, chanoine d'Hérival, curé et maître de l'hôpital de Plombières, de prendre, comme du passé, le quart des meubles et effets des étrangers qui prennent les eaux à Plombières et y décèdent, en payant séparément par les habitants les frais et services des décédés. — Tarif fait et convenu entre les maire, syndic, jurés et le sieur Verquelot, curé de Plombières, des droits qu'il pourra percevoir dans l'exercice de son ministère, pour enterrement, services, messes, relevailles et autres honoraires. — Amodiations pour six ou neuf années par le sieur Husson, curé de Plombières, à divers habitants du lieu, des dîmes qui lui sont dues à Plombières, moyennant la somme annuelle de 1,200 francs.

GG. 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier; 6 sceaux.

1699-1751. — Acte d'opposition à la prise de possession du bénéfice temporel de l'église de Plombières, par le sieur Nurdin, prieur d'Hérival, nommé audit bénéfice, fait et signifié par les habitants de Plombières audit Nurdin. — Acceptation par le baron de Gellenoncourt de Darnieulles, maître de l'hôpital de Plombières, de la nomination faite par le prieuré d'Hérival, de Nicolas Husson à la cure de Plombières. — Acceptation par le sieur de Lalande, seigneur de Dompaire, maître de l'hôpital de Plombières, de la nomination faite par le prieuré d'Hérival, de Pierre Chabaud à la cure de Plombières. — Bulles de l'évêché de Toul, portant institution des prieurs d'Hérival, Husson et Chabaud à la cure de Plombières. — Procès-verbal du prieur titulaire d'Hérival, Le Comte, portant installation du sieur Chabaud, dans ses fonctions de curé à Plombières. — Permission de la Cour souveraine de Lorraine, à Nicolas Verquelot, nommé curé à Plombières, de prendre possession du temporel de sa cure en prêtant le serment de fidélité au cas requis.

GG. 15. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1655-1710. — Délibération des membres composant la confrérie de l'Immaculée-Conception de Plombières, portant règlement et nomination de huit confrères qui s'adjoindront aux deux commis existants pour veiller aux affaires et intérêts de ladite confrérie, administration, recettes et dépenses. — Reconnaissance de plusieurs sommes au-dessous de 10 francs prêtées à divers particuliers de Plombières par la confrérie de l'Immaculée-Conception du lieu, sur les deniers provenant de ladite confrérie.

GG. 16. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1686-1759. — Reddition de comptes de recettes et dépenses devant le curé et les membres de la confrérie de l'Immaculée-Conception de Plombières, par les commis receveurs de ladite confrérie; recettes 161 francs, dépenses 62 francs.

GG. 17. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1722-1777. — Redditions de comptes devant le curé de Plombières, Viry, par le fabricien dudit lieu, se montant en recette à la somme de 493 francs, et en dépense à la somme de 377 francs. — États de location des places des bancs de l'église de Plombières aux habitants du lieu, et autres pièces à l'appui ou y relatives.

GG. 18. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1752-1784. — Copie d'un bref donné à Rome par le pape Benoits XIV, portant qu'il sera établi en l'église un autel de la congrégation ou confrérie des filles, érigée sous le titre de l'Immaculée-Conception de la bienheureuse Vierge Marie, par lequel il entend que toutes les fois qu'un prêtre régulier ou séculier dira la messe sur ledit autel, le jour de la commémoration des trépassés ou un jour de son octave, pour quelque consœur défunte, l'âme de cette défunte puisant efficacement dans les trésors de l'église, en manière de suffrages et d'indulgences, soit délivrée des peines du purgatoire. Ce bref est donné pour le temps et espace de sept ans. — Bref donné à Rome par le pape Benoits XIV, portant indulgence plénière et rémission de tous ses péchés à tout fidèle du sexe masculin seulement, de la confrérie érigée en l'église de Plombières, sous l'invocation de Saint-Nicolas et de Saint-Amé, qui, au moment de sa mort, confessera ses péchés et communiera, ou, ne pouvant le faire, sera contrit et invoquera le très-saint nom de Jésus; encore indulgence plénière et rémission de ses péchés à tout fidèle confrère qui se confessera et communiera le jour de la fête de ladite confrérie, ou priera pour la paix entre les princes chrétiens, ou visitera l'église de la confrérie depuis les premières vêpres jusqu'au soleil couchant, on priera pour l'extirpation des hérésies, etc.; bref approuvé par Claude, évêque de Toul, et la cour souveraine de Lorraine. — Requête du sieur Chabaud, chanoine régulier et curé de Plombières, à l'évêque de Toul, à l'effet d'être autorisé à célébrer dans son église l'office des quarante heures, pour prévenir les excès des jours du carnaval; autorisation.

GG. 19. (Liasse.) - 16 pièces, papier; 4 sceaux.

1777-1789. — Certificats donnés par Robert, évêque du St-Sépulcre, et Xavier Cristéan, de l'ordre des Augustins, par lesquels ils attestent à tous qu'ils ont extrait les sacrées reliques de lieux authentiques, lesquels certificats, munis des sceaux des susdits, attestent qu'ils ont vu les particules des os des saints apôtres Pierre et Paul, de Saint-Mathieu, de Saint-Louis de Gonzague, de Saint-Donati, évêque et martyr, etc., etc.; lesquelles reliques ils ont données à illustrissime seigneur Jean Doron, avec la liberté de les mettre dans quelque église, oratoire ou chapelle publique, pour être exposées à la vénération des fidèles. — Certificat de réception desdites reliques, par la municipalité de Plombières. — Certificat d'ouverture de la caisse contenant lesdites reliques par le vicaire général du diocèse de St-Dié. — Correspondance adressée au curé de Plombières au sujet des reliques ci-dessus, venant de Marseille et de Toscane.

GG. 20. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1663. — Accord entre les habitants de Plombières et les prieurs d'Hérival, par lequel lesdits habitants, ayant fait vœu de faire célébrer à perpétuité par lesdits d'Hérival une messe solennelle avec diacre et sous-diacre, précédée d'une procession générale le lendemain de la fête de Saint-Thomas, 22 décembre, pour servir de mémoire à la postérité du grand débordement qui eut lieu à Plombières en pareil jour de 1660, s'obligent lesdits de Plombières à payer une somme de 10 francs aux prieurs d'Hérival pour rétribution des messe et procession ci-dessus.

GG. 21. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1784. — Catalogue des annonces des messes et offices de la paroisse de Plombières, des quatre-temps, redditions de comptes des fabriciens et autres.

GG. 22. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1456. — Copie d'un accord fait entre Jean de France, recteur et gouverneur de l'hôpital de Plombières, et les habitants du lieu, portant nomination au choix de deux hommes de Plombières pour recueillir les dons et aumônes et les déposer dans le chastaux du lieu, et ensuite les employer aux réfections et luminaire de l'église de Plombières, au cas échéant.

GG. 23. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1548. — Testament de Claude Gérardin, de Plombières, par lequel il choisit le cimetière de Plombières pour le lieu de sa sépulture, ordonnant que toutes ses dettes seront payées et qu'il lui sera dit chaque année trois

messes hautes; donnant 2 francs à l'église de Plombières, 2 francs à celle de Bellefontaine, 6 gros à celle du Val-d'Ajol, 2 francs au prieuré d'Hérival, et 4 resaux de froment aux pauvres de Plombières.

GG. 24. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1717. — Inventaire fait par le curé Barbier et plusieurs habitants de Plombières, des objets et linges servant à la décoration de l'autel Notre-Dame de Plombières et se trouvant dans un coffre, ensuite du départ furtif de la demoiselle Jacotel, femme Allemand, chargée d'orner le susdit autel.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1698-1701. — Copie d'arrêts du parlement de Metz, rendus exécutoires par la Cour de Lorraine, portant que toute personne étrangère qui voudra vendre des viandes à Plombières, devra, au préalable, les exposer à la boucherie du lieu pour y être visitées, sous peine de 10 francs d'amende et de la confiscation desdites viandes.

HH. 2. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1706-1789. — Permission de l'intendant Bernage de Besançon, aux habitants de Plombières, d'acheter des grains sur les marchés de la Franche-Comté et particulièrement sur le marché de St-Loup, en faisant homologuer ladite permission au parlement de Besançon. — Taxe du pain et de la viande pour le lieu de Plombières, par le lieutenant-général au bailliage de Remiremont, chef de police à Plombières, savoir : la livre de bon bœuf gras, taxée à 6 sous; — la livre de bon veau gras, taxée à 5 sous 6 deniers; — la livre de mouton, taxée à 6 sous 6 deniers; — la livre de pain bis en miche, taxée à 2 sous 6 deniers.

HH. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1743-1749. — Accord entre les habitants de Plombières et les habitants d'Épinal, portant que ceux de Plombières jouiront des mêmes privilèges que ceux d'Epinal lorsqu'ils iront acheter des grains sur le marché dudit Épinal, pour nourrir leurs familles et les baigneurs seulement, en se conformant aux règlements de police et aux droits d'octroi; que ceux d'Épinal, non plus que ceux de Plombières, ne seront pas tenus de prendre des certificats justifiant de leurs qualités lorsqu'ils se rendront aux eaux à Plombières.

HH. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782-1789. — Ordonnances du sieur de La Porte, intendant de Lorraine, portant injonction aux propriétaires de bestiaux atteints de maladies épizootiques de tenir toujours ces animaux dans une écurie séparée sans les en faire jamais sortir, et d'enterrer dans une fosse de six pieds de profondeur, avec leur peau tailladée et déchiquetée, les animaux morts de maladies contagieuses dans la province de Lorraine.

HH. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1619. — Requête adressée à madame la sonrière de l'église Saint-Pierre de Remiremont par plusieurs habitants de Plombières, pour qu'il soit fait défense à un cordonnier du lieu de placer en terre devant sa maison, près d'une fontaine communale, un cuveau dans lequel il met ses cuirs pour les tanner et corroyer, afin d'empêcher l'ordure et la puanteur dans Plombières. — Soumission dudit cordonnier de supprimer son cuveau et de ne plus le rétablir à l'avenir devant sa maison pour y tanner et corroyer ses cuirs.

II. 1. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1752. — Testament notarié de Françoise Jacotel, femme Jean Arsan, receveur des finances à St-Étienne, par lequel elle choisit, pour lieu de sa sépulture, une place dans l'église de Plombières, vis-à-vis la chaire du prédicateur, ordonnant qu'il lui sera dit cent messes basses après son décès, donnant à l'hôpital de Plombières trois francs une fois payés, à l'hôpital de Remiremont cinq francs une fois payés, au couvent des Capucins de Remiremont, cent francs une fois payés, aux Révérends pères Capucins de Plombières cinquante francs une fois payés, aux pauvres de St-Étienne, six francs une fois payés, aux pauvres de Plombières, vingt francs une fois payés, et autres sommes médiocres à ses parents et serviteurs. — Inventaire des meubles et effets dépendant de la succession de la susdite Françoise Jacotel.

II. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1752. — Contrat de mariage passé en la maison curiale de Mattaincourt, en présence du sieur Pierson, chanoine et curé dudit lieu, oncle de la future, entre Alexis Jacotel, receveur des fermes du Roi à Plombières, Thérèse Rouyer de Pont-à-Mousson, par lequel le futur fera un apport de 4,000 fr. et la future un apport de 2,000 fr., pour tous leurs biens, meubles et immeubles appartenir à chacun des deux conjoints par portion égale.

II. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1630. — Procès-verbal de Nicolas Rouyer, substitut d'Arches, constatant qu'il a fait apposer et mettre un panonceau des armes de S. A. pour signe de la sauvegarde octroyée aux habitants de Plombières sur une pyramide bâtie et érigée au bout du pont proche de la maison curiale dudit lieu. Cet acte est précédé d'une requête des habitants de Plombières à la fin ci-dessus; d'un décret du marquis de Termonille, nommant le substitut d'Arches pour procéder à la pose du panonceau.

II. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1322. — Acensement d'un chasaut situé en la rue des Menguiens (chaudronniers) à Nancy par la femme d'un crieur de vin à Remiremont, à un tisserand de Nancy, pour l'espace de vingt-deux ans, moyennant une rente annuelle de 2 sous et un chapon à payer chaque année la Vigile de la fête de la Nativité de Notre Seigneur.

II. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1521. — Requête au duc de Lorraine par les habitants de Plombières, au sujet de courses faites par un certain Arnoult Horneck, pour faire excuse au dit duc d'avoir reçu Horneck sans aucune résistance de leur part.

II. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1615. — Partage des biens de François Jeanmaire, de Plombières, entre ses héritiers du lieu.

II. 7. (Tableau.) — 1 pièce.

XVIIIe siècle. — Tableau peint à l'huile, représentant le Roi Stanislas en grand costume; cadre en bois sculpté et doré, style de l'époque : hauteur dans œuvre 1^{m},27 centimètres; largeur 0^{m},95 centimètres; attribué à Gérardet, peintre ordinaire du Roi Stanislas.

II. 8. (Coffres.) — 3 pièces, bois de chêne.

XVIIIe siècle. — Coffres, avec fermant, trois serrures et trois clefs, achetés par les communes de Plombières et des Granges pour loger leurs papiers et leurs titres suivant l'ordonnance de 1767.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1551. — Commune de Ruaux. — Abornement des communes de Ruaux et de Plombières, à la limite des bois du ban de Bellefontaine.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1707-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1781. — Commune du Val-d'Ajol. — Compte des recettes du receveur de l'abbaye de Remiremont dans la communauté du Val-d'Ajol. Madame l'abbesse de Remiremont, quand elle est présente audit Val-d'Ajol, à la création du maire, la réception de son serment, la plume et l'échaque. Il y a amendes arbitraires contre les vendants et achetants aux jours de fête, et contre ceux qui boivent et donnent à boire pendant le service divin, blasphémateurs et autres. — Par décret de Madame, il est ordonné que ceux qui désireront rester au Val-d'Ajol paieront 80 francs et ceux qui y prennent femme 40 francs, dont moitié pour Madame à la dame sonrière et l'autre moitié à la communauté. Le doyen du Val-d'Ajol doit à Madame, au premier marché après Noël, 2 gros 4 deniers et huit poules. Le forestier du Val-d'Ajol doit 4 francs pour le service du poisson et un muid de verjus de pommes sauvages. Quiconque est maire au Val-d'Ajol doit à Madame, pour ses étrennes, un florin d'or au nouvel an. Les habitants doivent à Madame un cuveau de beurre pesant environ trente livres et autant à Madame la sonrière.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Supplique des maire, syndic et officiers du Val-d'Ajol à l'intendance de Lorraine, lui demandant l'autorisation de mettre à exécution le bail de l'octroi sur les vins qui se vendent en détail.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1666. — Ordonnance de Mesdames abbesse et chapitre de Remiremont, par laquelle elles accordent dans les forês du Val-d'Ajol, aux meuniers dudit lieu, le bois qui leur sera nécessaire pour l'entretien de leurs moulins.

DD. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1714-1715. — Supplique des habitants du Val-d'Ajol à Mesdames abbesse et chapitre de Remiremont, demandant autorisation de vendre plusieurs parcelles de terres communales pour en employer le prix à la réfection du pont de Courupt. — Ordonnances desdites dames accordant l'autorisation sollicitée.

DD. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1731. — Requêtes des maire et habitants du Val-d'Ajol à S. A. R. Madame régente, exposant que le curé de Plombières, comme directeur de l'hôpital dudit Plombières, veut les contraindre à faire chacun deux voitures de pierres pour le rétablissement de son hôpital; qu'ils demandent d'être affranchis de ces deux voitures, disant qu'ils sont pauvres et que le curé de Plombières a les moyens d'entretenir son hôpital, attendu qu'il dépense de grandes sommes.

DD. 4. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1732. — Actes de vente par la communauté du Val-d'Ajol à des habitants du lieu, de diverses parcelles de terres communales pour en employer le prix à la réfection de son clocher.

DD. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne que le bois de la Racine, section d'Hérival, sera reconnu par procès-verbal et livré, la justice dudit bois étant indivise entre le Roi et le chapitre de Remiremont.

FF. 1. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

1588. — Transaction entre les dames de Remiremont et les religieux du prieuré d'Hérival, portant que pour mettre fin aux procès pendant entre eux en la cour de l'officialité de Besançon, au sujet du partage des dîmes du Val-d'Ajol, les prieurs d'Hérival auront le tiers de ces dîmes et les dames de Remiremont, les deux autres tiers.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1708. — Arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine, qui condamne les habitants du Val-d'Ajol à payer aux seigneurs de Fougerolles 4 florins d'or du Rhin, annuellement au terme de St-Michel; ensemble un florin d'or du Rhin par six habitants, plus 19 resaux de seigle et quatre resaux et demi d'avoine.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1750. — Arrêt du Conseil d'État du Roi sur la requête des prieurs d'Hérival, portant que pour mettre fin au conflit qui les divise avec le curé Monier, du Val-d'Ajol, au sujet d'une dîme de 36 paires de resaux, tant seigle qu'avoine, qu'ils veulent se faire payer par les habitants du Val-d'Ajol, les parties seront assignées.

FF. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

1786-1790. — Procès au sujet de la vaine pâture dans les bois du prieuré d'Hérival. — Rapport du garde forestier des religieux prieurs d'Hérival, portant qu'il a trouvé douze bêtes rouges pâturant dans les bois dudit prieuré. — Supplique d'une partie des habitants du Val-d'Ajol à la Maîtrise des Eaux-et-Forêts d'Epinal, exposant qu'ils ont depuis longtemps droit de vaine pâture dans les bois ci-dessus. — Assignations, significations, remise de cause au sujet du délit ci-dessus dont le dénouement ne figure pas au dossier.

FF. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1623-1789. — Procès au sujet de la forêt du Ramanxard. — Requête du procureur d'office au Val-d'Ajol aux dames et abbesse de Remiremont, les informant que les habitants de Plombières se permettent de couper du bois et de faire des cultures dans la forêt du Ramanxard, défense desdites dames aux habitants de Plombières de ne plus faire fouillies ni couper bois dans la dite forêt. — Procuration des habitants du Val-d'Ajol à un de leurs co-habitants pour les soutenir et les défendre dans un procès qu'ils ont devant la Cour de Lorraine avec les habitants de Plombières, au sujet des prétentions de ces derniers dans la jouissance des bois communaux du Val-d'Ajol. — Procès-verbaux de reconnaissance par les officiers de l'abbesse de Remiremont, des bois litigieux entre les communautés de Plombières et du Val-d'Ajol. — Asssignations, remises de causes, significations, réplique concernant ce procès.

GG. 1 à 23. (Registres.) — In-folio, 3213 feuillets, papier.

1635-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — En l'année 1635, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remi, tout le pays était couvert de soldats allemands, hongrois, croates et autres revenant d'Allemagne à la poursuite de l'armée suédoise, commandés par Charles de Lorraine, général de l'armée impériale. Le pays est tellement ravagé que quelques paroissiens seulement restent encore dans ces parages, errant dans les forêts et les bois et portant leurs enfants aux églises les plus voisines pour y recevoir le baptême. Les églises étaient dépouillées de leurs vases sacrés, les calices, les patènes, les femmes étaient violées par les soldats.

« *Sed forsan tantas præstat reticere dolores.* » — Mort de plus de 500 personnes par suite des guerres et de la peste qui sévissait dans le pays, ce qui explique le peu de baptêmes qui se font. — Le 15 août 1636, le siége de la ville de Dôle, au comté de Bourgogne, est levé. — En ce mois (juin 1638), la ville de Remiremont est délivrée du siége qu'elle soutenait depuis cinq jours, par le sieur marquis de Ville, qui fait perdre à l'armée ennemie, commandée par le vicomte de Turenne, au moins 700 hommes, tant par le fer que par les autres moyens d'attaque. Il ne perdit, lui, que 400 hommes; son armée était cependant composée de presque tous paysans. — Le 24 janvier 1639, d'Auchamps-les-Fougerolles repousse à main armée les quatre régiments de cavalerie de Clikot, de Sivry, de Beaulieu et de Lignéville. Ceux-ci appellent à leur secours deux régiments d'infanterie, envahissent le village, le lendemain 25, pendant la nuit, mais, harcelés continuellement par les paysans, ils sont forcés d'abandonner le pays et se retirent en brûlant tout sur leur passage. — Le mercredi 9 mars 1639, la ville de Luxeuil échappe à une surprise tentée contre elle par les régiments de Vallorspki, de Barnival et de Luikti; les échelles avaient été dressées le long des murailles et l'assaut dura depuis sept jusqu'à neuf heures du matin; quarante assiégeants, y compris Vallorspki, périrent; les assiégés n'eurent que deux morts. — Le 28 septembre 1640, le château de Vaudoncourt est envahi, vers midi, par des soldats gallo-suédois, déguisés en femmes; ils tuent les gardes, chassent les habitants, et y restent jusqu'au dimanche suivant où ils partent après avoir mis le feu. — L'armée gallo-suédoise commet en ce mois (avril 1644), pendant quinze jours, toutes les horreurs. Plus de vingt-cinq pères de familles sont tués, douze maisons brûlées, au moins 2500 têtes de bétail sont enlevées, 4 ou 5000 resaux de récoltes sont pris, les vases sacrés sont volés, les jeunes filles violées; les habitants, ruinés par tant de désastres, s'enfuient de tout côté, aussi il est impossible de donner le nom des enfants baptisés. — En l'année 1682, pour écarter une grande peste qui frappait les troupeaux, on fit une procession durant trois jours sur toutes les campagnes affligées du fléau. — Le 20 mars 1785, fut reconnu qu'un enfant né le 13 septembre 1778 et déposé clandestinement, par une femme inconnue, dans une maison de Plombières, était fils naturel de Claude Alexandre-Marie-Gabriel François Desforges, vicomte de Caullières, et de demoiselle Louise-Charlotte-Alexandrine de Pont, chanoinesse honoraire du chapitre noble d'Épinal, qui se marièrent avec dispense du Pape.

HH. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1622-1650. — Ordonnances de Mesdames abbesse et chapitre de Remiremont, portant que les moulins du Val-d'Ajol seront affranchis du droit de banalité, moyennant quoi les habitants du Val-d'Ajol paieront annuellement aux dites dames et à perpétuité, une quarte de blé et une quarte d'avoine par conduit, huit faisant le resal. — Acte des dites dames, par lequel elles quittent ce qui leur revient du droit de banalité ci-dessus.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Acte de vente devant notaire, par des habitants du Val-d'Ajol, des deux tiers d'une maison sise audit lieu, moyennant la somme de 1860 francs.

II. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1742. — Inventaire des titres et papiers de la communauté du Val-d'Ajol.

CANTON DE REMIREMONT.

BB. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1787-1789. — Commune de Cleurie. — Élections municipales; — nominations de syndics; — construction d'un pont sur la Moselle, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1781-1788. — Déclarations pour l'abornement des vingtièmes; — comptes rendus par Jean-Nicolas François et Jacques Blaison des deniers communaux; — dépenses relatives à la maison de cure, aux bâtiments communaux, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces; 2 plans, papier.

1695-1764. — Banalité des moulins; — Supplique des habitants au sujet des réparations à faire auxdits moulins; — reconnaissance des rapailles du ban de Moulin; — plan des rapailles de la commune de Saint-Amé; — plan relatif aux terrains communaux; — droits de bois mort dans la forêt de Jassard.

FF. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1777-1790. Jugement au sujet des droits d'affouage entre Jean Mansuy et la commune de Cleurie; — procès au sujet des rapailles.

AA. 1. (Liasse.) — 33 pièces, papier; 1 plan.

1777-1789. — Commune de Dommartin. — Lettres patentes de Louis XVI ; — sanction de la loi martiale décrétée par l'Assemblée Nationale ; — sanction du décret de l'Assemblée Nationale du mardi 6 octobre 1789, concernant la contribution patriotique ; — sanction du décret de l'Assemblée Nationale concernant la circulation des grains ; — décret de l'Assemblée Nationale concernant la nomination des suppléants ; — proclamation du Roi qui autorise les municipalités à recevoir les bijoux et vaisselles d'or et d'argent pour les transmettre aux directeurs des monnaies ; — lettres par lesquelles S. M. ordonne l'exécution de deux décrets de l'Assemblée Nationale des 7 et 14 novembre, relatifs à la conservation des biens ecclésiastiques et celle des archives et bibliothèques des monastères et chapitres ; — par lesquelles S. M. ordonne l'exécution du décret de l'Assemblée Nationale du 16, concernant la confiscation des grains et farines saisis en contravention ; — sur le décret de l'Assemblée Nationale portant que les ci-devant privilégiés seront imposés pour les six derniers mois de 1789 ; et pour 1790, en raison de leurs biens, non dans le lieu où ils ont leur domicile, mais dans celui où lesdits biens sont situés ; — sur le décret de l'Assemblée Nationale du 16 novembre 1789, portant qu'il ne sera plus expédié de provisions de judicature, sauf à être provisoirement expédié des commissions dans le cas de nécessité ; — sur le décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre 1789, portant qu'il ne sera plus permis à aucun agent de l'administration ni à ceux qui exercent quelques fonctions publiques de rien recevoir à titre d'étrennes, gratifications, vins de ville ou sous quelqu'autre prétexte que ce soit ; — sur un décret de l'Assemblée Nationale pour la constitution des municipalités ; — sur un décret provisoire de l'Assemblée Nationale concernant les municipalités ; — un décret de l'Assemblée Nationale concernant les délits qui se commettent dans les forêts et bois ; — sur un décret de l'Assemblée Nationale portant que les officiers municipaux qui vont être élus exerceront, par provision, les fonctions de la juridiction contentieuse et volontaire dans les provinces où ils étaient en possession de les exercer ; — sur le décret de l'Assemblée Nationale du 26 décembre 1789, portant qu'il sera accordé un délai de deux mois pour faire les déclarations prescrites par le décret du 6 octobre dernier, concernant la contribution patriotique ; — sur le décret de l'Assemblée Nationale pour l'admission des non-catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires ; — sur le décret de l'Assemblée Nationale du 9 novembre 1789, qui prohibe la disposition de tous bénéfices, à l'exception des cures ; — ordonnances et lettres, tant du bailliage de Remiremont que de l'intendance de Nancy, relativement à la convocation des États-Généraux ; — réunion des représentants du tiers et statuts suivant lesquels la commission fonctionnera ; — doléances et plaintes portées par les députés ; — procès-verbal d'élection de trois députés en vertu de l'ordonnance du 25 février 1789.

BB. 1. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1788-1789. — Procès-verbal d'élection d'un greffier pour la paroisse de Dommartin ; — procès-verbal d'élection d'un syndic et d'un greffier pour la municipalité de Dommartin. — Procès-verbaux du syndic, par lesquels une fille se déclare enceinte en désignant l'auteur de cette œuvre. — Délibérations de l'assemblée municipale de la commune de Dommartin, relative à la nomination de trois forestiers pour la garde des bois, et demande de la dispense de prêter serment devant MM. les officiers de la maîtrise ; — défense de brûler du bois pour faire du salin et de vendre le bois des affouages ; — prestation du serment des forestiers ; — nomination de quatre forestiers ; — délibération relative au procès des sections de La Poirie et de Pont, au sujet de la forêt des Chatixarettes ; — lieux assignés pour enfouir les bêtes mortes ; — paiement de la rétribution due au maître d'école ; — substitution de la rétribution en argent à celle qui était payée en grain ; — fixation à 24 sous de l'amende qui sera imposée à chaque défaillant à monter la garde ; — règlement du mode de culture des terres communales louées aux particuliers, portant qu'il y aura trois années de culture et trois années de repos.

CC. 1. (Liasse.) — 27 pièces, papier; 1 plan.

1623-1789. — Transactions relatives au cens féodal ; procès-verbal des commissaires nommés pour procéder à l'évaluation des terrains à soumettre à la contribution ; — renouvellement des acensements ; — acensement de la section de Franould ; — copie d'un acensement à la section de La Poirie ; — plan indiquant les droits de cette section et de celle de Pont ; — rôle des habitants pour la contribution patriotique ; — compte des syndics du ban de Longchamp, relatifs aux dépenses communales ; — comptes relatifs à l'abonnement et aux gages du Parlement de Nancy ; — ordonnances et arrêtés relatifs aux acensements, à la vaine pâture et au partage des revenus communaux. — Demandes de dispenser le syndic de

rendre ses comptes en 1789 ; refus des membres du district d'Épinal.

DD. 1. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1571-1789. — Demande adressée à Mgr le duc de Calabre et de Lorraine, tendant à être maintenu dans l'ancien usage dont les habitants des montagnes du ban de Longchamp jouissaient ; — règlement fait entre le prieuré d'Hérival et les habitants de La Poirie, relativement à la forêt d'Hérival ; — règlement des droits des habitants des différentes sections de Dommartin dans les forêts, en cas d'incendie ; — procès-verbal de délimitation qui fixe les droits des sections ci-dessus ; — procès-verbal tendant à obtenir, de la part de la section de La Poirie, l'autorisation de plaider pour l'affaire ci-dessus ; — délibération tendant à interdire les essarts au canton des Chatixarettes ; marché pour l'achat d'une cloche ; — supplique des usagers, tendant à conserver leurs droits dans les forêts, et procès-verbal établissant ces droits ; — supplique au Roi par les usagers d'Hérival, relativement à leurs droits dans les forêts ; — extrait d'un arrêt du Conseil royal des finances, règlant ces droits ; — copie d'un jugement confirmant ces droits et indiquant les redevances à payer par les usagers ; — réclamation de la communauté de Franould, tendant à faire supprimer l'exploitation que les habitants se permettaient de faire dans les forêts pour établissement de clôture de leurs propriétés ; — construction d'une chaussée à St-Nabord, pour la part imposée aux communautés de Dommartin ; — transaction entre les habitants de Vecoux et de La Poirie, relativement à la forêt de Châtillon ; — sommation donnée par les habitants de Pont pour poursuivre en toutes sortes de causes ; — signification d'un procès-verbal de la Maîtrise des Eaux-et-Forêts d'Épinal, relatif au bois de La Racine ; — reconnaissance des bornes limitant les forêts de Franould, La Poirie, Vecoux et Reherrey, émanant de la gruerie d'Arches ; — instruction pour les assemblées municipales et paroissiales, reconstructions des presbytères et églises ; — rétablissement du pont de Xonvillers. — Procès-verbal constatant la nécessité où se trouvent les habitants de La Poirie de jouir du droit de pâture le long de la rivière de Moselle entre Pont et La Poirie ; — statuts, règlements des biens communaux des villages ; — abornement contre Xonvillers, et procès-verbal de reconnaissance ; — expédition des mêmes pièces ; — réparation de la fontaine du presbytère ; — réparation des chemins, élagage des tranchées et haies qui bordent les chemins ; — demande de divers habitants à ce sujet.

FF. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1711-1752. — Transaction entre les habitants de La Poirie et de Dommartin et plusieurs propriétaires au sujet du bois ; — copie d'un jugement rendu par les Bénédictins du Saint-Mont et de la commune de Dommartin, relativement au droit de vaine pâture ; — copie d'un jugement émané de la Maîtrise des Eaux-et-Forêts d'Épinal, relatif à un procès entre la section de La Poirie et celle de Pont, pour droit dans une forêt dite Les Chetixarettes ; — procès-verbal de descente et vue des lieux, requête de la section de La Poirie, relative au même procès ; — procès-verbal des forestiers contre les habitants de Pont qui coupaient du bois aux Chetixarettes ; — sentence constatant le droit des habitants de Pont dans la forêt des Chetixarettes ; — exposé du pourvoi de la section de Pont, contre la section de La Poirie, dans le procès indiqué ci-dessus.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-4°, 575 feuillets, papier.

1637-1682. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1762-1789. — Statistiques agricoles ; — expérience faite en Angoumois, d'une méthode pour la conservation des blés.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1778. — Commune d'Éloyes. — Bail emphitéotique par la commune d'Éloyes, de 62 jours de terres communales, au profit du sieur Serrière, Nicolas, de Remiremont.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 710 feuillets, papier.

1636-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Commune de La Forge. — Décrets de l'Assemblée Nationale, relatifs à la constitution des municipalités, et admettant les non-catholiques à tous les emplois civils et militaires.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782. — Quittances du syndic de Remiremont au syndic des Arrentés, d'une somme de 48 francs, pour construction du pont de Cleurie.

CC. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Instructions du Roi sur la manière d'opérer les compensations de la moitié du décime. — Décret de l'Assemblée Nationale accordant un délai de deux mois pour faire les déclarations concernant la contribution patriotique.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1636. — Cession du droit de vaine pâture dans la prairie de Remiremont et des terres à bois dit Tête-des-Rats, à condition que la ville de Remiremont restera seule chargée de l'entretien du pont Le Prieur.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1699. — Droit de vaine pâture et d'usage dans la forêt de Fossart et dans la foresterie du ban de Moulin, au profit des habitants de Saint-Amé et de Saint-Étienne.

DD. 3. (Cahier.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1715. — Procès-verbal de reconnaissance et de séparation des bois Rapailles appartenant à S. A. et aux habitants composant la paroisse de Saint-Amé.

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1786-1789. — Procès entre les habitants du ban de Moulin, au sujet d'une amende forestière encourue par ces derniers, dans les Rapailles des Arrentés de Cleurie.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Édit du Roi établissant un droit sur l'amidon fabriqué dans le royaume.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1675. — Commune de Pouxeux. — Signification au curé d'Éloyes, au sujet de l'abus qu'il faisait de la dîme.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1557-1775. Acquisition du pré Hausseyfosse. — Reconnaissance d'anticipations. — Acensement de la prise d'eau de la grosse roye et du droit de pâturage. — Desséchement du terrain des Grandes-Feignes.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773-1777. — Procès entre le sieur Grandemange et le sieur Joseph Sibille au sujet des bois. — Signification aux syndics, pour faire des assiettes dans les bois acensés.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 760 feuillets, papier.

1629-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 1 plan, papier.

1777. — Plan de la forêt communale et des fermes des Gougeaux et Gelhay.

II. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Doléances des habitants de Pouxeux pour être remises aux États-Généraux.

AA. 1. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1789. — Commune de Raon-aux-Bois. — Décrets de l'Assemblée Nationale, relatifs à la constitution des municipalités.

BB. 1. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1773-1789. — Délibérations de la commune, relatives : à l'interdiction de clôre les pâtis communaux; — au renouvellement des officiers municipaux; — au sujet d'une demande en autorisation de construire un moulin, etc.

BB. 2 (Cahier.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1738-1789. — Délibérations de la commune, relatives à la nomination des maires, syndics, gardes forestiers, gardes-champêtres, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1782-1788. — Rôles des habitants de Raon, taxés à une contribution annuelle de 843 francs envers le Parlement de Nancy.

CC. 2. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1568-1787. — État des droits seigneuriaux dus par les habitants de Raon, consistant en blé, seigle, avoine,

poules et chapons à payer au seigneur, pour avoir la protection et sauvegarde.

CC. 3. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1746-1789. — Déclarations de contenance des terrains possédés par les habitants de Raon, pour asseoir la contribution foncière.

CC. 4. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1749-1785. — Compte des recettes et dépenses de la commune, relatives : aux bâtiments communaux ; — au paiement du pâtre ; — à la réparation des fontaines, etc.

CC. 5. (Liasse.) — 34 feuillets, parchemin ; 222 feuillets, papier.

1719-1725. — Ordonnance portant qu'à l'avenir la ferme dite La Feigne des meules, située entre St-Nabord et Raon, paiera contribution à Raon et fera partie de son territoire.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce. parchemin.

1715. — Abornement des territoires de Raon-Basse et Senades, section de Hadol.

DD. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1702-1709. — Délimitation des territoires de Raon et de Géroménil, section de Hadol.

DD. 3. (Cahier.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1787-1789. — Procès-verbal de reconnaissance de la cense des Meules, comme appartenant au territoire de Raon.

DD. 4. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1701-1789. — Reconnaissances des pâquis communaux.

DD. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1604. — Échange du bois et rapailles de La Louvière par Demange, contre divers terrains communaux de Raon.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1557. — Délimitation des limites des forêts de Xertigny et du territoire de Raon.

DD. 7. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1372-1769. — Partage et abornement des forêts du ban d'Arches, entre les communes de Raon, Dounoux et Uriménil.

DD. 8. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1751-1752. — Requête des maire et syndics de Raon, à la chancellerie de Lorraine, à l'effet d'obtenir une part dans les amendes et les ventes de bois du ban d'Arches.

DD. 9. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1748-1751. — Ventes de bois au profit de la communauté, pour le produit être employé à l'entretien des bâtiments communaux.

DD. 10. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1780-1781. — Reconnaissance et abornement entre les communes de Raon et St-Nabord, au sujet de la forêt dite de Puzieux.

DD. 11. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — Arrêt de la cour de Nancy au sujet des droits d'usage en bois dans les forêts dites Rapailles.

DD. 12. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1752. — Refus par la municipalité de Raon d'entrer en contestation avec Anne Nicolle Folyot, de Remiremont, au sujet d'un procès-verbal de délits forestiers.

DD. 13. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1749-1753. — Concession des droits de chasses dans les bois de Raon, par les gardes forestiers du lieu, au profit des abbesses de Remiremont.

DD. 14. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1751-1752. — Règlement pour la vaine pâture.

DD. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1768-1789. — Procès-verbaux de contestation de clôture et d'anticipation de terrains communaux.

DD. 16. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1591-1598. — Défense, par les abbesses de Remi-

remont, d'acenser les terrains vagues de la montagne de Chaumont, afin de laisser libre le pâturage de cette montagne aux habitants de Raon, Saint-Nabord et Remiremont.

DD. 17. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1591. — Transaction entre la communauté et un particulier de Raon, au sujet de terrains communaux.

DD. 18. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Devis des réparations à faire au presbytère de Raon.

DD. 19. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1730-1742. — Adjudication de la maçonnerie et de la charpente de la nef de l'église de Raon. — Construction de ladite nef, sous le contrôle des dames abbesses de Remiremont.

GG. 1 à 19. (Registres.) — In-4°, 1170 feuillets, papier.

1719-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sé pultures, signés par Granjean, Bodel, Olriel, Guinard, Grandcolas, Thiéry, Petitarnould, Bodaine, Aubry, curés de la paroisse.

GG. 14. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1747-1751. — Contestation entre le curé et les habitants de Raon, au sujet de la dîme d'un imal de seigle que le dit curé prétendait percevoir sur chaque habitant inscrit au rôle des contributions.

GG. 15. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1724. — Transaction entre le curé de Raon et celui de Saint-Nabord, au sujet du partage de la dîme du canton dit La Grange du Couché, territoire de Raon.

GG. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1665. — Donation d'immeubles par un particulier de Raon, pour fondation d'une messe perpétuelle.

HH. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1714-1784. — Visite et reconnaissance du moulin de Raon. — Visite des bêtes, au sujet des maladies contagieuses. — Arrêt contre un domestique déserteur.

II. 1. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 170 pièces, 2 cartes, papier.

1734-1789. — Inventaires des titres et droits d'usage de la commune de Raon. — Cartes topographiques du territoire de Raon-aux-Bois. — Arrêts d'oppositions de scellés sur des mineurs de Raon, par le maire dudit lieu. — Actes de vente de terrains par le tabellion de Remiremont sur le finage de Raon, à divers habitants de ce dernier lieu. — Donations faites par des habitants de Raon, de leurs meubles et immeubles, au profit de leurs parents. — Vente d'immeubles en faveur de mineurs à Raon, pour satisfaire leurs créanciers. — Inventaire des meubles et immeubles appartenant à des enfants mineurs de Raon. — Ates de ventes et échanges de terrains entre la commune et divers particuliers.

DD. 1. (Pièce.) — 1 pièce, papier

1624. — Commune de Saint-Amé. — Copie des titres relatifs aux bois de. Celles, Autrive, la Nol et Mayevillers.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-folio, 829 feuillets, papier.

1656-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. « Le 22 août 1732, a eu lieu la consécration de l'église de Saint-Amé, par Mgr Scipion-Jérôme Bégon, évêque, comte de Toul. »

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1669-1764. — Commune de Saint-Étienne. — Chartes données par Henri et Charles, ducs de Lorraine, à la commune de Saint-Étienne, pour les bois morts.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1741-1788. — Lettre d'amortissement pour les habitants de Xennois, par Stanislas, roi de Pologne. — Quittances données aux habitants des Tranches, pour loyers de terrains.

CC. 2. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1727-1785. — Rôles pour subventions. — Reconnaissance des cens dus par les habitants de Saint-Étienne au Domaine et au chapitre de Remiremont.

CC. 3. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1776-1785. — Rôles de répartition du vingtième et des cens dus par la section de Méhachamp. — Subventions et impositions à verser à la recette d'Épinal.

CC. 4. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1757-1786. — Rôles de déclarations pour la levée des impositions. — Extrait du compte du domaine d'Arches, relatif à l'acensement du ban de Longchamp.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1773. — Échange de prés entre le maire de Saint-Étienne et des habitants de Xennois, d'une part, et François Gravier, meunier audit lieu, d'autre part.

DD. 2. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1492-1699. — Transaction au sujet de la forêt du Saint-Mont. — Décret autorisant certains hameaux de la commune, à recevoir des bois morts provenant de la forêt de Fossard.

DD. 3. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1593-1773. — Abornement et procès-verbal de reconnaissance des bois communaux. — Séparation des rapailles et bois de la communauté. — Établissement d'un quart de réserve. — Défrichement de terres communales.

DD. 4. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1709-1758. — Répartition de frais pour la réparation du pont de Cleurie. — Abornement des broussailles communales. — Arrêt de la Chambre des Comptes concernant les limites des bois communaux.

DD. 5. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1696-1742. — Abornement des rapailles de Cleurie, bois communs du Roi et des dames de Remiremont. — Extrait d'un arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, relatif à la suppression des bornes à planter, à partir de la pierre Kirlinquin. — Reconnaissance des rapailles par l'administration forestière.

DD. 6. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1748-1785. — Procès-verbal de la maîtrise d'Épinal, concernant le martelage et la distribution des affouages. — Imposition sur les bois de la communauté. — Requête adressée à l'Intendant de Lorraine, par les habitants de Saint-Étienne, à l'effet de demander que les bois rapailles ne soient plus coupés sans nécessité.

DD. 7. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1742-1787. — Abornement du coteau Richard, dépendant de la forêt de Saint-Étienne. — Convention faite entre les habitants du lieu de Méhachamp, Seux et Xennois, pour jardiner dans les basses rapailles et broussailles de la commune. — Séparation, par tranchées, de la forêt de Fossard, d'avec les rapailles communales.

DD. 8. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1707-1787. — Protestation de divers habitants contre l'abornement de la forêt communale dite Coteau-Richard. — Enquête relative à la pâture du bétail.

DD. 9. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1636-1719. — Convention entre la ville de Remiremont et les communes de Saint-Étienne et de Saint-Amé, relative au pont le Prieur. — Reconstruction dudit pont.

DD. 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1636-1772. — Réclamation de plusieurs habitants de la commune de Saint-Étienne, relative au partage de terrains communaux. — Transaction au sujet du pont le Prieur.

DD. 11. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1742-1765. — Procès-verbal d'abornement des bois Rapailles et forêt de Fossard. — Déclaration de Claude-François Guyon, de Saint-Étienne, relative à la possession des bois Rapailles.

DD. 12. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1738-1776. — Vente au profit de la communauté de Xennois, contre Jean Poirot et Joseph Olry. — Extrait d'un article sur les acensements du domaine d'Arches.

DD. 13. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1749-1777. — Extrait des arrêts rendus par la Chambre des Comptes de Nancy, concernant divers ha-

bitants du finage de Tendon. — Extrait d'un arrêt rendu par la même Chambre, au sujet de la possession de terrains domaniaux, appartenant à divers particuliers de Saint-Étienne.

DD. 14. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1508-1789. — Remembrement fait par noble Philippe Doyette, commissaire. — Extrait d'un ancien cartulaire, relatif aux bambois de Remiremont. — Extrait des registres du Parlement, relatif à une déclaration, sans dénomination, de Mme la comtesse de Ferrette.

DD. 15. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1700-1787. — Procès-verbal constatant la mise en réserve des bois de Pont. — Déclaration des habitants dudit Pont, relative à la possession d'un pâtis à la sortie de leur village et d'un bois situé sur le ban de Moulin.

DD. 16. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1787-1789. — Abornement entre les prieur, procureurs et chanoines du prieuré d'Hérival, et les maire, syndics et communauté de Pont. — Extrait des registres du greffe de la haute-justiee et gruerie de Pont, relatif à cet abornement.

DD. 17. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1767-1782. — Abornements entre la communauté de Saint-Étienne et le village de Pont, les seigneurs dudit lieu et ceux de Remiremont. — Extrait des registres du greffe de la haute-justice et seigneurie de Pont.

DD. 18. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1701-1788. — Abornements entre les communautés de Pont et d'Hérival, Mathias et Claude les Laurent. de la Croisette.

DD. 19. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1573-1762. — Extrait des registres du greffe de la haute-justice et seigneurie de Pont. — Ordonnance relative au quart de réserve de Pont. — Abornement entre ledit Pont et Remiremont.

DD. 20. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1573-1783. — Transaction entre Pont et Remiremont. — Lettres-patentes ordonnant l'exécution de l'ordonnance de 1707, relative à l'interdiction du droit de parcours. — Reconnaissance des propriétés communales.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1777-1789. — Jugement rendu contre plusieurs individus de la commune de Saint-Étienne qui avaient mesusé dans les champs. — Procuration donnée aux sieurs Guyon et Hureau, pour suivre le procès de la veuve Nicolas Perry. — Reconnaissance des anticipations sur la communauté de La Croisette.

FF. 2. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1788-1780. — Requêtes des maire, syndics et habitants de la communauté de la Croisette, au sujet des biens dudit lieu, tendant à faire valoir leur possession dans un terrain non indiqué.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-folio, 611 feuillets, papier.

1657-1780. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Commune de Saint-Nabord. — Lettre du Roi et arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, qui ordonnent aux seigneurs et propriétaires des seigneuries et fiefs de son ressort, la prestation de tous devoirs féodaux à Sa Majesté, dans six mois.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, qui prescrit aux communautés de nommer des pâtres pour garder le bétail.

CC. 1. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

1242-1786. — Rôles de répartition des contributions sur les habitants de Saint-Nabord. — Déclarations des contenances de propriétés possédées par les habitants de Saint-Nabord sur leur territoire, pour asseoir, par abonnement, la contribution foncière. — Lettre de l'Intendant de Lorraine, portant que les Suisses servant dans les armées du Roi sont exempts des impositions. — Ordonnance de la Chambre des Comptes de Lorraine, portant que, pour faciliter le recouvrement, il est enjoint aux acquéreurs de biens d'en faire la déclaration et la mutation.

CC. 2. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1766-1786. — Reddition des comptes de recettes et dépenses de la communauté de Saint-Nabord, par les syndics du lieu.

CC. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1732-1780. — Arrêt du Conseil d'État d'Élisabeth-Charlotte, portant que les actes sous signatures privées seront contrôlés. — Instruction pour les commis à la perception des droits de présentations, affirmations de voyages, déclarations et diminutions de dépens. — Arrêt du Conseil des Finances concernant le vingtième des biens ecclésiastiques. — Édit du Roi qui proroge la levée des 2 sous pour livre du dixième jusqu'au 1er juillet 1772. — Édit du Roi concernant l'évaluation des offices. — Lettre du Directeur des domaines du Roi, relative à la perception des droits appartenant à Sa Majesté.

CC. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1722. — Extrait des registres du temporel des paroisses, portant que les deux tiers des grosses dîmes sur le territoire de Saint-Nabord appartiennent aux dames du chapitre de Remiremont, l'autre tiers et les menues dîmes au curé de Saint-Nabord.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1738. — Ordonnance de Stanislas, qui enjoint aux communautés de remettre, dans les trois mois, au prévôt de leur office, des déclarations exactes et détaillées de la consistance et produit de leurs biens communaux.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1785. — Procès-verbal d'abornement de l'acensement du Peuxy, contenant quarante-six jours de terres sur le territoire de Saint-Nabord, par les officiers municipaux dudit Saint-Nabord.

DD. 3. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1538-1774. — Arrêt de la Chambre des Comptes qui donne droit aux habitants de Remiremont de prendre bois pour leur usage dans la forêt d'Hymont. — Arrêt de la Chambre des Comptes qui défend au gruyer d'Arches de troubler les habitants de Remiremont et des villages voisins dans leurs droits d'usage établis sur titres. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, qui attribue aux habitants de Saint-Nabord le droit de prendre annuellement seize arpents de taillis pour leur usage dans la forêt d'Hymont.

DD. 4. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1724-1790. — Ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, qui défend de défricher et vendre aucun arbre de haute futaie sans permission. — Procès-verbaux de vente, par la haute-justice de Longuet, de divers pieds d'arbres provenant de ses bois. — Devis de bois de construction faits par des maîtres charpentiers de Saint-Nabord au profit des habitants dudit lieu.

DD. 5. (Liasse.) — 2 cartes, papier.

1749-1750. — Cartes topographiques des bois et territoire de Saint-Nabord.

DD. 6. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1727-1779. — Ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, par laquelle il prescrit de distribuer à chaque communauté une portion de route à sa proximité pour l'entretenir. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, qui fixe les jours où se feront les corvées sur les routes. — Traité entre la communauté de Longuet et plusieurs habitants de Lunéville, par lequel ces derniers s'engagent à faire la portion de chaussée incombant à ladite communauté de Longuet, sur la route d'Épinal à Aydoilles, moyennant le prix de 19 livres 7 sous 6 deniers par toise. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, portant que les particuliers qui emploieront, pour couverture de leurs maisons, de la tuile au lieu de chaume ou de bois, seront exempts, pendant une année, des travaux des ponts et chaussées.

EE. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1760-1773. — Choix par la communauté de Saint-Nabord de plusieurs de ses habitants, pour fournir 280 rations de fourrage auxquelles ladite communauté se trouve taxée. — Déclaration de plusieurs habitants de Saint-Nabord de fournir les 280 rations de foin ci-dessus. — Ordonnance du Roi qui prescrit la levée du troisième quart des miliciens. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, qui enjoint à tous décorés du médaillon de la vétérance militaire, d'en représenter les lettres ou brevets dans les revues ou lorsqu'ils en seront requis. — Ordonnance du Roi qui enjoint à tous recruteurs de soldats de présenter leur pouvoir au com-

missaire des guerres. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine qui enjoint aux maires, échevins et syndics de dresser l'état des garçons et veufs de 18 à 40 ans pour la milice.

FF. 1. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 51 pièces, 1 plan, papier.

1703-1789. — Déclaration de la communauté de Longuet, portant qu'elle possède cinquante jours de terres communales au Peuxy. — Règlement de la communauté de Longuet, qui défend de faire, à l'avenir, aucun labourage ou essart sur le communal. — Contrat d'acensement perpétuel par la Chambre des Comptes de Lorraine, au profit de Joseph Collé, maître de poste aux chevaux à Pouxeux, de quarante jours de terres situées au Peuxy ou plaine d'Éloyes, moyennant une redevance annuelle de quatre livres de blé, dont moitié au domaine de Sa Majesté et l'autre moitié au chapitre de Remiremont. — Délibération de la communauté de Longuet par laquelle cette communauté proteste contre l'acensement fait au susdit Collé. — Plan des terres Collé au Peuxy. — Significations, assignations, appointements concernant le procès ci-dessus.

FF. 2. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1741-1770. — Fragments d'un procès entre les habitants et communautés de Longuet et d'Éloyes, au sujet du parcours et passage en un lieu dit A La Grangette et Peuxy, dont la propriété et la jouissance sont incertaines.

FF. 3. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1776-1787. — Fragments d'un procès entre la communauté de Longuet et Jacques Georgel dudit lieu, au sujet d'une anticipation et de la construction d'un mur par ce dernier, sur le communal, lieu dit A La Rochotte.

FF. 4. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1775. — Transaction entre un habitant et un jeune soldat de Longuet, par laquelle et moyennant une somme de 10 louis d'or, le premier se déporte d'une demande en plainte contre le second pour coups et blessures du fait de ce dernier sur le premier.

FF. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1773. — Sentence de la haute justice de Longuet, qui interdit à deux conjoints du lieu de vendre ou hypothéquer leurs biens.

FF. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Arrêt de la Cour du Parlement de Nancy, qui condamne à la peine du carcan et à être battues de verges sur les épaules nues, quatre femmes pour s'être mises à la tête de séditions à l'effet d'empêcher le départ de voitures chargées de marchandises et de blé.

FF. 7. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780. — Accord entre une veuve de Longuet et le fils d'un premier mariage du mari de cette veuve, portant que pour éviter tout procès, ce fils prendra la somme de 186 livres avant tout partage.

FF. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1723. — Édit du duc Léopold concernant la fréquentation des cabarets.

FF. 9. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine qui accorde une gratification de 9 livres pour chaque loup tué, 12 livres pour une louve et 3 livres par louveteau.

FF. 10. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1721. — Ordonnances de Léopold, duc de Lorraine, pour prévenir les incendies.

FF. 11. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789-1790. — Procès-verbaux des gardes forestiers et des gardes champêtres pour délits dans les bois et dans les champs.

FF. 12. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1711-1782. — Ordonnance du duc Léopold, qui enjoint aux filles et veuves enceintes de déclarer leur grossesse au maire ou officier de leur résidence. — Déclarations de grossesse par des filles enceintes, de Saint-Nabord.

GG. 1 à 32. (Registres.) — In-4°, 1491 feuillets, papier.

1639-1792. — Actes de naissances, mariages et sépultures. — Dans un de ces registres, un article dit que la façon de bien prêcher, suivant le curé de Saint-Nabord, consiste dans le ton de la voix, dans les ges-

ies, etc. Cet article est suivi d'un long sermon sur divers points de l'écriture sainte.

GG. 33. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1779. — Arrêt du Parlement de Nancy, qui défend d'exposer ou exporter clandestinement des enfants trouvés dans l'hôpital dudit lieu.

HH. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1725-1774. — Ordonnance de Léopold, duc de Lorraine, qui défend de faire des amas ou magasins de grains. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui permet la liberté du commerce des grains.

HH. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1766. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne la saisie et confiscation des toiles et mousselines qui se trouvent marquées des plombs et bulletins contrefaits de la compagnie des Indes.

HH. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1769. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine qui défend de fabriquer des eaux-de-vie de fruits et de grains, sous peine de 500 francs d'amende.

HH. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Ordonnance du Parlement de Nancy, qui prescrit aux communautés de désigner un lieu pour enfouir les dépouilles des animaux dans une fosse de cinq pieds de profondeur, sous peine de 20 francs et de 25 francs d'amende si les bêtes sont mortes de maladies contagieuses.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1687-1778. — Actes de ventes, d'échanges et de partages d'étangs et autres propriétés par des particuliers de Saint-Nabord et des communautés voisines.

II. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1762-1787. — Inventaires des archives de la seigneurie de Longuet.

II. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1754-1774. — Inventaires et ventes de biens de mineurs après décès de leurs pères et mères.

BB. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1781-1787. — Commune du Syndicat. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination d'asseyeurs; — aux ordres donnés aux syndics, commis et principaux habitants du Syndicat-de-Saint-Amé, de se rendre à l'assemblée générale du ban, tenue à Vagney, au domicile de Jacques Flageollet, syndic général dudit ban.

CC. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1759-1782. — Déclarations des habitants des communautés du Syndicat-de-Saint-Amé, pour l'imposition du vingtième et pour celles des ponts et chaussées et maréchaussées.

CC. 2. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1762-1789. — Ordonnances du Roi et de la Chambre des Comptes de Lorraine, relatives à l'impôt d'une somme nécessaire aux charges de l'État.

CC. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1773-1789. — Ordonnances du Roi et de la Chambre des Comptes de Lorraine, relatives à des impositions extraordinaires. — Déclarations des asseyeurs et officiers de la communauté fixant les lieux des assemblées à Bréhavillers, pour l'établissement du rôle de la subvention.

CC. 4. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1768-1788. — Rôles établis pour la subvention, par les asseyeurs du ban de Vagney, pour la levée des deniers; — les ponts et chaussées; — la maréchaussée; — le salaire du greffier; — la construction du pont de Gerbaupont à l'entrée du village de Vagney.

CC. 5. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1776-1789. — Quittances des impositions de la subvention des ponts et chaussées et de la maréchaussée; — de l'abonnement des vingtièmes provenant des communautés du Syndicat-de-Saint-Amé, Belmont, le Chanois, Peccavillers, Cleurie, Bréhavillers, Champel et Nol.

CC. 6. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1786-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté, relatives aux dépenses à faire aux fontaines; traitement des forestiers, bangards, etc.

CC. 7. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1779-1784. — Quittances délivrées aux syndics et aux collecteurs du Syndicat-de-Saint-Amé.

CC. 8. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1772-1787. — Comptes d'un tuteur à deux mineurs de la localité. — Allocation accordée aux syndics de la communauté, pour déplacements. — Pétition adressée au lieutenant-général du bailliage de Remiremont, par les habitants des communautés de Cleurie et Syndicat-de-Saint-Amé, pour obtenir une réduction de la subvention, parce que leurs récoltes ont été ravagées par un orage mêlé de grêle. — Avis aux syndics de la communauté, de produire les pièces nécessaires à l'appui de leurs comptes annuels.

DD. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1780. — Procès-verbaux de reconnaissance d'anticipations faites sur les terrains communaux.

DD. 2. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1730-1744. — Demandes de bois, dans le banbois de Fresse, par les habitants du village de Bémont et de l'Envers-de-Cleurie. — Acte par lequel lesdits habitants ont le droit de participer aux coupes dudit banbois, moyennant la somme de 1,375 francs barrois, à payer au sieur Rosaye, propriétaire de la Grange des plaines. — Demande formée par les mêmes habitants, à l'effet d'obtenir du bois pour rebâtir leurs maisons. — Requête au Roi et aux officiers de la gruerie d'Arches, pour le même sujet.

DD. 3. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1780-1787. — Injonctions pour les prestations et corvées à exécuter sur la route de Remiremont à Bussang. — Ordres donnés aux syndics à ce sujet. — Procès-verbaux de toisé et de réception des travaux.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787. — Rôles des habitants des communautés faisant partie du ban de Vagney, pour le plaid bannal.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, qui condamne le sieur Joachim Roussel, syndic de Senonges, à la restitution d'une somme de 576 livres 6 sous 1 denier, qu'il avait soustraite de la recette effective de ses comptes, pendant les années 1777 et 1778.

HH. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1779. — Arrêt du Roi qui adjuge au sieur Malglaive, procureur, l'emplacement du moulin de Cleurie avec ses dépendances et les droits de banalité dudit moulin, sous la condition qu'il paiera un cens annuel de cinq resaux de blé froment, payable par moitié au domaine, et l'autre moitié au chapitre de Remiremont. — Pièces se rattachant à cette affaire. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, au sujet des mesures à prendre pour arrêter le cours de la morve qui se manifeste chez les chevaux de la Lorraine et du Barrois.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781-1786. — Ordonnances de l'Intendant de Lorraine, pour la levée du sixième des hommes nécessaires à compléter les bataillons provinciaux.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1789. — Commune de Tendon. — Délibérations de la commune, relatives aux élections de conseillers; — aux nominations de syndics; — à la vérification des rôles d'imposition; — au partage des forêts; — aux terrains communaux; — au traitement du greffier de la mairie; — au jour fixé pour la réunion des assemblées; — à la conservation des archives.

DD. 1. (Liasse.) — 2 cartes, papier.

1745-1786. — Carte topographique des forêts et d'abornement et division des coupes. — Carte des mêmes forêts, sans division.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 870 feuillets, papier.

1707-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1669. — Commune du Tholy. — Lettres-patentes données par Charles IV, duc de Lorraine, aux habitants de la nouvelle paroisse établie au milieu des bans de Gérardmer, Moulins, Tendon et Vagney, sous l'invocation de Saint-Joseph, par lesquelles il sépare cette

paroisse et la constitue en communauté, sous le titre de Ban de Saint-Joseph, dépendant de la prévôté d'Arches.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1620-1781. — Décret de Henri, duc de Lorraine, rendu sur requête des habitants de Rehaupal, par lequel il leur concède un acensement de 150 jours de terre, à prendre au penchant d'une montagne, lieu dit Au Chaud-Côté, moyennant une redevance, envers la prévôté d'Arches, d'une somme annuelle de 12 francs, et à condition de laisser ce terrain ouvert à la vaine pâture des habitants de la partie du ban de Tendon formant la paroisse de Saint-Joseph (aujourd'hui le Tholy). — Déclaration de divers habitants dudit ban, sur la nature, la qualité, le genre de culture et l'exploitation de leurs biens. — Défense signifiée à François Mangel, maire à Rehaupal, de la part du maire du ban de Saint-Joseph, de cultiver un terrain lieu dit Aux Estarpes. — Procès-verbal de reconnaissance et de délimitation des forêts et rapailles dans lesquelles les habitants dudit ban avaient des droits d'usage.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 1452 feuillets, papier.

1664-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Marchal, Robinot, Ferry, Mangin, Abrain, Morcel, Chopin, Frédéric, Balland et Vincent, curés de la paroisse.

CANTON DE SAULXURES.

CC. 1. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1789. — Commune de Cornimont. — Rôle de répartition des contributions pour les prestations représentatives au sixième des contributions ordinaires.

CC. 2. (Carton.) — 1 pièce, papier.

1789. — Registre des contributions volontaires pour subvenir aux besoins de l'État.

CC. 3. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1785-1788. — Registre des recettes et dépenses des syndics sortants, opérées pendant leur administration.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1578-1777. — Acensement et confirmation des acensements de Cornimont et Xoulse, par Charles III, duc de Lorraine.

DD. 2. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1682-1789. — Abornement des forêts de Cornimont et Xoulse, par Autrichon, grand gruyer d'Arches.

DD. 3. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1705-1789. — Extrait des registres du Conseil royal et de commerce, relatif à la conservation des droits des forêts, avec une requête au Roi sur le même sujet.

DD. 4. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1775-1790. — Baux des Chaumes, Peterhuttes, Vicelle-Montagne ou Aulterberg, Grand-Ventron, Champis, par Chevrier, marcaire et chaumiste.

FF. 1. (Liasse.) — 16 pieces, parchemin.

1727. — Procès entre les seigneurs de Viermes et de Martimprey, contre le ban de Vagney et le chapitre de Remiremont, au sujet de la ferme des Maix-Fruiteux, à Cornimont.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-folio, 1396 feuillets, papier.

1625-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 10. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1750-1789. — Comptes des recettes et dépenses de l'église Saint-Barthelémy à Cornimont, dans lesquels se trouvent les comptes de la confrérie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de la confrérie des Morts et ceux des Chatelliers.

II. 1. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1789-1790. — Registre contenant les lois et décrets de l'Assemblée Nationale.

II. 2. (Corne.) — Longueur, 74 cent., diamètre, 1 décimètre.

XVIIe siècle. — Corne d'une taille colossale qui, suivant la légende, est une corne de chasse de Charlemagne.

AA. 1. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1789. — Commune de Rochesson. — Lois et décrets de l'Assemblée Nationale.

CC. 1. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1764-1789. — États des habitants de Rochesson et de Sapois, imposés ensemble à une contribution annuelle de 4,050 francs, par la Cour des Comptes. — Rôles d'abornement et gages du Parlement de Nancy.

CC. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1626. — Confirmation du droit établi de 160 francs, pour la comtesse de Salm, contre les forains qui viennent résider ou se marier à Rochesson.

DD. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1587-1777. — Ordonnance du prince Paul de Salm, portant démolition d'une hutte bâtie sur les pâtis communaux, par un habitant de Gerbamont. — Vente de divers pâtis communaux aux habitants de Rochesson.

DD. 2. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1696-1787. — Procès-verbal de reconnaissance et de délimitation des pâtis communaux de Rochesson et de Vagney.

DD. 3. (Liasse.) — 6 feuillets, papier.

1772. — État estimatif des réparations à faire à la maison d'école.

DD. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1740-1749. — Achat de prés pour les aisances du presbytère.

DD. 5. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1748-1784. — Ordonnances portant règlement de l'emploi des subventions affectées au service des ponts et chaussées.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, portant levée d'hommes pour remplacer les soldats enrôlés en 1781.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1776-1786. — Décisions de la Cour Souveraine de Lorraine, portant que les habitants de Rochesson ne contribueront plus à l'entretien des édifices paroissiaux de Vagney.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-folio, 1001 feuillets, papier.

1750-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Valdenaire, Pierron, Blaison, de Henneset, Conrard, Vauthier.

GG. 3. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1757-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la confrérie du Saint-Sacrement.

BB. 1. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Saulxures. — Délibérations de la commune, relatives : aux nominations de gardes forestiers; — à une pétition des habitants de La Bresse, tendant à être maintenus dans leur droit de nommer des juges; — à des autorisations de bâtir sur les terrains communaux; — à un procès au sujet de la dîme des pommes de terre; — à l'élargissement du ruisseau, dit du Rupt de Bâmont.

CC. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1749-1787. — Édits et ordonnances au sujet : de l'imposition du vingtième; — de la dîme des pommes de terre; — de la suspention des corvées; — aux tarifs sur les papiers et cartons.

CC. 2. (Registres.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1785-1789. — Comptes rendus devant les officiers municipaux, par les syndics et procureurs de la commune, des recettes et des dépenses. — Vérification des budgets des recettes et dépenses. — Examen et arrêté des comptes.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1769-1789. — Ordonnance pour l'entretien des routes. — Proclamation du Roi pour la conservation des forêts. — Arrêt du Conseil Royal, fixant la réserve dans les bois domaniaux et communaux.

EE. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1748-1755. — Ordonnance du Roi, concernant l'assemblée de la milice.

FF. 1. (Cahiers.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1788. — Ordonnance au sujet de l'administration de la justice. — Édits pour le rétablissement de la cour plénière et la suppression des tribunaux d'exception.

GG. 1 à 18. (Registres.) — In-4°, 1258 feuillets, papier.

1659-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1729. — Édit de S. A. R. portant règlement sur la chasse et la pêche.

BB. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1774-1779. — Commune de Vagney. — Délibérations des communautés composant le ban de Vagney, relatives à la participation dans les frais de construction et d'entretien des ponts, routes et chemins du ban.

CC. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1789. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne l'imposition des sommes nécessaires pour la construction et l'entretien des routes. — Rôle de répartition d'une contribution de 6335 francs pour la subvention des ponts et chaussées. — Déclarations des habitants composant la communauté et paroisse de Vagney, relatives à la contribution patriotique.

CC. 2. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1782. — Compte des recettes et dépenses de la communauté. — Dépenses : de 2 sous, payés au curé de Vagney, pour avoir publié un avis concernant la maladie épizootique; — de 45 sous, au même, pour avoir publié neuf ordonnances, au prône de la messe paroissiale.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1718-1726. — Acensements de parcelles de terrains sur les territoires de Sapois, Rochesson et Vagney, pour le cens être employé à la reconstruction à neuf de l'église de Vagney.

DD. 2. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1734-1749. — Cahier contenant les actes de vente à titre d'acensement de diverses parcelles de terrains communaux situés sur le ban de Vagney.

DD. 3. (Liasse.) — 123 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1569-1789. — Règlement donné par Charles III, duc de Lorraine, aux habitants du ban de Vagney, portant que pour mettre fin aux dégâts qui se commettent dans les bois dudit ban et pour en faciliter le repeuplement, une partie des rapailles seront mises en banbois (réserve) et gardées par des forestiers. — Ordonnance du comte Paul de Salm, rendue sur une requête des habitants de Rochesson, portant démolition d'une hutte bâtie par un habitant de Vagney, sur les pâtis communaux de Rochesson. — Lettres patentes de Henri II, duc de Lorrinne, confirmant l'abornement des bois rapailles du ban de Longchamp et l'usage aux habitants dudit ban d'y prendre du bois comme d'ancienneté. — Permission donnée par Charles Renard de Fuschemberg, réformateur des Eaux-et-Forêts au département de Metz, aux habitants du ban de Vagney, de prendre, chaque année, dans leurs bois communaux, conformément à leurs titres, le bois qui leur est nécessaire. — Procès-verbal de reconnaissance des limites qui séparent les rapailles du ban de Vagney des bois du Roi et du chapitre de Remiremont. — Ordonnance du sieur de Mitry, grand maître de la gruerie de Lorraine, rendue sur requête des habitants de Vagney, par laquelle il leur permet de jouir de leurs rapailles et bois communaux indivis. — Arrêt du conseil des Eaux-et-Forêts de S. A. R. qui permet aux habitants de Gérardmer de prendre, par ménage, des arbres morts ou gisants, jusqu'à concurrence de douze cordes de bois, dans les forêts situées aux environs de Gérardmer et indivises entre S. A. R. et l'église de Remiremont, moyennant que lesdits habitants paieront, chaque année, une redevance de 40 sous, moitié à S. A. et moitié aux dames de Remiremont — Arrêt du même conseil qui maintient les habitants du ban de Tendon dans l'usage de leurs droits à la vaine pâture et à la délivrance des bois à prendre dans la forêt de Fossard, territoire de Saint-Étienne. — Arrêt de la Chambre du bureau des Eaux-et Forêts établie en Lorraine, maintenant les habitants du ban de Vagney dans leurs droits d'usage en bois dans les rapailles. — Procès-verbaux de visite et de reconnaissance des pâtis communaux de Rochesson. — Procuration donnée par les habitants au sieur Laurent, avocat à la Cour, et au sieur Adam, ancien maire, résidant à La Poirie, de se transporter à Lunéville et à Nancy, pour obtenir révision du titre de 1704, concernant leurs bois communaux. — Procès-verbal de vente de soixante arpents

de terres communales à la paroisse de Saulxures, ban de Vagney. — Supplique des habitants de Thiéfosse, à S. A. R., demandant le maintien de leurs droits dans les rapailles et que l'acensement de 17 arpents de terrain fait à un habitant de Remiremont, sur le territoire, soit rapporté. — Arrêts du Conseil Royal des finances : maintenant les habitants du ban de Vagney dans leur droit de prendre du bois dans le banbois de Chèvreroche; permettant aux habitants de Cremanvillers de mettre en réserve soixante arpents de leurs bois rapailles; — agrandissant de cent arpents le banbois de Chèvreroche; — portant que les forêts de la montagne, situées sur le ban de Vagney et autres, seront abornées, dans tous les endroits qui seront jugés nécessaires, par des pierres de taille de quatre pieds de hauteur sur un pied d'équarrissage, et qu'il sera fait des fossés sur les terres, le tout aux frais des riverains et usagers; — fixant le partage des bois rapailles entre les ayants-droit; — rejetant l'opposition formée par ceux-ci au sujet dudit partage; maintenant les habitants du ban de Longchamps dans l'usage de leurs rapailles. — Procès-verbal d'abornement du banbois de Chèvreroche. — Arrêts du Conseil du Roi : permettant d'augmenter de 34 arpents le banbois des Chesneaux; — rapportant l'arrêt du Conseil royal des finances et maintenant les habitants du ban de Vagney dans la jouissance de leurs bois et rapailles, comme par le passé; — ordonnant la délivrance, à titre d'affouage, des bois chablis auxdits habitants, pour réparer leurs maisons. — Procès-verbaux de visite et de reconnaissance des bois et rapailles du ban de Longchamp et des rapailles de Thiéfosse et de Zainvillers. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine, portant que les communautés de la subdélégation de Remiremont devront faire, dans trois jours, par leurs maires, syndics et trois principaux habitants, la déclaration de leurs bois communaux. — Résolution entre les habitants de Sapois, ban de Vagney, de ne couper seulement, dans leurs rapailles, pour le chauffage, que les bois de coudrier et charmille, aux lieu et place du bois de chêne destiné à être vendu.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1621-1628. — Requête des habitants de Zainvillers, à la Chambre des Comptes de Lorraine, par laquelle ils demandent qu'il leur soit acensé 80 arpents de leurs rapailles, lieu dit Au Solem, territoire de Vagney, pour l'entretien de leur pont. — Permission accordée aux dits habitants d'acenser 50 arpents seulement, du dit lieu, moyennant un cens annuel de 12 deniers à payer par chaque habitant, moitié à S. A. et l'autre moitié aux dames de Remiremont.

DD. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1724-1725. — Arrêt du Conseil royal, maintenant les habitants de Vagney dans la possession du pâquis dit Les Viaux. — Demande du sieur Valdenaire, lieutenant des arquebusiers d'Arches, pour bâtir une maison sur ledit pâquis.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 pièce, parchemin.

1710-1718. — Ordonnance de la gruerie d'Arches, maintenant les habitants et communautés de Rochesson et de Sapois dans l'usage de prendre de l'eau dans les ruisseaux qui arrosent les prairies, de pêcher à la main dans lesdits ruisseaux, en temps permis, sans pouvoir y entrer en temps de fenaison. — Arrêt du conseil du duc Léopold, maintenant les habitants de Vagney dans leurs droits de pêche dans les ruisseaux et rivières qui traversent leur territoire, et de vendre leurs poissons, moyennant qu'ils paieront au domaine, suivant l'ancien usage, la moitié de la rétribution modique après qu'elle aura été réglée.

DD. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin

1619. — Ordonnance de Charles Robert, conseiller d'État, rendue en l'hôtel de l'Ours, à Remiremont, portant que les communes au delà de Saint-Amé ne seront tenues qu'une seule fois de fournir une contribution, pour la construction et l'entretien du pont Le Prieur, et que la part contributive de Vagney est fixée à 30 francs.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1523. — Sentence rendue contre plusieurs habitants du ban de Vagney, pour avoir mis leurs porcs à la paixon dans les rapailles communales. Ils sont condamnés à payer à chaque église de Vagney, de Saulxures et de Saint-Amé, un cierge de deux livres de cire, et à leur communauté, dix francs pour les amendes, dommages et intérêts.

FF. 2. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1664. — Extraits des états des amendes, dommages et intérêts déposés au greffe de la maîtrise. — Amendes : de 10 francs et autant d'intérêts, pour délits commis dans les bois communaux de Plombières, par un habitant des

Granges-de-Plombières; — de 30 francs d'amende et autant d'intérêts, pour délits commis dans les bois de Vagney, par un habitant du lieu; — de 12 francs, sans intérêts, pour délits commis dans la forêt des Drailles de Bellefontaine, par un habitant du lieu.

GG. 1 à 23. (Registre.) — In-4°, 2847 feuillets, papier.

1592-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 24. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1747-1789. — Compte des recettes et dépenses des confréries de la Ste-Vierge et du St-Rosaire. Les recettes se composent d'offrandes faites par les paroissiens, soit en argent, soit en chanvre, soit du produit de la cueillette, soit de rentes ou de locations de terrains appartenant auxdites confréries. — Dépenses : de 22 francs pour le blanchissage de la nef de l'église de Vagney; — de 31 francs pour le maître d'école, pour partie de ses gages; — de 60 francs au curé, pour messes dites en faveur des confréries; — de 13 sous pour port d'une bannière, lors de la procession du lundi de la Pentecôte à Remiremont.

GG. 25. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1747-1789. — Comptes des recettes et dépenses des confréries du Saint-Sacrement et de St-Lambert. — Les recettes proviennent d'offrandes faites par les paroissiens, du droit de cueillette. — Dépenses : de 31 francs pour frais de la fête de la Pentecôte; — de 35 francs pour luminaire.

GG. 26. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1748-1789. — Compte des recettes et dépenses de la confrérie des Trépassés. — Les recettes se composent d'offrandes faites par les paroissiens. — Dépenses : de 53 francs, pour rétribution des messes célébrées par le curé; — de 14 francs, pour rétablissement des murs du cimetière; — de 19 francs, pour confection de l'inventaire des titres de la fabrique.

GG. 27. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1747-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la confrérie des Saints-Suffrages. — Les recettes proviennent d'offrandes faites par les paroissiens. — Les dépenses consistent dans le paiement des messes chantées par le curé et le maître d'école, et d'une somme de 155 francs, pour une partie d'acquisition de la chaire de Vagney.

GG. 28. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1747-1788. — Compte des recettes et dépenses des confréries de St-Nicolas, St-Joseph et St-Sébastien. — La recette provient des offrandes faites par les paroissiens. — La dépense consiste dans le paiement des gages du maître d'école et des messes dites par le curé, ainsi que dans le luminaire et l'entretien desdites confréries.

GG. 29. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1747-1789. — Compte des recettes et dépenses des chasteliers de l'église de Vagney. — Dépenses : de 2 sous 6 deniers, pour l'entrée de l'église des dames de Remiremont; — de 2 sous 6 deniers au marguillier de la paroisse de Remiremont, pour avoir sonné, le lundi de la Pentecôte, lorsque la procession de Vagney passait à Remiremont; — de 1 franc 14 sous, aux quatre filles qui ont chanté le *Kyrie;* — celle de 2 francs 2 sous, à M. le curé de Vagney, pour avoir conduit ladite procession.

GG. 30. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1782-1789. — Compte des recettes et dépenses du bureau des pauvres. — Parmi les recettes, on remarque : celles de 43 francs, 76 francs et 174 francs, pour rentes provenant de fondations. — Dépenses : de 92 francs pour gages dus au maître d'école; — de 131 francs distribués à 30 pauvres de Serauville; — de 45 francs distribués à de pauvres malades.

GG. 31. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1785-1789. — Compte des recettes et dépenses de la confrérie de la chapelle de Thiéfosse. — Recettes : de 155 francs, pour rétribution des messes chantées, les dimanches et les jours fériés; — de 58 francs, venant des offrandes des fidèles; — de 57 francs provenant du tronc; — de 16 francs provenant des offrandes des jours de fête de St-Antoine et de St-Guérin; — de 5 francs provenant des offrandes faites par les parents des défunts. — Dépenses : de 153 francs pour les honoraires des messes célébrées par le curé; — de 7 francs 15 sous, pour hébergement du cheval de ce dernier; — de 25 francs pour achat de cierges.

CC. 1. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1732-1782. — Commune de Ventron. — Rôles des habitants imposés.

CC. 2. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1732-1783. — Comptes des recettes et dépenses de la commune, relatives aux bâtiments communaux, à l'établissement de fontaines, au pâtre, au maître d'école, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1704-1789. — Acquisitions de terrains et forêts par la commune de Ventron, contre plusieurs particuliers.

DD. 2. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1732-1783. — Procès-verbaux relatifs au parcours sur les communaux et dans les forêts.

DD. 3. (Liasse.) — 1 carte, papier.

1783. — Carte topographique de la chaume du Grand-Ventron.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-folio, 537 feuillets, papier.

1729-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CANTON DU THILLOT.

AA. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1788. — Commune de Bussang. — Instruction de l'Assemblée provinciale de Lorraine et de Bar, pour les assemblées municipales et les assemblées d'arrondissement.

AA. 2. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1789. — Déclarations des droits de l'homme et du citoyen.

BB. 1. (Registres.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1788-1789. — Élections du tiers des représentants de l'assemblée municipale; — élection d'un greffier; — bail pour la levée de la dîme des pommes de terre appartenant au curé de Saint-Maurice; — procès-verbal constatant des troubles à Bussang; — vote de fonds pour réparation aux édifices paroissiaux; — demande tendant à ce que le tirage de la milice se fasse dans chaque communauté pour empêcher l'ivrognerie et les batailles, les jeunes gens restant ainsi chez eux; — analyse des lois de la République.

BB. 1. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1755-1789. — Délibérations de la communauté de Bussang. — Nominations de maires et lieutenants de maires, de greffiers, asseyeurs, commis royaux, marguilliers, gardes champêtres, bangards et gardes de cabaret, gardes forestiers.

CC. 1. (Liasse.) — 386 pièces, papier.

1759-1790. — Déclarations de contenances de propriétés possédées par les habitants de Bussang, pour asseoir les contributions. — Ordonnance de la Chambre des Comptes de Lorraine, portant que tout propriétaire ou usufruitier fournira la déclaration des propriétés et revenus qu'il possède.

CC. 2. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1758-1787. — Arrêt du Conseil des Finances relatif aux rôles d'abonnement et gages du Parlement de Nancy; — rôles des sommes dues au Roi par les y dénommés pour le Parlement de Nancy : année 1780; 1,289 francs.

CC. 3. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1727-1789. — Rôles de répartition d'une contribution annuelle de 3,528 francs pour l'année 1760; de 3,710 francs pour l'année 1777, tant pour la subvention que pour les ponts et chaussées et autres impositions, sur les habitants de la commune de Bussang.

CC. 4. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1762-1785.— Ordonnance de la Chambre des Comptes de Lorraine, portant que les officiers municipaux dresseront un état des exempts de payer les impositions. — Supplique des habitants et communauté de Bussang au bailliage de Remiremont et à la Chambre des Comptes de Lorraine, à l'effet d'être exemptés de payer les impositions, exposant qu'ils sont invalides et qu'ils ont souffert des gelées, de la grêle et des inondations.

CC. 5. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1727-1789. — Reddition des comptes des recettes et dépenses de la communauté de Bussang, par les syndics du lieu; — recette annuelle : 368 livres; dépense annuelle : 356 livres; dépenses diverses pour subventions de route à des déserteurs, vagabonds et autres.

CC. 6. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1762-1790. — Demande de la communauté de Bussang à l'intendance de Lorraine, pour être autorisée à s'imposer extraordinairement et à lever, sur ses habitants, diverses sommes pour payer ses dettes et subvenir à ses besoins. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'il sera imposé sur les habitants de Bussang une somme de 388 francs pour reliquat des comptes de leurs anciens maire et syndics.

CC. 7. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1767-1789. — Déclaration du Roi qui fixe définitivement le temps dans lequel les titres de rentes et les effets au porteur doivent être présentés; — arrêt du Conseil d'État du Roi, relatif aux pièces de haut billon appelées Massons; — arrêt du Conseil d'État qui casse un arrêt de la Chambre des Comptes de Bar, concernant le nouveau timbre, et ordonne l'exécution des édits, déclarations, arrêts et règlements sur le fait de la formule; — arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, portant règlement pour l'exercice des droits de châtrerie, enjoignant aux fermiers de ces droits de faire leurs visites au printemps et en automne; — lettre du bureau intermédiaire du district d'Épinal à la communauté de Bussang, portant que les communautés doivent payer les droits dus aux seigneurs.

CC. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1759-1766. — Lettre d'amortissement et de nouvel acquet donné par le roi Stanislas portant que, pour avoir payé une somme de 348 francs aux fermiers du droit d'amortissement, la communauté de Bussang sera, à l'avenir, exempte de payer aucun autre droit d'amortissement pour deux pièces de prés acquises par elle sur son territoire et sur des particuliers de Bussang; — arrêt du Conseil d'État du Roi, qui règle la forme dans laquelle les droits d'amortissement et de nouvel impôt seront perçus dans les duchés de Lorraine et de Bar.

CC. 9. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1789. — Déclaration du Roi portant sanction du décret de l'Assemblée Nationale, concernant la contribution patriotique; — listes des habitants de Bussang qui, possédant un revenu inférieur à 400 francs, s'engagent à faire une offrande libre et volontaire variant de 60 francs à 12 sous par habitant.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1709-1784. — Arrêt des commissaires du bureau établi au Conseil de S. A. Royale pour les Eaux-et-Forêts de Lorraine et Barrois, qui maintient les habitants de Bussang dans la possession où ils sont, de prendre bois dans les forêts de leur ban, suivant leurs besoins, jusqu'à concurrence de douze cordes pour le chauffage de chaque ménage et autres bois de service à leur usage; — procès-verbal d'abornement, par Jean François Humbert, réformateur des Eaux-et-Forêts de Lorraine, des bois communaux et rapailles de Saint-Maurice et Bussang, sur la demande de ces deux communautés et d'après l'ordonnance du duc Léopold; — cession par le comte de Vierme, seigneur de Dompierre, aux habitants de Bussang, du droit de pâturage dans le chaume du Neufbois qu'il possède sur le revers de Bussang, à condition que lesdits habitants défricheront, dans le délai de quatre années, la quantité de 600 arpents de terrains; — extrait d'un arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, qui confirme plusieurs habitants de Bussang dans la jouissance de terrains domaniaux sur leur territoire; — copie d'une ordonnance de Claude-Nicolas Mathieu, réformateur des Eaux-et-Forêts au duché de Lorraine, portant que les habitants de Bussang devront enlever, dans le délai de six mois, à partir du jour de la délivrance, les bois qui leur sont annuellement marqués dans les forêts dont ils sont usagers.

DD. 2. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1707-1788. — Procès-verbaux de reconnaissance, d'arpentage et d'abornement des terrains communaux de Bussang par la prévôté d'Arches; — vente de diverses parcelles de terrains communaux par la communauté de Bussang, à divers particuliers du lieu; — défense de la communauté de Bussang à divers particuliers du lieu de faire des essarts et de commettre des anticipations sur le communal; — remembrement et états d'accensement des terrains communaux de Bussang; — décision de la communauté de Bussang, portant qu'elle procédera à la reconnaissance des anticipations faites sur le communal, et disposant que les usurpateurs devront ouvrir des communications pour le parcours, en y abandonnant leurs essarts.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1773-1774. — Déclarations de deux habitants de Bussang, faites au bailliage de Remiremont, portant qu'ils

se proposent de mettre en valeur, par le défrichement et le desséchement, un terrain inculte, promettant de laisser libres les chemins.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Rôles des habitants de Bussang, que l'on suppose être en état de payer les 3 francs de parcours.

DD. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1774. — Requêtes des communautés de Saint-Maurice et de Bussang, à Léopold, duc de Lorraine, pour le supplier de les maintenir dans leur droit de pêche dans les ruisseaux du territoire; — décret du même duc, qui maintient les habitants de Saint-Maurice et de Bussang dans leur droit de pêche, les autorisant à affermer leur pêche, sans qu'il puisse y avoir plus de trois pêcheurs dans chacune des deux communautés.

DD. 6. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1737-1787. — Instruction du Conseil Royal des finances et commerce, portant que les communautés devront recharger, chaque année, les chaussées aux mois de mai et d'octobre; — autorisation donnée par la communauté de Bussang à son syndic, de rétablir, par corvée, un pont situé sur la Moselle; — procuration donnée aux syndics du ban de Ramonchamp et de Bussang, par les communautés dudit ban, de se rendre adjudicataires de 23,390 toises d'ouvrages à faire sur la route comprise entre Pouxeux et Bussang.

DD. 7. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1725-1788. — Échange de terrains entre la communauté de Bussang et un particulier du lieu, par lequel ce dernier, moyennant plusieurs parcelles de terrains que lui abandonne ladite communauté, cède à celle-ci un terrain qu'il possède sur la place de Bussang, pour y construire une église, un cimetière et une maison curiale; — procès-verbal de visite et de reconnaissance, par un architecte de Remiremont, de réparations à faire à l'église et au cimetière de Bussang, s'élevant à 350 francs; — procès-verbal de réparations à faire au presbytère, à l'église, à la maison d'école.

EE. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1756-1788. — Convention entre le roi de France et la reine de Hongrie et de Bohême, portant restitution réciproque des déserteurs militaires; — ordonnances relatives : aux militaires qui ne rejoignent pas leurs corps; — au service d'inspection des étapes; — aux entrepreneurs généraux du service des étapes; — aux levées d'hommes.

EE. 2. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1770-1772. — Traité entre la communauté de Bussang et Vincent Fleurot, relatif à l'établissement d'une caserne; — ordonnance du Roi relative aux casernes; — requête des habitants pour être autorisés à bâtir une caserne.

EE. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1724-1775. — Certificat du gouverneur des Invalides, relatif à un militaire de Ventron, admis dans cet établissement; — copie d'un certificat délivré par les habitants de Bussang aux trois fils de Jean Fleurot, du Val-d'Ajol, médecin, pour les faire exempter du service militaire, à cause des services rendus à l'humanité par leur père; — ordonnance du duc Léopold, établissant soixante salpêtriers dans ses États.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1718. — Arrêt du Conseil d'État de Léopold, qui condamne le comte de Vierme, son chambellan, bailli d'Épinal, à laisser jouir, comme d'ancienneté, les habitants et communautés de Saint-Maurice de leurs droits de pâturage, et de prendre bois dans les répandises des Chaumes, la Jumenterie, le Neuf-Bois et autres, sur leur territoire, le condamne en outre aux dépens.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1714-1775. — Requêtes de plusieurs habitants de Bussang, aux prévôts d'Arches et aux lieutenants-généraux au bailliage de Remiremont, demandant autorisation de faire assigner plusieurs de leurs cohabitants pour les faire condamner à laisser libres au parcours les terrains communaux qu'ils ont usurpés; — sentence du vicomte de Thiange à ce sujet.

FF. 3. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1726-1789. — Fragments d'un procès entre les communautés de Saint-Maurice, Bussang, le Pont-Jean et les curés de Saint-Maurice, au sujet de l'érection de Bussang en cure et de la dîme des pommes de terre; — transaction entre les communautés de Bussang,

Saint-Maurice et le sieur Jaltez, curé de la paroisse de Saint-Maurice, dont Bussang fait partie, relative aux bénéfices de cette cure; — rôles des habitants qui ont planté des pommes de terre sur leur propriété; — demande de la communauté de Bussang, d'être autorisée à lever, sur les habitants, une somme pour les frais du procès élevé entre eux et le curé Balland, de Saint-Maurice, au sujet de la dîme des pommes de terre.

FF. 4. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1776-1789. — Procès entre le sieur Theveney, censitaire des eaux minérales, et les asseyeurs et communauté de Bussang, au sujet des compositions et subventions pour ponts et chaussées; — déclarations, requêtes, suppliques, assignations, significations concernant ce procès.

FF. 5. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1761-1790. — Procès au sujet d'une constitution de rente et vente d'une maison située derrière l'église de Bussang, pièces de ce procès; — vente de la maison ci-dessus, par les héritiers des donateurs, à charge par l'acquéreur d'acquitter la somme de 620 francs au profit de Dominique Mougel, curé de Serauville, ou de ses héritiers; — acte du sieur André Antoine, notaire royal et apostolique à la résidence du Thillot, portant qu'il a mis l'acquéreur ci-dessus en possession de sa maison en lui faisant ouvrir et fermer les portes, allumer du feu dans la cheminée, en lui mettant en main de la terre et du gazon provenant du jardin attaché à ladite maison; — citations, assignations et autres pièces concernant le même procès.

FF. 6. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1739-1770. — Ordonnance du Roi portant que, pour empêcher les maladies contagieuses, le commerce avec la Hongrie et pays voisins demeure temporairement suspendu et que l'entrée du royaume sera refusée, sans exception, à tous déserteurs, mendiants, vagabonds et gens sans aveu, soit qu'ils aient des passeports ou non; — ordonnance du Roi portant défense à tous ses sujets de sortir de ses États pour aller s'établir dans les pays étrangers sans permission de Sa Majesté, à peine de confiscation de corps et biens.

FF. 7. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1752-1783. — Arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine qui proscrit la mendicité de ses États et établit un bureau des pauvres dans chaque localité de ses pays. — Lettre du sieur d'Eslon, subdélégué à Remiremont, au syndic de Bussang, l'informant que des frères hospitaliers et autres religieux étrangers se sont introduits dans le royaume, y quêtent à la faveur de certificats et passeports qu'ils obtiennent, lesquels certificats et passeports il doit saisir pour les remettre aux officiers de maréchaussée.

FF. 8. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1773-1781. — Règlement de police par les maire et syndics de Bussang; — signification du maire pour empêcher la maréchaussée de laisser paître ses chevaux sur les pâtis communaux; — procès-verbaux relatifs à la voirie et à la pêche.

FF. 9. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1763-1782. — Procuration donnée par les habitants de Bussang à un des leurs, pour les défendre contre le prince de Murbach, qui voulait se faire payer 1 franc sur chaque habitant du ban de Ramonchamp, pour droit annuel de mainmorte, se disant co-seigneur dudit ban avec l'insigne chapitre de Remiremont; — résolutions des habitants de Bussang, portant qu'ils ne prendront aucune part à ce procès.

FF. 10. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1768-1780. — Avis relatif aux mineurs; — déclaration de la mort d'un étranger inconnu, à Bussang; — inventaire des objets trouvés sur lui; — procès-verbaux de police; — déclarations de grossesse par des filles enceintes.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-4°, 850 feuillets, papier.

1726-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 9. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1759-1768. — Supplique des habitants de Bussang, pour rentrer en possession d'un pré qui avait été donné au curé de Saint-Maurice; — règlement entre les habitants et le vicaire, pour tout ce qui concerne son ministère; le baptême, le viatique, les enterrements des pauvres seront gratuits; pour un mariage avec publications et messes, il percevra 3 livres seulement;

pour les relevailles, 6 sous; pour une messe haute, 17 sous, etc.

GG. 10. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1748-1766. — Fondation d'une rente de 3,000 livres en faveur des malheureux atteints des maladies épidémiques, par le roi Stanislas; — extrait d'un arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine, qui ouvre aux pauvres atteints de la pierre l'hôpital de Lunéville, du 20 avril au 10 mai et du 20 août au 10 septembre de chaque année; — certificat de bonnes vie et mœurs accordé par le curé de Bussang à un habitant du lieu.

HH. 1. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1751-1789. — Édit du Roi établissant un droit de 1 denier sur chaque carte à jouer: — arrêt du Conseil royal des finances et commerce ordonnant le libre commerce des grains avec les provinces de France; — arrêt du Conseil du Roi ordonnant la confiscation des toiles marquées des plombs et bulletins contrefaits de la compagnie des Indes; — édit du Roi interdisant la confiscation des grains; — déclaration du Roi portant établissement d'un nouveau tarif sur les papiers et cartons.

HH. 2. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1768-1782. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, portant que, dans chaque communauté, les maire et syndics feront la visite des bestiaux atteints de maladies; — certificat d'abattage d'un bœuf atteint d'épizootie; — procès-verbal du maire de Bussang contre un particulier qui avait acheté une vache malade; — requête des habitants de Ramonchamp, demandant d'interdire le commerce des bestiaux dans les lieux suspects de contagion.

HH. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1714. — Permission d'établir quatre foires annuelles donnée par le duc Léopold, aux habitants de Bussang.

HH. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1732. — Autorisation de construire une fabrique d'amidon à Bussang, donnée par Élisabeth-Charlotte, régente, aux habitants de Bussang.

HH. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Proclamation du Roi qui autorise à recevoir les bijoux et vaisselle d'or et d'argent pour les transmettre aux directeurs des monnaies.

HH. 6. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1758-1781. — Copie d'une instruction de l'intendance de Lorraine, portant que les sous-ingénieurs devront faire la visite des bâtiments et usines du domaine en indiquant, dans leurs rapports, les réparations à y opérer, notamment dans les moulins bannaux.

II. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1742-1782. — Supplique de la communauté de Bussang à l'intendance de Lorraine, demandant qu'il soit ordonné que ceux qui ont et retiennent des titres et papiers appartenant à la commune aient à les remettre incessamment au greffe de Bussang. — Ordonnance de M. de La Galaizière, intendant de Lorraine, enjoignant aux détenteurs de papiers de les déposer, dans les trois jours, au greffe; — inventaires anciens des archives de la commune de Bussang.

DD. 1. (Registres.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1750-1764. — Commune de Fresse. — Reconnaissance des terrains communaux,

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 1113 feuillets, papier.

1737-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Certificat de bonne conduite délivré à Claude Benay, de Hermaménil, par le greffier de la haute justice de Ventron.

BB. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1734-1789. — Commune du Ménil. — Délibérations de la communauté relatives : à l'élection de syndic greffier: — à la nomination de forestiers; — à l'obtention du bon ordre dans l'église; — au partage des biens ruraux; — à l'usurpation de ces biens; — à l'aliénation de biens communaux pour la construction de l'église; — à la défense de brûler les gazons sur le communal.

CC. 1. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1723-1788. — Comptes des recettes et dépenses de

la commune, relatives à la réparation des bâtiments communaux, aux pâtres, aux bois, aux traitements des officiers municipaux, etc.

CC. 2. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1782-1789. — Déclarations des habitants pour la contribution foncière. — Contribution patriotique.

DD. 1. (Liasse.) - 47 pièces, papier.

1782-1789. — Acquisition : de l'emplacement de l'église et du cimetière; — d'une pièce de pré A la Malcôte; — constructions de l'église, du presbytère et de la maison d'école. — Achat d'une cloche. — Travaux sur les chemins. — Réparations du pont St-Remy à Ramonchamp.

EE. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Circulaire pour la levée de la milice.

FF. 1. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1722-1786. — Procès intentés par la commune, contre : le curé de Ramonchamp, au sujet de la séparation des deux communes; — le sieur Doyette, pour un acensement de 40 jours de terre, aux Huttes; — le prince de Morbach et le chapitre de Remiremont, au sujet des réparations de l'église, comme décimateurs; — Claudel François, pour anticipation sur le terrain communal; — François Delorme et Delamarre, au même sujet.

FF. 2. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1736-1777. — Procès intentés par la commune contre : la communauté de Demrupt, pour le paiement de la construction de l'église; — Pernot, Jean Nicolas et Parmentier Nicolas, pour travaux faits pour la commune.

FF. 3. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1727-1770. — Procès intentés par la commune, contre : Jardot, curé du lieu, pour sa mauvaise administration; — Colle, Jean, et Chevrier, Jean-Claude, pour une parcelle de terrain communal.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-4°, 532 feuillets, papier.

1725-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 12. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1733-1789. — Inventaires des actes de fondation au profit de la fabrique de l'église de Ménil, des bulles, brefs et lettres de fondation des confréries érigées au Ménil. — Comptes de la fabrique de l'église de Ramonchamp. — Comptes de la congrégation des filles.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-folio, 2640 feuillets, papier.

1651-1789. — Commune de Ramonchamp. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Pagnant, Corizot, Guénard, Lambert, Gardien, Dogeron, Germain, Laurent, Boileau.

BB. 1. (Liasse) — 12 pièces, papier.

1736-1753. — Commune de Rupt. — Fonte d'une cloche. — Construction de la tour et de la flèche de Rupt.

DD. 1. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, parchemin.

1742. — Titres relatifs aux droits d'usage et anciennes coutumes de Lorraine, au sujet des eaux et forêts et de la vaine pâture.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1742. — Arrêt du duc de Lorraine sollicité par les habitants de Longchamp, portant confirmation de droits d'usage dans les forêts de Rupt, Ferdrupt et Dommartin.

DD. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1742. — Certificat de titres fait par les tabellions de S. A. résidant à Remiremont, au sujet des droits d'usage dont jouissent les habitants de la communauté.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1598. — Séparation des Hauts-Bois domaniaux des rapailles communales.

DD. 5. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1769. — Reconnaissance des rapailles du ban de Longchamp; qui maintient les habitants dans les franchises à eux accordées par l'arrêt du duc de Lorraine.

FF. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1741-1769. — Remontrances pour des difficultés

au sujet des rapailles que les officiers de la maîtrise d'Épinal voulaient soumettre au régime forestier de la province. — Protestation du ban contre l'enlèvement forcé du registre des rapports des gardes du ban, par M. de Rozières, maître particulier et procureur du Roi en la maîtrise d'Épinal. — Procès-verbal contre le ban à défaut de surveillance dans les forêts. — Règlement des coupes. — Plaintes et supplications des habitants au sujet des droits d'usage en bois. — Procès relatif à la voiture de bois due par chaque charrue du ban, au curé de Rupt; ledit curé condamné à la perte de son droit, aux frais et dépens du procès.

GG. 1 à 13. (Registres.) — In-4°, 1228 feuillets, papier.

1611-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Marrin, Driguet, Colin, Toussaint, Molat, Guérin, Xattard, Roussel, Launois, Mougel, Valentin, Valroff, Collé, Valdemaire, Hingray, Girard, Thiébaut, Laheurte, Houot, Étienne, Poussot. — « A la fin du registre de 1661 à 1721, le curé a écrit un acte authentique en latin, portant que la nef de l'église de Rupt a été construite en 1707. »

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1761. — Commune de Saint-Maurice. — Compte rendu des recettes et dépenses de la communauté de Saint-Maurice, par le syndic. — Dépenses de : 2,046 francs payés au curé pour la reconstruction de la maison de cure; — 31 livres pour la conduite du salpêtre, de Saint-Maurice à Nancy ; — 147 livres pour réparation à la maison d'école; — 14 livres pour l'arpentage des terrains communaux. — Total des recettes, 2,456 livres, et des dépenses, 2,548 livres.

DD. 1. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1712-1773. — Procès-verbal d'abornement et de délimitation des bois et rapailles de Saint-Maurice et Bussang, par Amé Doyette, substitut d'Arches, et Antoine Antoine, réarpenteur général à Girecourt-sur-Durbion. — Reconnaissance des contenances partielles des terrains communaux livrés au parcours aux habitants de Saint-Maurice sur leur territoire.

DD. 2. (Plan.) — papier.

1715. — Plan topographique du territoire de Saint-Maurice.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 1051 feuillets, papier.

1650-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures dans lesquels se trouvent : la prise de possession de la cure par M. Toussaint, prêtre, et les revenus et charges de ladite cure.

II. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1766-1789. — Vente de terrains et d'une maison entre les habitants de Saint-Maurice, situés sur le territoire dudit lieu. — Contrat de mariage entre des conjoints de Saint-Maurice, par lequel ils se donnent l'usufruit réciproque des biens qu'ils possèdent.

II. 2. (Volume.) — In-4°, 613 pages.

1771. — Tome XVIIe du grand vocabulaire français, par des gens de lettres.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1739. — Commune du Thillot. — Arrêt du Conseil royal des finances et commerce, séant à Lunéville, qui déboute Mathieu Perrin, valet de pied de la Reine et originaire de cette contrée, d'une demande par laquelle il sollicite l'acensement de 50 jours de terrains communaux stériles, lieu dit A Lola, territoire du Ménil, moyennant un cens annuel de un franc barrois par arpent. — Supplique des habitants de Prey et de Demrupt au sieur Protin de Vulmont, conseiller d'État, exposant que le terrain demandé par le susdit Mathieu Perrin leur appartient en commun et qu'ils ne sauraient s'en passer, ni même ceux de Fresse et de Bussang, pour abreuver leurs bestiaux, pour le pâturage et les chemins dudit terrain.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1773. — Procès-verbal de reconnaissance, par les maire, élus et habitants de la communauté du Prey, des terrains communaux, pour en faire la séparation d'avec les héritages des particuliers.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1680-1789. — Procès entre les habitants du Prey, Demrupt, la Mouline et Fresse, au sujet du parcours et du labourage sur le communal. — Sentence des mayeurs et gens de justice en la grande mairie du ban de Ramonchamp, par laquelle il est reconnu que des habitants

du village de Prey n'ont fait aucune raie de charrue dans les propriétés de Demrupt. — Procès-verbal de reconnaissance des propriétés communales appartenant au village de Prey et de Demrupt, par les garde-marteau de la prévôté d'Arches. — Dispositif d'un arrêt de la cour souveraine de Lorraine, qui permet aux habitants de Prey d'envoyer vain pâturer leurs bestiaux dans les cantons de Chiregoute et Damont, conjointement avec les habitants de La Mouline, avec la faculté de partager en deux portions égales les cantons contentieux. Arrêt de la cour souveraine de Lorraine qui maintient les habitants de Prey dans le droit ci-dessus, condamnant les habitants de la Mouline aux dépens d'appel. — Signification de l'avocat Thouvenel, de Remiremont, aux habitants de Fresse, de la part des habitants de Prey, de ne plus labourer ni faire pâturer sur les terres dudit Prey. — Résolution des habitants de Prey de lever sur eux-mêmes une somme de 400 francs pour subvenir aux frais du procès qu'ils ont avec les habitants de la Mouline. — Certificat de l'avocat Paxion qui a soutenu à la cour les habitants de Prey contre ceux de la Mouline, attestant que ceux de Prey n'ont point d'autres moyens d'acquitter les frais de leur procès que de lever, sur eux-mêmes, une somme de 400 francs. — Supplique des habitants de Prey à la Chambre des Comptes, demandant l'autorisation de lever sur eux-mêmes la sommé de 400 francs ci-dessus. — Extrait du registre de ressort supérieur de Remiremont, portant défense aux habitants de Prey de tenir sur la pâture aucune brebis et mouton, à l'exception de Joseph Mourel qui pourra y tenir quatre bêtes blanches, attendu sa grande pauvreté. — Plan des lieux contentieux.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Décision des maire, commis, élus et principaux habitants de la communauté du Prey, ban de Ramonchamp, par laquelle ils choisissent un terrain de la contenance d'environ deux quartes (10 ares) pour enfouir les animaux « qui pourraient perrir par la contagion vénimeuse ».

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIÉ. — CANTON DE BROUVELIEURES.

CC. 1. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1725-1788. — Commune de Belmont. — Rôles pour l'imposition de la subvention et des ponts et chaussées; déclaration des anciens habitants propriétaires d'immeubles relativement aux impositions; — comptes administratifs des maires et syndics de Belmont.

BB. 1. (Liasse.) — 32 pièces, 2 plans, papier.

1778-1789. — Commune de Biffontaine. — Délibérations concernant les bâtiments de l'église et du presbytère, demandes, plans et devis pour ces bâtiments. — Délibérations et demandes pour l'érection de la succursale de Biffontaine.

CC. 1. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1781-1789. — Subventions des ponts et chaussées de 1309 francs 12 sous; — impositions relatives aux bâtiments de l'église et du presbytère; — comptes rendus par les syndics.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1574-1780. — Acensement de 120 jours de terre au Feings des Couanges; trente jours devant les Fournaux; — de la forêt du Chesna; — location de soixante jours de terre; — droits de parcours; — abornement de la forêt de la Daine et des autres bois communaux; — abandon fait par les dames du chapitre de Remiremont, pour des terrains communaux en semis; — droits d'usage dans les forêts des Champs; — procès-verbal de démarcation des forêts.

FF. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1719-1767. — Délits forestiers, procès-verbaux d'amendes.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1784-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Plans.) — 2 plans, papier.

1778-1779. — Plan de l'église, du bouverot et du vicariat de Biffontaine.

BB. 1. (Registres.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1788-1790. — Commune de Brouvelieures. — Délibérations de la commune de Brouvelieures; — Élection du tiers des membres de la municipalité; — nominations de syndics; — fixation des charges communales et de chaque habitant de la communauté; — cahier des charges pour la location du moulin de Moxené. — Proclamation du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale.

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1783-1789. — Registre des contributions patriotiques de la communauté de Brouvelieures; — comptes rendus aux maire et principaux habitants de la communauté par les syndics et receveurs de biens communaux. — Recettes : reliquat entre les mains du syndic précédent: — canon du moulin de Morxené; — dépenses : de 53 livres 4 sous pour rachat de banalité du moulin de la communauté; — 87 livres 3 sous 9 deniers payés pour rechargement de la route à la charge de la communauté; 11 livres 5 sous sont au cours de France, pour abonnement pour la première paie au nommé Emon Vuy, collecteur pour le compte de la communauté; — 4 livres 10 sous pour frais de marque des rapailles.

DD. 1. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1771-1789. — Partage des forêts indivises entre Brouvelieures, Belmont et Vervezelle; — vente de six cents bois de sapins pour le prix être employé au rétablissement de l'église de Brouvelieures; — arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine, relatif aux droits de la commune de Brouvelieures, à la moitié de la forêt de Belmont; — procès-verbaux d'adjudication du moulin de Moxené; — procès-verbaux de visite et extraits.

GG. 1 à 27. (Registres.) — In-4°, 227 feuillets, papier.

1734-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1782-1789. — Commune de Domfaing. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782. — Démolition et reconstruction de l'église de la paroisse de Belmont, située sur le territoire de Domfaing.

FF. 1. (Cahiers.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1787-1790. — Inscription des rapports des gardes champêtres pour délits commis dans les champs, etc.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 1195 feuillets, papier.

1622-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 6. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 172 pièces, papier.

1624-1790. — Comptes de la fabrique de l'église de la paroisse de Belmont des recettes et dépenses rendus par les receveurs.

CC. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1785. — Commune de Fremifontaine. — État des recettes et dépenses rendus par Thiriet Alexis, syndic et receveur des biens communaux de Fremifontaine.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1620. — Arrêt rendu par Henri, duc de Lorraine, maintenant les habitants de Fremifontaine au droit de parcours pour leurs troupeaux, dans la forêt de Sainte-Hélène.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1570. — Transaction entre les habitants de Vomécourt et l'abbaye d'Autrey, au sujet des délits qui se commettent dans les bois.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1733. — Acensement consenti entre les habitants de Fremifontaine et l'abbaye d'Autrey, pour 219 jours de pâtis incultes, moyennant une rente annuelle de 1 franc 6 gros, plus 175 francs d'étrennes.

DD. 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1570. — Cession en usufruit par l'abbaye d'Autrey aux habitants de Fremifontaine, de 1333 jours de bois, à charge par eux de ne rien changer au sol de la forêt.

DD. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1571-1572. — Acensement au profit des habitants de Fremifontaine, de 433 jours de bois appartenant à l'abbaye d'Autrey, à charge par eux de payer une rente annuelle de six resaux d'avoine et 125 gros d'argent, plus 150 francs et 50 francs d'étrennes.

DD. 6. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1571. — Acensement par Claude de Jussy, seigneur de Fremifontaine, au profit des habitants, d'une partie des bois de La Hazotte, moyennant une rente annuelle de 8 gros et 120 francs d'étrennes.

DD. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1570. — Acensement, au profit de la commune de Fremifontaine, de 333 jours de bois, appartenant au seigneur dudit lieu, moyennant une rente annuelle de six resaux d'avoine et 50 francs d'étrennes.

FF. 1. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1772-1774. — Procès entre la commune et l'abbaye d'Autrey, au sujet des pâtis communaux.

GG. 1. (Registres.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

1726-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 2. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1761. — Lettres patentes données par Stanislas, duc de Lorraine, portant à la somme de 388 francs les droits d'amortissement et de nouveaux acquêts d'une valeur de 2,700 francs en propriétés agricoles, au profit de la fabrique de Fremifontaine, pour fondations perpétuelles de plusieurs messes.

II. 1. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1755-1786. — Vente de terrains entre plusieurs habitants de Fremifontaine, situés sur le territoire dudit lieu.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1578-1774. — Commune de Mortagne. — Arrêt de la Cour de Lorraine, au sujet de la vaine pâture. — Règlement pour les forêts communales. — Pied terrier et arpentage des terres, maisons et granges de Mortagne. — Bail emphitéothique au profit de la commune.

CC. 1. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1711-1789. — Commune de Champdray. — Comptes des recettes et dépenses des maires et syndics de la commune.

CC. 2. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1787-1789. — Rôles établissant la contribution foncière, signés par les maires, officiers municipaux, assesseurs et collecteurs de la commune.

CC. 3. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1785-1789. — Rôles de subventions signés par Marchal, curé, les assesseurs, jurés et vicaires de la commune.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1703. — Droits d'usage dans les forêts ou bois royaux situés dans la commune.

GG. 1 à 31. (Registres.) — In-4°, 913 feuillets, papier.

1628-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1786. — Commune de La Chapelle. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine, à la suite du procès-verbal de reconnaissance des terrains communaux, possédés par des particuliers et sur lesquels ils ont construit des habitations.

BB. 2. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1788-1789. — Délibérations de l'administration municipale comprenant : le procès-verbal de la nouvelle assemblée municipale; — des délibérations relatives à la reconnaissance des terrains communaux de la communauté d'Ivoux, sur lesquels des particuliers ont construit des habitations, tant par autorisation que sans autorisation.

BB. 3. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Délibération contenant l'énumération des dons patriotiques offerts par les habitants d'Ivoux et La Chapelle à l'Assemblée Nationale.

CC. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1769-1783. — Comptes rendus au maire par le syndic receveur des biens communaux de la Chapelle, accompagnés des devis relatifs aux réparations des bâtiments communaux.

CC. 2. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1783-1789. — Comptes rendus aux maire, syndics, par le syndic receveur des biens communaux de La Chapelle.

DD. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1626-1706. — Extraits du registre de la Chambre

du Conseil des Eaux-et-Forêts de Lorraine et Barrois, relatifs à l'acensement des forêts, des droits d'usages et de parcours.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1750-1754. — Extraits des registres des sentences rendues au siége de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié, amendes, dommages, prononcés pour délits forestiers dans les bois communaux.

GG. 1 à 4. (Registres.) — In-4°, 890 feuillets, papier.

1635-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1558-1617. — Commune de Corcieux. — Lettres patentes de Nicolas, duc de Lorraine, relatives au passage des vins dans le ban de Corcieux. — Copie d'une lettre de Henri II, relative à l'acensement des terres vagues du ban de Corcieux, moyennant un droit annuel de 400 francs.

AA. 2. (Registres.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Enregistrement de 15 priviléges accordés aux habitants du ban de Corcieux, par les ducs de Lorraine, savoir : exemption pour le passage des vins; droit de double conduit; — exemption de la banalité des fours et moulins; — acensement des pâquis et terres vagues; — actes de cotisation des moulins du ban; statuts de cette cotisation; — permission de vendre jusqu'à concurrence de cinquante jours de terres acensés ; — devis et affouages à la forêt de Bois-de-Champ; — interprétation sur les usages des habitants dans les forêts; — accord entre les habitants de Corcieux et ceux de la Houssière, au sujet du partage du pâquis de la Frique; — autre partage de cette frique avec les habitants de Biffontaine; — suppression d'impôts.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pieces, papier.

1728. — État nominatif des habitants du ban de Corcieux payant un cens pour la jouissance de leurs terrains, entre les mains du doyen de Corcieux; — pétition des habitants dudit ban, adressée à la Cour de Lorraine, pour obtenir une remise sur les dits cens.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1557-1702. — Requêtes par lesquelles les habitants du ban de Corcieux demandent : la banalité des fours et moulins, moyennant un cens de 2 francs par habitant; — des droits d'usage dans les forêts indivises entre la maison de Lorraine et le chapitre de Remiremont, ainsi que la jouissance de la forêt des Rapailles de Hennefite; — deux titres accordant la banalité des fours et moulins. — Extraits des comptes de la Chambre de Lorraine, réglant les redevances et mettant des agents de la gruerie de Bruyères pour délivrer les devis. — Concession de la forêt de Hennefite.

DD. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1620-1787. — Transaction entre les habitants du ban d'Anould et ceux du ban de Corcieux, au sujet du partage de la forêt du ban de Hennefite, indivise entre eux. — Acensement de terrains au profit des habitants de Bellegoute pour l'ouverture d'un sentier, par Royer, seigneur de La Tour et de Fléville.—Extraits d'arrêts de la Chambre des Comptes, confirmant à divers particuliers la jouissance de terrains domaniaux, moyennant un cens de 30 francs. — Extrait d'un plaid tenu à Ruxurieux, dans lequel les habitants de ce hameau demandent l'acensement du sol de leurs maisons et jardins.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-folio, 2106 feuillets, papier.

1649-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 11 juillet 1649, Jean Thomas a eu pour parrain, discrète personne messire Thomas Bruant, curé de Corcieux; — le 18 octobre 1654, Henri Domptailles a eu pour parrain, M. le baron de Magnières; — le 26 novembre 1654, Pierre Thomas, fils de Claude Marchal, cordonnier, a eu pour parrain, vénérable et discrète personne messire Thomas Bruant, docteur en sainte théologie, chanoine de La Mothe et curé de Corcieux, et pour marraine, Mlle Marion, fille de M. Royer, conseiller d'État et auditeur des comptes de Lorraine; — le 6 septembre 1658, Georgette Lemarquis a eu pour parrain, noble Claude de Vienville, prévôt de St-Dié; — le 16 août 1789, Barbe-Françoise de Martimprey a eu pour parrain, le sieur Joseph de Martimprey, écuyer. — » Livre baptismal de la paroisse de Corcieux, commencé » depuis la publication de l'usage du papier timbré, au » mois d'avril 1685. » Le 1er août 1690, François Ignace Royer a eu pour parrain, M. Georges-François d'Hédival, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, écuyer, seigneur de Veroncourt, et pour marraine Dlle Marie-Françoise de Bildstein, fille de feu M. le baron de Bildstein, seigneur de Magnières; — le 29 janvier 1692, est témoin,

dans un mariage, le sieur Bernard Bexon, l'un des quatre gouverneurs modernes de la ville d'Épinal; — le 27 août 1692, François Jacques a eu pour parrain, Jacques-Joseph Royer, écuyer, seigneur de La Tour; — le 24 mars 1695, est décédée Marguerite Lemaire, veuve, âgée d'environ cent ans; — le 24 avril 1671, Quirienne Marcot a eu pour parrain, le sieur Jean de Canix de Montreuil en Picardie, chevau-léger pour le service du Roi, dans la compagnie de M. le marquis de Paulmy; — le 24 mai 1671, Renel Jacques a eu pour parrain, messire Renel de Comitein, chevalier, seigneur d'Anglebert et autres lieux, capitaine de cavalerie dans l'escadron de M. de d'Oulpet, pour le service du Roi; — le 6 novembre 1671, Michel Ratter a eu pour parrain, Michel Fontaine, valet de chambre de M. de Chausseron, lieutenant des gardes du corps du Roi, dans la compagnie de M. le comte de Chavaux, présentement en quartier d'hiver dans le ban de Corcieux; — le 26 août 1674, François Gaspar a eu pour parrain, honoré seigneur Gaspar de Jeannel de Pouilly; — le 23 août 1684, Jean-Jacques Stevenel a eu pour parrain M. Bruant, curé de Corcieux et de ses annexes de Gerbépal et Gérardmer, doyen en la chrétienté d'Épinal. — Registre baptismal de la paroisse de Corcieux, continué en l'année 1698, en laquelle l'usage du papier timbré a cessé; — le 2 février 1702, une femme de la Houssière a été choisie pour sage-femme et a prêté serment. — « Le 1er jour de janvier 1706, les paroissiens étant assemblés en notre présence à la fin de la messe paroissiale, Joseph Marcot, de Corcieux, a été nommé et choisi pour échevin de cette église, etc. » — « L'an 1708, le troisième dimanche de carême, onzième jour de mars, se fit ouverture d'une mission en cette église de Corcieux par quatre prêtres de la congrégation de la mission, nommés MM. Domerey, Berthelot, Houret et Corlie, et la clôture en fut faite le dimanche de Quasimodo. » — « L'an 1713, le 4e d'octobre, a été bénite et posée la première pierre d'une nouvelle tour de cette église. » — « Le 6 octobre 1714, la dernière pierre de la nouvelle tour a été posée. » — « L'an 1716, le 1er de juin, lundi de Pentecôte, la nef et le clocher ont été bénits. — Le 14e de septembre 1718, messieurs de la cathédrale de Toul ont donné à cette église de Corcieux une côte de St-Gérard et la moitié de l'os du coude de St-Aman, évêques de Toul, lesquelles reliques ont été mises et enfermées chacune dans un buste doré et portées en procession le 23e avril 1719, par permission de Monseigneur de Camilly, datée du 18 avril susdit, avec indulgences de 40 jours. — En 1650, le R. P. Nidac Chrestien, gentilhomme de La Rozières, confesseur et conseiller de Madame Royale Marguerite de Lorraine, et Dlle Catherine Milot, épouse de M. de Royer, conseiller d'État, ont été parrain et marraine de la grosse cloche et lui ont donné le nom de Catherine. — Cette cloche a été fendue en sonnant le tocsin sur les troupes suédoises, qui, de France, s'en retournaient en Allemagne, après vingt ans de guerre et sans apparence de paix, en l'an 1650. — La moyenne cloche a eu pour nom Marguerite-Joseph, et la petite a été nommée Barbe de Grâce. — La grosse cloche ayant été fendue en 1730, a été renouvelée et augmenté en 1731; elle a eu pour parrain M. François de Paule Ignace Royer de Fléville, chevalier de La Tour et du St-Empire, seigneur de La Tour, de Fléville et autres lieux, et pour marraine Mlle Gertrude Françoise de Vienville, dame dudit lieu, qui l'ont nommée Marie. — Les moyenne et troisième cloches de Corcieux ont été augmentées et fondues en 1748, la moyenne a été nommée Anne-Françoise et la troisième Jeanne-Françoise. — Noms des curés qui ont administré l'église de Corcieux : Laurent Pilliard, en 1480; Laurent Pilliard, chanoine de Saint-Dié, en 1517; Claude Millet, chanoine de Saint-Dié, en 1571; Jean Thiéry, en 1595; Thomas Bruant, de Ville-sur-Illon, en 1668; Jean Bruant, doyen de la chrétienneté d'Épinal, en 1687; Adrien Doyette, d'Épinal, docteur en théologie et doyen de la chrétienneté d'Épinal, en 1719; Messire Nicolas Damance, d'Épinal, doyen de la chétienneté d'Épinal, en 1746. — Le 7 février 1702, Jeanne Grandidier, de la Houssière, âgée d'environ 45 ans, a été choisie dans l'assemblée des femmes, à la pluralité des suffrages, pour être sage-femme dudit lieu, et a prêté serment selon le rituel du diocèse. — Le 1er janvier 1710, les paroissiens étant assemblés en présence du curé, à la fin de la messe paroissiale, Joseph Marcot, de Corcieux, a été nommé échevin de l'église de Corcieux; sa fonction sera d'assister et de répondre chaque dimanche à la bénédiction de l'eau et du pain de trois livres. — L'an 1731, la grosse cloche de Corcieux fut fendue le 28e juin en sonnant pour le tonnerre. — L'an mil sept cent trente-neuf, le 16 janvier, à neuf heures du matin, la flèche du clocher de l'église paroissiale de Corcieux a été renversée par un vent des plus violents et a écrasé une partie du toit de ladite église, sans autre accident plus fâcheux. — Le 28 mai 1671, fut tué à Corcieux le sieur Antoine, cavalier dans l'escadron de M. le marquis de Paulmy, logé ici en quartier d'hiver, lequel Antoine fut tué traîtreusement d'un coup de pistolet, par un nommé Sastre, calviniste de la même compagnie. — En ce temps, 1675, M. de Turenne chassa les Allemands hors de l'Alsace, leur armée étant composée de soixante mille hommes,

et celle de M. de Turenne de vingt-cinq mille, action très-glorieuse pour mon dit sieur, et très-ignominieuse pour les *mangeurs de saurcraut*. — En ce mois et même année, août 1675, fut tué M. le maréchal de Turenne, d'un coup de canon, à la bataille qui se fit au-delà du Rhin, proche Strasbourg; quelques jours après, l'armée de Mgr le Maréchal de Créquy fut défaite proche de Trèves, lui fait prisonnier, et la ville de Trèves, prise par assaut par l'armée de S. A. et du duc de Lunebourg. — En septembre 1676, il est mort trente enfants de la dissenterie, ainsi que plusieurs grandes personnes en août et septembre. — Le 22 août 1756, M. Charles Léopold de France, d'Anglure, comte de Magnières, et M. de Labadie, seigneur de Servance, assistent à l'enterrement de messire François de Paule Ignace Royer de Fléville, chevalier, baron du Saint-Empire, seigneur de la Tour à Corcieux.

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1700. — Copie d'une lettre de Léopold, duc de Lorraine, faisant droit à la requête des habitants du ban de Corcieux, pour l'établissement de deux foires annuelles à Corcieux, une en mai et l'autre en décembre.

II. 1. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1653-1786. — Copie des quittances de particuliers ayant soldé des dettes en présence du doyen de Corcieux. — Note historique sur la nomenclature des mairies du ban de Corcieux; — certificats de libération du service militaire; — échange de terrain pour l'ouverture du chemin de Corcieux à la Houssière.

II. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1755-1789. — Inventaires des archives et du mobilier de la mairie de Corcieux.

BB. 1. (Registres.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1786-1789. — Commune de Gerbépal. — Délibérations du conseil municipal au sujet : de nominations d'un syndic, d'un greffier et d'un délégué pour procéder à Fraize, à l'élection d'un membre ecclésiastique — de la statistique agricole; — de l'examen du compte des assesseurs; — de l'élection de deux notables pour procéder, de concert avec le maire, à une visite de toutes les maisons, afin de connaître les quantités des grains et farine existant dans la commune; — de la répartition du don patriotique.

BB. 2. (Volume.) — In-4°, 36 pages, papier.

1789. — Constitution des municipalités.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783. — Observations sur le compte du moulin banal de Menue. — Fixation de la quote-part avenant aux habitants de cette banalité.

CC. 2. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, papier.

1786-1787. — Compte de banalité du moulin de Gerbépal.

CC. 3. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1781-1787. — Comptes des communautés de Vichibur et de Ruxurieux.

CC. 4. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1743. — Subvention. — Classification des habitants de Gerbépal.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1618-1788. — Construction du presbytère. — Demande pour être autorisé à louer les moulins banaux de Vienville, de Rennegoutte et de Gerbépal, pour le prix être employé à la reconstruction de l'église. — Réclamation au sujet de l'entretien du chemin de Corcieux à la Houssière. — Imposition pour l'entretien des routes de Ruxurieux et de Martimpré. — Droits d'usage dans les forêts. — Délimitation des bans d'Anould et de Gerbépal.

EE. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778. — Liste émargée par les garçons qui ont versé de l'argent pour la milice.

GG. 1 à 40. (Registres.) — In-4°, 1046 feuillets, papier.

1686-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Registres.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1740. — Commune de Granges. — Remembrement de cens dus au domaine en la commune de Granges.

DD. 2 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1494-1760. — Charte de Henri, duc de Lorraine, par laquelle il laisse, à perpétuité, la banalité des fours et moulins de la commune de Granges, aux habitants de cette communauté, et leur acense le surplus des terres communales, pâquis, ruisseaux et pâturages. — Autorisation donnée par le duc de Lorraine, de construire deux moulins banaux. — Séparation de la commune de Granges de celle de Gérardmer. — Arrangement entre divers habitants, au sujet d'usurpation de terrains. — Abornement entre les habitants de Granges. — Construction d'une maison d'école. — Entretien de la fontaine du presbytère. — Abandon, par Nicolas Marchal, d'un droit à ladite fontaine. — Déclaration de Louis XVI, roi de France, qui fixe à six mois le délai dans lequel doivent être adressées les déclarations de défrichement. — Achat de l'horloge de Granges. — Autorisation de bâtir le presbytère dans le cimetière. — Traité pour construire les murs du cimetière.

DD. 3. (Liasse.) — 23 pièces, papier: 4 plans, papier.

1677-1767. — Reconstruction de l'église; — marchés à ce sujet; — Achat de deux cloches; — Paiement de l'orgue; — Droits d'usages dans les forêts domaniales de Granges et Champdray.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1687-1773. — Défense de donner à boire et de laisser jouer dans les cabarets, les jours de dimanche et de fêtes, pendant la messe et les vêpres; — Sentence qui condamne Dominique Mangin, de Granges, à payer la gerbe de passion; — Arrêt de la Cour de Lorraine qui ordonne de désailer les oies et canards.

GG. 1. (Registres.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

1640. — Inventaire des archives de la fabrique.

GG. 2. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin: 8 pièces, papier.

1506-1776. — Donations, échanges et locations au profit de l'église de Granges; — autorisation de célébrer un service mensuel avec bénédiction, pour les confrères de la Sainte-Barbe; — interdiction de l'église de Granges, par l'évêque de Toul; — déclaration du Roi concernant les inhumations.

GG. 3. (Registres.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1497-1619. — Relevé des cens et droits appartenant à la confrérie des Trépassés.

GG. 4. (Volumes.) — 1139 feuillets, papier.

1606-1770. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique.

GG. 5. (Volumes.) — 437 feuillets, papier.

1619-1779. — Comptes des recettes et dépenses des confréries de la paroisse.

GG. 6 à 19. (Registre.) — In-4°, 1903 feuillets, papier.

1642-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1763. — Foires et marchés établis à Granges, par arrêt du Conseil Royal des finances.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 1 sceau.

1571-1708. — Commune d'Herpelmont. — Acensement de la forêt de Châmont, par Charles, duc de Lorraine. — Confirmation de cet acensement, par Henri et Léopold, ducs de Lorraine.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1571-1708. Commune de Jussarupt. — Acensement de la forêt communale dite Châmont; — Titres des droits d'usage dans les forêts domaniales.

GG. 1 à 22. (Cahier.) — In-4°, 620 feuillets, papier.

1717-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 8 feuillets, papier.

1782-1784. — Commune de Vienville. — Location d'un moulin situé à Neuné (Vienville), appartenant à la commune de Vienville.

GG. 1 à 9. (Cahier.) — In-4°, 408 feuillets, papier.

1665-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CANTON DE FRAIZE.

CC. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1693-1729. — Commune d'Anould. — Ordonnance qui fixe à 20,000 francs le montant du réachat du droit de seigneur du ban d'Anould ; — quittance du droit de réachat du même seigneur. — Requêtes des habitants dudit ban pour la suppression du droit de main-morte; — arrêt de Madame la régente portant exemption dudit droit pour les habitants du ban d'Anould.

DD. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1582-1783. — Lettres d'amortissement données par Charles VI, au sujet de la maison de cure de Stanislas, de la fontaine de ladite maison et d'un champ en dépendant. — Arrêts du Conseil d'État : autorisant l'affranchissement du ban d'Anould ; faisant remise du tiers avenant à S. M., sur une aliénation de terrains communaux, destinée au réachat de la seigneurie ; portant acensement perpétuel au profit du ban ; confirmant les droits d'acensement autorisés par lettres-patentes de Charles en 1582; contre les officiers de la gruerie de Saint-Dié, leur faisant défense de s'immiscer dans les affaires des forêts communales du ban d'Anould. — Requête des habitants du ban : contre le droit de banalité ; contre les acensements particuliers au détriment de la communauté; pour le droit de nomination des forestiers dans les bois communaux. — Transaction entre les habitants des bans d'Anould, Gerbépal et Corcieux, pour les limites de leurs forêts. — Déclarations de la communauté du ban d'Anould : des droits d'usage dans les haut bois d'Anould et Ban-sur-Meurthe : à la maitrise des Eaux-et-Forêts pour les droits d'usage dans lesdits bois. — Désignation des forêts appartenant en propriété au ban d'Anould.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1753. — Règlement au sujet des plaids annaux.

GG. 1 à 15. (Registres.) — In-4°, 1072 feuillets, papier.

1603-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1729. — Inventaire des archives de la communauté du ban d'Anould.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1385-1762. — Commune de Ban-sur-Meurthe. — Acte de reconnaissance des droits d'usage des habitants du ban d'Anould et Clefcy, dans les forêts du duc de Lorraine et du chapitre de Saint-Dié;—arrêt de Charles, duc de Lorraine, et projet de transaction au sujet desdits droits d'usage ; — procès-verbal d'abornement des forêts du chapitre de Saint-Dié et du duc de Lorraine.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1570-1741. — Commune de Clefcy. — Transaction au sujet des droits d'usages accordés aux habitants de Clefcy dans les forêts de Saint-Dié ; — transaction relative aux droits de parcours dans les forêts, entre le chapitre de Saint-Dié, les habitants de Clefcy et le sieur de Cogney, seigneur de la châtellenie de Taintrux ; — extraits des plaids annaux tenu à Saint-Léonard au sujet des droits d'usages ; — déclaration des usagers de Clefcy.

GG. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1682-1718. — Fondations de rentes, constitutions et obligations au profit de la fabrique, fondation d'une autre rente de 55 sous lorrains, par Joseph Antoine, de Bar-le-Duc ; — constitution d'une somme de 105 francs par Valentin de Bastimpré, etc.

GG. 2. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin.

1721-1786. — Fondations, constitutions et obligations au profit de la fabrique de Clefcy.

GG. 3. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1669-1751. — Abornement et reconnaissance des héritages appartenant à la fabrique de l'église de Clefcy ; — état des contrats obligatoires, fondations, constitutions et reliquat de comptes qui sont dus à la fabrique de l'église de Clefcy.

GG. 4. (Liasse.) — 523 pièces, papier.

1675-1776. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique de Clefcy.

GG. 5 à 13. (Registres.) — In-4°, 1382 feuillets, papier.

1589-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1752-1790. — Commune de la Croix-aux-Mines. — Arrêts de la Cour Souveraine de Lorraine : contre les mendiants ; — concernant la fondation faite par le roi de Pologne à l'hôpital de Lunéville, en faveur des pauvres attaqués de la pierre ; — qui ordonne des prières publiques pour le repos de l'âme de Léopold.

BB. 1. (Cahier.) — In-4°, 104 feuillets, parchemin.

1731-1789. — Délibérations de la communauté ; déclaration des habitants, sur la situation de leurs biens ; — déclarations de grossesse ; — visite des maisons, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1722-1790. — Comptes rendus par le maire de la communauté ; — état des cens et rentes de la communauté ; — rôles des habitants qui doivent le vingtième ; — anciens rôles des contributions ; — mandement pour le paiement des contributions.

CC. 2. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1721-1784. — Décret de la Chambre de Nancy qui exempte les ouvriers mineurs de toute imposition ; — comptes de la commune, recettes ; — déclaration du Roi concernant la contribution patriotique ; — lois concernant la contribution foncière, la liquidation de la dette publique, les émoluments dus au receveur ; — imposition de 200,000 livres pour les casernes de Nancy.

DD. 1. (Liasse.) — 25 pièces, 1 plan, papier.

1758-1789. — Extrait des ordonnances, règlements et instructions sur les ponts et chaussées ; — procès-verbaux de l'administration forestière, jugements qui les concernent ; — plan et devis de la maison d'école ; — ponts et chaussées.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1721-1768. — Édit de S. A. R. portant un nouveau règlement pour la levée des compagnies d'arquebusiers ; — ordonnance pour la milice.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — Réquisitoire de M. de Bazelaire pour la levée du corps d'un homme tué dans les mines.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 765 feuillets, papier.

1586-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 2. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1586-1769. — Extrait des actes capitulaires du chapitre de Saint-Dié, qui établit le droit d'un lit en faveur des pauvres de Laveline et de la Croix-aux-Mines ; — comptes de la fabrique de cette commune.

GG. 1. (Cahiers.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1685-1789. — Commune d'Entre-deux-Eaux. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, papier.

1746-1747. — Commune de Fraize. — Délibérations relatives : aux subventions à imposer aux habitants ; — aux affaires municipales.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations relatives : aux dépenses de la communauté de Fraize ; — aux rôles de corvées dues par les habitants ; aux élections. — Lettres patentes du Roi relatives à la constatation des charges de la communauté.

BB. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1789. — Procès-verbal de contravention à la police, pour tapages nocturnes, voies de fait et tir d'armes à feu à des heures indues.

CC. 1. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1782-1789. — États des habitants passibles de prestations. — Répartition des sommes à payer par chacun. — Rôle de répartition de la contribution pour la prestation de la corvée.

CC. 2. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1786-1789. — Comptes des maires et adjoints.

DD. 1. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1786. — Comptes de la construction de l'église de Fraize, par Joseph Cuny, entrepreneur.

DD. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1749-1754. — Constitution de rentes au profit de la fabrique et de la communauté de Fraize.

FF. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1727-1765. — Arrêts du Parlement de Lorraine, au sujet des droits d'usages dans les forêts seigneuriales, entre les sieurs de Cogney et de Clinchamp, seigneurs de Taintrux.

GG. 1 à 4. (Cahiers.) — 5197 feuillets, papier.

1623-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1765-1789. — Commune de Mandray. — Comptes des recettes et dépenses de la commune. — Rôles de subventions. — Corvées sur les routes.

DD. 1. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1540-1789. — Confirmation de propriété des forêts à la communauté de Mandray. — Droits d'usage. — Rejet des prétentions des habitants d'Entre-deux-Eaux et Fouchifol, des droits usagers dans la forêt de Mandray.

DD. 2. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1764-1779. — Réparations à la maison d'école. — Concession de sources.

EE. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1780-1784. — Ordonnances pour la levée des soldats. — Liste des jeunes gens appelés.

FF. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 sceau.

1724. — Jugement rendu par le chapitre de Saint-Dié, contre Adolphe Colnat, curé de Mandray, pour refus de sacrement, ivrognerie et familiarité scandaleuse avec les personnes du sexe.

FF. 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 80 pièces, 2 plans, papier.

1780-1789. — Procès intenté par la commune de Mandray, contre plusieurs particuliers, pour : anticipation sur un terrain communal; — revendication de propriété d'un terrain, etc.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 629 feuillets, papier.

1685-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Marchal, Colnot, Maire, Lemaire, Million, Mathieu, Guillot, Stouvenel, Simon, Noël, Leroy, Rovel, Masson.

HH. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1757-1784. — Ordonnances et arrêts du conseil portant la défense de sortir à l'étranger : des grains, des cuirs, du sel, etc. — États des récoltes et des attelages.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1586-1782. — Commune de Plainfaing. — Acensement au profit de la section de Habeaurupt. — Procès-verbal d'abornement des finages de Plainfaing et de Habeaurupt. — Reconnaissance des terrains communaux. — Délivrance de bois aux habitants. — Droits d'usage dans les bois des seigneurs. — Construction de l'église, de la maison de cure et de l'école.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 529 feuillets, papier.

1783-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD 1. (Liasse.) — 9 pièces, 1 plan, papier.

1731-1782. — Commune de Saint-Léonard. — Plan et devis d'un pont à reconstruire sur la rivière de Meurthe. — Procès-verbaux de visite et de réception des travaux faits au presbytère. — Agrandissement de l'église.

FF. 1. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1785. — Procès entre la commune de Saint-Léonard et celle d'Anould, au sujet de la forêt de Charbonni.

GG. 1. (Registre.) — In-4°, 425 feuillets, papier.

1641-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 140 pièces, papier.

1680-1789. — Lettres d'amortissement pour la fabrique de l'église et la confrérie des trépassés. — Compte des recettes et dépenses de la fabrique, des pauvres et des trépassés.

GG. 3. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1716-1748. — Jugement qui condamne le chapitre de Saint-Dié à remettre la moitié des dîmes au curé. — Testament en faveur des pauvres.

HH. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1757-1768. — États des récoltes pour Sauley et Saint-Léonard. — Statistique des laboureurs, bestiaux et récolte.

CANTON DE GÉRARDMER.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1692-1790. — Commune de Gérardmer. — Ordonnances des ducs de Lorraine, concernant les priviléges, la défense de sortir du bétail des états de Lorraine et du Barrois; la défense de porter des armes; la franchise pour acheter des grains aux marchés d'Épinal, Saint-Dié, Remiremont, Bruyères, avant la levée de l'enseigne; les droits de bourgeoisie; la franchise dans les bois, pour bâtir les maisons à Gérardmer, etc.

BB. 1. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1692-1720. — Registre des délibérations de la communauté de Gérardmer. — Règlements des maire et jurés de la communauté de Gérardmer, concernant : une donation aux habitants de ladite communauté, des terres de souffrance, pour une année; — les réparations et l'entretien des moulins; — les jeunes hommes de ladite communauté devant être choisis pour servir dans la milice; — les réparations à faire aux chemins; — l'affouage dans les bois du Roi et des dames de Remiremont. — Délibérations des officiers de la communauté de Gérardmer, au sujet : du différend qui existe entre eux et les officiers des maîtrises d'Arches et Bruyères; — pour l'affouage dans les bois; — d'une somme de 2,000 francs due par la communauté pour fourrages et rentes, etc.; — défense à toute personne de lâcher des bêtes au pâturage sur le terrain communal; — délibérations au sujet d'une somme de 300 francs due pour la pension d'un habitant de Gérardmer; — de messes basses qui devront être dites pour les âmes du purgatoire. — Délibérations des maire et jurés de la communauté de Gérardmer, au sujet de l'admission, comme bourgeois de ladite communauté, des habitants autres que ceux de Gérardmer. — Déclaration des jurés et commis de la communauté de St-Dié, au sujet de la location, pour trois années, de 7 baraques situées sur le marché. — Liste des particuliers choisis pour gérer la place de jurés et pour tirer le produit de la subvention. — Déclaration des maire et jurés, par laquelle ils choisissent un homme pour veiller au pâturage des pâquis, attendu que plusieurs habitants se permettent de couper l'herbe et les jones qui croissent auxdits lieux. — Déclaration des officiers de Gérardmer, maire et jurés, défendant à tout vendeur de grains de vendre au delà de la taxe, sous peine de 20 francs d'amende; — défense est aussi faite à tout individu d'aller au devant des vendeurs et d'acheter hors de la ville, sous peine de la même amende. — Liste des particuliers entre lesquels il doit en être pris un pour remplir les fonctions de commis à la communauté de Gérardmer. — Soumission des jurés de la communauté par laquelle ils s'obligent à payer une somme de 500 francs due pour rentes envers un particulier. — Déclaration des jurés, au sujet d'une somme de 1,000 ou 1,200 francs à prendre sur les revenus communaux, pour la construction d'un moulin et des rentes dues à S. A. et au chapitre de Remiremont. — Location dudit moulin; les deux premières années il est loué gratis, à charge au locataire de se conformer aux conventions faites, et de payer 60 francs par année après. — Nomination et désignation de quatre habitants de Gérardmer pour remplir les fonctions de maire en ladite communauté. — Mémoire des bois donnés aux particuliers de Gérardmer, etc.

BB. 2. (Cahiers.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1720-1790. — Registre des délibérations de la communauté de Gérardmer. — Déclaration des maire et jurés de la communauté de Gérardmer, défendant à tous les particuliers de bâtir sur les pâquis communaux, car la commune paie un cens considérable à S. A — Liste des particuliers choisis pour porter la charge d'asseyeur. — Délibération tendant à obtenir des secours pour l'entretien des chemins, ou pour leur conversion en routes royales. — Délibération concernant une coupe extraordinaire ordonnée par le grand-maître des Eaux-et-Forêts. — Délibération concernant les fonctions de l'assemblée municipale au sujet des anticipations sur les biens communaux. — Copie d'une lettre écrite à M. le Président de l'assemblée municipale de Gérardmer, par MM. les procureurs syndics du district d'Épinal, concernant la prestation représentative de la corvée. — Délibération de l'assemblée municipale pour dresser un état exact des recettes et dépenses de Gérardmer. — Délibérations : concernant la reconstruction du chemin de Celles, et tendant à obtenir la dispense d'y contribuer;

— l'administration des bois communaux; — les défrichements des terrains communaux; — des réparations à faire aux chemins vicinaux de Gérardmer, aux ponts et ponceaux; — au sujet de l'établissement d'une patrouille; — de l'obtention d'une brigade de cavaliers de la maréchaussée, dont les fonctions seront de veiller au bon ordre dans la communauté et de maintenir la tranquillité parmi les citoyens. — Copie du registre de toutes les ordonnances, arrêts, proclamations du Roi, lettres-patentes, instructions, décrets de l'Assemblée Nationale, etc., qui ont été envoyés à la municipalité de Gérardmer.

BB. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1696-1783. — Déclaration de l'assemblée municipale et des gens de justice, contre Bexon, maire actuel, tendant à obtenir de S. M. un autre officier pour remplir les fonctions de maire, et pour faire rembourser audit Bexon les frais qu'il a occasionnés à la commune dans la durée de son administration. On lit en marge: « comme » Claude Bexon prétend escamoter l'office de maire » perpétuel, les gens de justice lui font signifier l'in- » tention où ils sont de se pourvoir à cet égard aux bonnes » grâces de Sa Majesté. » — Notification aux sieurs prévôts d'Arches du droit qu'ont les habitants de Gérardmer pour l'élection de leur maire. — Installation de Joseph Viry, maire moderne, présenté pour remplir cette charge par Nicolas Pierrat, démissionnaire. — Supplique des maire, jurés et syndics de la commune de Gérardmer, à Monseigneur l'intendant de Lorraine, pour qu'il lui plaise de permettre aux dits officiers de la communauté de dresser procès-verbal et condamner à une amende tous particuliers attrapés en délits dans les bois, pour herbe, fougères ou bois ramassé. — Élection d'un nouveau maire et d'un nouveau greffier; Nicolas Grosir, maire, et Hidulphe Haxaire, greffier. — Nominations de gardes de cabarets.

CC. 1. (Liasse.) — 11 pièces. papier.

1618-1766. — Droits divers spécifiant que S. A. a, au lieu de Gérardmer, tous droits de haute justice comme l'appréhension, détention et exécution des corps des personnes y mésusant civilement ou criminellement. Les confiscations lui appartiennent; les autres émoluments, les amendes des embannies, des rébellions et des désobéissances commises par coutumace, les amendes arbitraires, les « boisons rompues » appartiennent par moitié à sa dite Altesse et à l'église Saint-Pierre de Remiremont; les habitants de Gérardmer ont la création de leur maire, lequel se prend tous les ans, à tour de rôle, parmi les plus vieux; il doit être sans reproche; lesdits de Gérardmer ne suivent aucunement la bannière et ne sont pas sujets au jugement d'Arches; en temps de grand péril, ils sont obligés de garder les passages et les montagnes et d'avertir les officiers d'Arches; le curé de Gérardmer est en la garde et protection de S. A. — Copie d'une ordonnance de Charles, duc de Lorraine, par laquelle il augmente ses droits de 2 gros 14 deniers par conduit dans les villes et bourgs de ses états, et de 1 gros 14 deniers dans les villages. — Requête des habitants de Gérardmer à S. A. R., lui demandant d'être maintenus dans leur usage de conduire toutes sortes de denrées dans les villes de leur voisinage sans payer aucun droit. — Commandement de l'échevin de Gérardmer au maire dudit lieu de payer, dans trois jours, une somme de 70 francs 18 sous pour droit d'amortissement et de nouvel acquêt d'une portion de scierie acquise par la communauté pour la somme de 700 francs.

CC. 2. (Cahiers.) — In-folio, 498 feuillets, papier.

1742-1779. — Comptes rendus par devant les maire et jurés de la communauté de Gérardmer par Nicolas Martin, Dominique Fleurance, Valentin Viry, Joseph Leroy, Gérard Viry, Joseph Garnier, Georges Gégoult, Jean Jacquot, Jean-Baptiste Leroy, Nicolas-Paul Martin, Claude Leroy, Jacques Demangeot, Joseph Gegout, Nicolas Valentin, Barthelemy Jacquot, Claude Simon, Jean Antoine Paxion, Henry Gérard, Nicolas Leroy, Augustin Gegout, Quirin Perrin, Gérard Cuny, Joseph Viry, Jean-Baptiste Viry, Jean Pierrat, Jean-Baptiste Pierrat, Dominique Viry, Joseph Permentelot, Nicolas Chipot, Nicolas Pierrelle, Nicolas Paxion, Jean-Baptiste Fleurance, Jean-Claude Lecomte, syndics, des recettes et dépenses de ladite communauté. — Recettes: de 883 livres fournies par les collecteurs pour être employées aux ouvrages du pont Le Prieur; — de 312 livres 5 sous pour moitié de la location d'un moulin; — 244 livres 17 sous 6 deniers pour la location d'un second moulin; — 400 livres d'un nommé Noël, de Remiremont pour somme due à la communauté; — 330 livres du sieur Antoine Mougin, pour don à la communauté. — Dépenses: de 155 livres à M. de Launey et autres redevances dues au Roi; — de 30 livres pour un brochet envoyé au Roi; — de 138 livres 17 sous pour les guêtres et souliers de treize miliciens; — de 3 livres 7 sous 6 deniers pour raccommodage de chapeaux des miliciens; — de 1 livre 10 sous pour conduire un pauvre étranger au Tholy avec une charrette; — de 6 livres pour cocardes mises aux chapeaux des miliciens; — de

100 livres, tant pour acquitter une somme due au Roi qu'au chapitre de Remiremont ; — de 18 livres 11 sous 6 deniers pour pain, vin et autres munitions emportés dans le bois pour les officiers et forestiers de la maîtrise d'Épinal et de Saint-Dié ; — de 33 livres 18 sous à Jean-Baptiste Cuny, pour le dédommager des dépens et frais qui lui ont été occasionnés pour servir comme soldat à Gérardmer ; — de 3 livres 12 sous pour dépens occasionnés par un trac aux loups ; — 3 livres 5 sous pour messes dites en l'honneur de Saint-Blaise et de Saint-Quirin, pour la conservation du bétail ; — de 31 livres pour dépens occasionnés par l'arrestation de deux vagabonds à Gérardmer.

CC. 3. (Cahier.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1781-1790. — Comptes rendus par devant les maire et jurés de la communauté de Gérardmer par Jean-Baptiste Morel, Nicolas Gley, Gérard Perrin, Nicolas Leroy, Simon Permentelot, Jean-Antoine Leroy, Nicolas Lassauce, Simon Viry, Nicolas Paxion, syndics, des recettes et dépenses de ladite communauté. — Recettes : de 120 livres 2 sous 6 deniers pour la location d'une scierie ; — de 17 livres 1 sou pour location du lac de Gérardmer ; — de 77 livres 10 sous pour location du moulin du lac ; — de 1715 livres 4 sous 4 deniers, somme perçue sur la levée des rôles des contribuables ; — 77 livres 10 sous pour débris vendus de l'ancien pont de la Vologne ; — de 552 livres 11 sous deniers dus par Gabriel Paxion pour un procès contre la communauté ; — de 21 livres 8 sous pour droits qu'a la communauté sur un moulin. — Dépenses : de 3 livres pour garder un prisonnier à la chambre communale ; — de 7 livres pour raccommodage des fusils de la communauté ; — de 7 livres 15 sous à un avocat pour plaidoirie à Nancy ; — de 7 livres 15 sous pour frais et dépens occasionnés par le chirurgien juré et pour son paiement, lors de sa visite et des soins rendus aux garçons infirmes au tirage des miliciens ; — de 124 livres pour prix d'une armoire servant au greffe de l'assemblée municipale ; — de 78 livres 3 sous pour conduite de truites, beurre et fromage, à Monsieur Noël, receveur du chapitre de Remiremont ; — de 142 livres 17 sous au maire de la communauté, tant pour droits de cens sur les pâquis communaux que pour les fours et moulins banaux.

CC. 4. (Cahiers.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1673-1709. — Comptes rendus par devant les maire et jurés de la communauté de Gérardmer, par Thomas Mougel, Dominique Dieudonné, Gérard Cuny, Dominique Paxion, Nicolas-Gérard Cuny, Clément Leroy, Claude Viry, Gérard-Jean Michel, Jean Daniel, Martin Arnould, Gérard Balthazard, Gérard Balthazard Viry, Jean-Claudon Viry, Georges Gaspard, Jean-Nicolas Claude, Thomas Permentelot, Jean Vuillaume, Gérard Leroy, Joseph Michel, Nicolas-Dominique Grossire, Joseph Doridant, Dominique Costelt, Claude Perrin, Nicolas Demangeon, Joseph-Jean-Bastien Michel, Jean Michel, Balthazard Tisserand, Augustin Leroy, George Gegoult, Claude Bresson, Claude Permentelot, Claude de Franoult, Joseph-Thomas Perrin, Gabriel Leroy, Noël Tisserand, Pierre Gérard, Joseph Pierre de Franoult, Nicolas Leroy, Dominique Pierrel, Jean Gérard, Gérard Michel, commis des recettes et dépenses de la communauté. — Recettes : de 2778 francs 5 gros pour le trait tiré le 25 juillet 1673 ; — de 55 francs pour le droit de taverne ; — de 6 francs 10 gros 14 deniers pour vente de fromages des chaumes ; — de 5271 francs 6 gros pour produit de la subvention ; — de 6,645 francs 7 gros pour 1380 rations de fourrage ; — 40 francs pour location des baraques sur le marché ; — de 126 francs donnés par S. A. ; — de 3480 francs 4 gros, somme provenant des intérêts d'un capital prêté. — Dépenses : de 1 franc 9 gros pour achat d'une poule de bois donnée à Monsieur Rondel ; — de 8 francs pour un faisan fourni par le sieur Paxion ; — de 10 gros pour un sceau destiné à renfermer le beurre envoyé à Monsieur Roguier ; — de 31 francs 4 gros pour le repas de quinze pionniers ; — de 14 francs 10 gros pour fromages envoyés au contrôleur et aux officiers de Rouvres ; — de 37 francs 4 gros pour le repas des jurés et gens de justice ; — de 14 francs pour la cuisson du pain des pauvres ; — de 7 francs 6 gros pour la dépense que firent les archers de Bruyères en poursuivant des voleurs ; — de 20 francs pour deux gelinottes envoyées à S. A. R. ; — de 18 francs 11 gros pour deux poules de bois et un lièvre envoyés à S. A. R.

CC. 5. (Cahiers.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

1709-1727. — Comptes rendus par devant les maire et jurés de la communauté de Gérardmer, par Jean Gérard, Dominique-Jean Pierrat, Nicolas Claude, Jean-Gérard, Dominique-Jean Pierrot, Nicolas-Claude Viry, Nicolas Permentelot, Fleurance Pierre, Quirin, Perrin, Jean-Antoine Paxion, Dominique Remy, Jean-Gérard Michel, Gérard Demengeot, Dominique Costelt, Thomas Michel, Gérard-Noël Leroy, Jean-Balthazard Viry, Nicolas Thomas Gley, Jean Maurice, Dominique Vuil-

laume, Jacques-Thomas Morel, Claude Coultret, Gérard Viry, Martin Thomas, Jean Pierre, Jean-Jacques Pierre, Joseph-Claude Chipot, Simon Viry, Jean Gérosine, Jacques-Dominique Valentin, Pierre Maurice, Joseph-Gérard Viry, Sébastien Morel, Augustin Leroy, Dominique-Jean-Demange Pierrat, Nicolas Michel, Pierre-Nicolas Maurice, Joseph-Gérard Viry, Jean Étienne, Nicolas Pierrat, Jean Morel, Nicolas-Georges Gegoult, Georges Thomas, Gérard Gegoult, Nicolas-Dominique Remy, Joseph-Nicolas Martin, commis des recettes et dépenses de ladite communauté. — Recettes : de 64 francs 4 gros pour location des pâturages; — de 50 francs pour location d'une scierie communale; — de 463 francs, somme reçue des habitants pour leurs affouages; — de 7 francs donnés par un particulier au profit de la communauté; — de 444 francs 6 gros pour location des moulins et usines. — Dépenses : de 3 francs 6 gros pour transportation d'un chevreuil à Vagney; — de 15 francs 2 gros pour deux fromages et quinze livres de beurre donnés par présent au receveur du chapitre; — de 6 francs pour dépens occasionnés pour la garde de deux voleurs; — de 8 francs 9 gros pour grives et autre gibier donnés au Receveur du chapitre de Remiremont; — de 4 francs 8 gros pour réparations faites aux fontaines; — de 70 francs pour le logement du prévôt d'Arches; — de 13 francs 6 gros pour fromages envoyés aux capitaine et garde des chasses; — de 12 francs pour un faisan envoyé à la cuisine de S. A. R.; — 22 francs pour poudre et plombs fournis aux habitants de Gérardmer pour les chasses; — de 9 francs 4 gros pour deux perdrix envoyées à Monsieur le chancelier Saint-Georges à Plombières; — de 28 francs 10 gros 2 deniers pour dépens occasionnés par les chasseurs allant au traque aux loups.

CC. 6. (Cahiers.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1728-1759. — Comptes rendus par devant les maire et jurés de la communauté de Gérardmer, par Sébastien Martin, Valentin Viry, Joseph-Nicolas Martin, Sébastien Jean Martin, Dominique-Jean-Claudon Viry, Joseph Garnier, Jean Crouvezier, Georges Gegoult, Jean-Gérard Michel, Jean-Baptiste Leroy, Nicolas Chipot, Dominique-Joseph Chipot, Joseph-Gabriel Leroy, Dominique Claude, Joseph Gegoult, Balthazard Viry, Augustin Viry, Claude-Thomas Perrin, Nicolas Didier, Thomas Quirin Perrin, Nicolas-Paul Martin, Claude Perrin, Valentin Michel, Jean-Joseph Crouvezier, Jacque Costet, Dominique Perrin, Nicolas Thomas, Nicolas Martin, Joseph Saint-Dizier, Pierre Gérard, Barthélémy Jacquot, Valentin Gengoult, Sébastien Michel, Simon Viry, Joseph Georgel, Dominique Viry, Claude Chipot, Nicolas-Paul Martin, Dominique Pierrel, Claude Leroy, Dominique Villaume, Dominique Pierrel, Claude Leroy, Thomas Pierrat, Dominique Pierrat, Jean-Joseph Crouvezier, Nicolas Viry, Gérard Simon, Nicolas Leroy, Jean Costet, Joseph-Jean Viry, Joseph Garnier, Jean-Baptiste Viry, Nicolas Perrin, Nicolas de Franoult, Jean-Baptiste Pierrat, Simon Martin, Simon Martin, Augustin Gegoult, Claude Simon, Nicolas Viry, Sébastien Martin, Gérard Cuny, Nicolas Pierrat, Henry Gérard, Claude Tounes, commis des recettes et dépenses de ladite communauté. — Recettes : de 388 francs pour droits reçus des affouagistes; — de 55 francs reçus des cabaretiers pour leurs droits de débit; — de 412 francs 5 gros reçus des particuliers pour leur motif d'absence de corvée; — de 15 francs pour la location d'une année du lac de ladite communauté. — Dépenses : de 1 livre 10 sous pour annonces à son de tambour; — de 15 francs 13 sous pour messes célébrées à l'intention de la communauté; — de 3 livres 17 sous pour papier timbré; — de 44 livres données à plusieurs particuliers pour les dédommager des chevaux qu'ils ont perdus; — de 1 livre 14 sous pour la rétribution de deux messes célébrées pour les miliciens.

CC. 7. (Cahiers.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1760-1790. — Comptes rendus par devant les maire et jurés de la communauté de Gérardmer, par Nicolas Paxion, Jean-Brice Tisserand, Claude Coutret, Nicolas Paxion, Valentin Viry, Dominique Demenge Pierrot, Claude Gley, Claude Coutret, Sébastien Doridant, Georges Gegoult, Jacques Demangeat, Claude Balthazard Viry, Dominique Simon, Valentin Valentin, Jean-Nicolas Gegoult, Jean-Antoine Leroy, Nicolas Pierrat, Nicolas Pierrelle, Nicolas Valentin, Jean Marchal, Jean-Baptiste Fleurence, Joseph Morel, Valentin Pierrat, Nicolas-Dominique Martin, Jean-Baptiste Morel, Nicolas-Gérard Gley, Jacques de Franoux, Gérard Jacquot, Nicolas Lasausse, Antoine Demengeot, Joseph Gegoult, Nicolas Moulin, Joseph de Franoux, Jacques Georgel, Dominique Mauriee, Joseph Chipot, Pierre Viry, Valentin Fleurance, Jean-Antoine Paxion, Nicolas Leroy, Augustin Viry, Nicolas-Joseph Thomas, Nicolas Chipot, Simon Permentelot, Jean-Claude Lecomte, Jean-Baptiste Mougin, Jean-Baptiste Viry, Simon Viry, Sébastien Martin, Nicolas Cuny, Nicolas Grossire, Joseph Viry, Jean-Baptiste Morel, Crouvezier, Nicolas Jacques, commis des recettes et dépenses de ladite communauté. — Re-

cettes : de 911 livres 19 sous 6 deniers pour droits d'affouages ; — de 350 livres reçus par les commis pour être employées à la construction des casernes de Nancy; — de 605 livres 15 sous 6 deniers perçus pour la construction du pont de Forgotte. — Dépenses : de 3 livres 18 sous pour deux fromages envoyés au receveur du chapitre de Remiremont ; — de 25 livres aux commis pour voyages et dépens à Épinal au sujet de la subvention ; — 2 livres 5 sous payés pour un fromage envoyé au sieur de Launoy; — 18 livres 5 sous pour papier timbré.

CC. 8. (Liasse.) — 376 pièces, papier.

1760-1789. — Pièces justificatives à l'appui des comptes des syndics et commis de la communauté de Gérardmer. — Quittance d'une somme de 790 francs faite par le maire de la communauté, qui reconnait avoir reçu cette somme des collecteurs pour droits d'affouages; — mémoire de 38 livres pour dépenses faites par les maire, syndics et jurés de ladite communauté à la reddition de leurs comptes; — mémoire de 42 livres pour dépense faite lors de la nomination des commis pour ladite communauté ; — quittances : de 27 livres 2 sous 6 deniers d'un particulier pour réparations à la maison d'école; — du secrétaire de la subdélégation de Remiremont, de 184 livres 2 sous, pour la levée de trois soldats provinciaux; — de 6 francs pour avoir visité les infirmes; — de 15 livres 10 sous, somme payée à un ouvrier pour bois fournis et travaux de construction d'une vanne sur la rivière; — de 16 livres 16 sous, somme dépensée par les officiers de la communauté de Gérardmer, lors du tirage de la milice; — de 8 livres 7 sous pour dépens occasionnés par les hommes qui ont gardé un voleur à la chambre communale ; — de 6 livres 10 sous 6 deniers pour frais occasionnés par les officiers du bailliage de Remiremont, lors de la création d'un nouveau maire, d'un syndic et d'un sergent ; — de 3,429 livres 10 sous d'un entrepreneur, pour dernier paiement, pour la construction du pont de la Vologne; — de 10 livres, faite par un particulier, pour avoir visité les poids et mesures, ainsi que les cheminées.

CC. 9. (Cahiers.) — In-folio, 616 feuillets, papier.

1721-1737. — Rôles de répartition, par les asseyeurs élus de la communauté de Gérardmer, sur les habitants dudit lieu, d'une subvention totale de 7,350 livres pour 1721, de 6,096 livres pour 1724, de 7,039 livres pour 1,727, de 6,993 pour 1730, de 6,949 livres pour 1735, de 7,600 livres pour 1736, de 7,200 livres pour 1737.

CC. 10. (Cahiers.) — In-folio, 879 feuillets, papier.

1738-1755. — Rôles de répartition, par les asseyeurs élus de la communauté de Gérardmer, sur les habitants dudit lieu, d'une subvention totale de 6,900 livres pour 1738, de 9,400 livres pour 1740, de 8,746 livres pour 1743, de 11,286 livres pour 1747, de 12455 livres pour 1750, de 13987 livres pour 1752, de 13273 livres 17 sous 6 deniers pour 1753, de 12,868 livres 2 sous pour 1754, de 12,796 livres 13 sous pour 1755.

CC. 11. (Cahiers.) — In-folio, 955 feuillets, papier.

1756-1771. — Rôles de répartition, par les asseyeurs élus de la communauté de Gérardmer, sur les habitants dudit lieu, d'une subvention totale de 12,461 livres pour 1757, de 12,400 livres pour 1760, de 12,600 livres pour 1763, de 12,800 livres pour 1765, de 13,000 livres pour 1767, de 13,500 livres pour 1769, de 13,900 livres pour 1770, de 13,600 livres pour 1771.

CC. 12. (Cahiers.) — In-folio, 1162 feuillets, papier.

1772-1790. — Rôles de répartition, par les asseyeurs élus de la communauté de Gérardmer, sur les habitants dudit lieu, d'une subvention totale de 14,600 livres pour 1772, de 12,500 livres pour 1775, de 11,850 livres pour 1779, de 11,951 livres pour 1782, de 12,550 livres pour 1785, de 12,500 livres pour 1787, de 12,450 livres pour 1788, de 12,300 livres pour 1789, de 10,085 livres 12 sous 6 deniers pour 1790.

CC. 13. (Cahiers.) — In-folio, 725 feuillets, papier.

1657-1684. — États de répartition d'impositions diverses sur les habitants de Gérardmer. — État des particuliers de Gérardmer qui doivent à la communauté dudit Gérardmer, tant pour le reste du quartier d'hiver que pour des contributions ordinaires, le trait communal et la bannie en 1657; — dépense totale de 2,302 livres pour la compagnie des soldats de Monsieur de Lafitte. — États de répartition : de 2,788 livres 11 gros pour les vaches que la communauté doit fournir au camp et autres affaires; — d'une somme de 2,843 francs pour payer les travailleurs de Nancy; — d'une somme de 2,849 livres 11 gros pour satisfaire au quartier d'hiver; — d'une somme de 2,620 francs 7 sous, tant pour satisfaire aux besoins des soldats de ladite communauté qu'aux différentes charges supportées par la commune.

CC. 14. (Cahiers.) — In-folio, 661 feuillets, papier.

1685-1704. — États de répartitions d'impositions diverses sur les habitants de Gérardmer : d'une somme de 1504 francs 11 gros destinée à payer des sommes dues et rentes de ladite communauté, et autres charges ; — d'une somme de 2,200 francs, pour subvenir aux frais et à la nourriture des cavaliers et de leurs chevaux logés audit Gérardmer ; — d'une somme de 1,788 francs 3 gros destinée à la fourniture des fourrages des magasins du Roi à Nancy ; — d'une somme de 4,085 francs pour rations de fourrage fournies aux magasins du Roi à Pont-à-Mousson ; — d'une somme de 5,040 francs, tant pour prix de l'avoine et des ustensiles fournis aux troupes, que pour le paiement des ouvriers qui ont été occupés à couper les haies et à rétablir le chemin d'Épinal à Arches, et pour fourrages et autres redevances de la communauté.

CC. 15. (Cahiers.) — In-folio, 706 feuillets, papier.

1705-1723. — États de répartitions d'impositions diverses sur les habitants de Gérardmer : d'une somme de 3,480 francs 4 gros, tant pour les réparations des murailles des villes des États de S. A. R. et des hôtels desdites villes, que pour réparations aux monuments et autres édifices publics ; — d'une somme de 408 livres destinée à l'achat des grains d'après l'ordre de S. A. R. et des seigneurs de la Chambre des Comptes de Lorraine ; — d'une somme de 1,095 livres destinée à l'habillement des arquebusiers ; — état de répartition d'une somme de 306 francs 2 sous pour paiement de sommes dues au domaine de S. A. R. et à l'église St-Pierre de Remiremont ; — d'une somme de 600 francs, somme due à maître Claude Paxion, tabellion audit Gérardmer.

CC. 16. (Cahiers.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1724-1767. — États de répartitions d'impositions diverses sur les habitants de Gérardmer : d'une somme de 1,400 livres pour paiement des voitures de transport de 170 sacs de blé ; — d'une somme de 1,342 livres pour supplément des rations des fourrages qui doivent être fournies pour la subsistance des escadrons de cavalerie et des dragons de S. M. qui sont en quartier dans le duché de Lorraine ; — d'une somme de 4,650 livres pour second paiement de la subvention, ponts et chaussées, fourrages et fortifications, et pour frais d'habillement de la milice ; — d'une somme de 400 livres, employée à la fourniture des chapeaux, guêtres, souliers des miliciens ; — d'une somme de 375 livres pour être employée à la construction des casernes de Nancy.

CC. 17. (Cahiers.) — In-folio, 635 feuillets, papier.

1756-1790. — Rôles des sommes dues au Roi par abonnements, par les habitants de Gérardmer, pour les biens qu'ils possèdent sur le territoire dudit Gérardmer. — Le rôle de 1756, de 1757, de 1758 s'élève à la somme totale de 13,070 livres 16 sous ; celui de 1760 à 54,116 livres 8 sous 9 deniers ; celui de 1780 à 42,515 livres ; — celui de 1781 à 41,882 livres ; celui de 1785 à 39,972 livres 15 sous ; celui de 1787 à 39,789 livres 15 sous ; — celui de 1790 à 39,726 livres.

CC. 18. (Liasse.) — 375 pièces, papier.

1756-1767. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine, portant que les officiers municipaux devront lui adresser, tous les ans, un état des mutations survenues dans les biens des particuliers. — Déclarations des contenances de propriétés possédées par les habitants de Gérardmer sur leur territoire, pour asseoir, par abonnement, l'impôt foncier.

CC. 19. (Liasse.) — 518 pièces, papier.

1782-1786. — Déclarations des contenances de propriétés possédées par les habitants de Gérardmer sur leur territoire pour asseoir, par abonnement, l'impôt foncier.

CC. 20. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1554-1715. — Copie d'une déclaration de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, tuteur et administrateur des biens du duc Charles III, son neveu, portant que les meubles des chefs d'hôtels mariés ou non mariés, décédés au lieu de Gérardmer sans laisser hoirs légitimes, sont acquis, comme mainmortables, moitié au duc Charles et l'autre à l'église Saint-Pierre de Remiremont. — Requête des maire, habitants et communauté de Gérardmer à S. A. R. demandant d'ordonner qu'audit Gérardmer, il n'y aura pas ouverture à la mainmorte lorsqu'un fils, sous la puissance de père ou de mère, ou sous la tutelle d'autrui, viendra à décéder sans hoirs procréés de son corps, laissant pour héritiers des frères et sœurs. — Déclaration de Léopold, duc de Lorraine, portant qu'il n'y aura pas ouverture de mainmorte au lieu de Gérardmer, en cas de décès, dans les conditions de la requête ci-dessus.

CC. 21. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1686-1750. — Cahiers des charges et conditions sous lesquelles est amodié le droit de tenir cabarets à Gérardmer; les preneurs paieront la finance qui se monte à la somme de 55 francs; ils ne donneront à boire aux jeunes gens et fils de famille depuis jour faillant et ne leur feront crédit plus haut que de 2 francs; les habitants pourront établir une taxe sur le vin et les cabaretiers seront obligés de s'y conformer sous peine de 25 francs d'amende; les taverniers sont obligés de loger, nourrir et entretenir les gens de guerre qui pourront se trouver à Gérardmer, aux frais de la communauté; les cabaretiers pourront contraindre à payer telles amendes que de droit quiconque s'ingérera dans la tenue d'une taverne; les ordonnances concernant le devoir des cabaretiers pendant le service divin et le soir des jours de dimanche et fête, seront exécutées suivant leurs formes et teneurs. — Procès-verbaux d'amodiation du droit de tenir taverne moyennant la somme annuelle de 55 francs.

CC. 22. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1722-1789. — Supplique des maire, jurés, habitants et communauté de Gérardmer à la Chambre des Comptes de Lorraine, demandant permission de lever sur eux-mêmes la somme de 300 livres pour acquitter les redevances dues par la communauté dudit Gérardmer, tant au domaine de S. A. R. qu'à l'église St-Pierre de Remiremont. — Rôle de répartition sur les habitants de Gérardmer d'une somme de 4,765 livres pour payer les ouvriers qui ont été employés sur la route de Saint-Mauriee et Giromagny et au pont de Remberchamps. — Rôle de répartition sur les habitants de Gérardmer d'une somme de 400 livres, pour la construction du pont de Laveline. — Rôle de répartition sur les habitants de Gérardmer d'une somme de 12,100 livres, tant pour la subvention que pour les ponts et chaussées, maréchaussée et autres impositions. — Supplique des maire, syndics, élus et habitants de la communauté de Gérardmer à l'intendant de Lorraine, demandant l'autorisation de lever sur les contribuables dudit lieu la somme de 3,429 livres 10 sous pour la reconstruction du pont de la Vologne. — Rôle de répartition de la susdite somme de 3,429 livres 10 sous sur les contribuables de Gérardmer. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui impose à la communauté de Gérardmer une somme de 2,026 livres 18 sous pour l'entretien et la confection des routes. — Rôle de répartition de la susdite somme de 2,026 livres 18 sous sur les habitants de Gérardmer.

DD. 1. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1580-1780. — Acensements. Lettres d'acensement par le duc Henri de Lorraine aux habitants de Gérardmer d'un pâtis de 80 jours, situé entre Granges et Gérardmer, moyennant qu'ils paieront annuellement et perpétuellement audit duc une redevance de 200 francs, plus la somme de 25 francs, dont moitié au duc et moitié à l'église St-Pierre de Remiremont. — Déclaration de la Chambre des Comptes de Lorraine, par laquelle elle acense aux habitants de Gérardmer la quantité de 115 jours de terrain dont ils pourront disposer pour leur plus grand profit, en payant un droit d'entrée et de cens raisonnable. — Procès-verbal de distribution et d'abornement, par les gruyer et contrôleur d'Arches, des 115 jours de terrain ci-dessus. — Procès-verbal de distribution et d'abornement, par les gruyer et contrôleur de Bruyères, des 115 jours de terrains ci-dessus, pour la portion qui se trouve être de l'office de Bruyères. — Lettre de Catherine de Mailly et de Philippe du Hautoy, dames de Remiremont, au nom des dames et chapitre de l'église St-Pierre de Remiremont, par laquelle elles acensent aux habitants de Gérardmer leur part de 115 jours de terrain ci-dessus qu'elles possèdent par moitié avec le duc de Lorraine, moyennant un cens annuel et perpétuel d'un gros par jour des surcroîts et usurpations et 50 francs d'entrée, et 3 gros par arpent pour les autres jours et 100 francs d'entrée, comme pour la portion appartenant au duc. Contrat d'acensement par la Chambre des Comptes de Lorraine, au profit des habitants de Gérardmer, de 300 jours de terre appartenant à S. A. R. sur le territoire de Gérardmer, moyennant un cens annuel et perpétuel de 6 gros par jour de terrain. — Procès-verbal de livraison, par le gruyer de Bruyères, des 300 jours de terre ci-dessus. — État s'élevant à la somme de 6,902 francs des frais occasionnés à la communauté de Gérardmer pour l'acensement, livraison et distribution des 300 jours de terre ci-dessus. — Contrat de vente par la communauté de Gérardmer, à un habitant du lieu, de la quantité des dix-sept jours de terre provenant du ci-devant acensement, moyennant une somme capitale de 1,400 francs et celle de 6 gros de cens annuel et perpétuel pour chacun des dix-sept jours vendus. — Confirmation par la Chambre des Comptes des acensements ci-dessus. — Résolution des maire, jurés et partie des habitants de Gérardmer de demander à S. A. R. qu'elle veuille bien empêcher les acensements sur le territoire de Gérardmer. — Transaction entre la communauté de Gérardmer et le comte de Viermes, seigneur de Domèvre et autres lieux,

par laquelle la communauté cède au comte la quantité de 27 jours de terre contigus à sa chaume de Gérardmer pour la somme de 700 francs. — Procès-verbal de délivrance, par le tabellion de Bruyères, de ces vingt-sept jours de terre en question. — État des particuliers de Gérardmer qui ont reçu en acensement des terrains pour les dédommager des vingt-sept jours cédés au comte de Viermes. — Soumissions des particuliers qui empiètent ou bâtissent sur le sol communal. — Extraits d'arrêts de la Chambre des Comptes, qui confirment plusieurs particuliers de Gérardmer dans la possession et jouissance des terrains domaniaux qu'ils ont en acensement. — État des particuliers qui tiennent des essarts sur le terrain communal de Gérardmer.

DD. 2. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1564-1750. — Chaumes. — Lettres du duc Charles de Lorraine, par laquelle il cède à la communauté de Munster le grand pâturage appelé les hautes chaumes avec leurs dépendances, pour sûreté et jusqu'au remboursement d'une somme de 2,500 écus d'or valant 10,000 francs prêtés audit Duc par les maire, conseil, commune et ville de Munster. — Lettre du duc Charles, par laquelle il permet aux communautés de Gérardmer, de La Bresse et du Valtin de faire le réachat de la chaume ci-dessus sur la communauté de Munster en payant les 10,000 francs versés par lettre dernière, se réservant, à son tour, la faculté du réachat pour la même somme de 10,000 francs. — Transaction entre le duc de Lorraine et les dames de Remiremont, portant que ces dernières cèdent et abandonnent au duc et à ses successeurs tous les droits qu'elles peuvent avoir sur les différentes chaumes que les habitants de Munster ont tenues jusqu'alors en amodiation, moyennant qu'il leur sera payé, chaque année, la rente annuelle et perpétuelle de 400 francs, plus la moitié des fromages qui se font en un jour sur les dites chaumes vers la Saint Jean-Baptiste. — Copie de l'acte d'amodiation par le duc de Lorraine aux habitants de Gérardmer, du grand pâturage des chaumes pour l'espace de 25 années, moyennant la somme annuelle de 2,400 francs. — Acte de rétrocession aux habitants de La Bresse par ceux de Gérardmer d'une partie des chaumes de Lorraine, moyennant le loyer annuel de 600 francs, plus les fromages ci-dessus et la somme de 2,500 francs une fois payée, faisant le quart des 10,000 francs prêtés précédemment au duc de Lorraine. — Copie d'un acte de rétrocession par les habitants de Gérardmer et de La Bresse à ceux de la ville et vallée de Munster d'une partie des chaumes de Lorraine, moyennant un canon annuel de 1,400 francs, plus les fromages de la Saint Jean-Baptiste et la somme de 3,000 francs une fois payée pour le droit d'entrée de cette ferme. — Requête des habitants de Gérardmer à S. A. R. par laquelle ils se plaignent des acensements qui se font sur les chaumes ou aux environs, à leur préjudice, comme étant fermiers de ces chaumes; ils demandent que ces acensements soient défendus; défense du duc. — Acte d'amodiation par la Chambre des Comptes de Lorraine, pour quinze années, aux habitants de Gérardmer, des chaumes des Vosges, moyennant un canon annuel de 1,495 francs, plus la somme de 3,495 francs une fois payée pour droits d'entrée. — Copie d'un procès-verbal d'abornement, par Jean Philippe de Bourgogne, conseiller d'État, de plusieurs chaumes de Gérardmer. — Rétrocession par les communautés de Gérardmer, de La Bresse et du Valtin à celle de Munster pendant tout le temps qu'il plaira au duc de Lorraine, des hautes chaumes de Gérardmer, moyennant le canon annuel de 170 écus d'or que les habitants dudit Munster rendront à Gérardmer, plus les fromages d'un jour de l'année, vers la saint Jean-Baptiste. — Copie d'un acte de vente sur la place du marché, à Gérardmer, des fromages que les amodiateurs des chaumes doivent au domaine et à l'église de Remiremont, moyennant la somme de 1 franc 2 gros 1 blanc par fromage, ces fromages étant au nombre de 40 pour la part du domaine. — Ordonnance du Conseil royal des finances et commerce qui prescrit l'abornement et la reconnaissance des chaumes.

DD. 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1567-1770. — Droits d'usage. — Copie d'une ordonnance du duc de Lorraine, aux gruyers d'Arches et de Bruyères, par laquelle il leur enjoint de délivrer aux habitants de Gérardmer le bois qui leur est nécessaire pour clore leurs héritages et acensements, à prendre à proximité de leurs granges. — Ordonnance du duc Charles de Lorraine, permettant aux habitants des bans de Vagney et de Gérardmer de prendre tout le bois qui leur est nécessaire dans leurs forêts, d'y faire fouillies et faire pâturer leur bétail; certains cantons de bois seront mis en ban pour les laisser recroître; pour les bois qu'ils vendront hors de leur ban, ils seront tenus de payer au duc une redevance de 4 gros pour chaque pied de bois de sapin de quatre bûches et au-dessus, de 4 gros pour un sommier de quarante pieds et au-dessus, 4 gros pour un sommier de trente pieds et au-dessus, 3 gros pour un sommier de vingt pieds, 2 gros pour

les pennes et chevrons. — Ordonnance de Henri, duc de Lorraine, portant que les pâturages entre Granges et Gérardmer seront séparés et abornés et que les usagers ne pourront y conduire que leur propre bétail, sous peine de confiscation. — Supplique des habitants et communauté de Gérardmer à S. A. R., disant que le duc Charles leur permit en 1575 de prendre dans leurs rapailles tout le bois qui leur est nécessaire, et d'y faire fouillies et essarts pour améliorer leurs pâturages, que le gruyer de Bruyères veut les troubler dans leur ancienne coutume; qu'ils demandent d'être maintenus dans leurs anciens usages, ce que le duc leur accorde. — Ordonnance de la Chambre des Comptes, sur requête des habitants de Gérardmer, portant qu'ils jouiront des droits ci-dessus. — Requête des habitants et communauté de Gérardmer à S. A. R., disant que, pendant le malheur des guerres, ils ont été obligés d'abandonner leurs demeures et d'aller chercher à Vagney leur pauvre vie; que, pendant leur absence, leurs biens communaux se sont remplis de bois et de rapailles, ce qui les empêche de pouvoir subsister et de profiter de leurs amodiations; qu'ils demandent qu'il leur soit permis d'essarter et couper les rapailles perçues pendant les guerres, ce qui leur est octroyé. — Permission de Charles Renard de Fuschemberg, réformateur des Eaux-et-Forêts au département de Metz, aux habitants et communautés des bans de Vagney, Tendon, Moulin et Gérardmer, de prendre tout le bois qui leur est nécessaire dans les bambois dépendant desdites communautés. — Ordonnance d'Antoine de Bault, écuyer, conseiller du Roi, maître particulier de la maîtrise des Eaux-et-Forêts d'Épinal, qui maintient les habitants de Gérardmer dans leurs droits ci-dessus. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui maintient les habitants de Gérardmer dans leur usage de prendre leur bois de chauffage dans une forêt située sur les montagnes de Vosges, appartenant, par indivis, à Sa Majesté et aux dames de Remiremont; la marque en sera faite, tous les ans, par la maîtrise d'Épinal. — Confirmation du droit ci-dessus par le Conseil d'État de Son Altesse. — Arrêt de la Chambre du Conseil des Eaux-et-Forêts de Lorraine, ordonnant que lorsqu'il sera marqué du bois d'affouage dans la forêt indivise entre S. A. R. et les dames de Remiremont, chaque usager paiera 2 francs, moitié à S. A. R. et moitié aux dites dames. — Ordre du sieur Humbert de Girecourt, réformateur des Eaux-et-Forêts au département d'Épinal, aux officiers de la gruerie de Bruyères, de marquer, dans la huitaine, aux habitants de Gérardmer leurs bois d'affouage. — Procès-verbal des maire, jurés et habitants de Gérardmer constatant que les officiers de la gruerie de Bruyères se refusent à leur marquer leurs bois d'affouage. — Arrêt de la Chambre du Conseil des Eaux-et-Forêts de Lorraine qui maintient les habitants de Gérardmer dans leur droit d'affouage ci-dessus, leur accorde, par ménage, quinze cordes de bois par année au lieu de douze, ainsi que le bois nécessaire pour leurs bâtiments et la clôture de leurs héritages. — Arrêt du Conseil royal des finances et commerce, portant règlement des coupes ordinaires dans les forêts de la montagne dépendant de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de la juridiction d'Épinal; il sera délivré, dans plusieurs forêts de la montagne, le bois de chauffage et de réparations à environ huit cents habitants de Gérardmer, à quarante de La Bresse et à vingt de Cornimont; dans la forêt de Gérardmer, il sera délivré le bois de chauffage et de réparations aux mêmes habitants de Gérardmer et à vingt de La Bresse; les forêts ci-dessus seront abornées et fossoyées et une partie mise en réserve pour en procurer le repeuplement. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que le précédent sera exécuté selon sa forme et teneur.

DD. 4. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1626-1778. — Forêts. — Procès-verbal de visite et d'abornement par le maire et quatre commis de Gérardmer des bambois dudit lieu. — Procès-verbal de reconnaissance, par le gruyer d'Arches, de l'abornement des bois communaux de Gérardmer. — Procès-verbal de reconnaissance de séparation et d'abornement, par le gruyer d'Arches, des bois et hautes forêts de S. A. R. et du chapitre de Remiremont d'avec les rapailles et bois communaux de Gérardmer, sur le territoire dudit Gérardmer. — Requête des maire, habitants et communauté de Gérardmer au grand gruyer, disant qu'ils sont en contestation avec les habitants de La Bresse au sujet de la forêt située à proximité de la chaume de Grouvelin, qui appartient au domaine de S. A. et dans laquelle ils ont droit de pâturage et de prendre bois. Les habitants de La Bresse prétendant avoir des droits sur cette forêt, ceux de Gérardmer demandent qu'ils soient renvoyés de leurs prétentions, la forêt en question étant située sur le finage dudit Gérardmer. — Copie du procès-verbal d'abornement, par le garde marteau de la maîtrise des Eaux-et-Forêts d'Épinal, de la forêt royale de Gérardmer.

DD. 5. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1730-1751. — Délivrances de bois. — Devis dressé par un maître charpentier de Gérardmer des bois nécessaires à la construction de l'église dudit lieu. Cer-

tificat d'un autre charpentier de Gérardmer portant qu'on ne peut prendre que trois cents pieds de bois sur la gruerie d'Arches, deux cent cinquante sur celle de Saint-Dié et cinq cents sur celle de Bruyères, pour la construction de ladite église. — Requête des maire, jurés, habitants et communauté de Gérardmer à Monsieur Redoubté de Mortagne, seigneur de Ventron et autres lieux, grand maître des Eaux-et-Forêts de Lorraine au département d'Épinal, lui demandant qu'il leur délivre 1,050 pieds de bois que S. A. R. leur a accordés gratuitement pour la reconstruction de leur église. — Ordonnance du sieur Redoubté portant que les 1,050 pieds de bois demandés seront répartis par portion égale sur les grueries de St-Dié, Bruyères et Arches, et pris le plus à portée de Gérardmer. — Procès-verbaux de délivrance, par la maîtrise des Eaux-et-Forêts d'Épinal, d'affouages et d'arbres de bâtiments à la commune de Gérardmer dans les forêts royales et rapailles du dit Gérardmer.

DD. 6. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1732-1751. — Ventes et échanges de terrains. État de trois jours de terres communales vendues pour la reconstruction de l'église, à raison de 150 francs le jour. — Échange d'un petit pré par la communauté de Gérardmer pour un coin de terre d'un particulier dudit lieu. — Copie d'un échange fait par la communauté de Gérardmer d'une parcelle de terre communale sise à Forgoutte pour une parcelle de pré d'un particulier sise au même lieu ; celui-ci pourra y construire seulement une usine pour y enfermer ses meules à repasser ses taillants avec un saut d'eau, et paiera, à la décharge de la communauté, un cens annuel de 6 gros au domaine de S. A. R. — Requête des syndic, notables habitants et communauté de Gérardmer au Roi lui demandant l'autorisation d'aliéner cinquante jours de leurs terres ou pâtis communaux pour en employer le montant à payer leurs dettes et à rétablir leur maison d'école. — Supplique des habitants, maire, jurés et communauté de Gérardmer à S. A. R., Madame régente, lui demandant l'autorisation d'aliéner trente jours de terrains pour en employer le montant à la construction d'un presbytère ; autorisation. — État de vente des trente jours de terrains ci-dessus.

DD. 7. (Cahiers.) — In-folio, 510 feuillets, papier.

1612-1756. — Livres-terriers, remembrements, registres d'acensements et de cens : livre-terrier des héritages chargés de cens sur le ban et finage de Gérardmer, prévôté d'Arches, appartenant à S. A. et à l'église St-Pierre de Remiremont par moitié ; la totalité des cens se monte à 120 francs 7 gros 12 deniers. — État des particuliers de Gérardmer qui possèdent des terrains chargés de cens sur leur territoire, ces dits cens s'élevant à la somme totale de 547 francs 9 gros 7 deniers. — Extrait du remembrement fait par Amé Philippe Doyette, substitut d'Arches, des particuliers de Gérardmer qui doivent des cens à S. A. R., ces cens s'élevant à la somme totale de 223 francs 19 sous 6 deniers. — États des particuliers de Gérardmer qui possèdent des acensements et des usurpations sur le territoire dudit lieu. — Registres ou pieds terriers des usurpations et acensements faits par les habitants de Gérardmer et à partager par moitié entre S. A. R. et l'église St-Pierre de Remiremont.

DD. 8. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1665-1786. — Pêche. — Adjudication de la pêche des ruisseaux de Gérardmer, pour l'espace de trois années, moyennant le prix annuel de 53 francs. — Procès-verbaux d'adjudication de la pêche du lac de Gérardmer, pour la somme de 35 francs en 1734, pour la somme de 10 livres 17 sous en 1757, pour 17 livres 3 sous en 1777, pour 35 livres en 1786 ; l'adjudicataire est obligé de vendre son poisson aux habitants de Gérardmer et il ne peut en céder aux étrangers avant que les gens de Gérardmer en soient fournis au prix de 6 sous la livre de brochet et la livre d'anguille ; la livre de perche se paie un sou comme d'ancienneté. En 1762, l'adjudicataire est obligé de céder, aux habitants de Gérardmer, la truite et le brochet à 10 sous la livre, la perche à 2 sous ; il est obligé aussi de laisser pêcher les habitants de Gérardmer à la ligne, le pied à l'eau et non sur des nacelles ; il doit jeter le filet à l'eau toutes les fois qu'il y est requis pour l'usage de la communauté.

DD. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1699-1787. — Routes. — Traité passé entre la communauté de Gérardmer et un habitant de Bellefontaine par lequel ce dernier s'oblige à faire, pour le compte de ladite communauté, les travaux nécessaires pour essarter et mettre en état la route de Saint-Laurent à Plombières, pour la part qui incombe à Gérardmer, moyennant la somme de 600 francs. — Règlement concernant les officiers des Hôtels-de-Ville de Lorraine et Barrois pour les réparations à faire sur les routes. Lesdits officiers de-

vront commander les bourgeois des villes sur les travaux des ponts et chaussées; ceux qui ne s'y pourront trouver seront tenus de mettre un homme à leur place et à leurs frais. — Ordre donné à tous les habitants des villes et autres communautés sujets aux travaux des ponts et chaussées, de se rendre exactement sur lesdits travaux au jour et à l'heure prescrits par les officiers. Les communautés demeureront responsables des dégradations arrivées aux parapets des ponts, à moins qu'elles ne proviennent de la négligence des officiers qui alors en seront responsables. — Lettre par laquelle il est ordonné au syndic de la communauté de Gérardmer d'envoyer cent manœuvres de ladite communauté le 12 mai 1741 pour se rendre à « l'Hôte du Bois » à 7 heures du matin, munis de pioches et de pelles pour y faire les ouvrages qui leur seront indiqués. — Ordonnance enjoignant au syndic de la communauté de Gérardmer d'amener les habitants de la communauté sur les routes détériorées pour y faire les réparations nécessaires.

DD. 10. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1725-1788. — Chemins. — Supplique des syndic, maire, habitants et communauté de Gérardmer, à Monseigneur l'Intendant de Lorraine, tendant à ce qu'il les dispense d'aller travailler à l'avenir sur la route de Rambervillers à Saint-Dié, disant qu'ils sont éloignés de huit lieues de la portion qu'ils doivent entretenir, et que, d'ailleurs, ils ont à Gérardmer un grand nombre de ponts et de chaussées à entretenir. — Lettre des maire et syndic des bans et communautés de Gérardmer, La Bresse, Cornimont, Ventron, Vagney, Saint-Amé, Cleurie, Dommartin à Mgr le Chancelier garde des sceaux de Lorraine et Barrois, le suppliant de vouloir bien les dispenser des réparations qu'ils doivent faire aux routes pour se livrer à celles de leurs chemins, dont l'accès est si difficile, disant que le mauvais état de ces chemins empêche le commerce de beurre, fromage et bestiaux, ce qui est leur seule ressource; autorisation. — Supplique des maire et syndic de la communauté de Gérardmer, à Mgr l'intendant de Lorraine, le priant d'avoir égard à l'ouragan qui a éclaté dans la nuit du 25 au 26 juillet 1770 et qui leur a causé de grands dommages, soit par la disparution de plusieurs moulins et usines, soit par les terres emmenées par les eaux, ce qui les empêche de nourrir leurs bestiaux : ils demandent qu'il leur soit permis de « ne supporter aucun denier. » Demande des maire, syndic et habitants de la communauté de Gérardmer faite à Mgr l'intendant de Lorraine, pour qu'il leur soit permis de reconstruire le chemin de Gérardmer qui passe à Laveline; autorisation.

DD. 11. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1618-1787. — Ponts, aqueducs. — Requête des mayeur, gens de justice, élus, bourgeois et communauté de Remiremont à S. A.: disant qu'il n'existe près de cette ville, sur la Moselle, pour le passage des gens, qu'un petit pont en bois et une nacelle qui ne présentent aucune assurance; qu'ils demandent que les habitants des paroisses de Saint-Étienne, Saint-Amé, Vagney, Saulxures, Cornimont, La Bresse et Gérardmer soient cotisés pour construire et entretenir le nouveau pont que la ville a le projet d'édifier, et cela au prorata de l'usage qu'en feront ces paroissiens en se rendant à Remiremont. — Réparation du pont de Forgotte; le prix de l'adjudication se monte à la somme de 35 francs. — Réparation du pont de la Vologne dont le montant de l'adjudication se monte à la somme de 3,650 francs. — Traité passé entre les habitants des communautés de Gérardmer, La Bresse, Cornimont, Ventron, et le sieur Abraam, maçon, tailleur de pierres, pour les trois petits ponts qui doivent être construits aux frais desdites communautés, montant à la somme de 675 francs — Traité passé entre la communauté de Gérardmer et le sieur Tissier, au sujet de la construction d'un pont à neuf sur la Vologne, sur la route de Saint-Dié à Gérardmer, montant à la somme de 6,359 francs. — Visite des sieurs Nicolas Pierrat, Joseph Chipot, maîtres maçons, des fondations pour la construction du pont ci-dessus, et reconnaissance faite par eux que lesdites fondations sont creusées jusque sur le bon fonds. — Autorisation donnée au syndic de la communauté de Gérardmer, par les maire, jurés et élus de ladite communauté, d'acheter les outils nécessaires pour remblayer les vides qui se trouvent à chaque bout du pont de Vologne. — Devis des ouvrages à faire sur les bords du ruisseau de Forgotte, pour protéger les terres, moulins et autres usines qui se trouvent sur ou près dudit ruisseau. — Devis estimatif des ouvrages à faire en maçonnerie à sec et autres pour la reconstruction à neuf d'un ponceau et de deux aqueducs situés sur les chemins et finage dudit Gérardmer.

DD. 12. (Liasse.) — 8 plans, 41 pièces, papier.

1718-1761. — Église. — Résolution prise par les maire, jurés et habitants de la communauté de Gérardmer, au sujet de la construction d'une nouvelle église et des préparations à faire pour ériger ce nouvel édifice.

— Opinion du sieur Sommier, curé de Gérardmer, sur l'emplacement de la construction de la nouvelle église, portant son attention au bourg de Gérardmer. — Demande adressée à S. A. R. au sujet de la construction de la dite église : la communauté se trouve divisée en deux parties ; les uns veulent rétablir l'église, l'allonger, l'élargir et la rehausser ; les autres, qui sont les suppliants, désirent et veulent la construction à neuf dans le bourg de Gérardmer, sentiment suivi par le sieur Sommier ; leurs moyens sont fondés sur « la comodité du pasteur et du peuple, la sûreté des vases sacrés et des ornements, la décence qu'on doit garder dans le service divin, qu'il n'est guère possible de bien observer dans un endroit où très-souvent, on arrive mouillé, par un grand froid, surtout dans les grandes neiges ». — Supplique des habitants de Gérardmer, à S. A. R., pour qu'il approuve le projet de construction de leur église; approbation. — Copie du décret qui autorise la construction de ladite église. — Devis des ouvrages à faire pour la construction de ladite église ; transaction entre l'entrepreneur de la maçonnerie et celui de la charpente au sujet des obstacles qui pourraient les gêner l'un et l'autre ; adjudication de la charpente de ladite église montant à 3,000 francs. — Procès-verbal d'adjudication. — Traités passés entre la communauté de Gérardmer et plusieurs particuliers, pour fournitures à faire pour l'église : 7 livres le mille de broches ; 8 sous le mille de clous ; 5 sous la livre de fer façonné pour les vitres et autres objets de fermeture ; 16 sous pour le prix de chaque pied de Lorraine, pour le plomb et le verre des vitres. — Nomination d'experts pour la réception de la nouvelle église. — Quittance de l'adjudicataire de la nouvelle église pour la maçonnerie montant à la somme de 11,525 livres. — Construction des bancs de ladite église : adjudication, montant à 13 sous le pied. — Rôles des habitants de Gérardmer qui doivent charroyer la pierre de taille, et de ceux qui doivent fournir les bardeaux nécessaires pour couvrir la toiture de ladite église.

DD. 13. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1720-1765. — Cloches. — Traité passé entre la communauté de Gérardmer et un fondeur de Breval, pour une nouvelle cloche à fondre, montant à 300 livres. — Traité passé entre la communauté de Gérardmer et deux fondeurs, pour fondre la grosse cloche de la dite communauté, à condition qu'ils en répondront, à raison de 200 livres. — Traité passé entre la communauté de Gérardmer et un fondeur pour refondre la grosse cloche de ladite communauté, qui est cassée, moyennant une somme de 204 livres et demie. — Déclaration des officiers de la communauté de Gérardmer au sujet du remboursement d'une somme de 401 livres 10 sous due à un particulier, prêtée par lui à la communauté pour le paiement de la fonderie des cloches qui se sont trouvées cassées ; lesdits officiers demandent à Mgr l'Intendant de Lorraine de vouloir bien leur permettre de percevoir sur les habitants de Gérardmer « les deniers pour donnner à-compte à celui qui a prêté ladite somme » ; autorisation.

DD. 14. (Liasse.) — 14 pièces ; 4 plans, papier.

1734-1758. — Maison curiale: — Construction à neuf d'une maison de cure à Gérardmer. — Adjudication faite aux charpentiers et maçons qui se sont présentés, moyennant une somme totale de 3,600 livres. — Conduite des pierres de taille pour la maison curiale, moyennant 4 sous par pied. — Procès-verbal d'expertise de la maçonnerie et de la charpenterie de la maison curiale. — Quittance d'une somme de 2,798 livres faites par les entrepreneurs de la maison curiale. — Délibération des maire, jurés et fabricien de la communauté de Gérardmer, par laquelle ils accordent une indemnité de 240 livres pour les entrepreneurs de la maison curiale, pour ouvrages non mentionnés dans l'inventaire. — Devis des ouvrages à faire pour ladite construction de la maison curiale ; plans de ladite maison.

DD. 15. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1751-1752. — Maison d'école. — Demande adressée à Mgr le Chancelier, par les maire, jurés, habitants et communauté de Gérardmer, disant que leur maison d'école est croulante, qu'il est absolument nécessaire de la reconstruire, sans quoi il arriverait des accidents fort graves ; qu'au surplus, il est dû par la communauté, à plusieurs particuliers, une somme de 1,500 francs qu'elle ne peut rembourser ; les suppliants prient Mgr le Chancelier de vouloir bien leur permettre de construire une maison d'école, et de vendre, pour cette construction, et pour que l'on puisse rembourser les sommes dues par la communauté, environ 50 arpents de pâquis communaux ; réponse, par laquelle Mgr ne consent point à laisser vendre lesdits terrains désignés. — Il est permis à la communauté de Gérardmer de construire sa maison en projet, et de louer, pendant neuf années, des terrains pour paiement de la construction.

DD. 16. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1690-1790. — Scieries. — Location de la scierie d'En-

saléchamps, pour trois années, moyennant une somme de 50 livres payable en deux termes. — Location de la scierie de Gérardmer; l'adjudicataire sera tenu d'entretenir ladite scierie, de même que les bâtiments et fontaines, prés et leurs cloisons, et à toutes les charges susceptibles autres que le vingtième; il sera tenu de scier nuit et jour tant qu'il se trouvera de l'ouvrage. Ledit adjudicataire ne devra « avoir de faveur pour personne, à peine d'exclusion »; l'adjudicataire paiera, pour trois années, 207 livres 5 sous en deux termes. — Les possesseurs de scieries de Wisembach, Biffontaine, etc., sont tenus de présenter au grand maître des Eaux-et-Forêts « du département des duchés de Lorraine et de Bar, » les titres en vertu desquels lesdites scieries ont été établies. Sa Majesté ordonne, en outre, que, faute par lesdits propriétaires et possesseurs desdites scieries de justifier desdits titres dans le délai de trois mois, il sera procédé, à leurs frais, à la diligence du procureur de Sa Majesté en ladite maîtrise, à la suppression et démolition de ces scieries. — Location de la scierie de Xonrupt appartenant à la communauté de Gérardmer. Les preneurs s'engagent à payer, chaque année, un cens de 11 livres 12 sous 6 deniers. Ils seront tenus de payer « les cens, redevances et deniers dont ladite communauté pourrait être chargée au sujet de ladite scierie. — Extrait des procès-verbaux du greffe de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne la suppression de différentes scieries dans l'étendue du ressort de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié, du 20 mai 1777. — Lettres patentes du Roi sur l'arrêt du Conseil d'État qui prescrivent les formalités à observer pour les scieries situées dans le ressort de la maîtrise de Saint-Dié, et par lesquelles un très-grand nombre de ces scieries sont destinées à être démolies.

DD. 17. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1750-1789. — Moulins. — Location des moulins et usines dites au-dessous de Forgoutte. La veuve Joseph Thomas, dernier enchérisseur, s'est rendue adjudicataire desdites usines, moyennant un cens annuel de 84 écus, payable en deux termes, pour trois années. Ladite femme s'est chargée d'entretenir lesdites usines et bâtiments y attenant, afin de rendre le tout en bon état à l'expiration de son bail. — Location du moulin du dessous du lac. L'adjudicataire paiera un cens annuel de 47 livres tournois, chaque année, pendant trois ans, et sera tenu de moudre tous les grains qui y seront conduits par les habitants, à leur gré et consentement, sans exiger d'eux aucun salaire, excepté la taxe faite par la communauté. Il devra se servir, pour peser, de la balance que la communauté de Gérardmer lui fournira si elle le juge convenable. Pour chaque pilée de chanvre il tirera une livre dudit chanvre. — Adjudication du moulin d'Ensaléchamps, pour trois années, pour un cens annuel de 58 écus. — Location des moulins de dessus Forgoutte. L'adjudicataire paiera une somme annuelle de 110 livres tournois pendant trois années. — Demande faite par les maire, syndic, jurés et habitants de Gérardmer, à Mgr le marquis de La Galaizière, intendant de Lorraine, pour qu'il lui plaise de leur permettre de contraindre, par les voies de droit, le dernier adjudicataire d'un moulin, qui ne s'est point acquitté des réparations à faire à ladite usine, à réparer ce qu'il devait faire; autorisation. — Construction d'une nouvelle usine dans une maison appartenant à la communauté de Gérardmer; état des réserves faites et des conditions prises entre le constructeur et ladite communauté.

DD. 18. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1618-1701. — Fours et moulins banaux. — Arrêt de Henri, duc de Lorraine, marquis de Calabre, etc., concernant le cens dû pour rachat du droit de banalité des fours et des moulins, pour une somme annuelle de 80 francs imposée sur les habitants, pour augmenter les revenus du domaine. — Supplique des habitants et communauté de Gérardmer, disant que, par lettres patentes du 8 mars 1618, il a plu à S. A. d'affranchir leurs fours et moulins, et qu'en conséquence ils le prient de vouloir bien leur rendre leurs liberté et droits sur leurs fours et moulins, et qu'il leur permette d'en jouir à leur gré.

EE. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1668-1788. — Milice. — Ordre de S. A. à la compagnie des élus de Gérardmer de se rendre au lieu d'Arches pour, de là, marcher à Épinal. — Traité passé à Remiremont, par lequel François Laforêt, charpentier audit Remiremont, s'engage à servir, pendant un an, dans la milice, à la décharge de la communauté de Gérardmer et en place de Joseph Valentin dudit lieu, tombé au sort, moyennant la somme de 30 écus tournois à 3 livres l'un. — Traité par lequel un bourgeois de Toul s'engage à servir, pendant un an, à la décharge de la communauté de Gérardmer, dans la compagnie de M. de Gombervaux, moyennant la somme de 30 écus à 3 livres l'un. — Lettre du sieur de Lamarre, subdélégué à Remiremont, au syndic de Gérardmer, lui enjoignant d'avertir les miliciens qui ne sont pas porteurs

d'un congé absolu, de se rendre à Lunéville, s'ils ne veulent être mis en prison. — Copie de congés délivrés par l'Intendant de Lorraine ou par son ordre à des miliciens de Gérardmer. — Rôles des miliciables des communautés voisines de Gérardmer.

EE. 2. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1658-1761. — Fournitures, logements, convois militaires. — Ordre aux maire et habitants de Gérardmer, de fournir, au lieu de Remiremont, cinquante-sept rations de fantassin de chacune une livre et demie de pain, cinq quarterons de viande de vache ou porc et 1 sou et demi de France, pour continuer ainsi, de quinzaine en quinzaine, pendant le quartier d'hiver de 1673. — Certificat du seigneur de Vienville au lieu de Gérardmer, déclarant qu'il a reçu de la communauté dudit lieu la somme de 25 francs pour les dégradations que les soldats ont faites dans sa maison; cette somme ne le rémunérant pas suffisamment, il demande, en outre, 14 francs pour planches fournies. — État se montant à la somme de 106 francs des frais faits par la communauté de Gérardmer pour conduire quarante-cinq vaches à Remiremont. Parmi les dépenses, on remarque celle de 7 gros et demi pour ferrer un cheval; celle de 7 francs 6 gros pour six journées d'un particulier qui a acheté les vaches et les a conduites à Remiremont; celle de 10 francs pour le souper de onze hommes. — État se montant à la somme de 265 francs des frais occasionnés à la communauté de Gérardmer pour conduire des vaches à Saint-Dié en 1675. — Ordre de l'Intendant de Lorraine à la communauté de Gérardmer, de fournir à Remiremont vingt-cinq vaches grosses et grasses avec deux hommes pour les garder, pour aider à la subsistance des troupes. — État des frais occasionnés à la communauté de Gérardmer, par les sauvegardes, tant de Monseigneur le prince que des cavaliers de M. le marquis de Larier, arrivé audit Gérardmer le 9 novembre 1676; parmi les dépenses, on remarque celle de 336 francs payés à un garde de mondit seigneur, pour huit jours qu'il a été à Gérardmer, celle de 24 francs par un cavalier qui a été quatre jours chez un particulier, celle de 3 francs pour deux bécasses, 11 francs pour quatre fromages, 4 francs pour une bride, 9 gros pour trois livres de pain blanc, 4 francs pour le dîner de deux cavaliers. — Traité entre la communauté de Gérardmer et deux bourgeois de Remiremont, par lequel ces derniers s'obligent à fournir, à la décharge dudit Gérardmer, la quantité de trente-sept rations de fourrage et d'avoine par jour pendant tout le quartier d'hiver, pour la garnison de Remiremont, moyennant 18 gros lorrains par ration de fourrage. — Ordre à la communauté de Gérardmer de conduire à Remiremont huit chariots bien attelés pour charger chacun six sacs de farine ou de blé qui pèseront chacun deux cents, qu'ils conduiront à Cernay, à raison de 20 sous par sac. — État des vaches achetées pour l'étape de Sainte-Marie, dont le prix varie de 48 à 132 francs, et forme un total de vingt-huit vaches pour 1,966 francs. — Résolution des maire, gens de justice et jurés de Gérardmer, portant que les habitants dudit lieu qui supporteront le logement des dragons pendant le quartier d'hiver de 1679, auront, par jour, pour chaque dragon à cheval 3 francs 6 gros, et pour un dragon sans cheval 2 francs. — Traité entre plusieurs habitants de Gérardmer et un particulier d'Allarmont, stipulant que celui-ci fournira, à leur décharge, les neuf chariots qu'ils doivent employer pour mener des blés du Roi à Strasbourg et à Saverne, moyennant la somme de 15 francs par jour pour chaque chariot. — Ordonnance de Louis XIV qui prescrit une imposition de fourrages dans les pays de Lorraine et Barrois. — Contrôle des logements et des absences des dragons qui sont en quartier d'hiver à Gérardmer au 22 janvier 1680. — Ordre de l'Intendant de Lorraine aux habitants de Gérardmer, de fournir et conduire à Nancy 2,760 rations de fourrage, composées chacune d'une botte du poids de quinze livres et d'une botte de paille du poids de dix livres, et 1,804 boisseaux d'avoine. — Traité entre la communauté de Gérardmer et deux habitants dudit lieu par lequel ces derniers s'obligent, à la décharge de ladite communauté, de voiturer, de Rambervillers à Schélestadt, la quantité de 255 sacs d'avoine, moyennant 40 sous par sac, plus deux sous par sac et par lieue qu'il pourra recevoir du directeur des vivres. — Récépissé d'un laboureur de Padoux, constatant qu'il a reçu, de la communauté de Gérardmer, la somme de 12,059 livres à-compte sur celle de 14,565 livres que ladite communauté lui doit pour fourniture de rations à Schélestadt, pour le compte de Gérardmer. — Autres traités pour fournitures de grains et fourrages. — État de répartition, sur les habitants de Gérardmer, d'une réquisition de 2,650 rations de foin.

EE. 3. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1672-1744. — Pionniers. — Liste des jeunes gens de Gérardmer commandés pour relever les pionniers de Belfort. — Certificat constatant que le village de Gérardmer a donné neuf hommes pour les travaux de Nancy en 1672. — Procuration donnée par les maire, gens de justice, jurés et communauté de Gérardmer à un habi-

tant dudit Gérardmer, actuellement à Belfort, de faire traité pour fournir des pionniers capables de travailler aux fortifications de Belfort à la place de ceux de Gérardmer. — Liste des pionniers de Gérardmer qui doivent être envoyés à Belfort pour travailler aux fortifications. — Rôle de répartition, sur les habitants de Gérardmer, d'une somme de 2,500 francs, tant pour le rétablissement de la route de l'Hôte-du-Bois que pour le paiement des pionniers envoyés au siége de Fribourg.

FF. 1. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1710-1719. — Contestation entre Claude Paxion, tabellion à Gérardmer, et plusieurs habitants dudit lieu, au sujet de la recette des deniers de l'acensement. — Quittance d'une somme de 650 francs faite par un particulier de Gérardmer, pour une somme que la communauté lui devait. — Remontrance faite à M. Hugo, conseiller d'État, par les maire, jurés et habitants de la communauté de Gérardmer, des erreurs commises par le sieur Paxion, pour le compte de ladite communauté, au sujet de la vente de trois cents jours de terrain. — Signification de différents particuliers donnée aux maire et jurés de la communauté de Gérardmer, pour qu'ils se tiennent en garde contre la suggestion de certains personnages, et pour qu'ils s'attachent davantage aux devoirs de leur charge. — Déclaration d'un habitant de Gérardmer aux maire et jurés de ladite communauté, disant que le sieur Paxion, tabellion de ladite communauté, l'ayant fait entrer chez lui, lui représenta qu'il tenait au bien du public et qu'il agissait dans les intérêts de la communauté de Gérardmer, à l'égard de l'acensement des trois cents jours de terrain vendus. Ledit Paxion fit signer au déclarant un papier non écrit, après quoi il le remplit. Le signataire, après avoir réfléchi, déclare devant les maire et jurés qu'il rétracte sa signature, d'autant plus qu'il pense que l'acte écrit dessus est nuisible à quelqu'un. — Signification faite, par les procureurs de la communauté de Gérardmer, à maître Paxion, de se trouver à l'audience des seigneurs de la Chambre des Comptes.

FF. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1705-1788.—Délits forestiers.—Procès-verbal dressé contre un particulier à la gruerie d'Arches. Le délinquant est condamné à 5 francs par pied de sapin coupé et en outre à 5 francs d'amende. — Condamnation d'un habitant de Gérardmer à 2 francs pour chacun des huit pieds d'arbres coupés et à 2 francs d'amende. — Signification faite aux habitants de Rochesson, de ne plus s'introduire dans les forêts communales de Gérardmer, sous peine d'amende et de demeurer responsables des délits qui s'y commettront. — Demande faite par le syndic de la communauté de Gérardmer aux officiers de la maîtrise des Eaux-et-Forêts, tendant à ce qu'ils assignent les syndic et maire anciens qui devaient employer deux arbres aux réparations du pont. Comme ces arbres n'y figurent point, la charge retombe sur les syndic et maire actuels. Ils prient les officiers de la maîtrise d'agir contre les anciens représentants de la communauté. — Extraits des rôles des amendes, dommages et intérêts prononcés au siége de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié.

FF. 3. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1710-1789. — Police. — Injures. — Rétractation d'injures prononcées par un garçon de Gérardmer, contre les maire et jurés de ladite communauté. Il promet qu'à l'avenir, il leur sera soumis et obéissant. — Procès-verbal dressé contre un particulier de Gérardmer qui a traité d'injures les maire et jurés de ladite communauté. — Procès-verbal dressé contre un aubergiste de Gérardmer, qui a jeté en bas de l'escalier de sa maison un député assermenté faisant la ronde dans les auberges, de sorte qu'il ne peut plus travailler. — Demande faite par la communauté de Gérardmer contre un habitant du lieu, afin de pouvoir le traduire en justice et le voir condamner à une amende de 100 francs, pour injures prononcées contre la communauté. — Signification faite à un homme et à sa famille, de sortir de Gérardmer dans les vingt-quatre heures, pour s'y être établi sans autorisation, et faute de présenter un certificat de bonnes vie et mœurs, ce qui est obligatoire d'après les ordres de S. A. R. — Procès-verbal dressé contre une femme de Gérardmer qui a été vue cueillant des navés, des choux et autres légumes dans un jardin. Ladite femme a été condamnée à vingt-quatre heures de prison, à 10 sous d'amende pour chaque propriétaire auquel elle a dérobé des légumes, et aux frais de son procès. — Recommandation faite par Jean-Claude d'Eslon, de Servance, seigneur, aux cabaretiers des communautés, tendant à ce que ceux-ci n'enfreignent les lois sur les tavernes. Lesdits cabaretiers ne devront donner à boire à quiconque ne sera éloigné d'une heure au moins de l'auberge, excepté aux hommes traitant pour commerce. Ils devront laisser pénétrer, immédiatement à leur arrivée, les gardes dans leurs maisons pour y faire la visite des cabarets. — Rétractation

d'un maréchal-ferrant aux hommes faisant la patrouille, pour insultes qu'il leur avait adressées.

FF. 4. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1760-1778. — Justice. — Demande faite par les maire et habitants de la communauté de Gérardmer, à M. le prévôt d'Arches, pour qu'il veuille bien rendre la justice dès dix heures du matin; autorisation. — Résolution du 17 mars 1717 portant : que la communauté de Gérardmer se pourvoira aux bonnes grâces de S. A. pour obtenir, comme du passé, le droit de rendre la justice par devant leur maire; réclamation contre le droit de franchise accordé aux bâtissans des huttes, baraques, etc. — Requête produite contre le mémoire des officiers de la prévôté d'Arches touchant à l'établissement d'une justice locale. — Ordonnance de S. A. R. portant que le chapitre de l'insigne église de Remiremont sera appelé et mis en cause pour statuer sur la création d'une justice locale à Gérardmer. — Demande faite par les maire, jurés, habitants et communauté de Gérardmer à MM. les commissaires, pour qu'ils permettent à la communauté de Gérardmer, d'assigner le chapitre de Remiremont; autorisation. — Nomination d'un sergent à Gérardmer par S. A. R. — Demande des maire, syndic, jurés et habitants de Gérardmer, à Mgr l'Intendant de Lorraine, pour qu'il leur permette d'avoir un huissier à Gérardmer.

FF. 5. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1688-1789. — Soumission d'un particulier de Gérardmer, qui s'oblige à laisser un jour de terrain à ladite communauté et à payer forcément 28 francs de dommages et intérêts. — Signification faite à un habitant de Gérardmer, par les maire, jurés et habitants de ladite communauté, de ne point continuer la construction du bâtiment qu'ils a entrepris, parce que le troupeau communal n'aurait plus passage libre audit endroit, sans quoi il se verra obligé de démolir sa maison. — Un habitant de Gérardmer voulant construire une maison, désire bâtir sur le terrain communal, en un endroit où passe le bétail allant à la vaine pâture. La communauté de Gérardmer lui donne un autre terrain pour ne point gêner ledit passage. — Défense faite par la communauté de Gérardmer, à un habitant, de continuer la construction de sa maison sur le terrain communal, sous peine de la voir démolir à ses frais. — Obligation à un habitant de Gérardmer de démolir la maison qu'il a construite sur le terrain communal. — Demande faite par la communauté de Gérardmer à MM. les officiers de la juridiction de Remiremont, pour qu'il leur plaise permettre à ladite communauté de faire démolir les maisons des particuliers sises sur le terrain communal. — Supplique adressée au lieutenant général du bailliage de Remiremont, pour qu'il veuille bien autoriser la communauté de Gérardmer à faire démolir un four bâti sur le terrain communal. — Délibération des maire, syndic et jurés de la communauté de Gérardmer, au sujet des denrées mises en réserve et auxquelles il est défendu de toucher, telles que la fougère, les joncs, etc. — Ordre donné aux habitants de Gérardmer par les maire, syndic et jurés de ladite communauté, pour les informer qu'ils doivent faire enregistrer de nouveau les fouilles qu'ils auraient entreprises, ainsi que celles qui n'ont pas été enregistrées depuis six ans. — Supplique à Mgr l'Intendant de Lorraine et Barrois, des habitants et communauté de Gérardmer, au sujet de l'empiétement fait par un particulier, d'un coin de la place de Gérardmer où se tient la foire et où il construit une maison, afin d'obtenir de Mgr la permission de raser sa construction; autorisation. — Dépense faite par les officiers de la communauté de Gérardmer aux habitants du lieu, de ne ramasser sur les pâquis communaux aucun engrais provenant des bêtes pâturant, ni de faucher la fougère et l'herbe qui se trouvent dans les bois et de cueillir les graines de genièvre, ainsi que de laisser pâturer aucune bête dans la prairie avant le jour fixé. — Procès-verbal dressé par un garde champêtre contre un fermier de Gérardmer qui avait laissé pâturer dix vaches, une génisse et deux veaux sur les terres de S. A. R.

FF. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 50 pièces, papier.

1724-1725. — Procès entre plusieurs habitants de Gérardmer et Gérard Claude, ancien maire, au sujet d'une levée de deniers pour ponts et chaussées et autres besoins. — Traité passé entre la communauté de Gérardmer et un charpentier du lieu, pour la construction de deux petits ponts, moyennant 108 livres de Lorraine. — Traité passé entre la communauté de Gérardmer et deux maçons du lieu, pour la maçonnerie à faire au sujet de la construction des deux ponts ci-dessus, moyennant 225 livres de Lorraine. — Demande faite par un particulier de Gérardmer, au sujet du tirage de quatre arquebusiers, pour que ladite communauté lui donne 50 livres par année, parce qu'il s'engage à servir comme arquebusier. — Soumission d'un habitant de Gérardmer qui a injurié les maire et jurés de ladite communauté, et « qui leur demande pardon » en promettant de leur

être soumis à l'avenir. — Lettre du curé de Gérardmer, par laquelle il déclare avoir annoncé au prône, d'après la demande des maire et jurés, que tous les habitants qui n'avaient point satisfait au payement de ce qu'ils devaient pour l'imposition des chemins, y seraient contraints. — Rapport adressé à M. Henri-Étienne Maillard, Conseiller d'État de S. A. R., portant que le nommé Gérard Claude ayant comparu par-devant son avocat, il a déclaré que c'est par arrêt de la Chambre qu'il a ordonné de lever sur la communauté une somme de 400 livres pour être employée au payement des ponts et chaussées et autres affaires, d'après les ordres de S A. R. Les officiers et principaux habitants croient que cette levée n'est pas dans ce but, et prétendent que c'est dans un but d'intérêt de la part de l'ancien maire. — Ordonnance de Léopold, qui permet à plusieurs habitants de la communauté de Gérardmer, victimes des actes frauduleux de leur ancien maire Gérard Claude, de faire assigner ledit maire, afin de pouvoir rentrer en possession des sommes qu'ils ont versées. — État de différentes sommes payées à divers ouvriers de la communauté de Gérardmer, et avancées par le maire de ladite communauté, montant à 520 livres. — État d'une somme de 81 livres 4 sous 6 deniers due à un particulier de Gérardmer, pour dépens occasionnés pour le service de la communauté. — Manière que les maire et jurés de la communauté de Gérardmer ont employée pour faire la répartition des deniers nécessaires pour les travaux des chemins.

FF. 7. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1771-1772. — Procès entre la communauté de Gérardmer et Valentin Jacquel du lieu, au sujet d'une barraque et d'une anticipation sur le communal. — Après plusieurs plaintes de conduite portées contre ledit Valentin Jacquel qui habite une maison bâtie sur le terrain communal, maison qui ne lui appartient pas, le procureur du Roi au bailliage de Remiremont autorise, sur sa demande, la communauté de Gérardmer à raser la dite maison. Demande du sieur Valentin Jacquel aux officiers du bailliage de Remiremont, pour qu'ils lui permettent de faire assigner la communauté de Gérardmer, au sujet de la démolition de sa maison, pour les voir condamner : à la rétablir; à 2,000 francs de dommages et intérêts et aux dépens. — Demande faite par les maire, jurés et habitants de Gérardmer, à Mgr l'Intendant de Lorraine, pour qu'il permette à ladite communauté d'employer ses moyens de défense contre l'assignation qui lui est donnée par Valentin Jacquel; autorisation. — Demande faite par la communauté de Gérardmer, pour obtenir l'autorisation de démolir la maison rétablie du sieur Jacquel; autorisation. — Ledit sieur Jacquel est condamné aux dépens. — Demande des maire, syndic et habitants de la communauté de Gérardmer au lieutenant-général du bailliage de Remiremont, pour qu'il leur permette de faire assigner ledit Valentin Jacquel qui s'est approprié un pré de ladite communauté. — Défense faite au dit Valentin Jacquel, par les officiers du bailliage de Remiremont, de reconstruire sa barraque tel qu'il le prétend, sous peine de la voir démolir, et d'emprisonnement. — Lettre du maire, qui demande à un huissier de Remiremont de venir le plus tôt possible pour faire rendre audit Jacquel le terrain dont il s'est emparé.

FF. 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 129 pièces, papier.

1784-1786. — Procès entre la communauté de Gérardmer et Gabriel Paxion, au sujet d'une remise et anticipation sur le communal. — Réponse du sieur Gabriel Paxion contre une lettre adressée à Mgr l'Intendant, par une partie des habitants de la communauté de Gérardmer, contre ledit Paxion. — Demande des maire, syndic et principaux habitants de la communauté de Gérardmer à Mgr l'Intendant de Lorraine, pour qu'il lui plaise leur permettre d'abattre le bâtiment que ledit sieur Paxion a construit sur le terrain communal; autorisation. — Délibérations des habitants de Gérardmer, au sujet de l'empiétement fait sur le terrain communal par le sieur Gabriel Paxion. — Demande faite par les habitants de Gérardmer, par laquelle ils sollicitent la construction d'une halle pour leurs foire et marché. — Mémoire des sommes à payer par le sieur Paxion, pour frais occasionnés à la communauté, montant à 77 livres. — Enquête faite par un avocat, procureur du Roi au bailliage de Remiremont, en faveur du sieur Paxion, pour son procès avec la communauté. — Arrêt de la Cour du Roi, sur le procès intenté par la communauté et Valentin Jacquel, portant qu'il sera dressé une carte topographique du terrain contentieux dont il s'agit, et des halliers construits par ledit Paxion sur le terrain communal. — Extraits des procès-verbaux et rapports d'experts du greffe du Parlement faits entre la communauté et le sieur Paxion. — Carte topographique du terrain sur lequel est construit le hallier de Gabriel Paxion, et du hallier lui-même. — Cahier du résultat et des clauses du procès entre la communauté et le sieur Paxion.

FF. 9. — (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1706. — Procès entre la communauté de Gérardmer.

et Joseph Simon du lieu, au sujet d'une anticipation sur le communal. — Lettre écrite à MM. les prévôts d'Arches pour qu'ils confirment les résolutions prises par les maire et jurés de la communauté de Gérardmer, au sujet de la fermeture des portions de terrains communaux loués aux habitants de ladite communauté. — Procès-verbaux dressés contre plusieurs habitants de la communauté de Gérardmer, pour avoir, à leur gré, entouré les terrains qu'ils tenaient de ladite communauté.

FF. 10. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1712-1714. — Procès entre la communauté de Gérardmer et les Lalevée dudit lieu, au sujet d'un ascencement de terrain. — Inventaire des sommes dues présenté par la communauté de Gérardmer, contre Nicolas Lalevée, pour les frais de son procès intenté par la communauté. — Ordonnance de la Chambre de Nancy, qui contraint le défendeur de Lalevée à mettre le procès entre les mains de la justice le jour qui lui a été indiqué, sans quoi il se verra condamner à une amende de 10 francs pour chaque jour de retard. — Ordonnance de la Cour de Nancy, qui contraint le défendeur de Lalevée à remettre, dans les vingt-quatre heures, au greffe, le procès en question, sans quoi il sera encore condamné à une amende de 10 francs pour chaque jour de retard. — Arrêt du duc Léopold, qui contraint les Lalevée à payer à ladite communauté 87 francs, et aux frais du procès.

FF. 11. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1735-1789.—Rapports.—Procès-verbal dressé contre le garde magasin à sel de la communauté de Gérardmer, pour s'être servi, dans la livraison dudit sel, de mesures frauduleuses. — Procès-verbal dressé contre un habitant de Gérardmer, pour avoir coupé de la fougère, malgré les défenses réitérées qui lui avaient été faites. — Procès-verbal dressé contre un particulier de Gérardmer, pour avoir laissé pâturer dix chèvres sur les pâquis communaux. — Procès-verbal dressé contre un habitant de La Bresse qui avait laissé sa vache en pâture sur les terrains communaux de Gérardmer. — Procès-verbal dressé contre un habitant de Gérardmer, pour avoir laissé pâturer son cheval sur le terrain d'autrui. — Procès-verbal dressé contre un habitant de Gérardmer et sa fille, pour avoir été trouvés fauchant des sagattes, au mépris des défenses faites à ce sujet. — Procès-verbal dressé contre un habitant de Gérardmer, pour avoir laissé sa vache pâturer sur le bien d'autrui. — Procès-verbaux dressés contre plusieurs habitants de Gérardmer, pour avoir amassé des excréments d'animaux déposés sur les terrains communaux d'après la pâture que lesdits animaux ont faite. — Procès-verbaux dressés contre plusieurs habitants de Gérardmer, pour avoir cueilli des graines de genièvre au mépris des défenses qui leur avaient été faites. — Procès-verbaux dressés contre plusieurs cabaretiers de Gérardmer, pour avoir donné à boire à plusieurs habitants pendant le service divin. — Procès-verbaux dressés contre plusieurs habitants de Gérardmer, pour avoir laissé ramasser de la mousse à leurs enfants sur les pâquis communaux. — Procès-verbal dressé contre un cabaretier de Gérardmer, par deux gardes du lieu, qui, étant allés chez ledit cabaretier après les heures indiquées pour le débit, trouvèrent la porte fermée et aperçurent de la clarté à l'intérieur de l'habitation. Ils se firent ouvrir la porte, et après être entrés, la femme dudit cabaretier leur jeta au visage « des charbons tout rouge et des cendres chaudes, en leur disant qu'ils n'avaient pas plus de serment qu'un chat. » Lesdits gardes avaient déjà été menacés quinze jours auparavant par ledit cabaretier. — Procès-verbal dressé d'après les ordres du curé de Gérardmer, contre un habitant de La Bresse pour avoir manqué audit curé. — Procès-verbal dressé par un garde de Gérardmer, contre un garçon du dit lieu, pour avoir causé et ri à la tribune de l'église.

GG. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1728-1772. — Bureau des pauvres. — Donation faite par Joseph-Gérard Viry et sa femme, au bureau des pauvres de Gérardmer, d'une somme annuelle de 35 francs. — Donation faite par Jean-Jacques Valentin et sa femme, au bureau des pauvres de Gérardmer, d'une somme annuelle de 120 francs. — Demande faite à Mgr le Chancelier, par un habitant de Gérardmer, âgé de 56 ans, pour qu'il lui plaise de supplier et ordonner à ladite communauté de le mettre au nombre de ceux qu'elle nourrit et entretient; le suppliant est aveugle et infirme et est hors d'état de travailler. — Acte de vente passé entre plusieurs habitants de Gérardmer et le vendeur, de plusieurs terrains, dont le prix de vente doit être versé au bureau des pauvres de la communauté de Gérardmer, pour somme due par le vendeur.

GG. 2. (Cahier.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1678-1684. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la fabrique de la communauté de Gérardmer,

par Claude Morel, Jean Vuillaume, Noël-Dieudonné Leroy, Nicolas Grossire, Thiébaut Viry, chatoliers de la fabrique de la dite église. — Recettes : 45 francs d'un habitant de Gérardmer, pour être de la confrérie de Saint-Joseph, et pour dix-huit livres de cire ; — 18 francs 5 gros provenant des donations faites aux jeunes filles qui chantaient à l'église au profit de la fabrique ; — 63 francs 4 gros provenant de la vente des fromages donnés auxdites filles; — 18 francs 7 gros retirés de dedans les troncs de Saint-Claude, Saint-Blaise ; — 6 francs donnés en offrande par un homme de Gérardmer ; — 42 francs 8 gros 4 deniers pour fromages dus au curé à la Saint-Barthelémy ; — 5 francs d'une femme pour l'enterrement de son mari. — Dépenses : 2,499 francs 6 gros pour le métal des cloches de Gérardmer ; — 66 francs 1 gros pour les battants des dites cloches et pour les attacher ; — 51 francs 4 gros pour la croix posée au-dessus de la tour de l'église ; — 33 francs 6 gros pour achat de fromages dus au curé ; — 38 francs 4 gros au marguillier pour les hosties qu'il a faites durant une année ; — 42 francs donnés aux Révérents Pères de Saint-Joseph pour des messes qu'ils ont dites à l'intention de la communauté ; — 17 francs 4 gros payés à un homme de Gérardmer pour le vin qu'il a fourni pendant un an pour la communion.

GG. 3. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1685. — Comptes de fabrique rendus par Nicolas Grossire, Thiébaut Viry et Dominique Leroy, chatoliers. — Recettes : 27 francs de la confrérie du Rosaire ; — 24 francs 6 gros pour dix livres et demie de cire vendues au profit de la fabrique ; — 50 francs d'un habitant de Gérardmer pour somme qu'il doit à la communauté ; — 17 francs 4 gros provenant de la vente de quarante-six livres de fromage données à la communauté. — Dépenses : 15 francs 9 gros versés pour la peinture du devant de l'autel ; — 2 francs 1 gros pour avoir fait faire un petit baril pour mettre le beurre du curé ; — 149 francs 7 gros 8 deniers pour journées de travail à la maison curiale ; — 1 franc 4 gros pour le raccommodage des chandeliers de la dite église ; — 16 francs pour payement du chantre de l'église ; — 250 francs empruntés par la fabrique à trois particuliers du lieu.

GG. 4. (Cahiers.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1719-1741. — Comptes du bureau des pauvres. — Traité entre la communauté de Gérardmer et deux habitants dudit lieu pour la confection et fourniture du pain des pauvres. Lesdits habitants boulangers ne fourniront rien ; ils tireront sur ladite communauté 1 sou par livre sur la moitié du pain et 3 liards sur l'autre moitié. — Comptes rendus, chaque année, par les maire, syndic et jurés de la communauté de Gérardmer, des recettes et dépenses du bureau des pauvres de la dite communauté.

GG. 5. (Cahiers.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1751-1792. — Comptes rendus par devant les curé, maire, syndic et jurés de la communauté de Gérardmer, des recettes et dépenses du bureau des pauvres, par les receveurs délégués à cet effet. — Recettes et dépenses : année 1751, la recette se monte à 281 livres 15 sous 3 deniers et la dépense à 379 livres 2 sous ; — année 1752, la recette se monte à 466 livres 16 sous 6 deniers et la dépense à 574 livres 18 sous 9 deniers ; — année 1755, la recette se monte à 177 livres 1 sou 2 deniers et la dépense à 190 livres 4 sous 6 deniers ; — année 1762, recette : 223 livres 15 sous 9 deniers ; dépense : 24 livres 13 sous 6 deniers ; — année 1764, recette : 130 livres 17 sous ; dépense : 142 livres ; — année 1771, recette : 136 livres 13 sous ; dépense : 208 livres 13 sous ; — année 1775, recette : 166 livres 8 sous ; dépense : 95 livres 19 sous ; — année 1780 ; recette : 224 livres 16 sous 6 deniers ; dépense : 163 livres 9 sous ; — année 1785, recette : 199 livres 3 sous 9 deniers ; dépense : 295 livres 13 sous 9 deniers ; — année 1792, recette : 504 livres 10 sous 3 deniers.

GG. 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1542-1790. — Églises de Corcieux et de Gérardmer ; droits ecclésiastiques. — Lettre d'Antoine, évêque et comte de Toul, disant que les habitants de Gérardmer lui ont exposé qu'ils se trouvent à deux lieues de l'église de Gerbépal, annexe de Corcieux, et qu'ils demandent l'autorisation de faire réparer une chapelle sise audit lieu pour y faire dire et célébrer la messe, ce que ledit évêque leur accorde en les dispensant de contribuer désormais aux réparations de l'église de Gerbépal. — Contestation entre les habitants de Gérardmer et ceux de Gerbépal, au sujet des réparations à faire à l'église du dit Gerbépal. — Convention en vertu de laquelle la communauté de Gérardmer doit fournir annuellement à tous les curés qui se succéderont, dans les cures de Corcieux et de Gérardmer, la quantité de vingt barils de bon beurre et de douze fromages. — Lettre du sieur Coppat, curé de Corcieux, aux officiers mu-

nicipaux de la communauté de Gérardmer, pour les remercier des honneurs et des bienfaits qu'il en a reçus. — Conflit de juridiction entre les curés de Corcieux et de Gerbépal touchant l'annexe à Gérardmer. — Lettre du sieur Vautrin, curé de Gerbépal, au maire de la communauté de Gérardmer, tendant à ce que les habitants n'entrent point en discussion sur la réunion de Gérardmer à Gerbépal au sujet de l'église. — Mémoire fait par les habitants de Gérardmer, au sujet des mesures à prendre pour obtenir le changement du curé de Corcieux, pour être déchargés des délivrances qu'on lui doit annuellement, et pour obtenir de Mgr un vicaire perpétuel. — État des revenus fixes et casuels que le vicaire de la paroisse de Gérardmer peut tirer annuellement pour satisfaire à l'ordre de S. A. R. et au mandement du prévôt d'Arches. — Assignation donnée au curé de Corcieux, pour plaider au sujet de l'annexe de Gérardmer à Gerbépal. — Renseignements demandés par le défendeur de la communauté pour la plaidoirie. — Le curé de Corcieux fait assigner la communauté de Gérardmer, qui fait refus de lui fournir les barils de beurre et de fromage.

GG. 7. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1733. — Supplique des maire, habitants et communauté de Gérardmer à S. A. R. Mme la Régente, afin d'être déchargés du sieur François Michel, devenu imbécile et même furieux depuis quelque temps. Il menace de mettre le feu à Gérardmer et de tuer plusieurs habitants du dit lieu et des environs. Les suppliants demandent qu'il soit transporté à Maréville ou dans une autre maison de fous; autorisation, moyennant une somme de 150 livres que la communauté de Gérardmer versera pour sa nourriture tous les six mois.

GG. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1765. — Lettre du curé de Gérardmer à l'évêque de Toul portant que l'église de Gérardmer a été volée; les vases sacrés ne sont pas touchés, mais on a pris en linge et ornements pour environ 1,200 livres. C'est la troisième fois que ce malheur arrive depuis le changement de l'église au village. « Dans l'ancienne, couchait un » marguillier, et on me sollicite pour laisser faire un » lit à niche sur la tribune de l'orgue qui est au fond » de l'église pour y faire coucher le marguillier comme » anciennement : je prie Votre Grandeur de nous per» mettre ce moyen qui est le seul qui nous reste, » puisque toutes fois qu'on a volé il y a eu fracture de » porte, de vitres et de barreaux qui ont toujours été en » très-bon état. »

GG. 9 à 31. (Registres.) — In-folio, 3343 feuillets, papier.

1609-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 25 août 1672, naissance de Louis Gérard, fils de Pierre Gérard; il a eu pour marraine, noble demoiselle de Martimprey; — le 25 octobre 1673, naissance de Nicolas Henry, fils de Jacques Henry; il a eu pour parrain, noble Nicolas de Martimprey; — le 14 mai 1678, naissance de Joseph Gérard, fils de Joseph Gérard; il a eu pour parrain, noble Joseph de Martimprey; — le 31 mai 1695, mariage de Dominique Parmentelot et Marguerite Defranoux, célébré par messire Massu de Fleury, docteur en théologie, curé du dit lieu; — le 19 janvier 1722, mort de Joseph Chipot, incendié et consumé dans sa maison. On n'a pu enterrer que ses os; — le 3 novembre, enterrement de Joseph Poirot, maire, par le révérend Père Jean Paul de Girancourt, capucin, prédicateur de Remiremont; — le 17 octobre 1729, a été enterré Sébastien Thomas, trouvé mort dans les montagnes; — le 26 mars 1730, a été enterré Dominique Bresson, trouvé noyé; — le 29 août 1740, naissance de Louis Virion, fils de François Virion; il a eu pour parrain, Pierre de Culan, capitaine général des fermes du Roi; — le 1er mars 1748, enterrement de Lalevée Jean; — le 19 mai 1745, enterrement de Marguerite de Lassausse; — le 13 octobre 1739, mariage de Claude de Lalevée; — le 16 février 1745, mariage de Nicolas de Lasausse; — le 19 janvier 1782, enterrement de Claude-Léopold de Tarpin.

CANTON DE RAON-L'ÉTAPE.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 522 feuillets, papier.

1692-1790. — Commune d'Allarmont. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Registres.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1598. — Commune de Celles. — Partage du comté de Salm entre le comte du Rhin et le comte de Salm.

DD. 1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1771. — Délimitation des chemins ruraux du finage de Celles, du pâquis d'En-Bas, de la Sappe, de la Creuse-Voie, du Sot, de la Blanche-Pierre, de Sauleures, etc.

DD. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1732. — Délimitation de la forêt communale de Celles.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1719. — Arrêts des princes de Salm, au sujet de la police des cabarets, fours et cheminées.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 931 feuillets, papier.

1665-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1329-1778. — Commune d'Étival. — Sauvegarde donnée par Ademar de Montil, évêque de Metz, en faveur de l'abbaye et de la commune d'Étival, avec la permission de faire pâturer leurs bêtes dans les forêts de la châtellenie de Rambervillers. — Acquisition, au profit de la commune, de la maison de Nicolas Mallé le jeune, de La Fosse, pour servir de maison d'école. — Acensements au profit de la commune d'Étival contre : Dominique Finance de La Fosse, d'un terrain situé à la Petite-Fin; — Marie Jacquemin, femme de Joseph Sayer, d'un terrain, dit au Chaufour; — Charles Bernard, d'un terrain dit au Champ-Simon. — Acensement au profit de Gaspard Volmaitre, contre la communauté d'Étival, d'un terrain situé sur le finage de Pajaille.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 931 feuillets, papier.

1627-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Il est à remarquer que le registre des baptêmes des années précédentes a été perdu par le malheur des guerres. — Le 7 novembre 1627, Nicolle Haxo de Deyfosse est marraine ; — le 9 mars 1629, Marguerite Haxo de Deyfosse est marraine; — le 13 janvier 1630, fut baptisé Claude, fils de Jacquot Haxo, il a eu pour marraine, Jenon Haxo; — le 9 octobre 1630, Jacquot Haxo est parrain; — le 22 mars 1632, le maire Jacquot Haxo est parrain; — le 18 mai 1635, fut baptisée Catherine, fille de Nicolas Branson et de Marguerite Haxo; elle a eu pour parrain, Jacquot, fils du maire Jacquot Haxo ; — le 4 septembre 1639, fut baptisé Nicolas, fils de Jacque Haxo; — le 18 septembre 1640, fut baptisée Richarde, fille de Jacquot Haxo le jeune; — le 21 novembre 1640, Jacquot Haxo, le jeune, est parrain; — le 28 janvier 1641, Jacquot Haxo, le vieux, est parrain; — le 21 mars 1641, Jacquot Haxo, le jeune, est parrain; — le 3 octobre 1641, le maire Jacquot Haxo est parrain; — le 4 septembre 1642, M. le baron de Beauprey est parrain; — le 14 décembre 1642, Jacquot Haxo, le jeune, est parrain; — le 8 février 1643, fut baptisé Jacquot, fils de Jacquot Haxo le jeune; — le 7 avril 1643, M. Maillet, chanoine de Saint-Dié, est parrain, et Melle Momorency de Saint-Dié, marraine; — le 14 mai 1643, Jacquot Haxo, le jeune, est parrain; — le 12 avril 1643, fut baptisée Anne, fille de Jacquot Haxo; — le 29 août 1646, fut baptisée Colotte, fille de Jacquot Haxo; — le 5 janvier 1648, fut baptisé Joseph, fils de Jacquot Haxo; — le 4 avril 1648, Jacquot Haxo est parrain; — le 15 janvier 1650, fut baptisée Pierrotte, fille de Jacquot Haxo; — le 14 février 1652, Jacquot Haxo est parrain; — le 26 mars 1652, fut baptisé Jacque, fils de Jacquot Haxo; — le 15 septembre 1652, Jacquot Haxo est parrain; — le 20 avril 1654, fut baptisée Jeanne, fille de Jacquot Haxo; — le 3 décembre 1654, Jacquot Haxo est parrain; — le 2 février 1655, Jacquot Haxo est parrain; — le 3 novembre 1656, fut baptisée Marie, fille de Jacquot Haxo; — le 4 février 1657, Jacquot Haxo est parrain; — le 30 juillet 1658, fut baptisée Catherine, fille de Jacquot Haxo; — le 28 janvier 1660, Anne Haxo est marraine; — le 24 juin 1662, Colette Haxo est marraine; — le 10 décembre 1669, fut baptisé Nicolas, fils de Joseph Haxo; il a eu pour marraine, Pierrotte Haxo; — le 6 mars 1673, fut baptisé Joseph, fils de Joseph Haxo; il a eu pour parrain, Jacquot Haxo; — le 21 avril 1673, Marie Haxo est marraine; — le dimanche, 15 avril 1674, André Chouthe, luthérien, et Hans Jacob, calviniste, et tous deux allemands, ont abjuré leurs hérésies en l'église de céans pendant la messe de la paroisse, entre les mains du R. P. religieux et procureur de Sainte-Odille; — le 2 mai 1674, fut baptisée Anne, fille de Jacquot Haxo; elle a eu pour marraine, Marie Haxo; — le 7 janvier 1675, fut baptisé Jacque, fils de Joseph Haxo; il a eu pour marraine, Marie Haxo; — le 18 juin 1675, fut baptisé Joseph, fils de Jacquot Haxo; — le 6 septembre 1675, fut baptisée Marie-Françoise, fille de Joseph Busquet, sergent-major en la compagnie franche de M. de Tiradelle, pour lors en garnison à Étival; elle a eu pour parrain, M. François de Tiradelle, capitaine et commandant en ladite compagnie; — le 3 mai 1676, fut baptisé Pierre Denis, fils de Jean Thyriot; il a eu pour parrain, le sieur Pierre Denis de La Verdure, lieutenant dans le régiment Royal-Vallon en la compagnie de M. de L'Espine, pour lors en garnison à l'abbaye

d'Étival; — le 1er janvier 1680, Jacquot Haxo est parrain; — le 12 juin 1680, Joseph Michel, fils de Dominique Michel, maître charpentier et entrepreneur de la charpente des bâtiments réguliers de cette abbaye depuis la sacristie jusqu'à la cuisine inclusivement, est parrain à Étival; — le 12 juin 1680, M. Jean Beto, maître entrepreneur des bâtiments de l'abbaye d'Étival, pour lors résidant en la dite abbaye, est parrain au dit Étival; — le 21 janvier 1682, fut baptisé Nicolas Haxo, fils de Jacquot Haxo, maire du ban d'Étival, demeurant à Deyfosse; — le 25 janvier 1682, fut baptisé Jean Camant, fils de François Camant et de Jeanne Haxo; — le 15 décembre 1682, Jacquot Haxo, maire du ban d'Étival; — le 14 juillet 1683, Nicolas Haxo est parrain; — le 8 septembre 1683, Nicolas Haxo est parrain; — le 4 mai 1684, Jeanne Haxo est marraine; — le 25 août 1684, fut baptisée Anne Haxo, fille de Jacque Haxo; elle a eu pour parrain, Nicolas Haxo; — le 29 mars 1686, est parrain un cavalier de la compagnie de M. de Neuve-Ville, présentement en quartier d'hiver à Pajaille; — le 1er juillet 1786, Nicolas Haxo est parrain; — le 10 février 1687, Nicolas Haxo est parrain; — le 23 février 1682, jour des Cendres, un chien enragé a mordu seize personnes, neuf du ban d'Étival, deux de la Vacherie et cinq de la Basse-Paroisse; — le 16 juin 1689, fut baptisé Jacque Haxo, fils de Jacquot Haxo, gruyer d'Étival; — le 17 septembre 1692, fut baptisée Richarde Haxo, fille de Jacquot Haxo; elle a eu pour parrain, Jacquot Haxo, son cousin; — le 26 août 1700, fut baptisée Élisabeth Haxo: elle a eu pour parrain, Joseph Haxo; — le 9 septembre 1701, fut baptisé Joseph Haxo; il a pour marraine, Anne Haxo; — le 12 octobre 1702, fut baptisé François Haxo; — le 1er août 1703, fut baptisée Marie-Catherine Haxo; — le 24 octobre 1703, est née Marie Haxo; — janvier 1702: ici recommence l'usage du papier timbré; — le 12 octobre est né François Haxo, fils de Jacque Haxo; — le 24 décembre est née Marie Haxo; elle a eu pour parrain, Nicolas Haxo, notaire royal à Colmar; — le 21 mars 1705, est né Benoit Haxo; — le 18 mars 1708, est née Élizabeth Haxo; — le 3 novembre 1708, est né François Haxo, fils de Jacque Haxo, tabellion en la seigneurie d'Étival; — le 21 mai 1710, a été baptisé Jacques Haxo; — le 16 juin 1710, a été baptisé Nicolas Haxo; — le 8 juillet 1710, a été baptisé Nicolas Haxo; — le 7 février 1714, est né Jean-Baptiste Haxo; — le 29 mai 1716, est née Élizabeth-Marguerite Haxo; — le 29 avril 1718, fut baptisée Marie-Catherine Haxo; — le 26 juin 1721, est née Louise Haxo; — le 2 juin 1658, est décédée Jeannon Haxo; — le 22 septembre 1666, est décédée Richarde Haxo; — le 6 février 1673, est décédé le maire Jacquot Haxo; — le 16 novembre 1669, décès de Nicolas Laurent qui, ayant été élu de la part de Charles IV, duc de Lorraine, pour aller à Épinal, fut renvoyé, la ville d'Épinal ayant été rendue aux français; — le 10 octobre 1675, est décédé Dominique Leclerc, soldat de la compagnie franche de M. de Tyrsdel, pour lors en garnison à l'abbaye d'Étival; — le 23 novembre 1675, décès d'un soldat qu'on a trouvé mort de froid pendant que l'armée de France défilait; — le 22 janvier 1678, est décédé un soldat en quartier d'hiver en l'abbaye d'Étival; — le 7 septembre 1682, est décédé à Étival, Charles du Bellay, chirurgien à Saint-Dié, lequel a été noyé en passant la rivière sur son cheval; — le 22 mai 1693, est décédé Jacob Haxo; — le 8 avril 1726, élection d'une sage-femme par les femmes d'Étival et sa prestation de serment devant le curé du lieu; — le 1er juin 1697, mariage de Jacque Haxo; — le 25 février 1699, mariage de Joseph Haxo; — le 10 août 1728, mariage de M. Florent-Joseph Bazelaire, avec Melle Marie-Joseph-Victoire de Gondrecourt, dame de Broüille; sont témoins dans ce mariage, M. le baron de Redouté, conseiller d'État et réformateur des Eaux-et-Forêts, et M. Florent-Joseph Bazelaire de Lesseux; — le 25 mai 1731, est née Marie-Anne Haxo, fille de Benoit Haxo, greffier du buffet de Mgr l'évêque de Ptolémaïde; — le 11 mai 1732, Saintin de Rouvroy, prêtre d'Étival, signe un acte de décès; — le 1er septembre 1732, est né Nicolas-Benoit Haxo; — le 29 décembre, est née Marie-Élisabeth Haxo; — le 9 mars 1734, mariage de Charles-Hyacinthe Hugo, ancien maître des Comptes de Lorraine, fils majeur de messire Nicolas-Ignace Hugo, chevalier, Conseiller d'État du duc Léopold, et de Christine le Tabary, avec Melle Anne de Lhuilier de Spitzemberg, fille de messire Charles-Léopold de Lhuylier, chevalier, sieur de Spitzemberg, capitaine, et de dame Anne Florentin; ce mariage est célébré par Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, assistant du trône pontifical, grand prévôt de l'insigne église de Saint-Dié, Conseiller d'État de S. A. R. et Conseiller prélat en sa Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, à la prière et invitation de Mgr Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde, abbé et seigneur spirituel et temporel d'Étival, oncle du dit sieur Charles-Hyacinthe Hugo; — le 31 juillet 1735, est décédé Jacque Haxo, ancien greffier de la seigneurie d'Étival, à l'âge de 60 ans; — le 21 mars 1735, procès-verbal d'élection d'une sage-femme par les femmes d'Étival, de son examen de capacité pour administrer le baptême en cas de nécessité et de sa prestation de serment devant

le curé d'Étival ; — le 24 janvier 1738, décès de messire Charles-Hyacinthe Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg, domicilié à Saint-Dié, détenu par maladie à Étival ; — le 18 juillet 1738, décès de Richarde Haxo; — le 14 décembre 1738, est né Jacques-Joseph Haxo, fils de Benoît Haxo, greffier, notaire et tabellion en la seigneurie d'Étival ; — par édit du roi Stanislas, l'ancien timbre étant défendu, il est ordonné de se servir du nouveau papier timbré à partir du 1er octobre 1744 ; — le 20 juillet 1748, est né Jacques-François Haxo; — le 7 juin 1749, est né Nicolas Haxo.

GG. 8. (Registres.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1642-1756. — Répertoire de toutes les personnes enterrées dans le cimetière d'Étival, signé par Blanpain, prêtre et chanoine.

GG. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1756. — Extrait des registres du Conseil d'État, permettant à François Michon, curé d'Étival, de placer un capital de 500 francs, dont les intérêts serviront à secourir les pauvres, conformément aux intentions de l'abbé Hugo, donateur de ce capital, signé par Durival.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 931 feuillets, papier.

1682-1789. — Commune de Luvigny. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1290-1736. — Commune de La Neuveville-les-Raon. — Droit seigneurial de l'abbaye d'Étival sur La Neuveville. — Arrêt du Conseil d'État maintenant l'abbé d'Étival dans ses droits de seigneur à La Neuveville, pour moitié, et le Duc de Lorraine, pour l'autre.

BB. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1739-1782. — Délibérations de la commune, relatives : aux anticipations sur les terrains communaux ; — à la taxe ; — à l'établissement d'un service de correspondance par piéton ; — au tirage au sort ; — au pâtre ; — au maître d'école ; — au taureau banal ; — aux travaux faits au presbytère.

CC. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1739-1789. — État : du revenu à la communauté sur une vente de bois ; — des dettes et charges de la commune. — Rôles de la taxe. — Compte des recettes et dépenses.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1578-1787. — Droits d'usages dans les bois d'Étival. — Délivrance de bois communaux pour servir aux réparations de l'église. — Dénombrement des forêts de la communauté.

DD. 2. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1741-1784. — Construction de la maison d'école. — Réparations à la dite maison et à celle de la cure.

DD. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1720-1784. — Achèvement de la chaussée de Raon à Strasbourg. — Demande de la veuve Magron, pour être exonérée de la prestation. — Requête de la communauté pour être exempté de la construction d'un pont. — Ordonnance pour le déblaiement des neiges sur la route de Saint-Dié.

FF. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 sceaux.

1503-1752. — Procès : contre ceux qui ont coupé du bois dans les forêts ; — contre François Comte qui réclame à la commune le prix d'une maison qu'il a vendue. — Requête du susnommé pour faire assigner le syndic de la communauté. — Promesse du dit syndic. — Acte d'affirmation.

GG. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1631-1786. — Constitution de rentes au profit de l'église. — État de biens appartenant à l'église. — Déclaration des honoraires dus au curé de la paroisse. — Fourniture de cire due à la fabrique. — État des médecins, chirurgiens et sages-femmes de la communauté.

GG. 2 à 7. (Registre.) — In-4°, 724 feuillets, papier.

1631-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1759-1773. — États : du produit des récoltes ; — des laboureurs et manœuvres en état de travailler ; — des bêtes employées et des terres ensemencées.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1723-1752. — Commune de Nompatelize. — Donation

par le couvent d'Étival, à la commune de Nompatelize, pour l'établissement d'une église et d'un cimetière. — Demande d'obtenir l'usufruit dans les forêts domaniales.

GG. 1 à 3. (Cahiers) — 494 feuillets, papier.

1718-1752. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 2 sceaux; 3 pièces, allemand.

1279-1757. — Commune de Raon-l'Étape. — Charte de Ferri III, duc de Lorraine, réglant l'accompagnement fait entre lui et l'abbaye de Moyenmoutier aux bans de Vaiseval et de Raon et les droits réciproques du duc et de l'abbaye, pour le patronage de la chapelle du château de Belrenvart (Beauregard) et des hommes du monastère; — confirmation de cet accompagnement par Ferri IV, Raoul et Charles Ier, ducs de Lorraine; — vidimus par Demenge, abbé d'Étival, d'une lettre de Jean Ier, duc de Lorraine, qui exempte l'abbaye de Moyenmoutier de la gabelle et des subsides qu'il a assis sur le duché, ainsi que du droit de péage pour les hommes du monastère passant par Raon; — lettres: par laquelle le bourguemestre de Strasbourg reconnaît que les gens de Raon ne peuvent être pris à otage pour les affaires du duc de Lorraine; — de Thierry d'Ogeviller, abbé de Moyenmoutier, au sujet d'habitants de Raon, sujets de l'abbaye, retenus en otage par le duc de Lorraine; — lettres d'amortissement accordées par Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, à la communauté et à la fabrique de Raon, par lesquelles il exempte d'impôts, à perpétuité, les immeubles destinés à l'hospice de ladite ville.

BB. 1. (Cahiers.) — In-folio, 549 feuillets, papier.

1705-1756. — Registres de l'Hôtel-de-Ville de Raon-l'Étape contenant les délibérations, les résultats, les enchères, les élections, les adjudications et rapports de la municipalité dudit Raon: — Règlement des maire et officiers de police de Raon, portant que pour stimuler lesdits officiers à se rendre aux assemblées délibérantes, le maire devra les avertir la veille du jour de la réunion; celui qui y manquera, étant ainsi averti, paiera l'amende d'une demi-livre de cire au profit du luminaire de l'église; à cet effet, toute difficulté sera jugée entre eux à la pluralité des voix, et chaque officier défaillant sera contraint de se soumettre au jugement intervenu. — Traité entre le maire, les officiers de la chambre de ville de Raon et un tavernier du lieu, portant que celui-ci s'engage à fournir pour l'année, moyennant la somme de 63 francs, le vin pour les messes qui se célèbreront dans la paroisse. — Convention entre l'administration de l'Hôtel-de-Ville et un habitant de Raon, stipulant que celui-ci s'engage à carillonner les jours et veilles de fêtes solennelles, moyennant la somme de 13 livres en 1706 et 30 livres en 1707. — Nomination de deux bourgeois de Raon pour veiller à l'exécution des ordonnances de S. A. R., au sujet des jureurs et blasphémateurs, des taverniers, des particuliers et jeunes gens de Raon qui boivent à des heures indues et pendant le service divin. — Nomination de deux habitants de Raon pour visiter les bêtes qui se tueront et se débiteront en la boucherie dudit Raon et pour reconnaître la qualité de la viande, qui sera taxée et le prix fixé de trois mois en trois mois. — Règlement des maire et gens de police de Raon, du 19 juin 1706, par lequel ils taxent le pain blanc à 1 sou 3 deniers la livre, le pain bis à 9 deniers la livre, le bœuf gras à 3 sous la livre, le veau à 3 sous la livre, la vache à 2 sous la livre, le mouton à 4 sous 3 deniers la livre. — Nomination de cinq bourgeois de Raon pour remplir les fonctions de bangards. — Procès-verbal de prestation de serment par six bourgeois de Raon, nommés conseillers de ville à la pluralité des voix par les habitants du lieu. — Règlement des maire et officiers de police de Raon, défendant de faire du feu le long et près des murailles de ladite ville, ni dans aucune maison sans cheminée bien montée et en bon état, ordonnant de curer, nettoyer et tenir les cheminées en bon état, sous peine de 10 francs d'amende applicables, le tiers aux visiteurs ou rapporteurs, et les deux autres tiers au profit de la fabrique de l'église, nommant en outre deux bourgeois de Raon pour visiter deux fois l'année les cheminées. — Ordonnance des maire et officiers de police de Raon, défendant à tous les habitants du lieu de retenir et de loger chez eux plus d'une nuit les étrangers et les mendiants, sous peine de 5 francs d'amende. — Ordonnance des maire et officiers de police de Raon, en date du 2 décembre 1710, portant que, vu l'extrême sécheresse et les eaux basses, il est défendu aux meuniers de moudre plus d'un resal de blé à chaque bourgeois, afin de pouvoir moudre pour les pauvres comme pour les riches qui mènent au moulin jusque douze resaux à la fois et empêchent les pauvres d'avoir de la farine, sous peine de 25 francs d'amende. — Procès-verbal de vérification, par les maire et officiers de police de Raon, des poids et mesures possédés par les marchands et les taverniers du lieu; plusieurs de ces poids n'étant pas exacts ont

été vendus, et des boulangers et bouchers condamnés à des amendes de 25 francs, 14 francs, 10 francs, 2 francs, 1 franc 7 gros au profit de la fabrique. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire à la porte de Raon, du côté de Nancy, pour la somme de 50 francs. — Procès-verbal d'adjudication des réparations des trois arches, du côté de la ville, du pont d'entre Raon et La Neuveville. — Défense des maire et officiers de police de la ville de Raon à toutes personnes de percer ou d'ouvrir les corps des trois fontaines de Raon, sous peine de 25 francs d'amende. — Déclarations de plusieurs étrangers de se fixer à Raon et demandant d'être reçus au nombre des bourgeois du lieu. — Défense des maire et officiers de police de Raon à tous étrangers et même aux marchands du lieu d'acheter aucun grain sur le marché de cette ville avant dix heures. — Nomination, par voie d'élection, de quatre bourgeois de Raon pour remplir les fonctions de bangards, moyennant le salaire de 7 francs par année; le même acte porte que les nouveaux mariés exerceront, suivant l'usage, sans gage, la charge de bangard pendant un an. — Adjudication du droit d'octroi sur les vins, cidres et bières, moyennant le fermage annuel de 1,870 francs. — Procès-verbal d'adjudication des ouvrages à faire à l'église de Raon, moyennant la somme de 900 livres. — Procès-verbal d'adjudication des regains de l'embannie de Raon pour la somme de 100 francs. — Traité entre les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon et un habitant du lieu, par lequel ce dernier s'oblige de sonner les cloches pour la retraite, le carillonnage et les orages, pendant une année, pour la somme de 45 livres. — Procés-verbal d'adjudication du pain à fournir aux pauvres nécessiteux de Raon et aux pauvres passants, moyennant le prix de 5 livres 9 sous par cent livres de pain, qui sera de bon grain, moitié froment et moitié seigle. — Procès-verbal du droit de quarteron et cuves, qui consiste à percevoir 6 deniers sur chaque resal de grain qui se vendra par les étrangers sous la halle de Raon et par toute la ville, moyennant la somme de 165 francs par année. — Procès-verbal d'adjudication du droit de hallage pour la somme de 200 francs par année; ce droit consiste à percevoir de chaque marchand qui expose des denrées ou effets tant au-dessous qu'aux environs de la halle de Raon, 5 sous sur chaque étal les jours de foire et la moitié les jours de marché pour une planche de longueur. — Nomination par voie d'élection de Jacques Salmon pour maire de Raon. — Procès-verbal d'adjudication de l'entretien des fontaines de Raon, pendant six années; l'adjudicataire sera obligé de nettoyer, curer et entretenir toutes les fontaines ainsi que les sources, de nettoyer les bouges et auges desdites fontaines deux fois l'année, de gercer, charroyer sur place, abattre et poser tous les corps neufs; il percevra annuellement la somme de 23 livres 14 sous pour chaque corps neuf, moitié pour chaque corps vieux, qu'il sera obligé de poser ou reposer, le tout à la toise pour chaque corps. — Copies d'ordonnances du duc Léopold qui enjoint à ses prévôts de faire deux fois l'année la visite des fours et cheminées et de faire abattre ou réparer ces constructions mal confectionnées et dangereuses pour le feu; les particuliers doivent être pourvus de lanternes; ceux qui bâtiront des maisons, si elles touchent à d'autres, devront en élever les murs de séparation à deux pieds au-dessus de la toiture. — Traité entre le conseil de ville de Raon et un ramoneur de Saint-Dié, italien d'origine, par lequel ce dernier s'oblige de ramoner toutes les cheminées de Raon deux fois l'année, moyennant 7 sous par cheminée et pour l'année; celles des pauvres seront ramonées gratuitement. — Adjudication du droit de pêche dans la rivière de Meurthe, sur le ban et finage de Raon, pour le prix de 10 livres 10 sous par année. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, condamnant une cabaretière du lieu à 20 francs d'amende pour avoir entretenu chez elle des enfants et des ouvriers et leur avoir donné à boire nuit et jour. — Délibération du conseil de ville de Raon, par laquelle ce conseil décide que la maison de ville avec halle sera reconstruite et placée ailleurs. — Traité entre le conseil de ville de Raon et un suisse, par lequel ce dernier accepte de faire la garde des vaches de Raon, moyennant un sou 3 deniers par vache et par quinzaine; tous les habitants sont obligés de mettre leurs vaches sous sa garde. — Rapport du ramoneur constatant qu'en nettoyant une cheminée de Raon il a été assailli à coups de perche par la femme de la maison qui menaçait de lui percer le corps avec son « ferrot » s'il continuait de curer la cheminée. — Procès-verbal d'adjudication du pavé du grand faubourg de Raon au prix de 47 sous la toise. — Adjudication pour un an du droit d'octroi sur les vins pour la somme de 1,810 francs. — Nomination par élection de François Villemin pour maire de Raon. — Procès-verbal d'adjudication de la construction d'un Hôtel-de-Ville à Raon (1733), pour la somme de 7,800 livres, par un entrepreneur de Lunéville. — Procès-verbal d'adjudication des ouvrages à faire au pont d'entre Raon et La Neuveville, pour la somme de 633 livres, par un maître charpentier de Raon. — Rapports du bangard de Raon contre des femmes du lieu qui ont lavé des ustensiles de ménage dans les fontaines dudit Raon; les

amendes sont fixées à 1 franc par le maire de la localité. — Acte de comparution au greffe de la police de Raon de François Majet, curé du lieu, qui déclare avoir trouvé le jour de l'Annonciation Notre-Dame un bourgeois de Raon et ses filles qui avaient péché presque tout le jour; ce bourgeois donne 10 sous du consentement du sieur curé. — Rapports des bangards de Raon constatant qu'ils ont trouvé des bestiaux pâturant dans les embannies du lieu; les délinquants sont taxés à 2 francs pour chaque bête par le maire, l'échevin et le procureur de Raon. — Rapport du curé Majet de Raon constatant qu'il a trouvé, le 27 décembre 1735, un bourgeois du lieu qui pêchait avec sa fourche. — Traités entre les maire, officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon et des habitants du lieu, par lesquels ces derniers s'engagent à conduire de Rambervillers à Schélestadt quatre-vingt-un sacs d'avoine, moyennant 22 sous par sac, plus la paie du Roi, et soixante-huit sacs de blé, moyennant 38 sous par sac, plus la paie du Roi. — Nomination de quatre gardes de cabarets. — Supplique des maire, officiers de l'Hôtel-de-Ville et bourgeois de Raon à M[me] Régente, lui exposant que Raon est le seul endroit de l'office de Saint-Dié où il soit défendu de faire des regains; ils demandent et obtiennent permission d'en faire; il est défendu de faire vainpâturer les prairies de Raon avant le 1[er] octobre de chaque année. — Procès-verbal d'adjudication de la construction de quatre fontaines à Raon, pour la somme de 3,233 livres, par un entrepreneur d'Étival. — Nomination d'un garde forestier faite par le maire et les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon. — Acte du révérendissime abbé de Moyenmoutier, seigneur de Raon, par indivis avec Sa Majesté, par lequel cet abbé choisit le sieur Demontray pour maire de Raon sur les trois élus par les bourgeois dudit Raon. — Traité entre le maire, les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon et un horloger de Saint-Dié, par lequel celui-ci s'oblige de fournir une horloge toute neuve pour le clocher de Raon, moyennant la somme de 431 livres. — Traité entre le maire, les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon et Nicolas les Badenat, père et fils, d'Azerailles, par lequel ceux-ci s'engagent à servir la communauté de Raon en qualité de régents d'école; ils recevront annuellement la somme de 300 francs et les autres émoluments suivant l'usage; ils entretiendront la propreté de l'église, sonneront les cloches, soigneront l'horloge, chanteront à l'église, tiendront l'école toute l'année; les écoliers qui sont à l'A-B-C paieront un sou par semaine, les autres deux sous. — Traité entre le maire, les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon et le sieur Claude Villemin, prêtre-vicaire, natif de Raon, choisi par lesdits officiers, par lequel traité ce dernier accepte de dire la messe matutinale au lieu de Raon; ce choix est fait de l'agrément du curé Majet de Raon, et sera présenté à la ratification du révérendissime abbé de Moyenmoutier, prélat ordinaire dudit Raon. — Acte des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, par lequel ils reconnaissent avoir reçu du sieur Dubras dudit lieu un billet de 3,000 francs pour l'établissement d'un prêtre à Raon, à l'effet d'y célébrer une messe tous les matins; ils lui en donnent décharge. — Décision des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, portant qu'il sera présenté un placet à Sa Majesté à l'effet d'obtenir deux sœurs de la doctrine chrétienne ou autres pour instruire les petites filles de Raon, où il n'y a qu'un maître d'école pour les deux sexes. — Ordonnance des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon enjoignant à tous bourgeois du lieu, chacun en droit soi, de nettoyer tous les samedis et veilles de fête les fumiers et immondices devant leurs maisons, sous peine de 2 francs d'amende. — Traité entre les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon et deux religieuses, par lequel celles-ci s'obligent à faire l'école aux jeunes filles de Raon, moyennant un traitement annuel de 300 francs pour elles deux; elles seront logées par la ville, mais elles fourniront leurs meubles; l'école sera franche pour les filles de l'endroit; les sœurs sont exemptes de toutes impositions; elles se feront recevoir et examiner par le révérendissime abbé de Moyenmoutier, prélat ordinaire de la paroisse; les filles qui fréquenteront la classe porteront chacune tous les jours une bûche de bois à l'école depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, qui condamne un habitant du lieu à 5 francs d'amende et aux dépens pour avoir injurié le ramoneur des cheminées en le traitant de corbeau, de noir fripon, de noir diable, de chassé d'Italie, et enfin de voleur autorisé de l'Hôtel-de-Ville. — Déclaration d'un perruquier de Badonviller, qui se soumet à payer 10 francs pour son droit d'entrée à Raon, où il a l'intention de se fixer. — Plainte du R. P. Dom Jérôme Bazoche, curé de Raon, au greffe de l'Hôtel-de-Ville du lieu, disant qu'ayant entendu du bruit et des jurements dans un cabaret de Raon, il s'est introduit dans ce cabaret avec des gardes et y a été insulté par le cabaretier et sa femme, qui donnaient à boire à des gens ivres en dispute. — Ordonnance des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon défendant à toute personne de faire aucune insulte à François Petit, imbécile, qui se courrouce facilement, sous peine de 5 francs d'amende. — Traité passé entre Florent-Joseph Bazelaire de Lesseux, subdélégué de l'Intendant de Lorraine, et le sieur Charrier, ancien maître

de poste aux chevaux à Raon, par lequel ce dernier s'engage à reprendre le service de la poste aux chevaux moyennant la somme de 300 livres par année; il jouira des gages et des exemptions ordinaires; il lui sera fourni par année 15 cordes de bois et trois arbres de charronnage, en payant la marque. — Procès-verbal et rapport des experts nommés pour constater le dommage causé par la grêle, le 4 juin 1753, lequel dommage s'élève au quart de la récolte. — Résolution des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, de confier leur école de garçons à deux frères Ignorantins. — Permission des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon à Gabriel Marchal, garde forestier de l'évêque de Metz, en résidence à Sainte-Barbe, de se fixer momentanément à Raon, en payant les charges ordinaires et sans prétendre au droit de bourgeoisie. — Décision des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, accordant un traitement annuel de 200 livres à leur organiste, qui sera chargé de payer son souffleur. — Nomination de paulier par les officiers de l'Hôtel-de-Ville. — Délibération des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, portant que leur école de garçons sera franche comme celle des filles et confiée à deux frères de la doctrine chrétienne, au traitement annuel de 700 livres pour eux deux; le gage des sœurs sera augmenté de 100 livres. — Procès-verbal de vente par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, de leur taureau communal, pour la somme de 50 livres. — Nomination d'un jaugeur. — Rapport d'experts sur le dommage causé par la grêle le 28 juin 1756, lequel dommage s'élève au quart de la récolte. — Défense des officiers de l'Hôtel-de-Ville « d'accommoder » le lin et le chanvre dans l'intérieur de la ville de Raon et dans les maisons.

BB. 2 (Cahiers.) — In-folio, 541 feuillets, papier.

1757-1772. — Registres de l'Hôtel-de-Ville de Raon contenant les délibérations, les décisions, les résultats, les déclarations des particuliers, les élections et nominations, les adjudications, les rapports et les sentences de la municipalité dudit Raon; — nomination par voie d'élection de Jean-Nicolas Stevenel pour maire de Raon. — Opposition des officiers de police de Raon à la construction d'une scierie par un particulier du lieu, sur l'ancien lit de la rivière de Plaine dit Lavotte. — Défense de porter du feu sur des pelles à feu d'une maison à l'autre dans les rues, sous peine de 5 francs d'amende et des dommages et intérêts. — Arrêt du Conseil royal des finances et commerce qui autorise la construction de la scierie de Lavotte. — Défense de fréquenter les cabarets de jour et de nuit. — Soumission de trois bouchers de Raon, de tuer régulièrement de bonne viande et de servir les bourgeois de préférence aux étrangers. — Procès-verbal de vérification, par les officiers de police de Raon, des poids et mesures possédés par les boulangers du lieu; les poids trop faibles sont confisqués et distribués aux pauvres. — Nomination par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon d'un garde forestier, au traitement de 25 écus par année, suivant l'usage. — Soumission du sieur Renaudin, ancien maître d'école à Portieux, de servir en qualité de sous-maître d'école à Raon, du 5 juin 1757 au 23 avril 1758, pour la somme de 200 livres; il sera sous la surveillance du curé et sera accepté par les officiers de l'Hôtel-de-Ville. — Ordonnance des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, en date du 9 juillet 1757, portant que, vu l'extrême sécheresse, tout particulier devra tenir une cuve remplie d'eau devant sa maison; les fumeurs ne pourront allumer leurs pipes dans les rues, sous peine de 4 francs d'amende — Procès-verbal de visite des fours et cheminées de Raon, par trois experts nommés par les officiers de l'Hôtel-de-Ville, dont un assez grand nombre sont trouvés en mauvais état. — Remontrance du greffier de l'Hôtel-de-Ville de Raon, disant qu'il ne peut continuer plus longtemps ses fonctions pour la somme de 100 francs par année; son travail, dit-il, vaudrait 400 francs; il continuerait de le faire pour 200. — Procès-verbal de deux experts, disant qu'une vache de Raon a péri parce qu'elle a été mordue d'un dogue à la tête, aux oreilles et sous le cou; cette vache était enflée; elle était pleine de veau, belle et bien portante: elle aurait valu 13 écus. — Déclaration du maître des basses-œuvres de Raon disant que la vache précédente n'est morte que parce que le chien lui a percé le cou, ce qu'il a vu en riflant ladite vache; les autres morsures ne l'auraient pas fait mourir. — Certificat des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, disant qu'à la suite de leur grand incendie du 27 juillet 1757, ils ont été obligés de renvoyer des étrangers de bonnes vie et mœurs, les logements manquant à Saint-Dié où il y a eu 116 grosses maisons brûlées. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine portant que les troupes passeront désormais de Rambervillers par Raon, où sera l'étape, jusqu'à ce que la ville de Saint-Dié soit rétablie. — Nomination de deux sergents de ville à Raon; ils seront habillés de trois ans en trois ans, auront chacun une paire de souliers par année et une paire de bas, jouiront du logement de la geole, de l'exemption des subventions, et recevront chacun un gage annuel de 100 francs. — Nomination d'un serveillant du magasin à blé. — Nomination d'un receveur des deniers de la ville. — Plainte de plusieurs particuliers au sujet d'un chien qu'on dit gâté et qui est laissé

libre. — Acte de saisie par un officier de l'Hôtel-de-Ville de Raon, de la viande d'une genisse au profit des pauvres, laquelle genisse a été tuée par un boucher de Raon au lieu d'un petit bœuf qu'il devait tuer; ce boucher est en outre condamné à 25 francs d'amende au profit de l'hôpital. — Démission du précédent boucher. — Délibération des officiers de l'Hôtel-de-Ville et des bourgeois de Raon, décidant qu'il sera adressé à S. M. une supplique à l'effet d'être réintégrés et maintenus dans leur droit de « bouloyer » dans les rivières de Meurthe, de Plaine et leurs affluents, lequel droit leur a été retiré par arrêt du 22 août 1750; exposant qu'en bouloyant ils s'épargnent les frais de voitures. — Procès-verbal des experts nommés pour constater le dommage causé à Raon par l'inondation du mois de juillet 1758, tant aux prairies qu'aux champs, jardins, maisons et marchandises de boissellerie entraînées par les eaux. — Plainte faite au greffe de Raon par la comtesse de Bentinck, disant que venant de Saint-Dié avec son carrosse attelé de quatre chevaux, elle s'est arrêtée devant la maison du maître de poste de Raon à l'effet de recevoir quatre chevaux pour continuer sa route; le maître de poste prétend qu'elle doit en prendre six et refuse de n'en donner que quatre, ce qui retarde la comtesse qui fait plainte et déclare que sa voiture ne contient que trois personnes. — Procès-verbal d'adjudication des criblures du magasin d'abondance de Raon, à raison de 9 livres le resal. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine portant qu'il sera fait une traque à Moyenmoutier et dans les environs, où les loups font des ravages considérables; les chiens pourront y être conduits. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine qui enjoint aux officiers municipaux de Raon de recevoir en quartier, jusqu'à nouvel ordre, une compagnie du corps de la gendarmerie composée de 101 hommes et de 90 chevaux. — Ordre du commandant de la gendarmerie aux officiers de police de Raon de faire avertir les particuliers dudit Raon, que s'ils font crédit aux gendarmes au-delà d'un écu, ils le perdront, et l'excédant sera donné aux pauvres. — Déclaration d'un cabaretier de Raon portant que plusieurs jeunes gens, miliciens ou soldats de Raon, se sont présentés chez lui pour avoir à boire à une heure indue; sur son refus ils ont fait tapage à sa porte, ont cassé son enseigne et crié dans les rues jusque vers une heure du matin. — Déclaration d'un habitant de Badonviller de vouloir s'établir à Raon en payant 10 francs pour son droit d'entrée. — Déclaration d'un bourgeois de Raon qui se plaint de ce qu'un boucher du lieu est dans l'habitude de tuer et de débiter des boucs et des chèvres pour du mouton. — Soumission d'un particulier de Raon qui s'oblige à entretenir pendant trois années les deux taureaux achetés par la ville pour le prix de 101 livres 1 sou, moyennant qu'il recevra un louis en argent par année et que les trois prés de la ville lui seront abandonnés; les taureaux feront alternativement le service, l'un aujourd'hui, l'autre demain, afin qu'ils soient moins fatigués. — Traité entre les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon et les trois bouchers du lieu, déterminant celui des trois dits bouchers qui tuera pendant le carême à l'exclusion des deux autres; la boucherie du carême est laissée à celui qui offre un demi-louis au profit des pauvres de l'hôpital, les deux autres ne faisant pas de condition meilleure, et il est défendu à ces deux derniers de débiter aucune viande pendant le carême. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon stipulant qu'il sera loisible à tout propriétaire du lieu de mettre son héritage en l'état le plus productif et d'en alterner le mode de culture, soit en convertissant les champs en prés, soit en transformant les prés en champs, sans que le décimateur soit lésé. — Traité entre les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon et le sieur Mengin, maître chirurgien, par lequel il est alloué à celui-ci une stipende de 200 livres par la ville pour soigner et médicamenter les pauvres malades pendant un an; il ne pourra s'absenter de la ville pendant vingt-quatre heures sans en avoir averti le maire et les officiers de police. — Instruction sur la manière de préparer la semence pour ne pas avoir de blé noir; cette découverte est due à M. Tillet, de l'Académie royale des sciences; elle consiste à laver le blé taché de noir plusieurs fois dans de l'eau de pluie ou de rivière, puis le passer au moyen d'une corbeille dans une lessive faite avec des cendres de bois neuf: cette lessive est composée de deux pintes ou quatre livres d'eau pour une livre de cendres; cent livres de cendres et deux cents pintes d'eau donnent cent-vingt pintes de lessive, auxquelles on ajoute quinze livres de chaux vive; lorsque cette lessive est coulée on la fait chauffer et on attend que la chaleur soit diminuée au point de pouvoir y tenir la main pour y tremper le blé dans une corbeille, en ayant soin de remuer le fond du cuvier; on fait ensuite sécher le froment sur des charriers ou sur des tables. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon condamnant un habitant du lieu à 10 francs d'amende ou vingt-quatre heures de prison pour coups à deux étrangers. — Permission de l'Hôtel-de-Ville de Raon à un étranger de construire une tuilerie sur un terrain communal en payant un cens annuel de 7 francs au profit de la fabrique, et moyennant qu'il cédera aux bourgeois de Raon le mille de tuiles et de briques à 2 ou 3 francs meilleur marché qu'aux

étrangers; ce tuilier sera reçu au nombre des bourgeois de la ville et il devra mener une conduite régulière ainsi que sa famille. — Sentence des officiers de police de Raon condamnant deux bouchers de la ville, l'un à 5 francs d'amende et l'autre à 10 francs, pour avoir tué une genisse et un bœuf avant de les avoir fait visiter; en outre la sentence porte que le règlement sur la boucherie sera exécuté selon sa forme et teneur. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon portant qu'il sera fait des réparations et des agrandissements aux salles d'école de la ville. — Rapport de deux maréchaux de Raon constatant qu'une jument du lieu est morveuse. — Ordonnance des officiers de police de Raon prescrivant de tuer la jument précédente dans les vingt-quatre heures et de l'enterrer sans être écorchée à six pieds de profondeur; la crèche, le ratelier et les parois de l'écurie seront lavés à l'eau de chaux vive; le fond de l'écurie sera relevé, replanché ou rebéché, selon qu'il est en pierres, en planches ou en terre. — Défense des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon aux cossons étrangers ou forains, à tous cabariers, boulangers, pâtissiers, revendeurs de la ville d'acheter et de lever le beurre, les œufs et autres denrées sur le marché avant huit heures et demie, depuis le 1er avril jusqu'au dernier septembre, et avant neuf heures pendant les autres mois de l'année, sous peine de confiscation des denrées au profit des pauvres et de 10 francs d'amende; l'amende sera de 15 francs contre ceux qui achèteront aux avenues de la ville; la défense est également applicable aux grains. — Traité entre un châtreur de Saint-Baslemont et un habitant d'Étival, par lequel le premier relaisse au second, moyennant la somme annuelle de 4 louis d'or et demi valant 31 livres, le droit de châtrerie pour les taureaux, les petits mâles et les cabris dans le ban d'Étival, Raon, La Neuveville, Le Ban-de-Sapt et Hurbache. — Déclaration du curé de Raon disant que le châtreur de Saint-Baslemont a mal castré son porc-mâle qui a péri par suite de l'opération mal faite; les intestins étaient offensés; à dire d'experts le châtreur a payé un gros écu au curé et 20 sous aux experts. — Défense de l'Hôtel-de-Ville de Raon de tirer des fusils, des boîtes ou pétards sans permission, sous peine de 5 francs d'amende, de confiscation et de prison. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon condamnant un barbier du lieu à vingt-quatre jours de prison au pain et à l'eau, pour tapage, coups et blessures et ivrognerie; la même sentence défend aux cabaretiers de lui donner à boire et à tout particulier de boire avec lui, à peine de 10 francs d'amende pour la première fois, de quinze jours de prison pour la seconde et de privation du droit de tenir cabaret. — Nomination d'un « cordeleur » pour le bois. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui accorde aux habitants de Raon le droit de pêcher dans la rivière de Meurthe. — Nomination d'un pâtre pour le troupeau des porcs et des chèvres. — Procès-verbal de location du droit de pêche dans la rivière de Meurthe pour la somme de 22 francs par année. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon votant l'acquisition de deux pompes à incendie. — Sommation des officiers de police de Raon à une femme de Lunéville, native de Raon, qui a quitté sans motif le domicile de son mari pour rentrer chez ses père et mère à Raon, de rejoindre son époux et de le suivre. — Déclaration d'un bourgeois de Raon d'avoir fait châtrer une truie de deux ans, s'obligeant d'en payer les droits à qui il appartiendra. — Décision des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon portant qu'à l'avenir aucun étranger ne sera plus reçu au nombre des bourgeois de la ville qu'il ne justifie par certificats tant des officiers principaux que des curés des lieux de sa sortie, qu'il est gens de faculté à pouvoir vivre honnêtement, qu'il est honnête homme, tranquille, professant la religion catholique, apostolique et romaine et fréquentant régulièrement les Sacrements; ces certificats seront signés de trois officiers principaux et légalisés par les curés ou vicaires. — Soumission d'une sœur hospitalière de soigner et médicamenter les pauvres malades de Raon, moyennant la somme de 45 livres par année et huit à dix cordes de bois, plus un logement, ce qui est accepté par la ville. — Copies de congés de militaires accordés par l'Intendant de Lorraine. — Délibération des officiers municipaux de Raon demandant la destruction de la scierie de Lavotte, attendu qu'elle fait refluer les eaux de la rivière de Plaine et occasionne des débordements. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine qui casse une procédure du bailliage de Saint-Dié; celui-ci avait condamné un nommé Claudel, de Saint-Dié, à 10 francs d'amende pour avoir conduit un âne bâté, devant le domicile d'un nommé Voirin qui avait laissé battre son voisin par sa femme; Voirin a été interpellé par Claudel de monter sur l'âne, mais il a refusé; l'âne est resté un quart d'heure attaché par Claudel à la porte de Voirin. La Cour condamne Claudel et plusieurs autres chacun à 5 francs d'amende et aux dépens de première instance et d'appel; elle interdit ces sortes de charivaris qui ont surtout lieu le mardi-gras et occasionnent du scandale, des ressentiments, des haines, etc. Un usage semblable existait à Saint-Mihiel, où l'on faisait monter sur un bœuf, le jour du mardi-gras, un ou plusieurs bourgeois de la ville accusés d'avoir laissé bat-

tre un voisin par sa femme. — Rapport d'un sergent de police de Raon constatant que pendant le catéchisme que faisait le vicaire un jour de dimanche, le curé de Raon l'envoya dans une cour où il trouva plusieurs jeunes gens qui jouaient aux quilles et qui s'enfuirent à l'approche du sieur curé. — Rapport du maire de Raon constatant que plusieurs jeunes garçons n'ont fait que « badiner » à l'église pendant les vêpres le jour de l'Ascension; ils sont conduits en prison par l'échevin du lieu; un de ces garçons se révolte contre l'échevin et l'assaillit à coups de pierres. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon portant qu'il sera nommé des experts pour évaluer le dommage causé à Raon par les pluies et le débordement de juin et juillet 1765. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon portant que la fête de Saint-Louis, fête du Roi, sera célébrée à Raon et des secours distribués aux pauvres du lieu. — Rapport d'un sergent de ville constatant qu'un bourgeois du lieu a ramené chez lui une voiture de gerbes d'avoine sans en avoir demandé la permission au curé ou au vicaire. — Nomination par le Roi, de Nicolas de Froide-Fontaine, ancien gendarme, pour gouverneur de Raon. — Déclarations de pertes de bestiaux par des particuliers — Déclaration de l'entrepreneur des sables nécessaires à la verrerie de Baccarat de faire la recherche desdits sables sur le territoire de Raon, moyennant indemnité. — Nomination d'un garde-chasse du domaine. — Plainte de la sœur institutrice du hameau de Vezeval, paroisse de Raon, déclarant que pendant qu'elle était à la messe de minuit, des garçons se sont introduits chez elle par la cheminée de sa maison, y ont fait fricot; elle déclare aussi que, quelques jours après, des jeunes gens ont fait tapage devant son domicile et voulu enfoncer sa porte. — Dépositions de plusieurs personnes de Raon constatant que la nuit du 15 au 16 janvier 1769 plusieurs garçons de Raon ont insulté la sœur précédente et menacé de la tuer, un d'eux est condamné pour ce fait à huit jours de prison au pain et à l'eau, et les autres chacun à 5 francs d'amende, dont un tiers au profit de ladite sœur. — Ordonnance de l'Intendant de Lorraine qui prescrit d'enlever les fumiers déposés dans l'intérieur de la ville de Raon et qui défend d'en remettre à l'avenir. — Brevet de maître de poste aux chevaux accordé par le Roi à Luc Petit, de Raon. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, condamnant trois garçons du lieu, l'un à six jours de prison, les deux autres à trois jours, au pain et à l'eau, pour s'être avisés de se promener un soir de décembre 1769 dans la ville, faisant sonner une clochette et récitant le *Miserere* et autres prières, comme si l'on portait le Saint-Viatique. — Sentence du Conseil de Ville de Raon, sur rapport des gardes des cabarets, condamnant plusieurs particuliers du lieu chacun à 5 francs d'amende, pour avoir bu ou donné à boire pendant les vêpres. — Sentence du conseil de ville de Raon, qui condamne un jeune homme du lieu à 50 francs d'amende pour avoir tiré plusieurs coups de pistolet le jour du mardi-gras et autres en criant : je donne, je donne, qui donne, qui donne le chevalier de Monterabran à Mlle Petit. — Fourniture à la paroisse de Raon, par un fondeur de Saint-Dié, d'une cloche du poids de 2,600 livres pour le prix de 830 francs. — Sentence du conseil de ville de Raon qui condamne le ramoneur des cheminées à 10 francs d'amende pour s'être servi d'un balai ordinaire pour nettoyer ses cheminées, tandis qu'il doit employer le racloir et des fagots d'épines. — Ordonnance de l'Hôtel-de-Ville de Raon qui enjoint aux maréchaux, aux serruriers, taillandiers et cloutiers d'établir leurs forges hors de la ville, et aux bourgeois d'enlever les ramées de leurs maisons. — Fourniture par un fondeur de Lunéville, à la communauté de Raon, de deux grosses pompes à incendie pour la somme de 1,200 livres. — Défense des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon de jeter des pelotes de neiges, sous peine de 4 livres 8 gros d'amende et de vingt-quatre heures de prison, au pain et à l'eau. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon condamnant un particulier du lieu à tenir prison pendant huit jours au pain et à l'eau, pour avoir tué et débité de la viande de veau au préjudice des bouchers et pour avoir insulté les officiers de police qui faisaient une visite dans son domicile. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon décidant que les deux sœurs d'école seront augmentées de chacune 50 livres, ce qui portera le gage de chacune à 200 francs. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville condamnant un jeune homme de Raon à tenir prison pendant quatre jours au pain et à l'eau, pour avoir insulté une dame du lieu.

BB. 3. (Cahier.) — In-folio, 699 feuillets, papier.

1772-1789. — Registres de l'Hôtel-de-Ville de Raon contenant les délibérations, les décisions, le résultat, les déclarations des particuliers, les élections et nominations, les adjudications, les rapports et les sentences de la municipalité dudit Raon : rapport d'un sergent de ville de Raon constatant qu'il a trouvé du chanvre qui séchait dans un four du lieu, contrairement à l'ordonnance de police : le délinquant est condamné à 24 heures de prison. — Sentence du conseil de ville de Raon, qui condamne un habitant du lieu à 5 francs d'amende pour

avoir mis du chanvre dans son four. — Sentence du conseil de ville de Raon, qui condamne une femme du lieu à 15 francs d'amende, tant pour avoir fait porter chez elle des choux-fleurs par un jardinier de Lunéville, que pour l'indécence de ses réponses au maire de Raon qui lui faisait des questions au sujet de ces choux-fleurs. — Rapport d'un sergent de ville de Raon, constatant qu'un particulier du lieu a voituré du regain un jour de dimanche sans la permission du maire. — Rapport d'un sergent de ville de Raon constatant qu'un habitant du lieu est allé dans ses écuries, le 10 décembre 1773, entre six et sept heures du soir avec de la clarté sans lanternes. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, condamnant un cabaretier du lieu à 15 francs d'amende et à 48 heures de prison, pour avoir frappé un sergent de ville de Raon au domicile du maire; ce sergent a la joue enflée. — Rapport de deux sergents de ville de Raon, constatant qu'ils ont trouvé, un jour de dimanche, entre neuf et dix heures du soir, plusieurs habitants du lieu qui jouaient aux cartes chez un particulier. — Sentences du Conseil de Ville de Raon : qui condamne des laveuses du lieu à 2 francs d'amende pour avoir lavé du linge à la fontaine du faubourg; qui condamne un habitant du lieu à 5 francs d'amende, pour avoir conduit un jour de dimanche, sans permission, un baril d'eau-de-vie sur une brouette; qui condamne un cabaretier du lieu à 4 francs d'amende, pour avoir donné à boire à trois heures du soir à trois habitants de La Neuveville qui étaient « pleins de vin. » — Rapport, de sergents de ville de Raon : constatant qu'un aubergiste du lieu a acheté 4 resaux et demi d'avoine vers les huit heures et demi du matin le 22 février 1774, contre l'ordonnance; constatant qu'un aubergiste du lieu a acheté des œufs sur le marché avant l'heure indiquée. – Plainte d'un tailleur d'habits de Raon déclarant que, dans les soirées, des gens inconnus s'avisent de frapper sur le toit de son four pour l'épouvanter et pour lui persuader que sa femme, morte depuis deux ans, vient lui demander des prières; ce tailleur a, en effet, cru que sa femme revenait; il a fait dire des messes pour faire cesser ce bruit dont il est tombé malade. — Rapport du maire royal de Raon, portant qu'il a fait saisir et vendre un chevreuil qu'un habitant de Luvigny, principauté de Salm, lui offrait d'acheter en temps prohibé; ce chevreuil a été vendu 9 livres, mais, sur les remontrances de cet habitant qui se déclare dans la misère, ces neuf livres lui sont remises. — Rapport de deux sergents de ville de Raon constatant qu'ils ont trouvé un tanneur du lieu buvant dans un cabaret de Raon entre trois et quatre heures du soir avec cinq étrangers. — Procès-verbal du maire de Raon constatant qu'il a saisi chez un tanneur du lieu les poids faux et ceux non étalonnés. — Sentence du conseil de ville de Raon qui condamne un habitant du lieu à 15 sous et demi d'amende pour avoir conduit une voiture de bois sous son hallier sans permission. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon, qui condamne un chirurgien du lieu à 10 francs d'amende pour tapage nocturne. — Sentence du conseil de ville de Raon qui enjoint à un habitant du lieu de nettoyer sa cheminée dans le mois de la sentence, ou qu'elle sera démolie. — Sentence du Conseil de Ville de Raon qui condamne des habitants du lieu à 10 francs d'amende pour avoir « bouloyé » un jour de dimanche sur la rivière de Plaine. — Rapport du paulier de Raon, constatant qu'il a trouvé un habitant du lieu qui liait et chargeait des herbes le jour de l'Assomption. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon décidant que l'école des garçons sera franche comme l'est déjà celle des filles; le gage du maître d'école, 300 livres, sera pris sur les ventes de bois. — Sentence du conseil de Ville de Raon, condamnant un habitant du lieu à 25 francs d'amende pour avoir livré 16 resaux d'avoine sur un grenier de Raon sans l'avoir exposé sur le marché. — Décision des officiers municipaux de Raon, portant qu'il sera construit une maison pour loger la brigade de maréchaussée. — Ordonnance de l'Hôtel-de-Ville de Raon défendant de voiturer les jours de dimanche et de fréquenter les cabarets pendant les heures de l'office divin, sous peine de 25 francs d'amende. — Ordonnances du Roi : qui nomme le greffier de la ville de Raon; qui nomme le maire de Raon. — Plainte d'un habitant de Raon, déclarant que pour avoir permission d'aller couper des perches dans les bois il a payé à boire, donné un petit écu et un resal de pommes de terre au garde des bois du Roi. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine, ordonnant trois échenillages par année. — Bail de deux maisons contiguës avec écuries, granges et greniers pour loger la maréchaussée de Raon, moyennant la somme de 200 livres par année. — Demande des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon à l'intendant de Lorraine à l'effet d'être autorisés à plaider contre un marchand de vin de Saales, qui a été condamné par l'échevin de Raon à 31 sous d'amende, et sur son refus de les payer, à une heure de prison, pour avoir tenu à l'égard d'un religieux cordelier de Raon un mauvais propos. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon demandant à la maîtrise de Saint-Dié l'autorisation de couper environ deux cents sapins pour élever un arc de triomphe à Mgr de La Galaizière, évêque de Saint-Dié,

lors de son entrée à Raon. — Mandement de l'évêque de Saint-Dié par lequel il interdit l'église de Raon qui est trop petite et en mauvais état (1778). — Traité entre les officiers municipaux de Raon et les religieux Cordeliers du lieu, portant que les paroissiens de Raon se serviront de l'église des Cordeliers pendant l'interdit de celle de la ville, en payant à ces religieux 12 louis d'or par année. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon, stipulant que les officiers municipaux du lieu se pourvoiront et feront toutes recherches pour parvenir à savoir à qui appartient la réédification de l'église de cette ville, si elle est à la charge entière des paroissiens ou des décimateurs. — Soumission de quatre bourgeois de Raon de tenir, deux les grandes boucheries, et deux les petites boucheries, en se conformant à la taxe et au règlement établis par les officiers de l'Hôtel-de-Ville. — Copie des ordonnances des évêques de Toul, de Saint-Dié et de Nancy, qui fixent les jours de fête de l'année. — Règlement de l'Hôtel-de-Ville de Raon, portant que les boucheries seront, pendant toute l'année, bien fournies et assorties de viandes, et que les bouchers ne pourront tuer aucune bête sans l'avoir fait visiter. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon condamnant un boucher du lieu à 15 francs d'amende, pour avoir refusé de la viande à un bourgeois de Raon. — Défense de l'Hôtel-de-Ville de Raon à tous particuliers de lancer des ballons ou machines aérostatiques sans y être autorisés. — Nomination de deux commissaires de quartier au traitement annuel de 15 livres et avec exemptions d'impositions. — Ordonnance de l'Hôtel-de-Ville de Raon portant que le marché aux porcs se tiendra derrière le couvent des cordeliers. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon portant qu'il sera procédé à la location des ports de la ville. — Défense des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon aux particuliers de construire des habitations sur l'emplacement destiné à la nouvelle église. — Procès-verbal de location des ports de Raon moyennant la somme de 233 livres 6 sous 8 deniers par année. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon portant qu'il sera établi en cette ville une milice bourgeoise pour prévenir le désordre et maintenir la police. — Procès verbal d'adjudication de la construction d'un corps-de-garde sous la halle de Raon pour la somme de 356 livres. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon demandant à Mgr de Saint-Dié qu'il lève l'interdit dont il a frappé l'église de Raon il y a onze ans, sauf à la réparer, la commune ne pouvant en construire une autre et la location de celle des Cordeliers lui étant onéreuse. — Procès-verbal du maire royal de Raon portant qu'un taureau a enlevé sur ses cornes un habitant du lieu au milieu de la ville et l'a terrassé; ce taureau ne devra plus être lâché. — Procès-verbal d'adjudication des réparations à faire à l'église de Raon pour la somme de 2,457 livres (1789). — Certificat collectif donné par les officiers municipaux de Saint-Dié aux boulangers dudit Saint-Dié, attestant que ceux-ci se rendent au marché de Raon pour s'approvisionner. — Nominations des pâtres des troupeaux. — Demande de suppression du droit de copel sur les grains qui se vendent au marché de Raon, ce droit empêchant les approvisionnements du marché. — Procès-verbal d'élection du curé de Raon, Dom François Grégoire, pour président dans la constitution de la municipalité de Raon.

BB. 4. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1698-1789. — Procès-verbal des officiers de police de Raon constatant qu'il a été procédé, sous la halle du lieu, par lesdits officiers, les bourgeois et habitants dudit Raon, à l'élection de Sébastien Baderot pour maire de Raon; aussitôt il a été conduit à l'église par le chef de police et a prêté serment de bien remplir sa mission et de bien rendre la justice au nom de S. A. et de l'abbé de Moyenmoutier. — Procès-verbal constatant que les habitants de Raon, réunis sous la halle dudit lieu, ont procédé à l'élection de trois d'entre eux pour gérer la place de maire pendant une année; parmi les trois élus, le sieur Bazelaire, lieutenant-général au bailliage de Saint-Dié, choisit pour maire Nicolas Demonzey, qui prête serment. — Procès-verbal constatant que les habitants de Raon, réunis sous la halle dudit lieu, ont procédé à l'élection de trois d'entre eux pour exercer l'office de maire à Raon pendant une année; parmi les trois élus, le sieur Dom Humbert Belhomme, abbé de Moyenmoutier, de nul diocèse, prélat ordinaire du district et territoire de Moyenmoutier, seigneur de Raon par indivis avec S. A. R., choisit Jean Valentin pour maire de Raon (1713). — Procès-verbaux d'élection, par classe de citoyens ou d'ouvriers, des députés de Raon à l'assemblée du Tiers-État dudit lieu, pour rédiger leur cahier de doléances et nommer les députés qui le porteront à Saint-Dié.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1659-1666. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la communauté de Raon, de 1659 à 1666, par Barthélemy Salmon et Didier Claudot, anciens maires. — Recettes : reçu 126 francs pour payer les dépens d'une compagnie d'infanterie logée à Raon; — 140

francs pour payer les services de Mgr le prince Ferdinand; — 28 francs pour les fours; — 100 francs pour une étape que la communauté a fournie pour une compagnie d'infanterie logée à Raon; — 93 francs pour payer les dépens des cavaliers de Saint-Dié envoyés par M. de Saint-Arnoulx; — 28 francs pour une amodiation; — 187 francs pour le second quartier des fermes; — 100 francs pour payer le mortuaire de Raon, que l'on devait à l'official; — 188 francs pour la halle; — 950 francs pour payer les cavaliers du sieur de La Tour logés à Raon; — 575 francs pour payer le curé de Raon, formant la moitié des 1,100 francs que la communauté lui doit; — 800 francs pour payer les particuliers qui ont logé des militaires; — 28 francs pour le droit des fours que l'on doit annuellement à S. A. et au seigneur abbé de Moyenmoutier; — 1,776 francs pour payer des logements de militaires; — 700 francs pour le logement de M. de Telenons et pour le passage de l'infanterie commandée par M. de Vaudoncourt, allant en quartier d'hiver en Allemagne; — 400 francs pour la paie des cavaliers logés en quartier d'hiver à Raon; — 110 francs pour payer le droit de halle que l'on doit à S. A.; — 30 francs pour le droit de sonner que l'on doit à S. A. et à M. de Moyenmoutier. — Dépenses : payé 219 francs à l'official, tant pour le mortuaire que pour les services de Mgr le prince Ferdinand, et que pour ce que l'on doit à Mgr le prince François; — 128 francs pour les vivres d'une compagnie d'infanterie logée à Raon; — 1,987 francs au sieur Gaixatte, de Saint-Dié, pour quartier d'hiver; — 15 francs au logis du maire Claudon, pour les bourgeois qui ont assisté à la procession; — 2 francs 8 gros pour deux pots de vin donnés au R. P. cordelier qui a assisté au service du Saint-Sacrement; — 38 francs à cinq bourgeois qui ont sonné pour le prince Ferdinand; — 4 francs pour des dépens faits par une partie du régiment de M. Depilier; — 4 francs pour un cheval fourni pour aller à Nancy annoncer la mort du frère du maître échevin de Saint-Dié; — 1 franc pour un dîner d'officier; — 10 francs pour raccommoder le portail de l'église; — 7 francs à l'official pour le service du jour de la Toussaint, et 2 francs au maître d'école; — 1 franc 6 gros pour un voyage à Saint-Dié; — 6 gros pour du pain aux soldats de Luxembourg; — 30 francs pour du linge envoyé à Mlle de Saint-Arnoulx; — 15 francs pour la hure et un quartier de sanglier envoyés à M. de Saint-Arnoulx; — 60 francs pour les dépens de quatre cavaliers de la compagnie de M. de Lançon, envoyés à Raon par ordre de M. de Saint-Arnoulx; — 16 francs pour obtenir de faire déloger les quatre cavaliers précédents; — 12 francs à l'official pour le même objet, et 4 francs pour ferrer les chevaux de ces cavaliers; — 3 francs 6 gros pour un voyage du maire et du curé de Raon à Saint-Dié, à l'effet de demander un délai pour le paiement du quartier d'hiver; — 2 francs pour un cheval fourni à M. le chevalier de La Trimoulle. — Pour 1660, l'ancien passage de Raon est échu pour 36 francs, le petit pour 43 francs, les rentes et copel pour 3 francs, le passage de Domèvre pour 1 franc 1 gros, la rivière de Meurthe pour 9 francs, le ruisseau de Vezeval pour 6 francs, le gerbage de Raon pour quatre resaux, le gerbage de La Neuveville pour un boisseau, les impôts de la ville et faubourgs pour 77 francs. — Payé 12 francs pour une charretée de foin pour le taureau de Raon; — 15 francs pour une année de gage au forestier; — 50 francs pour un cent de planches; — 10 francs pour les chevau-légers de S. A. qui étaient prisonniers à Nancy; — 115 francs pour la compagnie logée à Saint-Dié; — 597 francs aux cavaliers de la compagnie du sieur de La Tour, capitaine au régiment de Mgr le prince de Vaudémont, logés à Raon; — 6 francs pour un resal et demi d'avoine; — 11 francs pour l'entretien d'un cavalier pendant trois jours; — 28 francs pour les services de Mme la duchesse de Lorraine; — 46 francs à un bourgeois de Raon pour avoir sonné pendant quarante jours en l'honneur de feue Mme de Lorraine; — 20 francs à des bourgeois qui ont assisté à la procession avec leurs armes le jour de la Fête-Dieu; — le même jour, 2 francs pour deux pots de vin donnés au R. P. Cordelier pour avoir assisté à la procession; — 4 francs pour un voyage à Moyenmoutier à l'effet d'avoir des chevaux pour mener du canon; — 10 francs pour dix pots de vin aux bourgeois qui éteignirent le feu dans les bois; — 12 francs 6 gros pour de la poudre employée à la conduite du Saint-Sacrement pendant l'octave, et 2 francs 6 gros aux RR. PP. Cordeliers qui assistaient à la procession; — 4 francs 6 gros pour le carillon des cloches pendant la procession; — 35 francs pour un second voyage à Nancy à l'effet de présenter requête à S. A. pour faire déloger les cavaliers de Raon; — 118 francs pour réception à Raon de l'abbé de Moyenmontier en sa qualité de seigneur en partie de Raon; — 28 francs pour une chasse au loup avec chevaux; — 25 francs pour conduite de deux biches à Nancy; — 42 francs à deux hommes de Raon pour 6 jours qu'ils mirent à porter un loup à Nancy; — 12 francs pour cinq gelinottes envoyées à Nancy; — 393 francs pour le don gratuit des mois de juillet, août et septembre; — 216 francs au sieur Cardinal pour un accord que l'on fit avec lui à l'effet de ne point fournir d'élus; — 157 francs pour dépens et logements de cavaliers; — 14 francs pour

un saumon et 9 francs pour de la truite, dont on a fait cadeau à l'abbé de Moyenmoutier; — 15 francs pour un demi cent de truites envoyées à Moyenmoutier lorsque le suffragant y confirmait; — 18 francs pour six cordes de bois au maître d'école; — 9 francs pour deux poules de bois et un faisan envoyés à Gerbévillers; — 4 francs 6 gros pour port de deux pâtés à Gerbévillers, 5 francs pour la façon et 2 francs pour la truite de ces deux pâtés; — 26 francs pour un cent de truites achetées à Celles au profit du bailli; — 25 francs pour du gibier au cardinal; — 3 francs pour deux poules de bois données à M. de La Tour. — Recette totale : 8,059 francs en 1659, 6,465 francs en 1660, 5,699 francs en 1663, 3,813 francs en 1664, 6,788 francs en 1665, 6,881 francs en 1666. — Dépense totale : 7,915 francs en 1659, 6,447 francs en 1660, 6,057 francs en 1663, 4,451 francs en 1664, 6,883 francs en 1665, 6,863 francs en 1666.

CC. 2. (Cahiers.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1667-1693. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la communauté de Raon, de 1667 à 1693, par François Lucas, Barthélemy Salmon, Jean Villemin, Jean Oudenot, Bastien Baderot et Nicolas Charrier, anciens maires. — Recettes : reçu 350 francs pour du grain, de la poudre et du plomb fournis au magasin d'Epinal; — 350 francs pour payer le quartier d'hiver de M. de Gerbévillers; — 550 francs pour la contribution de Luxembourg, pour indemniser ceux qui ont souffert le logement de M. de Vaudoncourt et le rafraîchissement de M. de Salcebach; — 450 francs pour payer la garnison d'Epinal pendant les mois de mars et d'avril, et pour payer les élus qui étaient aux fortifications d'Epinal pendant le mois d'avril 1668; — 397 francs pour fourrages fournis par la ville de Raon à M. le marquis de Gerbévillers pendant qu'il était logé au dit Raon; — 42 francs des habitants de Colroy pour le foin qu'ils étaient obligés de fournir à Raon; — 190 francs pour le pont de La Neuveville; — 569 francs pour le logement du sieur Jormand, colonel d'infanterie; — 27 francs pour payer les services de feu Mgr le duc François; — 500 francs pour des vaches envoyées au camp; — 221 francs des habitants du Ban-de-Sapt pour les fourrages qu'ils devaient par assignal à Raon; — 81 francs des habitants de la Petite-Fosse pour les fourrages qu'ils devaient par assignal à Raon; — 40 francs pour le prix d'une vache de munition; — 14 francs pour cinq livres de poudre vendue, et qui avait été achetée pour se défendre contre les parties du Brandebourg; — 1,314 francs des habitants de Hurbache pour vin, vaches, foin et avoine non fournis en espèce; — 10 francs pour trois cordes de bois; — 43 francs des habitants de Lubine pour le prix de soixante-quinze rations de pain et vin; — 60 francs pour les halles, recriages, poids, barbacanes et autres petits meix laissés par enchère; — 13 francs pour la construction de la citadelle de Nancy; — 868 francs pour des bois vendus; — 135 francs pour la dépense et frais du passage de Mgr de Louvois retournant d'Alsace; — 300 francs pour les fortifications de Nancy et Marsal; — 18 gros pour une année de louage de la porte d'en bas; — 668 francs pour les deux tiers de la ferme de la scie de Raon, l'autre tiers appartenant aux seigneurs; — 100 francs de l'official et curé de Raon pour les menues dîmes appartenant à la communauté, qu'il a eues par enchère; — 2 francs pour le louage de la porte d'en haut; — 341 francs pour paiement d'une demi-année de la pension congrue de M. le curé; — 84 francs de M. Bazelaire, prévôt de Saint-Dié, pour cent vingt rations de fourrages qu'il a reçues à Nancy pour les dragons de M. de Bretonel, allant au devant de M. le Dauphin à son retour de l'armée d'Alsace; — 228 francs levés sur les habitants de Raon pour satisfaire au domaine dû annuellement à l'abbé de Moyenmoutier sur la halle de Raon; — 75 francs pour le droit de quarteron pendant l'année 1692; — 12 francs pour le droit du poids; — 161 francs levés sur les habitants pour paiement des chariots qui étaient commandés pour l'armée d'Allemagne. — Dépenses : payé 187 francs pour de la poudre et du plomb fournis au magasin d'Epinal et pour payer les dix hommes qui travaillent aux fortifications du château du dit Epinal (17 juillet 1667); — 201 francs pour la garnison d'Epinal; — 25 francs de dépens au sieur Cardinal pour aller quérir en Allemagne des chevaux pour le marquis de Gerbévillers, tant en allant qu'en revenant; — 40 francs de dépens pour les cavaliers logés à Azerailles; — 25 francs au R. P. prieur de Moyenmoutier pour la reconnaissance que l'on doit annuellement à Mgr de Moyenmoutier pour le quartier de bœuf; — 14 francs pour du foin à la compagnie du baron de Fontette; — 9 gros pour un plat de poisson pour le souper de Mme de Vaudoncourt; — 10 francs aux charpentiers qui ont travaillé aux barricades du temps du logement de M. le marquis de Gerbévillers; — 50 francs au sieur Cardinal, tant pour son billet de quartier-maître que pour avoir empêché le logement de la compagnie du marquis de Gerbévillers; — 6 francs 8 gros pour cinq pots de vin pour le dîner de M. le marquis, délogeant de Moyenmoutier pour aller au rendez-vous à Ogéviller; — le même jour, 1 franc pour un pot

de vin pour faire goûter Mgr de Moyenmoutier, qui avait reconduit M. le marquis; — 7 francs pour un veau gras fourni à la cuisine de M. le marquis, plus 3 francs pour un lièvre et une poule de bois pour la dite cuisine, et 6 francs pour du poisson qu'on a été chercher à Baccarat; — 48 francs 6 gros pour la quote-part des élus de Raon qui manquèrent au travail d'Epinal pendant les mois de septembre et octobre 1667; — 28 gros pour deux chapons fournis à la cuisine de M. Arnoulx, 20 francs pour deux veaux gras et 2 francs 2 blancs pour trois livres et demie de lard gras pour larder; — 3 francs 6 gros pour deux livres de lin à Mme la duchesse; — 8 francs pour douze livres de truites à Mgr de Moyenmoutier; — 13 francs 6 gros pour un faisan, trois poules de bois, un canard, deux bécasses et une perdrix envoyés au marquis de Gerbévillers; — 26 francs 6 gros à deux bourgeois de Raon pour aller à Epinal et y travailler à raison de 18 gros par jour; — 10 francs pour une voiture de foin; — 12 francs pour réparations aux trois ponts après débordement de glace; — 3 francs pour dépens faits à Moyenmoutier par le comptable et le maire de Raon, qui y ont été prisonniers pour les fourrages qu'ils devaient y fournir; — 1 franc 6 gros pour conduire les dernières vaches du prince de Vaudémont à Badonviller; — 1 franc 4 gros pour huit livres de bœuf à 2 gros la livre; — 100 francs pour travaux aux fortifications de Nancy en 1674; — 10 francs à quatre bourgeois de Saint-Dié venus à Raon pour « empêcher une partie de Luxembourg qui était venue au dit Raon sommer les habitants à la contribution; » — 4 francs pour la dépense de deux gentilshommes, de la noblesse d'Anjou, blessés et échappés sur le chemin de Moyenmoutier; — 46 francs 6 gros pour le prix d'un cent de chons, 25 planches, 12 poutres, pour fortifier la ville de Raon; — 10 francs pour des broches servant aux fortifications de la ville; — 10 gros à un habitant de Saint-Dié venu à Raon pour avertir que les impériaux passaient le Rhin, et que l'on se mette en garde contre les coureurs; — 2 francs à un bourgeois de Raon pour aller à Badonviller avec M. de Saint-Sylvestre faire le département des trois régiments de cavalerie qui étaient logés au dit Raon; — 17 gros pour du poisson fourni à M. de Saxi, commandant les six compagnies d'infanterie du régiment de Languedoc qui étaient en garnison au dit Raon; — 3 francs pour fourniture de 3 clefs pour fermer les portes de la ville (1674); — 3 francs 6 gros pour avertir les maires d'Etival et de Moyenmoutier de fournir les vivres et fourrages aux troupes qui étaient dans les abbayes de ces localités; — 3 francs pour un cheval qui a conduit à Bénaménil Mgr le marquis de Louvois; — 5 francs pour deux chevaux et un valet qui ont conduit le carrosse de Mgr le marquis de Créquy de Raon à Saint-Dié (1680); — 135 francs pour du gibier porté à Nancy et autres frais soufferts au passage de Mgr le marquis de Louvois retournant d'Alsace le 16 septembre 1681; — 21 francs pour mener des soldats convalescents à Bruyères; — 336 francs pour 4 pionniers envoyés à Belfort à raison de 18 gros par jour; — 3 francs au curé pour avoir fait la procession à Bechamp le mardi d'après la Pentecôte 1689; — 2,856 francs aux voituriers du convoi d'avoine de Nancy à Verdun et de Verdun à Mézières; — 28 francs au R. P. Gardien pour avoir prêché l'avent et le carême; — 3 francs pour porter un procès-verbal au sujet d'un chariot chargé de sel qui enfonça le pont. — Recette totale : 5,904 francs en 1667, 4,432 francs en 1669, 7,852 francs en 1674, 16,287 francs en 1678, 4,136 francs en 1682, 3,878 francs en 1685, 8,235 francs en 1689, 2,535 francs en 1693. — Dépense totale : 5,949 francs en 1667, 4,663 francs en 1669, 7,984 francs en 1674, 16,290 francs en 1678, 3,836 francs en 1682, 4,628 francs en 1685, 8,767 francs en 1689, 2,645 francs en 1693.

CC. 3. (Cahier.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1694-1718. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la communauté de Raon, de 1694 à 1718, par Sébastien Sachot, Joseph Mougenot, Sébastien Genay, Sébastien Petit, Claude Villemin, en leur qualité de commis de ville, et par Nicolas Demontzey, Dominique Salmon, Henry Comte, François Huel, Jean Claudot, Jean Valentin et Didier Demontzey, maires. Recettes : reçu 770 francs pour le canon d'une année de la scie de Raon; 63 francs du prix de vente du taureau banal; — 846 francs levés sur la communauté pour le dernier paiement de la capitation; — 889 francs levés sur la communauté pour payer les ustensiles du quartier d'hiver des troupes; — 170 francs levés sur la communauté pour payer les frais des députés qui assistèrent à la pompe funèbre de S. A. Charles V; — 104 francs pour fermage du hallage et les étaux des marchands; — 325 francs levés sur la communauté pour les réparations des murailles de Nancy; — 225 francs pour débits de ville; — 1,546 francs levés sur la communauté pour les murailles des villes; — 700 francs levés sur la communauté pour le paiement des dettes d'État et réparations des ponts et chaussées; — 100 francs levés sur la communauté pour payer les chevau-légers logés à Raon; — 15 francs pour trente-deux rations de fourrage à l'arrivée de S. A.; — 27 francs du prix d'un taureau

ruiné qui a servi au troupeau communal; — 577 francs pour droits d'octroi; — 421 francs d'une vente de bois. — Dépenses : payé 994 francs pour prix de 1,890 rations de fourrage; — 435 francs pour le réachat des eaux et fontaines; — 6 francs 6 gros pour éteindre le feu dans les bois en 1695; — 7 francs pour deux bœufs qui ont conduit des bagages d'officiers; — 4 francs au curé pour avoir conduit la procession de Raon à Moyenmoutier et de là à Béchamps le lendemain de la Pentecôte; — 13 francs au sujet de la naissance de Mgr le duc de Bar; — 314 francs pour réparer les murailles de Nancy; — 4 francs à Nicolas Parisot pour avoir abattu le papegai de Dominique Lionnet; — 132 francs pour le pourtour de la ville neuve de Nancy; — 56 francs pour le logement pendant neuf mois de M. le comte de Laporte, capitaine aux gardes de S. A R., pour deux chambres, une cuisine et une écurie; — 2 francs pour confection de deux rôles en 1705 des dettes d'État et murailles de la ville de Raon; — 34 francs pour les réparations des murailles de la halle de Raon en 1710; — 12 francs aux fusiliers pour les feux de joie au sujet de l'élection de Mgr le prince Charles à l'Électorat de Trèves; — 3 francs à 5 archers de St-Dié envoyés à la poursuite des voleurs qui avaient spolié un religieux proche Raon; — 10 francs pour le repas donné aux prêtres qui célébraient le service de feue Madame la princesse de Remiremont; — 2 livres 9 sous pour 2 pots et une chopine de vin envoyés à M. l'abbé de Moyenmoutier dînant chez le curé de Raon le jour de la Pentecôte 1711; — 38 livres à l'abbé de Moyenmoutier, tant pour le droit de hallage que pour le quartier de bœuf à lui dû annuellement par la communauté de Raon; — 85 livres pour les gages d'une année au régent d'école; — 9 livres pour achat d'étoffe donnée par reconnaissance au R. P. Neveux, curé de La Neuveville, pour avoir prêché l'Avent et le Carême en 1711 et 1712; — 12 livres pour 10 livres de lin présentées à une personne de distinction pour gratification et reconnaissance; — 3 livres 19 sous pour conduire une charrette de gibier à Azerailles; — 3 livres 17 sous au fermier du droit de hallage pour indemnité de ce que le corps-de-garde des dragons, tenu sous la halle pendant tout l'été, avait empêché les marchands d'y établir leurs étaux; — 20 sous pour porter un marcassin de Raon à Azerailles; — 5 livres 12 sous pour 28 livres de chanvre, à raison de 4 sous la livre, pour des cordes de cloches; — 42 livres au curé de Raon pour droit de mortuaires à lui dû annuellement; — 21 livres 8 sous 6 deniers pour le gage d'une année au forestier; — 59 livres 5 sous aux jeunes gens commandés sous les armes à l'arrivée et à la sortie de Mgr le nonce de Saint-Dié; — 12 francs pour une armoire destinée à loger les papiers de la communauté. — Recette totale : 8,895 francs en 1694, 11,967 francs en 1697, 3,273 francs en 1702, 10,692 francs en 1704, 3,002 francs en 1710, 5,142 francs en 1717. — Dépense totale : 8,954 francs en 1694, 12,287 francs en 1697, 3,358 francs en 1702, 10,948 francs en 1704, 3,067 francs en 1710, 4,717 francs en 1717.

CC. 4. (Cahiers.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1719-1761. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la communauté, de 1719 à 1761, par Didier Demontzey, Joseph Mougenot, Nicolas Salmon, Jean Bouquot, Jean-Nicolas Stevenel, receveurs des deniers patrimoniaux et d'octroi. Recettes : reçu 1,540 francs pour les droits d'octroi; — 331 francs pour les deux tiers avenant à la communauté sur le prix des bois rompus ou arrachés dans les forêts communales; — 1777 francs pour les deux tiers avenant à la communauté de la location de la scie de Raon; — 8,165 francs levés sur la communauté pour payer la subvention; — 214 francs pour le droit d'octroi sur les bestiaux qui se vendent et se débitent en détail à Raon; — 1,925 francs pour droits sur les vins qui se débitent en détail; — 1,993 francs d'une vente de bois; 21 livres pour droit de pêche dans la rivière de Meurthe; — 6 livres du prix de la vente du cuir d'un taureau; — 2,272 livres du canon de la scie; — 25 francs du prix de location de deux prés. — Dépenses : payé 3 francs 6 gros pour mener le taureau communal à la foire de Saint-Dié; — 100 francs au curé de Raon pour le droit de mortuaire dû annuellement à l'abbé de Moyenmoutier; — 50 francs pour fourniture du pain et du vin pour célébrer la messe pendant une année; — 9,262 francs pour les matériaux nécessaires à la refonte des trois cloches, et 896 francs au fondeur; — 14 francs pour le gage annuel du visiteur des viandes; — 116 francs à chacun des trois arquebusiers de Raon pour gages d'une année; — 20 francs au sergent de police pour son gage de l'année 1724; — 300 livres pour le gage annuel du maître de la poste aux chevaux; — 43 livres pour 10 paires de souliers à des miliciens; — 96 livres pour neuf chapeaux, neuf paires de souliers et neuf paires de guêtres à neuf miliciens; — 200 livres pour le gage annuel du chirurgien et médecin des pauvres; — 300 livres pour le gage annuel des deux sœurs maîtresses d'école; — 200 livres pour le gage annuel de quatre bangards et gardes des cabarets; — 200 livres pour le gage annuel de l'organiste; — 3 francs pour un chapeau à un sergent.

de ville. — Recette totale : 11,382 francs en 1719, 7,574 francs en 1729, 3,729 francs en 1750, 9,535 francs en 1755, 3,654 francs en 1661. — Dépense totale : 11,204 francs en 1719, 6,221 francs en 1729, 1,921 francs en 1750, 6,354 francs en 1755, 5,547 francs en 1761.

CC. 5. (Cahiers.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1762-1779. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la communauté, de 1762 à 1779, par Jean-Nicolas Stevenel et Nicolas-Benoist Petit, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi. Recettes : reçu 10 livres 14 sous 3 deniers pour l'intérêt du capital du prix de vente de la masure de l'ancien Hôtel-de-Ville; — 150 livres pour rente de la constitution de 7,000 francs barrois par feu François Dubras en faveur de l'établissement d'un prêtre chargé de célébrer la messe matutinale; — 543 livres du droit de hallage, de quarteron, corvées et meix affermés à différents particuliers; — 300 livres pour rentes de la constitution de 6,000 livres pour l'établissement de deux sœurs maîtresses d'école; — 3,507 livres du canon de la scierie; — 1,236 livres pour droits d'octroi sur les vin, cidre et bière; — 28 francs pour droit de pêche dans la rivière de Meurthe. — Dépenses : payé 30 francs au pâtre pour son demi-denier en grain annuel de la garde du troupeau des vaches, et 23 francs pour la garde du troupeau des porcs; — 100 francs de gage annuel au garde du magasin des blés de la fondation du Roi de Pologne à Raon; — 130 livres au greffier de l'Hôtel-de-Ville pour son gage annuel; — 35 francs pour l'entretien des taureaux de la ville; — 100 livres au sous-maître d'école pour le semestre d'hiver; — 19 livres pour deux resaux de seigle; — 42 livres 17 sous 1 denier et demi pour le gage annuel ordinaire, peines et soins des officiers de l'Hôtel-de-Ville; — 600 livres pour les quatre cinquièmes de la charpente à la charge de Raon dans la construction à neuf du pont d'entre La Neuveville et Raon, et 450 francs pour les autres réparations à la charge de Raon; — 100 livres de France à M. de Fléville, maire royal, pour six mois de ses gages; — 54 livres pour marchandises fournies au sujet du catafalque à l'occasion de feu S. M. Louis XV; — 96 francs pour différents voyages au sujet du procès entre la commune de Raon et l'évêque de Metz à l'occasion de la pâture du troupeau des vaches; — 9 francs pour casser les glaces aux moulins de la ville en 1778; — 217 livres au sieur Henrion de Saint-Amond, avocat au parlement de Paris, pour frais dans la procédure de la ville de Raon contre l'évêque de Metz. — Recette totale : 4,947 francs en 1764, 6,647 francs en 1772, 11,675 francs en 1779. Dépense totale : 3,749 francs en 1774, 7,188 francs en 1772, 12,063 francs en 1779.

CC. 6. (Cahiers.) — In-folio, 275 feuillets, papier.

1780-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté, de 1780 à 1789, par Nicolas-Benoist Petit et Nicolas Dubras, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi. Recettes : reçu 233 livres 6 sous 5 deniers pour la location du port situé sur le rivage de la rivière de Meurthe; ce pont fut entièrement dévasté par les grandes eaux du mois d'octobre 1778 et abandonné gratuitement pour six années à un particulier de Raon à charge par lui de le remettre en état; — 530 francs de la ferme des quarterons; — 1,490 livres de droits d'octroi sur les vin, cidre et bière. — Dépenses : payé 35 francs pour le prix d'adjudication de la sonnerie des cloches pendant une année; — 30 francs pour le gage annuel du margullier; — 372 livres pour rétribution de l'église des Cordeliers de Raon dans laquelle on célèbre les offices de la paroisse. — Recette totale : 4,004 francs en 1783, 10,097 francs en 1789. — Dépense totale : 5,769 francs en 1783, 14,016 francs en 1789.

CC. 7. (Cahiers.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1780-1783. — Mémoires, mandats et quittances à l'appui des comptes de Raon : mémoire de 295 livres pour voyages à Nancy au sujet de la reconstruction de l'église de Raon interdite; — quittance de 46 sous pour poudre et plomb pour la traque aux loups; — mandat de 123 livres pour pain fourni aux pauvres, à raison de 2 sous 3 deniers la livre; — quittance de 900 livres de France pour fourniture de matériaux sur la route de Lunéville à Schélestadt; — de 7 livres pour la façon d'un habit complet au sergent de police; — de 4 livres 15 sous pour une paire de souliers au même; — mandat de 245 livres pour l'entretien des fontaines; — quittance de 62 livres d'un père cordelier de Raon pour les sermons de l'Avent et du Carême; — de 323 livres pour la reconstruction d'une culée du pont allant de Raon à La Neuveville; — de 114 livres pour fourniture des bornes séparatives des forêts de Raon de celles de l'abbé de Moyenmontier; — mémoire de 25 livres pour fourniture de 200 livres de pain aux pauvres à l'occasion de la Saint-Louis; — mandat de 483 livres pour réparation de 403 toises de pavé; — quittance de 372 livres pour une année de la location de l'église des Cordeliers de Raon dont se servent

les paroissiens du lieu ; — de 100 livres pour le gage annuel du garde forestier ; — de 119 livres pour le gage annuel du maître d'école et chantre de Raon en 1782.

CC. 8. (Cahiers.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1710-1757. — Rôles de répartition, par les asseyeurs choisis de la ville de Raon, sur les bourgeois de ladite ville, d'une subvention de 2,400 livres pour 1710, de 2,900 livres pour 1711, de 2,616 livres pour 1717, de 3,361 livres pour 1720, de 6,650 pour 1751, de 7,600 pour 1752, de 8,000 livres pour 1754, de 8,850 livres pour 1756, de 9,775 livres pour 1757. — Sont exempts les nouveaux entrants, les nouveaux mariés, Jean Mansuy, maître de poste, Dominique Mougenot, fermier de M. l'abbé de Moyenmoutier, le régent d'école, les pâtres, les bâtissants, le maire, le fermier des domaines de S. A. R., Jean Rebout, tanneur, à cause de ses dix enfants, le garde forestier, le fermier du magasin à sel, les mendiants, les incendiés, les agents des fermes du Roi, Joseph Henry, lieutenant des grenadiers du bataillon de Verdun, Joseph Bouquot, receveur de la foraine, Claude Ferry, garçon majeur, déclaré imbécile, ceux qui ont dix enfants, etc.

CC. 9. (Cahiers.) — In-folio, 413 feuillets, papier.

1758-1777. — Rôles de répartition, par les asseyeurs choisis de la ville de Raon, sur les bourgeois de ladite ville, d'une subvention de 9,950 livres pour 1758, de 7,900 livres pour 1760, de 8,200 livres pour 1766, de 9,630 livres pour 1770, de 10,450 livres pour 1772, de 7,710 livres pour 1773, de 7,950 livres pour 1777. — Sont exempts les incendiés, les mendiants, les agents des postes, les maîtres d'école, les fermiers du Roi, les pâtres, les bâtissants, les gardes des tabacs, Dom Jérôme Bazoche, curé, et Dom Ancelme Poirson, son vicaire, les sergents de police, les sœurs d'école et la sœur hospitalière, Sébastien Bruant, officier réformé, Guyot de Fléville, noble par lettres patentes du 15 août 1723, les soldats invalides, les cavaliers de la maréchaussée. — En 1767, il y avait six jours de vignes à Raon et neuf à dix jours en 1774 ; la vigne a été cultivée à Raon vers 1762 dans un terrain sec et sablonneux à la côte du château de Beauregard ; le produit de la vigne ne dédommage pas le possesseur de ses travaux ; le raisin ne parvient pas toujours à une parfaite maturité, mais lorsqu'il est bien mûr le vin est fort délicat et demande une attention particulière à le façonner. — Il y a eu à Raon une quantité de bêtes mortes en 1773. — Le Roi et M. de La Galaizière, abbé de Saint-Mihiel, grand prévôt, comte de St-Dié, devenu évêque de ladite ville, concessionnaire de M. l'abbé de Moyenmoutier du 3 décembre 1764, sont seigneurs et hauts justiciers par indivis et chacun pour moitié à Raon.

CC. 10. (Cahiers.) — In-folio, 590 feuillets, papier.

1778-1789. — Rôles de répartition, par les asseyeurs élus de la ville de Raon, sur les bourgeois de ladite ville, d'une subvention de 8,244 livres pour 1778, de 8,777 livres pour 1781, de 8,354 livres pour 1783, de 8,738 livres pour 1786, de 8,764 livres pour 1788. — Mandement de répartition d'une somme de 8,413 francs, tant pour les gages des officiers du Parlement de Nancy que pour les ponts et chaussées et autres impositions. — Rôle de répartition d'une somme de 1,474 livres pour l'abonnement et les gages du Parlement de Nancy en 1789. — Sont exempts Dom Jérôme Bazoche, de l'ordre de Saint-Benoît, curé de Raon, Dom François Grégoire, du même ordre, son vicaire, le sieur Claude Villemin, prêtre prémissaire, le frère Antoine, ermite à Vezeval. — Le sieur curé de Raon est seul décimateur de tous les bans ; les frères bénédictins de Senones possèdent à Raon une maison et quatre fauchées de prés qu'ils afferment.

CC. 11. (Cahiers.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1789. — Registre des déclarations des habitants de Raon s'engageant à payer leur quote-part de la contribution patriotique. — Rôle des habitants de Raon pour la contribution patriotique.

CC. 12. (Cahiers.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1619. — Pied de terre de tous les menus cens et rentes assis sur Raon et son ban et appartenant à S. A. pour moitié et au seigneur abbé de Moyenmoutier pour l'autre moitié ; — S. A. et l'abbé de Moyenmoutier ont droit de vente et de copel sur toutes les marchandises qui se vendent et se distribuent audit Raon ; les défaillants paient 5 francs pour chaque reprise, plus une maille d'or et une bourse de soie qui sont estimées de toute ancienneté à 30 gros ; sont exempts de ce droit les gentilhommes, les prélats et les gens d'église des pays de S. A. ; — il y a un four banal à Raon qui s'amodie tous les trois ans par les officiers du domaine et par les officiers de l'abbé de Moyenmoutier qui y

sont appelés et y assistent si bon leur semble ; les bourgeois de Raon peuvent s'exempter de cette banalité en payant 5 gros tous les ans par ménage, mais il n'est pas permis à un bourgeois ayant four d'y cuire la pâte d'un autre bourgeois ; — les habitants ont droit de pêche dans la Meurthe avec la trouble et le xeploi ; — la dîme des vignes de Raon se partage par moitié entre Son Altesse et l'abbé de Moyenmoutier et se donne à l'enchère de trois ans à autre par les susdits officiers ; — la halle de Raon, avec le droit de hallage et des étaux, sont laissés à perpétuité à ladite ville moyennant la redevance annuelle de 10 francs ; les grains doivent se vendre sous la halle et la ville doit fournir tous les ustensiles nécessaires à leur livraison ; — Son Altesse et l'abbé de Moyenmoutier ont permis à la ville de percevoir des vendeurs quatre deniers sur chaque resal de grain sujet au droit de copel, en payant 100 francs annuellement pour l'abandon de ce droit ; — à Vezeval, hameau de Raon, il y a une mairie qui se compose de cinq ou six maisons ; le maire du ban de Vezeval tient ses plaids au cimetière de l'église Notre Dame, hors la ville de Raon et des faubourgs, et tous les habitants de Raon et de ses faubourgs, qui ont des héritages sur le ban de Vezeval, sont obligés d'assister à ces plaids lorsqu'ils y sont commandés ; ils jugent des causes qui s'y déduisent et les appels sont portés au buffet du seigneur abbé de Moyenmoutier ; le maire de Vezeval se crée sous l'autorité de S. A. et de l'abbé de Moyenmoutier ; si un chef d'hôtel meurt, qu'il soit de Raon, de ses faubourgs ou d'ailleurs, s'il possède des héritages sur le ban de Vezeval, ses héritiers sont tenus de payer par tête au dit maire, pour droit de relevage, trois quartes de vin, mesure de Raon, et cinq gros au doyen dudit Vezeval ; la rivière de Vezeval s'amodie tous les trois ans ; les habitants n'y ont aucun droit de pêche ; — les épaves et confiscations qui surviennent audit Raon appartiennent par moitié à S. A. et au seigneur abbé de Moyenmoutier, qui fournissent aussi par moitié aux frais des informations et des procédures qu'il faut supporter au sujet de ces épaves et confiscations ; — les cens assis sur les héritages à Vezeval sont de 7 gros et demi par année pour les deux seigneurs ; — les boulangers tant de la ville que des faubourgs de Raon paient annuellement chacun 10 gros aux deux seigneurs pour tenir four à cuire pain en leurs maisons ; cette redevance se justifie par la déclaration qu'est obligé d'en faire tous les ans le maître boulanger ; — le profit que les seigneurs pouvaient recevoir des bouchers a été laissé à la ville avec le droit de hallage, comme il est dit ci-dessus, moyennant la rente annuelle de 110 francs ; la glandée des bois communaux de Raon appartient aux habitants ; ils paient aux seigneurs pour reconnaissance trois deniers pour chaque porc ; au sommet de la montagne dite Beauregard, il y a un château en ruine qui appartient nuement à S. A. ; certains bois en dépendent ; ces bois, la pâture et les amendes appartiennent par moitié à S. A. et à l'abbé de Moyenmoutier, qui créent des forestiers pour en faire la garde ; — les habitants de Raon ont droit de tirer des pierres, sans redevance, pour leurs bâtiments, dans les carrières dudit Raon ; les maçons ou entrepreneurs ne peuvent en tirer qu'en payant une redevance de 6 gros au profit des deux seigneurs ; — les habitants doivent 8 florins à 10 gros pièce de rentes aux deux seigneurs ; ces rentes se paient chaque année par le maire qui lève 2 blancs 2 deniers sur chaque ménage ; — les cens dus par moitié aux deux seigneurs sont de 15 gros par année et se prennent sur les prés du ban dudit Raon, 9 deniers par fauchée ; — il est dû par divers habitants de Raon, aux deux seigneurs, chacun par moitié, 28 chapons et 19 gelines pour divers acensements d'héritages ; — le moulin de Raon appartient à S. A. pour la moitié et à Monsieur de Moyenmoutier pour l'autre moitié ; la part et moitié de S. A. est engagée depuis 1589, ainsi que 15 resaux de seigle et autant d'avoine que l'abbaye d'Etival doit annuellement à sa dite Altesse à cause de sauvegarde, le tout pour la somme de 6000 francs, à feu noble Pierre Fournier, vivant lieutenant de Raon, qui a prêté cette somme à sa dite Altesse ; cet engagement est rachetable par S. A. en remboursant cette somme de 6000 francs, dont les héritiers de Fournier ont des lettres de reconnaissance ; — la rente de seigle s'entend des grosses dîmes sur tout le labourage qui se fait à Raon ; cette rente appartient à S. A. et à l'abbé de Moyenmoutier chacun par moitié ; la part de S. A. s'amodie à l'enchère de trois en trois ans par les officiers du domaine.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, 1 carte, papier.

1705-1780. — Bois. — Arrêt de la Chambre des Eaux-et-Forêts de Lorraine qui maintient et garde les officiers de la gruerie de Saint-Dié en la possession dans laquelle ils sont de connaître seuls, et à l'exclusion de tous autres, de tout ce qui concerne le fait et juridiction des bois dépendants de Raon-l'Étape ; il sera marqué chaque année douze cordes de bois pour chaque habitant et payé par chaque feu ou ménage 1 franc, dont 9 gros aux officiers de ladite gruerie et les autres 3 gros au

profit du maire et du forestier. — Procès-verbal d'abornement et de délimitation des bois de Raon-l'Étape et de l'abbé de Moyenmoutier. — Procès-verbal du maire et de l'échevin de Raon, portant qu'ils ont planté des bornes entre celles portées au procès-verbal précédent pour délimiter leurs bois et ceux de l'abbaye de Moyenmoutier. — Procès-verbal de plantation, par la maitrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié, de nonante-cinq bornes en pierre de sable, taillées à quatre faces, pour faire les limites des bois communaux de Raon et des forêts de l'abbaye de Moyenmoutier. — Carte des bois communaux de Raon d'une contenance de 3,740 arpents.

DD. 2. (Liasse.) — 8 pièces, 1 plan, papier.

1781-1782. — Fragments des clauses et conditions sous lesquelles sont loués le droit de hallage, la pêche, le droit de ramonage des cheminées. — Procès-verbal d'estimation, par des charpentiers et des maçons de Raon, de la construction d'une place destinée au marché des porcs, ladite estimation s'élevant à la somme de 155 livres. — Plan de l'emplacement d'un bûcher pour la maison curiale.

DD. 3. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1742-1784. — Ponts et chaussées. — Requête du fermier du magasin de Raon-l'Étape, disant qu'il tire cinquante paires de resaux par année à Einville; l'année dernière, il fit conduire ce blé à Raon pour le vendre et en racheter de l'autre, parce que celui de son fermage ne faisait pas blanc; pour ce fait il figure au rôle des ponts et chaussées et il demande que son nom en soit rayé. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine, qui condamne plusieurs habitants de Raon à chacun 20 livres d'amende et à faire chacun autant de journées de travail pour ponts et chaussées qu'ils ont refusé d'en faire. — Devis estimatif des ouvrages à faire pour réparer le pont situé sur la rivière de Meurthe, moyennant la somme de 570 francs. — Traité entre les officiers de la communauté de Raon et un bourgeois dudit lieu, stipulant que celui-ci s'oblige à faire pendant trois années les ouvrages incombant à la ville de Raon sur la route de Lunéville à Saint-Dié, moyennant la somme de 1,060 livres par année. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Raon, disant que les 24, 25 et 26 octobre 1778 la rivière de Meurthe a débordé et ruiné totalement le pont d'entre La Neuveville et Raon; les suppliants demandent l'autorisation de reconstruire ce pont, dont la dépense est à la charge de La Neuveville pour un cinquième et à la charge de Raon pour quatre cinquièmes. — Procès-verbal d'adjudication d'un pont provisoire en bois sur la rivière de Meurthe, pour la somme de 520 livres.

DD. 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1584-1762. — Droit de pêche dans la rivière de Meurthe. — Extrait d'un article tiré du compte du domaine de Saint-Dié et Raon, portant que les habitants de Raon ont droit de pêcher dans la rivière de Meurthe dès le Rupt de Mollenoy, entre Saint-Blaise et Raon, jusques à l'endroit d'une pierre aigue qui est sur un rocher proche du haut chemin tirant à Baccarat, avec la trouble, le xeploy et la ligne; ce droit a été amodié pour trois années moyennant la somme de 40 francs par année, moitié à S. A. et l'autre moitié à l'abbé de Moyenmoutier. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine qui reconnait aux habitants de Raon le droit de pêcher dans la rivière de Meurthe. — Supplique des habitants et communauté de Raon à S. A. R., lui demandant la confirmation de leur droit de pêche dans la rivière de Meurthe. — Arrêt du duc Léopold qui confirme les habitants de Raon dans leur droit de pêche, sauf à le laisser à ferme. — Requête des habitants de Raon, au Roi, le suppliant de les maintenir dans leur droit de pêcher à la ligne, à l'étiquet, à la trouble, au panier et à la main dans la rivière de Meurthe et de Plaine. — Arrêt du Conseil Royal des Finances et Commerce qui accorde aux habitants de Raon le droit de pêcher à la ligne sans plomb, à la trouble et au suplot, dans le temps permis, à charge que ce droit sera laissé au plus offrant et dernier enchérisseur, au profit de l'Hôtel-de-Ville et communauté de Raon, sans néanmoins que les adjudicataires ou censitaires puissent excéder le nombre de trois.

DD. 5. (Carte.) — 1 pièce, papier.

1754. — Carte topographique du territoire de Raon, collée sur toile.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1687-1783. — Débat au sujet de l'entretien de la maison curiale et de l'église de Raon. — Traité entre les maire, habitants et communauté de Raon, d'une part, et le sieur Varquelot, curé de Raon, d'autre part, portant que celui-ci laisse et cède les grosses et menues dîmes à lui abandonnées par le révérendissime abbé de Moyenmoutier, aux susdits de Raon, pour en faire leur profit, à charge de payer annuellement audit sieur Varquelot une somme de 400 francs, monnaie de Lorraine,

et de l'exempter de toutes sortes de charges auxquelles les seigneurs dîmiers pouvaient être obligés. — Sentence de la Cour du Parlement de Nancy portant qu'il sera fait visite, par un architecte, de la maison habitée par le curé Maget, de Raon, pour reconnaître les réparations et augmentations à y faire ; une sentence du bailliage de Saint-Dié, du 11 janvier 1737, avait mis ces réparations à la charge de l'abbaye de Moyenmoutier, qui porte appel. — Mémoire à consulter au sujet de la reconstruction de l'église de Raon qui a été interdite en 1777 à cause de son exiguité ; il y a discussion au sujet de savoir sur qui tomberont les frais de cette construction. Sont-ils à la charge de l'abbé de Moyenmoutier comme patron et ancien décimateur, ou à la charge du curé actuel de Raon, aujourd'hui seul décimateur, ou enfin à la charge des paroissiens, et pour quelle quotité chacun doit-il y contribuer ? — Mémoire de Dom Jérôme Bazoche, curé de Raon, disant qu'il résulte des comptes et des pièces de la ville la preuve certaine que, depuis plus de 120 ans, le curé de Raon n'a pas été chargé de la nef ni du chœur de ladite église. — Requête des habitants de la ville de Raon, à l'Intendant de Lorraine, disant que l'abbé bénédictin de Moyenmoutier est décimateur à Raon et qu'il se refuse de contribuer à la nouvelle construction de l'église de ce lieu ; ils demandent que le décimateur y soit contraint. — Requête des maire, échevins, habitants et communauté de Raon aux Messieurs du bailliage de Saint-Dié, demandant permission de faire assigner le sieur curé de Raon, seul décimateur audit lieu, pour le faire condamner à reconstruire à neuf l'église dudit Raon ; permission et l'assignation. — Interrogatoire fait par Joseph Mengin, assesseur en la prévôté bailliagère de Saint-Dié, à la requête de dom frère François Grégoire, curé de Raon, à l'effet de savoir à qui incombe la reconstruction dont il s'agit. — Sommation, significations, remise de cause concernant le débat ci-dessus dont la fin ne figure pas au dossier.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1729. — Droits d'octroi sur les vins. — Requête d'un cabaretier de Raon aux officiers de l'hôtel de ville dudit lieu, disant que François Dubras, adjudicataire des droits d'octroi sur les vins, ayant fait la visite et reconnaissance des vins qui lui restaient à débiter dans sa cave, il s'en trouva trois mesures que le suppliant avait achetées en détail et dont le droit avait dû être payé par les vendeurs ; néanmoins ce cabaretier paya 3 francs à Dubras pour le droit de ces trois mesures, à charge par Dubras de remettre ces 3 francs au sieur Villemin, son successeur, adjudicataire, qui ne veut en tenir compte au cabaretier ; celui-ci demande permission d'assigner Dubras pour lui faire rembourser les 3 francs qu'il a perçus en trop ; — suivent la permission et l'assignation. — Sentence des officiers de l'Hôtel-de-Ville de Raon remettant la cause à huitaine.

GG. 1. (Liasse.) 3 pièces, parchemin.

1472-1736. — Vidimus de la donation faite par le duc Nicolas de Lorraine de trois muids de sel de ses salines de Châteausalins, de rente annuelle et perpétuelle, dont moitié à l'abbé et moitié au couvent de Moyenmoutier, pour récompense de ce que les religieux dudit Moyenmoutier consentent à prendre sous leur juridiction tant spirituelle que temporelle en partie le couvent de l'ordre des frères mineurs que le père défunt du duc Nicolas a résolu d'établir à Raon, et pour lequel couvent le pape a donné ses bulles d'acquiescement ; à charge par lesdits religieux de célébrer annuellement deux hauts services de *requiem* avec vigiles et obsèques pour le repos des âmes des père et mère du duc Nicolas. — Indulgences accordées par le pape Clément XII aux membres de la confrérie des Morts, érigée en l'église paroissiale de Raon, et au prêtre qui dira la messe pour la susdite confrérie.

GG. 2 à 7. (Cahiers.) — In-4°, 307 feuillets, papier.

1625-1702. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Raon-l'Etape. — Le 22 janvier 1626, est parrain à Raon vénérable messire Pierre Rouyer, curé dudit Raon. — Le 2 mars 1626, est parrain à Raon messire Abraham de Bruyères, curé à Vomécourt. — Le 7 juin 1626, est parrain à Raon le sieur Quentin de Longeville. — Le 2 novembre 1631, est parrain à Raon honorable Quentin de Longeville. — En octobre 1632, est parrain à Raon vénérable messire Joseph de Lusse. — Le 9 octobre 1633, a été baptisée la fille d'un soldat ; elle a eu pour parrain Monsieur de Bouzey, capitaine d'une compagnie d'infanterie, et pour marraine la femme de Monsieur de Chargey, aussi capitaine d'une compagnie d'infanterie. — Le 29 juin 1680, est parrain à Raon très-honnête et discrète personne Gaspar de Glatiny, prévôt de Saint-Dié. — Le 24 octobre 1635, il mourut 6 personnes à Raon, le 25, 4 personnes, le 26, 5 personnes, le 27, 4 personnes, le 28, 7 personnes. — Le 18 mai 1636, mourut Bastien Lucas, le jour de son élection à la mairie de Raon. — Le 28 octobre 1674, un cavalier revenant

de l'armée de Monsieur de Turenne fut tué par un parti lorrain dans le grand faubourg de Raon ; il était porteur d'un livre de prières et d'un chapelet. — Le 3 décembre 1675, est mort un capitaine de marine pour avoir reçu un coup de pistolet en voulant mettre la paix entre deux lieutenants. — Le 14 janvier 1686, est décédé Dominique Salmon, âgé d'environ 100 ans, après avoir reçu ses sacrements. — Le 13 août 1691, demoiselle Anne Thérèse de Saint-André est marraine à Raon — Le 25 février 1694, est parrain à Raon Louis de La Chaumette, écuyer de Monsieur de Blansac. — Le 4 avril 1694, une nommée Anne a abjuré son hérésie en présence de toute la paroisse.

GG. 8 à 14. (Registres.) — In-4°, 1045 feuillets, papier.

1702-1764. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Raon-l'Etape. — Le 1er janvier 1792, fut tué sur la glace, en portant une charge de bois, Henri Jacquot de Raon. — Au feuillet 247, année 1747, se trouve une transaction par laquelle, moyennant une somme de 107 francs à elle payée, une fille renonce aux oppositions qu'elle a faites au mariage d'un garçon avec une autre fille, et consent au mariage de ce garçon. — Au feuillet 58, année 1750, une note indique que les sœurs maitresses d'école sont établies à Raon depuis le mois de mai 1750.

GG. 15 à 20. (Registres.) — In-4°, 782 feuillets, papier.

1755-1789. — Acte de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Raon-l'Etape. — Le 21 décembre 1758, procès-verbal d'élection et de prestation de serment d'une sage-femme. — Le 13 mai 1765, sont nés du même père et de la même mère, d'Etienne Bannerotte et de Marie-Barbe Gérard, trois frères jumeaux qui ont été baptisés à la maison par la matrone, et un peu après ils ont été portés à l'église où ils ont reçu tous les trois les cérémonies du baptême. — Le 11 août 1767, procès-verbal d'élection d'une matrone par les femmes de Raon et de sa prestation de serment entre les mains du sieur curé dudit Raon. — Le 21 novembre 1770, est parrain à Raon Monseigneur Louis-Charles Othon, prince de Salm-Salm et du Saint-Empire Romain, comte sauvage de Dhaun et Kirbourg, comte du Rhin, souverain seigneur d'Anhold etc., etc., et très-haute, très-puissante, très- excellente Dame S. A. S. Madame la princesse Marie- Joseph sa sœur, marraine; le prince parrain est représenté par Messire Claude-Maturin, chevalier de Marguerie de Montfort, écuyer, conseiller intime de S. A. S. le prince de Salm-Salm, gouverneur et grand veneur de la principauté de Salm ; la princesse marraine est représentée par Dame Gabrielle de Malcuit, épouse de Monsieur de Montfort. — Le 11 mai 1778, est parrain à Raon S. A. S. Monseigneur Louis-Charles Othon, prince régnant de Salm-Salm, Wildgraff de Dhaun et Kirbourg, Rhingraff, souverain seigneur d'Anholt, duc d'Hogstraten, seigneur de Puligny, Ogeville, etc., etc., chevalier de de l'Ordre Palatin de Saint-Hubert, et S. A. S. Madame Marie-Anne Félicité, princesse régnante de Salm-Salm, etc., née comtesse du Saint-Empire marraine, le prince parrain est représenté par Monsieur Pierre-François Noël, chevalier et chef de police de S. A. S., et la princesse marraine par demoiselle Marie-Agnés Messier.

HH. 1. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1739. — Extrait du domaine de Raon-l'Etape. — Le droit de copel se lève sur toutes espèces de grains qui se vendent à Raon par les forains, à la réserve des nobles et des curés de la province qui en sont exempts; ce copel est de quatre coupillons par resal de Lorraine, dont deux sont au Roi et les deux autres à l'abbé de Moyenmoutier ; — les rivières de Meurthe et autre sont par moitié entre le Roi et l'abbé de Moyenmoutier ainsi que les amendes ; — chaque bête à quatre pieds qui se vend à Raon paie 2 blancs partageables par moitié entre les deux seigneurs ; — la pièce de drap paie un gros; si elle se vend en détail, elle doit un gros par cinq francs ; — les merciers et autres marchands qui vendent à l'étal doivent deux deniers par jour ; — un cuir de cheval, de bœuf ou de vache paie trois blancs ; — la douzaine de peaux de veaux, de moutons et autres paie un blanc ; — la voiture de planches paie trois deniers ; — la voiture de vin paie un gros pour le char, 2 blancs pour la charette et 2 deniers pour le cheval ; — la tonne de harengs et autres poissons paie 1 gros ; — le droit de tenir four se paie annuellement 5 gros, les boulangers paient 10 gros, et la veuve, la moitié de 5 gros ; — sur le cent de planches passant à Raon, le Roi prend 2 gros ; — la meule à aiguiser paie 1 gros ; — la permission de vendre vin se paie chaque année 10 francs ; — la corde de bois paie 1 blanc, etc. etc.

HH. 2. (Cahier.) In-folio, 142 feuillets, papier.

1730-1788. — Mercuriale. — Prix du resal de blé : 11 francs 15 sous 3 deniers en 1730, — 22 francs

5 sous 8 deniers en 1749, — 14 et 21 francs en 1761, — 11 francs 10 sous et 15 francs en 1764, — 19 francs et 13 francs en 1766, — 28 francs en 1775, — 16 francs et 19 francs en 1781, — 28 francs en 1784, — 16 francs en 1786, — 28 francs en 1787, — 30 et 25 francs en 1788.

II. 1. (Cahier.) In-folio, 21 feuillets, papier.

1733-1769. — Droits divers. — Copie d'un arrêt du conseil des finances et commerce qui confirme les habitants de Raon dans leur droit de pêche dans la rivière de Meurthe; — arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine qui confirme l'ascencement d'une scierie à deux habitants de Raon, moyennant un cens annuel de 20 francs, dont moitié au Roi et moitié à l'abbaye de Moyenmoutier: — décret de Madame Régente qui confirme l'établissement d'une messe matutinale à Raon; — dénombrement portant qu'il y a 8500 jours de bois à Raon, 1200 jours de terres labourables, 2000 fauchées de prés; l'abbé de Moyenmoutier possède à Raon 32 jours de terres et 32 fauchées de prés, et les religieux de Senones 29 fauchées; 10 fauchées de prés forment le bouverot de la cure; la ville de Raon possède un octroi, le droit de hallage; l'abbé de Moyenmoutier ou le curé de Raon, comme décimateur, est chargé de l'entretien du chœur de l'église; — la communauté de Raon se compose de la ville de ce nom et du hameau de Vezeval et compte en tout 395 bourgeois et habitants; l'abbé de Moyenmoutier est prélat ordinaire de Raon, immédiatement soumis au Saint-Siége, et de nul diocèse, etc., etc.

BB. 1. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1789. — Commune de Saint-Remy. — Délibérations de la commune, relatives à l'établissement d'une manufacture de tissage pour occuper les pauvres; — à l'élection des membres du Tiers-État; — à la nomination de gardes cabarets; — à la reconnaissance des terrains appartenant à la communauté; — à la prestation de serment du curé de Saint-Remy; — à l'inventaire des vases sacrés trouvés dans l'église dudit lieu.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 416 feuillets, papier.

1632-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures signés par Baront, Bataille, Billy, Bouton, Chepy, Coulon, Delepine, Desbœuf, Gérardin, Henry, Jacquemin, Jeune, Jully, Marquaire, Martin, Nicolas, Noyer, Pasquel, Perrin, Petitdemange, Petitjean, Robin, Saintin de Rouvroy, Villemin et Vriot.

CANTON DE SAALES.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-4°, 846 feuillets, papier.

1685-1789. — Commune de Bourg-Bruche. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

AA. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1789. — Commune de Colroy-la-Grande. — Admission des non catholiques dans les emplois civils et militaires; — Rétablissement de l'ordre concernant la contribution; récit de ce qui s'est passé à la séance tenue par le Roi le 15 juillet.

BB. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1789. — Instruction sur la formation des nouvelles municipalités.

CC. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1738-1782. — Rôles d'impositions, de subvention; — Comptes rendus par les collecteurs.

DD. 1. (Liassé), — 10 pièces, papier.

1738-1782. — Requêtes adressées au Conseil Royal des finances par le maire et les habitants de Colroy au sujet des affouages. — Travaux des ponts et chaussées.

EE. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1748-1783. — Congé militaire. — Milice de Lorraine et Barrois.

EE. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1754-1783. — Procès entre les sieurs Rovel, curé de Colroy, et Grosdemange de Lubine au sujet d'un moulin et d'un pré appartenant à la cure.

GG. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1707-1720. — Requête pour l'érection de la cure de Colroy; — donation de 19 pièces de terre par M. Mangin, curé de Provenchères, pour cette érection.

GG. 2 à 11. (Cahiers.) — In-4°, 697 feuillets, papier.

1657-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1754-1789. — Arrêt du conseil d'état du Roi portant défense d'exporter des bois et du charbon de bois à l'étranger. — Lettres-patentes relatives à la circulation des grains; — proclamation du Roi concernant les directeurs des monnaies et les salpêtriers; — ordonnance concernant la statistique.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 766 feuillets, papier.

1685-1790. — Commune de Colroy-la-Roche. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1759-1789. — Commune de La Grande-Fosse. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 8 juillet 1763, est né Jean-Baptiste Four; il a eu pour parrain Messire Jean-Baptiste de Chaumont, comte de Lucé, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne auprès du Roi de Pologne, et pour marraine Dame Marguerite du Guesnoy, épouse de feu M. Heré, baron de Corny et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. — Le 8 juillet 1781, bénédiction de deux cloches.

BB. 1. (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

1789. — Commune de Lusse. — Procès-verbal de l'assemblée des cinq communautés composant le ban de Lusse, savoir: Lusse Dolot, Lusse-Changeur, Lusse Bilistin; les Merlusses et Lesseux, réunis ensemble, vu que leurs intérêts sont communs pour la nomination d'un député.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 699 feuillets, papier.

1657-5189. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 11. (Cahiers.) — In-4°, 620 feuillets, papier.

1668-1789. — Commune de Plaine. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 11. (Registres.) — In-4°, 920 feuillets, papier.

1580-1789. — Commune de Provenchères. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signé par Poirel, Padoulx, Joyeux, Vincent, Herteman, Ferry, Xattard, Laurent, Deljaume.

GG. 1 à 9. — In-4°, 612 feuillets, papier.

1655-1789. — Commune de Ranrupt. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registres.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1688-1789. — Commune de Saales. — Constitution de la commune du 15 octobre 1688. — Règlement entre la commune et des particuliers. — Délimitation des chemins. — Reconnaissance des sentiers. — Vente de sel. — Aliénation de propriétés communales.

GG. 1 à 14. (Registres.) — In-4°, 941 feuillets, papier.

1662-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Le 10 novembre 1669 fut baptisée Marguerite Croisier; « ledit enfant a eu la première bénédiction des fonts de la Pentecote de ladite année, pour ce ledit Jean son père a payé à moy son pasteur de droit ancien quatre pots de vins. » — Le 12 mars 1671 fut baptisé Joseph Croisier; « ledit enfant a eu les bénissons de pâques de ladite église, pour ce son dit père a payé de droit ancien quatre schellings. » — Le 18 janvier 1674 a été baptisée une enfant naturelle d'une fille de Toussaint Malaisé; « ledit Toussaint Malaisé père de ladite Marie délinquante a promis le même jour que dessus de délivrer une livre de cire à la fabrique de l'église dudit Saâles en satisfaction et réparation du scandale commis par sa dite fille et satisfaire le sieur curé du droit qui lui compte par la coutume immémoriale de la paroisse et du voisinage de vingt cinq aunes de toile blanche de fin lin par celle qui sont trouvées enceintes par l'inceste, adultère ou fornication.... » — Le 16 novembre 1674 « ledit enfant étant devant l'église pour être présenté au saint baptême une grande alarme d'une course de soldats qui vinrent piller Colroy lorrain fit fuir les assistants à ladite cérémonie et causa la division desdites cérémonies d'avec le baptême qui fut conféré seul. » — Le livre et registre des trépassés a été rompu, au pillage que les troupes firent de l'église; ainsi il y a beaucoup de noms égarés et perdus.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 371 feuillets, papier.

1685-1789. — Commune de Saint-Blaise-la-Roche. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

1768-1789. — Commune de Saulxures-les-Saales. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bouclainville, Blaison, Brocard, Ferrand, Mougenot, Marchal, Mercier, Pelletier, Pano, Philippe, Saint-Dizier.

CANTON DE SAINT-DIÉ.

GG. 1 à 10. (Registres.) — In-4°, 1831 feuillets, papier.

1586-1789. — Commune de Bertrimoutier. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registres.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de la Bourgonce. — Délibérations de la commune de la Bourgonce relatives à la nomination de syndics; — Administration des biens communaux; — tenue des assemblées; — réparation des routes; — paiement du maître d'école et de la patrouille; remontrances des habitants pour être présentés aux États-Généraux.

CC. 1. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1782-1788. — Comptes des recettes et dépenses de la commune; — Lettres patentes du Roi sur les droits féodaux; — Arrêt du conseil qui ordonne des impositions pour entretien des routes; arrêt concernant la châtrerie.

DD. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1785-1786. — Pièces relatives à la reconstruction de l'église; aux ponts et chaussées.

EE. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785-1786. — Mandement pour tirage au sort.

GG. 1 à 20. (Registres.) — In-4°, 526 feuillets, papier.

1685-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

HH. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754. — Arrêt du conseil sur le salpêtre.

II. 1 (Liasse.) — 6 pièces, papier, 1 carte.

1721-1789. — Carte topographique de la commune de la Bourgonce entre les abbés, prieurs d'Etival et les habitants; — Doléances et remontrances des habitants de la Bourgonce pour être présentées aux États-Généraux.

GG. 1 à 5 (Registres.) — In-4°, 412 feuillets, papier.

1729-1790. — Commune de Coinches. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1704. — Commune de Combrimont. — Pièce relative aux droits d'usage des habitants de Combrimont dans la forêt domaniale de la Garde.

BB. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1770. — Commune de Frapelle. — Délibération des habitants de la commune pour être autorisés à contraindre les possesseurs du pré de la Nolle, à replacer le pont qui a été emporté par les eaux.

DD. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770. — Acquisition du pré de la Nolle, à charge par l'acquéreur d'entretenir à ses frais un pont sur la Fave, pour les personnes à pied.

DD. 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1716-1770. — Droits d'usage des habitants de Frapelle dans la forêt d'Ormont.

FF. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1770. — Jugement concernant le pont de la Nolle et qui condamne le propriétaire du pré à l'entrenir à ses frais.

GG. 1. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1638-1709. — Commune de Laveline. — Actes de naissances, mariages et sépultures. — Le Roi Louis XIV a dîné à Laveline le 4 août 1675.

BB. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1788-1789. — Nayemont-les-Fosses. — Procès-verbaux pour la nomination de députés. — Doléances adressées aux États-Généraux par les habitants de Nayemont et de Spitzemberg. — Délibérations relatives: à

l'élection des membres du Tiers-État, d'un syndic et d'un greffier; — à la location des terrains communaux; — à la plantation d'arbres fruitiers; — à l'abornement de terrains; — à la déclaration des récoltes.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier.

1618-1759. — Charte donnée par Henri, duc de Lorraine, relative à la perception sur la terre de Spitzemberg. — Déclarations de propriétés.

CC. 2. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1776-1786. — Abornement de la communauté de Nayemont. — Rôles de contributions.

CC. 3. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1752-1789. — Contribution patriotique. — Contributions pour les routes et impositions extraordinaires. — Comptabilité des syndics.

DD. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1621-1786. — Acensement de 100 jours de forêt au bois la Dame. — Droits d'usage dans la forêt dite: Gouste d'Aymont. — Titres de propriété. — Déclarations des bois communaux. — Procès-verbal d'abornement. — Réparations au pont de Bronpont. — Construction d'une maison d'école. — Acquisition du pré dit Fremyanpré. — Obligation de 100 livres contractée par les habitants. — Acquisition du bois la Dame.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1647-1787. — Arrêt concernant la justice. — Arrêt relatif à l'abornement des communautés des hautes et basses Fosses et de celle de Grandrupt. — Rapports des bangards.

GG. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1755-1785. — Circulaires de la Chambre des Comptes relatives à une distribution d'aumônes, pour maladies épidémiques, accidents, etc.

DD. 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1546-1762. — Commune de Neuvillers-sur-Fave. — Droits d'usage dans la montagne d'Ormont et dans les hagis communaux. — Donations au profit des habitants par Claudon de Jeussey et Thiébaut de Jeussey, son frère, du hagis de la Bouxelle et du bois du Coinchirin. — Déclaration des propriétés communales boisées. — Droits d'usage exercés par les habitants de Neuvillers, dans la forêt d'Ormont.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1522-1777. — Procès-verbaux de délits forestiers. Jugement par Henri de Jeussey, seigneur de Neuvillers, au sujet de la propriété de la Halle.

FF. 1. (Liasse.) — 54 pièces, papior.

1740. — Commune de Raves. — Jugement entre les habitants de Raon et ceux de Lusse, au sujet de la forêt dite la Goutte Morel.

FF. 1. (Liasse.) — 145 pièces, papior.

1665-1716. — Commune de Remomeix. — Procès entre la commune de Remomeix et celle de Sainte-Marguerite, au sujet des droits de l'église de Remomeix comme annexe de Sainte-Marguerite et non comme chapelle.

FF. 2. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1709-1746. — Transaction entre le curé de Sainte-Marguerite et les habitants de Remomeix, au sujet des droits dus au curé comme desservant de cette dernière localité.

GG. 1. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1689-1720. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Remomeix.

GG. 2. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1721-1739. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Remomeix.

GG. 3. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1741-1755. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Remomeix.

GG. 4. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1756-1770. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Remomeix.

GG. 5 à 7. (Registres.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1710-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Renard, Simon.

AA. 1. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1787-1789. — Commune de Saint-Dié. — États-Généraux, Tiers-État, assemblées provinciales, députés. Règlement du Roi portant création d'une assemblée provinciale pour les duchés de Lorraine et de Bar. — Plan portant que les États des duchés de Lorraine et de Bar seront formés de 96 députés des trois ordres de la province, savoir : par 24 membres du clergé, 24 de la noblesse et 48 du Tiers-État. — Ordonnance du lieutenant général au bailliage de Saint-Dié, portant que l'Assemblée des Trois États de ce bailliage se tiendra le 15 mars 1789 à huit heures précises du matin. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, demandant le rétablissement des anciens États de la province et suppliant Sa Majesté d'ordonner que les représentants des différentes provinces du royaume, aux États-Généraux, y seront appelés dans la proportion de leur population respective. — Procès-verbal d'élection, par les huissiers du bailliage de Saint-Dié, de Jacques Blondain et de Léopold Arragain, huissier audit siége, à l'effet de les représenter à l'assemblée du Tiers-Etat qui doit se réunir à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié le 12 mars 1789, pour concourir, avec les autres membres de ladite assemblée, à la rédaction de cahier de doléances, plaintes et remontrances, etc. — Procès-verbal de nomination, par l'assemblée de la prévôté bailliagère de Saint-Dié, des sieurs Renard et Mengin, pour faire partie de l'assemblée du Tiers-État de ladite ville. Procès-verbal de nomination, par l'assemblée des maîtres menuisiers, tourneurs, ébénistes et tonneliers de Saint-Dié, de Joseph Brégeat, maître menuisier, pour faire partie du Tiers-État de la ville. — Procès-verbal de nomination, par l'assemblée des officiers du siége de la Pierre Hardie de Saint-Dié, de François-Joseph Saint-Dizier, juge garde, et Jean-Nicolas Trexon, procureur d'office, pour faire partie du Tiers-État de la ville. — Mêmes nominations par les chirurgiens, les notaires, les avocats, ouvriers et artisans.

AA. 2. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1789. — Adresse de la noblesse Lorraine au Roi, signée par : Le comte de Custine d'Austance, le baron de Mahuet de Bettainviller, l'abbé de Dombasle, pour lui et pour les comtes du Houx et de Dombasle, le comte de Toustain de Viray, le vicomte de Crévecœur, l'abbé de Crévecœur, l'abbé de Malvoisin, pour lui et les barons de Malvoisin ses frères, le comte de Rosières, le marquis de Raigecourt-Fontaines, de Bressey, le comte de Montluç, le comte de Ludres, le vicomte de Ludres, le comte de Coyvillers, le marquis du Hautoy, le comte de Bourcier, le comte de Champagne-Bouzey, le comte de Roucy, de Turique, le chevalier de Turique, de Watronville, de Watronville de Brichambeau, le baron de Saint-Pée d'Amon, de Croismare, le baron du Montet, pour lui, pour son frère et pour les chevaliers de Landrian ses beaux-frères, de Lenoncourt, d'Hurdt, Protin de Lucy, de Manesy, le comte de Custine d'Austance, le chevalier de La Michodière, Rozière, l'aîné, de Greiche, Macdermott, Dumat, Raulin de Maxéville, Breton, Breton de la Cour, Roxard de la Salle, le chevalier Le Febvre, l'abbé de Marcol, l'abbé de Gastel, de Condé de La Croix, le baron de Noncourt, le chevalier de Noncourt, le chevalier de Watronville, le comte d'Ourches, le comte de Rutant, de Courcelles, le comte de Raigecourt, le marquis de Gournay, Chamisso, de Thomassin, de La Fortelle, Antoine l'aîné, Sallet chanoine, de Failly, le comte de Crévecœur, le vicomte de Lignéville, de Châteaufort, le comte de Fiquelmont, le comte de Croismare, le comte de Bouillé, le comte de Mitry, le comte de la Tour-en-Voivre, le comte de Bouillé fils, de Germiny, de Raulin, de Tervenus d'Etreval, Fourier de la Borde, de Jouard du Maignon, de Friant d'Alincourt, le chevalier de Lallemant, de Busselot d'Andilly, de la Cour, de Laugier, Vyart, le comte de Mérigny, de Mory d'Elvange, le chevalier de Feriet, Huin de Raville, le chevalier de Jobart, le marquis de Moy, le comte de Rosières, le marquis de Spada, le vicomte de Spada, le comte René de Lignéville, le baron de Malvoisin, le baron de Zuifelt de Snevé, le chevalier d'Amoiseau, le baron de Kaulbars, Dulys, de Laisar, de Bourgongne, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, Rouvrois l'aîné, Rouvrois le cadet, Faillonet de Domremy, Josselin, Regnault de Raulecourt, le baron de Rouvoir, de Villé marquis d'Esne, d'Alnoncourt, Devaux, de Margadel fils, le chevalier de Saint-Beaussant, le baron de Saint-Beaussant, le chevalier de Faillonet, de Rouyn, de Klopstein, de La Croix l'aîné, Platel du Plateau, Bregeot, de Jallan, le baron de Klopstein des Saint-Agnan, Bousmard, lieutenant des maréchaux de France, le marquis d'Alsace, le comte de Bourlémont, le comte de Coussey, le comte de Rutaut, le chevalier de Civalart, le chevalier d'Arbois, le chevalier de Noncourt, d'Arbois de Jubainvillle, d'Hennezel de Punerot, d'Hennezel, de Rolin, La Gable, Sallet, d'Hébécourt, de Braux, Collenel, Follinville, d'Adémar, comte de Marsanne, Hourière, comte de Viermes, le baron de Battincourt, le baron de Mautauban, de Seichamps, de Friant, Thibault de Monbois, Thumery d'Esseigney, le chevalier de Zincourt, d'Héré, Saint-Étienne de Carman, le baron de Feriet, de La Chambre,

Collin d'Hurbache, Hugo de Spitzemberg, le baron de Spitzemberg de Roüot, de Thounoy, le baron de Richard, de Ménonville, le baron d'Huart, de Saint-Privé, de Serocourt, de Crevoisier, d'Hurbache, de Ségur, de Bazelaire de Colroy, de Thionville d'Erize. de Raulecourt, de Lesseux, de Mitry, de Belissens, Raufaing, Roühot de Grandhaye, le comte de Briey de Landres, le comte de Failly, le comte Charles de Raigecourt, le comte de Rozières d'Envezin, grand bailli d'épée du bailliage de Thiaucourt, le comte de Saintignon, de Curel, du Houx, le marquis de Beffroy, Melon de La Grèze, de Guillermy, Bricquenay, Alexandre de Haldac, de Bouchard, Le Bègue de Girmont, Sandrey de Peyfeux, Pochard l'aîné, Pochard le jeune, Melon de La Grèze fils, d'Espinette, de Bouchard l'aîné, Baillivy, le chevalier de Bouchard, le vicomte de Gourcy, de Maigrot, le marquis de Nettancourt, Thiery de Languimberg, de Hault de Malaviller, le baron de Vincent, seigneur de Bioncourt, le Maillot de Pont, le marquis du Blaise, bailli du bailliage de Villers-la-Montagne, le comte de Cardon de Vidampierre, le comte de Vidampierre, le chevalier de Mandres, Perreney du Magny, le marquis de Brunier d'Adhémar, le comte Henri de Roucy, seigneur de Kerprick-Hémestroff, de Bourgongne, de Chardin, le marquis de Raigecourt, gentilhomme d'honneur de Monsieur, de Pharémond, Thieriet, Duhomme, Thibault, Thomassin du Chamois, André, lieutenant-colonel, Thibault d'Habaumont, Arnould de Prémont, Mengin, de La Neuveville, de Ladoubart, de Mont-Rouge, de La Salle du Leumont, de la Salle de Fremifontaine, de La Salle de Faucompierre, capitaine de cavalerie, de La Salle, ancien officier d'Empire, de la Salle de Chonville, de Valentin d'Uriménil, de Launoy, de Launoy, ancien capitaine d'infanterie, de Chambon, capitaine de dragons, de Launoy, ancien officier, de Launoy de Bouxiere, de Valentin, du Houx, capitaine de dragons, d'Ardenne, lieutenant de maréchaussée, Dordelu, de Bregeot, lieutenant d'infanterie, de Rozières, de Grandhaye, le comte de Ha-la-Marche, bailli du bailliage et siége présidial de Dieuze, le comte de Heudicourt de Lenoncourt, de la Ruelle, chevalier, seigneur de Seicheprey, le baron de Manonville, du Mesnil, chanoine, l'abbé de l'Isle, aumônier du feu roi de Pologne, le comte de Gondrecourt, Menonville, Le Petit, le chevalier Le Petit, Lartillier, Rouvrois, gendarme de la garde, l'abbé de la Tour, Marionnel.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1753-1756. — Registre des délibérations, actes et règlements de police de l'Hôtel Commun de la ville de Saint-Dié. — Arrêté qui prescrit la destruction des chenilles. — Pavage des rues de Saint-Dié. — Acceptation du plan de la maison à bâtir par Nicolas Tisserand, sur le pâquis communal, à la suite du four domanial. — Révocation de gardes forestiers communaux et de gardes vannes. — Construction des nouvelles prisons et boucheries à Saint-Dié. — Établissement d'une chaussée sur la rivière dite la Fave. — Défense à Gaudel, petit boucher, de tenir son banc de vente dans les grandes boucheries de la ville. — Exemption des corvées personnelles des ponts et chaussées en faveur des officiers des bailliage, prévôté et maîtrise de Saint-Dié. — Ordre à Nicolas Tisserand de présenter le plan de sa maison au conseil de la ville. — Visite de la maison Jean Jeandin, à l'effet de s'assurer s'il y a lieu de permettre à Nicolas Tisserand de faire des arcades à la maison qu'il doit construire près de celle dudit Jeandin. — Défense à Nicolas Tisserand de faire des arcades et approbation par le conseil de ville du plan de la façade de sa maison. — Gratification donnée par le conseil aux sœurs maîtresses de l'école de la ville. — Ordre aux bouchers de Saint-Dié de tenir la taxe des viandes en évidence sur une planchette dans leurs boucheries. — Autorisation donnée à Jean Schléguel de tuer seul du petit bœuf et à Charles Gaudel de tuer seul de la vache. — Ordre donné à la demoiselle Dolmaire de faire le pavé de ses arcades. — Condamnations de bourgeois de la ville à des frais et amendes pour incendies. — Refus du conseil de payer le tiers-denier du revenu des biens patrimoniaux de la ville au fermier du domaine du Roi. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Association de Dominique Vuillaume à Pierre Grossier pour l'entretien des fontaines de la ville, sous l'exemption de corvées, de logements des gens de guerre et non de taille. — Congé absolu de Jean-Baptiste Aubry, milicien au premier bataillon de Mirecourt. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine qui déclare Mme Parterre, veuve du receveur des finances à Saint-Dié, exempte de toutes impositions. — Renonciation aux boucheries faite par François Schevandé, boucher. — Défense signifiée à Sébastien Henri de bâtir à la rue Haute. — Soumission présentée par Marie-Marguerite Milan, femme de Guillaume Aubry, boucher à Saint-Dié, pour être autorisée à tuer à la grande boucherie. — Composition de graisse pour entretenir les tuyaux des pompes à incendie de Saint-Dié. — Réception du sieur Nicolas Clément en la charge de lieutenant des chasses du comté de Salm à Badonviller, capitainerie de Lunéville. — Gratification donnée par le conseil aux sœurs maîtresses de l'école de la ville. — Nomination

de Paul Cordonnier à l'emploi de chasse-pauvres. — Bail du pré laissé à la fabrique de la ville par Mme de Lasse. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Bail des prés appartenant à la ville. — Nomination d'un brigadier et d'un sous-brigadier de patrouille à Saint-Dié. — Location à Jean Celles, boucher, d'une boutique à la petite boucherie. — Congé absolu de Joseph Hyemer, milicien du premier bataillon de Mirecourt. — Gratification donnée par le Conseil aux sœurs-maîtresses de l'école des filles de la ville. — Alignement de la façade des maisons Joseph Houssemand, Joseph Jacquot et André Phulf de Saint-Dié. — Traité pour la couverture de la tour de la grande porte de cette ville, en bardeaux de chêne peints à l'huile. — Enchère des octrois sur les vins, sur les grains, sur les bêtes tuées aux boucheries. — Enchère des émoluments de la maison de ville. — Allocation de cinq cordes de bois au maître de l'école des garçons de la ville. — Enchère de la vidange des boues. — Traité de Jean-Baptiste Ganaye pour l'entretien des fontaines de la ville. — Vérification des tuyaux de fontaine. — Défense d'enlever aucune fiente ni boue sur les pâquis ou pâturages de la commune sous peine d'amende. — Réception de François Gaudier à l'emploi de second maître d'école de la ville. — Commission de bailly d'épée au bailliage de Saint-Dié donnée au sieur de Baye. — Procès-verbal pour refus de tuyaux de fontaine viciés par suite de négligence. — Règlement relatif à la direction à donner aux eaux du ruisseau de Foucharupt, arrivant au faubourg Saint-Martin de cette ville. — Visite des maisons Jean Larminach et Nicolas Matrel et rapport du conseil sur les différends entre ces propriétaires. — Enchère de l'abattis et du transport de tuyaux de fontaines pour la ville. — Soumission de François Schevandé pour être boucher à Saint-Dié. — Gratification donnée par le conseil aux sœurs maîtresses de l'école des filles de la ville. — Autorisation accordée à Claude Dubois de laisser l'étal qu'il occupait aux grandes boucheries, entre les mains de Marie-Marguerite Milan. — Attributions des gardes de nuit, valets de ville et chasse-pauvres conférées à cinq sergents de ville, et traitement de ces cinq agents.

BB. 2. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1756-1761. — Réception du sieur Michel Petitdidier, aux fonctions de conseiller à l'Hôtel-de-Ville. — Enchère de la vidange des boues. — Condamnations de bourgeois à dommages-intérêts pour dégradations aux tuyaux de fontaines de la ville. — Défense de détourner de leur cours les eaux du ruisseau de Foucharupt. — Arrêt du conseil sur le différend survenu entre Nicolas Matrel et Jean Larminach dans l'arrangement de leurs maisons. — Règlement de police concernant le ramonage. — Demande adressée par le conseil de ville à Monseigneur le grand prévôt de Saint-Dié, de manger gras pendant le Carême. — Logement à fournir par la ville à M. Balligand, ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Acte concernant la donation faite par M. Deschamps, prêtre, de la remanance de sa succession aux pauvres de la paroisse de la ville. — État des habitants incendiés à Saint-Dié le 27 juillet 1757. — Résiliation de la ferme des octrois de Saint-Dié. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins et sur les bêtes qui se tuent aux boucheries. — Enchère des émoluments ou patrimoniaux de la ville. — Service des crieurs de nuit. — Nomination d'une députation chargée de s'entendre avec Stanislas, duc de Lorraine, sur la reconstruction de la ville de Saint-Dié et sur le plan d'alignement à adopter. — Enchère de la ferme des boues de la ville. — Établissement à Saint-Dié des Frères Ignorantins comme instituteurs. — Abandon par François Schevandé, boucher, de l'étal à lui loué aux grandes boucheries. — Ordonnance du Roi qui proroge de neuf années les octrois établis à Saint-Dié. — Emprisonnement de deux sergents de ville pour non exécution de leurs devoirs. — Destitution d'un sergent de ville. — Démission et nomination de crieurs de nuit. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins, sur les bêtes tuées aux boucheries. — Enchère des émoluments ou patrimoniaux de la ville. — Enchère de la vidange des boues et immondices de la ville. — Autorisation au receveur municipal de faire recette du montant du legs du prêtre Deschamps, au profit des pauvres. — Gratification donnée par le conseil aux sœurs maîtresses de l'école des filles de la ville. — Nomination de Nicolas Durain comme instituteur communal. — Déclaration des bois appartenant à la ville de Saint-Dié. — Visite des porcs destinés à être mis en vente à Saint-Dié. — Nomination de Nicolas Olry, comme enrôleur de recrue, et compte qu'il doit rendre de sa mission. — Autorisation donnée aux crieurs de nuit de faire des reprises et rapports. — Interprétation du droit perçu sur les porcs abattus. — Location d'un grenier propre à recevoir le grain destiné aux pauvres de la ville. — Règlement concernant les boulangers de la ville. — Enchère de l'abattis et du transport d'arbres pour tuyaux de fontaines. — Enchère de la vidange des boues et immondices. — Demande du conseil de ville d'être autorisé à ester en justice pour décliner la responsabilité qu'a la commune des actes du pâtre des vaches. — Nomination du sieur Dieu-

donné Millan, avocat, comme régent de la langue latine à Saint-Dié. — Gratification donnée par le conseil au secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville. — Ordre à François Olivier, fabricien, de rendre le compte de la fabrique de la ville. — Enchère des boues et immondices. — Création à Saint-Dié d'une école dirigée par des frères de l'institut de la doctrine chrétienne. — Décharge d'impôts au profit de Michel Petitdidier, conseiller de la ville. — Nomination de trois gardes fruits et jardins. — Procès-verbal de visite pour réparations à l'école des filles de la ville, à l'écurie de la maréchaussée, aux pâquis, aux bordages du ruisseau de Robache. — Historique de l'octroi de Saint-Dié établi depuis l'année 1717. — Achat de rations de foin imposées à la ville avec l'obligation de les rendre à Metz. — Avis du conseil sur des réparations à faire au bâtiment de la maréchaussée de cette ville. — Projet de construction d'une maison d'école pour les frères de la doçtrine chrétienne. — Dépenses des enrôlements de l'hiver 1760. — Requête du fermier des octrois de Saint-Dié aux fins d'être autorisé à percevoir 2 francs par porc tué, amené et vendu en cette ville. — Décret de Monseigneur l'Intendant qui le déboute de sa demande. — Pétition du ramoneur pour obtenir une augmentation d'émoluments. — Acceptation de la fondation faite à la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié pour des messes par Mme veuve Jean Joly, de Morey, seigneur dudit lieu. — Bail des prés de la ville. — Bail du pré légué à la fabrique par Mme de Lusse. — Augmentation des droits d'octroi pour faciliter à la ville le paiement d'un impôt. — Avis du conseil sur la nécessité de reconstruire l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, ainsi que les pavés. — Adjudication de la construction de l'école des frères. — Avis du conseil sur l'établissement d'une maison de charité à Saint-Dié. — Nomination de Claude Pierron, comme second maître d'école en cette ville. — Nomination du sieur Bazelaire pour s'occuper du détail des recrues. — Soumission de Charles Gaudel pour être autorisé à vendre du petit bœuf. — Soumission de Jean-Baptiste Lemaire à l'effet d'être admis comme boucher à la grande boucherie. — Enchère de la ferme des boues de la ville. — Circulaire de Monseigneur l'Intendant pour stimuler les enrôlements. — Formation des rôles pour les corvées imposées à la communauté. — Nomination de Sébastien Tisserand à l'emploi de secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville.

BB. 3. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1761-1762. — Brevet de nomination de M. Louis Henri, aux fonctions de prévôt de Saint-Dié. — Brevet de nomination de M. François Haxo, aux fonctions de procureur fiscal à Saint-Dié. — Lettres patentes pour la nomination de M. François Noël, aux fonctions de receveur des deniers patrimoniaux et d'octrois de Saint-Dié. — Fixation des assemblées du conseil de ville. — Règlement concernant la vidange des rigoles de la ville. — Règlement relatif au service des sergents de ville et fixation de leur traitement. — Règlement qui défend de laisser vain pâturer les oies dans les grands pâquis de la ville, sous peine d'une amende de 5 sous par pièce. — Jugement qui condamne Paul Cordonnier, sergent de ville, à vingt-quatre heures de prison pour irrévérence envers M. Martin, son officier. — Rapport sur un alignement à donner à Charles Ferry, sellier au faubourg aux fontaines, sous peine de 5 francs d'amende, et autorisation de bâtir donnée à ce dernier. — Fixation de l'enchère de la construction de la maison des sœurs de la charité. — Injonction aux comptables des deniers communaux de rendre leurs comptes. — Enchère de la construction de la maison des sœurs de charité. — Révocation de Nicolas Colin, visiteur des boucheries, et nomination de Joseph Colné en son lieu et place. — Condamnation de Marie-Anne Larminach, femme de François Petitdidier, boucher, pour voies de fait envers le visiteur des boucheries. — Délivrance de bois dans les forêts communales pour la construction de la maison de Joseph Grandgeorge et celle de la maison de charité. — Gages annuels de François Olivier, pour l'entretien des fontaines de la ville. — Révocation de Paul Cordonnier, sergent de ville, et nomination de Michel Ruyer à cet emploi. — Examen de M. le prévôt de Saint-Dié, chargé de donner une nouvelle pente aux eaux de la ruelle située derrière les maisons de la rue Stanislas. — Augmentation des gages annuels de Jean-Baptiste Ganaye, fontainier de la ville. — Suppression d'une croisée à la maison des sœurs de la charité. — Autorisation à Laurent Marcot de bâtir une maison à la suite de celle de George Lemaire, rue Saint-Éloi. — Commission donnée au sieur Petitdidier, de décharger les acquits des marchandises entrant à Saint-Dié. — Traité des sœurs d'école avec la ville. — Inventaire des meubles des sœurs d'école. — Nomination de Joseph Jambage et de Jacques Thiriet, comme garde fruits. — Autorisation à Pierre Jacquemin de bâtir sur l'alignement de son arcade au faubourg Saint-Martin. — Règlement qui enjoint aux charpentiers de barrer le devant des maisons sur lesquelles il font des travaux. — Gratifications données aux sieurs Gabriel Petitdidier et Claude Dubois, fermiers des gabelles. — État des recettes de l'octroi de Saint-Dié. — Dé-

libération qui déboute les bourgeois du canton de la derrière de leur demande aux fins d'obtenir dans leur quartier une partie des foires et marchés, et d'en faire sortir le maître des hautes-œuvres. — Règlement de police qui défend de poser des pots à moineaux devant les maisons, de lâcher les oies, canards et poules dans les rues, de jeter les pots de chambre par les fenêtres. — Indemnité à la demoiselle Husson pour privation de la source qui est dans son terrain à la basse des Gelines. — Demande d'une troisième sœur pour l'école des filles de la ville. — Attestation faite par le conseil à M. Mainbourg que les expéditions ordinaires lui ont été allouées comme secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville. — Payement sur les deniers de l'octroi de Saint-Dié du prix de rations de foin imposées à la ville et non fournies par elle. — Nomination de M. Martin pour la levée des recrues à la charge de la ville. — Rapport du conseil sur la nécessité d'obtenir la réédification de l'Hôtel-de-Ville, l'établissement des fontaines, des trottoirs, de nouvelles prisons et d'un lavoir public. — Refus du Conseil de participer aux dépenses de la construction d'un presbytère à la paroisse du faubourg Saint-Martin. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins et sur les bêtes tuées aux boucheries. — Enchère des émoluments ou patrimoniaux de la ville. — Requête des fermiers des octrois à l'effet d'obtenir une indemnité pour n'avoir pas perçu pendant les trois années de leur bail 2 francs par porcs tués qu'on amène en ville ; le conseil les déboute de leur demande. — Règlement qui ordonne que les foires et marchés des porcs gras se tiendront à la rue Pastourelle, et ceux des porcs maigres à la rue Derrière. — Traité de Joseph Streicher, fontainier de la ville. — Injonction faite au maître des hautes-œuvres de fondre ses suifs à son écorcherie. — Requête des bourgeois des cantons de la Derrière et de Lorion pour obtenir un marché dans leur quartier. — Réponse favorable au placet présenté à Monseigneur l'Intendant par Dominique Tisserand, charpentier, pour obtenir la marque des bois nécessaires aux réparations de l'école des filles de la ville. — Acte de notoriété par lequel il est donné au maître des hautes-œuvres le droit de percevoir 30 sous par bête crevée qu'il écorchera. — Règlement qui prescrit l'échenillage des arbres. — Nomination des sieurs Haxo et Petitdidier, pour surveiller l'exécution de ce règlement. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Permission donnée à Philippe Masson, de construire une tannerie et une chamoiserie sur le pâquis du faubourg Saint-Martin. — Requête présentée au Roi par le conseil de la ville, dans le but d'obtenir l'établissement d'une maison de charité. — Permission accordée à Jean-Baptiste Lemaire, boucher, de vendre et de débiter du petit bœuf. — Règlement de police qui défend de tirer des boîtes, pétards, fusils, pistolets et autres armes à feu dans l'enceinte et à cinquante toises de la ville. — Empierrement de la portion de la chaussée à la charge de la ville.— Pourvoi du conseil, à l'effet d'obtenir prorogation de l'exemption d'impôts et de corvées pour les ponts et chaussées.

BB. 4. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1762-1764. — Règlement qui défend aux hôtelliers et bourgeois de faire sur les marchés aucune levée de beurre et autres denrées pour revendre aux coquetiers et marchands. — Défense à Jean-Joseph Rattaire, fermier des octrois, de percevoir 2 francs par porc tué, amené en ville. — Ordonnance du conseil qui enjoint aux laboureurs de la section de La Bolle, d'amener le bois de chauffage de l'Hôtel-de-Ville. — Nomination de Christophe Houssemand, comme cordeleur juré. — Nomination du sieur Louis Henri, comme expert chargé de procéder à la délivrance des terrains demandés en indemnité par le chapitre de Saint-Dié qui en a cédé pour l'établissement des chaussées. — Placet présenté par le sieur Poupar, Joseph, au grand prévôt de Saint-Dié, à l'effet d'être autorisé à laisser subsister une prise d'eau en tête du canal du moulin de Denis pour alimenter l'usine du Boqué-Moulin. — Procès-verbal du toisé de terrain appartenant au chapitre de Saint-Dié et coupé par la nouvelle chaussée de la Chenale. — Indemnité réclamée par le chapitre pour cession de ce terrain. — Remontrances faites par les habitants de la ville à la Chambre des Comptes de Lorraine, au sujet des impositions. — Nomination du sieur Nicolas-François Richard, avocat, aux fonctions de chef de police pour la partie du chapitre. — Dépôt dans la grange de la demoiselle Johel, des anciens ferrements de l'Hôtel-de-Ville et de la grande porte. — Arrêté qui prescrit le curage du canal qui alimente les rigoles de la ville, et la propreté de celle-ci. — Nomination de Paul Cordonnier comme sergent de ville aux lieu et place de Jacques Thiriet. — Nomination de Dié Duhand comme sergent de ville, en remplacement de Joseph Jambage. — Nomination de Joseph Mangeon, comme garde des Vannes. — Indemnité de terrain demandée à la ville par le sieur Haxo. — Règlement et enchère pour la vidange des boues de la ville. — Règlement qui enjoint aux bouchers de tuer à des heures fixées, d'avertir les visiteurs et de faire visiter avant de tuer et de vendre. — Construction d'office, aux refus et frais de Quirin Saulcy, propriétaire,

d'un pont sur le canal du grand pâquis. — Traité du sieur Dominique Simon, pour le service de la poste aux chevaux, sa reconnaissance comme maître de poste. — Congé absolu de Nicolas Claude, dit la Forme, caporal de la compagnie de Vasse du régiment de Royal-Lorraine. — Congé absolu de François Toussaint, fusilier dans la milice de Lorraine; — de François Vincent, sergent de la compagnie de Finance au régiment de Royal-Lorraine; — de Joseph Noël, dit la Verdure, caporal au même régiment, et de Claude Masson, dit Prêt à Boire, caporal au même régiment. — Nomination de Paul Cordonnier, de Dié Duhand, Joseph Berger et autres pour visiter les bestiaux à l'occasion d'une maladie épidémique. — Nominations d'experts chargés de procéder à la visite et reconnaissance des héritages, sur les bans et finages de la communauté de Saint-Dié, endommagés par les gelées, les orages et la grêle. — Procès-verbaux des dégâts. — Le conseil de ville déboute le frère Robert de sa demande en paiement de travaux d'agrandissement de la maison d'école des Frères de la doctrine chrétienne. — Nomination d'agents pour visiter le bétail à l'occasion de la maladie contagieuse sur les bêtes à cornes et sur les chevaux, traitement de ces agents. — Observations présentées par le Conseil à la Chambre des Comptes de Lorraine, au sujet de l'impôt établi sur différents immeubles de la ville. — Rapport sur la construction d'une église paroissiale à Saint-Dié, d'une maison curiale, d'un cimetière et d'une place dite Saint-Stanislas. — Indemnité accordée au sieur Haxo, pour terrain cédé pour la chaussée de Rambervillers. — Ordre aux corroyeurs de la ville, de participer à la corvée faite sur la place Saint-Stanislas. — Réception et lettres-patentes du sieur François Ferry, appelé aux fonctions de conseiller de l'Hôtel-de-Ville. — Rapport pour obtenir la réédification de l'Hôtel-de-Ville, des prisons, la construction d'une lavanderie pour l'utilité publique, de pavés, de fontaines et de cassis.— Indemnité accordée aux héritiers d'Antoine George pour terrain cédé et nécessaire à la chaussée de Rambervillers.— Ordonnance qui prescrit l'échenillage des arbres. — Location à la dame Duteil de la maison des sœurs de Saint-Lazard, en attendant leur arrivée. — Enchère de pavés et de tuyaux de fontaines. — Nomination des sieurs Henri et Richard, chefs de police, pour procéder au remplacement du terrain cédé par les sieurs Petitdidier, Michel et Charles Barthelémy, pour la chaussée de Rambervillers. — Requête du sieur Colnat, curé de la paroisse Saint-Martin de cette ville, aux fins de faire supporter par les paroissiens les réparations de l'église, et pourvoi du conseil à la suite de cette requête. — Nomination de François Rouge à l'emploi de sergent de ville, en remplacement de Paul Cordonnier. — Autorisation donnée à Antoine Keller, de tuer de la vache et d'en vendre. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Rechargement de la chaussée des routes de Rambervillers et de Sainte-Marie-aux-Mines, prescrit par corvées aux bourgeois de Saint-Dié. — Nomination de Charles-Joseph Coupel, à l'emploi de brigadier de ville. — Lettre de M. l'Intendant et délibération du conseil de ville, au sujet des remblais à faire par corvées à l'église et à la place Saint-Stanislas de Saint-Dié, et concernant le legs fait par M. l'abbé de Mahuet, pour aider à la construction de cette église. — Dispositions bienfaisantes prises par ordre du Roi en faveur des militaires retirés du service. — Avis du conseil sur la nécessité de réédifier l'Hôtel-de-Ville. — Règlement qui défend de mettre du lin, du chanvre ou autres matières combustibles dans les fours des particuliers. — Lettre de Monseigneur l'Intendant de Lorraine qui ordonne le remblai de la place et de l'église paroissiale Saint-Stanislas de Saint-Dié. — Congé absolu de Jean-Louis Demenge, milicien au bataillon de Bar, et priviléges à lui accordés. — Enchère du remblai de l'église nouvellement construite sur la place Saint-Stanislas. — Nomination de M. Léopold Petitjean, aux fonctions d'assesseur en la prévôté de cette ville. — Réclamation de la corporation des serruriers à la Chambre des Comptes de Lorraine, au sujet de l'impôt sur l'industrie. — Congé absolu de Jean-Claude Parisot, milicien du bataillon de Bar, et priviléges à lui accordés. — Bail des prés de la ville. — Bail du pré légué à la fabrique par Mme de Lusse.

BB. 5. (Registres.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1764-1767. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins, sur les bêtes tuées aux boucheries — Enchère des émoluments ou patrimoniaux de la ville. — Invitation au sieur Carbonnar, architecte, de dresser les plans, devis et état estimatif de l'Hôtel-de-Ville. — Traité de François Finance, ramoneur de la ville. — Continuation du remblai par corvées de la place St-Stanislas. — Confection du rôle des corvées imposées pour les ponts et chaussées, et procès-verbal à ce sujet pour invectives proférées par Jean Enel contre M. le prévôt de cette ville. — Réception de Nicolas Mathieu comme garde des vannes, hagis, etc. — Règlement qui prescrit l'échenillage des arbres et haies. Demande du Conseil de rentrer dans les fonds déposés pour le compte de la ville entre les mains des receveurs généraux. —

Pétition de Louis Henry, prévôt de St-Dié, à l'effet d'obtenir une indemnité pour une portion de terrain cédée par lui et nécessaire à l'établissement de la chaussée en avant de la porte Stanislas; décision favorable à sa demande. — Règlement qui ordonne aux bourgeois l'enlèvement des boues. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Acceptation du plan de l'Hôtel-de-Ville pour la réédification. Modération demandée au profit d'Anne Beaudésir, blanchisseuse, pour l'impôt sur l'industrie. — Félicitations adressées par le Conseil à Monseigneur le grand prévôt, comte de St-Dié, à l'occasion de sa nomination à l'évêché de Sion. — Députation envoyée à Nancy pour faire approuver les plans de l'Hôtel-de-Ville, pour obtenir la rentrée pour payer les travaux des fonds déposés chez les receveurs généraux, et solliciter une diminution d'impôts. — Demande du conseil d'être autorisé à faire supporter les frais de remblais de l'église et de la place St-Stanislas aux privilégiés comme aux non privilégiés. — Avis par lequel le conseil fait savoir à Monseigneur l'Intendant de Lorraine, qu'en observant avec décence et réjouissance la fête du Roi Stanislas, bienfaiteur de la ville, les pauvres n'ont jamais manqué d'être secourus. — Réponse au placet du sieur Eloi André, orfèvre, tendant à obtenir un dégrèvement d'impôt. — Enchère de la reconstruction à neuf de l'Hôtel-de-Ville et des prisons qui en dépendent. — Échange entre la ville et Monseigneur l'évêque de Sion de la maison dite des sœurs de bouillon contre celle que fait construire ce dernier sur la place St-Stanislas — Arrêt du conseil qui affecte aux sœurs de St-Lazare établies à St-Dié une fondation annuelle de 400 livres de France faite en faveur des pauvres de la ville et des faubourgs. — Circulaire relative à des renseignements à fournir sur les médecins et chirurgiens de St-Dié et sur leurs stipendes. — Refus du conseil à la demande des habitants du faubourg, sollicitant la tenue dans leur quartier du marché des porcs. — Délibération qui ordonne le rétablissement du four domanial. — Enchère des fers et ferrailles de l'ancien Hôtel-de-Ville. — Règlement qui défend aux bouchers de vendre et débiter de la fauture avec les viandes dans lesquelles il n'en doit point entrer. — Prescription à Quirin Jeandel, entrepreneur, de couvrir l'Hôtel-de-Ville en tuiles et non en ardoises. Le sieur Michel Hiezely, maître des hautes et basses-œuvres, est débouté de sa demande ayant pour but d'obliger la ville à lui bâtir une maison. Enchère de la vidange des boues. — Bénédiction de la nouvelle église construite sur la place St-Stanislas, délibération du conseil de ville, lettre de Monseigneur l'évêque de Sion et acte signifié par Messieurs du chapitre aux officiers de l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion de cette cerémonie. — Arrêté faisant défense à tous bourgeois de la ville et des faubourgs de placer leur fumier dans l'intérieur, rues et avenues de la ville. — Arrêté qui enjoint aux censitaires du moulin domanial de rétablir le pont placé sur le canal de ce moulin. — Rapport sur la célébration des offices divins dans l'église construite sur la place St-Stanislas de St-Dié; menace d'un interdit faite par les messieurs du service paroissial dans l'église dudit chapitre; le conseil de ville au nom des paroissiens demande d'être exonéré des charges de l'église St-Stanislas et de continuer à assister aux offices divins dans l'église du chapitre, consultation au sujet de ces différends. — Règlement concernant les ramées et cheminées défectueuses. — Requête présentée par le conseil à l'effet d'être autorisé à refuser l'église de la place St-Stanislas, comme église paroissiale. — Obligation faite à Nicolas Saulcy, censitaire, de payer le pont construit par la ville sur le canal du moulin domanial. — État des cheminées et ramées à rétablir. — Différend entre la ville et un propriétaire au sujet des eaux du pré de Neuvillers-sur-Fave, appartenant à la communauté de St-Dié. — Programme de la fête de St-Louis. — Proposition du grand prévôt de St-Dié de faire agréer par la ville comme paroissiale l'église de la place St-Stanislas et réponse du conseil à ses propositions. — Avis sur la requête de Jean-Pierre Noël, charpentier, sur celle du sieur Louis-Dominique Regnier de Chonville, sollicitant décharge d'impôts. — Distribution de moëllons provenant de l'Hôtel-de-Ville et cédés à des particuliers. — Réclamation à ce sujet par Quirin Jeandel, entrepreneur des travaux de l'Hôtel-de-Ville. — Ordonnance de police concernant les cheminées. — Défense de faire des ordures sous les halles de l'Hôtel-de-Ville. — Avis du conseil sur une requête présentée par Ambroise Régnier pour obtenir décharge d'impôts. — Avis sur la demande d'Anne Brice de déplacer la conduite de tuyaux d'une source à la rue haute de cette ville. — Enchère des boues de la ville. — Circulaire de M. le duc de Choiseul, relative à l'étendue des fonctions des gouverneurs et lieutenants nommés par le Gouvernement près des conseils de ville. — Réclamation de Monseigneur le grand prévôt de cette ville au sujet des cimeaux de bois qui lui ont été délivrés dans les forêts communales pour la construction de l'église de la place St-Stanislas. — Réponse du conseil relative à des cimeaux et bois réclamés par le grand prévôt. — Enchère des travaux de rétablissement des sources qui alimentent les fontaines de la ville. — Demande d'indemnité faite par M. Bazelaire pour terrain cédé par lui pour l'établissement de la route

de Rambervillers; procès-verbal de reconnaissance de ce terrain.

BB. 6. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1767-1770. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins, sur les bêtes tuées aux boucheries. — Enchère des émoluments ou patrimoniaux de la ville. — Prorogation de l'autorisation donnée par le Roi pour la perception des octrois de St-Dié. — Démission faite par Jean-Baptiste Lemaire de sa boucherie en faveur de Paul Schléguel, boucher. Enchère des boues de la ville. — Projet d'établissement de pavé dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville et de l'érection d'une fontaine sur la place St-Stanislas. — Nomination et réception du sieur François Haxo en qualité de prévôt au bailliage de St-Dié. — Ordonnance de payer les indemnités accordées par Stanislas, duc de Lorraine, aux habitants incendiés de cette ville pour la reconstruction de la façade de leurs maisons. — Visite et enchère des travaux à exécuter sur la chaussée de Sainte-Marie-aux-Mines à la charge de la ville de St-Dié. — Demande et autorisation de retirer des fonds provenant des revenus communaux pour établir des pavés et fontaines en ville. — Création et fixation du service d'une patrouille et de garde-fruits. — Avis sur les offres faites par les asseyeurs à M. Haxo, sollicitant une décharge d'impôts. — Demande du conseil d'être autorisé à consulter trois avocats pour connaître l'interprétation à donner au testament fait par le sieur Jean-Claude Duhoux de Vioménil, vivant chanoine de St-Dié, en faveur des pauvres de la ville. — Avis sur la requête présentée par les fileurs de laine de cette ville, à l'effet d'être déchargés d'une partie des impôts à la charge de leur corporation. — Travaux de pavage à exécuter en ville sous la direction du sieur Carbonar, architecte. — Entretien du ruisseau de Foucharupt et des rigoles ainsi que de la chaussée qui l'avoisinent. — Travaux de réparations du ruisseau de Robache et fixation de sa largeur à quatorze pieds. — Enlèvement des fumiers placés sur le quai Pastourelle et entretien des arbres qui y sont plantés, à la charge des propriétaires. — Curage de l'égoût de l'Hôtel-de-Ville et de celui de la porte Stanislas. — Règlement qui prescrit aux bourgeois de se retirer à dix heures du soir à peine de prison. — Arrêté qui nomme et reçoit André Viriot comme visiteur des viandes et qui enjoint aux bouchers de faire leurs déclarations avant d'abattre. — Demande en autorisation de placer les fonds du bureau de bienfaisance, ceux de l'école des filles pour l'instruction gratuite des enfants pauvres, ainsi que les fonds de la fabrique. — Avis du conseil sur l'appel interjeté par Gabriel Petitdidier et Claude Dubois, au sujet de la saisie opérée contre eux pour le paiement du fermage des octrois. — Arrêts concernant les obligations réciproques des maîtres et des domestiques à leurs services. — Nomination de Jean-Joseph Rattaire comme visiteur des boucheries, à la place de Joseph Vautrinot. — Avis du conseil sur le rapport du prévôt et les plaintes de M. l'abbé de Rambervillers, sonrier de la ville, contre François Petitdidier, boucher, qui aurait vendu des langues de bêtes abattues à la boucherie sans partager avec M. l'abbé à qui il revient une part comme sonrier. — Nomination et prestation de serment d'experts chargés de visiter les travaux de construction de l'Hôtel-de-Ville. — Avis sur la demande de M. Richard, sollicitant la cession d'un terrain communal situé près de la porte Stanislas et à l'entrée de la rue St-Eloi, et abandon de ce terrain par la ville. —Vérification des travaux d'augmentation exécutés à l'Hôtel-de-Ville. — Décision sur l'échange de terrain proposé à la ville, au lieu-dit la Rouge-Pierre, par le grand doyen du chapitre. — Dispense d'âge accordée au sieur François Noël à l'effet d'être pourvu de l'office de receveur de l'Hôtel-de-Ville, sa nomination, sa réception par la Cour des Comptes de Lorraine, son cautionnement. — Démission d'Antoine Keller de sa boucherie en faveur de Charles Gaudel. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Réparations à faire à la maison d'étape. — Contrôle des maisons pour l'impôt du logement des gens de guerre. — Relation de la consultation des trois avocats au sujet du legs de M. de Viauménil. — Avis sur une demande en dégrèvement d'impôts présentée par la veuve Nicolas Gérard. — Demande du conseil d'être autorisé à ester en justice au sujet du legs de M. de Vioménil. — Service dicté aux gardes de fruits et de jardins. — Travaux de réparations à la montagne St-Martin, aux ruisseaux de Robache, de Foucharupt, à la suite des dégâts causés par les eaux. — Réception de François Robert, boucher, pour tuer à la petite boucherie. — Défense de vendre des boissons à St-Roch le jour de la fête de ce patron et en autres temps. — Demande en autorisation de faire des clayonnages et écussons, tant à la montagne de St-Martin qu'au derrière du Mondelet. — Reconstruction du pont placé près de la porte Stanislas et réparations aux autres ponts de cette ville. — Règlement des boucheries et droit de visite pour les porcs. — Arrêté qui fait défense à tous marchands d'étaler aucune marchandise et à tous autres de travailler ou voiturer les jours de fête et dimanche. — Réception des travaux

de construction de l'Hôtel-de-Ville. — Arrêté qui fixe les heures données aux bouchers pour tuer et faire visiter leurs bêtes. Honneurs funèbres rendus à M. Fleurent Joseph Bazelaire de Lesseux, seigneur dudit Lesseux et autres lieux. — Renonciation de François Petitdidier à son étal de boucher. — Travaux de reconstruction de la demi-route de Robache à Saint-Dié. — Rétablissement du pavé de la place royale. — Congé absolu de Joseph Michel, soldat du régiment de Haguenau. — Règlement des places des boucheries. — Entretien des pompes à incendie. — Enchère pour l'enlèvement des boues et immondices de la ville. — Défense renouvelée de détourner les eaux du canal de l'Hôtel-de-Ville, proche la porte Stanislas. — Décision du conseil au sujet du logement des cavaliers de maréchaussée. — Trottoirs à exécuter depuis le quartier de la grande porte à celui de la grande église. — Remblais du pâquis situé derrière la maison des sœurs de bouillon. Changement des tuyaux de fontaines alimentées par les sources de la Balome. — Fixation de la pente des eaux du quartier de la grande porte. — Règlement des boulangers. — Augmentation du logement des cavaliers de la maréchaussée. — Défense de vendre des pâtisseries, vu la cherté excessive des grains. — Indemnité refusée aux entrepreneurs Quirin Jeandel et Dominique Tisserand, réclamant pour les travaux des pieds de face de l'Hôtel-de-Ville. — Enchère des pavés à établir en ville. — Rapport sur la quantité de grains possédés dans la communauté. — Demande du Conseil dans le but d'obtenir des grains de Monseigneur l'Intendant de Lorraine — Enchère des grains accordés à la ville par l'Intendant. — Travaux de pavage et réparations au ruisseau de Robache. — Règlement concernant les boulangers et la taxe du pain. — Travaux de pavage dans la ville. — Arrêté relatif à la vente des bois de chauffage. — Remplacement de François François, boucher, par François Petitdidier. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine, concernant les grains. — Abonnement aux publications d'édits, ordonnances, déclarations et arrêts. — Réparations des prisons de cette ville auxquelles il a été fait bris. — Diminution faite à Nicolas Mougenot, tailleur de pierres, de l'aqueduc construit par lui et destiné à conduire dans la rivière de Meurthe les eaux de la rue royale. — Congé de Sébastien Demange, soldat de la compagnie de Gérard, au régiment de Nassau Saarbruck.

BB. 7. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1770-1772. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins et sur les bêtes tuées aux boucheries. — Enchère des émoluments patrimoniaux de la ville. — Arrêt de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois qui permet aux propriétaires de tirer leurs récoltes des fermes qu'ils possèdent dans les provinces voisines. — Enchère du bail des prés de la ville situés à Vanifosse. — Enchère du bail du pré légué à la fabrique par Mme de Lusse. — Indemnité pour travaux, accordée aux entrepreneurs de l'Hôtel-de-Ville, Quirin Jeandel et Dominique Tisserant. — Lettre de l'Intendant de Lorraine, qui prescrit aux étapiers de fournir les boissons aux troupes qui passent à St-Dié. — Taxe des viandes pendant le Carême et droit exclusif accordé à certains bouchers de tuer et vendre pendant ce temps, moyennant payement d'une somme au bureau de bienfaisance. — Pavage des rues de la ville. — Projet d'alimenter le ruisseau de la ville par le canal du chapitre. — Établissement d'une fontaine sur la place Stanislas. — Délivrance de bois provenant des forêts communales, à l'hôpital de cette ville. — Soumission des bouchers pour reprendre à bail les boucheries. — Visite des cheminées. — Enchère de la vidange et des boues de la ville. — Enchère du pavage de la rue cachée et démolition de la porte de Raon-l'Étape. — Logement alloué aux cavaliers de la maréchaussée. — Renonciation de Jean Schléguel aux boucheries. — Réception et lettres patentes concernant l'appel de Joseph Caussin aux fonctions de conseiller de l'Hôtel-de-Ville. — Déclaration des sections et de la ville pour empêcher le vain parcours sur terrains arables de la commune. — Délivrance de grain faite par la ville aux boulangers afin de diminuer le prix excessif du pain pendant l'année 1771. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui casse les arrêts rendus par la Cour Souveraine sur la requête des boulangers demandant d'être indemnisés de la perte que la taxe du pain leur a fait subir. — Remplacement des lanternes par des reverbères pour l'éclairage de la ville. — Demande d'établissement d'un nouveau cimetière pour la paroisse de la ville. — Nomination de François Glaudel comme ramoneur. — Réception de Jean-Baptiste Colnat comme visiteur des boucheries. — Nomination par les paroissiens de la ville d'une commission chargée de rechercher l'emplacement le plus convenable pour établir un nouveau cimetière. — Procès de la ville au sujet de l'irrigation de son pré situé à Vanifosse. — Demande en indemnité du sieur Charles François Deserre, chanoine, pour terrain cédé par lui sur les routes du Bonhomme et de Robache. — Édit du Roi relatif à la réorganisation des administrations municipales. — Fixation des émoluments afférents aux nouveaux officiers des municipalités de Lorraine. — Reconstruction du presbytère de la paroisse du faubourg

St-Martin. — Répartition entre les usagers des trois villes (sections de St-Dié) de l'argent provenant de leurs parts dans la vente des bois communaux. — Rappel fait au sieur Jean-Claude Ferry, chirurgien de la ville, de l'exécution de ses engagements. — Envoi aux frais de la ville de Barbe Vomecourt à Nancy pour y apprendre l'état de sage-femme. — État des recettes et dépenses de la ville. — Réparations au ruisseau de Robache. — Anticipation par la veuve Léopold Dubois d'un terrain sur le ruisseau de Foucharupt. — Soumission de François Petitdidier, de Paul et de Jean Schléguel, pour continuer la grande boucherie. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Remontrance du procureur du Roi au sujet du délai de trois mois pendant lesquels les officiers municipaux sont autorisés à continuer leurs fonctions. — Délégation de M. Charles-Dominique Bazelaire de Colroy, pour la délivrance des bois dans les forêts communales. — Prestation de serment de sergents de police. — Règlement des fonctions de police à St-Dié. — Arrêt de la Cour qui autorise les officiers de M. le grand prévôt de St-Dié à continuer leurs fonctions de police en cette ville. — Arrêt de la Cour qui autorise les officiers du chapitre de St-Dié à continuer leurs fonctions de police en cette ville. — Lettre de Monseigneur l'Intendant de Lorraine, autorisant les anciens officiers de l'Hôtel-de-Ville à continuer les fonctions de municipalité à St-Dié. — Arrêt de la Cour relatif à l'exercice des fonctions de police dans les duchés de Lorraine et de Bar. — Établissement d'un nouveau cimetière pour la paroisse Ste-Croix de la ville; prétentions du conseil de le faire acheter et entretenir par le chapitre de St-Dié. — Arrêt du Conseil d'État concernant les fonctions d'officiers de municipalité et de police dans les duchés de Lorraine et de Bar. — Ameublement de la chambre du conseil de ville. — Augmentations des gages des visiteurs des boucheries. — Requête présentée à l'Intendant de Lorraine par les deux brigades de maréchaussée de Nancy et par les lieutenants de celle d'Épinal, à l'effet d'être exemptés des octrois. — Nominations de gardes de fruits. — Demande du sieur Melchior Febvrel sollicitant l'autorisation d'établir un fossé sur la chaussée de Rambervillers, afin de donner vers la rivière de Meurthe un écoulement aux eaux provenant de la montagne de St-Martin. — Arrêt de la Cour qui rappelle l'ordonnance de 12 septembre 1770 prohibant la sortie des grains hors du royaume. — Paiement d'une somme de six mille livres par les sieurs Dominique Ranfaing et Nicolas Ranfaing pour obtenir le maintien de leurs titres de noblesse. — Revendications, par le chapitre de St-Dié, des droits de pêche dans le canal du petit moulin; le conseil s'oppose à cette prétention. — Déclaration du Roi concernant l'exercice de l'état de médecin, de chirurgien et pharmacien. — Traité de Jean Choutel, ramoneur de la ville. — Indemnité demandée par François Vincent pour du terrain qu'il a cédé à la route de Rambervillers. — Acceptation d'un legs de trois mille livres fait par Mgr l'évêque de Sion, grand prévôt, comte de St-Dié, à la recette des sœurs des écoles de filles de cette ville. — Titre de prorogation des octrois de St-Dié. — Acceptation par le Conseil de ville d'un obit fondé en faveur de la paroisse par le sieur Jean-Baptiste Régnier, curé.

BB. 8. (Registres.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1773-1777. — Soumission des bouchers de continuer le bail des boucheries. — Délivrance faite à l'hôpital de bois provenant des forêts communales. — Projet de construction de la fontaine de l'Hôtel-de-Ville, de celle de la place Saint-Stanislas, de nouvelles boucheries sur le quai Pastourelle, d'un lavoir public au même quai, d'une gendarmerie au faubourg Saint-Éloi. — Réparations du grand pont sur la Meurthe, et des bordages du ruisseau de Robache. — Échange d'un terrain communal contre un terrain cédé par Joseph Vomécourt, chapelier, pour l'établissement de la route du Bonhomme près la croix de Perichamp. — Alignement donné au sieur Jean-Michel Carbonnar, pour bâtir sa maison près du grand pont au faubourg Saint-Martin. — Ordonnance du conseil de ville concernant les poids et mesures. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Lorraine concernant la vérification des balances, poids et mesures des fermiers du sel. — Demande adressée par le chapitre de Saint-Dié au Conseil d'État du Roi dans le but de connaitre l'étendue des pouvoirs des officiers municipaux de cette ville, agissant en vertu de la réorganisation communale. — Enchère de la vidange des boues. — Décision pour la restauration des pavés du faubourg Saint-Martin, du grand pont, pour réparations de l'Hôtel-de-Ville, à l'angle duquel on remarque des lézardes, pour travaux d'entretien du ruisseau de Robache, et du canal qui amène dans la ville les eaux de la Meurthe. — Décision du conseil relative à la construction d'une fontaine sur la place Stanislas, de boucheries et d'un lavoir public. — Congé absolu de Jean-Joseph Vincent, dit la Jeunesse, et de Louis Comette, dit Saint-Dié, tous deux soldats provinciaux. — Décharge de l'imposition sur l'industrie en faveur de Marguerite Idoux, blanchisseuse. — Décharge d'impôts en faveur de Jacob Fiderlet, menuisier, pour mutation de propriétés. — Arrêté concernant les boulangers et les approvisionnements qu'ils ont à faire.

— Échange d'un terrain communal à l'Orme contre une portion de jardin appartenant au chanoine de Serre et qui a servi à l'établissement de la route de Robache. — Ordonnance de Monseigneur l'Intendant de Lorraine qui permet aux communautés de traiter à prix d'argent pour se racheter des corvées imposées sur les routes. — Indemnité demandée par Léopold Jeandel pour du terrain qu'on lui a pris lors de l'établissement de la route de Senones. — Procès intenté par les héritiers de Jean Échoux, bourgeois du faubourg Saint-Martin, au sujet des dispositions testamentaires faites par celui-ci en faveur des pauvres de la ville. — Distribution de flambeaux aux officiers du présidial pour assister à la procession de la Fête-Dieu. — Admission du sieur Michel Claude à enseigner la langue latine à Saint-Dié. — Projet de reconstruction du magasin de sel et de l'ouverture d'une rue destinée à relier les pâquis du parc avec la rue Saint-Éloi. — Lettre de bourgeoisie de la ville de Versailles en faveur du sieur Gaillot. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins et sur les bêtes abattues aux boucheries. — Enchère des émoluments ou patrimoniaux de la ville. — Certificat de retraite délivré à Joseph Berger, garde au poste de Corcieux, capitainerie de Plainfaing. — Traité et prestation de serment des crieurs de nuit. — Traité de Joseph Strichard, ramoneur de la ville. — Décision de la construction d'une caserne pour la maréchaussée. — Taxe des viandes pour le Carême et conditions spéciales imposées aux bouchers qui sont autorisés à vendre pendant ce temps. — Assignation faite par la maîtrise des Eaux-et-Forêts au conseil de ville pour délits commis dans les bois communaux. — Adresse du conseil à l'occasion de la mort du roi Louis XV, et de l'avénement de Louis XVI au trône après la mort du Roi son aïeul. — Arrêté de police concernant les ramées attenant aux maisons ainsi que les couvertures en bardeaux. — Enchère des ramées dont le rétablissement est prescrit d'office par le conseil de ville. — Arrêt de la Cour des Comptes qui rétablit les gages du conseil de ville. — Lettres-patentes du roi Louis XVI qui suppriment les magasins d'abondance établis en Lorraine et décident que l'emploi de leurs fonds servira à créer à Nancy un hospice destiné à recevoir les enfants trouvés de l'ancien duché de Lorraine. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui ordonne que les gardes jurés des différents corps et communautés de marchands et artisans rendront compte tous les ans par devant les juges de police. — Arrêt du Conseil d'État qui met à la charge de la ville l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice. — Congé absolu de Nicolas Remy dit Verse à Boire, grenadier provincial. — Réclamation de deux chanoines du chapitre de Saint-Dié ayant pour objet une décharge d'impôts. — Élargissement de la rue qui communique de la place Royale au quartier de la Derrière. — Demande du conseil, à l'effet d'obtenir trois nouvelles pompes à incendie. — Lettre de M. le comte de Muy, secrétaire d'État de la guerre, relative aux fournitures d'étapes. — Congé absolu de Joseph Thiébaut, dit Dumont, soldat provincial. — Réparations du ruisseau de Robache. — Soumission de Joseph Doridant, pour traiter de la vidange des boues de la ville. — Taxe des viandes pour le Carême, et conditions imposées aux bouchers autorisés à vendre pendant ce temps. — Déclaration du Roi qui autorise le libre commerce des grains. — Réception de M. Joseph Lamothe, avocat, comme procureur syndic de l'hôtel commun de cette ville. — Réception de M. Jean-Charles Tacquet, comme secrétaire-greffier commis de l'Hôtel-de-Ville. — Arrêt de la Cour Souveraine concernant la prohibition d'un livre intitulé Théologie portative. — Arrêt de la même Cour autorisant le sieur Jean-Baptiste Pirodeau à recevoir les impôts pour le compte de Sa Majesté, et concernant le bénéfice à charge d'âme de l'ordre de Saint-Auguste. — Nomination de gardes forestiers. — Règlement concernant les jeux de billard, de quilles et tous autres jeux d'adresse. — Difficultés relatives à la prescription du droit d'octroi sur les grains. — Soumission des charcutiers pour être autorisés à vendre et à distribuer du porc. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Observations présentées au Gouvernement par le conseil de ville, ensuite de l'ordonnance du 3 juin 1775 qui supprime les droits d'octroi établis sur les grains. — Production du budget de la ville à l'appui de la réclamation du conseil et projet d'un nouveau tarif des octrois de Saint-Dié, dans le cas où le droit d'octroi sur les grains ne serait pas rétabli. — Renseignements sur la tenue et l'importance des marchés de Raon-l'Étape et de Rambervillers. — Délivrance de bois provenant des forêts communales faite à l'hôpital de cette ville. — Révocation et nomination de gardes forestiers. — Soumission des bouchers pour le loyer des boucheries. — Nomination de Jacques Vincent à l'emploi de sergent de ville. — Décision du conseil de ville relative au procès fait à la commune de Saint-Dié pour délits commis dans les forêts communales. — Déclaration du Roi portant création de nouveaux sièges de municipalités. — Arrêt de la Cour faisant défense de crier ou faire crier ce qu'on appelle les valentines de jour ou de nuit, le premier dimanche de Carême. — Projet du conseil de ville de céder un emplacement sur sa demande au sieur Jean-François-

Antran Duteroud, pour établir à Saint-Dié une manufacture de quincaillerie en ouvrage d'or et d'acier. — Réquisition des procureurs d'office pour l'enregistrement d'un édit portant suppression des jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. — Réclamation de la maréchaussée au sujet du logement que lui doit la ville. — Nomination de Georges Vauthier à l'emploi de cordeleur juré du bois de chauffage. — Décision du conseil sur la requête présentée par M. de Clinchamps, seigneur de Taintrux, pour raison de la délivrance faite aux usagers des bois indivis entre lui et la ville de Saint-Dié. — Nomination du sieur Michel comme maître de langue à Saint-Dié en remplacement du sieur Milan. — Convention entre le conseil de ville et le sieur Antran Dutéroud, pour l'établissement à Saint-Dié d'une manufacture de quincaillerie fine — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins, sur les bêtes tuées aux boucheries. — Enchère des émoluments de la ville. — Enchère du bail des prés de la ville situés à Vanifosse. — Enchère du bail du pré légué par Mme de Lusse à la fabrique de la ville. — Nomination de gardes forestiers pour les bois communaux. — Construction d'un aqueduc dans le quartier Saint-Éloi. — Commission de M. Charles Haxo, procureur fiscal de la prévôté bailliagère de Saint-Dié en cette qualité procureur syndic de la même ville. — État des revenus et des charges de la ville de Saint-Dié réclamé par lettre de Monseigneur l'Intendant de Lorraine.

BB. 9. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1777-1780. — Procès-verbal dressé par les officiers municipaux de la fête célébrée à l'occasion de l'érection de l'évêché de Saint-Dié et de l'installation de Mgr Barthélemy, Louis Martin de Chaumont de la Galaizière, premier évêque de cette ville. — Réclamation de M. Hugo de Spitzemberg, seigneur dudit lieu, à l'effet d'obtenir du conseil le paiement d'une redevance qui lui serait due par la ville de Saint-Dié, pour l'emplacement occupé par une partie de l'Hôtel-de-Ville et grevé de cette redevance appelée denier Frenel — Nomination et prestation de serment de gardes des octrois. — Refus du conseil de ville de contribuer dans les dépenses de réparation de la toiture de la nef de l'église paroissiale du faubourg Saint-Martin. — Lettres-patentes, arrêts du Conseil d'État et de la Cour concernant l'établissement à Saint-Dié d'une manufacture de bijouterie, et traité du conseil de ville avec les chefs de cet établissement. — Estimation des jardins devant servir à l'emplacement de cette manufacture. — Arrêté du conseil de ville qui établit les pompiers gardes fruits et les charge de veiller à l'exécution des règlements de police. — Demande du conseil d'être autorisé à prendre consultation sur les droits de la ville contre le sieur Antran Dutéroud pour le forcer à remplir ses engagements au sujet de l'établissement de bijouterie qu'il s'était engagé à monter à Saint-Dié en commun avec la ville. — Suppression du chemin dit de la Tour-du-Mont. — Nomination de gardes forestiers pour les bois communaux. — Mesures prises par le conseil dans le but de prévenir les inondations de la ville, à la suite de celle qui eut lieu le 25 octobre 1778, jour de la Saint-Crépin, et qui a causé la ruine entière de certaines parties de la ville de Saint-Dié. — Gratifications accordées aux sieurs Simon Lhote, Joseph Georges, Nicolas Petitdidier et Nicolas Portier pour actes de dévouement pendant l'inondation de 1778. — Première entrée à Saint-Dié de M. de La Porte, intendant de Lorraine. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Refus par le conseil de ville de parfaire le paiement de la part pour laquelle il s'est engagé dans les travaux de construction de pont sur la Meurthe. — Réclamation du sieur Joseph Falayeux pour dommages causés à sa propriété par les travaux de la ville. — Appel au parlement d'un jugement rendu contre la ville de Saint-Dié, la condamnant à payer une redevance seigneuriale à M. Hugo de Spitzemberg. — Nomination d'un représentant de la communauté de Saint-Dié pour assister à Nancy à l'audition des comptes du receveur général des domaines et bois du duché de Lorraine et Bar. — Approbation du conseil de ville aux lettres-patentes du Roi concernant l'établissement d'un séminaire à Saint-Dié. — Arrangement du chemin de Richardville. — Nomination d'un représentant pour assister à Nancy à l'audition des comptes des bois communaux rendus par le receveur général. — Réparations de diverses chaussées à la charge de la communauté de Saint-Dié. — Demande du conseil de ville d'être déchargé de l'entretien du pont de Sainte-Marguerite. — Réparations à la charge de la ville des dommages causés par le débordement des eaux du 25 octobre 1778. — Arrêté qui charge les pompiers de la garde des fruits et des récoltes. — Travaux pour alimenter les fontaines de l'hôpital, de la rue de l'Hôpital et de la rue de l'Évêché. — Entretien du cimetière de la ville à la charge du chapitre de Saint-Dié et nomination de députés pour choisir l'emplacement d'un nouveau cimetière. — Nomination de gardes forestiers pour les bois communaux. — L'assemblée générale de la paroisse Sainte-Croix refuse d'établir à ses frais le nouveau cimetière, cette dépense devant incomber au chapitre de cette ville, et elle réserve le droit qu'elle

prétend avoir de faire loger le maître d'école aux frais dudit chapitre. — Notification au conseil de ville de la nomination par le chapitre de Saint-Dié du sieur Nicolas-François Richard aux fonctions de chef de police. — Projet d'enchambrement des sources minérales du petit Saint-Dié. — Décision du conseil de faire imprimer un mémoire sur l'affaire de la ville contre le seigneur de Spitzemberg au sujet de la redevance réclamée par ce dernier. — Refus du conseil d'assister à l'abornement de la forêt communale des terres mêlées conjointement avec la communauté de Taintrux. — Vote de l'impression de l'analyse des eaux minérales du petit Saint-Dié, et des honoraires des sieurs Nicolas, chimiste à Nancy, et Renaud, pharmacien à Saint-Dié, chargés de cette opération. — Règlement qui oblige les aubergistes à faire connaître les noms des personnes qu'ils logent. — Demande de l'Intendant de Lorraine de faire procéder au nettoiement des forêts de Saint-Dié. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins et boissons et sur les bêtes tuées aux boucheries. — Choix de députés de la paroisse Sainte-Croix de cette ville, chargés de suivre le procès de cette paroisse contre le chapitre de Saint-Dié relativement à l'établissement d'un nouveau cimetière. — Gratification accordée par le conseil au sieur Ferry, chirurgien des pauvres. — Remplacement de Jean-Baptiste Mathieu, garde fruits et jardins, par Jean-Baptiste Chenal. — Nomination de Joseph Michel à l'emploi de garde des octrois. — Arrêté qui défend de répandre de la noix vomique à la campagne. — Fixation des foires et marchés de Saint-Dié et droits y perçus. — Motifs du refus stipulés par le conseil de payer la redevance du chapeau le Duc, réclamée par le seigneur de Spitzemberg, comme seigneur de Neuvillers et voué de Saint-Dié. — Secours accordés par la ville aux habitants de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines, victimes d'incendie. — Habillement des sergents de police. — Suppression des gargouilles, réparations des pavés et parapets du quai Pastourelle, et continuation de l'aqueduc de la porte Stanislas. — Réclamation du conseil de ville à l'effet de se faire rembourser des frais qu'a occasionnés le procès intenté par le seigneur de Spitzemberg contre la ville de Saint-Dié qui l'a gagné. — Nomination de Joseph Michel aux fonctions d'agent de police. — Remplacement de Joseph Duflin, garde de fruits, par Nicolas Masson. — Appel d'une sentence rendue en la maîtrise de Saint-Dié pour délits commis dans les forêts communales. — Obligations aux meuniers de la ville de faire des travaux de nature à empêcher le débordement des eaux de la rivière de Meurthe et l'inondation de la ville. — Mesures contre les anticipations constatées sur les aisances et pâquis de la ville ainsi que sur les chemins. — Règlement concernant les incendies. — Pavage de la rue du Purgatoire au quartier canonial, et de la petite rue du Portail. — Indemnité au sieur Noël, maître en chirurgie. — Gratification aux personnes qui ont traité la maladie épizootique de 1779. — Réponse des députés de la paroisse Sainte-Croix de cette ville, aux lettres de Monseigneur l'Intendant, au sujet de l'établissement du cimetière de cette paroisse. — Projet du conseil de construire de nouvelles boucheries à l'extrémité du quai Pastourelle, dans des jardins qui devaient servir à la manufacture de bijouterie.

BB. 10. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1776-1781. — Nomination d'asseyeurs et de collecteurs pour la confection des rôles des corvées et des impôts. — Reddition des comptes des impôts de 1775. — Congé absolu de Pierre Toussaint, soldat provincial. — Impôt sur la ville pour sa cote part dans les émoluments des membres du Parlement de Nancy. — Nomination d'asseyeurs et de collecteurs pour la confection des rôles des corvées et des impôts. — Reddition des comptes des impôts de 1776. — Décision des contribuables de la commune de faire par corvées les travaux imposés à la ville pour réparations de la chaussée de Rambervillers à Saint-Dié et à Schelestadt. — Déclaration d'entrants dans la commune et de sortants. — Impôt sur la ville pour sa quote part dans les émoluments des membres du Parlement de Nancy. — Nomination d'asseyeurs et de collecteurs pour la confection des rôles des corvées et des impôts. — Reddition des comptes des impôts de 1777. — Nomination aux fonctions de lieutenant de la grande louveterie, au bailliage de Saint-Dié, de Jean-Baptiste Gérard dont l'expérience toute particulière pour la destruction des loups et des bêtes voraces est connue de tous. — Nomination d'asseyeurs pour la répartition de l'impôt du vingtième sur la propriété foncière. — Nomination d'asseyeurs et de collecteurs pour la confection du rôle des corvées et des impôts. — Reddition des comptes des impôts de 1778. — Déclaration des asseyeurs d'avoir établi avec équité le rôle des impôts. — Arrangements intervenus entre les différents corvéables de la commune concernant les travaux mis à leur charge pour l'entretien des chaussées de Rambervillers et de Schelestadt. — Nomination d'asseyeurs et de collecteurs pour la confection du rôle des corvées et des impôts. — Reddition des comptes des impôts de 1779.

BB. 11. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1780-1782. — Concession faite par la ville au chapitre de Saint-Dié d'un terrain nécessaire à ce dernier pour l'établissement d'un petit moulin au-dessus du quai Pastourelle. — Nomination de gardes forestiers communaux. — Gratification de 200 livres de Lorraine aux frères des écoles chrétiennes. — Appel porté par le conseil au Parlement, d'un jugement qui condamne la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié à fournir un nouveau cimetière pour la paroisse et le logement du maître d'école; délibération des paroissiens qui appuie cette décision. — Présentation et réception du sieur Nicolas Lamblé, notaire royal et procureur à Saint-Dié, pour caution de M. Jean-Charles Tacquet, pourvu de l'office d'échevin trésorier des octrois et deniers patrimoniaux de la ville; nomination, lettres-patentes et arrêt de réception de la Cour des Comptes dudit Jean-Charles Tacquet comme échevin trésorier. — Décision des députés ou représentants de la paroisse Sainte-Croix de pourvoir à l'exécution d'un arrêt du Parlement qui charge cette paroisse de faire, par prévision et sans préjudice à ses droits contre le chapitre de Saint-Dié, le nouveau cimetière dont elle a besoin. — Soumission des héritiers de Joseph Vomécourt de Saint-Dié pour l'abandon à la ville de leur jardin qui doit servir au nouveau cimetière de la paroisse Sainte-Croix. — Fixation des fonctions du secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville. — Nettoiement dans les forêts communales de Saint-Dié et protestation du conseil sur la délimitation des forêts patrimoniales de la ville constatée dans un acte de reconnaissance du Grand-Maître. — Administration de la maison de charité pour la distribution du bouillon des pauvres. — Programme de la fête du roi Louis XVI. — Réparations de l'aqueduc et de la rue de la Colombière, du ruisseau de Foucharupt et du pont sur ce ruisseau, du pont de la rivière de Meurthe, de celui de Sainte-Marguerite, et de Clayonnage le long de la rivière de Meurthe. — Entretien à la charge de la ville, conjointement avec le chapitre de Saint-Dié, du canal dit des Huges. — Gratification à M. Deybach, médecin de la ville. — Refus de la part des députés de la paroisse Sainte-Croix d'accepter les offres faites par le chapitre de Saint-Dié, d'abandonner à cette paroisse, moyennant indemnité et à la condition qu'elle paiera intégralement les frais du nouveau cimetière, le jardin appartenant à M. l'abbé Gaudier pour établir ce cimetière. — Travaux d'entretien des fontaines de la ville. — Établissement d'une pompe de cuisine dans la maison des frères des écoles chrétiennes. — Nomination et réception de Nicolas Voirin aux fonctions de secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville. — Injonction aux charcutiers de faire une déclaration pour exercer leur profession. — Indemnité au sieur George Lemaire pour terrain cédé par lui à la ville et situé à la Colombière. — Avis du conseil sur une ordonnance de la Chambre qui prescrit d'asseoir sur une base plus certaine l'imposition de l'abonnement. — Fête célébrée à Saint-Dié à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. — Fixation de l'emplacement et de l'étendue du nouveau cimetière de la paroisse Sainte-Croix, et rapport sur les dépenses qu'il occasionnera. — Réclamation des paroissiens de Saint-Dié, réunis en assemblée générale : contre la non-exécution du testament de M. d'Autriche, grand doyen du chapitre de Saint-Dié, en faveur des pauvres confiés aux soins dudit chapitre; contre le mode d'administration de l'hôpital de cette ville, employé par le chapitre, revendiquant au profit de la commune le droit d'intervenir dans l'administration de cet établissement et d'en surveiller les opérations laissées jusqu'alors audit chapitre, et contre les inscriptions qui figurent au-dessus de la porte de l'hôpital, parce qu'elles tendent à faire croire que c'est à la libéralité des chanoines que l'on doit la fondation de cet établissement. — Enchère de la vidange des boues de la ville. — Le conseil, après avoir tenté une démarche de conciliation près du chapitre de Saint-Dié, se détermine à obtenir par les voies de droit l'exécution des dispositions du testament de M. d'Autriche en faveur des pauvres, ainsi que la reddition des comptes d'administration de l'hôpital de Saint-Dié. — Cérémonie du mariage de deux filles dotées par la ville de Saint-Dié à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. — Indemnités accordées par le conseil à des habitants incendiés du faubourg Saint-Martin. — Nomination de gardes forestiers communaux. — Construction d'écuries à Saint-Dié pour les étalons. — Gratification annuelle donnée au secrétaire de l'Hôtel-de-Ville de Raon-l'Étape pour l'extrait du hallage des grains qu'il adresse chaque semaine à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié. — Réclamation des habitants des sections de Marzelay, du Villé et de la Pêcherie, au sujet de la vente par nettoiement des bois communaux, rapport adressé à ce sujet par le conseil de ville à M. l'Intendant. — Nomination et réception de serment de trois maçons et de trois charpentiers chargés de visiter les maisons pour l'exécution des règlements concernant les contributions et les incendies. — Soumission des bouchers pour exercer leur profession. — Réparations du pont de Sainte-Marguerite. — Invitation faite au sieur Noël, receveur, de rendre compte de la recette de l'écolage des sœurs de la doctrine chrétienne. — Caution pré-

sentée par le sieur Charles Tacquet en sa qualité de trésorier de la commune. — Nomination de gardes de cabarets et de jardins. — Jugement de police contre le sieur Léopold Jeandel, fournier du chapitre, au sujet de la mauvaise cuisson du pain appartenant à Charles Tisserand, charpentier. — Nomination de sergents de police. — Travaux au nouveau cimetière de la paroisse Sainte-Croix. — État des revenus et charges de la ville en 1782. — Pension accordée par la ville au sieur Deybach, médecin stipendié, et gratification au sieur Renaud, pharmacien. — Nomination du sieur Nicolas Lebel aux fonctions de procureur d'office du chapitre de Saint-Dié. — Enchère à bail des prés de la ville situés à Vanifosse et de celui légué à la fabrique par Mme de Lusse. — Enchère des octrois sur les grains, sur les vins et boissons et sur les bêtes tuées aux boucheries. — Publication des arrêts et règlements concernant la fréquentation des cabarets. — Réparation du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville. — Nomination et réception du sieur Nicolas Lamblé à l'office de secrétaire greffier de l'Hôtel-de-Ville. — Nomination de gardes forestiers communaux. — Refus du conseil de délivrer des bois demandés par des propriétaires pour construire des vannes. — Désignation d'un terrain propre à enterrer des bêtes mortes. — Création d'un atelier de charité auquel seront admis les pauvres. — Soumission des bouchers sollicitant l'autorisation de vendre toutes sortes de viande. — Permission donnée au sieur Jean-Charles Tacquet de construire à la rue Saint-Éloi, la ville se chargeant des frais d'établissement d'un égoût nécessaire à l'écoulement des eaux du ruisseau de la porte Stanislas. — Opposition du conseil de ville à la démolition du parapet du quai Pastourelle exécuté sans autorisation par le chapitre de Saint-Dié. — Projet de construction de l'école des filles de la ville à la rue de l'Orient. — Construction d'un aqueduc au-dessus du pont de Foucharupt et direction donnée aux eaux du ruisseau de ce nom. — Constatation d'anticipation sur la chaussée au sortir du faubourg Saint-Martin, rue d'Alsace. — Restauration de la toiture de l'Hôtel-de-Ville. — Travaux de pavés et de trottoirs à la rue Saint-Éloi, fixation de la part à la charge des propriétaires. — Consolidation du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville. — Compte rendu par François Noël, receveur des fonds et revenus affectés à l'entretien des sœurs de la doctrine chrétienne. — Gratification donnée au sieur Renaud, pharmacien, pour ses soins aux pauvres. — Opposition de la ville à la suppression du passage situé entre l'église du séminaire et la maison des sœurs de la charité, place Saint-Stanislas. — Enregistrement du brevet du sieur Pama, Félix, pour la stipende de médecin en cette ville. — Nomination et réception du sieur Jean-Baptiste Stouls, comme visiteur des boucheries. — Éclaircissements donnés à Monseigneur l'Intendant concernant les forêts qui existent dans la communauté de Saint-Dié. — Construction de latrines aux écoles de garçons de la ville. — Le conseil accorde à M. le baron de Richard un arpent de bois pour la part de la ville dans le clayonnage du chemin longeant le ruisseau de Foucharupt. — Travaux de clayonnage le long de la rivière de Meurthe sur le territoire de la commune. — Lecture en assemblée générale de la commune d'un arrêt du Roi réglant des mesures de grande voirie. — Réclamation du sieur Poma, médecin stipendié, au sujet de son traitement. — Demande du sieur Renaud, pharmacien, à l'effet d'obtenir du conseil un local destiné à traiter au moyen de l'électricité les malades indigents de la commune. — Habillement des sergents de police. — Décision concernant les procureurs, syndics, l'administration de la justice et les jugements de police sur rapports. — Nomination et révocation de gardes forestiers communaux. — Décret de la Chambre des Comptes qui ordonne que le sieur Pama, médecin stipendié à Saint-Dié, sera payé de ses gages sans aucune retenue et qu'il jouira de toutes exemptions.

BB. 12. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1781-1784. — Nomination d'asseyeurs et de collecteurs pour la confection des rôles des corvées et des impôts; reddition du compte des impôts des années 1780 et 1781. — Déclaration des entrants dans la communne ainsi que des sortants. — Réparation par corvées du chemin allant de la ville à la tuilerie de Robache. — Congé de Nicolas Remy, soldat provincial tombé malade. — Rechargements extraordinaires par corvées de la chaussée de Rambervillers. — Nomination d'asseyeurs et collecteurs pour la confection des rôles des corvées et des impôts. — Reddition des comptes des impôts de l'année 1782. — Nomination d'asseyeurs et de collecteurs pour la confection des rôles de l'abonnement sur les propriétés foncières. — Arrêt de la Chambre des Comptes qui réduit la cote de Jean-Nicolas Bareth, arpenteur, en la subvention des ponts et chaussées. — Rechargement par corvées de la chaussée de Rambervillers. — Déclaration de Claude-Augustin Mourau, aubergiste, relativement à deux bœufs qui ont été enlevés chez lui. — Ordre donné par le conseil de ville de réparer les murs d'une masure appartenant à la veuve et aux héritiers d'Hidulphe Dijon. — Nomination d'asseyeurs et

de collecteurs pour la confection des rôles des impôts et corvées. — Reddition des comptes des impôts de l'année 1783. — Présentation du rôle de l'impôt sur propriétés foncières. — Vérification des déclarations faites par les propriétaires pour la confection des rôles de l'impôt sur les propriétés.

BB. 43. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1784-1785. — Révocation et nomination de sergents de ville et de police. — Procès-verbal relatif à la prétention formulée par le lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié, de convoquer et présider les assemblées extraordinaires de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'à la prétention du procureur du Roi au même bailliage d'assister à toutes assemblées tant ordinaires qu'extraordinaires. — Mode de jugement des affaires de police à Saint-Dié. — Nomination d'un marguillier pour la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Corvées imposées extraordinairement à la ville pour réparations de la route de Rambervillers. — Confirmation de l'élection d'un marguillier à la paroisse Sainte-Croix. — Rapports sur la discipline, les préséances et les attributions de l'administration de la justice en cette ville. — Corvées extraordinaires pour réparations de la chaussée de Sainte-Marie-aux-Mines. — Avis du conseil sur une demande présentée à M. le contrôleur général par les bouchers et charcutiers de cette ville, dans le but de ne pas augmenter leur nombre par la délivrance de brevets. — Alignement de maisons à reconstruire sous les arcades du faubourg Saint-Martin. — Marque et délivrance de bois pour réparations de vannes sur la rivière de Meurthe. — Commission et réception du sieur Nicolas Voirin comme échevin au siége de municipalité de police de Saint-Dié. — Soumission des bouchers pour exercer leur profession. — Déclaration de Louis Schléguel, boucher, d'exercer la petite boucherie. — Défense de lancer des ballons chargés de feu. — Dispositions prises pour l'arrivée à Saint-Dié de Monseigneur l'Intendant de Lorraine. — Nomination d'un brigadier de police pour le quartier de l'église. — Reconstruction des pavés de la rampe de l'église cathédrale et du palais épiscopal. — Arrêt du Parlement portant règlement de l'administration de la police à Saint-Dié, portant permission de faire des regains, et concernant la recette des fonds des écoles de filles de la ville. — Nomination du sieur Nicolas Thiéry aux fonctions de chirurgien stipendié de la ville. — Réparations par corvées de la route de Rambervillers. — Achat par la ville à Nicolas Lhote de la fontaine du Boquémoulin, rue Haute. — Distribution de deniers accordés par la ville aux particuliers compris dans l'incendie qui a eu lieu à Saint-Dié le 20 janvier 1783, ainsi qu'aux pompiers et ouvriers occupés à cet incendie. — Construction de pavés dans différents quartiers de la ville. — Clayonnage sur la rivière de Meurthe. — Achat de pompes à incendie et de matériel. — Réparations de divers bâtiments à la charge de la ville. — Reconstruction de la fontaine du faubourg Saint-Martin. — Difficultés de la part des fermiers des octrois de Saint-Dié pour le paiement du fermage de l'année 1757, époque de l'incendie de la ville. — Délivrance de bois pour clayonnage du ruisseau de Foucharupt. — Assemblée générale de la commune pour entendre la lecture d'un arrêt concernant la police des cabarets. — Réception de Nicolas Voirin aux fonctions d'échevin de la municipalité de Saint-Dié.

BB. 44. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1785-1787. — Fête célébrée à Saint-Dié à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc de Normandie.— Nomination de Nicolas Gaxatte comme visiteur juré des boucheries. — Construction d'un bassin destiné à recevoir les eaux au-dessous de la terrasse du palais épiscopal. — Défense de bâtir au grand pré au-dessus de l'hôpital. — Convocation du conseil de ville et des autres corps à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu.— Agrandissement de la maison d'école des filles de la ville. — Permissions accordées pour tenir les jeux de la fête patronale de la ville. — Règlement concernant les limites et l'entretien du chemin de Taintrux entre Richardville et le Ménil. — Pourvoi du conseil pour obtenir de ne plus payer les gages attribués autrefois par la ville aux officiers du chapitre de Saint-Dié, observations du conseil à cet égard. — Estimation de la récolte de l'année 1785. — Motifs et observations fournis par le conseil pour la continuation des octrois de Saint-Dié.— Enchère de l'octroi sur les grains, sur les vins et boissons, sur les bêtes tuées aux boucheries. — Publication du règlement concernant la fréquentation des cabarets. — Radiation définitive des gages payés par la ville aux officiers du chapitre de Saint-Dié. — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant cette radiation. — Éclaircissements donnés par le conseil à Monseigneur l'Intendant sur les octrois de Saint-Dié. — Arrêt du Conseil d'État et lettres-patentes concernant la prorogation des octrois de Saint-Dié. — Redingotes achetées par la ville aux crieurs de nuit. — Projet de règlement relatif à la perception des octrois de Saint-Dié. — Permissions accordées pour le jeu du mouton et celui du coq, le jour de la fête patronale de cette ville. — Réparations du grand

pont de la ville au faubourg. — Fête célébrée à l'occasion de l'heureuse délivrance de la Reine. — Arrêté qui prescrit des travaux de clayonnage le long du canal qui alimente le moulin domanial. — Défense de vendre des boissons à l'ermitage de Saint-Roch, le jour de la fête de ce patron et pendant la semaine suivante. — Pavage de différents quartiers de la ville. — Délibération du conseil qui confère l'entrée de l'Hôtel-de-Ville au lieutenant de la prévôté bailliagère de Saint-Dié, attributions du conseil de ville et du lieutenant. — Nomination et réception de Jean-Baptiste Renard, avocat, aux fonctions de lieutenant en la prévôté bailliagère de Saint-Dié. — Nomination de Joseph Mengin, comme assesseur en la prévôté bailliagère de cette ville. — Arrêt de la Cour concernant la maladie des bestiaux. — Jugement qui autorise la demoiselle Anne-Barbe Rostîcheur, de Vic, à quitter le service de femme de chambre de Melle de Serre. — Témoignages de satisfaction rendus par le conseil à M. François Haxo pour les services qu'il a rendus comme prévôt, chef de police de Saint-Dié. — Détail explicatif de l'état et situation des revenus de la ville de Saint-Dié. — Enregistrement du brevet de médecin du sieur Charles-François Aubry et indemnité accordée par le conseil au sieur Deybach, médecin stipendié de la ville. — Indemnité à Louis Mauve pour alignement de sa maison rue Derrière.

BB. 15. (Registres.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1787-1788. — Décision du conseil, relative à la police champêtre et à la distribution des terrains communaux, à l'occasion du procès pendant au Parlement sur une distribution de portions de terrains communaux faite à des particuliers par les officiers du chapitre de St-Dié, et ordonnances qui règlent les droits du chapitre et ceux de la ville. — Réception de Louis Colin et de Joseph Renaudin comme gardes des octrois. — Lettres-patentes du Roi portant défense d'introduire de la céruse, litarge ou autres préparations de plomb dans les vins, cidres et boissons. — Nomination, réception et cautionnement du sieur Jean-Joseph Jacquot, comme échevin trésorier, receveur des deniers patrimoniaux et des octrois de St-Dié. — Habillement des sergents de police. — Payement de la contribution à la charge de la ville, pour l'entretien et les réparations des routes, sur les deniers provenant des bois communaux. — Observations et remontrances du conseil sur le nouveau mode d'administration communale. — Permissions accordées pour les jeux de la fête patronale. — Règlement concernant les embarras et dépôts sur les rues, places, quais, routes, avancées et usuaires, ainsi que les anticipations en général. — Nomination de Louis Cuny et de Claude Digout comme concierges de l'Hôtel-de-Ville. — Enregistrement d'une déclaration du Roi concernant la liberté du commerce des grains, la conversion en argent de la corvée en prestation, et portant règlement du commerce des drogues. — Estimation de la récolte de 1787. — Projets de réparations de l'Hôtel-de-Ville, d'établissement d'un aqueduc près la porte de Raon, en face du cimetière rue Cachée, d'un bassin de fontaine au faubourg St-Martin, de clayonnage sur la rivière de Meurthe et de nivellement de la rue St-Eloi et du pâquis servant au champ de foire. — Préséance des membres du conseil sur ceux du chapitre dans les cérémonies publiques. — Nomination, commission et réception des sieurs Charles, Joseph Fachot et Jean-Baptiste Maimbourg, aux fonctions d'échevins au siége de municipalité de police de St-Dié. — Autorisation demandée par le conseil de faire toucher par les sections de la commune leur quote-part dans le produit de la vente des bois coupés dans les forêts communales. — Nomination de Nicolas Aubry à la commission de visiteur juré des boucheries. — Mesures de police prises par le conseil au sujet du métier de revendeurs, exercé à St-Dié. — Projet d'alignements généraux des rues de la ville et des faubourgs de St-Dié. — Dispositions prises à l'occasion de l'assemblée du district dans l'Hôtel-de-Ville. — Projet d'arrangement de l'Hôtel-de-Ville, devis de l'escalier de cet établissement. — Devis du greffe du bailliage et des ouvrages intérieurs de cette construction. — Permissions accordées pour établir des jeux le jour de la fête patronale de la ville. — Décision du conseil relative à la prestation en argent, représentative de la corvée. — Réponse du conseil au placet de Jean-Claude Houssemand, patricien à St-Dié, adressé à Mgr l'intendant sur le mode de fermage de certains revenus de la ville. — Nomination du sieur Benoît Hugues comme crieur de nuit. — Refus par le conseil d'autoriser certains particuliers à prendre des pierres dans le chemin des grands pâquis. — Estimation de la récolte de 1788. — Règlement du conseil, relatif aux délivrances de bois sur devis et aux moyens de s'assurer de l'emploi qu'on en a fait. — Députation choisie dans le sein du conseil pour assister à l'assemblée du district. — Conditions et clauses du nouveau bail des octrois de Saint-Dié, présentées à l'approbation de Mgr l'intendant de Lorraine.

BB. 16. (Registres.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1788-1789. — Bail des prés de la ville situés à Vanifosse. — Enchère de la ferme des octrois. — Dé-

claration du Roi ordonnant la réunion des États-Généraux. — Vœu du Tiers-État de St-Dié sur son droit de représentation aux États-Généraux et sur le rétablissement des États-Provinciaux. — Difficultés entre la ville et le chapitre de St-Dié, au sujet de la délivrance faite incompétemment par les officiers dudit chapitre, de terrains arables appartenant à la commune. — Moyens employés par le conseil pour suppléer à la disette du pain et de la farine à St-Dié. — Arrêt du Parlement portant rétablissement de la banalité des moulins suspendue par arrêt du 16 décembre 1788. — Arrêt du Parlement concernant le commerce des grains et l'interdiction d'en faire sortir du royaume. — Règlement sur la police des bals. — Procès-verbal dressé par le conseil de ville contre le bailliage de St-Dié, relativement à la police des bals. — Convocation des États-Généraux et nomination des députés des divers ordres. — Doléances du Tiers-État de la ville et communauté de St-Dié à porter par les députés de l'assemblée générale des États du royaume. — Bail du pré dit de l'hôpital. — Permissions accordées pour les jeux de la fête patronale. — Disposition d'un local à l'Hôtel-de-Ville pour les réunions du conseil et du bailliage. — Paiement sur les deniers de la commune de la prestation en argent remplaçant les corvées imposées aux habitants. — Reconstruction du pont du ruisseau de Robache, à la rue du Nord. — Adresse de félicitations au Roi pour avoir éloigné les troupes de Paris. — *Te Deum* chanté à cette occasion à l'église cathédrale de St-Dié. — Adhésion des électeurs de St-Dié aux mesures prises par les États-Généraux et par la municipalité de Paris. — Création à St-Dié d'une garde ou milice bourgeoise pour la sûreté de la ville, règlement du comité de sûreté à cet égard. — Députation des villages voisins de St-Dié demandant de se joindre au conseil de la ville, à l'effet de réclamer contre certains droits exercés par les officiers du chapitre, le seigneur évêque et par les seigneurs voués de St-Dié; démarches et résultats des démarches faites près du chapitre, de l'évêque et des seigneurs voués. — Visite du magasin de sel du moulin. — Injonction aux boulangers et meuniers d'être munis de balances. — Règlement et mesures de police du comité de sûreté pour la tranquillité de la ville. — Réponse aux prétentions des seigneurs voués de St-Dié, relativement à la suppression des droits perçus par eux sur les foires et marchés de cette ville; le comité de sûreté réclame d'eux qu'ils assurent à la ville la tranquillité qu'ils lui doivent en leur qualité de voués de St-Dié. — Abandon par l'évêque du droit de caupel perçu à son profit sur les foires et marchés, ainsi que du tiers denier; adresse de remerciments au seigneur évêque. — Réponse du chapitre aux réclamations qui lui ont été portées relativement à ses droits. — Rapport des députés sur la réquisition verbale faite par eux, de la part du comité, aux seigneurs voués de St-Dié, dans le but de leur rappeler la protection qu'ils doivent à la ville; injonction à ces derniers d'avoir à remplir leurs obligations. — Réponse de Mgr l'évêque et du chapitre de St-Dié, touchant leurs droits respectifs sur la ville.

BB. 17. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1789. — Réquisition adressée par le comité de sûreté aux seigneurs voués de St-Dié, d'avoir à remplir leurs obligations envers la ville. — Rapport des députations envoyées à Mgr l'évêque et au chapitre. — Plaintes du chapitre sur le service des patrouilles et sur ce que le comité de sûreté, au lieu de calmer les esprits, se serait appliqué à les surexciter. — Déclaration de l'Assemblée Nationale à l'effet de rétablir la tranquillité publique; lettre de M. Petitmengin, député civil à St-Dié, qui fait connaître cette décision. — Expression des sentiments patriotiques du comité de St-Dié. — Règlement qui fait défense aux boulangers de vendre de la pâtisserie et qui prescrit de ne pas débiter de boissons à St-Roch, le jour de la fête de ce patron et la semaine suivante. — Mesures pour assurer le service de la boulangerie à St-Dié. — Assentiment du comité de sûreté pour faciliter le rétablissement de la perception des droits du Roi, suspendue de fait dans plusieurs cantons. — Injonctions aux officiers municipaux d'assurer le service du Roi, relativement au paiement des feuilles de route de soldats rejoignant leurs corps. — Permission de moissonner après les offices paroissiaux. — Rang du comité de sûreté à la procession de l'Assomption. — Rapports sur les insultes faites à la garde citoyenne, par M. de Bruyères, conseiller au bailliage de St-Dié, et par M. de Ségur, commandant de la brigade de maréchaussée. — Facilités données aux boulangers de St-Dié de se fournir de blé. — Défense aux marchands étrangers d'acheter des denrées sur les marchés de St-Dié avant que les bourgeois de la ville ne se soient pourvus. — Déclaration de l'Assemblée Nationale relative aux violences et voies de fait exercées dans les provinces, ainsi qu'au rétablissement de la tranquillité publique. — Projet de règlement adressé par le comité de sûreté de St-Dié à l'Assemblée Nationale, sur les moyens d'assurer la subsistance du royaume et de prévenir l'exportation. — Armement de la milice ou garde citoyenne de St-Dié, demande du comité, députation envoyée au commandant

de la province et rapport concernant la délivrance des armes. — Lettre de M. Petitmengin, député à St-Dié, sur la suppression des droits féodaux et seigneuriaux et l'abolition des dîmes ecclésiastiques. — Etablissement de barrières à St-Dié pour empêcher les contraventions au règlement sur le commerce des grains. — Lettre d'avis de M. l'intendant sur le renvoi des gens sans aveu qui se trouvent à Paris. — Règlement sur la police champêtre. — Procession pour la conservation des pommes de terre. — Comptes rendus du produit des bois communaux de Saint-Dié. — Nouveau règlement du comité de sûreté relatif à la garde citoyenne de cette ville. — Rapports, délibérations concernant des injures adressées aux officiers municipaux de St-Dié par M. Lebel, contrôleur des actes des notaires; excuses et réparations de la part du sieur Lebel. — Approvisionnement des marchés et libre circulation des grains dans le royaume. — Règlement concernant les boulangers et l'approvisionnement de la ville. — Autorisation donnée aux boulangers de St-Dié de faire du pain de seigle. — Election du président du comité de sûreté. — Compte rendu de la députation faite à Mgr l'évêque et au chapitre de St-Dié pour la bénédiction des drapeaux de la garde citoyenne. — Traité pour la fourniture du pain de seigle des pauvres. — Acquisition de grains par la ville pour l'approvisionnement des boulangers. — Fourniture de seigle faite par d'honnêtes citoyens à la ville, à la condition de le leur rendre après la prochaine récolte. — Arrêt du Conseil d'Etat concernant les droits à payer sur les bonneteries étrangères. — Procès-verbal de la fête célébrée à St-Dié à l'occasion de la bénédiction des drapeaux de la garde citoyenne; discours de Mgr l'évêque et du président du comité de sûreté. — Construction d'un corps de garde sous les halles. — Distribution de cocardes à la garde citoyenne. — Rapports de la garde citoyenne. — Condamnations de police. — Déclarations du Roi sur la police des grains. — Mémoire sur la nécessité de diminuer le prix du sel et sur l'entretien des routes. — Etat des dépenses relatives à l'établissement et à l'armement de la garde citoyenne. — Mesures prises par le comité de sûreté pour assurer la subsistance des citoyens de St-Dié. — Décret et lettres-patentes concernant la réformation provisoire de la procédure criminelle. — Nomination et prestation de serment de huit adjoints pour assister à l'instruction des procès criminels. — Nomination de Joseph Michel aux fonctions de sergent de ville. — Exécution par le conseil du décret de l'Assemblée Nationale concernant la contribution patriotique. — Demande du conseil d'être autorisé à se faire rembourser de fonds provenant de bois communaux. — Arrêté qui prescrit la visite des maisons de la ville pour prévenir les incendies. — Constitution à St-Dié d'un bureau des pauvres. — Règlement qui fixe les séances du comité de sûreté de St-Dié. — Proposition faite par le comité à l'Assemblée Nationale, relative à la nouvelle formation du département de St-Dié. — Adhésion du comité au sujet du rétablissement des barrières et des employés des fermes. — Distributions faites aux pauvres pendant l'hiver. — Achat de grains pour la subsistance de la ville.

BB. 18. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1789-1790. — Avis du comité de sûreté concernant la division de la province de Lorraine en départements. — Délibération qui ordonne l'enregistrement de différentes lois. — Réponse du comité de sûreté à la motion de M. de Menonville aux Etats-Généraux, concernant la division des communes. — Formation du rôle de la contribution patriotique. — Délibération du comité de sûreté qui ordonne de renouveler la taxe pour l'aumône publique. — Renseignements demandés au conseil de ville par le comité des domaines, sur la recherche des biens et droits domaniaux aux environs de St-Dié. — Instance du comité de sûreté pour l'établissement d'une cour supérieure à Nancy. — Assemblée générale de la commune pour le retour des députés chargés près de l'Assemblée Nationale de la division de la province de Lorraine. — Dépôt de cent cinquante fusils bayonnettes pour le service de la milice citoyenne de St-Dié. — Payement des frais de voyage des députés envoyés à Paris. — Dépenses de la garde citoyenne. — Fixation du traitement du secrétaire du comité et des quatre sergents de police. — Partage de la commune de St-Dié pour la formation de la municipalité en deux arrondissements. — Elections municipales à St-Dié, partage de la ville pour ces élections, conditions prescrites pour être électeur et éligible. — Nomination de MM. les officiers municipaux pour la nouvelle municipalité, en exécution de lettres-patentes du Roi. — Nomination et prestation de serment du greffier de la commune et des sergents de police. — Partage des attributions municipales entre les différents membres du conseil. — Arrêté qui défend d'exposer du bétail en vente le long du quai Pastourelle. — Nomination de gardes forestiers communaux. — Adhésion du conseil général de St-Dié à la réclamation de la ville de Raon-l'Etape, sollicitant la suppression du droit de coppel établi sur la vente des grains, dans les marchés de ladite ville. — Traité du ramoneur de la ville. — Répartition de la prestation en argent représentative des

corvées personnelles dans la commune de St-Dié. — Acceptation des offres de service de M. Carbonnar comme architecte de la ville. — Nomination d'adjoints pour assister aux procédures criminelles. — Achat de grains par le conseil général de Saint-Dié pour la subsistance de la ville. — Nomination de charpentiers et de maçons jurés pour la visite des maisons. — Adhésion du conseil général au vœu de la garde citoyenne de St-Dié de se rendre à Epinal pour prendre part à la coalition proposée entre les gardes nationales des villes du département des Vosges. — *Te Deum* chanté à l'occasion des nouveaux témoignages de bonté et de vertu donnés au peuple par le Roi. — Arrêté qui prescrit la démolition de la maison de Dominique Patris, construite sur le pâquis communal. — Procès-verbal de prestation de serment au Roi, de la brigade de maréchaussée. — Nomination de livreurs et cordeleurs jurés. — Règlement de police concernant les marchés de St-Dié, les débits de boissons, la pâture des oies et les dégradations sur les chemins, ainsi que les logeurs. — Bail du pré dit de l'hôpital. — Nomination et prestation de serment de quinze pompiers chargés des patrouilles de nuit et de la garde des cabarets. — Demande du conseil municipal à l'effet d'obtenir le remboursement de fonds provenant de la vente des bois communaux. — Nomination de sergents de police et de gardes de nuit. — Règlement de police concernant les bouchers, charcutiers, cabaretiers et taverniers à St-Dié. — Inventaire du sel existant dans le magasin principal de St-Dié. — Adresse du conseil général de la commune à l'Assemblée Nationale, pour être autorisée à toucher du receveur des domaines de la province des fonds provenant de la vente de bois communaux et nécessaires au paiement de blé acheté pour l'approvisionnement de la ville. — Nomination des visiteurs jurés des boucheries. — Demande du conseil général d'être autorisé à vendre cinquante arpents de bois de clôture derrière les pierres de la forêt communale de St-Martin. — Nomination de Nicolas Lamblé aux fonctions de trésorier de la commune de St-Dié. — Habillement des sergents de police. — Traitement de quatre tambours de la garde nationale. — Résiliation du bail du moulin du chapitre. — Règlement de police concernant les marchés de St-Dié. — Publicité du projet d'aliénation des biens domaniaux ecclésiastiques. — Autorisation donnée au conseil de faire régir le moulin du chapitre de St-Dié.

BB. 19. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1757-1789. — Demandes de nouveaux entrants. — Supplique d'un garçon tisserand de Saint-Dié aux prévôt et officiers de l'Hôtel-de-Ville dudit Saint-Dié, les suppliant de le recevoir bourgeois en cette ville, exposant que sa mère y a résidé toute sa vie et qu'elle y est née et décédée. — Requête d'un tailleur d'habits de Saint-Dié à l'intendant de Lorraine, exposant que les autres tailleurs de Saint-Dié s'opposent à ce qu'il réside plus longtemps en cette ville, où il les gêne dans leur profession, attendu que son épouse ni lui n'y sont point nés; exposant en outre que ses père et mère y sont nés et que lui n'est né que par un effet du hasard à Lunéville, où ses parents se trouvant un instant pour affaires, sa mère y accoucha de lui réclamant; il croit avoir droit de bourgeoisie à Saint-Dié et il supplie l'intendant de faire défense aux mutins de l'inquiéter. — Certificats des conseillers du Roi, maire, échevins et officiers de l'Hôtel-de-Ville de Bruyères accordant à un garçon serrurier dudit Bruyères un passe-port pour se perfectionner dans sa profession, ledit certificat-passeport disant qu'il n'y a aucune maladie épidémique à Bruyères ni dans les environs. — Supplique de Nicolas Valentin, ancien maire de Laveline, aux prévôt, chef de police et officiers de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, demandant qu'il lui soit permis de fixer sa résidence audit Saint-Dié pour y vivre plus tranquillement. — Certificat du curé Rovel de Laveline, constatant que le susdit Valentin est de bonnes vie et mœurs et qu'il s'est toujours comporté en brave et honnête homme tant pour le spirituel que pour le temporel. — Supplique d'un boulanger de Lunéville aux mêmes officiers que ci-dessus demandant l'autorisation de s'établir à Saint-Dié pour y vivre de ses travaux, offrant de satisfaire aux impositions et charges publiques comme tous autres bourgeois. — Autres demandes et certificats de bonnes vie et mœurs produits par de nouveaux entrants. — Requête des bourgeois du faubourg de Saint-Dié aux officiers de l'Hôtel-de-Ville dudit lieu, exposant que les étrangers qui amènent des porcs aux foires et marchés de ladite ville les laissent le long dudit faubourg, où ils arrachent les pavés, ce qui est incommode et indécent; ils demandent qu'il soit désigné une portion de pâtis pour y placer les porcs les jours de foire et marché.

BB. 20. (Cahiers.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1756-1793. — Registres des nouveaux entrants, etc. — Nomination par les bourgeois, habitants et communauté de Saint-Dié des collecteurs, asseyeurs ou répartiteurs de la subvention, avec défense à tous bourgeois de réfugier personne sans en avoir averti sous peine de

10 francs d'amende. — Actes de comparution au greffe de Saint-Dié d'habitants qui déclarent sortir de ladite ville pour aller habiter d'autres lieux. — Copie d'un ordre de la Chambre des Comptes de Lorraine aux officiers de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, de comprendre les médecins et chirurgiens stipendiés aux rôles des contributions. — Soumission de trois cavaliers de la maréchaussée de Saint-Dié de payer les tailles du Roi à raison du cabaret qu'ils tiennent publiquement en cette ville. — Acte de comparution au greffe de Saint-Dié d'un coutelier, bourgeois du lieu, qui déclare se constituer caution et principal payeur des impositions qui seront faites sur un charpentier entrant dans cette ville. — Acte de comparution au greffe de Saint-Dié d'un laboureur de Foucharupt qui déclare que, n'ayant pu découvrir à qui appartient le droit de châtrerie, il a fait couper un taureau de trois ans, devenu fort dangereux faute d'être châtré. - Acte de comparution au greffe de Saint-Dié d'un habitant de Pajaille, ban d'Étival, qui déclare avoir affermé pour quatre années, dans la ville de Saint-Dié et sa banlieue, le droit de châtrerie pour les taureaux et les porcs-mâles, devant faire lui-même les fonctions de châtreur. — Permission du conseil de ville de Saint-Dié à un droguiste de Saint-Nicolas de s'établir audit Saint-Dié en donnant caution pour sûreté des impositions auxquelles il pourra être cotisé. — Actes de comparution au greffe de Saint-Dié de plusieurs habitants dudit lieu, qui déclarent vouloir tuer des porcs pour en vendre et distribuer la viande en détail dans ladite ville en se conformant aux taxes et règlements sur la matière. — Actes de comparution au greffe de Saint-Dié de plusieurs habitants dudit lieu qui déclarent vouloir faire châtrer leurs porcs et taureaux, n'étant pas à même de se procurer le châtreur ordinaire. — Délibération des officiers municipaux de Saint-Dié, qui décide que l'entretien des chaussées se fera et se traitera à prix d'argent plutôt que par corvée. — Actes de comparution au greffe de Saint-Dié de particuliers étrangers qui déclarent prendre leur domicile en ladite ville, sur la permission qu'ils en ont obtenue des chefs de police du lieu. — Actes de réception, par le prévôt chef de police de Saint-Dié, d'étrangers au nombre des bourgeois dudit Saint-Dié, avec permission de résider en ladite ville, à charge de se conformer aux ordonnances, de se conduire en bons et fidèles sujets du Roi et de donner caution pour sûreté des impositions publiques. — Actes de cautionnement des nouveaux entrants. — Commission donnée par le receveur de la loterie royale de France à Saint-Dié, à un particulier dudit lieu, de colporter, vendre et distribuer les listes et billets de la loterie royale de France et loteries y réunies dans la ville de Saint-Dié. — Copies de congés militaires. — Commission de facteur de la poste aux lettres donnée par le directeur de la poste de Saint-Dié à un particulier du lieu, qui s'oblige pour trois années, pendant les six jours de chaque semaine, de porter dans la ville de Saint-Dié toutes les lettres et paquets qui seront à y distribuer, moyennant la somme de 23 livres 3 sous de Lorraine payable par quartier, avec jouissance des priviléges et exemptions des préposés des postes.

BB. 21. (Cahier.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1768-1777. — Registres de correspondance du procureur au bailliage de St-Dié. — Lettre du procureur de St-Dié à un nommé Marcol, disant qu'on instruit à sa requête une procédure extraordinaire pour vol contre un particulier de Colroy et ses trois fils, dont la peine sera vraisemblablement de servir de forçats. — Lettres du procureur de St-Dié au procureur du Roi à Nancy et à Ligny ainsi qu'au directeur de la poste aux lettres de Nancy, leur demandant de le renseigner et de le seconder au sujet d'une procédure extraordinaire qui se poursuit au siége de Saint-Dié contre un nommé Bernard, allemand italien, se disant blanchisseur d'églises, lequel a su se faire délivrer, par un marchand de Saint-Dié, la quantité de quinze pains de sucre à la faveur d'une lettre supposée du père procureur d'Étival. — Lettre à un nommé Thibault, du 28 avril 1769, disant que les employés de la régie du droit imposé sur les cuirs se sont transportés chez un tanneur de Saint-Dié et ont trouvé dans une de ses poches un faux marteau duquel il marquait ses cuirs : on a saisi le tout et dressé un procès-verbal en l'absence de ce particulier qui a disparu à l'instant. — Lettre à un chanoine lui annonçant que le 22 juillet 1769, il y a eu une inondation terrible à Saint-Dié : l'eau passait au milieu de la ville et entrait dans les maisons ; on voyait des poutres et des ponts entraînés par le torrent ; la route de Nancy a été coupée tout à fait. — Lettre à un négociant de Raon disant qu'un particulier dudit Raon a eu un rapport et qu'il est poursuivi pour avoir tiré des coups de fusil, le premier dimanche de carême 1770. — Lettre du 13 février 1771 constatant l'envoi de cinq procès-verbaux au sujet des ravages occasionnés par la grêle de 1770 dans les communes de Wisembach, Gemaingoutte, Ban-de-Sapt, la Grande-Fosse et Lubine. — Lettre du 21 juin 1771 à un nommé Marcol, disant qu'il y a eu une émeute de femmes à Raon-l'Étape au sujet du prix exorbitant des grains. — Lettre au procureur général du conseil

souverain d'Alsace, disant qu'il y a eu prise de corps et saisie de biens au sujet d'un individu qui a volé le cierge pascal à Raon. — Lettre du 8 décembre 1772 à un nommé Marcol, disant qu'une fille du ban d'Étival a été condamnée au fouet et à la marque pour avoir volé le curé de Saint-Michel, son ancien maître, chez lequel elle était restée pendant six ans. — Lettre du 3 janvier 1773 à un nommé Thibault, disant que cinq contrebandiers ont été rebelles vis-à-vis des employés des fermes du Roi au poste de Moyenmoutier, qu'un de ces contrebandiers a été tué, un grièvement blessé et que les trois autres ont pris la fuite. — Lettre du 16 juillet 1775 à un nommé Anthoine, disant que les employés des fermes du Roi ont été assaillis à coups de pierres à Lubine et qu'ils ont tiré en l'air pour épouvanter la multitude. — Lettre du 14 février 1777 au procureur général du Parlement, disant qu'une maladie épidémique règne à Saulcy et au Ban-de-Sapt; quatorze personnes sont mortes à Saulcy et plusieurs autres sont en danger.

BB. 22. (Cahiers.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1782-1784. — Registres de correspondance de la subdélégation de Saint-Dié. — Lettre du 16 décembre 1782 à l'intendant de Lorraine, disant que celui-ci a approuvé les plans et devis d'une église et d'un presbytère au village de Plainfaing qui vient d'être érigé en cure. — Lettre à l'intendant de Lorraine, du 24 décembre 1782, disant qu'un habitant de la Voivre a été condamné au supplice de la roue pour assassinat sur la personne d'un particulier d'Ancerviller. — Lettre à l'intendant de Lorraine, de janvier 1783, disant que le sieur Renard, apothicaire à Saint-Dié, a le premier administré en cette ville les secours de l'électricité à des paralytiques et qu'il en a obtenu des succès heureux. — Avis disant que les religieux Prémontrés d'Étival se soumettent à reconstruire le chœur et la nef de l'église de la Bourgonce, ainsi qu'ils y ont été condamnés par un arrêt du Parlement du 10 décembre 1782. — Avis disant que la ville de Raon a obtenu un arrêt, le 3 juillet 1783, qui a condamné le curé dudit Raon, en sa qualité de décimateur, à reconstruire le chœur et la nef de l'église dudit Raon. — Lettre à l'intendant de Lorraine par laquelle le subdélégué de Saint-Dié lui envoie l'état des pertes causées dans son département par la rigueur de l'hiver, l'abondance et la fonte des neiges; lettre datée du 26 avril 1784. — Avis du subdélégué de Saint-Dié disant que le syndic de Nompatelize a fait assigner au bailliage de Saint-Dié l'évêque de Toul, en sa qualité d'abbé commandataire d'Étival, et les religieux du même lieu, décimateurs de la paroisse de Nompatelize, pour être condamnés à reconstruire l'église de Nompatelize interdite, l'évêque de Saint-Dié ne voulant pas lever l'interdit.

BB. 23. (Cahiers.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1784-1785. — Registres de correspondance de la subdélégation de St-Dié. — Lettre à l'intendant de Lorraine, disant qu'un nommé Ballay, qui demande un office de conseiller au bailliage de St-Dié, n'est point originaire de St-Dié, qu'il est de Nancy : il n'est connu à St-Dié que depuis peu de jours, parce qu'il a épousé, le 21 septembre 1784, la bâtarde de la nommée Marie-Anne Kart qui a eu cette fille d'un chanoine de St-Dié dont elle était gouvernante; ce fait est notoire, et même on a vu avec indignation cette Marie-Anne Kart, mariée depuis la mort de ce chanoine avec le sieur Jacquel, receveur des deniers de St-Dié, y rester malgré le déshonneur dont elle s'est couverte; on conçoit combien il serait mortifiant pour le bailliage de siéger avec un homme qui, non-seulement a eu assez peu de délicatesse pour s'unir au fruit de la débauche d'un prêtre, mais qui vient encore fronder l'honnêteté publique en s'établissant avec elle dans le lieu même où le vice de la naissance de sa femme est connu et sous les yeux de la famille de cet ecclésiastique; il y a lieu de rejeter la demande dudit Balay. — Lettre du 22 septembre 1784 à l'intendant de Lorraine disant qu'il y a eu un traité passé entre la communauté de la Neuveville-les-Raon et un nommé Joseph Claude pour faire les fonctions de chantre, marguillier, greffier et maire; qu'il y avait eu un autre traité dans lequel on avait inséré que cet homme sonnerait contre l'intempérie des saisons; cette clause a été supprimée dans le nouveau traité, rien n'empêche plus de l'approuver. — Avis disant qu'il a toujours été assigné au maître d'école de St-Michel vingt sous par écolier, payables au terme de la St-George; que ce maître d'école est obligé tous les ans de faire le tour de la paroisse pour répéter son salaire et qu'il ne peut en retirer qu'une partie; le maître d'école demande à l'intendant qu'il soit choisi par la communauté un collecteur pour lever son droit, ce droit ne se payant pas par le corps entier de la communauté, mais par les habitants qui ont des écoliers; l'intendant n'est pas compétent pour en ordonner la levée; le maître d'école pourra se pourvoir à la justice ordinaire. — Avis disant que la rivière de Meurthe s'est formé un autre lit près du village de Saulcy, et que si on

ne remédie pas à cet empiètement de la rivière, les eaux se jetteront dans le canal du moulin; il y a lieu d'ordonner que les ouvrages de défense seront à la charge de la communauté de Saulcy. — Avis, du 13 février 1785, disant que les habitants du ban d'Hurbache, à l'exception des femmes veuves et des garçons, doivent annuellement au domaine du Roi quatre zettes d'avoine, mesure ancienne, en raison de ce qu'autrefois ils étaient obligés de faire garde au château de Spitzemberg; qu'à la St-Martin dernière les fermiers du domaine ont exigé d'un soldat provincial cette redevance, quoiqu'il leur eût représenté que jusqu'alors aucun soldat ne l'avait payée; que, comme ce soldat est marié depuis quelque temps, on a compris sa femme au rôle de la subvention et qu'il est obligé de faire ou de payer les corvées; ce soldat demande à l'intendant d'être exempt des redevances qu'on lui réclame; cet avis porte que les soldats sont exempts de toutes impositions, mais que, s'ils sont mariés, leurs femmes doivent être imposées à la moitié des cotes que payeraient leurs maris s'ils ne servaient pas dans les troupes; la femme du suppliant doit être imposée pour moitié au rôle de la subvention; quant aux corvées et redevances seigneuriales, le suppliant doit y être assujetti, attendu qu'il assure qu'il profite des usages locaux. — Lettre à l'intendant disant que le subdélégué lui envoie les différentes ordonnances que les officiers municipaux des villes de son département ont rendues dans le temps pour défendre « de lancer des bailons chargés de fer. » — Avis disant que les habitants d'Étival, St-Remy et Pajailles possèdent 5,000 arpents de bois; que les religieux d'Étival, qui environnent ces communautés, ont une scierie dans ce lieu où lesdits habitants font scier leurs bois; qu'autrefois ils ne payaient que cinq ou six livres pour le sciage d'un cent de planches, et à proportion pour les madriers; qu'au lieu de faire payer comme dans les scieries des environs, les religieux d'Étival prétendent faire payer 12 livres du cent de planches et de chons? et 24 livres du cent de madriers, ce qui est plus du double de ce qu'on paye ailleurs. Par une délibération du 9 septembre 1784, les dits habitants demandent d'être autorisés à faire construire à leurs frais une scierie à Pajailles; cette délibération peut être exécutée selon sa forme et teneur. — Avis, du 16 février 1785, disant qu'il a été ordonné plusieurs fois aux voituriers qui descendent la côte de Ste-Marie, du côté de Wisembach, de détacher les traineaux dont ils se servent pour la descendre et de les laisser au pied de la côte; que, malgré cette défense, ils continuent de les amener jusqu'au milieu du village, ce qui procure beaucoup de boue et rend le chemin impraticable; les officiers municipaux de Wisembach demandent d'être autorisés à faire arrêter ces traineaux au pied de la côte où l'on plantera un poteau sur lequel seront écrites les défenses d'amener plus loin les traineaux; l'usage de ces traineaux a été défendu par une ordonnance de M. de la Galaizière, il y a une douzaine d'années; mais sur les représentations des voituriers qu'ils ne pouvaient s'en passer, cet usage a été toléré; il y a lieu d'autoriser les officiers de Wisembach à faire arrêter lesdits traineaux à l'endroit par eux désigné. — Lettre du 3 juin 1785, disant que l'évêque a été reçu d'une manière indécente à Raon-l'Etape en faisant en mai dernier sa visite pastorale dans cette ville où il était annoncé; ce prélat n'a vu ni le maire royal ni aucun membre de la municipalité; à peine a-t-on sonné les cloches; cependant l'évêque réunit encore à sa qualité ordinaire celle de seigneur par indivis au lieu de Raon avec Sa Majesté; ce qui a pu diriger le maire Masson, c'est que son protégé, le maître d'école, qui exerçait en vertu d'une commission depuis 14 ans, a été invité par l'évêque à subir un examen: cet évêque lui a défendu d'exercer ses fonctions, le maître d'école a fait part de sa disgrâce au maire, son protecteur. — Lettre à l'intendant, en date du 19 juin 1785, disant qu'on a été indigné de la conduite du maire Masson de Raon envers l'évêque ci-dessus qui s'est plaint contre le maire: il faut, dit la lettre, pour donner satisfaction à l'évêque, élargir le maire pour quelque temps et l'envoyer en exil jusqu'à ce qu'il ait donné sa démission. — Lettre du 13 juillet 1785 à l'intendant, disant que le subdélégué lui envoie un procès-verbal du 3 de ce mois, au sujet de la destruction de cinq louveteaux pour lesquels il a été accordé 15 livres de gratification. — Avis du mois de juillet 1785, disant que les habitants et communautés de Colroy et de Lubine, composant la paroisse de Lubine, ont fait signifier à leur maître d'école de quitter ses fonctions à la St-George dernière; il s'y est refusé et a persisté et fait refus de remettre les clefs de l'église le jour de la St-Georges; ils demandent à l'intendant que ce maître d'école soit déchu de tous ses droits et fasse un mois de prison.

BB. 24. (Cahiers.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1786-1788. — Registres de correspondance de la subdélégation de Saint-Dié. — Lettre du 25 janvier 1786 au prêtre de Plainfaing, disant qu'il lui est envoyé par l'intendant une somme de 600 francs pour être distribuée aux malheureux atteints d'épidémie. — Lettre du 16 août 1786 à l'intendant, disant que deux habitants de Moyen-

moutier ont eu leurs vaches mordues par un chien enragé, qu'ils ont été obligés de les tuer et de brûler tout ce qui avait servi à l'usage de ces vaches; ces habitants demandent un secours. — Lettre du 30 mai 1787 à l'intendant, disant que le subdélégué a fait des avances au nommé Grivel, de Saint-Dié, pour avoir tourné la machine électrique lorsque le sieur Renault, maître en pharmacie en cette ville, en administrait le fluide aux pauvres malades. — Lettre du 15 octobre 1787 au sieur Collin, vicaire, résidant à Gérardmer, par laquelle le subdélégué de Saint-Dié lui demande des truites, des coqs de bruyères, des poules de bois, gelinotes, grianeaux ou faisans et des écrevisses pour les envoyer à Nancy. — Lettre au lieutenant général, disant que Pierre Simon, tisserand à Jeanménil, a été condamné au dernier supplice par jugement du bailliage de Saint-Dié du 20 octobre 1787, pour avoir attaqué, excédé et volé, le 18 avril 1786, sur la route de Rambervillers, un nommé Claude Louis, qui en est mort le 6 mai suivant. — Avis du mois de décembre 1787, disant que quatre garçons mineurs d'Anould demandent à l'intendant des lettres de remise pour raison de l'homicide par eux commis sur la personne d'un nommé Nicolas Étienne, du même lieu; le vrai meurtrier n'étant pas suffisamment avoué, il faudrait les condamner tous les quatre au dernier supplice, ce qui serait cruel; mais, en leur faisant grâce, il convient d'ordonner que les deux premiers tiendront prison pendant trois mois et les deux autres pendant un mois. — Avis disant que la nommée Barbe Durain, femme de Jean-Baptiste Chrétien, de Combrimont, demande des lettres de grâce pour son mari à raison du meurtre par lui commis sur la personne de Jean-Claude Vautrin, du même lieu, dans une dispute au sujet d'une vente de bœufs à la foire de Saint-Dié, le 28 août 1787. — Lettre du 6 août 1778 à un nommé Mougeon, disant que le maître de poste de Raon demande une indemnité pour raison de la perte qu'il a faite de deux chevaux évalués à la somme de 696 francs. — Lettre du 9 novembre 1788 à l'intendant, disant que le subdélégué de Saint-Dié a offert sa délégation à plusieurs avocats qui lui ont témoigné de la répugnance à l'accepter.

BB. 25. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1772-1789. — Registres d'enregistrement des envois et des récépissés de pièces par la subdélégation de Saint-Dié. — Récépissé, par le syndic du Ban-de-Sapt, d'une ordonnance de l'intendant qui décide que tous les paroissiens doivent contribuer au paiement de la maison d'école. — Envoyé, le 9 mars 1775, à Raon le traité de la fourniture des taureaux approuvés. — Envoyé, le 27 août 1776, les pièces du procès des bois de l'évêché de Metz. — Envoyé, le 9 juin 1779, à Raon, à Sainte-Marie et à Sainte-Hyppolite trois exemplaires de l'arrêt du conseil du 23 avril 1779 concernant les langues de boucherie. — Envoyé, le 24 avril 1785, aux officiers municipaux de Raon un mandement approuvé le 15 avril 1785 par le prédicateur de l'Avent et du Carême de l'année 1784. — Lettres des députés de la Lorraine au comité de correspondance, concernant l'élection des députés.

BB. 26. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1748-1784. — Tableaux des syndics de la subdélégation de Saint-Dié.

BB. 27. (Cahiers.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1776-1789. — Arrêts : de la Cour Souveraine de Lorraine portant condamnation d'un livre ayant pour titre : *Théologie portative ou Dictionnaire abrégé de la religion*, livre qui attaque la divinité de Jésus-Christ, tourne la religion en ridicule; par le même arrêt, il est défendu à tous imprimeurs, libraires, colporteurs, d'imprimer et de vendre ce livre, sous peine des condamnations portées par la loi; tous ceux imprimés jusqu'alors doivent être jetés au feu; — du Conseil d'État portant règlement de discipline pour les compagnons imprimeurs : chaque ouvrier entrant dans une imprimerie est tenu de se présenter à la chambre syndicale de la ville, ou, à défaut, au chef-lieu d'arrondissement; il ne peut quitter sans prévenir son maître huit jours au moins avant sa sortie; il recevra un brevet ou feuille timbrée moyennant 30 sous, ce qui lui servira en cas de déchéance; les plaintes des maîtres contre leurs ouvriers, et réciproquement, seront portées à la chambre syndicale et jugées par les syndic et adjoint; — du Parlement de Nancy qui permet de faire des regains; — du Conseil d'État du Roi portant règlement sur la durée des privilèges accordés aux libraires; — de la Cour du Parlement sur la police des grains, du 4 avril 1789; défense aux fabricants de bière et eau-de-vie d'employer du blé, orge et avoine dans la fabrication de leurs liquides : leurs usines seront visitées : — du Parlement de Nancy, du 31 mars 1789, concernant le commerce des grains : ordonne que tous grains et farines ne pourront être vendus ou achetés que sur les halles des villes, bourgs et lieux à ce destinés; tous commerçants seront obligés, lors de leurs achats, de se présenter au premier officier de police et d'en faire la déclaration. — Déclaration du Roi, du 24 mai 1789,

qui ordonne aux prévôts de maréchaussée de faire des procès aux particuliers qui auront excité des émeutes ou y auront pris part; ils seront remis entre les mains de ces dits prévôts pour y subir les punitions portées; — du Parlement de Nancy, du 22 août 1789, qui défend l'exportation des grains et farines hors du royaume. — Décret de l'Assemblée Nationale, du 27 août 1789, sur les impositions. — Décret de l'Assemblée Nationale et proclamation du Roi concernant les passe-ports et suppléant des députés. — Lettres patentes du Roi portant sanction d'un décret de l'Assemblée Nationale concernant le Parlement. — Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale pour l'admission des non catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires.

CC. 1. (Cahiers.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1713-1720. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figure : Nicolas de Sauley. — Exempts de la subvention : noble Toussaint Chanel, lieutenant de la maréchaussée de la brigade des archers et conseiller assesseur; Jean Voignier de Cabolle; Pierre Noël de Vouginille; noble Charles Baselaire, avocat à la Cour; les sieurs grands doyens et chanoines de l'insigne église de Saint-Dié, seigneurs dimiers; le sieur de Liuse, médecin stipendié; le sieur de Leutze, médecin.

CC. 2. (Cahiers.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1721-1725. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Étienne Mengeot, chirurgien; Me Joseph Stouvenel, avocat; Nicolas Duvique, huissier; Gaillard, apothicaire; Joseph Colnot, huissier; Thomassin, avocat. — Exempts de la subvention : le maître des hautes et basses-œuvres; Georges Quirin, régent d'école; le sieur Richard, procureur de S. A. R. à Saint-Dié.

CC. 3. (Cahiers.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1726-1730. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Gaillard, chirurgien; Me Nicolas Cherrier; Jean Louis Saulcerotte, pourvoyeur de S. A. R.; le sieur Mechaugné, médecin. — Exempts de la subvention : noble Melchior Dolmaire, de Provenchères, seigneur dudit lieu; noble Léopold Colin, conseiller au bailliage de Saint-Dié; le sieur Broutin, ingénieur de S. A. R.

CC. 4. (Cahier.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1731-1735. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Me Jean Doyen, procureur au bailliage de Saint-Dié; Gabriel Petitdidier, huissier; Jean Colnat, sergent audiencier; André Cordier, garde du sel. — Exempts de la subvention : noble Jacques-Nicolas Richard, avocat; le sieur Joseph Alliot, seigneur d'Hurbache; noble Florain-Joseph Bazelaire, avocat à la Cour; le sieur Bouquatte, apothicaire; noble Charles Colin, avocat; le sieur Dominique Parterre, receveur des finances.

CC. 5. (Cahiers.) — In-folio, 177 feuillets, papier.

1736-1739. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : le sieur Dominique Adam, receveur de l'Hôtel-de-Ville; Me Joseph Johel, avocat; Charles Aubry, huissier; le sieur Febvrel, chirurgien; Dominique Aubert, huissier. — Exempts de la subvention : le sieur Pierre François Broutin, ingénieur de S. A. R.; Jean-Baptiste Ré, médecin stipendié; le sieur Pierre Gaillard, chirurgien; le sieur Blouquotte, apothicaire.

CC. 6. (Cahiers.) — In-folio, 235 feuillets, papier.

1759-1766. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Nicolas Jardel, cavalier de la maréchaussée; Quirin Jeandel, sergent et garde à cheval; Diey Renaudin, sergent de ville; Joseph Lécrivain, sergent audiencier. — Exempts de la subvention : M. Bazelaire de Lesseux, seigneur dudit lieu; Me Nicolas Clément, notaire et procureur au bailliage royal, lieutenant des chasses; Me Louis Michel de Removille, avocat du Roi.

CC. 7. (Cahiers.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1773-1778. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Grégoire Jacquot, huissier; Jean Claude Duprey, huissier; Me Sébastien Tisserand, notaire et procureur au bailliage; Jean Michel Carbonnard, architecte. — Exempts de la subvention : M. Antoine-Simon Demailler, écuyer; M. Jean Simon, chevalier de Bruyères; Claude-François Ferry, cavalier de maréchaussée.

CC. 8. (Cahiers.) — In-folio, 189 feuillets, papier

1780-1784. — Rôles des habitants contribuables

de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Joseph Charton, imprimeur; Nicolas Thiéry, chirurgien; Jeen-Baptiste Renard, avocat; Georges Noël, chirurgien; Jacques Blondin, huissier; Simon Dubois, procureur. — Exempts de la subvention : M. Charles Hugó, chevalier du Spitzemberg; M. Dominique Régnier de Thionville, ancien capitaine de cavalerie.

CC. 9. (Cahier.) — In-folio, 323 feuillets, papier.

1784-1785. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : le sieur Nicolas-François Richard aîné, avocat; Charles Haxo, avocat; Léopold Aragain, huissier; Joseph Charlot, imprimeur; Jean-Baptiste Renard, avocat; Joseph Poupart, garde à cheval; Joseph Mengin, avocat; Jean-Baptiste Cleuvenot, huissier; Nicolas-François Martin, avocat. — Exempts de la subvention : Louis Martin de Chaumont, premier évêque, comte de Saint-Dié; Joseph de La Chambre; le baron de Richard; François Constantin; Juli de Crevoisier; Nicolas Ferdinand de Ferriet, seigneur de Crévy; Jean-Louis Christophe Rouot, écuyer et avocat.

CC. 10. (Cahiers.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1786-1787. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : le sieur Joseph Julien Souhait, receveur des domaines; Azard Faleyeux, avocat; Jean-Jacques Laurent, apothicaire; Nicolas-François Martin, avocat; Jean-Baptiste Lemaire, notaire; Christophe Dieudonné, procureur. — Exempts de la subvention : Dominique de Bazelaire de Colroy; Nicolas-Louis Clément, avocat; Charles-Joseph Petit Mengin, procureur; Toussaint Doridant de Rambaville, écuyer et procureur; Dominique Ranfaing, écuyer et avocat.

CC. 11. (Cahiers.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1788-1789. — Rôles des habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Dieudonné Milan, avocat; François Ribaucourt, huissier; Mathias Blaison, procureur; Charles-Mathias Salmon, avocat; Joseph Clément, lieutenant de la maîtrise; Dominique Duprey, avocat; Jean-Joseph Rattaire, arpenteur. — Exempts de la subvention : Louis-Charles Toussaint Hugo, chevalier et seigneur de Spitzemberg; Charles-Antoine Stouvenel, directeur de poste; Geoffroy, contrôleur général.

CC. 12. (Cahiers.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1734-1759. — Déclarations d'immeubles faites par les habitants de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Petit Didier, chirurgien; Jean-François de Redoubté; Dominique Simon, maître de poste; Alexis Renault, arpenteur; Lhuilier de Spitzemberg, Joseph Voirin, Bourgeois, Etienne Duvoid, Jane Doyen, ancien notaire; Marc Antoine, chevalier de Bruyères; Jean-Baptiste Stoultz, sergent; Claude Barthélemy Marchand, bourgeois.

CC. 13. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1759. — Déclarations d'immeubles faites par les habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Claude Gaxatte, huissier; Joseph Stouvenel, avocat; Charles-Théodore Fachot, procureur; Jean-Baptiste Maimbourg, notaire; Jean-Joseph Chevrier, receveur de la châtellenie de Taintrux; Jean-Claude Dupret, huissier; George-Antoine Hiesely, maître des hautes et basses-œuvres; Nicolas Blanchet, procureur; Louis Henry, avocat; Jean-Baptiste Demougeot, huissier.

CC. 14. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1760-1782. — Déclarations d'immeubles faites par les habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Nicolas Voirin, procureur; Dieudonné Milan, avocat; Grégoire Jacques, huissier; François Beauprey, bourgeois de Saint-Dié; Jean-Claude Gaudier, régent d'école; Nicolas-François Collesson, receveur municipal; Joseph Souhait, receveur des domaines; André Toussaint, bourgeois de Saint-Dié.

CC. 15. (Liasse.) — 188 pièces, papior.

1782-1785. — Déclarations d'immeubles faites par les habitants contribuables de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent: Joseph Mengin, avocat; Barthelémy-Louis Martin de Chaumont, évêque et comte de Saint-Dié; Jean Nicoles Vincent, huissier; Charles-Joseph Colin, seigneur de Saint-Dié; Jean-Nicolas Durain, avocat; Constantin François-Julie de Crevoisier; Joseph Simon, greffier en chef au bailliage royal et siége présidial.

CC. 16. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1750-1789. — Rôles de répartition des commerçants et négociants de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : George Lemaire, Jean Mangin, Charles

Jacquot, Jean Leclerc, Dominique Renard, Joseph Bregeot, George Maurice, Me Maimbourg, Joseph Marchal Tisserand, Claude Gaillot, Joseph Simon, Jean-Baptiste Houillon, Nicolas Colin, Charles Barthélémy.

CC. 17. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1764-1768. — Rôles de répartition des commerçants, artisans et négociants de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Joseph Marchal, Joseph Cossin, Nicolas Demengeon, Jean Houssemand, Nicolas Collin, Dominique Simon, Claude Dubois, François Jacquel, François Noël, Joseph Didier, Michel Lille, Nicolas Durain, Sébastien Colin, Joseph Bondidier, Claude Bailly, Léopold Dubois.

CC. 18. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1768-1781. — Rôles de répartition des commerçants, artisans et négociants de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent: Joseph Lamothe, avocat; Joseph Mengin, avocat; Joseph Johel, avocat; Bertrand-Charles Larminach, Charles Jeandel, François Pano, Jean-Louis-Christophe Rouot, conseiller; François-Antoine Langier, avocat; Louis-Esprit Geoffroy, contrôleur général; Michel Anselme, huissier; Jean Antoine, procureur; Antoine Voignier.

CC. 19. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1782-1785. — Rôles de répartition des commerçants, artisans et négociants de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Pierre Beaudel, huissier; Nicolas Thiéry, chirurgien; Joseph Charlot, imprimeur; Jean-Baptiste Renard, avocat; Joseph Dieudonné, Louis Chambon, Nicolas Hardi, Nicolas-François Richard, avocat; Antoine Villemin Claude Martin, Joseph Lapierre, Jeanpierre André, Jean-Nicolas Durain, François-Joseph St-Dizier, Nicolas Duval, Georges Friche.

CC. 20. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1786-1789. — Rôles de répartition des commerçants, artisans et négociants de la communauté de Saint-Dié, parmi lesquels figurent : Jean Grandidier, Hidulphe Bastien, Sébastien Gley, Nicolas Broulier, François Humbert, Louis Cuny, Dominique Leclerc, André-Simon Thiaville, Jean-Pierre Noël, Nicolas Grandemenge, Pierre Riotte, Jean-Baptiste Haton, Jean-Baptiste Simon, Claude Pierrot, Louis Rogé, Barbe Jacquot, Jean-Joseph Brunot.

CC. 21. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1789. — Liste des personnes demeurant en la communauté de Saint-Dié, dressée au sujet de la subvention, parmi lesquelles figurent : Jean-Baptiste Souhait, avocat; Philippe Leroy, baron de Serocourt; Nicolas Poirier, avocat; Claude Jeandel, garde à cheval; Grégoire Jacquot, huissier; Joseph-François Michelant, conseiller; Jean-Joseph George, procureur; Antoine Villemin, Sébastien Blosse, André Or, Joseph Étienne, notaire; Dominique Colin.

CC. 22. (Cahiers.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1753-1760. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la ville de Saint-Dié par Jean-Nicolas Rosière et François Noël. — Recettes de : 10,875 livres pour location des fermes appartenant à la ville; — 10,875 livres pour loaction de la ferme de la maison de ville; — 10,800 livres pour location de la ferme des vins; — recettes totales : année 1754, 40,910 livres 14 sous 1 denier; — année 1755, 46,161 livres 10 sous 10 deniers; — année 1756, 38,998 livres 13 sous; — année 1757, 37,729 livres 5 sous; — année 1758, 39,677 livres 14 sous; — année 1759, 46,330 livres 12 sous 3 deniers; — année 1760, 49,073 livres 6 sous 4 deniers. — Dépenses : 300 livres pour paiement du traitement au sieur Bazelaire de Lesseux, chef de police; — 300 livres à Georges Salmon en sa qualité de sonrier; — 150 livres au sieur Dominique Richard, procureur du Roi; — 350 livres à Jean-Baptiste Roy, médecin stipendié; — 155 livres à maître Jean Henry, notaire à Sainte-Marie-aux-Mines, pour paiement de la location de sa maison où logent les dames de la doctrine chrétienne; — 6,927 livres à Claude Daumale, charpentier, pour la construction d'un magasin d'étape, écuries, greniers et logement du palefrenier de la maréchaussée; — dépenses totales : année 1758, 5,052 livres 1 sou 6 deniers; — année 1759, 10,326 livres 18 sous 3 deniers; — année 1760, 14,112 livres 15 sous.

CC. 23. (Cahier.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1761-1764. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la ville de Saint-Dié par François Noël. — Recettes de : 107 livres pour location de deux prés appartenant à la ville; — 11,600 livres pour location des fermes des vins de Saint-Dié; — 932 livres 3 sous 11 deniers pour recouvrement des frais occasionnés par les recrues provinciales; — 1,364 livres 12 sous 6 deniers pour bois communaux. — Recettes totales : année 1763, 45,676 livres 11 sous; — année 1764, 47,448 livres 8

deniers. — Dépenses : 300 livres pour le paiement des appointements du prévôt de Saint-Dié ; — 300 livres pour les appointements du chef de police ; — 150 livres pour les appointements du procureur syndic ; — 350 livres pour le paiement annuel du médecin stipendié ; — 150 livres pour les appointements du médecin stipendié; — 124 livres, tant pour crier la nuit que pour veiller aux incendies, à deux hommes chargés de cet office; — 8,000 livres pour construction à neuf d'un bâtiment pour loger trois frères destinés à enseigner la jeunesse et pour la construction des salles nécessaires pour loger les enfants ; — 975 livres 1 sou pour dépens occasionnés par l'achat de 4,575 rations de foin pour conduire à Metz ; — 3,160 livres pour construction d'un bâtiment pour loger deux sœurs de charité ; — 133 livres 13 sous pour réparations aux fontaines ; — 1,012 livres pour paiement de l'abonnement des biens et revenus communaux de Saint-Dié ; — 1,230 livres 19 sous 2 deniers pour frais de recrues. — Dépenses totales : année 1763, 8,958 livres 7 sous 8 deniers ; — année 1764, 8,463 livres 14 sous 6 deniers.

CC. 24. (Cahiers.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1765-1768. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la ville de Saint-Dié, par François Noël. — Recettes : 10,000 livres pour la location des fermes des octrois ; — recette totale : année 1766, 44,456 livres 6 deniers ; — année 1767, 32,082 livres 13 sous 2 deniers ; — année 1768, 18,224 livres 9 sous 7 deniers. — Dépenses : 125 livres au sieur Bazelaire, conseiller pour la noblesse, pour ses appointements ; — 150 livres au procureur pour son paiement annuel ; — 350 francs pour rétribution annuelle du médecin stipendié ; — 8,333 livres pour le payement du sixième de la somme de 50,000 francs, montant de l'adjudication de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié ; — 180 francs 3 sous pour réparations aux fontaines ; — 1,301 francs 5 sous 9 deniers pour abonnement et revenu des biens patrimoniaux ; — 37 livres pour les hommes qui ont passé la nuit à veiller l'incendie du 4 septembre 1765. — Dépenses totales : année 1766, 22,725 livres 7 sous 10 deniers ; — année 1767, 23,510 livres 3 sous 1 denier ; — année 1768, 6,854 livres 11 sous 7 deniers.

CC. 25. (Cahiers.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1769-1789. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la ville de Saint-Dié par François Noël, Jean-Charles Taquet et Jean-Joseph Jacquot. — Recettes : 3,965 livres, don de Sa Majesté au sujet de la construction de l'Hôtel-de-Ville ; — 310 livres, somme retenue aux entrepreneurs de la ville, au sujet du pavé de plusieurs rues. — Recettes totales : année 1774, 10,623 livres 18 sous ; — année 1780, 13,767 livres ; — année 1782, 33,844 livres un sou 4 deniers ; — année 1784, 1,712 livres ; — année 1786, 34,081 livres 10 sous 1 denier ; — année 1787, 33,088 livres 2 sous 2 deniers ; — année 1788, 24,788 livres 5 deniers ; — année 1789, 34,124 livres 9 sous 9 deniers. — Dépenses : 66 livres pour frais d'imprimés servant à donner des ordres pour la conduite des équipages des troupes ; — 326 livres 13 sous pour réparations aux fontaines et aux pompes à incendie ; — 368 livres 10 sous pour réparations aux fontaines ; — 273 livres, somme imposée à la ville de Saint-Dié pour la construction des casernes de Nancy. — Dépenses totales : année 1782, 20,880 livres 12 sous 1 denier ; — année 1786, 18,145 livres 7 sous 8 deniers ; — année 1787, 22,340 livres 17 sous 8 deniers ; — année 1788, 8,071 livres 8 sous 11 deniers ; — année 1789, 19,818 livres 6 deniers.

CC. 26. (Cahiers.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1718-1783. — Octrois. — Adjudication de la ferme des octrois de Saint-Dié, sur grains, vins, viandes de boucherie, ainsi que des revenus de la ville : — année 1764, 10,000 livres ; — année 1767, 9,300 livres ; — année 1776, 12,650 livres ; — année 1783, 12,100 livres. — Ordonnance du roi Stanislas, qui exige que le bail actuel des octrois sera continué par les adjudicataires, nonobstant leur opposition, disant que par suite de l'incendie qui a eu lieu le 27 juillet 1757, la plupart des propriétaires et habitants de ladite ville se trouvaient dans l'impossibilité de payer les droits d'octroi, et que cela était une perte pour les adjudicataires. — Ordonnance du Roi, défendant aux fermiers des octrois de la ville de Saint-Dié de rien exiger des habitants de la commune de la Bolle, sous peine de concussion.

CC. 27. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1740-1763. — Mémoires présentés par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié ; — de 458 livres pour réparations aux fontaines ; — de 368 livres 12 sous 6 deniers pour réparations et entretien de la maison des frères ; — de 103 livres pour le ramoneur des cheminées des pauvres ; — de 165 livres pour les frais et dépens occasionnés par le voyage des principaux administrateurs de Saint-Dié

au sujet des impositions; — de 367 livres pour habillement des sergents de ville; — de 231 livres pour augmentation des travaux faits en surplus de l'acte d'adjudication; — de 140 livres pour réparations urgentes faites aux fontaines; — de 142 livres 4 sous 9 deniers pour fournitures de bureaux et écritures faites par le secrétaire greffier de la mairie; — de 368 livres 12 sous 6 deniers pour réparations faites à la maison des frères; — de 85 livres 5 sous pour réparations de serrurerie faites à l'Hôtel-de-Ville.

CC. 28. (Liasse.) — 303 pièces, papier.

1764-1766. — Mémoires présentés par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié. — Mémoires : de 708 livres 5 sous 9 deniers pour fournitures et habillement des sergents de ville; — de 133 livres 16 sous pour fourniture de lampions; — de 180 livres pour réparations aux fontaines; — de 187 livres 5 sous 6 deniers pour frais de réparation aux vannes; — de 78 livres 3 sous 3 deniers; — de 180 livres 3 sous pour réparations aux fontaines; — de 75 livres 7 sous 6 deniers pour réparations aux boucheries; — de 167 livres 16 sous pour réparations aux fontaines, au pont et à la prison de ville; — de 113 livres pour réparations à la maison des sœurs.

CC. 29. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1767-1769. — Mémoires présentés : par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié; — par Jean-Valentin Lhôte et Joseph Stricher, pour réparations faites aux fontaines et sur les chemins détériorés par le ravage des eaux, montant à 270 francs 4 sous 6 deniers; — par les adjudicataires de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, pour ouvrages autres que ceux portés sur l'adjudication, montant à 180 livres 15 sous. — Quittance du sieur Haxo, procureur syndic de Saint-Dié, montant à 133 livres 10 sous pour ses gages. — Mémoires : de Joseph Charlot, imprimeur, montant à 66 livres; — de Dominique Tisserant, charpentier, montant à 87 livres 16 sous, pour réparations aux boucheries de la ville; — de Renaudin, montant à 13 livres 19 sous, pour fourniture de chandelle et autres denrées pour le passage de troupes; — de 111 livres 8 sous pour réparations aux fontaines; — de 87 livres 2 sous pour réparations aux fontaines et à la prison de la ville de Saint-Dié, etc.

CC. 30. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

1770-1771. — Mémoires présentés : par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures, pour le compte de la ville de Saint-Dié; — des réparations faites à la vanne des fontaines et autres, montant à 163 livres 3 sous; — de Jean Baptiste, maçon, montant à 83 livres 10 sous, pour réparations aux bâtiments communaux; — présenté par Michel Bruyères, montant à 8 livres 12 sous, pour fournitures à l'occasion des régiments passant à Saint-Dié, pour paille, charbon, etc.; — de 6 livres 16 sous pour frais occasionnés par le passage des troupes; — de 368 livres 10 sous pour réparations aux fontaines; — de 40 livres 11 sous pour réparations faites par Jean-Baptiste Gadon; — de 300 livres pour payement de l'année au sieur Richard, chef de police.

CC. 31. (Liasse.) — 292 pièces, papier.

1771-1772. — Mémoires présentés : par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié; — portant 47 livres pour réparations à l'église; — de 17 livres 10 sous pour réparations à l'Hôtel-de-Ville; — de 295 livres 4 sous pour réparations aux fontaines; — de 206 livres pour imprimés; — de 362 livres 6 sous pour réparations aux pompes à incendie et achat de paniers; — de 357 livres 8 sous 6 deniers pour réparations urgentes aux propriétés communales; — de 72 livres, montant des dépenses du service demandé par les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, « pour le repos de l'âme de Louis XV »; — de 80 livres 12 sous pour réparations à l'Hôtel-de-Ville et au pont de Saint-Dié; — de 207 livres 10 sous pour réparations aux fontaines.

CC. 32. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1772-1775. — Mémoires présentés : par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié; — de 314 livres 11 sous dus à M[e] Husson pour procès par lui dirigé, pour MM. les officiers de l'Hôtel-de-Ville, contre M. de Spitzemberg; — des dépenses faites pour rétablir les communications interrompues par l'enlèvement du grand pont de Saint-Dié, sur la Meurthe, et pour construction provisoire d'un pont en bois, ledit mémoire montant à 2,088 livres 7 gros; — de 152 livres 7 sous, pour réparations aux fontaines

de la ville; — de 200 livres pour reconstruction de la vanne du grand pont; — de 464 livres 10 sous 6 deniers pour avances faites par Caussin, conseiller, à l'Hôtel-de-Ville; — de 356 livres 10 sous pour entretien et réparations aux fontaines.

CC. 33. (Liasse.) — 277 pièces, papier.

1781-1782. — Mémoires présentés par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié : de 194 livres 4 sous pour le pont de Sainte-Marguerite; — de 133 livres pour écritures et copies faites par le secrétaire; — de 54 livres 5 sous pour réparations et divers ouvrages faits dans les bâtiments communaux; — de 324 livres 6 sous pour dépenses diverses pour l'entretien de la ville; — de 76 livres 1 sou 6 deniers pour réparations faites au grand pont de Saint-Dié; — de 107 livres 19 sous pour ouvrages provisoires faits au pont de Sainte-Marguerite.

CC. 34. (Liasse.) — 302 pièces, papier.

1784-1785. — Mémoires présentés par les ouvriers et autres, de fournitures et travaux pour le compte de la ville de Saint-Dié : de 79 livres 18 sous pour travaux à l'entourage du parc, sur la rivière; — de 1,107 livres trois sous 6 deniers pour dépens occasionnés au sujet du pavage de plusieurs rues de ladite ville; — de 118 livres 14 sous pour réparations et travaux aux fontaines; — de 81 livres 19 sous pour réparations et entretien des pompes à incendie; — de 207 livres 10 sous pour réparations et entretien du grand pont; — de 116 livres 4 sous pour entretien et réparations à l'Hôtel-de-Ville; — de 122 livres 10 sous pour distribution de pain aux pauvres; — de 358 livres 14 sous pour réparations aux pavés de la ville; — de 294 livres 6 sous 6 deniers pour réparations aux fontaines.

CC. 35. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1786-1787. — Mémoires présentés par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié : de 323 livres 12 sous pour entretien et réparations aux fontaines; — de 568 livres pour pavage de plusieurs rues de Saint-Dié; — de 763 livres 6 sous 4 deniers pour rhabillement des sergents de la ville; — de 378 livres 6 sous pour réparations au grand pont; — de 333 livres 10 sous 6 deniers pour réparations au grand pont; — de 262 livres un sou pour réparations aux fontaines; — de 398 livres 2 sous pour frais de logement et réparations de leur domicile; — de 190 livres pour réparations à l'Hôtel-de-Ville.

CC. 36. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

1788. — Mémoires présentés par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié : de 200 livres 15 sous pour réparations au grand pont; — de 213 livres pour réparations au grand pont; — de 290 livres 7 sous 6 deniers pour bois fourni aux bâtiments communaux; — de 464 livres 1 sou 9 deniers pour écritures et paiement du secrétaire en chef de l'Hôtel-de-Ville; — de 248 livres 6 deniers pour la construction d'un canal; — de 121 livres pour sommes dues à plusieurs particuliers de la ville de Saint-Dié, pour avoir logé et nourri les chevaux de remonte qui ont passé en ladite ville; — de 146 livres pour entretien et réparations du bordage de la rivière.

CC. 37. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

1789. — Mémoires présentés par les ouvriers et autres, de travaux et fournitures pour le compte de la ville de Saint-Dié : de 190 livres 15 sous 7 deniers au profit de maître Husson, pour procès par lui soutenu contre Joseph-Dominique Poirel et autres au profit de la ville; — de 610 livres 17 sous 6 deniers pour construction d'un corps-de-garde pour la milice bourgeoise; — de 410 livres 4 sous pour réparations aux fontaines; — de 837 livres 2 sous 6 deniers, pour copies, écritures et paiement du secrétaire-greffier en chef de l'Hôtel-de-Ville; — de 405 livres 13 sous pour paiement de la garde citoyenne de Saint-Dié; — de 200 livres 14 sous 9 deniers pour réparations faites sur le chemin allant à Robache.

CC. 38. (Liasse.) — 489 pièces, papier.

1718-1779. — Tarif arrêté par le Conseil des finances de Lorraine, des droits de contrôle des contrats et actes passés chez les notaires et tabellions. — Tarif de 7 sous, pour le contrôle de chaque obligation, d'ascensement, de pension viagère, etc., de 100 francs et au-dessous; — tarif de 1 franc pour 100 francs et au-dessus: — tarif de 3 francs 6 gros pour chaque contrat de mariage entre artisans et gens de métier; et un tarif de 14 francs entre gens nobles qui ont titre et caractère; — tarif de 3 francs 6 gros pour chaque inventaire de meubles, immeubles et papiers fait par les notaires; — édits du roi Stanislas : concernant les receveurs généraux et particuliers des finances et des

domaines; — supprimant les offices de receveurs et contrôleurs généraux des finances; — concernant la création de receveurs généraux; — obligeant tous les notaires à présenter aux receveurs généraux des extraits des contrats et autres actes; — concernant la création des contrôleurs généraux. — Lettres du roi Stanislas concernant la réhabilitation de noblesse des sieurs de la Chambre et Ranfaing de Saint-Dié. — Le roi Stanislas a déclaré et reconnu que la Chambre et Ranfaing étaient vraiment descendants de noblesse, et que sur ce, ils pouvaient en prendre le titre, avec la qualité d'écuyer, nonobstant tous les actes faits contre eux. — Lettres du Roi à l'Assemblée Nationale, concernant : les droits féodaux, où il dit que la suppression de ces droits peut être un bien; mais aussi, comme le dit l'Assemblée, il déclare rachetables les droits et devoirs féodaux et fonciers; — la justice seigneuriale, dans laquelle il dit qu'il approuvera la suppression des justices seigneuriales quand il aura connaissance de la sagesse que l'Assemblée Nationale mettra dans ses dispositions relativement à l'ordre judiciaire. — Lettres du Roi concernant les biens ecclésiastiques, dans lesquelles il déclare que les dits biens et revenus seront placés sous la sauve garde du Roi, des tribunaux, des assemblées administratives, municipalités. — Création d'une école royale militaire, appelée hôtel de l'école royale militaire; tous jeunes gens qui voudront y entrer seront obligés de constater qu'ils sont nobles au moins à quatre degrés. — Mémoire et inventaire des pièces produites pour admission à l'école royale militaire de Pont-à-Mousson, de Dieudonné Hyacinthe Dominique Abraham de Zincourt.

CC. 39. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

1758. — Édits du Roi Stanislas et arrêts du Conseil des finances de Lorraine, concernant l'imposition du 20e, la fixation de l'abonnement et les biens exemptés de cette imposition. — Ne seront pas compris dans l'abonnement pour le vingtième, les rentes, gages, pensions et autres parties comprises dans les États de Sa Majesté.

CC. 40. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1770. — Instruction aux contrôleurs ambulants des vingtièmes dans l'arrondissement de Saint-Dié. — Chaque contrôleur devra faire adresser à MM. les subdélégués l'instruction qui lui aura été donnée; il devra rendre compte à MM. les receveurs des finances des moyens qu'il emploie pour parvenir aux vérifications dont il est chargé. — Arrêt du Conseil des finances qui fixe le droit de jauge sur les boissons, et porte imposition sur les cartes à jouer. — Arrêt du Conseil d'État du Roi Stanislas, relatif à la production des droits perçus sur les grains dans les marchés et hors. — Lettres du Roi Louis XVI relatives aux impôts et au prix du sel. — Arrêt du Conseil d'État, relatif à la suppression d'imprimés attentatoires à Sa Majesté. — Lettres du Roi Louis XVI, concernant la circulation et l'exportation des grains et la défense d'employer les grains pour fabriquer la bière et l'eau-de-vie.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 43 pièces, papier.

1749-1785. — Enchères et adjudications à bail de deux prés appartenant à la ville de Saint-Dié et situés au finage de Vanifosse, et correspondance y relative; Gérard Quirin et Vichard Joseph, laboureurs à Vanifosse, adjudicataires. — Division, partage et distribution des terrains communaux de Saint-Dié, pour être mis en culture par les habitants de la dite commune. — Délibération des officiers municipaux relative à la nomination de trois gardes forestires, pour la garde des bois communaux de Saint-Dié. — Extrait desregistres de ventes et adjudications tenus au greffe de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de l'arrondissement de Saint-Dié, concernant la vente des bois communaux de Saint-Dié. — Arrêt rendu par le roi Louis XVI autorisant, dans les forêts communales de Saint-Dié, pendant neuf années, la vente des arbres secs dépérissants et nuisibles aux recrues de jeunes sapins qui se trouvent dans les coupes de nettoiement. — Mémoires présentés à Sa Majesté Louis XVI par les habitants des communautés de Saint-Dié, de Robache, des Raids, Mazelay, le Villé et la Peicherie, et parceux des bans de la communauté de Taintrux réunis, lesquels font connaître leurs plaintes et les griefs les plus sensibles résultant de la vente extraordinaire de leurs bois communaux, demandent la révocation de l'arrêt rendu le 26 décembre 1780, ainsi que la délivrance en portions d'affouages des arbres viciés dépérissants et nuisibles. — Travaux d'écusson à la forêt communale de St-Martin: procès-verbal de visite des lieux et devis y relatifs. — Extrait du rôle des amendes, dommages et intérêts adjugés au siége de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié, pour délits commis dans les bois communaux de Saint-Dié. — Demandes adressées à M. Mathieu, conseiller du Roi, par les communautés de Robache, Marzelay et la Villé, à l'effet de participer dans les amendes provenant des délits commis dans les forêts communales de Saint-Dié. — Pétitions, rapports des maires, syndics, officiers et habitants des communautés de Robache, des Raids, de

Grattin et des censes dépendant des dites communautés et composant l'ancienne mairie de Robache, au sujet des droits d'affouage leur avenant dans la forêt domaniale de la Goutte de Robache.

DD. 2. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 6 plans.

1765-1788. — Délibération du Conseil de Ville, concernant la rédaction et l'approbation des devis pour bois de construction provenant des forêts communales de Saint-Dié. — Etat général des arbres de bâtiments demandés par les habitants de la communauté de Saint-Dié et autres dépendant de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de l'arrondissement de Saint-Dié, pour constructions, réparations et autres travaux, dressés sur les devis et rapports des charpentiers experts jurés, et certificats délivrés par les officiers de la maîtrise, pour devis de bois de charpente dans les forêts communales de Saint-Dié, avec la condition de couvrir en tuiles ou en ardoises. — Dissertation chimique sur les eaux minérales de deux sources provenant de la forêt communale de St-Martin, par M. Nicolas, démonstrateur royal de chimie en l'Université de Nancy; — délibération du conseil de ville de Saint-Dié, votant à M. Nicolas des félicitations pour un travail si utile à la population, ainsi qu'une gratification de la somme de 465 livres, cours de Lorraine, pour le paiement des frais d'expériences et opérations faites à ce sujet. — Reconstruction à neuf de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, à-comptes et solde du paiement de ces travaux.

DD. 3. (Liasse.) — 45 pièces, papier; 5 plans.

1719-1782. — Réparations et améliorations à faire à l'église construite sur la place Saint-Stanislas de cette ville. — Devis des travaux de remblais à la charge de la ville pour établir un cimetière près de cette église. — Pétitions, devis, délibérations et traités concernant divers travaux de réparations et l'établissement de bancs à l'église St-Martin, travaux exécutés pour le compte de la ville de Saint-Dié. — Pétition des habitants du faubourg St-Martin et de la Bolle tendant à obtenir une ou deux cloches pour la paroisse St-Martin, et pièces relatives à la fonte de trois cloches ainsi qu'à leur pose. — Adjudication des ouvrages de reconstruction du presbytère de la paroisse St-Martin de Saint-Dié: Gadon Jean-Baptiste, entrepreneur. — Plans, devis, états estimatifs et adjudication concernant la construction d'un aqueduc, d'un pont, d'un chemin avec murs de soutènement et de clôture pour établir un nouveau cimetière à la paroisse Sainte-Croix de la ville de Saint-Dié; Bareth, architecte, Rattaire, arpenteur, et Valentin Jean-Baptiste, de Raon-l'Étape, entrepreneur. — Délibération, plan, devis et enchère concernant les travaux de construction du bâtiment et des salles d'école de trois frères de l'institut des écoles chrétiennes établies à Saint-Dié. — Plan signé par M. de la Galaizière, intendant de Lorraine; Gadon Jean-Baptiste, de Saint-Dié, entrepreneur.

DD. 4. (Liasse.) — 18 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 2 plans.

1740-1787. — Plans, devis, estimation, délibérations et adjudication concernant les travaux de construction d'une maison d'école des filles de la ville de Saint-Dié; — plan dressé par M. Carbonnar, architecte; Joseph Binne, entrepreneur. — Délibération, estimation, plan, adjudication et pièces relatives aux travaux de construction des nouvelles prisons et boucheries de Saint-Dié; plan non signé; Colin Christophe, entrepreneur. — Acquêt par la ville d'une maison appartenant à Nicolas Cornette, et nécessaire à ces constructions; actes et mémoires y relatifs. — Construction d'une geôle, prison, tuerie et boucherie, d'une maison d'école; reconstruction de l'Hôtel-de-Ville; travaux de remblais à la rue Saint-Éloi; réparations aux murs du ruisseau de Robache, aux pavés et au pont du faubourg Saint-Martin et établissement d'une fontaine en ville; Doridant, Nicolas, Masson, Claude, Kœler, Antoine et Gaxatte, Jean, entrepreneurs desdits travaux. — Réparations à la tour de la grande porte de la ville et à la pose d'une cloche dans cette tour; Olivier François, adjudicataire. — Plan de la fontaine située devant l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, signé par Masson, Claude, entrepreneur, et par Petitmengin, subdélégué. — Délibération du conseil de ville relative à la reconstruction du bassin de la fontaine du faubourg Saint-Martin de Saint-Dié. — Traités pour l'entretien des fontaines de la ville et pièces relatives à des fournitures de tuyaux; Olivier, François et Duband, Dominique, de Saint-Dié, entrepreneurs. — Délibération du conseil de ville relative au droit du public à jouir des eaux provenant de la source du Rain de Boqué-Moulin, trouvée par le sieur Lhote Nicolas, et au paiement des dépenses qu'a faites ce dernier pour utiliser les eaux de cette source.

DD. 5. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 3 plans.

1744-1786. — Devis, états estimatifs, plan, procès-verbaux de visite et de réception, délibérations et adjudications concernant divers travaux à exécuter pour le compte de la ville, savoir : le pavage de différentes

rues, l'établissement d'une fontaine sur la place Stanislas, et d'un arceau à la porte du même nom; réparations de digues, vannes, murs de soutènement, parapets et divers travaux de maçonnerie et de charpente pour réparer les bâtiments communaux. — Construction d'aqueducs dans la rue Royale et autres de la ville de Saint-Dié; établissement et réparations de murs de soutènement le long du ruisseau de Robache, traversant une partie de la ville de Saint-Dié. — Entretien et réparations du canal des Huges, conjointement avec Messieurs du chapitre de la cathédrale de Saint-Dié, pour les eaux qui servent à alimenter les rigoles de la ville; le conseil de ville veut bien participer pour un tiers dans les dépenses; délibération sur timbre, approuvée et confirmée par Messieurs du chapitre. — Pétitions, procès-verbaux de visite, devis, états estimatifs, délibérations, adjudications et procès-verbaux de réception concernant des travaux d'établissement et réparations de pavés et de trottoirs dans les rues de la ville de Saint-Dié. — Plan de diverses rues de la ville dressé par M. Carbonnar, architecte, Renault, architecte desdits travaux, Lecomte, Joseph, paveur à Bruyères, Sévin, Nicolas, maître maçon à Étival, Toulon, Dominique, de Sainte-Marie-aux-Mines, Dienquebach, Jean-Henry, du même lieu, et Verner, André, de Ribeauvillé, entrepreneurs.

DD. 6. (Liasse.) — 42 pièces, papier; 1 pièce, parchemin; 1 plan.

1769-1789. — Cession de terrain par la ville à M. le baron de Richard pour construire un mur de clôture sur sa propriété située près de la porte Stanislas de cette ville, et pour l'aligner sur la rue Saint-Éloi. — Délibération du conseil y relative et plan des lieux rédigé par M. Carbonnar. — Demande présentée par M. le baron de Richard à l'effet d'obtenir l'abornement, avec la participation de l'administration municipale, d'un terrain qu'il possède, situé à la Meule, finage de Saint-Dié, et enclavé dans des terres communales; décision favorable du conseil de ville. — Alignement de la rue derrière; reculement, avec indemnité, de deux maisons sises en ladite rue et appartenant à Louis Mauve; anticipation de terrain dans la rue du Mandelet par la veuve Dubois Léopold; alignement demandé par le sieur Caquel Louis, cordonnier à Saint-Dié; pétition, délibérations et pièces y relatives. — Donation faite par Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, en faveur des habitants de la ville de Saint-Dié, victimes de l'incendie de 1757, d'une somme de 100,000 livres à employer à la reconstruction des rues de la ville, sous la condition que les habitants tiendront l'alignement tracé sur la carte topographique rédigée à cet effet. — Copie d'un extrait du conseil royal et d'une délibération du conseil de ville y relatifs. — État des habitants de la ville de Saint-Dié incendiés en 1757. — Mémoire et état des pertes occasionnées par l'incendie du faubourg Saint-Martin de Saint-Dié, du 20 janvier 1784, et procès-verbal de répartition et de partage des fonds donnés en faveur des habitants qui ont été victimes de cet incendie. — Délibération par laquelle le conseil de ville de Saint-Dié donne un secours de 150 livres, cours de Lorraine, aux habitants de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines, victimes d'incendie. — Règlement général pour les incendies en la ville de Saint-Dié. — Expédition de l'homologation donnée à ce règlement par Louis XVI, signée Beurard. — Enchères au rabais pour le schlittage, la façon et le transport de bois de hêtre et de sapin destinés au chauffage des bâtiments communaux de Saint-Dié.

FF. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1717-1787. — Copie d'un titre émanant de Thiébault, duc et marquis de Lorraine, produit au conseil de S. A. R., contre M. d'Hurbache, au sujet de l'exécution à Saint-Dié des criminels du ban d'Étival. — Règlement concernant l'administration de la police sur les sujets des deux juridictions de la ville de Saint-Dié. — Délibération du conseil de ville portant création d'une patrouille formée par six bourgeois choisis robustes et de probité, et chargée d'exercer une surveillance de police pendant le jour et la nuit dans la ville de Saint-Dié, et règlement de police particulier à ce service. — Délibérations du conseil de ville de Saint-Dié tendant à être autorisé à donner aux sergents de police des habillements neufs aux couleurs de la ville dans la forme et suivant l'usage anciennement établis; pièce relative à la dépense de cet habillement. — Procès de la ville de Saint-Dié contre M. Hugo de Spitzemberg, au sujet de l'emplacement de la maison possédée autrefois par le nommé Perin et sur lequel se trouve maintenant construite une partie de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié; le seigneur Hugo de Spitzemberg prétendant que le sieur Perin était chargé envers lui d'une redevance seigneuriale d'un blanc, connue sous le nom de denier Frenel, pour la jouissance du terrain en question. — Notes communiquées à ce sujet aux officiers municipaux par le sieur de Spitzemberg et précis pour les officiers municipaux appelans, rédigé par M. de Vulmont, rapporteur. — Procès-verbaux de police pour transport d'a-

voine ; renseignements concernant la recherche de malfaiteurs et pièces relatives à l'exercice de la police à Saint-Dié.

FF. 2. (Cahier.) In-4°, 575 feuillets, papier.

1756-1790. — Rapports de police de la ville de Saint-Dié sur les délits en général. — Rapports : de 50 francs à un boucher pour avoir vendu de la viande d'une bête malade ; — portant une condamnation de 25 francs d'amende à un boucher, pour avoir abattu une bête sans permission ; en outre, la chair de ladite bête doit être enterrée ; — portant une condamnation de 3 jours d'emprisonnement contre un individu qui a été trouvé faisant du tapage et maltraitant sa belle-mère ; — portant condamnation de plusieurs cabaretiers à 5 francs d'amende pour avoir donné à boire après les heures fixées ; — portant condamnation de plusieurs bouchers de la ville de Saint-Dié à 50 francs d'amende chacun, pour avoir vendu de la viande au-dessus de la taxe ; — portant une condamnation de 3 jours d'emprisonnement contre un particulier de Saint-Dié, qui a été trouvé chez lui, par les sergents de ville, faisant le tapage et armé d'une hache, frappant contre la porte du logement d'un habitant de la même maison, disant qu'il tuerait sa femme chez lequel elle était réfugiée pour éviter l'exécution des menaces de son mari ; — portant condamnation de 8 jours d'emprisonnement contre trois garçons de Saint-Dié, pour s'être battus ; — portant une condamnation de 24 heures d'emprisonnement contre un individu qui avait frappé un jeune homme ; — portant condamnation de 24 heures de prison contre une femme qui avait pris des habits et autres objets chez son père et autres, et les avait vendus ; — condamnation de 5 francs contre les femmes qui avaient acheté à ladite voleuse ; — condamnation de plusieurs autres à emprisonnement ; — portant condamnation de plusieurs individus de Saint-Dié et autres lieux : le premier à quinze jours de prison et 60 francs d'amende : le deuxième en douze jours de prison et 50 francs d'amende ; le troisième à huit jours de prison et 40 francs d'amende ; les quatrième et cinquième, à 3 jours de prison et 20 francs d'amende chacun, pour avoir troublé le repos public et assailli, battu plusieurs personnes de Saint-Dié ; — portant condamnation de plusieurs hommes à 5 francs d'amende, pour avoir été pris buvant pendant les vêpres chez un aubergiste, lequel a été condamné à 10 francs d'amende.

FF. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1779-1782. — Procès entre les habitants de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié, et le chapitre de la cathédrale de la même ville, sur la question de savoir si le chapitre peut, à son gré, rejeter sur ladite paroisse les charges qu'il supporte depuis un temps immémorial, et obliger ainsi cette paroisse à faire une maison d'école et le nouveau cimetière qui lui est devenu nécessaire, quoique le Chapitre en ait toujours été chargé, comme de toutes les autres dépenses de la paroisse.

GG. 1. (Registre.) — In-folio, 524 feuillets, papier.

1592-1664. — Baptêmes de la paroisse Ste-Croix de Saint-Dié. — Le 6 février 1622, fut baptisé Jean, fils de M. Fournier, surintendant du Val de Liepvre, et de demoiselle Marguerite, sa femme, lequel eut pour parrain, vénérable M. Fournier, chanoine de Saint-Dié, et pour marraine, Marie, fille de M. Fournier, médecin de Monseigneur de Vaudémont. — Le 12 mars 1629, fut baptisée Magdeleine, fille de M. de Taillancourt et de demoiselle Françoise, sa femme ; parrain, vénérable M. Girard, grand doyen ; marraine, Mlle la châtelaine de Blâmont. — Le 25 octobre 1630, fut baptisé François Ignace, fils (?) de M. de Taillancourt, écuyer de Madame de Lorraine, et de Mme Fournier, son épouse ; parrain, vénérable M. Fournier ; marraine, Gillette Phulpin. — Le 28 mars 1622 ; fut baptisée Anne-Élisabeth, fille de M. de la Mothe, et de .... Élisabeth, sa femme ; parrain, M. le chevalier de Rantonille ; marraine, Mme d'Anould. — Le 17 juin 1632, fut baptisée Catherine, fille de Jean-Ferry Ferry et de Marguerite, sa femme ; parrain, révérend M. de Rantonille, grand prévôt ; marraine, Barbe Maire. — Le 8 octobre 1633, fut baptisé Louis Léon, fils de M. de la Motte, et d'Élisabeth, sa femme ; parrain, vénérable M. Girard, doyen ; marraine, Mme de Saulcy. — Le 1er mai 1645, fut baptisé le fils de Bastien Carbonnin de Bronnamie-sous-Choiseul, cavalier du régiment de Toubalde, lieutenant-général de l'armée du maréchal de Turenne, et fut nommé Jacques. — Le 28 novembre 1656, le sieur Jean Jallé, procureur à Saint-Dié, au nom de noble sieur Claude Dolmaire....en la chancellerie de Rome, a tenu sur les saints fonds du baptême Élisabeth, fille du noble sieur Paul Dolmaire, juge civil et criminel des siéges, bailliage et seigneurial de Saint-Dié, et de demoiselle Marguerite Tabourer, son épouse. — Le 15 janvier 1657, fut baptisée la fille du sieur Claude Gauthier, dit de Vienville, prévôt de Saint-Dié ; seigneur de Fremifontaine, et de demoiselle Françoise, sa femme, et fut nommée Françoise-Gertrude. — Le 26 mai 1658, Marguerite-Françoise, fille de M. Gaspard de Glatigny, contrôleur à Saint-Dié, et de demoiselle Anne

Richier, son épouse, fut baptisée; elle a eu pour parrain, M. George Pierriard, dit de St-Arnould, receveur des deniers royaux, et pour marraine, dame Marguerite Balle, femme du sieur Lhuillier, colonel de Lenchetoulle. — Le 22 novembre 1658, Françoise-Marguerite, fille de M. Claude de Vienville, prévôt de Saint-Dié, et de demoiselle Françoise Lhuillier, fut baptisée; elle a eu pour parrain, M. George Pierriard, dit de St-Arnould, et pour marraine, Françoise Lhuillier. — Le 17 mars 1660, fut baptisée la fille du sieur Claude de Vienville, prévôt de Saint-Dié, et de demoiselle Françoise-Élisabeth, sa femme, et fut nommée Élisabeth-Catherine.

GG. 2. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1665-1698. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Ste-Croix de Saint-Dié. — Le 27 juillet 1665, a été baptisée Marthe-Thérèse, fille du sieur François Laurent, avocat en parlement, et de demoiselle Charlotte Françoise Ducasse, sa femme; elle a eu pour parrain, le sieur Nicolas Lhuillier, capitaine du château de Spitzemberg, et pour marraine, demoiselle Jeanne-Thérèse Jallée, faisant pour demoiselle Marthe Vulnoy. — Le 29 juillet 1665, a été baptisé Gaston Jean-Baptiste, fils du sieur François Simonnaire, lieutenant du bailli de Saint-Dié, et de demoiselle Catherine Marcant, sa femme; il a eu pour parrain, M. Gaston-Jean-Baptiste de Tornielle, marquis de Gerbévillers, gouverneur et bailly de Nancy, et pour marraine, demoiselle Marguerite Tabourer, femme du sieur Dolmaire, maître échevin à Saint-Dié. — Le 8 août 1665, a été baptisée Marie-Magdeleine, fille de M. Gaspard de Glatigny, tabellion et procureur à Saint-Dié, et de demoiselle Anne Richier, sa femme; elle a eu pour parrain, le sieur François Laurent, avocat audit lieu, et pour marraine, Magdeleine de Châtel, femme de noble Baptiste Martin, receveur du domaine dudit Saint-Dié. — Le 20 juillet 1666, a été baptisé Jean-George, fils de M. Baptiste Martin, receveur du domaine en la prévôté de Saint-Dié, et de Mlle Magdeleine de Châtel, sa femme; il a eu pour parrain M. Jean-George de Châtel, et pour marraine, demoiselle Jean Payas de Saint-Dié. — Le 9 septembre 1667, fut baptisée Marie-Gertrude, fille de Claude Voignier, et de Marie Lorraine, sa femme; elle a eu pour parrain, M. Jean Boucquemon, substitut de Saint-Dié, et pour marraine, demoiselle Gertrude de Vienville. — Le 4 janvier 1669, décéda Mme Marguerite Baronne de Serrier. — Le 18 avril 1669, fut baptisé François Gaspard, fils du sieur Gaspard de Glatigny, lieutenant de prévôt de Saint-Dié, et de demoiselle Anne Richier, sa femme; il a eu pour parrain, M. Gaspard Dupuy, gouverneur prévôt audit Saint-Dié, au nom de M. François le Bègue, grand doyen de cette église, et pour marraine, dame Magdeleine Cardinal. — Le 27 janvier 1672, fut baptisé Jean Henry, procréé hors de légitime mariage de Anne Mathieu, de Marsal, laquelle a déclaré en ses couches que le père dudit Jean Henry était M. de l'Isle, lieutenant du roi audit Marsal. — Le 26 novembre 1674, fut marié M. Jean Dolmaire, contrôleur du domaine de Saint-Dié, avec demoiselle Claude Jacquemin du vieil marché (faubourg de Saint-Dié). — Le 20 janvier 1679, décéda le sieur de Preuilly, capitaine au régiment de Toulon. — Le 12 mars 1680, décéda Claude Gaultier de Vienville — Le 22 septembre 1681, décéda le sieur Gaspard de Flavigny, prévôt de Saint-Dié. — Le 20 août 1682, fut baptisé Joseph, fils du sieur Charles du Belloy et de demoiselle Gabriel Crollot, son épouse; il a a eu pour parrain le sieur Joseph Bazelaire, prévôt de Saint-Dié, et pour marraine, Mme Marguerite Gemmaire, femme de M. Nicolas-Claude Dollot, seigneur de Lusse. — Le 29 avril 1683, fut baptisé Dominique, fils de Jacques Huin de la Panaye, et de Marguerite Drouot, sa femme; il a eu pour parrain M. Dominique de Charlemagne, capitaine de cavalerie dans les troupes de Sa Majesté, et pour marraine, demoiselle Gertrude de Vienville. — Le 14 février 1684, fut marié honorable Jean Page, maire de Saint-Dié, avec Anne Lhuillier. — Le 19 avril 1684, décéda le sieur Pierre de Lisle de Rouen, sous-brigadier et major de brigade dans la compagnie des gendarmes écossais du Roi. — Le 25 mai 1685, fut baptisée Jeanne-Élisabeth, fille du sieur Dominique Doyen, avocat au Parlement de Saint-Dié, et de demoiselle Jeanne Boujet, sa femme; elle a eu pour parrain, honorable Nicolas Doyen de Combrimont, doyen de Visembach, et pour marraine, demoiselle Marie-Élisabeth Cogney, fille de M. Cogney, conseiller au Parlement de Metz, seigneur de Taintrux. — Le 3 juin 1686, fut marié le sieur Jean-François Humbert de Bruyères, avec Mlle Marguerite de Vienville, de Saint-Dié. — Le 28 janvier 1687, décéda demoiselle Jeanne de Châtel. — Le 29 août 1687, fut baptisée Barbe, fille du sieur Dominique Perin et de demoiselle Barbe de la Cour, sa femme; elle a eu pour parrain, le sieur Jean Dolmaire, maître échevin à Saint-Dié et seigneur d'Anould, et pour marraine, demoiselle Françoise Parxelle, femme du sieur Bazelaire, prévôt de Saint-Dié. — Le 10 janvier 1689, fut marié Charles Bonneseure avec demoiselle Françoise de Lusse. — Le 10 avril 1690, fut baptisé Charles, fils du sieur Jean Dolmaire, contrôleur du domaine de Saint-Dié, et de demoiselle Claudette Jacque-

min, sa femme; il a eu pour parrain le sieur Charles Bazelaire, au nom de M. Charles de Reins de Bauvilvilliers, chanoine de cette église; marraine, demoiselle Françoise Colliquet. — Le 3 octobre 1690, fut baptisé Louis, fils du sieur Nicolas Richard et de demoiselle Marie Doyen, sa femme, de Saint-Dié; il a eu pour parrain, Monseigneur Louis, Dauphin de France, et pour marraine, Gertrude de Vienville. — Le 9 octobre 1690, décéda le sieur Jean-François de Gombervaux, seigneur de Vitonville. — Le 28 juillet 1692, Gertrude de Martinville, âgée de trois mois, fille du sieur Simon de Martinville, commissaire des guerres, et de demoiselle Cécile Sourdot, sa femme, de Champlay, demeurant à Saint-Dié, est décédée. — Le 21 août 1692, a été baptisé Simon, fils de François Pouppart, charpentier de Saint-Dié, et de Marie Thiriet, sa femme, né le même jour; il a eu pour parrain, le sieur de Martinville, commissaire des guerres à Saint-Dié, et pour marraine, demoiselle Marie Claude Demarne, demeurant à Saint-Dié. — Le 11 septembre 1692, a été baptisé Nicolas, fils d'honorable Nicolas Richard, maître des postes à Saint-Dié, et de demoiselle Anne Bazelaire, sa femme, née la veille dudit jour; le parrain a été le sieur Joseph Bazelaire, prévôt de Saint-Dié; la marraine, demoiselle Marie Richard, femme du sieur Charles Bazelaire, avocat au Parlement. — Le 8 décembre 1692, Nicolas, fils du sieur Charles Bazelaire, gruyer à Saint-Dié, et de demoiselle Marie Richard, sa femme, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain honorable Nicolas Doyen, et pour marraine, demoiselle Françoise Parxelle, femme du sieur Florent-Joseph Bazelaire, prévôt de Saint-Dié. — Le 8 juillet 1693, furent suppléées les cérémonies du baptême à Louise, fille du sieur Dominique Doyen, procureur syndic à Saint-Dié, et de Demoiselle Jean Bouget, sa femme, ladite Louise ayant été baptisée au logis par la sage-femme, à cause du danger de mort: parrain aux cérémonies, le sieur Jean-François Dolmaire, seigneur de Provenchères; marraine, demoiselle Louise Morison, dame d'Hurbache. — Le 31 octobre 1693, après les fiançailles, pour le mariage entre Claude Morel, dit la Montagne, soldat en la compagnie de M. le chevalier de Bissy, et Marie Pinagot, veuve, M. le grand vicaire de Mgr le grand prévôt de l'insigne église de Saint-Dié, et ordinaire du district d'icelle, les ayant dispensés des trois bans et ensuite de la permission de M. le chevalier de Bissy, « Je soussigné Mignolet, curé de la paroisse de Saint-Dié, les ai mariés selon les formes prescrites par l'église ». — Le 12 décembre 1693, fut baptisé Françis-Dieudonné, fils du sieur Charles Étienne-Abram, avocat et procureur d'office à Saint-Dié, et de demoiselle Marguerite Cherier, sa femme; parrain, le sieur Claude Thouvenin, avocat et maire à Saint-Dié, au nom de vénérable François de Gondrecourt; marraine, demoiselle Marie Dorge. — Le 8 septembre 1694, fut baptisé Joseph, fils de noble Jean Dolmaire, contrôleur à Saint-Dié, et de demoiselle Claudette Jacquemin, sa femme; parrain, le sieur Jean-François Dolmaire de Provenchères, au nom du sieur Joseph de Maleler, seigneur de Sommerviller; marraine, demoiselle Anne-Marguerite Bazelaire. — Le 15 août 1695, fut baptisé Jean, fils de Charles Bonneseure et de Françoise de Lusse, sa femme; parrain, le sieur Jean-Philippe Alba; marraine, demoiselle Marie-Claude de Marne (acte non signé). — Le 21 décembre 1695, fut baptisée Barbe, fille d'honnête Alexis Serrier et de Barbe Guinot, sa femme; parrain, le sieur Jean-François Dolmaire, seigneur de Lusse et de Provenchères; marraine, demoiselle Claude Jacquemin. — Le 4 avril 1696, fut baptisé Florent Joseph, fils du sieur Charles Bazelaire, gruyer à Saint-Dié, et de demoiselle Marie Richard, sa femme; parrain, le sieur Florent Joseph Bazelaire, prévôt de Saint-Dié; marraine, Françoise Richard. — Le 3 mars 1697, fut baptisée Gertrude, fille du sieur Étienne-Charles Abram, procureur fiscal à Saint-Dié, et de demoiselle Agnès Cherrier, sa femme; parrain, le sieur Claude Thouvenin, avocat au Parlement et maire en la justice de la Pierre-Hardie de Saint-Dié; marraine, demoiselle Gertrude de Vienville. — Le 22 mars 1697, le sieur Jean Dolmaire, âgé de soixante-six ans, contrôleur du domaine de Saint-Dié, est décédé, son corps a été inhumé au cloître de l'église cathédrale de Saint-Dié. — Le 23 octobre 1697, a été baptisé Nicolas François, fils de Nicolas-François Hade, et d'Anne Marie Moulin, sa femme; le parrain a été Jean-François Humbert de Girecourt, écuyer et seigneur dudit lieu; la marraine, Anne Marie Moulin. — Le 23 octobre 1697, demoiselle Françoise Lhuillier, veuve de feu sieur Claude de Vienville, prévôt de Saint-Dié, est décédée; son corps a été inhumé dans l'église cathédrale. — Le 21 avril 1698, fut baptisé Charles, fils d'honorable Nicolas Chaxel, receveur à Saint-Dié, et de demoiselle Jeanne Maurice, sa femme; parrain, honnête Pierre Gaillard, au nom du sieur vénérable Charles de Billaut, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié; marraine, Anne Renouard, au nom de Mme Élisbeth le Bègue, dame de Mansberg. — Le 31 octobre 1698, fut baptisé François, fils du sieur Jean-Philippe Alba, procureur et tabellion garde-notes à Saint-Dié, et de demoiselle Thérèse-Nicolle Claudateste, sa femme.

GG. 3. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1701-1709. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 1er mars 1703, Jean-Charles Joly, fils du sieur Jean Joly, conseiller au conseil souverain d'Alsace, résidant à Colmar, et de dame Anne Bazelaire, son épouse, vint au monde vers une heure après minuit, fut baptisé le même jour et eut pour parrain M. Charles Bazelaire, avocat à la Cour, et pour marraine demoiselle Anne Bazelaire. — Le 12 juin 1703, Léopold Dolmaire, fils de Claude Dolmaire et de Jeanne-Françoise Carand, de Saint-Dié, vint au monde vers les huit heures du matin, fut baptisé le 15 du même mois, eut pour parrain S. A. R. Léopold Ier, duc de Lorraine, et pour marraine S. A. R. Charlotte-Élisabeth de Bourbon, duchesse de Lorraine, et fut tenu sur les fonds de baptême par ordre de Leurs Altesses par haut et puissant seigneur Alexis d'Hédival, chambellan de S. A. R., et par dame Charlotte-Georgette d'Issembourg d'Happencourt, épouse du sieur de Luriaux, écuyer, premier maître d'hôtel de S. A. R. — Le 20 juin 1703, Léopold-Charles Hydoux, fils de Dominique Hydoux et d'Antoine-Françoise Parisot, de Saint-Dié, vint au monde, fut baptisé le 22 du même mois, eut pour parrain S. A. R. Léopold Ier, duc de Lorraine, et pour marraine, S. A. R. Charlotte-Élisabeth de Bourbon, duchesse de Lorraine, et fut tenu sur les fonds de baptême, par ordre de Leurs Altesses, par haut et puissant seigneur Jean-Jacques, comte de Taxis, chambellan de S. A. R., et par demoiselle Antoinette de Nettancourt, fille d'honneur de Mme Royale, qui ont signé le présent acte de ce requis. — Le 31 mars 1704, Joseph Lhome, maire de Saint-Dié, et Antoinette Xaxé, après la publication d'un ban, la dispense des deux autres obtenue de messire Bernard Dufort, grand prévôt de Saint-Dié, reçurent la bénédiction nuptiale en présence de M. Jean Lhome, tabellion général demeurant à Rambervillers, et de messire Pierre Gaillard, lieutenant des chirurgiens de la prévôté de Saint-Dié. — Le 30 novembre 1705, Joseph Lelong, cavalier de la compagnie de M. de Contrand au régiment du prince Charles d'Armagnac de Lorraine, mourut dans ce lieu et fut enterré dans le cimetière de cette paroisse. — Le 30 novembre 1706, Jacques Coulon, cavalier dans la compagnie de M. de Croiset, au régiment du Chatelet de Clermont, mourut et fut enterré dans le cimetière de ce lieu. — Le 31 décembre 1706, Nicolas de Vomécourt, fils de Jean de Vomécourt et d'Anne Bourceau, sa femme, vint au monde, fut baptisé le même jour. — Le 13 janvier 1707, Marguerite-Rose Henry, fille de Pierre Henry, tabellion général de Lorraine, et d'Anne Serrier, vint au monde à six heures du matin, fut baptisée le même jour et eut pour parrain M. Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, avocat à la cour, et pour marraine demoiselle Marguerite Redoubté. — Le 5 novembre 1707, Jean-François Ferquel, fils de Claude Ferquel et d'Anne, sa femme, vint au monde, fut baptisé le lendemain et eut pour parrain le sieur Jean-François Dolmaire de Provenchères, écuyer, gruyer de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Anne de Circourt. — Le 6 décembre 1708, dame Françoise Parxel, épouse de noble Joseph-Fleurent Bazelaire, lieutenant au siége bailliager de Saint-Dié, mourut, âgée d'environ 63 ans, et fut inhumée dans le cloître, proche de la porte de l'église Notre-Dame à Saint-Dié. — Le 18 mars 1709, noble Paul Dolmaire, seigneur de Provenchères, lieutenant particulier du bailliage de Saint-Dié, âgé d'environ 86 ans, mourut dans ce lieu et fut enterré dans l'église de la paroisse d'Anould.

GG. 4. (Registres.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1710-1719. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 7 janvier 1710, Jean-François Dolmaire de Provenchères, écuyer, seigneur de Lusse, gruyer des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié et capitaine des chasses de S. A. R. audit lieu, fils de défunt le sieur Paul Dolmaire, vivant seigneur de Provenchères, de la Tressonnerie, d'Anould en partie, et lieutenant particulier au siége bailliager de Saint-Dié, et de dame Marguerite de Tabouret de Maxéville; et demoiselle Françoise Dolmaire, fille de défunt le sieur Jean Dolmaire, vivant contrôleur des grueries et domaine de Saint-Dié, et de demoiselle Marguerite Ferry de Flavigny, après dispense obtenue du premier siége du second degré de consanguinité fulminée par Monseigneur le grand prévôt de l'insigne église de Saint-Dié, la publication de l'autre ban, reçurent la bénédiction nuptiale. — Le 7 juillet 1710, Marguerite, fille de Jean Lingé et de Marguerite Françoise Larminach, sa femme, vint au monde et fut baptisée le même jour; elle a eu pour parrain le sieur Melchior Dolmaire, écuyer et avocat à la Cour, et pour marraine, demoiselle Marguerite de Beauval. — Le 8 janvier 1711, le sieur Jean Thouvenin, gentilhomme ordinaire de S. A. R., fils du sieur Hubert Thouvenin, écuyer, seigneur de Villé, de Hamonville, Broussey et Velecour, et de dame Antoinette d'Hamonville, et demoiselle Marie Bazelaire, fille du sieur Florent-Joseph Bazelaire, sei-

gneur du comté de Lesseux, Lusse et autres lieux, lieutenant-général en chef au siége bailliager de Saint-Dié, et de feue dame Françoise Parxeh, son épouse, reçurent la bénédiction nuptiale. — Le 26 septembre 1711, François Bazelaire, fils de noble Charles Bazelaire de Lesseux et de dame Thérèse d'Andelau, son épouse, vint au monde, fut baptisé le même jour et eut pour parrain François-Paul Joly, et pour marraine demoiselle Anne Bazelaire. — Le 4 août 1712, Marie-Anne Bazelaire, fille de noble Charles-Joseph Bazelaire de Lesseux, lieutenant-général au bailliage de Saint-Dié, et de dame Anne-Thérèse d'Andelau, son épouse, est venue au monde et a été baptisée le même jour; elle a eu pour parrain le sieur Nicolas Bazelaire, clerc de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Anne Bazelaire. — Le 25 février 1713, Joseph de Vomécourt, fils de Jean de Vomécourt et d'Anne Bourceau, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain. — Le 9 mars 1713, est né Dieudonné-Charles-Thomas-Félix Chainel, fils de noble Toussaint Chainel, premier conseiller au bailliage, contrôleur en la gruerie de Saint-Dié, second lieutenant de la maréchaussée de Lorraine, commandant la brigade des Vosges, et de dame Jacqueline-Pierrette-Catherine Mencière de Baumont, son épouse; il a été baptisé le lendemain dudit mois, a eu pour parrain messire Charles d'Autriche, chanoine et grand doyen de l'insigne église dudit Saint-Dié, représenté par le sieur Fériet, fils du sieur François Fériet, écuyer, seigneur du ban de Crevic et conseiller de S. A. R. en sa Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, et pour marraine haute et puissante dame S. A. Sérénissime Mme Éléonore-Charlotte, née princesse de Wattemberg, Montbéliard, vicomtesse de Teck, Chatillon, duchesse d'Els en Silésie, comtesse de Montbéliard et Colligny, dame de Hecdemhein, Fertemberg, Steinemberg, Mezibor et Kolziet, etc., représentée par Jeanne-Françoise Febvrel, épouse du sieur Philippe Doridan, écuyer, demeurant à Bruyères, mère dudit Chainel, père du baptisé. — Le 9 septembre 1713, Marie-Anne Bazelaire, fille de noble Charles-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, lieutenant-général au siége bailliager de Saint-Dié, et de dame Anne-Marie-Thérèse d'Andelau, son épouse, est née, a été baptisée le 11 septembre de ladite année, et a eu pour parrain le sieur François-Louis Thibaut de Menonville, écuyer, etc., de la paroisse de Nossoncourt, diocèse de Toul, et pour marraine, Marie-Anne d'Hédival. — Le 21 octobre 1713, Marie-Thérèse Masson, fille du sieur Joseph Masson, avocat à la Cour au siége bailliager de Saint-Dié, et de demoiselle Anne-Marie Blaise, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain; elle a eu pour parrain le sieur Nicolas Bazelaire, fils du sieur Charles Bazelaire, avocat en Parlement à Saint-Dié, et pour marraine, dame Anne-Thérèse d'Andelau, épouse du sieur Charles-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié, etc. — Le 3 mai 1714, maître Antoine Thomassin, greffier en chef des bailliage et grueries de Saint-Dié, fils des défunts, honnête Claude Thomassin et Nicolle Renaudin, de la paroisse de Saint-Michel, ban d'Étival, assisté de noble Charles-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, lieutenant-général au bailliage de Saint-Dié, d'une part; et demoiselle Marie Perrin, fille des défunts, honnêtes Claude Perrin et Marguerite Samboing, vivants, bourgeois de Rambervillers, assistée de noble Charles-Honoré Redoubté, seigneur de Ventron et Mortagne, receveur des finances de S. A. R. au bureau de Saint-Dié, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale selon les formes prescrites par l'église. — Le 8 septembre 1714, Marie-Thérèse Bazelaire, fille de noble Charles-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié, et de dame Anne-Thérèse d'Andelau, son épouse, est née, a été baptisée le même jour; elle a eu pour parrain maître Dominique Richard, avocat à la Cour, et pour marraine demoiselle Anne Bazelaire, fille de noble Charles Bazelaire, avocat en Parlement, tous de cette paroisse. — Le 20 mai 1715, Françoise-Charlotte Chainel, fille de noble Toussaint Chainel, premier conseiller au bailliage et contrôleur en la gruerie de Saint-Dié, lieutenant à la maréchaussée de Lorraine, commandant les brigades des Vosges, et de dame Jacqueline-Pierrette-Catherine Mennecière de Baumont, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, vingt-unième du même mois, a eu pour parrain messire Charles de Lançon, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié et seigneur d'Arracourt, substitué par le sieur François Colin, avocat à la Cour de cette paroisse, et pour marraine, dame Jeanne-Françoise Febvrel, épouse du sieur Philippe Doridan, écuyer, demeurant à Bruyères, grand'mère de l'enfant baptisé. — Le 24 juin 1715, le sieur Christophe de Circourt, capitaine aux gardes de S. A. R., âgé d'environ 40 ans, mourut, et son corps fut inhumé le lendemain, en présence de Mlle de Circourt, sa sœur, et d'une grande partie de MM. du bailliage. — Le 14 août 1715, Anne-Marguerite Bazelaire, fille de noble Charles-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, lieutenant-général au bailliage de Saint-Dié, et de dame Anne-Thérèse d'Andelau, son épouse, est née et a été baptisée; elle a eu pour parrain noble Florent-Joseph Bazelaire, avocat à la Cour, et pour marraine noble demoiselle Anne Bazelaire, tous de cette paroisse. — Le 21 août 1715, demoiselle

Marguerite Gillet de Vaucourt, fille d'honoré seigneur Nicolas Gillet, seigneur de Vaucourt et d'Arracourt en partie, et de dame Françoise d'Autriche, âgée de 23 ans, mourut et fut inhumée en présence de M. Charles d'Autriche, chanoine et grand doyen de cette insigne église, oncle de ladite défunte. — Le 27 octobre 1715, Charles-Honoré Maichangué, fils du sieur Antoine-Joseph Maichangué, docteur en médecine à Saint-Dié, et de demoiselle Élisabeth Henry, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain noble Charles-Honoré Redoubté, seigneur de Ventron et Mortagne, et pour marraine demoiselle Gertrude-Françoise de Vienville, tous de cette paroisse. — Le 6 novembre 1715, Charles-Honoré Stouvenel, fils du sieur Joseph Stouvenel, avocat à la Cour, etc., et de demoiselle Perrin, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain noble Charles-Honoré Redoubté, seigneur de Ventron et Mortagne, et pour marraine dame Jacqueline-Pierrette de Mennecière, épouse de noble Toussaint Chainel, premier conseiller du bailliage de Saint-Dié, etc., tous de cette paroisse. — Le 13 mai 1716, Philippe-Antoine Chaînel, fils de noble Toussaint Chainel, lieutenant de la maréchaussée de Lorraine au département des Vosges, premier conseiller et contrôleur au bailliage et gruerie de Saint-Dié, et de dame Jacqueline-Pierrette-Catherine Mennecière de Baumont, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, 14 dudit mois, et a eu pour parrain le sieur Philippe Doridan, écuyer, demeurant à Bruyères, et pour marraine la veuve de M. François Dolmaire, écuyer, seigneur de Lusse, Provenchères et autres lieux, gruyer et capitaine des chasses de S. A. R. à Saint-Dié. — Le 15 septembre 1716, Léopold Duprey, fils de Jean Duprey et de Georgine Gérard, sa femme, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain S. A. R., représentée par noble Florent-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux et de Lusse, ci-devant lieutenant-général à Saint-Dié, y résidant, et pour marraine demoiselle Jeanne-Cécile Gaiot, épouse du sieur Rotier, ci-devant commissaire des vivres pour Sa Majesté Très-Chrétienne, aussi résidant à Saint-Dié. — Le 3 juillet 1717, Marie-Élisabeth Bazelaire, fille de noble seigneur Charles-Joseph Bazelaire, lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié, seigneur de Lesseux, et de dame Marie-Anne d'Andelau, son épouse, est née, a été baptisée le même jour; elle a eu pour parrain noble le sieur Florent-Joseph Bazelaire, ancien lieutenant-général du bailliage dudit Saint-Dié, seigneur de Lusse, représenté par Florent-Joseph Bazelaire, frère de la baptisée, et pour marraine demoiselle Marie-Élisabeth Schropp, veuve de défunt maître Quensiquer, avocat à Schelestadt, représentée par demoiselle Marie-Anne Alba, jeune fille dudit Saint-Dié. — Le 30 août 1717, noble Charles-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, lieutenant-général au bailliage de Saint-Dié, âgé d'environ 34 ans, mourut et fut inhumé le lendemain. — Le 16 janvier 1718, noble le sieur Charles-Honoré Redoubté, seigneur de Ventron et Mortagne, receveur des finances de S. A. R. au bureau de Saint-Dié, mourut, âgé d'environ 70 ans, et fut inhumé le lendemain. — Le 28 janvier 1718, Jean-Hyacinthe Redoubté, fils de noble Charles-Joseph Redoubté, seigneur de Ventron et Mortagne, conseiller du Roi au conseil souverain d'Alsace, et de dame Marie-Anne Anthoine, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Charles-Christophe Cueüllet, écuyer, seigneur de Saffay, conseiller au bailliage de Nancy, représenté par le sieur Dominique Redoubté, frère de l'enfant baptisé, et pour marraine dame Françoise Anthoine, épouse du sieur Cueüllet, représentée par noble dame Marguerite Boucquenon, veuve de feu noble Charles-Honoré Redoubté, vivant seigneur de Ventron et Mortagne, receveur des finances de S. A. R. à Saint-Dié. — Le 28 février 1718, le sieur Melchior Dolmaire, écuyer, seigneur de Provenchères, etc., fils du seigneur Jean Dolmaire, vivant contrôleur des gruerie et domaine de Saint-Dié, et de dame Claude Jacquemin, de cette paroisse, d'une part, et demoiselle Pauline de Malcler, fille du sieur François-Joseph de Malcler, écuyer, seigneur de Sommerviller, ban de Croix, capitaine des plaisirs de S. A. R., et de dame Gertrude Dolmaire, de la paroisse de Lunéville, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale du sieur Simon Dolmaire, prêtre en cette insigne église, en présence du sieur Jean-François Dolmaire, écuyer, seigneur de Lusse et autres lieux, gruyer et capitaine des chasses de S. A. R. à Saint-Dié, et du sieur Jean-François Dolmaire, aussi écuyer, avocat à la Cour, résidant à Saint-Dié. — Le 12 décembre 1718, Françoise-Gertrude Dolmaire, fille du sieur Melchior Dolmaire, écuyer, seigneur de Provenchères, et de dame Pauline de Malcler, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain; a eu pour parrain le sieur François-Joseph de Malcler, écuyer, seigneur de Sommerviller, son grand-père, représenté par le sieur Jean-François Dolmaire, oncle de l'enfant, et pour marraine dame Françoise Dolmaire, épouse du sieur Dolmaire, écuyer, seigneur de Lusse et autres lieux, sa grande tante. — Le 28 décembre 1718, Gertrude-Catherine Chainel, fille de noble Toussaint Chainel, premier conseiller au bailliage et contrôleur en la gruerie de Saint-Dié, second lieutenant de la maréchaussée de Lorraine, commandant

de ladite maréchaussée au département des Vosges, et de dame Jacqueline-Catherine Mennecier, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur François-Paul-Ignace Royer, seigneur de la Tour de Fléville, Ruxurieux et autres lieux, de la paroisse de Corcieux, et pour marraine demoiselle Françoise-Gertrude de Vienville, dame dudit lieu, de cette paroisse.

GG. 5. (Registres.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1720-1730. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 12 février 1720, Madeleine-Irénée, fille de Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, et de demoiselle Anne Chambley, son épouse, est née et a été baptisée le même jour; a eu pour parrain, le sieur Joseph Marcel, chirurgien-major de S. A. R. et de ses troupes, représenté par le sieur Nicolas Bazelaire, fils du sieur Charles Bazelaire, avocat audit bailliage de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Claude-Magdeleine Alba, fille de feu le sieur Jean-Philippe Alba, vivant avocat audit bailliage de cette paroisse. — Le 21 mars 1720, François Melchior Dolmaire, fils du sieur Melchior Dolmaire de Provenchères, écuyer, et de dame Pauline de Malcler, son épouse, est né, a été baptisé le même jour; a eu pour parrain le sieur Jean-François Dolmaire, écuyer, seigneur du ban de Lusse et de la Tressonnerie d'Anould en partie, gruyer de Saint-Dié et capitaine des chasses de S. A. R. audit lieu, et pour marraine demoiselle Claude Jacquemin, veuve de Jean Dolmaire, vivant contrôleur des domaine et gruerie de Saint-Dié, tous de cette paroisse. — Le 1er août 1720, Anne Marie Toussaint, fille de Dominique Toussaint et d'Anne Marie Pariset, sa femme, est née, a été baptisée le même jour; a eu pour parrain le sieur Hyacinthe Colliquet, seigneur de Lenoncourt, de la paroisse de Bar-le-Duc, résidant actuellement en celle de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Anne Bazelaire, fille du sieur Charles Bazelaire, avocat à Saint-Dié. — Le 5 décembre 1720, Jean François Redoubté, fils de noble M. Charles-Joseph Redoubté de Mortagne, seigneur de Ventron, etc., conseiller de S. A. R., grand-maître des Eaux-et-Forêts au département des Vosges, et de dame Marie-Anne Antoine, son épouse, est né, a été baptisé le 9 du même mois; il a eu pour parrain M. Jean-François Humbert de Girecourt, chevalier, seigneur dudit lieu, Faucompierre, Vaudicourt, etc., conseiller, secrétaire d'État de S. A. R., etc., représenté par M. Jean-François Dolmaire de Lusse, écuyer, seigneur dudit lieu, Provenchères, etc., et pour marraine noble demoiselle Gertrude de Vienville, dame dudit lieu, résidant à Saint-Dié, ainsi que ledit sieur Dolmaire. — Le 25 janvier 1721, Joseph-Antoine Fachot, greffier de la Pierre-Hardie à Saint-Dié, fils du sieur Georges-Antoine Fachot et de demoiselle Marguerite Barbier, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain; a eu pour parrain vénérable M. Joseph Ignace de Renel, chanoine de cette insigne église, représenté par le sieur Joseph Dolmaire, écuyer, capitaine au régiment d'infanterie de Chartres, et pour marraine demoiselle Anne de la Marche, tous de cette paroisse. — Le 6 août 1721, Melchior Simon, fils du sieur Melchior Dolmaire de Provenchères, écuyer, résidant à Saint-Dié, et de dame Pauline Gertrude de Macler, ses père et mère, est né, a été baptisé le même jour; a eu pour parrain le sieur Simon Dolmaire, prêtre, son oncle, représenté par le sieur Jean-François Dolmaire, aussi écuyer, et pour marraine demoiselle Catherine-Charlotte de Malcler, fille du sieur de Malcler, écuyer, seigneur de Sommerviller, ban de Crévic en partie de la cour sauvage de Lunéville, sa tante, et de dame Gertrude Dolmaire. — Le 5 octobre 1721, noble Jean-François Dolmaire, seigneur de Lusse, Provenchères, etc., âgé de 63 ans, mourut et fut inhumé le lendemain dans le cloître de Saint-Dié, en présence des sieurs Simon Delmaire, prêtre, et Jean-François Dolmaire, écuyer audit Saint-Dié. — Le 13 décembre 1721, Catherine Lucie Redoubté, fille de messire Charles-Joseph Redoubté de Mortagne, chevalier, conseiller d'État de S. A. R., grand-maître des Eaux-et-Forêts des Vosges et gouverneur de Saint-Hippolyte, et de dame Marie-Anne Antoine, son épouse, est née, a été baptisée le même jour; a eu pour parrain messire Dominique-Mathieu de Moulon, chevalier, conseiller d'État de S. A. R. et procureur général à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, représenté par le sieur Jean-Antoine de Martimprey, jeune fils, de la paroisse de Corcieux, étudiant à Saint-Dié, et pour marraine dame Catherine Dujard, épouse dudit sieur Mathieu, représentée par demoiselle Charlotte Redoubté, sieur de ladite Catherine Lucie. — Le 2 mars 1722, Jeanne-Marguerite Chainel, fille de noble Toussaint Chainel, premier conseiller, contrôleur au bailliage et gruerie de Saint-Dié, lieutenant de la maréchaussée de Lorraine au département des Vosges, et de dame Jacqueline-Pierrette Mennecière de Beaumont, est née, a été baptisée le même jour; elle a eu parrain messire Jean-Baptiste-Joseph Bourcier de Villers, chevalier, seigneur du dit lieu, etc., conseiller d'État de S. A. R., maître des requêtes ordinaires, substitué et représenté par noble Philippe-Antoine Chainel, frère germain de la

baptisée, et pour marraine Mlle Marguerite Humbert, fille majeure, demeurant à Bruyères, représentée par demoiselle Anne Lhuillier de Spitzemberg, demeurant à Saint-Dié. — Le 25 mai 1722, Charles Richard, fils de noble Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, et de demoiselle Jeanne Chambley, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain noble Charles Bazelaire, avocat au bailliage, et pour marraine demoiselle Thérèse Claudeteste, veuve du sieur Jean-Philippe Alba, vivant aussi avocat audit bailliage de Saint-Dié, tous de cette paroisse. — Le 3 août 1722, Jeanne Thomassin, fille du sieur Antoine Thomassin, avocat en cour, exerçant au bailliage de Saint-Dié, et de demoiselle Marie Perrin, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur Dominique Guérault, contrôleur des actes des notaires, etc., résidant à Bruyères, oncle de la dite Jeanne, baptisée, et pour marraine Jeanne de Gondrecourt, résidant en cette paroisse. — Le 29 septembre 1722, Dominique, fils de Dominique-Jean-Baptiste Gachotte, garde notes à Saint-Dié, et de demoiselle Françoise Musse, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Dominique Redoubté, fils de M. Redoubté, seigneur de Mortagne, etc., résidant à Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Marguerite Aliot, de la paroisse d'Hurbache. — Le 19 février 1723, Joseph, fils de messire Charles-Joseph Redoubté de Mortagne, chevalier, conseiller d'État de S. A. R., grand maître des Eaux-et-Forêts des Vosges et gouverneur de Saint-Hippolyte, et de dame Marie-Anne Antoine, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain M. le comte Darros, brigadier des armées du Roi et colonel du régiment de Languedoc, demeurant à Metz, représenté par le sieur Jean-Antoine de Martimprey jeune, fils, étudiant à Saint-Dié, et pour marraine Mme Pillement, épouse de mon dit sieur le comte Darros, représentée par demoiselle Charlotte Redoubté, sœur du dit baptisé. — Le 24 août 1723, Joseph Dieudonné, fils de Melchior Dolmaire, écuyer, seigneur de Provenchères, gruyer et capitaine de chasses de S. A. R., résidant à Saint-Dié, et de dame Pauline Gertrude de Malcler, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Joseph Dolmaire, écuyer, capitaine au régiment de Chartres, pour le service du Roi, représenté par le sieur Jean-François Dolmaire, écuyer, son frère, etc., et pour marraine demoiselle Barbe Dolmaire, tous de Saint-Dié. — Le 30 août 1723, Dominique-François Richard, fils de noble Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, etc., et de demoiselle Jeanne Chambley, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain noble Florent-Joseph Bazelaire avocat à la cour, exerçant audit bailliage de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Anne-Antoinette de Lamarche, tous de cette paroisse. — Le 14 octobre 1723, Marie-Anne Thérèse Millan, fille de Nicolas Millan, maître perruquier, et de Catherine Masurier, sa femme, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur Toussaint Lhuylier de Spitzemberg, et pour marraine demoiselle Anne Lhuylier de Spitzemberg, tous de cette paroisse. — Le 28 février 1824, Suzanne Charlotte, fille de M. Charles-Joseph Redoubté de Mortagne, chevalier, conseiller d'État de S. A. R., grand maître de ses Eaux-et-Forêts et gouverneur de Saint-Hippolyte, et de dame Marie-Anne Antoine, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain messire Charles-Ignace, baron de Mahuet, comte de Lupcourt, chevalier, conseiller et secrétaire d'État de S. A. R., représenté par le sieur Jean-Hyacinthe Redoubté, frère de ladite Suzanne-Charlotte, et pour marraine Mme Marie-Suzanne de Suzémont, épouse de messire Bourcier de Villers, chevalier, conseiller d'État, etc., représentée par demoiselle Anne-Suzanne Redoubté, sœur de la susdite Suzanne-Charlotte, baptisée. — Le 12 novembre 1724, noble Florent-Joseph Bazelaire, lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié, seigneur de Lusse, etc., âgé d'environ 70 ans, mourut à Lunéville; son corps fut inhumé, le 14 du même mois, en cette paroisse dudit Saint-Dié, dans le cloître, proche la porte de l'église Notre-Dame. — Le 27 janvier 1725, Anne-Barbe Richard, fille du sieur Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, et de demoiselle Jeanne Chambley, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain M. Charles Bazelaire, lieutenant-général audit bailliage de Saint-Dié, et pour marraine dame Anne-Marguerite Bazelaire, épouse de M. Jean Joly, seigneur de Morey. — Le 18 mars 1725, Charles Melchior, fils du sieur Melchior Dolmaire de Provenchères, écuyer, seigneur dudit lieu, Lusse, etc., gruyer et capitaine des chasses de S. A. R., et de dame Pauline Gertrude de Malcler, son épouse, est né, a été baptisé le même jour. — Le 31 mai 1725, Marguerite Redoubté, fille de M. Charles-Joseph Redoubté de Mortagne, chevalier, conseiller d'État de S. A. R., grand maître des Eaux-et-Forêts et gouverneur de Saint-Hippolyte, et de dame Marie-Anne Antoine, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, l'un des prélats assistants du trône de Sa Sainteté, grand prévôt de Saint-Dié, conseiller d'État,

prélat en la Cour Souveraine de Lorraine, etc., représenté par le sieur Jean-Baptiste Redoubté, frère de la dite Marguerite baptisée, et pour marraine demoiselle Marguerite Humbert, fille majeure de feu M. Humbert, écuyer, brigadier de la noblesse de Lorraine, etc., de la paroise de Bruyères, representée par Mlle Anne Lhuylier de Spitzemberg. — Le 28 juin 1725, le sieur Charles Bazelaire, lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié, âgé d'environ 60 ans, mourut et son corps fut inhumé le lendemain dans la chapelle du Saint-Esprit de cette église. — Le 29 décembre 1725, Joseph Guiot, fils du sieur Dominique Guiot, musicien en cette insigne église, et de demoiselle Anne-Catherine Marc, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain vénérable messire Joseph Ignace de Renel, chanoine de cette même insigne église, sonrier de la ville de Saint-Dié, représenté par M. Joseph Dolmaire, écuyer, capitaine au régiment d'Etampes pour le service de Sa Majesté Très-Chrétienne, et pour marraine dame Anne-Thérèse d'Andelau, veuve de feu M. de Lesseux, vivant lieutenant-général au bailliage de Saint-Dié, de cette paroisse. — Le 23 mai 1726, François-Antoine Henri, fils du sieur Nicolas Henri, tabellion général à Saint-Dié, et de demoiselle Élisabeth Marchal, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur François-Antoine de Sareau, baron d'Audemont, coadjuteur en cette insigne église. — Le 22 septembre 1726, Marie-Antoinette Dolmaire, fille du sieur Melchior Dolmaire de Provenchères, écuyer, seigneur dudit lieu, Lusse, la Petite-Fosse, etc., gruyer et capitaine des chasses de S. A. R., à Saint-Dié, et de dame Jeanne-Pauline Gertrude de Malcler, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur Jean-François Dolmaire, écuyer, résidant à Saint-Dié, pour et au nom de messire Charles Busselot, conseiller, auditeur de la Chambre des Comptes de Lorraine, résidant à Nancy, et pour marraine demoiselle Marie-Catherine de Malcler, pour et au nom de dame Marie de Malcler, veuve du sieur Colle, vivant lieutenant au bailliage de Sarreguemines. — Le 14 décembre 1726, Jean-François, fils de M. Charles-Joseph Redoubté de Mortagne, chevalier, conseiller d'État de S. A. R., grand maître des Eaux-et-Forêts, gouverneur de Saint-Hippolyte, et de dame Marie-Anne Antoine, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain Jean-Baptiste Redoubté, son frère, au nom de M. Jean-François Humbert, baron de Girecourt, conseiller et secrétaire d'État au bailliage de S. A. R., et pour marraine demoiselle Gertrude Lhuilier de Spitzemberg, au nom de demoiselle Élisabeth de Vioménil, de la paroisse de Rambervillers. — Le 5 avril 1727, François Richard, fils du sieur Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, et de demoiselle Jeanne Chambley, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur François d'Hablinville, conseiller en survivance en la Chambre des Comptes de Lorraine, gruyer, lieutenant particulier au bailliage de Lunéville, et pour marraine dame Françoise Courtois, épouse du sieur d'Hablinville, représentés par le sieur Florent-Joseph Bazelaire, avocat à la Cour, exerçant au bailliage de Saint-Dié, et juge garde de la Pierre Hardie dudit Saint-Dié, et par demoiselle Anne Bazelaire, fille majeure de cette paroisse. — Le 17 juillet 1727, dame Marguerite Boucquenon, veuve de noble seigneur Charles Honoré Redoubté, vivant receveur des finances de S. A. R. au bureau de Saint-Dié, seigneur de Mortagne, etc., mourut et son corps fut inhumé le lendemain, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de cette insigne église. — Le 8 juillet 1728, Charlotte Richard, fille du sieur Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, et de demoiselle Jeanne Chambley, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain noble Nicolas Bazelaire, lieutenant-général audit bailliage, et pour marraine demoiselle Charlotte Redoubté, fille de noble Charles-Joseph Redoubté, grand maître des Eaux-et-Forêts de S. A. R. et conseiller de ses États, résidant audit Saint-Dié. — Le 22 octobre 1728, Anne-Marguerite, fille du sieur François Léopold Petitjean, avocat à la Cour, et de demoiselle Anne Perrin, sa femme, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur Joseph Gaillard, changeur de S. A. R., bourgeois de Saint-Dié, et pour marraine Mlle Anne Lhuylier de Spitzemberg. — Le 17 août 1729, Dominique Richard, fils du sieur Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, et de demoiselle Jeanne Chambley, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Florent Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, lieutenant-général audit bailliage de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Élisabeth d'Hableinville, de la paroisse de Lunéville. — Le 24 août 1729, dame Josephe Victoire de Gondrecourt, épouse du sieur Florent Joseph Bazelaire de Branville, avocat à la Cour et juge de la Pierre Hardie de Saint-Dié, âgée d'environ 30 ans, mourut et son corps fut inhumé dans la chapelle du Saint-Esprit de cette église. — Le 10 novembre 1729, Claude Redoubté, fille de noble Charles-Joseph Redoubté, conseiller d'État de S. A. R. et grand maître des Eaux-et-Forêts de Sa dite Altesse Royale, et de dame Marie-Anne Antoine, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour

parrain M. l'abbé Antoine, docteur en Sorbonne, archidiacre à Metz, chanoine en l'église primitiale de Nancy, représenté par le sieur Jean-Baptiste Redoubté, et pour marraine dame Claudine Françoise, épouse de M. Masson, conseiller du Parlement de Metz, représentée par demoiselle Charlotte Redoubté. — Le 26 mai 1730, Jean Népomucène Dolmaire, fils du sieur Melchior Dolmaire, écuyer, seigneur de Provenchères, gruyer et capitaine des chasses de S. A. R. à Saint-Dié, et de dame Pauline de Malcler, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain le sieur Joseph Dolmaire, écuyer, capitaine au régiment d'Etampes, pour le service de Sa Majesté Très-Chrétienne, et pour marraine dame Françoise Dolmaire, veuve de feu le sieur Jean Dolmaire, vivant écuyer, seigneur de Lusse et Provenchères, gruyer et capitaine des chasses de S. A. R audit Saint-Dié. — Le 2 août 1730, Marie-Anne Bazelaire, fille du sieur Nicolas Bazelaire, lieutenant-général au bailliage de Saint-Dié, et de dame Marie-Marguerite Henriot, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur Florent Joseph Richard fils, et pour marraine demoiselle Anne Bazelaire. — Le 11 août 1730, Charles Nicolas Richard, fils du sieur Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, et de dame Jeanne Chambley, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain le sieur Florent Joseph Bazelaire, avocat à la Cour et juge de la Pierre Hardie de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Marguerite Bazelaire de Lesseux, fille de feu le sieur Charles-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, et lieutenant-général audit bailliage de Saint-Dié.

GG. 6. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1731-1742. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 2 décembre 1731, Jean-Léonard Larminach, fils de Jean Larminach, archer, et de Jeanne Bannesapt, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Léonard, comte du Hautoy, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, représenté par le sieur Charles-Léopold Gayot, exempt de la maréchaussée de Lorraine, résidant à Saint-Dié. — Le 18 septembre 1732, Charles-Nicolas-Pierre-Fourrier Dolmaire, fils légitime de messire Melchior Dolmaire, écuyer, seigneur de Provenchères, Lusse, etc., gruyer et capitaine des chasses de S. A. R. à Saint-Dié, et de dame Pauline-Jeanne-Gertrude de Malcler, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain haut et puissant seigneur messire Charles, comte de Rennel et du Saint-Empire, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, représenté par messire Jean-Louis de Klopstain, chevalier, seigneur de Recourt, et pour marraine dame Marie-Anne Antoine, épouse de noble messire Charles-Joseph Redoubté, grand maître des Eaux-et-Forêts de S. A. R., etc., de cette paroisse. — Le 25 avril 1733, Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, lieutenant-général au siége bailliager et chef de police de cette ville, fils de feu le sieur Charles-Joseph Bazelaire, vivant seigneur de Lesseux, lieutenant et chef de police de cette ville, et de dame Marie-Thérèse d'Andelau, ses père et mère de cette paroisse, d'une part, et demoiselle Charlotte Redoubté, fille de messire Charles-Joseph, baron Redoubté de Mortagne, seigneur de Gemaingoutte et autres lieux, conseiller de S. A. R. en ses conseils, et grand écuyer de Lorraine et Barrois, et de dame Marie-Anne Antoine, ses père et mère, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale de M. l'abbé Antoine, docteur en Sorbonne, archidiacre à Metz, chanoine en l'église primitiale de Nancy, oncle maternel de l'épouse, en présence des vénérables messires Jean-Claude de Vioménil et Jean-Claude Raulin, chanoines de cette insigne église. — Le 28 août 1733, demoiselle Gertrude de Vienville, dame dudit lieu, âgée d'environ 80 ans, mourut, et son corps fut inhumé le lendemain dans la chapelle de St-Crépin de cette église. — Le 28 août 1733, Anne-Françoise-Antoinette Ray, fille du sieur Jean-Baptiste Ray, médecin stipendié de S. A. R. à Saint-Dié, et de demoiselle Marie-Anne Prêtre, son épouse, est née, a été baptisée le même jour et a eu pour parrain messire François-Antoine de Soreau, chanoine de cette insigne église. — Le 7 janvier 1734, Marie-Anne Richard, fille du sieur Dominique Richard, procureur de S. A. R. au bailliage de Saint-Dié, et de dame Jeanne Chambley, son épouse, est née, a été baptisée le 9 dudit mois, a eu pour parrain le sieur Antoine-François Doridan, écuyer, seigneur de Grand-Haye et autres lieux, lieutenant-général au bailliage de Bruyères, et pour marraine demoiselle Marie-Anne Redoubté, de cette paroisse. — Le 17 février 1734, Antoine-François Doridan, écuyer, seigneur de Grand-Haye, etc., lieutenant-général au siége bailliager de Bruyères, d'une part, et demoiselle Marie-Anne Redoubté, fille du sieur baron Redoubté de Mortagne, conseiller de S. A. R. en ses conseils et grand maître de ses Eaux-et-Forêts, et de dame Marie-Anne Antoine, ses père et mère de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale de Mgr l'archevêque de Césarée, grand prévôt de Saint-Dié, en présence de mondit sieur le baron Redoubté et de madite dame Marie-Anne Antoine, du sieur Jean-Charles Doridan, écuyer, seigneur de Lépange, conseiller au bailliage de Nancy, du sieur Charles-Fran-

çois de La Salle, écuyer, seigneur de Bouzillon, lieutenant-général au bailliage d'Épinal, du sieur Jean-Claude Raulin, prêtre et chanoine de l'insigne église dudit Saint-Dié, du sieur Pierre-Henri de Lavaux, procureur de S. A. R. au bailliage de Bruyères, du sieur Jean-Baptiste Redoubté, chevalier et lieutenant au régiment de Languedoc au service de France, du sieur Joseph-Florent Bazelaire, seigneur de Lesseux et lieutenant-général au bailliage dudit Saint-Dié. — Le 12 mars 1734, Anne-Thérèse Bazelaire, fille du sieur Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, lieutenant-général au siége bailliager de Saint-Dié, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain M. Dominique Antoine, trésorier de S. A. R., représenté par messire Charles-Joseph, baron Redoubté de Mortagne, conseiller de S. A. R. et grand gruyer de Lorraine, etc., et pour marraine dame Marie-Thérèse d'Andelau, veuve de feu le sieur Charles-Joseph Bazelaire, vivant seigneur de Lesseux et lieutenant-général et chef de police en cette ville. — Le 24 octobre 1734, le sieur Duplessy, de Bernay, en Normandie, garde du corps de S. M. Très-Chrétienne, de la compagnie de M. de Villeroy, âgé de 28 ans, mourut et son corps fut inhumé dans le cloître de cette insigne église, en présence de M. le baron d'Hurbache et d'une grande partie de la noblesse de ce lieu. — Le 26 janvier 1735, Nicolas-Joseph Bazelaire, fils de noble Florent-Joseph Bazelaire, avocat à la cour, exerçant au bailliage de Saint-Dié, et de dame Marie-Anne Bernard, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain noble Nicolas Bazelaire, lieutenant particulier audit bailliage, et pour marraine dame Anne-Nicolle Dilloud, épouse de M. Bernard, seigneur du fief Dilloud, conseiller de la sénéchaussée de la Mothe et Bourmont, etc. — Le 13 février 1735, Charles-Joseph Bazelaire, fils de noble Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, lieutenant-général du siége bailliager de Saint-Dié, etc., et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Charles-Joseph baron Redoubté de Mortagne, seigneur de Gemaingoutte et autres lieux, conseiller de S. A. R. et grand gruyer de Lorraine et Barrois, résidant audit Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Marie-Anne Bazelaire, fille de feu Charles-Joseph Bazelaire, vivant seigneur de Lesseux, lieutenant-général et chef de police en cette ville, et de dame Marie-Thérèse d'Andelau, de cette paroisse. — Le 12 juin 1735, Nicolas-Dieudonné Hugo, fils de messire Charles Hyacinthe Hugo, chevalier, ancien conseiller maître des Comptes de Lorraine, et de dame Anne Lhuylier de Spitzemberg, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Nicolas-Ignace Hugo, son grand-père, chevalier, conseiller d'État de S. A. R. Léopold I[er], conseiller, maître des Comptes de Lorraine, et pour marraine dame Anne Florentin, sa grand-mère, veuve de messire Léopold Lhuylier de Spitzemberg, vivant capitaine d'infanterie pour le service de France. — Le 30 juillet 1735, Louise-Françoise Colin, fille de noble Charles-Joseph Colin, conseiller assesseur au siége bailliager de Saint-Dié, et de dame Anne-Françoise Alliot, de la Voivre, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain noble Léopold Colin, conseiller vétéran au même siége bailliager de Saint-Dié, et pour marraine dame Louise-Françoise Petitdidier, épouse du sieur François-Joseph Alliot, capitaine au régiment des gardes de S. A. R, baron d'Hurbache et seigneur voué de Saint-Dié. — Le 25 janvier 1736, Jean-Joseph-Christophe Bazelaire, fils de noble Florent-Joseph Bazelaire, avocat à la cour, exerçant au bailliage de Saint-Dié, et de dame Marie-Anne Bernard, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain noble Joseph Bernard, avocat à la cour, conseiller et garde des sceaux de Bassigny, son grand-père, et pour marraine noble demoiselle Anne Bazelaire, sa tante. — Le 7 février 1736, le sieur François-Louis Thibaut de Menonville, fils de feu le sieur Louis Thibaut de Menonville, écuyer, seigneur de Viller, Riouville et voué de Baccarat, et de dame Marguerite Huin, ses père et mère, de la paroisse de Nossoncourt, diocèse de Toul, d'une part, et demoiselle Marie-Anne Bazelaire de Lesseux, fille de feu le sieur Charles-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, lieutenant-général au siége bailliager de cette ville, et de dame Anne-Thérèse d'Andelau, aussi ses père et mère, d'autre part, ne s'étant découvert aucun autre empêchement que celui d'affinité spirituelle provenant de ce que ledit sieur de Menonville a tenu sur les Saints fonds de baptême ladite demoiselle Marie-Anne Bazelaire de Lesseux, duquel empêchement ils ont obtenu dispense de Notre Saint-Père le Pape, par un bref dont l'exécution a été adressée à mondit seigneur l'archevêque de Césarée, ont reçu la bénédiction nuptiale de vénérable M. Charles Lançon, chanoine et official dudit Saint-Dié, en présence de leurs parents, amis, et spécialement du sieur Thibaut de Menonville, conseiller au Parlement de Metz, du sieur Louis Thibaut de Menonville, capitaine au régiment de Fertaimbaut, pour le service de France, frères de l'époux, du sieur François de Serre, chevalier, maître d'hôtel de S. A. R., beau-frère dudit époux, du sieur Florent-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, lieute-

nant-général au siége bailliager dudit Saint-Dié, frère de l'épouse, du sieur Nicolas Bazelaire, lieutenant particulier, du sieur Dominique Richard, procureur de S. A. R. au dit siége, cousins de ladite épouse. — Le 29 mai 1736, Louis-Charles-Toussaint Hugo, fils de messire Charles-Hyacinthe Hugo, chevalier, ancien conseiller, maître des comptes de Lorraine, et de dame Anne Lhuylier de Spitzemberg, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain Mgr Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde, abbé d'Étival, assisté du révérend père Joseph Bernard, chanoine régulier de l'abbaye dudit Étival, notaire apostolique et premier titulaire de Fantoy, et pour marraine dame Christine Le Tabaret, épouse de M. Hugo, chevalier, conseiller et maître des comptes de Lorraine, représentée par demoiselle Gertrude Lhuylier de Spitzemberg. — Le 18 octobre 1736, le sieur Joseph Lançon, fils du sieur François Lançon, chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de La Ferté, et de dame Élisabeth-Catherine de Rennel, son épouse, mourut, âgé de 14 ans, et son corps fut inhumé dans le cloître de cette insigne église. — Le 15 janvier 1737, Louis-Joseph Bazelaire, fils du sieur Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, Lusse et dépendances, grand-gruyer en commission, lieutenant-général au bailliage, chef de police et commissaire pour le service de S. A. R. en cette ville, et de dame Charlotte Redoublé, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur François-Louis Thibaut de Menonville, écuyer, seigneur de Viller, Rionville et voué de Baccarat, son oncle paternel, par dame Bazelaire, son épouse, de la paroisse de Nossoncourt, diocèse de Toul, et pour marraine dame Marie-Anne-Antoine, sa grand-mère maternelle, épouse du sieur baron Redoublé de Mortagne, conseiller de S. A. R. en ses conseils et grand-maître de ses Eaux-et-Forêts, de cette paroisse. — Le 6 mai 1737, Marie-Marguerite Bazelaire, fille de noble Florent-Joseph Bazelaire, avocat à la Cour, exerçant au bailliage de Saint-Dié, et de dame Marie-Anne Bernard, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain noble Dominique Richard, procureur du Roi au dit bailliage de Saint-Dié, et pour marraine dame Marie-Marguerite Hanriot, épouse de noble Nicolas Bazelaire, lieutenant particulier au dit bailliage, de cette paroisse. — Le 6 juillet 1737, Joséphine Mathilde Hugo, fille de messire Charles-Hyacinthe Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg, et de dame Anne Lhuylier, son épouse, est née, a été baptisée le 22 dudit mois, a eu pour parrain messire Nicolas-François-Ignace Hugo, prêtre, chanoine de la primatiale de Lorraine et protonotaire du Saint-Siége Apostolique, son oncle paternel, et pour marraine demoiselle Gertrude Lhuylier, sa tante maternelle. — Le 17 février 1738, M. Clément Crevoisier Berthemin, seigneur en partie de Pont, Vomécourt, Montdoré, etc., brigadier de messieurs les cadets gentilshommes de Sa Majesté polonaise, duc de Lorraine et de Bar, fils de défunt Claude-Nicolas Crevoisier et de dame Hélène Courtaillon, ses père et mère, de la paroisse dudit Vomécourt, résidant en celle de Lunéville, d'une part, et demoiselle Marguerite Alliot d'Hurbache, fille de M. Joseph-François Alliot, baron, seigneur d'Hurbache et voué de Saint-Dié, ancien capitaine du régiment aux gardes de S. A. R. de ce temps, duc de Lorraine et de Bar, et de dame Louise Françoise Petitdidier, aussi ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale, en présence de mon dit sieur Alliot, baron d'Hurbache, de messire Antoine Benigne, seigneur de Montdoré, M. Pierre Petitdidier, écuyer, avocat suivant la Cour, M. Charles Colin, conseiller au bailliage dudit Saint-Dié, et des sieurs Louis-Henri et Florent-Joseph Richard, avocats à la Cour, exerçant au dit bailliage de Saint-Dié. — Le 22 mai 1738, Charles-Dominique Bazelaire, fils légitime de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, ban de Lusse, Colroy et autres lieux, lieutenant-général au bailliage de cette ville et chef de police, et de dame Charlotte Redoublé, son épouse, est né, a été baptisé le 24 dudit mois, a eu pour parrain messire Charles-Domininique Redoublé, chanoine de cette insigne église, son oncle maternel, représenté par le sieur Florent-Joseph Richard, avocat à la Cour, de cette paroisse, et pour marraine dame Jacquemin, épouse de M Joly, seigneur de Morey, conseiller à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, son cousin, représentée par dame Anne-Thérèse d'Andelau, veuve de M. Charles-Joseph Bazelaire, vivant seigneur desdits lieux et lieutenant-général dudit siége. — Le 9 avril 1739, Marc-Sigisbert-Antoine, fils de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, Lusse et autres lieux, lieutenant-général, subdélégué et chef de police au siége bailliager de cette ville, et de dame Charlotte Redoublé, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Marc-Sigisbert Antoine, prêtre, docteur de la Sorbonne, écolâtre de l'insigne église primatiale, conseiller-clerc en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, son oncle maternel, représenté par messire Charles-Joseph-Baron Redoublé, seigneur de Mortagne, Gemaingoutte et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, grand-gruyer au département d'Épinal, son aïeul maternel, et pour marraine dame Claude-Françoise Antoine, épouse de messire Jean-

Baptiste-Hyacinthe Cueüllet, seigneur de Saffais, Arrey et autres lieux, conseiller en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, sa tante maternelle. — Le 4 juin 1740, Jean-Baptiste, fils de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, Lusse, Neuvillers, Raves, Beulay, Colroy en partie, grand-gruyer en commission, lieutenant-général au siége bailliager, subdélégué et chef de police en cette ville, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain M. Jean-Baptiste Joly, seigneur de Marey, conseiller en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, représenté par M. Dominique Richard, fils de M. Richard, procureur du Roi au dit siége, et pour marraine dame Anne Redoubté de Grand-Haye, sa tante maternelle, représentée par demoiselle Bazelaire de Lesseux, fille de mon dit sieur père. — Le 28 août 1740, Pleicard-Augustin-Fidèle Ray, fils du sieur Jean-Baptiste Ray, médecin stipendié à Sanit-Dié, et de demoiselle Marie-Anne Prêtre, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain vénérable messire comte de Raigecourt, chanoine sonrier de Liége, grand archidiacre de Brabant, abbé de Saint-Pierre-ez-Monts, représenté par le sieur Jean-François Gérardin, et pour marraine demoiselle Anne-Françoise de Mille, de cette paroisse. — Le 29 août 1740, Marie-Jeanne-Catherine Colin, fille de M. Charles Colin, conseiller au bailliage de Saint-Dié, et de dame Anne Alliot d'Hurbache, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain messire Charles-Pierre Regnier de Cogney, lieutenant au régiment des dragons, seigneur de Taintrux, etc., et pour marraine dame Marie-Marguerite Henriot, épouse de M. Nicolas Bazelaire, lieutenant particulier au dit bailliage de Saint-Dié. — Le 19 septembre 1740, Nicolas, fils de Marie-Gertrude-Poupard, qui a déclaré que le père dudit Nicolas-Joseph était un nommé Henri de Vaudémont, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain Nicolas Royer, garçon de Saint-Dié, et pour marraine Magdeleine Drouin, fille d'Étival. — Le 21 mars 1741, Joseph-Stanislas Vieillard, fils du sieur Pierre-Jacques Vieillard, maître de musique en cette insigne église, et de demoiselle Françoise Blanchard, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain Mgr Joseph-André, comte de Jaluski, grand prévôt de Saint-Dié, premier référendaire de la couronne de Pologne, grand aumônier de Lorraine, conseiller prélat au Parlement de Nancy, grand prévot de Varsovie, chanoine de Cracovie, écolâtre de Plosko, abbé de Fontenay, de Villers, Betnach, etc., et pour marraine dame Pauline de Malcler, épouse de M. Melchior Dolmaire de Provenchères, écuyer, seigneur dudit lieu, Lusse, de la Cour Sauvage de Lunéville, du ban de Crevic et Dombasle en partie et autres lieux, gruyer et capitaine des chasses à Saint-Dié. — Le 20 octobre 1741, Anne-Catherine, fille de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, Lusse, Neuvillers, Raves, Beulay et Colroy, grand gruyer de Lorraine et Barrois, au département d'Épinal par commission, lieutenant-général au bailliage, subdélégué et chef de police en la ville et office de Saint-Dié, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain Joseph Redoubté de Blâmont, et pour marraine demoiselle Catherine Redoubté, ses oncle et tante maternels; la marraine a été représentée par Marguerite Redoubté, sa sœur, de cette ville et paroisse. — Le 27 novembre 1741, Thérèse-Magdeleine de Bruyères, fille du sieur Marc-Antoine de Bruyères, chevalier, exempt de la maréchaussée de Lorraine, et de dame Marie Cordier, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain le sieur Dominique Richard, fils, et pour marraine demoiselle Thérèse Bazelaire de Lesseux, jeune fille de cette ville. — Le 23 janvier 1742, Claude-Dieudonné Colin, fils de M. Charles-Joseph Colin, conseiller au bailliage de Saint-Dié, et de dame Françoise-Anne Alliot, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain vénérable M. Jean-Claude de Vioménil, chanoine en cette insigne église, représenté par le sieur Jean-Baptiste Ray, médecin stipendié au dit Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Marie-Anne Prêtre, épouse du sieur Jean-Baptiste Ray.

GG. 7. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1742-1750. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 15 mai 1743, François Alexis, fils légitime de M. Florent Joseph Bazelaire, seigneur du ban de Lusse, Lesseux, Neuvillers, Raves, Beulay et Colroy en partie, conseiller du Roi, grand gruyer au département d'Épinal, lieutenant-général au bailliage, chef de police et subdélégué de l'intendant de Lorraine et Barrois au département de cette ville, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain M. François Alexis d'Andelau, son oncle paternel, et pour marraine demoiselle Catherine Redoubté, sa tante maternelle, représentés par Joseph et Thérèse Bazelaire de Lesseux qui n'ont point signé, n'ayant pas encore l'usage d'écrire. — Le 1er novembre 1743, dame Françoise Dolmaire, veuve du sieur Jean-François Dolmaire, seigneur de Lusse, etc., mourut âgée d'en-

viron 66 ans, et son corps fut inhumé le lendemain dans le cloître de cette église. — Le 4 février 1744, le sieur Charles Basin, baron de Chanla, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant major de Schélestadt, âgé de 79 ans, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cloître de cette église. — Le 17 mai 1744, Barbe de Bruyères, fille du sieur Marc Antoine de Bruyères, seigneur exempt de la maréchaussée de Lorraine, et de dame Anne Cordier, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur Pierre de Bruyères, son cousin, et pour marraine noble demoiselle Barbe Dolmaire, de cette paroisse. — Le 28 mai 1744, M. Joseph François Alliot, baron d'Hurbache, seigneur voué de Saint-Dié, âgé d'environ 75 ans, mourut de mort subite et son corps fut inhumé le lendemain dans la paroisse du dit Hurbache. — Le 29 mai 1744, dame Anne Bazelaire, veuve du sieur Richard, âgée de 83 ans, mourut et fut inhumée le lendemain dans la chapelle du Saint-Esprit de cette insigne église. — Le 18 octobre 1744, Marie-Catherine, fille légitime de M. Florent Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, Lusse, Neuvillers, Raves, Beulay, Colroy, etc., grand maître en commission des Eaux-et-Forêts au département d'Épinal, lieutenant-général au bailliage, chef de police et subdélégué au département de Saint-Dié, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur Richard fils, avocat à la Cour, etc., et pour marraine demoiselle Catherine Redoubté, de cette ville et paroisse. — Le 28 octobre 1744, Marie-Jeanne-Catherine Roüot, fille du sieur Jean-Louis Christophe Roüot, écuyer, docteur en droit, conseiller du bailliage de Saint-Dié, et de dame Gertrude Catherine Chainel, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain messire François-Paul Ignace Royer de Fléville, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Latour, Ruxurieux, etc., représenté par noble Philippe Antoine Chainel, avocat au Conseil Souverain d'Alsace, oncle de la dite baptisée, et pour marraine dame Jacqueline Pierrette Catherine Mencière de Beaumont, sa grand'mère. — Le 23 janvier 1745, Joseph-Louis-Gabriel Colin, fils du sieur Charles Colin, seigneur d'Hurbache, conseiller au bailliage de Saint-Dié, et de dame Anne-Françoise Alliot d'Hurbache, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Jean-Louis-Christophe Roüot, écuyer, docteur en droit, conseiller dudit bailliage de Saint-Dié, et pour marraine, demoiselle Gabrielle Petitdidier, sa tante, de cette paroisse. — Le 22 novembre 1745, le sieur Charles-Henri Bernard, avocat à la Cour, écuyer, seigneur du fief Dilloud, fils du sieur Joseph Bernard, écuyer, conseiller et garde des sceaux de Bassigny, et de dame Anne-Nicolle Dilloud, ses père et mère, de la paroisse de Bourmont, diocèse de Toul, d'une part, et demoiselle Thérèse Parterre, fille de feu le sieur Dominique Parterre, vivant conseiller du Roi, receveur de ses finances au département de Saint-Dié, et de dame Anne Henri, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale, en présence de leurs parents et amis, et spécialement du sieur Pierre Nicolas François de Bourgogne, écuyer, conseiller d'honneur du bailliage du Bassigny, seigneur d'Acourt, et du sieur Nicolas-Joseph Baudel, écuyer, avocat à la Cour, seigneur du fief de Vaudrecourt, de la paroisse de Bourmont, cousins germains du dit sieur Bernard, époux, et du sieur François-Alexis Baudel, prêtre, qui a donné la bénédiction nuptiale. — Le 21 décembre 1745, Jean-Baptiste-Thomas-Alexandre Roüot, fils du sieur Jean-Louis-Christophe Roüot, écuyer, docteur en droit, conseiller du bailliage de Saint-Dié, et de dame Catherine-Gertrude Chainel, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Alexandre Roüot, écuyer, doyen des conseillers au bailliage de Pont-à-Mousson, son grand-père, représenté par le sieur François Rosière, avocat à la Cour, exerçant au dit bailliage de Saint-Dié, et pour marraine dame Jeanne-Élisabeth de La Voute, épouse dudit sieur Alexandre Roüot, représentée par demoiselle Poirçon, épouse du sieur Jean Claude, maire de cette ville et paroisse. — Le 13 janvier 1746, Anne-Marguerite, fille légitime de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, Lusse, Neuvillers, Raves, Beulay et Colroy en partie, conseiller du Roi, grand gruyer du département d'Épinal, subdélégué, lieutenant-général au bailliage et chef de police en cette ville, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain M. François Redoubté, fils, étudiant en droit, et pour marraine demoiselle Anne-Marguerite Joly de Marey, ses oncle et cousine, représentés par M. Joseph de Lesseux, et demoiselle Thérèse de Lesseux, frère et sœur. — Le 27 avril 1746, Élisabeth Rose, fille du sieur Charles Colin, seigneur d'Hurbache, conseiller du bailliage de Saint-Dié, et de dame Anne-Françoise Alliot, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain M. Frédéric d'Enstberg, baron de Milheim, résidant à Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Élisabeth-Antoinette Alliot, sa tante, de cette paroisse. — Le 11 février 1747, M. Charles-Antoine Collinet de La Salle, écuyer, fils de M. Charles Collinet de La Salle, écuyer, seigneur de Bonzemont et de Belmont, conseiller du Roi, lieutenant-général civil

et criminel au bailliage d'Épinal, et de dame Magdelaine Doridan, ses père et mère, de la paroisse d'Épinal, d'une part, et demoiselle Catherine Redoubté, fille de M. Charles baron Redoubté de Mortagne, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître des Eaux-et-Forêts de Lorraine et Barrois, et de dame Marie-Anne Antoine, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de mon dit sieur Collinet de La Salle, père de l'époux, de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lusse, etc., de M. Doridant, seigneur de Grandhaye, etc. — Le 28 juin 1747, Charles-François Philippe, fils du sieur Jean-Louis-Christophe Roüot, écuyer, docteur en droit, premier conseiller assesseur au siége bailliager de Saint-Dié, et de dame Gertrude Catherine Chainel, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Jean-François Redoubté, de cette paroisse, et pour marraine dame Jeanne-Élisabeth de La Voute, épouse du sieur Alexandre Roüot, doyen des conseillers au bailliage de Pont-à-Mousson. — Le 2 août 1747, Charles-Dominique, fils légitime de M. Florent-Joseph Bazelaire de Lesseux, seigneur du comté de Lesseux, Lusse, Neuvillers, Raves, Beulay et Colroy, conseiller du Roi, grand gruyer de Lorraine au département d'Épinal par commission, lieutenant-général subdélégué et chef de police au bailliage, ville, office et département de Saint-Dié, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain M. Charles-Pierre Regnier de Cogney, lieutenant au régiment de Nicolaï, seigneur d'Arcy-sur-Moselle et du fief du Grand-Enfer, et pour marraine demoiselle Marguerite Redoubté, sa tante maternelle, représentée par dame Marie-Anne-Antoine Redoubté, son aïeule maternelle. — Le 15 août 1747, Jean François, fils du sieur Marc Antoine de Bruyères, chevalier, exempt de la maréchaussée de Lorraine, et de dame Marie Cordier, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain Jean de Bruyères, et pour marraine Anne de Bruyères, ses frère et sœur, de cette paroisse. — Le 25 janvier 1748, Marie-Françoise-Joséphine, fille de Dominique Renard et de Claire Ranfaing, sa femme, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain vénérable M. Joseph-Balthazard Dieudonné de Seichamps, chanoine de cette insigne église, représenté par M. Charles-François-Nicolas Lallemand, capitaine au régiment des Gardes-Lorraines, et pour marraine Françoise-Ursule Parterre, de cette paroisse. — Le 24 février 1748, messire Jean-François de Marais, chevalier, capitaine, lieutenant au corps des volontaires royaux-dragons, fils de messire Jean de Marais, chevalier, et de dame Jeanne de Gaumé, de la paroisse de Grimaucourt, diocèse de Verdun, d'une part, et demoiselle Élisabeth-Antoinette Alliot, dame d'Hurbache, fille de feu messire Joseph Alliot, baron d'Hurbache et seigneur voué de Saint-Dié, vivant, major du régiment des Gardes de S. A. R. Léopold de Lorraine, et de dame Louyse-Françoise Petitdidier, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de M. Lallemand, écuyer de M. Charles-Joseph Colin, seigneur d'Hurbache, de M. Jean-François Dolmaire, écuyer, et de M. Klopstain, chanoine de cette insigne église. — Le 15 novembre 1748, Charlotte, fille légitime de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, Lusse, Neuvillers, Raves, Beulay et Colroy, conseiller du Roi, maître particulier des Eaux-et-Forêts et subdélégué au département de Saint-Dié, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain M. Nicolas Bazelaire, conseiller du Roi, lieutenant-général au siége bailliager de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Charlotte Richard, fille de M. Richard, procureur du roi audit siége, ses cousin et cousine paternels. — Le 8 juin 1749, M. François-Alexis-Christian d'Andelau, prêtre du diocèse de Bâle, âgé d'environ 60 ans, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, de cette insigné église. — Le 7 juillet 1749, Joseph-Gabriel-Collinet de La Salle de Leumont, écuyer, fils de feu M. Charles Collinet de La Salle, écuyer, ancien conseiller de S. A. R., lieutenant-général au bailliage d'Épinal, etc., et de dame Agnès Sauvage, ses père et mère, de la paroisse dudit Épinal, d'une part, et demoiselle Marguerite Redoubté, fille de M. Charles-Joseph baron Redoubté, seigneur de Mortagne et autres lieux, ancien conseiller d'État de S. A. R., et de dame Marie-Anne-Antoine, ses père et mère de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale, en présence de leurs parents, amis, et spécialement de M. Augustin de de La Salle, chanoine régulier, frère de l'époux, de M. Jean-François Redoubté, frère de l'épouse, et de vénérable M. Charles Redoubté, chanoine de cette insigne église, frère de l'épouse, qui a donné la bénédiction nuptiale. — Le 12 juillet 1749, Charles-Pierre Louis, fils légitime de M. Jean-Louis-Christophe Roüot, écuyer, docteur en droit, premier conseiller du bailliage de Saint-Dié, et de dame Gertrude-Catherine Chainel, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain M. Charles-Pierre Regnier de Cogney, écuyer, ancien officier seigneur de la châtellenie de Taintrux, et pour marraine dame Marie-Anne-Antoine, épouse de

M. Charles-Joseph baron Redoubté, etc., de cette paroisse. — Le 7 août 1749, Antoinette-Louise, fille légitime de M. Jean-François de Marais, écuyer, capitaine-lieutenant, dragon au corps des volontaires royaux, seigneur d'Hurbache, et de dame Élisabeth-Antoinette Alliot, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain M. Antoine-Dominique de Marais, écuyer, capitaine d'infanterie pour le service du Roi, et pour marraine dame Louise-Françoise Petitdidier, veuve de feu M. Joseph Alliot, vivant seigneur d'Hurbache, représentée par dame Anne-Françoise Alliot, épouse de M. Charles Colin, seigneur d'Hurbache, conseiller au bailliage de Saint-Dié. — Le 27 mars 1750, Jean-Baptiste, fils légitime de M. Charles-Joseph Colin, seigneur d'Hurbache, conseiller au bailliage de Saint-Dié, et de dame Anne-Françoise Alliot, son épouse, est né, a été baptisé le même jour. — Le 22 juillet 1750, le sieur Jean-François Dolmaire, écuyer, avocat à la cour, juge de la cour spirituelle de Saint-Dié, âgé d'environ 63 ans, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cloître. — Le 5 août 1750, Marie-Élisabeth, fille légitime de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur de Lesseux, Lusse, Raves, Beulay et Colroy, conseiller du Roi, maître particulier des Eaux-et-Forêts et subdélégué au département de Saint-Dié, et de dame Charlotte de Redoubté, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain M. Joseph-Gabriel de La Salle, seigneur de Leumont, et pour marraine dame Marie-Élisabeth d'Andelau, épouse de M. Joseph Faur de Fayole, lieutenant commandant l'artillerie en Haute-Alsace, représentés par le sieur Charles-Dominique Bazelaire de Lesseux, son frère, et par demoiselle Marguerite-Charlotte de Menonville, sa cousine germaine.

GG. 8. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1750-1758. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 7 octobre 1750, Dominique-Laurent, fils légitime de M. Jean-Louis-Christophe Roüot, écuyer, docteur en droit, premier conseiller du bailliage de Saint-Dié, etc., et de dame Gertrude Catherine Chainel, son épouse, est né, a été baptisé le même jour. — Le 22 octobre 1750, dame Élisabeth-Antoinette Alliot, épouse de messire Jean-François de Marais, chevalier, capitaine-lieutenant au corps des volontaires royaux dragons, seigneur d'Hurbache, mourut et son corps fut inhumé le lendemain dans la chapelle de Saint-Antoine de cette insigne église. — Le 17 novembre 1751, Marie-Anne-Françoise, fille légitime de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, Lusse, Raves, Neuvillers, Beulay et Colroy en partie, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal, maître particulier des Eaux-et-Forêts, subdélégué de l'intendance au département de Saint-Dié, etc., commissaire réformateur des bois destinés à l'approvisionnement des salines de Lorraine, de Moyenvic et de ceux situés dans l'étendue de l'évêché de Metz, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain le sieur Antoine Thibaut de Menonville, son cousin germain paternel, et pour marraine demoiselle Thérèse de Lesseux, sa sœur germaine, représentés par le sieur Charles de Lesseux et Catherine de Lesseux, ses frère et sœur germains. — Le 1er septembre 1752, Marie-Anne-Joséphine Collenel, fille légitime de M. Louis-Charles Collenel, écuyer, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté le Roi de Pologne, seigneur de Greux, et de Mme Marie-Marguerite Humbert de Tonnoy, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain M. Joseph Humbert de Tonnoy, écuyer, seigneur de Velle, Lalaumont, etc., ancien capitaine aux gardes de S. M. I., son aïeul, et pour marraine Mme Anne Thibault, sa tante, épouse de M. Jean-Baptiste Collenel, chevalier, conseiller à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois. — Le 4 avril 1753, Charlotte, fille légitime du sieur Louis-Dominique Régnier de Chonville, capitaine de cavalerie au service de France, gentilhomme de Mme la Dauphine, chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis et de dame Barbe Weltxemberger, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain André Cordier, et pour marraine Barbe Mathis de cette paroisse. — Le 18 juin 1753, vers les onze heures du soir, Anne-Marguerite Dieudonnée, fille légitime de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, des bans de Lusse et Grandrupt, Beulay, Raves et Colroy, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal de Saint-Dié, maître particulier des Eaux-et-Forêts, subdélégué de l'intendance au département de Saint-Dié, l'un des commissaires pour la réformation des bois destinés à l'approvisionnement des salines de Lorraine, et de dame Charlotte Redoubté, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain M. François Redoubté de Maillanne, avocat à la Cour, son oncle maternel, et pour marraine dame Anne-Marguerite Joli, dame de Morey, douairière de M. Joly, seigneur de Morey, ancien conseiller au conseil souverain d'Alsace, représentée par demoiselle Marguerite Joly de Morey. — Le 22 février 1754, dame Anne Florentin, veuve de Messire Charles-Léopold Lhuylier, de Spitzemberg, âgée de 83

ans, mourut et son corps fut inhumé dans la chapelle Saint-Crépin, de cette insigne église. — Le 29 mars 1754, le sieur Melchior Dolmaire, écuyer, seigneur de Provenchères, Sommerviller et autres lieux, âgé d'environ 67 ans, mourut et le lendemain son corps fut inhumé dans le cloître de cette église. – Le 4 mars 1754, François-Xavier-Joseph-Hyacinthe, fils légitime du sieur Marc Antoine, chevalier de Bruyères, exempt de la maréchaussée de Saint-Dié, et de dame Marie Cordier, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain messire François-Xavier-Hyacinthe de Thionville, chanoine prêtre de cette insigne église, représenté par le sieur Joseph Ignace Villaume, avocat à la Cour Souveraine de Lorraine, et pour marraine, demoiselle Anne Henri, veuve du sieur Dominique Parterre, receveur à Saint Dié. — Le 18 octobre 1754, Marie-Thérèse, fille légitime du sieur Louis-Dominique Régnier de Chonville, capitaine de cavalerie au service de France, gentilhomme de Mme la Dauphine, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Barbe Weltxemberger, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain. — Le 5 décembre 1754, Anne-Marie Hélène, fille légitime du sieur Nicolas-François Richard, avocat en la Cour, conseiller de S. A. R. Mme la princesse Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, et son lieutenant et receveur en la juridiction commune des Eaux-et-Forêts, séant à Saint-Dié, et de dame Marie-Hélène Gravel, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain. — Le 5 février 1755, le sieur François-Hyacinthe Chanot de Battel, écuyer, conseiller du Roi, garde-marteau en la maîtrise des Eaux-et-Forêts du Barrois, veuf de feue dame Louise de La Morre, de la paroisse de Bar-le-Duc, d'une part, et demoiselle Marie-Anne Alba, fille majeure des défunts M. Philippe Alba, avocat en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, et de dame Thérèse Claudeteste, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale, en présence de François Alba, avocat en la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, frère de l'épouse, du sieur Nicolas Clément, notaire royal à Saint-Dié, du sieur Charles-François Chanot de Battel, fils du sieur époux, et de Jean Beaudin, de Bar-le-Duc. — Le 25 avril 1755, Marc-Dieudonné-Joseph, fils de M. François-Gérard-Pierre de La Chambre, écuyer, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au bailliage royal de Saint-Dié, et de dame Thérèse-Françoise Colin, son épouse, est né, a été baptisé le même jour. — Le 29 février 1756, Marie-Joséphine, fille légitime du sieur Louis-Dominique Régnier de Chonville, capitaine de cavalerie au service de France, gentilhomme de Mme la Dauphine, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Barbe Weltxemberger, son épouse, est née, a été baptisée le même jour. — Le 17 juin 1756, noble François Colin, homme veuf, ancien avocat, conseiller à la Cour, juge garde de la Pierre Hardie de Saint-Dié, seigneur de Benaville, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé au cloître de cette insigne église. — Le 4 juillet 1756, messire Charles-Joseph, baron de Redoubté, seigneur de Mortagne, Ventron, Gemaingoutte, ancien garde, maître réformateur des Eaux-et-Forêts au département des Vosges, conseiller d'État de S. A. R. Léopold Ier, duc de Lorraine et de Bar, etc., mourut âgé de 80 ans, et le lendemain son corps fut inhumé dans cette église en la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié. — Le 6 septembre 1756, le sieur Pierre Haussen, fils majeur, écuyer, seigneur de Veitzein, de Remelfing, ancien capitaine de cavalerie, réformé à la suite du siége de Bitche, pour le service de France, fils de défunt M. Alexandre Haussen, seigneur de Weitzein et de Remelfing, et de dame Élisabeth Erchrembyen, ses père et mère, de la paroisse de Sarreguemines, diocèse de Metz, d'une part, et demoiselle Charlotte Richard, fille de M. Dominique Richard, conseiller du Roi, son procureur au bailliage royal de Saint-Dié, et de dame Jeanne-Élisabeth Chambley, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de leurs parents et amis et spécialement de mon dit sieur Richard, père de l'épouse, de messire Louis-François de Serre, chevalier, conseiller d'État et des Finances de S. M. le Roi de Pologne, beau-frère de l'époux, de messire Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, Lusse, Neuvillers, Raves, Beulay et Colroy en partie, etc., de M. Nicolas Bazelaire, ancien lieutenant particulier, conseiller pour la noblesse de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, de messire Pierre-Charles Regnier de Chonville, seigneur du fief du Grand-Enfer, de Taintrux, Fraize, Laveline, Ban-de-Sapt, Colroy en partie, lieutenant de dragons au service de France, de M. Dominique Regnier de Chonville, capitaine de cavalerie au service de France, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, tous témoins. — Le 1er mars 1757, Mme Marie-Marguerite Henriot, épouse de M. Nicolas Bazelaire, ancien lieutenant particulier, conseiller pour la noblesse de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, mourut à l'âge de 70 ans, et le lendemain son corps fut inhumé dans cette église dans la chapelle du Saint-Esprit. — Le 6 juin 1757, M. Henri de Bault, chevalier, gentilhomme de la Cour de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, homme veuf de la paroisse de Blamont d'une part, et demoiselle Rose-Élisabeth Abram, fille

majeure de feu M. Jacques-Hyacinthe Abram, chevalier, conseiller, secrétaire d'État, des commandements et finances de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, seigneur de Fauconcourt, Vassoncourt, Pagney, Zincourt, Haut-Nuné de Châtel, et de dame Anne Gaudel, résidant en cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale des mains de messire Dieudonné, François Abram, prêtre, docteur en théologie, chanoine et écolâtre de l'insigne église de Saint-Dié, en présence de messire Dominique-Mathieu Abram, prêtre, docteur en théologie, aussi chanoine et trésorier de la même église, de messire Pierre-François-Gaspard Abram, chanoine dudit Saint-Dié, de messire Louis-Joseph-Nicolas Dieudonné Abram de Vassoncourt, auditeur à la Chambre grand ducale de S. M. I. en son grand duché de Toscane, de messire Nicolas-Gaspard de Thomassin, chevalier, seigneur d'Hériménil, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au bailliage royal de Lunéville, de messire Louis-Michel Colin, écuyer, seigneur de Bénaville, conseiller, avocat du Roi au bailliage de Saint-Dié, et de M. Gérard de La Chambre, conseiller, assesseur civil et criminel audit bailliage de Saint-Dié, tous parents. — Le 2 avril 1758, Dieudonné-Augustin, fils légitime de M. François Gérard de La Chambre, conseiller assesseur au bailliage royal de Saint-Dié, et de dame Thérèse-Françoise Colin, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Dieudonné-Balthazar-Henri de Seichamps, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, représenté par M. Louis-Michel Colin de Bénaville, avocat du Roi audit siége, et pour marraine demoiselle Marie-Anne de Serre. — Le 21 juin 1758, Marguerite-Hyacinthe, fille légitime de messire Joseph Humbert de Tonnoy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant major d'infanterie au service de S. M. Très-Chrétienne, et de dame Marie-Anne Pécheur, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain messire Nicolas-Hyacinthe Humbert de Tonnoy, grand doyen et chanoine de Saint-Dié, et pour marraine dame Hyacinthe Humbert-Bouret, veuve de messire Louis Bouret, chevalier et trésorier de France, tous deux représentés.

GG. 9. (Registres.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1759-1764. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 31 juillet 1759, Adelaïde, fille légitime de M. Dominique-Louis Regnier de Chonville, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine réformé au régiment de Marcieux-Cavalerie au service de France, et de dame Barbe Welzemberger, son épouse, est née, a été baptisée le même jour. — Le 9 janvier 1760, Anne, fille légitime de Joseph Peyan, cavalier de la maréchaussée, et de Madelaine Privée, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain messire Marc-César de Mahuet, ci-devant colonel d'un régiment de cavalerie au service de France, et pour marraine demoiselle Anne de Bruyères, fille du sieur chevalier de Bruyères, de cette paroisse. — Le 5 février 1760, M. Dominique-Joseph de Maison-Blanche, écuyer, seigneur de Légéville, capitaine au régiment des Volontaires d'Alsace, fils de défunt M. Michel-Gabriel de Maison-Blanche, lorsqu'il vivait écuyer, conseiller au bailliage de Châtel, et de dame Louise de Vaudechamps, de Châtel-sur-Moselle, d'une part, et dame Marie-Anne de Redoubté, veuve de M. Doridan, écuyer, seigneur de Grandhaye et autres lieux, lieutenant-général au bailliage royal de Bruyères, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de leurs parents et amis, et spécialement de M. Jacques de Vaudechamps, écuyer, ancien lieutenant particulier au bailliage des Vosges, oncle maternel de l'époux, M. Toussaint Doridan, écuyer, seigneur de Rambaville, conseiller du Roi et son procureur en la maîtrise des Eaux-et-Forêts à Saint-Dié, M. le baron de Redoubté, écuyer, seigneur de Mortagne, Ventron, etc., et M. le baron de Redoubté, seigneur de Gemaingoutte, frère de l'épouse. — Le 25 mai 1760, le sieur Nicolas-Hyacinthe, fils légitime de M. Marc-Antoine Humbert de Tonnoy, ancien colonel d'infanterie au service de France, et de Mme Anne-Henriette Lechangeur, son épouse, mourut à l'âge de 8 ans et le lendemain son corps fut inhumé au cloître de cette insigne église. — Le 22 septembre 1760, Mme Anne Gaudel, dame douairière de messire Jacques-Hyacinthe Abram, vivant chevalier, conseiller-secrétaire d'État de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, mourut âgée d'environ 71 ans, et le lendemain son corps fut inhumé au cloître de cette église. — Le 9 avril 1763, demoiselle Joséphine-Mectilde Hugo, fille de défunt messire Charles-Hyacinthe Hugo, vivant seigneur de Spitzemberg, de Biffontaine, et de dame Anne-Lhuylier de Spitzemberg, mourut et son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Crépin de cette église. — Le 12 août 1763, Gertrude-Joséphine, fille légitime de messire Charles-Pierre-Fourrier de Dolmaire de Provenchères, chevalier, seigneur dudit Provenchères, Lusse, Saint-Martin, et de dame Pauline-Joséphine-Alexandrine de Seichamps, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain messire Pierre de Henri de Seichamps, chevalier, sei-

gneur dudit lieu, ancien capitaine au régiment d'Artois-Infanterie, son aïeul maternel, et pour marraine dame Gertrude, née de Malcler, son aïeule paternelle, tous deux représentés.

GG. 10 à 12. (Registres.) — In-4°, 782 feuillets, papier.

1765-1775. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 9 avril 1766, Alexandre-François-Michel, fils légitime de Joseph Simon, greffier en chef au bailliage royal de Saint-Dié, et de Marie-Élisabeth Falques, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain M. Armand-Alexandre Dubec, écuyer, seigneur de Gratin, fermier des domaines de S. M. et son contrôleur pour les tabacs de Lorraine et Barrois, résidant à Nancy. — Le 18 avril 1766, Barbe-Marguerite, fille légitime du sieur Jean-Michel Carbonnar, architecte du Roi, et de demoiselle Marie-Anne-Catherine-Reine Bevezas, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain messire Nicolas-Hyacinthe Humbert de Tonnoy, grand doyen et chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, vicaire général et official de la juridiction spirituelle de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Barbe-Marguerite de Maudhuy de Beaucharmois, tous dudit lieu. — Le 29 août 1766, Mme Gertrude de Malcler, dame du ban de Crevi, Flainval, Sommerviller et de la Cour-Sauvage de Lunéville, dame douairière de défunt honoré seigneur messire Melchior Dolmaire de Provenchères, seigneur dudit lieu, Lusse, Saint-Martin, capitaine des chasses du Roi au département de Saint-Dié, mourut et son corps fut inhumé le lendemain dans le cloître de cette insigne église. — Le 20 avril 1767, dame Anne Lhuylier de Spitzemberg, dame douairière de messire Charles-Hyacinthe Hugo, auditeur expectant de la Chambre des Comptes de Lorraine et de Bar, mourut subitement et le lendemain son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Crépin de cette église. — Le 21 mai 1767, le sieur Étienne de Ségur, lieutenant au régiment de Nancy, veuf de défunte dame Marie-Thérèse de Fouquerolle, de la paroisse de Rosières-aux-Salines, diocèse de Toul, d'une part, et demoiselle Marie-Thérèse de Bruyères, fille de M. Marc Antoine de Bruyères, chevalier, lieutenant de cavalerie, exempt, commandant des maréchaussées du département de cette ville, et de dame Anne-Marie Cordier, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de leurs parents et amis, et spécialement de M. François de Bruyères, frère de la mariée, de M. Dominique, chevalier de Ségur, frère du marié, de M. George Julien de Bernière, et de Joseph Poitier, bourgeois, de cette paroisse. — Le 16 janvier 1768, Marc-Antoine, fils légitime du sieur Étienne de Ségur, ancien lieutenant du régiment de Nancy-Infanterie, et de dame Thérèse de Bruyères, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain Marc Antoine de Bruyères, son grand-père, représenté par le sieur Jean Simon de Bruyères, son oncle, et pour marraine dame Marie Cordier, sa grand'mère. — Le 22 février 1768, Charles-François-Jean-Baptiste-Romary Dieudonné, fils légitime du sieur Nicolas-François Richard, avocat en la cour, officier des insignes églises de Remiremont et Saint-Dié, et de demoiselle Marie-Hélène Gravel, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain le sieur François Baillot, conseiller intime, intendant de S. A. R. Mme la princesse de Lorraine, abbesse de Remiremont, représenté par le sieur Jean-Baptiste Dieudonné, gentilhomme de Laveline, intendant de ladite A. R., et pour marraine demoiselle Jeanne de Chatillon, dame de la même A. R., représentée par la demoiselle Marie-Françoise-Marguerite Richard, fille dudit sieur Richard. — Le 27 novembre 1768, Joseph-Mathieu Philippe, fils légitime du sieur Étienne de Ségur, ancien officier du régiment de Nancy-Infanterie, et de dame Marie-Thérèse de Bruyères, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain M. Joseph Mathieu Philippe, chevalier de Barail, écuyer, garde du Roi de France, et pour marraine demoiselle Barbe Marguerite de Maudhuy de Beaucharmois. — Le 6 juin 1769, le sieur François Crevoisier de Pont, fils majeur de feu M. Clément Crevoisier, vivant seigneur de Pont-sur-Madon et de Vomécourt, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major de la compagnie des Cadets Gentilshommes de feu S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, et de feue Mme Marguerite Alliot d'Hurbache, ses père et mère, d'une part, et demoiselle Louise Ray, fille majeure du sieur Jean-Baptiste Ray, docteur-médecin stipendié de cette ville, et de défunte Marie-Anne Prêtre, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de leurs parents et amis et spécialement de M. Colin, seigneur d'Hurbache, oncle de l'époux, Jean-Baptiste Ray, père de l'épouse, de M. Bazelaire, conseiller pour la noblesse, de M. François Gérard-Pierre de La Chambre, conseiller assesseur au bailliage royal de Saint-Dié, et de M. Charles-Joachim Gérard, avocat au bailliage de Bruyères. — Le 4 octobre 1769, Anne-Élisabeth, fille légitime du sieur Charles-Antoine Stouvenel, avocat à la cour, exerçant au bailliage royal de cette ville, directeur de la poste aux lettres, et de demoiselle Jeanne-Marguerite Ferry,

son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain le sieur Silvestre Lebon, conseiller de S. A. Sérénissime le prince de Salm-Salm, son lieutenant en la gruerie et bailliage de ladite principauté de Salm, résidant à Senones, et pour marraine dame Marie-Élisabeth Ferry, épouse dudit sieur Lebon. — Le 31 janvier 1770, messire Joseph-Florent Bazelaire de Lesseux, âgé de 69 ans, seigneur du comté de Lesseux, Saulcy et autres lieux, conseiller du Roi, son lieutenant-général au bailliage royal de Saint-Dié, maître particulier des Eaux-et-Forêts au département dudit lieu, subdélégué de M. l'intendant, mourut subitement et le lendemain son corps fut inhumé au cimetière de cette paroisse. — Le 2 août 1770, messire Nicolas-Ferdinand de Fériet, officier au régiment d'Orléans-Cavalerie, chevalier des ordres royaux et militaires de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem, fils majeur de messire Jean-Nicolas de Feriet, chevalier, seigneur de Crevi et autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Languedoc, etc., et de défunte Mme Élisabeth de Montauban, d'une part, et demoiselle Marie-Françoise de Bazelaire de Lesseux, fille mineure de défunt messire Joseph-Florent de Bazelaire de Lesseux, seigneur du comté de Lesseux, Saulcy et autres lieux, lieutenant-général du bailliage royal de Saint-Dié, etc., et de dame Charlotte de Redoubté, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de leurs parents et amis, et spécialement de messire Nicolas-Joseph de Montauban, chanoine de cette insigne église, oncle de l'épouse, de messire Joseph Bazelaire de Lesseux, maître particulier des Eaux-et-Forêts au département de Saint-Dié, frère de l'épouse, de messire Dominique Bazelaire de Lesseux, conseiller du Roi, etc., frère de l'épouse, messire Dominique Richard, conseiller, secrétaire intime de feu S. M. I., cousin de l'épouse, messire Nicolas Bazelaire, ancien lieutenant-général au bailliage de cette ville, et messire Charles de Hugo, de Spitzemberg, major au service de l'archiduc d'Autriche, grand duc de Toscane. — Le 5 septembre 1770, Dieudonné-Hyacinthe-Dominique, fils légitime de M. Jacques-Hyacinte Abram de Zincourt, officier au service de S. M. Impériale et Royale la Reine de Hongrie, et de dame Marguerite-Thérèse Abram, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire François-Dieudonné Abram, chantre en dignité et chanoine de cette insigne église, son grand oncle, représenté par M. Charles Petitmengin, conseiller du Roi, son procureur au bailliage royal de cette ville, et pour marraine Mme Marie-Anne Antoine, douairière de M. Charles-Joseph, baron de Redoubté, représentée par demoiselle Thérèse de Lesseux, de cette paroisse. — Le 25 septembre 1770, messire Charles-Louis Toussaint Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg et Biffontaine, major au service de S. A. R. Monseigneur l'archiduc de Toscane, fils majeur de défunt messire Charles-Hyacinthe Hugo, chevalier, ancien conseiller de S. A. R. et maître des Comptes de Lorraine, et de défunte Mme Anne Lhuylier, dame de Spitzemberg et de Biffontaine, d'une part, et demoiselle Marie-Catherine de Bazelaire de Lesseux, fille majeure de défunt messire Joseph-Florent de Bazelaire de Lesseux, seigneur du comté de Lesseux, Colroy, Saulcy et autres lieux, lieutenant-général au bailliage royal de Saint-Dié, conseiller du Roi et son maître particulier des Eaux-et-Forêts du département de Saint-Dié, et de dame Charlotte de Redoubté, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présenee de leurs parents et amis et spécialement de messire Dominique Richard, cousin de l'épouse, messire Sigisbert de Bazelaire de Lesseux, seigneur de Saulcy, son frère, messire Joseph de Bazelaire de Lesseux, seigneur de Lusse, son frère, messire Dominique de Bazelaire de Lesseux, seigneur de Colroy, son frère, messire Nicolas de Bazelaire, ancien lieutenant-général au bailliage, son cousin, messire Antoine-Louis Thibault de Menonville, son cousin, messires Pierre et Dominique Ranfaing. — Le 7 mai 1771, Jean-Ferdinand-Joseph, fils légitime de messire Nicolas-Ferdinand de Feriet, chevalier, officier au régiment de cavalerie d'Orléans et chevalier des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et de Mme Anne-Marie-Françoise de Bazelaire de Lesseux, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Jean-Nicolas de Fériet, chevalier, seigneur de Crévi, etc., son aïeul paternel, représenté par messire Dominique Richard, conseiller secrétaire intime de feu S. M. I., son cousin, et pour marraine Mme Anne-Thérèse d'Andelau de Bazelaire de Lesseux, ses bisaïeuls. — Le 5 juillet 1771, Thérèse-Gertrude-Charlotte-Joséphine, fille légitime de messire Charles-Louis-Toussaint Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg, Biffontaine, Neuvillers, Raves, Combrimont, et major d'infanterie au service de S. A. R. Monseigneur l'Archiduc, grand duc de Toscane, et de dame Catherine Bazelaire de Lesseux, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain messire Nicolas-Dieudonné Hugo, seigneur de Spitzemberg, capitaine dans la légion de Flandre, son oncle, et pour marraine Mme Anne-Thérèse d'Andelau de Bazelaire de Lesseux, sa bisaïeule; le parrain a été représenté par messire Dominique Richard, cou-

seiller secrétaire intime de feu S. M. I. — Le 7 septembre 1771, Dominique-Charles-Léopold, fils de M. Jacques-Hyacinthe Abram de Zincourt, officier au service de Sa Majesté Impériale et Royale, Reine de Hongrie, et de dame Marguerite-Thérèse Abram, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Dominique-Mathieu-Janvier Abram, chanoine et écolâtre, et pour marraine demoiselle Marguerite Guillemin, demeurant à Besançon, tous deux représentés. — Le 15 décembre 1771, demoiselle Barbe-Marguerite de Beaucharmois, âgée de 50 ans, mourut, et son corps fut inhumé le lendemain dans le cloître de cette église. — Le 21 mars 1772, le sieur Marc Antoine de Bruyères, vivant exempt de la maréchaussée en cette ville, mourut à l'âge de 60 ans, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse. — Le 30 juin 1772, Louis-Joseph de Bazelaire de Lesseux, ancien officier au régiment de Navarre-Infanterie, seigneur du ban de Lusse, conseiller du Roi et maître particulier de la maîtrise royale de Saint-Dié, fils de feu le sieur Florent-Joseph Bazelaire de Lesseux, vivant seigneur du ban de Lusse, Raves, Neuvillers, Saulcy, etc., et de dame Charlotte de Redoubté, ses père et mère, d'une part, et demoiselle Charlotte de Chonville, fille du sieur Dominique Regnier de Chonville, ancien capitaine de cavalerie au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, et de dame Marie-Barbe de Wessemberg, ses père et mère, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale, en présence dudit sieur de Chonville, père de l'épouse, du sieur Charles-Dominique de Bazelaire de Colroy, du sieur Charles Hugo de Spitzemberg, du sieur Nicolas-Ferdinand de Fériet, du sieur Charles-Nicolas-Pierre-Fourrier de Dolmaire de Provenchères et du sieur Dominique Richard. — Le 25 août 1772, le sieur François-Joseph-Xavier Muller, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils et son avocat général au Conseil Souverain d'Alsace, fils de messire Joseph-Antoine Muller, conseiller vétéran audit Conseil Souverain d'Alsace, et de dame Marie-Catherine Gegger, ses père et mère, de Colmar, diocèse de Bale, d'une part, et demoiselle Anne-Marguerite Dieudonné de Bazelaire, fille de feu messire Florent-Joseph de Bazelaire, de son vivant seigneur de Lesseux, ban de Lusse, etc., lieutenant-général du bailliage royal de Saint-Dié, maître particulier de la maîtrise des Eaux-et-Forêts, et de dame Charlotte de Redoubté, ses père et mère, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de leurs parents de part et d'autre, de messire Joseph-Antoine Muller, père du sieur époux, de messire Jean-Charles-Chrisostome Muller, oncle paternel, du sieur Louis-Joseph Bazelaire, de M. Marc-Sigisbert Antoine de Bazelaire, frère de la dame épouse. — Le 22 octobre 1772, Louis-Joseph Dieudonné, fils légitime du sieur Charles-Louis Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg, Neuvillers, Raves, Ginfosse, etc., major, et de dame Marie-Catherine Bazelaire, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Louis-Joseph Bazelaire de Lesseux, seigneur dudit lieu, ban de Lusse et dépendances, et pour marraine demoiselle Gertrude Lhuylier de Spitzemberg. — Le 23 novembre 1772, messire Nicolas Bazelaire, ancien lieutenant particulier au bailliage de Saint-Dié, conseiller pour la noblesse de l'Hôtel-de-Ville, âgé d'environ 80 ans, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cloître de cette insigne église. — Le 22 janvier 1773, M. Joseph-Louis-Gabriel Colin d'Hurbache, lieutenant au régiment d'infanterie d'Aunis, pour le service de Sa Majesté très-chrétienne, âgé de 28 ans, fils de M. Charles-Joseph Colin, écuyer, seigneur d'Hurbache et autres lieux, en cette qualité seigneur voué de Saint-Dié, et de Mme Anne-Françoise Alliot d'Hurbache, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé au cloître de cette église dans la sépulture de ses ancêtres. — Le 11 mars 1773, René-Joseph-Charles, fils de messire Nicolas-Ferdinand de Fériet, seigneur de Crevi et autres lieux, chevalier, officier au régiment de cavalerie d'Orléans, etc., et de Mme Anne-Marie-Françoise de Bazelaire de Lesseux, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain messire Nicolas-Joseph, baron de Montauban, chanoine de l'insigne église, etc., grand oncle de l'enfant, représenté par messire Jacques-Hyacinthe Abram de Zincourt, et pour marraine Charlotte, baronne de Redoubté, douairière de défunt messire Florent-Joseph Bazelaire de Lesseux, vivant seigneur de Lusse, etc., sa grand'mère maternelle. — Le 22 avril 1773, Pierre-Charles-Hyacinthe, fils légitime de messire Jacques-Hyacinthe Abram de Zincourt, officier au service de Sa Majesté Impériale et Royale la Reine de Hongrie, et de dame Marguerite-Thérèse Abram, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain messire Pierre-François Abram, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, représenté par messire François-Gérard Pierre de La Chambre, écuyer, conseiller du Roi au bailliage de Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Marie-Thérèse de Lesseux, fille de feu messire Florent-Joseph de Bazelaire, vivant seigneur de Lesseux, représentée par dame Anne-Marguerite Dieudonné de Bazelaire, épouse de messire François-Joseph-Xavier de Muller, avocat général au Conseil Souverain d'Alsace. — Le 15 septembre 1773, messire Gabriel de

Brunel, capitaine réformé de la légion de Conflans, âgé d'environ 46 ans, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cimetière de cette paroisse. — Le 8 novembre 1773, Claude-François-Nicolas, fils de messire Louis Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg, Biffontaine, Neuvillers, Raves, etc., major d'infanterie au service de S. A. R. l'Archiduc, grand duc de Toscane, et de Marie-Catherine de Bazelaire, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain M. François de Bourlon, seigneur de Toulon, Sivry, etc., ancien officier de troupes légères au service de France, représenté par M. Sigisbert de Bazelaire de Saulcy, conseiller à la Cour Souveraine de Nancy, son oncle, et pour marraine dame Charlotte de Lesseux, née baronne de Redoubté, sa grand'mère. — Le 10 décembre 1773, Marie-Reine, fille légitime du sieur Pierre de Ranfaing, écuyer, et de dame Reine-Thérèse Laprevotte, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain le sieur Dominique de Ranfaing, aussi écuyer, son oncle paternel, et pour marraine demoiselle Catherine Melchilde de Ranfaing, sa sœur. — Le 18 février 1774, messire Jacques-Hyacinthe Abram de Zincourt, vivant officier au service de Sa Majesté Impériale et Royale la Reine de Hongrie, mourut à l'âge de 45 ans et son corps fut inhumé le lendemain dans le cloître de cette paroisse, dans le tombeau de ses ancêtres. — Le 11 mars 1774, Anne-Françoise, fille légitime de messire Charles-Dominique de Bazelaire de Colroy, seigneur dudit lieu et autres, conseiller du Roi, son lieutenant-général au bailliage royal et siége présidial de Saint-Dié, et de dame Françoise-Scholastique François, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain messire Joseph-Antoine François, écuyer, doyen des conseillers du Présidial de Nancy, son grand père maternel, représenté, et pour marraine dame Anne-Thérèse, née baronne d'Andelau, douairière de défunt messire Florent-Joseph Bazelaire de Lesseux, grand'mère paternelle, représentée. — Le 15 mars 1774, Charles-Gabriel, fils légitime de messire Charles-Joseph-Gabriel Collinet de La Salle, écuyer, avocat du Roi au bailliage et siége Présidial de Saint-Dié, et de dame Antoinette-Julienne de Launoy, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Joseph-Gabriel Collinet de La Salle, seigneur de Mortagne, résidant à Épinal, son grand père paternel, et pour marraine dame Julienne Clément, épouse de messire Charles-Antoine Ébaudy, seigneur d'Écheneaux, résidant à Besançon, son grand père maternel, les deux représentés. — Le 29 août 1775, Charles-Joseph, fils légitime de messire Charles-Dominique de Bazelaire de Colroy, seigneur dudit lieu et autres, etc., et de dame Françoise-Scolastique François, son épouse, est né, a été baptisé le 1er septembre 1775, a eu pour parrain messire Joseph-Michel Pierre, commissaire et procureur général de Sa Majesté Impériale et Royale le Grand-Duc de Toscane, demeurant à Nancy, et pour marraine dame Anne-Charlotte, née baronne Redoubté, douairière de feu messire Florent-Joseph Bazelaire de Lesseux. — Le 30 octobre 1775, Antoine-Charles-Nicolas, fils légitime de messire Charles-Gabriel Collinet de La Salle, avocat du Roi au bailliage royal et siége Présidial de Saint-Dié, et de dame Anne-Julienne-Antoinette de Launoy, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Charles-Nicolas de Launoy, maître particulier des Eaux-et-Forêts d'Épinal, son oncle maternel, et pour marraine dame Barbe-Ébaudy de Launoy, douairière de feu messire Claude-Thomas de Launoy, grand'mère maternelle de l'enfant baptisé, Antoine-Charles-Nicolas, tous deux représentés.

GG. 13 à 16. (Registres.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1775-1785. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 19 novembre 1775, dame Anne-Thérèse d'Andelau, douairière de messire Charles-Joseph Bazelaire de Lesseux, seigneur dudit lieu, ban de Lusse et autres lieux, lieutenant-général au ci-devant siége bailliager et chef de police de la ville de Saint-Dié, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cloître de cette insigne église. — Le 18 mai 1776, Marie-Joseph-Justine, fille légitime de M. François-Pierre-Fourrier de Crevoisier, écuyer et chevalier de Vomécourt, et de dame Anne-Françoise Colin d'Hurbache, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain messire Nicolas-Joseph de Montauban, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, prieur commendataire du prieuré de Saint Jean-Baptiste de Canges, représenté par le sieur Nicolas-François-Joseph Richard, avocat en Parlement, et pour marraine demoiselle Marie-Gertrude de Huvé, sa cousine. — Le 7 octobre 1776, Marie-Antoinette, fille légitime de messire Nicolas-Ferdinand de Fériet, chevalier, seigneur de Crevi et autres lieux, ancien officier de cavalerie, chevalier des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont Carmel et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem, et de dame Anne-Marie-Françoise de Bazelaire, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain messire Louis-Antoine Thibault de Menonville, seigneur de Viller, major du régiment de Provence-Infanterie, chevalier de l'ordre

royal et militaire de Saint-Louis, représenté par messire François-Louis-Thibault, chevalier de Menonville, son frère, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier du même ordre, pour marraine dame Marie-Jeanne, baronne de La Marche, épouse de messire Jean-Nicolas de Fériet, chevalier, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, représentée par dame Marie-Catherine de Bazelaire, épouse de messire Chrles Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg et autres lieux, major d'infanterie au service de S. M. I. — Le 18 janvier 1777, Charles-Dominique, fils légitime de messire Charles-Dominique de Bazelaire de Colroy, seigneur du dit lieu et autres, conseiller du Roi, son lieutenant général au bailliage et siége présidial de Saint-Dié, et de dame Françoise-Scolastique François, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain M. Charles François, écuyer, docteur en médecine, résidant à Nancy, et pour marraine dame Anne-Pierre, épouse de M. François, doyen des conseillers du présidial de Nancy, tous deux représentés. — Le 3 octobre 1777, Mme Anne-Marguerite Lechangeur, âgée de 55 ans, épouse de messire Joseph Drouart, chevalier de Lezey et du fief de Sainte-Marie et de Givricourt, ci-devant capitaine au régiment de Poitou, est morte et son corps a été inhumé dans le petit cimetière de cette paroisse, vis à vis le portail de l'église Notre-Dame, en présence de messire Jean-Henri Drouart, son fils, Augustin Drouart, chanoine, Charles-Louis-Toussaint Hugo de Spitzemberg, Louis-Ambroise de Rambervillers, chanoine. — Le 14 janvier 1778, Pierre Maurice, fils légitime de messire Charles-Joseph-Gabriel Collinet de La Salle, avocat du Roi au bailliage et siége présidial de Saint-Dié, seigneur en partie de Mortagne, et de dame Anne-Julienne-Antoinette de Launay, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain messire Pierre-Maurice Collinet de La Salle, seigneur en partie de Mortagne, représenté par Nicolas Maimbourg, garde à cheval de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié, et pour marraine dame Marie-Charlotte de Launoy de Chamblan, épouse de messire Charles-Robert de Chamblan, officier au régiment d'Artois, représentée. — Le 19 mai 1778, messire Pierre-Maurice Collinet de La Salle, écuyer, seigneur de Mortagne en partie, fils majeur de 25 ans de messire Joseph-Gabriel Collinet de La Salle, écuyer, seigneur de Mortagne, etc., résidant à Épinal, et de défunte dame Marguerite, baronne de Redoubté, de la paroisse d'Épinal, d'une part, et demoiselle Joséphine Régnier de Chonville, fille mineure de 21 ans, de messire Dominique Régnier de Chonville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, et de dame Marie-Barbe de Weltzemberger, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale de leur consentement mutuel, de celui dudit messire Joseph-Joseph-Gabriel Collinet de La Salle, père de l'époux, de messire Charles-Joseph Gabriel Collinet de La Salle, père de l'époux, de messire Charles-Joseph-Gabriel Collinet de La Salle, écuyer, gouverneur de Dompaire, conseiller du Roi et avocat au bailliage et siége présidial de cette ville, son frère, du dit messire Jean-Louis de Bazelaire de Lesseux, son beau-frère, de M. Charles-François Petitmengin, conseiller du Roi, et de M. Dominique Ranfaing, écuyer, résidant en ladite ville. — Le 26 mai 1778, Joséphine Anne-Barbe, fille de messire Pierre-Maurice-Collinet de La Salle, écuyer, seigneur de Mortagne, et de dame Joséphine Régnier de Chonville, son épouse, est née, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain messire Joseph-Gabriel Collinet de La Salle, écuyer, aussi seigneur de Mortagne et d'Uxegney, résidant à Épinal, son grand-père paternel, et pour marraine dame Marie-Barbe Veltzemberger, épouse de messire Dominique Régnier de Chonville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, sa grand'mère maternelle, représentés par le sieur George Noël, maître en chirurgie, et demoiselle Jeanne Savary, résidant à Saint-Dié. — Le 26 janvier 1779, demoiselle Anne de Bazelaire, âgée de 84 ans, mourut, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cloître de cette église dans le tombeau de ses ancêtres. — Le 16 janvier 1780, M. François de Crevoisier, âgé de 32 ans, seigneur en partie d'Hurbache et autres lieux, époux de demoiselle Louise Ray, est mort, et le lendemain son corps a été transporté et inhumé dans la paroisse d'Hurbache. — Le 20 novembre 1780, messire Charles-Nicolas Pierre Fourrier de Dolmaire, âgé de 48 ans, chevalier, seigneur de Provenchères, Coinches et autres lieux, époux de dame Pauline-Joséphine, Alexandrine de Seichamps, est mort, et son corps a été inhumé le lendemain dans l'église du faubourg Saint-Martin de cette ville. — Le 23 mai 1781, M. Nicolas-Dieudonné Hugo, chevalier, seigneur de Spitzemberg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel des grenadiers royaux de la Picardie, âgé de 46 ans, est mort, et son corps fut inhumé le lendemain dans le cimetière de l'hôpital de cette ville. — Le 16 juin 1781, messire Dominique Régnier de Chonville, âgé de 80 ans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, est mort, et le lendemain, son corps fut inhumé dans le cimetière de l'hôpital. — Le 21 juillet 1781, Louis-François-Xavier-Antoine, fils légitime de

messire Charles-Louis Toussaint Hugo de Spitzemberg et de dame Marie-Catherine de Bazelaire de Lesseux, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire François-Xavier de Muller, avocat général au Conseil Souverain d'Alsace, son oncle maternel, et pour marraine demoiselle Anne-Thérèse de Bazelaire de Lesseux, sa tante. — Le 11 août 1781, Marie-Gertrude-Louise, fille légitime de M. Jean-Louis-Christophe Roüot, écuyer, avocat en Parlement, exerçant au bailliage et siége présidial de Saint-Dié, et de dame Catherine Louise Roussel de Grandhaye, son épouse, est née, a été baptisée le même jour; elle a eu pour parrain messire Dominique Laurent Roüot, chanoine de l'insigne église cathédrale de Saint-Dié, son oncle paternel, et pour marraine dame Catherine-Gertrude de Chainelle, son aïeule paternelle, douairière de M. Jean-Louis-Christophe Roüot, écuyer, lieutenant particulier au bailliage de Pont-à-Mousson, tous deux représentés. — Le 20 janvier 1783, dame Ursule Lhuylier de Castre, veuve en secondes noces de messire Ange Duteil, lieutenant colonel commandant de bataillon d'artillerie, mourut à l'âge de 70 ans, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cimetière de l'hôpital. — Le 27 février 1785, Suzanne, fille légitime de René Legsult, homme de chambre de M. le baron d'Huart, et d'Anne Laurent, son épouse, est née, a été baptisée le lendemain; elle a eu pour parrain M. le baron d'Huart, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi et maître de camp d'infanterie, et pour marraine demoiselle Suzanne d'Huart, tous deux représentés. — Le 22 septembre 1783, messire François-Louis-Thibault de Menonville, voué du ban de Nossoncourt, brigadier des armées du Roi, fils majeur de feu messire François-Louis Thibault de Menonville, chevalier, seigneur de Viller, et de feu dame Marie-Anne de Bazelaire, ses père et mère, de la paroisse de Nossoncourt, d'une part, et demoiselle Hélène-Charlotte de Martimprey de Choisimont, fille majeure de feu messire Auguste, comte de Martimprey de Choisimont, et de dame Thérèse Brigitte Abram, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de ladite dame comtesse de Choisimont, mère de l'épouse, de messire Joseph Dieudonné Henri de Seichamps, chanoine écolâtre, de Mme Charlotte de Redoubté, douairière de M. Florent, Joseph Bazelaire de Lesseux, sa tante maternelle par alliance, de messire Louis-Joseph de Bazelaire de Lesseux, résidant en son château de Lusse, de messire Charles-Dominique de Bazelaire de Colroy, seigneur du dit lieu, etc., ses cousins germains maternels, le dernier à cause de Mme Catherine de Bazelaire, son épouse, de messire le baron Dominique de Richard, son cousin de la même ligne, de messire Pierre Abram, chanoine de la dite insigne église, oncle maternel de l'épouse, et de M. Charles-François Petitmengin, conseiller du Roi, son procureur. — Le 26 novembre 1783, demoiselle Gertrude Lhuylier de Spitzemberg, fille de feu messire Léopold Lhuylier de Spitzemberg, et de feue dame Anne Florentin, son épouse, âgée de 73 ans, mourut et fut inhumée dans le cimetière de l'hôpital de cette ville. — Le 19 mars 1784, messire Dominique-Ignace-Charles de Hausen de Weidesheim, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, Chambre des Comptes, Aides et Finances de Metz, âgé de 25 ans, fils de messire Pierre de Hausen de Remelfing, seigneur du dit Remelfing, Weidesheim et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie au service du Roi, demeurant à Sarreguemines, et de feue Mme Charlotte de Richard, son épouse, de la paroisse de Sainte-Croix de Metz, d'une part, et demoiselle Barbe de Dolmaire de Provenchères, âgée de 16 ans, fille de feu messire Charles-Nicolas-Pierre-Fourrier de Dolmaire, vivant seigneur de Provenchères, Lusse, Saint-Martin, Dombasle, Crevi et Sommerviller en partie, Coinches et autres lieux, et de Mme Pauline-Alexandrine-Joséphine de Henri de Seichamps, douairière de mon dit sieur de Dolmaire de Provenchères, de cette paroisse, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de messire baron Dominique de Richard, oncle maternel de l'époux, de messire Charles Toussaint de Hugo, chevalier, seigneur de Biffontaine, Neuvillers, son cousin par alliance au 4e degré du côté maternel, de messire Nicolas-Ferdinand de Fériet, seigneur de Crévi et autres lieux, etc., cousin de l'épouse au 4e degré du côté paternel, et de messire Jean-Christophe d'Huart, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, tous quatre domiciliés à Saint-Dié. — Le 28 juin 1784, François-Charles, fils légitime de messire François-Louis-Thibault de Menonville, chevalier et voué du ban de Nossoncourt, brigadier des armées du Roi, et de dame Charlotte-Hélène de Martimprey de Choisimont, son épouse, est né à Saint-Dié, lieu de la résidence de son père, a été baptisé le même jour par messire Dominique-Mathieu Abram, grand chantre de l'église cathédrale de Saint-Dié, grand oncle maternel de l'enfant, a eu pour parrain messire Louis-Antoine Thibault de Menonville, chevalier, seigneur de Viller, lieutenant-colonel du régiment de Henault, oncle paternel de l'enfant, représenté par Nicolas André, garçon résidant à Saint-Dié, et pour marraine dame Thérèse-Brigitte Abram, douairière de Martimprey, de Choisimont, sa grand'mère maternelle, résidant à Saint-Dié, représentée par Ursule

Vitale de Saint-Dié. — Le 10 juillet 1784, Charles-Silvestre-Alexandre, fils légitime de messire François-Constantin de Crevoisier, écuyer, seigneur d'Hurbache et voué de Saint-Dié, ancien officier autrichien, résidant à Saint-Dié et originaire de Lunéville, et de dame Marie-Anne-Marguerite Robert, son épouse, originaire de Bulgnéville, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Charles-Silvestre Robert, écuyer, curé de Dompaire, maître aux requêtes de M. le comte d'Artois et aumônier de Mme la princesse de Saxe et doyen du doyenné de Jorxey, grand oncle maternel de l'enfant, représenté par Sébastien Choignier, meunier, résidant à Saint-Jean-d'Ormont, et pour marraine demoiselle Marguerite Colin, fille majeure, dame d'Hurbache et vouée de Saint-Dié en partie, cousine au 3e degré de l'enfant du côté paternel, résidant à Saint-Dié, représentée par Richarde François, fille mineure, domiciliée à Saint-Dié.

GG. 17 à 19. (Registres.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1786-1789. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Sainte-Croix de Saint-Dié. — Le 27 septembre 1786, Charles-Joseph, fils légitime de messire François-Constantin de Crevoisier, écuyer, seigneur en partie d'Hurbache et voué de Saint-Dié, y résidant, ancien officier autrichien, originaire de Lunéville, et de dame Marie-Anne-Marguerite Robert, son épouse, originaire de Bulgnéville, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain messire Charles-Joseph Colin, écuyer, seigneur d'Hurbache et voué de Saint-Dié, ancien conseiller du Roi et son garde-marteaux en la gruerie de Saint-Dié, y résidant, son grand oncle paternel, et pour marraine dame Marguerite-Marie Courtaillon de Mondoré, épouse de M. Claude-Nicolas-Pascal Robert, écuyer, conseiller du Roi et son procureur à la réformation des Salines de Lorraine, résidant à Épinal. — Le 30 septembre 1786, Charles-François-Jérome, fils légitime du sieur Nicolas-François-Joseph Richard, avocat en Parlement, juge titulaire de la Pierre Hardie de Saint-Dié, y résidant, originaire de Remiremont, et de demoiselle Anne-Marie-Marguerite Michelant, son épouse, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain M. Claude Romary Benoit de Gravel, ancien capitaine de dragons au service de feu S. M. I. résidant à Remiremont, son grand oncle paternel, et pour marraine demoiselle Marie-Marguerite-Françoise Richard, résidant à Saint-Dié, tous deux représentés. — Le 16 février 1787, Jean-Simon, fils légitime de messire Marc-Antoine-Sébastien de Bruyères, chevalier, conseiller au bailliage et présidial de Saint-Dié, et de dame Marguerite Guérin, son épouse, originaire de Rambervillers, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain messire Jean-Simon de Bruyères, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant de cavalerie, résidant à Épinal, et pour marraine dame Marie-Guillaume, épouse de mon dit sieur Jean Simon de Bruyères, oncle paternel de l'enfant. — Le 4 septembre 1787, messire Jean-Louis-Antoine-Humbert de Tonnoy, chevalier, lieutenant au régiment d'infanterie de Monseigneur le Dauphin, seigneur de Tonnoy, Lefaye, l'Écailles et autres lieux, âgé de 27 ans, fils de défunt messire Marc-Antoine-Humbert de Tonnoy, vivant chevalier, lieutenant-colonel au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Tonnoy et autres lieux, originaire de Rosières-aux-Salines, et de dame Anne-Henriette Lechangeur, originaire de Vanécourt, bailliage de Château-Salins, résidant audit Tonnoy, d'une part, et demoiselle Gertrude-Joséphine de Dolmaire de Provenchères, âgée de 24 ans, fille de feu messire Charles-Nicolas-Pierre-Fourrier de Dolmaire, chevalier, seigneur de Provenchères, Lusse, la Petite-Fosse, Coinches et autres lieux, et de dame Pauline-Alexandrine-Joséphine de Henri de Seichamps, originaire du Quesnoy (Flandre française), et résidant à Saint-Dié, d'autre part, ont reçu la bénédiction nuptiale en présence de messire Nicolas-Hyacinthe-Humbert de Tonnoy, grand doyen et vicaire général de l'insigne église cathédrale de Saint-Dié, oncle paternel du marié, de messire François-Joseph de Feydau, chevalier, ancien capitaine au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, frère utérin du marié, de messire Joseph-Dieudonné-Balthazar de Henri de Seichamps, grand chantre de la cathédrale de Saint-Dié, grand oncle du côté maternel et curateur de la mariée, et de messire Charles-Toussaint Hugo, chevalier de Spitzemberg, seigneur dudit lieu. — Le 28 février 1788, Marie-Louis-Joseph, fils légitime de M. Joseph-Julien Souhait, avocat en Parlement, et receveur des domaines et bois au département de Saint-Dié, originaire de Raon-l'Étape, et de dame Marguerite-Françoise-Eugénie Gandoyer de Floigny, son épouse, originaire de Nancy, paroisse Saint-Sébastien, est né, a été baptisé le lendemain, a eu pour parrain Mgr Barthélémy-Louis-Martin de Chaumont de La Galaisière, comte, premier évêque de Saint-Dié, représenté par M. Joseph-Jean Guy, écuyer, avocat en Parlement, résidant en cette ville, et pour marraine dame Marie-Geneviève-Pétronille de Mansion, épouse de messire Antoine de Chaumont, marquis de La Galaizière, conseiller d'État, intendant d'Alsace, résidant à Strasbourg, représentée par demoiselle Catherine

Guy, fille mineure, résidant à Saint-Dié. — Le 13 avril 1788, Thérèse, fille légitime de messire Marc-Antoine-Sébastien de Bruyères, chevalier, conseiller au bailliage et siége présidial de Saint-Dié, et de dame Marguerite Guérin, son épouse, originaire de Rambervillers, a eu pour parrain, son oncle maternel, et pour marraine, dame Thérèse de Bruyères, épouse de M. de Ségur, officier, résidant à Saint-Dié, sa tante paternelle. — Le 8 décembre 1788, messire Benoit-Ambroise-Pierre de La Chambre, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie et ancien brigadier des gardes du corps du Roi de France, mourut à l'âge de 52 ans, et le lendemain son corps fut inhumé dans le cimetière de l'hôpital. — Le 25 février 1789, François de Sâles, fils légitime du sieur Nicolas-François-Joseph Richard, avocat en Parlement, conseiller de S. A. S. Mme Louise-Adelaïde de Bourbon de Condé, princesse du sang, dame et abbesse de Remiremont, en la juridiction commune de Saint-Dié, et membre de l'assemblée du district de la même ville, et demoiselle Anne-Marie-Marguerite Michelant, son épouse, est né, a été baptisé le même jour, a eu pour parrain le sieur Nicolas-Louis-Antoine Richard, jeune étudiant, son frère, et pour marraine demoiselle Marie-Hélène-Élisabeth Richard, jeune fille, sa sœur. — Le 7 juin 1789, Charles-Pierre, fils légitime de M. Joseph-Julien Souhait, avocat en Parlement, receveur du Roi au département de Saint-Dié, originaire de Raon-l'Etape, et de dame Marguerite-Françoise Gandoyer de Floigny, son épouse, originaire de Nancy, paroisse Saint-Sébastien, est né, a été baptisé le surlendemain, a eu pour parrain M. Charles-Joseph Dérivaux, conseiller procureur général de S. A. S. Monseigneur le prince de Salm, résidant à Senones, et pour marraine dame Clotilde Gandoyer, veuve douairière de feu M. Pierre, Jean-Joseph Guy, lieutenant-colonel au service de Russie, résidant au faubourg Saint-Martin de cette ville.

GG. 20. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1602-1705. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Martin de Saint-Dié. — Le 3 mars 1663, fut baptisée la fille de Florent Bazelaire et d'Anne, sa femme, et fut nommée Anne: parrain le sieur Claude Gauthier, seigneur de Vienville et de Fremifontaine, prévôt de Saint-Dié; marraine demoiselle Gillette Voirin de Saint-Dié, femme du sieur Hardy, organiste. — Le 8 avril 1675, fut baptisée Anne-Marguerite, fille de M. Joseph Bazelaire, substitut de M. le procureur général de Lorraine, et de Mlle Françoise Parxelle, sa femme; parrain M. Evrard, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié; marraine demoiselle Marguerite Martin; le parrain ayant tenu ladite Anne-Marguerite au nom de M. François Le Bègue, grand doyen de Saint-Dié, et ladite marraine au nom de Mme Bricard, femme de M. Huin, procureur général de Lorraine. — Le 25 mai 1678, décéda Anne Bazelaire, femme de Florent Bazelaire du Viel Marché. — Le 26 février 1686, décéda le sieur Florent Bazelaire, natif du Viel Marché. — Le 2 mai 1686, fut baptisée Catherine, fille de Jean Chenal, et de Catherine Pierron, sa femme; parrain Nicolas du Evez, marraine demoiselle Catherine de Vienville. — Le 14 janvier 1692, le sieur Charles Bazelaire, avocat en Parlement, épousa demoiselle Marie, fille du sieur Nicolas Richard. — Le 25 mars 1703, est décédé Pierre-Benoit de Romont, en Italie.

GG. 21. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1706-1726. — Mariages, baptêmes et sépultures de la paroisse Saint-Martin de Saint-Dié. — Le 31 août 1715, Charles-Honoré, fils de Jean-Louis Saucerot et de Françoise Paulus, ses père et mère, demeurant au Viel Marché, a été baptisé, a eu pour parrain noble sieur Charles-Honoré Redoubté, seigneur de Ventron et de Mortagne, receveur des finances de S. A. R. à Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Marie-Anne-Catherine Schlechter, femme du sieur Godefroy Steine, huissier du cabinet de S. A. R. et directeur des mines de la Croix. — Le 9 novembre 1716, Charles, fils de Jean-Louis Saucerot, et de Marie-Françoise Paulus, du Viel Marché est né, a été baptisé; il a eu pour parrain messire vénérable Charles, comte de Boussée, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, il a été tenu par le sieur François Colliquet, écuyer et lieutenant dans le régiment de Boufflers, de Bar-le-Duc, et il a eu pour marraine, Mme Thérèse d'Andelau, femme de M. le lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié. — Le 11 juillet 1721, a été bénite et consacrée une cloche de la chapelle de la Madelaine par M. de Marne, curé de Saint-Martin, coadjuteur, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié et promoteur de la Cour spirituelle dudit Saint-Dié; ladite cloche, faite et construite par Charles Auger, fondeur de la ville de Saint-Dié, aux frais et libéralités de vénérable frère Claude Florentin, ermite audit lieu de la Madelaine, a eu pour parrain le sieur François Stouvenot et pour marraine Jeanne-Marguerite Besdel, épouse du sieur Joseph-Villaume, régent d'école, avec ledit sieur Stouvenot, tous deux bourgeois, résidant au Viel Marché, faubourg de Saint-Dié, et ce par la permission de

Monseigneur Bernard Dufort, grand prévôt de l'insigne église de Saint-Dié et du Val, et de MM. les doyen, chanoines et chapitre de la même église. — « Le 5 août » 1723, nous messire Jacques Dorge, chanoine de l'insigne » église de Saint-Dié, en conséquence de la commission » de messire Jean-Benoît Kicler, grand vicaire du seigneur » grand prévôt de Saint-Dié, avons fait la bénédiction de » la première pierre de la nouvelle église paroissiale de » Saint-Martin, dans la place du Viel Marché, faubourg » dudit Saint-Dié, et ce, à l'assistance du sieur Simon » Dolmaire, prêtre et curé de ladite paroisse, le cin- » quième août de l'année 1723, jour de la dédicace de » Notre-Dame......, en présence de messire Christophe » Gérardin, chanoine dudit Saint-Dié, et d'une grande » partie des paroissiens et particulièrement des sieurs » Jean-François Ranfaing, tabellion général en Lorraine, » de Nicolas Rozière, de Jean Dubois et de Joseph Guidat. » — Le 17 septembre 1724, Marie-Marguerite, fille du sieur Joseph-Antoine Maichanguez, médecin ordinaire de S. A. R., résidant au faubourg de Saint-Dié, et de dame Marie-Élisabeth Henry, sa femme, est née au Viel Marché, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain M. François-Ignace de Paule, seigneur à Corcieux, nommé Rogé de Fléville, baron du Saint-Empire, et pour marraine dame Marie-Marguerite, comtesse de Pouilli, tous deux demeurant au château de Corcieux, représentés par Ignace et Marie-Françoise Maichanguez. — Le 15 novembre 1724, Anne-Gertrude, fille de Philippe Simon et de Jeanne Maire, sa femme, est née au Viel Marché, a été baptisée le lendemain, a eu pour parrain le sieur Pierre-Nicolas Henri, tabellion général de Lorraine, résidant à Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Anne de Lhuylier de Spitzemberg, fille du sieur Charles-Léopold de Lhuylier, vivant, écuyer, seigneur de Spitzemberg. — Le 1er décembre 1724, Anne-Catherine, fille de Thomas Beaupré et de Marguerite Ladaque, sa femme, est née au Viel Marché, a été baptisée le même jour; a eu pour parrain le sieur Jean-Louis Saucerotte, de cette paroisse, procureur de S. A. R., et pour marraine dame Jacqueline Pierrette-Catherine de Mennecière, femme de noble Toussaint Chaînel, premier conseiller au siége bailliager de Saint-Dié. — Le 6 juillet 1725, Joseph Lazar, fils de Joseph Lazar et de Marthe Rosselle, âgé d'environ 25 ans, et travaillant à la nouvelle église de Saint-Martin, entre les 5 et 6 heures du soir, étant sur la nef de ladite église, une planche d'un échafaud de dessous le toit tomba sur sa tête, en même temps il tomba raide mort; on le porta sur-le-champ dans une maison voisine, et l'ayant visité, on ne trouva aucune contusion sur la tête; il était natif de Préonge, comté de Belinçon, diocèse de Milan. — « Nous, arche- » vêque de Césarée, grand prévôt de Saint-Dié, conseiller » d'État de S. A. R., etc., avons commis et commettons le » sieur Jacques d'Orge, chanoine de l'insigne église de » Saint-Dié, pour faire la bénédiction de la nouvelle » église paroissiale bâtie dans le faubourg de cette ville, » en attendant que nous en fassions la consécration; de » laquelle bénédiction il sera dressé un acte qui sera » déposé dans les archives de ladite église. Donné à » Saint-Dié le 3 novembre 1725. » — Le 11 novembre 1725, messire Jacques Dorge, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, en conséquence de la commission ci-dessus de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime archevêque de Césarée, grand prévôt du dit Saint-Dié, conseiller d'État de S. A. R.. fait la bénédiction de la nouvelle église paroissiale de Saint-Martin, située au viel marché, faubourg dudit Saint-Dié, le jour de la fête du patron, et ce à l'assistance du sieur Simon Dolmaire, prêtre et curé de la dite paroisse, en présence de messire Christophe Gérardin, de messire Louis Dumoulin, de messires Joseph-Ignace et Charles de Renelle, de messires de Vioménil et Thibaut, tous chanoines qui ont officié à ladite cérémonie, et aussi en présence du plus grand nombre des paroissiens, et particulièrement des sieurs Jean Dubois, Nicolas Rozières, Joseph Guidat, Thomas l'Hôte et du sieur Jean-François Ranfaing, tabellion général en Lorraine et aussi paroissiens, qui ont tous signé. — Le 24 janvier 1726, a eu le malheur de mourir, dessous la roue du battant de messieurs du chapitre de Saint-Dié, Joseph Chatron dit Marchal, bourgeois du faubourg de Saint-Dié, lequel était âgé d'environ 68 ans; son corps a été inhumé le jour suivant dans la nouvelle église paroissiale de Saint-Martin, et ce, avec les cérémonies ordinaires, en présence de Nicolas Rosière, son gendre, de Claude-Nicolas Mathieu, aussi son gendre, et d'un grand nombre d'autres personnes,

GG. 22. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1726-1748. — Baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Martin de Saint-Dié. — Le 2 juillet 1728, décès à la Madeleine, de frère Paul, ermite audit lieu, de cette paroisse, ou bien Remy Lhôte de son nom de famille, natif d'Amel, bailliage d'Etain, diocèse de Verdun, vers la mi-nuit, âgé d'environ 85 ans, après en avoir passé 46 dans cet ermitage de la Madelaine; son corps a été inhumé le même jour, vers les sept heures du soir, dans le cimetière de cette église. — Le 28 octobre 1728, jour de la fête de Saint-Simon, apôtre, Monseigneur Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, grand prévôt de Saint-Dié, conseiller prélat en la Cour Sou-

veraine de Lorraine et Barrois, conseiller d'État de S. A. R., sur la prière du sieur Simon Dolmaire, curé de Saint-Martin, consacra l'église à l'honneur de Dieu et de Saint-Martin; le maître-autel a été consacré en l'honneur de Saint-Martin, patron de l'église, il y a dans le coffre de l'autel des reliques des saints Valentin et Séverin, martyrs; le second, en l'honneur de la sainte Vierge et de Notre-Dame-des-Ermites; il y a dans le coffre de l'autel des reliques de saint Vincent et de saint Claude, martyrs; le troisième a été consacré en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Blaise; dans le coffre du dit autel sont renfermées des reliques de saint Innocent et de saint Urbain, martyrs; ledit troisième autel a aussi été consacré en l'honneur de saint Blaise, évêque et martyr, laquelle consécration a été faite en présence de MM. les officiers du siége bailliager de Saint-Dié, sans parler de plusieurs chanoines de Saint-Dié et du plus grand nombre des paroissiens, surtout des officiers de l'église qui ont signé.

GG. 23. (Registres.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1748-1770. — Baptêmes de la paroisse Saint-Martin de Saint-Dié. — Le 15 du mois de mai 1750, ont été fondues les trois cloches de cette paroisse, à une heure après midi, dans la masure de la maison curiale, par Nicolas Ferri, fondeur de cette ville, et Rosière, fondeur, demeurant à Luvigny; la plus grosse pesant 3,000 livres, la seconde 2,200, et la dernière 1,600, pour à quoi parvenir la paroisse s'est cotisée et a fourni 2,200 livres; l'Hôtel-de-Ville a fourni 4,000 livres, le surplus de la dépense a été fourni de la libéralité de plusieurs personnes. Le dimanche de la Trinité, 24 du même mois, la bénédiction en a été faite par M. Haulin, grand-vicaire et chanoine de Saint-Dié, à l'assistance du sieur Jean-Dominique Colnat, curé de cette paroisse; étaient présents : le sieur Nicolas Bazelaire, lieutenant-général du bailliage de Saint-Dié, représentant MM. les magistrats et officiers de l'Hôtel-de-Ville, et Mme Marie-Anne-Antoine, épouse de M. le baron Redoubté, seigneur de Gemaingoutte, Mortagne, Ventron, etc., ancien conseiller d'État et grand maître des Eaux-et-Forêts de Lorraine, bienfaiteur insigne de cette église qui ont nommé la première cloche Martin; le sieur George Toussaint, prêtre, curé de Wisembach, seigneur du Val, accompagné de demoiselle Anne Dubois, veuve du sieur Saulci, vivant receveur du Roi à Sainte-Marie-aux-Mines, qui ont nommé la seconde cloche Marie; le sieur François Régnier, bourgeois représentant la paroisse, accompagné de demoiselle Anne Vincent, épouse du sieur Claude Barthelemy, maître de poste au faubourg, ont nommé la dernière cloche Jean-Baptiste; les officiers de la paroisse, accompagnés de tout le peuple ayant pareillement assisté, savoir : le sieur Jean Thiriet, fabricien; Jean Duprey, échevin; Jean Milan, directeur de la Confrérie des morts; Joseph-Didier Claude, directeur de la Confrérie de Saint-Martin, et Léopold Dubois, régent d'école. — Le 19 mai 1753, à deux heures du matin, est né Nicolas-Romari, fils légitime du sieur Nicolas-Romari Doron, docteur en médecine, et de demoiselle Barbe Jaquel, ses père et mère, du faubourg, a été baptisé le 22 du même mois, à onze heures et demie du matin, par Joseph Ignace, comte de Rennel, prélat domestique de Sa Sainteté, référendaire de ses signatures de grâces et de justice, grand chantre et chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, etc., à la prière de M. le curé dudit faubourg; il a eu pour parrain messire Nicolas-François de Bilistein, seigneur de Puligny, Cintrey et Vanémont en partie et du fief du Souhait, grand bailli et intendant de la principauté de Salm, et pour marraine dame Anne Lhuylier de Spitzemberg, veuve de messire Charles Hyacinthe, chevalier Hugo de Spitzemberg, seigneur dudit lieu et de Biffontaine, dame desdits lieux, qui ont signé avec le père de l'enfant.

GG. 25. (Registres.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1748-1770. — Sépultures des adultes de la paroisse Saint-Martin de Saint-Dié. — Le 8 janvier 1764, vers midi, est décédé, proche la chapelle de Saint-Dié, Claude Dijon, dit frère Claude, ermite dudit lieu, âgé d'environ 80 ans; son corps a été inhumé le lendemain à la même heure dans le cimetière de cette paroisse en présence d'un grand nombre d'assistants et notamment de Claude Dijon, son fils.

GG. 26. (Cahiers.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1771-1789. — Baptêmes de la paroisse de Saint-Martin de Saint-Dié. — Le 17 juin 1782 à midi, Marie-Françoise, fille légitime de Marin, Gérôme-Henri-Pierre, jardinier résidant à Saint-Dié, et de Marie-Jeanne Christophe, son épouse, résidant au faubourg dudit Saint-Dié, est née, a été baptisée le même jour; elle a eu pour parrain Pierre Colin, homme de chambre de M. le baron Richard, l'aîné, conseiller intime de Sa Majesté Impériale, et pour marraine Marie-Françoise Christophe. — Le 22 novembre 1784, à 10 heures du matin, est né, Jean-Christophe, fils légitime de Jean-Baptiste Lamaze, maître tonnelier et brasseur au faubourg de Saint-Dié, et d'Élisabeth Simon, son épouse; a été baptisé

le même jour; a eu pour parrain M. Jean Christophe, baron d'Huart, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi et colonel d'infanterie, résidant à Saint-Dié, et pour marraine demoiselle Suzanne, née baronne d'Huart, sœur dudit baron d'Huart, tous deux représentés. — Le 1er janvier 1786, à une heure après midi, est née Marguerite-Thérèse, fille légitime du sieur François Noël, marchand tanneur au faubourg de Saint-Dié, et demoiselle Thérèse Drouël, son épouse; a été baptisée le même jour; a eu pour parrain messire Marc Antoine de Bruyères, ancien conseiller du Roi en son bailliage de Châtel, résidant à Saint-Dié, et pour marraine dame Marguerite, épouse dudit messire de Bruyères.

GG. 27. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1771-1789. — Sépulture des adultes de la paroisse Saint-Martin de Saint-Dié. — Le 20 novembre 1780, à cinq heures et demie du matin, est décédé à Saint-Dié M. Charles-Nicolas-Pierre Fourier de Dolmaire, chevalier, seigneur de Provenchères, Coinches, Lusse, etc., âgé de 48 ans; son corps a été inhumé le lendemain à midi dans l'église de cette paroisse devant l'autel Notre-Dame-des-Ermites, en présence de Messieurs les barons de Richard, conseillers intimes de Sa Majesté Impériale, de messire Hugo, seigneur de Spitzemberg, de M. George Salmon, juge en la justice de la Pierre-Hardie de Saint-Dié.

GG. 29. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1740-1789. — Placet de Jean-Nicolas Mesny, ancien syndic des régents de la langue latine, à Nancy, actuellement l'enseignant en la ville de Saint-Dié, dans le but d'obtenir de Mgr le chancelier, intendant de Lorraine, les lettres patentes et l'autorisation nécessaires pour enseigner, en jouissant des priviléges et exemptions accordés aux instituteurs; plusieurs délibérations du Conseil de Ville à l'appui. — Placet de Nicolas Johel, régent enseignant la langue latine à Saint-Dié, tendant à être exempté de toutes charges publiques; délibération du Conseil de Ville à l'appui et lettres patentes de Léopold, duc de Lorraine, faisant droit à la requête dudit Johel. — Traité de ce dernier avec la ville de Saint-Dié, pour l'enseignement des humanités dans ladite ville. — Demandes adressées au Roi par les frères de la Doctrine-Chrétienne, et à George Salmon, receveur charitable des fonds des écoles chrétiennes, à l'effet d'être autorisés à établir des écoles chrétiennes en la ville et aux faubourgs de Saint-Dié — Établissement à Saint-Dié d'une école gratuite dirigée par les frères de la Doctrine-Chrétienne; requête présentée à ce sujet par M. Dieudonné de Chaumont de Mareil, grand prévôt de l'insigne église de Saint-Dié. — Autorisation et lettres patentes du duc Stanislas, à l'effet de traiter avec le supérieur de l'institut des écoles chrétiennes, de recevoir tous dons et fonds et d'acquérir les immeubles nécessaires pour le soutien de ladite école. — Traité passé entre M. Dieudonné de Chaumont de Mareil, grand prévôt, comte de Saint-Dié, et Joachim Caron, dit frère Robert, pour l'établissement à Saint-Dié d'une maison d'école gratuite de garçons, dirigée par les frères de la Doctrine-Chrétienne. — Réclamation faite par ces derniers pour obtenir des officiers municipaux le paiement des dépenses qu'ils ont dû faire pour l'achat de linge et autres fournitures indispensables à leur entretien. — Constitution, au nom des écoles chrétiennes et gratuites de garçons établies à Saint-Dié, d'une rente annuelle et perpétuelle de 161 livres, cours de Lorraine, faite par le clergé du diocèse de Metz. — Transport d'une rente de 210 livres, cours de Lorraine, au profit de la maison d'école des frères de la Doctrine-Chrétienne de Saint-Dié, par MM. Charles-Henri-Ignace de Bousmard, seigneur de Jondreville; Jean-Charles de L'Abbé, chevalier, comte de Rouvroy et de Coussey; Claude de Marien, Henry Leroyer, baron de Monclot, et Barbe Hurauld de Moranville, marquise de Gerbévillers, tous héritiers de feu Jean-Baptiste Hurauld, chanoine de l'église de Saint-Dié, donataire de la rente dont s'agit. — Premier compte de l'administration des fonds des écoles chrétiennes et gratuites établies pour les garçons de la ville et des faubourgs de Saint-Dié, rendu par le receveur George Salmon. — Délibération du Conseil de Ville, concernant la recette des fonds et revenus affectés à l'entretien des sœurs de la Doctrine-Chrétienne établies à Saint-Dié, et comptes rendus des recettes et dépenses de leur école par les sieurs Johel, Rosier, le jeune, et Noël François, receveurs.

GG. 30. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1740-1783. — Mémoire sur l'électricité médicale administrée à Saint-Dié par MM. Poma, médecin, et Renaud, pharmacien; rapports, délibérations et renseignements y relatifs. — Avis de M. Petitmengin, subdélégué de Saint-Dié, sur la question de savoir si les officiers municipaux peuvent consentir ou non à la suppression du passage Stanislas, que Mgr l'évêque fait fermer pour y pratiquer une communication devant servir à aller du séminaire à l'église Stanislas de cette ville, passage dont le public a usé depuis la construction du séminaire. —

Distributions de grain donné en aumône par M. de Mahuet, grand prévôt de la ville et territoire de Saint-Dié, aux pauvres des paroisses de la ville et du faubourg, à l'occasion du fâcheux hiver de 1740. — États des pauvres, renseignements sur leur position et leur mérite; états de la quantité de grains délivrée à chacun d'eux.

HH. 1. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1747-1789. — Remontrances des boulangers de la ville et des faubourgs de Saint-Dié, ayant pour objet la suppression des lettres de brevet, des droits de régie sur les grains et vins, la diminution du droit de mouture, l'abolition du droit de copel et de vente des grains; arrêtés de la Cour du Parlement concernant les boulangers et la taxe du pain; renseignements servant de base à la taxe du pain. — Exrait des registres du Conseil Royal des finances concernant la perception du droit de copel et de vente sur les grains et denrées qui sont amenés à Saint-Dié; rapports des officiers municipaux de cette ville tendant à obtenir la suppression des droits de copel perçus sur les marchés de Saint-Dié et de Raon-l'Étape, par Mgr l'évêque de Saint-Dié, ainsi que la suppression des droits de vente perçus sur les denrées et marchandises par les seigneurs d'Hurbache, comme voués de Saint-Dié. — Extraits du hallage des grains de Raon-l'Étape et de la taxe du pain vendu à Schelestadt, adressés à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié à titre de renseignements, et délibération du Conseil de Ville votant une gratification au secrétaire de la mairie de Raon-l'Étape chargé d'envoyer à Saint-Dié, chaque semaine, l'extrait du hallage. — Requête adressée aux officiers de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié, par les bouchers du même lieu, réclamant au sujet du préjudice considérable que leur causent les bourgeois qui abattent des veaux sans être assujettis aux droits d'octroi; délibération du Conseil de Ville prise à la suite de cette réclamation et par laquelle il est fait défense à tous aubergistes, cabaretiers et autres de tuer des veaux, si ce n'est ceux provenant de leurs propres bestiaux, en les obligeant à les faire tuer dans la boucherie, sans pour cela être soumis au paiement des droits d'octroi. — Arrêts de la Cour de Lorraine concernant l'ajustement des poids et balances, le mesurage des bois. — Mémoire et procès-verbaux relatifs à la vérification des poids et des mesures en cette ville. — États de différentes mesures servant à la vente de toute espèce de denrées.

II. 1. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1763-1765. — Émigration — Copies de certificats de Jacques Pineau, chevalier, baron de Lucé, seigneur de Viennay, conseiller d'État, intendant de justice, police et finances en Alsace, constatant qu'il a agréé plusieurs personnes pour passer dans une des colonies françaises de l'Amérique, lesquelles reçoivent pour subsistance jusqu'à Rochefort 3 sous par lieue et par personne. — Certificats de paiement et de solde de route. — Lettre de M. de La Galaisière annonçant l'envoi d'un quatrième fonds de 500 francs pour être distribué en passant à Saint-Dié aux familles étrangères qui se rendent dans les colonies. — Lettre d'un nommé d'Autigny de Strasbourg à M. de Lesseux, subdélégué à Saint-Dié, lui enjoignant de ne point admettre les nationaux pour passer dans les colonies, selon les ordres du Ministre. — Lettre du même au même, disant qu'Autigny envoie tous les jours de 100 à 200 colons pour les îles et qu'il ne reçoit de M. de Lesseux aucun avis de leur passage à Saint-Dié. — Ordonnance de l'intendant de Lorraine enjoignant aux officiers municipaux de Saint-Dié de faire fournir le logement gratis aux familles étrangères passant dans ladite ville pour se rendre dans les colonies françaises de l'Amérique, sur passe-ports de l'intendant d'Alsace. — Lettre de M. l'intendant de Lorraine au subdélégué de Saint-Dié lui annonçant un nouveau fonds de 8,000 francs, pour être distribués à Saint-Dié aux familles étrangères se rendant dans les colonies. — Lettre de M. de Bulenberlof, datée de Saint-Stail, au subdélégué à Saint-Dié, disant à celui-ci qu'un garçon d'une des meilleures familles de Saint-Stail est parti pour les îles par suite d'un coup de tête, et qu'à son passage à Saint-Dié ledit subdélégué veuille bien lui faire la leçon et le renvoyer à ses parents qui sont bien désolés. — Décompte général du passage à Saint-Dié des personnes envoyées dans l'Amérique; depuis le 25 août 1763 jusqu'au 5 février 1764, il est passé 8,059 personnes qui ont été payées à raison de 42 sous l'une, ce qui produit 16,923 francs 18 sous.

II. 2. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1773-1778. — Journal d'affiches, annonces et avis divers pour les trois évêchés et la Lorraine. — Prix des grains vendus au marché de Nancy le 11 décembre 1773 : blé, le resal, 18 livres 17 sous, 17 livres 2 sous et 15 livres 10 sous; orge, le resal, 11 livres, 9 livres 6 sous et 7 livres; avoine, le resal, 6 livres 5 sous, 5 livres 13 sous et 5 livres. — Jugement de police de l'Hôtel-de-Ville de Metz qui condamne la femme d'un maître boulanger en cette ville à 6 livres d'amende, pour avoir augmenté, en présence de plusieurs bourgeois, une voiture de blé exposé en vente sur le marché, d'un

sou par quarte au delà du prix offert par ces mêmes bourgeois. — Par ordonnance du bureau de l'Hôtel-de-Ville du 31 décembre 1773, le lard frais gras a été taxé 7 sous la livre, le lard frais maigre 6 sous 6 deniers, le lard sec gras 10 sous la livre et le lard sec maigre 9 sous 6 deniers. — Prix des grains à Nancy le 4 mai 1776 : blé, le resal, 8 livres; avoine, le resal, 7 livres 5 sous, 7 livres 1 sou, 7 livres. — Dans les environs de Chartres, en 1776, un paysan avait eu les doigts gelés en partie; il s'adresse à un chirurgien de son village qui lui indique un moyen infaillible de guérison. Le chirurgien envoie le paysan chez le maréchal de son village qui lui coupe sur son enclume les cinq doigts de chaque main avec une espèce de hache. — Le jubilé s'est fait en 1776 à Metz avec beaucoup de ferveur; les militaires ont fait leurs processions comme les paroisses; les officiers marchent au milieu des rangs et des prêtres et dirigent le chant et les prières. — Un jardinier de Nancy, en 1776, voulut manger une poire entamée par une mouche-guêpe, laquelle y était attachée sans qu'il s'en fût aperçu. En mettant ce fruit à la bouche, la guêpe lui piqua le palais; mais dans moins d'un quart d'heure l'endroit de la piqûre s'enfla énormément, et cet homme tomba mort subitement. — Prix du blé à Nancy le 24 mai 1777 : le resal, 12 livres 10 sous, 11 livres 17 sous, 10 livres 10 sous. — Prix des viandes à Nancy le 26 mai 1777 : la livre de bœuf, 6 sous 3 deniers, la livre de mouton, 6 sous 9 deniers, la livre de veau, 6 sous. — Par arrêt du 16 décembre 1778, le Parlement de Metz a jugé que les lettres initiales du nom d'un particulier ne pouvaient suppléer à sa signature, qu'elles ne l'obligeaient point, et conséquemment qu'elles ne produisaient contre lui aucune action en justice. — En 1778, la capitale s'est empressée de témoigner sa joie au sujet de l'heureuse délivrance de Sa Majesté. Il est d'usage dans cette occasion de procurer la liberté aux pères et mères détenus en prison pour mois de nourriture de leurs enfants. Dans le nombre de ceux qui viennent d'être délivrés, il s'est trouvé un nommé Lafosse, compagnon doreur, chargé de dix-neuf enfants vivants restant de vingt-quatre, et prisonnier pour la première fois. La ville s'est chargée de nourrir le dernier enfant de ce père de famille, ainsi que ceux qui pourraient en naître dans la suite. Un particulier, qui n'a point voulu se nommer, a envoyé à ce fameux ouvrier 25 louis pour étrennes et lui a promis une pareille somme pour servir de dot à l'aînée de ses filles. Les rédacteurs du journal de Paris ont eu la générosité d'assurer également à la seconde des filles de Lafosse 25 louis lorsqu'elle se marierait.

II. 3. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1788-1789. — Vœux, délibérations et procès verbaux d'assemblées du Tiers-État de certaines villes de France. — Mémoire des officiers municipaux de la ville d'Alençon demandant au Roi : que les députés du Tiers-État soient en égalité de nombre avec les députés des deux ordres privilégiés; que ces députés ne puissent être pris ni élus que parmi les citoyens qui sont véritablement de cet ordre; que les trois ordres des États-Généraux délibèrent en commun et votent par tête; que la ville d'Alençon ait un député particulier aux États-Généraux. — Vœu des trois ordres de la ville de Metz et du pays messin demandant que les députés du Tiers-État aux États-Généraux soient en nombre égal à celui des députés du clergé et de la noblesse réunis. — Vœu du Tiers-État de la ville de Saint-Mihiel demandant que les députés du Tiers-État aux États-Généraux aient une influence égale à celle des deux autres ordres réunis et que le Tiers-État ne puisse être représenté par aucun ecclésiastique, noble ou privilégié. — Délibération du comité municipal de la ville de Pont-à-Mousson demandant le maintien des maisons et des ordres religieux de cette ville.

II. 4. (Liasse.) — 8 pièces, 1 plan; papier.

1757-1789. — Plan du moulin dit Boqué appartenant à l'insigne chapitre de Saint-Dié. — Fragment historique sur Gérardmer. — Vers latins faits sur la tombe de Dom Calmet, abbé de Senones; épitaphe du même abbé; fragment de poésie intitulée *Repentir de Voltaire*. — Procès-verbal de la bénédiction des drapeaux de la garde citoyenne de Saint-Dié. — Délibération de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Dié portant qu'il sera célébré une messe solennelle en actions de grâces de l'heureuse délivrance de la Reine et de la naissance de Monseigneur le duc de Normandie; — délibération portant qu'il sera célébré une messe solennelle d'actions de grâces de l'heureuse délivrance de la Reine et de la naissance de Monseigneur le Dauphin; — délibération portant qu'il sera distribué chaque année des flambeaux pour la Fête-Dieu à Messieurs les officiers du Présidial nouvellement érigé.

II. 5. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1789. — Adresses de remerciments au Roi et à l'Assemblée Nationale. — Adresse de la ville de Langres remerciant le Roi de la convocation des États-Généraux, disant que la ville possède quatre-vingt-trois lettres garantes de sa fidélité au Roi, adressées par Henri-le-

Grand au maire de Langres, et qu'alors Langres résistait avec succès aux attaques de l'ennemi sans autre force que celle que tirait de son sein cette ville antique. — Adresse de la ville de Chaource remerciant le Roi de ses bienfaits et lui demandant que les députés des bailliages soient pris dans des classes et des lieux différents, et qu'enfin les quatre représentants du Tiers-État soient choisis dans les classes des propriétaires, cultivateurs et commerçants. — Adresse de la garnison de Strasbourg à l'Assemblée Nationale assurant celle-ci de sa soumission et de son obéissance au Roi. — Adresse du comité général permanent de la ville de Caen à l'Assemblée Nationale lui témoignant son respect et sa reconnaissance. — Adresse des officiers municipaux de la ville de Rouen au Roi lui offrant leur adhésion à toutes les mesures qui, en accélérant la tenue des États, pourront hâter le bonheur public.

GG. 1 à 14. (Registres.) — In-4°, 811 feuillets, papier.

1586-1789. — Commune de Sainte-Marguerite. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1780-1789. — Commune de Saint-Michel. — Délibérations de la commune, relatives : au refus des habitants de contribuer aux réparations du pont de la Fosse; — aux élections; — aux nominations de syndics et de greffiers.

DD. 1. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1609-1787. — Anciens droits des habitants de St-Michel, dans les forêts du haut ban d'Étival. — Partage de ces forêts avec les religieuses dudit lieu. — Ventes de chablis.

DD. 2. (Liasse.) — 576 pièces, papier.

1750-1789. — Rôles de subvention pour les ponts et chaussées.

FF. 1. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1771-1774. — Jugement rendu contre l'évêque de Metz, au sujet des droits de vaine pâture des habitants du ban d'Étival, dans les forêts de la châtellenie de Rambervillers.

GG. 1 à 3. (Registres.) — In-4°, 859 feuillets, papier.

1639-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Bida, Bouton, Briot, Coffin, Demangeon, Évrard, Gérardin, La Forge, Marchal, Fasquel, Rolin, Siméon, Verzeau et Voisin.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-4°, 973 feuillets, papier.

1597-1789. — Commune de Saulcy-sur-Meurthe. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Antoine, Barre, Bassinot, Brisac, Chenier, Clévenat, Crouvesier, Dargot, Dussipot, Estienne, Leclerc, Laplace, St-Dizier, Stouvenel, Taillard et Thiéry.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1788-1789. — Commune de Taintrux. — Délibérations de la communauté de Taintrux. — Nominations de syndics; — mode de jouissance des terrains communaux; — distribution des affouages; — curage des ruisseaux; — impositions extraordinaires; — nominations de maître d'école, chantre, marguillier, etc.

CC. 1. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1758-1788. — Reddition des comptes des recettes et dépenses de la communauté de Taintrux par les syndics du lieu. — Année 1858 : recette totale, 2,807 livres; dépense totale, 2,792 livres. — Année 1775 : recette totale, 812 livres; dépense totale, 774 livres. — Année 1778 : recette totale, 6,484 livres; dépense totale, 6,479 livres. — Dans ces comptes on remarque : une dépense de 4 livres en 1764, pour poudre aux tireurs dans une chasse aux loups et autres animaux; — une recette de 10 livres 14 sous en 1771 sur une veuve de Taintrux, pour son droit de bourgeoisie; — une dépense de 5 sous, en 1772, pour port d'un livre traitant des secours à donner aux noyés; une recette de 10 livres 12 sous en 1775, sur un particulier de Taintrux, pour droit de bourgeoisie; — une dépense de 1 livre en 1777, au profit du comptable, pour une journée de prison faite par lui à Saint-Dié pour ne pas s'être libéré du second paiement de la subvention; — une dépense de 12 sous en 1770, pour un traque aux loups; — une dépense de 1 livre au profit du syndic pour avoir porté un placet à Saint-Dié, à l'effet d'obtenir une permission de faire un traque pour détruire les loups qui sont très-nombreux dans toute l'étendue du ban de Taintrux.

DD. 1. (Liasse.) — 6 pièces, 1 carte, papier.

1758-1788. — Procès-verbaux par les officiers de la gruerie de Taintrux et les arpenteurs de la maitrise des Eaux-et-Forêts d'Épinal, de visite, reconnaissance, arpentage et abornement des bois dudit Taintrux. — Carte des forêts de Taintrux de l'année 1767.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1724-1788. — Procès au sujet des bois de Taintrux. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine portant qu'il sera marqué aux habitants de Taintrux dans les bois seigneuriaux dudit lieu appartenant à Jacques Régnier, conseiller au Parlement de Metz, tous les bois nécessaires aux dits habitants pour la construction, réparation et entretien de leurs maisons et autres nécessités. — Procès-verbal de reconnaissance, par les officiers de la gruerie de Taintrux, des bois de la communauté dudit Taintrux. — Sentence de la gruerie de Taintrux qui défend aux habitants dudit lieu de couper aucun bois dans certains cantons de leurs forêts sans permission. — Sentence de la Cour souveraine de Lorraine qui maintient les habitants de Taintrux dans leur droit d'envoyer vain-pâturer leurs bestiaux dans le canton de Camberg et autres de leurs bois. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine maintenant les habitants de Taintrux dans leurs droits ci-dessus, et ordonnant que leurs bois communaux et autres seront arpentés. — Arrêt de la Cour souveraine de Lorraine qui condamne Pierre Charles Reignier de Cogney, ancien capitaine de dragons, et de Clinchamp, tous deux seigneurs de Taintrux, à délivrer aux habitants dudit Taintrux les bois qui leur sont nécessaires. — Sentence de Louis-Joseph de Bazelaire de Lesseux, seigneur de Taintrux, conseiller du Roi, maître particulier au siége de la maîtrise royale des Eaux-et-Forêts du département de Saint-Dié et des officiers au même siége, qui condamne deux habitants de Taintrux à 948 francs d'amende, autant de dommages et intérêts et aux dépens, pour avoir défriché 948 toises de rapailles communales de Taintrux. — Significations au sujet du procès ci-dessus.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1775. — Procès au sujet de la dîme des pommes de terre. — Etat des recettes et dépenses faites par Georges André, laboureur à Taintrux, en sa qualité de procureur pour suivre le procès intenté à Saint-Dié et à Paris à la communauté de Taintrux, au sujet de la dîme des pommes de terre. — Recette totale, 270 livres; dépense totale, 325 livres. — Les recettes proviennent de collectes faites sur les particuliers; les dépenses sont affectées à des voyages, soit à Saint-Dié, à Nancy et à Paris. — Parmi les dépenses on remarque celle de 196 livres payées à un particulier de Sauley et à un particulier de la Voivre, pour un voyage à Paris au sujet du procès ci-dessus.

GG. 1 à 19. (Registres.) — In-folio, 1180 feuillets, papier.

1581-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Taintrux, signés par Marchant, Penar, Drouël et Delachambre, curés du lieu. — Le 20 janvier 1693, maître Pierre de Cogney, seigneur de Taintrux, est parrain d'un enfant dudit lieu. — Le 16 avril, jour du vendredi-saint 1688, Quirin Leroy de Taintrux fut assassiné d'un coup de fusil dans une scierie à Taintrux. — En 1714, M. François de Cogney, seigneur de Taintrux, capitaine pour le service de S. M. I. dans le régiment de cuirassiers de Hohensollen, un des gentilshommes de S. A. R., est parrain d'un enfant à Taintrux. — En 1720, Claude Thouvenin, avocat, juge en garde de la seigneurie de Taintrux, Moyenmoutier, Hurbache et Étival, maire de Saint-Dié, est parrain d'un enfant à Taintrux. — En 1727, l'église de Taintrux a été consacrée par Mgr l'archevêque de Césarée, grand prévôt de Saint-Dié. — Le 2 février 1729, messire François-Ernest de Cogney, ancien capitaine cuirassier pour le service de S. M. I., gentilhomme de S. A. R. et seigneur de la terre de Taintrux, est décédé à Plainfaing, paroisse de Fraize; son corps a été inhumé dans le chœur de l'église de Taintrux. — Le 15 août 1740, est décédé à Taintrux, Jean-Baptiste, fils de M. Florent-Joseph Bazelaire, seigneur du comté de Lesseux, Lusse, Neuvillers, Raves, Boulay et Colroy, lieutenant-général au bailliage de Saint-Dié, grand gruyer au département d'Épinal, subdélégué et chef de police audit Saint-Dié. — « En l'année 1747, en octobre et septembre surtout, il fit extrêmement chaud et le commencement de l'année 1748 fut impitoyable par des bises et froidures avec quantités de neiges extraordinaires, et en mars du tonnerre avec ouragans. Des rhumes fréquents et aussi grandes oppressions de poitrine. » — Liste des personnes de Taintrux qui furent confirmées en 1725, dans l'église dudit lieu, par Mgr l'archevêque de Césarée, grand prévôt de Saint-Dié. — « Il est à remarquer que l'hiver en 1756 commença à la Saint-Martin et ne discontinua point qu'à la Saint-George 1757; les prés furent gelés; il y eut peu de seigle, presque point de froment. En un mot, il fit une froidure

extraordinaire. » — « L'an 1757, le 27 du mois de juillet, les chaleurs de l'été étant très-grandes, arriva par un accident funeste un incendie si grand à Saint-Dié qu'il réduisit presque toute la ville en cendres; et le feu était si violent et se portait avec tant de vitesse de maison en maison et de rue en rue, que quoiqu'il eût commencé à une heure et demie après-midi, les bourgeois ne purent sauver que très-peu de choses de l'embrasement. Dans l'espace de quatre heures, il y eut plus de 116 maisons brûlées et réduites en cendres, entre lesquelles il y en avait peu qui ne fussent magnifiquement bâties avec de très-belles arcades qui faisaient l'admiration des étrangers. De cette belle ville rien n'échappa au feu que le quartier des chanoines avec leur église, le faubourg Saint-Martin et le quartier qu'on nomme La Derrière. L'église et le couvent des Pères capucins furent réduits en cendres, et les religieux qui y demeuraient, dispersés qui çà, qui là, de même qu'aux environs de 238 ménages qui furent obligés de chercher des retraites où ils purent. Cette ville qui était une des plus belles et des plus riches villes de la province fut réduite par ce malheur à une pauvreté et à un désastre affreux; et ses bourgeois les plus riches dans la nécessité d'emprunter jusqu'à des vêtements pour s'habiller, et de recevoir des aumônes de pain, de farine et de blé pour se nourrir. Drouël, curé; père Éloi de Saulcy, prêtre capucin, témoin oculaire de ce malheur. » — En 1765, élection d'une sage-femme par les femmes de Taintrux et prestation de serment devant le curé du lieu. — En 1776, élection d'une sage-femme par les femmes de Taintrux et prestation de serment devant le curé du lieu. — Liste des personnes de Taintrux qui furent confirmées à Anould, en septembre 1778, par Mgr de la Galaisière, évêque de Saint-Dié.

GG. 20. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1689-1789. — Reddition des comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Taintrux, par les fabriciens du lieu, devant le curé et autres fabriciens dudit Taintrux. — Année 1689 : recette totale, 784 livres; dépense totale, 402 livres. — Année 1735 : recette totale, 421 livres; dépense totale, 299 livres. — Année 1776 : recette totale, 484 livres; dépense totale, 212 livres. — Année 1788 : recette totale, 440 livres; dépense totale, 324 livres. — Les recettes proviennent de quêtes, de dons et d'offrandes des particuliers; les dépenses sont affectées à l'entretien de l'église, du presbytère, à l'acquit des messes du curé, à l'entretien de l'horloge, au paiement du maître d'école, etc. — Dans ces comptes on remarque : une dépense de 14 livres faite en 1715 au profit du curé pour les services funèbres des sérénissimes princes Charles, électeur et archevêque de Trèves, et du prince François; — une dépense de 14 livres 17 sous faite en 1740 pour raccommodage de vitres cassées par les grands vents; — une recette de 17 sous faite en 1782 pour prix de deux pots de vin qui servaient autrefois à la communion pascale; — une recette de 6 livres 8 sous faite en 1789 pour amende prononcée contre un particulier pour irrévérences par lui commises à l'église.

GG. 2. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1732-1786. — Copie d'un acte de Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée, évêque assistant du trône pontifical, grand prévôt de l'insigne église de Saint-Dié, conseiller d'État de S. A. R. et conseiller prélat en sa Cour souveraine de Lorraine, par lequel acte, en exécution du testament olographe de Jacques Dorge, chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, il est accordé aux pauvres de Taintrux 2,000 francs sur les 49,308 francs légués par moitié aux pauvres des paroisses du val de Saint-Dié et ceux de ladite ville, l'autre moitié desdits 49,308 francs devant être partagée entre les héritiers du susdit Dorge. — Constitution d'une rente de 35 francs par deux habitants de Taintrux, au profit des pauvres du lieu, en reconnaissance d'une somme de 700 francs qu'ils ont empruntée du bureau des pauvres de Taintrux, hypothéquant leurs biens meubles et immeubles pour sûreté de ladite rente. — Constitution d'une rente de 15 francs par un habitant de Taintrux, au profit des pauvres du lieu, en reconnaissance d'une somme de 300 francs qu'il a empruntée du bureau des pauvres dudit Taintrux. — Copie d'un acte de Jean-Claude Raulin, prêtre et chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, par lequel il est accordé aux pauvres de la paroisse de Taintrux la somme de 500 francs sur les 14,000 francs légués aux pauvres des paroisses du val de Saint-Dié par le sieur Charles, baron de Colliquet, prêtre et chanoine de l'insigne église de Saint-Dié, seigneur de l'Évoncourt et de la vallée. — Constitution d'une rente de 15 francs par un habitant de Taintrux, au profit des pauvres du lieu, en reconnaissance d'une somme de 300 francs qu'il a empruntée du bureau des pauvres dudit Taintrux. — État des fondations faites au profit des pauvres de la paroisse de Taintrux, s'élevant ensemble à la somme de 3,036 francs.

FF. 1. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1688-1771. — Commune de la Voivre. — Droits

des habitants de la Voivre dans les forêts de Mortagne et de Chenescieux.

GG. 1 à 6. (Registres.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1681-1711. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Liasse.) — 34 feuillets, papier.

1735-1738. — Commune de Wisembach. — Délibérations de la commune, relatives : aux subventions; — à la maréchaussée; — à l'abornement de terrains communaux ; — à diverses impositions.

DD. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1618-1787. — Titres de propriétés. — Reconstruction de la nef et du chœur de l'église, et de la maison d'école. — — Réparations des chaussées. — États des propriétés communales.

DD. 2. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1779-1789. — Location des biens communaux

FF. 1. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1727-1788. — Procès au sujet d'acensement de dommages faits dans les propriétés communales.

GG. 1 à 44. (Cahiers.) — In-4°, 980 feuillets, papier.

1589-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures signés par Villemin, Oger Toussaint, Guidat et Baly.

HH. 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1757-1786. — État des produits de la récolte et des bêtes de trait, ayant appartenu aux habitants de la communauté.

II. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1779-1789. — Ordonnances du Roi et du Parlement. — Doléances, plaintes et remontrances de la noblesse du bailliage royal de Saint-Dié.

II. 2. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1728-1789. — Collection des lettres provenant des subdélégués. — Extraits divers.

II. 3. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1728-1789. — Plans de l'église et de la maison d'école.

CANTON DE SCHIRMECK.

GG. 1 à 15. (Registres.) — In-4°, 1281 feuillets, papier.

1687-1789. — Commune de la Broque. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 17. (Cahiers.) — In-4°, 371 feuillets, papier.

1774-1789. — Commune de Grandfontaine. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, 271 pages, papier.

1783-1789. — Commune de Rothau. — Délibérations de la commune, relatives : à la nomination de pâtres ; — à l'établissement de taureau banal ; — à la soumission pour emplacement de maisons et jardins.

GG. 1 à 13. (Registres.) — In-4°, 2279 feuillets, papier.

1689-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Les registres des catholiques sont à part de ceux des protestants. Le 22 mars 1725, reprise de possession par les catholiques du chœur de l'église, d'où ils avaient été bannis par les protestants depuis plus de 180 ans.

CC. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1760. — Commune de Russ. — Abonnement nouveau pour les deniers seigneuriaux à percevoir sur les communes de Russ, Grendelbruch, Natzvillers et Barembach.

CC. 2. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1752-1789. — Rôles d'impositions. — Ordonnance du Roi pour l'établissement desdits rôles.

CC. 3. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1763. — États de tous les biens fonds imposables situés sur le finage de Russ.

CC. 4. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1738-1789. — Comptes rendus des recettes et dépenses.

CC. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1767. — Imposition d'une somme de 400 francs pour achat d'une pompe à incendie. — Rôle pour la perception de cette somme.

CC. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — Arrêt de Louis XV réglant la reddition des comptes communaux dans la province d'Alsace.

CC. 7. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1770. — Impositions sur les fourrages à fournir aux troupes d'Alsace. — Répartition de l'impôt pour les chemins, ponts et chaussées, la milice et la capitation. — Édits du Roi portant fixation du denier dû, jusqu'à prorogation de la levée du denier dixième de 1769.

CC. 8. (Registre.) — In-folio, 294 pages, papier.

1770. — Pied terrier des biens que chaque particulier possède sur le territoire de Russ.

CC. 9. (Registres.) — In-folio, 233 pages, papier.

1771-1789. — Pied terrier général des bans et finages de Russ, Schwartzbach et Steinbach, appartenant aux habitants ou étrangers.

CC. 10. (Registre.) — In-folio, 64 pages, papier.

1785. — Renouvellement du pied de la subvention pour les biens fonds de Russ.

DD. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1722. — Transaction entre les communes de Russ et Grendelbruch au sujet de la possession de leurs forêts.

DD. 2. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 sceau.

1728-1778. — Défense de couper du bois dans les forêts. — Remises d'amendes pour délits. — Estimation des coupes de bois. — Amendes encourues pour délits, forêts.

DD. 3. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1731-1740. — Impôt sur les biens situés sur le territoire de Russ, appartenant à divers particuliers des communes voisines. — Transaction à ce sujet entre les communes intéressées. — Rupture de cette transaction.

DD. 4. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1737-1738. — Concessions de parcelles de terrain communal pour bâtir. — Visite concernant les anticipations.

DD. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1738. — Partage des biens communaux entre ces communes de Russ, Natzvillers et Schwartzbach.

DD. 6. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1738-1789. — Abornement de biens communaux. — Canton de forêt que la commune de Russ possède par indivis avec celle de Grendelbruch, Barembach et Natzvillers. — État desdites forêts.

DD. 7 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1750. — Vente d'un terrain à la communauté de Russ, par Catherine Strempfell, veuve de Joseph Flach.

DD. 8. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1759-1770. — Martelage des coupes dans les forêts. — Délivrance de bois aux communes de Russ, Barembach, Grendelbruch et Natzvillers. — Réception des délivrances.

DD. 9. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1760. — Déclarations faites par les habitants de la communauté des biens fonds qu'ils possèdent sur le finage de Russ. — États des manans.

DD. 10. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1767. — Comptes et quittances de l'administration forestière. — Vacation due au commissaire greffier des forêts. — Dénonciation de délits dans les forêts. — Destitution d'un garde qui n'a pas rempli ses engagements.

DD. 11. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1767. — Adjudication des ponts de Wisches et du ruisseau de Framont.

DD. 12. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1750-1760. — Procès-verbal de visite des routes. — Traité pour remplir l'ancien lit de la Bruche, au-dessous de Montzig.

DD. 13. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772-1784. — Comptes des recettes et dépenses provenant de la vente des bois exploités dans les forêts communales de Russ, Grendelbruch, Barembach et Natzvillers.

DD. 14. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1772-1783. — Règlements généraux relatifs aux forêts de la province d'Alsace. — Mesures prises pour empêcher les délits forestiers.

DD. 15. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1777-1783. — Fixation des prestations. — Ordre dans lesquelles elles doivent avoir lieu.

DD. 16. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1787. — Conversion de la corvée en prestation en argent. — Ordre du Roi à cet effet.

DD. 17. (Cahiers.) — In-folio, 8 pages, papier.

1788-1789. — Vente de biens communaux.

EE. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1718-1785. — Ordonnance de Louis XV, concernant les déserteurs, embaucheurs. — Ordre à tous soldats répandus dans la provice d'Alsace, pour recruter ou autrement, de déposer leurs armes chez les baillí et prévôt du lieu.

FF. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1744-1759. — Procès contre le curé de Grendelbruch et les communes de Russ et Schirmeck, au sujet de la dîme.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1718. — Accord fait sous les auspices de Mgr Érast, évêque de Strasbourg, sur le différend entre les communes de Russ et Grendelbruch, contre celles d'Ober-Rothau, Nider-Rothau, Neuvillers et Lutzelhausen, au sujet : de 18 boisseaux d'avoine que les parties défenderesses devaient aux communes de Russ et Grendelbruch et qu'elles n'avaient pas au complet ; de la limitation des biens ; de la justification survenue pour les bois indivis ; de l'union des bois ; de la jouissance du pâturage.

FF. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1747-1767. — Procès entre les communes de Russ et de Schirmeck, au sujet de la forêt de Benwald.

FF. 4. (Liasse.) — 12 pièces, papier ; 1 sceau.

1762-1779. — Procès condamnant les préposés et prévôts de Russ à payer une somme de 90 livres, à Catherine Montfort, pour dépense faite à Schirmeck par le commissaire de l'intendance.

FF. 5. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1761-1782. — Procès intenté par le sieur Pétri, curé de Russ, contre les communes dudit lieu et de Schirmeck, pour obtenir des réparations au presbytère et au chœur de l'église.

FF. 6. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1765-1778. — Procès de la commune de Schirmeck contre celle de Russ, au sujet de la dîme. — Annonce de l'enchère des dîmes à Schirmeck.

FF. 7. (Cahier.) — In-folio, 3 pages, papier.

1766. — Défense de la commune de Russ contre Brignon, adjudicataire de bois, qui réclame à l'autorité, disant qu'il ne trouve plus ni la qualité, ni la quantité du bois qu'il a acheté dans une adjudication. Il est débouté de sa demande.

FF. 8. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1767-1770. — Ordre pour faire un traque général pour chasser les vagabonds et gens sans aveu qui rôdent dans le pays. — Abolition de la mendicité. — État des mendiants de Russ.

FF. 9. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1770-1783. — Règlement concernant la police des cabarets. — Défense de faire danser avant l'office divin et après l'Angelus du soir. — Ordre d'envoyer régulièrement les enfants à l'école, depuis l'âge de 7 à 12

ans. — Règlement portant que les comptoirs des marchands de vin soient étamés en plomb, ainsi que les vaisseaux des laitières. — Procès entre les juifs et les chrétiens, au sujet de faux de la part des juifs. — Annulation d'une brochure intitulée : Requête au Roi par Joseph Adam Hannong.

GG. 1 à 7. (Registres.) — In-4°, 1498 feuillets, papier.

1716-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — « Au dernier feuillet du registre de 1722, les habitants demandent à être autorisés à fêter la fête de la Saint-Sébastien, comme un dimanche, à l'occasion de la peste qui a sévi à Russ, en 1710, et dont sa délivrance est attribuée à ce saint. »

GG. 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier; 1 sceau.

1761. — Jugement rendu par Mgr l'évêque de Strasbourg, qui érige en cure l'église de Russ, sous la condition que les habitants dudit lieu fourniront à perpétuité à l'église de Barembach, le jour de la fête patronale, deux cierges de cire blanche d'une demi-livre chacun. — Nomination d'un curé. — Règlement des droits dont il jouira.

GG. 9. (Liasse.) — 2 pièces; 1 sceau.

1762. — Ordonnance de l'évêque de Strasbourg relative à l'entretien du chœur, de la tour et des sacristies de l'église et du presbytère. — Règlement pour faire le catéchisme en allemand et en français. — Droits du curé sur les anabaptistes. — Achat de la boiserie des fonds baptismaux. — Règlement des processions des Rogations.

GG. 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier; 1 sceau.

1769-1773. — Contestations entre les communes de Russ et Barembach, au sujet des comptes et recettes de la fabrique de Russ. — Refonte d'une cloche.

GG. 11. (Liasse.) — 24 pages, papier.

1774-1789. — Baux des biens appartenant à la fabrique de Russ.

GG. 12 (Liasse.) — 48 pages, papier.

1789. — Comptes rendus des recettes et dépenses de la fabrique.

HH. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1766-1781. — Défense de faire rouir le chanvre dans les eaux courantes. — Arrêté qui restreint la fouille pour le salpêtre. — Défense, aux habitants de Schirmeck et Montzig, d'acheter leur fer ailleurs qu'au dépôt alloué au sieur Dautel Levi. — Arrêté qui suspend l'arrivée des émigrants en Allemagne.

II. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1744-1779. — Citation. — Procès-verbaux de gardes champêtres.

AA. 1. (Registres.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1767. — Commune de Schirmeck. — Statuts et règlements de la bourgeoisie et de la communauté de Schirmeck et Wackembach.

BB. 1. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1741-1778. — Délibérations de la commune, relatives : à différents procès et constatations, au sujet de propriétés, de forêts, de pâturage et des droits de péage.

CC. 1. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1652-1691. — Comptes des communautés de Schirmeck et Wachembach, des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux (droits de péage; location de terrains; charges féodales; entretien de bâtiments, etc.; droits de fourrage et de milice).

CC. 2. (Liasse.) — 493 pièces, papier.

1692-1711. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux. — Rentes de terre; droits de gabelle; produit du four à chaux; charges féodales, entretien de bâtiments communaux; droits de milice et de fourrage; capitation; impositions diverses.

CC. 3. (Liasse.) — 522 pièces, papier.

1712-1729. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux.

CC. 4. (Liasse.) — 565 feuillets, papier.

1729-1743. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux.

CC. 5. (Liasse.) — 551 pièces, papier.

1744-1757. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux.

CC. 6. (Liasse.) — 457 pièces, papier.

1758-1768. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux.

CC. 7. (Liasse.) — 265 pièces, papier.

1769-1774. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux.

CC. 8. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1775-1778. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux

CC. 9. (Liasse.) — 299 pièces, papier.

1779-1783. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux.

CC. 10. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1784-1788. — Comptes de la communauté des deniers royaux, seigneuriaux et patrimoniaux.

CC. 11. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1764-1789. — Comptes des dîmes.

CC. 12. (Liasse.) — 153 feuillets, papier.

1720-1782. — Récapitulations et liquidations des comptes des divers deniers. — Décomptes des collecteurs. — Procès-verbal de vérification des anciens comptes communaux faits par le garde des sceaux de l'évêché de Strasbourg, commissaire délégué, en présence des députés de la communauté de Schirmeck et Wackembach.

CC. 13. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1745-1786. — Arrêts concernant le maintien des droits de péage : au profit des communautés de Schirmeck et de Wisches du baron de Dietrich, comte du Ban-de-la-Roche ; — au sujet de la juridiction en matière des Eaux-et-Forêts; — ordonnant que les droits de péage qui sont possédés par les fermiers qui n'ont pas satisfait aux arrêts du conseil seront perçus, aux lieu et place des fermiers, au profit d'un domaine de Sa Majesté.

CC. 14. (Liasse.) 1 pièce, parchemin.

1710. — Acte d'une obligation contractée par la commune de Schirmeck, au profit de Jean Perry, prévôt.

CC. 15. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1686. — Registre terrier ou renouvellement général du bourg et ban de Schirmeck.

CC. 16. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1687. — Registre terrier, ou renouvellement général des communautés de Schirmeck, Wackembach, Barembach et Steinbach.

CC. 17. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1729. — Registre terrier des communautés de Schirmeck, Wackembach, Barembach et Steinbach.

CC. 18. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1761. — Livre terrier du ban et finage de Wackembach.

CC. 19. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

Sans date. — Livre terrier ou renouvellement général de tous les biens immeubles des bans de Schirmeck et de Wackembach.

DD. 1. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1696-1783. — Règlements généraux concernant les forêts de la justice de Schirmeck, du val de la Bruche, des villes et communautés de la province d'Alsace. — Ordonnance : réglant le quart en réserve des bois de Schirmeck et l'exploitation des terrains dits les Trépoux par division en cantons annuels; — prescrivant aux particuliers de Wackembach d'arracher les bornes plantées par eux dans lesdits terrains, et de se conformer à l'ordonnance du 13 septembre 1755, pour la culture et l'exploitation. — Arrêt du Conseil d'État au sujet des droits d'usage à exercer dans les forêts.

DD. 2. (Liasse.) — 7 pièces, papier: 1 sceau.

1702-1766. — Procès-verbaux : de visite des forêts

de l'évêché ; — d'enlèvement de bois dans ladite forêt ; — de délits forestiers. — Prestation de serment du garde forestier de Schirmeck. — Arrêt du grand maître des Eaux-et-Forêts de l'évêché, relatif aux travaux à faire en forêt. — Nomination d'un inspecteur des forêts pour les communautés du Val-de-la-Bruche.

DD. 3. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1761-1787. — Comptes rendus par les gardes généraux et le prévôt de la communauté des délits forestiers commis dans les forêts communales et des recettes provenant des ventes de bois.

DD. 4. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1700-1789. — Adjudications et baux de bois, des dîmes, des droits de gabelle et du moulin communal.

DD. 5. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1746-1783. — Conventions faites : entre la commune de Schirmeck et les forges de Rothau, pour extraction de sable dans les forêts communales ; — entre la même commune et le seigneur du comté de la Roche, pour être autorisé à faire des fouilles dans lesdites forêts. — Comptes des produits en nature du four à chaux communal. — Vente de terrains communaux. — Procès-verbaux d'adjudication de la construction d'une maison d'école et d'une maison de pâtre.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1565-1773 — Transactions relatives : aux droits de pâturage et des coupes de bois ; — à la séparation du ban de Wisches, entre cette communauté et celle de Wacquenaux ; — aux limites des bans et finages des communautés de Russ, Gendelbruch, Barembach et Natzvillers. — Acte d'abandon d'une forêt, au profit de la commune de Schirmeck, par Charles, évêque de Strasbourg.

DD. 7. (Liasse.) — 4 plans, papier.

1780. — Plans des bans et propriétés de Schirmeck, Wackenbach, Barembach et Natzvillers.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1733-1746. — Procès entre l'évêque de Strasbourg et la commune de Schirmeck, au sujet des forêts. — Procès-verbal de saisie de bois coupés dans la forêt dite de l'Évêché. — Sentence du grand maître des Eaux-et-Forêts, ordonnant une visite dans ladite forêt. — Assemblée de la communauté de Schirmeck pour constituer des défenseurs. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace à Colmar, obtenu par la commune de Schirmeck, pour la défense de couper des bois jusqu'à l'arrêt définitif sur la question de propriété. — Arrêt du même Conseil, obtenu par l'évêque, accordant conditionnellement main-levée de l'arrêt précédent, les droits des parties réservés. — Procès-verbal d'exploitation de chablis. — Arrêt du même Conseil, ordonnant une enquête dans la forêt dite de l'Évêché. — Procès-verbaux de ladite enquête. — Critiques soulevées par les parties contre l'enquête. — Réponses et contredits aux critiques. — Transactions entre l'évêché et les communes de Russ et Gendelbruch, au sujet de contestations forestières. — Arrêt du même Conseil, maintenant la commune de Schirmeck conjointement avec l'évêque, dans la possession de la forêt dite de l'Évêché. — Ordonnance d'exécution des dépenses résultant de la procédure. — Arrêt du même Conseil sur requête d'assignation produite par l'évêque, qui demande que la commune de Schirmeck soit désistée de ladite forêt, sauf l'action à introduire par elle contre les communes de Russ, Gendelbruch, Barembach et Natzvillers, pour la possession de la forêt dite Bannwald. — Arrêt ordonnant une visite des lieux par un commissaire délégué. — Rapport dudit commissaire. — Arrêt ou possessoire, déclarant la forêt dite de l'Évêché la propriété exclusive de l'évêque de Strasbourg, sauf l'action à introduire par la commune de Schirmeck, pour la propriété du Bannwald, contre les communautés voisines.

FF. 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 sceau.

1748-1757. — Procès entre la communauté de Schirmeck, d'une part, et celles de Russ, Gendelbruch, Barembach et Natzvillers, d'autre part, au sujet de la propriété de la forêt dite Bannwald. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace à Colmar, portant défense auxdites communes de Russ et consorts, de couper et exploiter dans ladite forêt, jusqu'à la fin du procès où elles sont engagées. — Sentence du conseil de la régence de l'évêché déclarant le Bannwald propriété de la commune de Schirmeck, suivant l'acte d'échange et d'abandon fait par l'évêque en 1604. — Assignations données aux communautés de Russ, Gendelbruch, Barembach et Natzvillers. — Arrêt du même conseil qui met les communautés en demeure de prouver la possession immémoriale de la forêt dite Bannwald. — Enquêtes. — Prestations de serment des témoins requis à l'enquête. — Comparution desdits témoins. — Arrêts du même conseil, déclarant le Bannwald

la propriété exclusive de la commune de Schirmeck, et autorisant ladite commune à poursuivre, par contrainte solidaire, les communes de Russ, Gendelbruch et consors, en paiement des dépens et frais de procédure.

FF. 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier; 3 sceaux.

1760-1767. — Abornement de la forêt dite du Bannwald. — Ordonnance d'assignation aux communes de Russ, Gendelbruch, Barembach et Natzvillers, d'assister à l'abornement prescrit par le conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg. — Procès-verbal d'abornement fait par un commissaire délégué par ledit conseil. — Autorisation de se pourvoir contre les communautés de Russ, Gendelbruch et consors, contestant le tracé des limites. — Sentence du même conseil ordonnant une enquête sur les opérations d'abornement. — Choix d'un expert. — Assignation aux communes contestantes et aux parties intéressées. — Nominations d'experts. — Procès-verbal de visite des lieux. — Sentence du conseil de la régence de l'évêché déclarant bon et valable l'abornement fait autrefois par le délégué dudit conseil. — Déclaration des dépens résultant de la procédure. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace à Colmar confirmant la sentence de la régence de l'évêché, relativement à la question d'abornement.

FF. 4. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1734-1746. — Requêtes et assignations de l'évêque de Rohan et de la commune de Schirmeck, devant le conseil de la régence de l'évêché et le Conseil Souverain d'Alsace à Colmar. — Production de pièces des différentes parties. — Exploitation dans les forêts de l'évêché.

FF. 5. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1746-1766. — Requêtes et assignations de la commune de Schirmeck et de celles de Russ, Gendelbruch, Barembach et Natzvillers, concernant le procès relatif à la forêt du Bannwald. — Inventaire des pièces produites.

FF. 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 56 pièces, papier; 2 sceaux.

1765-1768. — Procès entre la commune de Schirmeck et le seigneur de Rothau, au sujet des droits de péage et de pontenage. — Sentence du bailliage de Schirmeck, obtenu par le fermier desdits droits, contre Sponne, voiturier dudit seigneur. — Exécutoire des dépens. — Arrêts du Conseil Souverain d'Alsace à Colmar : confirmant ladite sentence, et les droits de poursuite à exercer par le fermier, contre le voiturier; donnant entrée en procédure au seigneur de Rothau, prenant fait et cause pour son voiturier; rapportant les arrêts des 20 mai et 10 septembre 1767, concernant la saisie contre Sponne, mais confirmant la sentence du bailliage, pour les droits de péage de Schirmeck. — Pièces relatives à la saisie mobilière autorisée contre le voiturier, le fermier du péage et le prévôt de la communauté. — Requêtes et assignations produites par les parties en procès.

FF. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier; 1 sceau.

1739-1745. — Procès entre la communauté de Schirmeck et le bourgeois Sponne, au sujet d'une anticipation faite sur un terrain communal. — Sentence du bailliage de Schirmeck prescrivant une visite des lieux. — Procès-verbal de descente de lieux. — Sentence du même, ordonnant la démolition des écuries et des latrines de Sponne. — Confirmation des sentences ci-dessus par le conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg et par le Conseil Souverain d'Alsace, à Colmar. — Requêtes, significations, dires et contredires des parties. — Pièces relatives à la procédure.

FF. 8. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 sceaux.

1778-1782. — Procès entre la communauté de Schirmeck et le curé Simon - Dominique, au sujet de la jouissance de terres au canton dit : Im Spandé. — Extrait d'une sentence de l'officialité, relative à la dîme. — Pied terrier du ban de Schirmeck, Wackenbach, Barembach et Steinbach. — Sentence du conseil de la régence de l'évêché, ordonnant la levée du plan topographique du canton dit : Im Spandé. — Nomination d'experts. — Rapport de l'expert, suivi d'un plan. — Procès-verbal d'arpentage des lieux. — Sentence du même conseil, donnant droit à la commune.

FF. 9. (Liasse.) — 14 pièces, papier; 2 sceaux.

1752-1758. — Procès entre la commune de Schirmeck et le bourgeois Moutardé, au sujet du moulin communal. — Sentence du bailliage de Schirmeck obtenue par le fermier dudit moulin, contre le même. — Procès-verbal du bail rapporté entre procédure. — Sentence du conseil de la régence de l'évêché en faveur du fermier, suivie de l'ordonnance d'exécutoire des dépens résultant du procès. — Requêtes, dires et contredires; significations produites par les différentes parties.

FF. 10. (Cahiers.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1761-1785. — Procès entre la communauté de Schirmeck et celle de Barembach, au sujet de la côte dite du Château. — Enquête faite par un commissaire délégué par le Conseil Souverain d'Alsace à Colmar. — Contre-enquête faite par le même commissaire. — Arrêt du même conseil, sur appel du décret du grand maître des Eaux-et-Forêts de l'évêché du 27 mai 1761.

FF. 11. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1572-1760. — Livre où sont inscrites les transactions, arrêts et actes de justice relatifs aux procès et propriétés des forêts du Bannwald, de l'Évêché, des bans de Wisches et de Wacquenoux.

FF. 12. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1727-1779. — Consultations d'avocats : au sujet des procès de forêts de l'Évêché et du Bannwald, du péage et du pontenage, et à la revendication de terres entre Schirmeck et le curé Simon.

FF. 13. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1750-1785. — Sentence du bailliage de Schirmeck, en suite de contestation de jouissance de terrain par le maître d'école dudit lieu. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace, en condamnation pour délit de pâturage, contre la communauté de Schirmeck, à la requête de celle de Rothau. — Rapport du garde champêtre, contre un bourgeois de cette dernière commune, pour le même délit. — Sentences dudit bailliage ordonnant de se pourvoir dans la contestation des droits de pâturage, entre les communautés de Schirmeck et de Rothau, et condamnant ledit bourgeois. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace, contre le prévôt de Barembach, au profit du fermier du péage de Schirmeck. — Sentence du bailliage de cette dernière localité, confirmant ladite ordonnance en faveur de ce dernier.

FF. 14. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1741-1747. — Comptes du fondé de procuration dans les procès : entre la commune de Schirmeck et de Rothau, prince, cardinal et évêque, au sujet de la forêt dite de l'Évêché ; entre ladite commune et le bourgeois Sponne, au sujet d'anticipation sur un terrain communal ; entre la même et le curé de Rothau, pour la dîme de Natzvillers.

GG. 1 à 9. (Registres.) — In-folio, 702 feuillets, papier.

1618-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Dans le registre des baptêmes de 1761, érection de Russ en cure par Toussaint, évêque d'Arath, suffragant et vicaire de S. A. Sérénissime Mgr le prince Louis Constantin de Rohan, évêque, prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Empire, commandeur de l'Ordre Royal du Saint-Esprit, etc. ; cette nouvelle paroisse se compose des villages de Schwartzbach et Steinbach, détachés de l'église paroissiale de Barembach ; — le 16 avril 1761, mise en possession du sieur Pétri, nommé curé de Russ ; — le 19 avril 1761, commencement de l'exercice du culte dans l'église de Russ.

GG. 10. (Cahier.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1782. — Extrait du registre des visites du diocèse de Strasbourg, suivi d'un règlement particulier du service de la paroisse.

GG. 11. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1601. — Copie d'un traité et de conventions arrêtées entre l'évêque de Strasbourg et le maître de la monnaie de Nancy, relatives à la construction et l'exploitation d'une forge et d'un moulin, en l'office de l'évêché à Schirmeck.

GG. 12. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1616-1699. — Comptes de la fabrique de l'église de Schirmeck : loyers de terres, rentes, charges de fondation, pour messes, frais de procession, de marguilliers, d'échevins, et d'entretien d'ornements, achat de vin, de cire et d'huile.

GG 13. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

1700-1739. — Comptes de la fabrique de l'église de Schirmeck : loyers de terres, rentes, charges de fondation pour messes, produits du tronc et d'offrandes, achat d'huile, de cire, de rubans, de vin, de registres, frais d'attrape-souris et entretien des ornements.

GG. 14. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

1740-1755. — Comptes de la fabrique de l'église de Schirmeck : loyers de terres, rentes, charges de fondation pour messes, achat de mobiliers, de cire et d'huile, entretien des ornements et du mobilier.

GG. 15. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1756-1787. — Comptes de la fabrique de l'église de Schirmeck : loyers de terres, rentes, charges de fondation pour messes, achat d'huile, cire, encens, dentelle, d'objets mobiliers, dons gratuits au chapitre cural de Brudersberg, entretien des ornements et du mobilier.

GG. 16 à 18. (Liasse.) — 435 pièces, papier.

1695-1787. — Comptes de la confrérie de Saint-Sébastien : loyers de terres, rentes, charges de fondations, honoraires dus au curé et au maître d'école pour les messes fondées, quêtes et offrandes.

GG. 19. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1668-1711. — États des frais dus à la fabrique de l'église de Schirmeck, par les échevins de l'église.

GG. 20. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1721-1755. — États de récapitulations et de liquidations des comptes de fabrique et de confrérie de l'église de Schirmeck.

GG. 21. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1700-1788. — Baux de la location des biens fonds de l'église de Schirmeck et de la confrérie de Saint-Sébastien.

II. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Deux inventaires des titres et papiers qui se trouvent aux archives de Schirmeck, dont un a été signé par le prévôt et les principaux de la commune le 24 février 1789.

GG. 1 à 14. (Cahiers.) — In-4°, 1636 feuillets, papier.

1681-1789. — Commune de Waldersbach. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Cahier.) — In-4°, 8 feuillets, papier.

1724-1732. — Commune de Wilsdersbach. — Compte des bois vendus au ban de la Roche.

DD. 1. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1722-1769. — Lettre du baron de Dietrich, seigneur du ban de la Roche, au sujet des droits d'usage. — Visite des forêts. — État des revenus de la seigneurie du ban de la Roche.

FF. 1. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1704-1720. — Procès entre la commune de Wildersbach et celle de Rothau, au sujet des terrains communaux.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1786. — Commune de Wisches. — Lettres patentes du Roi portant création d'une chambre des consultations à Colmar. — Copie d'une lettre du conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg, adressée au bailli de Schirmeck, annonçant que, vu les circonstances où se trouve S. A. Mgr le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, l'administration du temporel de l'évêché est dévolue aux seigneurs du grand chapitre.

BB. 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1764-1778. — Ordonnance du subdélégué général de l'Intendance d'Alsace, portant que, vu les infirmités de Pierre Douvier, prévôt de Wisches, il est nommé un substitut audit Douvier, lequel Douvier, en sa qualité de titulaire dudit office de prévôt, jouira de l'exemption personnelle, de celle d'un cheval et de la partie qui tombe sur l'industrie, et qu'il continuera d'être appelé aux assemblées et délibérations communales. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace qui nomme un inspecteur des forêts. — Procès-verbal de nomination par les prévôts, bourguemestre, jurés et députés de Wisches et de Netzembach, d'un garde et crieur d'heures, moyennant un salaire de 80 livres par année, plus six cordes de bois et six pots d'huile ; la section de Netzembach donne deux cordes de bois et deux pots d'huile. — Traité des curé, prévôt, jurés, bourguemestre et préposés de la paroisse de Wisches, Hersbach et Netzembach, pour un engagement d'un maître d'école qui sera chargé de l'instruction des enfants, de la propreté de l'église, du chant, de la sonnerie des cloches pour les injures du temps, des fosses des décédés, etc. ; Wisches et Hersbach paieront chaque année, à Noël, audit maître d'école, la somme de 30 livres ; Netzembach lui paiera la somme de 10 livres, etc.

BB. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1732. — Ordonnance du conseil de la régence de

l'évêché de Strasbourg, séant à Saverne, qui défend aux officiers municipaux et officiers de justice de procéder à la réception des nouveaux bourgeois avant que le droit dû au seigneur soit acquitté.

CC. 1. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1751-1789. — Rôles de répartition des impositions. — Édits du Roi et ordonnances de l'intendant d'Alsace concernant ces impositions.

CC. 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1761-1766. — Règlement du vice-chancelier, garde des sceaux de l'évêché de Strasbourg, fixant le salaire des prévôts et préposés pour la confection des rôles des impositions au compte des communautés ; le prévôt recevra par jour 15 florins, le juré 4 florins 5 schellings, l'asseyeur 2 florins 2 schellings et 6 pfennings. — Déclaration du Roi, qui fixe un délai pour le visa et l'enregistrement des promesses de passer contrat à un denier plus fort que le denier 25. — Édit du Roi portant qu'à l'avenir le taux de l'intérêt de l'argent sera fixé au denier 25.

CC. 3. (Cahiers). — In-folio, 294 feuillets, papier.

1629-1710. — Compte des recettes et dépenses de la communauté de Wisches, rendus par le bourguemestre du lieu, à l'intendant d'Alsace et à l'évêché de Strasbourg. — Recettes : de 165 livres pour les fourrages des troupes de Molsheim ; — de 47 livres pour payer les ouvrages du Rhin ; — de 7 livres des valets et servantes pour leur capitation ; — de 2 livres pour le droit du saut d'eau de la scierie. — Dépenses de : 88 livres pour réparation du fort de Schirmeck ; — 18 livres pour les ustensiles de la garnison de Schirmeck en 1707 ; — 118 livres pour frais extraordinaires de la guerre en 1709 ; — 99 livres pour les dettes de l'évêché : — 20 sous pour un loup tué ; — 154 livres au cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, pour droit de corvées.

CC. 4. (Cahiers.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1720-1729. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté de Wisches, rendus par le bourguemestre du lieu au chancelier de l'évêché de Strasbourg, au bailli de Schirmeck et aux prévôt et gens de justice de Wisches. — Recette de 25 florins 5 schellings pour le droit de pontenage. — La pêche du ruisseau de Wisches, depuis le village jusqu'à la Bruche et depuis la scierie de Wisches jusqu'à la montagne, est en commun avec la communauté de Lutzelhausen. — Dépenses de : 7 schellings pour deux loups tués ; — 2 florins 5 schellings pour écriture d'un procès-verbal de perte de bestiaux et de pertes causées par la grêle en 1723 ; — 8 florins pour vin donné à la bourgeoisie, aux passants, et argent jeté au public à l'occasion de la naissance du Dauphin en 1729.

CC. 5. (Cahiers.) — In-folio, 346 feuillets, papier.

1730-1739. — Compte des recettes et dépenses de la communauté de Wisches, rendus par le bourguemestre du lieu au chancelier de l'évêché de Strasbourg, au bailli de Schirmeck et aux gens de justice dudit Wisches. — Recette de 98 florins pour le produit des terrains communaux. — Dépenses de : 5 schellings pour 6 jeunes loups tués ; — 25 florins 6 schellings 3 pfennings pour pertes souffertes par la grande inondation de la Bruche en 1734 ; — 3 florins pour des poteaux destinés à attacher les armes du cardinal de Rohan.

CC. 6. (Cahiers.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1740-1749. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté de Wisches, rendus par le bourguemestre du lieu au chancelier de l'évêché de Strasbourg, au bailli de Schirmeck et aux gens de justice dudit Wisches. — Recette de 160 livres de la communauté de Netzembach en 1740, pour sépultures et réparations à l'église de Wisches, réparations à la maison d'école et pour ornements d'église. — Dépenses de : 7 livres 10 sous pour douze messes basses dites en l'honneur de Saint-Hubert en 1740, lorsque les bestiaux sont devenus enragés ; — 1 florin 5 schellings pour trois messes dites en l'honneur de Saint-Guérin et de Saint-Hubert en temps de mortalité des bestiaux. en 1745 ; — 164 florins 4 schellings pour le bâtiment du palais épiscopal de Strasbourg en 1745.

CC. 7. (Cahiers.) — In-folio. 329 feuillets, papier.

1750-1759. — Compte des recettes et dépenses de la communauté de Wisches, rendu par le bourguemestre du lieu au chancelier de l'évêché de Strasbourg, au bailli de Schirmeck et aux gens de justice dudit Wisches. — Recette de 22 florins 2 schellings 3 pfennings des habitants de Netzembach pour leur cote-part dans les travaux de la chapelle Saint-Antoine, en 1758. — Dépense de 3 livres 13 sous pour droits d'entrée d'une cloche de Wisches à Schirmeck.

CC 8. (Cahiers.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1760-1769. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté de Wisches, rendus par le bourguemestre du lieu au chancelier de l'évêché de Strasbourg, au bailli de Schirmeck et aux gens de justice dudit Wisches. — Recette de 100 livres d'amendes de deux particuliers de Hersbach pour délits dans les bois de Wisches. — Dépenses de : 30 livres au curé pour la nourriture des religieux à la fête de Saint-Hubert ; — 1884 livres pour achat d'une grosse cloche.

CC. 9. (Cahiers) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1770-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté de Wisches, rendus par le bourguemestre du lieu au chancelier de l'évêché de Strasbourg et au bailli de Schirmeck. — Recettes : de 9 livres d'un particulier pour droit de bourgeoisie ; — de 21 livres de particuliers forains qui jouissent de quelques vignes au lieu de Wisches. — Dépenses de : 1,200 livres pour l'agrandissement du cimetière; — 6 livres pour six loups tués.

DD. 1. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Registre contenant des copies des titres de la commune.

DD. 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1572-1778. — Titres des forêts. — Copie d'une transaction entre les communes de Wisches, Schirmeck et Wakembach, réglant les droits de chacune d'elles dans leurs forêts, l'abornement et les délimitations de ces forêts. Wackembach, qui faisait partie de Wisches, appartiendra à Schirmeck et en subira la juridiction. — Copie d'un règlement de l'évêque Jean de Strasbourg, disant que dans les forêts de ce prince, situées dans la vallée de la Bruche, les communautés ont droit de jouissance et de glandée et y tirent en grande partie leur nourriture. Les forêts de la justice de Wisches sont ouvertes aux ayants droits depuis la fête de Saint-Michel l'Archange jusqu'à la Chandeleur; on devra en user avec modération et obtenir du bailli la permission pour faire des coupes, du charbon, etc. — Avis de trois avocats au Conseil Souverain d'Alsace, estimant que la communauté de Wisches est bien fondée de faire assigner le cardinal de Rohan pour lui faire défense de ne plus couper ni faire couper à l'avenir aucun bois dans la forêt de Wisches, dont la propriété appartient par ses titres et par sa possession immémoriale à la dite communauté. — Délibération de la communauté de Wisches, portant que la dite communauté se pourvoira au Conseil Souverain d'Alsace à l'encontre de l'évêque de Strasbourg, conformément à l'avis des avocats ci-dessus. — Requête du cardinal de Rohan aux seigneurs du Conseil Souverain d'Alsace, disant qu'en sa qualité d'évêque de Strasbourg, il est propriétaire d'une grande quantité de forêts dans la vallée de Schirmeck, notamment de celles appelées communément les forêts de Wisches ; ajoutant qu'il s'oppose à un arrêt du 10 juillet 1730, obtenu par la communauté de Wisches à son préjudice; demandant permission de faire sortir des forêts de Wisches les bois qui sont actuellement billonnés ou façonnés, s'offrant de payer le prix de ce bois s'il en est ainsi ordonné. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace qui permet au cardinal de Rohan d'enlever le bois en question, sauf à en payer la valeur s'il en est ainsi ordonné. — Procès-verbal de reconnaissance et de délimitation d'un canton de forêts situées entre les deux Donons. — Copie d'une transaction passée au château de Saverne, le 22 novembre 1730, entre le cardinal de Rohan et la communauté de Wisches, par laquelle ledit cardinal donne, cède, délaisse et abandonne à ladite communauté tous les bois communément appelés les forêts de Wisches, à la réserve d'un canton appelé la Grande Chaume, sur lequel canton la communauté de Wisches abandonne au susdit évêque tous ses droits de propriété ou d'usage, à l'exception de la vaine pâture. — Copie d'un procès-verbal d'abornement, par le notaire et greffier du bailliage de Schirmeck, d'une forêt en contestation entre Wisches et sept communautés, pour terminer un procès pendant à la régence de Saverne. — Procès-verbal de reconnaissance et d'abornement de forêts, par Nicolas-François Lançon, conseiller du Roi au Parlement de Metz. — Règlement général pour la police et l'administration des forêts communales du Val de la Bruche au territoire de l'évêché de Strasbourg. — Règlement concernant les bois de l'évêché de Strasbourg. — Autorisation de l'intendant d'Alsace, aux habitants de Wisches, de faire exploiter le canton de bois dit Tirrematt. — Délibérations de la communauté de Schirmeck stipulant que des adjudicataires de Wisches ont coupé des arbres dans un canton de bois dit Colberg, appartenant à Schirmeck, et qu'il devra être intenté pour ce fait une action en trouble. Le conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg permet à la communauté de Schirmeck d'assigner les délinquants. — Procès-verbal de saisie du bois coupé par les susdits délinquants ou adjudicataires. — Délibérations de la communauté de Wisches, disant que le canton de bois dit Colberg lui

appartient en vertu même de la transaction de 1572, et qu'elle se défendra et soutiendra ses droits. Elle est autorisée à se pourvoir à cet effet. — Procès-verbal du garde général des forêts du Val de la Bruche, constatant qu'il a trouvé dans les bois dit Colbert, appartenant à Wisches, des bestiaux de Schirmeck qui y pâturaient. Les habitants de Schirmeck ont droit de pâturage dans ce canton de bois mis en défense; néanmoins, la communauté de Schirmeck est condamnée à 30 livres d'amende. — Requête de la communauté de Wisches à l'intendant d'Alsace, lui demandant de l'autoriser à plaider contre celle de Schirmeck qui revendique un droit sur la propriété du Colberg. — Requête de la communauté de Schirmeck au même intendant, demandant d'être reçue opposante à la sentence qui la condamne à 30 livres d'amende. — Commandements à la communauté de Schirmeck de payer l'amende ci-dessus. — Requête de la communauté de Wisches aux conseillers de la régence de l'évêché de Strasbourg, leur demandant des copies vidimées des transactions de 1545 et 1572 entre les communautés de Wisches, Schirmeck et Wackembach, au sujet du Colberg. — Mémoire disant que le canton de pâturage dit Colberg est indivis entre Wisches et Schirmeck. — Procès-verbal de reconnaissance et d'abornement, par le grand maître des Eaux-et-Forêts de l'évêché de Strasbourg, des limites des forêts respectives de Wisches et de Schirmeck.

DD. 3. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1724-1789. — Bois. — Procès-verbaux de reconnaissance, de délivrance, d'adjudication, de vente, de partage, de mesurage, de cordage et comptage de bois. En 1729, le bois de charbon est vendu 7 sous la corde. En 1735, il a été vendu à Wisches 12,000 cordes de bois hêtre et sapin à raison de 1 livre 15 sous la corde. En 1770, le bois est vendu 8 livres 10 sous la corde, et en 1771, 5 livres 12 sous la corde. En 1772, le bois d'aulne a été vendu 16 sous la corde, et en 1779, 3 livres 5 sous la corde. — En 1789, le bois est vendu 16 livres la corde. — Requête de la communauté de Wisches à l'intendant d'Alsace, lui demandant permission de vendre et de couper du bois. — Défense du grand maître des Eaux-et-Forêts de l'évêché de Strasbourg, aux habitants de Wisches et de Hersbach, de couper plus de bois qu'il ne leur en est désigné. — Procès-verbaux de récolement des coupes. — Défense du grand maître des Eaux-et-Forêts de l'évêché de Strasbourg de laisser pâturer le bétail dans les coupes exploitées et dans celles en exploitation. — Procès-verbaux de schlittage des bois de quartier à raison de 17 sous la corde.

DD. 4. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1763-1777. — Terrains communaux. — Règlement du grand maître des Eaux-et-Forêts de l'évêché de Strasbourg qui défend de faire des trépoux au lieu de Wisches et de continuer ceux qui sont commencés. — Procès-verbal du prévôt bourguemestre de Wisches et Hersbach, par lequel il approuve l'idée qu'ont les habitants de Hersbach, de faire un chemin pour conduire leurs troupeaux à la forêt et aux trépoux, en remplacement d'un autre chemin qui est toujours rempli d'eau. — Procès verbaux d'amodiation des prés et champs communaux, du droit de pontenage et du droit de pêche. — Résolution des bourgeois de Wisches et de Netzembach, portant qu'ils fermeront les biens qu'ils possèdent au canton de Lesterfeld, finage de Wisches. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace prescrivant l'abornement des trépoux de Wisches et de Hersbach par le garde général des forêts communales du Val de la Bruche. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace portant que les terrains communaux connus sous le nom de trépoux seront divisés en autant de portions qu'il y a d'usagers dans chaque communauté. — Procès-verbal d'amodiation des terrains communaux de Wisches par le bailli de Schirmeck.

DD. 5 à 9 (Registres.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1667-1770. — Pieds-terriers des propriétés du territoire de Wisches.

DD. 10. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1771-1777. — Pêche. — Procès-verbaux de location du droit de pêche dans le ruisseau de Wisches pour la somme de 13 livres 10 sous en 1771 et pour la somme de 33 livres en 1777; cette dernière adjudication est au profit du sieur Masson, curé de Wisches.

DD. 11. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1767-1786. — Chaussées. — Procès-verbal d'adjudication de la portion de chaussée à la charge de la communauté de Wisches pour la somme de 30 sous la toise. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace concernant les corvées et l'entretien des chaussées. — Traité entre les habitants des communautés de Wisches et Hersbach et un habitant du dit Hersbach, par lequel ce dernier s'engage à recharger

la route de la vallée de Schirmeck, sur une longueur de 165 toises, moyennant la somme de 160 livres.

DD. 12. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1728-1772. — Droit de péage ou de pontenage. — Procès-verbaux d'adjudication du droit de péage ou pontenage sur la rivière de Bruche. En 1728, ce droit a été adjugé à la somme de 24 florins 5 schellings, et en 1769, à la somme de 16 livres 10 sous. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, concernant le droit de péage ci-dessus, qui est maintenu en faveur de la communauté de Wisches.

DD. 13. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1729-1773. — Bâtiments communaux, cimetière, cloches, horloge. — Délibération des communautés de Wisches et Hersbach, demandant d'être autorisées à vendre une quantité de bois pour acheter une cloche, rétablir leur église et leur maison d'école. — État des habitants de Netzembach, qui ont fait des offres d'argent pour l'acquisition d'une horloge à l'église de Wisches. — Supplique des prévôts, gens, jurés des communautés de Wisches, Hersbach et Netzembach, au sieur Bretonné, curé de Lutzelhausen et Wisches, lui demandant, sur les deniers de la fabrique, une somme de 60 florins pour l'acquisition d'une horloge qui coûtera 120 florins; ce que le dit curé accorde. — Signification de la part des communautés de Wisches et Hersbach, aux habitants de Netzembach, de déclarer dans trois jours s'ils entendent contribuer aux frais de construction de la maison d'école de Wisches, sinon ladite communauté se pourvoira en justice pour les y contraindre ou pour les déchoir du bénéfice qu'ils pourraient prétendre dans le logement du maître d'école et de leur droit d'y envoyer leurs enfants. — Certificat des prévôts, jurés de Wisches, Hersbach et Netzembach, constatant que la construction de la maison d'école de Wisches a été faite en commun et que des objets relatifs au culte ont aussi été achetés en commun; déduction faite de sa cote-part dans la vieille maison d'école, Netzembach reste redevable envers la communauté de Wisches d'une somme de 449 livres, sur laquelle somme ont été payées celles de 168 livres et de 94 livres, en sorte que Netzembach ne doit plus à Wisches que 187 livres, que les habitants dudit Netzembach promettent de payer. — État des frais à payer par la communauté de Wisches et ses dépendances, au sujet de la construction d'une nouvelle église. — Procès-verbal d'adjudication de la construction d'une nouvelle église à Wisches pour l'usage dudit Wisches, de Hersbach et de Netzembach, qui devront faire les corvées pour la fourniture des matériaux; la part de Netzembach est réglée à un sixième. Les habitants de ces trois villages auront place dans cette église et ils ne pourront s'y inquiéter ou troubler. — Requête des prévôts, bourguemestre et habitants des communautés de Wisches, Hersbach et Netzembach au bailli de Mützig, lui demandant permission de faire leur église plus vaste que ne le porte le projet. — Permission donnée aux curé et prévôt de Wisches, par les communautés dudit Wisches, de Hersbach et de Netzembach, de passer traité avec un entrepreneur pour un bâtiment communal. — Requête de la communauté de Wisches au bailli de Schirmeck et de Mützig, lui demandant permission de faire assigner les habitants de Netzembach, paroissiens de Wisches, pour les contraindre au paiement de leur quote-part dans la construction de l'église dudit Wisches; permisssion accordée. — Requête de la communauté de Wisches et Hersbach au subdélégué général de l'Intendance d'Alsace, lui demandant permission d'acheter une cloche; autorisation. — Permission du bailli de Mützig aux habitants de Netzembach d'assigner les autorités de Wisches pour les contraindre au paiement d'une somme de 71 florins pour planches fournies lors de la construction de l'église de Wisches. — Extrait du registre d'audience du bailliage de Schirmeck, disant : que la somme ci-dessus de 71 florins est exagérée; que la communauté de Netzembach doit contribuer aux frais de construction et d'entretien de l'église de Wisches; que le village de Netzembach n'a encore contribué en rien, quoiqu'y condamné par sentence, etc. — Traité entre les communautés de Wisches, de Hersbach et un fondeur pour la fourniture d'une cloche. — Commandement de la part de la communauté de Wisches, aux habitants de Netzembach, de payer une somme de 26 livres 6 sous pour leur quote-part des planches fournies par un habitant dudit Netzembach pour la construction des bans de la nouvelle église de Wisches. — Traité pour la fourniture d'une cloche. — Autorisation de l'intendant d'Alsace, sur demande des communautés de Wisches et Hersbach, de reconstruire la maison d'école de Hersbach, le corps-de-garde de Wisches et de refondre les cloches. — Procès-verbal d'adjudication des ouvrages ci-dessus. — Ordre au prévôt de Wisches de faire parachever la maison curiale dudit Wisches. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace, sur requête de la communauté de Wisches, portant qu'il sera fait répartition d'une somme de 500 livres sur la communauté de Lutzelhausen, à la décharge de celle de Netzembach, pour parvenir au paiement d'une même somme de 500 livres à laquelle a été condamnée la communauté de Netzem-

bach par ordonnance du 13 décembre 1775, pour frais de construction de la nouvelle église de Wisches, dont profite le village de Netzembach. — Ordonnance du bailli de Mützig, sur la communauté de Wisches, enjoignant aux habitants de Netzembach de contribuer à la construction du nouveau corps-de-garde de Wisches. — Supplique de la communauté de Lutzelhausen à l'intendant d'Alsace, disant : que les habitants de Netzembach sont de la communauté dudit Lutzelhausen ; qu'ils s'en sont séparés volontairement, quant au spirituel, pour se joindre à ceux de Wisches, où ils se sont engagés pour la construction de la nouvelle église dudit Wisches en remplacement de l'ancienne, située sur une hauteur, et dont il ne reste plus que le chœur qui fait une chapelle dédiée à Saint-Antoine. La communauté de Lutzelhausen demande de ne pas payer la somme de 500 livres à laquelle elle a été condamnée pour l'église de Wisches. L'intendant d'Alsace la déboute et maintient sa première décision. — Autorisation de l'intendant d'Alsace, sur requête de la communauté de Wisches, de réparer la maison d'école dudit Wisches conjointement avec les habitants de Netzembach qui y participent. — Demande des communautés de Wisches et Hersbach à l'intendant d'Alsace, à l'effet d'être autorisées à acquérir une nouvelle cloche; autorisation. — Délibération des communautés de Wisches et Hersbach portant qu'il sera acheté une maison pour agrandir le cimetière de Wisches et qu'il sera pris 800 livres des deniers de la fabrique pour payer cette acquisition. — État de ce que la communauté de Wisches doit à son prévôt pour frais et dépens au sujet de la maison précédente.

DD. 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1750. — Acte d'acquisition, par les communautés de Wisches et Hersbach, d'une maison sise à Hersbach, pour la somme de 211 florins au cours d'Alsace.

DD. 15. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1775. — Procès-verbaux d'adjudication de travaux pour la construction des fontaines de Wisches et Hersbach.

DD. 16. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1766. — État des pompes à incendie et des seaux à faire dans les communautés du bailliage de Schirmeck.

EE. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1726-1783. — Ordonnance du comte du Bourg, maréchal de France, qui enjoint au grand prévôt de la maréchaussée d'Alsace d'examiner si les gardes se font conformément à ses ordres au sujet des soldats qui voyagent sans avoir de bons congés. — Ordonnance du Roi, qui prescrit une revue générale des troupes. — Mémoire s'élevant à 187 florins 9 pfennings pour les frais supportés par la communauté de Wisches pour le harnachement des chevaux et chariots mis au service de l'armée en 1741. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace, sur requête du cardinal de Rohan, portant qu'il sera fait répartition d'une somme de 69,941 livres 11 sous que les Autrichiens ont exigée pour garantir du pillage en 1744 les terres de l'évêché de Strasbourg. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace, qui condamne à 500 livres d'amende les chefs de la communauté de Lutzelhausen pour avoir acheté un milicien. — Instruction et ordonnance concernant les miliciens, les soldats déserteurs, les soldats en congé et les militaires invalides.

FF. 1. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 196 pièces, papier.

1742-1777. — Procès entre la communauté de Wisches et Claude Berton dudit lieu, au sujet des comptes de gestion de ce dernier, tant de la commune que de la fabrique ; ordonnance de l'intendant d'Alsace qui condamne plusieurs habitants de Wisches à rendre compte des deniers de leur communauté et à faire rentrer les sommes dues, comme étant dépositaires et gardiens des clefs du coffre communal. — Bordereaux des effets et argent reçus par Claude Berton, chargé de la recette des deniers patrimoniaux de la communauté de Wisches. — Compte rendu par le susdit Berton des deniers de son office. Il est dit que la caisse et les papiers du comptable ont été volés dans la nuit du 28 au 29 mai 1745. — Certificat des prévôt, jurés, bourguemestre de Wisches, constatant que Berton est insolvable pour restituer les sommes dont il a été dépositaire. — Sentence du bailli de Schirmeck qui condamne un habitant de Wisches à payer une somme de 912 livres qu'il doit à la communauté dudit Wisches. — Requête de la communauté de Wisches à l'intendant d'Alsace, demandant que l'ordonnance de 1742 soit suspendue jusqu'à ce que Claude Berton ait rendu compte de sa gestion. — Requête de la communauté de Wisches au bailli de Schirmeck, lui demandant permission de faire assigner Berton, au sujet de ses comptes. — Sentence du bailli de Schirmeck, qui déboute la communauté de Wisches d'une demande à l'effet de faire payer à Berton une somme de 1,877 livres omise dans son compte, restant d'une plus forte de 15,000 livres pour une vente de bois faite par la communauté à un

nommé Schneider de Molsheim. — Sentence du conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg, qui casse la précédente et condamne Berton à payer les 1,877 livres répétées. — Sentence du bailli de Schirmeck qui condamne Berton à payer à ses enfants, héritiers de défunte Marguerite Douvier, épouse de Berton, la somme de 6,500 livres pour biens maternels par lui vendus et à leur donner partage. — Arrêt du Conseil souverain d'Alsace, qui condamne Berton au paiement de 372 livres pour dépens à lui adjugés. — Inventaire de la succession de feue Marguerite Douvier, femme Berton. — Procès-verbaux constatant qu'une prise de corps n'a pu être exercée contre Berton qui est toujours absent et qu'une saisie n'a pu être faite de ses meubles, qui appartiennent à ses enfants. — Acte de saisie des immeubles de Berton. — Procès-verbal constatant que Berton n'a pu être trouvé ni appréhendé au corps. — Demande en autorisation de vendre une prairie appartenant à Berton. Sentence du bailliage de Guirbaden portant qu'il sera procédé à la vente de la prairie de Berton. — Requête des enfants Berton au bailli de Schirmeck, disant qu'ils s'opposent à la vente de la prairie en question comme leur appartenant. — Sentence du bailli de Guirbaden, ordonnant que l'inventaire de la succession de Marguerite Douvier sera produit en justice. — Jugement du même bailliage portant qu'il sera passé outre à la vente de la prairie de Berton. — Sentence du bailliage de Schirmeck, qui condamne Claude Berton à payer à la fabrique de Wisches, dont il a été comptable, la somme de 302 florins qu'il redoit. — Acte de vente, par le bailli de Guirbaden, de la prairie de Berton, pour le prix de 1,350 livres. — Acte de vente, par le bailli de Schirmeck, de trois vignes appartenant à Berton. — Sentence du bailli de Schirmeck, portant qu'il sera payé par Berton, à la communauté de Wisches, la somme de 289 florins, à-compte sur celle de 938 florins à elle due pour reliquat de compte de la fabrique. — Demande en autorisation d'assigner, assignations, significations, actes de comparution, consultations d'avocats, correspondances, état de dépens ou de frais concernant le procès ci-dessus.

FF. 2. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1691-1777. — Procès entre Lutzelhausen, Mulbach, Wisches, Hersbach et Netzembach, au sujet de la cure et du presbytère de ces localités. — Acte du chapitre de Haslach disant que de tout temps les vicaires de Lutzelhausen, Wisches et Mulbach ont résidé à Haslach où est située leur maison paroissiale. Le chapitre dudit Haslach fournissait au vicaire de Lutzelhausen 40 sacs de grain, 40 mesures de vin et 40 florins. Malgré cet usage, le sieur Jacquot, prêtre et vicaire à Lutzelhausen, refuse d'habiter la maison curiale de Haslach, quoiqu'il n'y ait jamais eu de presbytère à Lutzelhausen, qui est annexe de Haslach. Le chapitre de Haslach fournissait par an au curé Jacquot plus de cent écus au delà des dîmes de sa paroisse, préjudice pour ce chapitre qui, pour y remédier, abandonne audit Jacquot toutes les dîmes des villages du ressort de ce dernier. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace, qui condamne les habitants de Wisches et de Netzembach à faire construire une maison curiale au curé Jacquot, de Lutzelhausen, si mieux n'aiment lesdits habitants payer au sieur curé celle qu'il a fait bâtir audit Lutzelhausen. — Signification de la part des habitants de Netzembach et de Wisches, au chapitre de Haslach, qu'ils se refusent à bâtir une maison curiale à Lutzenhausen, où il n'y a qu'une chapelle, tandis qu'à Wisches il y a une vaste église. — Signification de la part de la communauté de Wisches au curé Jacquot, de Lutzelhausen, portant qu'elle proteste contre tout ce qu'il pourra intenter contre elle en vertu de l'arrêt ci-dessus. — Arrêts du Conseil souverain d'Alsace qui condamnent les habitants de Wisches et de Netzembach aux frais de leur opposition. — Signification du sieur Bertoumé, curé de Lutzelhausen, de Mulbach, Wisches, Hersbach et Netzembach, aux habitants desdits lieux de lui réparer son presbytère, sinon il y travaillera à leurs frais. — Requête de Jean Jacquot, chirurgien à Herbéviller, frère et héritier de feu le curé Jacquot, au Conseil Souverain d'Alsace, demandant que les habitants de Wisches et Netzembach soient condamnés à lui payer leur cote-part de la maison que le défunt curé a fait bâtir à Lutzelhausen, ainsi que leur quote-part du loyer de ladite maison. — Mémoire à consulter dans le procès pendant au Conseil Souverain d'Alsace au sujet de la maison curiale du curé Jacquot. — Offre des habitants de Wisches et de Netzembach de payer leur part de maison et de loyer aux héritiers du curé Jacquot. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace, qui condamne lesdits de Visches et de Netzembach à payer leur cote-part de la maison et loyer ci-dessus. — Extrait des registres du Conseil Souverain d'Alsace, portant que des experts ont prêté serment et ont évalué la maison du curé Jacquot à 1757 livres et le loyer annuel à 30 livres. — Mémoire de la communauté de Wisches et Netzembach disant : que le presbytère en question n'était point achevé, qu'il était couvert en paille du temps du curé Jacquot ; que les habitants de Wisches et Netzembach ont fait toutes les voitures gratis pour la construction de ladite maison, qu'ils ont même fourni à Jacquot les

planches qui ne lui ont coûté que 20 sous la voiture pour le salaire du sagard; que du temps de Jacquot le presbytère ne valait pas moitié de ce qu'il vaut sous son successeur qui a fait beaucoup de réparations. — Requête des habitants de Wisches et Netzembach au Conseil Souverain d'Alsace, demandant une nouvelle expertise de la maison en question. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace, qui condamne Wisches et Netzembach à payer aux héritiers Jacquot la somme de 1,223 livres 10 sous formant la moitié et leur quote-part de la valeur du presbytère de Lutzelhausen. — Mémoire disant: que le curé de Lutzelhausen a résidé à Haslach jusqu'en 1686; que ledit curé a fait bâtir à Lutzelhausen une maison pour la gloire de Dieu et à ses propres dépens; que par suite de quelques difficultés avec ses paroissiens de Wisches, il veut s'en venger et leur faire payer sa maison, en n'exigeant rien de Lutzelhausen ni de Mulbach. — Signification de la part de la communauté de Wisches, aux habitants de Netzembach, de payer leur quote-part d'une somme de 333 livres pour la maison répétée. — Convention entre le curé Bertoumé de Lutzelhausen et les habitants de Mulbach, portant qu'il sera établi un vicaire résidant à Mulbach pour en desservir l'église: il recevra 400 livres et dix cordes de bois par année, et un presbytère lui sera construit. Le curé de Lutzelhausen, qui abandonne les dîmes de Mulbach, recevra 150 livres. Le vicaire de Mulbach fera alternativement ses prédications en français à Lutzelhausen et à Wisches. — Extrait des registres des visites des paroisses de l'évêché de Strasbourg, où il est dit: que Wisches et Hersbach ne forment qu'une seule communauté; que Lutzelhausen, Wisches, Hersbach et Netzembach forment une seule paroisse; que l'église de Wisches est grande et nouvellement bâtie; que Wisches, Hersbach et Netzembach ont contribué à cette construction; que ces trois localités contribuent au logement du maître d'école de Wisches, ainsi qu'à l'entretien de la chapelle et du cimetière Saint-Antoine, où sont enterrés les morts de ces trois localités; que la sage-femme de Wisches dessert aussi Netzembach. — Requête de la communauté de Wisches et Hersbach, à l'intendant d'Alsace, demandant que la maison curiale de la paroisse de Lutzelhausen, Wisches, Hersbach et Netzembach soit bâtie à Wisches, centre de la paroisse, pour remplacer celle de Lutzelhausen qui a été incendiée; elle demande en outre d'être autorisée à employer les matériaux du presbytère détruit. — Acte de saisie des deniers qui peuvent être dus au curé Huguenin, de Wisches, par la fabrique du lieu, pour sûreté du paiement d'une somme de 15 livres et d'une somme de 55 livres auxquelles il a été condamné par sentence de la régence de l'évêché de Strasbourg. — Requête du sieur Huguenin, curé de Lutzelhausen, Wisches, Hersbach et dépendances, à l'intendant d'Alsace, lui demandant d'ordonner aux habitants de sa paroisse de voiturer les matériaux nécessaires pour achever le presbytère de Wisches. — Décret du procureur fiscal de Mutzig, qui maintient le curé Huguenin dans les droits et priviléges attachés à sa qualité de décimateur, et défend à tous décimables de piocher à l'avenir dans leurs champs de pommes de terre la dixième partie qui se trouvera arpentée par les pauliers. — Consultation de trois avocats au Conseil souverain d'Alsace, qui désapprouvent le décret ci-dessus. — Requête des habitants de Wisches, de Lutzelhausen et dépendances, demandant d'interjeter appel du décret ci-dessus, qui introduit une nouveauté. — Procuration au sujet de cet appel. — Désistement du décret ci-dessus par le curé Huguenin. — Consultation d'avocats concluant que, comme décimateur, le curé Huguenin est chargé de son logement. — Procuration et requête au sujet des corvées prescrites par l'ordre du 11 avril 1763; les habitants de Wisches, Hersbach et Netzembach se refusent aux réparations de la maison curiale du sieur Huguenin. — Extrait des comptes de la fabrique de Wisches. — Requête des administrateurs de la fabrique de Wisches au conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg, disant que leur curé Huguenin s'est emparé de plusieurs sommes revenant à leur fabrique et qu'il veut les frustrer dans le droit de la fabrique à faire les fournitures pour les enterrements et services; ils demandent permission de le faire assigner et de le faire condamner à une amende. Suit cette permission. — Signification, sur demande du curé Huguenin, des noms et surnoms des administrateurs de la fabrique qui le poursuivent à l'effet ci-dessus. — État des droits de l'étole que l'on peut percevoir dans le diocèse de Strasbourg. — Mémoire disant que le curé Huguenin se donne le droit de percevoir les amendes de ceux qui ont manqué de se trouver au catéchisme et aux instructions, ainsi que ce que l'on fait payer aux marchands qui déploient des objets de vente certains jours de fête. Ce droit appartient à la fabrique. — Requête de la communauté de Wisches à l'intendant d'Alsace, lui demandant permission de faire une consultation d'avocats sur l'assignation à elle donnée par celle de Lutzelhausen pour réfectionner le presbytère dudit Lutzelhausen au lieu de celui de Wisches. — Autorisation de l'évêché de Strasbourg à la communauté de Wisches de prendre 600 livres des deniers de la fabrique pour solder une maison et un terrain achetés pour l'agrandissement du cimetière. — Mémoire d'avocats, disant que la maison curiale de

Lutzelhausen a été incendiée et que le curé Philbert, au lieu de la faire rebâtir comme il le devait en sa qualité de décimateur universel, s'avisa, en 1750, de sa propre autorité, de transférer sa demeure à Wisches, annexe de Lutzelhausen, dans une maison à loyer; qu'un décret de l'évêché, obtenu sur réquisition des habitants de Wisches, ordonna au curé Huguenin de bâtir une nouvelle maison curiale dudit Wisches; qu'il y a abus de la part de l'évêque et que l'église mère n'a pas cessé d'être à Lutzelhausen; que la communauté de Lutzelhausen est bien fondée à appeler comme d'abus du décret de l'évêque et à faire condamner le curé Huguenin à faire reconstruire le presbytère de Lutzelhausen sur la place de l'ancien et y résider. Suit une autorisation d'assigner à cet effet le curé Huguenin et les habitants de Wisches, Hersbach et Netzembach. Suit aussi l'assignation. — Lettre de Saverne, disant que le prétendu décret de 1758 n'existe pas dans les archives de l'évêché. — Procuration des habitants de Wisches, Hersbach et Netzembach, au sujet de l'assignation ci-dessus. — Consultation d'avocats concluant que les habitants de Wisches, Hersbach et Netzembach sont fondés à résister à la demande de la communauté de Lutzelhausen au sujet de la reconstruction de son presbytère et de la résidence du curé. — Autorisation de l'intendant d'Alsace, sur requête des habitants de Wisches, Hersbach et Netzembach, de se défendre contre la communauté de Lutzelhausen. — Supplique du sieur Masson, curé de Lutzelhausen et de Wisches, au Conseil Souverain d'Alsace, disant que les habitants dudit Lutzelhausen se pourvoient pour le faire condamner à reconstruire le presbytère de Lutzelhausen sur la place de l'ancien et à y résider; que le presbytère de Wisches a été construit des fonds de la cure de Wisches. Masson requiert que les habitants de Lutzelhausen soient déboutés de leur demande ou que les habitants de Wisches, Lutzelhausen, Hersbach et Netzembach, soient condamnés à reconstruire la maison curiale dudit Lutzelhausen. — Assignations, significations, sommations concernant le débat ci-dessus dont la fin ne figure pas au dossier.

FF. 3. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1752-1753. — Procès au sujet des impositions. — Requête du bourguemestre de Wisches au bailli de Schirmeck, disant qu'un nommé Nicolas Marchal, prévôt de Rothau, possède à Wisches différents biens fonds qu'il loue par bail à plusieurs particuliers qui refusent d'en payer les impositions. Il demande permission de faire exécuter ledit Marchal dans la personne de ses locataires. Suivent cette permission et le commandement de payer. — Requête du susdit Marchal au bailli de Schirmeck, disant que ses locataires sont chargés de payer les impositions de ses biens; néanmoins Marchal s'offre d'acquitter l'imposition répétée; à l'avenir, elle devra être payée par ses fermiers. — Ordonnance du subdélégué général de l'intendance d'Alsace, sur requête dudit Marchal, qui admet celui-ci au paiement de l'imposition réclamée. — Mémoire des frais à taxer au sujet de ce débat.

FF. 4. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1760-1762. — Procès au sujet de la vendange. — Sentence du bailli de Schirmeck qui condamne plusieurs habitants de Wisches et de Hersbach à 3 livres d'amende pour avoir vendangé leurs vignes sans permission et leur défend de vendanger à l'avenir avant l'époque fixée. — Correspondances, significations, remises de cause concernant le procès ci-dessus dont appel est porté au conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg.

FF. 5 (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1778-1786. — Procès au sujet d'un prêt de 500 livres. — Acte notarié par lequel Joseph Georgeon, aubergiste à la Broque, et Charles Masson, curé de Wisches, reconnaissent solidairement devoir une somme de 500 livres à eux prêtée par Cerfval, juif de Mützig. — Requête au bailli de Schirmeck par Daniel Lévy, juif de Mützig, à qui il a été fait cession de la somme ci-dessus, demandant permission de faire assigner le susdit Masson pour le forcer au paiement de ladite somme. Suivent la permission et l'assignation. — Sentence du bailli de Schirmeck qui condamne Masson au paiement de ces 500 livres. — Signification au susdit Lévy de la part de Masson qui s'oppose à la sentence rendue contre lui. — Requête du curé Masson au bailli de Schirmeck, lui demandant que Georgeon soit assigné et appelé en cause; permission accordée. — Sentence du bailli de Schirmeck qui condamne le curé Masson au remboursement de la somme répétée, le susdit Georgeon faisant défaut. — Assignations, significations, remises de cause, lettres relatives au procès ci-dessus.

FF. 6. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1764-1785. — Sentences diverses. — Sentences du grand maître des Eaux-et-Forêts de l'évêché de Strasbourg qui ratifie un accommodement entre un marchand

de bois et la communauté de Wisches au sujet d'une vente de bois par cette dernière ; — du bailli de Schirmeck, entre un constructeur de pompes à incendie et la communauté de Wisches, portant que les parties se pourvoiront pour faire reconnaitre la somme de 89 florins due pour restant d'une plus forte pour une pompe à feu fournie à la communauté de Wisches par un nommé Mittler de Wasselonne ; — du grand maitre des Eaux-et-Forêts de l'évêché de Strasbourg qui condamne deux habitants de Grendelbrouch à une somme de 40 livres pour dommages causés au chemin du martinet dudit Grendelbrouch. — Arrêt du Conseil Souverain d'Alsace portant que les juges du ressort rendront dans trois mois les sentences d'ordre, etc.

FF. 7. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1729-1766. — Amendes et délits. — Requête du procureur fiscal de l'évêché de Strasbourg, au grand maitre des Eaux-et-Forêts dudit évêché, disant qu'une grande quantité de bois ont été façonnés dans les forêts dudit évêché, situées derrière Wisches, et cela contre les dispositions des ordres forestiers. Ce procureur demande permission de faire assigner les délinquants, ce qui est accordé. — Procès-verbal du grand maitre des Eaux-et-Forêts de l'évêché de Strasbourg contre deux braconniers arrêtés au lieu de la Corrière. — Requêtes des bourguemestre et jurés de Wisches et Hersbach, au bailli de Schirmeck, lui demandant d'ordonner que les petites amendes pour délits dans le ban soient taxées conjointement à l'avenir par le prévôt et les jurés dudit Wisches, et que la moitié de ces amendes soit remise aux dénonciateurs et l'autre moitié au bourguemestre en exercice. — Ordonnances de l'intendant d'Alsace, sur requête de la communauté de Wisches, l'une défendant à un nommé Joseph-Dimanche Claude, du lieu, de participer aux forêts et pâturages, et l'autre lui enjoignant de sortir de la communauté de Wisches et des terres du Val-de-la-Bruche, à cause de ses délits et de ses chicanes. — Sentence du grand maitre des Eaux-et-Forêts de l'évêché de Strasbourg qui condamne la communauté de Wisches à 45 livres 12 sous de dommages et intérêts pour avoir fait couper neuf sapins dans la forêt seigneuriale dite Corrière.

FF 8. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1731-1785. — Affaires diverses de police. — Ordonnances du Conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg qui fait défense à tous les habitants des villes et bailliages dudit évêché, de même qu'aux maréchaux, cloutiers, serruriers, de prendre leur fer ailleurs que dans le magasin du fermier de l'évêché. — Déclaration du Roi qui défend de faire avec les juifs de simples billets sous signature privée. — Signification de la part de la communauté de Wisches et Hersbach au fermier du ramonage des cheminées, concernant le droit de ce ramonage. — Règlements de police prescrivant de sanctifier le dimanche, d'assister à la messe, à l'église, au catéchisme ; défendant de vendre le dimanche, de tirer des armes, de blasphémer, de danser sans permission, etc. — Défense du bailli de Schirmeck de casser ou froisser le chanvre et le lin dans les rues ou d'en sécher dans les fours, etc. — Ordre du bailli de Schirmeck de faire un traque dans les forêts pour arrêter les vagabonds. — Ordonnance du bailli de Schirmeck qui prescrit d'arrêter les déserteurs, d'arrêter les chevaux hors de service et dans le cas d'être mis à la voirie pour être livrés au maitre des hautes œuvres, etc. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace d'arrêter comme mendiants et vagabonds tous ceux qui quêtent dans la province sous prétexte d'incendie, de grêle, etc. — Ordonnance du Conseil de l'évêché de Strasbourg qui défend de tirer des coups de fusil. — Lettre de l'intendant d'Alsace qui défend les émigrations. — Extrait des registres d'audience du bailliage de Schirmeck portant qu'un habitant de Russ est condamné à faire procéder à la confection des inventaires des successions de ses deux femmes défuntes. — Déclaration du Roi concernant les inhumations dans les églises et autres. — Déclaration du Roi concernant les jeux défendus. — Ordonnance du bailli de Schirmeck, sur requête d'un habitant de Hersbach, concernant l'élection d'un tuteur en remplacement d'un autre dont les affaires vont mal au préjudice de ses pupilles. — Ordonnance du Conseil Souverain d'Alsace qui défend aux juifs créanciers de poursuivre leurs débiteurs avant un an, etc. — Lettres patentes du Roi portant règlement au sujet des juifs d'Alsace : les juifs qui n'ont aucun domicile fixe et qui n'auront pas payé le droit de protection ni de réception et d'habitation, sont tenus de sortir dans trois mois de la province d'Alsace, etc. — Ordonnance de décharge d'une tutelle.

GG. 1 à 5. (Registres.) — In-4°, 720 feuillets, papier.

1724-1790. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Lutzelhausen et Wisches. — En 1738, les habitants de Wisches, Hersbach et Netzembach firent vœu de sanctifier le 28 du mois d'août, jour de Saint-Guérin, pour obtenir la conservation de leurs bestiaux qui périssaient en grand nombre. Ces ha-

bitants donnaient 40 sous à leur curé pour dire une messe solennelle; toute la paroisse devait assister à l'offrande.

GG. 6 à 11. (Registres.) — In-folio, 709 feuillets, papier.

1756-1792. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Wisches.

GG. 12. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1668-1732. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Wisches, rendus par le receveur de ladite fabrique.

GG. 13 à 15. (Cahiers) — In-folio, 1,000 feuillets, papier.

1702-1789. — Comptes des recettes et dépenses de la fabrique de Wisches, rendus par le receveur de ladite fabrique.

GG. 16. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1761-1768. — Bouverot. — Procès-verbal d'arpentage, par trois bourgeois de Russ, de quelques pièces de terrain de la cure de Lutzelhausen et Wisches que l'on se propose d'échanger. — Procès-verbaux de location des champs et prés appartenant à la fabrique de Wisches, Hersbach et Netzembach.

GG. 17. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1774. — Copie d'une ordonnance du Roi concernant le mariage entre des catholiques et des protestants : l'édit du mois d'août 1683, qui interdit ce mariage, est révoqué : le mariage ne pourra avoir lieu que devant le curé de celui des deux conjoints qui professe la religion catholique; les enfants de ces mariages devront être élevés dans la religion catholique.

GG. 18. (Cahiers.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1686. — État des biens appartenant à l'église de Wisches.

HH. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1709-1780. — Défense du Conseil de la régence de l'évêché de Strasbourg de couper des raisins dans les vignes avant l'ouverture de la vendange, sous peine de 12 francs d'amende au profit du seigneur. — État des vignes du territoire de Wisches possédées par les particuliers. — Ordonnance du Conseil souverain d'Alsace qui défend de falsifier les vins.

HH. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752-1763. — Ordonnances de l'intendant d'Alsace concernant les haras et l'amélioration de la race chevaline.

HH. 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1763. — Ordonnance de l'intendant d'Alsace prescrivant l'échenillage des arbres fruitiers et autres.

HH. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1766-1767. — Décret du bailli de la ville de Mützig et du bailliage de Schirmeck, sur requête des maîtres et préposés du corps de métiers tisserands desdits lieux, défendant à toutes personnes du ressort de faire confectionner leurs toiles et fils hors de la juridiction dudit bailli, sous peine de 6 florins d'amende, dont moitié au profit du seigneur évêque de Strasbourg, et l'autre moitié au profit du corps de métiers. — Ordonnance du Conseil Souverain d'Alsace qui homologue les statuts accordés par le cardinal de Rohan aux maîtres maçons, tailleurs de pierres et charpentiers de Mützig et du bailliage de Schirmeck.

II. 1. (Plans.) — 2 feuilles, papier.

XVIIIe siècle. — Plans du ban des communautés de Wisches et Hersbach au bailliage de Mützig.

Canton de Senones.

AA. 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1727-1780. — Commune du Ban-de-Sapt. — Droits et priviléges que la section des Rouaux possédait sur le ban de Moyenmoutier, au moins à l'égard de plusieurs maisons.

AA. 2. (Cahiers.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1681. — Inventaire en forme de déclaration de Mme Élisabeth, comtesse de Montfort, veuve de M. le comte de Crehange, comme tutrice naturelle de ses enfants mineurs, sur les droits et priviléges qu'ils possédaient dans la seigneurie de Taintrux, dans le Ban-de-Sapt.

AA. 3. (Cahiers.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1786. — Règlement entre la commune de Moyenmoutier et celle du Ban-de-Sapt, des droits que les habitants de ce dernier lieu pouvaient avoir dans ladite commune de Moyenmoutier sur les terrains communaux.

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1789. — Contribution patriotique, déclarations des habitants; fixation de l'impôt.

DD. 1. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1775-1778. — Pièces concernant les devis de bois et abornement des terrains communaux à la section de la Fontenelle.

FF. 1. (Cahiers.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1756. — Jugement rendu par le bailliage de Saint-Dié contre dame Élisabeth de Cogney, veuve de Jacques Regnier, en faveur de la communauté du Ban-de-Sapt pour la possession de la forêt d'Ormont.

GG. 1. (Cahiers.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1702-1732. — Comptes rendus par le curé de l'église de Laitre pour la rétribution des services et des messes chantées pour la paroisse.

GG. 2. (Registres.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1732-1782. — Comptes rendus par les curés de l'église du Ban-de-Sapt, pour rétribution des services et des messes chantées pour la paroisse.

GG. 3. (Liasse.) — 342 pièces, papier.

1708-1786. — Comptes concernant la fabrique.

GG. 4. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1702-1784. — Comptes concernant les confréries du Saint-Sacrement établies au Ban-de-Sapt.

GG. 5. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1742-1788. — Comptes concernant les confréries des Morts établies au Ban-de-Sapt.

GG. 6. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1702-1788. — Comptes concernant les confréries de Saint-Sébastien au Ban-de-Sapt.

GG. 7. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1756. — Fondation faite à la commune du Ban-de-Sapt, par Charlotte Masson, pour l'établissement d'une école franche.

GG. 8. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1744. — Fondation faite en faveur de la confrérie des Morts et Agonisants, par Jean Jardel et Jeanne Trabach, sa femme.

GG. 9. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1744. — Vente de biens donnés en faveur de la fabrique.

GG. 10. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754. — Testaments en faveur de l'église et des pauvres du Ban-de-Sapt.

GG. 11 à 19. (Registres.) — In-folio, 1876 feuillets, papier.

1621-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1772-1778. — Commune de Belval. — Reconnaissance de terrains communaux de Belval par Claude Grelot, conseiller du prince de Salm-Salm, Jean-Baptiste Haouy, maire, Jean Colin et Antoine Guillaume.

DD. 1. (Cahiers.) — In-folio, 16 feuillets, papier.

1782. — Commune de Chatas. — Devis de construction de la maison d'école de Chatas, fait par Joseph Didier.

DD. 2. (Cahiers.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1772. — Terrier et reconnaissance des terres communales de Chatas, faits par Claude Grelot, conseiller de S. A. R. Monseigneur le prince de Salm-Salm, bailli de la principauté de Salm, commissaire en cette part.

GG. 1 à 44. (Registres.) — In-folio, 1029 feuillets, papier.

1623-1789. — Commune d'Hurbache. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Cahiers.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1773. — Commune de Mont (le). — Reconnaissance des terrains communaux du Mont, faite ensuite d'anticipation.

BB. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1767-1789. — Commune de Moussey. — Délibérations de la commune relatives : à la répartition des tailles ; — au pâturage ; — à l'entretien du presbytère de la Petite-Raon ; — à la réparation des fontaines ; — à la rétribution de l'instituteur ; — à la construction de la maison de cure de Moussey ; — à la nomination d'un pâtre ; — à la défense de labourer quelques parcelles que l'on veut laisser au pâturage ; — à l'aumône publique ; — à la dorure des vases sacrés de la chapelle.

CC. 1. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1760-1789. — Rôles de répartitions pour la taille Saint-Remy.

DD. 1. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1761-1771. — Reconnaissance des terrains communaux. — Échanges de terrains entre la commune et le sieur Grosgeorges. — Acquisition par la communauté d'un champ, lieu dit : Au Canal.

FF. 1. (Liasse.) — 129 feuillets, papier.

1763-1789. — Rapports de gardes champêtres. — Procès contre Dom Germain Mérel, à l'occasion du changement par lui fait aux plans et devis du presbytère à construire. — Procès contre le meunier Arnould, parce qu'il ne rendait que de la mauvaise farine, ce qu'il attribuait au mauvais état de son moulin. — Ordonnance prescrivant aux maire et habitants de Moussey de faire faire au moulin dudit Arnould, et à sa propre charge, les réparations nécessaires pour mettre ledit moulin en bon état.

GG. 1 à 2. (Registres.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1773-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Dom Germain Mérel.

AA. 1. (Registres.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1789. — Commune de Moyenmoutier. — Décrets de l'Assemblée Nationale relatifs : à la constitution des municipalités ; — à la réduction du sel à 6 sous la livre, etc.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1788. — Délibérations de la commune relatives : au faible revenu de ses bois ; — à l'entretien de six ponts établis sur la rivière de Rabodeau, les ruisseaux de Pair et de Ravine ; — à l'entretien des chemins ; — à la dîme à payer aux seigneurs du lieu ; — à la qualité des terrains communaux ; — à la nourriture des bestiaux ; — à la subvention à payer par les habitants.

BB. 2. (Cahiers.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations de la commune relatives : à la nomination de Dom François Maillard, abbé et seigneur de Moyenmoutier, comme membre du Tiers-État ; — à l'élection de Dom Claude Bertrand, abbé du même lieu, pour représenter l'ordre ecclésiastique ; — à une demande faite aux abbés de Moyenmoutier, de leur remettre les titres concernant les bois communaux dudit lieu, afin d'éviter une révolte que les habitants menacent d'aller faire dans leur abbaye ; — à la nomination d'un maire, d'un syndic et d'un greffier ; — à la visite des dommages causés par les pluies sur le territoire de Moyenmoutier.

CC. 1. (Cahiers.) — In-4°, 6 feuillets, parchemin.

1750. — Accord et règlement entre l'abbé et les religieux de Moyenmoutier, concernant les droits et priviléges qu'ils percevaient les uns sur les autres : « Le seigneur abbé devait à ses religieux le dîner et le souper aux fêtes importantes, comme Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, l'Assomption, la Noël ; le souper seulement aux fêtes moins solennelles, comme la Trinité. » — « Pendant l'année, l'abbé devait fournir la paille pour les lits de ses religieux, et ceux-ci devaient porter la vieille paille de leurs lits sur le fumier dudit sieur abbé. » — « A la réception d'un novice, le sieur abbé percevait du novice 50 écus ou sa bonne volonté ; à la nouvelle messe du novice, le sieur abbé prenait son droit comme il lui plaisait, et les autres religieux recevaient du novice : un bonnet, une paire de gants, des cordons bénis et trois banquets avec les novices et les sonneurs des grosses cloches. » — « A l'arrivée d'un nouvel abbé, chef de

l'abbaye, les religieux devaient être par lui nourris pendant 40 jours et ils en recevaient chacun une robe. »

FF. 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1752-1761. — Arrêt de la Cour de Lorraine, portant que Dom Hubert Barrois devra justifier par écrit qu'il est en possession d'un terrain situé sur le finage de Raon-l'Étape. — Pièces concernant cette affaire. — Sentence rendue au sujet des pressoirs banaux de Morvillers (Meurthe).

FF. 2. (Liasse). — 29 pièces, papier.

1772-1789. — Procès entre les habitants de Moyenmoutier et les religieux du même lieu, au sujet d'anticipation faite sur un chemin communal. — Abornement par fossés et pierres bornes dudit chemin communal. — Production de pièces et actes de comparution se rattachant audit procès.

GG. 1 à 11. (Registres.) — 2175 feuillets, papier.

1612-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Au feuillet 4e du registre portant GG. 2, on trouve : « Le 11 mai de l'an 1672 est venu au monde au village de la Chapelle, dépendance de l'abbaye et seigneurie de Moyenmoutier, un enfant mort-né dont le père est Demenge Chaudron, et Claudotte, sa femme, la mère, lequel ayant été enterré, depuis le jeudi 6 dudit moy, près la chapelle de l'ermitage de Notre-Dame de Malfosse, jusqu'au mardy suyvant, auquel jour estant detterré par les parents et dudit enfant, et quelqu'autres femmes dévotes, ils le veillèrent toute la nuit avec l'hermite dudit Malfosse, nommé F. Bernard Jacquemin, à la chapelle devant de grand autel dédié à la Sainte Vierge; et le lendemain matin moy le soussigné fesant l'office de curé de la paroisse de Moyenmoutier, je fus prié par lesdits parents et amis d'y aller dire la messe; laquelle finie, et environ une bonne heure après, l'enfant exposé tout nud au pied de la Sainte Vierge, en présence de quelques honestes matrones qui priaient Dieu et la Sainte Vierge pour faire avoir baptême audit enfant, ouvrit l'œil tout entièrement, après avoir devenu fort rouge et vermeille, et appercevant auquel estat il est demeuré longtemps rouge et l'œil ouvert, ce qu'ont veu plusieurs personnes à ce sujet appelées, et particulièrement le frère hermite lequel sur cela le baptiza. Et l'enfant après referma l'œil comme auparavant, c'est pourquoy l'eau sainte lui a esté donnée, et ce cas miraculeux est arrivé à l'honneur de Dieu et à la gloire de sa très sainte mère, et pour l'édification de tous les fidelles. — D. André Musnier, religieux fesant office de curé de Moyenmoutier. » Au feuillet 39 du registre portant GG. 8, on trouve qu'une veuve de Moyenmoutier, âgée de 60 ans, fut élue sage-femme par les femmes du lieu, et qu'elle prêta serment entre les mains du curé de Moyenmoutier.

GG. 1 à 19. (Registres.) — In-folio, 812 feuillets, papier.

1686-1789. — Commune de la Petite-Raon. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures : signés par Kiechlet, André, Châtel, Desparterre, Ceillier, Lemaire, Fourmel, Poirot, Grosreinhard, Felt, Valentin, Thomas, Legrand, Vilmin, Poirel, Fauge, Gehain, Morel, Remy, Forterre.

GG. 1. (Registres.) — In-4°, 13 feuillets, papier.

1789. — Commune du Puid. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

DD. 1. (Cahier.) In-folio, 50 feuillets, papier.

1775. — Commune de Saint-Jean-d'Ormont. — Procès-verbal de délimitation et de bornage du ban d'Hurbache, dont Saint-Jean-d'Ormont faisait partie.

GG. 1 à 17. (Registres.) — In-folio, 866 feuillets, papier.

1623-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

GG. 1 à 8. (Registres.) — In-folio, 512 feuillets, papier.

1632-1789. — Commune de Saint-Stail. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures, signés par Ceillier, Collignard, Damand d'Auzecourt, Didion, Gourmet, Hinet, Laurent, Maguitte, Mathieu, Molet, Maurice, Ribaucourt, Roguet et Richard.

A. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Commune de Saulcy. — Convocation par le prince de Salm de l'assemblée des députés de la principauté.

BB. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1772-1776. — Fixation des appointements de prévôts et maires de la principauté de Salm. — Reconnaissance des biens communaux.

CC. 1. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1769-1788. — Tailles de Saint-Remy. — Rôles d'imposition. — Ordonnance fixant les charges des communes, pour l'entretien des ponts, le salaire des messagers et des médecins.

D. 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1780. — Procès-verbal d'adjudication pour la construction d'une remise pour les pompes à incendie.

FF. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1772-1789. — Ordonnances et édits du prince de Salm, relatifs : à la répression de la mendicité et du vagabondage ; — à l'interdiction de l'entrée de la principauté, aux juifs, sans passeport ; — aux peines corporelles à infliger aux voleurs ; — à une amende de 20 livres à infliger contre ceux qui arracheront des arbres, sur les routes ou les promenades de la principauté ; — à une défense faite aux religieux de l'abbaye de Senones de vendre aucun bien et bénéfice, sans le consentement du prince de Salm ; — aux registres de l'état civil.

GG. 1 à 22. (Registres.) — In-4°, 1632 feuillets, papier.

1638-1789. — Actes de baptêmes, mariages et sépultures.

CC. 1. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1754-1765. — Commune de Senones. — Compte de recettes et de dépenses rendu par le comptable Carpentier, des droits, dîmes, redevances, taxes, etc., dus au prince Louis-Charles-Otton de Salm, en qualité d'abbé commanditaire de l'abbaye de Saint-Quentin-de-l'Isle en Vermandois. — Compte justificatif de la recette et de la dépense par le receveur général de la principauté de Salm.

CC. 2. (Liasse.) — 397 pièces, papier.

1757-1768. — Pièces justificatives des comptes du domaine, des recettes et des dépenses, par le receveur général de la principauté de Salm. — Compte rendu des recettes de gruerie pour 1763 et 1768, par le receveur général de la principauté.

DD. 1. (Registres.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1765-1786. — Registres de marque des bois châblis des forêts du prince de Salm, délivrés aux usagers ou vendus au profit du trésor du prince. — Registre de marque des châblis des forêts de M. l'abbé de Senones.

DD. 2. (Registres.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1771-1789. — Registre contenant les demandes de bois de construction faites par les usagers de la principauté de Salm. — État des bois marqués dans les forêts de l'abbé de Senones. — Procès-verbaux de vérification d'emploi des bois de construction délivrés à divers usagers de l'ancienne principauté de Salm. — Accusés de réception par les usagers, constatant que délivrance leur a été faite des bois de construction qui leur avaient été précédemment accordés. — Ordonnance de délivrance de bois de construction aux communautés de Luvigny, Raon-sur-Plaine, Celles, Senones, Ménil et Vieux-Moulin.

DD. 3. (Cahiers.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1682-1768. — Procès-verbaux des enchères de gruerie du domaine de la principauté de Salm.

DD. 4. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 36 feuillets, papier.

1767-1782. — Contrat d'acquisition, par la commune de Senones, sur S. A. S. le prince de Salm, des jardins sur l'emplacement desquels ont été bâties les maisons d'école de la ville. — Devis et procès-verbaux d'adjudication des travaux de construction des maisons d'école de la ville.

DD. 5. (Cahier.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1662-1773. — Procès-verbal d'abornement et de reconnaissance des passées attenantes aux terres communales de Senones, entre ladite commune et les propriétés de l'abbaye. — Nomenclature des terrains et héritages dépendant de la métairie de Saint-Siméon et appartenant aux abbés de Senones. — Procès-verbal de visite et de reconnaissance des biens communaux par les anciens de la commune. — Procès-verbal de visite et de reconnaissance des biens communaux et des anticipations de la part des habitants. — Ordonnance de S. A. S. le prince Otton de Salm, concernant les terres communales et les chemins publics de la principauté. — Déclaration et reconnaissance des biens communaux et chemins publics de Senones et constatation des anticipations, suivant ordre du prince Louis-Charles-Otton de Salm.

FF. 1. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1740-1793. — Procès-verbaux de délits forestiers, de dégradations, d'anticipations dans les forêts de la principauté de Salm, faits par les particuliers des différents districts composant ladite principauté, en marge desquels rapports sont consignées les sentences, amendes et condamnations prononcées contre les délinquants. — Procès-verbal dressé au nom de l'abbé Dom Fangé contre les habitants qui ont anticipé sur les chemins dépendant de l'abbaye. — Revendication des droits par l'abbé Dom Fangé contre la commune de Senones qui a la prétention de s'emparer de terrains attenant à l'abbaye. — Acte d'opposition formé par l'abbé Dom Fangé contre la commune, pour la possession de terrains que celle-ci s'est appropriés.

GG. 1 à 17. (Registres.) — In-folio, 1574 feuillets, papier.

1641-1789. — État civil contenant les actes de naissances, mariages et sépultures de la paroisse de Senones, composée des communes de Senones, de Ménil, Vieux-Moulin et partie de Chatas.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DES COMMUNES

dont l'inventaire est contenu dans ce volume.